HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

AVEC

Les Mémoires de Littérature tirés des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année M. DCCLXX, *juſques & compris l'année* M. DCCLXXII.

TOME TRENTE-HUITIÈME.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXXVII.

TABLE POUR L'HISTOIRE.

HISTOIRE de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1770, juſques & compris l'année 1772. *Page 1*

HISTOIRE des Ouvrages de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

ÉLOGES

Des Académiciens morts depuis l'année M. DCCLXX, jufques & compris M. DCCLXXII.

TABLE
POUR
LES MÉMOIRES.

TOME TRENTE-HUITIÈME.

TABLE.

FAUTES À CORRIGER.

Tome XXIII. Histoire.

PAGE 219, ligne 3, l'Ergan, *lisez* l'Argeu.
Page 223, ligne 5, Schasfnaburg, *lisez* Schafnaburg.

Tome XXV. Histoire.

Page 171, ligne 32, Sempack, *lisez* Sempach.
Ibid. ligne 33, Bramgarten, *lisez* Bremgarten.
Page 179, ligne 18, le Sudgau, *lisez* le Sundgau.
Ibid. ligne 20, Waugen, *lisez* Wangen.
Page 185, lignes 16 & 17, à la marge, Rahn, Hist. de Suisse, MS, *effacez* MS.

Tome XXXVI. Histoire.

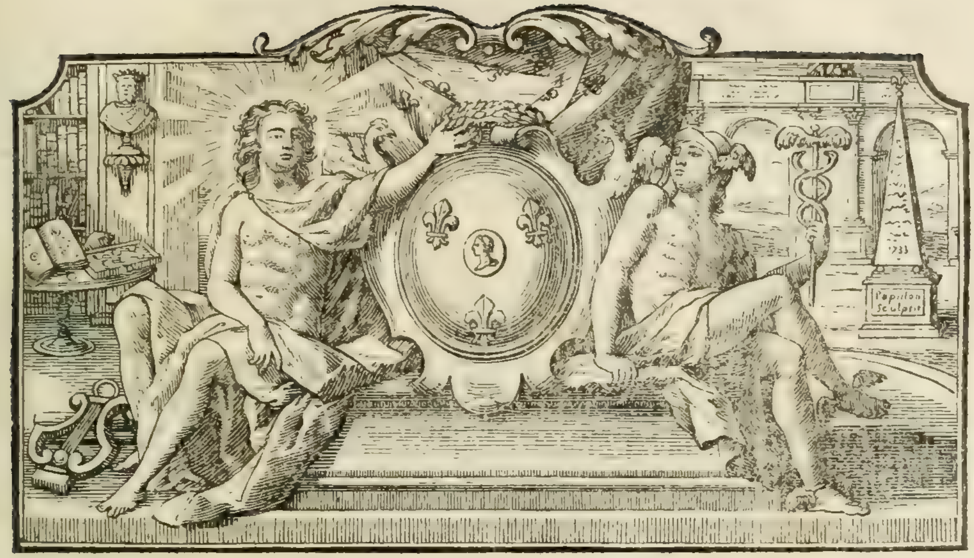
Page 163, ligne 13, Hermetschwys, *lisez* Hermetshwyl.
Page 173, ligne 33, Spulger, *lisez* Splugner.
Page 181, ligne 26, l'Argen, *lisez* l'Argeu.
Page 205, ligne 30, Cungii, *lisez* Cangii.
Page 227, ligne 14, trois ans, *lisez* deux mois.

Dans ce Volume, Histoire.

Page 181, ligne 1.ʳᵉ, Démétrius écrivit, *lisez* Apollonius écrivit.

NOTA. *M. le Baron de Sainte-Croix a publié, sous les auspices de l'Académie, sa Dissertation couronnée*, sur les Historiens d'Alexandre, *dont on a parlé page 2 de ce Volume, après y avoir fait des additions & des changemens qui lui ont paru nécessaires.*

HISTOIRE



HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

EN présentant au Public, dans ces deux volumes, les travaux ordinaires de l'Académie pendant les années 1770, 1771, 1772, nous commencerons, ſuivant l'uſage, par lui rappeler les ſujets qu'elle a propoſés pour les Prix adjugés dans cet intervalle.

SUJETS DES PRIX.

L'Examen Critique des Hiſtoriens d'Alexandre le Grand, étoit le ſujet du Prix que l'Académie devoit diſtribuer en

1770, dans la séance publique après Pâques; mais jugeant que la matière méritoit d'être plus approfondie qu'elle ne l'avoit été dans les Mémoires qui lui furent envoyés, elle la proposa de nouveau pour l'année 1772. Le Prix fut adjugé à M. le Baron de Sainte-Croix, ancien Capitaine de Cavalerie.

M. l'Abbé le Blond, Sous-Bibliothécaire du Collége Mazarin, obtint le Prix double dans la séance publique après la S.[t] Martin de la même année. Il s'agissoit de déterminer: *Quels furent les noms & les attributs divers de Jupiter, chez les différens peuples de la Grèce & de l'Italie : quelles peuvent être l'origine & les raisons de ces attributs!*

Le Prix lui fut encore adjugé deux fois dans le courant de l'année suivante 1771. L'Académie avoit proposé pour sujet du Prix de Pâques, de rechercher : *Quels ont été, depuis les temps les plus anciens jusqu'au IV.[e] siècle de l'ère Chrétienne, les tentatives des différens Peuples, pour ouvrir des Canaux de communication, soit entre diverses rivières, soit entre deux mers différentes, soit entre des rivières & des mers, & quel en a été le succès!* Ce Prix destiné pour 1769, avoit été remis à 1771.

Le Prix de la S.[t] Martin de la même année, remporté aussi par M. l'Abbé le Blond, avoit pour sujet, d'examiner : *Quels furent les noms & les attributs divers de Junon chez les différens Peuples de la Grèce & de l'Italie ; quelles furent l'origine & les raisons de ces attributs!*

Enfin l'année suivante 1772, M. l'Abbé le Blond obtint, pour la quatrième fois, la Couronne académique, dans la séance publique après la S.[t] Martin. La question proposée consistoit à déterminer : *Quels furent les noms & les attributs divers d'Apollon & de Diane, chez les différens Peuples de la Grèce & de l'Italie, quelles furent l'origine & les raisons de ces attributs!* L'Académie invitoit aussi les Auteurs à rechercher, *Quelles ont été les Statues ou les Tableaux célèbres de ces deux Divinités, & les Artistes qui se sont illustrés par ces Ouvrages.* M. l'abbé le Blond avoit été reçu depuis peu dans la classe des Associés

de l'Académie lorſque ce Prix lui fut adjugé; mais il avoit compoſé & envoyé ſon Mémoire avant cette époque, ainſi la Compagnie jugea qu'elle ne tranſgreſſoit point la règle qui exclut du concours chacun de ſes Membres. C'eſt une particularité dont M. le Beau, alors Secrétaire perpétuel, inſtruiſit le Public dans la même ſéance.

M. le Comte de Caylus, en fondant ce Prix, avoit aſſigné une rente annuelle de 500 livres; mais comme elle ſe trouvoit réduite à 360 liv. l'Académie, ſur la fin de la même année, arrêta que dans la ſuite elle différeroit de le donner, juſqu'à ce que la recette fût à-peu-près de 500 liv. C'eſt de quoi le Public fut auſſi inſtruit dans une ſéance publique de l'année 1773, comme on le dira encore dans la partie Hiſtorique pour cette année.

CHANGEMENS arrivés dans la Liſte des ACADÉMICIENS, depuis l'année 1770 juſques & compris 1772.

EN M. DCCLXX.

L'Académie perdit trois de ſes Membres.

1.° M. l'Abbé Vatry. M. Capperonnier le remplaça dans la claſſe des Penſionnaires, & fut remplacé lui-même dans celle des Aſſociés, par M. le Roy.

2.° M. Bonami auſſi Penſionnaire. M. de Sigrais lui ſuccéda en cette qualité, & M. du Theil fut admis dans la claſſe des Aſſociés.

3.° M. le Préſident Hénault, Honoraire.

EN M. DCCLXXI.

La place d'Honoraire, vacante par la mort de M. le Préſident Hénault, fut remplie par M. le Cardinal de Bernis.

La mort de M. l'Abbé Mignot fit vaquer une place d'Aſſocié, qui fut donnée à M. Deſormeaux.

M. Fevret de Fontette remplit une place d'Académicien-Libre, vacante par la mort de M. Schoepflin.

Nous perdimes encore cette année, deux autres Académiciens, M. Gibert & M. l'Abbé Belley.

EN M. DCCLXXII.

M. de Guignes ſuccédant à M. Gibert dans la claſſe des Penſionnaires, eut M. d'Anſſe de Villoiſon pour ſucceſſeur dans celle des Aſſociés.

M. l'Abbé Foucher, remplaçant M. l'Abbé Belley dans la première de ces claſſes, fut remplacé dans la ſeconde par M. Dacier.

Une place d'Académicien-Libre régnicole, vacante par la mort de M. Fevret de Fontette fut remplie par M. Séguier de Niſmes.

À M. Bignon, dont la mort fit vaquer une place d'Honoraire, ſuccéda M. Bertin, Miniſtre & Secrétaire d'État.

M. l'Abbé Mazocchi fit vaquer, par ſa mort, une place d'Académicien-Libre-Étranger, à laquelle fut nommé M. le Prince Maſſalski Évêque de Vilna.

Le nombre des pertes que fit l'Académie cette année, s'accrut encore par la mort de M. l'Abbé de la Bléterie, à qui ſuccéda M. l'Abbé Batteux dans la liſte des Penſionnaires. La place vacante d'Aſſocié fut déférée à M. l'Abbé le Blond.

LISTE des Académiciens qui compoſoient l'Académie à la fin de l'année 1772.

ACADÉMICIENS-HONORAIRES.

Meſſieurs,

LE DUC DE SAINT-AIGNAN, Chevalier des Ordres du Roi; de l'Académie Françoiſe.

Le Comte DE MAUREPAS, Miniſtre d'État, Commandeur des Ordres du Roi.

Le Duc DE NIVERNOIS, Chevalier des Ordres du Roi, Grand-d'Eſpagne; de l'Académie Françoiſe.

Le Marquis DE PAULMY D'ARGENSON, Miniſtre d'État, Commandeur des Ordres du Roi, Chancelier des Ordres de Saint-Louis & de Saint-Lazare; de l'Académie Françoiſe, & de celles de Nanci & de Berlin.

Le Duc DE LA VRILLIERE, Miniſtre & Secrétaire d'État, Commandeur des Ordres du Roi.

DE LAMOIGNON DE MALESHERBES, de l'Académie Royale des Sciences.

DE L'AVERDY, Miniſtre d'État.

LE FÈVRE D'ORMESSON DE NOISEAU, Préſident à Mortier du Parlement.

Le Cardinal DE BERNIS, Miniſtre du Roi à Rome, de l'Académie Françoiſe.

BERTIN, Miniſtre & Secrétaire d'État.

ACADÉMICIENS-PENSIONNAIRES.

Meſſieurs,

DE FONCEMAGNE, de l'Académie Françoiſe, ci-devant Sous-gouverneur de M. le Duc de Chartres.

DE LA CURNE DE S.[te] PALAYE, de l'Académie Françoise; des Académies de Nanci, de Dijon & *della Crusca*.

DE LA NAUZE, de la Société Royale de Londres.

L'Abbé BARTHÉLEMY, des Académies de Londres, de Madrid & de Cortone; Garde des Médailles & Antiques du Cabinet du Roi.

LE BEAU, ancien Professeur d'Éloquence en l'Université de Paris, Professeur au Collége Royal, Secrétaire ordinaire de M. le Duc d'Orléans, & *Secrétaire perpétuel de l'Académie.*

CAPPERONNIER, Professeur royal en langue grecque, Garde de la Bibliothèque du Roi.

DE SIGRAIS, Capitaine de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis.

DE GUIGNES, Professeur royal, de la Société Royale de Londres, Interprète à la Bibliothèque du Roi pour les langues Orientales.

L'Abbé FOUCHER.

L'Abbé BATTEUX, Professeur de Philosophie grecque & latine au Collége Royal.

ACADÉMICIENS-ASSOCIÉS.

Messieurs,

D'ANVILLE, Secrétaire de M. le Duc d'Orléans.

DE BURIGNY.

DUPUY, de l'Académie de Gottingen, Bibliothécaire de M. le Prince de Soubise.

DE BRÉQUIGNY, de l'Académie Françoise.

DE CHABANON.

GAILLARD, de l'Académie Françoise.

L'Abbé GARNIER, Inspecteur du Collége Royal, & Professeur en Histoire.

BÉJOT, Garde de la Bibliothèque du Roi.

L'Abbé ARNAULD, de l'Académie Françoise.

ANQUETIL.

L'Abbé AMEILHON, Bibliothécaire & Historiographe de la ville.

BOUCHAUD, Docteur-Régent de la Faculté des Droits.

GAULTIER DE SIBERT.

DE ROCHEFORT.

LE ROY, Historiographe de l'Académie Royale d'Architecture, & de l'Institut de Bologne.

DE LA PORTE DU THEIL, Sous-lieutenant aux Gardes-Françoises.

DESORMEAUX, Bibliothécaire de M. le Prince de Condé, des Académies de Dijon & d'Auxerre.

D'ANSSE DE VILLOISON.

DACIER.

L'Abbé LE BLOND, Sous-Biliothécaire du Collége Mazarin.

ACADÉMICIENS-VÉTÉRANS.

Messieurs,

L'Abbé DE CANAYE.

NICOLAÏ.

DUCLOS, Secrétaire perpétuel de l'Académie Françoise, Historiographe de France.

BERTIN, Trésorier des parties casuelles.

ACADÉMICIENS-LIBRES.

Messieurs,

Le Comte DE CIANTAR.

DE BROSSES, Président à Mortier du Parlement de Dijon.

Le Baron DE ZURLAUBEN, Capitaine au régiment des Gardes-Suisses, Maréchal-de-camp.

ASKEW, de la Société Royale de Londres.

L'Abbé DE GUASCO, Chanoine de Tournai, Comte de Clavière, Membre de l'Académie de Berlin, de Londres, & de celle de Cortone.

Le Comte de CHESTERFIELD, Pair de la Grande-Bretagne.

GROSLEY, Avocat au Parlement; de la Société Royale de Londres.

Le Prince JABLONOWSKI, Palatin de Novogrod, Chevalier des Ordres du Roi.

DE POUILLY, Lieutenant général de la ville de Reims.

Le P. PACCIAUDI, Théatin, Hiſtoriographe de l'Ordre de Malte.

SEGUIER.

Le Prince MASSALSKI, Évêque de Wilna.

HISTOIRE
DES
OUVRAGES
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

RECHERCHES SUR L'EXERCICE DU NAGEUR CHEZ LES ANCIENS,

Et ſur les avantages qu'ils en retiroient.

PLUSIEURS Savans ont fait des recherches fort étendues ſur les divers exercices de la gymnaſtique des Anciens; mais dans le nombre de ces exercices, il en eſt un qu'ils ont entièrement négligé, ou dont ils n'ont traité que très-ſuperficiellement; car il faut compter pour peu de choſe ce qu'en dit Jerôme Mercurialis dans ſon livre de la Gymnaſtique; on veut parler de l'*exercice du Nageur*, exercice qui a toujours été en recommandation chez les Anciens, & pour lequel, malgré les vœux de la plupart des Modernes qui ont écrit ſur l'éducation corporelle des enfans, nous perſévérons à montrer trop d'indifférence. C'eſt en partie pour appuyer les vues très-louables de ces Écrivains, & en même temps pour ajouter aux Traités que nous avons ſur l'ancienne Gymnaſtique, une branche qui leur manque, que M. l'Abbé Ameilhon a entrepris le Mémoire dont nous allons donner un précis. Il s'eſt propoſé d'y montrer en premier lieu, quels ſont les Peuples de l'antiquité qui ont cultivé davantage l'art du Nageur, & en même-temps de faire voir les avantages qu'ils en retiroient. Il conſidère enſuite comment ils pratiquoient cet exercice, & juſqu'à quel degré ils y ont excellé.

I. Ce n'eſt point ici le lieu d'examiner ſi nous avons la faculté de nager naturellement. Cette queſtion a été ſuffiſamment diſcutée par d'habiles Phyſiologiſtes dont les ouvrages ſont connus de tout le monde. Au reſte ſi la Nature, comme

c'eſt l'opinion la plus probable, n'a pas accordé à l'homme la faculté de nager ſans étude, il eſt au moins certain qu'elle lui a donné les plus grandes diſpoſitions pour réuſſir en ce genre. Il y a même apparence que l'exemple ſeul des animaux aura ſuffi d'abord pour le former dans l'art de nager, d'où il réſulte que l'origine de cet art doit remonter à la plus haute antiquité. D'ailleurs, à en juger par ce qu'on voit chez les Sauvages de l'Afrique & de l'Amérique, on ne peut diſconvenir qu'il n'ait été ſouvent mis en pratique chez les premiers hommes dont ces Sauvages nous repréſentent parfaitement l'état. L'auteur prétend parler ſeulement de ceux qui, après avoir perdu les traces de l'origine primitive, & les lumières qui étoient en dépôt dans la première famille du genre humain, ſont enſuite tombés, par quelqu'évènement que ce ſoit, dans la barbarie la plus groſſière. M. l'abbé Ameilhon dit donc que ces premiers hommes ont dû ſe trouver ſouvent dans la néceſſité de nager. Privés du ſecours des ponts, ignorant l'art de conſtruire des bateaux, ils ne connoiſſoient d'autre expédient pour paſſer les rivières, que de les traverſer à la nage. Les inondations fréquentes auxquelles étoient expoſés certains pays; la pêche dont vivoient certaines nations, & qui ſe faiſoit en pourſuivant le poiſſon dans l'eau pour le prendre à la main; l'uſage univerſellement reçu de ſe baigner dans les fleuves & ſur les bords de la mer, les mettoient ſans ceſſe dans le cas de nager. A meſure que les peuples ſe policèrent, & qu'ils firent des progrès dans les arts, ils acquirent des moyens & des reſſources de toute eſpèce, qui les diſpensèrent de nager auſſi ſouvent qu'ils avoient été obligés de le faire autrefois. L'exercice du nageur dut donc ſe ralentir inſenſiblement; mais des légiſlateurs éclairés comprirent que cet exercice, quoique moins néceſſaire qu'il ne l'avoit été anciennement, pouvoit être encore d'une utilité très-étendue. En conſéquence ils crurent qu'il étoit du bien public de recourir à l'autorité des loix pour obliger les citoyens à ne le point négliger. Ainſi chez les Athéniens il fut ordonné de la manière la plus expreſſe aux

Leges Attic. apud Samuel. Petit.

parens, de faire apprendre à leurs enfans, avant tout, à lire & à nager. Il en étoit à peu-près de même à Rome : l'art du nageur y faisoit partie de l'éducation de la jeunesse. Les enfans du peuple n'étoient pas les seuls qu'on formât à cet exercice, on l'enseignoit aussi à ceux des familles les plus distinguées. Caton l'ancien apprenoit à son fils la Grammaire, tous les exercices de la Gymnastique, & sur-tout à passer à la nage les rivières les plus profondes & les plus rapides. Suétone observe qu'Auguste se faisoit un plaisir d'instruire lui-même ses trois petits-fils dans la connoissance des Lettres & dans l'art de nager. Le même Écrivain reproche à Caligula de n'avoir pas su nager. *Hic tam docilis ad cætera, natare nescüt.*

Plutarch. Vita Marci Catonis.

Suet. Octav. c. LIV.

Suet. Calig. c. LIV.

Cet usage d'apprendre aux jeunes gens à nager dès leur plus tendre enfance, produisoit les meilleurs effets. C'est ce que M. l'abbé Ameilhon prouve facilement par une suite d'exemples tirés de l'histoire des peuples les plus connus dans l'antiquité. Tous ces exemples qu'on supprime ici, font voir qu'il ne s'est trouvé chez les Anciens, presque aucune Nation qui n'ait senti mieux que nous, tous les avantages attachés à l'exercice du nageur, & qui, dans des occasions importantes, n'en ait retiré de grands services.

Les Phéniciens, les Tyriens, les Carthaginois, ces peuples si commerçans, & qui passoient la plus grande partie de leur vie à courir les mers, étoient très-exercés dans l'art de nager. Tous les Grecs en général, mais sur-tout les Athéniens & les habitans de l'isle de Délos, avoient la réputation d'être d'excellens nageurs. Ceux de Délos nageoient si bien, que leur adresse dans cet exercice avoit passé en proverbe. C'est pourquoi Socrate, pour mieux faire sentir combien certains endroits d'un ouvrage d'Héraclite lui paroissoient obscurs & embarrassans, se sert de cette façon de parler : *Il faudroit être un nageur de Délos pour ne point se perdre au milieu de tant d'écueils.*

Vita Socratis, apud Diogen. Laërt.

L'Histoire des guerres d'Alexandre nous fait voir que les Macédoniens savoient tous nager. Il paroît d'autant plus naturel qu'ils fussent formés à cet exercice, que c'étoit un

uſage commun chez ce peuple de ne prendre le bain qu'à l'eau froide, ainſi qu'il eſt prouvé par un paſſage de Polyen. Cet Auteur nous apprend que Philippe, roi de Macédoine, révoqua un de ſes meilleurs Généraux uniquement parce qu'il fut informé que cet Officier étoit dans l'habitude de ſe ſervir d'eau chaude pour ſe baigner. Ce qui mérite d'être remarqué, c'eſt que ce Prince, pour lui faire honte de ſa délicateſſe, lui remit ſous les yeux l'exemple des femmes Macédoniennes, qui même pendant leurs couches, ne ſe lavoient qu'à l'eau froide.

Polyan. Strat. l. IV, c. II.

Perſonne n'ignore que la jeuneſſe, chez les Romains, alloit après les exercices du champ de Mars, ſe plonger dans les eaux du Tibre, & y dépoſer la ſueur & la pouſſière dont elle s'étoit couverte ; elle nageoit, dit Végèce, pour ſe délaſſer des fatigues de l'exercice militaire. Cicéron & Horace nous apprennent que cet uſage étoit encore en vigueur de leur temps.

Veget. de re milit. l. I, c. X.

Tous les Hiſtoriens s'accordent auſſi à célébrer l'adreſſe avec laquelle les Gaulois, les Bataves & les différens peuples de la Germanie, ſavoient nager. Il n'eſt pas étonnant que les Germains aient excellé dans cette partie, puiſque dès leur plus tendre enfance ils étoient accoutumés à vivre, pour ainſi dire, dans l'eau. Ils n'étoient pas plutôt nés qu'on les plongeoit dans un fleuve ; chaque jour leurs mères répétoient la même opération ; elles leur procuroient par-là, un tempérament robuſte, inſenſible au froid & aux intempéries de l'air. En un mot, elles les rendoient en quelque ſorte invulnérables, comme Thétys avoit rendu invulnérable Achille ſon fils, en le plongeant dans les eaux du Styx ; car les Poëtes n'ont imaginé ce trait fabuleux que d'après l'uſage ancien de laver les enfans auſſi-tôt après leur naiſſance, dans les rivières & dans les fontaines même les plus froides.

Herodian. l. VII, p. 235. Oxon. 1704. in-8.°

Les Francs nos ancêtres, ne le cédoient à aucune autre Nation pour leur habileté dans l'exercice du nageur : c'eſt ce que prouve ce Vers d'un ancien :

Sidon. Apollin.

Curſu Herulus, jaculis Hunnus, Francus que natatu.

Les peuples de l'Eſpagne, & entr'autres les Luſitaniens, étoient auſſi, comme nous l'apprennent les Mémoires de Céſar, des nageurs très-expérimentés.

Les Juifs eux-mêmes, ſi l'on s'en rapporte au témoignage de l'hiſtorien Josèphe, doivent être mis au nombre des anciens peuples qui ſe ſont diſtingués par leur habileté dans le même genre.

Enfin M. l'abbé Ameilhon n'a trouvé dans l'antiquité, preſque aucune Nation chez qui cet exercice n'ait été en faveur; il faut cependant en excepter les Perſes qui le négligèrent toujours, ou du moins, qui ne s'y adonnèrent que foiblement. La raiſon en eſt ſimple : le culte qu'ils rendoient aux fleuves, ne leur permettoit même pas de s'y laver les mains; comment auroient-ils oſé y plonger tout le corps?

Herod. l. VI, cap. XLIV. — Liv. VIII, cap. XLVIII & XLIX.

Si les Perſes ſe faiſoient ſcrupule de nager par principe de religion, il n'en étoit pas ainſi des autres peuples, & ſur-tout des Grecs & des Romains; la Religion devoit au contraire les engager, par un motif particulier à ſavoir nager : c'étoit la crainte de périr dans les flots, de devenir la pâture des poiſſons & d'être privés par-là des honneurs de la ſépulture. Ce préjugé, en rendant les hommes plus attentifs à leur conſervation, tendoit au bien de l'État : il concouroit à conſerver à la Patrie des citoyens précieux qui, dans les occaſions, pouvoient lui rendre des ſervices eſſentiels. C'eſt peut-être en partie à cette opinion religieuſe qu'une multitude de grands hommes, tant chez les Grecs que chez les Romains, ont dû l'avantage d'échapper ſur mer aux plus grands périls.

Veget. de Re milit. l. II, c. V.

L'exercice du nageur, non-ſeulement a conſervé la vie à un grand nombre d'illuſtres perſonnages chez les Anciens, il en a encore mis pluſieurs en état d'exécuter heureuſement des entrepriſes qu'ils n'auroient jamais eu le courage de tenter s'ils n'euſſent pas ſu nager. En effet ce talent, comme dit Platon dans le Gorgias, eſt d'autant plus utile, qu'il préſerve des plus grands malheurs, & qu'il inſpire plus de hardieſſe, de bravoure & de confiance.

Horatius Coclès n'osa arrêter seul les Étrusques sur le pont qui conduisoit dans la ville de Rome, tandis qu'on travailloit à le couper derrière lui, que parce qu'il avoit une ressource pour sauver sa vie dans l'art de nager, qu'il possédoit parfaitement : aussi-tôt qu'il vit le pont rompu, il s'élança tout armé dans le Tibre, & se sauva à la nage.

Dionys. Halic. l. V, p. 297 & 298, Francf. 1586, fol.

C'étoient sans doute ces considérations qui faisoient regretter à Végèce que l'usage d'exercer le soldat dans l'art de nager fût si fort négligé de son temps. Ce célèbre Tacticien qui vivoit sous l'empire de Valentinien le jeune, desiroit ardemment de le voir rétabli sur le même pied où il avoit été autrefois. Il étoit si persuadé de l'utilité de cet exercice pour les troupes, qu'il y revient comme à un objet essentiel dans plusieurs endroits de son ouvrage; il le recommande, non seulement pour l'infanterie; il veut aussi que l'on y accoutume les cavaliers, les chevaux, & enfin jusqu'aux valets de l'armée, afin que dans l'occasion personne ne se trouve embarrassé, ni n'embarrasse les autres, faute de savoir nager.

Veget. de re Milit. l. I, c. X. Ibid. c. XXIII. L. II, c. IV. Lib. III.

Les Militaires, chez les Anciens, étoient tellement dressés à cet exercice, qu'ils nageoient souvent couverts de leur armure. Nous venons de voir Horatius Coclès se précipiter dans le Tibre, sans abandonner ses armes; Virgile nous représente Turnus passant à la nage ce même fleuve chargé de toutes les siennes. Silius Italicus dit que Scipion-l'Africain, pour donner l'exemple à ses soldats, traversoit à leur tête les rivières en nageant, sans quitter sa cuirasse. Sertorius, après la défaite de l'armée Romaine par les Cimbres & les Teutons, se jette dans le Rhône; & quoique blessé, il passe ce fleuve à la nage avec sa cuirasse sur le dos. S'il se trouva en état de faire un pareil effort, ce fut, dit Plutarque, parce qu'il s'étoit habitué à supporter la peine & la fatigue des exercices militaires. Enfin Dion Cassius assure que les Celtes étoient accoutumés à traverser à la nage les fleuves les plus rapides sans abandonner leurs armes.

Æneid. l. IX, ad calcem.

Silius Ital. Punic. l. VIII v. 555 & 556.

Amm. Marcel. l. XXIV, c. VI.

Plut. Sertorius.

Tout cela, au reste, n'a rien de fort surprenant, lorsqu'on fait

fait ce que peut produire l'habitude d'un exercice ſouvent répété. Peut-être même ne ſeroit-il pas impoſſible d'accoutumer nos ſoldats à nager auſſi avec leurs armes.

Si l'exercice du nageur peut être utile aux Militaires, il le ſeroit encore bien davantage à ceux qui ſont ſouvent dans le cas de voyager ſur l'eau ; peut-être même ſeroit-il à ſouhaiter que parmi les différentes loix qui veillent à la conſervation des citoyens, il s'en trouvât une qui leur enjoignît de ne pas s'expoſer aux dangers de la navigation ſans ſavoir nager. Si une ſage police ſe croit obligée de défendre d'habiter un édifice qui ſe détruit, ou de paſſer ſur un pont qui menace ruine, pourquoi n'apporteroit-elle pas auſſi les mêmes attentions pour diminuer, autant qu'il eſt poſſible, le nombre des riſques auxquels s'abandonne un citoyen qui, pour défendre l'État contre l'ennemi, ou pour l'enrichir par le commerce, paſſe des mois, & même des années entières ſur un élément où, pour employer l'expreſſion d'un Ancien, il n'eſt ſéparé de la mort que de l'épaiſſeur de quelques doigts? Combien de marins qui, après avoir fait une navigation, ſouvent très-longue & très-heureuſe, viennent échouer & périr au port, tandis qu'il leur ſeroit facile d'échapper au naufrage s'ils ſavoient nager ! Enfin on peut aiſément imaginer une multitude de circonſtances critiques où l'on éviteroit les plus grands dangers ſi l'on s'étoit livré à cet exercice. Par exemple, ſi Marius n'eût pas ſu nager, ſi les gens qui l'accompagnoient dans ſa fuite ne l'euſſent pas ſu non plus, auroit-il pu éviter les pourſuites des troupes de Sylla, qui le cherchoient pour le faire mourir? Marius obligé de ſortir de Rome pour ſe ſouſtraire aux entrepriſes de ſon rival contre ſa vie, fuyoit le long de la mer, avec quelques perſonnes qui avoient bien voulu partager ſon infortune. Cette troupe fugitive vit de loin un corps de cavalerie qui le pourſuivoit ; heureuſement elle aperçut, dans le même inſtant, deux vaiſſeaux qui voguoient à quelque diſtance de la côte. Auſſi-tôt, ſans délibérer, elle ſe jette à la nage pour aller les joindre. Marius, quoiqu'épuiſé de fatigue & appéſanti par le poids des années,

Plut. C. Marius. ne balance point à imiter l'exemple des autres; avec le ſecours de deux eſclaves, qui en nageant à ſes côtés l'aidoient à nager lui-même, il gagna l'un des deux navires, qui le reçut ſur ſon bord.

Les Anciens apprenoient donc à nager pour être plus en état de ſervir la Patrie dans les guerres qu'elle avoit à ſoutenir contre ſes ennemis, & pour ſe garantir autant qu'il dépendoit d'eux du malheur de perdre la vie au milieu des eaux. Outre ces motifs particuliers qui pouvoient les engager à s'exercer dans l'art du nageur, ils en avoient encore d'autres dont l'objet étoit beaucoup plus étendu, & qui intéreſſoient toutes ſortes de perſonnes indiſtinctement.

En effet, continue M. l'abbé Ameilhon, il paroît que les Anciens ne ſe baignoient guère ſans nager; c'eſt pourquoi l'on avoit pratiqué dans les bains publics des piſcines aſſez grandes pour qu'on pût y nager à ſon aiſe. C'eſt ce que *L. III, 44.* Martial nous apprend dans une de ſes épigrammes, où ſe plaignant des importunités d'un certain Ligurinus, il lui dit: « Pour échapper à vos pourſuites je m'enfuis dans les Thermes, » & auſſi-tôt je vous entends bourdonner à mes oreilles; je » gagne la piſcine, mais vous ne me permettez pas d'y nager. *Piſcinam peto, non licet natare.* » Enfin le grammairien Feſtus Pompeius fait mention d'une ancienne piſcine qui ſe voyoit autrefois à Rome, & où le peuple alloit s'exercer à nager.

Ce n'étoit pas ſeulement dans les bains publics qu'on voyoit des baſſins d'une étendue aſſez conſidérable pour pouvoir y nager; Pline le jeune fait la deſcription de deux de ſes maiſons de campagne où il y avoit, dans la partie deſtinée aux bains, des baſſins dans leſquels on pouvoit nager très-commodément. On en voyoit de ſemblables dans les maiſons de Cicéron; ce qui prouve que les Anciens étoient perſuadés que la *natation* ajoutoit quelque vertu particulière à l'uſage ordinaire du bain.

Plin. Ep. XVII, l. II. Epiſt. VI, l. V.

Reſter tranquillement dans l'eau, ç'eût été alors ne prendre le bain qu'à demi; il falloit y joindre le mouvement du corps ou agiter l'eau par quelque artifice. Ceux qui pour cauſe de

maladie, ou par délicateſſe, ne pouvoient ou ne vouloient pas prendre la peine de nager, y ſuppléoient en quelque ſorte, par des baignoires ſuſpendues que l'on balançoit ſuivant leur volonté; cette manœuvre procuroit à l'eau un flottement qui opéroit ſur le corps de celui qui prenoit le bain, à peu-près la même ſenſation & le même effet que s'il l'eût agitée lui-même en nageant.

Plin. Nat. l. IX. c. LIV. Senec. ad Lucil. ep. IX.

Ariſtote regardoit l'exercice du nageur comme très-ſalutaire; il en comparoit les avantages à ceux de la courſe. Tout le monde s'accordoit à y reconnoître, entre autres propriétés, celle de provoquer un ſommeil doux & agréable. C'eſt ſur cette opinion qu'eſt fondée la réponſe que le Juriſconſulte Trébatius fait à Horace dans la première du ſecond livre des Satyres de ce Poëte. Trébatius lui conſeille de renoncer à la ſatyre. « Votre avis, dit Horace, me paroît en effet excellent, & je le ſuivrois volontiers; mais il faut « abſolument que j'écrive; je ne puis pas dormir. Quand on « a beſoin, lui replique Trebatius, de s'exciter au ſommeil, « on paſſe trois fois le Tibre à la nage. «

Ariſt. Probl. Sect. XXIII, n.° 39.

. . . . *Ter uncti* «

Tranſnanto Tiberim, ſomno quibus opus eſt alto. »

Cette réponſe étoit d'autant mieux placée dans la bouche de Trébatius, qu'il avoit la réputation d'être un des plus grands nageurs qu'il y eût alors à Rome, ainſi qu'il paroît par une des Lettres que lui adreſſe Cicéron.

Cicer. Epiſt. ad Famil. l. VII, ep. X.

Non-ſeulement les Anciens croyoient l'exercice du nageur propre à entretenir le corps dans ſes fonctions & à conſerver la ſanté; mais ils en uſoient encore comme d'un remède. Les Médecins le conſeilloient dans la plupart des cas où ils preſcrivoient l'uſage du bain. Cœlius Aurélien ne diſpenſoit pas même les paralytiques de nager: pour les mettre en état de ſuffire à cet exercice, il leur faiſoit attacher des veſſies aux membres paralyſés.

Voy. Hieronym. Mercurialis de arte Gymnaſtic. lib. VI, c. XII.

De pareilles ordonnances de la part des anciens Médecins, ſemblent ſuppoſer que tout le monde étoit communément

dans l'uſage de nager. La moitié du genre humain eût été privée des avantages de ce remède, ſi les femmes n'euſſent pas ſu nager; mais il paroît qu'il n'étoit pas rare d'en trouver parmi elles qui fuſſent formées à cet exercice. Il ne peut guère y avoir de doute ſur cet article, par rapport aux Lacédémoniennes qui s'exerçoient comme les hommes. Quant aux femmes Romaines, tout ſemble prouver qu'elles étoient dans l'habitude de nager. L'hiſtoire de Clœlie & de ſes neuf compagnes qui ſe ſauvèrent du camp de Porſena, en traverſant le Tibre à la nage, nous en fournit un exemple mémorable. Cet uſage ſe conſerva toujours parmi les femmes Romaines, & même parmi celles de la première qualité; car nous voyons qu'Agrippine ſe ſauva à la nage, lorſque le vaiſſeau, ſur lequel Néron ſon fils l'avoit fait embarquer, ſe fut entr'ouvert au milieu des flots par l'artifice de ce Prince, qui méditoit depuis long-temps quelqu'expédient pour faire périr ſa mère.

Plutarch. Vita Publicolæ. Tite-Live, l. II, Dec. I.

Suet. in Nerone. cap. XXXIV. Tacit. l. XIV, Annal. c. I.

Le voluptueux Domitien nageoit ſouvent au milieu d'une troupe de femmes. Enfin, cet exercice devint ſi familier aux perſonnes du ſexe, qu'il dégénéra en abus; c'eſt ce que font connoître les Satyriques du temps & les écrits des Auteurs chrétiens des premiers ſiècles de l'Égliſe. S.[t] Jean-Chryſoſtome, en parlant des diſſolutions qui régnoient dans les ſpectacles des Romains, dit qu'on y voyoit des femmes qui ne rougiſſoient pas de nager entièrement découvertes dans les piſcines des théatres. Il reproche la même indécence aux femmes d'Antioche. On voit que les Anciens avoient traité l'exercice du nageur, comme les autres exercices du Gymnaſe; ils l'avoient auſſi érigé en ſpectacle.

Sueton. in Domit. c. 11.

S. Jean. Chryſ. t. VII, p. 113. Ibid. p. 115. Homil. ejuſd. 6 & 7, in Matth.

A Hermione, ville de l'Argolide, l'on diſtribuoit en public, tous les ans, des Prix à ceux qui l'emportoient ſur les autres par l'adreſſe avec laquelle ils nageoient.

Pauſan. Corinth.

A Lacédémone, les jeunes gens donnoient quelquefois un ſpectacle qui exigeoit qu'ils ſuſſent tous nager; ils ſe partageoient en deux bandes qui s'attaquoient mutuellement avec beaucoup de vigueur. Dans cette eſpèce de combat,

Pauſan. l. III.

l'avantage demeuroit à ceux qui réuſſiſſoient à précipiter les autres dans l'eau; car le lieu où s'exerçoit la jeuneſſe Lacédémonienne étoit entouré de canaux.

L'on ſait que chez les Romains il ſe faiſoit ſur l'eau des courſes, & qu'il s'y donnoit des combats ſimulés, où les Acteurs auroient été expoſés ſans ceſſe à ſe noyer, s'ils n'euſſent ſu parfaitement nager. Rien n'étoit plus agréable dans ces ſortes de ſpectacles que de voir quelqu'un des combattans tomber dans l'eau; alors tous les ſpectateurs jetoient de grands cris de joie. Auſſi Virgile, dans la deſcription qu'il fait des jeux donnés ſur mer par les ordres d'Énée, pour célébrer l'anniverſaire de la mort de ſon père Anchiſe, obſerve que chacun pouſſa des éclats de rire, lorſque le pilote Menœtès eut été précipité dans la mer par Gyas.

Illum & labentem Teucri, & riſere natantem,
Et ſalſos rident revomentem pectore fluctus.

Virg. Æneid. l. V, v. 181 & 182.

Les Romains avoient occaſion de jouir de ce plaiſir tous les ans, au retour d'une fête appelée *la Majume*, qui ſe célébroit à Oſtie au mois de Mai. Cette fête, qui devoit ſon inſtitution aux habitans de Gaza, avoit paſſé à Rome & s'étoit auſſi établie dans preſque toutes les villes maritimes des Provinces. Un des plus grands agrémens de la Majume conſiſtoit à ſe jeter les uns les autres dans l'eau. Si l'on en croit Suidas, ce n'étoit pas ſeulement le Peuple qui prenoit ce divertiſſement; les premiers de la ville s'en faiſoient auſſi une partie de plaiſir. Un pareil amuſement ne pouvoit avoir lieu qu'entre des perſonnes qui étoient dans l'habitude de nager. Æthicus le Coſmographe, que l'on croit contemporain de Théodoſe, paroît avoir en vue cette fête, lorſqu'il parle d'une lutte qui ſe faiſoit tous les ans ſur l'eau en l'honneur de Caſtor & de Pollux; il ajoute que les Magiſtrats de la ville honoroient ce ſpectacle de leur préſence. Les pêcheurs & les bateliers du Tibre donnoient auſſi un pareil ſpectacle dont André Rivin décrit ainſi l'ordonnance.

Voy. Diatribe de Majuma, 1651, Leipſ. in-4.° c. V.

Suidas ad Voc. Μαϊουμᾶς.

Les combattans étoient montés ſur des bateaux préparés

pour cet exercice; ils s'avançoient à force de rames les uns contre les autres, & cherchoient à se précipiter mutuellement dans l'eau, en se poussant avec de longues perches. Rien ne ressemble mieux à ces combats que les joutes qui se font sur l'eau dans nos réjouissances publiques, ou dont nos bateliers de la Seine divertissent souvent le Public.

Parmi les Épigrammes sur les spectacles qu'on attribue à Martial, il en est une qui mérite d'être remarquée ici, & qui revient à notre sujet; c'est celle qui est intitulée *des Nageurs, de Natatoribus.* On y fait la description des divertissemens qui se donnoient sur l'eau du temps de Domitien. Entr'autres objets qui frappoient la curiosité des spectateurs, étoit un char de Néréïdes, c'est-à-dire de jeunes gens, ou peut-être même de femmes habillées en Nymphes qui, pour user de l'expression du Poëte, dessinoient différentes figures sur la surface de l'eau. Ces nageurs représentoient d'abord un Trident, ensuite en s'entrelassant diversement, ils figuroient une ancre, puis une rame, puis un vaisseau; cette dernière figure se transformoit tout-à-coup en une autre qui représentoit l'étoile de Castor & de Pollux, à laquelle succédoit l'image d'une voile enflée par les vents; c'est-à-dire que ces Acteurs faisoient sur l'eau la même chose que les Pantomimes qui, par le moyen de danses figurées, avoient l'art de représenter sur les théâtres tous les objets qu'ils vouloient. Il falloit sans doute que ces personnages fussent très-exercés dans l'art de nager, parce qu'il n'est pas possible d'imaginer qu'ils eussent pu, sans posséder ce talent à un suprême degré, jouer leurs rôles avec toute la facilité & la prestesse nécessaires à l'illusion d'un pareil spectacle.

Ces jeux & ces fêtes sur l'eau, qui ne pouvoient manquer d'être utiles en entretenant les Citoyens dans l'exercice du nageur, dégénérèrent par la suite en abus; ce qui arrivera toujours, même aux meilleurs usages, toutes les fois qu'on s'écartera des règles de leur institution primitive. Les désordres qui s'y introduisirent furent portés à un tel excès, qu'on se crut obligé d'interdire ces divertissemens. Mais dans la suite

Arcadius & Honorius, ſoit pour plaire au Peuple, ſoit pour conſerver des exercices dont ils ſentoient tous les avantages, rétablirent la *Majume,* à condition cependant qu'il ne s'y paſſeroit rien de contraire à la décence. Ces Princes imitèrent en cette occaſion, la ſageſſe du grand Théodoſe leur père, qui porta une loi par laquelle il étoit défendu aux Soldats de monter tout nus ſur leurs chevaux, lorſqu'ils les iroient abreuver à la rivière. Cette même loi leur enjoignoit de s'écarter de la vue du Public, toutes les fois qu'ils voudroient s'exercer à nager.

Codex Theod. l. XV, tit. 16.

Codex Theod. l. I, de re milit.

De pareilles ordonnances étoient aſſurément très-ſages; car l'honnêteté publique doit toujours l'emporter ſur toute autre conſidération, & ſi M. Ameilhon deſire que l'exercice des nageurs nous devienne plus familier, qu'il faſſe même partie de l'éducation phyſique de la jeuneſſe, il ſuppoſe qu'on prendroit des meſures pour que les mœurs ne reçuſſent aucune atteinte de cet uſage. A Rome, les jeunes gens s'exerçoient à nager dans les Gymnaſes; mais ils étoient ſurveillés par un Gymnaſiarque & par des Officiers nommés *Pédotribes,* qui avoient ſoin que tout ſe paſſât dans l'ordre. Plus on remontera vers les premiers temps de la République, plus on y verra l'exercice du nageur en recommandation. Cependant, c'étoit alors qu'on reſpectoit davantage les mœurs; c'étoit alors qu'on portoit, ſur la décence, la délicateſſe au point qu'un père ſe feroit fait ſcrupule de prendre le bain avec ſon fils. Cet exercice n'a donc rien par lui-même d'incompatible avec des mœurs ſages & même auſtères. D'ailleurs il ſeroit aiſé, on le répète, de prendre des précautions pour empêcher que la décence ne fût bleſſée. On pourroit encore lui aſſurer la protection des Loix, & contre des hommes aſſez téméraires pour imiter la conduite d'Actéon, qui ne craignit point de violer le reſpect dû à la chaſte Diane, en jetant ſur elle des regards indiſcrets lorſqu'elle prenoit le bain, & contre des femmes aſſez peu honnêtes pour reſſembler à cette Clodia dont parle Cicéron, laquelle avoit acheté des jardins ſur le bord du Tibre, préciſément parce que c'étoit

Cic. de Offic. l. I.

Pauſan. l. IX.

Cicer. Orat. pro Cælio.

dans cet endroit que les jeunes gens avoient coutume de venir nager après les exercices du champ de Mars.

Juſqu'ici nous avons indiqué ſommairement, & toujours d'après M. l'abbé Ameilhon, les divers motifs qui engageoient les Anciens à cultiver l'exercice du nageur. On a pu voir qu'ils apprenoient à nager, 1.° pour être plus en état de faire le ſervice militaire, & pour ſe préſerver des accidens de toute eſpèce, auxquels on peut être expoſé dans le cours de ſa vie de la part du plus perfide des élémens : 2.° pour conſerver leur ſanté, ou pour la recouvrer : 3.° pour le plaiſir.

II. Maintenant il reſte à faire voir comment les Anciens apprenoient à nager; les divers moyens dont ils ſe ſervoient pour nager plus facilement; les différentes attitudes dans leſquelles ils nageoient, enfin juſqu'à quel point un bon nageur étoit capable de ſupporter les fatigues de cet exercice.

Les Anciens, comme on l'a déjà dit, apprenoient l'art du nageur dès leur enfance ; on le leur enſeignoit dans les Gymnaſes. Les maîtres prépoſés pour apprendre cet exercice à la jeuneſſe, attachoient au corps de ceux qu'ils inſtruiſoient, des faiſceaux de jonc ou de roſeau, qui les aidoient à ſe ſoutenir ſur l'eau. On ſe ſervoit auſſi, pour le même uſage, de veſſies, d'outres enflées, de morceaux de liège, &c.

On ne connoît point d'Auteur qui puiſſe mieux ſatisfaire la curioſité ſur les différentes manières de nager pratiquées chez les Anciens, que Manilius. Auſſi eſt-ce principalement ce Poëte qui a fourni à M. Ameilhon les matériaux néceſſaires pour remplir cette partie de ſon Mémoire.

Manil. l. V, v. 411 & ſuiv. ad uſum Delph.

Manilius, dans le cinquième livre de ſon Aſtronomie, remarque que tout homme qui naît ſous la conſtellation du Dauphin, aura de grandes diſpoſitions pour nager. « On le » verra, dit-il, tantôt voler ſur la ſurface des eaux, en frappant » de ſes bras les flots & en les faiſant retentir ſous ſes coups.

» *Volitabit in undis,*
» *Nunc alterna ferens in lentos brachia tractus*
» *Et plauſâ reſonabit aquâ.*

» Tantôt

Tantôt il tiendra les mains entièrement ſous l'eau, leur « faiſant faire le jeu des rames, ſans qu'on puiſſe apercevoir « leur mouvement. »

Nunc æquore merſas
Deducet palmas, furtivo remus in ipſo.

« D'autres fois il ſe tiendra debout dans l'eau, & il nagera comme s'il marchoit, de ſorte qu'on diroit que les eaux ſont « devenues pour lui une terre ferme. »

Nunc in aquas rectus veniet, paſſimque natabit
Et vada mentitus reddet ſuper æquore campum.

Enfin le Poëte décrit une troiſième manière de nager qui conſiſte « à ſe tenir couché ſur le dos, ſans faire aucun mouvement des mains. »

Aut immota ferens in tergus membra latuſque.

Manilius obſerve avec raiſon, & en homme inſtruit de la matière qu'il traite, qu'une perſonne qui nage ſur le dos ne court preſque aucun riſque.

Pendebitque ſuper tutum ſine remige pontum.

En effet, les plus habiles maîtres de l'art conviennent que cette dernière manière de nager eſt la plus ſûre & la plus facile. Le Poëte remarque de plus, que celui qui nage ainſi, « ne pèſe point ſur l'eau, & qu'il demeure comme ſuſpendu ſur la ſurface des ondes. »

Voy. Thevenot, de l'Art de nager, c. IV.

Non onerabit aquas, ſummiſque accumbet in undis.

Cette obſervation eſt encore conforme à l'expérience & à ce qu'aſſurent les Auteurs les plus accrédités ſur cette matière. Si Manilius dit que le nageur qui ſe tient ſur le dos ne charge point la ſurface des eaux, c'eſt une conſéquence qu'il tire de l'expérience qu'on avoit alors, que dans cette poſition, il eſt très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, que le nageur enfonce dans l'eau, de ſorte qu'on croiroit qu'il n'a effectivement aucune peſanteur.

Voy. Thevenot ibid.

Telles étoient les principales manières de nager usitées chez les Anciens, qui avoient réduit cet exercice en art comme tous les autres. On sent bien qu'il étoit susceptible de beaucoup de variétés dépendantes de la volonté du nageur, & des circonstances particulières dans lesquelles il pouvoit se trouver. Ainsi nous voyons que César, en se sauvant à la nage au siége d'Alexandrie, tenoit le bras gauche élevé hors de l'eau pour ne point mouiller ses tablettes, & qu'il nageoit de la main droite seulement; il étoit même quelquefois obligé de plonger la tête dans l'eau, pour éviter les traits que les Égyptiens lui lançoient. Ajoutez à cela qu'il traînoit avec ses dents son vêtement militaire, afin de ne pas laisser ses dépouilles aux ennemis. D'où l'on doit conclure que César nageoit dans une situation fort gênante, & qu'il devoit être bien exercé dans l'art du nageur. Enfin les acteurs de ces fêtes, qui se donnoient sur l'eau, à Rome & dans les Provinces maritimes de l'Empire, devoient nécessairement savoir nager dans toutes les attitudes imaginables.

Suet. in Cæsar. c. LXIV. Plut. Vita Jul. Cæs. Dio Cass. lib. XLII.

M. l'abbé Ameilhon pour fixer ensuite, autant qu'il lui est possible, les idées sur l'espace qu'un habile nageur étoit capable de parcourir sur l'eau, rappelle quelques traits historiques où les distances parcourues par des nageurs sont indiquées.

Le premier exemple de cette espèce qu'il cite, est l'histoire du jeune Léandre, dont les aventures font la matière d'un des plus agréables morceaux de poësie Grecque que nous ayons. Ce jeune homme, afin de satisfaire la passion qu'il avoit conçue pour Héro, Prêtresse de Vénus à Sestos, passoit toutes les nuits, à la nage, le détroit de l'Hellespont, portant ses habits sur sa tête : il étoit guidé par un fanal que sa maîtresse élevoit sur une tour où ses parens la retenoient : il revenoit ensuite, par la même voie, à Abydos sa patrie, avant le lever du soleil.

Comme Léandre devoit chercher à diminuer, autant qu'il étoit en lui, les difficultés & les risques de son entreprise, on peut supposer qu'il suivoit le bord de la mer jusqu'à ce

qu'il fût parvenu à l'endroit ſitué directement vis-à-vis la tour qu'habitoit ſa maîtreſſe : or l'Helleſpont n'avoit, dans cet endroit, que ſept ſtades de largeur ; d'où il réſulte, d'après l'évaluation donnée par M. d'Anville, & adoptée par M. Ameilhon, que le trajet que Léandre étoit obligé de faire en nageant, pour ſe rendre à Seſtos, équivaloit à quatre fois, ou à peu-près, la largeur de la Seine priſe au-deſſus de Paris ; s'il ſe fût mis à la nage en partant d'Abydos ſa patrie, il auroit eu trente ſtades à parcourir.

Dans la guerre d'Alexandrie, ceux de Phare ayant été défaits par Céſar, ſe précipitèrent dans la mer, & gagnèrent, à la nage, la ville, qui étoit éloignée de huit cents pas. *Seque per molem in mare precipitaverunt & DCCC paſſuum intervallo ad oppidum enataverunt.* En évaluant l'ancien mille romain à 756 toiſes, les huit cents pas font plus de 604 toiſes. Il faut remarquer que ce ne ſont pas quelques particuliers ſeulement, mais tous les habitans d'un même lieu, qui ſe trouvent capables de faire un pareil trajet.

Bellum Alex. a Cæſare.

Ceux de Meſſine avoient fait encore quelque choſe de plus étonnant, lorſqu'Imilcon ſe fut rendu maître de leur ville dans la guerre des Carthaginois contre Denys, l'ancien tyran de Syracuſe. Pluſieurs des habitans de cette ville, pour ne pas tomber entre les mains du vainqueur, ſe jetèrent dans la mer, & il y en eut environ cinquante qui furent aſſez bons nageurs pour aborder en Italie. Or M. l'abbé Ameilhon prouve que ces braves Meſſinois dûrent faire, en nageant, au moins une grande lieue & demie.

Après avoir jugé de l'habileté des anciens nageurs par les intervalles que pluſieurs d'entr'eux ont parcourus, M. l'abbé Ameilhon croit pouvoir en juger encore par la durée du temps que d'autres ont été forcés de ſéjourner dans l'eau en cherchant à ſe ſauver à la nage pour échapper au naufrage. On ſe contentera d'en citer deux exemples.

L'Hiſtoire rapporte que le fameux Pyrrhus roi d'Épire, s'étant embarqué pour aller au ſecours des Tarentins, attaqués par les Romains, fut accueilli d'une violente tempête : comme

Plutarch. vita Pyrrh.

il vit que ſon vaiſſeau alloit couler à fond, il ſe jeta à la mer. Ses gardes, ſes officiers & ſes amis en firent autant, pour tâcher de le ſecourir; mais comme il falloit combattre la violence des vagues jointe à l'obſcurité de la nuit, le jour parut avant qu'ils puſſent gagner la côte. Le Roi étoit excédé de fatigue, lorſqu'il aborda ſur le rivage. Il falloit certainement que ce Prince, & tous les Seigneurs qui l'accompagnoient, fuſſent dans une grande habitude de nager, pour avoir pu lutter ſi long-temps contre les flots irrités.

La Vie de Josèphe, écrite par lui-même, fournit un autre trait de la même eſpèce, qui mérite d'être remarqué. Cet Hiſtorien étant parti de Jéruſalem pour ſe rendre à Rome, le vaiſſeau ſur lequel il s'étoit embarqué, & qui contenoit à peu-près ſix cents perſonnes, fit naufrage dans le golfe Adriatique. Après avoir nagé toute la nuit, Dieu permit, dit-il, qu'au point du jour, nous fîmes rencontre d'un navire de Cyrène, qui me reçut ſur ſon bord avec environ quatre-vingt autres de ceux qui avoient pu faire aſſez de diligence pour joindre ce bâtiment.

Quoique la durée du temps ne ſoit point fixée dans ces deux exemples, on ne peut cependant diſconvenir que ceux qui les donnèrent n'aient été obligés de nager pendant pluſieurs heures de ſuite; ce qui ſuppoſe de leur part des efforts prodigieux.

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR
LES JEUX NÉMÉENS.

Les Jeux publics de la Grèce, consacrés par la Religion, faisoient à la fois les délices du peuple le plus poli & le plus spirituel qu'on connût alors, & portoient dans toutes les ames une chaleur d'émulation, que nos mœurs nous rendent difficile à concevoir. Nous n'en sommes pas moins curieux d'en connoître l'histoire jusqu'aux moindres particularités, parce qu'elles dévoilent le génie, le caractère, l'ame d'un peuple célèbre, dont les idées sur la gloire, comme sur les Arts, les Sciences, & sur une multitude d'autres objets, méritent l'attention de tout homme qui pense. Malheureusement il y a en ce genre, comme en tant d'autres, un assez grand nombre de points, à l'égard desquels nous paroissons condamnés à l'ignorance, ou du moins réduits uniquement à des conjectures plus ou moins vraisemblables, parce que les Écrivains qui seuls peuvent nous éclairer, ont négligé de s'étendre sur des détails bien connus de leur temps, comme s'ils avoient dû l'être également de la postérité la plus reculée. Lorsqu'ils ont fait mention de ces Jeux, on diroit qu'ils en ont parlé comme très-convaincus que ces exercices fameux subsisteroient à jamais, avec tout l'éclat, l'estime, la célébrité dont ils les jugeoient dignes.

Plusieurs Membres de cette Compagnie se sont déjà exercés dans cette partie de Littérature, aussi curieuse qu'intéressante. Outre les *Mémoires pour servir à l'histoire des Athlètes*, dans lesquels M. Burette traite de la Lutte, du Pugilat, de la Course, du Pentathle, de l'exercice du Disque, de l'étendue des Hippodromes, &c. ce Recueil offre trois Mémoires de M. l'abbé Gédoyn *sur les Courses de chevaux, & les Courses de chars, en usage dans les jeux Olympiques*, qui tenoient le premier rang parmi tous les autres. Auparavant, M. l'abbé Massieu avoit

T. VIII, p. 314 & suiv. Ibid. p. 330 & suiv. & tome IX, p. 360.

déjà fait des recherches ſur les jeux *Iſtmiques*, & le précis de ſon travail eſt conſigné dans la partie hiſtorique de ce Recueil.

T. I, p. 44.

28 Janvier 1772.

À leur exemple, M. d'Anſſe de Villoiſon s'eſt élancé dans la carrière *Néméenne*. La contrée où elle étoit ſituée, avec les antiquités remarquables qui ſe trouvoient dans le voiſinage; l'origine de ſon nom & des jeux Néméens; les différentes perſonnes à qui on en attribue l'établiſſement; les Prix accordés aux vainqueurs; les Juges qui préſidoient; les qualités néceſſaires pour être admis au nombre des combattans; les trois claſſes d'exercices *Agoniſtiques* introduits dans ces jeux en différens temps, les noms même des Athlètes fameux dont la mémoire a paſſé à la poſtérité, parce qu'ils s'étoient diſtingués les premiers dans chacune de ces claſſes; le temps précis, la ſaiſon, le jour même du mois où ces jeux ſe célébroient; le rapport des années des Néméades à celles des Olympiades & des Pythiades; enfin l'époque de la ceſſation totale de ces jeux; tels ſont les objets principaux qui ont occupé M. de Villoiſon dans ſes recherches. Elles l'ont conduit à dire un mot en paſſant ſur pluſieurs jeux funèbres, dont la plupart ſont aſſez peu connus, & que les Grecs célébroient pour honorer la mémoire des héros qui leur étoient chers. Elles lui ont auſſi fourni l'occaſion de répandre quelque jour ſur des textes de Pindare qui ſe ſont préſentés ſous ſes pas, ſur-tout lorſqu'il y a remarqué des alluſions cachées à des uſages anciens.

Némée.

[a] *Lib. VIII.*

[b] *Lib. IV, 6.*

[c] *Corinc. c. XV.*

I. *Némée* étoit une petite contrée de l'Argolide, ſituée entre *Cléone* & *Phliunte*, comme le remarque Strabon [a]. Pline [b] la place entre *Clitorium* & *Cléone*, & met ces deux bourgs dans l'Arcadie. Selon Pauſanias [c], on croyoit que ce canton avoit pris ſon nom d'une fille de l'Aſope, qui s'appeloit *Némée (a)*. On y montroit encore de ſon temps

(a) D'autres font *Némée* fille de Jupiter & de la Lune; ce qui donne lieu à M. de Villoiſon de corriger un paſſage, où le Scholiaſte de Pindare dit que la contrée de *Némée* dans l'Argolide, a tiré ſon nom de Jupiter & de la Lune; ὀνομασμένη ἀπὸ τῆς Σελήνης καὶ Διός. Ces paroles ſeront intelligibles ſi on y ajoute θυγατρὸς. Le même Scholiaſte rapporte, au ſujet de *Némée*, d'autres étymologies qui ne méritent pas qu'on s'y arrête.

la caverne du Lion, & de-là à la ville même de Némée, on ne comptoit que quinze ſtades.

Un temple de Jupiter Néméen, attiroit dans cette ville l'attention des curieux, quoique la voûte en fût tombée, & qu'il n'y reſtât plus aucune ſtatue. Il étoit entouré d'un bois de cyprès, où l'on diſoit qu'Hypſipyle ayant laiſſé quelque temps ſur l'herbe ſon nourriſſon Ophelte, pour indiquer une fontaine aux Argiens qui alloient au ſiége de Thèbes, le trouva mort à ſon retour. Pauſanias ajoute que les Argiens font dans la même ville des ſacrifices à Jupiter Néméen, & ont droit d'élire un Prêtre qui lui eſt conſacré; qu'ils y ont inſtitué des jeux célébrés en hiver, où l'on diſpute tout armé le prix de la courſe; qu'on y voit auſſi le tombeau d'Ophelte, dans une enceinte qui renferme quelques autels; que près de-là on aperçoit une petite éminence qu'on dit être la ſépulture de Licurgue père d'Ophelte; qu'aux environs on trouve la fontaine *Adraſtée*, ainſi nommée, ſoit pour avoir été découverte par Adraſte *(b)*, ſoit pour quelqu'autre raiſon ignorée de l'Hiſtorien.

Les Jeux dont parle Pauſanias, portoient auſſi le nom de *Cléoniens*, à cauſe que Cléone étoit voiſine de Némée. C'eſt une dénomination que Pindare[a] donne & à ces Jeux & aux Juges qui décernoient le Prix : d'ailleurs, le Lion de *Némée* porte auſſi chez les Poëtes le nom de Lion de *Cléone*[b].

[a] *Ném. IV, 27, & X, 79.*
[b] *Senec. Herc. Oet. 189. Sil. l. 3, v. 36. Claudian. 1, in Ruf. 285.*

Origine des Jeux Néméens.

II. Quoique quelques Auteurs faſſent remonter l'origine de ces Jeux à des temps bien antérieurs à la guerre de Thèbes, la plus commune opinion en attribue l'établiſſement aux ſept guerriers célèbres qui s'y diſtinguèrent. Quand ces Argiens revinrent de la fontaine qu'Hypſipyle *(c)* leur avoit

(b) M. de Villoiſon conjecture que c'étoit cette fontaine même qu'Hypſipyle avoit indiquée à Adraſte, le chef des ſept héros fameux dans la guerre de Thebes, & qu'elle avoit pris de là le nom d'*Adraſtée*.

(c) On peut voir dans les Mythologues, l'hiſtoire d'Hypſipyle, fille de Thoas roi de Lemnos. Les Lemniennes ayant formé le projet de maſſacrer tous les hommes de l'île, cette Princeſſe fut la ſeule qui ſauva ſon père; & cette action généreuſe penſa lui coûter la vie. Elle s'enfuit pour échapper à la mort à laquelle elle avoit été condamnée; & des brigands, entre les

indiquée, ils tuèrent le ſerpent dont le venin mortel avoit fait périr le jeune Ophelte *(d)*, que ſa nourrice avoit laiſſé dans un bois de cyprès, où, ſelon d'autres, dans un pré ſur une plante d'ache. Déſeſpérés de ſe voir la cauſe, quoique innocente, de la mort de cet enfant, ils inſtituent en ſon honneur des jeux funèbres, tant pour appaiſer ſes mânes que pour tâcher de conſoler Hypſipyle. Amphiraüs, un des ſept chefs, & devin fameux, annonça que cette mort étoit le préſage & le prélude de celle qui les attendoit dans leur expédition; & le nom d'Ophelte fut changé en celui d'*Archémore (e)*.

In Phoc. c. XXV. Pauſanias attribue l'inſtitution des jeux Néméens à Adraſte, & dit que lorſqu'ils furent célébrés par les Épigones, un fils de Théſée, nommé *Mélanippe*, y remporta le Prix de la courſe. En cela Pauſanias confirme l'opinion commune, puiſqu'Adraſte étoit un des ſept principaux chefs qui conduiſirent les Argiens au ſiége de Thèbes: c'eſt peut-être par la même raiſon que Pindare *(f)* fait mention d'Adraſte dans une de ſes Néméennes.

Quelques-uns faiſant honneur de cet établiſſement à Hercule, diſent que ce héros inſtitua les jeux Néméens en mémoire du fameux Lion qu'il tua dans la forêt de Némée, & à l'imitation d'Apollon qui, pour perpétuer le ſouvenir de ſa victoire ſur le ſerpent Python, avoit établi les jeux Pythiens.

mains de qui elle tomba, la vendirent à Lycurgue roi de Thrace, & en particulier de Némée, qui lui confia le ſoin de ſon fils Ophelte.

(d) D'autres le nomment *Euphète*, & le font fils de *Lycus*. M. de Villoiſon penſe, avec Schmid, que ce dernier nom a peut-être été écrit par abréviation pour Lycurgue. On l'a dit auſſi fils d'Euphète & de Creuſe, & encore fils de Talaus & frère d'Adraſte.

(e) Ἀρχέμορος, comme pour dire que la mort de cet enfant étoit ἀρχὴ μόρου.

(f) Ce Poëte célébrant, dans la 10.e Néméenne, Thiæus fils d'Ulias, dit que ce Lutteur remporta trois fois le Prix [illegible], ἐν Ἀδραστείῳ νομῷ. (Antist. 2.) Ce dernier mot cauſe de l'embarras; car ſi on lit νομῷ, il indiquera la forêt de Nemée dépendante d'Adraſte roi de Sycione; mais ſi on lit νόμῳ, l'accent aigu placé ſur la première ſyllabe, le ſens ſera, que Thiæus fut vainqueur dans les Jeux Neméens, où s'obſervoient les règles preſcrites par Adraſte, qui les a inſtitués.

Pythiens. Mais la plupart conviennent qu'Hercule ne fit que donner une nouvelle forme à ces Jeux, & les conſacrer à Jupiter, au lieu d'Archémore. Il eſt certain que Pindare les regardoit comme conſacrés à ce Dieu : σέο δ' ἀγών, dit-il, s'adreſſant à lui [a]. Suivant Ælien [b] ils n'ont rien de commun avec Archémore, ayant été établis par les chefs Argiens en l'honneur de Pronax père de Licurgue.

[a] *Ném. III, Str. 4.*
[b] *Lib. IV, Hiſt. Var.*

Jeux Funèbres.
L. VIII, c. IV.

III. La coutume de célébrer des Jeux funèbres en l'honneur des Rois, des Princes, des Héros dont la mémoire étoit chère, remonte aux plus anciens temps de la Grèce. Pauſanias atteſte qu'à l'occaſion de la mort d'Azan fils d'Arcas, & arrière-petit-fils de Lycaon, on célébra des Jeux funèbres pour la première fois; je ſuis ſûr au moins, ajoute-t-il, qu'il y eut des courſes de chevaux, s'il n'y eut pas d'autres ſortes de Jeux. Il parle ailleurs [a] des Jeux funèbres qu'Acaſte, un des Argonautes, donna en l'honneur de ſon père. Homère [b] dit qu'Euryale avoit diſputé le Prix & avoit vaincu à Thèbes tous ſes rivaux, dans les Jeux qui ſe donnoient près du tombeau d'Œdipe, ce qui montre que le Poëte ne ſuppoſoit pas que ce Prince fût mort à Colone près d'Athènes, comme l'ont ſuppoſé les Poëtes poſtérieurs. Euryale eſt un de ceux qui combattirent dans les Jeux & pour les Prix propoſés par Achille pour honorer les funérailles de Patrocle : exemple qui fut imité par Énée, en mémoire de ſon père Anchiſe. Dans le même livre de l'Iliade, Neſtor parle des avantages qu'il avoit eus aux Jeux funèbres que les fils d'Amaryncée, roi des Épéens, donnèrent en l'honneur de leur père. Si l'on en croit une ancienne tradition, après la mort d'un roi d'Eubée, nommé Amphidamas, Ganyctor ſon fils, fit publier qu'on célébreroit différens jeux, & qu'il y auroit même des Prix pour la poëſie. Homère & Héſiode ſe rendirent à Chalcis pour les diſputer, & on prétend qu'Héſiode eut l'avantage. Pindare, dans ſa ſeptième Olympienne & dans la première Iſthmienne, indique les Jeux qu'on célébroit en l'honneur d'Iolas & d'Hercule à Thèbes, d'Amphiaraus à Orope, de Trophonius à Lébadée, d'Æaque dans l'île

[a] *Lib. III, c. XVIII, & l. VI, c. XX.*
[b] *Il. XXIII, v. 679.*
V. 630.

d'Ægine, de Tlépolème à Rhodes, & de Protésilas en Thessalie.

Prix des petits Jeux.

Iliad. t. IV, p. 434.

IV. Mais M. de Villoison remarque que, dans ces petits combats, les Prix n'étoient pas de simples couronnes comme dans les grands Jeux. « Les Anciens, dit M.me Dacier, » dans les Prix qu'ils proposoient, n'avoient pas seulement en » vue l'honorable, mais encore l'utile : une captive pour tra- » vailler, un taureau pour le labourage, un disque pour la provision de fer. » Dans les Jeux d'Hercule & d'Iolas, célébrés à Thèbes près du tombeau d'Amphitrion, la récompense du vainqueur étoit un trépié d'airain, avec une couronne de myrthe [a]. Une couronne de la même espèce, avec un bouclier d'airain [b], étoit destinée au vainqueur dans les jeux de Junon, nommés Ἡραῖα ou ἑκατόμβαια, parce qu'on immoloit à cette Divinité cent bœufs, dont la chair étoit distribuée au peuple. Ces Jeux, établis dans la ville d'Argos par Archinus, ancien roi de l'Argolide, furent adoptés par les habitans de l'île d'Ægine *(g)*, qui descendoient des Argiens.

[a] *Pind. IV. Isth. Epode antep.*
[b] *Pindare, Olymp. VII, Antist. V.*

Le Prix des Jeux d'Alcathoüs à Mégare, paroît n'avoir été qu'une couronne de myrthe; du moins Pindare [a] ne parle pas d'autre chose. Ces Jeux, au rapport de Pausanias [b], avoient été institués par Alcathoüs fils de Pélops, à l'imitation des jeux Pythiens de Delphes, & en mémoire du Lion de Cithéron qu'il avoit tué. Les vainqueurs étoient couronnés d'une branche de peuplier blanc dans les jeux de Triptolème, qu'on célébroit à Rhodes le 24 du mois que les Macédoniens appeloient γορπιαῖος, & les Athéniens Βοηδρομιών. On donnoit de l'orge ou une couronne de cette plante à Éleusine, où l'on célébroit en l'honneur de Cérès & de Proserpine les jeux nommés *Éleusinies*, *Anacalyptéries* ou *Démétries* *(h)*.

[a] *Isth. VIII, sur la fin.*
[b] *Attic. c. XLI.*

(g) Voilà pourquoi Pindare donne à ce combat, l'épithète de ἐπιχώριον, lorsqu'il chante la victoire d'Aristomène d'Ægine dans la VIII.e Pythionique, *vers 114*. Il lui donne celle de χάλκεος dans la X.e *Ném. v. 41*, à cause du bouclier d'airain. Voyez aussi *la 7.e Olymp. Antist. 5.*

(h) Lonicerus & Aretius, deux habiles interpretes de Pindare, ont

On proposoit pour Prix, des armes d'un travail recherché; en Arcadie, où l'on célébroit les Κόρεια, les Ἀλεάια, & sur-tout les Λύκαια ou Lupercales, que Lycaon, au rapport de Pausanias, institua en l'honneur de Jupiter Lycæen *(i)*. À Marathon, où l'on célébroit en l'honneur d'Hercule des Jeux nommés par cette raison Ἡράκλεια, le Prix étoit une fiole d'argent, ἀργυρὶς *(k)*; car c'est ce qu'entendent par ce mot Pollux [a], Athénée [b] & le Scholiaste de Pindare [c]. Un vase de la même matière & du même nom, étoit aussi le prix qu'on adjugeoit à Sicyone dans les petites Pythiennes, ou Adrastées en l'honneur d'Apollon *(l)*; mais on y ajoutoit une couronne. Le Prix des jeux d'Æaque, dans l'île d'Ægine, portoit le nom de Ἀμφορίτης, parce qu'il consistoit dans une sorte de vase, comme on appeloit Ἀργυρίτης

L. VIII, c. II.

[a] *L. VI, c. XVI.*
[b] *Lib. XI.*
[c] *In Olymp. XIII.*

Pind. Ném. XII. δυοδεκ ια.

---

cru qu'on couronnoit aussi d'orge frais ceux qui étoient vaincus dans les Jeux Pythiens, pour leur donner à entendre qu'ils n'étoient pas encore capables de mériter la couronne de laurier. Ils se fondent sur un passage où Pindare parlant des vaincus, dit :

τοῖς οὔτε νόστος ὁμῶς
Ἔπαλπνος ἐν Πυθιάδι κριθῇ.

Ce qui signifie, à leur avis, que *leur retour n'a pas été si agréable : ils remportent avec eux la couronne d'orge qu'on donne aux vaincus dans les Jeux Pythiens.* Les autres interprètes, au lieu du substantif Κριθῇ *(Hordeo)*, lisent Κρίθη *(judicatus fuit)*, & entendent que *leur retour n'a pas été si agréable, &c.* On ne trouve dans l'antiquité, aucun vestige de l'usage supposé par Lonicerus. Le silence du Scholiaste en cet endroit, semble faire foi qu'il a pris pour un verbe le mot Κρίθη, leçon qui a été suivie dans les éditions d'Étienne & de Plantin, & pour laquelle se sont déclarés les Éditeurs d'Oxfort. Cependant Schmidt fait une remarque que M. de Villoison trouve juste, c'est qu'en ce cas il y auroit eu ἐκ ou ὑπὸ Πυθιάδος, plutôt que ἐν Πυθιάδι.

(i) M. de Villoison observe, après Schmidt, que Pindare parlant des ces Prix dans la VII.[e] Olymp. *Antist. 5*, les appelle τὰ τ' ἐν Ἀρκαδίᾳ ἔργα, parce que c'étoient des ouvrages d'un beau travail, dont la matière étoit l'airain, comme on le voit dans la 10.[e] Ném. *Antist. 3*.

(k) Pindare, *Olymp. IX, Str. 4*, loue le jeune Epharmostus d'avoir vaincu à Marathon des rivaux plus âgés que lui, ἀμφ' ἀργυρίδεσσιν.

(l) Pindare, *Ném. X, Antist. 3*, parlant des ancêtres de Thiaeus, dit :

Σικυωνόθε δ' ἀργυρωθέντες σὺν οἰνηραῖς φιάλαις ἐπέβαν.

M. de Villoison observe avec Schmidt, que cela ne signifie pas qu'ils revinrent de Sicyone avec de l'argent & des fioles à mettre du vin, mais avec des fioles d'argent destinées à cet usage, ou pleines de vin.

celui qui consistoit en argent, ou étoit un vase d'argent.

Dans les Panathénées que célébroit Athènes en l'honneur de Minerve, le Prix étoit un vase de terre cuite plein d'huile, pour montrer que c'est à cette Déesse qu'on est redevable de l'invention de cette liqueur *(m)*. À Pellènes, ville de l'Achaie, dans les Δῖα consacrés à Jupiter, de même que dans les *Théoxénies*, autrement dites Ἑρμαῖα, qu'on célébroit en l'honneur de Mercure ou d'Apollon Théoxénien, le Prix étoit une espèce de manteau χλαῖνα [a]. Les expressions de Pindare à cet égard paroissent si remarquables à M. de Villoison, qu'elles lui servent à relever une faute de Pausanias [b]. Cet Auteur dit que le Prix des Jeux célébrés à Pellène en l'honneur d'Apollon Théoxénius, est une somme d'argent, τιθέντες ἀργύριον ἆθλα τῆς νίκης. « Pindare, contemporain des Athlètes qu'il célèbre, devoit être infiniment » mieux instruit du Prix qu'ils remportoient, & il est beaucoup plus digne de foi dans tout ce qui regarde cette matière *(n)*. » Pausanias ajoute que les naturels du pays étoient admis à ces combats, καὶ ἄνδρες ἀγωνίζονται τῶν ἐπιχωρίων, ce que l'Interprète latin a rendu par ces mots, *descendunt in certamen soli cives*. Ce terme *soli*, dit M. de Villoison, n'est point dans le texte, & n'y doit pas être. On voit dans Pindare qu'Epharmostus d'Opunte, Xénophon de Corinthe, Diagoras de Rhodes, remportèrent le Prix dans ces Jeux, quoi qu'ils ne

[a] *Voy. Pindare, Olymp. IX, Antist. IV, & Ném. X, v. 82.*

[b] *In Achaie, c. XXVII.*

Pind. Olym. IX, XIII, vij.

(m) Voyez Pindare, *Néméenne X, Epode 2*, où le Scholiaste dit que les seuls vainqueurs pouvoient transporter de l'huile d'Athenes, confondant peut-être l'huile avec la branche de l'olivier sacré auquel il étoit defendu de toucher, si ce n'est pour couronner le vainqueur, M. de Villoison renvoie sur cette, aux notes de M. Dupuy sur l'Œdipe à Colonne, *page 167.* de l'*in-12*, & soupçonne que dans cette phrase du Scholiaste καὶ οὐ δὲ ἐξαγαγεῖν ἐλαιον ἐξ Ἀθηνῶν, οἱ μὴ τοῖς νικῶσι, il faut lire ἐλαιας au lieu de ἐλαιον.

(n) Schmidt prétend qu'il ne faut pas confondre les *Théoxénies* institués par Castor & Pollux en l'honneur de tous les Dieux, avec les *Théoxénies* de Pellène en l'honneur d'Apollon. *Diversum ab hoc fuit ejusdem nominis festum Apollini sacrum, Pellenæ in Achaiâ, cujus ludorum præmium erat argentum, teste Pausania.* (Notes preliminaires sur la 3.e Olympiade) Mais sans cette distinction, ne pourroit-on pas tout concilier en disant que le Poete & l'Historien parlent chacun de ce qui se passoit de son temps à Pellene !

fuſſent pas citoyens de Pellène. Ce Poëte atteſte encore que des Corinthiens ont ſouvent eu le même avantage. *Ném. X.*

Dans une digreſſion à la louange de *Caſtor* & d'*Iolaus*, Pindare dit que, pour prix de leur victoire, ils ont obtenu des trépiés, des *chaudières* (λεβῆτας), des fioles d'or avec des couronnes. M. de Villoiſon conclut de cet expoſé, qu'il n'en étoit pas des petits combats de la Grèce, comme des jeux Olympiques, Pythiens, Iſtmiques & Néméens, où l'on ne propoſoit qu'une couronne d'olivier, de laurier, de pin ou d'ache. L'éclat attaché à la victoire, dans ces grands Jeux, étoit un motif aſſez puiſſant. Néanmoins les Athéniens, outre la nourriture dans le Prytanée, aſſignoient cinq cents dragmes à ceux qui avoient obtenu la couronne dans les jeux Olympiques : ceux qui avoient été couronnés aux jeux Pythiens, n'en avoient que cinquante, & peut-être en uſoit-on de même à l'égard des vainqueurs dans les jeux Iſthmiques & Néméens.

Ce qu'il y a de ſingulier, ainſi que l'obſerve M. de Villoiſon, c'eſt qu'Homère n'ait point connu les couronnes décernées dans les Jeux, ni celles de la victoire & des feſtins ; car il n'auroit pas manqué d'en parler. Héſiode garde le même ſilence ; d'où il paroît permis de conclure que cet uſage n'exiſtoit pas de leur temps. Ce n'eſt pas qu'il faille croire avec le Scholiaſte de Pindare, que le mot même de *couronne*, στέφανος, ne ſe trouve nulle part dans Homère. On le lit au *v. 736 de l'Iliade N*, dans un ſens à la vérité métaphorique, mais qui ſuppoſe, ſelon M. de Villoiſon, que le Poëte n'en ignoroit pas le ſens propre & primitif. Au reſte, ce terme ſe trouve ſouvent dans les Pièces attribuées à Homère *(o)*, qui ſont d'une haute antiquité, quand il n'en ſeroit pas l'auteur.

Prix des Jeux Néméens.

VI. Le Prix des jeux Néméens étoit une ſimple couronne. Les chefs Argiens avoient promis que s'ils revenoient chargés

---

(o) §. XLVI, εἰς οἶκον τῶν φρεατ. v. 1. Dans l'hymne à la Lune, v. 6. Dans l'hymne à Bacchus, v. 42.

des dépouilles de Thèbes, ils donneroient de l'argent aux vainqueurs; mais leur défaite les empêcha de réaliser ce projet. Quelques-uns pensent que cette couronne fut d'abord une branche d'olivier, comme celle des jeux Olympiques; mais qu'après les guerres de Xerxès & d'Artaxerxès, on la fit d'ache verd, parce que cette plante étoit née du sang d'Opheltes tué par le serpent, ou selon d'autres, parce que sa nourrice l'avoit placé sur cette plante lorsqu'elle courut indiquer une fontaine aux Argiens. D'ailleurs Hercule, après avoir tué le Lion de Némée, voulut être couronné d'ache, ce qui a donné lieu à Pindare d'appeler cette plante, la *plante du Lion*, βοτάνα λέοντος. De plus, l'ache étoit particulièrement consacré aux Dieux infernaux : on en faisoit usage dans les festins & jeux funèbres, sur-tout dans ceux qui avoient été institués en l'honneur de Mélicerte : on en couronnoit les sépulcres des morts. C'est de-là, dit Plutarque dans la Vie de Timoléon, qu'est venu le proverbe grec δεῖσθαι σελίνων, *n'avoir plus besoin que d'ache*, quand on parle de personnes attaquées d'une maladie dangereuse qui ne laisse point d'espoir *(p)*.

Ném. VI, Epod. II.

Mais, comme l'observe M. de Villoison avec les Interprètes de Pindare, il y avoit cette différence entre l'ache des jeux Néméens & celui des jeux Isthmiques, que le premier étoit *verd*, l'autre *sec (q)*. Ce Poëte parle en plusieurs endroits, des couronnes d'ache remportées dans les jeux de l'Isthme. Plutarque rapporte qu'on appela *Isthmien* un vaisseau d'Antigone, roi de Macédoine, parce qu'on avoit vu à sa poupe, de l'ache qui y étoit venue naturellement. Le même Auteur raconte aussi, après l'historien Timée, que les Corinthiens

Ném. IV, Isth. 2 & 8, Olymp. XIII.

(p) Paschasius, *de Coronis*, ayant mal entendu le passage de Plutarque, en a conclu que l'ache servoit à la guérison des malades.

(q) De-là M. de Villoison corrige le Scholiaste de Pindare, en ajoutant un mot. Cet interprète, parlant de la couronne Neméenne, dit : *ὁ δὲ στέφανος ἐκ χλωρᾶς πλέκεται σελίνου, διαφέρει δὲ τοῦ κατὰ τὴν ἰσθμὸν καθότι ἐκεῖνος ἔχει τὰ σέλινα* ; ce qui signifie, cette couronne se fait avec de l'*ache verd* : elle diffère de l'isthmique, en ce que la dernière se fait avec de l'*ache* : le mot ξηρὰ lui paroît manquer à la fin de cette phrase.

en guerre avec les Carthaginois au ſujet de la Sicile, ayant rencontré des mulets chargés d'ache, furent effrayés, parce qu'ils regardoient cette plante comme un mauvais préſage. Timoléon les raſſura en leur repréſentant que les vainqueurs étoient couronnés de cette plante dans les jeux Iſthmiques, & qu'ainſi les couronnes venant s'offrir d'elles-mêmes à eux avant le combat, devoient leur donner les plus grandes eſpérances; auſſi-tôt il ſe couronna lui-même d'ache, les chefs de l'armée, enſuite les ſimples ſoldats ſuivirent ſon exemple *(r)*.

Juges Néméens, combattans.

VI. Les Juges des jeux Néméens furent d'abord les Argiens, enſuite les Décélæoniens, puis les Corinthiens & les Cléonæens. On a déjà obſervé que les combats & les jeux de Némée portoient le nom de cette dernière contrée, & l'Étymologue nous apprend que tout le canton de Némée s'appeloit Κλεωναί. Pour rappeler le ſouvenir de l'inſtitution de ces combats, qui étoient funèbres, les Juges étoient revêtus de robes noires. Pauſanias rapporte un trait remarquable de leur équité; c'eſt au ſujet de Damoxène de Syracuſe & de Creugas d'Epidamne. Celui-ci ne fut vaincu que par une lâche trahiſon, ſon antagoniſte ayant violé les loix dont ils étoient convenus entr'eux en préſence de témoins. Auſſi les Argiens lui adjugèrent la couronne après ſa mort, & l'honorèrent même d'une ſtatue, qui ſubſiſtoit encore à Argos du temps de l'Hiſtorien, dans le temple d'Apollon Lycius.

Etym. voce κλεωναι.

In Arcad. c. XL.

Comme ces jeux avoient été établis par des guerriers, on n'y admit d'abord que des ſoldats & leurs enfans; mais dans la ſuite on n'en trouva pas aſſez pour fournir le nombre des combattans; de ſorte qu'on fut obligé d'abolir cette coutume, & de ne donner excluſion à perſonne.

Exercices Agoniſtiques.

VII. Les jeux Néméens, comme tous les autres, étoient diviſés en deux claſſes d'exercices Agoniſtiques; celle des courſes

(r) Plutarque rapporte ce fait, & dans le Ve livre *Sympoſ. Quæſt. c. III*, & dans la *Vie de Timoléon*. Mais dans le premier endroit le texte dit que Timoléon rencontra des gens qui ne portoient point d'ache *ἐμβαλόντες τινὲς οὐ σέλινα κομίζοντες*. Il faut lire, comme dans la vie de Timoléon, *ἡμιόνοις σέλινα κομίζοντες*, des mulets qui portoient de l'ache.

& celle des combats. La première embraſſoit les courſes à pied, comme celles du Stade & des *Hoplitodromes*, les courſes à cheval, comme celle du double *Diaule* pour les enfans, & les courſes de char, comme celle des quadriges. La ſeconde conſiſtoit dans les combats du Pentathle, de la Lutte, du Pancrace & du Pugilat, dans l'exercice du Diſque ou du Palet. On peut compter une troiſième claſſe ſéparée pour les Joueurs d'inſtrumens.

Courſe à pied & Courſe equeſtre.

La courſe du ſtade eſt la plus ſimple de toutes, celle qui fut la première uſitée dans les Jeux publics, & qui régna quelque temps ſeule dans la carrière d'Olympie. Elle conſiſtoit à parcourir une ſeule fois l'étendue de la carrière appelée ſtade, dont la longueur varioit ſelon les lieux. Le ſtade Pythien étoit de mille pieds; à Olympie il étoit de ſix cents, dont la meſure étoit celle du pied d'Hercule, par conſéquent plus long que tous les autres ſtades compoſés d'un égal nombre de pieds.

« La courſe à cheval du double *diaule*, dit M. de Villoiſon, » n'étoit permiſe qu'aux enfans : elle conſiſtoit à parcourir » l'eſpace de quatre ſtades ſimples ou de *deux diaules.* C'eſt » Pauſanias qui nous l'apprend, *Liv. VI, c. XVI.* Il dit qu'à » Némée, la carrière que fourniſſent les enfans dans les courſes » de chevaux, eſt de deux *diaules*, Νεμείων τε ἐν παισὶν ἐπὶ » τῶν ἱππείων, δρόμοι δέ εἰσι τοῦ ἱππείου μῆκος μὲν διαυλοί δύο. Ces » paroles, qui ne ſont pas ſans difficultés, ont fait naître pluſieurs » doutes. M. l'abbé Gédoyn, dans une Diſſertation *ſur les* » *Courſes des Chars, &c.* croit que ces mots Νεμείων τε ἐν παισί » portent avec eux une reſtriction, & il en conclut qu'on » abrégeoit la courſe en faveur des enfans, de même qu'au » rapport de Pauſanias, on la diminuoit de la ſixième partie » pour les jeunes filles, qui tous les cinq ans, au jour de la » fête de Junon, ſe diſputoient le Prix de la courſe à Olympie, » & qu'on rangeoit en trois claſſes, ſuivant l'ordre de l'âge.

Tom. VIII, p. 330.

» D'un autre côté, M. de la Barre, dans une Diſſertation » *ſur les Places deſtinées aux Jeux publics dans la Grèce*, remarque » que la manière dont s'eſt exprimé Pauſanias au ſujet de cette » courſe à cheval, ne doit pas faire croire que ces jeunes gens » parcouruſſent

Tom. IX, p. 376.

parcouruſſent le ſtade quatre fois, en regagnant la barrière «
à chacune des deux révolutions qu'ils faiſoient; qu'ils parcou- «
roient ſimplement deux places nommées *diaules*, qui avoient «
chacune deux ſtades de long. Ce qui pourroit induire en «
erreur, c'eſt que le δίαυλος eſt proprement un eſpace parcouru «
deux fois en allant & en revenant. Auſſi dans ce ſimple *diaule* «
ou double ſtade, d'où les athlètes s'appeloient διαυλοδρόμοι, «
il ne ſuffiſoit pas d'atteindre la borne, on étoit encore «
obligé d'en faire le tour par la droite, & de revenir à la «
barrière, comme fit la cavale nommée *Aura*, dont parle «
Pauſanias. Quoique ſon conducteur Phidolas fût tombé, elle «
ne laiſſa pas de fournir ſa carrière, & de doubler la borne. «
Après avoir parcouru deux fois la longueur de l'hippodrome, «
elle revint vers les Juges du combat, qui lui adjugèrent le «
Prix, & lui firent ériger une ſtatue, ainſi qu'à ſon maître. «
Le mot δίαυλος ſignifioit auſſi une place qui avoit deux «
ſtades de longueur, comme nous l'apprennent Pollux & «
Suidas. Ainſi, parcourir deux *diaules*, c'eſt fournir la carrière «
de quatre ſtades, ce qui étoit préciſément la longueur «
ordinaire des Hippodromes, & particulièrement de ceux «
d'Olympie & d'Athènes. Selon quelques-uns elle eſt déſignée «
dans le XXIII.[e] Livre de l'Iliade, *v. 757*: elle n'eut pourtant «
lieu dans les jeux Olympiques, qu'à la XIV.[e] Olympiade. «
Ce fut Hypénus de Piſe qui, au rapport de Pauſanias, y «
remporta le premier Prix, & Achante eut le même honneur «
l'Olympiade ſuivante. «

Le Scholiaſte d'Ariſtophane ſur les *Oiſeaux*, & Pauſanias «
cités par M. Burette, nous apprennent que ceux qui couroient «
le *Diaule*, portoient ſur leur tête une aigrette & un bouclier. «
Ainſi cette courſe avoit quelque rapport avec celle des «
hommes armés, nommés Ὁπλιτοδρόμοι, & qui avoient de «
même un bouclier, un caſque ſur la tête, & des eſpèces de «
bottines aux pieds. Ce furent les Argiens qui proposèrent le «
Prix de ces derniers combats aux jeux Néméens, qui ſe «
célébroient pendant l'hiver; mais dans la ſuite les Éléens «
abolirent cette ſorte de courſe, & le reſte de la Grèce ſuivit «

» leur exemple. Les Ὁπλιτοδρόμοι n'avoient été reçus dans les » jeux Olympiques qu'à la LXVe Olympiade, & ce fut » Damarate d'Hérée qui se distingua le premier dans cet » exercice, qu'on goûta d'abord beaucoup parce qu'il pouvoit » former à la guerre. On gardoit à Olympie dans le temple de » Jupiter vingt-cinq boucliers d'airain à l'usage de ceux qui » descendoient armés dans la carrière. Dans la XXIIIe Pythiade » on admit aux jeux Pythiens les *Hoplitodromes*, & Timenète » remporta la palme. Il paroît par un passage de la Ire Isthm. » *strophe 2*, qu'ils étoient aussi admis dans les jeux Isthmiens.

Enfans admis à la Course, & à d'autres Exercices Agonistiques.

» La course des Hoplitodromes n'étoit, selon Pausanias, » que pour les hommes faits, au lieu que celle des deux » Diaules étoit pour les enfans. Au reste, les jeux Néméens, » n'étoient pas les seuls où les jeunes gens pussent disputer le » Prix. Dans la XXXVIIe Olympiade on leur proposa le Prix » de la course & de la lutte à Olympie, où le Lacédémonien » Hipostène remporta le premier, & Polynice d'Élée le second. » Dans la XXXVIIIe Olympiade on leur permit le combat du » Pentathle, & Eutélidas de Lacédémone fut vainqueur; mais » depuis, les Éléens abolirent cet usage, & on leur défendit » cet exercice comme trop violent. Dans la XLIe Olympiade, » ils se disputèrent le prix du Ceste, remporté par Philétas » Sybaritain. Le Pancrace des enfans fut établi la LXIe Pythiade, » qui concourt avec la troisième année de la CVIII.^e Olym- » piade, & ce fut le Thébain Laidas qui obtint la première » palme. À Olympie on n'introduisit cet exercice que dans » la CXLV.^e Olympiade, & ce fut Phœdimus Æolien d'une » ville de la Troade, à qui on adjugea la victoire. Cet usage » fut ensuite proscrit par les Éléens. On voit dans les Éléaques » de Pausanias, les noms d'une infinité d'enfans qui furent » couronnés. Pindare distingue exactement les victoires des » enfans d'avec celle des hommes faits. Il fait observer, dans » la IXe Olympienne, qu'Epharmoste remporta le Prix parmi » les hommes faits dans les Junoniennes d'Argos, celui des » enfans dans les Panathénæennes de Minerve; & que dans » les Herculéennes de Marathon, il osa combattre avec ceux

Olymp. VIII. Antist. III. Isthm. IV, Epod. dern.

qui étoient plus avancés en âge. La XI.e Phythienne eſt intitulée, à Thraſydée, Thébain, enfant vainqueur, παιδὶ σταδιεῖ.

L'âge où les Grecs admettoient les enfans aux combats, étoit depuis douze ans juſqu'à ſeize ou dix-ſept. Nous voyons dans Pauſanias l'exemple d'un jeune Athlète couronné à douze ans. C'eſt Damiſcus, Meſſénien, qui remporta le Prix de la courſe du Stade dans les jeux Olympiques, l'année même que Meſsène ſa patrie fut rétablie. Il eſt à préſumer que Phérias d'Égine, dont parle le même Auteur, n'avoit pas encore atteint cet âge. Cet Athlète, dans la LXXVIII.e Olympiade, ayant paru trop jeune & trop foible pour ſoutenir les fatigues du combat, n'y fut pas admis; mais l'Olympiade ſuivante, il fut couronné parmi les jeunes gens. Au contraire, Hyllus de Rhodes s'étant préſenté pour combattre dans la claſſe des enfans, parut trop âgé aux yeux des Hellanodices: il diſputa le Prix aux hommes faits & le remporta. Solin parle d'un jeune Chevrier de Milet, qui ayant attrapé un lièvre à la courſe, fut peu de temps après conduit par ſon Maître aux jeux Olympiques, où il fut proclamé vainqueur dans la XLVI.e Olympiade: on lui érigea même une ſtatue.

Pauſan. l. IV, c. XIV.

Le Scholiaſte de Pindare nous apprend qu'on ne s'appliqua pas dans les jeux Néméens à la courſe du Cheval de ſelle nommé Κέλης, ni à celle du *Calpé*, qui conſiſtoit, ſelon Pauſanias, à courir avec deux jumens, dont on montoit l'une, tandis qu'on menoit l'autre en main. Cet exercice, inventé par les Éléens dans la LXXI.e Olympiade, où l'Achaéen Patœcus de la ville de Dyma remporta le Prix, fut proſcrit dans la LXXXIV.e; on lui préféra, dans les jeux Néméens, la courſe du *Quadrige*, que les Grecs nomment τέθριππος, τετρωρὶς ou τετρωρεία, & même ἅρμα; car ce dernier mot, ſur-tout dans Pindare, ſe prend ſpécialement pour cette eſpèce de coquille, montée ſur deux roues, avec un timon fort court, auquel on attachoit quatre chevaux de front. Cette courſe de char à quatre chevaux, ne fut introduite

» dans les jeux Olympiques qu'à la XXV.[e] Olympiade, où
» Pagondas, Thébain, se signala : celle à deux chevaux ne
» fut reçue que dans la XCIII.[e]

» Chromius Ætnéen, qui est célébré dans la I.[re] & IX.[e]
» Néméenne fut vainqueur dans la course des quadriges. La
» course à deux chevaux étoit aussi admise dans ces Jeux,
» comme on peut le prouver par ce passage de Pline parlant
» d'un tableau représentant Némée : *Sedentem super leonem,*
» *palmigeram ipsam, adstante cum baculo sene, cujus supra caput*
» *tabula BIGAE dependet.*

Lib. XXXV, c. IV.

» À la course des chars, dans les grands Jeux, étoit attaché
» un danger particulier. La carrière de Némée avoit, comme
» toutes les autres, son *Taraxippe*, statue ou monument qui
» étoit la *terreur des chevaux*, comme son nom l'indique, &
» dont la vue les effarouchoit quelquefois tellement, que ne
» connoissant plus la voix ni la main de leur conducteur, ils
» le renversoient avec son char : ces Mémoires en ont fait
» mention plus d'une fois; on peut voir ce qu'en ont dit
» M.[rs] l'abbé Gédoyn & de la Barre, pour tâcher de
» démêler la vérité & la nature, au travers d'une multitude
» de fictions & de fantômes, ouvrage d'une crédulité supersti-
» tieuse. À Némée, dit Pausanias, on ne parle d'aucun génie
» qui effraye les chevaux; mais au tournant de la lice, il y a
» une grosse roche, rouge comme du feu, dont l'éclat,
» semblable à une flamme étincelante, les éblouit & les frappe
» de terreur. Les Éléens s'affranchirent à la fin de ce danger
» factice & volontaire, en érigeant, à la place du *Taraxippe*, un
» autel à Neptune. Les Romains plus sages ne le connurent jamais.

L. VI, c. XX.

Pentathle.

» M. de Villoison continuant l'histoire des exercices Ago-
» nistiques, observe que Sogène d'Ægine, célébré dans la
» VII.[e] Néméenne, où il est appelé enfant παῖς, est le premier,
» suivant la remarque du Scholiaste, qui ait remporté aux jeux
» Néméens dans la XIV.[e] Néméade, le prix du *Pentathle* qu'on
» n'avoit commencé à proposer que dans la XIII.[e] & qui ne
» fut admis aux jeux Olympiques que dans la XVIII.[e] Olym-
» piade, où Lampus, Lacédémonien, reçut le Prix.

Nous avons parlé plus haut, continue M. de Villoiſon, « du Pentathle des enfans, que les Éléens établirent dans la « XXXVII.ᵉ Olympiade, fameuſe par la victoire d'Enthélidas « Lacédémonien. Le Pentathle eſt appelé par les Latins *Quinquertium,* parce que, ſuivant Feſtus, on y combattoit dans « un ſeul jour à cinq ſortes d'exercices. On n'eſt pas d'accord « ſur les eſpèces des cinq combats Agoniſtiques qui le compoſoient. Les uns croient que c'étoient la Lutte, la Courſe, « le Saut, l'exercice du Diſque & celui du Javelot, ainſi que « l'énonce un vers de Simonide, dans le premier Livre de « l'Anthologie, «

"Αλμα, ποδωκέιην, δίσκον, ἄκοντα, πάλην. «

D'autres ſubſtituent le *Pugillat* à l'exercice du Javelot. Voyez « ſur ce ſujet la Diſſertation de M. Burette, qui tâche de « concilier ces différens ſentimens. »

Tome III, p. 319, 320, 321.

Diſque.

Quant au *Diſque* dont on ſe ſervoit auſſi dans les jeux Néméens, comme faiſant partie du Pentathle, M. Burette remarque que Pindare ne chante la victoire d'aucun Athlète qui ait remporté le Prix dans cette eſpèce d'exercice; mais qu'il célèbre les louanges de pluſieurs vainqueurs au *Pentathle,* dans lequel l'exercice du Diſque étoit compté. « J'ai pourtant obſervé, reprend M. de Villoiſon, que Pindare remontant à l'inſtitution des jeux Olympiques « établis par Hercule, dit qu'Énicée fut celui qui lança « le mieux le diſque, & qui s'attira les plus gands applaudiſſemens. Dans la 1.ʳᵉ Iſthmienne, il dit que Caſtor & « Pollux excelloient à lancer un javelot & un diſque de « pierre. Il eſt vrai qu'il ajoute immédiatement après, qu'on « n'avoit pas encore établi le *Pentathle* qui réunit les cinq « combats; mais qu'il y avoit alors un Prix ſéparé pour chaque « exercice ».

Olymp. X. Antiſtr. 4.

Antiſtr. 2.

Lutte.

On ne ſait pas préciſément, continue M. de Villoiſon, le temps où la *Lutte* fut admiſe dans les jeux Néméens & Iſthmiques; elle ne fut introduite dans les Olympiques, qu'à la XVIII.ᵉ Olympiade, où le Lacédémonien Eurybate terraſſa tous

les Athlètes qui combattirent contre lui. La XXXVIIe Olympiade vit aussi couronner Hippostène de Lacédémone, le premier vainqueur de la Lutte des jeunes gens, qui, comme on sait, luttoient dans cette ville contre les jeunes filles; usage qui subsistoit aussi dans l'île de Chio, comme l'observe Athénée. Pindare, dans la IVe & la VIe Néméenne, célèbre Timasarque & Alcimide, tous deux d'Ægine, & vainqueurs à la Lutte.

Lib. XIII.

Pancrace.

Le *Pancrace*, comme l'observe Aristote[a] & Plutarque[b], réunissoit la Lutte & le Pugilat. Pindare chante les louanges[c] de Timodème Athénien, d'Aristoclide d'Ægine, & de Pythée fils de Lampon, tous trois vainqueurs à Némée dans ce genre de combat. Il ne fut admis aux jeux Olympiques que dans la XXVIIIe Olympiade, où le Syracusain Lygdamis fut couronné. La LXIe Pythiade, qui tombe à la troisième année de la XVIIIe Olympiade, fut remarquable par la victoire que Laidas Thébain, remporta le premier dans ce combat que les Amphictyons venoient d'admettre pour les enfans. Les Lacédémoniens, conformément aux Loix de Lycurgue, l'avoient exclu de leur Gymnase, ainsi que le Pugilat. Ce dernier exercice, admis dans les jeux Pythiens, Isthmiques & Néméens, ne fut reçu dans les Olympiques qu'à la XXIIIe Olympiade, où Onomaste de Smyrne se distingua parmi ses rivaux.

[a] *Rhetor. l. I, c. V.*

[b] *Symp. quæst. lib. II, c. IV.*

[c] *Nem. II, III & V.*

Le Saut.

L'exercice du *Saut*, qui faisoit partie des jeux Néméens, consistoit à franchir légèrement un certain espace plus ou moins long. Pindare ne chante séparément aucun vainqueur en ce genre, non plus que dans l'exercice du Javelot. Mais il en étoit de ces différens combats, comme de celui du Disque compris sous le nom de Pentathle, dont il parle dans la VIIe Néméenne.

Combats de Musique.

Les jeux de Némée offroient, comme les autres, des Prix aux joueurs de cithare. Les Amphictyons en proposèrent dans la première Pythiade, pour le chant accompagné de la cithare, qu'on nommoit Κιθαρωδία, pour celui qui étoit marié au son de la flûte, αὐλωδία, & même pour la flûte

ſeule, ou pour ceux qu'on nommoit πυθαυλοι. Céphallen fils de Lampon, remporta le Prix de la *Citharodie* dans la première Pythiade, qui concourt avec la troiſième année de la XLVIII.[e] Olympiade. Le Prix de l'*Aulodie* fut adjugé à l'Arcadien Schembrote, & celui de la flûte ſeule à Sacadas Argien, qui fut couronné dans les deux Pythiades ſuivantes. Pindare a célébré le joueur de flûte Midas d'Agrigente, qui remporta le Prix dans la XXIV.[e] & la XXV.[e] Pythiade. Dès la ſeconde Pythiade l'*Aulodie*, comme trop triſte, avoit été bannie de ces Jeux, où l'on n'avoit conſervé que le combat de la flûte ſimple. On n'y introduiſit le jeu de la Cithare ſeule, que dans la VIII.[e] Pythiade, qui tombe à la troiſième année de la LV.[e] Olympiade; Agélaüs de Thégée y mérita le Prix. Pauſanias [a] & Plutarque [b] ont tranſmis à la poſtérité un trait remarquable d'un *Citharède* célèbre : peu après la bataille de Mantinée, Philopœmen parut à Némée au moment qu'on diſputoit pour le Prix de Muſique. Le Cytharède Pylade de Mégalopolis ſe mit à chanter des vers de Thimothée de Milet, dont le ſens étoit : *il apporte à la Grèce le riche préſent de la liberté.* Auſſi-tôt tous les aſſiſtans battirent des mains, jetant les yeux ſur Philopœmen, & s'écrièrent que rien ne convenoit mieux à ce grand homme.

Pith. XII.

[a] *In Arcad. c. L.*

[b] *In Vita Philop.*

Schmidt a penſé que dans les jeux Iſthmiens il y avoit un Prix pour le chant accompagné du chalumeau : il s'eſt fondé ſur un paſſage de Pindare qui porte, qu'à l'arrivée de Neptune à ces Jeux, les jeunes gens qui font uſage de leurs forces pour diſputer le Prix, reçoivent avec allégreſſe ce Dieu, au ſon du chalumeau, σὺν καλάμοιο βοᾷ. Quoique M. de Villoiſon incline pour cette opinion, il convient que les paroles du Poëte peuvent indiquer ſeulement l'allégreſſe qui tranſporte les jeunes gens au retour de leur Dieu tutélaire, & qu'ils manifeſtent par les ſons du chalumeau.

Ném. V, Str. 3.

Les loix preſcrites aux Muſiciens dans ces combats, étoient fort ſévères : il ne leur étoit permis ni de ſe moucher, ni de cracher, ni même de s'aſſeoir. Tacite rapporte que l'Empereur Néron, qui ne faiſoit pas ſcrupule d'enfreindre

les règles les plus ſacrées de l'Honneur & de la Nature, étoit l'obſervateur le plus ſcrupuleux de toutes ces minuties.

M. de Villoiſon préſume que dans les jeux Pythiens il y avoit des Prix propoſés pour les ouvrages d'eſprit, parce que Pline rapporte qu'Appollodore ſe diſtingua dans la Grammaire, & que les Amphyctions, Juges de ces Jeux, lui rendirent de grands honneurs. Perſonne n'ignore que les Hiſtoriens, les Orateurs, les Poëtes, les Muſiciens venoient en foule aux jeux Olympiques, déployer leurs talens, & diſputer le Prix de leur art.

Lib. VII, c. XXXI.

Néméades.

VIII. On ne fit que fort tard le catalogue de ceux qui avoient remporté la victoire dans les jeux Néméens; & Pauſanias remarque que les Corinthiens & les Argiens n'érigèrent pas des monumens à tous ces Athlètes *(ſ)*. « Cependant, » dit M. de Villoiſon, le témoignage des Auteurs anciens qui » citent les victoires Néméennes, prouve qu'on en a tenu un regiſtre. » Mais on n'a jamais compté les années des Néméades avec le même ſoin que celles des Pythiades, & ſur-tout des Olympiades, qui fixoient les époques dans l'Hiſtoire. Ainſi, quoiqu'on ſache qu'elles ont commencé au temps de l'expédition des Argiens contre Thèbes, on n'en a pas une continuation ſuivie. Euſèbe place la 1.re Néméade à la deuxième année de la LIII.e Olympiade. Cependant le Scholiaſte de Pindare obſerve que Sogène remporta le Prix du *Pentathle* dans la XIV.e Néméade. Schmidt a raiſon de conclure qu'il doit y avoir une faute de chiffre, ou dans le texte d'Euſèbe, ou dans celui du Scholiaſte; car, à compter de la LIII.e Olympiade, la XIV.e Néméade précède la naiſſance de Pindare, qui néanmoins célèbre comme récente la victoire

Lib. VI.

Sur la Ném. VII.

(ſ) Schmidt a prétendu que Didyme révoque en doute la victoire de Dinis, fils de Mégas, qui eſt célébrée dans la 8.e Néméenne, parce que, dit-il, ni le père, ni le fils, n'ont été inſcrits dans le catalogue des Vainqueurs des Jeux Néméens. « Il n'eſt cependant » pas vrai, reprend M. de Villoiſon, que Didyme révoque en doute un fait « ſi conſtant, il dit ſeulement qu'il eſt « embarraſſant de voir que le père & « le fils n'ont pas été inſcrits dans ce « catalogue : παρέχει δὲ τὸ ἀπορίαν τὸ « μηδένα αὐτῶν ἐν ταῖς Νεμεακαῖς νίκαις « ἀναγεγράφθαι. Telles ſont les paroles « conſervées par le Scholiaſte. »

de

de Sogène; ou bien il faut dire qu'on avoit interrompu pendant quelque temps la suite des Néméades, & qu'ensuite on avoit recommencé à les compter de nouveau.

En effet, on sait que les jeux Néméens se célébroient en hiver, à la fin de deux années révolues, ou au commencement de la troisième *(t)*. On seroit fort embarrassé pour en déterminer le jour, si l'on consultoit le Scholiaste de Pindare. Dans ses notes sur les Néméennes, il assigne le douzième du mois que les Macédoniens & les Corinthiens appeloient *Panemus*, & qui répond aux mois de juin ou de juillet des Romains. Mais dans une note sur la cinquième strophe de la VII.[e] Olympienne, il dit qu'il y avoit un intervalle de six jours entre les jeux Néméens & les jeux de Tlépolème; & ceux-ci se célébroient le 24 du mois nommé *Gorpiacus*, qui est le *Boédromion* des Athéniens, & répond aux mois d'août & de septembre des Romains. Mais, comme le remarque M. de Villoison, on ne doit pas être étonné de trouver des contradictions dans les Ouvrages des Scholiastes, quand on est prévenu que ce ne sont que des Recueils, quoique bien précieux, formés des observations diverses de plusieurs anciens Critiques.

Voy. Pausan. lib. II & VI, c. XVI.

On trouve rarement dans l'Histoire, des époques de Néméades: Séthus Calvisius, à la prière de Schmidt, rassembla celles que ses recherches purent lui faire découvrir. Diodore de Sicile fait mention des jeux Néméens célébrés la deuxième année de la CXVI.[e] Olympiade. Polybe, *lib. II*, rapporte qu'Antigone, après la défaite de Cléomène, ayant célébré les jeux Néméens, revint en Macédoine, & mourut: or, sa mort tombe dans la seconde année de la CXXXIX.[e] Olympiade, sous le Consulat de Flaminius & de Furius. L'année même que les Romains furent défaits par Annibal, près du

(t) M. l'Abbé Gédoyn, dans sa note sur le passage de Pausanias (*Lib. VI, c. XVI*), dit qu'il y avoit deux sortes de Jeux Néméens: les uns se célébroient vers le solstice d'été, les autres vers le solstice d'hiver. Paulmier croit que ces derniers se célébroient tous les ans, comme les petites Panathénées à Athènes; les autres, tous les trois ans.

lac de Trasimène, il y eut des Jeux à Némée, & cette année est caractérisée, dans Tite-Live, par une éclipse de Soleil au mois de février. On les célébra encore, au rapport de Tite-Live, la quatrième année de la CXLII.^e Olympiade, sous le Consulat de Quintus-Fabius *Cunctator,* & de Quintus-Fulvius; puis sous le Consulat de Porcius-Caton & de Valérius-Flaccus, la seconde année de la CXLVI.^e Olympiade.

Decad. III, l. VII, & Dec. IV, l. IV.

In Flamin.

Plutarque rapporte que T. Quintus-Flaminius fut fait Président des jeux Néméens, dont la célébration avoit été interrompue par la guerre. Le général Romain n'oublia rien de ce qui pouvoit augmenter la célébrité & la magnificence de la fête, & fit publier encore dans ces Jeux, comme il avoit fait dans les jeux Isthmiques, la liberté des Grecs par la voix du Héraut: Tite-Live n'avoit pas oublié ce trait d'histoire.

Lib. XXXIV, c. XL.

Jeux de Némée rétablis, enfin abolis.

IX. Pausanias[a] nous apprend que l'empereur Adrien rétablit dans les jeux de Némée & de Corinthe les Courses équestres des enfans, dont on a parlé précédemment, & qui depuis long-temps avoient été négligées. Il voulut, dit-il, que les Argiens la missent au nombre des Jeux qui se célèbrent à Némée durant l'hiver. Ce trait d'Histoire montre que les jeux Néméens & Isthmiques ont subsisté bien plus long-temps que les Olympiques, « dont la cessation totale, dit M. de Villoison, arriva la CCI.^e Olympiade, à compter » de celle de Corœbe, l'an du monde 3977, de la fondation » de Rome 783, & 28.e de l'ère Chrétienne, c'est-à-dire, quarante-huit ans avant la naissance d'Adrien. » On sait de même que l'empereur Néron fit célébrer avec beaucoup de pompe les jeux Isthmiques, l'an 66 de Jésus-Christ. Ce Prince, au rapport de Suétone, s'étant fait ériger un tribunal au milieu du stade, harangua le peuple, & prononça lui-même que les Grecs seroient désormais libres, & pourroient se gouverner par leurs propres loix. C'est ainsi qu'il affecta de renchérir sur Flaminius, qui s'étoit contenté de faire proclamer par la voix du Héraut une nouvelle si intéressante pour la Grece.

[a] *L. VI, c. XVI.*

Les jeux Néméens & Iſthmiques, dit M. de Villoiſon, ſubſiſtèrent encore quelque temps après Adrien, & ceſsèrent enfin entièrement avec le Paganiſme qui conſacroit ces divertiſſemens. Il avertit en terminant ſon Mémoire, que, ſuivant l'opinion de quelques-uns, Pindare parle de petites Néméennes célébrées à Syracuſe, comme l'on célébroit à Sicyone, à Mégare en Macédoine & même à Athènes, par l'ordre de Démétrius Polyorcète, de petites Pythiennes à l'imitation de celles de Delphes. On convient généralement que dans l'endroit cité il eſt queſtion de Syracuſe; mais pluſieurs prétendent que le Poëte veut parler des jeux Iſthmiques célébrés par les Syracuſains qui étoient une colonie des Corinthiens, comme on l'apprend de Strabon.

Olymp. XIII, Epod. dern.

Lib. VI.

OBSERVATIONS
SUR
UN PASSAGE DE STRABON,

Qui, entre Gènes & Plaiſance, ſemble placer deux autres Villes, ſous les noms de DIACUISTA *&* IELLEIA.

T. I, p. 332, édit. 1707. Ed. Par. 1620. p. 217.

STRABON, dans ſon cinquième livre, décrit la route de Gènes à Plaiſance, en paſſant par Tortone, qu'il place à égale diſtance de ces deux villes. Il ajoute, ce ſemble, qu'on trouve ſur la même route, *Diacuiſta* & *Ielleia.* Voici ſon texte : ἔστι δὲ ἡ Δέρθων πόλις ἀξιόλογος, κειμένη κατὰ μέσην τὴν ὁδὸν τὴν ἀπὸ Γενούας εἰς Πλακεντίαν . . . . κατὰ δὲ ταύτην τὴν ὁδὸν καὶ Διακούιστα καὶ Ἰέλλεια. C'eſt ainſi que portent les éditions de ce Géographe. Comme ces deux noms de villes ſont inconnus, un Savant ſoupçonnoit que le dernier pourroit être celui de *Velleia* un peu altéré; il conſulta M. de Bréquigny, pour ſavoir ſi l'autorité de quelque manuſcrit viendroit à l'appui de cette conjecture; & l'Académicien fit part de ſa réponſe à la Compagnie.

8 Mai 1770.

Il obſerve d'abord que les éditions ne fourniſſent aucune variante ſur le mot *Ielleia;* d'où l'on peut conclure que les manuſcrits conſultés par les Éditeurs, ſont d'accord ſur cette leçon : elle n'eſt point corrigée dans les variantes tirées d'un ancien manuſcrit de Strabon, de la Bibliothèque de Médicis, & publiées à Leyde en 1739. « Je trouve à la » vérité, dit-il, une leçon différente ſur le paſſage en queſtion, » dans un manuſcrit de Strabon que conſerve la Bibliothèque » du Roi. Ce manuſcrit, l'un des plus précieux qui exiſte de » cet Auteur, eſt du treizième ſiècle, & fut écrit en Orient. » Le ſavant Mauro-Cordato en fit préſent, il y a trente-cinq » ans, à l'Abbé Sévin, envoyé par le Roi dans le Levant, pour » y chercher des manuſcrits. J'ai autrefois collationné ce

manuſcrit d'un bout à l'autre, & j'en ai tiré grand nombre « d'excellentes leçons; mais les variantes qu'il offre ſur le « paſſage dont il s'agit, ne tombent que ſur le mot *Diacuiſla*, « & non ſur celui de *Ielleia*. Ce manuſcrit porte διακούεις πάπ « Ἰέλλεια, au lieu de Διακόυιςα ϗ Ἰέλλεια; ainſi l'orthographe « de ce dernier nom ſubſiſte par-tout avec la plus exacte « uniformité. »

Cependant, comme on ne trouve aucun de ces noms nulle part ailleurs, & que les leçons varient ſur le premier, M. de Bréquigny juge qu'on a droit de ſoupçonner que le texte de Strabon eſt ici altéré; & que, comme nous ſommes réduits à l'unique reſſource des conjectures pour reconnoître les lieux déſignés par ces noms, leur poſition eſt le principal guide qui nous reſte. Or, Strabon nous apprend que nous devons néceſſairement les chercher ſur la route de Gènes à Plaiſance, en paſſant par Tortone. Il n'en faut pas davantage pour conclure qu'il ne peut pas être ici queſtion de *Velleia*. « Car cette ville n'eſt point ſur la route de Plaiſance à Tortone, ni de Tortone à Gènes: elle ſe trouve, il eſt « vrai, entre Gènes & Tortone; mais on doubleroit le chemin « de Tortone à Gènes en paſſant par *Velleia*. »

En ſuivant le chemin indiqué par Strabon, & en jetant les yeux ſur la route que les montagnes obligent de prendre pour aller de Gènes à Tortone, M. de Bréquigny remarque *Acqui*, nommé par les Latins *Aquæ Statiellæ*. Ce lieu étoit connu de Strabon, qui en a parlé quelques lignes plus haut, ſous le nom de Ἀκϐδιςαπέλλα. L'altération de ce mot eſt légère, & a été depuis long-temps reconnue. Hoppérus, dans ſon édition de Strabon de 1549, en avoit averti, en corrigeant la verſion de l'ancien traducteur: il a été ſuivi par Xylander, Caſaubon, & par pluſieurs autres. Le principal changement conſiſte en un Δ pour un A, mépriſe dans laquelle il eſt facile de tomber. Ainſi on convient généralement qu'il faut lire Ἀκϐαι Στάτιλλαι, en latin *Aquæ Statiellæ*, aujourd'hui *Acqui*.

Pag. 208, not. marg. edit. Baſil. 1549. Vid. ed. Xyland. & Caſaub.

Ce lieu ne ſeroit-il point celui dont les copiſtes Grecs

ont formé les deux noms Διακϐίςα ϰ̀ Ἰέλλεια? Telle a été l'opinion de Casaubon, qui même dans la note sur cet endroit, a fait sentir combien l'altération étoit facile, & la restitution naturelle : elle a été adoptée par Léandre Alberti [a], qui a si bien décrit l'Italie; par Paul Mérula [b], qui étant lui-même de cette ville, a été à portée de juger si la position des lieux s'accordoit avec la restitution du passage; ensuite par le P. Hardouin [c], par la Martinière [d], & par plusieurs autres.

Pag. 103, edit. Parif. 1620.

[a] Descr. Ital. p. 383, edit. Ven. 1561.

[b] Cosmogr. p. 1006, edit. 1621.

[c] In Plin. l. III, c. V, tom. I, ed. Fol. p. 150.

[d] Dict. Géogr. au mot Diacuista.

La correction proposée par Casaubon, dont la sagacité devine presque toujours la vraie leçon, devient encore plus vraisemblable, suivant M. de Bréquigny, quand on la rapproche de la leçon du manuscrit du Roi : Διακϐεις τάπε ἰέλλεια. Qu'on réunisse d'abord ces termes mal séparés, on aura en un seul mot Διακϐειςαπειέλλεια ; qu'on examine ensuite le parti qu'on en peut tirer.

« J'ai dit, ce sont les termes de M. de Bréquigny, que » l'A avoit été pris pour un Δ dans le passage de Strabon, où » le nom d'*Aquæ Statiellæ* est écrit en grec Ακϐδιςαπελλα, au » lieu de Ἄκουαι Στάπελλαι. C'est la même méprise dans le mot » total Διακϐειςαπειέλλεια. Je lis donc d'abord Αἱ au lieu de Δι, » & je reconnois un article qui m'indique qu'au lieu de Ἀκϐει » qui suit, il faut lire Ἀκϐαι; j'ai donc d'abord Αἱ Ἄκϐαι, il » me reste Σταπειέλλεια ou Σταπελλεια ; car le copiste ayant » pris τάπε pour un article suivi de la conjonction τε, a pu » substituer un ε que ne lui offroit point le manuscrit qu'il » transcrivoit. Nous avons donc presque le mot ςαπελλαι, & » il ne s'agit plus que de changer la terminaison εια en αι : or » l'altération de cette terminaison vient manifestement de ce » que le copiste Grec a cherché dans un nom latin, qu'il » n'entendoit point, quelque analogie avec des mots grecs » qui lui étoient familiers.

» Il semble effectivement qu'il n'ait point eu d'autre règle » en divisant & en altérant, comme il a fait, le mot Αἱ Ἄκϐαι » Στάπελλαι; ayant pris le premier A pour un Δ, il a cru » d'abord apercevoir le mot διακϐαις qu'il a lû διακϐεις, soit » parce que l'ε un peu renversé ressemble souvent à l'α dans

les manuſcrits, ſoit parce que la terminaiſon αις, qui annonce « un datif pluriel, a paru une faute aux yeux du copiſte occupé « à chercher dans ce mot le nominatif d'un peuple ou d'un « lieu : il a donc lû en ce ſens Διακὔεις avec la même termi- « naiſon que Κυπαρισσήεις, ville de Meſſénie dont parle Strabon, « ou Αἰθυσσεῦς, peuple de Lybie, ſelon Étienne de Byzance, &c. « Peut-être auſſi, ſans faire attention au ſens, a-t-il cru voir « dans διακὔεις, le verbe διακὔω. «

Lib. VIII.

Quoi qu'il en ſoit des raiſons qui l'ont déterminé à ce « dernier partage, il lui reſtoit le mot ταπελλαι; il a cru « reconnoître dans la première ſyllabe, comme je viens de le « dire, l'article τὰ, ſuivi de la conjonction τε, τάτ', qu'il a « écrit tout au long τάτε, introduiſant par-là un ε ſuperflu qui « a contribué à corrompre encore la leçon. Enfin cette mépriſe « en a produit néceſſairement une dernière : l'article τὰ l'a « déterminé à changer la terminaiſon αι en εια, & il a écrit « Ἰέλλεια au lieu de Ἰέλλαι. Voilà vraiſemblablement comment « s'eſt formée cette leçon monſtreuſe Διακὔεις τάτε Ἰέλλεια, au « lieu de Αἱ Ἄκὔαι Σταπέλλαι, qui étoit la leçon primitive. »

On reconnoît aiſément dans ce dernier nom les *Aquæ Statiellorum* de Pline[a], la ville des *Statellates* de Tite-Live[b], des *Statiellenſes* de Cicéron[c], des *Aquenſ. Statiel.* de l'inſcription rapportée par Spon[d], c'eſt-à-dire, la ville qui porte aujourd'hui le nom d'*Acqui.*

Cette conjecture appuyée ſur l'autorité des plus ſavans Critiques, conforme à la poſition des lieux, fortifiée par la leçon du manuſcrit du Roi dont on a parlé, paroît à M. de Bréquigny, approcher de la certitude. On ne trouvera pas étrange, ajoute-t-il en finiſſant, qu'un copiſte Grec ait altéré à ce point le nom latin d'une Ville, quand on ſe rappellera combien les noms de nos Villes ſont altérés dans les Écrits des Orientaux, & combien nous défigurons nous-mêmes les noms des lieux des États les plus voiſins & les plus liés avec nous.

[a] Loco cit. *& lib. XXXI, c. 2.*

[b] *Lib. XLII, c. VII, VIII, & XXXI.*

[c] *Brut. Ciceron. l. XI, epiſt. XI.*

[d] *Spon. Miſcell. p. 164.*

ESSAI DE SUPPLÉMENT AU TRAITÉ DE HENRI ESTIENNE,

De la conformité du Langage François avec le Grec.

HENRI ESTIENNE avoit avancé dans une Épître latine, qui eſt à la tête de ſes *Dialogues Grecs,* que la Langue françoiſe avoit beaucoup plus d'affinité avec la Langue grecque, que la Langue latine; & conſéquemment que pour apprendre le grec, il étoit avantageux d'être né François. Si cette aſſertion flatta les François, elle offenſa les Étrangers, qui ne manquèrent pas d'en témoigner leur mécontentement. Henri Eſtienne leur répondit en publiant ſon *Traité de la conformité du Langage François avec le Grec.* Cet Ouvrage intéreſſant pour les amateurs de la Langue grecque, eſt diviſé en trois livres. Dans le premier, l'Auteur ſuit l'ordre des *huit parties d'oraiſon*, & fait voir que chez nous l'emploi de chacune de ces parties du diſcours, eſt en pluſieurs points ſemblable à celui qu'en faiſoient les Grecs. Dans la ſeconde, il rapporte pluſieurs exemples de phraſes grecques tellement analogues à nos façons de parler, qu'on ne peut en méconnoître la conformité. Il donne dans le troiſième une liſte de mots françois, dont les uns ſont totalement grecs, & les autres tirent leur origine du grec. Quant aux deux autres livres, celui qui traite des *huit parties d'oraiſon*, ne laiſſe preſque rien à deſirer; mais le ſecond qui contient des exemples de phraſes parallèles, n'a pas été, à beaucoup près, exécuté avec autant de ſoin. Henri Eſtienne le ſentoit lui-même; mais occupé alors de l'édition du *Corpus Poëtarum Græcorum*, qui ne lui permettoit pas de faire toutes les recherches qu'il croyoit néceſſaires, il eſpéroit que quelqu'un entreroit dans ſes vues & ſuppléeroit ſes omiſſions. « Je me fie bien tout, » dit-il,

Préf. du Traité de la conformité du lang. Franç. avec le Grec.

dit-il, *(p. 171)* de la diligence des Lecteurs ſtudieux de « ces deux Langues, qu'ils ſe contenteront de ce petit Recueil, « mais l'augmenteront eux-mêmes. »

D'après cette eſpèce d'invitation, M. Dacier a recueilli, en lisant les Auteurs grecs, les expreſſions & les phraſes qui lui ont ſemblé avoir un rapport marqué avec les façons de parler, uſitées parmi nous. C'eſt en effet de la multiplicité des phraſes parallèles que peut réſulter la preuve la plus ſenſible de la conformité des deux Langues, telle que la conſidéroit Henri Eſtienne, qui ne nous a pas laiſſé ignorer qu'avant lui Robert ſon père, *avoit montré en partie combien le langage françois eſt voiſin du grec*, & qu'en conſéquence *il avoit fait inſtituer ſon fils en grec avant d'apprendre le latin ; pratique*, continue-t-il, *que je conſeillerois toujours à mes amis*. Henri Eſtienne, dit M. Dacier, pouvoit ajouter que Guillaume Budé avoit penſé de même ſur la conformité des deux Langues ; & qu'il citoit, entr'autres caractères de reſſemblance, le temps que nous nommons *aoriſte*, dans la conjugaiſon de nos verbes *(a)*. Ainſi, pour exprimer les deux actions, *il eſt venu ce matin, il vint hier,* le latin n'a que ſon prétérit *venit;* au lieu que le françois a, comme le grec, le prétérit pour l'un & l'aoriſte pour l'autre.

3 Juillet 1772.

Préf. du Traité de la conformité du lang. Franç. avec le Grec, p. 2.

Les phraſes parallèles & les proverbes communs aux deux Langues, recueillis par M. Dacier, pourroient ſans doute ſervir de ſupplément au Traité de Henri Eſtienne : mais comme quelques exemples iſolés ne prouveroient rien, & qu'il ſeroit trop long de rapporter tous ceux qu'il a raſſemblés dans ſon Mémoire, nous ne citerons que l'obſervation qui le termine.

(a) Animadvertimus & in eo (Sermone Græco) ſimilitudinem idiomatis Gallici, ſeu Celtiſmi, cum helleniſmo, quod nos aoriſto in verbis utimur. Neque enim eadem verborum inflectione indicamus quippiam hodie & heri, aut ante annum factum ; ut Regem hodie veniſſe, aut ante menſem. . . . id quod nec lingua latina, nec Italica diſtinguere poteſt verbi inflexione. Comment. ling. Græc. p. 183. Cet Ouvrage de Budé fut imprimé pour la première fois en 1529, & celui de Henri Eſtienne n'a paru qu'en 1569.

Si on veut bien, dit-il, ſuppoſer pour un moment que l'opinion de Henri Eſtienne eſt probable, & que les phraſes que j'ai rapportées peuvent ſervir à l'appuyer, j'eſſaierai de prévenir une queſtion à laquelle cette opinion même donne lieu. On peut en effet demander comment & par quelle cauſe il eſt arrivé que le françois étant né du latin, & en ayant reçu le plus grand nombre de ſes mots, n'en a pas auſſi par préférence adopté le génie; car c'eſt particulièrement ſur le rapport du génie des deux Langues, qu'eſt fondée l'opinion de la conformité entr'elles. Peut-être faudroit-il chercher la ſolution de ce problème dans une ſorte de reſſemblance de caractère entre les deux Nations. Mais ſans remonter, continue-t-il, à une cauſe dont l'action pourroit être conteſtée, je me bornerai à indiquer quelques-unes des principales circonſtances qui ont dû contribuer à faire paſſer dans notre Langue, lorſqu'elle ſe forma, une partie du génie de la Langue grecque.

Long-temps avant l'ère Chrétienne, la Langue grecque fut uſitée dans les Gaules, ſur-tout dans la Gaule Narbonnoiſe : elle continua d'y être cultivée dans les ſiècles ſuivans. Les premiers Miniſtres de l'Évangile, qui vinrent y apporter la foi, prêchèrent en grec, & furent entendus du plus grand nombre de leurs auditeurs. Les relations fréquentes de quelques-uns de nos premiers Rois avec les Empereurs d'Orient, tantôt leurs alliés, tantôt leurs ennemis, ne permettoient pas de négliger la Langue grecque. À cette époque il y avoit en France des Écoles où on l'enſeignoit : elle étoit dans le VI.e ſiècle tellement familière aux habitans du diocèſe d'Arles, que ſous l'évêque S.t Céſaire les laïcs comme les clercs y chantoient dans l'égliſe les pſeaumes, les hymnes & les antiennes en grec & en latin. Les monumens de notre Hiſtoire, écrits dans les VII.e, VIII.e & XI.e ſiècles, ſont remplis d'expreſſions & de phraſes grecques. Vers la fin du X.e, S.t Gérard, évêque de Toul, établit dans ſon diocèſe des communautés de moines Grecs, où l'on venoit de toutes parts étudier leur Langue. À peu-près dans le même

Vie de S.t Céſ. t. III. [illegible] des Hiſt. de France, p. [illegible]

Hiſt. [illegible] de la [illegible] tome VII, p. [illegible]

temps, Ponce, évêque de Marſeille fit un pareil établiſſement dans ſa ville épiſcopale. Durant les Croiſades, il dut ſe faire entre les Croiſés & les Chrétiens d'Orient, un échange de mots & de tours de phraſes, dont ces derniers profitèrent ſi bien, que vers l'an 1300, au rapport d'un Écrivain contemporain, on parloit françois dans la principauté de Morée & dans le duché d'Athènes, comme à Paris. Enfin le goût général pour la Langue grecque, fut chez nous un des fruits de la renaiſſance des Lettres; & par une ſuite preſque néceſſaire de l'étude profonde qu'on en fit, pluſieurs des expreſſions de cette Langue, des façons de parler & des tours qui lui ſont propres, ſe gliſsèrent dans les écrits françois de nos premiers Savans; quelques-uns affectèrent même de les y introduire: ainſi Ronſard après avoir ſoutenu contre Joachim du Bellay, que la Langue françoiſe, trop pauvre pour traiter toutes ſortes de ſujets, avoit beſoin d'être enrichie de termes latins & grecs, pratiqua ce qu'il conſeilloit; *& ſa Muſe en françois*, a dit Deſpréaux, *parla grec & latin.* D'autres purent ne pas ſentir que le génie grec les gagnoit, & le ſuivirent ſans peut-être s'en apercevoir. Ainſi nous rencontrons preſque auſſi ſouvent des latiniſmes, dans les Ouvrages françois de ceux qui de nos jours ont beaucoup étudié les Auteurs latins, que des galliciſmes dans leurs compoſitions latines. Telles ſont en ſubſtance, ſuivant M. Dacier, les cauſes auxquelles on peut attribuer l'introduction de grand nombre de phraſes & de tournures grecques qu'il remarque dans notre Langue.

Hiſt. Litt. de la Fr. t. VII, p. 114.

Raymundus Montanerius, Écrivain Catalan, cité par du Cange, dans la *Préf. du Gloſſ. de la baſſe Latinité, p. 20 de la nouv. edit.*

À l'égard des proverbes, ſi on admet ce qu'il dit de l'introduction de la Langue grecque dans les Gaules, des progrès qu'elle y fit, des circonſtances qui l'y ont maintenue d'age en âge, on ne ſera point étonné que pluſieurs de ſes adages aient paſſé dans la nôtre & ſe ſoient tranſmis juſqu'à nous. Le peuple ſaiſit ſans peine ces ſortes de ſentences qui ſont à ſa portée; il ſe plaît à les répéter: la facilité de les retenir & l'habitude de les appliquer en perpétuent néceſſairement l'uſage;

RECHERCHES CRITIQUES SUR LE GREC VULGAIRE.

LE grec vulgaire eſt à peu-près à l'ancien ce que l'italien eſt au latin des bons Auteurs romains. Les Langues ont, ainſi que le Gouvernement des peuples, leurs périodes & leurs révolutions. On ſuit avec intérêt, l'origine, les progrès, les divers âges d'une Nation célèbre; on aime auſſi à conſidérer les altérations qu'a ſouffertes en différens temps la Langue d'un peuple renommé pour ſon eſprit & pour ſon goût. Celle des Grecs eſt une des plus anciennes Langues du monde, des plus riches, & peut-être, après l'Arabe, la ſeule qui ſe ſoit conſervée le plus long-temps. Le tableau qui en préſenteroit les âges différens, les changemens, les variations, ſeroit peut-être auſſi vaſte, & preſque auſſi propre à caractériſer le génie & les mœurs des peuples qui l'ont parlée, que l'Hiſtoire même de ces peuples, la plus complète & la plus détaillée.

Lûes le 12 Mai 1772.

Dans ces *Recherches*, M. d'Anſſe de Villoiſon ne fixe ſes regards que ſur une partie de ce tableau, ſur celle qui ne préſente que les ruines d'un édifice antique & majeſtueux; & au lieu d'un métal pur & précieux, ne fait voir qu'un alliage ſouvent informe & groſſier. Tel eſt l'idiome que parlent ordinairement les Grecs d'aujourd'hui.

T. XXIII, p. 250.

L'Hiſtoire de l'Académie rapporte que M. Bonamy ayant avancé dans une Diſſertation ſur les cauſes de la ceſſation de la Langue tudeſque en France, « que l'on retrouvoit » encore dans le grec vulgaire d'aujourd'hui, beaucoup d'ex- » preſſions qui ne pouvoient venir que de la Langue françoiſe, » on fit à ce ſujet pluſieurs obſervations à M. Bonamy, qui » l'obligèrent à s'étendre davantage pour ſoutenir ſon ſen- timent. » Il obſerva que les empereurs François, qui ne

parloient que la Langue françoiſe, ainſi que les Seigneurs de la Cour, ayant régné plus de ſoixante ans à Conſtantinople, il n'eſt pas plus étonnant de voir les Grecs leurs ſujets, emprunter des mots & des expreſſions de la Langue françoiſe, que de voir le Grec moderne rempli de mots turcs, depuis que la puiſſance Ottomane a établi le ſiége de ſon Empire à Conſtantinople.

M. de Villoiſon ajoute que long-temps auparavant, ces mêmes Grecs avoient adopté de la même manière pluſieurs expreſſions latines, après que Conſtantin eut tranſporté le trône de l'Empire à Conſtantinople. C'eſt ainſi qu'à la ſuite d'Alexandre & de ſes ſuceſſeurs, ils avoient auſſi corrompu l'Égyptien, d'où s'eſt formé le Cophte, aſſemblage bizarre de mots grecs & orientaux; c'eſt ainſi qu'ils ont altéré le Syriaque, où l'on remarque tant d'expreſſions grecques: ils ont jeté de même dans l'Arabe preſque tous les termes d'Aſtronomie & de Botanique.

M. Bonamy avoit appuyé de l'autorité de Portus, de Du Cange & de Simon, ce qu'il avoit avancé ſur le grec moderne; c'eſt d'après ce dernier ſur-tout, que pour établir la conformité du grec vulgaire avec le françois, il produiſit quatre exemples qui lui furent encore conteſtés. Sans vouloir entrer dans cette querelle, M. de Villoiſon ſe borne à une réflexion ſur la ſeconde preuve qu'alléguoit M. Bonamy, en ne niant pas qu'en général on ne pût en produire de plus déciſives.

Le ſecond exemple, diſoit cet Académicien, eſt notre participe abſolu *écrivant*, *parlant*, *recevant*, que les Grecs modernes expriment de même par un participe abſolu & indéclinable γεάφοντας, λαλῦντας, δέχοντας, de tout genre, comme le nôtre. « On ne trouvera aſſurément pas dans l'ancienne Langue grecque une pareille manière de s'ex- « primer, & elle ne peut venir que de la Langue françoiſe. » M. de Villoiſon conteſte cette conſéquence, parce que les anciens Grecs employoient de même l'accuſatif neutre de leurs participes, comme on le peut voir par pluſieurs exemples

L. VII, c. V, règle 14.

cités dans la Grammaire grecque de Port-royal. Il ajoute que les Grecs modernes mettent aussi le nominatif absolu à la place de l'accusatif, exemple qui leur a été donné par leurs ancêtres. On sait que cette idée de *nominatif absolu* a été combattue par l'auteur de la Grammaire grecque, dont on vient de parler; & peut-être n'est-ce ici qu'une question de mots.

M. Bonamy paroissant se défier des raisons qu'il avoit alléguées, laissoit décider à ceux qui sont versés dans la Langue grecque, si M. Simon a bien choisi ses exemples, *pour prouver non-seulement la conformité du grec vulgaire avec notre françois, mais encore sa dissemblance avec le génie de l'ancienne Langue grecque.* À ce sujet, M. de Villoison, pour indiquer l'objet de son travail, s'exprime en ces termes : « Sans avoir » à beaucoup près l'habileté dans la Langue grecque que » M. Bonamy exige avec raison pour traiter ces deux points » importans, je vais cependant tâcher de développer ses idées; » & j'essayerai de suivre le beau plan qu'il a tracé, & que j'aurois voulu qu'il eût lui-même exécuté. »

Plan que se propose M. de Villoison.

Utilité du grec vulgaire.

Avant d'entrer en matière, il montre de quelle utilité la connoissance du grec vulgaire peut être, non-seulement aux Voyageurs & aux Commerçans, mais encore à la Religion & à la Critique.

Souvent, dit-il, on trouve, dans un manuscrit grec, une date, une remarque qui indique son âge, l'original d'après lequel il a été copié, le nom de celui qui l'a transcrit, ou de ceux à qui il a appartenu, & le lieu où il a été découvert : c'est en grec vulgaire que ces particularités qui peuvent être de conséquence, sont écrites.

Quelquefois aussi cette Langue ayant conservé la racine perdue de certains vieux mots, dont on n'a plus que les dérivés, elle montre une expression ancienne dont les Grecs s'étoient autrefois servis, pour désigner une chose qu'ils ont ensuite indiquée par un terme plus récent, & par conséquent plus connu. M. de Villoison cite à cet égard un exemple qui lui paroît frappant, & bien propre à montrer l'utilité du

grec moderne pour l'intelligence de l'ancien. C'eſt le mot ναρὸς, νηρὸς qui ſignifie *humide*, ſelon Euſtathe, Suidas, Héſychius, & le grand Étymologique. Cette racine, qu'on chercheroit inutilement dans l'ancien grec, s'eſt conſervée dans le moderne, où νέρο, τὸ νέρον ſignifie de l'*eau*. De-là, M. de Villoiſon conclut que cette expreſſion de Lycophron ἐν χθονὸς νηροῖς μυχοῖς ne ſignifie pas *in terræ humilibus*, mais *humidis receſſibus*. Il ne doute pas que cette racine n'ait formé les mots Νηρεὺς, *Nérée;* Νηρηΐδες, *Néréides;* Νήριον, eſpèce d'arbriſſeau qui, ſelon Dioſcoride[a], naît ſur les bords de la mer & des fleuves, & dont parle Pline[b]; Νηρίτης, eſpèce de poiſſon à coquille dont parlent Ælien & Ariſtote[c]. Ce qui lui ſemble plus remarquable encore, c'eſt que ce mot vient de נהר qui en hébreu ſignifie un *fleuve*, de la racine נהר *fluxit, profluxit*. De-là le Jourdain & ſur-tout l'Euphrate, ont porté par excellence le nom de נהר, & la Méſopotamie celui de ארם נהרים, *la Syrie des deux fleuves*, parce qu'elle étoit ſituée entre l'Euphrate & le Tigre. On voit de même, dans le ſyriaque, les habitans de la Méſopotamie déſignés par ceux qui *habitent entre deux fleuves*.

Non-ſeulement le grec moderne nous reſtitue d'anciennes racines, il conſerve encore les ſignifications rares de certains mots. Héſychius & Apollonius nous apprennent que le mot οὐρανὸς, qui ſignifie ordinairement *le Ciel*, déſigne auſſi chez les Perſes, les tentes royales, & généralement toutes les choſes dont la couverture eſt ronde. À ce ſujet Caſaubon ſur Athénée, a remarqué que c'eſt ainſi que les François diſent le *ciel du lit*. On croiroit que les Grecs modernes ont emprunté de notre Langue cet idiotiſme, ſi l'on ne ſavoit pas qu'ils le tiennent de leurs ancêtres. La ſignification d'οὐρανὸς eſt ſi étendue, qu'au rapport d'Héſychius[a] οὐρανίσκος déſigne le *palais de la bouche :* Ariſtote[b] s'eſt ſervi du mot οὐρανὸς dans ce ſens, comme il avoit employé auparavant ὑπερῴα qui a la même ſignification. Les Syriens l'ont conſervée auſſi dans leur Langue, où l'on voit ſouvent *cælum palati*[c] : elle ſe trouve de même dans l'arabe. Ainſi,

[a] *Dioſc. l. IV, c. LXXXII.*
[b] *Plin. XVI, XX, & XXIV, XI.*
[c] *Ariſt. de part. anim. l. IV.*

V. Gen. XXIV, X. Deut. XXIII, V, &c.

Act. Apoſt. II, VIII.

[a] *In* Κλωγμός, & ὑπερῴα.
[b] *Ariſt. Hiſt. Anim. l. II.*
[c] *Voy. la Verſ. Syr. ſur le Pſ. XXII, 30, Pſ. CXXXVI, 11, & CXVIII, 110.*

selon M. de Villoison, c'est de l'Orient que les Grecs anciens & modernes ont tiré l'idée dont il s'agit. Thomas de Paris, dans le Dictionnaire grec vulgaire publié en 1709, traduit le mot οὐρανιά par *sopraciclo*, *sopraletto* & *ombrella di altare;* il rend ἡ οὐρανία τοῦ κρεββατιοῦ par *drapellone*. C'est seulement en passant que M. de Villoison fait observer le rapport qu'ont avec la Langue grecque littérale & vulgaire, les tours orientaux qui paroissent les plus éloignés de son génie; mais l'harmonie perpétuelle de ces Langues, & les points de comparaison qui les rapprochent, lui fourniront un jour, dit-il, la matière d'un Mémoire particulier.

Pag. 301.

Au reste, si le grec moderne a retenu la signification ancienne de plusieurs mots, quelquefois aussi il leur a donné des nuances qui lui sont propres, & qui le distinguent de la langue originale: alors il n'est qu'un dialecte de l'ancien grec. Cette marche est commune à toutes les Langues; & c'est ainsi que le mot חרב qui signifie *épée*, en hébreu, a le sens de *guerre* chez les Arabes; parce que la guerre se fait avec l'épée, outre que ce mot vient d'une racine qui signifie *vastavit*.

« Un autre avantage, continue M. de Villoison, qu'on » peut encore retirer du grec vulgaire, c'est l'intelligence de » plusieurs manuscrits fort utiles pour la Botanique, la Médecine, » la Chimie, l'histoire Ecclésiastique, l'histoire des Patriarches & » même celle des Turcs. Tel est entr'autres le *Corps des Chimistes grecs*, qui s'est conservé dans les différentes Bibliothèques » de l'Europe, comme celles du Roi, de l'Escurial, du Vatican, » de Milan, de Venise, &c. Thomas Reynésius pense, avec » raison, que les différens traités qui s'y trouvent réunis, & » dont plusieurs sont écrits en grec vulgaire, ont été d'abord » composés à Alexandrie par des Moines & par d'autres » Savans; qu'on a continué d'y travailler à Constantinople, & » qu'après la prise de cette ville par Mahomet II, cette collection a été apportée en France & en Italie par les Grecs qui » s'y sont réfugiés. Saumaise a souvent cité le *Corps des Chimistes* » de la bibliothèque du Roi, ainsi que Delrio, Casaubon,

Labbe

Labbe & Du Cange. Fabricius regrette beaucoup qu'il n'ait «
pas été publié par un homme également habile dans la Langue «
Grecque & dans la Chimie, parce que, dit-il, on en «
pourroit tirer une infinité de connoissances très-précieuses. «
Reynésius en a donné une Notice fort exacte, que Fabricius «
a insérée dans le VIII.e chapitre du VI.e livre de sa Bibliothèque «
Grecque. Le manuscrit du Roi, que Du Cange cite fré- «
quemment sous le n.° 618, & qui porte maintenant le «
n.° 3178, a été écrit par Théodore Pélican, de l'île de Corfou, «
en 1478. »

Quant à l'histoire Ecclésiastique, ainsi qu'à tout ce qui concerne la croyance & les coutumes des Grecs, on sait les secours qu'a fournis leur Langue vulgaire à Jacques Goar. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les remarques dont ce savant Dominicain a enrichi son édition grecque & latine de l'*Euchologe des Grecs*.

Ancienneté du Grec vulgaire.

Un autre mérite du Grec vulgaire, c'est son ancienneté, qui, selon M. de Villoison, remonte bien plus haut qu'on ne le croit communément. Pour prouver cette vérité, Crusius fait usage d'un trait tiré de l'histoire de Schitteberg. Cet Écrivain, qui avoit parcouru les différens royaumes de l'Orient, depuis l'an 1394 jusqu'en 1427, & avoit séjourné à Constantinople, dit que toutes les fois qu'un Laïc rencontroit un Prêtre dans les rues de cette ville, aussitôt se découvrant la tête, & s'inclinant profondément, il lui adressoit ces paroles grecques, qu'il rend ainsi en caractères latins, *efflogi mena despota*, εὐλόγει μένα δέσποτα : *benedic mihi, Domine.* Alors le Prêtre lui mettant la main sur la tête, disoit *o theos efflogito senam*, ὁ θεὸς εὐλογείτω σέναν ; *Deus tibi benedicat.* On voit ici des expressions d'un grec corrompu, jusqu'à celle de ὁ θεος pour θεὸς; car les Grecs modernes mettent toujours l'article emphatique devant le nom de la Divinité, comme le remarque Simon Portius.

Turcogr. p. 44.

Voy. sa Gramm.

Crusius prétend aussi montrer par ce trait historique, que dès-lors, c'est-à-dire sur la fin du quatorzième siècle, ou au commencement du quinzième, les Grecs prononçoient *ef*

la diphtongue *ευ*, non *eu*, & par conséquent *af*, la diphtongue *αυ*, non *au*. M. de Villoiſon n'approuve pas cette conſéquence, parce que cet Allemand qui écrivoit le grec en lettres latines, pouvoit le rendre à ſa manière, & ſuivant la prononciation de ſon pays. « Dira-t-on que les Égyptiens » prononcent *Soudan*, parce que nos Hiſtoriens écrivent ainſi, » au lieu de *Sultan!* Les habitans de Maroc diſent-ils *Miramolin*, parce que c'eſt ainſi que nous prononçons, au lieu » de *Émir al'moumen*, ce qui ſignifie *Prince des vrais croyans*, » titre que portoient les califes de Bagdad?..... Les Arabes » diſent-ils *Mozaffer*, parce que les Perſans & les Turcs pro- » noncent ainſi le nom de *Modhaffer*, qu'ils adouciſſent de » même que tous les mots où ſe trouve la lettre *dha* qu'ils » rendent par un *za*, à peu-près comme les Lacédémoniens ſubſtituoient un Σ au Θ? » Il ne faut donc pas croire, ſelon M. de Villoiſon, que la prononciation des Grecs modernes ſoit la véritable, parce qu'elle eſt la plus douce; car adoucir une prononciation, c'eſt ſouvent l'altérer. Il aime mieux voir avec Cruſius, dès le temps d'Alexis Comnène, la prononciation du Β, telle qu'elle exiſte aujourd'hui chez les Grecs modernes, qui diſent μπόμβυξ, au lieu de *bombyx*; μπομπάρδα, au lieu de *bombarda*. Thomas de Paris, dans l'Épître dedicatoire à la tête du Dictionnaire Grec-vulgaire-italien, dont il fut l'éditeur à Paris en 1709, appelle M. l'abbé Bignon, Μπυγνοιάνης. Auſſi, preſque tous les mots qui commencent par ces deux lettres μ π, ſont, dit M. de Villoiſon, tirés de l'italien, du françois ou du latin *(a)*.

(a) Cruſius *(Turcogr. p. 46.)* rapporte que dans un livre en grec barbare, intitulé *Couronne précieuſe*, ces mots latins *ma acerba*, ſont exprimés par [illegible], l'*u* voyelle de *ma* étant rendu par la diphtongue [illegible], & le ſecond [illegible] par β; tandis qu'au contraire le *b* latin eſt rendu par μπ. Cet uſage pourtant n'étoit pas généralement obſervé, puiſqu'on a vu dans *bombyx*, le premier *b* rendu par μπ, & le ſecond par le β grec. M. de Villoiſon ſaiſit cette occaſion pour répondre en paſſant à une objection de M. Guys. Ce Savant, dans ſes lettres pleines d'érudition & de goût, pour faire triompher la prononciation des Grecs modernes, ſoutient, par exemple, que le *beta* doit toujours être prononcé comme un *upſilon*, parce

Zonare rapporte que l'empereur Baſile, après avoir ſoumis la Bulgarie, triompha avec une thiare élevée que le vulgaire appeloit τῦφον. Suidas & pluſieurs autres Auteurs, comme l'a remarqué Cruſius, ont diſtingué l'ancien grec du vulgaire. Cette diſtinction paroît ſouvent dans le Lexique d'Héſychius,

---

que dans les médailles grecques, on lit *Octabius* pour *Octavius*, *Balerianus* pour *Valerianus*, *Nerba* pour *Nerva*, Βῆρος pour *Verus*. Sur quoi M. de Villoiſon obſerve que les Grecs n'ayant point de *v* conſonne, ſubſtituoient à ſa place la lettre qui en approche le plus : que d'ailleurs on trouve ſouvent, dans ces mots même, le *v* latin rendu par la diphtongue ȣ, comme Ὀυαλνελανος, Ὀυεσπασιανος, Ὀυῆρος, Σεȣῆρος, &c.

Quant au θ, M. de Villoiſon prouve que la prononciation en étoit, dès le dixième ſiècle, la même qu'elle eſt aujourd'hui dans toute la Grèce. Eutychius, natif du Caire, mort Patriarche d'Alexandrie en 940, dans ſon Hiſtoire publiée en arabe, avec une Verſion latine par Pococke, en 1658, rend toujours le θ par la lettre *tse*, qui répond au *th* des Anglois; ainſi il écrit *tſeos* pour θεος, *Tſeodoſios* pour Θεοδόσιος, *Tſeophilos* pour Θεόφιλος. Il ſuit conſtamment cette méthode toutes les fois qu'il exprime avec des lettres arabes les noms grecs où ſe trouve un θ. Les Grecs modernes diſent *Aſini* pour *Athênai*, ce qui a occaſionné, ſelon M. de Villoiſon, la mépriſe des Voyageurs & des Géographes, qui faute de faire cette attention, ont dit qu'Athènes ſe nommoit aujourd'hui *Setine*.

M. de Villoiſon ſe ſert de la même obſervation ſur le θ, pour infirmer le plus fort raiſonnement qu'on puiſſe produire en faveur de l'antiquité de la prononciation du Grec vulgaire. Le voici : Les *Magnotes* retirés dans les montagnes depuis la priſe de Conſtantinople, y vivent ſéparés du reſte de la Grèce, & ont ſûrement conſervé, à peu de choſe près, l'ancien langage, les mœurs, l'amour de la liberté, le courage invincible, & même l'habillement des anciens Lacons. Leurs femmes ont encore ces robes qui firent donner aux Lacédémoniens, l'épithète de φαινομηρίδες. Ces peuples ont donc auſſi retenu l'ancienne prononciation de leur langue : or elle eſt la même que celle des Grecs modernes.

M. de Villoiſon répond, qu'à la vérité ces Lacons ont conſervé la prononciation de leurs ancêtres, mais que l'ancienne prononciation lacédémonienne étoit bien différente de celle du reſte de la Grèce; il le prouve par le θ, que les Lacons remplaçoient par le Σ; ils diſoient Ἀσάναν pour Ἀθῆναν, Τ᾽ ἀγασὼς pour Τȣ̃ς ἀγαθȣ́ς, πάρσενε σιά, au lieu de πάρθενε θεὰ, σιῶν pour θεῶν, comme on le voit dans la Comédie d'Ariſtophane, intitulée Λυσιστράτη. Ils avoient rejeté de leur alphabet le θ, dont le ſon leur déplaiſoit, & auquel ils ſubſtituoient le Σ; tandis que les Athéniens préféroient à cette lettre ſifflante le ſon du *tau*. Chaque dialecte avoit ſon goût particulier. Les Æoliens diſoient βελφῖνες au lieu de δελφῖνες, βέλεαρ, & par contraction, βλῆρ *(eſca)* au lieu de δέλεαρ; βὶς, qui a paſſé chez les Latins pour δὶς, &c. Peut-être les Grecs modernes ſeront-ils ſatisfaits de l'aveu qu'au moins leur prononciation actuelle eſt la même que celle des anciens Lacons.

& dans celui d'Apollonius*, qui vivoit du temps d'Auguste. Ce dernier a toujours soin d'avertir ses lecteurs, lorsque l'expression dont le vulgaire se servoit de son temps, est différente de celle des anciens Grecs. C'est une attention qu'ont toujours eue les Écrivains jaloux de la pureté de leur Langue, sur-tout les Grammairiens & les Philologues. Aussi, comme le conjecture M. de Villoison, peut-être par l'expression κοινὴ διάλεκτος, qui se rencontre dans leurs écrits, entendoient-ils moins le *dialecte commun*, que le langage dont se servoient les gens du commun. Du Cange ne s'éloigne pas de cette idée, & observe que la contagion qui régnoit dans le langage du peuple, gagna insensiblement ceux même qui s'appliquoient à écrire le plus purement. Il a même prouvé, par plusieurs exemples tirés des Conciles, que les acclamations pour les Empereurs, les imprécations contre les Hérétiques, se faisoient souvent dans un grec aussi corrompu que celui d'à présent *(b)*.

* Publié par M. de Villoison.

In Præf. ad Gloss. Med. Græc.

(b) M. de Villoison fait à ce sujet une digression sur la langue Latine & sur la langue Romaine. Cicéron se plaint beaucoup de la corruption que les Gaulois avoient déjà introduite dans sa langue. Du tems de Quintilien, les exclamations de tout le théâtre étoient souvent barbares. Les Latins avoient leur langue vulgaire qu'ils appeloient *lingua rustica, vulgaris, militaris, provincialis, popularis, &c.* C'étoit le latin du peuple, des soldats, des artisans, des marchands, des esclaves & des provinces, bien différent de celui des personnes dont le goût s'étoit épuré, ou par l'étude, ou par leur séjour dans la capitale. M. Bonamy, dans son Mémoire *(Tome XXIV, p. 582 & 603)*, sur l'introduction de la langue latine dans les Gaules, & sur la langue latine vulgaire, a fort bien observé qu'il étoit arrivé à la langue des Latins, ce qui arrive à toutes les langues qui se perfectionnent un peu tard, que le fond de l'ancien langage se conserve dans les provinces parmi les habitans de la campagne; qu'aux environs de Paris, on retrouve, dans le langage des paysans, les mots & les expressions du temps de Froissart. Il ne faut donc pas s'étonner, conclut M. de Villoison, de voir dans le grec vulgaire des mots de l'ancien grec, qui étoient perdus. Chez les Arabes, les *Bédouins* ou les habitans des déserts, parlent plus purement que ceux des villes. C'est, au jugement de M. Bonamy, cette langue latine vulgaire répandue dans la Gaule, & telle qu'on la voit dans les douze Tables, dans Ennius, dans les anciens Comiques, dans Varron, &c. qui a formé l'Italien, l'Espagnol & le François. De-là est venue la distinction de la langue Latine & de la langue Romaine : celle-ci tenoit beaucoup de la première, d'où elle dérivoit, sans être tout-à-fait la

Il résulte de-là qu'il n'est guère possible de fixer l'époque où le Grec vulgaire a pris naissance, parce que de même que tous les autres idiomes, il s'est formé peu-à-peu par des progrès insensibles. Mais aujourd'hui les Savans grecs qui le parlent, possèdent trois Langues qui sont en usage dans la Grèce; le grec ancien ou littéral, le grec ecclésiastique, & le grec vulgaire ou barbare, comme l'appellent les Européens.

Trois Langues en usage chez les Grecs.

1. L'ancien Grec.

« Le grec littéral, dit M. de Villoison, est celui dont ils font usage pour célébrer la Messe & l'Office divin; c'est en « cette Langue que sont écrites toutes leurs Leçons. M. de Guys « nous apprend qu'encore aujourd'hui tous les Grecs qui ont « quelque éducation & du goût pour la lecture, savent le « grec ancien & le parlent aisément; qu'on trouve aussi parmi « eux, quoiqu'en petit nombre, des Évêques savans, des « Prêtres éclairés, des hommes de génie & de goût. Il dit « même avoir vu chez un Grec nommé Draco, riche & « instruit, une bibliothèque bien choisie. Les Savans étudient «

I. vol. de ses Lett. p. 99.

Ibid. p. 159.

même; sa différence consistoit dans une multitude de mots barbares, & dans quelques règles particulières de grammaire. C'étoit proprement, selon Du Cange *(Præf. ad Gloss. Med. Latin.)* la langue des Romains qui étoient restés dans les Gaules & dans l'Espagne, après les irruptions des nations Septentrionales; & de-là lui vint le nom de *Romaine* au lieu de *Latine.* Comme presque tous les monumens littéraires du moyen âge étoient mêlés de fables, on a depuis restreint aux seules histoires fabuleuses & galantes, le nom de *Romans,* autrefois commun à toutes les pièces composées en langue *Romaine.*

M. de Villoison trouve ici l'occasion de prendre la défense de Hadrien de Valois contre la critique de Baillet *(Jug. des Sav. art. Petron. n.° 1161).* Le premier prétendoit que Pétrone étoit Gaulois, & vouloit le prouver par plusieurs *phrases toutes françoises* qu'il remarquoit dans l'ouvrage latin: le second en concluoit qu'il falloit donc placer la naissance de Pétrone, non sous les Empereurs Romains, mais sous nos Rois de la troisième race; conséquence fausse, selon M. de Villoison, parce que si Pétrone a été Gaulois, il n'est pas étonnant qu'il ait conservé beaucoup d'idiotismes de sa langue, & que son style tienne du *Romain.* Cette langue Romaine étant la source de la nôtre, il faut nécessairement que les tours employés par ses Écrivains aient beaucoup de rapport avec nos manières de parler. « Les Gaulois qui parloient la langue *Latine*, & qui ont formé « la nôtre du mélange de ces deux « idiomes, avoient conservé plusieurs « expressions de l'ancien Celtique, & « s'écartoient beaucoup du style des « bons Auteurs Latins. »

chez eux le grec ancien, comme on apprend ici le latin *(c)*. »

Théodose Zygomalas écrivoit en 1581 à Crusius, que son père, nommé Jean, avoit été appelé à Constantinople par Joasaph qui en étoit Patriarche, pour y enseigner les Belles-lettres, dont il étoit presque seul capable de donner des leçons; qu'il y enseigna en effet la Langue grecque & les Arts libéraux à environ quinze écoliers *(d)*. Crusius avoit ouï dire que *Franciscus Portus*, dont on a plusieurs Ouvrages, avoit été condisciple de Jean Zygomalas. On voit dans les lettres adressées à Crusius, que les Grecs avoient parmi eux quelques Prêtres qui savoient fort bien leur ancienne Langue, quelques-uns par tradition de père en fils; d'autres, comme les habitans du Péloponèse, de Crète & de Chio, pour avoir étudié dans les Universités d'Italie; & qu'alors le Pape faisoit venir de la Grèce des enfans, & les Maîtres qu'il pouvoit y trouver pour les instruire. Le prince Cantimir parle d'une Académie grecque, & des Savans qui s'y distinguoient de son temps. Mais il faut convenir que les établissemens littéraires ont été toujours fort rares en Grèce. Du temps de Crusius, il y avoit à côté de l'Église de chaque grande ville, une école, sans aucune distinction de classes ni de leçons. Un seul Maître formoit les enfans à la lecture du Pseautier, des Heures & des autres livres rituels. Une des raisons qui les ont empêchés de faire des progrès dans l'étude du grec littéral, c'est que pendant long-temps leurs Moines n'ont voulu copier que des livres de Théologie, ce qui a

Turcog. p. 520.

Ibid. p. 94.

Hist. Ottom. t. II, p. 37.

(c) Du temps de Crusius, quelques Grecs savoient le latin, tels qu'un Médecin du Patriarche de Constantinople, & Jean Zygomalas, premier Secrétaire du Patriarche; mais Théodose Zygomalas son fils, marque dans une lettre à Crusius, que la pauvreté l'avoit empêché de se livrer à l'étude de cette langue.

(d) Le même Théodose, dans une autre lettre à Crusius, donne une liste des savans Grecs de son temps, dont il avoit connoissance *(Turcog. p. 216.)*. Crusius parle d'une autre Lettre qui lui apprend que les Grecs se servent dans leurs Sermons, de l'ancienne langue, non de la barbare, parce qu'il leur est plus facile de composer plusieurs sermons dans la première, qu'un seul dans la seconde; & ils s'inquiètent fort peu de n'être entendus que de deux ou trois personnes. *(Ibid. pag. 197)*.

caufé la perte de beaucoup de leurs anciens Auteurs. Pierre Bélon, cité par le P. de Montfaucon, dit qu'autrefois il y avoit un grand nombre d'excellens manufcrits dans les Monaftères du mont Athos; qu'alors les Moines étoient bien plus favans qu'il ne le font aujourd'hui; qu'on ne voit plus chez eux que des livres de Théologie, point d'Hiftòriens, de Poëtes, ni de Philofophes. Il ajoute même que les Patriarches de l'Églife grecque avoient prononcé une fentence d'excommunication contre les Prêtres ou les Moines qui liroient ou copieroient d'autres livres que ceux de Théologie, & qu'on ne pouvoit s'en relever que par des jeûnes, des amendes pécuniaires, & par des punitions corporelles. Au témoignage du Voyageur qui n'avoit vu qu'en paffant les bibliothèques du mont Athos, le P. de Montfaucon oppofe avec raifon celui du médecin Jean Comnène, qui ayant demeuré long-temps dans ces bibliothèques, affure qu'on y trouve un grand nombre d'Ouvrages anciens fur toutes fortes de Sciences. Il prouve, par les foufcriptions des Calligraphes, que les Prêtres & les Moines avoient fouvent écrit des livres de Philofophie, d'Aftronomie, de Poëtique & d'Hiftoire; que même dans le temps que Bélon voyageoit en Orient, le moine Mathufalas copioit les Ouvrages d'Ariftote, pour fon ufage, comme il le marque lui-même à la fin du livre, en fe nommant. Il ne craignoit donc pas l'excommunication dont parle le Voyageur, & qui ne peut avoir eu lieu que dans quelques Églifes particulières.

Palaeogr. p. 438.

Crufius, dit M. de Villoifon, obferve qu'avec le feul fecours de la Grammaire de Conftantin Lafcaris, plufieurs Grecs modernes s'étoient mis en état d'entendre les Peres Grecs. « Une preuve qu'on parloit encore l'ancien grec du temps de ce docte Allemand, c'eft que Siméon Cabafilas lui « marque dans une autre lettre, qu'il y a encore des pays « où l'on parle dorien, d'autres où l'on fe fert de l'æolien & « de l'ionien, & que dans la plupart des contrées de la Grèce, « la langue commune eft en vigueur; ce qui, felon l'obfervation « de Du Cange, détruiroit le fentiment de Saumaife, qui avoit «

» avancé dans ſon livre de *Helleniſtica*, que les dialectes s'étoient
» confondus pour former la Langue commune, auſſi-tôt que
» les Romains ſe furent emparés de la Grèce. A cela j'ajoute,
» continue M. de Villoiſon, que nous avons en ionien deux
» écrits de Lucien, bien poſtérieurs à cette époque, l'un ſur
» l'Aſtrologie, l'autre ſur la Déeſſe de Syrie. De plus, Arétée
» de Cappadoce, ſavant Médecin Grec de la ſecte des Pneuma-
» tiques, qui, ſelon quelques-uns, vivoit long-temps avant Jules-
» Céſar, mais ſelon d'autres, beaucoup mieux fondés, ſous le
» règne de Trajan, a laiſſé pluſieurs Traités écrits en ionien,
» à l'imitation d'Hippocrate.

2.° Grec Eccléſiaſtique.

» La ſeconde Langue uſitée chez les Grecs modernes, c'eſt
» l'Eccléſiaſtique : on l'appelle ainſi parce qu'on s'en ſert dans les
» traités eccléſiaſtiques, dans les ſermons & dans les lettres des
» Patriarches. Cet idiome eſt preſque le même que le grec
» littéral, mais il n'eſt pas ſi pur ; on y trouve beaucoup de
» mots tirés de la langue vulgaire & des différens dialectes de
» la Grèce : c'eſt la Langue qu'emploient ordinairement les
» Patriarches, leurs Officiers, & les Prêtres pour leurs ſermons,
» parce qu'il leur eſt plus facile, diſent-ils, de compoſer pluſieurs
» diſcours en grec eccléſiaſtique, qu'un ſeul en grec vulgaire.
» Je ne vois point la raiſon de cette bizarrerie : ils diſent auſſi
» qu'il leur ſuffit d'être entendus de deux ou trois perſonnes,
» que ſi le peuple veut y entendre quelque choſe, il n'a qu'à
» s'adreſſer au Patriarche, pour faire prêcher en une autre
» Langue ; ſeulement ils y mêlent de temps en temps pluſieurs
» mots du grec barbare. C'eſt auſſi dans cette Langue que
» ſont écrites les légendes de leurs Saints ; ce ſont d'énormes
» volumes remplis de fables qu'ils prennent à la lettre, & qu'on
» leur lit dans les Égliſes. Les principaux ouvrages compoſés
» en grec eccléſiaſtique, ſont les Sermons ou Διδαχαὶ de
» Rarturus, dont Cruſius fait beaucoup de cas, & qui ont été
» imprimés à Veniſe le 15 février 1560, ſous le titre de
» Διδαχαὶ Ἀλεξίου ἱέρεως τοῦ Ραρθούρου καὶ χαρτοφύλακος Κερκύρας.
» La Préface qu'on voit à la tête de cet ouvrage, eſt d'un
» certain Théonas. Cruſius parle auſſi du *Thréſor* ou Θησαυρὸς,
d'un

Voy. Turcog. p. 197.

Ibid.

Ibid. p. 250.

Ibid. p. 53.

d'un certain Damaſcène, moine & ſous-diacre. Ce recueil renferme des ſermons pour les dimanches & les fêtes de l'année. Les Prêtres en faiſoient la lecture au peuple dans les Égliſes de la Thrace & des bourgs de la Grèce. Les Grecs de Conſtantinople liſoient auſſi en particulier un livre grec eccléſiaſtique, intitulé Ἄνθος, qui eſt un abrégé de l'Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, imprimé à Veniſe; il ne faut pas le confondre avec l'Ἄνθος χαρίτων, dont nous ferons uſage dans la ſuite.

Cruſ. ibid. p. 48.

Il ne me reſte plus maintenant, ajoute M. de Villoiſon, qu'à parler du grec vulgaire proprement dit : il ſe diviſe en ſoixante-douze dialectes; mais comme ces détails me mèneroient trop loin, je les réſerve pour un autre Mémoire, où je traiterai cette matière dans toute ſon étendue. »

3.° Grec vulgaire compoſé de 72 dialectes.

MÉMOIRE
SUR LA
SUPERSTITION DES PEUPLES
À L'ÉGARD DES SONGES.

PLUS le ſpectacle des extravagances de l'eſprit humain, dans tous les âges, eſt propre à humilier ſon orgueil, plus il eſt digne de l'attention du Sage. Que de réflexions utiles ne lui fournit pas un tableau où, par un contraſte frappant, il voit d'un côté, grandeur, dignité, nobleſſe, ſublimité; tandis qu'il n'aperçoit de l'autre, que petiteſſe, puſillanimité, misère, folie!

16 Juin 1772.

Dans la triſte & affligeante partie de ce tableau, l'objet qui fixe les regards de M. de Burigny, n'occupe qu'une bien petite place; & cependant, de toutes les ſuperſtitions anciennes, celle qui érigeoit une infinité de ſonges en autant d'oracles émanés de la Divinité pour annoncer l'avenir, a été une des plus accréditées & des plus répandues dans toutes les parties de l'Univers. À l'égard des ſonges comme à l'égard des prodiges, la crédulité eſt ſans doute partie du même principe, & c'eſt ſur la vérité que l'erreur s'eſt établie, mais en reculant bien plus loin qu'elle les bornes de ſon empire. Quelques heureux haſards ont peut-être auſſi concouru à en agrandir le domaine, que la vanité, l'ambition, la cupidité & mille paſſions, ont eu intérêt d'étendre encore & de faire valoir.

De toutes les contrées que M. de Burigny entreprend de parcourir rapidement, l'Égypte eſt la première qui l'arrête. C'eſt auſſi dans la haute antiquité, la plus féconde preſque en tout genre, la plus propre à piquer la curioſité de l'obſervateur philoſophe, & vraiſemblablement non moins digne de porter le titre de berceau des erreurs & des

ſuperſtitions, que celui de berceau des ſciences & des arts, par l'influence marquée qu'elle a eue preſque ſur toutes les autres. Il y voit, dès le temps de Joſeph, le roi Pharaon s'adreſſer à tous les Devins de ſon empire, pour apprendre d'eux ce que pouvoient ſignifier des ſonges qui l'inquiétoient. *Miſit ad omnes conjectores Ægypti cunctoſque ſapientes, & accerſitis narravit ſomnium; nec erat qui interpretaretur.* Déjà l'interprétation des ſonges formoit une ſcience à part; c'étoit un art diſtingué, une profeſſion reſpectée. Cette vénération ne fit que s'accroître avec le temps: Sabacon, un autre roi d'Égypte, deſcendit du trône, perſuadé par un ſonge, que le Dieu adoré par les Thébains ne vouloit pas qu'il l'occupât plus long-temps. C'eſt auſſi ſur la foi d'un ſonge que Séthon, qui réuniſſoit le titre de roi des Égyptiens à celui de prêtre de Vulcain, oſa ſe préſenter à un ennemi qui venoit l'attaquer avec des forces bien ſupérieures aux ſiennes.

Gen. XLI, 8.

Herod. l. II, n.° 39. Diod. de Sic. l. I. Marsham ſæc. XVI, p. 484.

Herod. l. II.

« Les révolutions arrivées en Égypte, ajoute M. de Burigny, n'opérèrent aucun changement à ce ſujet dans les eſprits. « Les prêtres Égyptiens ont ſoutenu que ce fut un ſonge qui « détermina Ptolémée Philadelphe à faire venir de Synope, « la Statue de Sérapis. Avant que d'envoyer ſes Ambaſſadeurs « dans cette ville, il eut la précaution de conſulter les Prêtres: « *Omine & miraculo excitus, Sacerdotibus Ægyptiorum, quibus* « *mos talia intelligere, nocturnos viſus aperit*, dit Tacite. Strabon « aſſure que les plus honnêtes gens d'Égypte alloient dormir « dans le temple de Sérapis, pour conſulter cette divinité. »

Lib. IV, hiſt. n.° 83. Strab. l. V.

Quand l'Hiſtoire ne nous auroit pas inſtruits de l'application que donnoient les Chaldéens à l'art prétendu d'interpréter les ſonges, leur nom même qui a été appliqué généralement aux Devins, ſuffiroit pour s'en convaincre. On voit dans le livre de Daniel, que Nabuchodonoſor effrayé d'un ſonge qu'il avoit eu, conſulta, pour en pénétrer le ſens, tous ceux qui paſſoient pour les plus verſés en ce genre de connoiſſance. *Præcepit Rex ut convocarentur Arioli & Magi & malefici ut indicarent Regi ſomnia ſua, qui cum veniſſent ſteterunt coram Rege.* Porphyre, dans la vie de Pithagore, dit que ce Philoſophe

Dan. c. II.

avoit appris des Chaldéens, des Arabes & des Hébreux, chez qui il avoit voyagé, l'art d'interpréter les ſonges.

Chez les anciens Perſans, M. de Burigny obſerve, & la même crédulité à l'égard des ſonges, & l'art de les interpréter, également en honneur. « Il eſt rapporté dans la vie » de Zoroaſtre, publiée par M. Anquetil, d'après les Auteurs » Perſans, que Dogdo, mère de cet ancien Légiſlateur, étant » enceinte de lui, vit en ſonge ſortir d'une nuée épaiſſe, qui » obſcurciſſoit le ciel, deux animaux, dont l'un lui ouvrit le » ſein & en tira Zoroaſtre, qui n'en paroiſſoit pas effrayé. » Un jeune homme beau comme la lumière accourut, tira » l'enfant des griffes de ces animaux, le remit dans le ſein de » ſa mère, & déclara que Dieu étoit ſon protecteur; que c'étoit » le Prophète que Dieu enverroit pour répandre ſa Loi dans » le Monde. Dogdo s'étant réveillée, courut auſſi-tôt chez » l'Interprète des ſonges, qui lui prédit les merveilles que ſon fils devoit opérer. »

T. II, p. 101.

Avant d'entreprendre ſon expédition contre la Grèce, Xerxès eut pluſieurs ſonges, & les interprètes qu'il conſulta lui déclarèrent que l'empire de toute la terre lui étoit promis. Æſchile introduit au contraire Atoſſa mère de Xerxès déplorant avec douleur les funeſtes revers dont l'expédition de ſon fils étoit menacée, par un ſonge qu'elle s'étoit fait expliquer.

Her. l. VII, n.° 19.

Æſch. Perſ. v. 226 & 518.

Quinte-Curce rapporte les différens ſens que donnèrent les interprètes à un ſonge de Darius, & ajoute que ce Prince ſe décidant pour l'interprétation qui lui plaiſoit le plus, fit marcher ſon armée contre Alexandre : *Ipſe & vatum reſponſo quod edebatur in vulgus, & ſpecie quæ per ſomnum oblata erat, caſtra ad Euphratem moveri juſſit.*

Quinte-Cur. l. III, c. 3.

La même ſuperſtition régnoit chez les Mèdes, témoin le ſonge d'Aſtiage. On fit venir les devins *Conſulti Harioli*, & tous déclarèrent que ce Prince ſeroit détrôné par un fils qui naîtroit de ſa fille. S'il en faut croire Ælien, tous les Indiens, tous les Celtes étoient perſuadés qu'il y a des Dieux qui nous annoncent l'avenir par des ſonges.

Juſtin. l. I, c. 4.

On s'attend bien que M. de Burigny trouvera les Grecs & les Romains engagés dans l'erreur commune. Pline, dit-il, a prétendu que ce fut Amphitryon qui introduisit l'art d'interpréter les songes, *interpretationem ostensorum & somniorum;* mais les habitans de Telmesse en Carie revendiquoient cet honneur, suivant le témoignage de Tatien & de Clément d'Alexandrie. Pausanias prétend qu'Amphiaraus excelloit en cet art; & à présent encore, dit-il, qu'il est honoré comme un Dieu, il ne rend ses réponses que sur des songes. Ceux qui viennent le consulter dans son temple près d'Orope, lui immolent un bélier, dont ils étendent la peau sur le plancher, puis se couchent dessus, & s'endorment dans l'espérance d'avoir quelque songe qui soit suivi d'une explication favorable.

L. VII, p. 416, & ib. Harduin.

Lib. I, Att. c. 34.

Entre les villes d'Œtyle & de Thalama dans la Laconie, Ino avoit un temple célèbre par les Oracles qui s'y rendoient; car, dit encore Pausanias, ceux qui s'endorment dans le temple reçoivent des lumières sur ce qui doit leur arriver, & la Déesse, par le moyen des songes, leur apprend ce qu'ils ont envie de savoir. Pausanias lui-même raconte qu'il avoit été tenté d'exposer en détail tout ce que l'on voit à Athènes dans le temple de Cérès; mais un songe que j'ai eu, dit-il, & que je regarde comme un avertissement des Dieux, m'empêche de divulguer ces mystères.

L. III, c. 26.

Lib. I, c. 14.

Telle étoit aussi l'opinion d'Achille dans Homère, καὶ γάρ τ' ὄναρ ἐκ Διός ἐστιν. Son avis est donc qu'on envoie chercher un interprète des songes, pour apprendre de lui ce qu'il faut faire pour appaiser les Dieux irrités. C'est que telle étoit généralement alors la croyance des Grecs; mais ils croyoient aussi que les Dieux donnoient quelquefois aux hommes des songes trompeurs. Celui que reçut Agamemnon de la part de Jupiter, & qui lui promettoit la prise de Troie, étoit de cette espèce. De-là ces deux portes dont parle le Poëte grec, & après lui Virgile:

Iliad. l. I, v. 63.

Iliad. l. II, v. 6 & suiv.

Odyss. XIX, v. 563. Æn. l. VI, v. 894.

Sunt geminæ somni portæ, &c.

Properce faiſant alluſion à ces deux portes, diſoit à Cinthia:

Nec tu ſperne piis venientia ſomnia portis.

C'étoit pour prévenir les ſonges fâcheux, comme l'obſerve M. de Burigny, qu'on exhortoit de ne pas négliger le culte des mânes.

Voy. l'Hiſt. de l'Ac. t. III, p. 82.

Neu tibi neglecti mittant mala ſomnia manes.

Chryſothémis, dans l'Électre de Sophocle, racontant un ſonge de Clytemneſtre, par lequel Ægiſte ſembloit être menacé de la mort, dit que ſa mère effrayée expoſa ce ſonge au ſoleil, & envoya enſuite faire des libations : c'eſt qu'en pareil cas, comme le remarque M. Dacier, les Anciens ouvroient les fenêtres de leurs chambres, & racontoient au ſoleil les ſonges qui les inquiétoient, perſuadés que cet aſtre, qui avoit la vertu de chaſſer les ténèbres, diſſiperoit pareillement les phantômes importuns & effrayans.

Elect. v. 419.

Mais, ajoute M. de Burigny, la ſuperſtition des Grecs avoit imaginé d'autres moyens pour prévenir les effets des ſonges ſiniſtres. Souvent ils ſe baignoient dans l'eau chaude, comme le montre Ariſtophane dans la comédie *des Grenouilles*, quoique le bain dans l'eau vive leur ſervît auſſi pour rendre les ſonges favorables, ainſi que le prouve Kuſter par un paſſage de Silius-Italicus, *vivo purgor in amni.*

V. 1378.

Il y avoit de vieilles femmes dont la profeſſion étoit de purifier ceux qui avoient été troublés par des viſions nocturnes. Plutarque en parle dans ſon Traité de la Superſtition, de même que des différens moyens qu'on employoit alors. Qu'à cet égard on ait attribué beaucoup de vertu à l'eau de la mer, cela ſe conçoit; mais que quelques-uns aient cru ſe purifier en ſe roulant dans la boue, c'eſt ce qu'on ne comprend pas aiſément. On trouvera plus de raiſon dans ceux qui recouroient au jeûne, ſoit pour avoir l'explication des ſonges dont ils ne comprenoient pas le ſens, ſoit pour en

Voy. l'Hiſt. de l'Acad. t. V, p. 165.

Voy. Mém. t. IV, p. 40.

obtenir de bons & de ſignificatifs, ſoit enfin pour détourner les effets des ſonges ſiniſtres *(a)*.

L'Hiſtoire fournit une infinité d'exemples de la même ſuperſtition chez les Romains. M. de Burigny ſe borne à quelques-uns. Tite-Live rapporte qu'Atinius fut puni pour avoir différé de faire part aux Conſuls d'un ſonge qu'il avoit eu. Le Sénat ne négligeoit point les ſonges qui pouvoient avoir quelque rapport au bien de la République, comme le remarque Cicéron au ſujet de la réparation d'un temple de Junon. Les plus grands hommes donnèrent des preuves d'une foibleſſe, qui étonne même dans le peuple. Suétone, Plutarque & Dion racontent qu'un ſonge détermina Céſar à prendre les armes contre ſa patrie. C'eſt en conſéquence d'un ſonge, qu'Auguſte faiſoit pendant un jour chaque année le perſonnage de Mendiant dans les rues de Rome. Sévère n'eut pas d'autre motif pour aſpirer à l'Empire. Galba eut grand ſoin de faire expier un ſonge qui l'alarmoit. L'empereur Julien, dans ſa lettre à Oribaſe, ne doute point qu'il n'y ait de vrais ſonges que les Dieux nous envoient par la bonne porte, & il ſe fait gloire d'en avoir eu un de cette eſpèce. Mais on peut voir dans Valère-Maxime l'hiſtoire détaillée de pluſieurs ſonges pareils, ſans qu'il ſoit néceſſaire de rapporter ce qu'on trouve ſur ce point dans les Poëtes latins.

L. II, n.° 36.

De Divin. l. I, n.° 2.

Suet. in Cæſ. n.° 7, & ibid. Not. Pitiſc.

Id. in Auguſt.

Hérodien.

Suet. c. 8.

Lib. I, c. 7.

Au reſte, on doit être peu ſurpris de voir chez les Romains de grands perſonnages engagés dans cette ſuperſtition, quand on réfléchit que les plus célèbres Philoſophes de la Grèce n'en ont pas été affranchis. Pythagore ne l'étoit pas, s'il ſe donnoit pour interprète des ſonges. Cicéron nous apprend que, ſuivant la doctrine de Socrate & de Platon, l'ame pouvoit ſe trouver dans un état de calme & de ſérénité, où non-ſeulement elle ſe rappeloit le paſſé, mais encore prévoyoit l'avenir, *futura prævidet.* Tel étoit auſſi, ſelon Ælien,

De Div. I, 30.

Var. Hiſt. t. III, c. 11. Cic. Acad. q. l. IV, 15, 16, 33. De Divin. &c.

(a) La ſuperſtition, à ce dernier égard, ſubſiſte encore chez les Juifs, au rapport de Léon de Modène, *l. I, c. IV,* même pendant les jours de Sabbath, où le jeûne leur eſt défendu.

l'opinion des Péripatéticiens. Chryſipe, une des colonnes du portique, pour montrer la vérité des ſonges, en avoit recueilli un grand nombre dans un Ouvrage. Hippocrate[a] ne doutoit pas qu'il n'y eût des ſonges envoyés par les Dieux, & des interprètes qui poſſédoient l'art de les expliquer très-exactement. Galien [b] adopte juſqu'aux expreſſions de ſon Maître, & haſarde d'interpréter lui-même pluſieurs ſonges. Porphyre [c] enſeigne que les bons Génies avertiſſent dans les ſonges, ou autrement, les hommes des dangers dont ils ſont menacés par les Génies malfaiſans. Le philoſophe Iſidore, dont Damaſcius a fait la vie, extraite par Photius [d], paſſoit pour avoir des ſonges prophétiques, & ſon Hiſtorien n'en doutoit point. Macrobe, qui connoiſſoit bien les Anciens, diſtinguant cinq eſpèces de ſonges, en réprouve deux, & reconnoît dans les trois autres la vertu de faire connoître l'avenir : *Tribus cæteris in ingenium divinationis inſtruimur.*

In ſomn. Scip. l. 1, c. 3.

Les Dieux qui préſidoient aux ſonges étoient appelés *Somniales* chez les Romains; ils avoient leurs Prêtres & leur culte. Hercule porte ce titre dans une inſcription que Spon avoit copiée à Florence. Les malades alloient dormir dans ſes temples, & y attendre quelque ſonge, préſage de leur guériſon. Il eut donc cela de commun avec Apollon & Eſculape, & dans la ſuite avec Iſis, Oſiris & Sérapis.

Hiſt. de l'Ac. t. IX, p. 175.

Les Romains avoient auſſi imaginé des moyens pour détourner les effets des ſonges funeſtes : ils s'adreſſoient aux Dieux nommés *Averrunci*, leur offroient de l'encens & un gâteau ſalé. Tibulle :

L. I, El. V.

> *Ipſe ego curavi ne poſſent ſæva nocere*
> *Somnia ter ſancta deveneranda mola.*

Et ailleurs :

L. III, El. IV.

> *At vanum ventura hominum genus omina noctis*
> *Farre pio placant & ſaliente micâ.*

Le vin étoit auſſi employé à cet uſage, comme on le voit par une épigramme de Martial, ainſi que Caſaubon l'a remarqué.

Mart. l. XI, ep. 1. Caſ. Car. Theop. p. 219, Gen. 1592.

De

[a] P. 633, ed. Vander-Linden.

[b] Gal. t. VI, c. 1, 3, 4, 5, 6, &c.

[c] De Abſtin. l. II, n.° 41.

[d] Cod. 242.

De ce détail M. de Burigny conclut, avec Cicéron, qu'il n'y avoit point eu de cité ni de nation qui ne crût aux ſonges; & ſans parler des habitans du Breſil, ni des ſauvages du Canada, chez qui règne aujourd'hui cette ſuperſtition, combien ne pourroit-on pas citer de perſonnages que les lumières du Chriſtianiſme n'ont pas déſabuſés? Du temps d'Éraſme, n'y avoit-il pas des impoſteurs qui prétendoient connoître l'avenir par les ſonges? On a vu ce que penſent encore maintenant les Juifs : *Pour moi, je fais grand cas des ſonges qui ſe préſentent à nous le matin*, diſoit Nicolas Paſquier, fils du célèbre auteur des *Recherches*. Il ſeroit aiſé d'enfler cette liſte, ſi l'on vouloit compiler ici les Écrits de Dom Calmet, & les Traités recueillis par l'abbé Lenglet du Freſnoy.

De Divin. l. I, c. 6.

Eraſm. Apophth. pag. 1424 & 1425, édit. Vien.

Lett. VIII, liv. II.

Mais enfin l'antiquité n'offre-t-elle perſonne qui ait échappé à la contagion générale? Elle en montre pluſieurs, même parmi les Poëtes. Théocrite traitoit de menſonge les viſions nocturnes. Cicéron nous a conſervé des vers d'Ennius, où ce Poëte traite de charlatans & d'impoſteurs tous ceux qui font profeſſion d'expliquer les ſonges. Pétrone penſoit de même :

Idil. XXI, v. 64.

De Div. l. I, n.° 58.

> *Somnia quæ mentes ludunt volitantibus umbris,*
> *Nec delubra Deûm nec ab æthere numina mittunt,*
> *Sed ſibi quiſque facit.*

Gaſſendi, dit M. de Burigny, a prouvé, par des textes précis, qu'Ariſtote étoit du même ſentiment, quoique Plutarque ait mis le Philoſophe grec au nombre de ceux qui ont admis la divination par les ſonges. Théophraſte diſciple & ſucceſſeur d'Ariſtote, taxe de ſuperſtition ceux qui ont recours aux interprètes des ſonges, pour ſavoir d'eux à quelle Divinité il faut s'adreſſer. Mais perſonne n'a diſcuté cette matière plus philoſophiquement que l'Orateur romain : il combat cette ſuperſtition qu'il convient s'être étendue dans tout l'Univers, par des argumens ſi multipliés, ſi preſſans, ſi déciſifs, qu'on voit clairement qu'il s'en étoit garanti.

Phyſ. ſect. III. p. 423, t. II.

Des opinions des Philoſ. l. V, c. 1.

De Divin. l. II.

Peut-être seroit-il curieux de savoir sur quel principe portoit, chez les Anciens, la méthode d'expliquer les songes, si ce qui nous reste de leurs Écrits ne nous faisoit juger que rien n'étoit plus frivole. Démétrius de Phalère avoit vu Lysimachus, neveu d'Aristide, qui réduit à une extrême pauvreté, gagnoit sa vie, auprès du temple de Bacchus, à expliquer des songes d'après certaines tables dressées pour cet art. De vieilles femmes, chez les Grecs d'aujourd'hui, ont encore des règles pour l'exercice de ce métier qui les fait vivre.

Voy. Plut. in Aristid.

Voyez Lett. de M. Guys, t. I, Lett. XII.

M. de Burigny termine ses recherches en disant un mot des Auteurs qui ont écrit sur cette matière. Nicolas Rigault, qui en 1603 publia l'ouvrage d'Artémidore, a donné la liste de tous les Auteurs qui y sont cités; Fabricius y en a ajouté plusieurs autres, dont pareillement les Écrits n'existent plus. Rigault a réuni dans son édition d'Artémidore, l'*Oneirocritique* d'Achmet, Médecin Chrétien arabe, de même que celles d'Astrampsichus & de Nicéphore. Le délire y est porté au point qu'on ne sait si ces Écrivains sont plus dignes de mépris que de pitié.

Bibl. Gr. l. IV, t. III, p. 409.

On ignore quel est cet Astrampsichus, que quelques-uns prennent pour Zoroastre; mais l'Ouvrage qui porte son nom est d'une main plus moderne. Les Musulmans, fort livrés à la superstition des songes, ont plusieurs ouvrages de cette espèce, attribués aux anciens Philosophes, Platon, Aristote, Euclide, & même au prophète Daniel; d'Herbelot qui en parle, donne les titres de plusieurs Livres arabes du même genre, & fait mention d'un autre très-célèbre, écrit en persan.

OBSERVATIONS CRITIQUES
SUR
LES LETTRES MISSIVES DES ANCIENS,
& principalement des Romains.

IL ſemble que l'origine des Lettres miſſives doit être à peu-près auſſi ancienne que celle de l'écriture, & remonter au temps des premières ſociétés policées. Cependant on ne voit aucun veſtige de cet uſage du temps des anciens Patriarches. Abraham, fort avancé en âge, envoie un de ſes ſerviteurs en Méſopotamie chercher une femme pour ſon fils: il paroît qu'il auroit dû lui donner une Lettre de créance auprès de Bathuel ſon neveu. Jacob fut pareillement envoyé enſuite dans la même contrée où il n'étoit point connu, pour y épouſer une des filles de Laban ſon oncle maternel.

Gen. XXIV, & XXVIII.

I. La plus ancienne des Lettres dont il ſoit fait mention, dit M. de Burigny, eſt celle de Prœtus au roi de Lycie: on peut en voir l'hiſtoire dans Homère. De-là vient le nom de *lettres de Bellérophon* donné à celles qui contenoient des choſes fâcheuſes pour le porteur. C'eſt à quoi Plaute fait alluſion dans ſa comédie intitulée, *Bacchides:*

16 Juillet 1771.

Antiquité des Lettres miſſives.

Iliad. l. VI, v. 168.

Act. IV, v. 10, &c.

Hæ tabellæ te arguunt
Quas tu attuliſti, hem te vinciri jubent.

Chryſalus, à qui ces paroles s'adreſſent, répond:

Bellerophontem jam tuus me fecit filius,
Egomet tabellas detuli ut vincires.

Ces ſortes de Lettres portent, chez les Juifs & les Chrétiens, le nom de *lettres d'Urie*, parce qu'Urie fut chargé, de la

part de David, d'une lettre qui contenoit l'ordre donné à Joab de le faire périr *(a)*.

On croiroit que l'uſage des Lettres miſſives ſubſiſtoit dès le temps du ſiége de Troie, ſi l'on pouvoit ajouter foi au témoignage de Mucianus, qui, au rapport de Pline, aſſuroit avoir vu & lû dans un temple de Lycie, une Lettre écrite de cette ville par Sarpedon : *Mucianus ter Conſul prodidit nuper ſe legiſſe, cum præſideret Lyciæ Sarpedonis, a Troja ſcriptam in quodam templo epiſtolæ chartam;* ou ſi l'on écoutoit le Syncelle, quand il parle d'une Lettre écrite par Priam au roi des Aſſyriens. Mais on ne ſera pas diſpoſé à déférer au ſentiment d'Hellanicus, qui ne faiſoit commencer cet uſage qu'à la princeſſe Atoſſa fille du grand Cyrus.

T. I, p. 693.

Sync. p. 155.

Apud. Clement. Alex. Strom. l. I, p. 307.

Cérémonial des Romains à cet égard.

II. Quoi qu'il en ſoit, de tous les anciens peuples, les Romains ſont ceux dont il nous reſte le plus de Lettres: c'eſt auſſi ſur le cérémonial & ſur la forme de ces Lettres, que roule principalement le Mémoire de M. de Burigny. Le cérémonial en ce genre n'eſt pas aujourd'hui une petite affaire: c'eſt un point vétilleux, un objet d'étude.

Les Romains y mettoient plus de ſimplicité. À la tête de la Lettre paroiſſoit le nom de celui qui écrivoit, ſuivi du nom de celui à qui la Lettre étoit adreſſée: *M. T. Cicero P. Lentulo.* Écrivoit-on à des amis particuliers, ſouvent on ne prenoit aucune qualité, & l'on n'en donnoit point non plus. C'étoit autre choſe dans les Lettres de cérémonie: *M. Tullius Proconſul, C. Curioni Tribuno plebis.* La plus grande marque de familiarité étoit d'omettre le prénom; c'eſt ainſi qu'en avoit uſé le ſénateur Volumnius, qui n'étoit pas le ſeul de ce nom dans Rome; & Cicéron ne reconnut la main dont elle lui venoit, que par le contenu de la Lettre: *Quod ſine prænomine familiariter, ut debebas, epiſtolam ad me miſiſti, primùm addubitavi, &c.* Claudius concluoit d'une Lettre que Ceſar lui avoit écrite dans ce goût, *Cæſar Pulchro*, qu'il

Cic. lib. II, ep. VII.

Lib. VII, ep. XXXII.

Voy. Cicer. pro domo ſuâ ad Pontif. n.° 9.

(a) On voit dans le *Specimen Hiſtor. Arab. de Pococke, p. 345*, une dénomination pareille chez les Arabes, & pour une cauſe ſemblable.

y avoit entre cet illuſtre Romain & lui une liaiſon intime.

Mais il ne faut pas s'attendre à une uniformité conſtante dans les Lettres écrites à la même perſonne. Les trois premières Lettres du troiſième livre de Cicéron, ſont adreſſées à Appius. On voit dans la première, *M. T. Cicero Appio Pulchro Imp.* dans la ſeconde, *M. T. C. Proconſul Appio Pulchro Imper.* dans la troiſième, *M. T. C. Appio Pulchro.* De même, de trois Lettres adreſſées à Caton, l'une porte *Marc. Cicero M. Catoni;* une autre, *M. T. C. Imp. Catoni;* la dernière, *M. T. C. M. Catoni.*

Quelquefois l'auteur de la Lettre joignoit le nom de ſon père, & le nom du père de celui à qui il écrivoit. La ſuſcription de la Lettre que le préteur Luceius écrit à Cicéron eſt, *L. Luceius Q. fil. M. T. C. Q. fil.* celle de la réponſe que lui fait Cicéron eſt, *M. Cicero L. Lucceio Q. fil.*

Lib. V, ep. XIV, & XV.

Quand on écrivoit à des perſonnes de ſa famille, on ajoutoit ſouvent des épithètes d'amitié & de tendreſſe. Dans la Lettre de Cicéron & de ſon fils, à Terentia & à Tullia, on lit : *Tullius Terentiæ, & pater Tulliolæ duabus animis ſuis, & Cicero matri optimæ, ſuaviſ. ſorori.* Le terme *ſuo* ajouté au nom de la perſonne à qui on écrivoit, étoit le témoignage d'une amitié particulière : *Vatinius Imperator Ciceroni ſuo, Caſſius M. Ciceroni ſuo.* Cicéron s'en ſervoit dans les Lettres adreſſées à ſa femme, à ſa fille & à ſon ami Tiron, rarement dans les autres Lettres; mais l'uſage en devint fréquent après ſa mort. C'eſt ce qui a fait dire à Martial :

Lib. XIV, ep. XIV.

L. V, ep. IX, & X.

Lib. XIV, ep. XI.

Seu leviter noto ſeu caro miſſa ſodali
Omnes ita ſolet charta vocare ſuos.

On le trouve dans toutes les Lettres de Pline, à la réſerve de celles qui ſont adreſſées à Trajan. Son oncle avoit employé cette formule, en dédiant ſon Hiſtoire naturelle à Titus qui avoit déjà été cinq fois Conſul : *C. Plinius Veſpaſiano ſuo;* car on croit que ce Prince eſt déſigné par le nom de Veſpaſien. Le P. Hardouin trouve ce ton un peu trop familier ; mais il y a apparence , dit M. de

Burigny, que Pline savoit mieux le cérémonial romain que son Commentateur.

Il observe ensuite que lorsque les Magistrats écrivoient à la République, ils mettoient leurs titres, en y ajoutant le nom de leur père. Cicéron écrivant de son gouvernement de Cilicie, que les Parthes avoient passé l'Euphrate, met l'adresse suivante à ses Lettres : *M. Tullius M. F. Cicero Proconsul Coss. Prætt. Tribb. pl. Senatui.*

Lib. XV, ep. I & II.

On mettoit aussi souvent les qualités de celui à qui on écrivoit, lorsque les Lettres étoient ostensibles, quoiqu'on fût dans l'usage & en droit de lui écrire sans compliment. La suscription ordinaire des Lettres de Cicéron à Dolabella, étoit *Cicero Dolabellæ;* il ajouta le mot *Consuli* dans celle où il complimentoit son gendre sur la fermeté qu'il avoit montrée contre les séditieux, qui de leur autorité privée avoient rendu des honneurs divins à la mémoire de Jules-César : il étoit bien aise que cette Lettre fût montrée.

Lib. IX, ep. XIV.

Quelquefois aussi les personnes en place mettoient leurs qualités à la tête de leurs lettres, en omettant les titres de ceux à qui ils écrivoient. Antoine étant Consul, écrit simplement à Cicéron, *Antonius Consul M. Ciceroni.* Après les noms, on ajoutoit ordinairement la formule *salutem dicit ;* quelquefois *salutem plurimam dicit,* sur-tout dans les Lettres concernant les affaires publiques, & adressées aux Magistrats.

Rien n'étoit plus ordinaire que de commencer les Lettres par ces mots, *Si vales bene est;* usage qui subsistoit encore du temps de Sénèque : *Mos antiquus fuit usque ad meam servatus ætatem primis epistolæ verbis adjicere, si vales bene est.* Pline se plaignant du silence de Fabius-Justus, lui mande qu'il se contentera de cette seule formule ancienne, si son ami n'a rien de plus à lui écrire. Dans des Lettres écrites à la République par Lépidus & par Lentulus, & insérées parmi celles de Cicéron, on voit des vœux pour les enfans, *si valetis liberique vestri.* On trouve dans le *Perse* de Plaute, une Lettre écrite dans le goût antique :

Sen. ep. XV.

Plin. l. I, ep. XI.

Lib. X, ep. XXXV.

Lib. XII, ep. XV.

Act. IV, sc. III, v. 32.

Salutem dicit Toxilo Timarchides
Et familiæ omni ; ſi valetis gaudeo,
Ego valeo recte.

La formule finale étoit pour l'ordinaire le mot *vale*, ce qui fait dire à Ovide :

Trist. l. V, Eleg. XIII, v. 33.

Accipe quo ſemper finitur epiſtola verbo,
Atque meis diſtent ut tua fata, vale.

On la remplaçoit ſouvent par des termes équivalens, *ſalve, fac plane ut valeas, cura ut valeas.* Catilina termine ſa Lettre à Catulus par *haveto.* Quand on écrivoit à ſes proches parens ou à ſes amis, ſouvent on n'ajoutoit aucune ſalutation ; quelquefois même on n'en voit point dans des Lettres de cérémonie : telles ſont celles de Pline à Trajan, & à plus forte raiſon celles de l'Empereur à Pline.

Sall. Catil. n. 36.

Date du jour & du lieu.

III. Dans les premiers temps, on ne datoit point les Lettres : il n'en faut pas être ſurpris, dit M. de Burigny, parce qu'il n'y avoit point alors d'époque généralement reçue. Les plus anciennes Lettres datées que l'hiſtoire lui préſente, ſont celles qui ſont rapportées dans le ſecond Livre des Macchabées. On en voit une des Juifs qui a pour date : *Sous le règne de Démétrius, l'an cent ſoixante-neuf ;* une autre de Liſias, datée de l'année précédente, *le vingt-quatrième du mois de Dioſcore ;* une troiſième d'Antiochus, de la même année CXLVIII, *le quinze du mois de Xanthique ;* une quatrième des Romains *Q. Memmius, & F. Manlius*, de l'an 145, le quinzième du même mois. Le peuple Juif écrivant à Ariſtobule, met la date à la tête de ſa lettre, *l'an cent quatre-vingt-huit*, ſans indication de mois. Quelques Savans ſuivis par Prideaux, prétendent que ces pièces ſont ſuppoſées ; c'eſt une queſtion dans laquelle M. de Burigny ne veut pas entrer, parce que dans la ſuppoſition même que ces lettres ne ſoient pas de ceux dont elles portent le nom, leur auteur a dû obſerver le *coſtume*, ce qui ſuffit pour montrer que l'uſage de la date du temps remonte au moins juſqu'au ſiècle des Macchabées.

L. II, c. 1, 7.
Ibid. c. XI, 21.
Ibid. v. 33.
Ibid. v. 38.

Quant à la date du lieu, le premier exemple qu'en découvre M. de Burigny chez les Romains, lui eſt fourni par les Lettres de Cicéron pendant ſon exil : elles ſont de l'an 695. L'Orateur ne fut pas plutôt arrivé à Theſſalonique, qu'il écrivit de cette ville à Terentia, à Tullia & à ſon fils, *III non. Oct. Theſſalonicæ.* En 704, le père & le fils mandent à Terentia & à Tullia, d'examiner s'il ne ſeroit pas convenable qu'elles ſortiſſent de Rome à l'arrivée de Céſar dans cette ville : la Lettre eſt datée *VIII kal. Formiis.* Pluſieurs autres Lettres de l'an 705 & 706, portent la date du jour & du lieu. Trébonius date d'Athènes une Lettre qu'il écrit à Cicéron; *VIII kal. Jun. Athenis.* On en voit d'autres de Cicéron à Plancus, en 710, & de Plancus à Cicéron, qui ne portent que la date du jour. Le lieu & le jour ſont marqués dans des Lettres de Caſſius & de Lentulus, de la même année. Dans d'autres Lettres bien antérieures, Cicéron date du nom des Conſuls. La douzième de celles qu'il écrit à ſon ami Atticus finit par ces mots : *kal. Jan. M. Meſſala, M. Piſone Coſſ.* La dix-huitième, par ceux-ci : *kal. Febr. Q. Metello & L. Afranio Coſſ.* Piſon & Meſſala furent Conſuls l'an 692, & eurent l'année ſuivante, pour ſucceſſeurs, Métellus & Afranius. La date du jour & du lieu ſe trouve dans la plupart des Lettres de Brutus à Cicéron, après la mort de Céſar.

L. XIV, ep. II.
Voy. les autres Lett. de ce livre.
Lib. XIV, ep. XVIII.
L. XII, ep. 2, 12, 14.

Aulu-Gelle nous a conſervé une Lettre d'Auguſte à Caïus ſon petit-fils, avec la date du jour; & s'il en faut croire Suétone, jamais perſonne ne porta ſi loin que cet Empereur, l'exactitude en ce genre; il marquoit juſqu'aux inſtans du jour ou de la nuit, dans les Lettres qu'il écrivoit. On remarque une date ſingulière & unique de ſon eſpèce dans une Lettre de Cicéron à Atticus : *Poſt Leuctricam pugnam die ſeptingenteſimo ſexageſimo quinto.* Ce combat de Leuctres, dit M. de Burigny, déſignoit le jour où Claudius fut tué par Milon.

Aul. G. l. XV, 7.
Cap. I.
Lib. VI, ep. I.

Lettres en chiffres.

IV. Quoique l'uſage des Lettres en chiffres, ſi perfectionné dans ces derniers temps, ne fut pas connu des Romains, ils avoient pourtant trouvé le moyen de rendre leurs Lettres inintelligibles pour ceux à qui elles n'étoient point adreſſées. C'eſt

C'eſt à quoi s'étoit appliqué Jules-Céſar, comme l'atteſte Aulu-Gelle. *Libri ſunt Epiſtolarum C. Cæſaris ad C. Oppium & Balbum Cornelium, qui res ejus abſentis curabant. In his Epiſtolis quibuſdam in locis inveniuntur literæ ſingulares, ſine coagmentis ſyllabarum, quas tu putes poſitas inconditè. Nam verba ex his literis confici nulla poſſunt. Erat autem conventum inter eos clandeſtinum, de commutando ſitu literarum, ut inſcriptio quidem alia aliæ locum & nomen teneret, ſed in legendo locus cuique ſuus & poteſtas reſtitueretur. Quænam verò litera, pro quâ ſubderetur, ante iis (ſicuti dixi) complacebat, qui hanc ſcribendi latebram parabant. Eſt adeo probi Grammatici Commentarius ſatis curioſè factus de occultâ literarum ſignificatione, Epiſtolarum C. Cæſaris ſcriptarum.* Après ces mots, Aulu-Gele n'oublie pas de parler de la *Scytale* des Lacédémoniens, & des Lettres clandeſtines dont il avoit trouvé des exemples dans l'antiquité.

Lib. XVII, c. IX.

V. Céſar fut le premier qui changea l'uſage adopté par les Conſuls & par les Généraux, de laiſſer en blanc un des côtés de leurs Lettres; ſur quoi M. de Burigny cite un paſſage de Suétone, en renvoyant aux Auteurs de la nouvelle Diplomatique. Il renvoie auſſi au même traité à l'égard de l'uſage de la craie dont ſe ſervoient les Anciens pour cacheter les Lettres, & à laquelle a ſuccédé la cire d'Eſpagne. On lioit les Lettres avec un fil de lin qui portoit l'impreſſion d'une bague ou d'un cachet, où étoit gravée quelque figure; c'eſt ce qu'on appeloit *ſignum.* Plaute en fait mention, & Suétone parle des différentes ſortes de cachets dont ſe ſervit l'Empereur Auguſte.

Cachet.

Suet. in Cæſ. c. 57.

Nouv. Dipl. t. I, l. II, p. 481.

Pſeudol. Ac. IV, ſc. 2.

Suet. Octav. n. 2.

OBSERVATIONS

SUR L'HISTOIRE ET SUR LES MONUMENS

de la ville de Césarée en Mauritanie.

IL eſt intéreſſant de connoître l'hiſtoire & les révolutions des villes célèbres, de raſſembler les différens traits qui les regardent, ſoit dans les Auteurs anciens comparés avec les modernes, ſoit ſur les médailles & d'autres monumens. Ces différens morceaux réunis s'éclairent mutuellement, & jettent ſouvent un grand-jour ſur l'Hiſtoire générale & particulière.

La ville de Céſarée en Mauritanie a été une des plus grandes & des plus illuſtres de l'Afrique. C'étoit une ville royale très-grande, ornée de beaux édifices avec un port magnifique & commode ſur la mer Méditerranée; mais le lieu où elle étoit ſituée eſt aujourd'hui peu connu. Dans un Mémoire lû à la Compagnie, M. l'abbé Belley a entrepris, 1.° de fixer la poſition géographique de cette ville, & les bornes de la province dans laquelle elle étoit placée.

22 Mars 1770.

2.° De rechercher quel étoit le gouvernement de Céſarée, les révolutions qu'elle a éprouvées ſous ſes Rois particuliers, enſuite ſous la domination des Romains, enfin ſous celle des Vandales.

3.° De recueillir ce qu'on peut ſavoir ſur le Culte religieux auquel elle étoit attachée; ſur les temples, ſur les fêtes, &c.

4.° De montrer les honneurs, les titres dont elle a été décorée.

5.° D'indiquer les monumens qui nous reſtent de Céſarée, les médailles, les anciens édifices.

6.° Les révolutions auxquelles elle a été aſſujettie depuis le milieu du VII.ᵉ ſiecle ſous les Arabes, & ſous les différentes dynaſties des Mahométans.

7.° Enfin quel est son état actuel. Cette méthode, que suit ordinairement M. l'abbé Belley dans les discussions de cette espèce, est simple, naturelle, sans embarras, sans confusion.

I. La position de Césarée, dit M. l'abbé Belley, est un point géographique difficile à déterminer. La plupart des Auteurs, Dapper, d'Herbelot, Cellarius, le P. Hardouin sur Pline, Wesseling, la placent à Alger: mais cette ville étoit sans port; le havre qu'on y voit à présent n'a été formé que depuis la conquête des Turcs par les Barberousses, au commencement du XVI.e siècle; on joignit alors au continent l'île qui étoit autrefois devant la ville d'Alger.

Shaw, Observ. t. I, p. 52.

Nicolas Sanson & Guillaume de l'Isle, ont placé la ville de Césarée où est celle de *Tenes* ou *Tnifs.* L'île qui est près de cette ville, est la seule chose qui puisse favoriser cette opinion. On n'y trouve aucune trace de ce beau port que les Anciens attribuoient à la ville de Césarée; on n'y rencontre non plus aucun reste de ces murailles épaisses, ni de ces profondes citernes qu'on trouve dans d'autres stations Romaines, fort inférieures pour la grandeur & la magnificence à la ville de Césarée.

Ibid. p. 47.

Un autre Géographe, non moins célèbre que les précédens, ajoute M. l'abbé Belley, parle aussi de la position géographique de Césarée en Mauritanie; mais d'une manière indécise: « Les vestiges d'antiquités, dit-il, qui sont à Ser-sel *paroîtroient* y placer la Césarée de Mauritanie. Mais « l'Itinéraire romain la *voudroit* plus reculée, & en même « temps s'approcher davantage d'une position ultérieure qui « est *Cartenna*, bien connue actuellement par le nom de « Ténez. *Icosium* prend en conséquence le lieu qu'occupe « Ser-sel, & un port dont il est mention dans la géographie « Arabe sous le nom de *Vacur* auroit été celui de *Cæsarea,* « qui avant que d'être embellie & de prendre le rang de « capitale sous le roi Juba, se nommoit *Iol.* »

D'Anville. Géograph. anc. t. III, p. 98.

On peut fixer l'incertitude du savant Géographe, & montrer que *Vacur* ne peut avoir été l'ancienne *Cæsarea.* Trouve-t-on à *Vacur* les restes d'une grande & magnifique

ville romaine? y remarque-t-on les veſtiges d'un port commode? voit-on enfin devant le port de *Vacur* une île? Ces trois conditions ſont eſſentielles pour déterminer la poſition de l'ancienne *Cæſarea.* Le géographe Arabe, l'*Edriſſi,* n'en parle point; au contraire, il dit que le port de *Vacur* eſt étroit & expoſé à tous les vents, excepté au vent du Levant : *Eſt autem portus iſte (Vacur) anguſtus, omnique vento patens, præterquam Orientali.*

Géogr. nub. p. 85.

Ces raiſons paroiſſent à M. l'abbé Belley plus que ſuffiſantes, pour empêcher de placer Céſarée à Vacur; mais les diſtances poſitives démontrent à ſon avis que Céſarée ne peut être Vacur. La ville de *Tipaſa* eſt fixée par l'Itinéraire d'Antonin à ſeize milles Romains de *Cæſarea;* cette ville de *Tipaſa,* connue aujourd'hui ſous le nom de *Tepeſſad,* que les Arabes prononcent Tepheſad, eſt exactement à ſeize milles Romains, ou treize milles Arabiques de Ser-ſel. Cette diſtance fixe Céſarée à Ser-ſel. De plus, Ser-ſel eſt éloignée d'environ trente-neuf milles Romains ou vingt-neuf milles Arabiques de Vacur; ſavoir neuf milles Arabiques de Ser-ſel à Bresk, & de Bresk à Vacur vingt milles. Si l'on pouvoit ſuppoſer que Vacur eſt Céſarée, Tipaſa ſe trouveroit à cinquante-cinq milles romains de *Cæſarea,* quoique les diſtances poſitives ne donnent que ſeize milles romains. Ainſi Céſarée étant déterminée invariablement à Ser-ſel, *Jcoſium* ne peut prendre le lieu qu'occupe Ser-ſel.

Shaw, p. 49.

Géogr. nub. p. 86.

Les anciens Auteurs ne donnent rien de clair ni de précis ſur la poſition de cette grande ville. Procope dit que Céſarée étoit éloignée de Carthage, de trente jours de marche pour un homme de pied, ὁδῷ μὲν ἡμερῶν τριάκοντα εὐζώνῳ ἀνδρί. Mais cette longue diſtance ne donne rien de bien fixe, puiſque la route pouvoit s'écarter à droite ou à gauche. Pline place la ville de Céſarée à CCCXXII milles de la rivière d'Ampſaga : *Flumen Ampſaga abeſt a Cæſarea trecenis viginti & duobus millibus paſſuum.* Mais cette route peut varier, ſuivant qu'on la meſure, ſur le bord de la mer ou dans les terres.

Proc. l. II, c. V.

Plin. l. V, c. II.

L'Itinéraire d'Antonin donne, en cinq ſtations, la diſtance d'*Arſenaria* à *Cæſarea Colonia*, & la fait de ſoixante-onze milles.

Edit. Weſſeling.

Ptolémée place *Iol Cæſarea* à trois degrés dix minutes à l'Eſt d'*Arſenaria Colonia*, aujourd'hui *Arzew;* mais cette diſtance eſt trop forte; les trois degrés dix minutes, ſous le parallèle de trente-ſix degrés de latitude font environ cent ſoixante-quinze milles romains, & l'Itinéraire d'Antonin ne marque que ſoixante-onze milles romains entre *Arſenaria* & *Cæſarea;* il y a donc néceſſairement de l'erreur dans Ptolémée. Cet Auteur, quoique précieux pour les détails des provinces Romaines, eſt cependant ſouvent défectueux dans les poſitions des lieux. Le docteur Shaw, qui a paſſé plusieurs années dans ce pays-là, & a été un obſervateur exact, reproche à Ptolémée pluſieurs fautes, & conclut : en un mot la différence ſur le tout eſt ſi grande, que Ptolémée a fait incliner au midi les lieux qu'il auroit dû placer dans une inclinaiſon ſeptentrionale, & que le *Grand Promontoire* qu'il a mis à trois degrés quinze minutes au Nord de ſon *Ampſaga* eſt certainement, au contraire, à un degré trente-ſix minutes au Sud de cette rivière, ſans parler d'autres lieux, que les Tables de cet Auteur placent à cinq degrés ou trois cents milles plus Sud qu'ils ne ſont réellement.

Lib. IV, c. 11, p. 94.

Shaw, ibid. p. 12.

Le docteur Shaw paroît à M. l'abbé Belley, avoir placé la ville de Céſarée dans un lieu convenable, en la fixant à Sher-shell ou Ser-ſel; & il le prouve par les édifices de cette ancienne ville, par les ports dont on voit encore les ruines, par ſes aqueducs, par la grandeur & l'étendue des ruines de la ville, & par l'iſle qu'on voit devant le port. On verra bientôt le détail de ces monumens.

Shaw, ibid. p. 49.

M. Shaw montre que les trente journées de chemin que Procope aſſigne entre Carthage & Céſarée, ſe retrouvent depuis Tunis, près des ruines de Carthage, juſqu'à Ser-ſel. A l'égard de Ptolémée, il fait une réduction entre *Arſenaria* & *Céſarée*, par laquelle les trois degrés dix minutes de longitude entre Arzew & Sher-ſel ſe trouvent réduits à CX milles.

Par une ſemblable opération il explique le paſſage de Pline; en réduiſant les CCCXXII milles que cet Auteur met entre Céſarée & la rivière d'*Ampſaga*, à CCLX milles romains; c'eſt préciſément, dit-il, le nombre de milles qui ſe trouvent entre l'*Ampſaga* & Ser-ſel.

Mais comme ces combinaiſons & réductions ne ſont pas évidentes, on peut les contredire. M. l'abbé Belley a donc recours à des moyens plus précis. Les Auteurs nomment trois lieux remarquables, *Tipaſa*, *Aquæ* & *Malliana*, dont ils donnent les diſtances relativement à la ville de Céſarée. Ces diſtances ſe trouvent les mêmes entre la ville de Ser-ſel & ces trois lieux, qui ont conſervé à-peu-près leur nom Teſeſſad, Hammam, qui ſignifie des eaux chaudes, & Meliana; d'où il réſulte que la poſition de Céſarée à Ser-ſel eſt fixée invariablement par ces trois points & par les diſtances.

Tipaſa de Mauritanie, car il y en avoit une autre de même nom dans la Numidie, a été une colonie Romaine. Pluſieurs Écrivains du ſixième ſiècle parlent de cette ville, & diſent que quelques habitans de *Tipaſa*, qui étoient orthodoxes, ayant eu la langue coupée par les Vandales Ariens, pendant la perſécution du roi Huneric, conſervèrent l'uſage de la parole, & racontèrent dans pluſieurs villes leurs malheurs. L'Itinéraire d'Antonin place cette *Tipaſa* à ſeize milles romains de la ville de Céſarée, CÆSAREA COLONIA . . . . . TIPASA COLONIA M. P. XVI. Une des portes de Céſarée, qui conduiſoit à *Tipaſa*, ſe nommoit *Porta Tipaſitana*, comme on le voit dans les Bollandiſtes. La ville de *Tipaſa*, nommée aujourd'hui *Teſeſſad* par les Arabes, eſt éloignée de Ser-ſel, ſuivant M. Shaw, de treize milles arabiques, qui ſont préciſément les ſeize milles romains de *Tipaſa* à *Cæſarea*. Ser-ſel eſt à l'Eſt de Teſeſſad, déclinant un peu vers le Sud.

Plin. l. V, c. 11. Ptolem. Amm. Marcell. l. XXIX, &c. Victor Vitenſ. de perſec. Vand. Procop. Bell. Vandal. l. I, c. VIII. Greg. Magn. Dialog. l. III, c. XXXII.

Edit. Weſſel. p. 15.

Act. SS, ad non. Janv.

Aquæ, ce nom ſe trouve ſouvent dans les Itinéraires & dans les Auteurs, pour déſigner des bains d'eaux minérales. Ptolémée parle de celles-ci, & les appelle Ὕδατα θερμά, quelques manuſcrits ajoutent Κολωνια. L'Itinéraire d'Antonin

Ptol. l. IV, c. 11.

en fait mention, & place ces *eaux* à vingt-cinq milles romains de Césarée, AQVIS . . . . CÆSAREA M. P. XXV. Ces bains subsistent encore aujourd'hui, & sont appelés *Hammam*, ou bains de *Meriga*. Le plus grand & le plus fréquenté est un bassin de douze pieds en quarré & de quatre de profondeur : l'eau y bouillonne à un degré de chaleur à peine supportable ; elle passe ensuite dans un autre bassin plus petit. Ces deux bains étoient autrefois couverts d'un beau bâtiment, avec des corridors de pierre qui régnoient autour des bassins ; mais à présent ils sont exposés à l'air & fort négligés, à moitié remplis de terre & de décombres. Un peu plus haut dans la colline, est un autre bain, dont les eaux sont trop chaudes pour qu'on puisse s'y baigner. Tous ces bains sont encore fréquentés. On voit aux environs, les ruines de l'ancienne ville d'*Aquæ*, qui a été colonie & épiscopale. La direction de Ser-sel à Hamman est vers l'Est en déclinant vers le Sud, d'environ trente degrés, & la distance de l'une à l'autre est d'environ vingt minutes de grand cercle, qui répondent assez exactement aux vingt-cinq milles romains que l'Itinéraire met entre *Cæsarea* & *Aquæ*.

Ed. Wess. p. 31.

Shaw, p. 81.

Malliana, dont il est fait mention dans le même Itinéraire d'Antonin & dans une lettre de Saint Augustin, que les habitans appellent encore indifféremment *Maniana* ou *Maliana*, étoit anciennement une ville romaine, où l'on trouve divers morceaux d'architecture, & entr'autres, un cippe avec une inscription, qui fait mention d'un *Quintus Pompeius Cnei filius Quiris.* C'étoit apparemment le descendant d'un affranchi de Cnéius Pompée, qui, après la bataille de Munda, passa la mer, & se retira dans ce pays-là. Au reste, ce lieu est bien arrosé & environné de beaux jardins & de vignes : l'Édrissi marque la distance de ce lieu à Ser-sel, de vingt milles arabiques. *Meliana . . . . . . ad Sersal milliaria viginti.* Le docteur Shaw place à huit milles à l'Est-nord-est de *Maliana*, les *Aquæ* de l'Itinéraire; ce qui lie la position de *Maliana* avec les *Aquæ :* ainsi ces distances forment un triangle dont la base est entre *Maliana* & *Aquæ*.

Wessel. p. 38.

Ep. CCXXXVI.

Shaw, p. 79.

Geog. nub. p. 81.

Les deux grands côtés ſont, 1.° entre Maliana & Ser-ſel, de vingt milles arabiques ou vingt-ſix milles romains & demi, 2.° entre *Aquæ* ou *Hammam* & *Cæſarea* ou Ser-ſel; ce triangle ne permet pas de rien déranger dans ces trois poſitions. D'ailleurs, le côté qui ſépare *Maliana* de *Aquæ* ſert encore de baſe à un autre triangle, dont le ſommet eſt à la poſition de la ville de *Suſaſar;* un des grands côtés conduit à la ville d'*Aquæ*, ſuivant l'Itinéraire, à la diſtance de ſeize milles romains; & le ſecond conduit à Maliana, ſuivant le même Itinéraire, à la diſtance de quinze milles romains. Ces deux triangles fixent invariablement la ville de Céſarée à la poſition de Ser-ſel: on a vu d'abord le même point déterminé par la diſtance de *Tipaſa* ou Téfeſad, à *Cæſarea* ou Ser-ſel.

Weſſel. p. 31.

Ibid. p. 38.

M. l'abbé Belley auroit bien voulu abréger ces combinaiſons & ces calculs; mais il falloit déterminer la ſituation préciſe de Céſarée.

La ville de Céſarée étoit dans une ſituation avantageuſe & agréable; depuis le bord de la mer le terrein eſt plat dans un eſpace d'environ deux cents toiſes; il s'élève enſuite par degrés dans l'eſpace d'un mille, à une hauteur conſidérable qui s'étend dans des collines & des vallées, & qui perd la vue de la mer. A l'entrée du port eſt une petite île pleine de rochers qui ſert d'abri contre les vents de Nord & de Nord-eſt: ſur cette côte, dit Strabon, étoit une ville nommée *Jol;* Juba, père de Ptolémée, l'ayant augmentée, ἐπικτίσας, la nomma *Céſarée:* elle a un port, & devant le port une île πρὸ τοῦ λιμένος νησίον. Le territoire de cette ville eſt très-fertile, pluſieurs ruiſſeaux & petites rivières arroſent le terrein: on ne ſauroit rien voir de plus beau, dit Shaw, que les différens payſages qu'on trouve aux environs; ſa fertilité a été déſignée ſur pluſieurs médailles de ſes anciens Rois, par le palmier, par des épis de blé, par des cornes d'abondance, &c. Au reſte, la ville de Céſarée étoit environnée de montagnes; du côté du Sud, par des montagnes eſcarpées; du coté de l'Eſt & de l'Oueſt, par d'autres montagnes; & il étoit facile de

Strab. l. XVII.

de lui couper la communication du côté des terres: aussi Procope dit-il que les Romains ne purent l'approcher que par mer, l'accès du côté des terres étant impraticable à cause des Maures qui étoient maîtres des passages. Les Tribus des Arabes voisins de Ser-sel, font encore souvent la même chose à l'égard de cette ville.

De Bell. Vand. l. II, c. XX.

Shaw, p. 50.

La ville de Césarée étoit donc située dans la Mauritanie, sur le bord de la mer, dans la province appelée de son nom *Cæsariensis;* mais il est difficile d'expliquer le passage de Pline : *Mauretaniæ . . . . . . diu Regum nomina obtinuere ut Bogudiana adpellaretur extima : itemque Bocchi quæ nunc Cæsariensis.* Il y avoit deux Mauritanies qui conservèrent long-temps le nom des Rois : l'extérieure étoit appelée *Bogudienne*, l'autre fut nommée la *Mauritanie de Bocchus*, & ensuite *Césarienne.* La Mauritanie césarienne étoit renfermée du côté de l'Occident, entre le fleuve Mulucha, grande rivière navigable, & entre le fleuve Ampsaga, du côté de l'Orient. On demande comment cette partie de l'ancienne Numidie a été nommée *Mauritanie & Mauritanie de Bocchus!* La Numidie anciennement s'étendoit jusqu'au fleuve Mulucha, & comprenoit le royaume de Syphax, dont la ville royale étoit Siga, dans la partie occidentale du côté du Mulucha. Après la défaite de ce Prince, les Romains donnèrent ses États au Roi Massinissa, & ces États passèrent au roi Micipsa & à ses successeurs jusqu'à Juba I, qui fut vaincu & défait par Jules-César, pendant la guerre civile. L'an 705 de Rome, le roi Juba ayant pris le parti de Pompée, César le fit déclarer ennemi de la République. Les rois Bocchus & Bogud qui s'étoient rangés au parti de César, furent reconnus comme Rois amis des Romains. Le roi Juba, vaincu à la bataille de Thapse en 708, & s'étant ensuite fait tuer, César réduisit en province Romaine ses États, qui s'étendoient jusqu'au Mulucha, & conséquemment elle comprenoit la partie occidentale qui a été ensuite appelée *Césarienne.* On ne voit pas pourquoi cette partie aura été appelée Mauritanie de Bocchus; César ne l'aura pas distraite

Plin. lib. V, c. XI.

pour la donner au roi Bocchus qui, dans la guerre d'Eſpagne, ſe déclara pour les enfans de Pompée, défaits enſuite à la bataille de Munda.

Le don de cette partie de la Numidie au roi Bocchus, ne peut donc être que du temps d'Auguſte. Au commencement des troubles entre Céſar Octavien & Marc-Antoine, les rois de Mauritanie prirent des partis différens. Bogud ſuivit le parti de Marc-Antoine, Bocchus celui de Céſar Octavien. Les peuples d'Eſpagne affectionnés à celui-ci, ſe joignirent à Bocchus & vainquirent le roi Bogud, qui s'étant réfugié auprès de Marc-Antoine, ne rentra plus dans ſes États, & fut tué dans le Péloponèſe. Le roi Bocchus s'empara du royaume de Bogud, qui lui fut confirmé par Céſar Octavien. C'eſt apparemment dans cette conjoncture que Céſar Octavien donna au roi Bocchus la partie occidentale de la Numidie, qui ayant reçu pluſieurs peuplades de Maures, prit bientôt le nom de Mauritanie, & fut appelée auſſi Mauritanie de Bocchus, afin qu'on pût la diſtinguer de l'ancienne Mauritanie, qui étoit ſituée à l'occident de la Mulucha, & qui conſerva le nom du roi Bogud, *Bogudiana.* Cette explication eſt confirmée par Strabon. Bogud & Bocchus, comme Rois amis des Romains, Φίλοι Ῥωμαίων ὄντες, conſervèrent, dit-il, leurs États, mais après leur mort, le roi Juba (le jeune) ſuccéda à leur puiſſance ἐκλιπόντων δὲ τούτων Ἰούβας παρέλαβε τὴν ἀρχήν. Or il eſt certain que Juba ſuccéda, non-ſeulement au royaume de Bogud, mais encore à la Mauritanie, qui fut appelée dans la ſuite, *Céſarienne.* Auguſte lui fit don des deux Mauritanies, de celle de Bocchus & de celle de Bogud, τά τε τοῦ Βόκχου τοῦ τε Βογοῦ ἔδωκε, comme M. l'abbé Belley le montre encore dans la ſuite.

Strab. l. XVII, pag. 828, edit. l'an. 1620.

Dion. l. LIII, p. 580.

Au reſte, la ville de Céſarée étoit ſituée ſur la côte de la Mauritanie de Bocchus vers le milieu, c'eſt-à-dire, à-peu-près à égale diſtance de la rivière de Mulucha d'un côté, & de la rivière Ampſaga de l'autre, ſuivant Mela, *Cæſarea . . . in medio ferme littore ſita eſt;* ce qui confirme encore que la ville de Céſarée eſt celle de Ser-ſel, qui eſt ſituée au

Mela, l. I, c. VI.

milieu de la côte : on pourroit même croire que le nom de Césarée a été conservé, ou est caché, dans celui de Ser-sel. Dans cette partie de l'Afrique le nom de *Sel* ou *Schel*, signifie une île remplie de rochers. *Berin-Shell*, dit le docteur Shaw, île pleine de rochers, dont Édrisi parle aussi, est à un demi-mille, &c. Et en parlant de Ser-sel, le même Auteur dit : à l'entrée du port est une petite île pleine de rochers, &c. en sorte que le nom de *Sersel* ou *Shersell* est composé de deux parties, la dernière, *Shel* ou *Sel*, par ces deux exemples, signifie une île hérissée de rochers. La première partie, *Ser* ou *Sher*, paroît être une altération du nom de Césarée. Nous en avons un exemple bien frappant dans une partie d'Espagne opposée à la côte de Numidie. On connoît le nom de Sarragosse, en latin *Cæsar Augusta*, où l'on voit que *Sar* est l'abrégé de *Cæsar;* de même dans le nom de *Ser-sel,* la partie *Ser* peut être l'abrégé de *Cæsar* ou *Cæsarea.* Ainsi *Shersel* signifieroit l'île de César ou Césarée, nom qui a pu être donné par des navigateurs, depuis la ruine de l'ancienne ville. Après ces discussions, M. l'abbé Belley passe aux diverses révolutions arrivées dans le gouvernement de la province & de la ville.

Shaw, t. I, p. 55.

Ibid. p. 52.

II. La rivière de Mulucha couloit entre la Mauritanie à l'occident, la Numidie à l'orient, & faisoit ainsi la séparation des royaumes de l'ancien Bocchus & de Jugurtha : *a flumine Mulucha quod Jugurthæ Bocchique regnum disjungebat. Mulucha ille . . . . amnis & nunc gentium*, dit Mela, *olim regnorum quoque terminus, Bocchi Jugurthæque.* La Numidie s'étendoit donc depuis ce fleuve jusqu'aux frontières de l'Afrique propre, qui étoit bornée par la rivière de Tusca.

Sallust. Jugurth. c. 92.

Lib. I, c. V.

Les Numides, suivant Salluste, étoient Perses d'origine, peuples grossiers, & excellens cavaliers : ils eurent des Rois dès les premiers temps ; mais les plus connus sont, Massinissa & Syphax.

Massinissa, fils de Gala roi des Numides *Masæsyli*, d'abord ennemi des Romains dans la seconde Punique, devint ensuite leur allié ; après la défaite du roi Syphax, il obtint ses États

& sa femme Sophonisbe, qui périt par le poison. Ce Prince régna soixante ans, mourut à l'âge de quatre-vingt-dix, & laissa quarante-quatre fils, dont les trois premiers étoient, Micipsa, Gulussa & Manastabales.

Micipsa gouverna les États de son père, & laissa en mourant, deux fils, Adherbal & Hiempsal, qui furent tues par Jugurtha leur cousin, que Micipsa avoit associé au gouvernement, en lui recommandant ses enfans.

Manastabales, troisième fils de Massinissa, vécut peu de temps, & laissa deux enfans, l'un légitime, *Gauda;* l'autre bâtard, qui fut le fameux *Jugurtha.* Celui-ci, Prince perfide & cruel, fit périr Adherbal & Hiempsal ses cousins & Massiva, fils de Gulussa, second fils de Masinissa. Les Romains, protecteurs de cette famille royale, voulant punir les attentats de Jugurtha, lui firent la guerre. Ce Prince se défendit pendant long-temps, & quelquefois avec avantage; enfin, trahi par Bocchus, roi de Mauritanie son *beau-père,* livré à Sylla, mené en triomphe à Rome par Marius; il fut quelque temps après étranglé dans la prison.

Les Romains remirent ses États à *Gauda* son frère, qui régna sous leur protection. Hiempsal, fils de Gauda, lui succéda, il fut chassé par ses sujets, & rétabli ensuite par Pompée, de l'ordre de Sylla. Hiarbas, roi d'une partie de la Numidie, fut pris l'an 672, par Pompée, qui donna ses États à Juba fils d'Hiempsal. Hiempsal vivoit encore l'an 691 de Rome; Cicéron en parle: *hoc quia vos fœdus non jusseritis veretur Hiempsal ut satis firmum sit & ratum: . . . Volitat ante oculos Juba Regis filius adolescens non minùs benè nummatus quàm benè capillatus.* Hiempsal avoit envoyé son fils Juba à Rome.

Dion Cass. Tit. Liv. Ep. Ll. LXXXIX. Plut. in Pomp. Appian. l. 1, Bell. civil.

Cic. Agr. 2.

Juba I.er du nom, dans la guerre civile, prit le parti de Pompée à qui sa famille étoit attachée, il joignit ses troupes à celles de Q. Scipion. Juba vaincu à la fameuse bataille de Tapsus & obligé de prendre la fuite, rentra dans son royaume, & se rendit à Zama où il avoit laissé ses femmes & ses enfans. Publius Sitius & le roi Bogud s'étoient emparés de

Hist. Bell. Afr.

la ville de Cirta, la plus riche de ſon royaume. Juba voyant ſes affaires déſeſpérées, ſe fit donner la mort l'an de Rome 708. Jules-Céſar ayant triomphé de l'Afrique, réduiſit en province romaine, le royaume de ce Prince qui avoit été aſſocié au Trône par ſon père Hiempſal. Ses medailles marquent quarante années de règne, qui remontent à l'an 668 : ſon fils le jeune Juba, fut mené en triomphe par Céſar, à Rome étant encore enfant. Juba Ier eſt repréſenté ſur ſes médailles, avec une groſſe chevelure friſée; de-là l'epithete que Cicéron lui donne, *benè capillatus.*

Hiſt. Bell. Afric. c. XXV.

AV. Pemb. Tab. XI.

Juba II fut mieux élevé à Rome qu'il ne l'auroit été en Numidie; inſtruit par les ſoins d'Auguſte, il fit de ſi grands progrès dans les Sciences, que ſon nom fut plus illuſtré par les Lettres que par la Royauté. *Studiorum claritate memorabilior etiam quàm regno (a):* auſſi par reconnoiſſance, il accompagna Céſar Octavien dans ſes expéditions, & ſe trouva à la bataille d'Actium. Céſar après la réduction de l'Égypte & la priſe d'Alexandrie, lui fit épouſer Cléopatre Séléne, fille de Marc-Antoine & de la reine Cléopatre, l'an 724 de Rome, & lui rendit la Numidie, où avoit régné ſon père. On a vu ci-deſſus qu'Auguſte l'an 716 de Rome, en avoit diſtrait la partie occidentale pour la donner à Bocchus roi de Mauritanie, d'où elle fut appelée la *Mauritanie de Bocchus.* C'eſt de l'année 724, que l'on doit compter les années de règne du roi Juba, qui ſont marquées juſqu'à 48 ſur ſes médailles.

Plut. in Cæſar.

Mém. Acad. t. IV, p. 407.

Plin. l. V, c. 1.

Dio. Caſſ. l. LI, p. 454.

Dio. l. XLI, p. 172, & l. LI, p. 454.

L'an 729, Auguſte étant Conſul pour la neuvième fois avec Silanus, donna au roi Juba, au lieu de la Numidie, royaume paternel, quelques parties de la Gétulie qui avoient été réduites en province avec les États des rois Bocchus & Bogud: ainſi Juba ayant reçu la Mauritanie qui fut dans la ſuite appelée *Céſarienne & la Mauritanie Tingitane,* devint Roi des deux Mauritanies. Pour ſignaler ſa reconnoiſſance après

Dio. Caſſ.

Dio. Caſſ. l. LIII, p. 514.

(a) Juba avoit dédié à Caïus Céſar, petit-fils d'Auguſte, les Livres qu'il avoit compoſés ſur l'expédition du jeune Céſar en Arabie. *(Plin. Lib. VI, cap. XXVII; & XII cap. ultim).*

avoir augmenté & embelli la ville d'*Iol*, il la nomma *Césarée* en l'honneur de César-Auguste. Cet Empereur, dit Eutrope, étoit si aimé même chez les Barbares, que les Rois amis du peuple romain, bâtirent en son honneur, des villes qu'ils nommèrent *Césarées*. Juba en fonda une en Mauritanie; Hérode, une autre en Palestine. *Sicut in Mauretaniâ a rege Juba; & in Palestinâ quæ nunc urbs est clarissima.*

Eutrop. l. VII, c. V.

Nous avons plusieurs médailles de Juba II; au revers, la reine Cléopatre sa femme & sur quelques médailles plus rares, le nom de sa femme seule, quelquefois avec le croissant qui fait allusion à son nom de *Sélène*, quelquefois avec le Lotus, & autres symboles qui rappellent son origine égyptienne.

Le roi Juba resta toute sa vie fort attaché à l'empereur Auguste qu'il honora comme un héros, & ensuite à Tibère, sous le règne duquel il mourut l'an 772 de Rome, laissant ses États à son fils Ptolémée, qu'il avoit eu de la reine Cléopatre.

Strab. l. XVII.

Juba II, par la douceur de son gouvernement, avoit gagné le cœur de ses sujets; ils lui décernèrent les honneurs Divins, comme le témoigne Lactance, & après lui Minucius Félix; ce qui sans doute a donné lieu à Tertullien, d'écrire que les Maures avoient coutume de déférer à leurs Rois, les honneurs de la Divinité. Les Étrangers avoient pour lui la même vénération que ses propres Sujets: les habitans de Carthagène lui érigèrent une statue avec une inscription honorable, qui sera rapportée ci-après; Festus Avienus nous apprend que ceux de Cadiz l'avoient aussi élu leur *Duumvir* ou Magistrat honoraire. Les Athéniens dans une place publique, près d'un gymnase, lui élevèrent une statue en bronze. Pausanias dit simplement que Juba le Libyen y étoit représenté, ce qui peut s'entendre aussi de Juba le père; mais il est plus probable qu'une ville de tout temps consacrée aux Muses donna cette marque publique de son estime au roi Juba le jeune, qui les ayant toujours cultivées s'étoit rendu illustre par les Lettres.

Mém. Acad. t. IV, p. 462.
Lact. lib. I, de Falsf. Rel. c. II.
Tertull. in Apol.
Pausan. in Att. c. XVII.

Le jeune Ptolémée avoit été associé au Trône dès le

règne d'Auguſte, comme il eſt prouvé par pluſieurs médailles où l'on voit d'un côté la tête d'Auguſte, & au revers REX PTOL. On a déjà dit que le roi Hiempſal avoit aſſocié ſon fils Juba; ces rois Numides, ſous la dépendance des Romains, prenoient toutes les précautions poſſibles pour aſſurer leur État à leurs enfans. Ptolémée commença à régner l'an 772 de Rome; il fut comme ſon père, fort attaché aux Romains, il leur envoya des ſecours contre Tacfarinas qui pilloit l'Afrique depuis ſept ans, & qui enfin fut vaincu & tué par le proconſul Publius Dolabella, l'an 777 de Rome. Tibère refuſa au Proconſul les honneurs du triomphe; mais il accorda au roi Ptolémée, ſuivant l'ancien uſage, le bâton d'ivoire, la prétexte, & le fit déclarer *Roi allié & ami du peuple romain.* Ces marques de diſtinction ſe voient encore ſur les médailles de Ptolémée, la chaiſe curule, la haſte & la couronne de laurier.

Tacit. Ann. IV, c. XXIII.

Ibid. c. XXVI.

Le roi Ptolémée vivoit paiſiblement dans ſes États, ſon royaume étoit riche & floriſſant lorſque l'an 793 de Rome, l'empereur Caligula ſon couſin, l'invita de ſe rendre à Rome. Cléopatre, mère de Ptolémée, étoit ſœur d'Antonia, mère de Germanicus, & aïeul de l'Empereur. Un jour le roi Numide entra au théâtre pendant la célébration des jeux; il étoit revêtu de pourpre, & tout le peuple jeta les yeux ſur lui. Caligula s'en aperçut, & ſoit jalouſie, ſoit deſſein formé de s'emparer de ſes richeſſes, il le fit arrêter & l'envoya en exil; enſuite, par une perfidie cruelle & déteſtable, il le fit tuer & pluſieurs autres perſonnes avec lui. Ainſi finit la dynaſtie des rois de Numidie & enſuite de Mauritanie, à la ſeptième génération, à compter depuis Gala père de Maſiniſſa, ſuivant une inſcription qui étoit déjà connue, & que le docteur Shaw donne d'après une copie qui a été priſe dans le château de Carthagène en Eſpagne, où elle eſt conſervée.

Dio. p. 659.

Suet. Calig. c. XXXV.

Senec. ad Sev. c. XI.

Dio. p. 659.

Shaw, l. II, Pr. p. 156.

REGI JUBAE REGIS
JUBAE FILIO REGIS
IEMPSALIS N. REGIS GAUD..
PRONEPOTI MASINISAE
PRONEPOTIS NEPOTI
II VIR QUINQ PATRONO
COLONI.

Cette inſcription eſt gravée ſur une baſe qui ſoutenoit une ſtatue, que les citoyens de la colonie de Carthage la neuve en Eſpagne, avoient érigée en l'honneur du roi Juba leur patron, & Officier honoraire, *Duumvir Quinquennalis*, de la colonie.

Voici donc d'après l'inſcription & l'hiſtoire, la filiation de Ptolémée:

GALA.	JUBA I.er.
MASINISSA.	JUBA II.
GAUDA.	PTOLÉMÉE.
HIEMPSAL.	

Les Rois étrangers, quelquefois même les Empereurs & les Princes de la famille Impériale, acceptoient les titres de Magiſtrats honoraires dans les villes. Gruter rapporte une inſcription de l'empereur Tibère, de Néron & de Druſus Céſars, fils de Germanicus, qui étoient Officiers quinquennaux dans une ville qui n'eſt pas nommée: ils ſubſtituoient à leur place, un Officier qualifié du titre de *Præfectus Quinquennalitatis.* On connoît des médailles frappées d'un côté avec la tête de Tibère, & au revers les têtes de Néron & de Druſus Céſars, fils de Germanicus, Officiers quinquennaux de la colonie *Julia nova Carthago*: ſur une autre médaille, au revers de Tibère, on voit la tête de Caius Céſar, qui fut enſuite Empereur. Une médaille de ce Prince, au revers de la tête d'Auguſte, porte REX JUBA; ſur une autre également d'Auguſte, on lit REX PTOL, & autour

Grut. p. 491, 10.

Havere. p. 236.

C.

C. LAETILIVS APALVS II VIR *Quinquennalis.* Ces deux médailles prouvent, comme on l'a dit, que le roi Ptolémée avoit été associé par son père, le roi Juba, dès le règne d'Auguste, & qu'ils furent l'un & l'autre Duumvirs quinquennaux avec C. Lætilius Apalus, mais en des années différentes. Le titre de *Duumvir quinquennal de Carthage la neuve*, que l'inscription donna au roi Juba, est confirmé par une médaille, où l'on voit d'un côté REX JVBA, au revers CN. ATELLI. Un Cneius Atellius, de la même famille, est nommé *Duumvir quinquennal de Carthage la neuve*, sur une médaille frappée en l'honneur de Caius Caligula.

On voit sur une autre médaille que le roi Ptolémée fut Duumvir honoraire avec C. MAMIL*ius* LIMETAN*us*; le type représente Ulysse caressé par son chien au retour de ses voyages.

Vaill. Colon. t. I, p. 149. Haver. p. 343. Froëlich. Num. Anecd. Reg. Haverc. t. I, p. 258.

La mort cruelle de Ptolémée roi de Mauritanie, causa dans ses États un soulèvement. Ædemon affranchi de ce Prince infortuné, pour le venger, souleva les peuples *(b)*. Sous le règne de Caius les Maures eurent quelqu'avantage contre les Romains; mais bientôt après l'empereur Claude les vainquit, & poursuivit les barbares jusqu'au mont Atlas *(c)*: Claude partagea les Mauritanies en deux provinces, l'une appelée *Tingitane*, du nom de la ville de Tingis, & l'autre Césarienne, *Cæsariensis*, du nom de la ville de Césarée, & établit dans cette dernière une colonie romaine *(d)*: les deux provinces furent alors soumises à deux Procurateurs de l'ordre des Chevaliers suivant Dion. L'empereur Othon fit quelque changement, il soumit au Gouverneur de la Bœtique, les villes de la Mauritanie; *provinciæ Bæticæ Maurorum civitates dono dedit.* Néron avoit établi gouverneur de la Mauritanie

Dio. l. LX, p. 770.

Tacit. Hist. l. I, c. LXXVIII.

(b) Ptolemæum Regem a Caio Cæsare interemptum, ulciscente liberto Ædemone. (Plin. l. V, c. 1).

(c) Romana arma primùm, Claudio Principe in Mauritaniâ bellavêre, refugientibusque barbaris, ventum constat ad Montem Atlantem. (Plin. ibid.)

(d) Oppidumque ibi celeberrimum Cæsarea anteà vocitatum Jol, Jubæ Regia a divo Claudio coloniæ jure donata. (Plin. l. V, c. II.)

césarienne, Luceius Albinus, Galba y avoit ajouté le gouvernement de la province Tingitane. Ce Gouverneur puissant en troupes d'Infanterie & de Cavalerie, paroissoit prendre le parti d'Othon après la mort de Galba, *Cæso Galba in Othonem pronus*, & sembloit même menacer l'Espagne; mais on détacha les peuples de Mauritanie en faveur de Vitellius, on massacra les Officiers attachés à Albinus, qui fut lui-même mis à mort: les deux provinces dans la suite restèrent sous deux Gouverneurs différens.

Tacit. hist. l. II, c. LVIII.

L'empereur Hadrien qui visita la plupart des provinces de l'Empire & les combla de biens, alla aussi dans la Mauritanie, on lit sur les médailles de ce Prince ADVEN TVI AVG. MAVRETANIÆ, une femme debout, la tête couverte de la dépouille d'un éléphant, tenant de la main gauche une enseigne militaire & de la droite une patère, fait des libations sur un autel, pour l'heureuse arrivée du Prince qui paroît debout, la victime au pied de l'autel. L'Empereur calma les troubles qui agitoient la Mauritanie: on frappa en son honneur, d'autres médailles avec l'inscription RESTITVTORI MAVRETANIÆ. S. C. La Mauritanie est représentée par une femme à genoux; il fit la revue de l'armée romaine, EXERCITVS MAVRETANICVS: l'Empereur monté sur une estrade, harangue les troupes romaines. La Mauritanie paroît encore sur les médailles d'Hadrien avec le nom MAVRETANIA, un Maure conduit un cheval avec une baguette. On sait que les chevaux de ce pays-là étoient fort estimés, comme ils le sont encore pour leur force & leur légèreté; c'est pourquoi le cheval est souvent représenté sur les médailles des rois de Mauritanie. Nous connoissons peu la suite des Gouverneurs de ces provinces.

Spartian. in Hadrian.

Æ. I.

Æ. I.

Après le règne de Constantin, il se fit de grands changemens dans le gouvernement: le Préfet du prétoire d'Italie avoit sous ses ordres trois départemens qu'on appeloit *diocèses*, l'Italie, l'Illyrie & l'Afrique. Le diocèse ou département d'Afrique contenoit cinq provinces qui étoient administrées

par un Lieutenant, *vicarius:* la Mauritanie tingitane fut annexée à la Bœtique : la province de Mauritanie césarienne fut partagée en deux, savoir la Mauritanie césarienne qui conserva le nom, & la Mauritanie de Sitife. Ces deux dernières provinces étoient gouvernées chacune par un *Præses.*

Césarée, métropole de la province qui portoit son nom, étoit célèbre par sa beauté & sa magnificence; mais l'an 373, Firmus qui tenoit le premier rang parmi les Maures, excita une révolte, rassembla un grand corps de troupes, entra dans Césarée, la sacagea & la réduisit en cendres. Fier de ce succès, il prit le titre de Roi; & un tribun romain qui portoit un collier le lui posa sur la tête pour lui tenir lieu de diadème : l'empereur Valentinien crut devoir châtier ce rébelle; il envoya en Afrique Théodose avec quelques troupes de la Gaule. Théodose se conduisit avec beaucoup de prudence, remporta divers avantages, & obligea Firmus à se soumettre. Quand Théodose se rendit à Césarée, il n'y restoit plus que des masures & des monceaux de pierres; la première & la seconde légion eurent ordre d'enlever les cendres & les décombres, de rebâtir cette belle ville & d'y demeurer en garnison.

M. Le Beau, Histoire du bas Empire, t. IV, p. 278.

Firmus rompit la convention conclue avec Théodose, recommença les hostilités & commit beaucoup de désordres dans la province. Théodose le poursuivit avec autant de prudence que de vivacité: le rébelle ayant fait des courses de différens côtés fut obligé de se réfugier chez des peuples barbares; enfin après une guerre cruelle d'environ deux ans, un Prince qui craignoit pour ses États fit arrêter Firmus, lequel se voyant sans ressource s'étrangla de ses propres mains: ainsi finit la révolte dont le détail mérite d'être lû dans l'histoire du bas Empire.

La ville de Césarée s'étoit relevée de ses ruines & de ses malheurs, lorsqu'environ cinquante ans après elle tomba au pouvoir des Vandales. Cette nation sortie du fond de la Germanie, des bords de la mer Baltique, avoit passé le Rhin vers la fin de l'an 406: elle parcourut les Gaules,

& passa bien-tôt après en Espagne, où elle prit un établissement ; mais l'an 428, le comte Boniface trompé par la perfidie du général Aëtius qui l'avoit indisposé contre la cour Impériale, prit le parti de se révolter, & invita Genseric roi des Vandales, à passer en Afrique où il commandoit : ce Prince profitant d'une occasion si favorable à ses vues, passa en Afrique avec une armée, y fit des progrès rapides, & s'empara de toutes les villes, à l'exception de Hippone, de Cirthe & de Carthage, qui tombèrent peu de temps après au pouvoir des Vandales. Le comte Boniface convaincu qu'il avoit été trompé par Aëtius, rentra dans son devoir, & voulut s'opposer aux Vandales; mais il fut défait & assiégé dans la ville d'Hippone l'an 430, trois mois avant la mort de Saint Augustin qui en étoit évèque : la ville ayant été abandonnée par ses habitans, les Vandales la brûlèrent l'an 432 : ces peuples prirent & brûlèrent aussi Carthage le 19 d'octobre de l'an 439 : ainsi l'Afrique passa sous la domination des Vandales, qui étendirent leurs conquêtes en Sardaigne, en Sicile & sur quelques côtes d'Italie. Genseric entra même dans Rome l'an 455; elle fut pillée & sacagée. Saint Léon obtint qu'on n'emploîroit cependant ni le feu ni le fer. Genseric mourut l'an 477. Césarée & les deux Mauritanies avoient été les premières conquètes des Vandales en Afrique. Genseric laissa un État très-puissant, & eut pour successeur Hunneric son fils, qui persécuta cruellement les Catholiques. Gonthamond, Trasimond, Hilderic & Gélimer, furent successivement rois des Vandales. L'empereur Justinien envoya contre Gélimer, le célèbre Bélisaire qui termina cette guerre au bout de deux ans, par la conquète de tous les pays qui étoient sous la domination des Vandales, tant en Afrique qu'en Sardaigne, & Gélimer lui-même fut obligé de se rendre l'an 534 : ainsi finit après cent six ans, la domination des Vandales en Afrique. La ville de Césarée rentra sous celle des Romains jusqu'à l'invasion des Arabes mahométans dans le siècle suivant. Ici M. l'abbé Belley interrompt la suite de cette Histoire pour rapporter ce

qu'on peut ſavoir ſur le culte religieux de la Mauritanie.

III. Les Romains commencèrent à connoître la Numidie pendant la ſeconde guerre punique, & à l'occaſion de la guerre contre Jugurtha; ils connurent la Mauritanie par le roi Bocchus. Les Hiſtoriens n'ont rien écrit ſur la religion des peuples de ces contrées. On peut croire que le roi Maſſiniſſa qui devint ami & allié des Romains, & dont la famille a régné pendant pluſieurs ſiècles, admit dans ſes États le culte religieux de ſes alliés & de ſes protecteurs.

Salluſt. Jugurth.

Le culte d'Hercule devoit être ancien dans la Mauritanie. Antée, ce géant qui combattit contre Hercule, réſidoit dans la ville de *Lixus*, dont les Anciens ont raconté beaucoup de fables : *Lixos, vel fabuloſiſſimè antiquis narrata, ibi regia Antæi certamenque cum Hercule.* Là étoient auſſi, ſuivant quelques Auteurs, les jardins des Heſpérides, *& Heſperidum horti.* Il y avoit dans une île voiſine, un autel conſacré à Hercule, *extat in eâ (inſulâ) & ara Herculis.* C'eſt pourquoi la maſſue, ſymbole de ce Dieu, eſt repréſentée ſur des médailles du roi Juba II, & du roi Ptolémée. Le roi Juba a fait repréſenter ſur ſes médailles, un temple à huit colonnes; la divinité à laquelle il étoit conſacré devoit être Hercule. Les Souverains de Numidie, au rapport de Plutarque, *(in Sertor.)* ſe flattoient de tirer leur origine de ce héros par *Sophax :* c'eſt le nom d'un fils qu'Hercule eut de Tiggi, femme du géant Antée, & qui, ſuivant la fable, fut la tige des rois de Mauritanie.

Plin. l. V, c. 1.

Le culte d'Apollon étoit établi dans la Mauritanie, qui porta dans la ſuite le nom de Céſarienne. On connoît le promontoire d'Apollon, & ſur une médaille de Ptolémée, le culte d'Hercule paroît aſſocié à celui d'Apollon; la maſſue eſt renfermée dans une couronne de laurier.

Les habitans de Céſarée, ou plutôt le roi Juba, rendoient des honneurs héroïques à l'empereur Auguſte, qui étoit regardé comme le fondateur, ΚΤΙΣΤΗΣ, de leur ville. M. Pellerin a fait graver une médaille d'argent juſqu'à préſent unique, ſur laquelle on voit d'un côté la tête du roi Juba,

Rec. de Rois, Pl. VI, p. 55.

ceinte du diadème, avec l'inſcription REX JVBA, de l'autre, un autel orné de guirlandes entre deux lauriers, avec l'inſcription LVCV AVGVSTI, & au-deſſous, une étoile ou un ſoleil à ſix rayons. Juba, par reconnoiſſance pour Auguſte, qui l'avoit fait roi de Numidie, & enſuite lui avoit donné en échange les deux Mauritanies & une partie de la Gétulie, augmenta & embellit la ville d'*Iol*, qu'il nomma Céſarée, en l'honneur de Céſar-Auguſte : il fit plus, il voulut lui rendre les honneurs héroïques, fit planter un bois ſacré, *Lucus*, qui renfermoit un autel ſur lequel on faiſoit des libations. Cet uſage des bois ſacrés étoit très-ancien ; on en trouve pluſieurs exemples dans les Auteurs. Pindare parle des bois ſacrés de Cyrène, & Callimaque, d'un bois conſacré à Pallas: on connoît par Strabon, le *nicephorium* de Bergame, & le bois conſacré à Apollon & à Milet. Le culte des bois eſt défendu dans le Deutéronome, détruit dans l'Exode, & puni dans les Livres des Juges & des Rois. On conſacroit ces bois, non-ſeulement aux Dieux, mais aux Héros. La ville de Clazomène conſacra au roi Alexandre-le-grand, un bois Ἄλσος, fit repréſenter en ſon honneur des jeux qu'on appeloit Ἀλεξάνδρεια. Les ſoixante cités des Gaules élevèrent, à Lyon, un autel en l'honneur de la ville de Rome & d'Auguſte avec l'inſcription ROM. ET AVG. On planta auſſi des bois ſacrés en l'honneur de ce Prince, ſous le nom de *Lucus Auguſti*, près la ville de *Dea*, Die, qu'on appelle encore *Luc* en Dauphiné, & un autre en Galice en Eſpagne, dans le lieu nommé aujourd'hui *Lugo*. Ainſi il n'eſt pas étonnant que le roi Juba ait planté un bois ſacré en l'honneur de ſon bienfaiteur *Lucus Auguſti* ; & ce bois étoit principalement de lauriers conſacrés à Apollon, divinité tutélaire d'Auguſte depuis la bataille d'*Actium*.

Callimach. Hymn. in Dian. v. 38.
Plut. in Numa.
Deut. XVI, 21.
Exod. XXXIV, 13.
Strab. l. XIV, p. 644, C.

Juba fit de plus célébrer des Jeux ſacrés en l'honneur d'Auguſte, CÆSAREA, dont le nom eſt renfermé dans une couronne de feuilles de chêne, couronne *civique* qui avoit été conſacrée à Auguſte, avec l'Inſcription OB CIVIS SERVATOS. Hérode roi de Judée, qui avoit bâti la ville de Céſarée en

Paleſtine, en l'honneur d'Auguſte, y fit auſſi célébrer des Jeux publics, qu'il appela de même ΚΑΙΣΑΡΙΑ. C'eſt tout ce que M. l'abbé Belley a pu recueillir ſur le culte religieux de la Mauritanie, avant de parler de la dignité, des honneurs, des titres dont la ville de Céſarée fut décorée.

IV. La ville d'*Iol* fut augmentée & embellie par le roi Juba II, dont elle fut la ville royale : *Oppidum celeberrimum Cæſarea, antea vocitatum Iol, Jubæ Regia.* Son étendue égaloit preſque celle de Carthage. Léon d'Afrique dit : *Serſel maximum atque ampliſſimum eſt oppidum, a Romanis ad mare Mediterraneum ædificatum, continet in circuitu milliaria plus minus octo.*

Plin. l. V, c. II.

Joan. Leo. l. IV, p. 200, édit. 1556.

On doit ſe former une grande idée de ſon ancienne magnificence, par les belles colonnes, les grandes citernes & les ſuperbes pavés en moſaïque qui s'y voient encore. L'eau de la rivière appelée aujourd'hui *Hashem,* étoit conduite dans la ville par un grand & ſomptueux aqueduc peu inférieur à celui de Carthage pour la hauteur & la ſolidité de ſes arcades: pluſieurs de ſes fragmens répandus çà & là, dans les montagnes & dans les vallées du voiſinage du côté du Sud-eſt, ſont des preuves inconteſtables de la grandeur & de la beauté de cet ouvrage. Il y a, outre cela, deux autres aqueducs, qui viennent des montagnes qui ſont au Sud-ſud-oueſt, leſquelles ſubſiſtent encore en leur entier, & fourniſſent à la ville de Ser-ſel d'excellente eau : celle des puits eſt jaunâtre.

Shaw, p. 36.

Les ouvrages les plus conſidérables de Céſarée étoient ſes ports; le grand étoit de forme circulaire ; ſon diamètre, autant qu'on en peut juger par l'état actuel, étoit d'environ deux cents verges (meſure d'Angleterre), quatre-vingt-quatorze toiſes de Paris. Ce port, comme on l'a déjà vu, étoit à couvert du côté du Nord & du Nord-eſt, par une petite île. La partie où l'on étoit le plus en ſûreté, étoit autrefois au couchant, du côté d'un autre port qui étoit creuſé de main d'homme, & qu'on appeloit le *Cothon ;* il étoit quarré, & chaque côté avoit environ cinquante verges ou vingt-trois toiſes. Suivant Feſtus on appeloit *Cothon,* un port fait de

main d'homme : *Cothones appellari portus in mari interiores arte & manufactos ;* & ſuivant Servius, *Portus in mari non naturales ſed arte & manu facti.* Bochart qui cite ces Auteurs, dérive ce mot de la racine קטם *qatam*, qui ſignifie *incidere* chez les Arabes & les Auteurs du Thalmud ; de-là le participe *qatom*, קטום *taillé*, *coupé*, & le ſubſtantif *qitom* ou *qetoumah* קטומה une *inciſion* ou *coupure.* Les Écrivains font mention du *Cothon* de Carthage & de celui d'Adrumet. On ne pouvoit rien imaginer de plus commode ni de plus ſûr pour les vaiſſeaux que le *Cothon* de Céſarée ; le conſtructeur avoit trouvé le moyen de lui fournir de l'eau douce. On voit encore ſur une petite élévation ronde, qui forme la ſéparation ſeptentrionale du Port & du *Cothon*, diverſes terraſſes & pavés de moſaïque pour recevoir l'eau de pluie, qui devoit tomber de-là dans de petits conduits, & de ceux-ci dans de plus grands, qui alloient tous ſe vider dans une grande citerne ovale : ce réſervoir, autant qu'on en peut juger par l'état actuel, pouvoit contenir pluſieurs milliers de tonnes d'eau.

Servius in Æneid. lib. I.

Boch. Canaan, l. I, c. XXIV.

La ville étoit environnée de murs très-épais & fort élevés : on en voit encore une partie ſur le bord de la mer ; une muraille de quarante pieds de hauteur, ſoutenue de boulevards, ſuit dans la longueur de deux milles, tous les contours du bord de la mer. La ville de Céſarée eſt repréſentée ſur les médailles, par une femme qui a la tête caſquée & munie de tours.

Saw. p. 50.

Pell. Mel. Pl. IV, n.° 7.

Après que la Mauritanie eut été réduite en province Romaine, l'empereur Claude donna le titre de colonie à la ville de Céſarée, qui fut la capitale & la metropole de la province : *Cæſarea . . . . . a divo Claudio coloniæ jure donata.*

Plin. l. V, c. II.

Dès les premiers ſiècles de l'Égliſe, elle reçut l'Évangile, & fut ornée d'un ſiége épiſcopal. On trouve dans la table des Évêques de Mauritanie, l'évêque de Céſarée, *Cæſarienſis.* L'hiſtoire fait une mention honorable de Clément, évêque de Céſarée : le rebelle Firmus, dont on a parlé, avoit enlevé les deniers du fiſc ; les officiers de l'Empereur prétendirent en

en rendre les Magiſtrats reſponſables. Le charitable Évêque arrêta, par ſes repréſentations, cette injuſte pourſuite, & ſon zèle fut appuyé du crédit de Symmaque, & loué des Payens même. Après ce détail, M. l'abbé Belley paſſe à l'examen des anciens monumens qui nous reſtent de cette ville.

Hiſt. du bas Empire, t. IV, p. 284.

V. Il ne s'agit point ici des édifices, mais des médailles & des inſcriptions.

Nous ne connoiſſons de médailles de Céſarée, que celles de Juba I.er, de Juba II & de Ptolémée ſon fils. M. Pellerin a publié une médaille en argent, du roi Juba I.er, qui n'étoit pas connue : on voit d'un côté, la tête de ce Prince ceinte du diadème, les cheveux épais & friſés, la barbe longue, ſur les épaules l'extrémité du ſceptre, avec l'inſcription REX JVBA; au revers, un temple à huit colonnes, une inſcription avec cinq caractères numidiques. Cette médaille marque l'année 22.e du règne de Juba. M. l'abbé Belley a cité ci-deſſus une médaille d'or de ce Prince, qui marque l'année XXX de ſon règne. On connoît une autre médaille de Juba, au revers de laquelle paroît un cheval libre.

Pell. part. II.e, pl. CXX, n.° 1.

On conſerve dans les cabinets, pluſieurs médailles de Juba II, la plupart en argent, ſur leſquelles on lit preſque toutes les années de ſon règne depuis 17 juſqu'à 48 : elles doivent ſe compter depuis l'année 724 de Rome, dans laquelle Auguſte donna à Juba la Numidie, avec le titre de Royaume, & lui fit épouſer Cléopatre Sélène, fille de Marc-Antoine & de la célèbre Cléopatre. Les types ſont une victoire pour quelque avantage remporté par ce Prince ; une couronne de feuilles de chêne pour les jeux Céſaréens ; une de laurier en l'honneur d'Apollon ; la maſſue pour le culte d'Hercule ; le cheval courant, la corne d'abondance pour la fertilité du pays ; un trident pour le port de Céſarée ; la fleur de lotus, à cauſe de l'origine égyptienne de la Reine ſa femme ; le Capricorne avec la corne d'abondance, pour honorer l'horoſcope d'Auguſte ſon bienfaiteur, qui étoit né ſous le ſigne du Capricorne. M. Pellerin a publié une médaille

d'un roi Parthe, Phrahate IV, qui a fait graver ſur une de ſes médailles, le ſymbole du Capricorne placé ſur la poitrine, pour montrer l'affection & la vénération qu'il avoit vouées à cet Empereur. Ce ſymbole eſt repréſenté ſur pluſieurs autres médailles de villes en l'honneur d'Auguſte.

Pell. III.e ſuppl. pl. I, n.° 2.

Les types des médailles de la reine Cléopatre, plus rares que celles de ſon mari, ſont, la fleur du lotus, le ſoleil dans un croiſſant, par alluſion à ſon nom de Sélène, une couronne d'épis, une poignée d'épis pour déſigner la fertilité.

Nous connoiſſons pluſieurs médailles du roi Ptolémée, en argent & en bronze, plus rares que celles de Juba ſon père; elles ne marquent les années de ſon règne que juſqu'à dix, quoique ce Prince ait régné vingt-ſept ou vingt-huit ans, ayant été aſſocié au trône par Juba ſon père, dès le règne d'Auguſte. Les types ſont la corne d'abondance & le thyrſe, pour déſigner l'abondance de fruits & de vins; un caducée entre deux cornes d'abondance, qui marque la tranquillité & la richeſſe du peuple ſous ſon règne; le Capricorne en l'honneur d'Auguſte; la maſſue dans une couronne de laurier pour le culte d'Hercule & d'Apollon; le croiſſant avec l'étoile, à cauſe de Cléopatre ſa mère; un palmier, un lion, une tête de cheval, pour marquer les productions & les animaux du pays; la chaiſe curule avec la haſte & la couronne de laurier, rappelle les honneurs qui lui furent décernés à Rome par l'ordre de l'empereur Tibère, ſavoir, le titre d'allié & d'ami du peuple Romain, & la *prétexte.* Les médailles ſont encore mention des magiſtratures honoraires qui furent déférées à Juba & à Ptolémée par la ville de Carthage-la-neuve, en Eſpagne, comme on l'a obſervé précédemment.

Pell. part. III, pl. CXX.

M. Pellerin a publié encore d'autres médailles plus curieuſes & plus intéreſſantes avec la tête d'Auguſte, & quatre caractères numidiques qu'il lit d'après M. Swinton, UIOL: ce pourroit être le nom de la ville d'*Iol* repréſentée par une tête de femme munie de tours. Il rapporte une autre médaille qui préſente d'un côté la tête de Tibère, avec l'inſcription TI CÆSAR AVGVSTVS; au revers la tête d'Apollon

Pl. LXXXII, n.° 15.

couronné de laurier ayant devant lui la lyre; derrière les quatre lettres UIOL, le tout dans une grande couronne de laurier. Nous avons déjà vu que le culte d'Apollon étoit établi à Césarée, ce qui confirmeroit la leçon des quatre lettres UIOL donnée par M. Swinton. M. Pellerin a publié dans ses Mélanges, une médaille qui représente la tête de la ville casquée & ornée de tours avec la même légende; au revers un trépied avec l'arc & le carquois, symbole d'Apollon: ces médailles réunies semblent prouver que la ville qui les a fait frapper est Césarée, qui avoit conservé son ancien nom d'*Iol,* la langue & les caractères numidiques.

Ibid. pl. CXXI, n.° 15.

Tom. I, pl. IV, n.° 7.

M. Pellerin a remarqué que les quatre caractères en question, se trouvent dans les légendes africaines ou numidiques qu'on voit sur les médailles du roi Juba le père, & que ces quatre caractères ne peuvent marquer sur les médailles d'Auguste, de Tibère & de Julie, que le nom de la ville où elles ont été frappées; or il n'y avoit point alors d'autres villes en Mauritanie que celle d'Iol appelée ensuite *Césarée,* où l'on pût fabriquer des médailles d'un goût & d'un travail si élégant; il est évident qu'elles sont l'ouvrage des habiles Artistes, ou Grecs ou Romains, que Juba le fils avoit connus à Rome dans sa jeunesse, & qu'il avoit fait venir dans ses États avec les autres Artistes dont il se servit pour faire d'Iol, la ville la plus grande, la mieux fortifiée & la plus magnifique qu'on ait jamais vue en cette partie d'Afrique. Ptolémée au second siècle de Jésus-Christ, l'appeloit encore Ἰὼλ Καισάρεια *Iol Césarée.*

Pell. t. III des Méd. p. 151.

Mel. tom. I, pag. 142, & sup. IV, p. 88.

Cette ville étoit la métropole ou la ville capitale de la province de la Mauritanie césarienne: on connoît quelques inscriptions qui parlent en général de cette province. L'empereur Claude, l'an 795 de Rome, quarante-deux de Jésus-Christ, réduisit en province les États du roi Ptolémée: les peuples pour flatter les Romains, établirent, à l'exemple de plusieurs autres Nations, une ère, & prirent pour époque primitive l'année de leur réunion à l'Empire, en adoptant l'année julienne qui commençoit au 1.er de Janvier, &

marquant les années de cette ère ſur les monumens. Auparavant ils comptoient les années par celles du règne de leurs Souverains : on lit dans une inſcription de la ville d'*Auzia*, aujourd'hui *Sour* au royaume d'Alger, KAL JANUAR-S PROV. CLXXXV. Cette année 185, à compter de l'an 795 de Rome, tombe à l'an 979 de Rome, 226 de Jéſus-Chriſt, ſous le règne de Sevère Alexandre.

Shaw, p. 103.

On a trouvé dans les ruines de la ville de *Satafi*, ce fragment d'inſcription .... AE AVG ....PR. CLXV. Cette année 165, tombe à l'an 959 de Rome, 206 de Jéſus-Chriſt, ſous Septime Sevère; & par-là on peut ſuppléer le nom de l'Impératrice ſa femme JVLIÆ AVG. Sur une autre pierre de la ville d'*Auzia*, on lit, en l'honneur de Quintus Gargilius, Officier romain qui avoit pris & tué un rébelle, une inſcription gravée par ordre du Sénat de la ville, ORDO COL AVZIENSIS le 8 des calendes de février l'an de la province 221, VIII CAL FEBR. P.R. CCXXI. Cette année 221 de la province de Mauritanie, répond à l'an 1015 de Rome, 262 de Jéſus-Chriſt, ſous le règne de Gallien : l'Hiſtoire ne fait aucune mention de ce rébelle nommé *Faraxen* qui avoit infeſté & déſolé le pays. M. l'abbé Belley reprend ici la ſuite des révolutions de la ville de Céſarée.

Ibid. p. 130.

VI. Depuis la deſtruction de la domination des Vandales en Afrique, cette ville paſſa plus d'un ſiècle dans un état tranquille ſous le gouvernement des Empereurs grecs; mais ſous le règne de Conſtant, petit-fils d'Héraclius, elle tomba entre les mains des Arabes mahométans : ceux-ci, quoique moins cruels que deux ou trois des rois Vandales, étoient cependant ennemis des Chrétiens, qui en payant tribut conſervoient une ſorte de liberté.

Les Arabes prirent la ville d'Alexandrie en Égypte, en décembre l'an 640 de Jéſus-Chriſt, après quatorze mois de ſiége, ſous le calife Othſman : ils s'étendirent du côté de l'occident ſous la conduite d'Abdallah, prirent dans les

Elmacin.

années 646 & 647, la Pentapole & une partie de l'Afrique : les Grecs quelques années après reprirent l'Afrique ; mais le calife Moavie, le premier des Ommiades, conquit toute l'Afrique l'an 665 juſqu'au détroit de Cadiz, Grégoire, gouverneur pour l'empereur Conſtant ayant été totalement défait : ainſi la Mauritanie paſſa ſous la domination des Arabes ; & la ville de Céſarée ſuivit le ſort de la province dont elle étoit la capitale. Le calife Walid envoya l'an 711, une armée en Eſpagne dont ſes Généraux s'emparèrent en peu d'années. Ibrahim dernier calife Ommiade, fut tué par Meruan l'an 749 : les califes Abaſſides poſſédèrent la Mauritanie & l'Afrique, leur domination s'étendoit depuis les Indes, & ſur les côtes méridionales de la méditerranée juſqu'au détroit de Cadiz.

Herbel. p. 66.

Cette grande Puiſſance fut attaquée au commencement du neuvième ſiècle ſous le calife Haron Reſchid ; les Aglabites occupèrent la partie orientale de l'Afrique, cette dynaſtie fut détruite dans les années 907 & 908.

Ibid. p. 70.

Dans le temps que les Aglabites occupèrent la partie orientale de l'Afrique, la famille des *Adareſcha* ou *Edriſſi* s'empara de la partie occidentale, par conſéquent de la Mauritanie. *Édris*, le premier de cette dynaſtie, deſcendoit de *Haſſan* fils d'Ali. La capitale de leur domination étoit la ville de *Ségel-meſſe*, & leur empire fut détruit l'an 908.

Ibid.

Une autre famille nommée les Phathimides, qui prétendoit deſcendre d'Ali & de Phathime fille de Mahomet, chaſſa les Aglabites de l'Afrique proprement dite, & peu après les Édriſſites de la Barbarie & de la Numidie où ils régnoient. Le fondateur de la puiſſance des Phatimides fut Muhammed Mahadi, qui établit ſon ſiége à *Ségel-meſſe* ; ſes deſcendans s'établirent à *Cairawan*, & prirent le titre de Khalifes. *Muazz-lidin-illa* s'empara de l'Égypte par Giauhar ſon général, & fonda la ville que l'on appelle le grand Caire, *al Cahira*, l'an 973 de Jéſus-Chriſt.

Elmacin.
Herb. p. 747.

L'an 1056, les Phathimides furent chaſſés de l'Afrique occidentale par les Almoravides, peuple ſortis de *Lamet-*

Herb. p. 733 & 797. Roderic. Tolet.

hounah dans le *Sahra;* ils établirent leur siége à *Ségel-messe*, & s'emparèrent de l'Espagne vers l'an 1091.

Joseph-Ben-Tessefui, prince de cette dynastie des Morabethin ou Almoravides, bâtit la ville de *Maracasch*, qu'on appelle Maroc, l'an 1070 de Jésus-Christ, & en fit la capitale de son Empire, qui s'étendoit en-deçà & au-delà de la mer, & qui ne dura qu'environ cinquante-cinq ans. Les Almoravides furent dépouillés par les Almohades.

Herb. p. 554. Roderic. Tolet.

La dynastie des Muahedin ou Almohades, fut fondée l'an 1149 de Jésus-Christ par *Mohammed-Abdal-Mumen*, qui prit le surnom de *Mahadi*, c'est-à-dire, Chef des Fidèles, titre qui renfermoit toute autorité, tant spirituelle que temporelle. Il tua Ibrahim, prince des Almoravides, s'empara de leur Empire en Afrique & en Espagne; prit la ville de Fez, & mourut l'an 1183. Joseph son fils persécuta cruellement les Chrétiens: les Almohades, c'est-à-dire Unitaires, étoient ennemis déclarés du dogme de la Trinité. *Jacob*, fils de Joseph, surnommé *Almanzor*, c'est-à-dire le victorieux, persécuta aussi les Chrétiens; cependant il aimoit & protégeoit les sciences: il établit des Professeurs à Maroc & à Cordoue. Mohammed son fils laissa dix enfans, qui occasionnèrent une guerre civile, suivie de la destruction de la dynastie par les *Béni-Mérins*.

Herb. p. 585 & 607.

Abdalla, prince des *Zénètes* & des *Béni-Mérins*, régnoit dans l'Afrique. *Jacob-Aben-Joseph*, fils d'Abdalla, attaqua les Almohades, prit la ville de Maroc en 1268, & transféra le siége de sa domination dans la ville de Fez. *Abuhazen*, son quatrième successeur, fut un grand Prince: il assiégea la ville de *Tlemsan*, prit les villes de Constantine, de Tunis & de Tripoli. Les troubles divisèrent cette famille qui fut enfin détruite. Abdulac, le dernier prince, fut tué vers l'an 1450.

Joan. Leo. l. V. Shaw, p. 64.

Le royaume de Tlemsan ou *Treméçen*, étoit un État puissant qui s'étendoit sur la mer Méditerranée dans un espace de plus de cent vingt lieues, & contenoit les villes d'Oran, de Tennez, de Ser-sel & d'Algesaïr ou Alger. Les rois de

Tlemſan régnoient ſous la protection des Almoravides; mais ils furent vexés, principalement ſous la dynaſtie des Béni-Mérins. Tlemſan leur capitale, grande ville & bien peuplée, fut aſſiégée, comme on vient de le dire, par le roi Abuhazen. Après la deſtruction des Béni-Mérins, ſes Rois eurent plus de tranquillité. La ville de Ser-ſel, l'ancienne Céſarée, qui étoit de leur dépendance, ſouffrit beaucoup par les guerres & reſta déſerte un grand nombre d'années. La ville de Grenade ayant été priſe l'an 1492 par Ferdinand, roi d'Eſpagne, une grande multitude de Maures paſſa en Afrique, dont une partie s'établit à Ser-ſel, & releva une partie des édifices de la ville. Dans la ſuite ces Maures conſtruiſirent des navires pour envoyer des marchandiſes dans les pays étrangers, & ils ſe multiplièrent peu-à-peu; de ſorte qu'au commencement du XVIe ſiècle on comptoit douze cents familles dans la ville, & ils furent obligés de ſe ſoumettre au fameux corſaire Barberouſſe l'aîné, nommé *Orouſch*, qui fut tué l'an de Jéſus-Chriſt 1516. Son frère *Kaïreddin* lui ſuccéda, & reſta le maître du royaume d'Alger & des villes qui en dépendoient. Ce Barberouſſe acquit tant de réputation ſur mer, que Soliman II, ſultan des Turcs, le fit Pacha de la mer, & lui donna le commandement de cent galères avec cent mille écus d'appointemens. Il mourut à Conſtantinople l'an de l'égire 953, de Jéſus-Chriſt 1546. Le royaume d'Alger reſta ſoumis aux Turcs, & depuis ce temps-là la Porte a toujours envoyé à Alger un Pacha qui y commande la milice, quoique le Divan ou Conſeil militaire ait toujours conſervé le pouvoir d'élire une eſpèce de roi appelé *Dey*, qui envoie des gouverneurs nommés *Bey* dans chacune des trois provinces qui compoſent ce Royaume. La province orientale eſt appelée *Conſtantina*, du nom de ſa capitale qui étoit l'ancienne *Cirta*. La province méridionale ſe nomme *Titterie*. La province occidentale s'appelle province de *Tlemſan*; la ville de Ser-ſel, l'ancienne Céſarée compriſe dans cette province, eſt éloignée d'Alger, ſuivant l'Édriſſi, de ſoixante-dix milles arabiques. *A Serſal ad Algezaïer* LXX M. P. qui font environ trente lieues de France à l'oueſt d'Alger.

Joan. Leo. l. IV, p. 200.

Herb. p. 384.

Géogr. de Nub. p. 82.

VII. Marc Livio Sanuto, dans sa description de l'Afrique, composée vers le milieu du XVI.[e] siècle, parle de l'état de Ser-sel relativement à son temps. Ser-sel, selon cet Auteur, ville du pays de Tenez, grande & très-ancienne, fut bâtie par les Romains (par Juba, roi de Mauritanie) sur la mer Méditerranée. Elle a de circuit environ huit milles avec des murs très-élevés, construits de grosses pierres de taille; dans la partie voisine de la mer, on voit un temple de marbre, grand & fort élevé: il en subsiste toute la partie intérieure. Le terroir est bon & fertile, planté d'un très-grand nombre de mûriers. Les habitans y ont établi une manufacture d'ouvrages de soie.

Géogr. l. V, p. 56.

L'état actuel de la ville de Ser-sel est presqu'entièrement connu par tout ce qu'on a dit de ses monumens & de ses ruines. La ville peut avoir un mille de circonférence. Les maisons y sont couvertes de tuiles; elle a trois portes, l'une du côté des terres, & les deux autres au levant & au couchant du côté de la mer. On a bâti un fort dans le lieu le plus élevé près du port; les habitans font un commerce assez considérable d'acier & de poterie, dont les *Kabyles* & les Arabes voisins font un grand usage. On appelle *Kabyles* les anciens peuples du pays qui habitent ordinairement les montagnes, & parlent une langue particulière.

On a vu ci-dessus que la ville de Césarée fut brûlée, & bientôt après réparée; mais on ignore par quel accident elle a été réduite au misérable état où elle est à présent. Suivant une ancienne tradition, toute la ville a été détruite par un tremblement de terre; & son port, qui étoit anciennement grand & commode, fut presque comblé, parce que le tremblement y renversa l'arsenal & d'autres bâtimens du voisinage.

Shaw, p. 51.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS SUR L'HISTOIRE ET SUR LES MONUMENS DE LA VILLE DE THESSALONIQUE.

LA Macédoine, qui parvint au plus haut degré de gloire & de puissance sous les règnes de Philippe & d'Alexandre-le-Grand son fils, renfermoit dans son sein plusieurs villes célèbres; Édesse nommée dans la suite *Æges*, l'ancienne capitale du royaume; *Pella*, lieu de la naissance d'Alexandre & alors le séjour des Rois; *Philippe*, près de laquelle Brutus & Cassius, meurtriers de César, furent défaits par Marc-Antoine & par Octavien, ensuite illustre colonie romaine; & Thessalonique qui devint métropole & la capitale d'un grand département, & qui après Constantinople est encore une des plus considérables villes de la Turquie en Europe: comme l'histoire de cette dernière ville n'est pas assez connue dans tous les détails intéressans qui la concernent, M. l'abbé Belley en a fait l'objet d'un Mémoire dans lequel il présente,

Lû le 30 Juin 1772.

1.° la situation de Thessalonique.

2.° L'ancienneté & les différens noms de cette ville.

3.° Les révolutions qu'elle éprouva sous ses Rois & sous les Romains.

4.° Le culte religieux, les temples, les fêtes.

5.° La dignité.

6.° Les médailles & les monumens.

7.° Les révolutions depuis le règne de Constantin.

8.° Enfin l'état actuel.

I. Thessalonique, ville maritime de la Macédoine, est construite sur le penchant d'une montagne élevée en amphithéâtre: le terrein depuis le pied de la montagne est plat & uni; le sommet de cette montagne est défendu par un château d'une si vaste étendue, que les Auteurs le représentent

Cantacuzen, l. III, c. XCIV.

comme une petite ville renfermée dans une grande: πόλει γὰρ τινι ἔοικε μικρᾷ. La ville s'étend juſqu'au fond du golfe que les Anciens appeloient *golfe Thermaïque*, les Modernes, *golfe de Saloniſci:* ce golfe de la mer Égée, s'enfonce dans les terres de plus de trente lieues, à compter du cap *Canaſtræum*, dans une largeur inégale de douze à quinze lieues; il forme devant Theſſalonique, un baſſin très-ſpacieux. Conſtantin pendant ſon ſéjour en cette ville, y fit faire un port; Zozime dit qu'il n'y en avoit pas auparavant, ce bienfait augmenta le commerce & enrichit la ville. Elle avoit encore l'avantage d'être ſituée ſur une grande voie romaine qui partoit de Dyrrachium, traverſoit toute la Macédoine juſque dans la Thrace, ſur le bord de l'Hèbre; on appeloit cette grande route la *voie egnatienne;* d'ailleurs, la ville étoit dans un territoire fertile & abondant, qui étoit arroſé au levant, par pluſieurs ruiſſeaux: au nord, au-delà de la montagne, on trouve de vaſtes prairies & deux grands lacs fort poiſſonneux. Du côté du couchant, une belle plaine s'étend entre la mer & la montagne, elle eſt arroſée par pluſieurs ruiſſeaux & par une rivière qu'on appeloit *Gallicus;* plus loin on trouve une vaſte plaine arroſée par un fleuve, que les Anciens appeloient *Axius*, aujourd'hui le *Vardari*. Ce fleuve ſort des montagnes qui ſont au nord de la Macédoine, & dans ſon cours il reçoit de droite & de gauche, les rivières les plus conſidérables du pays: les environs du *Vardari* ſont d'excellens pâturages, ou des terres labourables très-fertiles en blé. Theſſalonique eſt éloignée de neuf à dix lieues de l'ancienne Pella, qui eſt aujourd'hui ruinée, & dont on voit les veſtiges dans un marais; elle ſe nomme ſuivant Lucas *Holſtenius*, d'après Critobule, τὰ παλατίσια, c'eſt-à-dire les petits palais. La ville de Bérée que les Grecs appellent encore *Véria*, eſt à ſeize ou dix-ſept lieues de Theſſalonique: on ne voit point de montagnes entre ces deux villes; de Theſſalonique on découvre la montagne de Véria.

Zoz. lib. II, p. 680.

Strab. l. VII, p. 322. A.

Weſſel. Itin. p. 317.

II. Un emplacement ſi agréable & ſi fertile a eu des habitans dès les plus anciens temps: ce lieu, ſuivant Étienne de

Byzance, se nommoit Ἁλία à cause de sa situation sur la mer; mais son nom ancien le plus connu étoit *Therma*, qui a donné le nom de *Thermaïque* au golfe voisin. Xerxès dans son expédition en Grèce, passa par *Therma* suivant Thucydide: cette ville fut prise & ensuite rendue par les Athéniens. Tzetzès dit qu'anciennement *Therma* n'étoit qu'un village; mais elle devint une ville considérable dans la suite. Scylax lui donne le titre de ville, Θέρμη πόλις. Cassander fils d'Antigonus, l'agrandit considérablement, & y transporta les habitans de quelques villes voisines, & lui donna le nom de *Thessalonique* sa femme, sœur d'Alexandre-le-Grand; c'est l'opinion de Strabon: Étienne de Byzance croit que Philippe même donna à cette ville le nom de sa fille *Thessalonique*, ainsi nommée en mémoire de la victoire qu'il avoit remportée en ce lieu sur les Thessaliens. Le type de la victoire νίκη représenté sur un grand nombre de médailles de Thessalonique, nous montre pour ainsi dire les armes parlantes de la ville, & rappelle l'origine de son nom.

Voy. Strab. ep. l. VII.

Herod. l. VII, c. CXXVII.

Thucyd. l. I.

Chil. c. CCCXVI.

Scylax in Maced.

III. La ville de *Therma*, appelée ensuite *Thessalonique*, obéissoit aux rois de Macédoine. On sait que le Fondateur & le premier Roi de la dynastie, fut Caranus de la race des Héraclides; il eut un grand nombre de successeurs dont le dernier fut Persée, vaincu par les Romains, commandés par Paul Émile, l'an 168 avant Jésus-Christ: les peuples de ce royaume furent traités favorablement; il fut réglé que les Macédoniens seroient libres, qu'ils conserveroient leurs villes, leurs terres, leurs loix, & qu'ils créeroient tous les ans de nouveaux Magistrats: Qu'ils payeroient aux Romains, la moitié des tribus qu'ils avoient payés à leurs Rois: Que la Macédoine seroit désormais divisée en quatre régions, ayant chacune son conseil où ressortiroient toutes les affaires: Les assemblées de chaque région devoient se tenir dans une ville capitale: Thessalonique étoit celle de la seconde région comprise entre les fleuves du Strymon & d'Axius. La diminution des impôts & l'article de la liberté, furent très-agréables aux Macédoniens qui s'y attendoient peu; mais ils

regardèrent le partage de la Macédoine en diverſes régions, qui n'auroient plus aucun commerce entr'elles, comme un affoibliſſement de la nation.

Cette eſpèce de liberté ne fut pas de longue durée. Ces peuples s'étant déclarés en faveur d'Andriſcus, qui ſe diſoit de la famille royale, & enſuite pour un autre aventurier qui ſe faiſoit nommer Alexandre, la Macédoine fut réduite en province, c'eſt-à-dire traitée en pays de conquête. Elle fut d'abord ſoumiſe à des Préteurs. M. Pellerin a rapporté quelques médailles de ſes magiſtrats. Les gouverneurs dans la ſuite eurent le nom de Proconſuls. Lucius-Piſon, beau-père de Céſar, maltraita cette province, qu'il gouverna pendant trois ans. Cicéron prononça contre lui un diſcours très-véhément, & le fit rappeler par arret du Sénat : on lui donna pour ſucceſſeur Q. Ancharius.

Pell. part. I, p. 178.

Cicer. Orat. in Piſ. c. XVI.

Spanh. Orb. Rom. p. 236.

Sous Auguſte, la province de Macédoine fut un des départemens dont ce Prince laiſſa la diſpoſition au peuple & au Sénat de Rome. Dans la ſuite l'Achaïe & la Macédoine, qui étoient des provinces du peuple, furent données à l'empereur Tibère, & délivrées du gouvernement Proconſulaire, parce qu'elles ſe plaignoient d'en être trop vexées. L'empereur Claude rendit dans la ſuite l'Achaïe & la Macédoine au peuple Romain.

Tacit. Ann. l. I, c. LXXVI.

Suet. c. XXV, in Claud.

Il eſt impoſſible, dit M. l'abbé Belley, de donner la ſuite des gouverneurs de Macédoine ſous les Romains. On trouve ſeulement le nom de quelques-uns qui ſont répandus dans les monumens. Un Tullius-Varron, vers le temps de Veſpaſien, avoit été Proconſul de la province de Macédoine : PROCOS. PROVINCIÆ MACEDONICÆ. Sextus-Tadius fut Lieutenant Propréteur de la même province : LEG. PRO. PR. PROV. MAC. à une époque qui n'eſt pas marquée. Dans une autre inſcription trouvée à Ancyre, & rapportée par Muratori, il eſt fait mention de Publius Pomponius-Secundianus, Lieutenant Propréteur de Macédoine, avec le titre de Σεβαστὸς, qui eſt général & n'eſt point déterminé préciſément à Auguſte.

Grut. Inſcript. p. 476, n.° 5.

Idem.

Murator. p. [illegible] XXXVI, n.° 4.

On trouve ſur des médailles le nom d'autres magiſtrats qualifiés du titre de Préteurs. M. Pellerin en rapporte quelques-unes dans ſon Recueil ; ce ſont des médaillons d'argent frappés du temps de la république Romaine.

Rec. tom. I, Pl. XXIX.

Cette province avoit un Queſteur ou Tréſorier général pour recevoir les tributs. On connoît le nom d'*Aeſillas* Q. gravé ſur un médaillon d'argent avec une table & d'autres ſymboles relatifs à la charge de Queſteur. Cicéron pendant ſon exil, occaſionné par la faction de Claudius, paſſa quelque temps à Theſſalonique, où il logea dans la maiſon du Queſteur : *Theſſalonicam in Quæſtorium perduxit.* Le gouvernement particulier de la ville de Theſſalonique étoit réglé par des magiſtrats qu'on nommoit *Politarques.* Dans le tumulte qui s'éleva contre S.[t] Paul & contre Silas à Theſſalonique, on traîna quelques Chrétiens devant les Magiſtrats: ἔσυρον τὸν Ἰάσονα καί τινας ἀδελφοὺς ἐπὶ τοὺς ΠΟΛΙΤΑΡΧΑΣ. On trouve encore le nom de *Politarque* ſur les marbres de cette ville : on lit ſur un fragment le nom d'un Marcus, Politarque, ΠΟΛΙΤΑΡΧΟΥ ΜΑΡΚΟΥ. Cette inſcription & pluſieurs autres, ont été envoyées de Theſſalonique en 1746 par M. Germain, conſul de France. La ville de Theſſalonique, ainſi que la plupart des villes de l'empire Grec, a continué d'être gouvernée par un Sénat. Pendant les troubles qui s'élevèrent au commencement du XIV.[e] ſiècle entre les deux Andronic, Cantacuzène fait mention du Sénat Συγκλητος, & des Sénateurs de cette ville.

Peller. pl. I, p. 176.

Cic. pro Planc. c. XLI.

Act. Apoſt. c. XVII, v. 6.

Cantac. l. I, c. XXXI.

IV. Cette grande ville adoroit pluſieurs Divinités, & a rendu un culte public à pluſieurs Empereurs.

Hercule, regardé comme l'auteur de la famille royale, étoit particulièrement honoré dans toute la Macédoine. On conſacra en ſon nom pluſieurs villes qui furent appelées Héraclées, & le Dieu ou ſes ſymboles ſont repréſentés ſur un grand nombre de médailles.

Jupiter étoit auſſi honoré dans toute cette contrée comme père d'Hercule, tige de la famille royale ; & principalement à Theſſalonique. Sa tête ou ſes ſymboles, comme

l'aigle & la couronne de chêne, sont représentées sur plusieurs médailles.

Apollon est aussi représenté sur les monumens par la couronne de laurier & par le trépied. Mais les Cabires, dont le culte est originaire de Phénicie, & qui étoient particulièrement révérés dans l'île de Samothrace, sont les objets qu'on voit le plus souvent sur les médailles. Philippe, père d'Alexandre, se fit initier dans ces mystères, & c'est un honneur qu'ambitionnèrent les derniers rois de Macédoine. Un Cabire avoit un temple dans la ville de Thessalonique, & il est souvent représenté portant un marteau à la main comme Vulcain; quelquefois la Victoire ΝΙΚΗ, symbole de la ville, porte un Cabire; d'autres fois il est représenté debout dans un temple: souvent son nom est écrit en gros caractères ΚΑΒΕΙΡΟΣ.

Plut. in Alex.

Cette ville célébroit différens jeux en l'honneur des Dieux; les jeux Olympiques en l'honneur de Jupiter ΟΛΥΜΠΙΑ; les jeux *Actiaques* & les jeux *Pythiques*, ΑΚΤΙΑ, ΠΥΘΙΑ en l'honneur d'Apollon; les jeux Cabiriens en l'honneur des Cabires, ΚΑΒΕΙΡΙΑ. Elle fit même représenter les jeux Pythiques en l'honneur des Cabires. On lit sur une médaille autonome du cabinet de M. Pellerin, ΚΑΒΕΙΡΙΑ ΠΥΘΙΑ. Tous ces jeux sont représentés tantôt par des urnes & autres vases précieux qui étoient le prix des vainqueurs, tantôt par des couronnes & autres symboles.

Rec. pl. I, tab. xxxviij.

Si les Thessaloniciens étoient religieux envers les Dieux, ils ne le paroissoient pas moins à l'égard des empereurs Romains, qui étoient la puissance visible & dominante; ils élevèrent des temples en l'honneur de ces Princes, & ils regardoient comme un titre d'honneur celui de *Néocores*, ou de gardes de ces temples. Ce titre, ambitionné par les peuples, n'étoit accordé que par un décret du sénat de Rome, qui mettoit un frein à la basse flatterie des villes & des nations. Les Thessaloniciens, comme les Grecs, ne mettoient point de bornes à leur flatterie; ils obtinrent jusqu'à trois fois le titre de Néocores. On lit sur une médaille de Galien

Pell. Mel. t. I, p. 332.

θεCCΑΛΟΝΙΚΗ ΜΗτρόπολις ΚΟλωνία Γ. ΝΕωκόρος. Le type eſt la tête de la ville, qui porte de la main droite une victoire & de la gauche une corne d'abondance. Dès les premiers temps de l'Empire, ces peuples célébroient des jeux en l'honneur de leurs maîtres. On voit ſur une médaille rare du cabinet de M. Pellerin, les têtes de M. Antoine & d'Octavien, & celle d'Octavie avec le mot ΑΓΩΝΟΘΕΣΙΑ, qui déſigne les jeux publics. Sous le règne de Gordien Pie, ils firent célébrer les jeux Céſaréens; ΚΕCΑΡΙΑ, avec le type de l'urne. Ils célébrèrent auſſi les jeux de la Victoire, ΕΠΙΝΙΚΙΑ *(a)*, en action de grâces de la célèbre victoire que le même Gordien, ſous la conduite de Miſithée ſon beau-père, remporta ſur Sapor, roi des Perſes, qui avoit dévaſté pluſieurs provinces de l'Empire.

Muſ. Theup. p. 1052.

La ville de Teſſalonique avoit conſtruit un cirque pour les jeux publics. On connoît le trait de la vie de S.t Ambroiſe à l'égard de l'empereur Théodoſe. C'eſt dans le cirque que le peuple étoit aſſemblé, lorſque, ſuivant l'ordre donné de la part de l'Empereur, commença un maſſacre qui dura trois heures, & fit périr ſept mille hommes de tout âge & de tout ſexe, & même quinze mille ſelon quelques Auteurs. On admire autant en cette occaſion le repentir & la pénitence du Prince criminel, que la majeſtueuſe fermeté de l'évêque de Milan.

Le Beau, hiſt. du bas Empire, t. V, p. 77.

Les courſes du cirque ſont repréſentées ſur une médaille de Theſſalonique du cabinet de M. Pellerin, frappée ſous le règne de Néron : on y voit un cheval vainqueur des jeux, portant à la bouche une palme.

Theſſalonique, riche & puiſſante, avoit, pour les ſpectacles & pour l'amuſement de ſes citoyens, un amphithéâtre où l'on donnoit des combats de Gladiateurs, dont il eſt fait mention dans les actes de S.t Démétrius, martyr de cette ville ſous le règne de Maximien Hercule.

(a) La ville de Tarſe fit célébrer les jeux de la Victoire en mémoire de la victoire remportée ſur Peſcennius Niger, par l'empereur Septime Sévère. *(Voyez Mém. Acad. tome XXX, p. 262).*

Avant de finir cet article, M. l'abbé Belley croit devoir dire un mot de l'usage adopté par les villes, de faire graver sur les monumens le nombre des solennités célébrées, soit à l'honneur des Dieux, soit à l'honneur des Empereurs. Sur la médaille de Galien, rapportée précédemment, & frappée à l'occasion du troisième Néocorat de la ville, on voit dans le champ la lettre Δ au-dessus d'un autel; & sur une autre médaille de Salonine, pareillement du cabinet de M. Pellerin, une grande urne sur laquelle est écrit ΠΥΘΙΑ; on voit dans l'urne une branche de palmier, & au-dessous la lettre Δ. Ces lettres numérales marquent la quatrième solennité, célébrée dans cette ville sous le même règne: c'est l'objet d'un autre Mémoire de M. l'abbé Belley. M. Pellerin possède encore une médaille d'Amphipolis de Macédoine, qui représente un temple avec la lettre Γ; elle paroît devoir s'expliquer de même.

V. Après avoir traité du gouvernement & du culte religieux de la ville de Thessalonique, M. l'abbé Belley parle de sa diginité & des différens titres dont elle fut décorée. Elle est célébrée par sa grandeur & par le nombre de ses habitans. Capitale de la seconde Macédoine, elle porte le titre de Métropole sur les médailles de Gordien Pie, de Valérien, de Galien & de Salonine, &c. Dans le v.[e] siècle de l'Église, elle fut métropole de la Thessalie, de l'Achaïe & de plusieurs autres provinces qui étoient sous le gouvernement du Préfet du prétoire d'Illyrie. Cette ville jouissoit, vers le temps du second Triumvirat; du don précieux de la liberté: on lit sur une médaille rare, du cabinet de M. Pellerin, ΘЄCCΑΛΟΝΙΚЄΩΝ ЄΛЄΥΘЄΡΙΑC, tête d'Octavie, femme de Marc-Antoine; au revers, M. ANT. AYT, Γ. KAI. AYT. Le type une victoire. La ville avoit apparemment obtenu la liberté par la protection d'Octavie. Pline dit que Thessalonique étoit de condition libre, *liberæ conditionis.*

Théod. l. V, Hist. Ecclesiast. c. XVII.

Pell. Mell. t. II, p. 5.

Sous le regne de Valérien, les Goths, après avoir occupé la Thrace, poussant au loin leurs partis, ravagèrent la Macédoine & assiégèrent Thessalonique qu'ils ne purent prendre. L'Empereur

L'Empereur pour la récompenſer de ſon courage & de ſa fidélité, lui accorda le titre de Colonie, comme on le voit par deux médailles frappées en cette ville avec la tête de Gallien & celle de l'impératrice Salonine ; on lit ΘΕCCΑ-ΛΟΝΙΚΗ. ΜΗ. ΚΟ. Γ. ΝΕ; & par une autre avec la tête de Valérien. La ville, en actions de grâces de ſa délivrance, offrit des ſacrifices, célébra des jeux qui ſont repréſentés ſur les médailles, & particulièrement en l'honneur du Dieu Cabire, Génie tutélaire de la ville. Dans la ſuite les habitans obtinrent la permiſſion de bâtir un temple en l'honneur des Empereurs, de prendre le titre de *Néocores* pour la troiſième fois, comme on le voit ſur les médailles citées du cabinet de M. Pellerin : ſous le règne de Valérien, ils ſe qualifioient ſimplement *Néocores* pour la ſeconde fois.

Zoz. l. I.
Zon. p. 233.
Sync. p. 381.
Mel. tom. I. p. 332 & 338.
Vaill. Col. t. II, p. 335.
Vaill. Col. t. II, p. 335. 348 & 355.

Il ſe préſente ici une queſtion importante pour le Droit public romain ; il eſt reconnu que l'empereur Caracalla accorda à toutes les perſonnes libres, le titre de *Bourgeoiſie romaine*, pour augmenter les revenus du tréſor impérial, comme Spanheim dans ſon *Orbis romanus*, & pluſieurs autres Savans l'ont prouvé : on demande quel avantage la ville de Theſſalonique pouvoit tirer du titre de colonie qui lui fut déféré par les empereurs Valérien & Gallien ? cette queſtion mériteroit un Mémoire particulier. M. l'abbé Belley penſe que le titre de colonie accordé expreſſément à la ville de Theſſalonique, emportoit pluſieurs priviléges qui ne lui étoient pas communs avec les autres villes de l'Empire. Telle étoit l'exemption des tributs ſur les terres & de la capitation ; *immunitas à tributis ſoli & capitis.* L'empereur Valens accorda à la ville de Conſtantinople, non-ſeulement le *Droit italique*, mais encore les priviléges de l'ancienne Rome : ceux qui furent accordés par les empereurs Valérien & Gallien, en récompenſe de la réſiſtance de Theſſalonique aux efforts des barbares, devoient être des droits honorifiques & utiles.

Orb. Rom. Span. p. 322.

On a déjà obſervé que cette ville ſe glorifioit du titre de Néocore, qui étoit brigué non-ſeulement par les particuliers, mais par le ſénat des villes, par les villes même, & par des

provinces. Theſſalonique prit d'abord le titre ſimple de Néocore, comme on le voit ſur ſes médailles de Gordien Pie. Sur une médaille de Q. Hérennius, elle prit le titre de Néocore pour la ſeconde fois B. N. Є. Elle obtint un troiſième Néocorat quand elle fut faite colonie, comme le prouvent les médailles de Gallien & de Salonine ci-deſſus rapportées.

Pell. Mel. t. II, p. 285.

Mais le titre le plus honorable & le plus précieux pour cette ville, eſt d'avoir été une Égliſe apoſtolique. Saint Paul y prêcha la Foi, & y forma une Égliſe dont il célèbre la fidélité & le bon exemple; elle étoit compoſée de quelques Juifs, d'un grand nombre de Gentils & de pluſieurs femmes de qualité. « La prédication, dit l'Apôtre, que nous avons » faite de l'Évangile n'a pas été ſeulement en paroles, mais » elle a été accompagnée d'une pleine & entière perſuaſion, de » ſorte que vous avez ſervi de modèle à tous ceux qui ont embraſſé la Foi dans la Macédoine & dans l'Achaïe. »

Act. c. XVII, v. 4.

Les Savans ſont partagés ſur la queſtion qui conſiſte à ſavoir ſi c'eſt de la ville d'Athènes ou de celle de Corinthe, qu'ont été écrites les deux Lettres de Saint Paul aux Theſſaloniciens. L'Égliſe de Theſſalonique, d'une origine ſi illuſtre, a été célèbre dans la ſuite des ſiècles. Elle fut principalement honorée par le martyr de Saint Démétrius, que l'empereur Maximien Hercule fit percer à coups de lance, dans l'amphithéâtre de la ville, l'an 303 de Jéſus-Chriſt; c'étoit un Officier ou peut-être un ſimple Soldat, *Miles*, qui convertit à Theſſalonique pluſieurs habitans à la Religion chrétienne; l'Empereur le condamna à la mort: dans la ſuite Leontius, préfet d'Illyrie, ayant été guéri d'une maladie dangereuſe par l'invocation du martyr, fit bâtir en ſa mémoire, une baſilique qui étoit comme l'aſile commun, non-ſeulement de Theſſalonique, mais même de toute la Macédoine.

I. Theſſal. c. I, v. 7.

La ville de Theſſalonique fit graver ſur ſes Mémoires, l'image de ſon Saint Patron. M. Pellerin a publié une médaille en bronze juſqu'à préſent unique, ſur laquelle on voit d'un côté le buſte d'un empereur de Conſtantinople avec le nom CΩΝΣΤΑΝ, & de l'autre le buſte du Saint,

Mel. tom. I, p. 222.

ayant la tête couronnée d'un nimbe, & portant de la main droite une lance, instrument de son martyre, avec la légende Ἅγιος ΔΙΜΙΤΡΙ. La tête de l'Empereur doit être celle du jeune Constantin, qui conjointement avec Irène sa mère, rétablit le culte des Images aboli par Léon l'Isaurien & par Constantin Copronyme. L'Histoire ecclésiastique parle de plusieurs de ses Évêques renommés par leur sainteté & par leur science: depuis que la ville de Thessalonique fut la capitale de l'Illyrie orientale, qui comprenoit plusieurs provinces, son Évêque devenu Exarque, étendoit sa juridiction sur les métropolitains & sur les Évêques de ces provinces: les papes Damase, Saint Léon I.er, Nicolas I.er, les choisirent pour être leurs Vicaires apostoliques dans cette partie de l'orient. L'empereur Théodose le jeune, par sa constitution rapportée dans l'un & l'autre Code, accorda à l'Église de Thessalonique, l'exemption des tributs en considération de sa dignité: cette Église subsiste encore, & l'on dira quel est son état actuel sous la domination des Turcs.

Span. de Præst. & us. tom. I, p. 652.

La ville de Thessalonique, illustrée par tant de titres, releva l'éclat de sa dignité par son amour pour les Arts & pour les Sciences, elle ne les cultiva pas seulement dans les siècles florissans de l'Empire romain, elle conservoit encore ce goût au commencement du X.e siècle qui est regardé comme un siècle d'ignorance. Jean Caméniate, Officier de l'Église de cette ville, atteste que de son temps on y cultivoit l'Éloquence, la Musique, la Jurisprudence, ainsi que différens Arts, & que la ville étoit remplie d'un grand nombre de jeunes étudians. Dans la suite des temps elle produisit des Savans du premier ordre: on peut mettre à la tête Eustathe, archevêque de la ville, connu par l'excellent commentaire qu'il a donné sur Homère & sur Denys Périégète, & qui vivoit vers l'an 1180.

Leo Allat. Summ. p. 197.

Théodore Gaza né à Thessalonique, savoit parfaitement le grec & le latin; il fut très-éloquent. Après la prise de la ville par Amurath, il passa en Italie, traduisit en latin l'histoire des animaux par Aristote, celle des plantes par Théophraste,

Paul. Jov. elog. doct. vir. n. 26.

Quenstedt. de Patr. illust. vir. p. 425.

les problèmes d'Aristote & les aphorismes d'Hippocrate. Dans le même siècle, Simeon archevêque de Thessalonique, se rendit célèbre par sa science & par sa vertu: son principal ouvrage est un traité de Liturgie ; le P. Goar l'a publié dans son *Recueil des rituels grecs.* Simeon a encore composé un Ouvrage contre les hérésies, & plusieurs autres Traités qui sont restés manuscrits.

On connoît encore d'autres Savans de Thessalonique, comme Constantinus Harménopulus & Démétrius Cydonius.

VI. Il reste un grand nombre de monumens de cette ville, médailles, inscriptions, édifices.

Elle fit frapper des médailles sous la République romaine & sous presque tous les Empereurs, depuis Auguste jusqu'à Gallien. On connoît sur les médailles environ quarante-deux têtes d'Empereurs & de quelques Impératrices. Elle fit frapper, sans la tête des Princes, des médailles que les Antiquaires appellent *autonomes:* on y voit une proue de navire à cause du port ; très-fréquemment une victoire ΝΙΚΗ, pour rappeler le symbole de la ville; des couronnes de chêne en l'honneur de Jupiter; des couronnes de laurier pour honorer Apollon; le temple & la statue d'un cabire; des urnes, des palmes, symbole des Jeux publics; différens temples.

Il subsiste encore un grand nombre d'inscriptions, quoiqu'on en ait jeté une multitude dans la mer, pour empêcher la flotte des Sarazins d'aborder à la ville qu'ils saccagèrent au commencement du x.[e] siècle. Dans l'enceinte de la ville même, on en trouve plusieurs dont la plupart sont sépulcrales ou mutilées. M. Germain, consul de France, en envoya plusieurs copies en 1744 & 1745. Voici ce que M. l'abbé Belley y trouve de plus remarquable : après le partage de la Macédoine, chacune des quatre provinces fit frapper des monnoies particulières. « On a, dit M. Pellerin, beaucoup de médailles d'argent de la première, & il y en a une aussi » d'argent de la seconde dans le cabinet du Roi : » celle de bronze avec la légende ΜΑΚ. Β̄. c'est-à-dire, ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΔΕΥΤΕΡΑΣ, a été tirée du cabinet de M. Pellerin. Le P. Frœlich

Pel. rec. de Rois, p. 24.

Rec. de Méd. part. I, p. 177. Suppl. I, p. 46.

en a publié une de la quatrième province, ΜΑΚΗΔΟΝΩΝ ΤΕΤΑΡΤΗΣ. Une inſcription conſervée à Theſſalonique, fait mention de la première province, ΜΑΚΗΔΟΝΩΝ ΠΡώτης. Theſſalonique avoit, comme les autres grandes villes, ſon tréſor particulier, ΤΑΜΕΙΟΝ, dont la garde étoit confiée à un Tréſorier ou Queſteur nommé ΤΑΜΕΙΑΣ. On voit ſur deux inſcriptions, une amende évaluée à quatorze cents deniers romains, & payable au tréſor de la ville ΙΕΡΩΤΑΤΩ ΤΑΜΕΙΩ. Cette ſomme, ſuivant M. l'abbé Belley, répond à celle de onze cents vingt livres de notre monnoie actuelle.

Symb. Litt. v. VII, p. 36.

Germ. n.° 31.

Germ. n.os 37 & 39.

Le gouvernement des villes Grecques, ſous les Romains, étoit Démocratique; les Magiſtrats portoient différens noms; dans la plupart celui d'Archonte, ΑΡΧΩΝ; dans d'autres, celui de Stratége ou Préteur, ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ. Les Magiſtrats de la ville de Theſſalonique portoient le nom de *Politarques*, ΠΟΛΙΤΑΡΧΗΣ, qu'on lit dans les Actes des Apôtres, πολιτάρχας. La Vulgate traduit *Principes civitatis;* mais les meilleures traductions françoiſes rendent ce mot par *Magiſtrats de la ville.* On lit encore ſur un marbre de Theſſalonique, ΜΑΡΚΟΥ ΠΟΛΙΤΑΡΧΟΥ.

Act. c. XVII, v. 6 & 8.

Germ. n.° 38.

On voit à Theſſalonique, dans le château des Sept-tours, des monumens érigés en l'honneur de l'empereur Antonin Pie, de Fauſtine ſa fille, & de Lucius Commodus, qui dans la ſuite fut ſurnommé *Vérus*, & aſſocié à l'Empire par Marc-Aurèle. On lit ΦΑΥΣΤΕΙΝΗ ΣΕΒΑΣΤΗ ΚΑΙ ΛΟΥΚΙΩ ΚΟΜΟΔΩ Η ΠΟΛΙΣ, & au-deſſous en plus petit caractère, ΤΙΤΩ ΑΝΤοΝΕΙΝΩ ΣΕΒΑΣΤΩ ΕΥΣΕΒΕΙ. On voit cette inſcription à la ſeconde porte des Sept-tours: c'eſt une eſpèce d'arc de triomphe, avec des figures à la romaine, en bas-relief.

Germ. n.° 44.

P. Luc. III, Voyez tome I, p. 259.

Dans cette ville, & aux environs, on trouve un nombre prodigieux de colonnes. M. l'abbé Belley, dans le dernier article, parlera de pluſieurs belles égliſes, qui ſont probablement du temps de l'Empire romain. On voit dans l'égliſe de S.t *Dimitre* ou Démétrius, patron de la ville, qui eſt aujourd'hui une moſquée, une belle table de marbre blanc

placée entre deux colonnes, ſur laquelle eſt gravée en caractères majuſcules, une inſcription en vingt-deux lignes, qui contient l'éloge d'un particulier illuſtre par ſa naiſſance & par ſes vertus morales & civiles; M. l'abbé Belley en a eu une copie figurée qui mériteroit d'être gravée pour la paléographie de Macédoine dans le onzième ſiècle. Paul Lucas l'a publiée en petits caractères grecs; en voici ſeulement les dernières lignes:

Paul Luc. ibid. p. 404.

Φίλη κεφαλὴ ἐλπίς, ζωὴ, φῶς, τέρψις
Του Βυζαντίου, καὶ τῶν Ελληνῶν ὄρπηξ

ἐκοιμηθη ὁ δοῦλος τοῦ θεοῦ
Λουκᾶς ὁ Σπατουνὴς,
ἐν ἔτει ϛ φ π θῳ
ἐν μενὶ ἰανουαρίου Α.

Ce Lucas Spatounès mourut l'an 6589 de l'ère des Grecs, qui répond à l'an 1081 de l'ère Chrétienne, le 1.er de Janvier.

Le cirque où s'exécuta le maſſacre dont on a parlé, eſt une grande place entourée de maiſons & garnie d'arbres; il ſe nomme à préſent l'Hippodrome. Après ce détail, M. l'abbé Belley reprend la ſuite de l'Hiſtoire de la ville depuis Conſtantin.

VII. Elle fut honorée, au moins pendant quelque temps, par le ſéjour de pluſieurs Empereurs. Conſtantin-le-Grand, après avoir terminé la guerre contre les Sarmates, vint en 323 paſſer quelque temps à Theſſalonique, où il porta une loi en faveur des affranchiſſemens. Frappé de la poſition favorable de cette ville, au fond d'un golfe, avec une rade vaſte & capable de contenir un grand nombre de vaiſſeaux, l'Empereur s'occupoit du ſoin d'y faire conſtruire un port; car, comme on l'a dit d'après Zoſime, il n'y en avoit point auparavant; & ſe préparoit en même-temps à la guerre contre Licinius. On ſait que la victoire remportée à Chryſopolis,

ouvrit à Constantin les portes de Byzance & de Calcédoine: que Licinius forcé de reconnoître pour maître celui qu'il n'avoit pu souffrir pour collégue, vint déposer la pourpre aux pieds de son vainqueur : que sa femme Constantia sœur de l'Empereur, obtint qu'on laisseroit la vie à son mari : que sur cette promesse confirmée par serment, Licinius envoyé à Thessalonique, comptoit y vivre en sûreté, & y reçut la mort peu de temps après; soit qu'il eût tenté de nouvelles entreprises, soit qu'il ait été injustement sacrifié à la politique.

Dès que par un choix généralement applaudi, l'empereur Gratien eut associé Théodose à l'Empire, au commencement de l'an 379, il fit le partage des provinces, cédant à son collégue tout ce qu'avoit possédé Valens, c'est-à-dire, l'Orient & la Thrace: il lui donna même une grande partie de l'Illyrie, qui fut alors divisée en deux : la Pannonie, le Norique & la Dalmatie, restèrent comprises dans l'empire d'Occident. La Dace, la Mésie, la Dardanie, la Prévalitaine, la Macédoine, l'Épire, la Thessalie, l'Achaïe, c'est-à-dire toute l'ancienne Grèce, y compris le Péloponnèse, la Crète & toutes les îles furent attachées à l'empire d'Orient. Thessalonique devint la capitale de l'Illyrie orientale, & fut gouvernée par un Préfet du prétoire particulier : le gouvernement de l'Illyrie occidentale entra dans le département du Préfet du Prétoire d'Italie. Théodose alla commencer à Thessalonique, le cours d'un règne glorieux. L'état civil de cette ville étant ainsi prodigieusement augmenté, la police ecclésiastique, qui étoit réglée ordinairement sur le gouvernement civil, prit de grands accroissemens. L'évêque de Thessalonique, comme on l'a vu, acquit une ample juridiction sur les Métropolitains & sur les Évêques de l'Illyrie orientale.

Théodose continuant son séjour à Thessalonique, tomba dangéreusement malade au commencement de l'an 380, & prit la résolution de demander le baptême. Ce Prince inviolablement attaché à la foi Catholique, qu'il avoit héritée de ses pères, ne vouloit être baptisé que par un Orthodoxe : il fit venir Ascole, évêque de Thessalonique; c'étoit un Prélat

Till. tom. V, p. 188, 204. Hist. du bas Emp. tome V, p. 18.

célèbre par sa vertu, & par les secours extraordinaires qu'il avoit procurés à sa ville contre les attaques des Goths. Théodose s'étant assuré de son orthodoxie, reçut le baptême de sa main, & conserva toujours un profond respect pour ce saint Évêque, se gouvernant par ses conseils en ce qui concernoit les affaires de l'Église. La guérison de Théodose suivit de près son baptême.

La suite de l'histoire de Thessalonique sous les règnes suivans, est peu connue. Il est rare que l'on trouve sous chaque règne, des traits concernant même les plus grandes villes. Après le règne de l'empereur Héraclius, l'Empire ayant été partagé en différens départemens militaires, que l'on appeloit ΘΕΜΑΤΑ, la ville de Thessalonique fut comprise dans le département ou *Thême* de Macédoine; dans la suite elle devint la capitale d'un département particulier, qu'on appela le *Thême de Thessalonique.* Cette ville, dont les citoyens joignoient le travail à l'industrie, étoit ornée d'édifices publics magnifiques; elle cultivoit avec succès les arts & les sciences; mais les richesses & l'abondance la précipitèrent dans le luxe, dans la mollesse & la volupté. Au commencement du X.[e] siècle elle s'y livroit sans ménagement, lorsqu'elle devoit s'attendre aux plus terribles malheurs. Les Sarazins, c'est-à-dire les Mahométans des provinces de Syrie & de Phénicie, préparoient une flotte formidable qui sembloit menacer quelque partie de l'empire des Grecs; cette flotte se rendit à l'entrée de l'Archipel: on ignoroit encore le lieu où elle se portoit; cependant on apprit à Constantinople qu'elle devoit tomber sur la ville de Thessalonique. L'Empereur, qui étoit alors Léon surnommé *le Sage,* fit avertir les Thessaloniciens de se tenir sur leurs gardes, de relever les murs de leur ville, & de se préparer à une vigoureuse résistance; ce Prince leur envoya même un de ses Généraux pour les préparer à tout évènement. Les habitans de la ville plongés dans une voluptueuse oisiveté, n'y firent pas grande attention; mais ayant appris que la flotte des barbares étoit entrée dans le golfe, & qu'elle avoit même pénétré jusqu'à un endroit où la côte s'avance dans la mer,

Const. Porph. l. II, Them. II & V.

mer, & qu'on appeloit l'Éperon, Eμϐολος, ſur la rive droite du golfe; la terreur ſuccéda à la ſécurité, le trouble empêcha les travaux néceſſaires pour la défenſe. Enfin les Sarazins arrivèrent au fond du golfe juſqu'au port, à la vue de la ville. De ce côté-là elle n'étoit défendue que par un mur fort bas. La flotte parut le matin du dimanche 29 juillet de l'an 6412 de l'ère des Grecs, 904 de l'ère Chrétienne. Les ennemis reſtèrent quelque temps dans l'inaction pour reconnoître la ſituation de cette grande ville, & les endroits foibles par où ils pourroient l'attaquer. Cependant les habitans firent toute la diligence poſſible pour élever le mur du côté du port; ils jetèrent dans la mer tous les marbres des tombeaux & des édifices voiſins, & fermèrent l'entrée du port par une longue chaîne : ils firent réparer la vaſte enceinte des murs de la ville, bouchèrent pluſieurs portes qui étoient inutiles, firent entrer dans la ville tous les habitans des campagnes voiſines en état de porter les armes, avec les vivres qu'on put ramaſſer. Le duc de Strymon, dont le gouvernement s'étendoit le long de ce fleuve, envoya des ſecours. Les Slaves ou Eſclavons, Sarmates d'origine, établis dans la Macédoine depuis pluſieurs ſiècles, & qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme, entrèrent dans la ville en grand nombre pour la défendre contre l'ennemi commun. C'étoit une nation qui conſervoit quelques reſtes de ſon ancienne barbarie; elle étoit brave & courageuſe.

Les Sarazins de leur côté, qui vouloient profiter du temps & de la ſaiſon, firent les plus grands efforts pour l'attaque. Leur première tentative fut du côté du port, qui ne réuſſit pas; ils firent une deſcente & marchèrent vers les murs du côté du Levant, d'où ils furent repouſſés, & ſe portèrent enſuite au Couchant, où ils attaquèrent la porte de Rome, qu'ils ne purent forcer : ils retournèrent encore & brûlèrent les trois portes du côté du Levant, qui furent vigoureuſement défendues; enfin ils prirent le parti d'attaquer les murs du port : c'étoit la partie la plus foible; ils lièrent enſemble, deux à deux, pluſieurs galères, d'où ils lançoient ſur les

aſſiégés, une infinité de traits, de flèches & de feux : ils nettoyerent le mur & s'en emparèrent. Les Barbares furieux entrent dans la ville, parcourent les rues & les maiſons, font un maſſacre général ſans diſtinction d'âge, de ſexe ni de condition ; ils tuèrent ſur-tout les vieillards, les prêtres & les moines ; les égliſes même, dans leſquelles une multitude d'habitans s'étoit refugiée comme dans des aſyles, furent remplies de ſang & de carnage. Ces Barbares mirent le feu à pluſieurs endroits de la ville & enlevèrent tout ce qu'ils purent découvrir d'or, d'argent, de marchandiſes précieuſes, & tirèrent une grande ſomme d'argent de quelques particuliers, ſous la promeſſe de leur ſauver la vie. Les Sarazins vouloient réduire toute la ville en cendres, mais on traita avec les chefs, qui épargnerent les édifices ; on leur donna deux talens d'or, qui feroient de notre monnoie environ deux cents mille livres, ſelon l'évaluation de M. l'abbé Belley.

Herb. Bibl. Orient.

On fit captifs tous les jeunes gens des deux ſexes les mieux faits ; leur nombre montoit à vingt-deux mille ; ce qui prouve que la ville étoit très-peuplée, vu le maſſacre qui s'y étoit fait des autres citoyens. On les fit embarquer, & dans le trajet il en périt un grand nombre de faim, de ſoif & de misère ; on vendit les autres au Levant, pour être tranſportés en Égypte & juſqu'en Éthiopie. Tel fut le ſort cruel de cette grande ville, que le luxe & les plaiſirs avoient amollie & entretenue dans une funeſte ſécurité.

J. Caméniates, Κουβουκλείσιος.

Leo Allat. Summ. part. p. 3.

Jean Caméniates, Officier de l'Égliſe métropolitaine de Theſſalonique, témoin oculaire des malheurs de ſa patrie, & qui fut du nombre des captifs, a laiſſé une relation touchante & très-détaillée ſur la priſe de la ville.

Theſſalonique, dont la poſition étoit ſi favorable, ſe repeupla dans la ſuite, & répara une partie des pertes qu'elle avoit faites ; mais l'avenir lui en préparoit d'autres. Guillaume roi de Sicile, excité par Alexis Comnène, neveu de l'empereur Manuel Comnène, fit un grand armement par mer & par terre, & entreprit la conquête de Conſtantinople ; ſon armée prit la ville de Durazzo, & enſuite Theſſalonique, le 15.

Nicet. Acomin. p. 191.

d'Août de l'an 1185 *(c)*. À la prise de cette grande ville, les Siciliens commirent toutes sortes de cruautés & de sacriléges; ils massacroient dans les églises les habitans qui s'y étoient réfugiés. Les chefs ne purent réprimer l'insolence des soldats; les Siciliens entroient dans les églises, troubloient par leurs cris l'Office divin des Grecs, ou chantoient en même-temps des chansons infames; ainsi la haine réciproque des Grecs & des Latins, qui avoit commencé dès le temps de Michel Cérulaire, s'alluma de plus en plus. Dans cette calamité l'archevêque de Thessalonique fut d'un grand secours à son troupeau, c'étoit le savant Eustathe dont on a déjà parlé; il ne voulut point se retirer avant le siége, comme il eût pu faire; il resta auprès de son peuple pour le consoler & l'exhorter à la patience. Après la prise de la ville, il visitoit souvent les chefs des Siciliens pour les adoucir; ils lui témoignoient beaucoup de respect, l'écoutoient avec bonté & avoient égard à ses prières.

Lorsqu'en 1204, les Latins croisés ayant fait la conquête de Constantinople, Baudouin comte de Flandre fut élu Empereur, Boniface marquis de Montferrat, qui avoit été son principal concurrent, obtint de lui le royaume de Thessalonique, ainsi que s'exprime Villehardouin. Mais Baudouin voulant ensuite retenir cette ville, Boniface y entra, exigea des habitans de grandes sommes d'argent, & donna aux Latins les plus belles maisons. Quelque temps après les Thessaloniciens s'étant révoltés, Boniface leur imposa de grosses amendes, & en fit mourir un grand nombre. Démétrius son fils ne jouit pas long-temps du royaume de Thessalonique. Jean Vatatze, empereur des Grecs depuis 1222 jusqu'en 1255, le réunit à son Empire, auquel il demeura annexé jusqu'à ce que, sous les Paléologues, il devint l'appanage des puînés de cette Maison. Cela n'empêcha pas les empereurs françois de Constantinople, d'accorder de temps en temps ce titre de roi de Thessalonique à ceux qui voulurent être décorés du titre de Roi. C'est ainsi que Baudouin II,

Mém. Acad. t. VIII, p. 697.

Le Roialme de Salonique. Villehardouin, p. 109.

Nicet. p. 387.

(c) L'an des Grecs 6693, indict. 3, sous le règne d'Andronic Comnène.

quoiqu'il eût perdu l'Empire & eût été obligé de chercher une retraite en France & en Italie, donna ce royaume titulaire à Jean de Briènne, fils de l'empereur Jean de Brienne; il le donna ensuite à Hugues IV, duc de Bourgogne. Ce titre passa à plusieurs autres Princes qui voulurent s'en décorer. L'armée Francque qui passa dans la Grèce au commencement du XIVe siècle, donna encore le titre de roi de Salonique à Guy Dauphin, frère de Jean Dauphin de Viennois, par acte du 26 mai 1314. Mais ces titres étoient sans réalité. Les empereurs Paléologues de Constantinople possédoient la Macédoine & la ville de Thessalonique.

Cette ville souffrit beaucoup pendant les troubles qui s'élevèrent entre les deux Andronics; elle étoit fort attachée au vieux Andronic, mais elle fut obligée de se rendre au jeune Andronic, qui s'empara aussi du château. Les empereurs Grecs avoient un palais dans cette ville.

Cantacuz. l. I. c. LIII.

Ibid. c. LIV.

Les Turcs Ottomans faisoient des progrès prodigieux sur les empereurs Grecs. Le sultan Amurat I fut tué en 1388 dans une grande bataille contre les Bulgares, quoiquil l'eût gagnée. Bajazet lui succéda; il fut surnommé *Ilderim*, c'est-à-dire, le foudre, à cause de la rapidité de ses conquêtes : il s'avança jusqu'à Constantinople, & obligea l'empereur Manuel à lui payer tribut, & à donner aux Turcs un quartier & une mosquée dans la ville : il acquit tant de supériorité sur les empereurs Jean Paléologue & Manuel, qu'il les traitoit comme des esclaves. L'an 1391, Bajazet prit Thessalonique, toute la Macédoine & la Grèce, bloqua la ville de Constantinople, & réduisit presque à cette ville seule l'empire de Manuel. L'an 1396, Bajazet gagna la fameuse bataille de Nicopolis qui fut très-sanglante, & dans laquelle périt une grande partie de la noblesse Françoise, conduite par Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne. Le Sultan tenoit toujours bloquée la ville de Constantinople; mais il fut obligé de s'en éloigner l'an 1402, pour aller s'opposer aux progrès du fameux Tamerlan, qui après avoir soumis la Perse, l'Inde & une grande partie du Levant, étoit entré

dans la Natolie pour y attaquer le sultan Ottoman. Les deux armées se rencontrèrent à Ancyre ou Angora : Bajazet perdit la bataille le 28 de juillet, la liberté & même la vie peu de temps après.

La puissance des Ottomans fut presque écrasée par la défaite & par la prise de Bajazet. L'empereur Manuel & les Grecs commencèrent à respirer : les villes d'Europe qui avoient été subjuguées par les Turcs; & la ville de Thessalonique en particulier, se remirent en liberté. Andronic Paléologue, frère de Jean, avoit eu en partage, à la mort de Manuel leur père, la principauté de Thessalonique. Ce Prince, animé par la haine qu'il portoit à l'Empereur son frère, désespérant d'ailleurs de pouvoir conserver cette ville contre les Turcs qui reprenoient de nouvelles forces, & faisoient des entreprises sur les Chrétiens, la vendit aux Vénitiens qui en prirent possession.

Chalcocondyl. l. IV, p. 109.

Les Latins & les Grecs, ennemis depuis plusieurs siècles, étoient partagés dans la ville. Le sultan Amurath II, ayant appris leur division, forma le projet de l'assiéger. Les Grecs vouloient se soumettre; les Latins s'y opposèrent.

Amurath assemble une grande armée, marche en Macédoine, & somme pendant plusieurs jours la ville de se rendre. Cependant les habitans réunis par le danger firent réparer les murs, amassèrent des vivres & se préparèrent à la défense; pendant ce temps-là le Sultan faisoit ses préparatifs pour l'attaque. On avoit introduit dans la ville les Esclavons du voisinage qui montrèrent beaucoup de valeur. Les assiégés firent une vigoureuse résistance.

La partie orientale des murs étoit la plus foible. Amurath, après différentes tentatives, la fit attaquer du côté qu'on appeloit *Trigonium :* enfin il la força le 29 de mars de l'an 1430 *(d)*. Les Turcs entrèrent dans la ville, parcoururent

---

(d) Leunclavius *(Annales Turques, page 326)* marque la prise de Salonique à l'an 1431 : il se trompe, elle est de l'an 833 de l'hégire qui commença le 30 Septembre 1429.

tous les quartiers, la ſaccagèrent & la pillèrent, enlevant les richeſſes & les meubles les plus précieux; firent captifs les perſonnes de tout âge, de toute condition & de tout ſexe: le pillage ayant duré pluſieurs jours, Amurath, qui avoit le cœur naturellement humain, touché de compaſſion, fit ſortir les Turcs; & conſidérant la grandeur & l'importance de cette ville, il deſira de la conſerver & de la rétablir. En conſéquence il voulut permettre, dans un Conſeil général, à tous ceux qui s'étoient rachetés de retourner dans leurs maiſons; il invita même les Chrétiens du voiſinage d'y venir occuper les maiſons qui s'y trouveroient vides : il ne retint que deux égliſes, celle de la Sainte Vierge & celle de S.t Jean; mais un général Turc, ennemi des Chrétiens, s'oppoſa à cette généreuſe intention.

Le Sultan fit ordonner un Évêque pour la ville, fit faire le dénombrement des maiſons & les partagea entre les Grecs & les Turcs, mille pour une nation & mille pour l'autre. On accorda quatre principales égliſes aux Grecs, les autres égliſes furent changées en moſquées ou profanées & démolies. Le Sultan fit conſtruire un bain magnifique.

Jean, lecteur, Ἀναγνώστης, de l'égliſe métropolitaine de Theſſalonique, a fait la relation de cette dernière priſe de la ville; elle a été publiée par *Leo Allatius.*

Leo All. Symmict. part. poſt. p. 318.

Amurath, après la priſe de Theſſalonique, ſoumit toute la Macédoine & l'Albanie, qui ſont reſtées ſous la puiſſance des Turcs.

VIII. La ville de Theſſalonique eſt actuellement une des plus grandes, des plus peuplées & des plus commerçantes de la Turquie en Europe. M. d'Évant, conſul de France à Salonique depuis pluſieurs années, envoya ſur la fin de l'année 1768, un Mémoire ſur l'état préſent de cette ville à M. l'abbé Belley, qui y a fait quelques additions tirées de différens Auteurs & Voyageurs.

Elle renferme depuis ſoixante-cinq juſqu'à ſoixante-dix mille habitans; ſavoir, trente-cinq mille Turcs, parmi leſquels il y a ſix mille Janiſſaires, dont mille ſont à la paye

du Grand-Seigneur; ce ſont ceux-ci qui y ſervent de garniſon, les autres ne prennent ce titre que pour jouir des priviléges attachés à ce corps militaire: huit mille Chrétiens Grecs qui ont un Métropolitain; vingt-ſix à vingt-ſept mille Juifs, & environ cent étrangers qu'on y appelle Francs, parmi leſquels ſont compris les conſuls de France, d'Angleterre, de l'Empereur, de Toſcane, de Naples, de Suède, de Danemarck, de Hollande, de Veniſe & de Raguſe. Les Grecs ſont marchands ou cultivateurs. Les Juifs font la banque ou le commerce; ils s'occupent de différens arts, & s'aſſemblent dans trente-deux ſynagogues.

L'enceinte de la ville eſt vaſte, les murs ſont en aſſez mauvais état; ſes portes les plus conſidérables ſont celle qui conduit au port, & une autre du côté du couchant qu'on appelle la porte du *Vardar.* Les places publiques, les fontaines, les bazars ou marchés, les bains publics, attirent les regards des curieux. Le château des Sept-tours, que les Grecs appellent ΕΠΤΑ ΠΥΡΓΙΟΝ, eſt preſqu'en ruines.

Les édifices les plus magnifiques ſont pluſieurs anciennes égliſes qui ont été changées en moſquées; la plus belle eſt celle de S.[t] Démétrius ou *Dimitre,* patron de la ville & de toute la Macédoine; c'eſt un fort beau vaiſſeau, ſoutenu par-tout de belles colonnes de marbre, de jaſpe & de porphyre. Le bâtiment eſt double, la partie inférieure eſt de la même beauté. Un nombre extraordinaire de colonnes ſe fait remarquer dans ces deux corps d'égliſes. On voit entre deux colonnes ce beau tombeau de marbre blanc dont on a parlé dans l'article VI; les Turcs l'ont épargné pour conſerver la mémoire de la priſe de la ville. L'égliſe ſupérieure avoit autrefois un pavé à la moſaïque; ſon chœur eſt de la plus belle architecture. La ſeconde moſquée principale s'appelle encore la Rotonde, c'eſt un beau temple, mais qui n'égale pas le Panthéon de Rome: il n'eſt bâti que de briques; l'édifice étoit autrefois très-orné: on y voit encore quelques peintures de pièces de rapport; il y avoit auſſi de beaux ſouterrains dans leſquelles on ne peut plus entrer.

La troisième mosquée, que l'on nomme encore Sainte Sophie, est très-belle & en même temps très-vaste: le clocher subsiste ; il est bâti de pierres de taille & de briques. Les Turcs ont en tout trente-trois mosquées à minarets, & six autres qui n'en ont pas.

La principale église des Grecs est assez belle. Ils possèdent encore dans la ville vingt-cinq églises.

Le port est précédé d'une rade fort vaste, défendue par trois tours & deux batteries de gros canon à fleur d'eau: les bâtimens mouillent par-tout sans danger.

La commodité du port facilite le commerce qui se fait en cette ville, il est entre les mains des Grecs & des Juifs; il consiste en laines, tabac, coton, cuirs; en étoffes de laine, en blés & orge qu'on tire des campagnes voisines, & qu'on vend aux marchands Francs, argent comptant, ou que l'on échange pour des draps, de la cochenille, de l'indigo, du café, du sucre, & autres marchandises qu'on y porte de la Chrétienté. Les Turcs, qui ne sont pas fort industrieux, se bornent à acheter quelques marchandises du dehors, & les vendent en détail dans leur boutique, après en avoir néanmoins envoyé la plus grosse partie aux foires qui se tiennent dans l'étendue de la Macédoine. Cependant quelques-uns de ces marchands tirent des pelleteries de ces foires & les envoyent en Syrie; d'autres font passer des tabacs en Égypte, d'où ils rapportent du café de Moka, des étoffes des Indes, des toiles, du riz, qu'ils débitent avec profit. On a établi en cette ville depuis long-temps, par ordre de la Porte, une manufacture de draps, dans l'idée de pouvoir se passer de ceux de Chrétienté; mais comme on n'a pu parvenir à les imiter, on s'est contenté de les destiner à l'habillement des Janissaires : on les envoie dans diverses places de l'empire Ottoman, & on les appelle les *draps du Grand-Seigneur*. Mais pour soutenir cette manufacture, on n'a permis la sortie des laines, pour les ports de Chrétienté, que moyennant un droit de quinze pour cent.

Le gouvernement de la ville & de son département est entre

entre les mains d'un Pacha, d'un Mollah ou grand Cady, & d'un Janiſſaire-Aga. Le Gouverneur eſt ordinairement un Pacha à deux queues; & quand il eſt favoriſé de trois, c'eſt un petit Souverain dans ſon gouvernement où il a le *ſabre libre,* exerçant ſon autorité ſans conſulter le Mollah. Cependant ils ſe réuniſſent pour faire des avanies aux Grecs & aux Juifs; c'eſt par ce moyen qu'ils ſe dédommagent des ſommes conſidérables qu'ils ſont obligés de payer à la Porte pour en obtenir leurs charges. Le Janiſſaire-Aga commande en chef les Janiſſaires de la garniſon; & ſouvent, à l'exemple des deux autres Puiſſances, il retire beaucoup d'argent par les mêmes moyens.

Le gouvernement eccléſiaſtique des chrétiens Grecs, eſt entre les mains d'un Archevêque métropolitain réſidant à Theſſalonique, qui prend le titre de très-honoré, & d'Exarque de toute la Theſſalie, ὑπέρτιμος καὶ Ἔξαρχος πάσης Θετταλίας *(e)*, & porte celui de très-ſaint, παναγιώτατος, dans l'étendue de ſa province. Ce Métropolitain a ſept ou huit Suffragans ou Évêques. Le nombre des Chrétiens diminue tous les jours, & il n'en reſte plus que huit mille dans une ville compoſée d'environ ſoixante-dix mille habitans. Tous ſont très-attachés au ſchiſme, par la haine qu'ils portent aux Latins depuis pluſieurs ſiècles. L'égliſe Patriarchale eſt dédiée à la Sainte Vierge, on l'appelle παναγία. Caméniate, au commencement du X.ᵉ ſiècle, parle avec éloge de cette égliſe & des autres égliſes anciennes, dont quelques-unes étoient bâties du temps de l'empire Romain.

Thom. Smith. de Græc. Eccl. Hodiern. ſtat. p. 61.

La campagne de Salonique eſt très-belle, abondante en grains & en troupeaux, qui fourniſſent quantité de laines & de blés qu'on envoie en France & en Italie; elle eſt agréable par la diverſité qu'on y rencontre de vaſtes plaines & de montagnes, de collines, de rivières & de lacs, avec des

(e) Notice du Patriarche de Conſtantinople, manuſcrit du commencement de ce ſiècle.

villages habités par les Grecs, qui ſont gouvernés par un vaivode ou fermier public.

Cependant l'air n'y eſt pas ſain, principalement depuis l'année 1759, temps auquel on éprouva pendant cinquante jours de furieux tremblemens de terre, qui obligèrent la plupart des habitans à ſortir de la ville, & les Francs à camper ſous des tentes. On prétend que les exhalaiſons de la terre, qui s'ouvrit en pluſieurs endroits, ont beaucoup contribué aux fièvres tierces dont perſonne preſque n'eſt exempt, & qui dégénèrent ſouvent en fièvres putrides. Lorſque la peſte y règne, elle enlève beaucoup de monde. L'on a obſervé que depuis que les *Arnaouts*, qui ſont des bâtimens Turcs, font la caravane, elle s'y eſt plus ſouvent introduite par négligence, que lorſque les Francs la faiſoient dans les mers du Levant, parce qu'alors les Conſuls des nations reſpectives, dont les bâtimens venoient d'endroits ſuſpects, les empêchoient d'aborder, les tenoient en quarantaine, & leur procuroient tous les ſecours poſſibles.

OBSERVATIONS
Sur l'Histoire & sur les Monumens de la ville de PERGAME.

ON lit toujours avec plaisir l'histoire des anciennes & grandes villes, lors même qu'elles ne subsistent plus, comme on est curieux de connoître la vie de ces hommes illustres qui ont paru avec éclat sur le théâtre du monde. La vieillesse, disoit Pline le jeune écrivant à Maximus, est vénérable dans les hommes; dans les cités, elle est sacrée: *Reverere gloriam veterem, & hanc ipsam senectutem, quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra. Sit apud te honor antiquitati, sit ingentibus factis, sit fabulis quoque.* Souvenez-vous, ajoute-t-il, de ce qu'elles ont été, & qu'elles ne soient pas l'objet de vos mépris, parce qu'elles ne sont plus. *Recordare quid quæque civitas fuerit, non ut despicias quòd esse desierit.* Ces maximes générales, aussi vraies que sages, s'appliquent naturellement, & d'une manière particulière à la cité de Pergame, qui a été une ville royale, opulente, magnifiquement bâtie, & qui aujourd'hui ne conserve plus que quelques vestiges de son ancienne grandeur.

Plin. l. VIII, ep. XXIV.

Pour tracer l'histoire d'un grand nombre de faits intéressans qui la concernent, M. l'abbé Belley, fidèle à sa méthode ordinaire, présente dans ce Mémoire, 1.° la position de la ville de Pergame; 2.° son ancienneté; 3.° les révolutions qu'elle éprouva dans son gouvernement, sous ses Rois & sous les Romains; 4.° le culte religieux, les temples, les fêtes, les jeux publics, les Ministres pour la Religion; 5.° la dignité dans l'ordre civil, l'honneur qu'elle eut d'être une Église apostolique; 6.° les différens monumens, médailles, inscriptions, les anciens édifices subsistans ou en ruine; 7.° les

11 Janvier 1771.

différentes révolutions qu'elle ſubit depuis le règne de Conſtantin-le-Grand; 8.° enfin l'état actuel de cette cité.

Strab. l. XIII, p. 623.

I. Pergame étoit ſituée en Myſie, au-deſſus (ὑπὲρ) & près du fleuve Caïque : ſon territoire étoit arroſé par deux autres rivières; l'une paſſe dans la ville, l'autre à peu de diſtance couloit au Sud-oueſt de Pergame: *Longè clariſſimum Aſiæ Pergamum*, dit Pline, *quod intermeat Selinus, præfluit Cetius, profuſus Pindaſo monte*. La première, petite rivière fort rapide, qui ſe jette dans le Caïque, portoit le nom de *Selinus*, à cauſe de l'ache de marais, appelé en grec Σέλινον *(Apium)*, qui y croiſſoit en abondance. Cette plante eſt repréſentée ſur quelques médailles de Pergame; l'autre rivière *Cétius*, moins conſidérable, étoit connue dans la plus haute antiquité. Homère appelle Κήτειοι, *Citiens*, des peuples qui habitoient ſur ſes bords, comme on le voit par les différens Scholiaſtes. Ces deux rivières ſont repréſentées ſur un beau médaillon du cabinet de M. Pellerin, frappé en l'honneur de Marc-Aurèle, avec l'inſcription ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ. Β. ΝΕΟΚΟΡΩΝ ΚΗΤΙΟϹ ϹΕΛΙΝΟϹ. Le type eſt la repréſentation de deux fleuves couchés qui ſe donnent la main droite; ils ſoutiennent la ſtatue de la Fortune, & tiennent de la gauche une corne d'abondance. Le fleuve qui eſt à droite eſt appuyé ſur une urne, & celui qui paroît à gauche tient une branche d'ache, & eſt environné d'herbes de marais.

Plin. lib. V, c. XXXIII.

Homer. Odyſſ. l. II, v. 520, Spanh. ep. IV, p. 252.

Pell. Suppl. II, p. 70.

La ville étoit bâtie au pied d'une roche eſcarpée en forme de figure conique, ſur laquelle étoit ſitué un château fortifié où les anciens Rois dépoſoient leurs tréſors. La vue de la ville dominoit ſur une vaſte plaine fertile en grains & riche en pâturages, coupée par le Caïque qui étoit navigable au moins près de la mer. Le port nommé *Elæa*, aujourd'hui Aïaſminde, étoit à ſept ſtades ou à un quart de lieue de l'embouchure du Caïque, & à cent vingt ſtades, environ cinq lieues de Pergame. La ville eſt à ſoixante-quatre milles de Smyrne, à ſix cents ſtades ou vingt-quatre lieues de Sardes. La terre des environs de Pergame étoit propre pour la poterie *(fictilia)*: Pline n'a pas oublié d'en parler.

Strab.

Plin. l. XV, c. XII.

II. La ville de Pergame, placée dans un territoire agréable & fertile, vantoit ſon ancienneté. Ses habitans prétendoient deſcendre des Arcadiens, qui paſsèrent en cette partie de l'Aſie avec Téléphus. Celui-ci étoit fils d'Hercule & d'Augé: dans ſon enfance il fut expoſé ſur les flots de la mer, enfermé dans un coffre, & recueilli par Theutras roi de Myſie. Il s'illuſtra par différens exploits, combattit le roi Agamemnon; mais il éprouva de grands malheurs qu'on peut lire dans Pauſanias. Eurypile, fils de Téléphus, tua Pénélée, roi de Thèbes, & fut célébré comme un héros ſur les monumens de Pergame, ΗΡΩϹ ΕΥΡΥΠΥΛΟϹ.

Pauſan. l. VIII, c. IV.

Pauſan. l. IX, c. VI.

Spanh. de præſt. & uſu num. t. I, p. 505, & t. II, p. 334.

Pergamus, fils de Pyrrus & d'Andromaque, tua Arius, roi de Teuthranie, & donna ſon nom à la ville de Pergame. On lit ſur les médailles de cette ville, ΠΕΡΓΑΜΟϹ ΚΤΙϹΤΗϹ.

Pauſan. l. I, c. XI.

Vers le même temps, Eſculape, né près d'Épidaure dans le Péloponèſe, fils d'Apollon & de Coronis, élevé par le centaure Chiron, paſſa avec une ſeconde colonie de Grecs à Pergame, & y exerça la Médecine ſuivant le rhéteur Ariſtide. Cette ſeconde colonie fut beaucoup plus célèbre que la première ſous Téléphus: *καὶ γίγνεται τοῖς μὲν χρόνοις αὕτη δευτέρα τὶς ἀποικία δεῦρο ἐκ τῆς Ἑλλάδος, μετὰ τὴν ἐξ Ἀρκαδίας τῶν ἅμα Τελέφῳ, τῇ δὲ ἀξίᾳ καὶ τῇ δυνάμει, πολὺ πρεσβυτάτη πασῶν ἀποικιῶν.*

Ariſtid. t. II, de Concord. urb. p. 304, nov. ed. t. I, p. 520.

Les Pergaméniens rendirent les plus grands honneurs à Eſculape, qu'ils décoroient du titre de Dieu ſauveur, Dieu ſouverain, Δεσπότης; ils lui érigèrent un temple magnifique, offrirent des ſacrifices, célébrèrent en ſon honneur des jeux publics. Ce temple étoit viſité par les peuples de l'Aſie mineure, qui s'y rendoient de toutes parts en foule, dans l'eſpérance d'y obtenir la guériſon de différentes maladies: dans la ſuite M. l'abbé Belley en parlera plus en détail. Le temple d'Eſculape rendit la ville de Pergame célèbre, & le culte du Dieu s'y maintint avec éclat juſqu'à l'établiſſement du Chriſtianiſme.

III. Cette ville connue & illuſtrée depuis l'époque de la guerre de Troye, fut gouvernée dans les premiers temps, comme la plupart des villes Grecques, par ſes propres

Magiſtrats; ſon *Autonomie* étoit abſolue & indépendante de toute autre Puiſſance. Dans la ſuite des temps elle tomba ſous la domination des rois de Lydie ; mais Créſus ayant été vaincu & pris par Cyrus, elle paſſa ſous celle des rois de Perſe avec la Lydie, & fut rangée probablement ſous la préfecture maritime de Sardes. Après la mort d'Alexandre-le-Grand, que la victoire près du Granique avoit rendu maître de cette partie de l'Aſie, Pergame fut ſoumiſe à l'autorité d'Antigone; & la mort de celui-ci, qui fut tué à la bataille d'Ipſus, la fit paſſer ſous celle de Lyſimaque, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre. Ce Prince dépoſa ſes tréſors dans le château de la ville, & en confia la garde à Philétère de Tios, qu'un accident avoit rendu eunuque dès ſon enfance. Philétère reſta fidèle pendant quelque temps; mais à l'inſtigation de la reine Arſinoé, il ſe révolta contre Lyſimaque, & profitant des troubles domeſtiques & de la guerre contre Séleucus, il ſe fortifia dans le château, & en reſta poſſeſſeur (κύειος), ainſi que des tréſors qui y étoient renfermés, pendant vingt ans, juſqu'à la mort qui l'enleva dans un âge fort avancé. Ce Prince jeta les fondemens du royaume de Pergame, qui dura cent cinquante-trois ans ſous le règne de ſix ou ſept Rois.

Strab. l. XIII, p. 623. A.

Philétère avoit deux frères. Eumène l'aîné eut un fils nommé auſſi Eumène, qui ayant ſuccédé à ſon oncle, étendit ſa puiſſance dans les environs de Pergame, vainquit près de Sardes Antiochus I, ſurnommé Soter roi de Syrie, & par cette victoire étendit ſes frontières. Après avoir régné vingt-deux ans il mourut ſans enfans : ce Prince fut adonné au vin.

Attalus ſon couſin, fils d'Attalus autre frère de Philétère, parvint à la couronne; ayant défait les Gaulois établis dans l'Aſie, il prit le titre de Roi que les Princes ſes prédéceſſeurs n'avoient pas porté. Il ſe rendit maître de pluſieurs villes Grecques; il s'allia avec les Romains contre Philippe roi de Macédoine, qui alla brûler aux portes de Pergame le *Nicephorium*, lieu conſacré à Jupiter. Ce Prince paſſa en Grèce, fut reçu avec honneur dans la ville d'Athènes, qui donna à une de ſes tribus le nom d'*Attalide* en l'honneur du Prince.

Attalus régna quarante-trois ans, & mourut âgé de ſoixante-treize; il avoit épouſé Apollonis, femme illuſtre de la ville de Cyzique, dont il eut quatre fils; ſavoir, Euménès qui lui ſuccéda, Attalus ſecond qui régna auſſi après lui; Philétère & Athénée. Attalus cultiva & protégea les Lettres, encouragea les Arts, & commença la fameuſe bibliothèque de Pergame.

Euménès II ſon fils aîné, très-célèbre dans l'hiſtoire Grecque & Romaine, lui ſuccéda. Ce Prince combattit Nabis, tyran de Lacédémone, fut fidèle allié des Romains dans la guerre contre Antiochus-le-Grand, roi de Syrie, qui fut vaincu à la bataille de Magnéſie, l'an 564 de Rome. Euménès fut magnifiquement récompenſé par le traité qui ſuivit cette victoire. Le Sénat lui accorda toute l'Aſie mineure, ſituée en-deçà du mont Taurus, ἐντὸς τοῦ Ταύρου. Antiochus lui conteſta la poſſeſſion de la Pamphylie, prétendant que ce pays n'étoit pas compris dans la ceſſion qui avoit été faite au roi de Pergame par le traité de paix. Les Hiſtoriens ne diſent point quelle fut la déciſion; cependant elle paroît avoir été favorable à Euménès; du moins la Pamphylie fut poſſédée par le ſucceſſeur immédiat d'Euménès, Attalus II, qui fonda en Pamphylie la ville d'Attalæa, à laquelle il donna ſon nom. Le traité avoit excepté nommément la Carie & la Lycie. Le royaume d'Euménès comprenoit la Myſie, la Lydie, la Phrygie & la Lycaonie. Ce Prince fut encore allié des Romains dans la guerre contre Perſée, dernier roi de Macédoine; cependant à la fin il devint ſuſpect, & ne put entrer en Italie; il fut inſulté par Sulpicius & n'eut pas la permiſſion de débarquer. Euménès, ce prince riche & très-puiſſant, augmenta & embellit beaucoup ſa ville capitale. Il fit replanter le *Nicephorium*, bois ſacré qui avoit été brûlé par Philippe roi de Macédoine. On ſait qu'il établit à Pergame pluſieurs bibliothèques, & comme le roi d'Égypte, par jalouſie, refuſoit de laiſſer ſortir le papier, on imagina de préparer des peaux de veau & de mouton, qui en tinrent lieu & furent plus durables que le papier d'Égypte. On appela cette préparation *pergamena charta*, d'où eſt venu

Polyb. Tit. Liv. l. XXXVII.

notre mot de *parchemin.* Ce Prince régna trente-neuf ans & mourut l'an 596 de Rome, avant Jésus-Christ 158. Il avoit épousé Stratonice, fille d'Ariarathe roi de Cappadoce, dont il eut un fils qu'il laissa jeune, & sous la tutelle d'Attalus son frère pendant la minorité. Euménès est célèbre dans l'Histoire : les Écrivains en ont fait le plus grand éloge ; il reçut même les honneurs de l'*apothéose* après sa mort. Chishull a rapporté une inscription où il est appelé Dieu, & qui fait mention des sacrifices qu'on lui offroit à des jours solennels. Ce fait est confirmé par une autre inscription dont la copie a été envoyée à l'Académie par feu M. Peyssonel.

Attalus II, surnommé *Philadelphe*, à cause de l'attachement qu'il montra pour son frère Euménès, pendant la minorité du jeune Attalus son neveu, se rendit illustre par plusieurs exploits : il rétablit Ariarathe dans le royaume de Cappadoce, vainquit Oropherne, soutenu par Démétrius I roi de Syrie ; mais la guerre la plus dangereuse qu'il soûtint fut contre Prusias II, roi de Bithynie, qui porta ses armes jusqu'aux portes de Pergame, investit cette ville, & brûla le temple d'Esculape qui étoit au-dehors ; mais n'ayant pu la forcer, & poursuivi, comme on l'a cru, par la colère des Dieux, il prit la fuite : la paix fut enfin conclue entre les deux Princes. Attalus, fidèle allié des Romains, leur donna des secours contre Andriscus, qui avoit pris le nom de Philippe, & s'étoit fait reconnoître roi de Macédoine. Attalus porta encore la guerre en Thrace, & prit Diégulis, roi des *Cæni*, sur le pont Euxin. Enfin il s'unit avec Nicomède pour détrôner Prusias second, roi de Bithynie, qui, suivant l'opinion commune, fut tué par son propre fils Nicomède. Attalus régna vingt ans, & mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, l'an 616 de Rome. Il laissa en mourant le Royaume à son pupille Attalus, fils d'Euménès. Ce Prince bâtit, pendant son règne, plusieurs villes, entr'autres Philadelphie en Syrie, outre *Attalæa* en Pamphylie, dont nous avons parlé. Des médailles de la ville d'Aphrodisias en Carie, font foi qu'on avoit établi en son honneur des jeux nommés ΑΤΤΑΛΕΙΑ.

D'autres

D'autres jeux en ſon honneur ſont nommés ΒΑΣΙΛΕΙΑ, dans une inſcription rapportée par Chishull; une troupe de muſiciens établis en ſes États, prit de ſon nom le titre d'Attaliſtes ΑΤΤΑΛΙΣΤΑΙ. Ce Prince, protecteur des Lettres, fut célébré par les Savans de ſon ſiècle; mais il paſſa les dernières années de ſa vie dans la molleſſe.

Antiq. Aſiat.

Attale III ſon neveu, ſurnommé Philométor, fils d'Euménès II, lui ſuccéda l'an 616 de Rome, Prince bien inférieur en mérite aux Rois ſes prédéceſſeurs, dur, ingrat, même cruel. Un grammairien nommé *Daphitas*, avoit oſé publier dans une épigramme, que la pourpre des Attalides couvroit les cicatrices des coups de fouet que l'Auteur de cette maiſon avoit reçus de ſon maître: il en coûta la vie à ce Grammairien. Le roi de Pergame le fit punir de mort. Ce fut le dernier roi de la race des Attalides: n'ayant point d'enfans, il légua par ſon teſtament ſes États aux Romains, l'an 621 de Rome, avant Jéſus-Chriſt 133, époque de ſa mort, après un règne de cinq ans. Florus nous a conſervé la clauſe du teſtament: *Populus Romanus bonorum meorum hæres eſto.* Le roi Mithridate prétendit dans la ſuite que ce teſtament avoit été ſuppoſé: *Simulato impio teſtamento.* Quoi qu'il en ſoit, Attalus ſur la fin de ſa vie voulut apprendre l'art de faire des ouvrages en cire & en cuivre. Il entreprit d'élever un mauſolée à ſa mère; l'ardeur avec laquelle il ſuivit ce travail lui cauſa une maladie qui l'emporta dans l'eſpace de ſept jours. Sa tendreſſe pour Stratonice ſa mère lui mérita l'épithète de *Philométor.*

Strab. l. XIV, p. 647. Valer. Maxim. l. I, cap. VIII, édit. Piaut. p. 61.

Flor. l. II, cap. 20.

Salluſt. in Frag.

Ariſtonicus, fils naturel d'Euménès II, & d'une joueuſe de luth, diſputa le royaume de Pergame aux Romains, & s'en empara comme d'un bien paternel: pluſieurs villes ſe ſoumirent à lui volontairement, & il réduiſit les autres par la force des armes. Les Romains envoyèrent des troupes contre lui. Les rois de Cappadoce, de Bithynie, de Paphlagonie & de Pont, leur fournirent des ſecours. Ariſtonicus remporta d'abord de grands avantages, il défit le conſul Licinius-Craſſus, qui périt dans une bataille; mais il fut fait

prisonnier lui-même par le consul Marcus-Perpenna, qui ne survécut pas long-temps à sa victoire. Le prisonnier fut conduit à Rome par un autre consul, Marcus-Aquilius-Népos, qui fit transporter en même temps dans cette ville des richesses immenses. On accorda de grandes récompenses aux Rois alliés qui avoient fourni des secours. Le royaume de Pergame fut réduit en province Romaine, & porta le nom d'Asie proconsulaire. Aristonicus, après avoir fait l'ornement du triomphe d'Aquilius, fut étranglé dans la prison ; traitement indigne, qui fut encore reproché aux Romains par Mithridate : *Filium Eumenis Aristonicum, quia patrium regnum petiverat, hostium more per triumphum duxere.* Cependant Horace appelle Aristonicus, *ignotus hæres* *.

Sallust. in Fragm.

Telle fut la fin du royaume de Pergame, qui avoit duré cent cinquante-trois ans jusqu'à la prise d'Aristonicus par Perpenna, l'an 624 de Rome, cent trente avant Jésus-Christ *(a)*.

La nouvelle province Romaine fut gouvernée, au nom de la République, par des Propréteurs qui prirent dans la suite le titre de Proconsuls. On lit sur des médaillons Cistophores, frappés à Pergame, le nom de *Q Metellus Pius Scipio Imper.* qui gouverna la province d'Asie l'an 698 de Rome. Un autre Cistophore de la même ville porte le nom de *C. Pulcher Procos.* qui fut gouverneur l'an 700 de Rome. M. l'abbé Belley ne voulant pas rapporter la suite de ces Proconsuls, se contente de rappeler une belle inscription conservée dans le château de Pergame, laquelle fait mention de *Caius Antius Aulus Julius Quadratus*, deux fois Consul, proconsul de l'Asie ΑΝΘΥΠΑΤΟΝ ΑΣΙΑΣ, sous le règne de Trajan. Le monument fut érigé en l'honneur de Quadratus

Haym. II, p. 159.

Haym. ibid.

* *Neque Attali,*
Ignotus hæres, Regiam occupavi.
Lib. II, Od.

(a) M. l'abbé Belley ne fait qu'indiquer ces faits qui ont été amplement détaillés par M. l'abbé Sevin, dans les *Recherches sur les Rois de Pergame*, tome XII de ce Recueil.

par le commun Conseil & le peuple de la ville de Pergame, Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ ΤΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΝЄΩΚΟΡΩΝ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ.

Thom. Smith Opuscul. edit. 1716, p. 9.

Le gouvernement particulier de la ville de Pergame sous les Romains, étoit démocratique, réglé par un commun Conseil, qui étoit présidé par des Magistrats. Les Prytanes, dont le titre ΠΡΥΤανις, & les noms, se lisent quelquefois sur les Cistophores avec le nom du Proconsul, étoient ordinairement tirés des tribus dans lesquelles le peuple étoit distribué; ils étoient Magistrats civils & sacrés, & s'assembloient dans un lieu appelé le *Prytanée*, qui étoit vaste & magnifique dans plusieurs villes. À Pergame le Magistrat civil éponyme étoit le Stratège ou Préteur Στράτηγος, dont la magistrature étoit annuelle & marquoit, dans les actes & sur les monumens, la suite des années. On trouve les noms de ces Stratèges sur un grand nombre des médailles de Pergame, dans la suite Impériale; on avoit soin de marquer que tel étoit Stratège pour la seconde ou troisième fois. Cette magistrature se renouveloit tous les ans dans une grande assemblée de la ville, au commencement de l'année civile, ἱςαμένου τȣ̃ ἔτους ἐκκλησία πρώτη. L'année civile à Pergame commençoit dans l'Automne le 24 septembre Julien.

Aristid. Orat. sac. IV.

Un Trésorier général ΤΑΜΙΑΣ, recevoit les deniers publics de la ville & faisoit les payemens qui étoient ordonnés: on lit sur quelques monumens le nom du Trésorier, sur une médaille d'Adrien, celui de *Theophilianus* Questeur ΕΠΙ ΤΑΜΙΟΥ. ΑΙΛ. ΘΕΟΦΙΛΙΑΝΟΥ. Vaillant ne rapporte point cette médaille.

Thes. Brandeburg, t. II, p. 123.

La ville de Pergame avoit pour Magistrats, un ou plusieurs Archontes, dont le premier dans plusieurs villes, étoit Éponyme.

On lit sur une médaille du cabinet de M. Pellerin, le nom de Marcus Furius, prêtre & archonte Μ. ΦΟΥΡΙΟΣ. ΙΕΡΕΥΣ. ΚΑΙ. ΑΡΧΩΝ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ.

Pell. Mel. t. II, p. 13.

Le commun Conseil de la ville avoit aussi un Greffier public, qui écrivoit les décrets, en étoit le gardien, & en

délivroit des copies authentiques ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ. On lit sur une médaille d'Auguste, fabriquée à Pergame, ΚΕΦΑΛΙΩΝ ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΩΝ. Cephalion greffier de la ville.

Une ville aussi célèbre que Pergame, devoit être en relation avec les villes voisines: les monumens font mention de traités ou accords avec ces villes, soit pour ce qui regarde la Religion, le Culte public, les Jeux solennels, soit même pour des intérêts temporels. Ces villes qui ont traité avec Pergame, sont Smyrne, Éphèse, Sardes, Tralles, Hiérapolis & Laodicée de Phrygie, les Cilbianiens, Colophon, Mytilène & Nicomédie. Comme les médailles qui font mention de ces traités ou conventions, sous le nom de ΟΜΟΝΟΙΑ, sont très-connues, M. l'abbé Belley, sans en rapporter aucune, passe au culte religieux des habitans de Pergame.

IV. On apprend par les Auteurs & par les monumens, que les Perganéniens adorèrent un grand nombre de Divinités, qu'ils apothéosèrent quelques Empereurs, qu'ils érigèrent aux Dieux & aux Empereurs des temples, leur offrirent des sacrifices, célébrèrent des jeux publics & solennels en leur honneur, & qu'ils établirent plusieurs Ministres consacrés à la Religion.

La déesse Pallas étoit honorée dès le temps des premiers rois Attalides; elle est représentée comme Divinité tutélaire, sur les médaillons de différens Rois, assise, la tête casquée appuyée sur l'égide. Cette Déesse paroît encore sur les médailles autonomes & sur quelques impériales, sous les règnes de Commode & de Septime Sévère.

Hercule, ou l'arc son symbole, est gravé sur quelques médailles de Rois, sur celles d'Antonin Pie, de Marc Aurèle, de Lucius Vérus, de Septime Sévère, & de Sévère Alexandre. Jupiter fut une divinité très-respectée à Pergame: la ville fit planter en l'honneur de Jupiter *Nicephore*, un bois sacré qui fut brûlé sous le règne d'Attalus I.er, comme on l'a vu, & replanté par Euménes II. Jupiter Νικηφόρος, est représenté sur une médaille de Marc-Aurèle. La ville fit frapper sous le règne de Trajan, des médailles en l'honneur de ce Dieu,

avec le titre de ΠΕΙΟC, bon, bienfaiſant, & d'autres avec l'épithète de ΦΙΛΙΟC, *ami ou protecteur de l'amitié.*

La Divinité la plus célébrée, non-ſeulement dans la ville, mais dans les provinces voiſines, étoit Eſculape, qui fut chef de la ſeconde colonie grecque, ce Dieu étoit invoqué pour différentes maladies; on ſe rendoit à ſon temple de toutes parts, les malades y paſſoient la nuit pour y obtenir leur guériſon, ou du moins pour y recevoir en ſonge, ou de la bouche des Miniſtres, des avis néceſſaires au rétabliſſement de la ſanté, comme on peut le voir dans pluſieurs diſcours du rhéteur Ariſtide.

Apollon regardé comme le père d'Eſculape, recevoit des honneurs ſinguliers à Pergame, ſuivant le même Auteur. Il eſt repréſenté ſur les médailles de Marc-Aurèle & de Lucius Vérus. On voit ſur d'autres médailles le trépied, ſymbole d'Apollon.

Ariſtid. Orat. ſac. II.

Coronis mère d'Eſculape, eſt nommée ſur une médaille de Sabine.

Cabinet de M. le Beau.

Le jeune Téleſphore invoqué pour les maladies, & repréſenté à la ſuite d'Eſculape avec ſon manteau & ſa cuculle, habillement des convaleſcens, ſe voit ſur quelques médailles; Pauſanias & Ariſtide parlent de cette Divinité.

On avoit placé dans le temple d'Eſculape, un trépied magnifique, qui portoit trois ſtatues en or, celles d'Eſculape, de Coronis & de Téleſphore.

Le culte de Vénus Paphienne étoit établi à Pergame, qui l'avoit reçu apparemment de la ville de Sardes. La Déeſſe repréſentée par une borne taillée de figure conique & ornée, ſe remarque ſur quelques médailles.

On y trouve auſſi la tête de Cybèle, la mère des Dieux.

Cérès étoit adorée en reconnoiſſance de la fertilité du pays.

Le dieu Bacchus paroît ſur les médailles de pluſieurs Empereurs; il eſt repréſenté en particulier, par le ſerpent qui ſort de la *ciſte* ou corbeille ſacrée, placée au milieu d'une couronne de lière, ſur les médailles appelées *ciſtophores.*

M. Pellerin a publié un beau médaillon de Septime Sévère,

Sup. IV, p. 7.

frappé ſous la préture de Claudianus Terpander, qui repréſente un ſacrifice offert à Bacchus placé ſur un cype, tenant un pot de la main droite & un thyrſe de la main gauche; l'explication qu'il en donne mérite d'être lûe.

On voit par une médaille d'Hérennius, que Junon ſurnommée *Promuba*, étoit auſſi honorée à Pergame.

Le culte des Empereurs dans cette ville, fut au moins auſſi magnifique que celui des Dieux.

Pluſieurs villes de l'Aſie, ſuivant le témoignage des Anciens auteurs, décernèrent *le culte religieux* à Auguſte avant ſa mort. La ville de Cumes en Æolie, avoit un Prêtre de Rome & de l'empereur Céſar fils de Dieu, Dieu Auguſte ΙΕΡΕΩΣ ΤΑΣ ΡΩΜΑΣ ΚΑΙ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΘΕΩ ΥΙΩ ΘΕΩ ΣΕΒΑΣΤΩ en dialecte Æolien. L'Empereur avoit permis aux peuples de la province d'Aſie, de lui conſacrer un temple à Pergame & d'y célébrer un jeu ſacré: ce temple étoit auſſi conſacré à la ville de Rome: *Divus Auguſtus*, diſoit Tibère devant le Sénat, *ſibi atque urbi Romæ templum apud Pergamum ſiſti non prohibuit.* On voit ce temple repréſenté à huit colonnes, ſur des médailles avec l'inſcription ROM. ET. AUG. COM. ASI. Ces médailles ſont répétées ſous pluſieurs règnes des Empereurs ſuivans: on lit ſur d'autres médailles de Pergame ΘΕΟΝ ΣΕΒΑΣΤΟΝ.

Appian. de Bell. civ. l. V, Aurel. Vict. in Cæſ. c. I. Rec. de Cayl. t. II, pl. 58.

Tacit. Ann. l. IV, cap. 37.

Æ. M.

Les habitans de cette ville accordèrent auſſi les honneurs divins à l'empereur Trajan. Ce Prince paroît dans un temple à quatre colonnes, ſur une médaille du cabinet de M. le Beau, avec la légende ΤΡΑΙΑΝΟϹ ϹΤΡ. ΙΠΠΑΛΙΩΝΟϹ. Sur d'autres médailles Trajan eſt repréſenté dans un temple, à côté de Jupiter *Philius*.

Les Perganiéniens religieux envers les Dieux & les Empereurs, leur élevèrent différens temples. Un des plus anciens étoit celui de Jupiter Nicéphore, dont nous avons déjà parlé.

Ariſtide fait mention d'un temple d'Apollon.

Ariſt. Orat. ſacr. II.

Mais le plus célèbre de tous étoit le temple d'Eſculape ſitué hors de la ville, dans le quartier le plus éloigné & près du théatre. Pruſias II roi de Bithynie, le dépouilla de ſes

Id. Orat. ſacr. III.

plus riches ornemens lorsqu'il se vit forcé d'abandonner le siége de Pergame. Ce temple étant respecté dans toute l'Asie, plusieurs Citoyens romains, pendant la cruelle persécution de Mithridate, s'y réfugièrent, mais ils n'y furent pas épargnés. Caius Fimbria proconsul, abandonné de ses troupes, & voyant dans Sylla un ennemi irréconciliable, se rendit à Pergame, entra dans le temple d'Esculape & se perça de son épée.

Appian. in Mithrid.

Plutarch. in Syll.

Pergame avoit aussi un temple de la déesse *Salus* & un autre de Télesphore, représenté sur une médaille de Géta.

Le temple d'Auguste à Pergame devoit être magnifique, il avoit été bâti aux dépens de la province d'Asie. Sa façade à huit colonnes, est représentée sur plusieurs médailles. Le Capricorne, signe de l'horoscope d'Auguste, paroissoit au frontispice de ce temple, comme on le voit sur plusieurs médailles.

Le temple érigé en l'honneur de l'empereur Trajan, est représenté avec quatre colonnes sur une médaille de ce Prince.

Haym. t. II, pl. 7, n.° 10.

La ville de Pergame avoit plusieurs temples élevés au nom de la province d'Asie; un Chevalier romain nommé *Marcus Aurelius Diadochus*, sous l'empire de Sévère Alexandre, étoit grand-prêtre des temples de l'Asie à Pergame, ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΤΗΣ ΑΣΙΑΣ ΝΑΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΠΕΡΓΑΜΩΙ.

Wehler. Voy. t. I, p. 240.

Les grandes villes de l'Asie donnoient des Jeux solennels sur le modèle des Jeux sacrés de la Grèce. Celle de Pergame les célébroit avec une magnificence digne de son opulence.

Les Jeux olympiques ΟΛΥΜΠΙΑ, marqués sur les médailles de Caracalla, d'Élagabale & de Valérien.

Les Pythiques ΠΥΘΙΑ, suivant des médailles de Caracalla & d'Élagabale.

Les Jeux actiaques ΑΚΤΙΑ, sur les médailles d'Élagabale & de Valérien.

Des Jeux en l'honneur d'Esculape ΑΣΚΛΗΠΕΙΑ, suivant Aristide ἱεροὶ Ἀσκληπιῶν ἆθλοι. La ville celébroit aussi des Jeux sacrés en l'honneur des Empereurs; les Augustaux

Spon. Miscell. p. 367.

ΑΥΓΟΥΣΤΕΙΑ, aux dépens de la province d'Asie ΚΟΙΝΟΝ ΑΣΙΑΣ.

Spon. Miscell. p. 367.

En l'honneur de Trajan ΤΡΑΙΑΝΕΙΑ.

En l'honneur de l'empereur Commode ΚΟΜΟΔΕΙΑ.

Gruter rapporte des inscriptions gravées sur un tombeau avec différentes couronnes distribuées dans des Jeux solennels à Pergame. Une couronne de lière remportée pour le prix de la Cithare ΠΕΡΓΑΜΟΝ ΚΙΘΑΡΩΔΟΥΣ. Une autre couronne de branches de rosier pour tous les prix en Musique ΠΕΡΓΑΜΟΝ ΔΙΑ. ΠΑΝΤΩΝ.

Grut. MIXXXX. 3 & 5.

Une inscription trouvée à Naples, fait mention d'un athlète qui avoit remporté à Pergame, le prix du Pancrace ΕΝ. ΠΕΡΓΑΜΩ. ΑΝΔΡΩΝ. ΠΑΓΚΡΑΤΙΟΝ. On sait que le Pancrace étoit un exercice de la Palæstrique, composé de la réunion de la lutte & du pugilat.

Mém. Acad. vol. III, p. 255.

Les Jeux publics & solennels, sur-tout ceux qui étoient célébrés au nom de la province d'Asie, coûtoient des sommes considérables : ils étoient à Pergame, présidés par l'*Asiarque*, dont les fonctions sont expliquées dans plusieurs Mémoires de l'Académie. Tous ces jeux étoient précédés de sacrifices solennels, offerts par différens Ministres, en l'honneur des Dieux ou des Empereurs.

La ville de Pergame entretenoit un grand nombre de ministres pour le service de la Religion. Le plus qualifié avoit le titre de Pontife ou Grand-prêtre, ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ.

La ville d'*Apamée*, en Phrygie, eut également un Grand-prêtre : on pourroit citer encore quelques autres villes. Ce Pontife avoit la présidence des sacrifices, des cérémonies & des jeux. Galien nous apprend qu'à Pergame ce Pontife donnoit tous les ans des combats de Gladiateurs.

Tesor. Prin. t. II, p. 136.

Galen. l. III, Comment. π. ἀγμῶν.

L'Asiarque, ΑΣΙΑΡΧΗΣ, étoit un officier public revêtu d'une espece de magistrature & d'un sacerdoce singulier, qui lui donnoit droit de présider aux jeux. L'Asiarchat étoit une dignité annuelle, à laquelle une même personne pouvoit être élue plusieurs fois. L'Asiarque étoit choisi indifféremment de toutes les villes de la province d'Asie, lorsqu'il s'y trouvoit

des

des citoyens aſſez riches pour ſoutenir avec honneur les charges de la dignité; on prenoit les Aſiarques dans tous les ordres, entre les Miniſtres de la Religion, & dans les Membres du gouvernement civil. On trouve ſur les monumens, des Aſiarques dans la ville de Pergame; ſous le règne d'Auguſte, un Marcus-Furius, Prètre, ΙΕΡΕΥC ΚΑΙ ΑCΙΑΡΚΗC; un Pollion, ſous le règne d'Antonin Pie; un Domitius-Rufus, ſous celui de Valérien.

Mém. Acad. t. XVIII.

Le Stéphanéphore, ΣΤΕΦΑΝΗΦΟΡΟΣ, ainſi appelé parce qu'il portoit dans les cérémonies publiques une couronne de laurier & quelquefois d'or, étoit un prêtre d'un ordre diſtingué, conſacré à différentes Divinités & aux Empereurs: il étoit éponyme en pluſieurs villes.

Des Miniſtres avoient le ſimple titre de Prètres, ΙΕΡΕΥC. Ariſtide parle d'un Prètre d'Eſculape à Pergame. M. Furius, dont on vient de parler, a le titre de *Prêtre* ſur une médaille d'Auguſte; & ſur une de Commode, un Aurélius-Celſus étoit *Prêtre à vie* des Empereurs, ΙΕΡΕΥΣ ΔΙΑ ΒΙΟΥ ΤΩΝ CΕΒ.

Ariſtid. Orat. ſacr. IV.

Vaill. Num. Græc. p. 73.

Le Miniſtre que les Anciens appeloient ΘΕΟΛΟΓΟC, recevoit les réponſes des Dieux, les écrivoit ſur des tablettes, pour les communiquer à ceux qui les conſultoient. Lucien en parle. Porphyre nomme un certain Seleucus τὸν Θεόλογον. On lit ſur des médailles de Pergame, les noms de quelques-uns de ces Miniſtres; d'un Tibérius-Claudius-Alexander, ſous Caracalla; d'un Cominius-Fabius-Glycon, ſur une médaille d'Hérennius. Les Stratèges ou Préteurs, revêtus de cette dignité, la marquoient ſur les médailles.

Lucian. in Pſeudom. Porphyr. l. II, de Abſtin. Vaill. p. 316.

Les Néocores à Pergame, ΝΕΩΚΟΡΟΙ, étoient des Miniſtres du temple d'Eſculape: Ariſtide en fait mention dans ſes Ouvrages. Ils n'étoient pas ſeulement chargés de veiller à la propreté du temple, dont ils gardoient les clefs, ils diſtribuoient encore aux malades du baume & d'autres drogues, & faiſoient même des opérations de la main.

L'Intendant du bois ſacré, ΕΠΙCΤΑΤΗC ΤΕΜΕΝΟΥC, devoit être à Pergame un officier d'un ordre diſtingué: le Τέμενος proprement, déſigne un lieu ſéparé des autres, un

champ, une terre plutôt qu'un temple. Le *Nicephorium*, dont on a déjà parlé, bois conſacré à Jupiter, étoit en grande vénération, & ſous la garde d'un Intendant qui veilloit à la conſervation du bois & des édifices qu'il pouvoit contenir. Un Annius rempliſſoit cette place, ſuivant une médaille de Septime-Sévère, ΑΝΝΙΟϹ ΕΠΙϹΤΑΤΗϹ ΤΕΜενους. Pluſieurs villes avoient des bois conſacrés aux Dieux ou à des Princes: Milet & Cyrène, en l'honneur d'Apollon ; Clazomène, en l'honneur d'Alexandre-le-Grand. Le roi Juba II fit planter un bois de lauriers en l'honneur d'Auguſte : on lit ſur une médaille de ce Prince, LVCVs AVGVSTI, par reconnoiſſance envers l'Empereur ſon bienfaiteur.

Vaill. p. 86.

Strab. l. XIV, p. 644, C.

Pell. Rec. de Rois, pl. VI, p. 55.

Les grandes villes avoient des Gymnaſes pour exercer les jeunes gens à la paleſtrique. Souvent ces édifices, dont on trouve la deſcription dans pluſieurs Auteurs, étoient vaſtes & magnifiques. Les Gymnaſiarques, dont la charge ordinairement annuelle duroit quelquefois pluſieurs années, en avoient la police. Nous liſons ſur une médaille de Claude, le titre de ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΩΝ, donné à un Officier de la ville de Pergame.

Cab. de M. le Beau.

V. Tout concouroit à donner à Pergame un rang diſtingué parmi les villes de l'Aſie, & à juſtifier l'epithète de Pline [a], *longè clariſſimum Aſiæ oppidum*, & celle de Strabon [b] ἐπιφάνης πόλις. Dans une vaſte enceinte diſtribuée en pluſieurs quartiers, qui pouvoient paſſer pour autant de cités & qui furent enſuite réunis, on voyoit pluſieurs édifices dont un ſeul, ſuivant le récit d'Ariſtide, auroit ſuffi pour illuſtrer une ville : l'*acropole* ou château très-élevé, dominoit la ville & les environs. On croit que le palais des rois, *Regia*, décoroit la partie orientale, comme le temple d'Eſculape faiſoit l'ornement principal de la partie occidentale. On fait monter à deux cents mille les volumes compris dans les bibliothèques enrichies par Euménès II & par ſes ſucceſſeurs. L'air de dignité que donnoit à Pergame, un grand nombre de Magiſtrats civils & de Miniſtres ſacrés, étoit ſoutenu par l'éclat de l'opulence. Enrichie par Attalus I.er, des dépouilles de Corinthe auxquelles

[a] L. V, c. 30.

[b] L. XIII, p. 624.

Ariſt. Orat. de Concord. Urb. p. 303 ; nov. edit. tom. II, p. 519.

ce Prince avoit eu part, elle accrut ſes richeſſes par ſon induſtrie, par le commerce du parchemin, & par la fabrique d'étoffes & de tapis précieux dont parlent les Auteurs [a]. La richeſſe des rois Attalides avoit paſſé en proverbe : *Attalicis conditionibus numquam dimovear* *. L'opulence étoit relevée par des titres d'honneur. Le choix tomba ſur Pergame pour la conſécration d'un temple en l'honneur d'Auguſte & de la ville de Rome. Le *Néocorat* étoit un titre auſſi onéreux que honorable, & il n'étoit pas permis de le prendre ſans l'autorité du Sénat romain : il étoit ambitionné, & quand on l'avoit obtenu, il n'étoit pas oublié ſur les monumens. La ville de Pergame obtint trois Néocorats : le premier ſous Auguſte; le ſecond ſous Trajan; & le troiſième ſous Caracalla.

[a] *Cicer. ver. IV, c. 12. Plin. l. VII, c. 74. Sil. Ital. lib. XIV.*

* *Hor. l. I, Od. I.*

Dans la conteſtation qui s'éleva entre Éphèſe, Smyrne & d'autres villes qui affectoient la primauté les unes ſur les autres, Pergame ne négligea pas de faire valoir ſes droits : elle fondoit ſes prétentions ſur ce qu'elle avoit commandé à la province d'Aſie en qualité de capitale, ſous le gouvernement de ſes Rois; ſur la grandeur de ſon enceinte, ſur la magnificence de ſes édifices, & principalement ſur la célébrité du temple d'Eſculape. On peut lire le diſcours prononcé par Ariſtide, à Pergame même περὶ ὁμονοίας, &c. pour exhorter les villes à l'union & à la concorde. Des médailles font foi qu'elle prenoit le titre de ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΣ ΠΡΩΤΗ, qui répond à celui de ΠΡΩΤΟΙ dans l'inſcription dont on a parlé, & qui eſt du temps de Trajan. Elle étoit le chef-lieu d'un département ou juridiction qui embraſſoit pluſieurs villes. *Pergamena*, dit Pline, *vocatur ejus tractus juriſdictio. Ad eam conveniunt Thyatireni, Mygdones*, &c.

Lib. V, c. 30.

Le plus grand & le plus reſpectable des titres dont fut décorée la ville de Pergame, eſt d'avoir été une des ſept Égliſes apoſtoliques : perſonne n'ignore que l'apôtre Saint Jean écrivit à l'Ange, c'eſt-à-dire à l'évêque de Pergame, τῷ Ἀγγέλῳ τῆς ἐν Περγάμῳ Ἐκκλησίας. Cette Égliſe fut très-célèbre, & eut une longue ſuite d'Évêques dont on peut voir les plus connus dans l'*Oriens Chriſtianus* du P. le Quien.

Apocalypſ. I, v. 11.

Apocalypſ. II, v. 12.

Or. Chriſt. t. I, p. 713 & 714.

Dans le quatorzième siècle, ces Évèques, sous le règne d'Andronic-le-vieux, furent élevés à la dignité de Métropolitains : anciennement ils dépendoient de la métropole d'Éphèse. Dans le dernier article de ce Mémoire, on verra l'état misérable auquel cette Église est réduite.

Quelques personnes célèbres ont encore illustré la ville de Pergame ennoblie par tant de titres. Mithridate surnommé le *Pergaménien*, parce qu'il avoit été élevé à Pergame, étoit du sang des Tétrarques de Galatie; il fut attaché au parti de Jules-César dans la guerre d'Alexandrie, qui lui rendit la Tétrarchie, & le créa roi du Bosphore ; mais ce Prince régna peu d'années, & fut tué par Asander qui s'empara du Bosphore. Séguin avoit cru que le nom de ce Prince étoit marqué sur une médaille de Pergame ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ; mais Vaillant a prouvé que c'étoit le nom d'un simple Magistrat de la ville. On lit de même sur les médailles de Pergame, les noms de ΣΕΛΕΥΚΟΥ & de ΠΕΡΓΑΜΟΥ, pour marquer des Magistrats.

Strab. l. XIII, p. 625. Hirt. de Bell. Alex. c. 78.

Seg. Select. num. p. 62.

Ibid. p. 398.

Claude Galien, le plus célèbre Médecin de l'antiquité, après Hippocrate, étoit de Pergame : ayant voyagé en différens pays, il fut appelé à Rome par l'empereur Marc-Aurèle, qui d'abord vouloit l'emmener à Aquilée, mais ensuite jugea plus à propos de le laisser à Rome, auprès de Commode son fils. Galien composa un grand nombre d'Ouvrages, & mourut sous le règne de Septime Sevère, agé de soixante-dix ans.

Tillem. Emp. t. II, p. 400. Id. t. III, p. 85.

Oribase, aussi de Pergame, fut Médecin de l'empereur Julien, & le confident du culte idolatrique que ce Prince pratiquoit dans les Gaules; il resta toujours attaché à l'Empereur, qui le fit questeur de Constantinople, & le suivit dans son expédition d'Orient. Oribase composa plusieurs Ouvrages sur la Médecine, entr'autres un Abrégé des ouvrages de Galien.

[illegible] c. 5.

[illegible] c. 216 & [illegible]

VI. Les monumens qui nous restent de Pergame sont en grand nombre. M. Pellerin conservoit dans son cabinet douze médaillons de rois de Pergame en argent. On en a publié un

[illegible]

d'or du cabinet de Tiépolo. Le cabinet de Sa Majesté contient plusieurs de ces médailles de Rois. Le cabinet de M. l'abbé de Rothelin renfermoit cinq de ces médaillons; on en voit aussi dans le cabinet de Pembrok, dans celui de Pétersbourg; Haym en rapporte plusieurs; Liebe, deux d'argent.

Mus. Theup. p. 1222.

Tom. II, p. 28.

Les Cistophores étoient des monnoies d'argent d'un titre très-fin : les mieux conservés pèsent deux cents quarante grains de Paris; & sur le pied du marc à 52 livres, elles vaudroient 2 livres 14 sous de notre monnoie. On connoît des Cistophores frappés dans les villes d'Éphèse, de Sardes, d'Apamée, de Laodicée, de Tralles & de Pergame, toutes dans la province d'Asie; quelques Auteurs ont cité des Cistophores de quelques villes de Crète, qu'on ne connoît point, ou qui seroient fausses. Les Cistophores étoient d'un grand usage dans le commerce : Cicéron en parle dans plusieurs de ses Lettres à Atticus & Tite-Live. Plusieurs Généraux Romains en firent porter de grandes sommes dans leurs triomphes. Aquilius, en particulier, dans son triomphe sur Aristonicus, en fit paroître deux cents quarante-deux mille. Deux, de onze médaillons de la seule ville de Pergame, dans le cabinet de M. Pellerin, portent des noms de Proconsuls; il s'en trouve encore d'autres dans les grands cabinets.

Thesaur. Frider. p. 135.

Tite-Live, lit. 39.

Une autre espèce de médailles appelées *Autonomes*, parce qu'elles ne portent point de têtes, ni de Rois, ni d'Empereurs, se trouvent encore dans les cabinets : on en connoît de Pergame en or, en argent & en bronze.

Mais les médailles impériales, frappées à Pergame, sont en très-grand nombre. On connoît sur ces médailles trente-huit ou quarante têtes d'Empereurs ou d'Impératrices, avec des types variés & ordinairement différens entr'eux, & qui ont rapport au Gouvernement, aux Magistrats ou au Culte religieux de la ville.

M. l'abbé Belley a déjà parlé d'une belle inscription grecque, gravée sur le piédestal qui servoit de base à une statue érigée par le commun Conseil & par le peuple de Pergame, en l'honneur de Caius-Antius-Aulus-Quadratus, qui avoit été

deux fois consul & proconsul de la province d'Asie. Elle est en dix-huit lignes, & conservée dans le château de Pergame: Smith, Wheler, & d'autres l'ont rapportée. On lit sur l'architrave d'une colonne dans une place de la ville, une inscription latine en trois lignes, en l'honneur d'un Marcus-Æmilius-Proculus, Intendant des charpentiers ou autres ouvriers publics, PRAEFecto FABR. Dans la même place, on voit la figure d'un chien de chasse très-bien sculpté sur une pierre de taille, avec un distique grec.

Smith. édit. de 1664, p. 14.

Dans l'intérieur de cette place, on admire un beau vase de marbre, environné de bas-reliefs qui représentent des cavaliers. La circonférence de ce vase peut avoir vingt pieds; il est assez bien conservé.

Ibid. p. 15.

Au Sud de la ville, on voit les restes d'un théâtre dont il subsiste encore plusieurs gradins. Le temple d'Esculape étoit près du théâtre. Au Sud-ouest se voient les ruines d'un aqueduc, qui a encore six arcades sur un ruisseau; & au Midi de ces arcades, il y en a six autres avec de grandes voûtes.

Spon. Voy. t. I, p. 345.

Dans le quartier oriental de la ville, on voit les ruines d'un palais qu'on croit avoir été le séjour des rois Attalides. De toutes les colonnes qui enrichissoient cet édifice, il en reste cinq belles, de marbre poli, hautes de vingt-un pieds, avec leurs chapiteaux, & un peu au-delà, deux pareilles colonnes. Vis-à-vis, subsiste une autre suite de colonnes sans chapiteaux.

Ibid. p. 344. Smith. Voy. p. 11.

VII. Pour rappeler les principales révolutions que cette ville éprouva depuis le règne d'Auguste, M. l'abbé Belley observe que ce Prince permit aux peuples de la province d'Asie de lui consacrer un temple à Pergame, & d'y célébrer un jeu sacré. Ce temple, consacré à la ville de Rome, de même qu'à Auguste, est représenté sur les médailles avec cette inscription, ROM. ET. AUG. COM. ASI.

Dion. Cass. l. LI, p. 458.

Dans le débat qui s'éleva sous le règne de Tibère, entre onze villes de l'Asie qui prétendoient à l'honneur de bâtir un temple à Tibère & au Sénat, on jugea que les Pergaméniens

devoient se croire assez honorés d'avoir un temple consacré à Auguste: *Pergamenos Æde Augusto ibi sitâ satis adeptos creditum.*

Tacit. Ann. l. IV, c. 55.

Le droit d'asile accordé aux temples de différentes villes de l'Asie, avoit occasionné un grand nombre d'abus. Les temples servoient de réfuge aux esclaves révoltés, aux créanciers insolvables, à toutes sortes de malfaiteurs. Il fut ordonné à chaque ville, d'envoyer ses titres avec des députés: les Éphésiens parurent les premiers; ensuite on écouta les députés de Magnésie sur le Méandre, & ceux de quelques autres villes; mais le Sénat fatigué de tant de discussions, chargea les Consuls de vérifier les titres & de démêler la fraude s'il s'en trouvoit, pour rapporter le tout à la Compagnie.

Ibid. l. III, c. 63.

Suivant le rapport des Consuls, l'asile d'Esculape à Pergame, se trouva fondé sur des titres incontestables: *Consules apud Pergamum Esculapii compertum azylum retulerunt.*

Ibid.

Domitien, imitateur des vices de Néron & sur-tout de sa cruauté, l'imita aussi dans sa haine contre le Christianisme: il fit publier par-tout l'Empire des Édits cruels contre les Chrétiens. On peut rapporter à cette persécution ce qui est dit dans l'Apocalypse à la louange des Anges (des Évêques) des Églises de Pergame & de Philadelphie, qu'ils n'avoient point renié la Foi, qu'ils en avoient conservé la doctrine avec une constance digne d'éloge. On rapporte au même temps le martyre d'Antipas tué à Pergame, que Jésus-Christ même appelle son témoin ou son martyr fidèle.

Tillem. Emp. t. II, p. 121.

Apoc. c. II, v. 13. Ibid. c. III, v. 8, 10.

Ibid. c. II, v. 13.

L'an 215 de Jésus-Christ, Caracalla dans son voyage en Asie, se rendit à Pergame avec empressement, pour y être guéri des maladies, tant du corps que de l'esprit. On croyoit qu'Esculape enseignoit des remèdes efficaces par des songes: l'Empereur eut tant de songes qu'il voulut, dit Hérodien; mais toujours Esculape fut sourd à ses prières. Il ne laissa pas d'accorder diverses grâces aux Pergaméniens qui en furent privés bientôt après par Macrin.

Herod. l. IV.

Dion. Cass. l. LXXVIII.

Le voyage de Caracalla est marqué sur un beau médaillon de cette ville: l'Empereur en habit militaire & à cheval,

Buonarot. Osservaz. Istor. p. 192.

paroît devant une ſtatue d'Eſculape poſée ſur un cippe. Ce voyage eſt encore déſigné ſur pluſieurs autres médailles.

Dion. Caſſ. l. LXXVIII, p. 897, C. Ibid. l. LXXIX, p. 909, D, E.

Il y eut quelques ſéditions à Pergame contre Macrin, parce qu'il avoit ôté à cette ville, les priviléges que Caracalla lui avoit donnés. Il fit Dion l'hiſtorien, Gouverneur de cette ville & de celle de Smyrne. Quelques perſonnes furent accuſées & punies ſous prétexte de rébellion.

Sous le haut Empire, la ville de Pergame fit toujours partie de l'Aſie proconſulaire; mais dans la ſuite cette province fut démembrée : les pays dont elle étoit compoſée formèrent autant de provinces particulières. Ce changement arriva ſous Dioclétien & Maximien Hercule, auxquels les Hiſtoriens ont reproché d'avoir affoibli l'Empire par la diviſion de ſes grandes provinces.

Lactant. de Mort. Perſec.

Après eux, Conſtantin partagea l'Empire en grands départemens, qu'on nommoit en Orient, *Diocèſe :* le département d'Aſie, *Diœceſis Aſiana*, comprenoit ſous ce Prince, dix provinces; l'Aſie proprement dite, la Lydie, la Carie & ſept autres provinces. Ce département étoit plus étendu que l'Aſie proconſulaire, qui ne renfermoit ni la Lycie ni la Piſidie: la ville de Pergame fut compriſe dans la province particulière d'Aſie, ſous la métropole d'Éphèſe. Cette province comprenoit vingt-trois villes, & étoit gouvernée par un Conſulaire.

Sanct. Hilar. l. de Synod. n.° 63.

Hierocl. Weſſ. p. 657.

Après Heraclius, l'Empire fut partagé en différens départemens qu'on appeloit ΘΕΜΑΤΑ. La ville de Pergame fut compriſe dans le *Thème* des Thracéſiens, Θρακησίων, dont Éphèſe étoit la capitale. On croyoit que les Myſiens d'Aſie étoient Thraces d'origine.

Conſt. Porphyr. l. I, Them. 3.

Cet arrangement des provinces dans la partie occidentale de l'Aſie mineure, ſubſiſta juſqu'à la grande invaſion des Turcs : pluſieurs Chefs de tribus s'étoient rendus indépendans des Sultans d'Iconium, & s'étant fortifiés ſe répandirent vers l'occident; *Mentecha* s'empara d'Éphèſe & de la Carie; *Aïdin*, de la Lydie juſqu'à Smyrne; *Sarkhan* ou *Saroukhan*, de Magnéſie, du Sipyle, & des pays voiſins juſqu'à Pergame, au

au commencement du XIVe ſiècle; mais quelques années après *Orkhan* fils d'*Oſman* s'étant emparé de *Pruſa* (Bourſe) vers l'an 1325, étendit ſa conquête juſqu'à la ville de Pergame qu'il prit. Depuis ce temps la ville de Pergame eſt reſtée ſoumiſe aux Turcs Ottomans.

VIII. Cette ville que les Grecs appellent encore *Pergamo*, & les Turcs *Bergameh*, eſt compriſe dans la juridiction du Liva de *Khoudavend Kiar*, c'eſt-à-dire du diſtrict du maître, ſous le gouvernement général ou Pachalik d'*Anadoli*. La ville eſt gouvernée par un Cadi; elle eſt ſituée au Sud-oueſt de l'ancien château qui eſt bâti ſur une roche eſcarpée & fort élevée, laquelle anciennement étoit défendue par un *avant-mur* dont on voit encore les ruines à ſes extrémités, par deux eſpèces de baſtions. Ce château ſitué au milieu des terres eſt aujourd'hui fort négligé par les Turcs, qui n'y entretiennent ni artillerie ni munitions.

La ville eſt encore belle malgré la négligence des Turcs qui la poſsèdent. On y remarque de beaux édifices en pierre de taille, pluſieurs moſquées, des bazars ou marchés publics, des bains; à un quart de lieue de la ville on voit un pont de treize arcades, ſur la rivière du Caïque.

Pergame n'eſt plus peuplée; on y compte deux ou trois mille Turcs, & environ quinze familles de Grecs fort miſérables, qui ſont tous jardiniers ou laboureurs. L'ancienne cathédrale de la ville, conſacrée à St Jean, eſt ruinée. La belle égliſe de Ste Sophie a été convertie en moſquée. Les Grecs de Pergame n'ayant plus d'Évêque, ſont gouvernés par un Prêtre, que le métropolitain de Smyrne dont ils dépendent leur envoie; & ils n'ont qu'une ſeule égliſe ſous le titre de St Théodore. Le territoire de la ville eſt très-fertile en pâturages, en blés, en oliviers; & la vallée du Caïque eſt un des plus beaux pays de l'Aſie.

Tel eſt l'état déplorable d'une ville, qui, autrefois très-riche, très-peuplée, & capitale d'un royaume floriſſant, gémit aujourd'hui ſous le gouvernement des Turcs.

On connoît peu l'état actuel de la ville d'Élée, Ἐλαία, ancien port de Pergame, dont Strabon, Ariſtide & Galien ont parlé : elle s'appelle encore *Ialea*, & ſuivant Smith, *Aïaſmend;* elle étoit autreſois épiſcopale. Les bateaux s'y arrêtoient & remontoient rarement l'embouchure du Caïque, qui eſt une rivière profonde & d'un cours tranquille. Cependant ce fleuve eſt quelqueſois repréſenté ſur les médailles avec un gouvernail à la main.

Smith.

*MÉMOIRE SUR APION**.

M. DE BURIGNY entreprend d'autant plus volontiers de faire connoître le célèbre grammairien Apion, en recueillant tout ce que les Anciens en ont dit, que le docte Fabricius n'a pas jugé à propos de lui consacrer un article dans sa Bibliothèque, & qu'on peut faire beaucoup d'additions à ce que Vossius, de Tillemont & Bayle ont écrit sur ce personnage.

Lû le 18 Janv. 1771.

La plupart des Auteurs s'accordent à faire naître Apion à Oasis: mais il y avoit en Égypte deux villes de ce nom; & ils ne disent point quelle est celle dont ils veulent parler. Héliconius, cité par Suidas, est le seul qui lui donne pour patrie une ville de Crète. Cet Héliconius, dit M. de Burigny, est sans doute ce sophiste de Byzance, qui, au rapport de Suidas, écrivit un Abrégé chronologique en dix Livres, depuis Adam jusqu'au règne de Théodose-le-Grand. Ce qui pourroit faire présumer qu'Apion étoit Grec d'origine, c'est que le nom de son père, appelé *Posidonius*, étoit Grec; car il faut se garantir de l'erreur de Suidas qui lui donne pour père *Plistonique*. Il a confondu le surnom d'Apion avec le nom de son père. L'épithète de *Plistonicès* fut déférée à ce Grammairien, parce qu'il avoit remporté plusieurs victoires littéraires : *Appion cognominatus Plistonices*, dit Pline [a]. Aulu-Gelle s'exprime de même [b]: *Appion, Græcus homo, qui Plistonices est appellatus, facili atque alacri facundiâ fuit.* Suidas nous apprend qu'on lui donnoit aussi le surnom de Μόχθος; & peut-être vouloit-on par-là désigner bien moins ses grands travaux littéraires, que l'ennui dont il accabloit ses Lecteurs. Du moins l'épithète que lui donne Africanus, en l'appelant Περιεργότατος Γραμματικῶν, semble caractériser un Littérateur aussi minutieux & frivole, que laborieux.

[a] *Lib. XXXV, c. 5, p. 776.*

[b] *Noc. Att. l. VI, c. 7.*

Ap. Euseb. Præp. Ev. l. X, p. 490.

* Son nom est quelquefois écrit *Appion*, avec un double *p*, dans les Auteurs Latins.

Dans le deſſein de ſatisfaire ſa paſſion pour les Sciences, Apion crut devoir s'attacher aux plus habiles Maîtres. Non-ſeulement il prit des leçons d'Apollonius fils d'Archibius *(a)*, qui avoit fait une étude particulière des Écrits d'Homère ; il eut encore le bonheur d'être le diſciple du célèbre grammairien Didyme d'Alexandrie, un des plus féconds Écrivains que la Littérature ait produits, s'il eſt vrai qu'il ait compoſé plus de trois mille cinq cents volumes. Des progrès rapides lui inſpirèrent le deſir d'étendre la gloire de ſon nom, & de chercher un théâtre où il pût étaler ſon ſavoir. Il vint profeſſer la Rhétorique à Rome, où ſe trouvoit alors Denys d'Halicarnaſſe, & devenu ſucceſſeur de Théon le Grammairien, il donna des leçons ſous les règnes de Tibère & de Claude.

Suid.
Fabric. Bib. Gr. t. VII, p. 56.

Si l'on ne ſait trop quel ſens attacher à l'expreſſion équivoque que lui appliquoit le premier de ces Princes, en l'appelant *Cymbalum mundi*, on voit bien, par le témoignage de Pline, qu'il avoit la fatuité de croire, & ce qui eſt pis encore, l'impudence de dire qu'il donnoit l'immortalité à ceux dont le nom paroiſſoit dans ſes Écrits : *Apion quidem Grammaticus, hic quem Tiberius Cæſar* Cymbalum mundi *vocabat, quum publicæ famæ Tympanum potiùs videri poſſet, immortalitate donari a ſe ſcripſit ad quos aliqua componebat.*

Lib. I, p. 5.

Il fit pluſieurs voyages dans la Grèce où il fut très-accueilli; & par la manière dont s'exprime Sénèque à ce ſujet, on juge qu'il dut à Homère les honneurs qu'il reçut dans toutes les villes où il ſe montra : *Appion Grammaticus qui ſub C. Cæſare totâ circumlatus eſt * Græcia, & in nomen Homeri ab omnibus civitatibus adoptatus.* Les habitans d'Alexandrie s'empreſsèrent auſſi de lui marquer une eſtime diſtinguée : ils lui accordèrent le droit de bourgeoiſie, & conçurent une telle idée de ſon mérite, qu'ils n'héſitèrent pas de lui confier leurs intérêts, en le députant à l'empereur Caligula. Les Grecs de cette

* Lipſe lit. Circumlatus eſt.

(a) Le même dont M. de Villoiſon a publié le Lexique d'Homère.

ville voyoient avec chagrin que les Juifs y jouiſſoient d'un grand nombre de priviléges : de-là des querelles, des ſéditions fréquentes, qui ne ſe terminoient pas ſans effuſion de ſang. La fureur des partis éclata, ſous l'empire de Caligula, avec une telle violence, que les uns & les autres réſolurent de porter leurs plaintes à l'empereur. Chacun fit choix de trois Députés, & Apion fut à la tête des Grecs Alexandrins.

Joſeph. antiq. l. XVIII.

Le moment n'étoit pas favorable aux Juifs. Caligula avoit formé le projet de faire placer ſa ſtatue coloſſale, revêtue d'or, dans le Sanctuaire du Temple de Jéruſalem, que l'on auroit appelé le *Temple de Caïus l'illuſtre & le nouveau Jupiter.* Il n'y avoit aucun Juif qui ne fût diſpoſé à ſacrifier ſa vie pour s'oppoſer à cette impiété. Les remontrances de Pétrone, gouverneur de Syrie, jointes aux prières du roi Agrippa, ſuſpendirent l'exécution du projet ; mais l'Empereur conçut dès ce moment pour les Juifs la haine la plus violente. Tel étoit l'état des choſes, lorſque les Députés arrivèrent à Rome.

Apion, ſans parler du fond de l'affaire, ne chercha qu'à enflammer de plus en plus la colère de Caligula contre les Juifs : il les repréſenta ſur-tout comme des rébelles qui refuſoient d'honorer l'Empereur par des ſtatues & de jurer par ſon nom, tandis que toutes les autres nations de l'Empire lui érigeoient des autels, des temples, & le révéroient comme une Divinité. Quoique l'Empereur eût accablé de ſes mépris les députés Juifs, à la tête deſquels étoit Philon ; quoiqu'il eût fait peu d'attention à ce qu'ils avoient dit pour leur défenſe, on ne voit pas qu'alors il ait rien décidé : ni Josèphe, ni Philon ne parlent d'aucun jugement prononcé en cette occaſion ; de ſorte que l'affaire paroît être reſtée indéciſe juſqu'au temps où l'empereur Claude, ſucceſſeur de Caligula, maintint les Juifs d'Alexandrie dans la poſſeſſion de tous les droits dont ils avoient joui depuis la fondation de cette ville.

Après cette légation, Apion reſta dans Rome, s'il faut en croire Suidas qui atteſte qu'il profeſſa dans cette ville

ſous le règne de Claude, & qu'il eut pour diſciple Antéros ſurnommé *Apollonius*, célèbre grammairien. Celui-ci paſſe pour y avoir auſſi donné des leçons dans le même temps. Pendant ſon ſéjour à Rome, Apion fut témoin oculaire de l'aventure ſi connue de cet eſclave nommé *Androclès*, qui condamné à combattre contre les bêtes féroces, fut reconnu & careſſé par un lion guéri par ſes ſoins dans les déſerts de la Lybie. Aulu-Gelle avoit puiſé ce trait hiſtorique dans un Ouvrage qui n'eſt pas venu juſqu'à nous, & dans lequel Apion parloit encore de l'amitié qu'un dauphin avoit conçue pour un enfant : dès que le dauphin entendoit la voix de cet enfant, il venoit le careſſer, jouer avec lui, & le prenant ſur ſon dos, le portoit quelquefois juſqu'à deux cents ſtades loin des bords de la mer. Ce ſpectacle qui ſe paſſoit auprès d'une ville nommée *Dicéarchie*, aujourd'hui *Pozzuolo*, ne pouvoit manquer d'attirer beaucoup de curieux : Apion étoit du nombre; & il ajoutoit qu'après la mort de l'enfant, le dauphin s'étant préſenté pluſieurs fois inutilement près du rivage, en conçut tant de chagrin, qu'il maigrit & mourut bientôt, de ſorte que ſon cadavre fut réuni à celui de l'enfant dans le même tombeau. Cette aventure a beaucoup de reſſemblance avec une autre que raconte Pline le jeune.

Aul. Gell. l. V, 14.

Lib. IX, ep. XXXIII.

Nous ſavons peu de choſes d'ailleurs de la vie d'Apion, comme l'obſerve M. de Burigny ; & ſa mort devroit être regardée comme une punition de ſes blaſphèmes, ſi l'on s'en rapportoit à Joſèphe. Ce Grammairien, dit-il, après avoir tourné en ridicule la circonciſion, fut obligé d'y avoir recours, quoique ſans ſuccès, pour la guériſon d'une plaie qui le conduiſit à la mort avec les plus vives douleurs.

Cont. Apion. l. II.

Après avoir rapporté ce qu'on peut ſavoir de la vie d'Apion, par le témoignage des anciens Auteurs, M. de Burigny parle des Ouvrages de ce Littérateur, & des jugemens qui en ont été portés.

Le plus conſidérable eſt celui qui avoit pour titre *Ægyptiaques*, partagé en pluſieurs Livres. Aulu-Gelle cite pluſieurs morceaux du cinquième. Tatien, au rapport d'Euſèbe, dit

Præp. Ev. l. X, p. 493.

que, dans le quatrième, Apion atteſtoit qu'Amoſis roi d'Égypte, qu'il fait contemporain d'Inachus roi d'Argos, détruiſit la ville d'Abaris. C'eſt auſſi ſous le règne d'Amoſis, qu'Apion plaçoit l'époque où les Hébreux conduits par Moyſe ſortirent de l'Égypte, comme le témoignent Juſtin & Clément d'Alexandrie. Cette opinion, qui eſt auſſi celle de Jules-Africain, s'accorde peu avec celle d'Eusèbe, qui fait régner Inachus cent ſoixante-un ans, & Amoſis deux cents quatre-vingt-treize ans après le patriarche Abraham. Quant à la ville d'Abaris, c'eſt celle qui, dans l'Écriture ſainte, porte le nom de *Pithom*, & fut enſuite appelée *Péluſe*, comme l'ont montré Cellarius & Marsham.

Juſt. ad Græc. p. 8.
Cl. Al. Strom. l, p. 320.
Præp. Ev. l. X, p. 490.
Cellar. Ægypt. p. 57.
Marsh. Sæc. 8, p. 107.

Apion avoit eu occaſion de parler d'Alexandre-le-Grand dans cet Ouvrage, où il parloit de tous les peuples [a], & de la continence de ce Prince, lorſqu'il défendit qu'on lui préſentât une captive d'une rare beauté, *ut eam ne oculis ſuis quidem contingeret*, comme s'exprime Aulu-Gelle, qui compare ce trait à un autre ſemblable de Scipion.

[a] *Suid.* Κατὰ ἔθνος.
A. Gell. l. VI, c. 7.

Pline, qui dans ſa jeuneſſe avoit vu Apion, dit que, ſi l'on en croit cet Auteur, la plante nommée en Égypte *Oſyrites*, avoit une vertu merveilleuſe, *divinam, & contra omnia veneficia;* que cependant elle faiſoit mourir auſſitôt celui qui l'arrachoit toute entière; *ſed ſi tota erueretur, ſtatim eum qui eruiſſet mori.* Le P. Hardouin croit que cette plante eſt celle que nos Botaniſtes appellent *Muſle-de-Veau.* Il ſe vantoit encore, ajoute Pline, d'avoir évoqué les Ombres, pour ſavoir quelle étoit la patrie & les parens d'Homère, quoiqu'il n'oſât pas dire quelle réponſe le Poëte lui avoit faite: *ſeque evocaſſe Umbras ad percontandum Homerum quânam patriâ, quibuſque parentibus genitus eſſet, non tamen auſus profiteri quid ſibi reſpondiſſe diceret.* On voit par-là qu'Apion, auſſi crédule que ſuperſtitieux, étoit livré à la magie, & qu'il croyoit à la nécromancie, une des plus anciennes ſuperſtitions de l'Orient, proſcrite par Moyſe, & renouvelée dans Rome par l'empereur Néron, comme nous l'apprend Suétone. Rien ne prouve mieux la futilité de cet art, au jugement de Pline, que les

Pl. l. XXX, c. 2.
Ibid. p. 524, t. II.

tentatives infructueuſes de ce Prince à qui rien ne manquoit pour réuſſir.

Lib. XXXI, p. 549.

En parlant de la Sicile, Apion faiſoit mention d'une fontaine appelée *Phintias*, où tous les corps ſurnageoient: *omnia fluitant, nihil mergitur*, comme dit Pline après cet Auteur. Sénèque aſſure la même choſe, avec cette différence que c'étoit un lac, non une fontaine: *Erat in Sicilià, eſt adhuc in Syrià ſtagnum, in quo natant lateres, & mergi projecta non poſſunt, licet gravia ſint.* Sénèque en donne la raiſon, c'eſt que l'eau égaloit ou ſurpaſſoit en poids un égal volume d'autre matière; mais ſi le phénomène étoit vrai, il falloit auſſi que le poids de l'eau fût énorme, pour qu'aucun corps ne pût s'y enfoncer.

Sen. Nat. quæſt. lib. III, c. 25.

Plin. l. XXXII, c. 11.

Le plus grand des poiſſons, au rapport d'Apion, étoit le porc marin appelé par les Lacédémoniens Ὀρθαγορίσκος. On peut voir ſur l'origine de cette dénomination Athénée & les notes de Caſaubon, ou celles du P. Hardouin. Les Marſeillois appellent ce poiſſon *Mole*, les Eſpagnols *Bout*, d'où quelques Languedociens ont fait le mot *Molebout*.

Athen. l. IV, p. 140.

Aul. G. l. X, c. x.

Dans ſes *Égyptiaques*, Apion traitoit des coutumes des Grecs & des Romains; & pour rendre raiſon de l'uſage de ces peuples qui mettoient l'anneau au doigt qui précède le plus petit, il diſoit que c'étoit un honneur déféré à ce doigt, dont un nerf aboutiſſoit au cœur. Mais, comme l'obſerve Sénèque, les remarques d'Apion étoient quelquefois bien minutieuſes. Il diſoit qu'Homère, après avoir achevé ſes deux poëmes, avoit ajouté le vers qui commence l'Iliade; & la raiſon qu'il en donnoit, c'eſt que les deux premières lettres du premier mot valent 48, nombre des livres que contiennent les deux ouvrages; ce que le Poëte avoit fait à deſſein. Une remarque ſi futile ſe trouvoit apparemment, dit M. de Burigny, dans un livre d'Apion, intitulé Λέξεις Ὁμηρικαί, dont parle Héſychius, & qui exiſte encore, s'il eſt vrai que la Bibliothèque Bodléienne conſerve un manuſcrit de ce Grammairien, ayant pour titre *Gloſſæ Homericæ*, comme on peut le voir dans Fabricius. C'eſt peut-être dans cet Ouvrage, qu'Apion diſoit avoir appris d'un

Sen. Ep. 88.

Fab. Bil. G. l. VII, p. 50.

d'un habitant d'Ithaque, ce que c'étoit que ce jeu des Amans de Pénélope, appelé Πεττεία. On en peut voir la description dans Athénée.

L. I, p. 16.

Pline nous apprend qu'Apion, dans ses ouvrages, avoit parlé de ces Charlatans que les Grecs appeloient Μετωποσκόπους, & qui prétendoient lire, dans les traits d'une personne, & son caractère & l'avenir. Voici les expressions dont il se sert, en montrant à quel point Apelles excelloit dans l'art de la peinture : *Imaginem adeo similitudinis indiscretæ pinxit, ut (incredibile dictu) Apion grammaticus scriptum reliquerit, quemdam ex facie hominum addivinantem (quos Metoposcopos vocant) ex iis dixisse aut futuræ mortis annos, aut præteritæ.*

Lib. XXXV, c. 11, p. 696.

C'est sans doute dans son Traité sur les Antiquités de l'Egypte, qu'Apion avoit pris à tâche de justifier le culte admis chez ses compatriotes, *ad excusandos gentis suæ ritus*, dit encore Pline, en parlant de la raison qui, suivant ce Grammairien, avoit déterminé la plupart des Égyptiens à placer le Scarabée au rang de leurs divinités. C'est que, dans ses opérations, cet animal imitoit celles du soleil: *Curiosâ Apionis interpretatione quâ colligat solis operum similitudinem huic animali esse.* Sur quoi on peut consulter Porphyre & Eusèbe. Apion avoit aussi écrit, au rapport de Pline, que, de son temps, on voyoit dans le labyrinthe d'Égypte un Sérapis d'émeraude qui avoit neuf coudées de haut.

Lib. XXX, c. 11, t. II, p. 536.

Porph. de abstin. l. IV, c. 6. Euseb. de Præp. Ev. l. III, p. 94.

Mais, c'est sur-tout par sa haine pour les Juifs, qu'Apion se distinguoit, même des Grecs d'Alexandrie; & peut-être croyoit-il devoir donner ce témoignage de reconnoissance à une ville qui l'avoit admis au nombre de ses citoyens. Le célèbre historien Josèphe se crut aussi obligé de venger sa nation, & de détruire les calomnies que cet Écrivain avoit employées pour la rendre odieuse & méprisable. L'ouvrage qu'il entreprit à ce sujet, fut dédié à Épaphrodite, qu'on croit être ce célèbre affranchi de Néron, que Domitien fit mourir l'an 95, & dont Épictète avoit été l'esclave. L'Auteur le divisa en deux livres, & c'est principalement dans le second, qu'il repoussa les attaques de son adversaire.

C'eſt auſſi de ce livre que M. de Burigny a recueilli différens traits qui caractériſent l'animoſité de l'Écrivain contre les Juifs. Josèphe les rapporte & les réfute aiſément dans les cinq premiers chapitres de ce livre, auquel il convient de renvoyer pour le détail. On ne peut ſavoir ſi Apion avoit inſéré ces traits calomnieux dans ſes antiquités de l'Égypte, ou dans quelqu'autre ouvrage particulier, ni s'il faut diſtinguer des *Ægyptiaques*, ce livre plein d'invectives contre les Juifs, dont parle S.t Jérôme. On voit ſeulement, par la manière dont parle Josèphe, qu'Apion l'avoit cenſuré, & écrit contre lui. Quelques-uns penſent que Suidas a déſigné un ouvrage qu'il ne faut pas confondre avec les *Ægyptiaques*, quand il a dit : Ἔγραψεν ἱστορίαν κατ' ἔθνος, *ſcripſit hiſtoriam de ſingulis gentibus*.

Hier. de Vir. illustr. c. 13.

Mais on doit regarder comme des ouvrages différens, 1.° celui qu'Apion avoit composé ſur le luxe d'*Apicius ;* 2.° un autre ſur *la Langue romaine ;* Athénée parle de tous les deux ; 3.° celui qui traitoit des métaux, *de metallicâ diſciplinâ :* Pline le cite, ſous ce titre, dans la liſte des Auteurs, pour ſon trente-cinquième livre. Aucun de ces ouvrages n'exiſte ; & on ignoreroit juſqu'au nom d'un Auteur qui ſe flattoit de donner l'immortalité aux autres, ſi quelques Écrivains ne l'avoient fait connoître. On voit, par leur témoignage, qu'il avoit du mérite & des connoiſſances, mais moins qu'il ne ne s'en croyoit. Pline lui donne l'épithète de célèbre dans l'art grammatical, *celeber arte grammaticâ.* Aulu-Gelle qui le cite aſſez ſouvent, rend juſtice à ſon érudition ; mais en même temps il le repréſente comme un fanfaron qui ne manquoit pas de vanité ; & qui cherchoit à ſe faire valoir. *Apion, qui Pliſtonices appellatus eſt, literis homo multis præditus, rerumque græcarum plurimâ atque variâ ſcientiâ fuit : ejus libri non incelebres feruntur, quibus omnium ferme quæ mirifica in Ægypto viſuntur audiunturque hiſtoria comprehenditur ; ſed in his quæ audiviſſe vel legiſſe ſeſe dicit, fortaſſè a vitio ſtudioque oſtentationis ſit loquacior. Eſt enim ſanè quàm in prædicandis doctrinis ſuis venditator.*

Athen. l. VII, p. 294, & l. XI, p. 680.
Plin. tom. I, p. 48.

Lib. XXIV, c. XVII, t. II, p. 552.

MÉMOIRE
SUR
DÉMÉTRIUS LE CYNIQUE.

L'ESTIME singulière que Sénèque avoit conçue pour Démétrius le Cynique, l'éloge qu'il en a fait à plusieurs reprises, ont déterminé M. de Burigny à recueillir ce que les Anciens nous ont transmis de plus intéressant sur la vie & sur la doctrine d'un Philosophe aujourd'hui peu connu.

Lû le 4 Août 1772.

Démétrius vécut sous les règnes de Néron, de Caligula, de Vespasien & de Domitien, dans le premier siècle de l'ère chrétienne, & eut de grandes liaisons avec Apollonius de Tyane. Une des lettres que celui-ci lui écrivit, a donné lieu de conjecturer que la ville de Sunium dans l'Attique étoit sa patrie. Ce fut à Corinthe, où Démétrius faisoit profession de la philosophie cynique, que les deux Philosophes se virent, & serrèrent les nœuds d'une amitié qui ne se démentit jamais.

Philost. l. VI, c. 33.

Après avoir séjourné quelque temps en Grèce, Démétrius eut envie de voir la capitale de l'Empire. Il partit, & y arriva dans le temps que l'empereur Néron faisoit construire un magnifique gymnase. Le Philosophe, loin d'admirer cet ouvrage, blâma, dans un long discours, les dépenses inutiles & immenses qu'il avoit coûtées, & déclama avec force contre l'usage des bains, indignes à son avis des gens sensés, & convenables seulement à des efféminés qui ne craignent pas de se déshonorer par leur mollesse. Le Philosophe pouvoit payer cher cette saillie indiscrète : heureusement pour lui, Néron avoit mieux chanté ce jour-là qu'à son ordinaire. La joie dont ce succès transportoit le Prince, suspendit l'effet de la cruauté qui lui étoit naturelle. Cependant Tigellinus obligea le Philosophe de sortir de Rome. On ne sait si c'est dans cette occasion que Démétrius répondit avec fermeté à Néron : *Vous*

me menacez de la mort, & la Nature vous en menace. Ce fait nous a été transmis par Arrien.

Sur Épictète, l. I, c. XXXV, p. 148.

Pendant son séjour à Rome, Démétrius forma une étroite liaison avec le vertueux Thrasea. Leur entretien rouloit sur la nature de l'ame & sur sa séparation d'avec le corps, au moment que Thrasea reçut la nouvelle qu'il avoit été condamné à mort par le Sénat. Bientôt après ayant vu arriver le Questeur porteur du décret, il se retira, emmenant avec lui Helvidius Priscus son gendre, & Démétrius, en présence desquels il se fit ouvrir les veines, & mourut avec une fermeté exemplaire. Ses yeux étoient fixés sur Démétrius, lorsqu'ils se fermèrent pour jamais à la lumière. Sans doute il adressa encore en ce moment quelques paroles au Philosophe; mais elles sont perdues pour nous, parce que le récit que fait Tacite de cette scène intéressante, est interrompu par une lacune. C'est ainsi que, par une basse & indigne complaisance pour un Prince ennemi de toute vertu, le Sénat donna la mort au plus sage Romain de son siècle.

Lib. XVI, n. 34, 35.

Si l'on croit Xiphilin, Démétrius fut exilé dans une île, en punition de la liberté avec laquelle il avoit parlé à l'Empereur; mais, soit que l'ordre ait été révoqué, soit qu'un Philosophe cynique, craignant moins la mort que la perte de sa liberté, y ait eu peu d'égard, Démétrius parut dans la ville d'Athènes, peu après sa sortie de Rome, & même en présence de Néron, lorsque ce Prince vint en Grèce.

Phil. l. V, c. XIX.

Après sa mort, Galba, Othon, Vitellius qui lui succédèrent, ne firent presque que se montrer sur le trône: Vespasien les ayant remplacés, voulut associer à l'Empire son fils aîné, que la prise de Jérusalem avoit couvert de gloire.

Titus passant par Argos, eut la curiosité de voir Apollonius de Tyane, & lui demanda des conseils pour bien gouverner. « Le meilleur conseil que je puisse vous donner, répondit » Apollonius, c'est d'imiter votre père, & de prendre avec » vous Démétrius. Vous apprendrez de lui à faire le bien; il vous dira la vérité avec une intrépidité cynique. » *J'y consens,* répondit le Prince, *& je veux bien qu'il me reprenne si je fais*

Ibid. l. VI, c. XXXI.

mal. Philostrate nous a conservé la lettre que Démétrius écrivit à son ami à ce sujet. « Je vous ai donné à Titus, lui dit-il, pour lui représenter les devoirs d'un Empereur. Vérifiez ce que « j'ai dit de vous, & que l'esprit de modération vous dirige « dans tout ce qu'il vous faudra dire à ce Prince. » On ignore, dit M. de Burigny, si Titus suivit le conseil d'Apollonius; mais on sait que Démétrius ayant encouru la disgrâce de Vespasien, fut relégué dans une île. Il partagea le sort des autres Philosophes qui, à l'exemple d'Helvidius Priscus, excitant des mouvemens populaires par leurs discours, furent chassés de Rome. Après sa condamnation, Demétrius ayant rencontré l'Empereur, loin de se lever pour lui faire honneur, & de le saluer, se mit à lancer contre lui des traits piquans, dont le Prince ne tint pas plus de compte que des vains aboiemens d'un chien : *Demetrium Cynicum in itinere obvium sibi post damnationem, ut neque assurgere neque salutare se dignantem, oblatrantem etiam nescio quid, satis habuit* canem *appellare.*

Lib. VI, c. XXXIII.

Suet. in Vespas. c. XIII. Voy. aussi Dion.

Sous le règne de Domitien, on voit encore Démétrius en Italie. Apollonius se rendoit à Rome, pour se justifier auprès de l'Empereur d'avoir dit publiquement, que bientôt Nerva lui succéderoit : Démétrius, au rapport de Philostrate, vint au-devant de son ami pour tâcher de le dissuader, & de l'engager même à éviter la présence d'un Prince irrité. Une maison qui avoit appartenu à Cicéron, fut le lieu de leur entretien. Apollonius, loin de se rendre, montra tant de courage & un si grand mépris de la mort, que Démétrius, plein d'admiration, s'offrit d'accompagner jusqu'à Rome son ami, qui ne voulut jamais y consentir, bien résolu d'affronter seul le danger. Il fut assez heureux pour échapper, & il n'oublia pas, rejoignant Démétrius, de lui raconter tout ce qui s'étoit passé dans une conjoncture si périlleuse.

Phil. l. VII, c. X, XI, XII, XIII, XIV, &c.

Lucien parle deux fois de Démétrius : dans son Dialogue sur la danse, il dit que le Philosophe déclamoit un jour avec beaucoup de chaleur contre cet exercice, lorsqu'un célèbre Pantomime le pria de ne le pas condamner sans l'avoir vu. Aussitôt celui-ci représente l'aventure de Vénus surprise avec

Περὶ ὀρχής n. 63.

Mars, & rend avec tant d'énergie tous les détails de cette ſcène, qu'il tranſporte de joie le Philoſophe, & lui arrache des éloges : *J'entends ton action*, lui dit-il, *je la vois : tes mains même ſont parlantes.* Ἀκούω ἄνθρωπε ἃ ποιεῖς· οὐχ᾽ ὁρῶ μόνον, ἀλλά μοι δοκεῖς ταῖς χερσὶν αὐταῖς λαλεῖν.

Πρὸς Ἀπαιδ. n. 19.

Dans un autre endroit, Lucien dit que Démétrius ayant rencontré à Corinthe un ignorant qui liſoit les *Bacchantes* d'Euripide, & en étoit à l'aventure de Penthée, lui arracha le livre, & le déchirant, dit : *Il vaut mieux que Penthée ſoit mis en pièces une fois par moi, que de l'être fréquemment par toi.* Ἄμεινόν ἐστι τῷ Πενθεῖ ἅπαξ σπαραχθῆναι ὑπ᾽ ἐμοῦ, ἢ ὑπὸ σοῦ πολλάκις.

Lucien, dans ſon Traité ſur l'Amitié, intitulé *Toxaris*, parle d'un Démétrius de Sunium, qui paſſa en Égypte pour y étudier la philoſophie cynique ſous un habile maître. Il étoit accompagné d'Antiphile, un de ſes compagnons d'étude dès l'enfance, & ſon ami, qui s'appliquoit à l'étude de la médecine. Le deſir de voir les pyramides & les autres merveilles de l'Égypte, détermina Démétrius à s'éloigner pour quelque temps de ſon ami. Pendant ſon abſence, un Syrien que celui-ci avoit à ſon ſervice, & quelques fripons auxquels il s'étoit aſſocié, pillèrent le temple d'Anubis, & déposèrent, dans la maiſon d'Antiphile, les vaſes d'or & d'argent qu'ils avoient enlevés. La choſe ayant été découverte, on arrête le Syrien, & avec lui le maître, comme ſon complice : tous deux ſont chargés de chaînes & renfermés dans une étroite priſon. Antiphile abandonné de tous ſes amis, comme ſacrilége, eſt bientôt réduit à un état déplorable. Dans les horreurs d'une priſon infecte, manquant de tout, le déſeſpoir lui fait prendre la réſolution de ſe laiſſer mourir de faim; lorſque Démétrius arrivant, ſans rien ſavoir de ce qui s'étoit paſſé, court à la priſon où il reconnoît à peine ſon ami, le conſole; & pour fournir à ſa ſubſiſtance, va travailler durant le jour ſur le port, & revient tous les ſoirs coucher à la porte de la priſon, avec la permiſſion qu'il obtient du geolier, en lui cédant une partie du fruit de ſon travail. Cependant un des priſonniers meurt,

à ce qu'on croit, empoisonné : on ordonne en conséquence une garde plus exacte. Démétrius n'ayant plus la liberté de voir son ami, n'imagine d'autre ressource que celle d'aller se déclarer son complice, & il est attaché à la même chaîne. Quelque temps après, un des prisonniers se dégage de la sienne, à l'aide d'une lime, & met en liberté plusieurs de ses camarades qui se sauvent, après avoir égorgé leurs gardes. Démétrius & Anthiphile restent constamment dans la prison, & arrêtent même le Syrien prêt à s'échapper : bientôt leur innocence est reconnue, sur-tout par la déclaration du seul coupable qui restoit. On admire la généreuse amitié de Démétrius, à qui on donne vingt mille drachmes, & la moitié autant à Antiphile. Lucien ajoute que ce dernier vivoit encore dans le temps qu'il écrivoit cette aventure, & que Démétrius passa dans l'Inde, ayant donné à son ami les vingt mille drachmes qu'il avoit reçues.

Ces paroles font juger à d'habiles Critiques, que le Philosophe cynique dont parle ici Lucien, n'est pas le même que celui dont il s'agit dans ce Mémoire. En effet, il est difficile de supposer qu'un homme, qui vivoit sous l'empereur Néron, ait été contemporain de cet Auteur, & qu'il ait survécu à Marc-Aurele. Néanmoins, comme un trait si mémorable tient à l'histoire de la Philosophie cynique, M. de Burigny n'a pas cru devoir l'omettre.

Que n'auroit pas dit Sénèque à la louange du Philosophe son contemporain qu'il élève jusqu'aux nues, s'il avoit pu lui faire honneur d'un procédé aussi héroïque que celui dont Lucien a tracé le récit? Il le compare aux plus grands hommes : *Egregiè hoc dicere Demetrius Cynicus, vir meo judicio magnus, etiamsi maximis comparetur, solet : plus prodesse, si pauca præcepta sapientiæ teneas, sed illa impromptu tibi & in usu sint, quàm si multa quidem didiceris, sed illa non habeas ad manum.*

Sen. de Benef. l. VII, c. I.

Bientôt après, louant la vie intègre & l'éloquence du Philosophe : « la Nature l'a fait naître de nos jours, dit-il, pour « nous montrer un homme qui ne peut ni être corrompu par « nous, ni nous corriger ; la Providence nous l'a donné pour «

Sen. de Benef. l. VII, c. VIII. servir d'exemple ou de reproche à notre siècle : » *Quem mihi videtur rerum Natura nostris tulisse temporibus, ut ostenderet, nec illum a nobis corrumpi, nec nos ab illo corripi posse : virum exactæ (licèt neget ipse) sapientiæ, firmæque in his quæ proposuit constantiæ ; eloquentiæ verò ejus, quæ res fortissimas deceat, non concinnatæ, nec in verba sollicitæ, sed ingenti animo, prout impetus tulit, res suas prosequentis. Huic non dubito quin Providentia & talem vitam & talem dicendi facultatem dederit, ne aut exemplum sæculo nostro, aut convicium deesset.*

Ibid. c. IX. « Je ne doute pas, ajoute-t-il, que, si un Dieu lui offroit » la possession de nos biens, à condition qu'il ne lui fût pas permis de les donner, il n'essuyât un refus ». Aussi raconte-t-il que Caius César, connu sous le nom de Caligula, comme le fléau de l'humanité, lui faisant présent d'une somme assez considérable, ou pour l'éprouver, ou pour lui marquer de l'estime, Démétrius la rejeta en riant, & ne la jugeant pas assez forte pour pouvoir se glorifier du refus ; « pour vouloir » me tenter, disoit-il, il ne falloit à l'Empereur rien de moins Ibid. c. XI. que l'offre de son empire : » *Ingentem rem ab illo dici audivi, cùm miraretur dementiam ejus, quòd se putasset tanti posse mutari. Si tentare, inquit, me constituerat, toto illi fui experiundus imperio.*

Sénèque ne tarit point sur le compte du Philosophe Cynique, qu'il juge un homme parfait & digne d'admi- Sen. Ep. LXII. ration : *Demetrium virorum optimum mecum circumfero, & relictis Conchyliatis, cum illo seminudo loquor, illum admiror. Quidni admirer ! Vidi nihil ei deesse. Contemnere omnia aliquis potest ; omnia habere nemo potest. Brevissima ad divitias per contemptum divitiarum via est. Demetrius autem noster sic vivit, non tanquam contempserit omnia, sed tanquam aliis habenda permiserit.*

Quand Sénèque écoutoit Démétrius nu & couché sur la dure, il le regardoit, non comme un Maître qui enseigne Ep. XX. le vrai, mais qui en est le témoin : *Tunc enim non Præceptor veri, sed testis est.* Il se plaisoit à en rapporter les maximes, quand l'occasion s'en présentoit. « Démétrius, dit-il, donnoit

le

le nom de *Mer morte* à une vie constamment heureuse, qui n'a jamais éprouvé les revers de la fortune; *qui vitam securam, & sine ullis fortunæ incursionibus,* Mare mortuum *vocat.* Ep. LXVII.

La délicatesse de notre Langue ne permet pas de rapporter la comparaison que faisoit Démétrius, en parlant des discours des ignorans, quoique Sénèque la juge élégante *(a)*. Mais le Stoïcien revient souvent au mépris que le Cynique avoit pour les richesses : *Demetrium egregium virum memini dicere cuidam libertino potenti facilem sibi esse ad divitias viam, quo die pœnituisset bonæ mentis.* Il est plus pauvre que tous les autres Cyniques, dit ailleurs Sénèque, en ce qu'il s'est imposé la loi, non-seulement de ne rien avoir, mais encore de ne rien demander : *Virum acerrimum, & contra omnia naturæ desideria pugnantem! hoc pauperiorem quàm cæteri Cynici, quòd, cùm sibi interdixerit habere, interdixit & poscere.*

Lib. IV, Natur. Quæst. Præfat.

De Vitâ beatâ, c. XVIII.

Au reste, Sénèque n'est pas le seul Philosophe qui ait montré une estime particulière pour Démétrius. Philostrate assure que le célèbre Favorinus en faisoit un grand éloge dans plusieurs de ses Discours. Un de ses disciples, nommé *Ménippe,* tient un rang distingué dans l'École des Cyniques.

Vit. Apoll. l. IV, 25.

(a) Eleganter Demetrius noster solet dicere eodem loco sibi esse voces imperitorum, quo ventre redditos crepitus. Quid enim, inquit, meâ refert sursum isti an deorsum sonent? (Epist. XCI).

OBSERVATIONS

Sur l'Hiſtoire & ſur quelques Médailles de DRUSUS-CÉSAR, *fils de l'Empereur* TIBÈRE, *pour la défenſe de pluſieurs Auteurs de l'Hiſtoire Romaine.*

LE père Panel, connu dans la Littérature par pluſieurs Ouvrages, ſur-tout par ſon Traité *de Ciſtophoris*, haſardoit quelquefois, à l'exemple du père Hardouin, des ſyſtèmes bizarres qui tendoient à renverſer toute l'Hiſtoire, mais auſſi qui, n'étant fondés que ſur des idées frivoles, s'évanouiſſoient à la moindre lueur du flambeau de la critique. C'eſt ainſi que dans une Diſſertation publiée en 1739, ſur une médaille d'Alexandre-le-Grand, il voulut prouver que ce Prince avoit régné trente-quatre ans, quoique les Hiſtoriens ne lui donnent ordinairement que douze ans de règne. Il ſe fondoit ſur deux lettres ΔΛ, qui ſur cette médaille paroiſſoient ſous le ſiége de Jupiter. Ces lettres n'ont jamais été aſſociées pour former un mot grec; elles ſont donc numérales, & déſignent, à ſon avis, la trente-quatrième année du règne d'Alexandre.

On lui oppoſa deux autres médailles du même Prince. L'une montre également, ſous le ſiége de Jupiter, les lettres BΣ, qui ne ſont pas plus propres à former un mot grec, & qui par conſéquent, ſuivant le principe du P. Panel, doivent indiquer la deux cent deuxième année du règne d'Alexandre, ce qui eſt abſurde. Sur la ſeconde paroiſſent, à la même place, les lettres ΛΥ; annoncent-elles un règne de quatre cents trente ans? Il eſt donc viſible que ces lettres n'expriment pas des dates relatives au règne d'Alexandre.

Le même Auteur, dans deux Ouvrages publiés en 1748, haſarda de nouveau des ſyſtèmes chronologiques abſolument oppoſés aux témoignages des Écrivains, qu'il accuſoit tous d'erreur, d'après quelques médailles expliquées à ſa manière.

Il paroiſſoit ſe diſſimuler que les monumens numiſmatiques ſont des témoins muets, lorſque les Écrivains ſe taiſent. Il n'en faudroit pas d'autre preuve que les médailles des rois de Galatie. En peut-on tirer autre choſe qu'une ſuite ſtérile de noms ſans faits, ſans ordre de temps, parce que les Auteurs dont les écrits nous ſont parvenus, gardent le ſilence ſur ces Princes? Bien convaincu de cette vérité, M. l'abbé Belley, alors aſſocié à la compoſition du Journal des Savans, rendit compte l'année ſuivante * des deux productions du P. Panel, inſérant dans ſon Extrait des obſervations courtes, mais ſuffiſantes pour apprécier & pour ruiner les prétentions de leur Auteur.

* *Mars & Avril 1749.*

Les diſcuſſions du P. Panel, dans le ſecond de ces Ouvrages, portent principalement ſur une médaille de la colonie de Tarragone. C'eſt un moyen bronze aſſez commun : d'un côté, la tête de Tibère couronnée de laurier, avec cette légende: TI. CAES. AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. Au revers, la tête de Julie & celle du jeune Druſus en regard; légende, JVLIA AVGVSTA. DRVSVS. CAES. TRIB. POT.

Les Antiquaires avoient vu ſur cette médaille la tête de Livie mère de Tibère & femme d'Auguſte qui adopta cette Princeſſe dans la famille Julia, d'où elle eut le nom de *Julie.* On ſait, par le témoignage des Hiſtoriens, que Tibère fit périr de faim & de misère, l'an 767 de Rome, Julie ſa femme fille d'Auguſte; que Druſus fils de Tibère fut décoré de la puiſſance tribunitienne l'an 775, vingt-deuxième de l'Ére chrétienne. On ne peut donc imaginer que la tête de cette Princeſſe ſoit repréſentée ſur la médaille, avec la tête de Tibère & celle de ſon fils qui n'avoit été revêtu de la puiſſance tribunitienne que dans la huitième année après la mort de ſa mère. La colonie de Tarragone auroit-elle été aſſez inſenſée pour croire faire ſa cour à Tibère, en rappelant ſur les monnoies de ce Prince la mémoire d'une femme que ſes dérèglemens lui rendoient odieuſe, & qu'il avoit fait mourir quelques années auparavant? Le P. Panel ne diſſimule pas cette difficulté ; mais il prétend que Julie

fille d'Auguſte ſurvécut à Tibère ſon mari ; qu'elle eut de ce Prince Druſus-Céſar, & peut-être d'autres enfans. En vain l'Hiſtoire nous apprend, 1.° que Tibère eut Druſus-Céſar d'Agrippine-Vipſania qu'Auguſte le força de répudier, pour lui faire épouſer ſa fille Julie : 2.° que Druſus-Céſar mourut l'an de Rome 776, vingt-troiſième de J. C. le neuvième depuis la mort de Julie femme de Tibère. Le P. Panel croit pouvoir s'inſcrire en faux contre ces faits, à l'aide de quelques médailles, & ſur-tout d'une en argent qui ſe trouve dans pluſieurs cabinets.

On y voit d'un côté la tête de l'empereur Tibère, couronnée de laurier, avec la légende TIBERIVS AVG. P. M. TR. P. XXXV : de l'autre côté, la tête de Druſus, nue ; légende, DRVSVS CAESAR TI. F. TR. P. La trente-cinquième année de la puiſſance tribunitienne de Tibère eſt la 786 de Rome, trente-troiſième de J. C. Le P. Panel conclut que Druſus étoit donc alors encore vivant, & par conſéquent qu'on a eu tort de le faire mourir dix ans auparavant. Il fait en même temps un reproche amer à Vaillant, pour avoir lû TR. P. XXV. au lieu de XXXV. Il eſt vrai que la première édition des *Numiſmata Imperatorum* de Vaillant portoit XXXV. & que, dans celle de 1692, on lut XXV. leçon qui fut ſuivie par le P. Baldini dans la nouvelle édition qu'il donna de cet Ouvrage, ſans qu'on ſache la cauſe de ce changement. Les inductions que le P. Panel tiroit de la médaille de Tarragone, avoient déja été examinées par M. l'abbé Belley dans le *Journal des Savans* *. La médaille qui, avec la tête de Druſus, revêtu de la puiſſance tribunitienne, porte celle de Tibère avec la trente-cinquième année du tribunat de cet Empereur, méritoit une diſcuſſion particulière qui fait l'objet de ce Mémoire. M. l'abbé Belley le diviſe en deux articles : le premier contient un Précis hiſtorique de la vie de Druſus Céſar, & prépare à l'explication de ce monument numiſmatique à laquelle eſt deſtiné le ſecond.

* *Avril 1749.*

Lû le 13 Nov. 1772.

I. Tibère, vers l'an 740 de Rome, avoit épouſé Vipſania-Agrippine fille d'Agrippa, favori d'Auguſte, qui mourut

l'an 742. Auguſte ayant délibéré quelque temps à qui il donneroit ſa fille Julie veuve d'Agrippa, réſolut de la faire épouſer à Tibère, en l'obligeant de répudier ſa femme Agrippine, quoiqu'il en eût eu un fils nommé Druſus, & qu'elle fût encore alors enceinte. Tibère ne put ni ſe ſéparer d'Agrippine, ni épouſer Julie dont il connoiſſoit les dérèglemens, qu'avec une ſenſible douleur : *Agrippinam ſublato ex eâ filio Druſo . . . dimittere, ac Juliam Auguſti filiam confeſtim coactus eſt ducere, non ſine magno angore animi.*

Suet. l. III, c. 7.

Le jeune Druſus fut fait Prêtre d'Auguſte, *Sodalium Auguſtalium ſacerdotio . . . . Tiberius, Druſuſque & Claudius & Germanicus adjiciuntur.*

Tacit. Annal. lib. I, c. 54.

Il aimoit beaucoup ſon frère adoptif Germanicus, fils de Druſus frère de Tibère. Tibère n'aimoit pas Germanicus ni Agrippine ſon épouſe; mais ces brouilleries n'altérèrent point la concorde des deux Princes Druſus & Germanicus : *Fratres egregiè concordes, & proximorum certaminibus inconcuſſi.*

L'an 767, après la mort d'Auguſte, les légions de Pannonie ſe mutinèrent. Tibère, pour les calmer, y envoya ſon fils Druſus : les Légions à ſon arrivée, loin de rentrer dans le devoir, étoient prêtes à ſe porter aux dernières extrémités, lorſqu'une éclipſe de lune *(a)*, qui arriva pendant la nuit, les effraya & les contint. Druſus fit punir les plus coupables, & le calme étant rétabli, il revint à Rome.

Ibid. c. 16 & ſeqq.

Il avoit été déſigné Conſul dès le vivant d'Auguſte, & il parvint à cette dignité l'an 768 de Rome, quinzième de l'Ère chrétienne, ayant pour collègue Norbanus : *Druſus Cæſar, Tiberii filius, & C. Norbanus Flaccus Coſſ.*

Druſus, l'an 770 de Rome, fut envoyé en Illyrie ſous prétexte de la guerre qui s'étoit élevée entre Maroboduus roi des Suèves & des Marcomans, & les Chéruſques commandés par Arminius qui avoit ſi long-temps ſoutenu la guerre contre les Romains : *Druſus in Illyricum miſſus eſt ut*

Ibid. l. II, c. 44.

(a) Éclipſe de Lune du 27 Septembre, à 5 heures du matin. *Art de vérifier les dates, p. 3.*

fuefceret militiæ, ftudiaque exercitûs pararet. Drufus fut envoyé pour concilier les parties belligérantes : *Miffus Drufus pacis firmator.* Mais enfin Maroboduus fut chaffé de fes États, & réduit à venir achever en Italie les dix-huit dernières années de fa vie. L'année fuivante 771, le Sénat décerna l'honneur de l'*Ovation* à Germanicus à caufe de fes exploits en Orient, & à Drufus en confidération de fon expédition en Illyrie : *Decrevere Patres ut Germanicus atque Drufus ovantes urbem introirent.* On éleva des arcs triomphaux à côté du temple de Mars vengeur, & on y plaça les ftatues des Céfars : *Structi & arcus circum latera templi Martis Ultoris, cum effigie Cæfarum.* Mais Drufus ne revint à Rome que l'an 772, où il reçut les honneurs de l'ovation : *Drufus rediens Illyrico, quamquam Patres cenfuiffent, ob receptum Maroboduum, & res priore æftate geftas, ut ovans iniret, prolato honore urbem intravit.*

Tacit. Annal. l. II, c. 45.

Ibid. c. 62 & 63.

Ibid. c. 64.

Ibid. l. III, c. 11.

Drufus-Céfar avoit époufé Livie appelée auffi *Livilla*, fœur de Germanicus ; elle accoucha de deux Jumeaux : *Soror Germanici Livia, nupta Drufo, duos virilis fexûs fimul enixa eft.* La naiffance de ces deux enfans combla de joie l'Empereur leur aïeul. Les deux enfans nommés Tibère & Germanicus font repréfentés, avec Drufus leur père, fur une médaille grecque. On voit d'un côté la tête de Drufus avec les inftrumens pontificaux & la légende ΔΡΟΥΣΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΑΥΓΟΥΣΤΟΥ ΥΙΟΣ ; de l'autre côté, deux têtes d'enfans en regard avec les noms TIB. ΓΕΡ. & au-deffous ΚΑΙΣΑΡΕΣ. Ils font auffi repréfentés fur une médaille latine. On lit d'un côté DRVSVS CAESAR. TI. AVG. F. DIVI AVG. N. PONT. TR. POT. II, & dans le champ, S. C. De l'autre côté, deux têtes d'enfans font placées en regard dans deux cornes d'abondance, un caducée au milieu. Germanicus le plus jeune des deux Céfars vécut peu d'années ; l'aîné appelé *Tiberius-Nero-Gemellus* vivoit encore fous le règne de Caïus Caligula qui le fit tuer l'an 790 de Rome, trente-feptième de J. C. Il étoit né l'an 772 de Rome, & avoit par conféquent alors dix-huit ans. Tibère auroit bien voulu le défigner fon fucceffeur, mais il n'ofa pas exécuter ce deffein : il l'avoit

Ibid. l. II, c. 84.

Æ. III. Pell.

Æ. I.

Tacit. Annal. l. IV, c. 15.

recommandé à ſon ami Agrippa-le-Grand qui fut dans la ſuite Roi des Juifs.

L'an de Rome 774, Tibère prit pour collègue au Conſulat Druſus ſon fils qui fut Conſul pour la ſeconde fois: *Tiberius-Auguſtus IV & Druſus-Cæſar II Coſſ.*

L'année ſuivante, Tibère écrivit au Sénat, & demanda pour ſon fils Druſus la puiſſance du Tribunat : *Mittit litteras ad Senatum quîs poteſtatem Tribuniciam Druſo petebat.* C'étoit alors le titre & la marque de la dignité ſouveraine : *Id ſummi faſtigii vocabulum Auguſtus reperit.* Tibère voulut aſſocier ſon fils à la puiſſance ſuprême : *Tiberius Druſum ſummæ rei admovet.* Au commencement de ſa Lettre, ayant demandé aux Dieux leur faveur, il fait un court éloge des qualités du jeune Céſar, ſans le flatter : *Modica de moribus Adoleſcentis, neque in falſum aucta, rettulit ;* & dit que Druſus avoit une femme & trois enfans ; qu'il étoit parvenu à l'âge où lui-même avoit été appelé autrefois par le divin Auguſte à cette puiſſance ſuprême : *Eſſe illi conjugem & tres liberos, eamque ætatem quâ ipſe quondam a divo Auguſto ad capeſſendum hoc munus vocatus ſit ;* qu'il ne précipitoit rien, mais qu'après une expérience de huit ans il aſſocioit au Gouvernement ſon fils qui avoit calmé des ſéditions (en Pannonie), terminé des guerres (en Illyrie), obtenu les honneurs du triomphe, & qui avoit été deux fois Conſul : *Neque nunc properè, ſed per octo annos capto experimento, compreſſis ſeditionibus, compoſitis bellis, triumphalem & bis Conſulem noti laboris participem ſumi.* Le Sénat accorda la demande avec des flatteries d'autant plus fortes qu'elles avoient été préparées. Mais on trouva étrange que Druſus qui étoit alors dans la Campanie, ne fût pas venu à Rome pour recevoir en perſonne l'honneur du Tribunat. C'étoit, ſuivant Tacite, au commencement de l'année, *principio anni.* Tibère étoit alors à la vingt-troiſième année de ſa puiſſance tribunitienne. Sur une médaille du cabinet de Pembrocke, on voit d'un côté la tête de Tibère avec la légende TR. POT. XXIIII ; & de l'autre côté la tête de Druſus avec l'inſcription DRVSVS. TR. P. La vingt-quatrième année de la puiſſance tribunitienne

Tacit. Annal. l. III, c. 56 & ſeqq.

Ibid. c. 59.

Pemb. part. III, tab. 47.

de Tibère commença le 27 de Juin de l'an 775 de Rome, de J. C. vingt-deuxième. On a des monumens de l'année suivante 776 sur une médaille de grand bronze. Drusus est qualifié Pontife revêtu de la puissance tribunitienne pour la seconde fois : PONTIF. TRIBVN. POTEST. ITER. S. C.

L'assemblée générale du Peuple de Rome, consacra une statue en l'honneur de Drusus la deuxième année de sa puissance tribunitienne ; il ne reste plus que la base que l'on voit encore à Rome :

Spon. Miscell. sect. VIII, pag. 266.

Sic

PLEPS. VRBANA. QVINQVE. ET.
TRIGINTA TRIBVVM
DRVSO. CAESARI. TI. AVG. F.
DIVI AVG. N.
DIVI IVLII. PRONEPOTI
PONTIFICI AVGVRI. SODAL. AVGVSTAL
COS. ITERVM̄. TRIBVNIC. POTEST. ITER.
AERE CONLATO.

La même année 776 de Rome, vingt-troisième de J. C. sous le consulat de C. Asinius Pollio, & de C. Antistius Vetus, fut la dernière de la vie de Drusus-Cesar. Ce Prince naturellement porté à la rigueur, étoit prompt & colère jusqu'à frapper les personnes les plus distinguées : il donna même un jour un soufflet à Séjan qui avoit tout crédit sur l'esprit de l'Empereur. Tibère désapprouvoit ses violences ; il l'en reprenoit en public & en particulier. Séjan qui craignoit pour lui-même, si jamais Drusus parvenoit à l'empire, prit le parti de le faire périr. Pour y réussir, il corrompit Livie femme de Drusus, avec promesse de l'épouser, & de l'élever à l'empire auquel il aspiroit. Cette indigne Princesse consentit à la mort de son mari, & obligea Séjan de répudier Apicata sa femme, dont il avoit trois enfans. Sejan, pour venir à bout de ses desseins ambitieux, fit donner un poison lent

Tacit. Annal. l. IV, c. VIII.

lent à Drusus par Lygdus, eunuque de la Maison du Prince, comme on le découvrit huit ans après : *Venenum Druso datum per Lygdum, Spadonem, ut octo post annos cognitum est.*

Dion. Cass. lib. LVII, p. 618. A.

La maladie dura quelques jours, pendant lesquels Tibère se rendit au Sénat, & vaqua aux affaires ordinaires. Il crut long-temps que la maladie dont son fils étoit mort, venoit de ses débauches; & n'ayant fait aucunes recherches sur cette mort, il ne punit personne.

Suet. l. III, c. LXII.

Séjan voyant la mort de Drusus impunie, encouragé par le succès de ce crime, délibéra de perdre la femme & les enfans de Germanicus. Il eut même l'audace de demander pour épouse Livie, veuve de Drusus. L'Empereur ayant éludé sa demande en prenant du temps pour y penser, travailla à diminuer insensiblement le crédit & le pouvoir de Séjan, & écrivit enfin au Sénat contre lui.

Tacit. Annal. l. IV, c. XXIX.

Cet ambitieux scélérat fut arrêté, condamné & exécuté le même jour, avec ses enfans & ses amis, le 17 d'Octobre de l'an de Rome 784, 31 de J. C. Apicata sa femme, qu'il avoit répudiée, voyant le corps de ses enfans exposés publiquement, écrivit à Tibère le secret de la mort de Drusus, puis se tua elle-même, sans avoir été condamnée. Tibère ne fit grâce à aucun de ceux qui avoient eu part à ce forfait; il voulut pardonner à Liville sa belle-fille, en considération d'Antonia sa mère; mais Antonia ne put pardonner à sa fille, & la fit mourir de faim. Ainsi les crimes de Livie furent enfin punis.

Dio. l. LVIII, p. 628.

Suet. l. III, c. LXII.

Dio. Ibid.

La mort de Drusus-César, l'an 776 de Rome, 23 de J. C. est donc un fait attesté par Tacite, par Suétone & par Dion-Cassius, & accompagné de plusieurs circonstances qui réunies en forment un point d'histoire indubitable.

Cet évènement qui s'étoit passé dans la ville de Rome, & presque à la vue du Sénat & du Peuple, acquit encore de la célébrité par la recherche exacte que l'Empereur fit des coupables, & par la sévérité avec laquelle il les fit punir. Pour le révoquer en doute, pour oser accuser de mensonge les Historiens qui l'attestent, il ne faudroit rien moins que

des preuves démonſtratives. A quoi ſe réduiſent celles que préſente le P. Panel ? C'eſt ce que M. l'abbé Belley diſcute dans le ſecond article.

II. On connoît un grand nombre de médailles de Druſus-Céſar, grecques, latines, en argent, en bronze. Le P. Panel en démêle une dans la foule, où paroît la tête de Druſus, avec la date de la trente-cinquième année du tribunat de Tibère ſon père. Mais cette médaille atteſte-t-elle que Druſus-Céſar vivoit encore à cette époque ?

Tibère fut revêtu de la puiſſance tribunitienne pour cinq ans, par Auguſte, l'an 748 de Rome. Ces cinq ans furent révolus l'an 753, pendant la retraite de Tibère à Rhodes, comme nous l'apprend Suétone. Il revint à Rome en 755 ; & l'an 757, il fut revêtu pour la ſeconde fois de la puiſſance tribunitienne, ſous le conſulat de Ælius-Cato, & de Cenſius-Saturninus, ſuivant Velléius-Paterculus, le 27 de Juin, *V. Kalend. Jul.* De-là juſqu'à la mort de Tibère, on compte trente-trois années de puiſſance tribunitienne, leſquelles, ajoutées aux cinq premières, font en tout trente-huit années de puiſſance tribunitienne. C'eſt préciſément le nombre qu'on trouve ſur les médailles & dans les inſcriptions de la dernière année de cet Empereur. Ainſi la trente-cinquième année de la puiſſance tribunitienne de Tibère commença le 27 de Juin de l'an 786 de Rome, 33 de J. C. A cette époque, il y avoit dix ans que Druſus étoit mort, ſuivant la chronologie fondée ſur l'Hiſtoire. Où eſt le témoin irréprochable qui dépoſe qu'alors ce Prince étoit encore vivant ? Ce n'eſt certainement pas la médaille ſur laquelle inſiſte le P. Panel. N'eſt-il pas conſtant que, pour honorer la mémoire des Princes, on fit ſouvent après leur mort graver leur tête ſur des monumens numiſmatiques ? L'Empereur Caius-Caligula élevé à l'empire l'an 790 de Rome, fit graver ſur ſes monnoies la tête de Germanicus ſon père, & celle d'Agrippine ſa mère. En conclura-t-on que Germanicus & ſa femme vivoient encore en 790 ? Le premier étoit mort en 772 ; la ſeconde en 786. L'Empereur Claude fit de même repréſenter

Suet. l. III, c. 11.

L. II, n.° 103.

fur fes monnoies la tête de Néron-Drufus fon père, mort l'an de Rome 745. Mais ce qui eft encore plus décifif, c'eft que Titus & Domitien firent paroître fur des monnoies la tête de Drufus-Céfar, celui même dont il s'agit.

La médaille qui donne l'année 35 de la puiffance tribunitienne de Tibère, avec la tête de Drufus, peut, dit M. l'abbé Belley, avoir rapport à un monument érigé la même année en l'honneur de Drufus-Céfar, plufieurs années après fa mort. Le P. Hardouin dit que cette médaille eft de fabrique Efpagnole, *fabricæ Hifpanicæ ac rudis.* Il eft vrai qu'elle n'eft pas de fabrique de Rome, mais d'un pays hors de l'Italie. M. Pellerin a vu plufieurs de ces médailles, qui venoient d'Arta fur la côte d'Épire, non loin des nations Illyriennes. On a obfervé plus haut que Drufus-Céfar paffa quelques années en Illyrie, où il établit la paix & la tranquillité. Les peuples de ce pays par reconnoiffance voulurent élever un monument en l'honneur de Drufus leur bienfaiteur; ils n'en purent obtenir la permiffion que plufieurs années après fa mort. Tibère n'aimoit pas fon fils, & il ne reprit des fentimens paternels, qu'après que le fecret de la mort de Drufus lui eut été découvert, l'an 784 de Rome. Il aima fon petit-fils Tibérius-Néro, furnommé *Gemellus,* qu'il voulut même élever à l'empire. Les Illyriens profitèrent de cette difpofition de l'Empereur, pour marquer à Drufus leur bienfaiteur leur reconnoiffance, & lui firent dreffer une ftatue ou un autre monument avec l'infcription, DRVSVS-CAESAR. TI. AVG. F. TR. P. à l'imitation des monumens qui portoient à Rome la même infcription : ils marquèrent fur des médailles, qu'ils firent fabriquer en argent, cette infcription avec la date de l'érection du monument, TR. P. XXXV. Cette explication eft fimple, naturelle, fondée fur des exemples, & concilie parfaitement la médaille avec les Hiftoriens.

Hard. Hift. Aug. p. 710.

MÉMOIRE

Sur les causes de l'abolition de la Servitude en France, & sur l'origine du Gouvernement Municipal.

TROIS Chartes *(a)* du douzième & du treizième siècle, qui contiennent des immunités & des priviléges accordés aux habitans de l'île d'Oleron, ont engagé M. Dupuy à quelques recherches sur la matière qui fait l'objet de ce Mémoire. En remontant à l'origine, il a cru s'apercevoir que nos Historiens, fidèles d'ailleurs dans leurs récits, n'ont pas saisi avec assez de précision le fil des évènemens, ni assez développé les causes morales & politiques qui, après avoir fait éprouver différentes révolutions à la condition de nos ancêtres, ont enfin porté, par des progrès lents & pénibles, l'état des Citoyens au point où il est aujourd'hui. Ce tableau, dont il ne vouloit tracer ici qu'une légère esquisse, lui a paru offrir un point de vue humiliant à la fois, & intéressant pour l'humanité.

I. Que les Communes se soient établies en France, sous le règne de Louis VI *(b)*, c'est un fait si constant dans notre Histoire, qu'il est impossible de le révoquer en doute. Mais le cœur & l'esprit se révoltent à la fois contre l'opinion d'un Écrivain qui a essayé d'imprimer à une si sage institution les caractères d'une entreprise odieuse, d'une usurpation injuste, & d'une sorte de tyrannie. Cette témérité, car c'en est une, tient à un autre paradoxe moins choquant, quoiqu'également contraire à la vérité historique. L'auteur avoit fait de vains efforts pour persuader que les Francs, par leur conquête, avoient réduit la Gaule en servitude, & n'avoient laissé aux

(a) Communiquées par M. de Bréquigny qui les a découvertes à Londres.

(b) Depuis cet Écrit, il a paru, à la tête du onzième Volume des *Ordonnances*, des *Recherches sur les Communes*, qui meritent d'être consultées.

Romains & aux Gaulois vaincus, que la trifte condition d'efclaves.

On pardonne plus aifément à ceux, qui, fe jetant dans une extrémité oppofée, font remonter l'établiffement des Communes à des temps bien plus anciens. Ils rappellent avec complaifance la forme de gouvernement que les Romains vainqueurs laifsèrent fubfifter dans les villes municipales; les titres, les priviléges, les prérogatives qui firent envier le fort de ces cités, même aux colonies Romaines. Ils peignent avec attendriffement la clémence dont Céfar ufa, même envers les Gaulois qui avoient porté les armes contre lui; l'affection qu'il témoigna toujours pour des Provinces qui avoient été le théâtre de fa gloire; la reconnoiffance qu'il fit éclater, en ouvrant les portes du Sénat aux Grands de la Nation, qui avoient facilité fes conquêtes. Avec un avantage fupérieur à la condition des autres provinces foumifes à la République, la plupart des villes de la Gaule eurent leurs Confuls, leur Sénat, leurs Officiers municipaux, leur tréfor & leurs revenus particuliers. On n'oublie pas d'obferver que les fucceffeurs de Céfar s'emprefsèrent d'améliorer le fort de plufieurs cités municipales de la Gaule. L'empereur Claude, pour fignaler fans doute fa gratitude envers une ville où il avoit pris naiffance, rendit les habitans de Lyon, habiles à pofféder les grandes dignités de la République. Galba gratifia des mêmes priviléges plufieurs villes dans la Gaule, & ne les refufa qu'à celles qui contre lui s'étoient déclarées pour Néron. Tacite attefte que, lorfque Vefpafien monta fur le trône, les cités de la Gaule, affranchies d'une partie des tributs, jouiffoient déjà du droit de bourgeoifie Romaine; honneur néanmoins qu'on n'avoit pas cru devoir déférer à celles qui étoient voifines des armées de Germanie *(c)*. Quelques-unes, il eft vrai,

---

(c) Tacit. Hiftor. Lib. I, cap. VIII. *Galliæ, fuper memoriam Vindicis, obligatæ recenti dono Romanæ civitatis, & in pofterum tributi levamento. Proximæ tamen Germanis exercitibus Galliarum civitates, non eodem honore habitæ, quædam etiam finibus ademptis, pari dolore commoda aliena ac fuas injurias metiebantur.*

dépouillées de leur territoire, en déplorant leur infortune, portèrent envie à l'heureux ſort des autres; mais enfin leurs regrets & leurs plaintes dûrent ceſſer, après que, par une générosité digne d'un Prince, autre que Caracalla, tous les États ſoumis à l'Empire eurent participé au droit de cité Romaine.

On ne peut ſe diſſimuler que, ſous le règne des derniers Empereurs, ces beaux priviléges ſouffrirent quelque atteinte; mais on obſerve que du moins dans les villes un peu conſidérables, ils ſubſiſtèrent pour la plupart avec une partie des honneurs & des fonctions qui leur étoient attachés. Trois ordres de Citoyens s'y faiſoient remarquer: le premier étoit celui des Grands & des Nobles, qui formant le corps des Sénateurs, étoit chargé du gouvernement & de la Juſtice, ſous l'inſpection des Officiers de l'Empire. Le ſecond embraſſoit les bons & honnêtes Bourgeois qui avoient droit de ſuffrage dans le choix des Décurions, ou de ces Officiers municipaux qui étoient chargés du ſoin des affaires communes, de la perception & de l'adminiſtration des revenus de la cité, du recouvrement des tributs qu'ils payoient aux Officiers de l'Empereur, de la levée des troupes d'après le rôle de ces Officiers, & de la ſubſiſtance de celles qui paſſoient dans leur territoire. Quant aux citoyens qui n'étoient ni aſſez riches, ni d'une condition aſſez diſtinguée pour pouvoir être admis dans la curie, ils formoient la troiſième claſſe, & ne portoient que le nom de *Poſſeſſeurs*. Tel étoit l'état des Gaules, ſous la domination Romaine; tel il fut auſſi, à peu de choſe près, aſſez long-temps après qu'elle eut ceſſé par la conquête des Francs.

II. On eſt ſans doute très-bien fondé à ſoutenir que ces Conquérans n'imposèrent pas dans les Gaules le joug d'une ſervitude générale à toutes les Nations vaincues. Tous les monumens de l'Hiſtoire atteſtent que même après la conquête, pluſieurs villes conſervèrent leur droit naturel de *cité*, avec le privilége de ſe régir ſelon leurs loix, & avec la liberté de ſe choiſir leurs Magiſtrats. La permiſſion qui fut

laiſſée à la plupart des habitans de faire choix eux-mêmes de la loi ſous laquelle ils vouloient vivre, dépoſe contre la réalité de l'eſclavage auquel on a voulu les aſſujettir.

Mais cela même prouve que la liberté n'étoit pas le partage commun de tous les membres qui compoſoient le corps des Nations ſubjuguées. On ſait quelle fut la triſte deſtinée des eſclaves ſous les loix Romaines, état d'aviliſſement, d'anéantiſſement & de mort, qui ne tenoit par aucun lien à la ſociété humaine. Tous les canaux de la vie civile étoient fermés pour eux. Réduits à la condition des brutes, ils faiſoient, à titre égal, la portion du patrimoine d'un maître ſouvent dur & impitoyable. Ils ne travailloient, ils n'agiſſoient & ne reſpiroient que pour lui. Un dévouement total à ſes volontés, les rendoit le jouet de ſes caprices, & ſouvent la victime de ſes injuſtes fureurs. Un deſpotiſme abſolu lui donnoit l'autorité de diſpoſer de leurs jours à ſon gré, & d'en arrêter impunément le cours *(d)*.

M. Dupuy ne doute pas que les Romains n'aient porté dans les Gaules, en s'y établiſſant, cet uſage autoriſé par leurs loix contre le cri de la Nature; mais il aime à penſer que leur commerce avec les Gaulois en amollit un peu la dureté. L'Hiſtoire, il eſt vrai, ne nous fait pas connoître

(d) Sous les Empereurs, l'autorité des Maîtres ſur leurs eſclaves fut reſſerrée dans des bornes plus étroites, qu'elle ne l'avoit été auparavant. On lit dans les *Inſtituts de Juſtinien*, lib. I, tit. VIII : *Hoc tempore, nullis hominibus, qui ſub imperio noſtro ſunt, licet ſinè causâ Legibus cognitâ, in ſervos ſuos ſupra modum ſævire. Nam, ex Conſtitutione Divi Antonini, qui ſinè causâ ſervum ſuum occiderit, non minùs puniri jubetur, quàm ſi alienum ſervum occiderit. Sed & major aſperitas Dominorum ejuſdem Principis Conſtitutione coercetur. Nam Antoninus, conſultus a quibuſdam Præſidibus provinciarum de his ſervis, qui ad Ædem ſacram, vel ſtatuam Principum confugiunt, præcepit ut, ſi intolerabilis videatur ſævitia Dominorum, cogantur ſervos ſuos bonis conditionibus vendere, ut pretium Dominis daretur : & recte; expedit enim rei publicæ, ne ſuâ re quis malè utatur.* Ces mots *bonis conditionibus* ſignifient un prix juſte & des conditions raiſonnables. Sur quoi on peut voir l'explication qu'en donnent Godefroi & Vinnius après Théophile : *Juſto pretio : item ne gravis conditio venditioni a Domino ſervis infenſiore apponatur; veluti, ut ne manumittantur, ut Italiâ exportentur, in vinculis ſemper habeantur.*

quelles étoient alors à cet égard les idées des peuples de la Gaule *(e)*; mais il y a tout lieu de croire que leur façon de penſer ſympathiſoit avec celle des peuples de la Germanie, leurs voiſins. Nous apprenons même de Strabon *(f)*, qu'il y avoit pluſieurs traits de reſſemblance dans le caractère, comme dans les loix de ces deux Nations alliées : or Tacite *(g)* témoigne

---

(e) On ſait que Céſar parle des Serfs ou Eſclaves des Gaulois ; mais ce qu'il en rapporte, ne nous donne pas aſſez de lumières *(De Bello Gall. lib. VI, p. 224. Edit. varior. 1670)*. Il dit d'abord que dans la Gaule on diſtingue deux ſortes d'hommes qui jouiſſent des honneurs ou du moins de quelque conſidération : « Car, ajoute-t-il, le » peuple y eſt *preſque* mis au rang des » eſclaves, n'y ayant point de crédit, » ni aucune part aux délibérations. » Pluſieurs ou accablés de dettes, ou » ſurchargés de redevances, ou oppri- » més par les Grands, ſe font eſclaves » des Nobles. Ceux-ci ont ſur eux les » mêmes droits qu'un Maître ſur ſes » eſclaves. Les deux Ordres conſidérés » ſont celui des Druides, & celui des Chevaliers ou Guerriers ». *In omni Galliâ, eorum hominum qui aliquo ſunt numero atque honore, genera ſunt duo. Nam plebs penè ſervorum habetur loco, quæ per ſe nihil audet, & nulli adhibetur conſilio. Plerique cùm aut ære alieno, aut magnitudine tributorum, aut injuriâ Potentiorum premuntur, ſeſe in ſervitutem dicant Nobilibus. In hos eadem omnia ſunt jura quæ Dominis in ſervos. Sed de his duobus generibus, alterum eſt Druidum ; alterum, Equitum.* Il paroît au moins par ce texte, que le peuple, en tant qu'il étoit diſtingué des Druides & des Militaires, n'étoit pas dans l'eſclavage proprement dit. C'eſt ce que le mot *penè* fait entendre. D'autre part, Céſar parle un peu après des *Serfs* & des *Cliens*, qu'on bruloit quelquefois avec les corps de leurs Maîtres ; & comme il atteſte que le mari avoit droit de vie & de mort ſur ſa femme & ſur ſes enfans, on peut penſer que le Maître avoit, au temps du même Hiſtorien, le même pouvoir ſur ſes Serfs. Mais il auroit fallu plus de détail pour nous inſtruire ſur ce point.

(f) *Lib. IV.* Καὶ γὰρ τῇ φύσει, καὶ τοῖς πολιτεύμασιν ἐμφερεῖς εἰσιν οὗτοι, καὶ συγγενεῖς ἀλλήλοις.

(g) Germ. n. 24, &c. *Aleam (quod mirere) ſobrii inter ſeria exercent, tantâ lucrandi perdendivè temeritate, ut cùm omnia defecerunt, extremo ac noviſſimo jactu, de libertate & de corpore contendant. Victus voluntariam ſervitutem adit : quamvis junior, quamvis robuſtior, alligari ſe ac venire patitur. Eâ eſt in re prava pervicacia ; ipſi fidem vocant. Servos conditionis hujus per commercia tradunt, ut ſe quoque pudore victoriæ exſolvant. Cæteris ſervis, non in noſtrum morem, deſcriptis per familiam miniſteriis utuntur. Suam quiſque ſedem, ſuos penates regit. Frumenti modum Dominus, aut pecoris, aut veſtis, ut colono, injungit, & ſervus hactenus paret. Cætera domûs officia uxor ac liberi exſequuntur. Verberare ſervum, ac vinculis & opere coercere, rarum. Occidere ſolent, non diſciplinâ & ſeveritate, ſed impetu & irâ, ut inimicum, niſi quod impunè.*

Il avoit dit plus haut, n. 20 : *Dominum ac ſervum nullis educationis deliciis dignoſcas. Inter eadem pecora, in eâdem humo degunt, donec ætas ſeparet ingenuos, virtus agnoſcat.*

témoigne que le ſort de la ſervitude étoit chez ceux-ci moins dur & moins aviliſſant que chez les Romains. Cet Hiſtorien admire le ſang-froid avec lequel quelques-uns parmi eux, après avoir tout perdu au jeu, oſoient encore abandonner leur liberté à la déciſion d'un coup de dé. Celui contre lequel le ſort s'étoit déclaré, ſe laiſſoit lier & vendre, ſans faire la moindre réſiſtance. La condition des autres ſerfs, ajoute-t-il, n'y eſt pas la même que parmi nous. Chaque ſerf a ſon domicile & ſon foyer; il eſt maître chez lui. Il eſt tenu envers ſon Maître, à quelque redevance en blé, en bétail ou en habillement: c'eſt à quoi ſe borne ſa ſervitude. S'il arrive qu'un Maître tue ſon ſerf, ce n'eſt point par autorité, par droit de punition, ni par ſévérité; mais par une impulſion de colère, qui le lui fait regarder & traiter comme un ennemi, quoique l'action reſte impunie.

Nous voyons ici la tige ou du moins la racine de cette ſervitude féodale, qui dans la ſuite étendit ſes rameaux dans toute l'Europe; l'on ſe perſuade ſans peine que les Romains, rappelés à la raiſon par l'exemple des Gaulois avec leſquels ils furent unis en ſociété, ſe relâchèrent de cette barbare ſévérité que les mœurs de leur Nation leur avoient inſpirée. Quoi qu'il en ſoit, & les Gaulois & les Romains avoient des eſclaves lorſqu'ils furent ſubjugués par les Francs: & puiſque ces nouveaux conquérans laiſſèrent aux peuples qu'ils venoient de ſubjuguer, leurs loix & leurs uſages, ils ne leur enlevèrent pas l'autorité que les uns & les autres avoient ſur leurs eſclaves. Seulement quand on penſe à ce caractère ſocial, à cette douceur de mœurs, à cette urbanité qu'Agathias, qui vivoit dans le ſiècle de cette révolution, attribue aux Francs, on eſt tenté de croire que l'autorité & l'exemple de ces vainqueurs, adoucirent encore le ſort de l'eſclavage uſité dans les pays qu'ils avoient conquis. Cette conjecture ſe changeroit en certitude, ſi l'on pouvoit juger de ce qui ſe pratiquoit alors, par les règlemens qui furent faits ſous la ſeconde race; mais ce qui lui donne du poids, c'eſt qu'au moins dans les monumens de ce dernier âge, on trouve le

développement & le détail des usages que le silence de l'Histoire des premiers temps nous laissoit ignorer, ou dont elle ne nous offroit que de légères traces.

III. Rien de plus précis que ce qu'on lit dans les loix de Henri I.er, dont le règne en Angleterre commence avec le XII.e siècle, sur les différentes espèces de serfs qui avoient été connues dans les temps antérieurs, & qui subsistoient encore alors. *Servi, alii naturâ, alii facto, & alii emptione, & alii redemptione, alii suâ vel alterius datione (h).* La classe des serfs d'origine embrassoit à la fois, & ceux dont la personne étoit engagée & qu'on nommoit *hommes de corps,* parce qu'ils étoient tenus à un service corporel, & ceux qui attachés à des biens-fonds n'étoient tenus qu'à des redevances, à des corvées & à différens services dont la variété est infinie. Les prisonniers qu'on faisoit dans les combats, perdoient ordinairement la liberté qu'ils tenoient de la Nature, & appartenoient à la seconde classe: ils pouvoient aussi entrer dans la troisième, si exposés en vente ils étoient achetés à prix d'argent. La servitude de *rachat* étoit le sort de ceux qui chargés de dettes étoient hors d'état de payer. A leur égard le chapitre 191 des Assises de Jérusalem * porte: *Il y a une autre assise propre, que quant home est arresté par dethe que il ne paisse payer, & celui ou ceaus, a qui il doit, & ne peut payer, requièrent au Seignor que il lor livre par l'assise celui qui leur doit la dethe, & le Seignor leur doit livrer, & que il le peuvent tenir en fers, ou en prison, s'il ne les paye, toute sa vie, donnant li a manger & a boire suffisamment sa vie sostenir pain & aigue, & robe a vestir si que il ne meure par faute de robe, & se il le font labourer, que son labeur soit conté au feur corable des laborans qui laborent de celui*

* M S. cité par Du Cange, verbo SERVUS.

(h) *Leg. LXXVI.* Henri I.er ajoute que, s'il y a d'autres espèces de servitude, il les comprend toutes sous une division plus générale : *Si quæ sunt alia species hujusmodi, quas tamen omnes volumus sub uno servitutis membro constitui, quem casum possumus appellari, ut ita dictum sit : servi alii casu, alii genitura.* Ainsi Henri I.er comprenoit, sous la dénomination de *servi casu,* tous ceux qui étant serfs, ne l'étoient pas par leur naissance.

labour, que li fera laborer, & abattre de sa dethe, ce que il deservira de son labour. Le débiteur insolvable devenoit aussi le serf de celui qui vouloit bien acquitter ses dettes.

Quant à la dernière classe de ceux qui se donnoient eux-mêmes ou qui passoient au service d'un autre par la concession de leurs maîtres, on sait de quelle manière cela se pratiquoit, & qu'à la faveur de ce funeste usage les églises, les monastères & plusieurs Seigneurs acquirent des richesses immenses. On ne finiroit pas s'il falloit détailler toutes les nuances, les gradations, les variétés qui distinguoient ces diverses sortes de servitudes, les points qui les rapprochoient, qui souvent les confondoient, & ceux qui mettoient une différence assez considérable, non-seulement d'une classe à l'autre, mais encore entre les membres de la même classe. Que seroit-ce s'il falloit décrire les droits & les espèces de priviléges dont les serfs jouissoient selon la dignité & le rang des Seigneurs à qui ils appartenoient, les pratiques qui s'observoient à l'égard de leurs mariages, de leurs testamens, de leurs pécules, de leur postérité & de leur affranchissement? Il suffit de dire en général, que dans ces divers degrés d'assujettissement, dans ce mélange de liberté & de servitude, où tantôt la première dominoit sur la seconde, tantôt celle-ci l'emportoit sur la première; on remarque une infinité de traits caractéristiques qui mettent une différence essentielle entre l'état d'asservissement de nos pères & celui de l'esclavage romain. Quelque grande que fût en France l'autorité du Seigneur sur son homme de la condition la plus servile, elle n'approchoit pas de celle du citoyen romain sur son esclave. Les Capitulaires sont remplis de règlemens faits pour la restreindre & pour lui donner des bornes. Une punition grave ne pouvoit être infligée sans la sentence du Juge. Si le Maître maltraitant son serf, lui arrachoit un œil ou une dent, il perdoit dès-lors tout droit sur lui; le serf recouvroit sa liberté pleine & entière. S'il osoit lui donner la mort, sans attendre la sentence du Juge, il étoit excommunié ou soumis à une pénitence de deux ans: il n'avoit le pouvoir de le vendre, que par l'autorité du

Voy. Beaumanoir, ch. 45.

Juge, du Comte ou de l'Évêque & en préfence de témoins; encore la vente ne pouvoit-elle pas être faite à un juif ou à un idolâtre, ni hors de la province. La perfonne du *colon* n'étoit pas aliénable; il ne pouvoit paffer en d'autres mains que par l'aliénation même de la *glèbe* à laquelle il étoit attaché. Enfin les ferfs de la condition la moins favorable n'étoient pas entièrement privés, comme chez les Romains, des effets civils: ils tenoient à la fociété par des loix qui leur donnoient & régloient la faculté d'acquérir, de contracter, de fuccéder entr'eux & à leurs parens libres, de difpofer de leurs biens par teftament.

IV. Si les chofes avoient pu fe foutenir fur le pied où Charlemagne les avoit mifes; fi fes fucceffeurs avoient été attentifs à maintenir le lien qui uniffoit le ferf au vaffal, & le vaffal au Souverain, l'État eût confervé dans fon fein un principe de vie qui en animoit tous les membres, un germe d'activité & d'émulation qui mettoit tout en mouvement. Le ferf par fon travail & fon induftrie, pouvoit mériter & acquérir la liberté: le libre pouvoit fe recommander pour des fiefs, & en obtenoit. Mais les fucceffeurs de ce Prince foutinrent mal la balance qu'il avoit mife entre leurs mains. L'harmonie qui régnoit entre les fujets & le Monarque ne tarda pas à s'altérer. L'autorité du Souverain s'affoiblit, & l'empire odieux de la fervitude s'étendit fur les peuples avec l'indigence & la misère.

Les Hiftoriens ont obfervé que la bataille de Fontenay, fous Charles-le-Chauve, fut la ruine de la Monarchie; & que le traité conclu entre les trois frères, Lothaire, Louis & Charles, auffi-bien que d'autres difpofitions introduites par la néceffité des temps, changèrent la nature du gouvernement. Avant le règne de Charles, les bénéfices accordés à la charge du fervice militaire étoient amovibles: on avoit vu quelques exemples contraires, mais rares, qu'on regardoit feulement comme un privilége particulier qui ne faifoit pas loi. Le vaffal qui avoit reçu le bénéfice pouvoit en démembrer quelques portions, & les donner avec la même charge, à

d'autres vaſſaux; mais comme les bénéfices étoient plus perſonnels que réels, lorſqu'il plaiſoit au Roi de reprendre ſes dons, ou que les bénéficiaires venoient à mourir, les fiefs & les arrière-fiefs retournoient ſous ſa main avec les vaſſaux & les arrière-vaſſaux. Charles-le-Chauve ſtatua, par une loi générale, que les bénéfices paſſeroient aux enfans des poſſeſſeurs; il en fut de même des arrière-fiefs & des grands offices. Dès-lors « ce qui relevoit immédiatement du Roi « n'en releva plus que médiatement; & la Puiſſance royale ſe « trouva, pour ainſi dire, reculée d'un degré, quelquefois de « deux, & ſouvent davantage. » Bientôt la loi, tant pour les fiefs que pour les grands offices, étendit leur hérédité juſqu'aux petits-fils & aux parens plus éloignés. Ainſi, « ces Comtes qui rendoient autrefois la juſtice dans les plaids du Roi; ces « Comtes qui menoient les hommes libres à la guerre, ſe « trouvèrent entre le Roi & ſes hommes libres, & la Puiſſance « ſe trouva encore reculée d'un degré. » Au lieu de cette foule de vaſſaux qui au moindre ſignal, s'armoient pour les querelles du Souverain, le Monarque n'en eut plus qu'un petit nombre auquel les autres étoient ſubordonnés. L'autorité directe du Roi ſe trouva reſſerrée dans des bornes fort étroites. Le pouvoir des grands Vaſſaux s'accrut dans la même proportion: l'indocilité qui en fut la ſuite ne manqua pas de trouver de l'appui dans les arrière-vaſſaux.

Eſprit des Loix, l. XXXI, c. XXVI.

Ibid. c. XXVIII.

Déjà quelques années auparavant, le Roi avoit fourni lui-même des armes, ou du moins des prétextes à la déſobéiſſance. Charles-le-Chauve & Louis roi de Germanie, s'étoient engagés par un ſerment, auquel ils avoient fait adhérer leurs armées, de diſpenſer leurs vaſſaux de les ſuivre à la guerre, s'il leur arrivoit de faire quelque entrepriſe l'un contre l'autre. Avant le règne de ces Princes, de quelque nature que fût la guerre que le Souverain avoit à ſoutenir, tous ſes vaſſaux étoient obligés de ſe rendre à la convocation. M. de Monteſquieu penſe que le Traité conclu entre les trois Frères, mit à cette loi « une reſtriction qui tira pour ainſi dire, la Nobleſſe de la main du Roi: on ne fut plus tenu «

Ibid. c. XXVII.

» de ſuivre le Roi à la guerre, que quand cette guerre étoit
» défenſive. Il fut libre dans les autres, de ſuivre ſon Seigneur
ou de vaquer à ſes affaires ».

M. Dupuy n'eſt pas bien convaincu de la juſteſſe du ſens *(i)*, que ce Savant attache aux termes du Traité de 847; mais quelque interprétation que la Nobleſſe leur ait donnée alors, la conduite qu'elle tint dans la ſuite, fit bien voir qu'elle ne ſe crut obligée de ſuivre le Souverain à la guerre, que lorſqu'il s'agiſſoit de défendre l'État contre une invaſion étrangère. D'ailleurs, Charles donna lui-même alors la plus cruelle atteinte à ſon autorité; lorſqu'il fit part à ſes ſujets, de la partie du Traité qui le concernoit, il déclara que tout homme libre, dans ſes États, pouvoit choiſir pour Seigneur qui il voudroit, du Roi ou de ſes fidèles. *Ut unuſquiſque liber homo in noſtro regno ſeniorem quem voluerit, in nobis, & in noſtris fidelibus, accipiat.* Diſpoſition conçue dans le même eſprit que le Capitulaire, dreſſé dans l'aſſemblée de Querci en 856, lequel donna les plus grandes facilités, pour quitter à ſon gré, un Seigneur qui ne plaiſoit pas, & pour en prendre un autre.

V. Il n'entre pas dans le plan de M. Dupuy, de ſuivre la marche de ces innovations, ni de marquer toutes les eſpèces d'altération que dûrent éprouver en conſéquence, & que ſubirent en effet les loix politiques & civiles: déſormais la Couronne ne put être que chancelante ſur la tête des Rois de la race Carlovingienne; elle ſe plaça ſur celle de Hugues-Capet en 987. Ce Prince comprit de quelle importance il

---

(i) Ce ſens a été adopté par l'Auteur de l'*Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France*. Le Traité, art. V, porte: *Volumus ut cujuſcumque noſtrum homo, in cujuſcumque regno ſit, cum ſeniore ſuo in hoſtem, vel aliis ſuis utilitatibus, pergat; niſi talis regni invaſio, quam Lantweri dicunt, quod abſit, acciderit, ut omnis populus illius regni ad eam repellendam communiter pergat.* Cela ſignifie ſeulement, ſelon M. Dupuy, que chaque Vaſſal étoit obligé de ſuivre ſon Seigneur dans les guerres particulières qu'il pouvoit avoir, ſoit pour attaquer, ſoit pour ſe défendre, excepté dans les cas où l'État même étoit attaqué, parce qu'alors oubliant les querelles privées, tous étoient obligés de ſe réunir pour la défenſe du Souverain.

étoit pour le ſoutien de la Monarchie dont il s'étoit emparé, de raſſembler, pour ainſi dire, les Membres épars de l'autorité ſouveraine. Il tranſmit le même eſprit à ſes ſucceſſeurs, qui jamais ne s'en écartèrent: mais avant l'exécution de ce projet, il s'écoula bien des années; des guerres étrangères, les invaſions des Normands, les troubles domeſtiques, les foudres trop redoutés de Rome, l'aveugle crédulité des peuples, le crédit exorbitant des Seigneurs, en un mot, des obſtacles de toute eſpèce ſe préſentèrent qu'il fallut ſurmonter. Heureuſement pour l'autorité du Souverain, les grands & les petits vaſſaux qui s'en étoient partagé les débris, ne purent conſerver la portion qu'ils avoient uſurpée. D'abord ils s'affoiblirent & s'épuisèrent eux-mêmes, par les guerres privées qu'ils ne ceſsèrent de ſe faire les uns aux autres, enſuite par les dépenſes qu'exigèrent leurs expéditions d'outre-mer, & par la magnificence qu'ils firent éclater pour ſoutenir l'honneur de la Chevalerie: mais ce qui fut un malheur pour le peuple, c'eſt qu'il porta la peine de la ſotte vanité des Grands. Déjà ſa condition avoit empiré à meſure que le pouvoir des Seigneurs s'étoit accru. Les grands Officiers de la Couronne, après s'être approprié les provinces dont ils n'étoient que les gouverneurs, avoient anéanti preſque par-tout l'adminiſtration municipale qu'un petit nombre de villes eut le bonheur de conſerver: mais l'oppreſſion des particuliers fut portée à ſon comble, lorſque les Barons eurent ruiné leur fortune. Il leur falloit de l'argent pour rétablir leurs affaires délabrées par leur coupable imprudence, ils imaginèrent tous les moyens, ils mirent tout en œuvre pour en extorquer du peuple qui leur étoit ſoumis; rapines, brigandages, impoſitions exorbitantes, vexations de tout genre, ſervitudes les plus humiliantes & les plus bizarres; à peine avoit-on l'uſage libre de l'air qu'on reſpiroit. Veut-on ſe former une idée de l'état d'aſſerviſſement dans lequel les peuples gémiſſoient, qu'on raſſemble ſous un point de vue, les eſpèces innombrables d'exemptions, de priviléges & d'immunités que des villes & des particuliers acquirent dans la ſuite, & qu'ils

n'obtinrent pas gratuitement : elles excitent l'indignation, plus encore par la nature que par la multitude des droits qu'elles ſuppoſent.

De quelle reſſource pouvoient être, dans les preſſans beſoins de l'État, & pour ſa défenſe, des peuples engourdis, énervés, épuiſés, qui avoient eux-mêmes plus beſoin de ſecours qu'ils n'étoient capables d'en donner? Quel appui le Monarque pouvoit-il trouver dans ſes vaſſaux? Ils avoient trop dégénéré : le vaſſalage primitif, en changeant de nature, avoit auſſi changé d'eſprit. Ce n'étoit plus ces anciens *Leudes* qui, dévoués irrévocablement au ſervice du Souverain, voloient en foule, à ſa voix, ſous ſes drapeaux, & prêts à verſer pour la Patrie juſqu'à la dernière goutte de leur ſang, bravoient les dangers & la mort. Quelle diſcipline, quelle ſubordination pouvoit-on eſpérer dans les armées, où des Chefs fiers & indociles ne paroiſſoient ſouvent qu'avec répugnance, pour y faire un ſervice forcé, & pour y ſignaler cet eſprit d'indépendance qui les accompagnoit par-tout? Mutins & rébelles, ils cherchoient tous les moyens de ſe ſouſtraire entièrement à l'autorité du Souverain, & le Souverain ſe voyoit plus ſouvent réduit à prendre les armes contre eux, que contre l'ennemi du dehors.

VI. Henri I, roi d'Angleterre, crut devoir chercher ailleurs le ſecours qu'il ne pouvoit trouver chez lui : il ſoudoya des troupes étrangères, & quelques-uns de nos Rois imitèrent cet exemple. Mais bornés, ſuivant l'ancien uſage, aux produits de leurs domaines, que l'uſurpation des Seigneurs avoit reſſerrés dans des limites très-étroites, ils n'étoient en état de ſe faire reſpecter ni au dehors ni au dedans. D'ailleurs, pour remédier d'une manière efficace au mal préſent, il falloit l'attaquer juſque dans ſa racine. L'État étoit ſurchargé d'une multitude de ſerfs, eſpèce d'automates deſtitués pour ainſi dire des organes de la vie & du mouvement; il falloit lui créer des hommes & des citoyens. Une foule de petits tyrans accabloit le peuple aſſervi, du poids de ſon autorité; il falloit l'affoiblir & la miner inſenſiblement. Louis-le-Gros qui ſuccéda

ſuccéda, en 1108, à ſon frère Philippe I, eut le bonheur de réduire pluſieurs d'entr'eux qui, ſelon l'uſage, avoient levé de concert l'étendard de la rébellion contre lui : il crut que le temps étoit venu de faire les premiers efforts pour venger l'honneur & les droits de la Couronne. Il poſa les fondemens d'un édifice que ſes Succeſſeurs, par leur vigilance & leur fermeté, portèrent à ſa perfection.

Dans une aſſemblée des Seigneurs & des Évêques du domaine royal, il dreſſa un nouveau plan pour la levée des troupes & pour l'adminiſtration de la juſtice, fonctions dont auparavant avoient été totalement chargés les Baillis dans les provinces. Il accorda des chartes d'affranchiſſemens & d'immunités à la plupart des villes du domaine de la Couronne, avec permiſſion de tenir des aſſemblées, de créer un Maire, des Échevins & d'autres Officiers, tant pour connoître de pluſieurs crimes, & des conteſtations particulières des bourgeois dans chaque banlieue, que pour répartir les impoſitions, lever des droits ſur les denrées, & pour adminiſtrer les biens propres des cités *(k)*. Parmi les droits de chaque commune, on compta celui d'un ſceau particulier, celui de cloche pour aſſembler les bourgeois, & celui de béfroi pour veiller à leur garde & à leur ſûreté. En quelques endroits, les Juges de la nouvelle création furent décorés du nom de *Pairs (l)*. Les bourgeois, en revanche, étoient tenus de lever des troupes dans l'étendue de leur territoire. Ces levées ſe faiſoient par

Orderic. Vitalis, l. XI, p. 836, & XII.

(k) Les Communes n'ont plus joui du pouvoir de répartir les Impoſitions, depuis Charles VI. Elles ont ceſſé d'être chargées de la levée des troupes, depuis Charles VII, qui introduiſit un nouvel ordre dans la milice. Enfin Charles IX, par l'article LXXI de l'*Ordonnance de Moulins, en 1566*, priva les Officiers municipaux de la connoiſſance des affaires entre les Parties. Toulouſe & quelques autres Villes exercent encore la Juſtice criminelle.

(l) C'étoit rappeler le ſouvenir de l'ancien uſage, ſuivant lequel les Bourgeois, c'eſt-à-dire, les habitans d'un Bourg, ne pouvoient être jugés, dans les *Plaids*, que ſur le témoignage de gens de la *même Loi* qu'eux, ou de leurs égaux. *(Capitul. lib. IV, cap. XIX.)*

L'uſage établi par les Capitulaires, peut s'être mieux conſervé en Normandie qu'ailleurs, & avoir paſſé de-là en Angleterre.

paroiſſes ; & dans chaque paroiſſe, tous ceux qui étoient en état de porter les armes, étoient obligés de marcher, ſous les enſeignes de leurs Égliſes, par-tout où le beſoin du Prince les appeloit.

VII. Les Seigneurs ne virent pas ſans inquiétude un établiſſement qui mettoit le Souverain en état de ſe paſſer de leur ſecours, auſſi-bien que de réprimer leur inſolence & d'arrêter leurs vexations. D'abord ils firent des tentatives pour ruiner, dès ſon origine, un ſyſtème de police dont ils avoient tant à craindre ; mais voyant qu'elles réuſſiſſoient mal, ils prirent le parti d'imiter eux-mêmes l'exemple du Souverain ; conduite qui leur fut ſuggérée bien moins par des principes d'humanité, que par le deſir de balancer, comme auparavant, l'autorité du Prince. Dès-lors les chartes d'affranchiſſemens, les priviléges, les immunités de toute eſpèce, ſe multiplièrent de toutes parts. Chacun d'eux s'empreſſoit d'établir, dans les villes de ſon domaine, des communes ſur le plan formé par Louis VI, & quelquefois avec des droits plus étendus : mais cette nouvelle inſtitution ne tourna pas également à leur avantage. Nos Rois, uſant de leur droit, ne voulurent la reconnoître, qu'autant qu'elle ſeroit ratifiée de leur part par un conſentement exprès & poſitif *(m)*. Le cri de la liberté s'étoit fait entendre, & avoit frappé tous les eſprits. De toutes les provinces, les cités venoient ſe jeter entre les bras du Monarque, & ſolliciter l'aveu néceſſaire à leur bonheur. Le Prince ne le refuſoit pas, bien ſûr de gagner par cette grâce le cœur & l'affection de ſes ſujets. Quelques-unes même oſèrent rompre leurs liens, & ſe mettre ſous l'obéiſſance directe du Roi. Louis VI, faiſant uſage du droit de ſouveraineté attaché à ſa Couronne,

---

(m) Ceci étoit fondé ſur l'uſage, en vertu duquel un Seigneur ne [illegible] pouvoit affranchir ſon homme [illegible] du Suzerain. Voy. le [illegible] & ſur-tout les *Établiſſemens de Saint-Louis, l. II, c. XXXIV.* Or ce qui ſe pratiquoit pour des particuliers, devoit, à plus forte raiſon, avoir lieu pour des villes entières. Voyez auſſi dans Du Cange, au mot *Manumiſſio*, l'Arrêt de 1277.

établit lui-même *(n)* & supprima des communes dans le territoire de ses vassaux, sans les consulter. Les Seigneurs, les Évêques sur-tout ne manquèrent pas de crier à l'injustice, on ne les écouta pas ; & Louis VIII déclara *(o)* qu'il regardoit comme de son domaine direct, toutes les villes où il y avoit des communes.

M. Dupuy n'oublie pas ici un usage qui fait partie de son sujet, usage qui vraisemblablement s'étoit introduit assez long-temps auparavant, & sur lequel on trouve un détail curieux dans une ordonnance de Philippe-le-Bel de l'an 1302. Il veut parler *des bourgeois fieffés du Roi*, dont il est fait mention dans plusieurs coutumes. Celui qui jouissoit de ce titre, étoit détaché de la juridiction du Seigneur, & ne pouvoit être poursuivi que par-devant les Juges royaux. Tout homme pouvoit l'obtenir, en observant les conditions & les formalités requises. Il se présentoit au Juge royal de la ville dont il vouloit être bourgeois, & en présence de témoins, il promettoit, sous caution, d'y acheter une maison dans l'an & jour. L'acte passé étoit signifié au Seigneur, dont le nouveau bourgeois abjuroit la juridiction : après quoi, le mari & la femme étoient tenus de résider dans la ville qu'ils avoient adoptée, au moins depuis la Toussaints jusqu'à la S.t Jean-Baptiste, s'ils n'étoient arrêtés ailleurs par un empêchement légitime : ce temps leur étoit donné pour vaquer à la récolte de leurs foins, de leur blé & de leur vin. S'il leur prenoit envie de retourner au lieu de leur premier domicile, ils étoient obligés de payer les charges ordinaires dans les deux endroits. Mais la bourgeoisie royale ne les exemptoit de la juridiction du Seigneur primordial, ni pour la poursuite de ses droits seigneuriaux, ni en action pétitoire pour les héritages situés dans le lieu de leur ancien séjour.

(n) Suger. Vita Lud. VI, p. 306. Guibert. de Vitâ suâ, lib. III, c. VII.

(o) Hist. Episc. Antissiod. c. LVII. *Reputabat civitates omnes suas esse, in quibus communiæ essent.*

VIII. Cependant, tandis que des villes, à titre de priviléges, d'exemptions, d'immunités, s'affranchiſſoient du joug de l'eſclavage, la liberté s'étendoit dans les campagnes. Bien-tôt des provinces entières en goûtèrent les douceurs, & un cens annuel en fut le prix. Néanmoins la ſervitude privée ou perſonnelle ne fut pas univerſellement abolie. Il falloit après tout s'en affranchir à prix d'argent, ou par un moyen équivalent; & ce moyen manquoit à pluſieurs particuliers. Louis VI ne vivoit plus, lorſque le Pape Alexandre III, qui monta ſur le Saint-Siége en 1159, décida dans un Concile, que la ſervitude étoit un joug odieux dont tout chrétien devoit être délivré. Si cette déciſion fit quelqu'impreſſion ſur les eſprits, les Seigneurs ne ſe preſſèrent pas de l'exécuter. Louis VIII donna à quelques-uns toute permiſſion à cet égard. Louis VI avoit plus fait : il avoit cédé à l'Abbé & au monaſtère de Saint-Denys le pouvoir de mettre en liberté les ſerfs de l'Égliſe, ſans être aſtreints à demander ſon conſentement ni celui de ſes ſucceſſeurs. La reine Blanche, à ſon tour, la donna, de ſa propre autorité, à pluſieurs perſonnes, contre le gré de leurs Seigneurs immédiats. *La roine Blanche, mère de S. Loys, qui lors gouvernoit le royaume de France, oy dire que les chanoines de N. D. de Paris avoient empriſonnez pluſieurs hommes & femmes de corps, qui ne leurs pouvoient payer leurs tailles, & avoient en la priſon moult de meſaiſes. Par quoi la Roine qui ot grant pitié, fiſt rompre les priſons deſdits chanoines, & les fiſt delivrer. Et pour ce que cette Roine avoit pitié des gens qui ainſi eſtoient ſerfs, ordonna en pluſieurs lieux que les gens fuſſent affranchis, moyennant autres droits & ſeigneuries que les Seigneurs prendroient ſur leurs hommes & femmes de corps, & le fiſt en partie pour la pitié qu'elle avoit de pluſieurs belles filles à marier, que on laiſſoit à prendre pour leur ſervitute, & en eſtoient pluſieurs gaſtées.*

Chopin. de Sacrâ Politiâ, lib. II, tit. XIX, Chron. MS. dans le nouv. Du Cange, au mot Manumiſſio.

IX. Néanmoins tous ces efforts vers la liberté générale n'étoient point autoriſés par une loi univerſelle. Il étoit réſervé à Louis le-Hutin de la faire. Ce Prince, dans les lettres données à ce ſujet le 3 juillet 1315, après avoir déclaré

Recueil des Ordonnances, tome I.

que, *ſelon le droit de nature, chaſcun doit neſtre franc*, & que, ſuivant des anciens uſages, *mult de perſonne de notre commun pueple ſoient encheus en lien de ſervitude & de diverſes conditions qui moult nous deſplet :* ajoute ; *Nous, conſiderans que notre royaume eſt nommé le royaume des Frans, & veillans que la choſe en vérité ſoi accordant au nom, & que la condition des gens amende de nous en la venue de noſtre nouvel gouvernement, par déliberation de noſtre Grand-Conſeil, avons ordené & ordenons que generaument par-tout noſtre royaume de tant comme il puet apartenir à nous & à nos ſucceſſeurs, teles ſervitudes ſoient ramenées à franchiſe, & de ceux qui de ourine ou ancienneté ou de nouvel par mariage ou par reſidence de lieux de ſerve condition ſont encheus ou pourroient eſcheoir ou lien de ſervitude, franchiſe ſoit donnée ô bonnes & louables conditions, & pour ce eſpecialement que noſtre commun pueple qui par les collecteurs, ſergens & autres officiaux qui ou temps paſſé ont eſté deputez ſeur le fait de mainmortes & formariages, ne ſoient plus grevez ne dommagiez pour ces choſes, ſi comme il ont eſte juſques-ci, laquele choſe nous deſplet. Et pour ce que les autres Seigneurs qui ont hommes de corps, pregnent exemple a nous de eus ramener à franchiſe : nous . . . vous commettons & mandons par la teneur de ces lettres, que vous aliez en la baillie de Senlis & es reſſors d'icelle & à tous les lieux, villes, communautez & perſonnes ſingulieres, qui ladite franchiſe vous requerront, traitiez & accordez avec eux de certaines compoſitions par leſqueles ſouffiſant recompenſation nous ſoit faite des émolumens qui deſdites ſervitutes pooient venir à nous & à nos ſucceſſeurs, & à eux donnée de tant comme il puet toucher nous & nos ſucceſſeurs, général & perpétuel franchiſe en la maniere que deſſus eſt dit.*

Louis X ne pouvoit déclarer d'une manière plus poſitive, que la ſervitude eſt contraire à la Nature, dont le vœu eſt que tous les hommes naiſſent libres & égaux : mais ce qui humilie la raiſon & déshonore l'humanité, c'eſt de voir des Nations entières anéantir des droits ſacrés & immuables, émanés de l'Auteur de notre être, & établir ſur leur ruine des diſtinctions arbitraires, des titres inventés par la vanité

puérile des hommes. Toujours la tyrannie de l'opinion & du préjugé fera des outrages à la Nature. Louis auroit ennobli l'hommage qu'il lui rendit, il auroit mérité sans réserve celui de tous les siècles, si le don de la liberté eût été de sa part pleinement gratuit.

Dans les temps où il vivoit, c'étoit beaucoup sans doute de vouloir que la Nature rentrât dans ses droits; mais aux yeux de la raison, c'étoit encore trop de l'astreindre à les racheter. Il est vrai que la servitude des personnes, étoit, comme celle des biens, la source d'une partie des revenus du Prince; mais on peut mettre en question, si l'abolition gratuite de la première ne lui eût pas valu des avantages plus réels que les compositions qui en furent le prix. Quoi qu'il en soit, si la liberté étendit de toutes parts son empire dès qu'on eut le pouvoir de l'acquérir, elle ne jeta que des regards impuissans sur plusieurs particuliers, parce qu'ils étoient hors d'état de la payer: les affranchissemens se multiplièrent, mais ne cessèrent pas sitôt: l'Histoire en fournit des exemples jusqu'au règne de François I.er, & il reste encore dans quelques provinces des traces de l'ancienne servitude.

X. Telles sont les vicissitudes qu'éprouva en divers âges le sort de nos ancêtres: en remontant à l'origine, M. Dupuy a tâché d'observer les variations différentes, &, pour ainsi dire, les oscillations alternatives dont la condition des hommes fut agitée, & d'indiquer en même temps les causes qui les produisirent. En suivant les progrès de la liberté, il fait assez connoître par quel moyen l'État s'enrichit d'une multitude innombrable de vrais citoyens, qui dès-lors purent s'ouvrir, par leurs services, la route des honneurs. Sous la tyrannie du baronnage, avant l'époque des affranchissemens & l'institution des communes, le titre de citoyen, à le bien prendre, ne convenoit qu'au Clergé & à la Noblesse: à ces deux Corps la liberté en ajouta, ou du moins fit renaître un troisième, qui porta le nom de *Tiers-état*, & qu'on voit faire partie des Assemblées nationales, sous Philippe-le-Bel. C'est ainsi que la liberté rentrant à pas lents, en possession de l'héritage

dont l'injuſtice l'avoit dépouillée, prépara peu-à-peu les voies aux Sciences & aux Arts, dont elle eſt l'ame & le ſoutien.

DEVISES, INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES FAITES PAR L'ACADÉMIE.

PENDANT les années 1770, 1771, 1772, l'Académie a fourni, ſuivant l'uſage, les Deviſes qui lui ont été demandées pour le jèton de l'*Extraordinaire des guerres*.

En M. DCCLXX, M. le Comte de Saint-Florentin lui demanda des Inſcriptions à mettre ſur quatre piédeſtaux dans une Place, où M. le Marquis de Durfort notre Ambaſſadeur à Vienne, ſe diſpoſoit à donner une fête au ſujet du mariage de M.gr le Dauphin.

La même année, elle travailla à une Médaille pour les fondemens du nouvel Hôtel des Monnoies, rue Guénégaud, & à quatre Inſcriptions pour le même édifice.

Elle fournit auſſi le type & la légende d'une autre Médaille pour le mariage de M. le Comte de Provence.

En M. DCCLXXI, elle compoſa les Inſcriptions qui lui furent demandées pour le Mauſolée que Sa Majeſté fit ériger au feu roi Staniſlas dans la ville de Nanci.

En M. DCCLXXII, elle travailla, par l'ordre du Roi, à une Inſcription pour le Mauſolée du maréchal de Saxe; enſuite à une médaille au ſujet de la conſtruction du Pont de Neuilly.

ÉLOGES

ÉLOGES

DES

ACADÉMICIENS

MORTS

DEPUIS L'ANNÉE M. DCCLXX,

JUSQUES ET COMPRIS M. DCCLXXII.

ÉLOGE
DE M. L'ABBÉ VATRY.

Rentrée de Pâques 1770.

RENÉ VATRY, né le 21 Octobre 1697, étoit fils de René Vatry, marchand à Reims, & de Marie-Françoise Drouet, fille d'un Avocat de Sainte-Ménéhould. Élevé dans son enfance à Sainte-Ménéhould par un oncle ecclésiastique, qui sut lui inspirer le desir d'apprendre, mais qui préféroit l'instruction publique à une éducation solitaire; il revint à Reims à l'âge de neuf ou dix ans, & il y étudia dans le collége des Bons-enfans. Après cette première ébauche, voulant perfectionner les connoissances qu'il avoit acquises, & en tirer quelqu'avantage pour sa fortune, il vint à Paris; & comme il se destinoit à l'état ecclésiastique, il entra dans le séminaire des Trente-trois. Il y apportoit une grande envie de s'instruire, & il y trouva de quoi se satisfaire.

Dans cette école fleurissoient alors deux sortes d'études; l'une dominante & seule appuyée de l'autorité, marchant à grand bruit & la tête levée, maîtresse de toutes les heures du jour, regardoit comme un vol tous les momens qu'on lui déroboit; c'étoit la Théologie. L'autre qui s'étoit furtivement introduite, prohibée par les Supérieurs, se débitoit à l'oreille comme les Sciences occultes, avec le même goût que le murmure & la médisance, dont elle prenoit la place; c'étoit l'ancienne Littérature. Trouvant des esprits propres à la recevoir, elle n'avoit pas besoin de maîtres; elle se communiquoit, elle se développoit, elle s'animoit par les entretiens particuliers. Le mystère, joint à ses propres attraits, augmentoit l'envie de la connoître. Sans rien usurper sur les droits de la Théologie, elle se contentoit d'occuper tous les instans, tous les recoins dont cette science grave & impérieuse ne s'étoit

pas emparée. Homère, Virgile, Horace, Cicéron, cachés derrière des ſcholaſtiques d'un volume très-reſpectable, en ſortoient de nuit pour délaſſer les jeunes Séminariſtes aux dépens du ſommeil, qui leur ſembloit moins doux & moins agréable. De cette école, encore aujourd'hui célèbre par les études théologiques, ſont ſortis des hommes d'une littérature profonde qu'on n'y enſeignoit pas; c'eſt-là que ſe ſont formés quelques-uns de nos plus ſavans Académiciens, M. Fourmont l'aîné, M. Geinoz, M. Melot; c'eſt-là que M. l'abbé Vatry devint citoyen d'Athènes & de Rome, où il a paſſé toute ſa vie.

Né avec un goût exquis, perſonne n'a jamais mieux ſenti ces touches fines & délicates, qui font le charme ſecret des bons Écrivains de l'antiquité, mais qui échappent au commun des Lecteurs. Peu curieux des recherches d'érudition, il n'alloit pas chercher la Géographie dans Homère, ni la Chronologie dans Virgile; il ne s'attachoit qu'à ſaiſir l'eſprit des Auteurs, il embraſſoit l'enſemble de leurs ouvrages, il épioit avec fineſſe leurs procédés; il ſuivoit l'art qui s'étudie à ſe dérober aux yeux, & levoit les enveloppes ſous leſquelles il agit, ſans être aperçu. Cette habitude d'approfondir les myſtères de l'art, avoit tellement perfectionné la juſteſſe qui lui étoit naturelle, que tout-à-coup, à la première vue, il étoit frappé des beautés & des défauts des ouvrages d'eſprit; ſon jugement étoit auſſi ſûr que rapide; il n'avoit beſoin de réfléchir que pour rendre raiſon de ce qu'il ſentoit; & la réflexion ne démentoit jamais la première ſenſation, quoiqu'indélibérée.

C'eſt l'étude qu'il avoit faite d'Homère & de Virgile, de Sophocle & d'Euripide, de Démoſthène & de Cicéron, qui a produit pluſieurs Memoires ſur l'Epopée, ſur le Poëme dramatique, ſur l'Éloquence. Ces Auteurs étoient à ſes yeux, chacun dans ſon genre, ce qu'étoit aux yeux des Sculpteurs de la Grèce, cette ſtatue de Polyclete qu'ils nommoient *la règle*. Fidèle à la doctrine d'Ariſtote & d'Horace, il penſoit qu'il y avoit plus de mérite à pénétrer la profondeur de leurs préceptes, qu'à en imaginer de nouveaux. Il

n'approuvoit pas ces Écrivains qui après avoir composé un Ouvrage, donnent des règles du genre d'après leurs productions: il les comparoit à des Législateurs, qui au lieu de consulter la Vérité & la Nature, accommoderoient leurs maximes à leurs intérêts, & feroient des loix générales de leurs propres vices.

Jamais homme ne fut aussi délicat sur le point d'honneur, que M. l'abbé Vatry sur le mérite des anciens Écrivains. Il auroit plutôt pardonné une injure personnelle, qu'une censure d'Homère ou de Virgile. Sa sensibilité étoit extrême sur ce point; un mot de contradiction allumoit sa bile; c'étoit pour lui une déclaration de guerre; & il est remarquable que la plupart de ceux qui ont combattu les détracteurs de l'antiquité, quoïque d'un caractère doux & traitable dans le commerce de la vie, se sont laissés enflammer d'un zèle brusque & amer: mais loin que ce défaut me paroisse nuire à la bonne cause, je croirois que c'est un effet de la vive & forte impression que font sur eux les merveilles antiques. Du sein de ces ouvrages, comme du fond de l'antrè de Delphes, s'élève une vapeur puissante qui les enivre comme la pythienne & les saisit d'enthousiasme; il est alors dangereux d'en approcher: c'est la beauté d'Hélène qui arme leur impatience; & je dirois volontiers comme les vieillards de Troye, lorsqu'ils virent de près cette Princesse: *Non, ne blâmons pas les Grecs de combattre avec tant d'acharnement pour un objet si beau; elle réunit dans sa personne tous les charmes des Immortelles.*

La médiocrité des revenus de M. l'abbé Vatry, ne le détourna pas de l'étude à l'entrée de sa carrière: il savoit cependant que la fortune n'a guère de commerce avec les Lettres; que ses enfans ne naissent pas dans les bibliothèques, & qu'on voyageroit toute sa vie sur le Parnasse & dans les environs, sans rencontrer peut-être jamais, ni prieuré ni abbaye. Il se contenta d'abord d'un canonicat de Saint-Etienne-des-Grès, qui donnoit à peine l'étroit nécessaire: ce ne fut que long-temps ensuite qu'il obtint la dignité de Chantre

dans le chapitre de la Rochelle: dans l'intervalle, en 1728, il devint Procureur du collége de Reims à Paris, & quelques années après il ſuccéda au Principal: mais les Lettres le récompensèrent du ſacrifice qu'il leur faiſoit des intrigues & des plaiſirs; elles accumulèrent ſur ſa tête, preſque tous les titres qu'elles peuvent conférer; ſorte de bénéfices dont la multiplicité n'intéreſſe pas la conſcience, & qui accroiſſent l'honneur ſans trop enfler la fortune. En 1727, il fut reçu dans cette Académie, où il ne devint Penſionnaire qu'au bout de vingt-ſix ans. Cenſeur royal, employé à la rédaction du Journal des Savans; il fut nommé en 1734, Profeſſeur de Langue grecque au collége Royal, & en 1741, Inſpecteur du même collége.

Cette place douce & tranquille, dont les devoirs enlèvent peu de momens aux études, combloit ſes deſirs & bornoit ſon ambition, lorſqu'une maladie opiniâtre & cruelle vint plonger le reſte de ſa vie dans un abîme d'amertume & de douleur. Frappé d'apoplexie dans les premiers jours de l'année 1754, il éprouva toutes les horreurs de la mort: je le vis en cet état, & je crus voir le tombeau ouvert ſous ſes pieds. Un corps ſans autre mouvement que d'effrayantes convulſions, des yeux éteints, une reſpiration précipitée, tous ſes ſens égarés, ſembloient annoncer la fuite de ſon ame. Il revint cependant, mais il ne ſe reconnut plus; ce violent orage le laiſſa dans l'état où l'on voit une campagne, auparavant peuplée d'arbriſſeaux & de fleurs, après les ravages d'un ouragan deſtructeur. Toutes les facultés de ſon ame étoient abattues & flétries; toutes les idées, toutes les traces empreintes dans ſon cerveau s'étoient brouillées & confondues: du françois, du latin, du grec, de l'italien mêlés enſemble, & renverſés l'un ſur l'autre, s'étoit formé un jargon nouveau: il ſembloit que ſon cerveau fût une table couverte de caractères mobiles, qu'un vent impétueux avoit déplacés & mis en déſordre. J'ai obſervé que ce dérangement univerſel s'étoit fixé; que toutes ces lettres, toutes ces ſyllabes jetées au haſard à côté l'une de l'autre, y avoient pris racine & compoſoient un

nouvel aſſemblage : il appliquoit toujours à la même idée le même mot bizarre. Dans la ſuite il recouvra l'uſage de quelques mots françois ; mais pendant ſeize années que dura ſa maladie, il n'alla jamais plus loin qu'un Étranger arrivé en France depuis quatre ou cinq mois. Ce qu'il y a encore de remarquable, c'eſt que dans le temps même qu'il ne parloit plus françois, il l'entendoit ; & l'on ne peut pas dire que ce fût la faute de ſes organes qui ſe refuſoient à l'expreſſion ; il articuloit nettement les mots les plus difficiles à prononcer ; mais il ſembloit que ſa mémoire s'ouvroit aux ſons de la langue, & ſe refermoit lorſqu'il étoit queſtion de répondre.

Cet état humiliant étoit accompagné de douleurs continuelles. Ses nerfs contractés lui ôtèrent, dès le commencement, l'uſage d'une main, & ſur la fin de ſa vie, une de ſes jambes ſe retira & le condamna à ne plus marcher. Jamais l'apoplexie n'avoit attaqué un tempérament plus robuſte : il lutta pendant ſeize ans contre ce redoutable ennemi : il ſoutint plus de ſoixante aſſauts, & ſuccomba enfin le 16 Décembre de l'année dernière, âgé de ſoixante & treize ans. Dans le cours d'une ſi longue maladie, il a donné des preuves de ſon attachement aux devoirs du Chriſtianiſme, en écoutant avec docilité, les exhortations des Eccléſiaſtiques qui venoient lui adminiſtrer les remèdes ſpirituels, & en recevant avec piété, les Sacremens de l'Égliſe. Une partie ſi conſidérable de ſa vie abſorbée par les douleurs, nous a ravi ſans doute, pluſieurs Ouvrages dignes de nos regrets ; mais elle nous laiſſe l'exemple d'un courage encore plus utile dans les maux dont la vie humaine eſt environnée.

ÉLOGE

DE M. BONAMY.

Lu à la S.t Martin 1770.

PIERRE-NICOLAS BONAMY, naquit à Louvres en Parisis le 19 Janvier 1694, il fut le second de douze enfans. L'espèce humaine née sous le ciel pur des campagnes, y conserve plus de fécondité: elle croît plus gaie & plus forte en plein air à côté de ses moissons, qu'à l'ombre des murs de ses villes, où elle est transplantée.

L'éducation de M. Bonamy fut aussi simple que la culture de la terre, qui faisoit l'occupation de ses parens. Un sage Laboureur, reste précieux des premiers âges, commençoit à former un des plus savans hommes de ce temps; & tandis que par de bons exemples, par des instructions du moment, il inspiroit le goût de la vertu à une ame docile & ouverte aux douces impressions de la morale chrétienne, un pieux Ecclésiastique du voisinage y jetoit les premières semences des Lettres. Elles y prirent bientôt racine; & lorsque cet esprit, aussi appliqué que vif & pénétrant, eut besoin d'une plus forte nourriture, ses parens l'envoyèrent à Paris sous la seule conduite de sa propre raison.

Il fut reçu en Troisième au collége du Plessis; il n'eut pendant quelque temps d'autre surveillant que lui-même. Les habitans des campagnes, dernier séjour de l'innocence primitive, craignent moins la corruption des villes, qu'ils connoissent peu; & le cœur de leurs enfans, d'une trempe plus saine & plus vigoureuse, est moins susceptible de la contagion du vice. Cependant la mère de M. Bonamy, établie alors au village de Thillay près de Louvres, ne manquoit jamais de venir à Paris deux fois chaque semaine en différens jours pour le surprendre, & toujours elle le trouva occupé à faire ce qu'il auroit fait sous ses yeux; toujours elle s'en retourna rassurée par les éloges du Professeur. L'inquiétude maternelle ne

ne fut néanmoins entièrement calmée, qu'après qu'elle l'eut fait entrer dans la communauté de Sainte-Barbe, où il acheva ses études avec succès.

Des talens naturels, enrichis par le commerce de l'antiquité tant sacrée que profane, & joints à des mœurs aussi douces qu'elles étoient pures, à une politesse aussi insinuante que naïve, mettoient M. Bonamy en état de se procurer un prompt avancement. Sa piété, simple & modeste, le retira en arrière. Il se gouvernoit par les conseils de ces Philosophes, qui ne considérant dans l'homme que ce qu'il a d'immortel, sans vouloir confondre les rangs divers de la société, ni troubler la scène du monde par des systèmes bizarres, rapprochent le berger du monarque, & ne voient entre les êtres raisonnables de distinction réelle, que celle qui subsistera au-delà des temps. M. l'abbé Lambert, grand-oncle de M.[rs] Lambert, dont l'un est aujourd'hui Maître des Requêtes, l'autre Conseiller au Parlement, étoit alors prieur de Palaiseau. Ce célèbre docteur de Sorbonne, connu par ses lumières & par son éminente vertu, persuadé qu'il n'est point dans l'Église de titre oisif, ne se contenta pas de partager les travaux des Curés de campagne, en composant pour eux un cours d'instructions, il fonda, dans le bourg de Palaiseau, une École gratuite: M. Bonamy participa au mérite du fondateur. Tandis que ses pareils travailloient à s'introduire dans les palais, guidé par des vues supérieures, il s'enferma dans une école de village. Le même esprit qui avoit autrefois conduit la vieillesse du célèbre Gerson aux écoles de la ville de Lyon, lui fit embrasser, à l'âge de vingt ans, une fonction pénible & humiliante aux yeux de la vanité, dont le salaire est caché dans la main de Dieu. Enséveli dans un poste abandonné de la fortune & de la gloire, il cultivoit avec une attention paternelle le rebut de la société humaine. Il voyoit que l'enfant du fermier & celui du seigneur, ne se distinguent que par les enveloppes; & qu'entre la rusticité des campagnes & la politesse des villes, il n'y a de différence que celle qui se trouve entre certains fruits, dont les uns

portent au-dehors la dureté que les autres recèlent au-dedans.

Assujetti avec scrupule à tous les devoirs d'un emploi si laborieux, il trouvoit encore du temps pour accroître le fonds de connoissances qu'il avoit acquises. Il dormoit peu, ne donnoit rien aux amusemens, & n'en connoissoit point d'autres que les conversations instructives & variées qu'il trouvoit dans la maison du curé de Palaiseau. De savans Théologiens de ce temps-là, se dérobant à la foudre qui grondoit sur leur tête, y venoient souvent chercher une retraite, & en avoient fait une Académie. M. Bonamy, sans prendre parti dans les querelles théologiques, profitoit de leurs lumières; il les joignoit à des lectures sérieuses & profondes. Enfin après avoir servi pendant cinq ans la portion la plus obscure de l'humanité, il crut qu'il lui étoit permis de paroître au jour, & de suivre l'attrait qui l'entraînoit à la Littérature.

Riche de sa frugalité, il n'avoit besoin que de livres. On lui offrit la place de Sous-bibliothécaire de S.t Victor: c'étoit à ses yeux une brillante fortune. Un avare se voyoit transporté au milieu des trésors. Mais un Bibliothécaire est souvent un Tantale au centre des eaux; distributeur des sources publiques, souvent il meurt de soif à côté de ceux qu'il désaltère. M. Bonamy, accoutumé à préférer ses devoirs à ses goûts, prodiguoit au service des autres un temps dont il étoit très-économe pour lui-même. Qu'on ne s'imagine pas qu'un Bibliothécaire public, ne soit en raison d'un Savant, que ce qu'est par rapport à un livre la Table des matières. Il ne lui suffit pas de connoître sa bibliothèque, il faut qu'il en soit une. Sans parler de la Bibliographie, qui, grâce à l'activité infatigable de la presse, devient tous les jours une plus vaste nomenclature, il a besoin d'une érudition assez variée pour n'être étranger dans aucun genre de savoir; assez détaillée pour être en état d'indiquer les sources à ceux qui viennent le consulter sur les Ouvrages qu'ils entreprennent; d'une sagacité rare, pour deviner les énigmes des

consultans & redresser leurs à-peu-près; d'une politesse, d'une patience à toute épreuve, pour écouter sans rire des questions ridicules; pour apprendre aux ignorans ce qu'ils doivent demander, pour leur prêter son savoir, & les renvoyer satisfaits de celui qu'ils s'attribuent. Je ne parle pas du travail intérieur; de l'attention assidue qu'exigent l'ordre, le maintien, la conservation d'une bibliothèque nombreuse: toutes ces qualités se trouvèrent dans M. Bonamy. Avec un esprit net, méthodique, laborieux, avec des connoissances très-étendues, il avoit autant de finesse que de droiture, autant de douceur & de complaisance que de vérité. Très-éloigné du caractère de courtisan, il fut celui du public.

Il n'eut pas besoin de l'être pour plaire à un Sage qui le voyoit de près. M. le Pelletier de Souzy, après avoir servi avec éclat le Prince & la Patrie, avoit abandonné la Cour & renoncé aux plus importans emplois. Le sacrifice d'une longue vie, dévouée toute entière à l'intérêt des autres hommes, le mettoit en droit d'en recueillir le reste pour lui-même. Arrivé au terme, il couronnoit de fleurs la borne d'une illustre carrière; ses derniers jours étoient des jours de fêtes: ils commençoient ces années éternelles pour lesquelles ils se sentoit renaître. Son ame élevée au-dessus des grandeurs humaines, prenoit l'essor dans l'avenir. Retiré dans l'enceinte de l'abbaye de S.t Victor, il n'y avoit porté que ses études & ses vertus; il trouvoit dans M. Bonamy un jeune homme qui cultivoit les unes & qui pratiquoit les autres; un homme de Lettres sans vanité comme sans ambition, d'une société douce & d'un caractère sûr, qui commençoit sa carrière comme M. de Souzy vouloit finir la sienne. M. Bonamy de son côté sentoit tout le prix de l'amitié & de la confiance d'un vieillard plus qu'octogénaire, encore aimable à cet âge; qui pouvoit compter plus d'actions nobles, généreuses, profitables à la patrie qu'il ne comptoit de jours; d'un homme d'État, qui au plus grand usage du monde joignoit une philosophie chrétienne, & dont les entretiens remplis d'anecdotes curieuses, de

réflexions ſolides, de jugemens fondés ſur le ſens le plus droit & ſur le goût le plus épuré, étoient également utiles pour nourrir l'eſprit & pour affermir le cœur.

Après la mort de cet homme rare, ſon fils M. le Pelletier Desforts recueillit la ſociété de M. Bonamy, comme une portion de l'héritage paternel. Sans être auſſi verſé dans les Lettres que M. de Souzy, il les aimoit ; & pouvoit-il les aimer ſans honorer M. Bonamy de ſa bienveillance ? Il l'attira dans ſa maiſon, & jamais les qualités du protecteur & celles du protégé ne furent mieux aſſorties. Ce fut un beau ſpectacle pour la France, que de voir un Contrôleur général, après avoir honoré cet important Miniſtère par ſon intégrité, par ſon déſintéreſſement, par ſon zèle pour le bien public, n'en remporter que la gloire de l'avoir ſervi. Ce fut auſſi pour les Gens de Lettres un exemple rare que celui d'un homme rempli de ſavoir & dépourvu de fortune, aſſis près de la ſource des richeſſes, ſans deſirer d'y puiſer ; favoriſé du collateur de tant de places utiles, ſans en demander aucune. Uniquement occupé du bien des Lettres, il ne ſollicita que pour elles. La Bibliothèque du Roi n'a pas oublié les obligations qu'elle a au Miniſtère de M. le Pelletier Desforts, & que le Public partage.

Ce grand Magiſtrat ne put long-temps ſurvivre à la perte de M. le Pelletier de Saint-Fargeau ſon fils unique, digne héritier du mérite de ſes ancêtres, qu'une mort prématurée enleva aux eſpérances du Public. De cette famille féconde en vertus, & dont le caractère diſtinctif fut toujours une probité courageuſe, il ne reſtoit qu'un fils âgé de quatre ans. M. Bonamy réunit ſur cet enfant, toute l'affection qu'il avoit eue pour le père, l'aïeul & le biſaïeul. Il ſeconda avec le zèle le plus conſtant, les tendres ſoins d'une mère auſſi ſpirituelle que vertueuſe, & d'un inſtituteur auſſi ſage que ſavant. Il animoit ſes études, il y intéreſſoit les Gens de Lettres : il lui préſentoit ſans ceſſe l'image de ſes pères qu'il portoit dans le cœur. Trouvant un eſprit facile, pénétrant, actif, avide de connoiſſances ſolides, qui ſe gravoient auſſi

profondément qu'elles étoient promptement saisies, il lui inspira de bonne heure l'amour des Lettres, le goût de la bonne antiquité, celui de notre Histoire & de l'étude de notre Droit public. Il vit éclore, croître & mûrir les fruits d'une si heureuse culture; il a vu cet illustre Élève remplir avec l'applaudissement universel les fonctions les plus critiques du Ministère public : il a conservé sa confiance tant qu'il a vécu, & lui a laissé en mourant la mémoire vivante de ses sages conseils, & les regrets les plus vifs & les plus sincères.

C'étoit à ses talens & à ses travaux, que M. Bonamy devoit le succès de ses études ; mais c'est à cette respectable famille, qu'il a dû l'avantage de les tirer du silence. Il avoit puisé dans le cœur de M. de Souzy une grande estime pour cette Académie dont ce savant Magistrat étoit Membre honoraire. Pour y être admis, M. Bonamy n'eut d'autre solliciteur que son mérite. Ce fut sur cette recommandation qu'il y fut reçu en 1727, après la mort de M. Boivin le cadet : il succédoit à un homme aussi aimable par son caractère, que célèbre par son érudition universelle, & il fut le remplacer : même douceur dans les mœurs, même capacité, même exactitude à remplir ses devoirs ; le nom seul étoit changé. Plus de cinquante Dissertations qui enrichissent nos Mémoires, prouvent qu'il étoit également versé dans la science de l'Antiquité & dans celle de notre Histoire. Clair dans le style comme dans les idées, juste & précis dans les assertions, lumineux & solide dans les preuves, méthodique dans la manière de traiter, il a porté sur un grand nombre de points obscurs le flambeau d'une critique sûre & judicieuse. Il savoit toujours plus qu'il ne disoit ; maître de son savoir, il servoit sa matière, sans rien donner à la vanité ; il ne songeoit qu'à éclairer son lecteur, sans l'éblouir ; qu'à le conduire au but, sans le surcharger du poids d'une érudition hétérogène. Il n'a point lû de Mémoire qui ne fût pour notre Compagnie une pièce justificative du choix qu'elle avoit fait, en l'admettant dans sa Société.

M. Turgot, Prévôt des Marchands, rendoit sa Magistrature

immortelle par les Ouvrages aussi utiles que magnifiques, dont il embellissoit la ville de Paris : mais cet amateur des Lettres, se persuadoit que les monumens littéraires ont encore plus de vie & plus de force pour résister aux injures des temps, que les plus solides édifices. Plusieurs citoyens avoient déjà composé l'Histoire de cette grande cité : il crut que la capitale du royaume, distinguée des autres villes par tant d'offices & d'emplois divers, devoit aussi avoir un historiographe en titre; il engagea le Bureau de la Ville à fonder cette place ; & afin que ce ne fût pas un nom inutile & un simple prétexte de gratification, qui dégéneroit par la faveur, on y nomma en 1734, M. Bonamy qui savoit réaliser les titres : il a tracé par son exemple, le plan des devoirs attachés à cette fonction. Personne ne possédoit plus parfaitement la Topographie de Paris dans les différens siècles. Il n'en est pas des villes comme des corps naturels, qui dans un espace de temps borné sur la proportion de leur durée, prennent leur croissance, & parviennent à la perfection de toutes leurs parties; ils sont l'ouvrage d'un Auteur qui voit tout-à-la-fois. Les villes, ouvrages des hommes dont les idées sont successives & qui ne sont avertis du défaut que par le besoin, acquièrent toujours de nouveaux membres : la nécessité, la commodité, les divers évènemens, les progrès même du luxe changent sans cesse, s'il est permis de le dire, leur organisation; un siècle ne reconnoît plus l'autre. Quelle différence entre les divers aspects de Paris, depuis que renfermé d'abord dans l'étroite enceinte de son île, il s'est répandu sur les deux bords du fleuve qui l'arrose, & que par une population immense il est devenu une masse énorme, qui semblable aux grands corps de la Nature, attire & fait pencher vers lui toutes les parties d'un vaste royaume ! M. Bonamy voyoit notre ville sous toutes ces faces; il nous l'a montrée dans plusieurs Mémoires ; on eût dit qu'il étoit né avec elle, qu'il l'avoit accompagnée dans tous les états divers par lesquels elle a passé ; tel que ces génies que l'antiquité attachoit à chacune de ses villes.

Ses connoiſſances dans le moderne, ne ſe bornoient pas à l'enceinte de Paris : rien ne lui avoit échappé de tous les détails de l'Hiſtoire de France ; il en avoit déjà éclairci pluſieurs points, lorſque M. le Procureur général le nomma en 1742, pour ſuccéder à M. Lancelot, dans une place de Commiſſaire au tréſor des chartes : ce choix faiſoit également honneur à la capacité de M. Bonamy & au diſcernement de ce judicieux Magiſtrat. Malgré les ſoins éclairés de M.[rs] Dupuy & Godefroi & de leurs ſucceſſeurs, la confuſion régnoit encore dans une grande partie de ce riche dépôt de diplomes & de titres divers, remué par tant de mains, dépouillé d'un grand nombre de pièces par la facilité de les emprunter & la négligence à les rendre. Ces feuilles fugitives voloient dans tous les cabinets, plus difficiles à raſſembler que celles de la ſibylle. M. Bonamy travailla de concert avec ſes ſavans Collègues, à les recueillir, à les remettre en ordre, à les rendre utiles au Public par des inventaires & des tables exactes. On peut prendre une idée de ce travail dans un de ſes Mémoires, où il fait connoître avec ſa préciſion ordinaire, l'origine, les révolutions diverſes & l'état actuel de ce tréſor, qui renferme les monumens les plus authentiques de notre monarchie.

Entre cette multitude de feuilles paſſagères, qui annoncent les Ouvrages que chaque mois enfante dans notre France, vapeurs légères de la Littérature, le Journal de Verdun ſe diſtingue depuis long-temps, par la modeſtie de ſon volume & de ſa critique, & par la variété des matières qu'il renferme. La prudence du Libraire a ſouvent attiré à ce travail, des Écrivains capables de plus ſérieuſes entrepriſes, & M. de la Barre, célèbre dans cette Académie, par une érudition non commune, y avoit prêté ſa plume avant M. Bonamy. C'étoit une choſe aſſez plaiſante de voir des Savans de cet ordre, recueillir des énigmes & des logogriphes, & renvoyer aux provinces par l'impreſſion les galanteries qu'elles leur ſervoient. M. Bonamy a donné à ce petit Ouvrage, tout le poids que ſa forme peut recevoir ; il a eu la plus grande attention à empêcher qu'il ne s'y gliſſât rien qui pût alarmer la Religion

ou les mœurs, ni bleſſer la délicateſſe des Auteurs, l'être le plus ſenſible qu'il y ait au monde. L'emploi de Cenſeur royal qu'il exerçoit depuis long-temps, l'avoit accoutumé à ces ſages précautions.

La ville de Paris, ce vaſte abrégé de l'Univers, cet immenſe dépôt de toutes les richeſſes de l'Art & de la Nature, renfermoit pluſieurs bibliothèques célèbres; elle n'en avoit point encore qui lui appartînt en propre. M. Moriau, Magiſtrat zélé, Procureur du Roi en la juridiction de la Ville, lui laiſſa par teſtament, ſes livres & ſes manuſcrits: c'étoient quatorze mille imprimés; deux mille manuſcrits dont la partie la plus rare eſt le recueil de M. Godefroy, conſiſtant en cinq cents cartons, où ſe trouve un nombre prodigieux de pièces, de mémoires, de lettres originales de Papes, de Rois, de Princes, de Miniſtres, depuis le règne de Philippe-le-Bel juſqu'à celui de Louis XIV; ſans compter près de cent grands cartons remplis de cartes géographiques, d'eſtampes, de plans de villes; plus de cinq cents porte-feuilles contenant des pièces fugitives imprimées, ſur toutes ſortes de matières, & près de vingt mille pièces en parchemin. Il s'agiſſoit d'arranger toutes ces diverſes parties, d'en faire le catalogue, de tenir regiſtre des imperfections, en un mot, de mettre ce tréſor en état d'être un bien public. C'eſt à ces ſoins patriotiques que M. Bonamy a employé ſes dernières années. M. de Pontcarré de Viarmes, avoit prudemment jeté les yeux ſur lui pour remplir la place de Bibliothécaire, & par une délibération du Bureau de la Ville M. Bonamy en reçut les proviſions le 11 de Septembre 1760: cette collection a pris une forme régulière & commode au public, dans ſes mains ſavantes & dans celles de M. l'abbé Ameilhon, Sous-bibliothécaire, qui depuis ſeize ans le ſecondoit dans ſes travaux littéraires, & dont les talens contribuent à nous dédommager de ſa perte. La nouvelle bibliothèque à laquelle M. Bonamy a joint deux mille volumes, qui compoſoient ſon cabinet, quelque précieuſe qu'elle ſoit déjà, n'eſt encore que la ſemence de celle qui ſe verra un jour en proportion avec la

la ſplendeur & l'étendue de la capitale de la France : elle eſt née comme cette Ville, qui en reconnoiſſoit d'abord pluſieurs autres ſupérieures à elle, & ſans doute elle prendra les mêmes accroiſſemens. Les bons citoyens s'empreſſeront de l'enrichir & de payer ainſi leur patrie des inſtructions qu'elle leur aura procurées. M. Bonamy inſpiré par le génie de notre Ville, avoit tracé le caractère de la Bibliothèque, dans un diſtique qu'il avoit propoſé d'inſcrire ſur la porte d'entrée & qui mérite d'être conſervé; le voici :

Corporis immenſi dum victum & commoda curat,
Hîc animis doctas Urbs quoque pandit opes.

Il avoit fourni une aſſez longue carrière, ſans écart ni laſſitude : ſes dernières années ne différoient des premières que par la douce facilité que donne à la vertu une longue & conſtante habitude. Auſſi ferme dans le bien que complaiſant dans le commerce de la vie, tendre à l'égard de ſes amis, obligeant envers tous les hommes, chrétien ſans dureté comme ſans foibleſſe, philoſophe ſans préſomption, tel que la Religion ſeule en ſait former, ſa vertu ne s'eſt jamais démentie : ſimple dans ſes délaſſemens, il les rencontroit dans ſon voiſinage. La maiſon des Blancs-manteaux étoit pour lui une maiſon de plaiſance : il trouvoit dans les entretiens de ces pieux & doctes ſolitaires, les deux choſes qu'il chériſſoit le plus, la ſcience & la vertu. Après la mort d'une ſage veuve qu'il avoit épouſée à l'âge de trente-ſix ans & dont il n'eut point d'enfans, il paſſa le reſte de ſes jours dans la ſociété d'une ſœur, dont l'ame parfaitement aſſortie avec la ſienne, lui rendoit autant de bons exemples qu'elle en recevoit de lui. Son eſprit ne s'eſt point reſſenti des glaces de la vieilleſſe, & ſon corps n'en éprouva que légèrement les infirmités dans ſes quatre dernières années : c'étoit un mal de jambe qui revenoit périodiquement au commencement de l'été, & qui ſe diſſipoit bientôt ſans laiſſer aucune trace. Nous l'avions vu dans nos Aſſemblées vers la fin de Juin dernier, lorſque

nous apprimes que ce mal le retenoit au lit. L'expérience du paſſé nous épargnoit toute alarme; il n'en eut lui-même aucune lorſqu'il ſentit l'humeur remonter dans ſa poitrine & l'avertir que ſa fin approchoit: il avoit toujours regardé la vie préſente, comme un paſſage à une meilleure, & il l'avoit ſemé de bonnes œuvres. Il reçut avec une pieuſe réſignation, les derniers Sacremens, & s'éteignit le 8 Juillet 1770, par une mort auſſi douce & auſſi tranquille qu'avoit été ſa vie : il étoit âgé de ſoixante-dix-ſept ans & demi.

ÉLOGE
DE M. LE PRÉSIDENT HENAULT.

Lû à l'Assemblée publique de Pâques 1771.

CHARLES-JEAN-FRANÇOIS HENAULT naquit à Paris le 8 Février 1685. Il sortoit d'une famille honnête, que son mérite & ses alliances ont illustrée. Remi Henault son bisaïeul, étoit de la partie de Louis XIII à la paume; & ce Prince l'appeloit *le Baron,* à cause d'un fief qu'il possédoit près de Triel. Il eut trois fils Officiers de Cavalerie, qui furent tués tous trois au siége de Casal. Jean-Remi, son père, Écuyer, seigneur de Moussy, Conseiller du Roi en ses Conseils, & Secrétaire du Conseil, soutint l'honneur de sa famille, & devenu Fermier général, il en établit la fortune. Il étoit honoré de la confiance intime de M. le comte de Pontchartrain, Contrôleur général & ensuite Chancelier. Environné des Beaux-esprits de son temps, il se trouva engagé dans ces tourbillons de jalousie qu'on voit se former à la première apparition d'un Poëte, dont l'étoile menace d'une révolution dans l'empire du théâtre. Il eut part à quelques-unes des Critiques qui parurent dans le temps contre les Tragédies de Racine; & son fils, qui fut toujours au-dessus de ces petites cabales, l'en excusoit sur ses liaisons avec les Corneilles. Françoise Ponthon, mère de notre Académicien, étoit fille d'un riche Négociant de Calais. Un des frères de cette dame, Président au siége de cette ville, eut l'honneur de recevoir chez lui la Reine d'Angleterre, lorsqu'elle y débarqua en 1689. Un autre frère, Conseiller au Parlement de Metz, & Secrétaire des commandemens de M. le Duc de Berry, fut associé avec M. Crozat dans les armemens, & étant mort sans s'être marié, il laissa de grands biens à sa sœur.

Le naturel heureux du jeune Henault ne fut pas long-temps

à éclore. Une douce gaieté, une vivacité aimable, une ame bienfaisante, amie de la ſociété & de la vertu, ſe déclarèrent en lui dès ſes premières années. Son eſprit pénétrant, facile, ouvert à toutes les connoiſſances utiles, ſe diſtingua par les ſuccès de ſes études. Claude de l'Iſle, père du célèbre Géographe, lui donna des leçons de géographie & d'hiſtoire qu'il avoit déjà eu l'honneur de donner à M. le Duc d'Orléans, depuis Régent du royaume. Ces inſtructions ont été imprimées en ſept volumes, ſous le titre d'*Abrégé de l'Hiſtoire univerſelle.*

Au ſortir du collége, il entra dans l'Oratoire, & voici ce qu'il racontoit lui-même dans ſa vieilleſſe. Il fréquentoit les ſpectacles, ſans abandonner les ſermons. Racine & le père Maſſillon le charmoient tour-à-tour. Il balança quelque temps; enfin la paſſion de l'Éloquence s'empara de toute ſon ame. L'Éloquence ſe montroit à lui ſous l'habit de l'Oratoire; il le prit à ſeize ans, & commença par eſſayer ſes talens ſous les yeux de ſon modèle. L'abbé de Rancé, réformateur de la Trappe, venoit de mourir; le panégyrique de cet homme extraordinaire, lui parut un ſujet auſſi heureux que fécond. Il l'entreprit & le ſoumit à l'examen du père Maſſillon. L'éloge étoit diviſé en deux parties, comme la vie de ſon héros: l'abbé de Rancé, dans le monde, l'abbé de Rancé dans la retraite. Le premier point couloit de ſource; il étoit admirablement fourni de tout ce que l'Orateur avoit retenu d'opéras, de comédies & de romans: il ſe trouvoit un peu plus embarraſſé au ſecond, parce qu'il n'étoit pas tout-à-fait ſi exercé dans la morale. Tandis que le P. Maſſillon liſoit le Diſcours, le Novice liſoit dans les yeux du P. Maſſillon avec toute l'impatience d'un jeune Auteur. Il s'aperçut que la première partie faiſoit rire le Cenſeur, & que la ſeconde l'endormoit; l'amour-propre ne diſputa pas; le Panégyriſte n'eut rien de plus preſſé que de jeter au feu ſon Ouvrage. Détaché de l'ambition de la Chaire, qui avoit pris dans ſon eſprit la couleur de la vocation, il ſortit de l'Oratoire en 1712. Il ajoutoit à ce récit, que les deux ans qu'il avoit paſſés dans cette ſage Congrégation, avoient été le temps le

plus heureux & le plus utile de sa vie, & que les principes qu'il y reçut, les exemples qu'il y trouva, ne s'étoient jamais effacés de sa mémoire.

Son père lui acheta de M. le maréchal de Villeroi la Lieutenance des chasses & le gouvernement de Corbeil, que ce Seigneur avoit par engagement. Ce fut pour lui une occasion de se faire connoître d'un grand nombre de personnes de la Cour, qu'il voyoit chez M. de Villeroi. Pour plaire aux Grands, il n'eut jamais besoin de l'encens de la flatterie. Aussi vrai que complaisant & poli, il joignoit les qualités solides aux talens d'amusement : il étoit l'homme de toutes les heures : son enjouement simple & sans nulle prétention avoit plus de grâces que de saillie ; aussi n'étoit-il pas inégal ; c'étoit une odeur douce qui réjouit toujours, & non pas un parfum qui entête.

Il eut de bonne heure assez d'amis & beaucoup de connoissances. Il s'est trouvé dans l'intimité avec les personnes les plus considérables de son temps : jamais il n'employa son crédit pour lui-même ; il ne s'occupa que des intérêts de ses amis, & il a rendu d'importans services.

Chaque saison de sa vie a porté ses fruits naturels. Dans la première fleur de sa jeunesse, il chanta, il fit des vers. Sa poësie aussi aisée qu'elle étoit délicate & ingénieuse, ne fut pas même tentée de s'échapper aux dépens de la religion qu'il respecta toujours, ni de la décence des mœurs dont il ne s'écarta jamais. Il avoit assez d'esprit, pour n'avoir pas besoin d'en emprunter à l'impiété ni au libertinage.

Il vivoit cependant avec tous ceux qu'on appeloit alors de Beaux-esprits ; & dans un âge plus mûr, il a lui-même avoué qu'il avoit été possédé de l'ambition du Bel-esprit ; mais la querelle de Rousseau & de la Motte le dégoûta de ces sociétés légères, sujettes à tant de petits orages : son aversion pour toute noirceur le guérit de ce qu'il nommoit depuis une sorte de folie.

En 1707, il remporta le Prix d'Éloquence à l'Académie Françoise : le sujet étoit qu'*Il ne peut y avoir pour l'homme de*

véritable bonheur, que dans la pratique des vertus chrétiennes. L'année ſuivante, on annonça deux Prix à l'Académie des Jeux Floraux : il s'agiſſoit de prouver que *L'ignorance de l'avenir eſt un bien dont on ne connoît pas aſſez le prix.* L'attrait d'une recherche ſi intéreſſante lui ſuſcita un rival redoutable. La Motte & lui composèrent ſur le même ſujet, & la Motte n'eut que le ſecond Prix.

Ce fut vers ce temps-là que M. de Reaumur vint à Paris. Il étoit parent de M. Henault, qu'il trouva occupé de Géométrie : c'étoit Guinée, de l'Académie des Sciences, qui lui en donnoit des leçons. M. de Reaumur voulut aſſiſter à quelques-unes; il pria Guinée de venir chez lui. M. Henault diſoit qu'au bout de trois mois le nouveau Géomètre en ſut plus que lui, & autant que ſon Maître. Il le fit connoître à M. l'abbé Bignon; & ce fut le premier pas de M. de Reaumur dans l'illuſtre carrière qu'il a remplie avec tant d'honneur.

En ſe détachant de la ſociété des Poëtes, il n'avoit pas renoncé à la Poëſie. Il ſuccomba, en 1713, à une tentation ſéduiſante pour les jeunes gens qui ſe ſentent de la verve, ſans ſe donner la peine d'en ſonder la profondeur. Il composa une Tragédie, & la donna au théâtre, ſous le nom de *Fuſelier.* Ce n'étoit pas de quoi prévenir le Public qui ne connoiſſoit ce Poëte, que par des Pièces d'agrément. *Cornélie Veſtale* eut peu de ſuccès ; l'Auteur n'en murmura pas ; il la tint renfermée dans ſon porte-feuille, comme dans le ſanctuaire de Veſta, ſans l'expoſer au riſque de l'impreſſion. Cette première paſſion ſe réveilla dans ſa vieilleſſe, ſujette à s'attendrir au ſouvenir des beaux jours du premier âge. M. Horace Walpole étoit à Paris en 1768; il s'étoit lié d'amitié avec M. le préſident Henault, comme avec un des hommes les plus aimables qu'il eût trouvés dans notre Nation. Il obtint de lui cette pièce & la fit imprimer à une preſſe qu'il avoit à ſa campagne, & d'où étoit déjà ſortie une belle édition de Lucain.

Quelque raiſonnable que puiſſe être l'amour-propre, il ſeroit bien étonnant qu'il ſe rendît à la première leçon.

M. Henault donna en 1715 une ſeconde Tragédie, encore ſous un nom emprunté : le titre d'Auteur de théâtre ſe ſeroit mal aſſorti avec ceux dont il étoit déjà revêtu. Cette Tragédie, intitulée *Marius*, fut bien reçue; elle ſoutint l'épreuve de pluſieurs repréſentations, & ne perdit rien à l'impreſſion: les défauts que la critique y pouvoit apercevoir, étoient couverts par une verſification plus forte, par des traits énergiques & profondément penſés, par des ſituations frappantes, par un intérêt ſoutenu. Le ſuffrage du Public avoit de quoi l'enchaîner au théâtre, ſi ces ouvrages avoient été pour lui une occupation ſérieuſe & non pas un amuſement paſſager.

Il avoit été reçu Conſeiller au Parlement en 1706, avec diſpenſe d'âge, & Préſident en la première Chambre des Enquêtes en 1710: ces places importantes, qu'il vouloit remplir dignement, l'engagèrent dans des études plus ſolides. L'excellent Ouvrage de M. Domat le charma, & lui donna l'envie de remonter aux ſources. Il employa pluſieurs années à s'inſtruire à fond du Droit Romain, des Ordonnances de nos Rois, de nos Coutumes, & ſur-tout de notre Droit public.

M. le comte de Morville, Procureur général du Grand-Conſeil, fut nommé en 1718, Ambaſſadeur à la Haie: il engagea ſon ami à l'accompagner. M. Henault fit honneur à la France : la dignité de ſes mœurs égala celle que donne un reſpectable caractère; il partagea ſans titre, la conſidération de l'Ambaſſadeur; ſon mérite perſonnel le mit en liaiſon avec les hommes les plus célèbres qui ſe trouvoient alors à la Haie; & le grand penſionnaire Heinſius, qui ſous l'extérieur de la ſimplicité de Lacédémone, en avoit toute la fierté, perdit avec lui cette hauteur qu'il avoit fait éprouver à la France même, dans les négociations du traité d'Utrecht.

L'agitation irrégulière que le ſyſtème de Law donnoit à toute la France, avoit jeté le Parlement à Pontoiſe: l'exil de cette auguſte Compagnie exerça la ſage politique de M. le préſident Henault. Lié par l'amitié & par le reſpect avec M. le Premier Préſident de Meſmes, il ſeconda par ſa

prudence, les vues de ce grand Magiſtrat: il eut part à toutes les négociations, & ne fut animé que de l'amour du bien public, ſans aucun retour ſur ſes intérêts particuliers.

La mort du cardinal du Bois arrivée le 10 Août 1723, laiſſoit une place vacante à l'Académie françoiſe. M. Hénault le remplaça le 23 Décembre de la même année. Quatre ans après, il reçut lui-même le préſident Bouhier. M. le cardinal de Fleury étoit alors Directeur; mais un Premier Miniſtre n'a guère de temps à donner à ces emplois littéraires; c'étoit alors que ſe négocioit le traité de Vienne: comme M. Bouhier ſuccédoit à M. de Malézieux, Chancelier de Dombes, M. le duc du Maine qui prenoit un tendre intérêt à la mémoire de M. de Malézieux, pria le Cardinal de remettre à M. Henault la fonction de Directeur: Le Cardinal vint exprès à l'Académie pour le propoſer; ce qui fut accepté. Dans l'Éloge de M. de Malézieux, M. Henault n'oublia pas celui de M. le duc & de Madame la ducheſſe du Maine, auxquels il étoit attaché: tant que ſubſiſta cette Cour brillante & ingénieuſe, où tous les genres d'agrémens ſe réuniſſoient, où par un déguiſement tout contraire à l'hypocriſie, la ſageſſe prenoit les livrées du plaiſir, il en fit un des principaux ornemens. Par les conſeils aſſaiſonnés de louanges, qu'il répandit dans ſa réponſe à M. le préſident Bouhier, on peut juger de l'idée qu'il s'étoit formée de la ſcience de l'Hiſtoire.

L'Hiſtoire étoit devenue ſa paſſion dominante: bien éloigné de croire qu'elle conſiſtât dans la date des faits, ce n'étoit pas le flatter que de lui dire qu'on avoit eu recours à ſon livre pour quelque date; il ne s'en étoit ſervi que pour mettre de l'ordre dans ſon travail. Son grand objet fut la connoiſſance des loix & des mœurs de la Nation: pour y parvenir, il crut devoir commencer par s'inſtruire dans des conférences particulières: il a lui-même expoſé dans une préface l'utilité de cette manière d'étudier.

Après avoir diſcuté dans de ſavans entretiens, les points les plus importans de notre Droit public, il entreprit de recueillir & de mettre au jour le fruit de ſes recherches & de

de ſes réflexions. On connoiſſoit les Tables de Marcel; mais ſi l'on conſidère le contexte de l'Ouvrage de M. le Préſident Hénault, & la forme qu'il a ſu lui donner, c'eſt lui rendre juſtice que de le regarder comme le créateur des Abrégés chronologiques.

S'il eſt vrai que les loix & les mœurs ſoient l'ame des États, que les loix dirigent les mœurs générales d'une Nation, & que les mœurs, enfans des loix, les écoutent, leur obéiſſent, les ſoutiennent même dans leur vieilleſſe & en conſervent la vigueur, perſonne n'eſt plus capable d'embraſſer l'enſemble d'une grande Hiſtoire, que celui qui, nourri dans l'étude des loix, connoît par ſon expérience autant que par ſes réflexions, le prix des mœurs & leur influence ſur la proſpérité des Empires. Dans un Abrégé hiſtorique il néglige les faits iſolés; il ne s'arrête qu'à ceux qui forment la chaîne des évènemens, qui perfectionnent ou altèrent le gouvernement & le caractère des peuples; il ne développe que les reſſorts qui élèvent ou abaiſſent les États, qui étendent ou reſſerrent la place qu'une Nation occupe dans le monde. Tel eſt celui dont M. le préſident Hénault a donné le modèle, & dont on a déjà vu tant de copies. Son Ouvrage a eu le ſort de ces phénomènes littéraires, dont la nouveauté jointe à l'excellence, met en mouvement les eſprits avides de gloire & évertue l'ardeur des jeunes Écrivains: l'applaudiſſement public eſt un bruit qui les éveille, un ſignal qui les appelle. Voyant ouvrir une route nouvelle, ils s'y jettent en foule, & courent ſouvent à perte d'haleine après un guide, que peu d'entr'eux peuvent atteindre.

Ce fut en 1744, que parut la première édition de l'Abrégé chronologique: l'Auteur ne le donnoit que ſous le titre modeſte d'un Eſſai: le ſuccès l'étonna. Il y fit ſucceſſivement des augmentations conſidérables, & on en a vu juſqu'à neuf éditions: plus on le lit, plus on y reconnoît la juſteſſe de ſon diſcernement, la délicateſſe de ſon goût, ſa pénétration, la ſageſſe de ſon ſtile qu'il a ſu défendre du bel eſprit, ſi éloigné

du véritable ; les portraits ne ſont pas deſſinés de fantaiſie ; ils ne ſont point jetés par le deſir de briller ; ce ne ſont point des tableaux tranſparens, au travers deſquels on ne voit que l'Auteur ; ils tiennent à l'Hiſtoire autant que les faits mêmes. Cet Ouvrage a paſſé aux Nations étrangères ; il a été traduit en Italien, en Anglois, en Allemand ; il a volé juſqu'aux extrémités de notre hémiſphère ; & la fierté Chinoiſe, qui daignoit à peine autrefois aſſigner à l'Europe un point ſur le globe, le lit aujourd'hui dans ſa Langue. Comme les meilleurs Écrits ne ſont pas à l'abri de la critique, qu'ils ſont même les ſeuls qui la méritent, l'Auteur a lû dans notre Académie, l'Apologie des Abrégés chronologiques.

Tous les ſiècles, tous les évènemens de la Monarchie françoiſe étoient préſens à ſon eſprit : ſon imagination, ſa mémoire étoient un vaſte théâtre, où il voyoit les mouvemens divers, les diverſes attitudes des perſonnages qui ont fait un rôle dans les révolutions. Il lui vint en penſée de donner un eſſai de ce qui ſe paſſoit en lui-même, & de réduire en drame régulier, un des points de notre Hiſtoire. Le règne de François II, qui n'eut d'heureux que ſa courte durée, lui parut un des plus importans par ſes ſuites, & en même temps des plus faciles à reſſerrer dans les bornes d'une pièce de théâtre. Sous un Prince foible & valétudinaire commençoient à poindre les ſemences de tous les maux, qui firent enſuite de notre France, pendant pluſieurs années, un ſéjour de crimes & d'horreurs : les cabales ſe formoient ; l'ambition, la haine, le fanatiſme préparoient les poiſons, forgeoient le fer de nos guerres civiles. Du choc de tant d'intérêts oppoſés, de tant de paſſions tragiques, il compoſa une Tragédie. M. le chancelier Daguеſſeau, dont il conſulta le goût & les lumières, ne ceſſoit de vanter l'invention & l'utilité de cet Ouvrage ; il voulut qu'il fût imprimé : l'accord des faits & du temps y eſt parfaitement obſervé ; c'eſt une concordance de tous les Écrivains contemporains. L'Auteur a ſu intéreſſer, ſans porter atteinte à la vérité de l'Hiſtoire :

elle eſt conſervée dans la plus ſcrupuleuſe fidélité: les perſonnages ſont peints d'après nature; ils vivent, ils parlent, ils agiſſent, & cette action animée produit une ſenſation bien plus vive que celle d'un ſimple récit. Cette pièce, ou, s'il eſt permis de le dire, cette ſorte de réſurrection n'a eu ni modèle ni copie: il y en a eu cinq éditions.

Je ne parle pas de pluſieurs petits Ouvrages, fruits de ſes délaſſemens, qui ſe trouvent dans des feuilles périodiques. Je ne dis rien de ces pièces agréables qui avoient échappé à ſa jeuneſſe, & qu'il étoit étonné de retrouver dans la mémoire des autres. Recherché des Étrangers, avant que d'entrer dans notre Académie, dont il devint Honoraire en 1755, il étoit Membre de celles de Nanci, de Berlin & de Stockolm.

Mais ce qui le flatta le plus ſenſiblement, ce fut l'honneur que lui fit la Reine de le choiſir pour Surintendant de ſa Maiſon. Cette vertueuſe Princeſſe n'étoit pas ennemie des amuſemens qui ne ſont pas eux-mêmes ennemis de la vertu; & la gaieté naturelle du préſident Henault la délaſſoit du ſérieux de ſes lectures, qui ſe cachoient dans la paiſible ſolitude des matinées. La compagnie des perſonnes les plus diſtinguées par leur eſprit & par leur naiſſance, une table plus célèbre encore par le choix des convives que par la délicateſſe, de petites Comédies que la ſaillie faiſoit naître & que la réflexion exécutoit, réuniſſoient chez lui tous les plaiſirs d'une vie douce & innocente. Tous les Membres de cette ingénieuſe ſociété contribuoient à ſes agrémens, & le Préſident n'étoit pas en reſte. Il compoſa pour ſa part trois Comédies charmantes, *la Petite maiſon, le Jaloux de ſoi-même*, & *le Réveil d'Épiménide.* C'étoit ce philoſophe de Crète qu'on diſoit avoir dormi vingt-ſept ans. Il croit s'être endormi la veille, & s'étonne que l'eſpace d'une nuit ait fait vieillir tous les objets qui l'environnent. Son ancienne maîtreſſe ſe préſente, il la prend pour la mère; il la reconnoît enfin & veut l'épouſer : elle s'en défend quoiqu'elle l'aime

encore. La Reine qui voulut voir cette pièce, y prit beaucoup de plaiſir; la ſituation de la maîtreſſe lui parut ſi touchante, qu'elle ordonna au Préſident de la rajeunir. Cet ordre de la Reine lui fit faire un miracle : il fit deſcendre Hébé; & cet épiſode produit un divertiſſement qui termine agréablement la pièce.

La Reine donnoit entrée à cet homme aimable dans les momens de loiſir; elle ne fut pas long-temps à s'apercevoir qu'il méritoit ſa confiance. Elle voyoit en lui un eſprit d'ordre & de juſtice, une ſageſſe conſommée, une diſcrétion, un déſintéreſſement à toute épreuve. La place de Surintendant vint à vaquer par le décès de M. Bernard de Coubert, Maître des Requêtes, qui l'avoit payée trois cents mille livres; encore étoit-ce une reconnoiſſance des ſervices que ſon père avoit rendus au roi de Pologne. Cette charge ſe perdoit pour la famille par la mort du titulaire. Le crédit du Préſident auprès de Sa Majeſté, fit que pluſieurs perſonnes s'adreſsèrent à lui pour obtenir cet honneur. Il parla pour eux, ſans qu'il lui vînt jamais aucune idée perſonnelle, ſans jeter aucune de ces inſinuations, qui détournent habilement ſur leur auteur l'attention qu'il ſemble ſolliciter pour d'autres. La Reine lui en ſut d'autant plus de gré, qu'elle vouloit lui faire cette grace de ſon propre mouvement. Elle ne répondoit à ſes recommandations que par un ſourire, que ſon déſintéreſſement n'entendoit pas. Enfin elle lui fit un reproche obligeant de ne paroître pas deſirer cette place, & la lui donna gratuitement. Sa reconnoiſſance pour un bienfait ſi diſtingué ne pouvoit être plus vive: mais ſa générosité s'en ſeroit tenu même offenſée, ſi la Reine n'eût pas conſenti qu'il partageât les appointemens avec la veuve. Après la mort de la Reine, il a continué d'être honoré de la même fonction auprès de Madame la Dauphine.

La délicateſſe de ſa complexion lui fit eſſuyer pluſieurs maladies; mais elles ne troublèrent jamais la ſérénité de ſon ame. Il ſavoit ſouffrir ſans impatience. Il eut pluſieurs fois

recours aux eaux de Plombières. Dans un de ces voyages il fit celui de Lunéville, pour y admirer de plus près un Monarque qui, dans un exil plus glorieux que le trône, enſeignoit aux Princes l'art de gouverner les peuples. Dans un autre voyage, il accompagna en Suiſſe ſon ami M. le Marquis de Paulmy, nommé Ambaſſadeur chez cette ſimple, ſaine, ſage & heureuſe Nation.

En 1763, il vit la mort de fort près. A ſon réveil, après une nuit tranquille, il ſentit de l'oppreſſion. Les Médecins jugèrent qu'il étoit dans le plus grand danger; c'étoit un catharre ſuffoquant. On avertit ſon Confeſſeur, ſans l'en prévenir. M. le Préſident, ſurpris de le voir, prit ſon parti ſans effroi. Il a dit depuis qu'il ſe ſouvenoit de s'être alors dit à lui-même, *Qu'eſt-ce que je regrette!* Et qu'il ſe rappela ce mot de madame de Sévigné; *je ne laiſſe ici que des mourans.* Il reçut ſes Sacremens. On s'attendoit que la nuit ſuivante ſeroit pour lui la dernière; le lendemain à midi il étoit hors de danger. *Je ſais ce que c'eſt que la mort,* diſoit-il, *ce ne ſera plus pour moi une nouvelle.*

Il ne l'oublia pas pendant les ſept ans qu'il vécut encore. Ses dernières années ont été, comme toute ſa vie, douces & tranquilles. Plein de reconnoiſſance pour les bienfaits de la Providence, ſoumis à ſes décrets, rendant à l'Auteur de ſes jours un culte pur & ſincère, s'uniſſant même dans l'intérieur de ſa maiſon aux prières de l'Égliſe, il ſentit ſes infirmités ſans jamais s'en plaindre. Il vit la deſtruction ſucceſſive de tout ſon être avec une préſence d'eſprit & une fermeté, qui montroit bien que ſon extrême douceur ne dégénéroit point en foibleſſe. C'étoit la ſoirée d'un beau jour. Il mourut le 24 Décembre de l'année dernière, âgé de quatre-vingt-ſix ans.

Pour achever le portrait de cet homme rare, j'emprunterai un pinceau auſſi délicat que les traits de ſon caractère. Voici l'idée qu'en donnoit, de ſon vivant, une Dame plus illuſtre encore par les grâces de ſon eſprit, que par le rang qu'elle tient dans le monde. « Le Préſident Hénault, diſoit-elle, joint

» à beaucoup de connoiſſances autant de facilité & de fineſſe.
» Il eſt de la meilleure compagnie; ſa plaiſanterie eſt vive &
» douce ; ſa converſation remplie de traits ingénieux qui ne
» dégénèrent jamais en jeux de mots ni en épigrammes. Il ne
» manque d'aucun talent : le ſérieux, l'enjoué, tout eſt de ſon
» reſſort. C'eſt un des hommes qui réuniſſent le plus de diffé-
» rentes parties. Le voilà tel qu'il eſt au milieu du monde. Sa
» modeſtie qui fait le fond de ſon caractère, a long-temps
» dérobé aux yeux la profondeur de ſes études; & la proſpé-
» rité de ſes amis lui a long-temps épargné les occaſions de
» faire connoître ſa fidélité & la ſenſibilité de ſon cœur. On a
» enfin reconnu par les excellens Ouvrages qu'il a bien voulu
» faire paroître, l'étendue de ſes lumières ; & on n'eſt main-
» tenant que trop convaincu juſqu'à quel point il ſait aimer
ſes amis malheureux. »

Les Miniſtres Étrangers s'empreſſoient de le connoître, ils ne le trouvoient pas étranger. Il réuniſſoit toutes les qualités eſtimables qui ſe partagent entre les peuples divers: il en étoit aimé auſſi-tôt que connu. Ils retrouvoient chez lui les agrémens de leur patrie. Ses richeſſes faiſoient honneur à notre Nation, & rendoient ſa maiſon délicieuſe à ceux que ſes qualités perſonnelles y attiroient.

Il avoit épouſé en 1714 la fille de M. le Bas de Montargis, Garde du Tréſor royal, Commandeur & Secrétaire des Ordres du Roi. Cette Dame, avec laquelle il vécut dans une union parfaite, mourut en 1728, ſans lui laiſſer d'enfans; mais il traita comme les ſiens propres ceux de ſa ſœur. M.lle Henault avoit épouſé en 1713 M. le comte de Jonſac, dont elle a laiſſé trois garçons & deux filles. Les deux cadets furent tués l'un à Bruxelles, l'autre à Lawſeld, tous deux à la tête du régiment Royal-vaiſſeaux, dont ils furent ſucceſſivement colonels. L'aîné qui vit aujourd'hui, Lieutenant général, gouverneur de Collioure & de Port-vendre en Rouſſillon, eſt marié à M.lle de Seignelai. L'aînée des nièces, femme de M. le Veneur, comte de Tillieres, Maréchal-de-camp, eſt

morte en 1757 : elle a laiſſé trois garçons & une fille. La fille eſt mariée à M. Damas, comte d'Anlezy ; & l'aîné des garçons a épouſé M.lle de Nicolaï. La ſeconde nièce a épouſé M. le marquis d'Aubeterre, Lieutenant général, Commandeur des Ordres du Roi, Conſeiller d'État & d'Épée, ſucceſſivement Ambaſſadeur à Vienne, à Madrid & à Rome. Tant d'illuſtres alliances, dont la vie de M. le préſident Henault a été environnée, forment un magnifique ornement autour d'un agréable tableau.

ÉLOGE

DE M. L'ABBÉ MIGNOT.

Assemblée publique de S.t Martin 1771.

ÉTIENNE MIGNOT naquit à Paris le 17 Mars 1698. Dévoué dès ses premières années à la Religion & aux Lettres, il connut de bonne heure les rapports de ces deux différentes études; il sentit quel service les connoissances humaines peuvent rendre aux vérités théologiques: persuadé que l'ignorance, toujours présomptueuse lorsqu'elle n'est pas stupide, est le plus grand ennemi de la Religion chrétienne, & que selon la diverse pente des esprits elle les conduit à deux excès qui semblent opposés, mais qui se recourbent & se rapprochent, la superstition & l'incrédulité, il a également cultivé l'érudition sacrée & profane. Partageant ses regards entre le ciel & la terre, tantôt il a consacré ses veilles par des ouvrages utiles à l'Église; il a travaillé avec courage à rappeler son ancienne discipline, à défendre ses libertés & ses droits, & à la maintenir dans son éclat primitif, en écartant cette fumée étrangère, qui n'est propre qu'à l'obscurcir: tantôt remontant jusqu'à la source des âges, il a vu les Nations éclore sous la main du Créateur, il les a suivies dans leur vol vers les diverses parties de la Terre; & si la mort ne l'eût pas prévenu, il auroit fait revivre ces peuples célèbres, dont les membres épars dans l'Histoire, peuvent à peine être rassemblés.

Après avoir terminé le cours de ses premières études au collège Mazarin, il entra dans la communauté des Trente-trois. Dans cette savante École, sans renoncer au commerce des Lettres grecques & latines, il se livra avec une nouvelle ardeur

aux

aux études eccléſiaſtiques; il apprit parfaitement l'Hébreu & les Langues anciennes qui peuvent en être regardées comme des dialectes; il ſe rendit profond dans la ſcience de l'Écriture ſainte, des Pères, de l'hiſtoire de l'Égliſe, du Droit canonique. Rien ne l'effraya dans une ſi vaſte étendue qu'il a conſtamment parcourue dans toute la ſuite de ſa vie; avec un fonds ſi riche de toute eſpèce de ſavoir, il entra en Licence.

On ſait que dans cette brillante carrière, les talens ſe meſurent & ſe diſputent l'avantage pendant deux ans entiers, par des aſſauts preſque continuels, & qu'à la fin de tant d'épreuves, les Docteurs qui en ſont les juges, diſtribuent les couronnes aux vainqueurs, & aſſignent à chacun le rang qu'il a mérité. La capacité reconnue ſupérieure occupoit autrefois ſans contredit, la première place ſur la liſte des concurrens. Depuis le commencement de ce ſiècle, le mérite eſt deſcendu de quatre degrés; ſoit pour ne pas trop s'écarter des idées vulgaires, ſoit pour retenir le mérite dans l'habitude de modeſtie qui lui convient, la Faculté de Théologie ne lui laiſſe que le cinquième rang; les quatre premiers ſont abandonnés à la Nobleſſe & à certaines dignités domeſtiques: mais dans l'eſtime publique, ainſi que dans la réalité, ce cinquième rang conſerve la primauté, & fait éclipſer ceux qui le précèdent. Ce fut cette place qu'on ne put refuſer à M. l'abbé Mignot: il n'eut jamais d'autre recommandation que celle du mérite; indifférent pour toute eſpèce de privilége, la nobleſſe de ſon ame eût rejeté toute autre diſtinction.

Il reçut le bonnet de Docteur le 24 Avril 1728; mais à peine fut-il admis dans ce Corps reſpectable, que ſon amour de la paix lui conſeilla la retraite. Il ſe diſpenſa de ſoutenir la thèſe de réſumpte, qui, ſans être un acte probatoire, donne droit de ſuffrage dans les délibérations de la Faculté: il aima mieux travailler utilement pour l'Égliſe & pour la Patrie dans le ſilence de ſon cabinet, que d'élever ſa voix dans les Aſſemblées.

La médiocrité de ſa fortune, & plus encore le deſir de ſervir l'État en lui formant des Magiſtrats intégres & éclairés, lui fit accepter l'éducation des deux fils de M. Brayer, qui eſt mort Doyen du Parlement vers 1730: le ſuccès de ſes inſtructions le fit connoître de M. le chancelier d'Agueſſeau, avec lequel la famille de M.[rs] Brayer avoit des liaiſons particulières. L'étendue de ſon ſavoir le rapprochoit de ce grand Magiſtrat, de ce Savant univerſel, qui découvrant toujours en lui de nouvelles connoiſſances, que l'occaſion ſeule développoit, lui ouvrit ſa bibliothèque & l'honora de ſon eſtime.

Littérateur conſommé, habile Théologien, Savant canoniſte, il étoit encore profond Juriſconſulte, parfaitement inſtruit du Droit romain, des Coutumes de nos provinces, des Ordonnances de nos Rois, des Arrêts de nos Cours ſouveraines; il eût tenu dans notre Barreau un rang diſtingué: il en donna des preuves dans une occaſion qui intéreſſoit le repos & la fortune de ſes Élèves. Le père & la mère de M.[rs] Brayer, leur avoient tranſmis des ſucceſſions opulentes, qu'ils avoient à partager avec leurs ſœurs: les biens étoient ſitués en différentes Coutumes. On ſait ce qu'il en coûte de peine aux Avocats & de frais aux héritiers, pour démêler ce tiſſu embarraſſé d'uſages divers, de loix qui ſe heurtent, qui ſe croiſent, qui ſe contrediſent. M. l'abbé Mignot ſe chargea ſeul du travail & ſauva la dépenſe: il fut ſeul le conſeil de toutes les parties intéreſſées; il dreſſa tous les actes que les Notaires n'eurent que la peine de ſigner; & il s'acquitta de cette opération épineuſe avec tant d'intelligence, il ſut balancer avec tant de juſteſſe les intérèts oppoſés, que tous demeurèrent également ſatisfaits.

Le mariage d'un de ſes Élèves avec la fille de M. Joly de Fleury Procureur général, lui procura l'honneur d'être connu de ce Magiſtrat illuſtre, dont les regards pénétrans ſavoient reconnoître le mérite & le mettre en œuvre. Ce fut par ſes conſeils que M. l'abbé Mignot forma l'entrepriſe de pluſieurs ouvrages importans, qui concernent notre Droit public. La

bienveillance du père a paſſé aux enfans. M. l'abbé Mignot, inſéparable de l'aîné de ſes Élèves, qu'il a vu long-temps avec joie ſe diſtinguer dans le Parlement par une fermeté ſage & éclairée, eut la douleur de le perdre déjà Conſeiller de Grand'chambre en 1763. Il retrouva dans ſa veuve les mêmes ſentimens d'eſtime & de reconnoiſſance. Cette Dame, auſſi ſenſée que vertueuſe, a retenu auprès d'elle un ami ſi eſſentiel; elle n'a ceſſé, tant qu'il a vécu, de le ménager comme un tréſor, qu'elle ſe félicitoit d'avoir trouvé dans la maiſon de ſon mari.

Le mérite de notre Académicien perçoit les ombres dont il aimoit à ſe couvrir. M. de Fiitzjames, évêque de Soiſſons, lui offrit une place de Grand-vicaire, qu'il n'accepta pas. Il eut dans le cours de ſa vie des liaiſons importantes, mais ſecrettes, où ſa perſonne n'entroit pour rien. Il ne metttoit dans ce commerce que ſes lumières. Auſſi ne ſongea-t-il jamais à l'entretenir par des aſſiduités & des complaiſances. Jamais il ne ſut accommoder ſes opinions aux penchans de ceux qui le conſultoient. Toujours libre, il ne connut d'aſſujettiſſement qu'à la vérité & à la juſtice.

Détaché de tout eſprit de parti, la prévention ne l'aveugloit pas. Le nom d'un Auteur ne lui rendoit pas une opinion plus probable. Auſſi ne mettoit-il pas le ſien à la tête de ſes Ouvrages; & ce n'étoit l'effet ni d'une précaution timide, ni d'une modeſtie affectée: il ne déſavouoit pas ſes Écrits; mais travaillant toujours avec l'intention la plus épurée, il n'enviſageoit que ſon lecteur, & penſoit que le nom de l'Écrivain étoit auſſi inutile que l'épître dédicatoire.

Pénétré de ce qu'il devoit à la Religion, au Prince, à la Patrie, il ne donna jamais dans aucun écart : tous ſes Écrits portent le caractère d'une érudition profonde, d'une exacte juſteſſe, d'une liberté toujours guidée par une ſage modération. Il n'épouſa jamais de ſyſtème avant l'examen : il attendoit à s'en former un, lorſque les recherches, les autorités, les monumens hiſtoriques lui auroient montré celui qu'il devoit embraſſer.

Mon deſſein n'eſt pas de faire paſſer ici en revue tous les Écrits qu'il a donnés au Public : ſans parler de ceux qui n'ont pour objet que d'éclairer la piété, il n'eſt preſque aucune des queſtions agitées de ſon temps, où tantôt la Religion ſeule, tantôt l'État joint avec elle ſe ſont trouvés intéreſſés, ſur laquelle il ne ſe ſoit exercé. Les principaux de ceux qu'il a compoſés en ce genre, ſont le *Traité des libertés de l'Égliſe gallicane; l'Hiſtoire du démêlé de Henri II roi d'Angleterre, avec Thomas Becket archevêque de Cantorbery; l'Hiſtoire de la réception du Concile de Trente dans les différens États catholiques; le Traité des droits de l'État & du Prince ſur les biens poſſédés par le Clergé; les Réflexions ſur les édits du duc de Parme; le Traité du prêt de commerce ou de l'intérêt légitime ou illégitime de l'argent.* Je ne m'arrêterai qu'un moment ſur ce dernier Ouvrage, pour relever une circonſtance propre à faire connoître la fermeté ſage & tranquille de notre Académicien : malgré la circonſpection judicieuſe qu'il avoit employée en traitant cette matière délicate, il eſſuya les emportemens d'un Cenſeur, qui ſans le connoître, verſa dans ſa Critique, tout le fiel de la haine théologique. M. Mignot, qui tout occupé du bien public, ne ſe regardoit pas lui-même dans ſon livre, ne combattit que par des raiſons ſolides des déclamations outrageantes, & répondit à tout, excepté aux injures.

Quel que fût le mérite de ces Ouvrages, ils ne lui auroient pas ouvert l'entrée de notre Académie. Les ſages règlemens de cette Compagnie lui interdiſent toute diſcuſſion théologique, & l'objet de ſa fondation écarte avec prudence tout examen de la politique qui gouverne notre ſiècle ; mais les connoiſſances de M. l'abbé Mignot s'étendoient aux matières qui nous occupent, & l'antiquité profane ne lui étoit pas moins familière que toutes les branches de la ſcience eccléſiaſtique: lui ſeul ignoroit qu'il fût capable de tenir une place parmi nous ; il fallut que des amis qui le connoiſſoient mieux qu'il ne ſe connoiſſoit lui-même, allaſſent l'arracher de ſa retraite.

Âgé de plns de ſoixante ans, après avoir paſſé preſque autant d'années dans des études ſuivies ſans interruption, il ſe préſenta avec une défiance égale à la préſomption d'un jeune novice, & fut étonné de notre empreſſement à le recevoir. Aſſis entre nous, ce fut le devoir ſeul, dont il ſe rendit eſclave toute ſa vie, qui l'obligea de lever le voile dont il enveloppoit ſon ſavoir; encore n'en montroit-il qu'autant que l'exigeoit le ſujet qu'il entreprenoit de traiter : nous apercevions tous les jours de nouveaux traits de lumière qui s'échappoient malgré lui, & nous l'avons perdu avant que de le découvrir tout entier.

Tranſporté au milieu de cette Académie, comme à la ſource de la ſcience hiſtorique, qui ſe partage entre nous comme en autant de canaux divers, il s'eſt propoſé d'éclaircir, par des recherches nouvelles, l'Hiſtoire de ces peuples anciens, que leur éloignement a fait diſparoître à nos yeux. Les Grecs, ſeuls dépoſitaires de l'antiquité, ne ſe ſont guère occupés que de leur propre pays & de l'Égypte, avec laquelle ils avoient des relations plus intimes. On ne trouve chez eux, ſur les autres peuples, que des traces légères & des faits iſolés, ſans détail & ſans ſuite. Ils ont même affecté de répandre des nuages ſur les Nations orientales, auxquelles ils devoient une grande partie de leurs ſciences & de leurs arts; ſemblables à des diſciples ingrats & vains, qui brûlent les écrits de leurs maîtres pour s'attribuer leurs découvertes. C'eſt ce qui a fait négliger cette partie de l'Hiſtoire ancienne; & c'eſt auſſi ce qui a déterminé M. l'abbé Mignot à raſſembler les monumens qui peuvent y jeter quelque lumière.

Il a débuté par les Indes. Cinq Mémoires remplis de ſavantes recherches, nous ont prouvé que les Indiens ne ſont redevables, ni de leur doctrine, ni de leur culte, ni de leur police aux Égyptiens ni aux Grecs, & qu'ils en ſont eux-mêmes les auteurs. Budda, plus de mille ans avant l'ère vulgaire & pluſieurs ſiècles avant Pythagore, avoit enſeigné dans l'Inde le dogme de la Métempſycoſe.

Après avoir fait ainsi l'essai de ses forces, il entreprit de juger ce grand procès, si long-temps débattu entre les habitans des diverses contrées de la Terre, sur la primauté d'origine. Il a osé combattre la vanité Égyptienne, soutenue du génie & de l'éloquence des Grecs, qui n'ayant pour instruction que les mensonges des Prêtres de l'Égypte, en ont plaidé la cause avec tant de succès, & ont fait oublier les autres Nations. M. Mignot, fondé sur la pièce la plus authentique, sur les livres sacrés des Juifs, avec lesquels, selon la remarque de Josèphe, s'accordoient toutes les Histoires barbares, montre le genre humain presque anéanti par le déluge, réparé ensuite dans les plaines de Sennaar, s'étendant de-là de proche en proche à mesure qu'il se multiplie; d'où il conclud que les Chaldéens, les Assyriens, les Perses, les Phéniciens, ont plus de droit à la primauté d'origine que les Égyptiens. Son dessein étoit de nous rendre, autant qu'il est possible, l'Histoire de tous ces peuples primitifs.

Les Phéniciens ont fixé ses premiers regards. Pour donner à ses recherches un fondement solide, il fait d'abord un examen critique des Historiens de Phénicie, & il établit l'autorité de Sanchoniaton, qu'il fait vivre vers le temps de la guerre de Troie. Après ce préliminaire indispensable, il nous montre les Phéniciens dans leur origine, & les conduit des plaines de Sennaar dans le pays qu'ils choisirent pour leur demeure. Il donne l'histoire de ces Rois pasteurs, qui, sortis de la Phénicie, entrèrent en Egypte sous le règne d'Athothès fils de Menès, y régnèrent deux cents soixante ans, & furent chassés par Amosis contemporain d'Inachus, quatre-vingt-dix ans avant l'arrivée de Joseph en Égypte. Après avoir établi sur de fortes preuves l'identité des Phéniciens & des Cananéens, il nous promène le long des côtes de Phénicie, & nous donne dans le plus grand détail la description géographique de ce pays, qui rassembloit tous les avantages de la Nature. Il en considère ensuite les habitans, & pour nous faire connoître leur esprit par le caractère de

leurs opinions, il expose ce qu'ils ont pensé de la formation de cet Univers, & fait sentir la conformité de leur cosmogonie avec le récit de Moïse. L'histoire des premiers hommes, selon Sanchoniaton, l'origine de l'idolâtrie en Phénicie, les honneurs divins prodigués à des mortels, le culte religieux de ces peuples, tant d'objets curieux & peu connus, sont développés avec une érudition aussi judicieuse qu'étendue dans une suite de onze Mémoires : ce n'étoit guère que la moitié de l'ouvrage. Il lui restoit encore à traiter du gouvernement des Phéniciens, de leurs loix, de leurs usages politiques & civils; de leur langue & de leur écriture, de leurs arts & de leurs sciences, de leur navigation, de leur commerce. Pour ce qui regardoit leurs colonies, il devoit ajouter quelques observations à ce qu'en a écrit Bochart. La mort ne lui a pas laissé le temps de nous faire part de tant de recherches : mais comme ses études pour se mettre en action, n'attendoient pas le moment de se produire, il a laissé sur ces objets plusieurs Mémoires que l'Académie se propose de donner au Public, & qui completteront tout ce qu'on peut savoir de l'histoire de Phénicie.

Personne ne connut mieux que lui le prix de tous les momens de la vie, il en est peu dont il n'ait tiré quelque profit, soit pour lui, soit pour les autres. Aussi communicatif qu'ardent à s'instruire, il regardoit ses connoissances comme un bien commun; il prenoit autant de plaisir à les répandre qu'à les acquérir. C'étoit un emprunt fait à la société, qu'il se croyoit obligé de rendre avec usure. Cependant il ne les donnoit qu'au besoin; il attendoit qu'on le consultât, & jamais il ne discourut pour étaler l'érudition. Les ignorans ne le soupçonnoient pas; il falloit être savant pour sentir qu'il l'étoit davantage. La retraite & le sérieux de ses études ne jetoient dans son caractère rien de dur ni de sauvage. Doux, officieux, bienfaisant, gai de cette gaieté sage & naïve que produit la vivacité de l'esprit jointe à l'innocence des mœurs, aussi patient dans la contradiction

que réſervé à contredire; il aima tous les hommes & ne fit les délices que d'un pētit cercle d'amis qui eurent le bonheur de le connoître.

Il fut dans ſes dernières années tourmenté d'une ſciatique. Ce mal s'étant joint aux infirmités, qui ſont trop ſouvent la ſuite d'une vie appliquée & ſédentaire, il mourut le 23 Juillet de cette année, dans des ſentimens de piété & de réſignation dignes d'un philoſophe vraiment Chrétien, à l'âge de ſoixante-treize ans.

ÉLOGE
DE M. SCHOEPFLIN.

Assemblée publique de Pâques 1772.

JEAN-DANIEL SCHOEPFLIN naquit le 6 Septembre 1694 à Sulzbourg, ville du margraviat de Bade-Dourlac, dans la Communion Luthérienne. Son père exerçoit des emplois honorables à la Cour du Margrave ; il mourut peu après en Alſace : ſa mère Anne-Marguerite Bardoll eut la joie de voir croître les talens & la réputation de ſon fils.

Preſque au ſortir du berceau, M. Schoepflin s'élança dans la carrière des Lettres, où il n'a ceſſé de courir ſans ſe laſſer juſqu'au dernier terme d'une longue vie. Après dix ans d'études, d'abord à Dourlac, enſuite à Baſle : il ſoutint une Thèſe publique ſur pluſieurs points conteſtés de l'Hiſtoire ancienne. Les applaudiſſemens de toute la ville de Baſle pouvoient enivrer un jeune homme, & l'endormir à ce bruit flatteur ; il n'en fut que plus ardent à mériter de nouvelles couronnes : il alla chercher à Straſbourg les Maîtres qui rendoient alors célèbres les Écoles de cette grande ville, & ce nouveau cours d'étude dura près de huit années.

Il s'étoit appliqué à la connoiſſance des Langues grecque & latine, dont la barbarie attend avec impatience & ſollicite même le dépériſſement, pour prendre leur place. Né pour les actions publiques, brûlant de cette ardeur de jeuneſſe qui s'empreſſe de produire ſes talens, il débuta, en 1717, par un panégyrique latin de Germanicus, ce prince aimable, conſacré à la mémoire de tous les ſiècles par la haine de Tibère & par la plume de Tacite, mais ſur-tout cher à l'Allemagne qui triomphe de l'avoir eu pour vainqueur. Le Diſcours fut applaudi & imprimé par ordre de la Ville.

La reconnoiſſance lui fit prononcer en 1719, l'Éloge

funèbre de M. Barth, dont il avoit reçu les leçons ; & l'année d'après, celui de M. Kuhn, célèbre Profeſſeur de Straſbourg, dont la tendreſſe paternelle s'étoit préparé dans ſa perſonne un digne ſucceſſeur. Cette place lui étoit déjà deſtinée dans l'opinion publique, & quoique ce fût une règle établie dans l'Univerſité de Straſbourg, de n'admettre aux Chaires, que des perſonnes nées dans la ville, cependant la Ville & l'Univerſité dérogèrent à cette loi en faveur de M. Schoepflin, âgé de vingt-ſix ans : il fut nommé le 22 Novembre 1720, à la Chaire d'Éloquence & d'Hiſtoire.

Sa réputation ne tarda pas à ſe répandre dans tout le Nord de l'Europe, où les études ſérieuſes & pénibles n'effraient pas les eſprits, non plus que les montagnes, les marais, les glaces & les incommodités des routes ne rebutent leurs voyageurs. Le Danemarck, la Suède, la Ruſſie accouroient à ſes leçons. Tous les Princes Allemands envoyoient leurs fils deſtinés aux grandes affaires, puiſer dans ſes inſtructions les principes du Droit public, qui dans l'Allemagne ſe diviſe en tant de rameaux. Ce commerce n'étoit jamais interrompu que par le bruit des armes : on eût pris ſon École pour la Diète générale de la Littérature du Nord. Les villes & les nations diverſes envioient à la France un Profeſſeur ſi célèbre. Il commençoit à peine à faire entendre ſa voix à Straſbourg, que Francfort-ſur-l'Oder lui offrit une Chaire d'Hiſtoire. La Czarine qui, ſuivant le glorieux projet du Czar Pierre ſon époux, appeloit d'une voix forte dans ſes États les Sciences & les Lettres de toutes les contrées de l'Europe, l'invitoit à venir remplir une Chaire à Péterſbourg avec le titre d'Hiſtori graphe de la Cour. La Suède, ancienne rivale de la Ruſſie, lui faiſoit offrir dans la célèbre Univerſité d'Upſal la Chaire royale d'Hiſtoire & de Politique, occupée dans le ſiècle dernier par Scheffer & par Boëcler ſes compatriotes. L'Univerſité de Leyde croyoit ne pouvoir mieux remplacer le docte Vitriarius. M. Schoepflin attaché de cœur à la ville de Straſbourg, devenue ſa patrie, ferma l'oreille à tant d'invitations attrayantes : le concours de tant de Savans que de

brillantes promeſſes attiroient alors en Ruſſie, ne put l'entraîner : ſon refus ne lui fit pas perdre l'eſtime de cette Cour ; ſeize ans après, la Princeſſe qui régnoit alors, lui envoya le brevet d'Aſſociation à l'Académie de Péterſbourg, avec les Mémoires de cette Compagnie.

Le ſoin qu'il prenoit de préparer ſes Leçons publiques & particulières, ſembloit ne lui laiſſer que le temps de les débiter ; mais une activité ſans relâche, un éloignement abſolu des amuſemens de la vie, multiplioient pour lui les heures de la journée. Il en trouva pour donner au Public ce grand nombre de Diſſertations hiſtoriques & critiques, dont les titres ſeuls conſumeroient tout le temps que je dois à ſon Éloge.

Plongé dans la lecture des Manuſcrits, courbé ſur les Monumens antiques, ſouvent environné de toute la barbarie du moyen âge, il ſavoit ſecouer cette docte pouſſière, pour ſe livrer aux grâces de la Littérature. Non content de faire des leçons d'Éloquence, il tâchoit d'en donner des modèles : il prononça en 1725, en préſence du roi Staniſlas, au nom de l'Univerſité, un Diſcours de félicitation à l'occaſion du mariage de la Reine. Ce Prince généreux ſut lui en témoigner une ſatisfaction ſenſible, & continua toute ſa vie de lui en donner des marques par l'accueil gracieux dont il l'honoroit à Lunéville. En 1729, il félicita la France ſur la naiſſance de M. le Dauphin. C'étoit par l'organe de M. Schoepflin, que la ville de Straſbourg exprimoit à ſon Roi les ſentimens de ſon reſpect & de ſon amour. Tous les ans, il célébroit l'anniverſaire de la naiſſance de Sa Majeſté par un nouveau panégyrique. A l'arrivée du Roi en Alſace, après cette effravante maladie qui fit pâlir toute la France, il complimenta Sa Majeſté à la tête de l'Univerſité ; & l'année ſuivante, les victoires du Roi lui fournirent encore une brillante matière.

Il quitta pour lors la Chaire d'Éloquence mais; en 1766, où ſe terminoit la cinquantième année du règne de Sa Majeſté, quoiqu'il fût âgé de ſoixante-treize ans, la chaleur de ſon zèle ranima tous ſes talens ; il prononça pour la vingt-unième fois

l'Éloge du Roi ; & l'Orateur parut n'avoir rien perdu de la vigueur de sa jeunesse, non plus que le Prince dont il célébroit les augustes qualités.

La ville de Strasbourg s'empressoit de reconnoître par des faveurs singulières les sacrifices qu'il lui faisoit, en se refusant à la voix de la fortune, qui l'appeloit chez les Étrangers. Non contente d'augmenter ses honoraires, comme il vouloit ajouter à ses études les connoissances qu'il pourroit acquérir dans les diverses contrées de l'Europe, elle arrêta par délibération publique, qu'il seroit défrayé pendant deux ans, aux dépens de la Ville, dans les voyages de France, d'Italie & d'Angleterre.

Il vint donc à Paris en 1726, & il y forma des liaisons avec les Gens de Lettres que la Renommée lui annonçoit. Il visitoit fréquemment les dépôts de Littérature ; c'étoient ses spectacles, c'étoient les trésors dont il étoit avide. Après un séjour de cinq mois, il passa en Italie par la Savoie. Nulle antiquité ne lui échappa dans Turin, Milan, Pavie, Vérone & Venise. Il fut reçu à Rome chez les comtes de Harach, & il y demeura six mois, au milieu des précieux débris de la magnificence Romaine. Il alla jusqu'à Naples, & c'est à la réputation qu'il y avoit laissée, qu'il dut dans la suite l'honneur de recevoir du roi de Naples & de Sicile, un exemplaire des Antiquités d'Herculane. Par-tout où il passoit, il se concilioit l'amitié des Savans, qui s'attachent mutuellement par une douce sympathie. En 1727, il revint par Florence. M. Muratori, le héros de la Littérature en Italie, le présenta au duc de Parme, qui lui fit l'honneur de s'entretenir long-temps avec lui, & qui voulut même qu'il se couvrît en sa présence. A ces marques d'estime le Prince ajouta un exemplaire du Trésor de Farnèse. M. Schoepflin s'arrêta encore trois mois à Paris, où il reçut les témoignages de la plus tendre amitié de la part de nos Académiciens, auxquels il avoit envoyé de temps en temps les observations qu'il faisoit dans ses voyages. Il passa en Angleterre au commencement du règne de George II. Il y contracta les

mêmes liaiſons avec les Savans. Ce fut pendant ſon ſéjour dans cette Iſle, qu'il reçut de la ville de Straſbourg une nouvelle faveur. Il fut nommé à un Canonicat du chapitre de S.t Thomas, un des plus diſtingués de la Communion Luthérienne. Il partit de Londres pour revenir à Paris, le jour même que le P. Courrayer, jeté hors de Paris par des orages Théologiques, arriva dans Londres.

M. Schoepflin revoyoit toujours Paris avec joie, & n'en ſortoit qu'à regret. Il regardoit cette ville comme la capitale de la République des Lettres, vivantes encore dans un aſſez grand nombre de ſes citoyens, immortelles dans ſes bibliothèques. Il quitta Paris pour la troiſième fois en 1728, chargé d'une ample moiſſon de ſavantes recherches.

L'Académie ne le perdit pas de vue. Deux ans après elle ſaiſit avec empreſſement l'occaſion de l'aſſocier à ſes travaux. Il vint l'année ſuivante nous payer ſon tribut par l'explication d'un monument de la huitième légion, trouvé à Straſbourg. Nous avons reçu de lui, en différens temps, quatre autres Diſſertations : Sur un fragment d'une hiſtoire latine de la première guerre Punique, qu'il avoit découvert dans un manuſcrit à Salerne, & qu'il attribuoit à Tite-Live ; ce qui lui fut conteſté par l'Académie : Sur la jonction du Danube & du Rhin, projetée par Charlemagne : Sur l'origine & la ſituation des peuples nommés *Tribocci,* qui ſont ceux de la baſſe Alſace : Enfin ſur l'origine de la Typographie. Son amour pour la ville de Straſbourg lui avoit perſuadé que les lettres mobiles, qui ſont l'eſſence de l'art de l'Imprimerie, y avoient été inventées par Guttemberg en 1440. C'eſt une opinion qu'il a conſtamment ſoutenue contre tous les aſſaillans, avec toutes ſortes d'armes, par des Thèſes publiques, par des Écrits, & même par les efforts de ſon éloquence. En 1740, il célébra par un Diſcours public, la troiſième année ſéculaire de cette fameuſe découverte. Il a défendu juſqu'à la mort la cauſe de Straſbourg, & ne s'eſt pas avoué vaincu par les fortes & ſolides raiſons de M. Meermann, ce docte Magiſtrat de

Roterdam, qui a revendiqué en faveur de Harlem l'honneur de cette invention.

Nous craignimes de perdre M. Schoepflin trois ans après l'avoir admis parmi nous. Il fut attaqué en 1733 d'une maladie si violente, qu'on désespéroit de sa vie. Un Poëte Allemand se pressa de donner au Public une complainte sur sa mort. Le malade eut beau revenir en santé, le Poëte ne voulut jamais s'en dédire. Ce n'étoit pas sa faute, si M. Schoepflin n'étoit pas mort en effet. L'Auteur inséra ce Poëme funèbre, sans aucun changement, dans la collection de ses Ouvrages; & M. Schoepflin s'est vu mort en poësie près de quarante ans avant que de mourir en personne.

Il connoissoit parfaitement la situation présente de l'Europe, les intérêts des différentes Cours; & ce mérite n'avoit pas échappé aux Ministres, qui savoient en tirer parti. Dans le voyage qu'il fit à Londres, M. le maréchal d'Uxelles le chargea de s'instruire sur les lieux de l'état du Ministère, & des factions qui partageoient alors la Grande-Bretagne. M. Schoepflin, à son retour, en rendit compte au Maréchal par un Mémoire qui faisoit preuve de son intelligence, & dont l'original se trouve encore parmi ses manuscrits. En 1734, à l'occasion de la guerre pour la succession au trône de Pologne, M. Chauvelin, Garde des Sceaux & Ministre des Affaires Étrangères, fit usage de ses lumières & de sa plume, pour constater les droits du roi Stanislas, & répondre au Manifeste de la cour de Vienne. Cette réponse a paru sous le titre des *Armes du Roi, justifiées*. M. Chauvelin eut encore recours à lui pour des Éclaircissemens sur la manière dont la France pouvoit alors traiter avec l'Empire en général, & avec chacun de ses Membres en particulier.

Il méditoit depuis long-temps un de ces Ouvrages, qui seuls, par leur importance, leur étendue & leur difficulté, peuvent illustrer une Société entière: je parle de l'Histoire d'Alsace, cette province frontière de deux grands Empires, & théatre de tant de révolutions. Ce fut pour en rassembler les matériaux épars, qu'il fit dès 1738 le voyage des Pays-

bas & de l'Allemagne, feuilletant les Archives des Villes, visitant par-tout les Savans & les Universités célèbres. Arrivé à Prague, il reconnut que le fragment de l'évangile de S.t Marc, que l'on conserve en cette ville, comme le plus précieux monument de l'antiquité, est exactement la suite du même manuscrit que Venise garde avec tant de soin. M. le comte de Berlenstein, son ancien ami, & beau-frère de M. Kuhn son ancien maître, lui procura une entrée honorable à la Cour de Charles VI. L'Empereur, qui voulut l'entretenir, lui fit beaucoup de questions sur la généalogie des Maisons de Hapsbourg & de Lorraine. Très-satisfait de ses réponses, il lui fit présent de son portrait enrichi de diamans. François, grand duc de Toscane, qui devoit un jour porter la Couronne impériale, & avec lui toute la famille, toute la Cour de l'Empereur, admirèrent son érudition, assaisonnée de grâces & de politesse. Il reçut à Munich le même accueil de la part de l'Électeur, qui fut depuis Charles VII. Les princes d'Allemagne, dont il traversoit les États, prenoient plaisir à le voir, à l'entendre; & pour ne pas se séparer de lui tout-à-fait, ils ne le laissoient partir qu'après lui avoir fait présent d'une médaille d'or frappée à leur coin. Ce fut encore l'objet de son Histoire, qui le conduisit dans la Suisse en 1744, pour recueillir les antiquités de ce pays voisin de l'Alsace.

M. le chancelier d'Aguesseau, attentif à toutes les entreprises qui pouvoient intéresser la gloire de la Nation, & capable de les diriger par ses lumières, instruit du projet de M. Schoepflin, le fit venir à Paris en 1746, pour conférer avec lui sur la conduite de son ouvrage. M. Schoepflin lui exposa son plan; ce n'étoit pas tant d'écrire ce qui s'étoit passé en Alsace, que d'en éclaircir la Géographie & d'en développer l'état politique avant les Romains, sous les Romains, sous les François, sous les Allemands & sous le Gouvernement actuel. C'étoit aussi ce qu'avoit pensé M. d'Aguesseau. Il exhorta l'Auteur à mettre la main à l'œuvre; & cinq ans après, en 1751, M. Schoepflin vint présenter au Roi le

premier volume. Il avoit déjà reçu de Sa Majesté le titre de son Historiographe & de Conseiller en ses Conseils ; il fut alors récompensé de deux mille livres de pension, & d'un exemplaire du Catalogue de la Bibliothèque du Roi. Il profita de cette occasion pour plaider la cause de l'Université Protestante de Strasbourg, dont les droits confirmés par le traité de Munster & par la capitulation de la ville, étoient alors attaqués par une cabale puissante & artificieuse. Sa Majesté lui fit déclarer par M. le chancelier de Lamoignon & par M. le comte d'Argenson, qu'Elle ne permettroit pas qu'on y portât aucune atteinte. Le second volume parut en 1761, & cet ouvrage effrayant, entrepris avec un courage intrépide, fut soutenu d'une constance infatigable. Cependant, pour le compléter à son gré, il avoit encore préparé quatre supplémens; un Recueil des chartes & des diplomes qui concernent l'Alsace, une Histoire ecclésiastique, une Histoire littéraire de cette province, & la Collection des Auteurs qui en ont traité. Il en a recommandé l'édition à M. Koch son ami, qui l'avoit secondé dans ses travaux, & dont l'Université vient de couronner le mérite, en le nommant successeur de M. Schoepflin dans la Chaire d'Histoire & de Droit public.

Entre la publication de ces deux volumes, il mit au jour un autre ouvrage, qui suffiroit seul pour faire la réputation d'un homme de Lettres. C'est celui qui porte pour titre, *Vindiciæ Celticæ*. Il y examine les origines, les révolutions & la langue des Celtes. Quoiqu'il ne s'accorde pas toujours avec M. Pelloutier, si connu par son excellent ouvrage sur cette matière; cependant cet habile Critique, fort au-dessus de la jalousie littéraire, rendit justice à l'érudition de M. Schoepflin, & se montra fort satisfait de sa modestie à le contredire.

Les Mégariens en dispute avec les Athéniens sur la propriété de l'isle de Salamine, n'eurent garde de s'en rapporter à l'arbitrage de Solon, ce sage Législateur. Il étoit Athenien; on le soupçonna même d'avoir inséré dans l'Iliade le vers qui décida la querelle. Le Canton de Basle eut meilleure opinion de l'intégrité ainsi que des lumières de M. Schoepflin.

Quoiqu'il

Quoiqu'il fût né dans le Marquiſat de Bade, Baſle l'accepta pour arbitre des conteſtations ſurvenues entre ce Canton & le marquis de Bade-Dourlac. La tranſaction fut ſignée au bout d'un mois, & l'arbitre reçut des deux Parties des témoignages de ſatisfaction & de reconnoiſſance.

L'hiſtoire de Bade fut le dernier ouvrage conſidérable de M. Schoepflin. C'étoit un hommage qu'il croyoit devoir à ſa Patrie. Aidé des veilles de M. Koch, il acheva, dans l'eſpace de quatre ans, cette Hiſtoire contenue en ſept volumes; le premier parut en 1763; le dernier en 1766. On y retrouve l'érudition, l'exactitude, la profondeur & l'étendue des recherches de l'hiſtorien d'Alſace. Après avoir, par cette Hiſtoire, illuſtré ſa Patrie, il voulut étaler aux yeux de l'Europe ſavante les tréſors littéraires que le marquiſat de Bade renfermoit dans ſon ſein. Le Prince, à ſa ſollicitation, fit bâtir une ſalle d'Antiques, où l'on voit reparoître au jour les monumens que les ſiècles avoient enſévelis ſous la terre.

Il faiſoit uſage de ſon crédit auprès des Princes, non pas à ſe procurer des dignités, des cordons d'Ordres, des penſions, mais à faire la fortune des Lettres & à leur former des établiſſemens. Ce fut lui qui, en 1763, engagea l'électeur Palatin à fonder l'Académie de Manheim. Il prononça le diſcours d'Inauguration, & meubla d'Antiques le tréſor de l'Électeur. Il ouvroit les Séances publiques qui ſe tiennent deux fois par an, dans cette Académie par un Diſcours en qualité de Préſident honoraire. Il prouva dans deux de ces Diſcours, que nulle Maiſon électorale, nulle Cour d'Allemagne n'avoit produit un plus grand nombre de Princes ſavans, que la Maiſon Palatine. Il préſenta, en 1766, à l'Électeur le premier volume des Mémoires de l'Académie naiſſante, & en promit un tous les deux ans.

Ami de l'humanité, & nullement jaloux de ſes poſſeſſions littéraires, il avoit rendu publique ſa bibliothèque. C'étoit la plus complette en fait d'hiſtoire qu'eût poſſédé jamais un

particulier. Elle étoit riche en manuſcrits, en médailles, en inſcriptions, en figures, en vaſes & inſtrumens antiques de toute eſpèce, qu'une curioſité éclairée & judicieuſe avoit recueillis dans le cours de ſes voyages. Après avoir généreuſement communiqué ſes tréſors pendant toute ſa vie, il en fit préſent dans ſa vieilleſſe à la ville de Straſbourg, ſans autre condition, ſinon que ſa bibliothèque continueroit d'être ouverte tant aux Étrangers qu'aux Regnicoles. La Ville voulut cependant reconnoître, par une penſion de cent louis, cette libéralité déſintéreſſée. Il fut même admis à l'aſſemblée du Sénat qui délibéroit à ce ſujet; il y fit l'éloge de la faveur dont le Sénat & la Ville avoient toujours honoré les Lettres, depuis leur rétabliſſement en Europe.

Tant de ſervices rendus aux Lettres, méritoient un retour de leur part : elles le récompensèrent par un honneur qui ſemble être réſervé aux Souverains ; elles prononcèrent, de ſon vivant, ſon Panégyrique. Le 22 Novembre 1770, ſe terminoit la cinquantième année du profeſſorat de M. Schoepflin : cette révolution devint une fête publique : le Recteur y invita par un programme qui contient les plus grands éloges. Le 28 Novembre, l'Univerſité s'aſſembla ; & M. Lobſtein, ſon Orateur, prononça devant elle un Diſcours à la louange de cet homme rare ; & afin qu'il ne manquât à cette ſolennité aucune des marques de la joie publique, elle ſe termina par un grand repas. Un Panégyrique touche plus foiblement les Souverains. Ils ſont ſi élevés au-deſſus de l'Orateur, qu'à peine entendent-ils ſa voix : d'ailleurs l'habitude les rend moins ſenſibles ; ils dorment au bruit de leurs louanges. Mais il falloit qu'on fût bien ſûr de la fermeté d'ame de M. Schoepflin & de l'immobilité de ſa modeſtie, pour appuyer ainſi avec la force germanique ſur tous les reſſorts de l'amour-propre. Il ſembloit être né pour ſe ſurvivre à lui même. Il avoit déjà reçu un de ces honneurs, qu'on n'accorde qu'à la mémoire des grands Hommes lorſque la mort a donné le dernier trait à leur tableau. M. Ring, un

de ſes Élèves, Inſtituteur des Princes de Bade, avoit fait imprimer en 1769 la vie de M. Schoepflin.

Dans cet ouvrage hiſtorique, il ne manquoit que le dernier acte de ſa vie, & les vœux de toute la Ville en reculoient le terme auſſi loin qu'il peut ſe prolonger. Mais, l'année dernière, il fut attaqué d'une fièvre lente cauſée par l'obſtruction des viſcères & par un ulcère aux poumons. Après une langueur de pluſieurs mois, il mourut le 7 d'Août, premier jour du onzième mois de ſa ſoixante-dix-ſeptième année. Il conſerva juſqu'au dernier ſoupir la ſolidité de ſon eſprit, & ne s'occupa que du bien public & de l'avancement des Lettres. Le jour même de ſa mort, il eut l'attention de recommander à l'électeur Palatin l'Académie de Manheim; & au préteur de Straſbourg, M. le baron d'Autigny, l'Inſtitut hiſtorique & politique qu'il avoit formé dans l'Univerſité pour faire fleurir l'étude du Droit public de l'Europe. Son corps fut expoſé dans ce même auditoire où il avoit enſeigné pendant tant d'années. Les regrets de toute la ville y attirèrent un concours prodigieux. Le ſpectacle étoit attendriſſant. L'eſtime, l'attachement, la reconnoiſſance faiſoient couler des larmes de tous les yeux. Pluſieurs des aſſiſtans embraſsèrent le cadavre. Le convoi funèbre fut honoré de la préſence des perſonnes les plus diſtinguées qui ſe trouvoient alors à Straſbourg. Il fut inhumé par autorité publique dans l'égliſe collégiale de S.t Thomas, dont il avoit été Chanoine. A l'exemple de l'ancienne Rome qui honora, mais très-rarement, d'une pareille diſtinction les ſervices les plus ſignalés, le Magiſtrat dérogea, en faveur de M. Schoepflin, au ſtatut qui défend l'inhumation dans l'enceinte de la ville. L'Univerſité le recommanda aux citoyens & à la poſtérité par un programme de ſon Recteur, qu'on peut regarder comme une Oraiſon funèbre. Il avoit vécu dans le célibat; ſes mœurs étoient réglées & pleines de décence. Aux motifs de religion & d'honneur, ſe joignoient encore ſon amour & ſon reſpect pour les Lettres; il penſoit que les taches de ceux qui les cultivent, s'étendent ſur elles &

terniſſent leur éclat. Quoique l'eſtime publique lui ait avancé les éloges qui ne ſe payent d'ordinaire qu'après le dernier jour de ſa vie, ſes concitoyens ne ſe croiront jamais quittes à ſon égard; leur reconnoiſſance & ſa mémoire vivront toujours, avec les monumens qu'il a conſacrés à l'honneur & à l'avantage des Lettres.

ÉLOGE
DE M. GIBERT.

JOSEPH-BALTHAZAR GIBERT né le 17 Février 1711, dans la ville d'Aix, étoit fils de Pierre Gibert, Écuyer, Avocat au parlement d'Aix, & d'Anne Brunel. Du côté de sa mère, il étoit cousin-germain de M. de Colonia, Avocat général du même Parlement. Du côté de son père, il avoit à Paris deux oncles célèbres, chacun dans leur profession. L'un fut un Canoniste renommé par l'étendue de ses lumières, qu'il a long-temps communiquées à tout le Clergé de France, & par un grand nombre de savans Ouvrages, estimés pour l'exactitude & la pureté des principes; entre lesquels on est redevable à notre Académicien de l'impression & de la correction de douze volumes de Consultations sur les Sacremens, & de deux volumes de Notes curieuses & excellentes sur l'Édit de 1695.

Assemblée publique de Pâques 1772.

L'autre de ses oncles, Professeur de Rhétorique au collége Mazarin, & connu par plusieurs ouvrages sur l'Éloquence, a fait honneur par sa vertu & par ses talens à l'Université de Paris, dont il a été Recteur & Syndic. Ce fut à cet habile Maître, que le père vint en 1718 confier l'éducation de son fils & l'espérance de sa famille. Le jeune Élève, d'un esprit aussi actif que pénétrant, joignoit le sérieux & l'assiduité du travail, à la vivacité & à la gaieté qu'il tenoit du climat de sa naissance, & que les occupations les plus épineuses ne lui ont jamais fait perdre. Une facilité naturelle, aidée des instructions paternelles de son oncle, une mémoire heureuse, une ardente passion pour les couronnes littéraires, le distinguèrent dans le cours de ses études.

En 1731 il retourna dans sa Patrie, où il acheva son Droit qu'il avoit commencé à Paris, & fut reçu Avocat. De retour

à Paris, en 1733, il ſuivit le Palais. Mais ſes oncles ne tardèrent pas à s'apercevoir, que des travaux qui ávoient pour lui plus d'attrait, le détournoient de ceux du Barreau, & qu'avec beaucoup de talent, un grand amour de l'étude, une connoiſſance de nos loix & de nos coutumes fort au-deſſus de ſon âge, il ne réuſſiroit pas dans une profeſſion qui demande un eſprit ſans partage. Sa jeuneſſe ſage & réglée ne connoiſſoit que la débauche littéraire, mais c'en étoit aſſez pour le diſtraire des occupations utiles à ſa fortune. Ils conſultèrent M. de Gaumont, Conſeiller d'État, qui les honoroit de ſon amitié, ſur le parti qu'ils devoient faire prendre à leur neveu. Ce ſage Magiſtrat ne voulut rien décider par lui-même; il penſa que la deſtinée d'un jeune homme, qui s'annonçoit par le génie & par l'amour de la ſcience, devoit être remiſe au diſcernement de ce Juge ſupérieur qui étoit alors le chef, le guide & le modèle de tous les Savans, ainſi que de tous les Magiſtrats du royaume. Il le préſenta lui-même à M. le chancelier d'Agueſſeau qui, après avoir reconnu ſes talens & s'être aſſuré de la régularité de ſes mœurs & de la ſageſſe de ſes principes, le donna pour Secrétaire à M. de Plaintmont, le plus jeune de ſes fils, nommé depuis peu Avocat général du Parlement.

Il fallut alors ſe partager entre les occupations du Palais & les recherches littéraires. Souvent ces deux objets ſe croiſoient, ſe confondoient même. Tandis qu'il dictoit à ſon commis le précis d'une pièce d'écriture, il écrivoit lui-même l'extrait d'un Auteur; & il eſt arrivé à M. de Plaintmont de trouver un morceau de diſſertation ſur Holoferne inſéré dans un de ſes plaidoyers, au lieu d'un paſſage de Dupleſſis ſur la coutume de Paris. Ces diſtractions amuſoient le jeune Magiſtrat, & trouvoient aiſément grâce auprès de M. le Chancelier, l'homme du monde le plus capable d'excuſer les écarts que pouvoient cauſer la paſſion des Lettres. M. Gibert avoit tellement gagné l'eſtime & la bienveillance de l'un & de l'autre, que le fils, en mourant dans la première fleur de ſa jeuneſſe & de ſa réputation, lui légua ce qu'il avoit de

livres & d'effets précieux, & que le père approuva cette donation, comme une légère récompense de ce qu'il devoit au zèle de M. Gibert. La douleur même que causoit à M. le Chancelier la perte de son fils, ne lui fit pas oublier M. Gibert; il envoya dire à M. d'Ormesson de Noiseau, qu'en lui destinant la charge d'Avocat général, il lui destinoit aussi le Secrétaire, & qu'il ne pouvoit faire à son neveu deux meilleurs présens.

Pendant près de quatorze ans, M. Gibert a pleinement justifié, auprès de M. d'Ormesson, l'opinion qu'une telle recommandation devoit donner de sa probité. On sait par combien d'insinuations les Parties s'efforcent de pénétrer l'avis de l'Avocat général qui doit plaider leur affaire; avec quelle attention elles étudient le foible du Magistrat & même celui du Secrétaire, pour obtenir communication de certaines pièces secrettes. Avec M. Gibert, tous ces artifices étoient inutiles; il ne voulut jamais, ni pénétrer l'avis de M. d'Ormesson, ni ouvrir le sien. Quelque moyen qu'on employât pour le séduire, jamais il ne se départit de cette pureté inaltérable. Il étoit si peu sensible à l'intérêt, qu'il négligeoit les droits les plus légitimes; il repoussoit comme un outrage la libéralité des Cliens, lorsqu'elle alloit au-delà de ce qu'il en devoit attendre. Les présens prenoient à ses yeux la couleur du larcin; & c'est M. d'Ormesson, c'est-à-dire, un de nos Magistrats les plus intègres, les plus clairvoyans, & les moins indulgens sur de pareilles manœuvres, qui lui rend ce glorieux témoignage.

Il faut avouer cependant, qu'il déroboit au travail du Palais, tout ce que son devoir lui permettoit de donner à ses études favorites. A l'égard des affaires & des procédures, il en usoit sobrement; mais il dévoroit avec avidité tout ce que lui présentoit la Littérature. Livres d'histoire, de réflexions, de raisonnement, de critique, de goût, rien ne le rassasioit. Sur les questions de Jurisprudence, quelque singulières qu'elles fussent, il trouvoit aussitôt tous les Auteurs qui pouvoient y avoir quelque rapport. Certains morceaux fugitifs, épars &

comme noyés dans des ouvrages, dont la matière & le titre y étoient tout-à-fait étrangers, n'étoient jamais cachés pour lui. M. d'Ormeſſon en faiſoit uſage; & quand on lui demandoit où il avoit pu faire ces découvertes, il montroit la tête de M. Gibert.

Pluſieurs Écrits d'érudition l'avoient déjà fait connoître. Sa jeuneſſe avoit oſé ſe meſurer avec un ancien Athlète, cent fois couronné, dont il attaquoit les ſentimens. Ce redoutable adverſaire étoit M. Fréret. L'iſſue de ces premiers combats eut au moins pour lui cet avantage, que l'Académie qui en étoit juge, le crut digne d'être admis dans ſa Société; il y fut reçu le 27 Février 1746.

Sa Littérature étoit univerſelle. Aucune partie de ce vaſte pays ne lui étoit inconnue. Mais il avoit de préférence établi ſon domicile dans le canton le plus âpre & le plus raboteux. Il ſembloit né pour défricher des terres incultes, & arracher des ronces. Celles de la Chronologie faiſoient ſon plus doux amuſement. On l'a vu ſouvent à la campagne, dans un temps froid & humide, paſſer des journées entières ſur le bord de l'eau; il diſoit qu'il pêchoit, & il le croyoit; mais il ne rapportoit le ſoir que des calculs chronologiques, & des plans de Diſſertations qu'il rédigeoit ſans autre bibliothèque que ſa mémoire auſſi ſûre que les livres. On le vit à Malesherbes recevoir une brochure hériſſée de dates, qui contrediſoient les ſiennes, & en faire ſur le champ une réfutation détaillée, dans laquelle il citoit avec préciſion les Textes des Auteurs, qu'il n'avoit pas alors ſous les yeux.

Son eſprit ardent & infatigable ſe jouoit des difficultés: loin de le rebuter, elles piquoient ſa curioſité. Mépriſant les routes battues, il aimoit à s'en frayer de nouvelles. L'autorité en fait d'érudition ne lui impoſoit pas; il oſoit en appeler des déciſions les plus accréditées. Un aſſez grand nombre de Diſſertations répandues dans nos Mémoires, font connoître l'étendue de ſes vues & ſon adreſſe à découvrir des vraiſemblances. Le paradoxe diſparoit ſouvent entre ſes mains, & s'approchant inſenſiblement de la vérité, ſe perd enfin dans

ſa

sa lumière. Il savoit démêler par un ordre méthodique les sujets les plus compliqués; il y joignoit le coloris d'un style qui déguise la sécheresse des matières, simple avec noblesse, pur sans affectation, net, facile, concis dans des discussions longues & embarrassées.

Lorsque M. de Malesherbes fut chargé de l'inspection de la Librairie, il jeta les yeux sur M. Gibert pour veiller sur le détail de cette importante police. Personne n'étoit plus propre à cet emploi, ni plus digne de la confiance d'un Magistrat illustre, dont l'éclat se répand sur tout ce qui l'environne.

Une vie toujours active trouvoit un doux repos dans la société d'une femme vertueuse, dont la prudence & la sage conduite le déchargeoit des soins domestiques. Il avoit épousé, en 1740, Françoise-Jeanne Regnard, fille de Louis Regnard, Receveur général du grand bureau des pauvres. Quoiqu'il eût peu de revenu & beaucoup d'enfans, il songeoit moins à les enrichir, qu'à les former & à perfectionner les bonnes qualités qu'ils avoient reçues d'une heureuse naissance. Il falloit que ses amis s'occupassent de sa fortune, & il en avoit de véritables. M. de Malesherbes s'unit avec M. d'Ormesson pour lui procurer la survivance d'une place d'Inspecteur du Domaine. Il l'obtint le 8 Octobre 1754, & fut mis sur le champ en possession de tout le travail; mais il fut long-temps sans en recueillir les fruits ; & il ne s'en apercevoit que lorsqu'on lui faisoit à ce sujet la question qui, en matière d'emploi, marche toujours la première. Le revenu des places en étoit la seule partie qu'il se permettoit de négliger. Il n'a commencé de jouir en entier des gages attachés à la sienne, que quinze jours avant son décès : mais pour rendre à ses services ce qu'une mort trop prompte lui avoit ravi, le Roi a voulu que sa récompense lui survécût ; il en a conservé une partie à sa veuve, digne par elle-même d'une faveur si honorable.

Sa réputation de probité & de savoir lui mérita, il y a quelques années, un titre d'honneur & de confiance, qui

lui mettoit entre les mains les intérêts des Pairs de France, le dépôt de leurs titres, la recherche de leurs prérogatives, le ſoutien de leurs droits & le détail de leurs affaires communes, objets auſſi étendus que brillans, & qui demandent autant de prudence que d'étude & de connoiſſance de l'ordre public. Il n'eſt pas beſoin de dire avec quel ſuccès il a répondu à une confiance ſi glorieuſe. L'auguſte Compagnie à laquelle il avoit conſacré ſes travaux, en fait bien mieux l'éloge, par les juſtes & nobles récompenſes qu'elle a répandues ſur ſa famille.

Les différentes matières ſur leſquelles il avoit fait des recherches pour l'Académie, pour le Domaine, pour la Pairie, lui avoient fait découvrir un grand nombre de titres relatifs à notre Hiſtoire, & de pièces importantes pour le Droit public du royaume. Il ſe propoſoit de les faire imprimer, lorſqu'il y auroit ajouté une préface & les notes néceſſaires pour l'intelligence des textes. Il communiqua ce deſſein à M. d'Ormeſſon, il y a environ deux ans; mais il n'a pas eu le temps de l'exécuter; & c'eſt encore une des pertes que la Littérature & l'État même ont faites à ſa mort. Il avoit fait à la Nation un autre préſent d'un prix ineſtimable; c'étoit une eſpèce de larcin patriotique, & il avoit fallu cacher la main qui le donnoit au Public. Les Ouvrages de M. le chancelier d'Agueſſeau, capables de perpétuer la gloire de ce Magiſtrat incomparable, repoſoient dans le ſein de ſon illuſtre famille, & différoient de paroître au grand jour. M. Gibert avoit eu occaſion de connoître & de recueillir quelqu'une de ces merveilles d'éloquence. L'amour qu'il portoit à ce grand perſonnage, & la reconnoiſſance qu'il devoit à ſes bienfaits, ne lui permirent pas d'attendre que des tréſors ſi précieux ſe produiſiſſent d'eux-mêmes. Il ſe hâta d'en donner un eſſai par l'impreſſion de quelques Diſcours; & ce premier germe a fait éclore enfin cette édition générale des Œuvres de M. d'Agueſſeau, qui fait honneur à la France & à notre ſiècle, & qui peut conſerver parmi nous le goût de la vertu, du ſavoir & du

vrai beau dans la manière de penſer, de parler & d'écrire, tant que nos Magiſtrats, nos Orateurs & nos Écrivains voudront bien y prendre leurs modèles.

Les qualités du cœur de M. Gibert étoient encore d'un plus grand prix que celles de ſon eſprit. Sa paſſion pour les Lettres cédoit à celle qu'il avoit de faire du bien aux hommes. Il prit un jour la réſolution de vendre, pour établir un de ſes frères, tous les livres qu'il avoit acquis aux dépens de ſon néceſſaire. C'étoit une ſéparation douloureuſe. M. d'Ormeſſon s'aperçut de ſon chagrin, & eut bien de la peine à lui en faire avouer le ſujet. C'étoit aſſez que ce fût une action généreuſe, pour obliger ſa modeſtie naturelle à la tenir cachée. Dès que M. d'Ormeſſon eut découvert ſon ſecret, il lui demanda la préférence ſur le Libraire avec lequel M. Gibert avoit commencé de traiter. Il lui en paya le prix, à condition que M. Gibert garderoit les livres chez lui, & qu'à l'avenir il n'en achetteroit aucun que pour le compte de M. d'Ormeſſon. Le marché a tenu juſqu'au temps que devenu Secrétaire de la Librairie, il s'eſt trouvé à portée de ſe former une nouvelle collection plus ample que la première.

Un caractère de naïveté délicieuſe dans les gens de mérite, des diſtractions légères & fréquentes, une douce inégalité d'humeur plus vive & plus animée qu'une complaiſance uniforme, ajoutoient de nouveaux agrémens à ſon commerce. Ceux qui lui en faiſoient la guerre, auroient été bien fâchés de l'en corriger ; ils y auroient perdu trop de plaiſir. Sa ſociété avoit les grâces de ces Jardins modernes, dont l'art caché ſous une apparence de bizarrerie & de déſordre, trouve le ſecret de plaire plus qu'une régularité monotone. Auſſi fut-il aimé de tous ceux avec leſquels il a vécu, & il a vécu avec les perſonnes les plus conſidérables de tous les états, ſans avoir fait d'efforts pour ſe produire. Tous l'ont recherché davantage, à meſure qu'ils l'ont plus connu. A Paris, à la campagne, en voyage, dans les affaires, dans les amuſemens, il convenoit à tous : on trouvoit en lui toutes les reſſources du moment : on étoit à l'aiſe avec lui, comme avec un autre

ſoi-même. On s'empreſſoit de l'obliger, & c'étoit une juſtice, parce qu'il répondoit toujours aux bienfaits par la reconnoiſſance, & aux places par les talens.

L'Académie jouiſſoit du fruit des veilles qu'il pouvoit dérober à ſes importantes occupations. Ses connoiſſances acquiſes, ſa fécondité, ſa facilité à franchir l'intervalle d'un travail à un autre, quelque éloigné qu'il fût du premier, faiſoient ſuccéder rapidement une Diſſertation académique à une Recherche du Domaine, à une Diſcuſſion ſur la Pairie. Nous eſpérions le conſerver long-temps : la force de ſa conſtitution ſembloit nous le promettre, lorſqu'une maladie ſubite & violente, dont on n'a pu connoître la cauſe, nous l'enleva le 12 Novembre de l'année dernière, âgé de cinquante-neuf ans & neuf mois.

ELOGE
DE M. L'ABBÉ BELLEY.

Séance publique de S.t Martin 1772.

AUGUSTIN BELLEY naquit le 19 Décembre 1697, à S.te Foy-de-Montgommery, au diocèse de Lisieux. Après avoir commencé ses études dans le collége de la ville de Lisieux, il alla en achever le cours dans l'Université de Caën. Il y trouva des Maîtres habiles, & s'y distingua par sa pénétration & par une application suivie. Il n'est guère de route plus battue que celle de la Normandie à Paris. M. l'abbé Belley y vint en 1717, non pas pour y chercher la richesse; il n'avoit pour elle que de l'indifférence; mais pour y perfectionner ses études. Il laissa ses compatriotes courir après la fortune, & se renferma dans les Écoles de Philosophie & de Théologie. Il parvint avec honneur au degré de Licentié en 1726. Les momens que lui laissoient ses études, furent employés à l'instruction de quelques jeunes gens dans le collége du Plessis; il s'instruisoit lui-même par les exemples de M. Durieux, Principal de cette maison, dont la sagesse, la vigilance, le désintéressement & la haute vertu ont mérité de servir de modèle à tous ceux qui osent se charger du laborieux emploi de l'éducation publique.

Les preuves qu'il avoit données de son talent à former le cœur & l'esprit de la jeunesse, engagèrent M. le marquis de Balleroy à lui confier son fils aîné. M. l'abbé Belley répondit au desir du père; ses soins aidés d'une heureuse nature, eurent le plus grand succès, & les qualités estimables de son Élève, aujourd'hui Lieutenant général des armées du Roi, font encore l'éloge de l'Instituteur. M. de Balleroy souhaitoit ardemment de procurer à trois autres fils le même avantage; & M. l'abbé Belley voulut bien s'engager de nouveau dans cette longue carrière, qu'il a remplie avec un désintéressement qui a peu d'exemple.

Une partie de cette éducation se fit à Blois sous les yeux

de M. de Caumartin, Évêque de cette ville, & oncle de M. de Balleroy. La ſociété de ce reſpectable Prélat contribua beaucoup à faire croître, dans M. l'abbé Belley, le goût de la vertu & de l'étude : il profita de ſes exemples & de ſes lumières. Il trouvoit dans l'Évêché une Bibliothèque choiſie; il en fit ſon délaſſement. Mais ce n'étoit pas un ſimple amuſement de loiſir; ce fut toute ſa vie ſa coutume de recueillir, dans les ouvrages, tout ce que l'Écrivain y avoit ſemé d'utile. Il ne ſe promenoit pas dans ſes lectures; il y moiſſonnoit. Entr'autres Recueils, il fit un ample extrait des Mémoires du Clergé; & ce travail lui ſervit à rédiger les ſtatuts du diocèſe de Blois, qui n'en avoit point encore. L'Évêque les ſoumit à l'examen de M. Gilbert de Voiſins, ſon parent & ſon ami, alors Avocat général, Savant univerſel, qui les approuva. Ils furent lûs & confirmés dans un Synode, & ſont encore exécutés dans le diocèſe.

En 1735, feu M. le duc d'Orléans ayant choiſi le marquis de Balleroy pour Gouverneur de M. le duc de Chartres, l'abbé Belley ſuivit ſes Élèves au Palais royal. Il aimoit la retraite, ſans craindre le grand jour, lorſque ſes devoirs l'y appeloient. Dans ce nouveau ſéjour, la vertu n'eut pas beſoin de ſe déguiſer : elle n'étoit pas déplacée dans une Cour, où le Maître la faiſoit régner. Malgré la diſtance & les voiles de la modeſtie, le mérite de l'abbé Belley ne put échapper aux regards du duc d'Orléans; il fut honoré des bontés du Prince ſans les avoir recherchées, & il en reçut dans la ſuite les premières marques par la nomination à la charge de Secrétaire ordinaire. Il trouva même dans le cœur des Courtiſans une eſtime vraie & déſintéreſſée, ſans eſſuyer de leur part cette bienveillance orgueilleuſe, qui croit faire grâce au mérite de lui ſourire, lorſqu'il n'eſt ni décoré ni en état de les ſervir. Ce fut alors qu'il vit, avec la joie d'un vrai citoyen, éclore & croître les aimables qualités du Prince que la France connoît, révère & chérit aujourd'hui.

Rendu à lui-même, & ſans autre occupation que celle de ſes études, il s'y plongea tout entier. A la connoiſſance qu'il avoit acquiſe de l'Hiſtoire & de la Géographie ancienne &

moderne dans le plus grand détail, il ajouta celle des médailles, ces dépositaires fidèles des anciens évènemens, qui sont le supplément, le commentaire & la plus sûre critique des Historiens de tous les âges. La liaison qu'il avoit contractée avec M. de Clèves, un des plus savans Antiquaires de nos jours, l'avoit initié dans les mystères de cette science. Il n'avoit point de cabinet; ces Souverains antiques, encore aussi fiers qu'autrefois, dédaignent les cabanes, & n'aiment à s'établir qu'au milieu de l'opulence : mais on peut dire qu'il possédoit tous les cabinets de l'Europe. Une lecture réfléchie de tous les Ouvrages qui traitent de la science métallique, lui rendoit propres les richesses étrangères. Il visita lui-même les cabinets qui se trouvoient à Paris; il y passoit les jours entiers; il y portoit dans ses connoissances historiques un Commentaire universel, qui lui en expliquoit les énigmes, & rien n'échappoit à sa sagacité. Outre les secours qu'il tira de l'incomparable Collection des médailles de Sa Majesté, qu'une complaisance remplie de grâce & de politesse lui tint toujours ouverte, il trouva des ressources inépuisables dans le Recueil métallique, & plus encore dans l'amitié de M. Pellerin. Cet habile Antiquaire, dont le caractère est encore plus rare & plus estimable que son cabinet, un des plus riches & des mieux choisis de l'Europe, lui communiqua ses trésors avec l'empressement d'une ame généreuse qui n'amasse que pour répandre. C'est principalement dans cette source aussi pure qu'abondante, que M. l'abbé Belley a puisé les matières de tant de curieuses Dissertations.

Sa passion pour les Lettres lui avoit formé des liaisons avec plusieurs de nos Académiciens. Ils forcèrent sa modestie à se mettre sur les rangs, & il fut reçu dans l'Académie en 1744. Depuis cette année, il n'a cessé de l'enrichir du fruit de ses travaux. Plus de soixante Dissertations répandues dans nos Mémoires, ont occupé nos séances, & font connoître au Public l'étendue de son érudition ; elles tendent la plupart à éclaircir des points obscurs de l'ancienne Géographie, & à fixer les ères marquées sur les médailles. Le cardinal Noris

avoit expliqué les diverſes années, que les villes de Syrie fondées ou réparées par les ſucceſſeurs d'Alexandre, ont fait graver ſur leurs monnoies; c'eſt ce qu'on appelle les époques des Syro-Macédoniens. Pluſieurs de ces médailles avoient échappé aux recherches de cet illuſtre Antiquaire. M. Belley entreprit d'en donner le Supplément, ce qu'il a exécuté dans ſeize Diſſertations que le ſavant Prélat n'auroit pas déſavouées.

Dans l'explication des médailles de chaque ville, il a ſuivi la méthode la plus propre à en donner une idée complette. Après en avoir fixé la poſition géographique, il en expoſe la fondation, le culte, le gouvernement, les monumens qu'elle renfermoit; il rend raiſon de l'ère dont elle faiſoit uſage; il développe toutes les révolutions qu'elle a eſſuyées, & ſuit fidèlement ſon hiſtoire depuis ſon origine ſous la domination Macédonienne, ſous les Romains, au travers des ténèbres du moyen âge, & finit par marquer l'état où elle ſe trouve ſous l'empire Ottoman. Son âge & ſes infirmités euſſent été une excuſe légitime pour s'arrêter dans ſa courſe avant le terme de ſes jours. Mais ſon ardeur pour l'étude, loin de s'éteindre & de mourir avant lui, a même franchi les bornes de ſa vie. Plein de zèle pour notre Académie, il avoit préparé ſon tribut littéraire de pluſieurs années; & nous avons entre les mains un aſſez grand nombre de Diſſertations, qui le feront encore vivre long-temps parmi nous, & parler dans nos ſéances.

Nous ne pouvons guère honorer la mémoire de nos Confrères, qui ont vécu dans une grande partie de ce ſiècle, ſans jeter quelques fleurs ſur le tombeau de M. le chancelier d'Agueſſeau: il s'eſt acquis le droit de partager leurs éloges. Protecteur des Savans & des Gens de Lettres, dont il embraſſoit toutes les connoiſſances, il les portoit dans ſon cœur; ſans autre ſollicitation que celle du mérite, il aimoit à tourner ſur eux les regards & les graces du Prince; connoiſſeur en tous les genres, il ſavoit placer chacun d'eux dans le poſte qu'il étoit en état de remplir. Jaloux du ſuccès du Journal des Savans, qu'il regardoit comme le tribunal littéraire de la

de la Nation, & ſur lequel il ſe plaiſoit à répandre ſes lumières, il y admit l'abbé Belley; & s'étant aſſuré de ſa probité incorruptible, témoin lui-même de ſa judicieuſe ſagacité, il le nomma Cenſeur royal, & lui obtint une penſion de neuf cents livres, ſur le prieuré de Chaux en Franche-comté.

M. le duc d'Orléans mourut le 4 Février 1752, & laiſſa par ſon teſtament quatre cents livres de rente viagère à M. l'abbé Belley, qui retrouva dans la bonté du Fils la protection dont le Père l'avoit honoré. Le Prince lui aſſura le logement qu'il avoit au Palais-royal, le continua dans la charge de Secrétaire ordinaire, & l'attacha plus particulièrement à ſa Maiſon en qualité de Bibliothécaire & de Garde de ſes pierres gravées : c'étoit confier aux yeux les plus éclairés & aux mains les plus ſûres & les plus fidèles le Cabinet le plus riche de l'Europe après celui de Sa Majeſté, & dans lequel la Nature & l'Art ſemblent s'être empreſſés à l'envi de réunir des modèles de ce qu'ils ſavent former de plus brillant & de plus achevé. Il veilloit à la conſervation de ce tréſor ineſtimable avec les précautions les plus ſcrupuleuſes. Honoré de cet emploi, il a lui-même fait honneur au choix du Prince; & les Étrangers qui venoient ſatisfaire une ſavante curioſité, n'admiroient pas moins les connoiſſances du Garde, que la rare beauté de ces merveilleux ouvrages. Son attention à recueillir tout ce qui pouvoit ſervir à l'éclairciſſement de l'antiquité, lui a fait apercevoir dans ce Cabinet pluſieurs ſujets de Diſſertations; & il a communiqué à l'Académie & au Monde littéraire les inſtructions que ces objets éclatans étaloient ſous ſes yeux.

L'eſtime que M. le Duc d'Orléans faiſoit de ſa ſageſſe & de ſes lumières, engagea le Prince à lui confier le ſoin d'un tréſor infiniment plus précieux ; il lui fit l'honneur de le charger de l'inſtitution de Mademoiſelle. M. l'abbé Belley s'eſt acquitté avec zèle de cet important miniſtère : il a cultivé pendant pluſieurs années, avec autant d'intelligence que d'aſſiduité, cette jeune fleur que la Nature avoit pris plaiſir d'embellir de toutes ſes grâces ; il a ſu verſer dans un eſprit déjà auſſi

ſolide que brillant, les connoiſſances dignes d'une grande Princeſſe, & faire germer dans ſon cœur les ſemences de vertu qu'il y trouvoit déjà formées; ſemences fécondes que la France ſouhaite reconnoître long-temps dans une glorieuſe Poſtérité dont elle voit déjà éclore les heureuſes eſpérances.

Notre Académicien dont la ſanté s'étoit toujours ſoutenue au milieu de ſes travaux continuels, reſſentit dans ſes dernières années une foibleſſe de nerfs qui l'empêchoit de produire lui-même par écrit ſes recherches littéraires: elle fut conſidérablement augmentée par l'incendie de l'Opéra, dont il ne vit jamais que les flammes, quoiqu'il en fût trop voiſin. Il étoit ſeul en ce moment où tout le Palais-royal fut en alarmes; & moins effrayé pour lui-même que pour le dépôt dont il étoit chargé, ſon tremblement devint univerſel, & fut de ce moment beaucoup plus ſenſible. Cette infirmité n'ébranla en rien la vigueur de ſon ame: la machine de ſon corps ſe détruiſoit par des coups redoublés qui n'oſoient toucher aux reſſorts de ſon eſprit: il continua de préſenter à notre Académie les fruits de ſes veilles, qui renaiſſoient dans toutes les ſaiſons, & mourut dans la tranquillité naturelle à une ame vertueuſe & chrétienne, le 26 Novembre dernier, à l'âge de ſoixante-quatorze ans.

Pour l'honneur de l'humanité, je ne dois pas oublier que le mérite de M. l'Abbé Belley lui fit des amis tels qu'il s'en trouve rarement ailleurs que dans les inimitables peintures du ſiècle d'or. Dans le cours de ſa vie, des conjonctures fâcheuſes l'avoient déterminé à retourner dans ſa province, pour ne plus s'occuper que des devoirs de religion, l'unique objet qu'il préféra toujours à ſes études. Un ami eut le courage de s'oppoſer au conſeil que lui donnoit l'ingrate fortune; il le força de partager la ſienne; & cette ame généreuſe s'eſt crue redevable à M. l'Abbé Belley de la ſatisfaction ſecrette, la plus pure & la plus flatteuſe que la richeſſe puiſſe procurer.

ÉLOGE

DE M. L'ABBÉ MAZOCHI.

Séance publique de S.t Martin 1772.

ALEXIS-SYMMAQUE MAZOCHI naquit le 22 Octobre 1684, dans le bourg de Sainte-Marie, à deux milles de Capoue. Son berceau se trouva placé sur les ruines de l'ancienne Capoue; & les Antiquités de cette ville fameuse, qui devoient faire un jour l'objet de ses recherches, fournirent des jeux à son enfance. Né avec autant de pénétration que d'ardeur pour l'étude, il ne fut pas secondé dans ses premières années par les secours d'une instruction digne de ses talens. Il rampa jusqu'à l'âge de douze ans dans l'obscurité des Écoles municipales. On le fit passer alors au Séminaire de Capoue, où il ne trouva guère plus de ressources. C'étoit lui qui devoit un jour y faire naître le bon goût, & ouvrir à ses compatriotes les sources de la vraie Littérature. Il y demeura deux ans courbé sur des études mal entendues d'une Grammaire aride & d'une sorte de Rhétorique, qui donnoit pour l'art de la parole le rebut & la poussière de l'art, & qui substituoit une nomenclature muette & stérile aux réflexions profondes d'Aristote, aux judicieux préceptes de Quintilien, & aux exemples féconds de Cicéron & de Démosthène.

Mazochi avoit assez de génie pour sentir l'insuffisance de ces études. Il s'aperçut qu'après une application de plusieurs années, devenu aussi habile que ses maîtres, il ne savoit rien. A l'âge de quinze ans, il alla chercher à Naples de quoi remplir le vide de ses connoissances. Dépourvu de guide, il suivit la route battue, & prit les leçons communes de Philosophie & de Théologie. Comme son activité naturelle & le mépris de tout ce qu'on appelle plaisirs de la jeunesse, multiplioient en faveur de ses études les heures de la journée, ce fut pendant le cours de ces cinq années, qu'il se rendit

l'Antiquité familière. On lui a souvent entendu dire qu'il devoit ces heureux commencemens, non pas aux avis d'aucun homme de Lettres, il n'en connoissoit pas encore , mais à la lecture de Ciceron ; ce fut son premier maître : il y prit tant de goût qu'il en fit son modèle & sa règle. Son style y contracta cette teinture élégante qui le distingue de la foule des Écrivains dans le genre d'érudition. Car cette École s'est fait , ainsi que les autres, un jargon à part ; & la rouille des médailles, l'altération des anciens monumens, a gagné jusqu'au style de la plupart des Antiquaires. Il apprit l'Hébreu, & s'appliqua si fortement à la Langue grecque, que dans sa dernière année de Théologie, il traduisoit en grec les dictées latines de son Professeur aussi rapidement qu'elles étoient prononcées; & pour exprimer dans le langage d'Athènes les barbarismes de l'École, il prenoit des leçons d'Aristote : il trouvoit dans la souplesse & la fluidité de sa Langue, de quoi rendre ses idées abstraites & métaphysiques, auxquelles ne se prête qu'à regret la fierté & la roideur de la Langue romaine.

La continuité de ses études altéra sa santé ; il fut obligé d'aller la rétablir dans la maison paternelle, où il demeura jusqu'en 1709, qu'il reçut la Prêtrise : il retourna pour lors à Naples, où il fut chargé d'enseigner le Grec & l'Hébreu dans le Séminaire de l'Archevêché. Charles Majelli, Supérieur de cette Maison, venoit d'y jeter les premières semences de ces deux Langues : étant alors appelé à Rome par le Pape Clément XI, il laissa Mazochi pour les faire fructifier & les conduire à maturité. Deux ans après, Nicolas Caraccioli Archevêque de Capoue, & depuis Cardinal, lui conféra un canonicat de sa Cathédrale ; Mazochi s'y attendoit si peu, qu'on eut peine à vaincre sa résistance : il craignoit la molle séduction d'une vie douce & tranquille, comme on redoute les plus pénibles travaux ; & il ne se rendit aux instances de Caraccioli, qu'avec la permission de retourner à Naples, pour y continuer ses leçons tous les jours que les devoirs de Chanoine lui en laisseroient la liberté. L'année suivante,

l'Archevêque de Naples lui donna la place de Théologal dans ſa ville Épiſcopale. Alors Mazochi laiſſa le ſoin de la Littérature profane à ceux qu'il avoit formés lui-même, & conſacra ſes leçons à l'explication de l'Écriture Sainte.

Sa patrie le ſuivoit des yeux. Capoue l'avoit vu naître; Naples avoit vu éclore ſes talens; & ces deux villes autrefois rivales, le devenoient encore au ſujet de Mazochi: elles ſe diſputoient la poſſeſſion de cet homme rare. Capoue le rappela en le nommant Doyen du chapitre. Il y rétablit la régularité; & par un zèle que la prudence ſavoit conduire, par l'exemple d'une piété mâle & éclairée, par ſon adreſſe à manier les eſprits, il ſurmonta les obſtacles que le relâchement oppoſe toujours à la réforme. Il étendit ſes ſoins ſur le Séminaire, & n'épargna ni travaux ni dépenſes pour y faire fleurir les bonnes études.

Naples ne put ſe voir long-temps privée des lumières qu'il répandoit autour de lui. Le cardinal Spinelli, archevêque de cette grande ville, l'honneur du ſacré Collége, prélat connoiſſeur en mérite & digne de trouver des coopérateurs remplis comme lui de ſcience & de vertu, offrit à Mazochi un canonicat de ſa cathédrale; en même temps les Miniſtres de Sa Majeſté Sicilienne, chargés de la réformation du Collége, l'appeloient à remplir la chaire royale d'Écriture ſainte: cet emploi fixa Mazochi; c'étoit le plus conforme à ſon génie. Semblable à ces voyageurs, qu'une curioſité active & judicieuſe rend plus inſtruits des lieux qu'ils traverſent que les naturels du pays, il avoit acquis ſur la Littérature profane des connoiſſances plus profondes & plus étendues que la plupart de ceux qui en font leur objet unique. Mais l'Écriture ſainte fut toujours le but principal de ſes études; elles étoient par un vœu intime conſacrées au ſervice de la Religion.

Les preuves qu'il donna de ſa capacité ſupérieure dans cette fonction importante, lui méritèrent l'eſtime du Prince, qui le jugea digne d'occuper dans l'Égliſe les places les plus éminentes. Il le nomma à l'archevêché de Lanciano, dans

l'Abbruze citérieure. Mazochi plongé dans l'étude de l'Antiquité, en avoit pris le caractère; c'étoit un reste précieux de ces siècles de simplicité & de désintéressement, où la modestie fuyoit les honneurs que la vertu sembloit appeler. Il redoutoit de bonne-foi le fardeau de l'Épiscopat; & comme il y étoit parvenu sans y prétendre, il ne fit de démarches que pour être dispensé de l'accepter.

Ayant calmé par ce refus généreux les alarmes du chapitre & du collége de Naples, qui avoient craint de le perdre, vainqueur de la fortune qui n'osa plus le tenter, il n'eut d'autre ambition que celle d'accroître & de répandre ses trésors littéraires. Il avoit commencé sa réputation par un savant Commentaire sur l'inscription tronquée de l'amphithéâtre de Capoue, qui fut déterrée entre les ruines de cet édifice en 1727. Cet Ouvrage avoit été l'annonce de sa vaste érudition. Il y avoit ajouté une Dissertation sur les Dédicaces; il y expliquoit cette formule si usitée dans les inscriptions sépulcrales, & si débattue entre les Savans, *sub ascia dedicavit.* Plus de vingt Antiquaires s'y étoient exercés. Mazochi ne consultant que le génie de la Langue latine, prouva que ces mots signifient dédier un tombeau tout récent, en y transportant le cadavre tandis que les ouvriers y travaillent encore; & l'on s'étonna qu'une explication si simple & si naturelle n'eût pas été la première.

Nous n'entreprenons pas de donner une idée détaillée de ses Ouvrages, ni même de les nommer tous. On vient d'en faire imprimer le catalogue; c'est une Carte abrégée du vaste pays qu'il a parcouru. Que de points obscurs & inconnus jusqu'alors n'a-t-il pas éclaircis dans l'explication qu'il a donnée d'un ancien Calendrier de la ville de Naples, dans ses Observations sur les évêques de Naples que l'Eglise a mis au nombre des Saints, dans ses Commentaires sur la Genèse, dans les diverses Dissertations qu'il a rassemblées sur les monumens de Toscane, outre celles dont il a enrichi les Mémoires de l'Academie de Cortone! On ne peut voir sans étonnement que la vie d'un seul homme ait pu suffire

à tant de recherches. Mais ce qui étonne encore davantage, c'eſt que malgré ſes profuſions littéraires, il a laiſſé aux héritiers de ſes Écrits plus de tréſors, qu'il n'en a prodigué pendant ſa vie. M. Cajetan Migliori, profeſſeur de Belles-Lettres dans le collége royal de Naples, riche de ſon propre fonds, & du commerce qu'il a entretenu avec notre ſavant Académicien, ſe prépare à donner au public les Ouvrages, qui, prêts à paroître, n'ont pas eu le temps de ſe montrer au jour. Entre un grand nombre de points curieux & importans d'érudition ſacrée & profane, on y annonce des Notes ſur le Nouveau Teſtament, des Diſſertations ſur la poëſie des Hébreux, l'Hiſtoire des origines & des divers états de Capoue; l'explication des Antiquités de la Campanie, province féconde par les productions de ſa ſurface, plus féconde encore par les monumens qu'elle enfante; plus riche en tréſors innocens qu'elle rend au Monde littéraire, que le Potoſe en métaux corrupteurs.

Herculane, cette ville renaiſſante, plus célèbre dans ſes ruines qu'elle ne fut jamais tant qu'elle ſubſiſta, a trouvé un Hiſtorien que lui envieront les cités les plus floriſſantes. Le roi des Deux-Siciles, qui force la terre à lui rendre des cités enſévelies, chargea Mazochi de recueillir les origines d'Herculane. Il lui aſſigna une place diſtinguée dans cette Société choiſie de doctes Napolitains, dont la ſagacité s'emploie à faire connoître à l'Europe ſavante les monumens qu'on reſſuſcite, & à développer ces manuſcrits, où les flammes du Véſuve en les conſumant ſemblent s'être jouées à laiſſer les traces des caractères, pour piquer la curioſité, & exercer la dextérité & la patience de notre ſiècle.

Mais de tous les Ouvrages de Mazochi, & peut-être de tous ceux qui ont paru de nos jours, il n'en eſt point qui montre une érudition plus étendue, que l'explication qu'il a donnée des deux tables d'Heraclée. On déterra en 1732 dans le voiſinage de cette ville, près du golfe de Tarente, deux grandes tables de cuivre, dont chacune étoit chargée d'une très-longue inſcription grecque; l'une des deux

portoit encore au revers une inſcription latine; mais cette table étoit rompue par le haut. Le chevalier Guevara, ambaſſadeur de Naples à la Cour de Portugal, acheta ces deux tables, à deſſein d'en faire préſent au roi des Deux-Siciles, pour orner le magnifique Recueil des antiquités d'Herculane. Il engagea Mazochi à les commenter; & pour repréſenter juſqu'à la forme des lettres, il les fit calquer exactement: un heureux haſard compléta ce Tréſor littéraire. On déterra peu de temps après un autre morceau de cuivre, qui ſe trouva être la tête de la table, endoſſée d'une inſcription latine. Ce nouveau fragment, à peu-près le quart du total, fut porté en Angleterre, & donné au Public en 1736 par M. Maittaire. La partie latine fut commentée en 1738 par François-Charles Conrad, juriſconſulte à Helmſtadt, & enſuite par le marquis Scipion Maffeï, dans le troiſième volume de ſes Diſſertations. Muratori l'inſéra dans le ſecond volume de ſon Tréſor d'inſcriptions.

Les deux inſcriptions grecques, gravées ſelon Mazochi trois cents ans avant l'ère Chrétienne, contiennent en dialecte Dorique, la meſure, les bornes, le partage & la location de deux terres conſacrées, l'une à Bacchus, l'autre à Minerve, déeſſe tutélaire d'Héraclée. L'inſcription latine fait partie d'un Recueil de loix qui a dû remplir pluſieurs tables: elle eſt d'une date plus récente. Il paroît que c'eſt une dépendance de la loi Julia, qui donna le droit de cité Romaine aux Latins, en conſéquence de la guerre ſociale, l'an de Rome 663. On y voit pluſieurs règlemens ſur les diſtributions de blé qui ſe faiſoient au peuple Romain depuis C. Gracchus, & ſur la police de Rome, avec une collection de loix municipales.

Le Commentaire de Mazochi ſur ces deux tables, ſuffiroit pour réfuter une opinion que l'ignorance ou la pareſſe s'efforcent d'accréditer. On voit qu'il s'en faut beaucoup que tout ſoit éclairci aujourd'hui dans l'antiquité; on voit que cette mine féconde, fouillée par tant de mains depuis près de quatre ſiècles, loin cependant d'être épuiſée, fournit encore & fournira long-temps à de nouvelles recherches.

Dans

Dans l'explication que Mazochi a donnée des tables d'Heraclée, on trouve une deſcription très-détaillée de cette partie de l'Italie, qu'on appeloit la grande Grèce; des Diſſertations ſavantes ſur les origines d'Héraclée, de Métaponte, de Tarente; ſur l'étendue de l'ancienne Iapygie; ſur la différence des Municipes, des Colonies, des Préfectures & des lieux qu'on nommoit *Fora* & *Conciliabula;* ſur le Dialecte dorique, ſur la manière de meſurer les terres & d'en marquer les limites; ſur les Loix frumentaires, ſur les Pierres milliaires, ſur les Voitures romaines, ſur les Aſtynomes, ſur ce qu'on doit entendre par *Populi fundi.* Il faudroit un volume pour indiquer les points importans traités dans cet Ouvrage, compoſé avec autant de goût que de ſavoir. On n'y eſt pas étourdi par une érudition bruyante, qui traînant avec elle quantité de matières étrangères, ſe déborde de toutes parts, & noie ſon lecteur dans un déluge d'où il ſe ſauve à peine, ſans rien voir de clair & de diſtinct. Tout y eſt reſſerré dans ſes juſtes bornes; l'abondance n'y jette rien d'inutile; la préciſion n'y laiſſe rien à deſirer. L'élève de Cicéron ſavoit écrire; ce n'étoit pas un génie ſubalterne, capable ſeulement d'interpréter, de commenter, d'éclaircir les Ouvrages d'autrui: il étoit capable de produire de ſon propre fonds. On a de lui des Poëſies latines, où brille ce feu ſacré qui échauffa Virgile. C'étoit à lui de préférence que s'adreſſoit ſa patrie pour les Inſcriptions latines deſtinées à décorer les ouvrages publics, ou à faire vivre ſur les tombeaux la mémoire des perſonnages illuſtres.

Son grand ſavoir le rendoit l'admiration de l'Italie; la douceur & l'intégrité de ſes mœurs honoroient encore ſon ſavoir. Simple, modeſte, relevant avec plaiſir le mérite des autres, ſans jeter jamais un regard ſur lui-même; il fuyoit les éloges comme on eſquive les cenſures. Les critiques que la jalouſie n'oublia pas de lui attirer, ne troublèrent jamais la tranquilité de ſon ame. Il auroit pu s'enrichir par des voies honnêtes; uniquement avide de vertus & de connoiſſances, il mépriſa les richeſſes. Empreſſé à ſervir ſes

amis, poli, bienfaiſant, mais grave & ſérieux, il s'attiroit le reſpect ſans y prétendre & ſans s'en apercevoir. La régularité de ſa vie le mit hors des atteintes de la médiſance. Tendre à l'égard des malheureux, il trouva dans ſa frugalité les moyens d'aider les perſonnes endettées, & ſans emprunter jamais, il eut beaucoup de créanciers. Dans une médiocre fortune il avoit du ſuperflu, qu'il répandoit dans le ſein des pauvres: il leur a légué, par ſon teſtament, tout ſon mobilier. Attaché ſans oſtentation à la Religion, occupé des devoirs de la piété Chrétienne, que ſes travaux littéraires n'eurent jamais le crédit d'interrompre, il mourut à Naples, âgé de près de quatre-vingt-ſept ans, le 12 Septembre de l'année dernière.

MÉMOIRES
DE LITTÉRATURE,
TIRÉS DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

DEPUIS L'ANNÉE M. DCCLXX;
JUSQUES ET COMPRIS M. DCCLXXII.

MÉMOIRES



MÉMOIRES
DE
LITTÉRATURE,

Tirés des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

DOUZIÈME MÉMOIRE SUR LES PHÉNICIENS.

Suite du culte Phénicien, & des pratiques religieuſes de ce peuple.

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 11 Mai 1770.

LES hommes, pour témoigner à Dieu leur reconnoiſſance des biens qu'ils en avoient reçus, lui offrirent ce qu'il leur avoit donné pour ſuſtenter la vie qu'ils tenoient de lui; &

comme il ne leur avoit permis d'uſer pour leur nourriture que des herbes, des légumes & des fruits de la terre, leurs offrandes dans les premiers temps ne furent auſſi que des productions de la terre, auxquelles ils ajoutèrent la graiſſe, c'eſt-à-dire le lait de leurs animaux, car ces deux termes ſont ſynonymes dans les premières langues. Les mortels les plus anciens, dit Euſèbe, conſacrèrent au Soleil, à la Lune, aux Élémens les fruits de la terre qui ſervoient à leur nourriture, auxquels ils attribuèrent auſſi la divinité & à qui ils rendirent un culte. Lorſque nous n'oſions pas encore, dit Platon, manger de la chair des animaux, nous ne les immolions point aux Dieux. On ne leur offroit que des gâteaux & des fruits arroſés de miel & d'autres ſacrifices de cette eſpèce, & l'on eût regardé comme une impiété de ſouiller de ſang leurs autels. Les anciens Philoſophes, les Hiſtoriens & les Poëtes ſont ici d'accord avec le philoſophe Grec; tous conviennent que dans le premier âge du monde *(a)* les animaux ne ſervirent point à la nourriture de l'homme, & qu'ils ne furent point immolés ſur les autels.

Gen. I, 29. — *Euſeb. Præpar. L. I, p. 26.* — *Plat. de Legib. l. 6.*

Les Phéniciens en usèrent à cet égard comme les autres peuples, & Euſèbe nous aſſure que cela eſt atteſté par leurs livres. On voit en effet par Sanchoniaton qu'ils perſévérèrent dans cet uſage, après même qu'ils eurent mis au rang des Dieux leurs héros ou les auteurs de leur nation; ils leur élevèrent des colonnes pour en conſerver le ſouvenir, & ils leur conſacrèrent des branches d'arbres. La même choſe s'étoit pratiquée chez les Égyptiens, dont la religion, quoique différente de celle de la Phénicie, avoit néanmoins quelques traits de conformité avec elle. Les Égyptiens, la nation la plus ſage de toutes, ſi l'on en croit Théophraſte, n'offroient point aux Dieux céleſtes de la myrrhe, de l'encens, ni d'autres parfums qui n'étoient pas encore connus, mais de l'herbe verte qu'ils regardoient comme la première production de la fécondité de la Nature: ils arrachoient des plantes entières avec leurs

Euſeb. Præpar. L. I, p. 26. — [illegible]

(a) Dicæarch. [illegible] Hieron. lib. II, cont. Jovin. Porphyr. de abſt. Plat. [illegible]. Ovid. Métam. XV.

racines, leurs feuilles & leurs graines; les tenant à leurs mains, ils les présentoient à leurs Dieux & les brûloient ensuite en leur honneur. Par-tout on n'offrit d'abord aux Dieux que les choses de première nécessité, la farine, le pain, l'huile, le miel & le vin; les parfums ne devinrent matière de sacrifices que long-temps après. Cette première simplicité dura quelque temps; à Athènes Triptolème avoit ordonné que l'on n'offriroit aux Dieux que du grain & d'autres productions de la terre. Numa, le second roi des Romains, dans les loix concernant le culte public, n'avoit prescrit aucun sacrifice sanglant; toutes les offrandes que ce Prince fit aux Dieux ne consistoient qu'en farine & autres choses également simples, & en libations de vin. Pline nous assure que de son temps il y avoit encore plusieurs Nations qui n'offroient à leurs Dieux que du lait & de la farine de froment mêlée avec le sel.

Ovid. Fast. I & II.

Porph. de Abst. II, p. 127.

Id. ibid. IV, 5, 22.

Plut. in Num.

Lorsque les sacrifices plus somptueux & ceux des animaux furent admis, on n'en offrit aucun sans y joindre ces premiers alimens des hommes, pour conserver la mémoire de leurs premiers sacrifices. Il en resta un vestige dans la fête que l'on célébroit à Athènes en l'honneur du Soleil & des Heures; on mettoit dans une marmite sur le feu une poignée de gazon verd, des noyaux d'olives, de la fleur de farine, du gland ou des fênes, du fruit de quelque arbrisseau, de l'orge, du froment en grain, & des figues avec de la farine d'orge & de froment. Dieu, dans le Lévitique, avoit prescrit à son peuple des sacrifices aussi simples. Il y en avoit de pure farine, de pains ou gâteaux cuits dans la tourtière, d'autres dans la poêle ou sur le gril, & d'autres qui n'étoient que les prémices des grains, dont on brûloit les épis & dont on grilloit le grain pour le réduire en farine ou en gruau. Ces sacrifices simples furent conservés en faveur des pauvres, qui n'étoient pas en état d'en offrir d'un plus grand prix. Ces mêmes sacrifices prescrits aux Israëlites étoient connus dans le pays où ils alloient entrer, & ils continuèrent d'y être pratiqués par les Cananéens ou Phéniciens; car Ézéchiel reproche aux premiers,

Porph. de Abst. II, p. 127.

Levit. II, 17.

Ezech. XVI, 18.

qui avoient imité l'idolâtrie de leurs voisins, d'avoir offert toutes ces choses aux faux Dieux. La seule différence qui se remarque entre ces sacrifices offerts aux Dieux du pays de Canaan & ceux qui étoient ordonnés par la loi de Moyse, est qu'il entroit dans les premiers du miel, dont l'usage étoit prohibé dans les seconds, parce qu'il auroit fait aigrir la pâte, que Dieu vouloit qu'on lui offrît azyme. Chez les Grecs, lorsque la victime étoit consumée, on jetoit sur l'autel de la farine mêlée avec du vin; cette espèce de sacrifice s'appeloit θύλημα, selon Théophraste, qui ajoute que c'étoit le sacrifice ordinaire des pauvres. Il ne s'offroit aucun sacrifice sans farine, sans sel, sans huile, ni sans miel; on y ajouta dans la suite l'encens, les résines & les bois odoriférans; c'étoit, dit Eustathe, pour conserver le souvenir de l'ancienne manière de vivre des premiers hommes; les sacrifices, ajoute-t-il, s'offroient pour reconnoître que l'on devoit à la Divinité tout ce qui servoit à sustenter la vie; c'étoit pour cela que l'on offroit non-seulement de la farine ou des gâteaux, mais aussi du sel, sans lequel on ne peut vivre, & qui sert à assaisonner tous les alimens à l'exception des fruits.

Ezech. XVI, 18.
Levit. II, 12.
Ap. Stob.
Eust. in Iliad.

Ces offrandes simples étoient, comme je l'ai déjà observé, de la première institution; telles furent, je crois, celles de Caïn & d'Abel rapportées dans le livre de la Genèse. Le premier offrit à Dieu des fruits de la terre qu'il cultivoit; & le second, est il dit dans la Vulgate, lui présenta des premiers nés de son troupeau & de leur graisse; mais quoique cette traduction soit littérale, si l'on a égard au génie de la langue hébraïque & à une phraséologie assez ordinaire, le texte original est susceptible d'un autre sens. וְהֶבֶל הֵבִיא גַם הוּא מִבְּכֹרוֹת צֹאנוֹ וּמֵחֶלְבֵהֶן, *vehebel hebi gam hou mibkoroth tzono ou mihhelebon.* Ces paroles peuvent se traduire simplement, *Abel offrit aussi de la graisse*, c'est-à-dire du lait, *des premiers nés de son troupeau*, ou des meilleures & des plus belles de ses brebis, car *bkor*, que l'on traduit ordinairement par un *premier né*, signifie aussi *ce qui est meilleur ou excellent dans son espèce*; & il est assez ordinaire en hebreu de dire *une chose & ce qui en est la suite, l'effet &*

Gen. IV, 3 & 4.

le produit, au lieu de dire, comme nous, *l'effet ou le produit d'une chose.* Ainsi Dieu prononçant contre Eve la peine de sa transgression, lui dit qu'il multipliera *ses douleurs & ses enfantemens,* c'est-à-dire les douleurs de l'accouchement. De même, dans le chapitre qui traite des sacrifices de Caïn & d'Abel, il est dit que *Dieu regarda Abel & son offrande, & qu'il ne regarda point Caïn & son offrande,* ce qui signifie qu'il accepta l'offrande d'Abel & qu'il rejeta celle de Caïn. Ainsi quand on lit, dans le texte que j'ai cité, qu'*Abel offrit des premiers nés de ses brebis & de leur lait,* on peut, sans s'écarter de la phraséologie de l'Écriture, traduire: il présenta à Dieu du lait des premières nées de ses brebis. La manière dont je rends ici ce texte de l'Écriture ne m'est point particulière, elle a été adoptée par plusieurs habiles Interprètes; & ce qui me la fait préférer c'est que l'Auteur sacré, pour désigner l'offrande d'Abel, s'est servi d'un terme qui n'est jamais employé dans l'Écriture pour exprimer un sacrifice sanglant; ce terme est מִנְחָה, *minhhah* ou *mincha,* qui signifie toujours une offrande de farine, d'huile ou de vin. Le terme propre à marquer le sacrifice d'un animal vivant est צֶבַח, *tzebach* ou *tzabach*, dont la racine est צָבַח, *tzabahh* ou *tzabach, mactavit,* que Moyse a évité d'employer en cet endroit, & auquel il a substitué le mot הֵבִיא, *hebi*, venant du verbe בּוֹא, *bo*, qui dans sa conjugaison *hiphil* signifie seulement *faire venir, faire approcher, amener, apporter.* La seule chose que l'on puisse opposer à la traduction que j'adopte, est l'autorité de l'épître aux Hébreux, dont l'auteur parlant de l'offrande d'Abel, se sert du mot θυσία, qui signifie *un sacrifice sanglant;* mais ce terme ne peut être pris ici dans son acception étroite, il doit être regardé comme une expression générique qui désigne toute offrande quelconque, puisqu'elle indique aussi celle de Caïn, qui n'étant que des fruits de la terre, n'a pu être sanglante.

Genes. III, 16.

Ibid. IV, 4 & 5.

Hebr. XI, 4.

Si les hommes dans le premier âge du monde, ainsi que l'a pensé toute l'antiquité, ne mangeoient pas de la chair des animaux, les sacrifices sanglans ne purent y avoir lieu. L'Écriture, qui nous apprend que Dieu après avoir créé les

hommes ne leur donna pour alimens que les herbes & les fruits de la terre, ne fait mention de la permission de manger de la chair des animaux qu'après le déluge; & ce ne fut qu'après que Noé fut sorti de l'arche que ce Patriarche mit sur l'autel des animaux & des oiseaux; son offrande est la première époque connue des sacrifices sanglans; auparavant il n'en est fait aucune mention dans la Genèse, qui est le seul monument que nous ayons pour les premiers temps. Ce qu'on lit dans ce livre de la distinction entre les animaux introduits dans l'arche, dont les uns sont appelés *purs* & les autres *impurs*, a fait conjecturer à quelques-uns que l'on avoit déjà offert des animaux en sacrifice & que l'on avoit fait couler leur sang sur les autels, & que cette distinction n'avoit été faite que pour désigner ceux qui devoient être choisis pour les sacrifices & ceux que l'on ne devoit point immoler. Cette pensée ne peut être justifiée par ce que Moyse rapporte des temps qui ont précédé le déluge; aussi d'autres Interprètes ont-ils cru que c'étoit par anticipation que l'Auteur sacré avoit parlé des animaux purs & impurs, depuis que Dieu eut permis par sa loi l'usage des premiers & interdit les seconds. Il paroît, en effet, que lors de la sortie de l'arche cette distinction n'étoit pas encore faite; Dieu accordant à Noé la permission de manger des animaux, n'en fait aucune mention: tout ce qui a du mouvement & de la vie, lui dit-il, servira à votre nourriture; je vous donne tous les animaux pour votre aliment, comme je vous avois donné les légumes & les fruits de la terre, & il n'y met pas d'autre exception que la défense de manger du sang. Cette permission eût été inutile si l'usage de manger des animaux eût été autorisé avant le déluge, & en vertu de cette permission Noé pouvoit user de la chair de tout animal sans distinction, pourvu qu'elle fût saine & non malfaisante, & que le goût n'en fût pas désagréable. La distinction de viandes pures & impures est due à la loi de Moyse, & fait partie des pratiques que Dieu institua pour séparer son peuple & le tenir distingué des autres nations, *sub lege custodiebamur conclusi*, dit S.t Paul. Si la loi est la véritable

Genes. IX, 3.

Ibid. VIII, 20.

Ibid. VII, 2.

Ad Galat. III, 23.

époque de la distinction des animaux, on ne peut insérer qu'avant le déluge les hommes eussent ensanglanté les autels. Les hommes n'ayant offert même en holocauste que ce dont ils pouvoient manger, il est naturel de penser qu'ils n'immolèrent pas de victimes animées, tant qu'ils n'eurent pour aliment permis que les fruits de la terre.

Caïn & Abel ne présentèrent à Dieu leurs offrandes qu'à la fin des jours, מקץ ימים, *miketz-iamim*, dit le texte original, ce qui semble désigner la fin de l'année, ou du moins le temps qui suivoit celui de la récolte. C'étoit un sentiment naturel qui portoit les hommes à témoigner à Dieu leur reconnoissance des biens qu'il leur avoit donnés pour leur subsistance; persuadés qu'ils tenoient tout de sa libéralité, que sa providence avoit béni leurs travaux, & qu'il avoit fait fructifier le sol qu'ils avoient cultivé à la sueur de leur front, ils ne croyoient pas devoir faire usage des fruits qu'ils avoient recueillis avant que de lui en avoir offert les prémices. Cette pratique, aussi ancienne que le monde, & que tous les hommes de différentes nations tenoient de leurs auteurs, fut recommandée aux Hébreux par une loi spéciale. Dieu leur ordonna, par le ministère de Moyse, de lui faire ces offrandes & de lui consacrer les prémices de leurs récoltes avant que d'en faire usage; à la fête de Paques il voulut qu'ils lui présentassent quelques poignées d'orge, parce que c'étoit dans ce temps, au mois d'*abib*, qui répondoit à une partie des mois de mars & d'avril, que les épis de cette espèce de grain commençoient d'être mûrs. Cinquante jours après, à la fête de la Pentecôte, lorsque le froment avoit acquis sa maturité & que la récolte en avoit été faite, on devoit en offrir les prémices au temple. Les récoltes des grains se faisoient dans le meme temps en Phénicie, limitrophe de la Palestine habitée par les Juifs, & même en Égypte, ce qui a fait dire à Aristophane en plaisantant *(b)*, que le coucou avoit

Gen. IV, 3.

Deut. XVI, 1.

Exod. XXIII, 16.
Num. XXVIII, 26.

(b) Αἰγύπτε δ' αὖ καὶ Φοινίκης πάσης κόκκυξ βασιλεὺς ἦν,
Χ' ὠπόθ' ὁ κόκκυξ εἴποι κόκκυ, τόθ' οἱ Φοίνικες ἅπαντες
Τοὺς πυροὺς ἂν καὶ τὰς κριθὰς ἐν τοῖς πεδίοις ἐθέριζον
Aristoph. Ὄρνιθες.

autrefois régné en Égypte & en Phénicie, parce que lorsque le chant de cet oiseau se faisoit entendre, ce qui n'arrive qu'au printemps, tous les Phéniciens faisoient la moisson de leur orge & de leur froment. Vers l'équinoxe de l'automne, après la vendange & la récolte de tous les fruits de la campagne, se célébroit une fête dont l'objet étoit de rendre grâces à Dieu de la fécondité qu'il avoit accordée à la terre, & des biens qu'il avoit donnés pour la subsistance des hommes: les Israëlites, étant en Égypte, y avoient vu pratiquer cet usage en partie. Dans le temps de la moisson, ceux qui avoient recueilli les premiers blés en mettoient une gerbe debout, ils pleuroient autour d'elle en invoquant Isis, & célébroient ainsi la mémoire de la découverte qu'elle avoit faite du froment & de l'orge qui avant elle croissoient dans les champs comme des plantes négligées, & dont l'usage étoit inconnu; dans quelques villes on portoit des épis en reconnoissance du bienfait dont on se croyoit redevable à cette Déesse. Les Phéniciens, qui étoient dans l'usage d'offrir à leurs Dieux les prémices de tout ce qu'ils acquéroient, ne manquoient pas sans doute de lui consacrer celles des différentes espèces de fruit que produisoit le pays qu'ils habitoient; c'étoit un usage général: les anciens Romains, au rapport de Pline, se seroient fait un scrupule de goûter de leurs fruits avant que d'en avoir consacré quelque partie à leurs Dieux; & Porphyre raconte que les Thoès, peuple voisin de la Thrace, furent tout d'un coup détruits, sans qu'il restât aucun vestige de leurs maisons ni de leurs villes, parce qu'ils ne faisoient aucun sacrifice ni aucune offrande des prémices de leurs fruits.

Levit. XXIII, 34.

Diod. Sic. I, p. 13.

Plin. XVIII, 20.

Porph. de Abst. II, 57.

Ces offrandes occasionnoient des fêtes qui duroient plus ou moins de temps, selon les différens pays. Les Anciens, dit Aristote, après la récolte des fruits, offroient leurs sacrifices & tenoient leurs assemblées: les travaux de la campagne étant finis, ils se reposoient & se livroient pendant quelque temps à des plaisirs innocens. C'est aussi aux gens de la campagne que Maxime de Tyr attribue l'établissement des solennités des Dieux & les cérémonies qui s'y pratiquoient; celles de Bacchus

Arist. Ethic. VIII, 2.

Maxim. Tyr. Dissert. XIV.

Bacchus furent les premières, ſelon cet auteur; on les célébroit par des chants accompagnés de danſes lorſque l'on faiſoit le vin au preſſoir. C'eſt, dit Strabon, un uſage commun aux Grecs & aux Barbares d'offrir leurs ſacrifices pendant le repos que leur procurent les fêtes: ce même auteur, après avoir expoſé les différentes manières de ſacrifier & de célébrer les fêtes, & après avoir nommé Bacchus, Cérès, Apollon & les Muſes, ajoute que l'on honoroit les Dieux par le port des branches d'arbres, par des danſes en chœur & par des myſtères.

Strab. lib. X.

En effet, dans les fêtes qui ſe célébroient après la récolte, & dans leſquelles on offroit aux Dieux les fruits que l'on croyoit tenir d'eux, une des cérémonies particulières étoit de porter des branches d'arbres. Dieu avoit ordonné aux Hébreux de prendre, le premier jour de la fête des Tabernacles, des branches des plus beaux arbres avec leurs fruits, des braches de palmier, des rameaux des arbres les plus touffus & des ſaules qui croiſſoient ſur les bords des torrens: de ces branches, les unes ſervoient à faire des feuillées, ſous leſquelles ils devoient habiter en mémoire de leur ſéjour dans le déſert; les autres étoient portées à la main, ſelon Josèphe, qui ajoute que c'étoit des rameaux de myrthe, de ſaule & de palmier, auxquels on attachoit des citrons. Le port de ces branches ou rameaux étoit accompagné du chant de quelques hymnes ou cantiques, dont le refrein étoit, *Sauvez-nous, Seigneur, nous vous en prions,* qu'ils exprimoient par ces paroles de leur langue, הוֹשִׁיעָה אָּנָא *hoſchiah na*, d'où s'eſt formé le mot *Hoſanna* que les enfans répétèrent dans leurs acclamations à l'entrée de Jéſus-Chriſt dans Jéruſalem: en chantant ce refrein, on remuoit & agitoit les branches que l'on tenoit à la main. Les Iſraëlites avoient ſans doute pratiqué cette cérémonie pendant leur ſéjour en Égypte, & Dieu la leur preſcrivant, n'a fait que ſanctifier & diriger à une fin relative à ſon culte un uſage qui n'avoit rien de mauvais, & auquel ils étoient déjà accoutumés.

Levit. XXIII, 40.

Joſeph. Ant. III, 10.

Salvavit, יָשַׁע, *iaſchah.*

Ce qui me perſuade que cette cérémonie ſe pratiquoit en

Égypte auſſi-bien que dans la Phénicie, c'eſt que les Grecs, qui tenoient de l'un & de l'autre pays le culte de leurs Dieux & les pratiques de ce culte, portoient, ſelon le témoignage d'Hérodote, des branches d'arbres dans les fêtes qu'ils célébroient en l'honneur de Cérès, après la récolte, ce qui avoit fait donner à ces fêtes le nom de Θαλύσια, qui ſignifie *ce qui eſt offert* ou *donné à cauſe des fruits que la terre a produits*, Θαλύσιον, dit Suidas, τὸ ὑπὲρ εὐθαλίας διδόμενον. Strabon, que j'ai déjà cité, dit auſſi que chez les Grecs, comme chez les Barbares, les fêtes ſe célébroient en portant à la main des branches d'arbres. Dans la fête appelée Θαλύσια, on offroit à Cérès les prémices des fruits & des grains que l'on avoit recueillis; en lui faiſant cette offrande, on remercioit cette Déeſſe des fruits que la terre venoit de donner, & on la prioit de lui accorder la même fécondité pour l'année ſuivante. Les branches qu'il étoit d'uſage de porter dans la célébration de cette fête étoient de laurier ou d'olivier; on y attachoit différentes eſpèces de fruits, & elles étoient enveloppées de laine, ce qui leur avoit fait donner le nom grec εἰρεσιώνη, qui eſt auſſi celui par lequel Joſèphe a déſigné les branches que les Juifs portoient à la fête des Tabernacles. Le ſcholiaſte d'Ariſtophane définiſſant cette εἰρεσιώνη, dit que c'étoit une branche d'olivier ou de laurier enveloppée de laine, à laquelle étoient attachés un pain, un vaſe ſervant de meſure, des figues & toutes ſortes de fruits bons à manger. On faiſoit porter de ces branches ainſi garnies par de jeunes enfans choiſis dans les familles les plus diſtinguées & les plus riches, qui chantent des vers dont le ſens étoit: « L'Iréſione eſt chargée de figues
» graſſes & de pains; elle porte du miel dans un vaſe & de l'huile
» pour vous oindre; elle a auſſi une coupe pleine qui vous procurera le ſommeil ſi vous en buvez largement. » Après que ces branches avoient été ainſi portées proceſſionnellement dans les champs & que la fête étoit paſſée, chacun emportoit ſa branche chez ſoi & l'attachoit à la porte de ſa maiſon, où elle devoit reſter juſqu'à l'année ſuivante; alors on en mettoit une nouvelle & l'ancienne étoit jetée au feu. Si l'on en croit le

Herodot. II.

Schol. Theocr. Idyll. II.

Εἶρος, *lana.*

Schol. Ariſtoph. in Pac. & Equit.

grammairien Denys de Thrace, cité par S.t Clément d'Alexandrie, ces branches, que l'on jetoit au feu à la fin de l'année, étoient aussi symboliques que les roues qui se voyoient dans les Temples, suivant un usage reçu des Égyptiens. Ces dernières, placées dans les lieux destinés au culte public, avertissoient ceux qui y entroient qu'il n'y avoit rien de stable dans les choses humaines, & qu'il falloit se contenter & tirer parti de la situation dans laquelle il a plû à Dieu de nous placer. Les rameaux chargés de fruits étoient le symbole du premier aliment des hommes; on les leur mettoit en main pour leur rappeler qu'au lieu que les arbres étoient long-temps à pousser & à croître, eux au contraire n'avoient reçu qu'une vie de courte durée; ou pour leur faire entendre que comme ils jetoient au feu ces rameaux à la fin de l'année, eux-mêmes quitteroient bientôt la vie & deviendroient l'aliment du feu; car la brièveté de la vie de l'homme & sa mort étoient des objets que l'on ne perdoit point de vue dans les solennités du paganisme.

Clem. Alexand. Strom. V, pag. 568.

Plutarch. in Num.

Lucian. ep. Saturn. p. 1034.

Dans les fêtes qui se célébroient en l'honneur de Bacchus, après la vendange, on portoit aussi des branches de vigne chargées de raisins; mais comme le vin se faisoit la nuit, on joignoit à ces branches des bâtons de pin qui servoient de fallots ou de torches pour éclairer ceux qui travailloient à la cuve & au pressoir. J'ai déjà observé que les Phéniciens offroient & consacroient à leurs Dieux des branches d'arbres; j'ajoute que c'étoit d'eux & des Égyptiens que les Grecs avoient reçu cet usage. Ces derniers faisoient honneur à leurs Dieux ou à leurs Héros, de tous les établissemens religieux; mais ils se trahissoient le plus souvent eux-mêmes par les noms qu'ils donnoient à ces usages, & qui n'étant point de leur langue, déposoient que les usages qu'ils désignoient ainsi, leur étoient venus d'ailleurs, c'est-à-dire de l'Égypte ou de la Phénicie. Les branches d'arbres qu'ils portoient dans leurs solennités, étoient, suivant le témoignage de leurs propres auteurs, d'olivier ou de laurier, & souvent de l'un & de l'autre ensemble; cependant ces branches n'étoient point

appelées chez eux du nom de l'arbre dont elles avoient été détachées; le nom par lequel ils les désignoient, étoit pris dans la langue égyptienne, qui étoit, ainsi que je l'ai déjà observé, la même pour le fond que la phénicienne. Ce terme, comme nous l'apprenons de S.[t] Jérôme, étoit βαία; le mouvement & l'agitation de ces branches s'exprimoient par βαΐα σείειν, ou βαΐα ἐπισείειν: or ce mot βαΐον au singulier & βαΐα au pluriel, qui n'est point grec d'origine, se trouvoit dans la langue égyptienne ou phénicienne, dans lesquelles il signifioit une *branche*. C'étoit ainsi, selon Porphyre, que les Égyptiens nommoient les menues branches de palmier dont étoient faites les nattes sur lesquelles les prêtres d'Égypte couchoient. J'en dis autant de la cérémonie des vendanges. Le thyrse que l'on portoit dans cette fête, étoit, comme je l'ai déjà dit, une branche ou un bâton de pin que l'on allumoit pour éclairer ceux qui faisoient le vin au pressoir pendant la nuit. Θύρσοι, dit Hésychius, κλάδοι λάμπαδες λύχνοι. Ce mot n'a point sa racine dans la langue grecque; son origine est orientale, & il vient du même pays d'où les fêtes de Bacchus avoient été apportées dans la Grèce. תרזה *thirtzah*, dont a été formé θύρσος en grec & *thyrsus* en latin, signifie en phénicien, un arbre qui ne porte point de fruit, ou qui n'en porte que d'inutile, tels que le cyprès & le pin. Sa racine est רזה *ratzah*, *emaciavit*, *sterilis*, *debilis fuit*. La branche de vigne que l'on attachoit à ce bâton, ou que l'on portoit séparément à la main, se nommoit en grec ὄχα ou ὄχη, & celui qui la portoit, Ὀχοφόρος; nom encore emprunté des Phéniciens, qui nommoient une branche chargée de son fruit, שוכה *schokah*; de ce mot phénicien, par la simple transposition assez commune d'une lettre dans le passage d'un terme d'une langue dans une autre, les Grecs ont fait ὄχη & ὄχα. Si des termes employés dans les mystères on peut conclure leur origine, ces mots phéniciens doivent également déceler le lieu d'où sont venues dans la Grèce les cérémonies dont je viens de parler, & ils m'autorisent à dire qu'elles avoient été pratiquées dans la Phénicie. Herodote n'en doutoit point; car cet Historien

S. Hieron. in Ezech. VIII, 7.

S. Chrys. Hom. in mag. Servitr. S. Epiph. εἰς τὰ βαΐα.

Porph. de Abst. IV, §. 7.

Hésych. Ὄχα. Suid. Ὄχη.

nous apprend que Mélampus, qui avoit établi dans la Grèce le culte de Dionysus ou Bacchus, avoit appris de Cadmus & des Tyriens, qui étoient venus avec lui de Phénicie en Bœotie, tout ce qu'ils avoient communiqué aux Grecs.

Herodot. II, p. 123.

A ces offrandes si simples dans les commencemens, furent ajoutés dans la suite les sacrifices sanglans des animaux : ces sacrifices ne paroissent point avoir été connus avant le Déluge, & il n'en est fait aucune mention dans les récits de Moïse qui précèdent cette époque. Noé est le premier que nous sachions avoir immolé des animaux à Dieu : ce Patriarche, aussi-tôt après être sorti de l'Arche, prit de tous les animaux & de tous les oiseaux purs qui avoient été sauvés du Déluge avec lui, & les offrit en holocauste au Seigneur. Dieu ayant ensuite permis à l'homme de manger de la chair de tous les animaux, les sacrifices sanglans furent admis par tous les hommes qui étoient persuadés qu'ils devoient offrir à Dieu tout ce qui servoit à leur nourriture; on les trouve en effet établis chez presque tous les peuples qui depuis le Déluge se sont répandus sur la face de la terre. L'histoire Phénicienne semble les faire remonter plus haut. Elle rapporte qu'Ousous, qui vivoit avant le Déluge, ayant eu la hardiesse de se mettre en mer, aborda à l'île de Tyr, qu'il y consacra au vent & au feu deux colonnes, qu'il se prosterna devant elles, & leur fit des libations du sang des bètes qu'il avoit prises à la chasse; mais peut-être que l'Auteur de cette histoire aura rapporté au temps d'Ousous, ce qui n'est arrivé que long-temps après, sous les Dioscures. Les premiers historiens ne se sont pas toujours attachés à représenter les faits dans l'ordre dans lequel ils sont arrivés. Quoi qu'il en soit, les Phéniciens admirent les sacrifices sanglans, & ils sacrifièrent à leurs Dieux les mêmes animaux que les peuples voisins; mais Eudoxe de Cnide, cité par Athénée, rapporte comme un usage qui leur étoit particulier, celui d'immoler des cailles à leur Hercule. Ces sacrifices étoient suivis d'un festin; ceux qui les avoient offerts, envoyoient à leurs parens & à leurs amis, des portions de la victime, ou ils les invitoient à venir en manger avec eux.

Genes. VIII, 20.

Ibid. IX, 3.

Apud. Eusebi. Præp. Lv. I, p. 40.

Athen. IX, 15.

C'étoit la raiſon pour laquelle Dieu avoit défendu aux Iſraëlites d'avoir aucun commerce avec leurs voiſins. « Ne faites point » d'alliance avec ces peuples, leur avoit-il dit, de peur qu'après » qu'ils ſe feront ſouillés par des impuretés avec leurs Dieux, » & qu'ils auront adoré des idoles, quelqu'un ne vous invite à manger avec lui des viandes des ſacrifices ». Il ſuit de cet uſage, que l'on n'offroit point en ſacrifice des animaux dont il n'étoit point permis de manger. Les Phéniciens s'étant fait un ſcrupule de manger de la chair de porc, ils ne pouvoient mettre cet animal ſur les autels de leurs Dieux; ils ne vouloient pas même ſouffrir qu'il approchât de leurs temples. Comme ils s'étoient pareillement interdit l'uſage de la chair de vache, & qu'ils aimoient mieux périr de faim que d'en goûter, cet animal ne pouvoit être la matière de leurs ſacrifices; cependant, quoique les ſuperſtitieux n'oſaſſent manger du poiſſon, les Bœotiens, originaires de Phénicie, ne faiſoient point difficulté de ſacrifier à leurs Dieux des anguilles qu'ils couronnoient de fleurs, & ſur la tête deſquelles ils répandoient de la farine, comme ils le faiſoient ſur toutes les autres victimes. La chair du chien étant une nourriture chez eux, il eſt à préſumer qu'elle étoit auſſi la matière de leurs ſacrifices. Les Cariens, dont le pays a porté le nom de *Phénicie*, parce que les Phéniciens y avoient conduit une colonie, étoient dans l'uſage d'immoler cet animal à leurs Dieux, d'où eſt venu le proverbe grec, Καρικὸν θῦμα, *une victime de Carie*, pour déſigner un mauvais repas. Chez les Bœotiens, autre colonie Phénicienne, on offroit un ſacrifice public dans lequel on coupoit un chien en deux, & l'on faiſoit paſſer les aſſiſtans entre les deux parties ainſi diviſées. Cette manière de couper une victime en deux, d'en placer les parties vis-à-vis l'une de l'autre, & de paſſer entr'elles, a pu être empruntée par les Phéniciens, de ce qu'Abraham demeurant dans leur pays avoit fait. Ce Patriarche avoit reçu ordre de Dieu, de prendre une vache, une chevre, & un belier de trois ans, de les couper par la moitié, & de mettre ſéparément, vis-à-vis l'une de l'autre, les parties qu'il avoit diviſées. Cette forme de

Exod. XXXIV, 15.

Sil. Ital. III, v. 19 & 20.

Athen. VII, 17.

Id. IV, 27.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ſacrifice fut adoptée par la plupart des nations, ſur-tout quand il s'agiſſoit de confirmer & de ratifier une alliance. Lorſque Sédécias, roi de Juda, voulut renouveler l'alliance que les Iſraëlites avoient faite avec Dieu à Sinaï, il immola des victimes qui furent coupées en deux: ce Prince & les Chefs de la nation paſsèrent entre ces victimes. Les Phéniciens avoient vraiſemblablement les mêmes attentions que les Égyptiens dans le choix des victimes, pour n'en offrir que de ſaines & entières. Après les avoir préſentées à l'autel, ils les reconduiſoient chez eux, où ils les immoloient, & en rapportoient les chairs, pour y être conſumées. On n'allumoit point un feu nouveau pour chaque ſacrifice; car le feu ne s'éteignoit jamais ſur l'autel, dit Silius Italicus, en parlant du temple de Gadès où l'on obſervoit toutes les mêmes cérémonies qu'à Tyr. Pendant que la victime brûloit, les Prêtres danſoient autour de l'autel, en invoquant leurs Dieux. Dans le ſacrifice que les prêtres de Baal offrirent en préſence du peuple d'Iſraël & du prophète Élie, ſous le règne d'Achab, ils invoquèrent leur Dieu en criant, *Baal, exaucez-nous;* le feu du ciel ne deſcendant point ſur le bois, qui n'avoit point été allumé, ſelon la convention faite entr'eux & le Prophète, ils ſe firent, ſuivant leur coutume, des inciſions avec des couteaux & des lancettes, de manière qu'ils furent tous couverts de ſang.

Jerem. XXXIV, 18.

Lucian. de Dea Syr. p. 1076.

Sil. Ital. III, v. 26.

III. Reg. XVIII, 26.

Tous les animaux offerts aux Dieux, n'étoient point immolés ni leur chair brûlée; il y en avoit qui après avoir été préſentés à l'autel & couronnés, étoient mis hors du veſtibule & conduits en un lieu eſcarpé d'où on les précipitoit; d'autres étoient mis en liberté, de manière que perſonne ne pouvoit plus en faire aucun uſage. On voyoit ainſi dans les environs du temple de la Déeſſe de Syrie, des bœufs qui conſacrés à cette Déeſſe paiſſoient en toute liberté; on y trouvoit auſſi des aigles, des chevaux & même des ours & des lions apprivoiſés qui ne faiſoient mal à perſonne. Cette coutume étoit auſſi en uſage dans l'Arabie voiſine des Phéniciens, avant l'introduction du Mahométiſme. L'auteur

Lucian. de Dea Syr. p. 1076.

Idem, ibidem, p. 1073.

de cette religion condamne cette pratique superstitieuse dans le cinquième chapitre du Coran, intitulé *de la Table*, en disant que Dieu n'a rien prescrit touchant *Bahira*, *Saiba*, *Wasila* ni *Hami*. Ce sont les noms que les Arabes payens donnoient aux animaux, tels que les chameaux ou les brebis qu'ils consacroient à leurs Dieux, & qu'ils laissoient vivre en liberté. Ils leur coupoient l'oreille, afin qu'on pût les reconnoître; & c'eût été un sacrilége que de s'en servir. Ceux qui pratiquoient cet usage, en rapportoient l'origine à une institution divine; mais Mahomet prétend que c'est un mensonge que les Infidèles ont inventé contre Dieu.

Les Phéniciens à qui il étoit défendu d'immoler des vaches & des porcs, ne se faisoient point un scrupule de sacrifier leurs semblables aux Dieux qu'ils adoroient; croyant que rien n'étoit plus propre à appaiser la colère des Dieux que de leur offrir ce qu'on avoit de plus cher, ils n'épargnèrent point leurs propres enfans. C'étoit la coutume chez les Anciens, dit Philon de Biblos, que lorsque l'État étoit menacé de quelque grand danger, ceux qui étoient à la tète, sacrifiassent aux Dieux vengeurs, les plus chers de leurs enfans, pour appaiser leur colère, & se racheter au prix du sang de ces cheres victimes, des maux qui étoient prêts de fondre sur eux. Ceux qui étoient destinés à ce sacrifice, étoient immolés avec des cérémonies particulières. Cronos, que les Phéniciens nommoient aussi *El* ou *Ilus*, & dont après sa mort ils consacrèrent la mémoire dans l'astre qui portoit le même nom, étant roi de Phénicie, eut de sa femme, nommée *Anobret*, qui étoit Phénicienne, un fils qui est nommé *Ieoud* & *Sadid*. Le pays étant menacé d'une guerre considérable, Cronos revêtit ce fils d'habits royaux, l'immola sur un autel qu'il avoit dressé. Dans un autre endroit, Sanchoniaton ajoute à ce premier motif, la peste qui faisoit des ravages dans le pays; & il dit que ce sacrifice fut un holocauste offert à Ouranos pere de Cronos. Ces sacrifices barbares ne furent offerts d'abord que dans les dangers imminens, mais dans la suite ils devinrent ordinaires; & ils se renouvelèrent chaque année, dans

Apud Euseb. Præp. l. IV, p. 156.

dans tous les endroits où les Phéniciens les avoient établis, c'est-à-dire chez presque tous les peuples. Cette coutume s'étoit établie à Carthage, où tous les ans on tiroit au sort ceux qui devoient servir de victimes. Les habitans de cette ville, renfermés dans leurs murailles par Agathocles, tyran de Sicile, qui les assiégeoit, attribuèrent leur désastre à la colère de Cronos dont ils avoient changé ou négligé le culte. Ils soupçonnèrent que ce Dieu étoit irrité contre eux, parce qu'ayant eu la coutume de lui sacrifier les plus chers & les plus formés de leurs enfans, ils en étoient venus à ne plus lui offrir que des enfans achetés & nourris secrètement, qu'ils livroient aux Prêtres au lieu des leurs, ce qui fut vérifié par la recherche que l'on fit. Touchés de repentir à la vue des ennemis postés devant leurs murailles, ils se regardèrent comme des prévaricateurs dans le culte que leurs ancêtres avoient rendu aux Dieux, & se hâtant de réparer leur faute, ils commencèrent par faire immoler par un décret public & en présence de tout le peuple, deux cents enfans choisis dans les familles les plus distinguées de la ville. Les accusés, au nombre de trois cents, vinrent d'eux-mêmes se présenter à la mort. Annibal, campé sur le lac de Thrasimène, reçut des députés qui vinrent lui apprendre que les Carthaginois, à l'instigation d'Hannon son rival, demandoient que l'on offrît son fils en sacrifice. Ces enfans destinés au sacrifice, furent dans les commencemens immolés comme les autres victimes, & leur chair brûlée sur l'autel; mais cette forme fut changée chez les Carthaginois. Ils avoient dans leur ville une statue de Cronos dont les bras étendus étoient inclinés. Les enfans mis sur ces bras, tomboient à l'instant dans un grand feu qui étoit allumé devant cette statue, & ils y étoient consumés. A Hiérapolis en Syrie, l'enfant qui avoit été choisi pour victime, étoit mis dans un sac & conduit par la main au précipice. Dans le chemin, il étoit traité durement; on lui disoit qu'il n'étoit point un homme, mais un taureau.

Sil. Ital. IV.

Diod. Sic. XX.

Sil. Ital. IV.

Diod. Sic. XX.

Lucian. de Dea Syr. p. 1076.

Cette espèce de sacrifices ne fut, dit-on, établie par les Phéniciens qu'à l'imitation de celui qu'Abraham avoit été

diſpoſé de faire, ſuivant l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu: il y a en effet quelques traits aſſez ſemblables entre l'hiſtoire rapportée par Moyſe & celle qu'on lit dans l'auteur Phénicien. Sanchoniaton donne à Cronos le nom d'*Iſraël,* ce qui paroît indiquer qu'il avoit en vue un fait arrivé dans la famille d'Abraham, la ſeule dans laquelle on trouve ce nom. Le fils qu'Abraham avoit ordre d'immoler étoit unique, ce qui pouvoit l'avoir fait appeler *Iehid* ou *Iehoud,* qui eſt le nom que l'auteur Phénicien donne au fils de Cronos. La mère de cet enfant deſtiné à être immolé, ſe nommoit *Anobret,* nom qui pouvant ſignifier une femme qui a conçu par la grâce ou par miracle, convient à Sara qui étoit avancée en âge lorſqu'elle eut Iſaac; mais ces conformités ne paroiſſent point déciſives: pour en conclure l'identité du ſacrifice, il faudroit ſuppoſer que le Cronos des Phéniciens eſt le même qu'Abraham; ſuppoſition qui n'eſt point prouvée & qu'il eſt difficile de préſumer. Les Phéniciens regardèrent toujours Cronos comme l'auteur de leur nation, & ils lui déférèrent les honneurs divins: quelques égards qu'ils aient eus pour Abraham lorſqu'il demeuroit chez eux, ils le conſidérèrent toujours comme un étranger, & ils ne pensèrent jamais à le mettre au nombre de leurs Dieux. Le Cronos Phénicien ne porta point le nom d'*Iſraël,* il fut nommé *Il* ou *El,* c'eſt-à-dire, *haut, élevé* ou *Dieu,* nom qui ne lui fut donné qu'après ſa mort, lorſque ſes deſcendans voulurent honorer ſa mémoire; & tous les critiques conviennent que le nom d'*Iſraël* qui lui eſt donné dans un endroit d'Euſèbe, eſt une faute de cet auteur ou plutôt de ſes premiers copiſtes, qui ayant regardé *El* comme une abréviation, lui auront ſubſtitué *Iſraël,* ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable, que dans l'extrait de Sanchoniaton ou de Philon de Byblos, Euſèbe l'avoit nommé pluſieurs fois ſimplement *Il* ou *Ilos.* Abraham même n'avoit point le nom d'*Iſraël;* ce nom fut celui de Jacob ſon petit-fils, qui ne commença de le porter que plus de cent trente ans après le ſacrifice preſcrit à ſon aïeul. Le Cronos de Sanchoniaton n'eſt donc point l'Abraham de Moyſe. יָחִיד *Iehhid,* ou

יָחִיד *Iehoud,* qui ſignifie *unique,* peut auſſi ſignifier *un fils bien aimé;* c'eſt dans ce dernier ſens que les Septante & Aquila ont pris ce mot, en le traduiſant par ἀγαπητὸς, *dilectus,* dans l'endroit de la Genèſe où le ſacrifice d'Abraham eſt rapporté; & c'eſt le nom qui eſt donné à Salomon dans le texte hébreu où il eſt appelé בְּנִי אֶחָד *Beni chhad,* non qu'il fût fils unique de David, mais parce que ce Prince l'aimoit plus que ſes autres enfans & qu'il le leur préféroit : ainſi ce nom donné à Iſaac, fils d'Abraham, & à Sadid, fils de Cronos, ne prouve point que ces deux enfans aient été une ſeule & même perſonne; l'un & l'autre furent ainſi appelés, parce qu'ils étoient auſſi chers à leurs pères que s'ils euſſent été uniques. Le nom d'*Anobreth* donné à la femme de Cronos, auroit pu également être donné à Sara, femme d'Abraham, ſans que l'on fût en droit de confondre l'une avec l'autre; car ce nom, que quelques-uns ont voulu traduire, *celle qui a conçu par grâce* ou *par miracle,* peut bien n'exprimer qu'une perſonne d'une beauté ſingulière & remarquable; הַנּוּה *hanouah* ou *hanoah,* ſignifie *une belle,* du verbe נָאָה *pulchrum, decorum eſſe;* & בְּרֵת *breth, filia,* de בַּר *bar, filius.* Les Phéniciens diſtinguoient Anobret femme de Cronos, de Sara femme d'Abraham; ils regardoient la première comme leur compatriote née dans leur pays, ἐπιχωρία, au lieu que Sara étoit étrangère à leur égard, ce qu'ils ne pouvoient ignorer, l'ayant vu arriver chez eux avec ſon mari. Ils donnoient auſſi au ſacrifice de Cronos un motif fort différent de celui d'Abraham; ce dernier ne s'étoit déterminé à ſacrifier ſon fils que pour obéir à un ordre poſitif qu'il avoit reçu de Dieu : Cronos, au contraire, l'avoit fait de ſon propre mouvement, pour éloigner une guerre dont il étoit menacé, & pour être délivré de la peſte qui déſoloit ſes États. Une autre différence qui mérite auſſi quelqu'attention, c'eſt que le fils de Cronos fut réellement immolé, au lieu qu'Iſaac ne le fut point : les Cananéens, qui le virent au milieu d'eux, qui converſèrent avec lui, qui connurent ſes deſcendans avec leſquels ils vécurent long-temps, ne purent ignorer qu'il avoit ſurvécu à ſon

Geneſ. XXII, 2.

I. Paralip. XXIX, 1.

ſacrifice. Que des hiſtoriens étrangers aient commis des fautes en rapportant les affaires des Juifs, on peut le ſuppoſer, parce qu'ils ne les connoiſſoient que par des rapports étrangers; mais on ne peut ſoupçonner les Cananéens de pareilles erreurs. On voit par le diſcours d'Achior à Holopherne, que ces peuples & leurs voiſins étoient au fait de l'hiſtoire d'Abraham & de ſa famille, & que le laps de douze cents ans ou environ n'en avoit point effacé le ſouvenir chez eux. Si donc les Cananéens ont ſu qu'Abraham ne ſe nommoit point *Iſraël*, que Sara ſa femme étoit étrangère dans leur pays, qu'Iſaac ſon fils n'avoit point été réellement immolé, & que Dieu ſatisfait de l'obéiſſance de ſon père, lui avoit ſubſtitué une autre victime, ne peut-on point penſer que l'uſage des victimes humaines n'a point été introduit chez eux en imitation du Patriarche des Iſraëlites? Cette pratique étoit déjà établie dans le pays de Canaan lorſqu'Abraham y entra. Philon, auteur Juif, ſemble l'avoir cru; car parlant du ſacrifice qu'Abraham ſe diſpoſoit d'offrir, il dit que ce n'étoit point une choſe nouvelle, & que de pareils ſacrifices étoient offerts par des particuliers, par des Princes & par des nations entières.

Judith. V. 5.

Philo. de Abrah. p. 375.

En effet, dans les temps les plus reculés, ces ſacrifices furent pratiqués en Égypte, où l'on ne peut dire qu'ils euſſent été établis à l'imitation de celui d'Abraham. Les Égyptiens avoient reçu ce Patriarche chez eux, mais il n'y fut admis que comme étranger, & ſon ſejour n'occaſionna aucun changement dans leur gouvernement ni dans leur religion; il ne put même leur donner aucune connoiſſance de l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu de lui immoler ſon fils, car ce ne fut qu'environ trente ans après ſon retour de l'Égypte que cet ordre lui fut intimé. L'autorité d'Hérodote a perſuadé pluſieurs Savans que les victimes humaines n'avoient jamais été admiſes en Égypte. « Comment, dit cet auteur, un peuple à qui il » n'étoit permis d'immoler que des porcs, des taureaux, des » veaux & des oies, auroit il ſacrifié des hommes? » Cette réflexion eſt l'erreur d'un homme qui n'étoit pas aſſez inſtruit des antiquités Égyptiennes. Hérodote ignoroit l'edit d'Amoſis

qui avoit proſcrit de toute l'Égypte ces ſacrifices inhumains; & connoiſſant l'attachement des Égyptiens à leurs anciens uſages, il jugeoit que tout ce qu'il ne voyoit point pratiqué chez eux, ne l'avoit jamais été. Si cette erreur peut être pardonnée à Hérodote, on ne doit point avoir la même indulgence pour Orus cité par Macrobe, qui dit que jamais il ne fut permis aux Égyptiens d'immoler des animaux, que les ſacrifices ſanglans ne furent point en uſage chez eux, & que lorſqu'ils furent contraints, ſous les Ptolémées, d'adopter le culte de Saturne & de Sérapis, ils placèrent leurs temples hors de la ville, de peur que les autres ne fuſſent ſouillés par le ſang des animaux. On apprend de Manéthon, auteur Égyptien, qui devoit être mieux inſtruit de l'hiſtoire de ſa nation que tout autre, que non-ſeulement on immoloit des animaux en Égypte, mais qu'on y ſacrifioit auſſi des hommes. Dans le temps de la canicule, on brûloit dans la ville d'Élythia des hommes tout vifs, que l'on appeloit *Typhoniens*, & dont les cendres étoient jetées au vent. Diodore de Sicile voyageant en Égypte, y avoit appris que les anciens Rois de ce pays ſacrifioient ſur le tombeau d'Oſiris tous les hommes qui avoient le poil roux, & que ſe trouvant peu d'Égyptiens de cette couleur, ce malheur tomboit le plus ſouvent ſur les étrangers. Lors même que ces victimes barbares eurent été prohibées par l'édit d'Amoſis, on en conſerva la mémoire dans le culte Égyptien. Tout animal deſtiné au ſacrifice, recevoit ſur ſa tête l'impreſſion d'un ſceau; & ce ſceau repréſentoit un homme à genoux, les mains liées derrière le dos, & ayant un couteau à la gorge, ſymbole qui déſignoit aſſez clairement que l'animal avoit été ſubſtitué à l'homme.

Macrob. Saturn. I, 7.

Plut. de Iſ. & Oſir. Euſeb. Præpar. Ev. III, 12.

Plut. de Iſ. & Oſir.

Cette coutume barbare ſubſiſtoit encore en Égypte, lorſque Cécrops en ſortit pour aller dans l'Attique; car il l'établit avec le culte de Minerve, dans l'île de Chypre où il relâcha dans ſa route. A Salamine, autrefois nommée *Coronis*, on ſacrifioit, dit Porphyre, dans le mois Aphrodiſius, ſelon les Cypriots, un homme à Agraulo fille de Cécrops & de la nymphe Agraulis; & cette coutume a duré juſqu'à Diomède,

Porph. de Abſt. II, 5. 54.

au temps duquel elle fut changée. Alors on cessa de sacrifier un homme à Agraulo, & on l'immola à Diomède même. Les temples de Minerve, d'Agraulo & de Diomède étoient dans la même enceinte. L'homme qui devoit être immolé, étoit amené par de jeunes gens, & après qu'on lui avoit fait faire trois fois le tour de l'autel, le Prêtre le perçoit d'une lance dans la poitrine; après quoi on l'étendoit sur le bûcher, où il étoit brûlé en holocauste. Cette coutume, ajoute Porphyre, fut abolie par Diphile, roi de Chypre, contemporain de Séleucus le Théologien, & changée en un sacrifice d'un taureau. Érechtée, aussi Égyptien, qui devint roi d'Athènes, n'avoit point horreur de pareils sacrifices. L'oracle lui ayant promis la victoire sur Eulmolpe, roi des Thraces, s'il immoloit une de ses filles, celle qu'il choisit, consentit volontiers à ce sacrifice, & ses sœurs se dévouèrent toutes pour le salut de la patrie, ce qui leur valut l'apothéose. Ces sacrifices prohibés en Égypte par l'édit d'Amosis ou Thetmosis, lorsqu'il eut chassé les Pasteurs Phéniciens, y furent renouvelés par les Grecs devenus maîtres du pays. L'auteur de la vie de S.t Athanase, dont Photius nous a donné l'extrait, dit qu'il y avoit à Alexandrie un ancien temple où l'on avoit sacrifié des hommes à Mithra. Gergès, évêque d'Alexandrie, voulant purifier ce temple, pour en faire une église Chrétienne, le fit ouvrir & y trouva quantité de têtes d'hommes, de femmes & d'enfans qui y avoient été immolés.

Cic. orat. pro S. Roscio. De Nat. Deor. III, Pausan. Attic. Suid.

Phot. cod. 258, p. 1446.

Si l'on pouvoit compter sur la foi de Murtadi, auteur Arabe, il faudroit dire que l'usage d'offrir des victimes humaines s'étoit conservé en Égypte, du moins en quelques occasions. Cet auteur, cité par Hyde, prétend que jusqu'à la conquête de l'Égypte par les Arabes Musulmans, on a sacrifié tous les ans une jeune fille au Nil. Il rapporte qu'Amrou-Ebn'ol Aas, qui se rendit maître de l'Égypte sous le califat d'Omar, défendit ce sacrifice, comme toutes les autres cérémonies du Paganisme. Malheureusement le Nil ne monta point cette année à sa hauteur ordinaire, il en fut de même l'année suivante, de sorte que le peuple craignant la famine,

[illegible]

commença de murmurer. « Nous ne pouvons, dirent-ils, vivre dans ce pays, si les eaux du Nil ne montent point à « leur hauteur accoutumée, & elles ne le feront point tant que « l'on ne se conformera point à la loi ». Amrou-Ebn'ol-Aas leur ayant demandé quelle étoit cette loi ou cet usage, ils lui répondirent que chaque année, le douzième jour du mois *Baun*, ils achetoient une jeune fille de ses parens, qu'ils la paroient de perles & de riches habits, & que la nuit ils la jetoient dans le Nil, dans les eaux duquel elle étoit suffoquée. Le Gouverneur leur ayant représenté qu'il ne pouvoit tolérer un usage si contraire au Musulmanisme, les conduisit sur une montagne à l'orient du Caire, & après une exhortation pathétique, il les fit mettre en prières pour attirer la miséricorde de Dieu ; ils passèrent dans cet exercice le reste du jour & la nuit suivante. Le lendemain, avant le jour, quelques femmes vinrent avec joie annoncer à Amrou que le Nil avoit crû de douze piques. Descendus de la montagne, ils dressèrent un autel de dix pieds de haut, à l'embouchure du canal, le couronnèrent de fleurs, & y mirent une branche d'olivier, qui, dit-on, y prit racine. Quelque détaillé que soit ce fait rapporté par l'auteur Arabe, on ne se persuadera point que l'Egypte devenue Chrétienne ait conservé jusqu'au Musulmanisme, c'est-à-dire jusque dans le VIIe siècle, une pratique si opposée à la religion qu'elle professoit. Les Arabes auront voulu se faire honneur d'un changement que le Christianisme avoit opéré, ou qui lui étoit même antérieur. Ce qui se pratique encore actuellement en Égypte, pourroit bien remonter jusqu'à l'interdiction des sacrifices humains dans ce pays. Les deux figures qu'on y voit, ont été vraisemblablement substituées à ceux que l'on y sacrifioit réellement avant la prohibition de ces sortes de victimes; car on sait que ceux qui dans l'antiquité voulurent abolir cette pratique barbare & inhumaine, mirent à leur place des figures d'hommes ou de femmes, faites de cire ou de quelqu'autre matière. L'ouverture du Khalis ou grand canal du Nil, qui passe au milieu du Caire, se fait tous les ans, à un jour marqué,

Lucas, Voy. T. II, p. 3-;

en présence du Bacha, & est accompagnée de grandes réjouissances. Dans les décorations de cette fête, on voit deux figures dont l'une représente un homme & l'autre une femme. Ces figures sont de bois, hautes d'une pique, & chacune dans un bateau particulier. Elles sont placées devant le palais où est le Nilomètre, & où demeure le Gouverneur durant les trois jours de réjouissance. L'une est d'un côté de l'eau, & l'autre de l'autre, chacune à dix pieds de terre, laissant entr'elles un large passage pour les bateaux & les barques. On emplit ces machines de lampes, depuis le haut jusqu'en bas, & on les allume le soir. A chacune de ces figures il y a plus de deux mille lampes, qui sont disposées de manière que de tous côtés on voit un homme & une femme de feu. La tradition qui se conserve encore dans ce pays, porte que ces deux figures représentent le jeune homme & la jeune fille qui étoient anciennement immolés tous les ans au Nil, & jetés dans les eaux de ce fleuve.

Thev. Voyag. T. II, p. 744 & 745.

Si les Égyptiens ont admis ces sacrifices si contraires à l'humanité, comme il me paroît que l'on ne peut en douter, ils n'ont point dû cet usage à Abraham, selon que je l'ai déjà remarqué. Il ne peut également avoir été introduit chez eux par les Israëlites pendant leur séjour dans ce pays. Cette pratique barbare n'a été adoptée par ces derniers que très-long-temps après leur établissement dans le pays de Canaan, non en mémoire ni à l'imitation de l'action d'Abraham, mais pour se conformer à l'idolâtrie de leurs voisins dont ils avoient admis le culte. Les Égyptiens enfin n'ont pu devoir les victimes humaines au séjour que les Pasteurs Phéniciens ont fait chez eux. Quoique ces Pasteurs sacrifiassent aussi des hommes, ils s'étoient rendus si odieux à l'Égypte, qu'il n'est point à présumer qu'elle ait voulu se conformer à leurs usages, ni rien emprunter d'eux; & ce qui persuade que ces sacrifices n'ont point été établis en Égypte par les Pasteurs, c'est que, selon Manéthon, ils étoient pratiqués en Idithie, dans les jours caniculaires. Cette ville, dont le véritable nom, selon Marsham, étoit Εἰλιθυῖα, étoit située dans la haute

[illegible]

[illegible]

haute Égypte, dans le nome de Thèbes, qui n'ayant jamais appartenu aux Pasteurs Phéniciens, ne pouvoit être habitée que par les naturels du pays; & la fête dans laquelle s'offroient ces sacrifices, n'avoit point été célébrée par les Pasteurs; elle étoit particulière aux Égyptiens naturels, qui avoient consacré la mémoire d'Isis dans la canicule, & qui en haine de Typhon, c'est-à-dire des maux qu'ils avoient essuyés de la part des Pasteurs, sacrifioient dans cette solennité, des hommes roux ou des étrangers à Osiris mari d'Isis. Pour découvrir l'origine de cette espèce de sacrifice, commune aux Égyptiens & aux Phéniciens, il faut donc remonter à une source commune à ces deux peuples. L'histoire de la Phénicie nous la découvre. Cronos I.[er] du nom est le premier qui soit dit avoir offert une victime humaine. Ce Cronos, qui eut pour fils Canaan & Mitzraim, est la souche commune des Égyptiens & des Phéniciens. N'est-il pas naturel que ces deux peuples aient suivi l'exemple de leur père commun?

Strab. XVII, p. 817. Euseb. Præpar. Ev. III, 12.

L'Égypte avoit renoncé à ces victimes humaines avant la guerre de Troie. Ménélas, à son retour de cette expédition, vint en Égypte; mais quand il voulut partir, les vents contraires l'empêchèrent de se rembarquer: il prit deux enfans Égyptiens qu'il immola, pour consulter leurs entrailles. Ce sacrifice étant venu à la connoissance des gens du pays, ils en furent tellement indignés, que si Ménélas n'eût promptement pris la fuite, les Égyptiens se seroient vengés sur lui de cette barbarie. Il y avoit plus de six cents ans que ces sacrifices avoient été proscrits en Égypte par l'édit d'Amosis: ce Prince, après avoir chassé les Pasteurs de la basse Égypte, les avoit abolis. Dans la ville d'Héliapolis, dit Manéthon, chaque jour on sacrifioit à Junon trois hommes qui étoient choisis avec le même soin que les autres victimes, & que l'on marquoit d'un sceau comme elles; cette ville d'Héliapolis étoit sans doute celle de la basse Égypte, dont les Pasteurs avoient été maîtres pendant leur séjour dans le pays. Après leur expulsion, Amosis, sous la domination duquel elle tomba, défendit ces sacrifices; & aux hommes, dont le sang avoit

Herodot. II, p. 149.

Porph. de Abst. II, §. 55.

coutume de couler sur l'autel de la Déesse, il substitua des figures de cire. Ce Prince avoit peut-être déjà proscrit cet usage barbare dans la haute Égypte dont il étoit le maître avant l'expulsion des Pasteurs, ou s'il ne l'avoit point encore fait, il est certain que l'édit qu'il fit publier après sa conquête, fut exécuté dans la haute comme dans la basse Égypte, & l'on ne vit plus de sacrifices humains dans tout ce pays; la mémoire en étoit si éloignée, que lorsqu'Hérodote voyageoit en Égypte, il se laissa persuader qu'ils n'y avoient jamais eu lieu. L'expulsion des Pasteurs de l'Égypte, & la prohibition des victimes humaines qui paroît l'avoir suivie de près, sont de l'an 1818 avant l'ère vulgaire, postérieure seulement de cinquante-trois ans à l'ordre qu'Abraham reçut de Dieu de lui sacrifier son fils.

Cet usage barbare, qui étoit dans les premiers temps commun aux Égyptiens & aux Phéniciens, subsista plus long-temps chez ces derniers; il s'y pratiquoit lorsque les Israëlites sortirent de l'Égypte: Moyse l'avoit en vue, quand il leur défendit de se conformer dans le culte de Dieu, à ce qu'ils verroient pratiquer par les nations dont ils alloient prendre la place, parce que Dieu haïssoit & détestoit les cérémonies de ces peuples, qui brûloient leurs enfans mâles & femelles en l'honneur de leurs Dieux. L'auteur du Pseaume CVI, suivant l'hébreu, reproche aux Israëlites d'avoir, à l'imitation des Cananéens leurs voisins, immolé leurs enfans aux Dieux de ces peuples: le prophète Jérémie les accuse pareillement d'avoir élevé des autels aux Baals, & d'y avoir fait brûler leurs enfans en l'honneur de ces Dieux; Ézéchiel leur objecte aussi le même crime. Rien en effet n'étoit plus commun en Phénicie que ces sacrifices; les habitans de ce pays, dans les calamités publiques, la guerre, la famine, la peste, immoloient à Cronos quelqu'un de ceux qui leur étoient les plus chers. L'histoire de Phénicie, écrite par Sanchoniaton, & traduite en grec par Philon de Byblos, étoit, dit Porphyre, remplie des récits de ces sacrifices inhumains; les Tyriens établis à Carthage, les portèrent en Afrique. Les autres colonies

Deut. XII, 31.

Psal. CVI, 37 & 38.

Jerem. XIX, 5.

Ezech. XVI, 20, 21.

Porph. de Abst. II, §. 56.

Phéniciennes portèrent aussi cette coutume si contraire à l'humanité, dans tous les pays où elles s'établirent; ils la répandirent par toute la terre, & il n'est point de pays barbare ou policé qui n'en fournisse des exemples; les preuves en sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'y insister.

Les sacrifices humains furent continués dans la Phénicie, sans interruption, jusqu'au règne de Xerxès, que Justin a mal-à-propos nommé Darius, comme je l'ai prouvé dans un autre Mémoire. Ce Prince, maître de la Phénicie qui faisoit partie de son empire, défendit par un édit publié vers l'an 482 avant l'ère chrétienne, d'immoler aucune victime humaine: les Phéniciens se soumirent à l'ordonnance du roi de Perse; mais cent cinquante ans après, la ville de Tyr étant assiégée & serrée de fort près par Alexandre le Grand, il fut proposé de sacrifier un enfant à Cronos ou Saturne, & sans l'opposition des anciens de la ville, la superstition l'auroit emporté sur l'humanité. Les Carthaginois, chez lesquels ces sacrifices étoient devenus ordinaires, ne furent pas si dociles: l'édit de Xerxès, qui n'avoit point d'autorité chez eux, parce qu'ils n'étoient point ses sujets, quoiqu'il leur eût été envoyé, ne les détacha point d'une pratique à laquelle ils étoient accoutumés de temps immémorial. Ils eurent plus de déférence pour Gélon, tyran de Syracuse, qui les ayant vaincus, ne voulut point leur accorder la paix qu'ils ne se fussent engagés par le traité, à ne plus sacrifier leurs enfans à Cronos ou Saturne: cette condition ne fut pas long-temps observée; mais aux enfans de famille on substitua des enfans du menu peuple, que l'on acheta de leurs parens. Cent soixante-dix ans ou environ, après le traité conclu avec Gélon, leur ville étant assiégée par Agathocle, autre tyran de Syracuse, vers l'an 310 avant l'ère chrétienne, ils attribuèrent leurs malheurs au changement qu'ils avoient fait dans leur usage; & pour appaiser Cronos qu'ils croyoient irrité contr'eux, ils lui sacrifièrent deux cents enfans qu'ils avoient choisis dans les familles les plus distinguées de leur ville. Quatre-vingt-treize ans après, ou environ, il ne tint point à Hannon, rival

Justin. XIX.

Quint. Curt. IV, 3.

Plutarch. de sera Num. vind. p. 979.

Diod. Sic. XX, p. 756.

d'Annibal à Carthage, que le fils de ce Général ne fût immolé comme les autres à Cronos. Ce ſacrifice n'eut point lieu, parce que le père refuſa le conſentement qu'on lui avoit fait demander, en promettant à ſa patrie de lui envoyer, au lieu de ſon fils, des Romains dont le ſang ſeroit plus agréable à ſes Dieux. Cette ſuperſtition barbare étoit tellement enracinée chez les Carthaginois, que la ruine même de leur ville ne put la faire ceſſer: un Proconſul d'Afrique, nommé *Tibère*, contemporain du père de Tertullien, vers le milieu du II.[e] ſiècle de l'Égliſe, la défendit; il fit même crucifier les Prêtres qui la pratiquoient, mais cet acte de ſévérité ne l'abolit point entièrement. On continua de pratiquer en ſecret ce qu'on n'oſoit plus faire publiquement: les lumières ſeules du Chriſtianiſme répandues par toute la terre, ont pu déraciner cet uſage que l'humanité ſeule auroit dû faire proſcrire.

Sil. Ital. IV.
Tertull. Apol. c. 8.
Joseph. Antiq. XVIII, 14.
Pan. XX, 1.

Il n'y avoit point dans les premiers temps, de lieu particulièrement deſtiné aux ſacrifices; les hommes, perſuadés que le Dieu qu'ils ſervoient étoit immenſe & infini, qu'il étoit préſent par-tout & que rien n'échappoit à ſa vue, regardoient l'univers comme ſon temple, & tout lieu leur paroiſſoit propre pour rendre leurs hommages à ſa majeſté. Vouloient-ils reconnoître par quelque acte extérieur, ſon ſouverain domaine, le remercier des biens qu'ils en avoient reçus, ſe le rendre favorable, ou appaiſer ſa colère par quelque ſacrifice? la première pierre qu'ils rencontroient, ou quelques gazons raſſemblés, leur ſervoient d'autels. Noé, ſortant de l'Arche, veut rendre grâces à Dieu de ſa délivrance, & fléchir ſon courroux qu'il venoit de manifeſter d'une manière ſi terrible; il dreſſe ſur le champ un autel, & il immole quelques-uns des animaux purs qui avoient été préſervés avec lui de l'inondation générale; ſes enfans imitèrent ſon exemple, & ſacrifièrent dans les endroits où ils ſe trouvèrent. Ces premiers ſacrifices furent offerts ſur des montagnes, parce que ce furent les premiers endroits de la terre habités par les hommes après le Déluge; & lorſqu'ils ſe furent multipliés, & que leur nombre les eût obligés de deſcendre dans les plaines, ils préférèrent

Euſeb. Præp. Ev. I, 9.
Geneſ. VIII, 20.

ces montagnes, les lieux élevés & les bois qui s'y trouvoient, pour rendre à Dieu le culte extérieur qui lui est dû. Abraham, arrivé dans le pays de Canaan, offrit à Dieu son premier sacrifice dans la Chesnaie ou le bois de Mambré; s'avançant dans le pays, il lui érige un autel, & invoque son nom sur une montagne à l'orient de Luza: plusieurs années après, ce même Patriarche planta un bois à Beersabée, sur le territoire des Philistins, & y érigea un autel, où il alla dans la suite avec sa famille, offrir à Dieu des sacrifices & lui présenter ses prières; car ce fut-là qu'après sa mort, Isaac son fils alla remercier Dieu de la promesse qu'il venoit de lui faire de sa protection & de la multiplication de sa postérité. Ses descendans conservèrent toujours un grand respect pour ce bois & pour cet autel, auxquels, suivant le texte hébreu, ils donnèrent le nom des hauteurs d'Isaac; ils y alloient encore en pélerinage au temps d'Amos, & ce pélerinage fut célèbre jusqu'au règne de Jéroboham II, après la mort duquel il cessa, parce que Josias, roi de Juda, détruisit ce haut lieu. Ce même Prince renversa l'autel que Jacob avoit érigé à Béthel, & qui étoit devenu un objet de superstition depuis que Jéroboham, premier roi d'Israël, y avoit placé un de ses veaux d'or, & il consuma par le feu le bois sacré qui l'accompagnoit.

Genes. XII, 7.

Ibid. XXI, 33.

Ibid. XXVI, 23 & 25.

Ibid.

Amos, VII, 9.

Idem, V, 5; VIII, 14.

IV. Reg. XXIII, 8.

Ibid. V, 15.

Cet usage des Patriarches, d'offrir à Dieu leurs sacrifices sur des hauteurs & dans les bois, étoit aussi pratiqué chez les Cananéens, au milieu desquels ils habitoient; ces peuples n'avoient point alors d'autres Temples pour offrir à Dieu leurs hommages, & quand ils eurent abandonné le culte du vrai Dieu, pour se livrer à celui des Dieux que leur imagination y avoit associés, ou qu'ils lui avoient substitués, ils conservèrent le même usage. Quand les Israëlites entrèrent dans leur pays, ils n'avoient point encore d'autres lieux destinés au culte public de leur religion; Moyse voulant inspirer à ceux qu'il conduisoit, de l'éloignement & de l'horreur pour le culte profane de ces peuples, & leur ordonnant de détruire tous les lieux où les Cananéens adoroient leurs fausses Divinités, ne parle d'aucun

Temple: *Renverſez leurs autels,* leur dit-il ſouvent, *coupez leurs bois, mettez-y le feu.* Dans les conquêtes que ce chef des Iſraëlites fit au-delà du Jourdain, où Phégor, Moloch, Chamos, Baal & d'autres étoient adorés, on ne lit point qu'il ait renverſé aucun Temple; l'Hiſtoire ne nous apprend point que Joſué, qui lui ſuccéda dans le gouvernement, en ait démoli aucun.

Exod. XXIII, 24; XXXIV, 13. Deuter. VII, 5; XIII, 3.

Cette pratique ſubſiſta long-temps chez les Cananéens. Gédéon, l'un des Juges d'Iſraël, reçoit de Dieu l'ordre de renverſer l'autel que ſon père, devenu idolâtre, avoit érigé à Baal, & d'abattre le bois qui l'environnoit. Les Auteurs des livres des Rois, parlant de ceux d'Iſraël & de Juda qui avoient renoncé au culte du vrai Dieu, & qui avoient imité l'idolâtrie de leurs voiſins, remarquent qu'ils avoient conſacré des autels aux faux Dieux ſur les hauteurs. Telles étoient les eſpèces de Temples que la complaiſance de Salomon pour ſes femmes lui fit élever aux Divinités qu'elles adoroient. L'Écriture parlant de l'idolâtrie de ce Prince, dit, ſelon le texte hébreu, qu'il bâtit ou fit des hauteurs ſur la montagne vis-à-vis de Jéruſalem, c'eſt-à-dire ſur celle des oliviers; & racontant les effets du zèle de Joſias pour la pureté du culte du Seigneur, elle dit que ce Prince ſouilla & profana les hauts lieux qui étoient à Jéruſalem à main droite de la montagne du ſcandale, que Salomon, roi d'Iſraël, avoit faits à Aſtaroth, idole des Sidoniens; à Chamos, le ſcandale des Moabites; & à Melchom, l'abomination des Ammonites; qu'il en briſa les ſtatues & qu'il en abattit les bois. Dieu reprochant aux Iſraëlites le culte étranger qu'ils avoient adopté, ſe plaint de ce qu'ils offroient leurs ſacrifices ſur les endroits élevés des montagnes, & de ce qu'ils brûloient leur encens ſur des collines, ſous un chêne, ſous un peuplier, ſous un térébinthe.

Judic.

III. Reg. XIV, 23. XV, 13. XVI, 33. IV. Reg. XIII, 6; XVII, 4.

I. Reg. XI, 7 & 8.

IV. Reg. XXIII, 13, 14.

Ose. IV, 13.

Dans la ſuite les Phéniciens, pour concilier plus de reſpect à ces lieux deſtinés au culte public de leur religion, & pour empêcher qu'ils ne fuſſent profanés ou endommagés par les bêtes, les fermèrent de haies ou de murailles; mais le terrein renfermé dans ces enceintes reſta découvert, expoſé à l'air & ſans toit; tel étoit le Temple ſitué auprès d'Orthoſie, & dont

j'ai décrit les ruines d'après Maundrell; tel étoit aussi celui du mont Carmel, visité par Pythagore, & dont j'ai parlé dans un des Mémoires précédens. Les temples d'Hercule à Tyr, d'Astarté à Sidon, de Vénus à Byblos, de la même Déesse sur le mont Liban, & celui qui fut consacré sur le mont Casius par les descendans des Dioscures, dûrent avoir cette forme dans leur première construction.

Luc. de Dea Syr. p. 1057, 1058, 1059.
Ap. Eus. Præp. Ev. I, 9.

Ceux que les Phéniciens consacrèrent dans leurs colonies étoient de même exposés à l'air. Celui de Junon, près de la rivière d'Imbrasus, dans l'île de Samos, peuplée originairement par des Phéniciens, avoit toujours été découvert, & il l'étoit encore au temps de Strabon, quoiqu'il fût rempli de statues faites par les plus grands maîtres. Dans la Bœotie, où Cadmus avoit porté la religion & les usages de la Phénicie, les Temples ne furent d'abord que des enclos découverts; & quand Pausanias voyagea dans cette partie de la Grèce, il y en avoit encore plusieurs de cette espèce, sur-tout dans le territoire d'Halyarte. Ces Temples n'avoient point de toît, ils ne contenoient point de statues, & l'ignorance où l'on étoit des noms des Dieux auxquels ils avoient été consacrés attestoit leur ancienneté. Ce Voyageur avoit aussi vu chez les Tanagréens, dans la même province, d'autres Temples qui n'étoient qu'un canton, ou une portion de terrein distincte & séparée du reste des habitations des hommes. Le Temple que Cadmus consacra dans l'île de Rhodes, en exécution du vœu qu'il avoit fait à Neptune, & où il laissa des prêtres Phéniciens pour le desservir, étoit de la même nature, puisque Diodore de Sicile, pour le désigner, se sert du mot grec τέμενος, qui ne signifie qu'un enclos consacré au culte de quelque Divinité. Homère emploie la même expression en parlant du temple de Vénus à Paphos, dans l'île de Chypre, habitée par les Phéniciens. Ce Temple, bâti sur le modèle de celui d'Ascalon, n'avoit point de toit, & Pline met au nombre des merveilles, que son autel étant à découvert il n'y pleuvoit jamais. Les premières Divinités auxquelles les Phéniciens, comme les autres peuples, adressèrent leus vœux ayant été le Ciel, c'est-à-dire le Soleil & les autres astres, & le signe

Strab. XIII, p. 438.
Pausan. IX, p. 307.
Idem, ibidem, p. 298.
Diodor. V, p. 227.
Hom. Odyss. VIII, v. 362. Hymn. in Ven. v. 58.
Plin. II, 96.

extérieur de l'adoration ayant toujours été d'élever les yeux & de tendre les mains vers ceux dont on réclamoit le secours, ces peuples ne vouloient point que dans les lieux où ils s'assembloient pour le culte de ces Divinités, la vue de celles auxquelles ils s'adressoient fût interceptée par aucun autre objet.

S. Athan. cont. Gent.
Herodot. II.

Quoique les Égyptiens n'adorassent pas tous les mêmes Dieux que les Phéniciens, ces deux peuples néanmoins avoient plusieurs pratiques religieuses qui leur étoient communes ; & il est à présumer que les Égyptiens, dans les commencemens, pensèrent comme les Phéniciens, & qu'ils n'eurent point d'abord d'autres temples que ces enclos. Lorsque l'usage des bâtimens somptueux & magnifiques fut introduit chez eux, ils conservèrent cette coutume, du moins à l'égard de quelques-unes de leurs divinités. « De leurs temples, dit » Plutarque, les uns n'ont que des enceintes & sont exposés à l'air, les autres sont couverts & obscurs ». Et nous apprenons de S.[t] Clément d'Alexandrie, qu'ils vouloient que tous les temples consacrés à Minerve, c'est-à-dire à Neith ou Neitha, fussent découverts. Les Athéniens qui avoient reçu leur religion de l'Égypte, avoient des temples ainsi disposés. Vitruve nous dit que ceux qui étoient dédiés à Jupiter, à la Foudre, au Soleil & à la Lune, étoient découverts & exposés à l'air. Sur le chemin de Phalère à Athènes, Pausanias en avoit vu un consacré à Junon, qui n'avoit ni toit ni portes.

Plut. de Is. & Os. p. 659.
Clem. Alex. Strom. V, pag. 559.
Pausan. I, p. 3.

C'est-là le premier état des temples. Les peuples les plus anciens & ceux qui avoient moins varié dans leurs usages, n'en connoissoient point d'autres. Il falloit que ceux dans lesquels les Assyriens déposoient leurs statues, fussent ainsi construits ; car Baruch dit des idoles de Babylone, que non-seulement leurs visages deviennent noirs à cause de la fumée des sacrifices, mais aussi que les hiboux, les hirondelles & les autres oiseaux volent sur leur corps & se reposent sur leur tete. Les Perses n'avoient point de temples couverts; ils regardoient comme une espèce de folie de vouloir enfermer la

Baruch, VI, v. 20, 21.

la Divinité, à qui tout doit être libre & ouvert, & dont l'Univers est la maison ou le temple. Les Germains, au rapport de Tacite, pensoient de la même manière, & ils jugeoient qu'il étoit contre la grandeur & la majesté des Dieux de les loger dans des maisons comme les hommes. Les anciens Gaulois ne pratiquoient les cérémonies de leur religion que dans les bois; & dans le II.[e] siècle de l'Église, lorsque Celse écrivoit contre les Chrétiens, les Scythes, les Nomades d'Afrique, les Sères & d'autres peuples n'avoient point encore de temples fermés.

Cicer. de Leg. II.

Orig. cont. Cels. VII, p. 373.

Il ne faut donc point prendre à la rigueur les expressions des auteurs qui disent que les temples ont été fondés par des hommes qui ont vécu dans les temps les plus reculés, par un Deucalion de Scythie[a], par un Osiris[b], par Phoronée ou par Mérops[c], ni croire que les temples dont ils parlent, aient eu la forme qui leur a été donnée depuis; les termes dont ils se servent, ne désignent que des lieux destinés au culte de la religion, sans exprimer la forme particulière de leur construction. On peut en juger par ce qui est dit de Danaüs, que l'on regarde comme l'auteur ou l'instituteur des temples dans la Grèce. Diodore de Sicile dit que ce Prince bâtit un temple, ἱερὸν, à Minerve, dans l'île de Rhodes: ce temple ne put être de la forme de ceux que l'on a vus depuis; car c'étoit une loi en Égypte, d'où venoit Danaüs, que les lieux consacrés à cette divinité fussent découverts. Dans la langue latine, le nom *templum* ne signifioit point par lui-même un édifice couvert, tel que ceux qui furent construits dans la suite en l'honneur des Dieux: ce nom se donnoit à toute sorte de terrein consacré que l'on pouvoit enclore & fermer de haies, de palissades ou de murailles. On appeloit ainsi dans cette langue les endroits que les Augures soustrayoient aux usages publics, qu'ils enfermoient avec des planches, ou qu'ils environnoient de toiles, en n'y laissant qu'une porte. Varron semble même dire que les lieux consacrés au culte des Dieux, n'avoient été appelés *temples* que parce qu'y étant on pouvoit contempler le ciel.

[a] *Luc. de Dea Syr.*
[b] *Diodor. I.*
[c] *Arnob. adv. Gent. I.*

Diodor. V, p. 227.

Serv. ad Æn. IV, v. 199.

Fest. minora Templa.

Varro, de Ling. Lat. VI, p. 67.

C'eſt de la même manière qu'il faut entendre les auteurs qui parlant des temples qui exiſtoient de leur temps & qu'ils avoient vu, en faiſoient remonter la conſtruction aux temps les plus éloignés, comme Lucien le fait à l'égard des temples de Byblos & d'Hiérapolis, & Hérodote de ceux de Tyr & d'Aſcalon. On ne doit point inférer de leurs expreſſions, que ces temples dont ils parlent, ou qu'ils décrivent, euſſent été anciennement conſtruits tels qu'ils les voyoient. Ils ſe ſont conformés à un uſage aſſez ordinaire, de donner à une monarchie, à une ville, à un édifice, toute l'antiquité de ceux auxquels ils ont ſuccédé, quoique la monarchie ait ſubi diverſes révolutions, que la ville ait ſouvent changé de forme, & que l'édifice ait été pluſieurs fois reconſtruit. Il en étoit ainſi du temple de la Déeſſe de Syrie à Hiérapolis. Les uns en attribuoient la fondation à Deucalion de Scythie, d'autres vouloient qu'il eût été bâti par Sémiramis, quelques-uns en faiſoient honneur à Attis, & d'autres enfin prétendoient qu'il étoit dû à Bacchus; mais Lucien qui rapporte ces différens ſentimens, reconnoît que celui qui ſubſiſtoit de ſon temps, & dans lequel il étoit entré, avoit été bâti dans un temps poſtérieur; ce qui ne l'empêche point de dire, comme les autres, que ce temple étoit un des plus anciens de l'Orient; ce qui étoit en quelque ſens véritable, malgré les différentes formes qui pouvoient lui avoir été données, parce qu'il avoit été conſtruit à la place ou ſur les ruines d'un autre plus ancien.

Les temples fermés & couverts n'ont vraiſemblablement commencé qu'après que les ſtatues eurent été introduites dans la religion. Lorſque l'on eut rendu la Divinité ſenſible, & qu'on l'eut repréſentée par des figures de matière fragile ou caduque, il fallut mettre ces figures à l'abri des injures de l'air & des ſaiſons. D'abord ce ne furent que de ſimples niches dans leſquelles on plaçoit les ſtatues des Dieux que l'on adoroit, comme dans le temple auprès d'Orthoſie. Telle étoit ſans doute la maiſon de Dagon chez les Philiſtins. Enſuite on bâtit dans ces enclos découverts, & dans la partie la plus enfoncée, de petits édifices couverts, pour y mettre les ſtatues

des Dieux, & y renfermer tout ce qui servoit à leurs mystères. Ces petits édifices, quoique couverts, n'empêchèrent point que les temples dans lesquels on les avoit construits, ne continuassent de porter le même nom; on les appela, comme auparavant, τεμένη, c'est-à-dire *enclos* ou *portion de terrein réservé & séparé des autres.* C'est l'idée que nous donne Homère des temples, au temps de la guerre de Troie. Ce Poëte nous parle du temple de Jupiter sur le mont Ida[a], de celui qui étoit à la source du Sperchius[b], de celui de Vénus à Paphos dans l'île de Chypre[c]; mais par-tout il emploie le terme τέμενος; & Eustathe nous avertit que ce mot, dont ceux qui sont venus depuis Homère, se sont servis pour désigner un temple, ne signifie dans ce Poëte qu'un lieu séparé, qui a son enceinte particulière: ce nom, continue-t-il, vient du verbe τέμνω, *couper, séparer,* & signifie *ce qui est distingué & séparé de ce qui l'avoisine.*

[a] *Hom. Iliad. VIII, v. 48.*
[b] *Id. ib. XXIII, v. 148.*
[c] *Idem, Odyss. VIII, v. 363.*

Eustath. in Iliad. VI, p. 493.

Ces enclos, comme je l'ai déjà observé, étoient sur des montagnes ou sur des hauteurs, & on les environnoit de bois. Les premiers mortels, dit Maxime de Tyr, regardèrent les sommets des montagnes comme des symboles de la Divinité; ceux qui vinrent après eux, se persuadèrent qu'il n'y avoit point de montagnes qui ne fût le séjour de quelque divinité; & les montagnes les plus élevées furent consacrées à ceux qui étoient réputés les plus grands Dieux. Le Casius dans la Syrie, l'Atabyrius ou Atabyris dans l'île de Rhodes, l'Ida dans l'île de Crète où les Phéniciens s'étoient établis comme dans la précédente, le Pélion & l'Olympe dans la Thessalie, l'Ida dans l'Asie mineure, auprès de l'ancienne Troie, & plusieurs autres aussi élevées, étoient regardées comme le séjour particulier de Jupiter, le premier des Dieux du Paganisme. Dieu même prescrivant aux Israëlites le lieu où il vouloit être adoré, leur ordonna, lorsqu'ils seroient sortis de l'Égypte, de lui offrir leur sacrifice sur le mont Sinaï; & il choisit ou plutôt il approuva le choix que David & Salomon avoient fait de la montagne de Sion, où ils devoient lui rendre le culte dont il avoit réglé les cérémonies.

Maxim. Tyr. Diss. XXXVIII.

Virg. Æneid. VIII, v. 351.

Exod. III, 12.

Les bois n'étoient pas moins reſpectés que les montagnes, & ils accompagnoient toujours les lieux deſtinés au culte public. Les Égyptiens, comme les Phéniciens, n'avoient point de temples ſans bois. Les temples des Dieux n'étoient ſuivant l'uſage le plus ancien, dit Pline, que des bois, d'où les gens de la campagne avoient conſervé la coutume de conſacrer à Dieu quelque arbre diſtingué des autres par ſa hauteur; & de ſon temps, on n'avoit pas moins de reſpect pour les bois & pour le ſilence qui y règne, que pour les ſimulacres des Dieux revêtus d'or & d'ivoire. « Si vous rencontrez, dit Sénèque, un bois garni de vieux arbres d'une » hauteur plus qu'ordinaire, l'élévation de ce bois, le ſilence » qui y règne, & ſon ombre que vous admirez, vous perſuadent qu'un Dieu y fait ſon ſéjour. »

Clem. Alex. Pedag. III, c. 2.

Plin. Hiſt. Nat. XII, 1.

Senec. ep. XLI.

Mais pourquoi les lieux élevés & les bois furent-ils dans l'origine préférés pour le culte public de la religion? Deux raiſons peuvent y avoir concouru: la première, parce que les montagnes ayant été la première demeure des hommes échappés à l'inondation générale, ce fut-là qu'ils rendirent à Dieu les devoirs que la religion leur enſeignoit; deſcendus enſuite dans la plaine, ils perſévérèrent dans l'uſage auquel ils étoient habitués, & retournèrent ſur les montagnes & dans les bois dont elles étoient couvertes, pour offrir leurs ſacrifices: la ſeconde, parce qu'ils trouvoient ſur ces hauteurs & dans les bois, une ſolitude & un ſilence propres à leur inſpirer le recueillement néceſſaire, pour ne s'occuper que de Dieu, dans le temps qu'ils lui rendoient leurs hommages. Mais lorſque l'idolâtrie eut été répandue, & que les idées & les ſentimens ſur la nature de Dieu eurent été corrompus, le peuple groſſier ſe perſuada que les montagnes étant plus voiſines du ciel, les Dieux qui y faiſoient leur ſéjour, entendroient plus facilement les prières de ceux qui y monteroient pour s'adreſſer à eux. Lucien parlant de celui que l'on faiſoit monter dans le temple d'Hiérapolis, au haut d'une colonne très élevée, pour y offrir des vœux pour toute la Syrie, en rend cette raiſon, parce que là il eſt plus voiſin

Luc. de Dea Syr. p. 1069.

du ciel, & que les Dieux entendent ſa prière plus facilement. Cette raiſon, dans la bouche de Lucien, pourroit paſſer pour une raillerie; mais elle eſt confirmée par un auteur plus grave & plus ſérieux: Tacite dit de même que les montagnes ſont plus voiſines du ciel, & que les Dieux y entendent de plus près les prières des mortels.

Tacit. XIII, n. 57.

Les lieux choiſis pour les exercices publics de la religion, ſe nommoient בַּיִת *beth:* ce nom dans le langage du pays de Canaan, ou de la Phénicie, ſignifioit *une demeure, une habitation, le ſejour de quelqu'un.* La pierre que Jacob avoit ointe, & qui à ſon retour de la Méſopotamie lui ſervit d'autel pour offrir un ſacrifice à Dieu, fut appelée בֵּית אֵל *Bethel, maiſon de Dieu.* Le tabernacle du Seigneur réſidant à Silo, eſt appelé du même nom dans l'Écriture; le temple placé ſur la montagne de Sion, eſt auſſi nommé בֵּית יְהוָֹה *Bet Iehovah, maiſon de Dieu.* Les Cananéens ne donnoient point d'autre nom aux lieux dans leſquels ils s'aſſembloient pour le culte de leurs Dieux. Le temple d'Aſtarte à Sidon, & tous ceux qu'on élevoit à cette Déeſſe dans les autres endroits du pays, étoient appelés *Beth Aſtaroth.* Tous les autres temples ſont dénommés de la même manière: on trouve dans l'Écriture, *Beth Peor, Beth Dagon, Beth Baal berith,* pour exprimer les temples de Baal, de Dagon & de Peor. Les Grecs, qui tenoient leur religion des Égyptiens & des Phéniciens, ont employé une expreſſion toute ſemblable. Le terme ναὸς, dont ils ſe ſont ſervis, ſignifie, comme le mot phénicien, *une demeure, une habitation.* Son origine même eſt phénicienne; car ναίω, dont vient ναὸς, a été formé de נָאוָה *nahouah, habitavit.*

Gen. XXVIII, 12, XXXV, 7.

Judic. XXI, 2.

Pſalm. CXXII, 1.

Outre ces lieux deſtinés par les Phéniciens au culte de leurs divinités, ils en avoient qui étoient particulièrement conſacrés au Soleil: ces lieux étoient nommés dans leur langue חַמָּנִים *hhammanim:* ils ſont ſouvent déſignés ſous ce nom dans l'Écriture. Les Iſraëlites avoient reçu l'ordre de les détruire lorſqu'ils ſeroient entrés dans le pays de Canaan; mais cet ordre fut mal exécuté. Toujours enclins à imiter l'idolâtrie de leurs voiſins, ils conſacrèrent des lieux ſemblables. Iſaïe &

Iſai. XXVII, 9.

Ézéch. VI, 4. Ézéchiel leur annoncent, de la part de Dieu, que ces lieux seront détruits : ils le furent, en effet, par les rois Aza & Josias. Les interprètes Grecs de l'Écriture ont rendu diversement ce mot phénicien ; tantôt ils l'ont traduit par τὰ ξύλινα χειροποίητα, *des images de bois faites de main d'homme ;* d'autres fois par τὰ εἴδωλα, *des idoles, des statues, des images ;* mais plus souvent par τὰ ὑψηλὰ, *des hauts lieux*, & quelquefois par τεμένη, *des lieux séparés pour un usage particulier.* De ces différentes interprétations il n'y a que la dernière qui convienne au mot original, car ces *hhammanim* étoient des lieux retirés de l'usage commun, & consacrés au culte du Soleil ou du Feu. Tels étoient ceux dans lesquels les Perses, qui avoient conservé l'usage de n'avoir point de temples clos & couverts, faisoient leurs offrandes au Soleil ou au Feu élémentaire. Strabon *Strab. XV.* les appelle Πυρεῖα & Πυραιθεῖα, *des Pyrées* ou *lieux consacrés au Feu.* Zonaras racontant l'expédition d'Héraclius en Perse, les nomme τὰ τεμένη τοῦ Πυρός, *les enclos du Feu*, ou *lieux* *Zonar.* *destinés à son culte.* Les Phéniciens avoient donné à ces lieux le nom de חמנים *hhammanim*, qui signifie *des endroits exposés à la chaleur & à l'ardeur du Soleil* ou *destinés au culte du Feu.* Ce nom vient du verbe חמם *hhamam*, qui dans leur langue signifie *calescere, calefieri, æstuare*, dont a été formé le nom phénicien חמה *hhamah*, donné au Soleil principe de la chaleur, & celui de חם *hham*, donné à l'Égypte à cause de la grande chaleur de ce pays. C'étoit dans ces endroits que l'on conservoit religieusement un feu qu'on ne laissoit jamais éteindre ; car ce peuple avoit coutume d'entretenir un *Sil. Ital. III.* feu toujours subsistant. Cet usage se pratiquoit à Gadès, bâtie par des Phéniciens venus de Tyr, qui y avoient établi les rites qu'ils étoient accoutumés de pratiquer chez eux. Cette coutume de conserver un feu perpétuel remontoit à la plus haute *Ap. Eus. Præp. Ev. I, 9.* antiquité, selon Théophraste, & elle a été établie chez tous les peuples par les Phéniciens & par les Égyptiens.

Les Phéniciens ne se contentoient point de ces enclos sacrés, pour rendre leur culte au Soleil & aux autres astres. On voit par les reproches des Prophètes aux Israëlites, qui avoient

adopté l'idolâtrie de leurs voiſins, qu'ils ſe ſervoient pour le même uſage des toits de leurs maiſons qui étoient faits en terraſſe, & ſur leſquels ils dreſſoient des autels. Sophonie leur reproche d'adorer la milice du ciel ſur leurs toits. Jérémie leur annonce que Dieu rendra impures comme *topheth*, c'eſt-à-dire comme le lieu où ſe portoient toutes les immondices de Jéruſalem, les maiſons de Jéruſalem & les palais des rois de Juda, ſur les terraſſes deſquels ils ſacrifioient à la milice du ciel, & où ils faiſoient des libations aux Dieux étrangers. Le même Prophète répète ailleurs la même menace, & leur prédit que ce ſera par les Chaldéens qu'il exercera cette vengeance, & que ces peuples détruiront & réduiront en cendres ces maiſons ſur les plate-formes deſquelles ils ſacrifioient à Baal, faiſoient des libations aux Dieux étrangers & irritoient le Seigneur. Le pieux roi Joſias détruiſit les autels qui étoient ſur la terraſſe du palais d'Achaz, mais il ne put arrêter le cours de cette ſuperſtition, qui eſt encore reprochée aux Iſraëlites par des Prophètes qui lui ſont poſtérieurs.

Sophon. I, 5.

Jérém. XIX, 13.

Id. ibid. 29.

TREIZIÈME MÉMOIRE SUR LES PHÉNICIENS.

Suite du culte Phénicien, & des pratiques religieuses de ce peuple.

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 7 Août 1770.

AUX enclos sacrés & aux autels dressés sur les terrasses des maisons, dont j'ai parlé dans le Mémoire précédent, les Phéniciens ajoutèrent des temples portatifs, des chapelles, des arches ou coffres qui se transportoient d'un lieu à un autre, sur des chars traînés par des taureaux, ou que des hommes portoient sur leurs épaules. Ces peuples qui avoient consacré la mémoire d'un de leurs ancêtres par l'apothéose, portoient ainsi son temple. Sanchoniaton, ou Philon de Byblos son traducteur, dit que dans la Phénicie on avoit érigé à Agrouéros ou Agrotès, un monument très-révéré, & fait un temple qui étoit porté sur un chariot traîné par des taureaux, ναὸν ζυγοφορούμενον. Ces petits temples portatifs n'étoient que des coffres ou arches. Les Phéniciens, auteurs des mystères des Cabires, en avoient communiqué l'usage aux habitans de l'île de Samothrace, d'où il avoit été porté en Étrurie.

Ap. Euf. Præp. Ev. I, 9.

Ibid. III, 3.

Ces temples portatifs n'étoient point particuliers aux Phéniciens; l'usage de porter des temples sur des chariots, étoit ancien & reçu par-tout, selon Eustathe. Nous le voyons pratiqué par les Israëlites dans le désert. Amos leur reproche d'y avoir porté le tabernacle de Moloch, l'image de leurs idoles & l'étoile de leur Dieu. Ils pouvoient avoir emprunté cette pratique des Arabes ou des Cananéens, dans le voisinage desquels ils étoient alors; peut-être même l'avoient-ils apporté de l'Égypte d'où ils sortoient, car cette coutume avoit aussi lieu dans ce pays. Osiris, nous dit Diodore, avoit dédié deux temples d'or, ναοὺς χρυσοῦς; le plus grand étoit consacré

Eustath. in Iliad. I.

Amos, V, 26.

Diod. l. 1, p. 9.

consacré à Jupiter, & le second à son père qui portoit le même nom, & qui fut surnommé *Ammon :* ce Prince fit des temples du même métal aux autres Dieux. L'expression ναὺς χρυσοῦς, *des temples d'or,* répétée par l'historien, prouve que par ces temples on ne doit entendre que des coffres ou des niches; car d'où ce Prince auroit-il pu rassembler une assez grande quantité d'or pour en construire une douzaine de temples de la forme dans laquelle on les a faits depuis?

Ces petits temples étoient portés solennellement en procession certains jours de l'année. Tous les ans, on transportoit d'Égypte en Libye, en traversant le Nil, une chapelle de Jupiter, que l'on ramenoit quelques jours après, pour représenter le retour du Dieu de son voyage d'Éthiopie. Le commerce ou l'union de Jupiter & de Junon sur le mont Ida, Συνουσία, n'a été imaginé par Homère que sur certaines fêtes où les Prêtres portoient les temples de ces Dieux sur une montagne jonchée de fleurs. Plutarque rendant compte des cérémonies du culte d'Osiris, dit que le dix-neuvième jour du mois Athur, le troisième de l'année Égyptienne, on alloit de nuit à la mer, & que des Ministres, qu'il appelle Στολισταὶ, à cause de la forme particulière de l'habit dont ils étoient revêtus, portoient avec les Prêtres un coffre sacré, ἱερὰν κίστην, dans lequel étoit un autre petit coffre ou arche d'or, χρυσοῦν κιβώτιον. Apulée, dans la description qu'il fait d'une procession suivant le rit Égyptien, remarque qu'il y avoit un Prêtre qui portoit un coffre renfermant & cachant aux yeux du public les mystères de la religion. Ce que Plutarque a appelé κιστὴ & κιβώτιον, est nommé par Synésius κωμαστήριον, & au pluriel κωμαστήρια. Ces κωμαστήρια, dit cet auteur, sont des coffres, κιβώτια, contenant des boules ou petits globes, σφαίρας, qui exciteroient l'indignation du peuple, s'il voyoit qu'on lui propose comme sacrées des choses si communes & si faciles à faire. On avoit donné ce nom à cette espèce de coffres, parce qu'ils étoient à la garde des Prêtres nommés Κωμασταὶ, ainsi appelés parce qu'ils présidoient aux festins que l'on faisoit dans les temples, & qu'ils étoient chargés du soin

Diod. l. p. 62.

Id. ibid.

Plut. de If. & Of. p. 653.

Apul. Metam. XI.

Synef. Calvit. Encom. p. 73.

d'en faire les préparatifs. Leur ordre étoit inférieur à celui des Prophètes, mais au-dessus de ceux qui avoient le soin des temples, & qui portoient le nom de Ζακόροι, *Æditui*, que nous nommerions aujourd'hui *Sacristains:* c'est la conjecture du P. Pétau. Les Phéniciens & les Égyptiens portèrent par-tout l'usage de ces coffres; & il n'est pas de nation qui dans ses mystères, représentant ce qui s'est passé dans les premiers temps, n'ait eu de ces espèces d'arches ou de coffres. Comme on les garnissoit de fleurs de différentes espèces & de diverses couleurs, on les nomma, dans la langue grecque, πάστοι, du verbe πάσσω ou πάττω, qui signifie *conspergere, variegare, variè distinguere; couvrir, émailler, marqueter:* parce qu'on les portoit, ils furent appelés παστοφόρια, & l'on donna à ceux qui avoient la fonction de les porter le nom de Παστοφόροι. Cette étymologie est confirmée par Hésychius, qui explique le mot παστοφόριον par ναὸς εὐανθής, *un temple bien fleuri, garni & décoré de fleurs.*

Synes. de Provid. p. 94.

On conserva dans les mystères, comme je l'ai déjà remarqué, l'usage de ces temples portatifs ou coffres; & lorsque les simulacres ou les statues eurent été introduites, ces simulacres furent aussi portés dans les fêtes qui se célébroient pour le commun du peuple. Le voyage des Dieux en Éthiopie, dont parle Homère dans le premier livre de l'Iliade, n'étoit qu'une procession dans laquelle on portoit solennellement les images des Dieux. Il y avoit à Héliopolis, dans la haute Égypte, un très-grand temple de Jupiter; les Éthiopiens venoient dans un certain temps de l'année prendre la statue de ce Dieu & celle des autres Dieux, qu'ils emmenoient en Libye, où ils faisoient une fête, après laquelle ils rapportoient ces statues dans le lieu où ils les avoient prises; cette fête duroit douze jours, parce qu'il y avoit autant de Dieux. Ces processions étoient d'usage en Assyrie. Jérémie écrivant aux Israëlites captifs à Babylone, leur dit qu'ils verront dans cette ville des Dieux d'or & d'argent, de pierre & de bois portés sur les épaules, & qui se font craindre par les nations. Si l'on en croit Macrobe, les Assyriens avoient reçu cette coutume des Égyptiens; elle avoit

[illegible] p. 62.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

paſſé chez les Grecs & les Romains. Ces derniers, en certains jours de l'année, portoient ſolennellement toutes les ſtatues de leurs Dieux ſur des brancards & ſous des pavillons auxquels ils donnoient le nom de *tenſa*. Les jours deſtinés à ces proceſſions étoient des jours de fête & de réjouiſſance; c'eſt pourquoi les Grecs les appelèrent Ἀγάλματα, & dans la ſuite ils donnèrent le même nom aux ſtatues des Dieux qui occaſionnoient ces réjouiſſances; car ce nom vient de leur verbe ἀγάλλομαι, *exulto, tripudio, oblector.* Ἄγαλμα, dit Héſychius, πᾶν ἐφ᾽ ᾧ τις ἀγάλλεται, *tout ce qui donne occaſion à quelqu'un de ſe réjouir.*

Fest. voc. Tensa.

Ces temples portatifs ne pouvoient, ſur-tout dans les premiers temps, contenir autre choſe que quelques ſymboles des Dieux auxquels ils étoient conſacrés; car alors on ne connoiſſoit ni ſtatues, ni images. Théophraſte, cité par Porphyre, atteſte que les premiers hommes n'adoroient aucune figure ſenſible. Lucien dit qu'anciennement les temples des Égyptiens ne renfermoient aucune ſtatue, & Euſèbe donne comme une choſe conſtante & avouée de tous, que les anciens Barbares & les anciens Grecs n'avoient point l'uſage d'ériger des ſtatues. Les Phéniciens n'en avoient pas plus que les premiers Grecs; lors même qu'ils eurent admis le culte des Dieux mortels, ils furent long-temps ſans leur en conſacrer. On n'en voyoit aucune dans le temple qu'ils avoient conſtruit à Gadès, en l'honneur d'Hercule un de leurs Héros, & où l'on conſerva long-temps le rit & les cérémonies Phéniciennes. Quand, cédant à l'exemple de leurs voiſins, ils ſe furent fait des ſtatues, ils ne repréſentèrent que leurs Dieux mortels, c'eſt-à-dire ceux de leurs Héros qu'ils avoient mis au nombre des Dieux. Dans le temple de la déeſſe de Syrie à Hiérapolis, il n'y avoit point de ſimulacre du Soleil, ni de la Lune; & la raiſon qui en fut rendue à Lucien par les Prêtres de ce temple étoit que les Syriens, parmi leſquels étoient compris les Phéniciens, croyoient que ces Dieux étant continuellement vus de tout le monde, il étoit inutile de les repréſenter par des images, ce qui n'avoit point lieu pour les Divinités mortelles, dont le ſouvenir ne

Ap. Porphyr. de Abſt.

Luc. de Dea Syr. p. 1057.

Euſ. Præp. Ev. I, 9.

Sil. Ital. III, v. 26.

Luc. de Dea Syr. p. 1071.

pouvoit ſe conſerver ni être rappelé par des mémoriaux particuliers. D'autres peuples ont conſervé plus long-temps que les Phéniciens l'uſage de n'admettre aucune ſtatue dans leur culte. Les Perſes, qui n'adoroient que les Dieux naturels, & qui ne croyoient point qu'aucun mortel pût devenir Dieu, n'en avoient point. Les anciens Germains, qui n'érigeoient point de temples, penſoient comme les Perſes, qu'il étoit contraire à la majeſté des Dieux de les repréſenter ſous une figure humaine. C'étoit apparemment auſſi la manière de penſer des anciens Romains; la religion qui leur avoit été donnée par Numa étoit ſans ſimulacres, & ils ne furent introduits chez eux qu'environ cent ſoixante-dix ans après la fondation de leur ville par Tarquin-l'ancien, qui originaire de Corinthe, voulut établir chez eux les uſages de la Grèce. Les Étruſques, peuples voiſins de Rome, avoient une loi particulière qui leur défendoit de mettre aucune ſtatue d'Æſar dans leurs temples. Ils regardoient ce Dieu comme l'auteur & le fabricateur de l'Univers, ſur lequel il exerçoit ſon ſouverain domaine, ce qui étoit exprimé par ſon nom, qui me paroît venir de l'un ou de l'autre de ces mots phéniciens יָצַר *iatzar, finxit, formavit,* ou עָצַר, *hhatzar, imperavit.* Ils tenoient ces noms des Phéniciens, ou s'ils ſont originaires d'Égypte, comme quelques-uns le prétendent, j'en conclurois que les langues égyptienne & phénicienne différoient peu dans les premiers temps.

Herodot. I, p. 62.

Tacit. de mor. Germ. c. 9.

S. Aug. de civ. IV, 31.

Hesych. art. mou.

Quoique les Phéniciens n'euſſent point anciennement de ſtatues, ils avoient néanmoins des monumens qui leur rappeloient le ſouvenir de ceux qu'ils vouloient honorer. Philon de Byblos nous dit que lorſque l'uſage de rendre un culte à des mortels eut été introduit, les Phéniciens & les Égyptiens qui ont communiqué leurs uſages aux autres peuples, mirent au nombre des grands Dieux tous ceux qui avoient inventé quelqu'une des choſes néceſſaires à la vie, ou qui avoient rendu quelque ſervice important au genre humain, qu'ils leur érigèrent des temples, & qu'ils leur conſacrèrent des colonnes & des poteaux. En effet, Sanchoniaton rapporte qu'Ouſous, frère d'Upſouranius, conſacra au feu & au vent deux

Ap. Euſ. Præp. Lib. I, 10.

Ibid.

colonnes, qu'il se prosterna devant elles & leur fit des libations; il ajoute qu'après que toute cette race fut finie, ceux qui vinrent ensuite, consacrèrent des poteaux, qu'ils se prosternèrent devant des colonnes, & qu'ils leur firent des fètes annuelles : ainsi les Phéniciens n'eurent d'abord que des pierres brutes ou des morceaux de bois. La statue de Vénus à Paphos, dans l'île de Chypre, où ils avoient porté le culte de cette Déesse, n'étoit, selon Maxime de Tyr, qu'une pyramide blanche. Les premiers Grecs instruits par les Phéniciens, n'eurent point d'autres statues que des pierres ou des morceaux de bois. Tous les Anciens, dit Clément d'Alexandrie, n'érigèrent que des poteaux de bois, ou des colonnes de pierre, qu'ils appelèrent ξόανα, parce qu'elles étoient d'une matière polie, & qu'ils nommèrent βρέτη, lorsque dans la suite ils leur eurent donné une figure humaine. Dans l'origine, dit Justin, les Anciens n'avoient pour Dieux immortels que des hastes ou piques. Les Romains eux-mêmes n'adoroient Mars que sous le symbole d'une pique; & ce fut le symbole sous lequel ils représentèrent Romulus, lorsqu'ils l'eurent mis au nombre de leurs Dieux; ils le nommèrent *Quirinus*, parce que la lance ou la pique qui étoit le mémorial établi pour rappeler son souvenir, se nommoit *quiris* dans la langue des Sabins.

Pausan. VII, p. 228.
Clem. admon. p. 29.
Justin. lib. XLVIII.
Clem. admon. p. 29.
Plut. in Romul.

L'art de faire des statues d'animaux, qui étoient les seuls symboles employés par les Égyptiens dans leur culte, étoit connu en Égypte avant que les Israëlites en sortissent, on le voit par le veau d'or que ce peuple fit dans le désert; mais cet art n'étoit point encore connu, ou du moins il n'étoit point encore employé par les Phéniciens dans leur culte religieux lorsque les Israëlites entrèrent dans leur pays. Il est vrai que l'auteur de la Vulgate rapportant les ordres donnés par Moyse, de détruire tous les objets de l'idolâtrie des Cananéens, met de ce nombre les statues; les auteurs de la Version grecque se sont servis des mots στήλαι & γλυπτὰ, *des colonnes & des ouvrages de sculpture;* mais les termes de l'original ne présentent point les idées que l'on attache communément à

Exod. XXIII, 24; XXXIV, 13. Deut. VII, 5; XIII, 3.

ceux que le traducteur latin a employés, ni au dernier dont s'est servi le traducteur grec. Ces termes dans l'hébreu sont מַצֵּבוֹת *matzeboth* & פְּסִילִים *pesilim.* Le premier de ces termes ne signifie que des colonnes posées & érigées en l'honneur de quelqu'un. Sa racine est נָצַב *natzab, posuit, statuit, fixit, erexit;* d'où מַצֵּבָה *matzebah, columna, cippus.* Le second, פְּסִילִים *pesilim*, dans son acception primordiale, exprime tout ce qui est poli & uni, tant en pierre qu'en bois, & vient du verbe פָּסַל *pasal, dolavit, blanchir, planer, unir, polir.* Dans la suite, l'art de la sculpture étant devenu commun, on a employé le même terme pour exprimer tout ce qui étoit sculpté, tant en pierre qu'en bois. La même chose est arrivée au mot grec ξόανον. Les Anciens, comme nous l'apprenons de S.t Clément d'Alexandrie, s'en servoient pour désigner les monumens qu'ils érigeoient à leurs Dieux, quoique ce ne fussent que des morceaux de bois ou de pierre sans aucune représentation. On les nommoit ainsi parce que la matière dont ils étoient faits, étoit ratissée, raclée ou polie, du verbe ξεῶ, *racler, polir.* Ξόανα, dit Hésychius, *κυρίως ἐκ ξύλων ἐξεσμένα ἢ λίθων; par le mot ξόανα, on entend proprement tout ce qui est raclé ou poli, tant en bois qu'en pierre.* Depuis, ce mot a été employé à signifier *des statues, des idoles.*

Clem. Alex.

Ce n'est que long-temps après l'entrée des Israëlites dans la Terre promise, que l'Écriture parle de statues placées par les Phéniciens dans leurs temples. La première mention qui en soit faite, est sous la judicature du Grand-prêtre Héli, vers l'an 1116 avant l'ère Chrétienne. Les Philistins ayant pris l'Arche du Seigneur, l'emmenèrent à Azot; ils la mirent dans le temple de Dagon, & la placèrent auprès de la statue de ce Dieu. Le lendemain, ceux d'Azot s'étant levés dès le point du jour, ils trouvèrent Dagon le visage contre terre, devant l'arche; ils le relevèrent & le mirent à sa place; le jour suivant, s'étant encore levés dès le matin, ils trouvèrent Dagon tombé, comme le jour précédent, mais avec cette différence que sa tête & ses mains étoient loin de son corps, sur le seuil de la porte du temple. Ce monument qui avoit

I. Reg. V, I.

une tête & des mains, étoit une ſtatue de figure humaine, du moins par la partie ſupérieure de ſon corps; & cette ſtatue repréſentoit un de leurs ancètres, à qui ils ſe croyoient redevables de la culture du blé, & que pour cette raiſon ils avoient mis au nombre de leurs Dieux. C'étoit un de leurs Dieux mortels; car les Syriens, ſuivant la remarque de Lucien, que j'ai rapportée ci-devant, ne faiſoient point de repréſentations de leurs Dieux naturels. Moloch, le Dieu des Ammonites, avoit auſſi une ſtatue qui le repréſentoit ſous une figure humaine, puiſqu'il avoit ſur la tête une couronne d'un poids conſidérable, que David enleva & fit ſuſpendre ſur ſon trône. Mais les figures humaines données par les Phéniciens à leurs Dieux mortels, étoient plus anciennes que ces exemples. Leur dieu Cronos, au temps de Sanchoniaton, qui écrivoit vers celui de la guerre de Troie, étoit repréſenté, à cauſe de ſa royauté, avec quatre yeux, deux par-devant & deux par-derrière. Il avoit de même quatre ailes à ſes épaules: deux de ces ailes étoient éployées & les deux autres abaiſſées. On lui avoit auſſi mis deux autres ailes au deſſus de la tête. Les autres Dieux n'avoient chacun que deux ailes, une à chaque épaule. Ces figures devoient être poſtérieures à Dédale qui vivoit environ douze cents cinquante ans avant l'ère Chrétienne: car avant cet artiſte, les ſtatues, même en Égypte, n'étoient que des maſſes informes; leurs bras étoient collés au corps, ſuivant leur longueur; les pieds étoient joints, & elles avoient les yeux fermés. Dédale le premier leur donna des yeux, dégagea leurs pieds & mit leurs bras comme en mouvement.

II. Reg. XII, 30.

Ap. Euſ. Præp. Ev. I, 10.

Diodor. IV, p. 192.

Les Phéniciens, qui n'érigeoient point de ſtatues à leurs Dieux naturels, conſacroient du moins au Soleil des ſymboles qui repréſentoient ſon action: ces ſymboles étoient des chars & des chevaux. Les rois de Juda imitèrent cette ſuperſtition de leurs voiſins; & l'Écriture loue Joſias d'avoir ôté les chevaux & brûlé les chars que ſes prédéceſſeurs avoient donnés au Soleil à l'entrée du temple de Jéruſalem. Le Soleil étant le premier & le principal Dieu naturel des Phéniciens, ces peuples

IV. Reg. XXIII, 11.

décoroient la proue de leurs vaiſſeaux de l'un ou de l'autre de ces ſymboles. Eudoxe rapporte que dans la navigation qu'il fit du golfe Arabique aux Indes & en Éthiopie, il vit dans l'Océan éthiopique un vaiſſeau Phénicien qui avoit fait naufrage; il le reconnut à la tête de cheval; & des marchands de Gadès lui dirent que c'étoit un de leurs petits vaiſſeaux dont ils ſe ſervoient pour la pêche. Ces chevaux & ces chars exprimoient la promptitude & la vivacité avec leſquelles le Soleil faiſoit ſa courſe, & communiquoit ſa lumière à toute la terre. L'Auteur du XVIII.[e] pſeaume a adopté cet emblême, lorſque décrivant la courſe de cet aſtre, il a dit qu'il ſortoit plein d'ardeur pour courir comme un géant dans ſa carrière.

Strab.

Pſ. XVIII.

On donna aux colonnes & aux poteaux, & enſuite aux ſtatues lorſque l'uſage en fut introduit, les noms de ceux dont ils devoient rappeler le ſouvenir : & la conſécration qu'on en fit avec des cérémonies particulières, en les couronnant, en y verſant de l'huile, & en y évoquant ceux dont on vouloit qu'elles fuſſent la repréſentation, cette conſécration, dis-je, perſuada au vulgaire que ſi ces monumens n'étoient pas des Dieux par eux-mêmes, ils devenoient du moins le ſéjour & le domicile de ces Dieux, qui les animoient, qui y recevoient les hommages de leurs adorateurs, qui y rendoient leurs oracles & y diſtribuoient leurs faveurs. Les Phéniciens, comme les autres peuples, étoient prévenus de ces idées groſſières; ils ne ſe déterminèrent, lorſque Tyr fut aſſiégée par Alexandre, à lier la ſtatue d'Apollon à l'autel d'Hercule avec une chaîne d'or, que parce que croyant la ſtatue animée par la préſence de ce Dieu, ils craignoient qu'il ne ſe tranſportât dans le camp de leur ennemi & ne le favoriſât.

La plupart des interprètes de l'Écriture ont cru que les Bætyles, ces pierres animées que Sanchoniaton dit avoir été trouvées par Ouranus, étoient des pierres que les Phéniciens, à l'exemple de Jacob, avoient conſacrées à leurs Dieux, en y verſant de l'huile; mais, comme l'a remarqué M. Falconnet, les Bætyles des Phéniciens étoient trop différens de la pierre de Jacob pour qu'on put les confondre. La pierre qui ſervit de

Ap. Euſ. Præp. l. 1, 9.

Mém. de l'A. t. VI, p. 515.

de chevet à Jacob, lorſqu'il fuyoit la colère d'Éſaü, étoit d'une groſſeur aſſez conſidérable, & d'une figure à peu près quarrée, puiſque ce Patriarche à ſon retour en fit un autel; au lieu que les Bætyles, ſuivant la deſcription que nous en donne Damaſcius, étoient d'une figure ronde, & d'une groſſeur ſi médiocre que le médecin Euſèbe en portoit un dans ſon ſein, & qu'il le mettoit quelquefois dans le trou d'une muraille. Ces pierres, que l'on trouvoit ſur le mont Liban, où l'on croyoit qu'elles étoient tombées du ciel, avoient à la ſurface des lignes ou des cannelures que Damaſcius appelle γράμματα, des lettres ou des caractères, & proprement des cannelures. Elles n'étoient autre choſe, comme l'a prouvé M. Falconnet, qu'une eſpèce de pierre de foudre ou de tonnerre, que les Anciens appeloient *Betuli.* Ouranos, qui vivoit dans le voiſinage du Liban, a pu trouver quelques-unes de ces pierres, & frappé de leur ſingularité, leur avoir donné le nom d'un de ſes enfans qu'il avoit appelé *Bætulos.* On diſoit que ces pierres étoient tombées du ciel, parce que le premier qui les avoit obſervées étoit Ouranos. Tout ce que l'on ajoutoit, qu'elles avoient du mouvement, qu'elles parloient & qu'elles rendoient des oracles, venoit de la ſuperſtition qui les avoit conſacrées à quelque Divinité particulière, ou, comme le dit Damaſcius, à des Génies mitoyens entre les bons & les mauvais. Cette conſécration ſuffiſoit pour faire dire qu'elles étoient vivantes & animées, λίθους ἐμψύχους, comme s'exprime le traducteur de Sanchoniaton, ou λιθὸς ἔμπνοος, comme l'appelle l'auteur du poëme ſur les pierres, attribué à Orphée, en parlant de celle qu'il nomme ὀσρίτης, qui eſt auſſi une eſpèce de pierre de foudre. On diſtinguoit ainſi, dans l'antiquité, les pierres, les ſtatues ou autres monumens conſacrés aux Dieux, de ceux qui ne l'étoient pas. Suidas nous parle d'un certain Héraiſcus qui à la vue diſtinguoit les pierres vivantes, c'eſt-à-dire conſacrées, de celles qui ne l'étoient pas: Ἐγένετο διαγνώμων τῶν τε ζώντων, καὶ τῶν μὴ ζώντων ἱερῶν ἀγαλμάτων. Si voyant une ſtatue il ne ſentoit rien en lui-même, il jugeoit qu'elle n'étoit point vivante, ni animée par la Divinité: Εἰ δὲ μὴ κινοῖτο, τοιοῦτον ἄψυχον ἦν

Ap. Phot. Ibid.

Plin. XXXVII, 9.

בָּטַל *ceſſavit, tardus fuit.* בָּתַל *ſegregavit.*

Orph. de Lap. Ὀσρίτης, v. 2 5.

Suidas, in Ἡραίσκος.

ἐκεῖνο τὸ ἄγαλμα, καὶ ἄμοιρον θείας ἐπιπνοίας. Prifcien a nommé ces Bætyles Abaddires; mais ce nom ne peut être, fuivant la remarque de Bochart, qu'une corruption du phénicien אבן דיר *aben dir,* qui fignifie *une pierre ronde :* telle étoit la figure des Bætyles décrits par Damafcius. Les Abaddires diftingués de ces Bætyles étoient, comme je l'ai dit dans un des Mémoires précédens, des Dieux adorés par les Carthaginois originaires de Phénicie.

Prisc. Gramm. Boch.

Je ne mettrai point au nombre des fuperftitions phéniciennes, la coutume de jeter des pierres au pied des ftatues de Mercure qui fe rencontroient dans les chemins. Cet ufage eft très-ancien dans le paganifme, & fi l'on s'en rapporte au traducteur latin des proverbes de Salomon, il fe pratiquoit dans la Paleftine: *Sicut,* dit ce traducteur, *qui mittit lapidem in acervum Mercurii, ita qui tribuit infipienti honorem. Celui qui honore ou élève en honneur un infenfé, eft comme celui qui jette une pierre dans un monceau de Mercure.* Mais cette leçon eft particulière à cet auteur. Le traducteur grec a lû autrement: Ὡς ἀποδεσμεύει λίθον ἐν σφενδόνῃ, ὅμοιός ἐστι τῷ διδόντι ἄφρονι δόξαν. *Celui qui donne de la gloire ou des honneurs à un infenfé, eft femblable à celui qui lie ou attache une pierre à une fronde.* Mais ni l'un ni l'autre de ces traducteurs n'a pris le fens du texte original. Le terme hébreu מַרְגֵּמָה *margemah,* que le premier a rendu par *acervus mercurii,* & le fecond par σφενδόνη, fignifie fimplement *un amas de pierres,* & vient de רגם *ragham, jeter des pierres* ou *accabler de pierres.* Ces amas ou monceaux de pierres étoient communs dans la Paleftine & dans la Phénicie, où le fupplice de la lapidation étoit en ufage; la coutume étoit de faire de tels amas fur les corps de ceux qui avoient été lapidés, & ils n'avoient point d'autre fépulture que les pierres qui avoient fervi à leur fupplice. On fit de ces monceaux de pierres fur le corps d'Achan, fur celui du roi de la ville de Haï, après qu'il eut été lapidé, & fur celui d'Abfalom. Le mot hébreu צרור *tzéror,* que ces interprètes ont traduit par λίθος & par *lapis,* ne fignifie proprement qu'une *petite pierre,* qu'un *gravier ; lapillus, fcrupulus.* Ce texte de Salomon n'indique

Prov. XXVI, 8.
Jos. VII, 26. Jos. VIII. II. Reg. XVIII, 17.

donc point une ſuperſtition particulière; ce Prince dit ſeulement que comme une petite pierre jetée ſur un monceau ne paroît point en augmenter le volume, de même l'honneur que l'on fait à un ſot, à un inſenſé, à celui qui n'en eſt point digne, n'ajoute rien à ce qu'il eſt; qu'il ne le rend ni plus conſidérable, ni plus grand, ni plus eſtimable.

Au commencement, avant qu'il y eût des temples, il n'y avoit point d'ordre de perſonnes deſtinées aux fonctions extérieures du culte public. Chaque chef ou père de famille offroit pour lui & pour les ſiens; de-là vint que lorſque les ſociétés furent formées, les Rois qui en devinrent les chefs, firent les fonctions de Prêtres & offrirent les ſacrifices pour leurs peuples; mais quand les ſociétés furent multipliées, & que les ſoins du gouvernement eurent donné trop d'occupations aux Princes, il fallut charger des fonctions de la Prêtriſe des perſonnes qui n'euſſent point d'autre occupation que celle du culte des Dieux. Les Princes ne furent pas néanmoins dégradés par cette ſubſtitution, ils conſervèrent toujours le droit d'offrir pour leurs peuples quand ils le jugeoient à propos; & les Prêtres, quelque diſtinction qu'ils leur euſſent accordée, ne furent point indépendans de leur autorité. L'établiſſement des Prêtres étoit déjà fait en Égypte quand Joſeph y arriva. Lorſqu'il y fut élevé en dignité, on lui fit épouſer Aſéneth, fille de Putiphar, prêtre d'Héliopolis. Ces Prêtres étoient entretenus aux dépens du public. « Le Roi, dit l'auteur de la Genèſe, leur avoit donné des terres, « & pendant la famine qui dura ſept ans, il leur fit fournir « des greniers publics du blé pour leur ſubſiſtance. » Malgré cet établiſſement, le roi d'Égypte avoit le droit d'offrir des ſacrifices pour lui & pour ſon peuple; & dans ce pays, où toutes les fonctions étoient réglées, le Prince étoit élu dans l'ordre ſacerdotal; ou s'il avoit été choiſi dans l'ordre militaire, il ſe faiſoit aggréger au collége des Prêtres. Chez les Moabites, voiſins des Cananéens, il y avoit auſſi un ordre de perſonnes ſpécialement conſacrées au culte de la Religion; mais le Roi faiſoit, quand il le vouloit, les fonctions du ſacerdoce. Balac,

Gen. XLI, 45.

Ibid. XLVII, 22.

roi des Moabites, voulant faire maudire Israël par Balaam, offrit conjointement avec ce Prêtre ou Prophète, les sacrifices préparatoires à cette imprécation. Les Phéniciens avoient aussi un ordre particulier de Prêtres. Cadmus laissa dans l'île de Rhodes des prêtres Phéniciens, pour y desservir le temple qu'il avoit consacré à Neptune. Le nombre de ces Prêtres étoit très-considérable en Phénicie. Élie, sous le règne d'Achab, qui avoit adopté la religion de Jézabel sa femme, fille du roi de Sidon, fit égorger en un seul jour quatre cents cinquante prêtres ou prophètes de Baal, qui étoient entretenus aux dépens de Jézabel; & l'Auteur sacré remarque qu'outre ces prêtres de Baal, il y en avoit encore quatre cents que cette Princesse idolâtre entretenoit, & dont la fonction étoit de desservir les bois sacrés consacrés aux fausses Divinités du pays. Ces Prêtres, ou du moins leurs chefs, étoient pris, chez les Phéniciens, dans les familles les plus considérables du pays. Ithobale, prêtre d'Astarthé, est compté par Josèphe, d'après les Annales de Tyr, parmi les Rois de cette ville, & régna trente-deux ans. Sicharbas, mari d'Élize ou Didon, & oncle de Pygmalion, roi de Tyr, étoit prêtre d'Hercule, & sa dignité étoit la seconde du royaume. Carthalo, prince de Carthage, où l'on suivoit les usages phéniciens, ne dédaigna point la souveraine Prêtrise.

Num. XXIII, 1, 2, 19.

III. Reg. XVIII, 19, 40.

Les Prêtres, chez les Phéniciens, portoient différens noms. Celui par lequel on les désignoit plus communément étoit כוהנים *Kohanim*, c'est-à-dire *Ministres*, du verbe phénicien כהן *kahan*, qui ne se trouve que dans la conjugaison *pihel*, & qui signifie *exercer un ministère sacré*, ou même *être revêtu de quelque dignité*; c'est pourquoi ce nom כוהן *Kohen*, dans les langues orientales, signifie aussi *un Prince*. Les Phéniciens, qui avoient établi les mystères de Samothrace, avoient donné ce nom au prêtre des Cabires, dont la fonction étoit d'expier les homicides; & c'est de ce terme phénicien qu'est venu le mot grec κοιᾶται, qui, selon Hésychius, est le synonyme du mot ἱερᾶται, *il fait des fonctions sacrées, il exerce la prêtrise*. On les appeloit aussi קרבנים *Karbanim*, *offerentes*, ceux qui offroient. קרבן *korban*, dans la langue de ces peuples, signifioit *un*

offrande, & venoit de leur verbe קרב *karab, appropinquavit, obtulit.* Ce nom se retrouve dans la langue grecque avec la transposition d'une seule lettre, Καβάρνοι. C'est ainsi que dans l'île de Paros, l'une des Cyclades, premièrement habitée par une colonie phénicienne, on appeloit les prêtres de Cérès. קדשים *Kedeschim*, étoit un autre nom donné aux Prêtres en Phénicie. Les Prêtres étrangers & ceux des peuples voisins des Israëlites sont quelquefois appelés ainsi, & leurs Prêtresses קדשות *Kedeschoth*, parce qu'ils étoient consacrés au culte d'une Divinité; car קדש *kadasch*, ou קדש *kadesch*, signifie *retirer une chose* ou *une personne de l'usage commun & ordinaire pour le destiner à un usage sacré, les consacrer.* Les dissolutions auxquelles s'abandonnèrent ces Prêtres ou Prêtresses, & particulièrement ceux & celles qui étoient consacrés au culte d'Astarté, ont fait prendre ces mots en mauvaise part, & ils signifient souvent des efféminés & des prostituées. L'auteur du livre des Rois & le prophète Osée donnent aux Prêtres étrangers, c'est-à-dire à ceux des peuples voisins des Hébreux, le nom de כמרים *Kemarim*; mais la distinction que le prophète Sophonie met entre les *Kemarim* & les *Kohanim* doit faire regarder les premiers comme des ministres inférieurs, établis pour aider les Prêtres, *Kohanim*, dans leurs fonctions & pour les servir. La racine de ce nom est כמר *kamar*, qui signifie *rouler* ou *dérouler, retentir, résonner, faire du bruit, échauffer, noircir, s'enflammer, être allumé, être brûlé.* Ces différentes acceptions rendent incertaine la raison pour laquelle ces Ministres furent appelés ainsi. Les uns veulent qu'on leur ait donné ce nom à cause de l'ardeur avec laquelle ils remplissoient leur ministère, ou du zèle qu'ils avoient pour leur religion; d'autres prétendent qu'on leur donna ce nom à cause des stigmates qu'ils se faisoient sur le corps avec un fer chaud, usage ancien & commun dans l'Orient, & qui se pratiquoit avant que les Israëlites entrassent dans la Terre promise. Il y en a qui croient que la fonction qu'ils avoient de faire brûler l'encens les avoit fait appeler ainsi; quelques-uns enfin pensent qu'ils avoient été nommés de cette sorte à cause de la couleur noire ou

Hesych. voc. Καβαρνοι. *Suid. voc.* Ὀργεῶνες.

II. Reg. XXIII, 5. Osée, X, 5.

Sophon. I, 4.

brune des habits qu'ils portoient. Nous n'avons point de raiſon qui puiſſe nous déterminer pour une de ces opinions plutôt que pour l'autre. S.t Auguſtin nous a conſervé le nom d'un ordre de Prêtres chez les Carthaginois, Phéniciens d'origine; ce Père les appelle *Eucaddires.* Ces Prêtres étoient ceux des Dieux que l'on appeloit à Carthage *Addires* ou *Abaddires*, *les grands & magnifiques Pères* ou *Dieux.* En effet, le nom qu'ils portoient ne ſignifioit que des *perſonnes initiées* ou *conſacrées au culte des Addires. Eucaddires* n'eſt qu'une abréviation de *Hanukaddires*, compoſé de deux mots חֲנַךְ *khanak*, *initier*, *conſacrer*, חֲנֻכָּה *khanukah*, *initiation*, *conſécration*, & אַדִּיר *addir*, *grand*, *magnifique.*

Aug. ep. XVII.

Quant aux habits des prêtres Phéniciens, Silius-Italicus parlant de ceux de Gadès, qu'il dit avoir conſervé les uſages du pays d'où ils étoient venus, nous apprend qu'ils étoient revêtus d'une robe de lin, qui étoit flottante & ſans ceinture, lorſqu'ils offroient l'encens, & que lorſqu'ils ſacrifioient, leur robe étoit garnie d'un large clou. Leur tête raſée étoit couverte d'un bonnet auſſi de lin, & ils avoient les pieds nus. Les Phéniciens exigeoient de leurs Prêtres une pureté du moins extérieure; ils ne vouloient point qu'ils épouſaſſent des veuves, ils ne leur permettoient de ſe marier qu'avec des filles vierges, & ils leur interdiſoient tout commerce avec leurs femmes dans le temps de leurs règles. Un prêtre Phénicien étoit réputé ſouillé par l'approche d'un tombeau, s'il avoit aſſiſté à un repas funèbre, s'il avoit vu quelque choſe d'indécent, ou entendu quelque parole triſte & lugubre qui eût pu l'émouvoir & le troubler : de-là les luſtrations, les ablutions & les bains auxquels ils étoient aſſujettis, avant que de faire aucune de leurs fonctions, ſelon la pratique uſitée dans tout l'Orient, à laquelle Dieu même avoit ſoumis les Prêtres de ſon tabernacle. Cette pureté étoit requiſe non-ſeulement dans les Prêtres, mais encore dans tous ceux qui aſſiſtoient aux actes publics de la religion. Pythagore qui n'enſeignoit que ce qu'il avoit appris des Phéniciens & des Égyptiens, vouloit que l'on ne s'approchât des Dieux &

Sil. Ital. III.

Luc. de Deâ Syr.
Porphyr. ep. ad Aneb.
Id. de Abst. II, p. 215.

Ap. Diogen. Laert. VIII.

qu'on ne les louât qu'avec un corps pur & des habits nets, & que l'on se préparât à paroître devant eux par des expiations, des ablutions & des aspersions, par la continence, en s'éloignant des funérailles, en évitant toute souillure & en s'abstenant de la chair des animaux morts d'eux-mêmes. Ces différentes préparations étoient en usage dans tout l'Orient. Ceux qui avoient commis quelque crime, même involontairement, n'étoient point admis aux assemblées religieuses, qu'ils n'eussent été expiés par des cérémonies particulières. Les Phéniciens, auteurs des mystères des Cabires, avoient établi dans l'île de Samothrace un Prêtre dont la fonction étoit d'expier les homicides.

Herodot. I, cap. 198; II, c. 37. Porph. de Abst. IV, 7. Clem. Alexand. Strom. IV.

Hesych. voc. Κοίης.

Les Phéniciens avoient leurs mystères, comme tous les autres peuples: c'étoit même d'eux & des Égyptiens que les Grecs tenoient ceux qu'ils pratiquoient. Les habitans de l'île de Samothrace, selon la remarque de Diodore, conservoient encore de son temps plusieurs termes de leur langue originale dans leurs cérémonies sacrées. Ces termes, tels que ceux de *Cabires*, d'*Axieros*, d'*Axiocherfos*, de *Kadmilus*, de *Koes*, & plusieurs autres, dont on ne retrouve la signification que dans la langue phénicienne, prouvent qu'ils étoient Phéniciens d'origine, & que leurs mystères avoient été apportés de Phénicie. On se servoit aussi dans les mystères d'Éleusis, de termes barbares, desquels il résulte que ces mystères étoient venus d'ailleurs, & qu'ils avoient été institués par des gens qui parloient une autre langue que la grecque. L'initiation à ces mystères finissoit par ces mots, κόγξ & ὄμπαξ, que les Hiérophantes prononçoient à haute voix, pour congédier ceux qui avoient assisté à la célébration de ces mystères. Le Clerc a pris ces termes barbares pour des mots phéniciens altérés par les Grecs qui ne pouvoient rendre exactement dans leur langue le son des caractères phéniciens; & il croit que par ces mots l'Hiérophante congédiant les initiés, les exhortoit à veiller sur eux-mêmes & à ne vouloir que le bien: paroles dignes d'une cérémonie dont la fin étoit d'engager ceux qui y participoient, à mener une vie nouvelle, à

Orig. cont. Cels. I, p. 11.

Porph. ap. Euf. Præp. IX, 10. Diodor. V.

Hesych. voc. Κόγξ.

pratiquer la vertu, & à ne jamais s'écarter de ces règles. Si de ces deux mots, le premier, κόγξ, étoit dérivé du verbe phénicien קוץ *koutz*, qui parmi les différentes significations renferme celle de *veiller*, & si le second, ὄμπαξ, venoit effectivement du verbe חפץ *hhaphetz* ou *hhapetz*, *desideravit*, *bonam voluntatem habuit*, *desirer*, *vouloir le bien*, ils pourroient être susceptibles de l'explication que leur donne le Clerc; mais quelque probable qu'elle me paroisse, je la laisse dans la classe des conjectures heureuses. Celle de Dickinson sur ce qui se pratiquoit aux jeux Pythiques à Delphes, n'a pas moins de vraisemblance. Le premier & le plus ancien exercice de ces jeux si renommés, étoit celui de la musique. Le sujet étoit un hymne en l'honneur d'Apollon; & celui dont les vers & le chant avoient été le plus applaudis, remportoit le prix: mais avant que les contendans commençassent à chanter, celui qui présidoit aux jeux, leur donnoit le signal & les invitoit à chanter par ces paroles, ἐλελεῦ ἰὼ. Cette proclamation étant une invitation à chanter les louanges du Dieu *(c)* dont on célébroit la fête, ne peut signifier autre chose, sinon *louez le Dieu*, ou *chantez ses louanges*. Ces mots, qui ne sont pas grecs, rendus en phénicien, sont הללו יה *hallelou Jah*, *laudate Deum*. On voit par le livre des Pseaumes, que souvent cette proclamation précédoit le chant des cantiques.

Dickinson, Delphi Phœniciz. c. VI.
Pausan. in Phoc. p. 322.

Outre les mystères que les Phéniciens pouvoient avoir établis en divers lieux, ils célébroient chez eux, ceux d'Adonis & d'Astarté. Nous ignorons les cérémonies de l'initiation à ces mystères; mais Julius-Firmicus nous apprend qu'aux fêtes d'Adonis, la lumière paroissoit tout-à-coup, que le Prêtre, après avoir fait une onction sur la bouche des initiés, leur disoit que le Soleil étoit arrivé, & qu'alors on célébroit avec joie la résurrection d'Adonis. Dans cette fête, on dressoit un lit pour Adonis & pour Vénus qui avoit été sa femme. On semoit aussi dans les fauxbourgs des villes où on la

Ezech. VIII, 14.

(c) Hesych. Ἐλελεῦ ἐπιφώνημα παιανισμοῦ.
Idem, Παιὰν, ᾠδὴ, ᾠδὴς Παιᾶνος, ᾠδὰς, ὕμνος εἰς θεόν.

célébroit,

célébroit, un peu d'orge & de froment; & ces endroits ainsi semés se nommoient les *jardins d'Adonis.* Cette superstition qui s'étoit répandue par-tout où le culte d'Adonis avoit été admis, se pratiquoit principalement par les femmes. Au reste, cette fête se célébroit dans le même temps & avec les mêmes cérémonies que celle d'Osiris en Égypte. On pleuroit pendant quelque temps sa perte. Ézéchiel vit dans le temple de Jérusalem une troupe de femmes qui pleuroient Adonis. On faisoit alors tout ce qui étoit ordinaire dans le deuil; on n'entendoit de tous côtés que des gémissemens & des lamentations. Les hommes se coupoient les cheveux & se rasoient la barbe, les femmes les laissoient épars ou se les arrachoient; tous déchiroient leurs habits, couroient nus pieds & se frappoient la poitrine; la plupart se faisoient des incisions ou des stigmates sur la chair. Toutes ces pratiques étoient fort anciennes, puisque Dieu les défendit aux Israëlites, lorsqu'ils étoient près d'entrer dans le pays de Canaan; mais ce deuil étoit bientôt changé en réjouissance. En Égypte, dit Lucien, on mettoit à la mer une tête faite de papyrus, qui arrivoit en sept jours à Byblos en Phénicie; & aussitôt qu'on la voyoit arriver, on se livroit à la joie, comme si Adonis eût été rappelé à la vie. Le *Phallus* en usage dans le culte d'Osiris en Egypte, avoit aussi lieu dans celui d'Adonis en Phénicie. Les Phéniciens y avoient joint le *Mullos* dont on ne voit aucun vestige en Égypte. L'un & l'autre se trouvent en différens pays, comme dans l'île de Chypre, à Athènes & en Sicile, où les Phéniciens avoient porté leurs mystères.

Schol. Theocr. in Idyl. XV.

Plutarc. de his qui [illegible] a num. [illegible]

Ezech.

Levit. XIX, 27; & alibi.

Luc. de Deâ Syr. p. 1058.

Astarté, la principale Déesse des Sidoniens, étoit honorée par des parfums que l'on brûloit dans son temple, & par des gâteaux qui lui étoient offerts. Cette prétendue Divinité étoit réputée avoir les deux sexes, & elle étoit ainsi représentée dans l'île de Chypre où Hérodote nous assure que les Phéniciens avoient porté son culte. C'étoit apparemment par cette raison que dans ses fêtes, les hommes se travestissoient en femmes, & les femmes en hommes: usage

Jerem. VII, 18; XLIV, 17.

Serv. ad Æn. II, v. 632.

Herodot. I.

très-ancien ; car Moyſe précautionnant les Iſraëlites contre l'idolâtrie du pays dans lequel ils alloient entrer, leur défend de s'y conformer. Les Phéniciens ne ſe bornèrent point à ces traveſtiſſemens, les proſtitutions les plus infames eurent lieu dans le culte d'Aſtarté. Les femmes de Byblos, qui dans le deuil d'Adonis vouloient épargner leur chevelure, étoient obligées de ſe proſtituer un jour entier aux étrangers ; & ce qu'elles gagnoient à ce commerce infame, étoit employé aux frais des ſacrifices qui s'offroient à Aſtarté. C'étoit même un uſage général en Phénicie, que toutes les filles ſe proſtituaſſent avant que d'être mariées, & que le prix de leur proſtitution fût offert à leurs Dieux. Les Tyriens tranſplantés à Carthage, avoient conſervé cette honteuſe coutume. Les filles de cette colonie Phénicienne, étoient envoyées par leurs parens à Sicca, dans le voiſinage, où étoit un temple de Vénus, & là elles s'abandonnoient au premier venu : mais l'argent qu'elles gagnoient tournoit à leur profit ; elles le portoient en dot à ceux qui vouloient les épouſer. Le même uſage avoit auſſi été établi par les Phéniciens dans l'île de Chypre. Cette pratique honteuſe n'étoit point particulière à la Phénicie, elle étoit commune à tout l'Orient; on la voit en Aſſyrie & même en Égypte. Les habitans de ce pays, dont on vante l'auſtérité des mœurs, avoient des lieux publics de proſtitution dans la ville de Naucratis. Il ne faut point conclure de cet uſage, quelque infame qu'il fût, que les femmes fuſſent communes en Phénicie, comme l'a fait l'hiſtorien Socrate. L'union conjugale étoit reſpectée dans ce pays, & l'adultère y étoit ſévèrement puni dans les femmes qui en étoient convaincues : ce n'étoit même que pour aſſurer la pureté des mariages, que cet uſage, tout contraire qu'il eſt à la pudeur, avoit été introduit. Ceux qui l'ont rapporté, ne l'ont point enviſagé autrement. Juſtin veut que les filles payaſſent ce tribut à Vénus, pour être chaſtes le reſte de leurs jours : *pro reliquæ pudicitiæ libamenta Veneri ſoluturæ.* Valère-Maxime dit que de ce commerce honteux elles paſſoient à des mariages honnêtes, *honeſta nimirum tam inhoneſto vinculo conjugia junctura ;*

Deut. XXII, 5.

Luc. de Dea Syr. p. 1058.

S. Aug. de Civit. IV, 10.

Val. Max. II, c. 6, n. 15.

Juſtin. XVIII, 5.

Herodot. I, p. 92.

Id. II, p. 160.

Socrat. Hiſt. Eccl. I, 18.

Juſtin.

Val. Max.

& S.t Athanase, que par cette fornication passagère elles appaisoient la Déesse & se la rendoient favorable; c'est-à-dire qu'elles se persuadoient que la Déesse satisfaite du sacrifice qu'elles lui faisoient, les laisseroit tranquilles le reste de leurs jours, & qu'elle n'exigeroit plus rien d'elles.

S. Athan. cont. Gent.

L'Écriture nous découvre dans le culte d'Astarté d'autres abominations qui furent imitées par les Israëlites. Il y eut dans leur pays, nous dit-elle, des efféminés, & ils commirent toutes les abominations de ces peuples que le Seigneur avoit détruits à la vue des enfans d'Israël. Aza, roi de Juda, les chassa du pays de sa domination; mais son zèle n'eut point tout le succès qu'il espéroit; plusieurs échappèrent à ses recherches, & Josaphat son fils extermina ceux qui étoient restés. Ces actes de sévérité n'abolirent point ces abominations; elles furent portées jusque dans le temple du Seigneur. Josias, dit l'auteur du quatrième livre des Rois, abattit les cabanes des efféminés, qui étoient dans la maison du Seigneur, pour lesquelles il y avoit des femmes qui travailloient à faire des tentes en l'honneur d'Asera ou Astarté. Ceux que la Vulgate nomme *effæminati*, sont appelés dans le texte original, קְדֵשִׁים *kedeschim*, c'est-à-dire *consacrés*, parce que ceux qui se livroient à ces prostitutions se consacroient par-là au culte de la Déesse qu'ils adoroient. Ces abominations se commettoient sous des tentes ou pavillons faits & dressés par des filles ou femmes que l'Écriture appelle pour la même raison, קְדֵשׁוֹת *kedeschoth*, ou *consacrées*. Ces tentes ou pavillons sont appelés סֻכּוֹת בְּנוֹת *suchoth benoth*, *les tentes des filles*, d'où est venu le nom de *Sica Veneria*, donné par Ptolémée & par Valère-Maxime, à une ville peu éloignée de Carthage, & dans laquelle il y avoit un temple de Vénus où les Carthaginois envoyoient leurs filles se prostituer en l'honneur de cette Déesse. Ces prostitutions religieuses se pratiquoient déjà dans le pays de Canaan, avant que les Israëlites y entrassent. Elles sont du nombre des choses prohibées par Moyse. « Il n'y aura point, dit ce Législateur, de femmes prostituées « parmi les filles d'Israël, ni de fornicateurs parmi les enfans «

III. Reg. XIV, 24.

Ibid. XV, 12.

IV. Reg. XXIII, 7.

Deut. XXIII, 17, 18.

» d'Iſraël. Vous n'offrirez point dans la maiſon du Seigneur » votre Dieu, la récompenſe de la proſtituée, ni le prix du chien ». Celle que la Vulgate appelle *meretrix*, eſt nommée dans le texte hébreu קְדֵשָׁה *kedeſchah;* & au lieu de *ſcortator*, on lit קָדֵשׁ *kadeſch*, termes dont l'Écriture ſe ſert ordinairement pour déſigner ceux ou celles qui par des impudicités croyoient honorer quelque divinité.

Quelque honteuſes que fuſſent ces proſtitutions chez les Phéniciens, la violation de la foi conjugale y étoit punie du dernier ſupplice. Si les filles étoient obligées de ſacrifier une fois leur virginité à Vénus dans ſon temple, dès qu'elles étoient mariées elles ne connoiſſoient plus d'autres hommes que ceux à qui leurs parens les avoient unies. Celles que l'Écriture nomme *kedeſchoth*, *conſacrées*, ou *meretrices*, étoient des perſonnes libres, qui n'étoient pas engagées dans les liens du mariage.

Une autre eſpèce de ſuperſtition auſſi ancienne chez les Phéniciens, eſt la divination. Il y en avoit de diverſes ſortes, mais nous ne les connoiſſons que par l'Écriture. Moyſe, ſuivant l'auteur de la verſion Vulgate, défend aux Iſraëlites, lorſqu'ils ſeront entrés dans le pays de Canaan, d'uſer d'augures, d'obſerver les ſonges, de chercher des magiciens & de conſulter des devins; & leur répétant les défenſes qu'il leur avoit déjà faites, il ne veut point qu'il ſe trouve parmi eux perſonne qui, à l'exemple des peuples dans les pays deſquels ils alloient entrer, conſulte les devins, obſerve les ſonges & les augures, uſe de maléfices, de ſortiléges & d'enchantemens; qui ait recours à l'eſprit de Python, qui ſe mêle de deviner, ou qui interroge les morts, pour apprendre d'eux la vérité. Voulant leur donner plus d'éloignement de ces pratiques ſuperſtitieuſes, il leur déclare que Dieu exterminera les Cananéens à leur entrée, parce que ces peuples ſe ſervoient de ces divinations. Pour bien connoître les différentes eſpèces de divinations indiquées par ces textes, il faudroit ſavoir la ſignification préciſe des termes employés dans l'original.

Levit. XIX, 26.

Ibid. 31.

La première eſpèce y eſt indiquée par le mot hébreu תְנַחֲשׁוּ *thenahhaſchou,* qui a été rendu diverſement par les Interprètes. L'auteur de la Vulgate a traduit, *non augurabimini, vous ne vous ſervirez point des oiſeaux pour deviner.* Les Septante l'ont rendu tantôt par ὀιωνιεῖσθε, qui a la même ſignification, mais qui, ſelon Héſychius, indique auſſi quelquefois l'ophiomantie ou la divination par les ſerpens; & d'autres fois par le verbe κληδονίζομαι, qui eſt un terme générique exprimant les préſages que l'on tire de quelque choſe que ce ſoit. La ſignification propre du terme hébreu, eſt l'ophiomantie, ou la divination qui ſe faiſoit par les ſerpens, en conſidérant attentivement leurs différens mouvemens. Cette eſpèce de divination eſt des plus anciennes; elle étoit en uſage chez les Phéniciens, qui attribuoient à ce reptile pluſieurs propriétés divines, & qui en avoient fait le ſymbole de la Divinité. Le même terme נָחָשׁ *nahhaſch,* qui déſigne un ſerpent, exprime auſſi l'airain, qui a également ſervi aux divinations. Cette manière de deviner, qui conſiſtoit apparemment dans la différence des ſons que rendoit un plat ou un vaſe d'airain ſur lequel on avoit frappé, venoit de l'Orient, ſelon Pline; mais nous ignorons ſi elle a été en uſage dans la Phénicie.

Heſych.

Plin. Hiſt. Nat. XXX, 2.

Le texte hébreu nommant la ſeconde ſorte de divination uſitée chez les Phéniciens, emploie le mot תְעוֹנְנוּ *thheonenou,* que les Septante ont traduit par ὀρνιθοσκοπήσεσθε, *vous ne conſidérerez point les oiſeaux;* & la Vulgate, *ſomnia obſervabitis, vous n'obſerverez point les ſonges.* A juger de cette eſpèce de divination, par la racine du mot hébreu, ni l'un ni l'autre Interprète ne me paroiſſent l'avoir bien rendue. עין *hhhajin,* qui dans la langue hébraïque déſigne l'*œil,* ou le mot arabe עון *hhhoun,* qui ſignifie *obſerver de l'œil, contempler de très-loin,* ſembleroit marquer que pour cette eſpèce de divination, l'on conſidéroit attentivement les aſtres, pour en tirer des conſéquences, & qu'il ne s'agit ici que de l'aſtrologie judiciaire, qui étant en crédit chez les Égyptiens, ne pouvoit être ignorée des Phéniciens leurs voiſins.

Herodot. II, p. 134.

Une troiſième eſpèce de divination marquée dans le texte

hébreu par אֹב *ob*, ou אֹבוֹת *oboth*, ſe trouve encore diverſement expliquée par l'auteur de la Vulgate. Dans un endroit, il traduit le mot hébreu par le terme vague *Magi*, *des Magiciens*, & dans un autre par *Pythones;* mais les Septante l'ont rendu unanimement par le mot Ἐγγαστριμύθοι, *des Ventriloques.* Le mot hebreu ſignifie ordinairement une outre dans laquelle on met l'eau que l'on veut porter dans un voyage, d'où l'on a conjecturé que cette divination étoit celle des ventriloques, dont le ventre s'enfloit comme une outre pour en faire ſortir leur voix. D'autres n'ont aperçu dans ce mot que l'ophiomantie ou la divination par les ſerpens, parce que dans l'ancien langage égyptien, *ob* ou *oub* ſignifioit *un ſerpent:* mais l'hiſtoire de la Pythoniſſe d'Endor, par laquelle Saül voulut faire évoquer les manes de Samuel, donneroit lieu de croire qu'il s'agiroit ici de la nécromantie. Cette femme eſt nommée dans le texte hébreu, בַּעֲלַת אוֹב *Bahhalath ob*, *Domina ob*, *la maîtreſſe des ob*, *celle qui commande aux ob;* c'eſt-à-dire, qui avoit pouvoir ſur les manes ou les eſprits des morts qu'elle évoquoit & faiſoit parler quand il lui plaiſoit. Ce terme eſt pris dans cette acception par Iſaïe dans ce paſſage: « Quand ils vous diront, conſultez » les *oboth* & les devins, répondez-leur: Chaque peuple ne » conſulte-t-il pas ſon Dieu? faut-il interroger les morts pour les vivans? » On croyoit que ces manes ainſi évoquées, parloient & faiſoient entendre leur voix du fond de la terre. Le même Prophète annonçant au peuple Juif l'humiliation & l'abattement auquel il ſera réduit par les maux dont Dieu punira ſon infidélité, lui dit qu'il ſera humilié, qu'il parlera comme du fond de la terre, que ſes paroles ſortiront à peine pour ſe faire entendre, que ſa voix ſortant de la terre ſera ſemblable à celle d'*ob*, & qu'il ne pouſſera qu'un ſon foible, comme s'il ſortoit de la terre. Mais pourquoi a-t-on donné à ces manes ou eſprits des morts le nom d'*ob* ou *oboth!* ne ſeroit-ce point parce qu'ils venoient à la voix de celui ou de celle qui les évoquoit ou les appeloit? alors il faudroit en chercher l'étymologie dans le verbe בוֹא *bo*, qui ſignifie

Hor. Apoll. c. 1.

1. Reg. XXVIII, 7.

Iſai. VIII, 19.

Id. XXIX, 4.

venir. Quoi qu'il en ſoit, il paroît que c'eſt de ce nom *ob* qu'eſt venu chez les Latins celui d'*obba* qui ſignifie un vaſe plein d'eau, dans lequel les Magiciens diſoient qu'ils faiſoient paroître les manes de ceux qu'ils avoient évoqués.

Martin. Lexic. Philol.

La quatrième ſorte de divination en uſage chez les Phéniciens, eſt exprimée par un terme qui ne nous apprend point en quoi elle conſiſtoit. Ceux qui la pratiquoient, ſe nommoient ידענים *Iiddeonim.* La Vulgate a rendu ce mot par *Arioli* & *Divini, des Devins, des gens qui prédiſent l'avenir;* & les Septante l'ont rendu tantôt par Ἐπαοιδοὶ, *des Enchanteurs,* & d'autres fois par Τερατοσκόποι, des gens qui obſervent les prodiges pour en tirer des conſéquences. La racine du nom donné à cette eſpèce de devin eſt le verbe ידע *iadahh, ſcivit, novit, avoir de la connoiſſance, ſavoir.* Elle indique que ceux que l'on nommoit ainſi ſe vantoient de connoître les choſes ſecrètes & de percer dans l'avenir, pour en inſtruire ceux qui les conſultoient, ſans nous indiquer & nous faire connoître les moyens dont ils ſe ſervoient pour ſatisfaire la curioſité de ceux qui s'adreſſoient à eux, ou pour les tromper.

Les קסמים *Keſamim* formoient une cinquième claſſe; mais ce terme ne déſignant en général que des Devins, il ne nous eſt point poſſible de découvrir quelle pratique ils ſuivoient dans l'exercice de leur art. Les Septante ont rendu ce terme dans ſa généralité par Μαντευόμενος μαντείαν, *un homme qui exerce la divination;* & la Vulgate par *Arioli,* des *devins,* des *conjecturcurs,* ſans rien ajouter qui détermine à une eſpèce particulière l'acception générique.

קסם *divinavit.*

La ſixième claſſe eſt appelée dans la Vulgate *Maleficus,* & par les Septante Φαρμακὸς. Ces termes indiquent *un homme dont l'art conſiſte à faire du mal à d'autres,* ou *qui abuſe de ſon art pour nuire à quelqu'un;* mais le terme hébreu מכשף *mekaſcheph,* ſignifie *un homme qui fait des preſtiges, qui par des moyens ſecrets & cachés opère des choſes qui étonnent & qui ſurprennent.* Ce nom eſt donné aux Magiciens que Pharaon oppoſa à Moyſe, & qui tentèrent de faire les mêmes choſes que lui. Cette eſpèce de Devins, entre les moyens dont ils ſe ſervoient pour opérer

כשף *operuit, obſcuravit.*

Exod. VII. 11.

leurs prestiges, employoient différentes espèces d'herbes, dont les propriétés leur étoient connues. Pline nous parle d'une en particulier qui croissoit sur le mont Liban, & qu'il nomme *theangelis*. On peut voir dans cet auteur différentes autres espèces d'herbes, auxquelles les Magiciens avoient recours pour leurs maléfices.

Plin. XXIV, 17.

Les derniers enfin étoient les Enchanteurs, appelés dans la Vulgate *Incantatores,* & dans les Septante Ἐπαείδοντες ἐπαοιδὴν. Le terme hébreu est חֹבֵר חָבֶר *hhober hhaber,* dont l'auteur des Pseaumes s'est servi pour désigner ceux qui par une certaine suite, ou un certain enchaînement de paroles se vantoient de pouvoir charmer les serpens, ou autres animaux nuisibles, & les empêcher de faire aucun mal à ceux qui les touchoient ou qui s'en approchoient.

Parmi tous les termes employés dans le texte original de l'Écriture, pour exprimer les différentes espèces de divinations en usage chez les Cananéens, il n'en est aucun qui désigne l'observation des songes. Cette superstition étoit cependant une des plus anciennes; on la voit dans les temps les plus reculés, en Égypte & en Assyrie. Les Cananéens, ou Phéniciens, observoient également les songes, & ils en tiroient des conséquences pour l'avenir. Les Tyriens assiégés par Alexandre furent effrayés du songe d'un de leurs concitoyens qui en dormant avoit vu la statue d'Apollon quitter le temple d'Hercule où elle étoit, & passer dans le camp ennemi; & pour prévenir les suites de ce songe, ils lièrent cette statue à l'autel d'Hercule. Les Carthaginois, qui avoient conservé les superstitions de leurs auteurs, prenoient souvent les songes pour des indications de la volonté de leurs Dieux. Annibal fut déterminé par un songe à passer en Italie & à faire la guerre aux Romains. Mais ces songes étoient souvent trompeurs. Amilcar faisant le siége de Syracuse, entendit en dormant, une voix qui lui dit que le lendemain il souperoit dans cette ville, d'où il augura qu'il la prendroit. Il y entra en effet, & il y soupa, non comme vainqueur, mais comme prisonnier. On consultoit aussi à Carthage les entrailles des victimes,

Val. Maxim. l. 7.

Ibid.

victimes, pour en tirer des préſages du ſuccès des entrepriſes que l'on méditoit; & Silius-Italicus dit que cet uſage y étoit ancien. Cette eſpèce de divination, adoptée par tous les peuples, étoit fondée ſur la perſuaſion que les Dieux n'agréoient que les victimes ſaines, parfaites & exemptes de tout défaut intérieur & extérieur.

Sil. Ital. I; v. 116.

Il ne me reſte plus à parler que de la circonciſion. L'origine en eſt dûe, ſelon l'hiſtoire Phénicienne, à Cronos, auteur des ſacrifices humains; & la manière dont s'étoit exprimé Sanchoniaton, porte à croire que la première circonciſion fut faite dans le même temps que ce père de la nation Phénicienne immola ſon propre fils. La famine & la peſte, avoit-il dit, s'étant fait ſentir dans le pays, ce Prince offrit ſon fils à Ouranos ſon père, & ſe circoncit, ordonnant à tous ceux qui étoient avec lui, de faire la même choſe; ce qui ſemble indiquer qu'il eut recours à la circonciſion comme à un remède qu'exigeoit la maladie dont les ſiens étoient attaqués. Cette pratique a pu ſe conſerver quelque temps dans ſa nation, mais elle paroît y avoir été abolie de très-bonne heure. Hérodote prétend que le commerce des Phéniciens avec les Grecs, avoit fait abandonner cet uſage aux premiers : on trouve cependant qu'ils y avoient renoncé bien plus tôt; elle n'étoit déjà plus en uſage chez eux, lorſque Jacob & toute ſa famille demeuroient dans leur pays. Les Cananéens de la ville de Sichem n'étoient point circoncis, & leur incirconciſion fut le motif qu'alléguèrent les enfans de ce Patriarche pour refuſer de donner leur ſœur en mariage au fils du Roi de cette ville. La circonciſion ne paroît point avoir été repriſe depuis par ces peuples, puiſque les Prophètes les confondent avec les autres nations incirconciſes que Dieu menace de ſes vengeances; & quoique les Phéniciens aient commencé de très-bonne heure à porter leur religion & leurs pratiques dans les différens pays où l'intérêt de leur commerce les conduiſoit, on n'aperçoit dans les colonies qu'ils y ont établies aucun veſtige de la circonciſion; cette pratique n'étoit pas même néceſſaire dans leur propre pays pour être initié à leurs myſtères; Pythagore,

Ap. Euſ. Præp. Ev. I, 9.

Gen. XXXIII, 14.

Ezech. XXXI, 18.

qui avoit voulu être admis à tous ceux qui s'y célébroient, n'y fut point circoncis; il ne ſubit cette opération préparatoire qu'en Égypte.

Hérodote ſemble dire que tous les Égyptiens étoient circoncis, mais il ne nous dit rien du temps auquel cet uſage fut admis chez eux. Il ne paroît pas qu'il y eût encore été admis, du moins univerſellement, à la naiſſance de Moyſe, ni lorſque les Iſraëlites quittèrent ce pays. La fille de Pharaon ne connut, ſelon Théodoret, l'extraction de Moyſe, qu'elle avoit trouvé expoſé ſur le bord du Nil, que parce qu'elle vit qu'il étoit circoncis, d'où elle conclut qu'il devoit être le fils de quelque Hébreu. Le même Moyſe, quatre-vingts ans après, ſe trouvant à la tête des Iſraëlites dans le déſert, & preſcrivant les conditions auxquelles les étrangers pourroient être incorporés avec ceux qu'il conduiſoit, participer à leur culte & avoir part à leurs prérogatives, propoſe la circonciſion comme un préalable néceſſaire à tous ſans diſtinction. Les Égyptiens exigeoient cependant une exception particulière, s'il étoit vrai que tous alors fuſſent circoncis. Moyſe ne la fait point; la ſeule diſtinction que ce Légiſlateur met entre eux & les autres nations, eſt que leurs enfans pourront à la troiſième génération avoir entrée dans l'aſſemblée du Seigneur, c'eſt-à-dire participer à tous les priviléges du peuple de Dieu; & le motif de cette diſtinction allégué par le Légiſlateur n'eſt point la circonciſion que les Égyptiens euſſent reçue, mais l'hoſpitalité qu'ils avoient exercée envers les Hébreux; *c'eſt*, dit-il, *parce que vous avez été étranger dans leur pays.* L'uſage de la circonciſion ayant été interrompu parmi les Iſraëlites pendant leur ſéjour dans le déſert, Dieu leur ordonna de ſe circoncire auſſitôt qu'ils ſeroient entrés dans la Terre promiſe; & après que ſes ordres eurent été exécutés, il dit à Joſué qu'il avoit ôté du milieu d'eux l'opprobre de l'Égypte, c'eſt-à-dire qu'il avoit retranché ce qui les rendoit ſemblables aux Égyptiens, & qui étoit pour eux un ſujet d'opprobre & de confuſion; car c'étoit ainſi que les Iſraëlites regardoient l'état d'incirconcis. « Nous ne » pouvons, diſoient les enfans de Jacob aux Sichemites, donner

Exod. XII, 48.

Deut. XXIII, 7.

Joſué, V, 9.

Gen. [illegible] 14.

notre sœur à un incirconcis, c'est parmi nous un opprobre « & une chose honteuse. » La circoncision a pu depuis devenir d'un usage général en Égypte; mais les révolutions arrivées dans la religion de ce pays, par les conquêtes des Perses & par celles des Grecs, ont du apporter quelque changement; car il paroît que du moins dans les derniers temps tous n'y furent point assujettis, & qu'il n'y eut plus que les Prêtres & ceux qui eurent quelque part aux fonctions regardées comme religieuses qui furent obligés de se soumettre à cette opération; elle devint pour eux d'une nécessité étroite; & c'eût été une espèce d'impiété que de la négliger [a]. Origène faisant l'énumération de ceux qui en Égypte devoient être circoncis, nomme [b] les Géomètres, les Astronomes, les Astrologues judiciaires, ceux qui faisoient les horoscopes, les Sacrificateurs, ceux qui prédisoient l'avenir par l'inspection des entrailles des victimes, les Prophètes, ceux qui étudioient les hiéroglyphes, les Devins & ceux qui initioient aux mystères. Il met aussi de ce nombre ceux qui desiroient être instruits des mystères Égyptiens. Pythagore, dit S.t Clément d'Alexandrie, étant venu en Égypte pour s'instruire auprès des Prophètes de cette nation, voulut bien se soumettre à recevoir d'eux la circoncision, pour avoir entrée dans leurs mystères & pour apprendre d'eux les secrets de leur philosophie.

[a] *Joseph. cont. Ap. II. S. Epiph. Hær. XXX. S. Ambr. ep. 72, ad Const. n. 5.*

[b] *Orig. in Jerem. V, & in ep. ad Rom. T. II.*

Clem. Alex. Strom. I.

Hérodote, qui veut faire honneur aux Égyptiens de l'origine de la circoncision, dit qu'elle n'est connue que de ceux à qui ils l'ont communiquée, & que les Phéniciens & les Syriens qui sont dans la Palestine, conviennent qu'ils ont pris cette coutume des Égyptiens; il est cependant si peu certain de son assertion qu'il doute, & ne peut décider lequel des deux peuples, des Égyptiens ou des Éthiopiens, a le premier pratiqué la circoncision; & ce qu'il dit des Syriens & des Phéniciens n'est point exact, car ces derniers, chez lesquels on ne peut disconvenir que la circoncision n'ait été en usage pendant quelque temps, n'en rapportoient point l'origine aux Égyptiens, mais à Cronos, l'auteur & le Patriarche de leur nation. Les Syriens habitans de la Palestine n'étoient point

Herod. l. II, pag. 116 & 145.

circoncis, & de tous les peuples qui occupoient cette province il n'y avoit, quoiqu'en dise Hérodote, que les Juifs qui le fussent. Diodore ne nomme que ces derniers, qu'il regarde comme une colonie Égyptienne, & qu'il dit avoir reçu la circoncision de ceux dont ils étoient sortis; mais Diodore, à cet égard, se trompe comme Hérodote. Quoique les Juifs convinssent volontiers du long séjour que leurs pères avoient fait en Égypte, ils n'avouoient point que les Égyptiens leur eussent communiqué la pratique de la circoncision; ils disoient, au contraire, qu'ils la tenoient d'Abraham, à qui Dieu l'avoit prescrite pour être le signe de l'alliance qu'il vouloit contracter avec lui & avec sa postérité. Quant aux autres Syriens, ceux d'entre eux qui avoient admis la circoncision n'y avoient pas été long-temps assujettis. On n'en trouve aucun vestige chez les Ammonites, ni chez les Moabites descendus de Loth, & il n'en paroît pas davantage chez les Madianites. Les Iduméens, qui descendoient d'Isaac par Ésaü, l'avoient vraisemblablement reçue, mais ils l'avoient abandonnée, & ils ne la reprirent que lorsqu'ils y furent contraints, vers l'an 128 avant l'ère Chrétienne, par Jean Hyrcan qui les avoit assujettis. Le zèle qu'avoient alors les Juifs de faire des prosélytes de gré ou de force, peut faire présumer que ce même Prince obligea les autres peuples voisins qu'il soumit à se faire circoncire.

Diodor. I, p. 17.

Genes. XVII, 10.

Joseph. Ant. XIII, 17.

S'il falloit se décider par le nombre des auteurs qui ont adopté un sentiment, on ne pourroit se dispenser d'affirmer que les Égyptiens & les Phéniciens avoient reçu la circoncision d'Abraham; mais l'autorité seule des Modernes, sur-tout lorsqu'il s'agit de faits anciens, ne suffit point pour se déterminer: quel que soit leur nombre, on conserve toujours le droit d'examiner leur opinion. Celle qu'ils ont admise sur l'origine de la circoncision en Phénicie, ne porte que sur l'attribution du nom d'Israël à Cronos; attribution que j'ai montrée ci-devant n'être qu'une erreur de copiste. Elle est de plus combattue par des raisons auxquelles il n'est pas facile de répondre. Les Cananéens, ou Phéniciens, n'attribuoient

point à Abraham l'usage de la circoncision chez eux; ils disoient au contraire la tenir d'un des auteurs de leur nation, qu'ils avoient mis au nombre de leurs Dieux. Ils avoient, à la vérité, connu Abraham, ils avoient conversé avec lui; mais ils l'avoient toujours regardé comme étranger, & jamais ils ne pensèrent à en faire un Dieu. S'ils eussent reçu la circoncision de ce Patriarche, comment l'auroient-ils abandonnée, lorsque sa mémoire étoit encore récente chez eux? Il n'y avoit que quarante-six ans que ce Patriarche étoit mort, lorsque Dina, fille de Jacob, fut enlevée par le fils du Roi Cananéen de Sichem, & les Sichémites n'étoient déjà plus circoncis. D'ailleurs quel eût pu être le motif d'Abraham pour engager les Cananéens, parmi lesquels il demeuroit, à se circoncire? Ce Patriarche n'avoit été lui-même circoncis que pour obéir à un ordre positif & particulier que Dieu lui avoit donné. La circoncision lui avoit été prescrite comme le signe & le sceau de l'alliance que Dieu contractoit avec lui & avec toute sa famille; elle étoit pour lui le gage & l'assurance de l'exécution des promesses que Dieu lui avoit faites, entr'autres de celle de mettre un jour ses descendans en possession du pays où il demeuroit comme étranger. Engager les Cananéens à se faire circoncire comme lui, c'eût été les associer à cette alliance; la proposition qu'Abraham leur en auroit pu faire, eût été trop contraire aux vues de Dieu, pour soupçonner que ce Patriarche l'eût faite; & l'histoire des Sichémites, parmi lesquels il demeuroit, prouve qu'Abraham n'avoit point proposé la circoncision aux Cananéens. Ces peuples n'auroient-ils pas pu, sans aucune insinuation de la part de ce Patriarche, se conformer à son exemple, & adopter une cérémonie qu'ils savoient avoir été par lui pratiquée? Mais une nation entière ne suit pas si facilement l'exemple d'un étranger qui demeure chez elle; ou si elle le fait, elle ne peut y être déterminée que par quelque motif puissant; & l'on ne peut en supposer aucun de la part des Cananéens. Ils n'avoient alors aucun intérêt de s'immiscer dans la famille de cet étranger, ni de se confondre

avec elle, aucune raiſon par conſéquent d'adopter une pratique qui n'avoit été preſcrite à cette famille que pour la diſtinguer d'eux, comme des autres peuples.

Ces raiſons militent également contre ceux qui donnent la même origine à la circonciſion des Égyptiens. On peut leur oppoſer de plus que lorſqu'Abraham deſcendit en Égypte, il n'étoit point encore circoncis; il n'en reçut l'ordre qu'environ vingt-trois ans après. Les inſinuations de ce Patriarche ni ſon exemple ne purent donc point établir chez les Égyptiens une pratique à laquelle il n'étoit point encore lui-même ſoumis.

Fixer l'époque de la circonciſion en Égypte, au temps que Jacob vint s'y établir avec toute ſa famille, c'eſt une opinion également deſtituée d'autorité & de vraiſemblance. Les Hébreux ne furent admis que comme des étrangers pour leſquels les Égyptiens témoignèrent toujours de l'éloignement. Leurs mœurs & leurs coutumes étoient ſi différentes qu'ils ne mangeoient point enſemble, & qu'ils furent même ſéparés de demeures. Si dans la ſuite, les Hébreux ſe familiarisèrent avec les Égyptiens, ſi quelques-uns d'eux épousèrent des femmes Égyptiennes, on ne voit point qu'ils aient communiqué leurs pratiques au peuple chez lequel ils demeuroient; ils empruntèrent au contraire celles des Egyptiens, & ils ſe conformèrent à leurs ſuperſtitions; ce qui vraiſemblablement n'arriva qu'après la mort de Joſeph. Cette adoption du culte Égyptien par pluſieurs des Iſraëlites, ne diminua point l'éloignement qui avoit paru dès le commencement; & ce fut cet éloignement toujours marqué qui fit prendre à Pharaon toutes les meſures pour exterminer les Iſraëlites. Une oppoſition ſi caractériſée ne permet point de croire que les Égyptiens aient rien emprunté des Hébreux; & à juger du caractère de la nation Égyptienne par tout ce qui nous en reſte, & de ſon attachement aux uſages qu'elle avoit une fois adoptés, ſi elle eût reçu des Hébreux la circonciſion, elle l'auroit religieuſement conſervée. Il paroît cependant qu'au temps de la naiſſance de Moyſe, & lorſqu'il publia la loi, elle n'étoit

point d'uſage dans ce pays, ou que du moins tous les Égyptiens n'y étoient point aſſujettis.

Artapan, auteur Grec, qui avoit écrit une hiſtoire des Juifs, & qui eſt cité par S.t Clément d'Alexandrie & par Eusèbe, veut que les Ethiopiens & tous les prêtres d'Égypte aient reçu la circoncifion de Moyſe. Cet auteur rempli de fables, comme il paroît par le fragment qui nous en reſte, ne mérite aucune croyance. Il attribue auſſi à Moyſe l'invention & l'établiſſement de toutes les ſuperſtitions pratiquées en Égypte. Son aſſertion eſt d'ailleurs ſuffiſamment réfutée par l'état d'oppreſſion ſous lequel les Iſraëlites gémiſſoient en Égypte à la naiſſance de Moyſe, & qui continua toujours depuis juſqu'à leur ſortie de ce pays.

Clem. Alex. Strom. Euſeb. Præp. Ev. IX, 27.

L'opinion qui place ſous le règne de Salomon l'introduction de la circoncifion en Égypte, mérite auſſi peu d'égard que celle de l'auteur Grec. Il y eut à la vérité ſous ce Prince, quelque alliance entre les Iſraëlites & les Égyptiens, mais cette alliance purement politique ne changea rien dans les mœurs ni dans les uſages de l'Égypte : ce peuple reſta toujours tel qu'il nous eſt dépeint dans ſon hiſtoire, également attaché à ſes rites anciens, oppoſé à toute innovation dans ſon culte, éloigné des cérémonies, des pratiques & des uſages des étrangers, & de ceux qui n'avoient pas le même culte que lui. Sous le règne de Salomon, la police & la religion avoient pris en Égypte une telle conſiſtance qu'on ne perſuadera à qui que ce ſoit, que les Égyptiens, par conſidération pour ce Prince, aient conſenti à ſe prêter à quelque innovation.

Chærem. ap. Porph. de Abſt. IV.

Enfin il y a trop de différence entre la circoncifion des Iſraëlites & celle des Égyptiens, pour ſoupçonner que l'une ait été l'origine de l'autre. Chez les premiers, elle étoit un acte de ſoumiſſion religieuſe à Dieu qui l'avoit preſcrite; elle y avoit été établie pour être le ſceau de l'alliance que Dieu avoit contractée avec ce peuple; elle étoit générale, & ſe pratiquoit indiſtinctement à l'égard de tous les mâles, le huitième jour de leur naiſſance, & les femmes n'y étoient

point ſoumiſes. Les Égyptiens au contraire ne pratiquoient la circonciſion que par un motif de propreté, auquel ils ajoutoient peut-être celui d'éviter quelque incommodité particulière à leur pays. Cette pratique ne paroît point avoir été générale chez eux; les prêtres ſeuls s'y étoient aſſujettis, comme à celle de ſe raſer le poil de tout le corps, pour s'entretenir dans la propreté & conſerver une pureté extérieure. Ceux qui parmi eux étoient circoncis, ne l'étoient, ſelon S.t Ambroiſe, qu'à l'âge de quatorze ans, ſi ce Père n'a point confondu les Arabes Iſmaëlites avec les Égyptiens. Enfin la circonciſion ſe pratiquoit à l'égard des femmes. Ces différences ſont trop marquées pour croire que cette eſpèce de circonciſion vienne des Hébreux. Si les Égyptiens l'euſſent reçue de ces derniers, ils l'auroient, ſelon toutes les apparences, adoptée telle que la pratiquoient ceux qui la leur avoient communiquée; ils en auroient fait une loi générale dont ils n'auroient diſpenſé perſonne, & à laquelle ils n'auroient point aſtreint celles que les Hébreux n'y aſſujettiſſoient point.

Herodot. II.

Phil. de Circumc. p. 810.

S. Ambr. l. II, de Abrah. cap. II.

Strab. XVII.

Quelle aura donc pu être l'origine de la circonciſion chez les Égyptiens? Si l'on s'en rapporte à l'hiſtoire de la Phénicie, elle aura été la même que celle des Phéniciens; l'un & l'autre peuple l'auront reçue de l'auteur commun des deux nations, de Cronos, que cette hiſtoire nous apprend avoir été le premier qui en ait donné l'exemple. Dans ce cas, la pratique de la circonciſion ſera plus ancienne qu'Abraham; ni lui ni ſes deſcendans n'ont pu, comme je l'ai obſervé, la communiquer aux Égyptiens en aucun temps. L'origine que je ſuppoſe, laiſſe à la vérité ſubſiſter quelques difficultés, comme celle de toutes les pratiques anciennes que le défaut de monumens ne permet point d'éclaircir à tous égards; mais elle a du moins l'avantage de n'être combattue par aucun argument direct. Enfin, admettre l'opinion que je propoſe, ce n'eſt point déroger à l'autorité de l'Écriture qui nous apprend qu'Abraham reçut immédiatement de Dieu, l'ordre de ſe circoncire avec toute ſa famille. Dieu qui à la ſortie de

de l'Arche, avoit donné un phénomène qui n'étoit point nouveau, pour le ſigne d'alliance qu'il contractoit avec le genre humain, & pour le gage de la promeſſe qu'il lui faiſoit de ne plus le détruire par les eaux, a pu donner également à Abraham pour mémorial de l'alliance qu'il vouloit bien contracter avec lui, une pratique déjà connue; il a pu faire que ce qui n'avoit été établi peut-être que comme un remède à quelque maladie, devînt le ſigne repréſentatif de ſes promeſſes. On trouve dans la loi qu'il donna aux deſcendans d'Abraham, différens préceptes qui ne paroiſſent point avoir d'autre objet que la conſervation de la ſanté; & il les aſſujettit à pluſieurs choſes qu'ils avoient déjà vu pratiquer par les peuples chez qui ils avoient demeuré.

QUATORZIÈME MÉMOIRE SUR LES PHÉNICIENS.

Du gouvernement de la Phénicie, & de ses différentes révolutions.

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû les 10 Mai, 19 Novemb. & 3 Decemb. 1771.

LES hommes ont été formés pour vivre en société; les besoins auxquels ils sont assujettis par leur constitution, & qui produisent une dépendance réciproque, ne permettent point de douter que telle n'ait été l'intention de Dieu leur auteur: mais leurs passions particulières les rendant souvent opposés les uns aux autres, cette société n'auroit pu subsister long-temps parmi eux, & elle eût été bientôt détruite, s'il n'y avoit point eu d'autorité capable de réprimer ou du moins de contenir ces passions. La Nature avoit déféré cette autorité aux pères de famille; chacun d'eux, dans les premiers temps, fut le Roi de tous ceux qui étoient descendus de lui, comme il en étoit le Chef; & le devoir, ainsi que la reconnoissance, obligeoit tous leurs enfans à se soumettre à cet empire. Lorsque les familles se furent multipliées, & que plusieurs eurent pris le parti de s'unir entr'elles, cette puissance paternelle ne suffit plus pour entretenir & rendre durables les sociétés qu'elles avoient voulu former. On reconnut alors qu'il falloit des chefs qui veillassent au bien commun, qui sussent concilier les intérêts de chaque famille, qui fussent revêtus du pouvoir nécessaire pour maintenir la paix entre les différens membres de la société, & qui eussent assez d'autorité pour empêcher le foible d'être opprimé par un plus fort.

Lib. VI, p. 4, 5.

Polybe a cru que la supériorité de la force & l'ardeur du courage avoient déterminé le choix de ceux auxquels on s'étoit soumis. Ceux qui formèrent les premières sociétés,

choisirent, à l'exemple des animaux qui composent un troupeau, celui qui leur parut le plus fort & le plus hardi. La personne à laquelle ils donnèrent ainsi la préférence, ne fut d'abord que leur Capitaine, mais il ne tarda point à devenir aussi leur Juge. Quand celui qui se trouve à la tète des autres, continue Polybe, n'abuse point de la prérogative qu'il a obtenue, & qu'au contraire il la fait servir à procurer l'avantage des autres, à les protéger & à les défendre, tous ceux qui s'étoient unis à lui, se persuadent facilement qu'il a toutes les qualités nécessaires pour rendre la justice à chacun; ne craignant rien de sa force, ils ne font point de difficulté de lui confier leurs intérêts, ils le regardent volontiers comme leur Juge, ils se soumettent facilement à sa puissance, & chacun se croit intéressé à lui conserver dans l'âge le plus avancé, & même jusqu'à la fin de sa vie, quelque longue qu'elle puisse être, l'autorité qui lui a été une fois remise entre les mains. Telle est, suivant cet auteur judicieux, l'origine des gouvernemens politiques.

Polyb. VI, p. 455.

Sa pensée est assez conforme à ce que l'Écriture nous apprend de l'établissement du premier royaume dont elle fait mention. Nemrod, fils de Chus, petit-fils de Cham & arrière-petit-fils de Noé, commença, dit-elle, de se rendre puissant sur la terre; il fut un grand chasseur devant Dieu. Sa force & sa bravoure lui frayèrent le chemin au trône. Arrivé dans les plaines de Sennaar, où les bêtes qui s'y étoient rendues depuis le Déluge, avoient eu le temps, dans l'espace de près d'un siècle, de se multiplier extraordinairement, & de contracter une férocité qui devoit rendre leur voisinage fort dangereux, il se sentit le courage de les attaquer, & il eut l'adresse de les dompter. Plusieurs familles se joignirent à lui, & le regardèrent comme leur Chef & leur Capitaine dans cet exercice. Accoutumés à lui obéir en cette qualité, ils le choisirent peu après pour leur juge, & ils lui déférèrent la souveraine autorité. C'est l'ordre que l'Écriture semble garder dans sa narration. La chasse des animaux commença de rendre Nemrod puissant sur la terre, & ce n'est

Genes. X, 8 & 9.

que postérieurement à la réputation qu'il s'étoit acquise dans cet exercice, que Moyse dit qu'il régna à Babylone, c'est-à-dire dans le canton où cette ville fut bâtie depuis. Il dut l'autorité souveraine à la confiance & à la soumission volontaire de ceux qui l'avoient accompagné à la guerre contre les animaux, dont le pays qu'ils vouloient habiter étoit infesté; car on n'employoit point encore la force & la violence pour se faire des sujets. Ninus est le premier qui, selon la remarque des Historiens, ait troublé la paix dont le monde avoit joui jusqu'à son temps, & qui ait fait la guerre pour étendre sa domination.

Justin. I, 1.

Dans ces premiers temps, où les loix n'étoient point encore formées, ni l'autorité assez affermie pour faire exécuter celles qui pouvoient avoir été promulguées, un peuple nombreux étoit trop difficile à contenir dans le devoir; c'est pourquoi Nemrod, à mesure que ses sujets se multiplioient, en envoyoit une partie habiter d'autres lieux, sous des chefs qu'il leur donnoit ou qu'il leur laissoit la liberté de se choisir. L'Écriture remarque qu'ayant commencé de régner à Babylone, il régna ensuite à Arach, à Achad & à Chalané, villes bâties par ses ordres dans le pays de Sennaar, & sur lesquelles il conserva une espèce de souveraineté, puisqu'il est dit qu'il y régna. Son exemple fut suivi par Assur, qui sous le règne de Nemrod, quitta Babel à la tête d'une colonie qu'il conduisit le long du Tigre, dans le pays appelé à cause de lui *Assyrie*, où il jeta les fondemens de Ninive. Ce Prince fut aussi obligé, par la trop grande multiplication de ses sujets, d'en répandre une partie dans les campagnes voisines, & de leur bâtir les villes de Résen & de Chalé pour leur servir de retraite; & chacune de ces villes dut avoir ses Rois ou ses Gouverneurs particuliers, dépendans vraisemblablement à quelques égards de celui de la métropole qui leur avoit donné la naissance; car c'étoit, selon la remarque d'Aristote & suivant Justin, la coutume de l'Orient que chaque ville eût son Roi particulier : *Intrà suam cuique patriam regna finiebantur.* L'origine de la royauté fut vraisemblablement la même par-tout.

Genes. X, 10.

Ibid. v. 11.

[illegible] de Rep. [illegible]

[illegible] I.

Ceux de la famille de Cham qui quittèrent les plaines

de Sennaar pour venir s'établir dans le pays appelé depuis *Palestine* & *Phénicie*, eurent d'abord des Capitaines qui marchoient à leur tête, auxquels ils donnèrent ensuite le nom de Rois. Il en fut de même de ceux d'entre eux qui, établis dans ce pays, passèrent de-là en Égypte, où ils furent connus sous le nom de *Pasteurs*. Cette multitude de Cananéens qui envahit une partie de l'Égypte, fut commandée d'abord par différens Chefs ou Capitaines; mais leur intérêt leur fit bientôt reconnoître les inconvéniens d'une autorité partagée; toujours en guerre avec ceux dans le pays desquels ils étoient entrés, ils sentirent qu'ils avoient besoin d'un chef principal, auquel tous les autres s'en rapportassent, qui pût diriger toutes les opérations & veiller à la conservation commune. Ils se choisirent un Roi, qui eut des successeurs revêtus de cette dignité, jusqu'à ce que vaincus par Aménophis ils eussent été obligés de revenir dans le pays d'où ils étoient partis. Ceux qui étoient restés en Palestine se donnèrent aussi des Rois, & ils en eurent dans chacune de leurs villes. L'attention que les rois Pasteurs eurent de fortifier Avaris, leur place d'armes, pour être à couvert, du côté de la Syrie, contre les Assyriens, dont Manéthon observe que la puissance étoit alors fort grande, pourroit faire croire que ces rois des Cananéens n'étoient pas entièrement indépendans. Les cinq qui étoient dans la vallée de Sodome lorsqu'Abraham vint dans ce pays, ne l'étoient point. Quelques années avant l'arrivée de ce Patriarche, ces Rois avec la plupart de ceux du pays de Canaan avoient été assujettis par Codorlahomor, roi d'Élam, & obligés de lui payer tribut, ce qu'ils firent pendant douze ans. Mais ayant voulu secouer ce joug, ils attirèrent sur eux les armes de ce Prince, qui, avec trois de ses alliés, revint dans le pays de Canaan, & vainquit ceux qui s'étoient révoltés contre lui. Les cinq Rois de la Pentapole furent aussi défaits. L'ennemi retournant chargé de butin, Abraham fondit tout-à-coup sur lui, le tailla en pièces, reprit tout ce qu'il emportoit & rendit au pays sa liberté. Cent onze ans après la mort du patriarche Joseph, c'est-à-dire vers l'an 1524 avant l'ère Chrétienne,

Strab. XVI.

Genes. XIV.

pendant que Moyse étoit retiré en Arabie, dans le pays de Madian, la Phénicie fut attaquée par les Chaldéens; mais Eusèbe qui nous a conservé la mémoire de cette guerre, ne nous dit rien des suites qu'elle put avoir. Environ trente-cinq ans après, Sésostris, dont je pense que le règne doit être fixé après celui d'Aménophis, sous lequel les Israëlites sortirent de l'Égypte, entra dans le pays de Canaan & le soumit, pendant que les Hébreux erroient dans le désert. Les colonnes qu'Hérodote dit avoir vues dans la Palestine, ne permettent point de douter de cette conquête; mais elle ne fut que passagère. Ce conquérant Égyptien, de retour dans son pays, après neuf ans d'absence, ayant licencié ses troupes, ne s'occupa que de mettre l'Égypte en sûreté contre toute invasion de la part des étrangers, & il ne pensa point à maintenir dans l'obéissance les peuples qu'il avoit soumis. Ses successeurs s'en occupèrent encore moins, & il ne resta d'autre vestige du passage de Sésostris dans ce pays, que les colonnes sur lesquelles avec son nom il avoit fait graver des symboles hiéroglyphiques, qui désignoient la courageuse ou la foible résistance des peuples qu'il avoit soumis.

Eusеb. Can. chron. II.

Herod. II.

Lorsque Josué introduisit les Israëlites dans le pays de Canaan, chaque ville avoit ses Rois, qui ne paroissent point avoir eu aucune relation avec l'Égypte, & qui pour se défendre contre l'ennemi commun, se liguèrent ensemble, sans solliciter ni attendre aucun secours étranger. Josué vainquit & tua trente-un de ces Rois. Peu de temps auparavant, Moyse en avoit défait & fait mourir deux, celui des Amorrhéens & celui de Bazan, auxquels appartenoit le pays situé au-delà du Jourdain. Il est rapporté dans le livre des Juges, que le roi de Bezek avoit fait prisonniers soixante-dix Rois, à qui il avoit fait couper les extrémités des pieds & des mains, & qu'il nourrissoit des restes de sa table.

Jos. XII, 2 & 7.

Jud. I, 7.

Je ne puis dire si tous ces Rois étoient montés sur le trône par le droit de leur naissance, ou s'ils avoient été choisis par ceux à qui ils commandoient; car, quoiqu'il paroisse que dans les commencemens, la plupart des royaumes aient été

héréditaires, les peuples s'étoient réſervé le droit, s'ils n'étoient pas contens des enfans de ceux à qui ils s'étoient ſoumis volontairement, d'en choiſir d'autres qui par leur ſageſſe & par leur prudence, puſſent faire le bonheur de leurs ſujets; & il y avoit des pays où le fils ne ſuccédoit pas toujours à ſon père. Telle étoit l'Égypte, voiſine de la Paleſtine, dont le Roi, ſelon Plutarque, étoit choiſi tantôt parmi les militaires, & d'autres fois dans l'ordre des Prêtres, ſuivant le beſoin que la nation avoit d'un Prince diſtingué par ſa valeur, ou d'un Chef d'une prudence conſommée. Autrefois, ſelon Diodore de Sicile, le ſceptre ne paſſoit point en Égypte aux deſcendans du Roi qui venoit de mourir; il étoit donné à ceux qui s'étoient rendus recommandables par leurs ſervices envers la nation, ſoit que les peuples vouluſſent aſſurer le bonheur public par cette coutume, ou qu'ils euſſent trouvé cette loi dans leurs livres ſacrés. On voit par la réponſe qu'Homère met dans la bouche de Télémaque à Antinoüs, l'un des amans de Pénélope, que dans les temps héroïques, les royaumes de la Grèce étoient électifs, ou que ſi les fils ſuccédoient à leurs pères, ce n'étoit que du conſentement de la nation. Antinoüs effrayé des menaces du jeune Prince, avoit témoigné ſouhaiter que le trône d'Ithaque ne vaquât de long-temps par la mort d'Ulyſſe. « J'accepterai volontiers la couronne, lui répond Télémaque, ſi les Dieux me la « donnent. Il y a des Rois dans la Grèce, & il ſe trouve à « Ithaque pluſieurs hommes, tant jeunes que vieux, qui pour- « ront ſuccéder au trône d'Ulyſſe; mais je ſerai le maître de « la maiſon de mon père, de ſes ſerviteurs & de ſes biens ». Ce que dit Télémaque, eſt confirmé par Eurymaque, qui répète que ce jeune Prince poſſédera certainement tous les biens qui auront appartenu à ſon père, mais que ce ſera aux Dieux à décider qui régnera à Ithaque après la mort d'Ulyſſe.

Ariſt. de Republ. III, 14.
Thucid. I, p. 10.
Polyb. VI, p. 455.
Plut. de Iſ. & Oſ.
Diod. I, p. 28.
Hom. Odyſſ. I, v. 388.
Id. ibid.

Dans le choix qui ſe faiſoit de celui qui devoit être élevé ſur le trône, on avoit ſouvent égard à l'air noble & à la taille majeſtueuſe. Celui qui paroiſſoit le plus fort & qui étoit le plus grand, ſur-tout s'il joignoit à ces qualités corporelles

la ſageſſe & la prudence, réuniſſoit ordinairement les ſuffrages en ſa faveur. Les Éthiopiens choiſiſſoient pour Rois les plus grands d'entre eux. Une des conſidérations qui attachèrent les Iſraëlites à Saül que Dieu leur avoit donné pour Roi par la voie du ſort, fut que ce Prince étoit d'une grande beauté, & qu'il ſurpaſſoit le peuple de toute la tête. Ce Prince eut un fils qui après la mort de ſon père régna ſur une partie d'Iſraël; & lorſque ce fils eut été tué, tous ceux qui l'avoient reconnu pour Roi, ſe ſoumirent ſans difficulté à David, quoiqu'il reſtât encore un petit-fils de Saül; mais ils ne voulurent point l'élever ſur le trône de ſon aïeul, parce qu'il étoit encore trop jeune, n'ayant qu'environ douze ans, & que d'ailleurs il étoit boiteux des deux côtés.

Ariſt. de Rep. IV, 4.

I. Reg. x, 23.

Les Dieux étoient quelquefois conſultés pour ce choix, & leurs oracles décidoient à qui la préférence ſeroit donnée. Neſtor parlant à Télémaque de l'inimitié qu'avoient conçue contre lui les amans de Pénélope, qui ne cherchoient qu'à l'éloigner du trône, lui demande s'il a donné lieu à l'oppoſition qu'il éprouve, ou ſi quelque oracle des Dieux l'a fait naître. Medon fut préféré à Nélée ſon frère par un oracle de la Pythie: cette même Prêtreſſe confirma la royauté de Lydie à Gygès qui s'en étoit emparé par le meurtre de Candaule; ce fut le même oracle qui ordonna aux Lacédémoniens de reconnoître pour Rois Euryſthenès & Proclès, fils d'Ariſtodème.

Hom. Odyſſ. III, v. 215.

[illegible] Var. [illegible]

Herod. I.

[illegible] VI.

De quelque manière que les Rois fuſſent montés ſur le trône, ſoit qu'ils y euſſent été portés par le choix libre de leurs ſujets, ſoit qu'ils euſſent ſuccédé à leurs pères, ou que quelque oracle leur eût décerné le ſceptre, leurs perſonnes étoient ſacrées; Dieu étoit toujours réputé l'auteur, le principe & la ſource de l'autorité qu'ils exerçoient. Les Rois, diſoit Héſiode, viennent de Jupiter, ἐκ δὲ Διὸς βασιλῆες; c'eſt-à-dire qu'ils tiennent de Dieu le pouvoir qui les fait reſpecter. Homère dit de même, que c'eſt de Jupiter que les Rois tiennent ce qui les élève au-deſſus des autres, que Dieu leur a mis le ſceptre en main, qu'il leur a donné le droit de

[illegible] Theog. [illegible]

Hom. Il. I, [illegible]

de commander aux autres; & c'eſt la raiſon de l'épithète que ce Poëte donne aux Princes, qu'il appelle ſouvent les fils & les élèves de Jupiter, Διογενεῖς & Διοτρεφεῖς. C'eſt peut-être par cette même raiſon que la plupart des rois de l'Orient, & en particulier ceux de la Phénicie, prenoient les noms des principales divinités adorées chez eux, ou qu'ils s'en diſoient les Miniſtres. Cette doctrine conſignée dans les Écrits des anciens Poëtes, ne diffère point de celle de l'Écriture, qui nous apprend que toute Puiſſance vient de Dieu, & que les Princes ſont ſes Miniſtres, & qui appelle *Dieux* & *fils du Très-haut*, ceux qui ſont revêtus de l'autorité.

Rom. XIII, 1.
Pſal. LXXXI, 6.

Malgré cette prérogative, & quoique tous les gouvernemens dans leur origine fuſſent monarchiques, les Rois n'uſoient point de l'autorité qui leur avoit été confiée, avec une licence abſolue; ils ſe conformoient aux loix & aux uſages des pays qu'ils gouvernoient; ce qui les faiſoit appeler non les Maîtres, mais les Paſteurs des peuples, Ποιμένες λαῶν, parce que Jupiter ne leur avoit donné le droit de commander que pour le bien & l'avantage des peuples; ce qui, pluſieurs ſiècles après, fit dire à Antigone, reprenant ſon fils des violences qu'il exerçoit ſur ſes ſujets, que la dignité royale n'étoit qu'une noble & honorable ſervitude, Ἔνδοξον εἶναι δουλείαν. Lorſqu'ils étoient à la tête des armées, ils exerçoient une autorité abſolue, parce que l'utilité commune qui eſt l'objet & la fin de l'autorité royale, le requéroit. Ainſi Agamemnon, ſuivant la remarque d'Ariſtote, étoit obligé d'écouter patiemment tout ce qui lui étoit dit par les Grecs dans leurs aſſemblées; mais hors de ces aſſemblées, lorſqu'il s'agiſſoit du ſervice militaire, il commandoit avec empire, menaçant de la mort tous ceux qui contreviendroient à ſes ordres. « Ceux que j'apercevrai, dit-il aux Grecs, s'abſtenir du combat, ou « reſter ſur leurs vaiſſeaux, n'éviteront point d'être la proie « des chiens & des oiſeaux ». On voit de même chez les Iſraëlites, Saül prononcer la peine de mort contre ceux qui dans la pourſuite des Philiſtins s'arrêteroient pour prendre quelque aliment; & il auroit fait ſubir cette peine à Jonathas

Juſtin. I, 1.
Dion Halic. V.
Hom.
Ælian. Var. hiſt. II, 20.
Ariſt. de Rep. III, 14.
Iliad. II, v. 391.
I. Reg. XIV, 24.

ſon propre fils, qui paſſant près d'une haie, avoit goûté un peu de miel, ſi tout le peuple ne s'y fût oppoſé: mais hors de ces cas, les Rois n'agiſſoient point de leur propre mouvement; ils conſultoient les anciens & les principaux de leurs ſujets, & ils ſe croyoient obligés de déférer à ce qui leur étoit repréſenté. *Le Roi,* diſoit Sédécias aux principaux de la nation Juive, *ne peut vous rien refuſer,* ou, ſelon le texte hébreu, *il ne peut rien contre vous.* C'étoit auſſi ce qui ſe pratiquoit chez les Cananéens; les Rois n'y faiſoient rien ſans avoir pris l'avis de leur peuple. Quand Abraham voulut acheter un ſépulcre, pour y dépoſer le corps de Sara ſon épouſe qu'il venoit de perdre, il ſe proſterna devant le peuple du pays, comme devant les enfans de Heth qui y régnoit; & lorſqu'Héphron & lui eurent fait leurs conventions, elles furent ratifiées par tout le peuple. Il en étoit de même à Sichem dont Hémor étoit Roi. Lorſqu'il fut queſtion de recevoir Jacob & ſa famille dans le territoire de cette ville, & de contracter alliance avec lui, Hémor ne conclut rien que du conſentement de ſon peuple. Tous les Sichémites furent aſſemblés à la porte de la ville, où ils écoutèrent la propoſition qui leur fut faite par leur Prince; & en conſéquence de leur conſentement, les fils de Jacob furent admis dans le pays & l'alliance conclue avec eux.

Jerem. XXXVIII, 5.

Gen. XXIII, 3.

Ibid. XXXVI, 20.

Mais l'autorité une fois acquiſe, par quelque voie que ce ſoit, allant toujours en croiſſant, le gouvernement chez les Cananéens, comme chez les autres peuples, ne tarda point à devenir abſolu. Il l'étoit déjà lorſque les Iſraëlites las du gouvernement des Juges, demandèrent à Samuel qu'il leur donnât un Roi comme toutes les nations en avoient. Ce Prophète, pour les détourner de cette réſolution plus injurieuſe à Dieu qu'à lui-même, leur expoſa la manière dont les Rois des autres nations, parmi leſquels étoient les Cananéens leurs voiſins, ſe conduiſoient envers leurs peuples. « Le Roi » qui vous gouvernera, leur dit-il, prendra vos enfans pour » conduire ſes chariots, & pour en faire des cavaliers qui » marcheront devant ſon char; il en fera ſes officiers pour

1. Reg. VIII, 11.

commander les uns mille hommes, les autres cent; il prendra « les uns pour labourer ses champs & recueillir ses blés, & les « autres pour lui faire des armes & des chariots; il prendra « vos filles pour en faire ses parfumeuses, ses cuisinières & ses « boulangères; il s'appropriera vos meilleurs champs, vos « vignes & vos plants d'oliviers, & il les donnera à ses servi- « teurs; il vous fera payer la dixme de vos blés & de vos « vignes, pour avoir de quoi donner à ses eunuques & à ses « officiers; il prendra vos serviteurs & vos servantes, & les « jeunes gens les plus forts, avec vos ânes, & il les fera travailler « pour lui; il prendra aussi la dixme de vos troupeaux, & vous « deviendrez ses serviteurs & ses esclaves ». Telle étoit en effet la manière dont les Rois voisins des Hébreux traitoient leurs sujets. Quoique cette forme de gouvernement fût abusive & contraire à l'institution & à la fin de l'autorité royale, Samuel avertit les Israëlites, de la part de Dieu, que lorsqu'une fois la royauté sera établie parmi eux, ils ne pourront prévenir ces abus, & qu'ils seront sans ressource pour y remédier. « Vous vous plaindrez un jour au Seigneur, leur dit-il, de ce Roi « que vous aurez choisi, mais inutilement; le Seigneur ne vous « écoutera point ». En effet le gouvernement de la plupart des rois Hébreux ne fut pas moins absolu, pour ne pas dire moins tyrannique, que chez les peuples voisins.

1. Reg. V, 18.

Quelques vexations qu'exerçassent ces Princes, ils furent toujours regardés comme les Oints du Seigneur, & leurs personnes réputées sacrées & inviolables. David persécuté par Saül qui cherchoit à le faire périr, quoiqu'assuré par l'onction qu'il avoit reçue, de lui succéder, ne parle jamais de lui qu'avec un souverain respect; & quoiqu'il eût à diverses reprises ce Prince en son pouvoir, il laisse le jugement de sa cause à Dieu; il ne veut point faire cesser les maux auxquels il étoit exposé, en portant les mains sur l'Oint du Seigneur; il se reproche même de lui avoir coupé dans la caverne d'Engaddi, le bord de son manteau. Les Païens sensés pensoient de même. Céréalis, dans Tacite, vouloit que l'on

Ib. XXIV, 5, 13; XXVI, 9, 10, 11, 23.

Tacit. hist. IV, 74.

ſupportât le luxe, l'avarice & les autres mauvaiſes qualités de ceux qui gouvernoient, comme l'on ſouffre la ſtérilité, le dérangement des ſaiſons, les mauvais temps & les autres incommodités de la Nature, parce que ce ſont des maux inévitables, & que tant qu'il y aura des hommes, il y aura des vices; & il ne trouvoit d'autre conſolation, ſinon que ces maux ſont paſſagers, & que d'ailleurs ils ſont compenſés par les avantages qui reviennent du gouvernement des Princes, quels qu'ils ſoient. On ne peut point dire juſqu'où les anciens rois des Cananéens portèrent leur autorité; mais l'hiſtoire du livre des Juges nous apprend qu'il y en eut parmi eux qui animés du deſir de faire des conquêtes, & conduits par l'ambition, cherchoient à étendre leur domination, à s'aſſujettir leurs voiſins, ou à ſe rendre maîtres de leurs États, ce qu'ils ne pouvoient exécuter ſans vexer leurs ſujets; elle nous parle d'un roi de Beſek qui tenoit dans les fers ſoixante-dix Rois dont il avoit envahi les États.

Judic. I, 7.

L'entrée des Iſraëlites dans le pays de Canaan, environ quatorze cents cinquante ans avant l'ère Chrétienne, diminua conſidérablement le nombre des Rois de ce pays; les royaumes, dont les terres furent occupées par les nouveaux venus, prirent fin, & des anciens habitans ceux qui ne voulurent point ſubir le joug, les uns profitans de la connoiſſance que le commerce qu'ils faiſoient depuis long-temps leur avoit donnée de la mer, s'embarquèrent pour aller s'établir ailleurs, les autres ſe retirèrent ſur la côte de la mer que les Iſraëlites n'avoient point conquiſe; ils augmentèrent les forces des Princes qui y commandoient, & les mirent en état d'aſſervir à leur tour les Iſraëlites. L'Écriture fait mention des Sidoniens, dont ces derniers ſubirent le joug pendant quelque temps. Sidon étoit vraiſemblablement dès-lors la métropole de la Phénicie, & les autres Rois du pays étoient dépendans de celui qui commandoit dans cette ville; car ce Prince n'auroit pu ſeul, avec les troupes que lui fourniſſoit ſon territoire aſſez borné, vaincre & aſſujettir les Iſraëlites, peuple ſi nombreux. Nous ignorons combien

Ibid. X, 11.

de temps dura cet aſſujettiſſement des Hébreux aux Sidoniens, & de quelle manière les premiers ſecouèrent le joug qui leur avoit été impoſé.

Il eſt peu de ces rois de Canaan ou de Phénicie dont les noms ſoient parvenus juſqu'à nous, & encore moins dont les actions nous aient été tranſmiſes. Le plus ancien eſt celui que Plutarque appelle Malcander, dans le nom duquel on aperçoit celui de Mélek ou de Malk, qui chez les Phéniciens déſignoit celui qui étoit revêtu de l'autorité ſouveraine. Ce Prince, qui régnoit à Byblos, étoit contemporain d'Oſiris & d'Iſis, & ſuivant les traditions Égyptiennes Iſis ayant appris que le corps de ſon mari jeté à la mer, avoit été porté par les flots ſur la côte de Byblos, s'y étoit rendue pour en faire la recherche; qu'elle avoit été bien reçue à la cour de Malcander, & que ce Prince lui avoit donné deux de ſes fils pour l'accompagner dans ſon retour en Égypte. Ce voyage d'Iſis à Byblos étoit conſacré dans les faſtes de l'Égypte, où tous les ans le ſeptième jour du mois de *tubi*, qui étoit le cinquième de l'année Égyptienne, on célébroit une fête appelée l'*arrivée* ou *le retour d'Iſis de la Phénicie*. L'uſage d'offrir en ce jour des gâteaux, ſur leſquels étoit repréſenté un hippopotame lié, m'a fait conjecturer, dans un autre Mémoire, que le motif du voyage de la reine d'Égypte en Phénicie avoit été d'obtenir du roi de Byblos quelque ſecours, & qu'avec les troupes que ce Prince lui avoit données, elle avoit remporté quelques avantages ſur ſes ennemis. Le nom d'Aſtarté que quelques-uns donnoient, ſelon Plutarque, à la femme de ce roi de Byblos, peut auſſi faire croire qu'il eſt le même auquel le traducteur de Sanchoniaton a donné le nom de Cronos, dont la femme s'appeloit effectivement Aſtarté. Ce Cronos avoit bâti la ville de Byblos.

Plut. de Iſ. & Oſ. p. 636.

Idem, ibidem, p. 662.

La Fable nous a conſervé le nom d'un autre Roi de cette même ville, qu'elle appelle Cinyras, qui eut de Smyrna ſa femme un fils nommé Adonis, aimé de Vénus, & qui étant à la chaſſe ſur le mont Liban, fut bleſſé par un ſanglier. Un fleuve de la Phénicie a long-temps porté le nom de ce Prince,

& sa mémoire a été consacrée par les Phéniciens comme l'avoit été celle de Cronos; ils instituèrent en son honneur des fêtes, qui se célébroient dans le même temps & avec les mêmes rites que celles d'Osiris en Égypte. Quelqu'un des descendans de ce Prince, & portant le même nom, conduisit une colonie de Phéniciens dans l'île de Chypre. Il y avoit dans cette île une ville à laquelle on avoit donné le nom de Cinyra, & d'autres, telles que Curium & Marium, que l'on disoit avoir été bâties par les enfans de Cinyras. Lorsque les Grecs se préparoient à la guerre contre les Troyens, le Prince qui régnoit en Chypre se nommoit encore Cinyras, qu'il ne faut point confondre avec le père d'Adonis. Les temps s'opposent à cette confusion; car le culte d'Adonis, fils du premier Cinyras, étoit déjà établi en Syrie lorsque les Israëlites se mirent en possession de la Palestine, c'est-à-dire deux cents soixante ans ou environ avant la guerre de Troie. Homère dit qu'Agamemnon se revêtit d'une cuirasse dont Cinyras, roi de Chypre, lui avoit fait présent. Eustathe, sur cet endroit du Poëte, ajoute que Cinyras reçut les Grecs qui alloient à Troie, & qu'il leur promit de leur envoyer tout ce qui leur seroit nécessaire lorsqu'ils seroient devant cette place, mais qu'il ne leur tint point parole, ce qui lui attira les imprécations d'Agamemnon. Le prince Grec ne s'en tint point à ces imprécations, selon Théopompe; il s'empara de l'île, en chassa Cinyras & les habitans, c'est-à-dire les Phéniciens, à l'exception de ceux d'Amathunte, qui demeurèrent. D'autres disoient que Cinyras avoit juré à Ménélas, qui alloit à Paphos, de lui donner cinquante vaisseaux, mais qu'il n'en envoya qu'un, les autres n'étant que de terre, avec leurs agrès, cargaisons & leurs équipages. A la réception que Cinyras avoit faite aux Grecs dans l'île de Chypre, Lycophron en ajoute une seconde à Délos, qui étoit aussi sous sa domination. Cinyras ne se contenta point d'y traiter les Grecs magnifiquement dans le peu de séjour qu'ils y firent, il leur promit encore d'approvisionner leur armée, quand leur expédition devroit durer dix

Plin. V, 31.

Steph. Κούριον & Μάριον.

Hom. Iliad. XI, 19.

Apud Phot. cod. 176.

Eustat. in Iliad. XI, p. 758.

ans; il leur envoya en effet ses filles Oino, Spermo & Élais, qui nourrirent toute l'armée, c'est-à-dire qu'il leur fit porter des provisions de vin, de blé & d'huile.

Si les Cypriots étoient alliés des Grecs au temps de la guerre de Troie, il n'en étoit pas de même des Phéniciens de Sidon. Si l'on en croit Dictys de Crète, Memnon, qui conduisit à Troie le secours du roi d'Assyrie, obligea les Phéniciens d'y mener une flotte, dont il donna le commandement à Phala, roi de Sidon. La flotte aborda à l'île de Rhodes; ceux qu'elle portoit, sachant que cette île étoit alliée des Grecs, attendirent quelque temps sans oser descendre à terre, dans la crainte qu'on ne mît le feu à leurs vaisseaux; mais ayant pris ensuite confiance, ils se partagèrent en deux bandes, dont l'une alla à Camyre & l'autre à Jalyse. Il y avoit peu de temps qu'ils y étoient lorsque les Rhodiens firent des reproches à Phala, commandant de cette flotte, sur ce que sa patrie ayant été peu de temps auparavant insultée par Pâris, fils de Priam, il menoit du secours à son ennemi. Ces reproches faits avec vivacité, & souvent répétés en présence des Phéniciens de la flotte, firent impression sur eux, & les animèrent tellement qu'ils refusèrent de se rembarquer, & qu'ils tuèrent à coups de pierre leur Commandant, qui vouloit les y contraindre; après quoi ils pillèrent tout ce qui étoit sur leurs vaisseaux, le partagèrent entre eux, & le portèrent à Camyre & à Jalyse, où ils se fixèrent. Si cette narration a quelque fondement, il faudra en conclure que les Phéniciens, ainsi que les Troyens, étoient alors vassaux de l'empire d'Assyrie; autrement Memnon, général Assyrien, n'auroit pu les obliger d'envoyer du secours à Troie.

Après la prise de cette ville, quelques capitaines Grecs prirent terre à Sidon. Ménélas racontant à Télémaque ses fatigues & ses voyages, lui dit qu'il a beaucoup souffert & erré sur la mer, qu'après huit années de courses il est abordé à l'île de Chypre & en Phénicie, qu'il a parcouru l'Égypte & l'Éthiopie, & qu'il est allé chez les Sidoniens & chez les Arabes. Dans une autre occasion, voulant faire un présent à ce

Hom. Odyss. IV, 21.

jeune Prince, il dit qu'il lui donnera une coupe d'argent d'un travail exquis, dont les bords étoient garnis d'or, & que c'étoit un ouvrage de Vulcain qu'il tenoit du roi de Sidon, qui lui en avoit fait présent lorsqu'il étoit à sa cour. Homère appelle ce roi de Sidon Φαίδιμος ἥρως, ce que l'on pourroit traduire *Phædime le héros;* mais Eustathe avertit que les Anciens doutoient si le terme Φαίδιμος étoit un nom propre ou une simple épithète, & que de ceux qui pensoient qu'il falloit rendre ce mot par celui d'*illustre*, les uns vouloient que le nom de ce roi de Sidon, à la cour duquel Ménélas s'étoit trouvé, fut Sobalus, & les autres qu'il s'appelât Sethlon. Vers le même temps de la guerre de Troie, Abibal régnoit à Béryte, & ce fut à lui que Sanchoniaton adressa ou dédia son histoire de Phénicie.

Hom. Odyss. IV, v. 615.

Sidon étoit alors la ville la plus considérable de la Phénicie, & elle donnoit son nom à tous les habitans de ce pays. Homère, pour désigner les Phéniciens, nomme souvent les Sidoniens. Tyr existoit cependant; c'étoit une place fort connue sous ce nom lorsque les Israëlites entrèrent dans le pays de Canaan, mais elle étoit dans la dépendance de Sidon. Dans l'espace de temps qui s'écoula depuis la guerre de Troie jusque vers le règne de David, c'est-à-dire dans le cours de cent cinquante ans ou environ, les Sidoniens, soit pour décharger leur ville d'un trop grand nombre d'habitans, soit pour étendre leur commerce, envoyèrent une colonie à Tyr. Cette colonie devint en peu de temps assez puissante pour s'assujettir sa métropole. Sous le règne de David & sous celui de Salomon Sidon dépendoit déjà du roi de Tyr.

Josèphe, d'après Ménandre & Dius, qui pour écrire leurs histoires avoient consulté les annales de la Phénicie, nous a conservé la liste des Rois de cette dernière ville, depuis le règne de David jusqu'à la prise de Tyr par Alexandre, c'est-à-dire pendant sept cents ans ou environ. S'il nous eût également transmis les actions de ces Princes, nous aurions une histoire presque suivie de la Phénicie pendant ce temps; mais il ne nous a donné que leurs noms & les années de leurs règnes.

Le

Le premier de ces Rois eſt nommé Abibal; Abibal אביבעל ſelon la remarque de Bochart, ſignifie, dans la langue phénicienne, *Baal eſt mon père.* C'étoit un uſage commun dans tout l'Orient, & pratiqué par les Phéniciens, de donner à leurs Rois les noms de leurs principales Divinités, ou de faire entrer ces noms dans la compoſition de ceux par leſquels ils les déſignoient, en y ajoutant d'autres termes qui exprimoient qu'ils en étoient les fils, les amis, les favoris, les miniſtres ou les ſerviteurs; on en verra encore pluſieurs exemples dans la ſuite. Le temps auquel ce Prince monta ſur le trône & la durée de ſon règne ne ſont point connus; ſi ſon règne a duré environ une cinquantaine d'années, ce qui n'eſt point contraire à la vraiſemblance, on pourra croire que dans le commencement il fut ennemi des Hébreux, qu'il ſe ligua contre eux avec les Philiſtins, & qu'il leur envoya des troupes qui furent battues & défaites par Samuel, vers l'an 1099 avant l'ère vulgaire, ſinon cette guerre devra être placée ſous le règne de ſon père ou de ſon prédéceſſeur.

Hiram ou Hirom ſon fils lui ſuccéda. Ce nom ſemble annoncer quelque défaut corporel, car חרום *hharom*, dans la langue hébraïque, ſignifie un homme qui a quelque membre trop court, & déſigne ordinairement *un boiteux* ou *un camus.* Josèphe, dans ſes Antiquités Judaïques, dit que le temple de Jéruſalem commença d'être bâti par Salomon la onzième année du règne de ce Prince à Tyr, & dans ſes livres contre Apion, que ce fut la douzième. Les fondemens du temple ayant été jetés l'an 1015 avant Jéſus-Chriſt, ce Prince ſeroit monté ſur le trône de Tyr l'an 1026 ou 1027 avant l'ère Chrétienne; & ayant régné, ſuivant le même auteur, trente-quatre ans, il ſeroit mort l'an 993 ou 992 avant la même ère; mais je ſoupçonne le texte de Josèphe d'être fautif en cet endroit, car ſon calcul ne paroît point s'accorder avec l'Hiſtoire, qui donne à ce Prince quelques années de règne de plus. Il eſt rapporté dans le livre des Rois & dans celui des Paralipomènes, qu'Hiram, après la victoire remportée par David ſur les Jébuſéens & la priſe de Sion, l'an 1051 avant l'ère

Levit. XXI, 18.

Joſeph. Ant. VIII, 3.

Id. cont. Apion. I, n. 17.

II. Reg. V, 11. I. Paral. XIV, 1.

Chrétienne, envoya des Ambaſſadeurs à ce Prince, apparemment pour le féliciter de l'avantage qu'il venoit de remporter & pour faire alliance avec lui, & qu'il lui fournit des matériaux & des ouvriers pour le palais qu'il vouloit bâtir à Jéruſalem. Si lors de cette ambaſſade, ce roi de Tyr étoit nouvellement monté ſur le trône, à partir ſeulement de ce point, ſon règne auroit été de cinquante-neuf ans ou environ, c'eſt-à-dire de vingt-cinq ans de plus que ne lui en aſſigne Josèphe, qui ne le fait régner que trente-quatre ans. La durée de ce règne, quoique longue, n'excède point les bornes de la vraiſemblance, & je crois qu'il vaut mieux la ſuppoſer que de multiplier ſans aucun fondement le nombre des rois de Tyr, & que d'inſérer dans leur catalogue un ſecond Abibal & un ſecond Hiram, contre l'autorité des annales de Tyr, ſoit dans Josèphe, ſoit dans Théophile d'Alexandrie, qui ne parlent que d'un Abibal & que d'un Hiram.

David profita de l'alliance avec le roi de Tyr, non-ſeulement pour bâtir ſon palais à Jéruſalem, mais auſſi pour établir le commerce maritime dans ſes États. Ayant conquis le royaume d'Édom, il ſe trouva maître d'Élath & d'Ézion-gaber, villes maritimes dans le fond du golfe Arabique, qui lui facilitoient le commerce de l'Arabie, & qui, par le détroit de Babel Mandeb, lui ouvroient la route du golfe Perſique, de l'Inde & de l'Afrique. Les Hébreux n'étoient point encore exercés à la navigation, & ils entendoient encore moins l'art de conſtruire des vaiſſeaux; David s'adreſſa à Hiram, qui lui envoya des Phéniciens depuis long-temps inſtruits dans l'une & dans l'autre, avec le ſecours deſquels le prince Hébreu équipa une flotte & entreprit quelques voyages. Eupolème dit que David fit conſtruire une flotte à Achana, ville d'Arabie, & qu'il envoya ſes vaiſſeaux à une île de la mer Rouge qu'il nomme *Urphé,* qui abondoit en mines d'or, & qu'ils en rapportèrent à ce Prince une quantité conſidérable. La ville que cet auteur appelle Achana doit être Élath, & l'Écriture nomme Ophir le lieu auquel il a donné le nom d'Urphé. Ce commerce fait par les Phéniciens au nom de

Ap. Euſ. Præp. L. IX, 30.

David, fut très-lucratif. L'immenſe quantité d'or & d'argent que ce Prince amaſſa par ce moyen, & ſans doute par pluſieurs voyages, & qu'il laiſſa pour la conſtruction du temple de Jéruſalem, monte, ſelon l'eſtimation d'Eiſenſchmid *(a)*, à onze mille huit cents trente-deux millions de notre monnoie. L'alliance de David avec le roi de Tyr ne l'empêcha point de faire pluſieurs fois la guerre aux Philiſtins, ni de porter ſouvent la déſolation dans leur pays. Tout ce qui étoit occupé par ce peuple étoit alors diſtingué de la Phénicie; car ce n'eſt que poſtérieurement à la priſe de Jéruſalem par Nabuchodonoſor que ce pays a été réuni à la Phénicie, & qu'il a été réputé ne faire plus avec elle qu'une même province.

I. Paralip. XXII, 14.

De Pond. & Menſ. ſect. 1, c. 4.

David ayant laiſſé par ſa mort le trône d'Iſraël à Salomon ſon fils, Hiram empreſſé d'entretenir l'alliance qui avoit ſubſiſté ſous le règne précédent entre les Iſraëlites & les Phéniciens, envoya complimenter le nouveau Prince ſur ſon avènement à la couronne. Salomon, devenu roi d'Iſraël, s'occupa du projet que ſon père avoit formé de bâtir à Jéruſalem un temple au Seigneur, & que les guerres preſque continuelles qu'il avoit eu à ſoutenir pendant tout ſon règne ne lui avoient point permis de ſuivre. Manquant de matériaux néceſſaires & d'ouvriers intelligens, il s'adreſſa au roi de Tyr qui pouvoit lui fournir les uns & les autres; car les Arts étoient alors cultivés en Phénicie & ils y étoient en honneur: il écrivit à Hiram pour lui faire part de ſon deſſein, & il le pria de faire couper par ſes ſerviteurs des cèdres ſur le Liban, parce qu'il n'y avoit dans ſes États perſonne qui ſût travailler le bois comme les Sidoniens. Hiram reçut favorablement la propoſition de Salomon, & dans la réponſe qu'il lui fit, il s'exprima en termes qui ſembleroient indiquer qu'il avoit ſur la Divinité

III. Reg. v. 1.

Ibid. v. 6.

(a) Dans le temps que cet Auteur écrivoit, le taux de l'argent étoit bien moindre qu'aujourd'hui. Il dit lui-même que l'*écu blanc*, du poids de 516 grains, en négligeant le *remède de poids*, valoit 3 livres ou ſoixante ſous tournois. Or une monnoie d'argent de ce poids vaudroit aujourd'hui environ 5 livres 6 ſous. *Eiſenſchmid. ibidem, ſect. IV, pag. 136, edit. 2.ª Argentorat.* 1737.

les ſentimens les plus purs. Se ſervant du terme en uſage chez les Hébreux pour exprimer le Dieu qu'ils adoroient, employant, dis-je, le nom de *Jehovah*, « Béni ſoit, lui dit-il, » le Seigneur Dieu d'Iſraël, qui a fait le Ciel & la Terre, d'avoir » donné à David un fils ſi ſage, ſi habile, & ſi plein d'eſprit & de prudence. » Ces termes ſont énergiques, ils prouvent que Hiram regardoit le Dieu adoré par les Iſraëlites comme l'auteur de tout ce qui exiſtoit; mais quelque fortes que ſoient ces expreſſions, on n'en conclura point que ce Prince eût la même religion que les Hébreux. Le culte qu'il rendit toujours aux Dieux de ſa nation, & les temples qu'il leur fit bâtir, annoncent que le Dieu d'Iſraël n'étoit dans ſon eſprit qu'un Dieu national, à la vérité ſupérieur aux autres, mais qui ne les excluoit point, & qui ſouffroit qu'on lui aſſociât dans un degré inférieur les Dieux que les nations étoient en poſſeſſion d'adorer. Hiram promit à Salomon de lui faire couper ſur le Liban tout le bois dont il auroit beſoin; il s'engagea de le faire mettre en trains & de le faire conduire par mer à Joppé, d'où le roi d'Iſraël le feroit tranſporter à Jéruſalem; il lui envoya auſſi un ouvrier intelligent & habile, qui ſavoit travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en marbre, en bois, & même en pourpre, en hyacinthe, en écarlate & en coton; qui avoit l'art de graver & de ſculpter toutes ſortes de figures, & dont le génie merveilleux inventoit tout ce qui étoit néceſſaire pour toutes ſortes d'ouvrages. Cet ouvrier étoit fils d'une mère Juive de la tribu de Dan & d'un père Tyrien. Il ſe nommoit Hiram, comme le roi de Tyr, & la qualité que lui donne ce Prince, qui l'appelle ſon père, eſt la preuve de l'eſtime & de la conſidération dont jouiſſoient en Phénicie ceux qui excelloient dans quelque talent. Hiram fit les autels, les tables, les chandeliers, les colonnes, avec tous les vaſes & inſtrumens qui devoient ſervir dans le temple. Les Sidoniens coupèrent les bois ſur le Liban, & les Gibliens ou ceux de Byblos les façonnèrent & taillèrent les pierres. Ces différens ouvriers ayant travaillé par les ordres du roi de Tyr, & étant appelés ſes ſerviteurs, il réſulte de ce que j'ai déjà obſervé, que Tyr, colonie de Sidon,

II. Paral. II, 12.

II. Paral. II, 3, 13.

Ibid. IV, 11.

III. Reg. V, 18.

avoit éclipsé sa métropole, & que les Sidoniens, ainsi que les habitans de Byblos, étoient sujets du roi de Tyr, soit que ces villes n'eussent point alors de Rois particuliers, soit que leurs Rois fussent soumis à celui de Tyr, & qu'ils fussent devenus ses tributaires. Le roi de Tyr fournit encore à Salomon cent vingt talens d'or, qui, suivant l'évaluation d'Eisenschmid, à raison de quarante-cinq mille livres le talent d'or équivalant à dix talens d'argent à raison de quatre mille cinq cents livres chacun, formeroient une somme de cinq millions quatre cents mille livres de notre monnoie.

III. Reg. IX, 14.

Pour toutes ces avances, Salomon s'obligea de fournir à Hiram vingt mille cores ou mesures de froment & vingt mesures ou cores de bonne huile; mais il semble, suivant la remarque de la plupart des Interprètes, que le nombre des mesures d'huile doit être égal à celui des mesures de froment. Josèphe s'accorde avec l'auteur du livre des Rois sur les mesures de froment; mais il ne compte que vingt mille bathes d'huile & autant de vin: le bath étoit la dixième partie du core ou chomer. Lorsque tous les bâtimens que Salomon avoit entrepris furent finis, savoir le temple, auquel il employa sept ans & demi, & son palais, dont la construction dura douze ans & demi, il voulut donner à Hiram vingt villes de la basse Galilée, voisines de ses États. Le roi de Tyr étant venu voir ces villes, elles lui déplurent; il dit: *sont-ce-là les villes que mon frère veut me donner!* & il appela la contrée où elles étoient situées *terre de Chabul,* terme de mépris qui, selon Josèphe, signifie une chose désagréable ou qui ne plaît point, & selon d'autres, un mauvais terrein. Ces villes refusées par Hiram restèrent sous la domination de Salomon, qui les fit rebâtir & y mit des colonies de ses sujets.

Joseph. Antiq. VIII, 2.

III. Reg. VI, 38.

Ibid. VII, 1; IX, 10.

Ibid. IX, 13.

II. Paralip. VIII, 2.

Salomon mit aussi à profit l'alliance avec le Roi de Tyr, pour continuer le commerce maritime que son père avoit commencé d'établir dans ses États par la voie d'Ézion-gaber. Ses sujets n'étant point encore suffisamment exercés sur la mer, Hiram lui prêta des vaisseaux & des matelots expérimentés, qui montèrent la flotte avec les gens de Salomon. Cette flotte

III. Reg. X, 22. II. Paral. VIII, 17.

III. Reg. X, 22.

Ibid. IX, 28.

partoit d'Ézion-gaber pour aller à Ophir ou à Tharſis, & employoit trois ans tant pour aller que pour revenir. Dans ſon premier voyage elle rapporta quatre cents vingt talens d'or, revenans à dix-huit millions neuf cents mille livres de notre monnoie. Dans les autres voyages, outre l'or, elle rapporta auſſi des pierres précieuſes, des bois odoriférans, de l'yvoire, des ſinges & des paons.

III. Reg. X, 11 & 12. II. Paral. IX, 22.

Apud Joſeph. Ant. VIII, 5.

Ménandre & Dius, qui avoient écrit l'hiſtoire de Phénicie ſur les Mémoires conſervés dans les archives de Tyr, diſent que le roi d'Iſraël & celui de Tyr s'envoyoient ſouvent des énigmes à deviner ou des problèmes à réſoudre. On voit, par l'exemple de Samſon, que cet uſage étoit ancien en Orient. La condition étoit que celui qui ne pourroit expliquer l'énigme, ni réſoudre le problème, payeroit une ſomme convenue à celui qui les avoit propoſés. La pénétration & la ſagacité de Salomon lui faiſoient expliquer facilement les énigmes d'Hiram & réſoudre ſes problèmes; mais il n'en étoit pas de même du roi de Tyr, qui étoit ſouvent obligé de faire l'aveu de ſon incapacité, de ſorte qu'il étoit preſque toujours obligé de payer. Il trouva enfin chez lui un jeune homme nommé Abdémon qui lui expliqua tout ce que Salomon lui propoſoit, & qui lui fit auſſi faire à ce Prince des queſtions qu'il ne put réſoudre; par ce moyen Hiram retira du roi d'Iſraël une bonne partie des ſommes qu'il avoit perdues à ce jeu d'eſprit.

La ville de Tyr l'inſulaire dut ſa naiſſance à Hiram. Avant ſon règne le lieu où il la bâtit étoit encore dans le même état où l'avoit trouvé Aſtarté, lorſqu'elle y offrit en ſacrifice l'aigle tombée du ciel. Il y avoit deux petites îles voiſines l'une de l'autre, mais ſéparées par un petit bras de mer qui ne permettoit point que l'on communiquât facilement de l'une à l'autre. Les deux colonnes qu'Ouſous avoit érigées dans l'une de ces îles, l'une au Feu & l'autre au Vent, y avoient occaſionné la conſtruction d'un temple, dans le voiſinage duquel on avoit bâti quelques habitations. Hiram combla l'intervalle qui ſéparoit les deux îles & il n'en fit qu'une. Après les avoir ainſi réunies,

Joſeph. l. contr. Ap[illegible] 17.

il en augmenta le terrein du côté de l'Orient, vers la côte de la Phénicie, par un rempart dont les fondations étoient dans la mer. Par ce travail le temple de Jupiter-Olympien, ou plutôt d'Hercule le Tyrien, qui jusqu'alors avoit été dans une des îles, se trouva compris dans la nouvelle ville qu'Hiram avoit fait construire. Outre le temple d'Hercule que ce Prince fit rebâtir à neuf, il en consacra un autre à Astarté, & il orna l'un & l'autre de différentes offrandes en or. Eusèbe dit que Salomon avoit fait présent à Hiram d'une colonne d'or que ce dernier consacra dans le temple de Jupiter, c'est-à-dire d'Hercule, car Jupiter étoit une divinité Grecque qui n'étoit point connue dans la Phénicie, ni à Tyr, ni à Sidon. Le même auteur ajoute, d'après Théophile d'Antioche, qui l'avoit apparemment lû dans quelque Ancien, que Salomon envoya au roi de Tyr tout ce qui lui étoit resté d'or, après avoir fini le temple & son palais, & que celui-ci en fit faire une statue de sa fille, qu'il enferma dans une colonne aussi d'or.

Euseb. Præpar. Ev. IX, 34.

Pendant qu'Hiram faisoit travailler au temple d'Astarté, il fut détourné par une guerre qu'il fut obligé de faire à un peuple qui refusoit le tribut auquel il s'étoit soumis, & que ce Prince fit rentrer dans le devoir. Josèphe, dans ses livres contre Apion le grammairien, nomme ce peuple les Tityens, Τιτύοι; mais dans ses Antiquités il les appelle Heycéens, Ἡυκέοι, au lieu duquel nom on trouve dans quelques manuscrits celui d'Ἱυκέοι, & dans d'autres Ἡυκαῖοι; mais de quelque manière que ce nom soit écrit, on ne peut dire quel étoit ce peuple, à moins que l'on ne soupçonne qu'il s'agit des Cypriots, connus dans l'Orient sous le nom de *Kittim*, que les Grecs ont rendu par celui de Κιτιεῖς, qui aura peut-être été défiguré dans les exemplaires de Josèphe; il est du moins certain que l'île de Chypre a été dans les premiers temps peuplée par les Phéniciens, & qu'elle a été long-temps sous leur domination.

Josèphe ne donne à ce Prince que trente-quatre ans de règne. J'ai fait observer ci-devant qu'étant le même qui avoit envoyé une ambassade à David, après sa victoire sur les

Jébuſéens, il doit avoir été beaucoup plus long-temps ſur le trône; mais on peut s'en tenir, ſur l'époque de ſa mort, à ce que dit l'hiſtorien Juif, parce que la chronologie qu'il donne des Rois ſes ſucceſſeurs s'accorde avec d'autres époques connues. Si des trente-quatre années que Josèphe donne au règne de ce Prince, on déduit les onze ou douze années qu'il avoit régné, ſelon lui, lorſque Salomon jeta les fondemens du temple, mille quinze ans avant l'ère vulgaire, il aura régné depuis cette époque vingt-deux ou vingt-trois ans, & ſera mort l'an 993 ou 992 avant la même ère. On ne peut point placer ſa mort plus tôt, car il eſt certain par l'Écriture qu'il étoit encore vivant vingt ans après la fondation du temple, c'eſt-à-dire l'an 994, lorſque Salomon lui offrit les villes du pays de Chabul, qu'il refuſa.

Son fils, âgé de trente-ſix ans, lui ſuccéda au trône de Tyr; il ſe nommoit Baléazar ou Balazar. Ce nom phénicien ſignifie *celui qui eſt ſecouru* ou *protégé par Baal,* & vient de בעל *Baal* ou *Bal,* & de עזר *Etzer,* qui dans la langue phénicienne exprime *le ſecours* ou *la protection.* Il ne régna que ſept ans, & mourut par conſéquent âgé de quarante-trois ans, l'an 985 avant Jéſus-Chriſt, Salomon étant encore ſur le trône.

Après ſa mort Abdaſtarte ſon fils, dont le nom dans la langue phénicienne ſignifie *le ſerviteur* ou *le miniſtre d'Aſtarté,* l'une des principales Divinités du pays, lui ſuccéda; il avoit vingt ans lorſqu'il fut couronné. Le catalogue des rois de Tyr ne lui donne que neuf ans de règne; on y lit qu'il fut tué dans une embuſcade par les quatre fils de ſa nourrice, ce qui a dû arriver l'an 976 avant l'ère Chrétienne. Ce Prince fut témoin de la révolution de la monarchie des Hébreux, l'an 980, quelque temps après la mort de Salomon, qui fut ſuivie du ſchiſme des dix Tribus & du partage du royaume. On ignore ſi Abdaſtarte, dont l'aïeul avoit été allié de Salomon, prit quelque part à cette révolution, ou s'il s'intéreſſa en faveur de Roboam, fils de Salomon.

Le trône uſurpé par les frères de lait d'Abdaſtarte fut occupé par l'aîné d'entre eux, qui le garda douze ans, c'eſt-à-dire juſqu'à

jusqu'à l'an 964 avant l'ère vulgaire. La seconde année du règne de cet usurpateur, Sésonchis, que l'Écriture nomme Sésak, & qui ne doit point être confondu avec Sésostris, beaucoup plus ancien que lui, entra en Palestine avec douze cents chariots, soixante mille hommes de cavalerie & une multitude innombrable de gens de pied d'Égypte, de Libye, du pays des Troglodites & d'Éthiopie; il prit plusieurs villes du royaume & vint à Jérusalem, d'où il enleva les trésors du temple, ceux du palais, toutes les richesses qu'il y trouva, & les boucliers d'or que Salomon avoit fait faire. Ce prince Égyptien n'ayant attaqué que le royaume de Juda, la Phénicie, qui avoisinoit celui d'Israël, ne dût point souffrir de son incursion.

II. Paralip.

Josèphe, qui nous a conservé le fait de cette usurpation du trône de Tyr, & le nombre des années du règne de l'usurpateur, ne nous dit point s'il fut détrôné à son tour ou s'il mourut d'une mort naturelle. Il lui donne pour successeur un Prince qu'il nomme Astarte, fils de Déléastarte, qui vécut cinquante-quatre ans & en règna neuf. Scaliger a supposé que ce Prince étoit le même que celui qui avoit été déposé par les fils de sa nourrice, & qui après la mort du tyran étoit remonté sur le trône de ses pères. Pour admettre cette supposition, il faudroit en faire une autre, & croire que les noms ont été défigurés dans le texte de Josèphe, & qu'au lieu d'Astarte fils de Déléastarte, il faudroit y lire Abdastarte fils de Baléatzar; mais cette correction seroit sans fondement & contrediroit l'historien Juif, qui a dit expressément que cet Abdastarte avoit été tué dans la révolution occasionnée par la révolte des fils de sa nourrice. Quel que soit le Prince qui monta sur le trône après l'aîné de ces fils, son règne, qui fut de douze ans, finit l'an 952 avant Jésus-Christ.

Il avoit un frère nommé Asérim qui régna après lui, ce Prince avoit quarante-cinq ans lorsqu'il fut couronné roi de Tyr. Le nom de ce Prince étoit phénicien, comme celui de ses prédécesseurs, & il se prononçoit *Azerim*, *Ascherim* ou *Hhatzerim*, car la lettre phénicienne rendue dans Josèphe par

un σ ou ς pouvoit être un ז *dsajin* ou un צ *tzadé* ou un ש *ſchin*, & celle à laquelle il a ſubſtitué un A étoit peut-être un א *aleph* ou un ח *hhet.* Scaliger, qui s'eſt déterminé pour le ח *hhet* & pour le צ *tzadé*, ne nous a point rendu compte du motif qui l'a déterminé à donner la préférence à ces deux lettres. Tout ce que l'on peut dire ſur ce nom, c'eſt qu'il a la forme du plurier, d'où l'on pourroit croire qu'il étoit précédé de quelqu'autre mot qui aura diſparu, & les différens élémens dont il pouvoit être composé en phénicien ne permettent point d'en tenter l'explication. Aſérim, après un règne de neuf ans, fut tué, l'an 943 avant l'ère Chrétienne, par ſon propre frère, nommé Phélès dans Joſèphe. Si ce nom étoit écrit, comme l'a cru Scaliger, פְּלַח *Phelehh*, il ſignifieroit *un miniſtre d'un temple*, acception que ce terme a conſervée dans la langue chaldaïque; mais ſi ſa dernière lettre eſt un ס *ſamech*, & qu'il ait été écrit פֶּלֶס, il ſignifieroit *celui qui examine & pèſe tout avec ſoin*, ce qui convient peu au caractère d'un homme qui s'eſt frayé le chemin au trône par un fratricide.

[Margin: Joſèphe.]

Phélès ne jouit pas long-temps du fruit de ſon crime, car il ne régna que huit mois & fut tué à l'âge de cinquante ans par Ithobale, en 942. Cet Ithobale, dont l'Écriture nous a conſervé le nom phénicien אֶתְבַּעַל *Ethbaal*, & qui ſignifie *celui qui eſt avec Baal* ou *qui eſt aſſuré de ſa protection*, étoit prêtre de la déeſſe Aſtarté. Lorſqu'il fut ſur le trône il contracta alliance avec le roi d'Iſraël, & donna ſa fille Jéſabel en mariage à Achab, fils d'Omri. Cette femme, connue dans l'Écriture par ſes impiétés & ſes crimes, devint reine d'Iſraël par l'élévation de ſon mari ſur le trône en 923, après la mort de ſon père. Du mariage de Jéſabel avec Achab naquit Athalie, qui épouſa Joram, roi de Juda, & qui fut mère d'Ochoſias. La famine dont Dieu affligea les Iſraëlites pour les punir de leurs crimes, ſe fit auſſi ſentir dans les États du roi de Tyr. Les annales Phéniciennes ne la font durer qu'un an, ce qui ne contredit point l'Hiſtoire ſacrée, ſelon laquelle elle fut de trois ans. La Phénicie ne produiſant point de blé, ou du moins n'en produiſant que très-peu, les Phéniciens s'en fourniſſoient

[Margin: III. Reg. XVI, 31.]

[Margin: IV. Reg. [illegible], 6.]

[Margin: [illegible] ap. J.]

chez leurs voiſins, & le Roi, chargé de cet approviſionnement, avoit toujours ſoin qu'il fût abondant. Ce qui avoit été amaſſé dans les greniers publics put ſuffire pour les deux premières années, pendant leſquelles le pays voiſin n'ayant pu leur en fournir, ils en manquèrent la troiſième année, dans le cours de laquelle ils éprouvèrent toutes les rigueurs de la diſette. Ces Annales ajoutent que cette année Ethbaal ordonna des prières publiques; elles furent ſuivies de tonnerres accompagnés de pluies abondantes, qui rendirent à la terre ſa fertilité; mais ce qu'elles attribuent aux prières ordonnées par le roi de Tyr eſt, dans l'Hiſtoire ſainte, le fruit de celles que le prophète Élie adreſſa à Dieu ſur le mont Carmel.

III. Reg. XVIII, 42.

Ethbaal fut le fondateur de deux villes, Botrys & Auza; la première en Phénicie, ſur le bord de la mer, entre Byblos & Tripoli, à douze milles de l'une & à vingt milles de l'autre; & la ſeconde en Libye ou en Afrique. On trouve dans Ptolémée une ville nommée *Uzan*, en Afrique, à quelque diſtance d'Utique, & une autre qu'il appelle *Uzita*, ſous Adrumet & la petite Leptis; ces noms ont aſſez de reſſemblance avec celui d'Auza ou d'Uza, qu'on lit dans les annales de Tyr, pour croire que l'une ou l'autre ait été bâtie par Ethbaal. La conſtruction de cette ville prouve quelle étoit alors la puiſſance des rois de Tyr, dont la domination s'étendoit ſi loin, & que ces Princes étoient encore dans l'uſage d'envoyer des colonies dans les pays éloignés. Ethbaal mourut âgé de ſoixante-huit ans, l'an 910 avant Jéſus-Chriſt; ſon règne avoit été de trente-deux ans.

Joſeph. cont. Apion. I.

Il eut pour ſucceſſeur ſon fils, nommé dans Josèphe Badézor, & dans Théophile d'Antioche Bazor. Son véritable nom étoit peut-être Baléazar ou Balazar, comme celui du fils d'Hiram, & dans ce cas il ſignifieroit *celui que Baal ſecourt & protège.* Il ne régna que ſix ans, & mourut âgé de quarante-cinq, l'an avant Jéſus-Chriſt 904.

Matgénus ſon fils, âgé de vingt-trois ans, lui ſuccéda. Bochart a cru que le nom phénicien de ce Prince étoit מִתְגָאוֹן *Mitgaon*, qui ſignifie *un homme excellent, qui ſurpaſſe*

les autres en mérite. On le trouve nommé Mettinus, Méthrès & Bélus. Suivant Servius, ce Prince ſubjugua l'île de Chypre & la donna à Teucer, l'un des capitaines Grecs au ſiége de Troie; mais ce fait eſt contredit par la chronologie Phénicienne, qui met entre ces deux Princes un intervalle de près de trois cents ans. Cependant on ne peut guère douter que ce Prince n'ait été maître de cette île, comme ſes prédéceſſeurs; & s'il y fit la guerre, ce ne dut être que pour faire rentrer dans le devoir les Cypriots qui auroient voulu ſe ſouſtraire à ſa domination. Ce Prince avoit cette île ſous ſon obéiſſance, puiſque, ſelon Alexandre d'Éphèſe, il y bâtit deux villes, Citium & Lapéthus. Le nom phénicien de la première étoit כִּתִּים *Cethim* ou *Kittim*, dont on convient que les habitans étoient originaires de Phénicie. Le nom de la ſeconde, auſſi phénicien, ſignifioit *un port où les vaiſſeaux étoient à l'abri*, comme je l'ai obſervé ailleurs. Matgénus ne régna que neuf ans, & mourut l'an 895 avant l'ère Chrétienne. Il avoit un frère nommé Sichée dans Virgile, Sicharbas par Servius, Acerba par Juſtin, & il laiſſa un fils qui lui ſuccéda, & deux filles, Éliſa ou Éliſſa & Anna. Éliſa fut mariée à Sicharbas ſon oncle, qui étoit prêtre d'Hercule. Cette dignité étoit à Tyr la première après la royauté.

Stephan. Λάπηθος.

Laërt. & Suid. in Zenon.

QUINZIÈME MÉMOIRE SUR LES PHÉNICIENS.

Suite du gouvernement de la Phénicie, & de ses différentes révolutions.

Par M. l'Abbé MIGNOT.

PYGMALION, âgé de neuf ans, succéda à Matgénus son père, mort l'an 895 avant Jésus-Christ. Josèphe écrit ce nom Φυγμαλιὼν, c'est-à-dire, suivant l'interprétation de Bochart, *celui à qui Dieu a procuré le repos*, ou *qui a obtenu de Dieu le repos*, de פוג *Phog* ou *Phoug, quievit*, & d'עליון *Elioun*, qui est un des noms que les Cananéens donnoient à Dieu; car c'est ainsi que Melchisédech, roi de Salem, l'appela dans la bénédiction qu'il donna à Abraham.

Lû le 26 Mai 1772.

Genes. XIV, 18, 19.

Si l'on ajoutoit foi aux récits de Néanthe de Cyzique & d'Asclépiade de Chypre, il faudroit croire que l'on ne commença que sous le règne de ce Prince à manger de la chair des animaux. Ces auteurs rapportent qu'anciennement on n'offroit aux Dieux rien de ce qui avoit eu vie. « Il n'y avoit point à la vérité, disent-ils, de loi positive qui interdît ces « sortes de sacrifices; la loi naturelle suffisoit aux hommes pour « qu'ils s'en abstinssent. S'étant présenté depuis quelques occasions « dans lesquelles on crut qu'il falloit une ame pour une ame « ou une vie pour une vie, ψύχην ἀντὶ ψυχῆς, on offrit des « animaux, mais la victime fut entièrement consumée par le « feu. Il arriva, dans un de ces sacrifices, qu'un morceau de « la chair de la victime tomba de dessus l'autel; le Prêtre qui « le ramassa s'étant brûlé les doigts, les porta par un mouvement « naturel à sa bouche; ayant ainsi goûté de la graisse, il la trouva « bonne, il en mangea & en donna à goûter à sa femme. « Pygmalion informé de ce qui étoit arrivé, fit jeter le Prêtre «

Porph. de Abst. IV, p. 396.

» & sa femme dans un précipice, & donna le sacerdoce à un
» autre, auquel arriva la même chose qu'à son prédécesseur, &
» qui fut puni de la même manière. Mais la sévérité exercée
» par le roi de Tyr envers ces deux Prêtres, n'empêcha point
» que dans la suite on ne voulût manger des victimes, ni que
» l'on ne s'accoutumât insensiblement à faire usage de la chair des
animaux. » S.t Jérôme paroît autoriser cette narration, en s'en servant contre Jovinien, pour prouver que lorsque Pygmalion régnoit en Orient, l'usage de la viande n'étoit point encore introduit; mais quelle que soit l'autorité de ce Père, elle ne persuadera point la vérité d'un fait que l'autorité de l'Écriture contredit. Noé sortant de l'arche avoit reçu de Dieu, pour lui & pour tous ses descendans, la permission de manger de tout ce qui avoit mouvement & vie. Abraham offroit à Dieu des victimes d'animaux, & l'usage de cette sorte de sacrifices étoit admis en Égypte lorsque les Israëlites y demeuroient; & lorsqu'ils entrèrent dans la Terre qui leur avoit été promise, les Cananéens non-seulement offroient à leurs Dieux des animaux, mais ils mangeoient aussi de la chair de ces animaux qu'ils avoient sacrifiés; & ce fut pour empêcher les Israëlites de participer à ces sacrifices impurs, & de manger de la chair de ces victimes souillées par l'offrande qui en avoit été faite à de fausses Divinités, que Dieu leur défendit de se rendre aux invitations qui leur seroient faites par leurs voisins d'assister à leurs fêtes.

S. Hieron. adv. Jovin. II.

Gen. IX, 3.

Ibid. XV, 9.

Exod. VIII, 26.

Ibid. XXXIV, 15.

Pygmalion fut un Prince très-avare, & il n'avoit encore que seize ans lorsque cette passion lui fit commettre un crime qui le rendit odieux à tous ses sujets. Acerba son oncle, nommé par d'autres Sicharbas & Sichée, grand-prêtre d'Hercule, possédoit des richesses immenses. La crainte de les perdre & la connoissance qu'il avoit du caractère de son neveu les lui avoient fait enfouir dans la terre; mais cette précaution ne le mit point à couvert de la cupidité de Pygmalion. Ce jeune Prince, sans égard pour les liens du sang, & sans respect pour la dignité dont son oncle étoit revêtu, conçut le dessein de se défaire de lui pour se rendre

Justin.

maître de ſes tréſors. Il le tua, ſuivant Virgile, aux pieds de l'autel, pendant qu'il y offroit un ſacrifice; mais d'autres diſent qu'il invita Sicharbas à une partie de chaſſe, & que pendant qu'ils étoient à la pourſuite d'un ſanglier, il le perça par-derrière & le jeta dans un précipice, & qu'à ſon retour il publia que ſon oncle, emporté par l'ardeur de la chaſſe, y étoit tombé; mais on reſta perſuadé que Pygmalion étoit le véritable auteur de ſa mort. Éliſſa, dont le nom ſignifie, ſelon Bochart, une femme divine ou plutôt une femme forte, n'en douta nullement, mais elle diſſimula ſon reſſentiment, afin d'avoir le temps de préparer la retraite qu'elle méditoit, & de ſouſtraire à l'avarice du Roi les tréſors laiſſés par ſon mari. Pluſieurs Seigneurs, mécontens de la conduite du jeune Prince, ſe joignirent à elle & entrèrent dans ſes vues. Il paroît qu'elle demeuroit à Charta ou Chartica, petite ville maritime de la Phénicie dont Joſué fait mention, & ſituée entre Sidon & Tyr; ce fut-là qu'elle fit tous les préparatifs de ſon départ.

Virg. Æn.
Cedr. Hiſtor. comp. p. 115.
Joſue, XXI, 34.

Lorſque tout fut diſpoſé, elle fit dire au Roi ſon frère qu'elle avoit deſſein d'aller demeurer auprès de lui, parce que le ſéjour dans ſa maiſon, qui lui rappeloit ſans ceſſe le ſouvenir de ſon mari, lui étoit inſupportable. Pygmalion croyant que ſi Éliſſa venoit demeurer à Tyr, il auroit infailliblement les tréſors de ſon oncle, dont il n'avoit encore pu ſe mettre en poſſeſſion, reçut bien la propoſition, & il envoya à ſa ſœur des perſonnes de ſa cour l'inviter à venir au plus tôt; mais Éliſſa, qui avoit ſes vaiſſeaux prêts & chargés pour ſon départ, obligea les envoyés de Pygmalion d'y entrer à la fin du jour & fit mettre à la voile. Quand ils furent en pleine mer, elle les força d'y jeter eux-mêmes des ſacs pleins de ſable, qu'elle leur fit accroire être remplis de l'argent de ſon mari. Pendant qu'ils étoient occupés de ce travail, Éliſſa invoquoit d'un ton lugubre & avec larmes les manes de ſon mari, & elle le prioit de recevoir comme un ſacrifice qu'elle lui offroit ces mêmes richeſſes qui avoient été l'occaſion de ſa mort; enſuite elle dit à ces mêmes envoyés qu'elle ne craignoit point la mort, & que même depuis qu'elle avoit perdu ſon mari elle la

desiroit ; mais que pour eux ils devoient s'attendre aux tourmens les plus cruels & aux supplices les plus horribles de la part de Pygmalion, qui ne leur pardonneroit point d'avoir soustrait à son avarice les trésors de son oncle, qu'il n'avoit tué que pour s'en mettre en possession. Ce discours fit sur eux l'impression qu'elle desiroit, & ils consentirent de l'accompagner dans sa fuite. Le premier endroit où ils abordèrent fut l'île de Chypre.

Le prêtre de Jupiter, avec sa femme & ses enfans, vint offrir à Élissa de l'accompagner par-tout où elle iroit, pourvu qu'elle lui promît & à ses descendans, le sacerdoce à perpétuité dans le lieu où elle fixeroit sa demeure. Cette proposition prise pour un bon augure, fut acceptée sans aucune difficulté, & le Prêtre s'embarqua avec toute sa famille. La coutume étoit alors dans l'île de Chypre, qu'à certain jour de l'année, les filles de cette île vinssent sur le bord de la mer, & qu'elles se prostituassent à ceux qui abordoient; l'argent qu'elles avoient gagné à ce commerce, leur servoit de dot pour se marier ensuite. Les Tyriens trouvèrent un grand nombre de ces filles sur le rivage; Élissa en fit enlever quatre-vingts des plus jeunes, qu'elle fit mettre sur sa flotte, pour les marier aux jeunes gens qui s'étoient joints à elle. Cependant Pygmalion informé de la fuite de sa sœur, vouloit faire courir après elle; mais il fut arrêté par les prières de sa mère, & encore plus par les représentations que lui firent les prêtres de Tyr, qui le menacèrent de la colère des Dieux, s'il s'opposoit à l'établissement de la colonie que sa sœur conduisoit. Élissa poursuivant sa route, arriva enfin à la côte de Libye en Afrique, & prit terre dans une petite île voisine de l'endroit où elle bâtit depuis Carthage.

Les premiers soins d'Élissa débarquée dans cette île, furent de gagner les naturels du pays, qu'elle n'eut point de peine à se rendre favorables, par les marchandises nouvelles & précieuses qu'elle avoit apportées; ils se prêtèrent facilement à lui vendre un terrein, pour y bâtir une ville. La plupart des auteurs disent qu'elle ne leur en demanda qu'autant qu'en pourroit

pourroit couvrir le cuir d'un bœuf; mais c'est une fable qui ne doit son origine qu'à une équivoque, ou plutôt à une mauvaise prononciation d'un mot phénicien. Le lieu où s'établirent ces Tyriens nouvellement arrivés en Afrique, fut nommé dans leur langue בוצרה *Botzra*, c'est-à-dire *un lieu fort, une citadelle, une forteresse*, du verbe בצר *Batzar, secuit, abscidit, præcidit*, & qui dans la conjugaison *pihel* בצר *Bitzer*, signifie *fortifier*. Les Grecs n'ayant point la lettre *tzadé*, qui se trouve dans ce mot phénicien, & mettant plus volontiers le σ *sigma* après le ρ *ro*, ont prononcé ce mot βύρσα, qui dans leur langue signifie *un cuir*, ce qui a donné lieu chez eux à la fable qu'Élissa avoit acheté d'Iarbas, qui régnoit en ce pays, autant de terrein que pourroit en contenir un cuir de bœuf, & que le marché étant conclu, elle fit couper ce cuir en lanières si déliées qu'elle entoura un espace considérable de terrein sur lequel elle bâtit sa citadelle. Justin dit qu'elle eut la permission de s'établir en cet endroit, moyennant un tribut annuel auquel elle se soumit.

Justin. XVIII.

En creusant les fondations de leur nouvelle ville, les Tyriens trouvèrent une tête de bœuf, qu'ils regardèrent comme un présage de mauvais augure; ils s'imaginèrent que s'ils bâtissoient en cet endroit, ils y mèneroient toujours une vie dure & laborieuse, & que leur ville ne pourroit éviter d'être assujettie à d'autres: ils cessèrent donc leur fouille & ils allèrent creuser dans un autre endroit, où ils trouvèrent une tête de cheval, d'où ils augurèrent que s'ils se fixoient à ce lieu leur vie y seroit douce, que toutes les nécessités de la vie leur seroient fournies par d'autres, & qu'ils y deviendroient un peuple guerrier & puissant; quoiqu'il n'y eût point d'eau en ce lieu, ils se déterminèrent à y bâtir. L'empreinte d'une tête de cheval que l'on voit sur d'anciennes médailles de Carthage, pourroit servir à confirmer ce récit de Justin. Les Tyriens furent aidés dans la construction de leur citadelle par ceux d'Utique, qui étoient dans le voisinage & qui avoient la même origine qu'eux, & lorsqu'elle fut achevée, on vit bientôt se former une nouvelle ville à l'entour. Le commerce actif & passif dont

Idem, ibidem. Virg. Æn. I. Sil. Ital. II.

s'occupèrent principalement ces nouveaux venus attira quantité de naturels du pays, qui ſe formèrent des habitations dans le voiſinage, & dont le nombre s'accrut tellement qu'il en réſulta enfin une ville très-conſidérable.

Telle eſt l'origine de Carthage, qui eſt devenue depuis ſi célèbre par ſes richeſſes, par l'étendue de ſa domination & par ſes guerres avec les Romains. Cette ville, ſituée ſur le bord de la mer dans la province nommée *Libye* ou *Afrique propre*, étoit compoſée de trois parties, le port, la citadelle & la ville. Le port étoit la petite île où Éliſſa avoit débarqué avec les compagnons de ſa fuite, & où elle demeura juſqu'à ce qu'elle eût obtenu du Roi du pays la permiſſion de bâtir dans le

Strab. XVII.

continent. C'étoit, ſuivant Strabon, une petite île de forme ronde, environnée par conſéquent de la mer de tous côtés, où l'on trouvoit pluſieurs havres ou ports; les Carthaginois l'environnèrent dans la ſuite de murailles, dont une partie étoit

Appian. Lyb. p. 79.

ronde & l'autre carrée. Ce port ſe nommoit *Cothon.* Ce nom n'étoit point particulier au port de Carthage, celui d'Adrumet,

Hirt. de Bell. V.

auſſi en Afrique, ſe nommoit de même. Feſtus, & Servius après lui, diſent que l'on appeloit ainſi des ports qui n'avoient point été formés par la Nature, mais qui étoient faits de main d'homme. C'eſt, en effet, ce que ſignifie ce terme dans la langue phénicienne; de קטם *Kathom, couper, tailler,* ſe forme קטום *Kathom, une choſe coupée, taillée.* Les Grecs, qui n'admettent point d'*M* à la fin de leurs mots, ont prononcé *Kathon* & *Kothon*, car on trouve chez eux ce mot ainſi diverſement prononcé.

La citadelle bâtie dans le continent voiſin du port, & nommée *Botzra* en phénicien & Βύρσα en grec, étoit ſur une hauteur. Elle avoit, ſuivant Servius, vingt-deux ſtades de circuit, & ſuivant Eutrope un peu plus de deux mille pas. Elle ſe trouva preſque au milieu de la ville, qui fut bâtie depuis, mais un peu plus au midi & plus voiſine du port. Un triple mur de trente coudées de haut l'environnoit de

App. in Libyc. Strab. XVIII.

toutes parts, & ces murailles étoient défendues par pluſieurs tours, qui avoient chacune quatre étages; le plus bas ſervoit

d'étables à trois cents éléphans, dans le ſecond étoient des écuries pour quatre mille chevaux, & les deux ſupérieurs formoient des corps-de-garde pour vingt-quatre mille hommes. Sur la partie la plus élevée de cette citadelle étoit un temple d'Eſculape, ſi vaſte que lorſqu'elle fut priſe par Scipion, cinquante mille hommes s'y tinrent cachés pendant ſept jours. Quoiqu'Éliſſa eût bâti une citadelle peu de temps après ſon arrivée, il n'eſt pas vraiſemblable qu'elle ait été auſſi étendue, ni auſſi conſidérable que celle dont je donne ici la deſcription, d'après Appien & Strabon.

La ville qui fut bâtie auprès de la citadelle s'appeloit *Magalia;* mais Servius & Iſidore de Séville prétendent qu'il faut prononcer *Magaria.* Appien la nomme *Megara;* c'eſt effectivement le véritable nom, venant du phénicien גור *gour*, qui ſignifie *demeurer, habiter dans un lieu;* d'où s'eſt formé מגור *Magour* ou *Magor, une demeure, une habitation.* Si l'on en croit Philiſtus de Naucrate, auteur ancien cité par Eusèbe, cette ville avoit été bâtie, long-temps avant l'arrivée d'Éliſſa ſur la côte d'Afrique, par deux Tyriens qu'il nomme Zorus & Carchédon; mais Eusèbe comptoit ſi peu ſur l'autorité de Philiſtus, qu'après avoir placé cette fondation ſous la judicature de Jaïr, vers l'an 1130 ou environ avant l'ère vulgaire, il en fixe l'époque dans un autre endroit ſous le règne de David; dans un troiſième, du temps de Salomon; dans un quatrième, pendant qu'Amaſias régnoit ſur Juda. Appien dit de même que Carthage avoit été bâtie par Xorus & Carchédon environ cinquante ans avant la priſe de Troie; mais il obſerve en même temps que les Romains & les Carthaginois, qui devoient être mieux inſtruits que les Grecs de l'époque de la fondation de cette ville, diſoient qu'elle avoit été bâtie par Didon, Tyrienne dont Pygmalion, roi de Tyr, avoit fait mourir le mari. En effet, Xorus ou Sorus & Carchédon ne ſont point des noms d'hommes, mais de villes, le premier de Tyr, d'où l'on convient qu'étoient venus les premiers habitans de Carthage, car Tyr en langue phénicienne s'appeloit צור *Tzor* ou *Sor;* le ſecond eſt le nom de la ville

Corn. Nep. Serv. in Æn. IV. Iſidor. Orig. XV, 12. App. in Libyc.

Euſeb. Chron. part. poſt.

App. in Libyc. init.

que ces Tyriens abordés en Afrique bâtirent dans le continent, ſur le bord de la mer. Avant leur arrivée ſur cette côte, il n'y avoit point de ville en cet endroit, ce qui eſt confirmé par les témoignages de Trogue-Pompée & d'Appien d'Alexandrie. Le premier dit que lorſque la citadelle fut bâtie, un grand nombre de perſonnes accoururent, & que s'étant établies dans ce canton, elles y formèrent en peu de temps une grande ville qui renferma dans ſon enceinte un peuple fort nombreux; le ſecond, après avoir parlé de Byrſa, ou de la citadelle, dit auſſi que dans la ſuite les victoires remportées par ceux qui l'habitoient ſur leurs voiſins, & l'augmentation de leur commerce, les mirent dans la néceſſité de bâtir une ville autour de leur citadelle.

Juſtin. XVIII.

App. in Libyc.

Le nom donné à cette ville, y compris la citadelle & le port, eſt en grec Καρχηδών, & en latin *Carthago.* Ce nom eſt originairement phénicien & déſigne *une ville nouvelle*, comme il a été remarqué par Tite-Live, & après lui par Solin & par Servius. Il ſe prononçoit dans la langue des habitans קרתא־חדת *kartha hhadath*, ou קרתא־חדתא *kartha hhadatha.* Le premier mot ſignifie *une ville*, & le ſecond indique *la nouveauté.* Les Phéniciens prononçoient *Karthado,* ſuivant l'uſage des Syriens; & les Siciliens qui avoient coutume de ſubſtituer le χ au θ, comme l'a prouvé Saumaiſe, ont rendu ce nom par Καρχηδὼ, d'où les Latins ont formé *Carthago.* Étienne de Byzance & Euſtathe ſur Denys le Periégète, donnent à la même ville le nom de Κακκάβη, qui ſignifie, diſent-ils, dans la langue du pays, *une tête de cheval,* ce qui rappelle la tête de cet animal qui fut trouvée par ceux qui creusèrent la terre pour jeter les fondemens de la citadelle. Mais Bochart ſoupçonne que les Grecs ont encore accommodé ce mot à leur langue, & que les Phéniciens écrivoient & prononçoient כרכב *karkab*, par abréviation de כררכב *karrekab*, qui ſignifie effectivement *la tête d'un cheval*, de כר *kar, une tête*, d'où eſt venu le mot grec καρ ou καρη, employé par les Grecs, comme Homère & Hippocrate, pour exprimer la même choſe, & de רכב *rekab*, ou רכבה, *rekaba, equus, un cheval.* Plaute appelle la même

Tit. Liv.
Solin.
Serv. in Æn. I.
Salm. in Sol.
Steph.
Euſtath. in Dion.

ville, *Hhadre Anak* ou *Chadre Anak,* c'eſt-à-dire *la demeure des Énakims,* nom qui déſigne le lieu d'où étoient venus ſes premiers fondateurs. Étienne de Byzance prétend que cette ville porta auſſi le nom d'Οἴνουσα, *Œnuſſa,* ce qui indiqueroit qu'il y avoit dans ſon voiſinage, des vignes ou des jardins; car Saumaiſe penſe que le mot grec *οἴνη* ſignifie également *une vigne* & *un jardin.* Strabon donne aux murailles de cette ville, dans le temps de ſa ſplendeur, trois cents ſoixante ſtades de circuit.

Salm. de lingu. Hellen. p. 358. Strab. XVIII.

Josèphe compte, depuis la fondation du temple de Jéruſalem juſqu'à celle de Carthage, ou plutôt juſqu'au départ d'Éliſſa de la Phénicie, cent quarante-trois ans & huit mois. Le temple de Jéruſalem ayant commencé d'être bâti l'an 1015 avant Jéſus-Chriſt, il réſulteroit de ce calcul que la fondation de Carthage tomberoit dans l'an 870 avant la même ère; mais il y a erreur dans cet endroit de l'hiſtorien Juif; les ſommes particulières qu'il donne des règnes des rois de Tyr depuis la douzième année d'Hiram, dans laquelle il dit que Salomon jeta les fondemens du temple, juſqu'à la ſeptième année du règne de Pygmalion, dans laquelle Éliſſa quitta la Phénicie pour aller en Afrique, ne donnent qu'un total de cent vingt-cinq ans & huit mois; à ce compte, Éliſſa ſera partie pour l'Afrique dans le cours de l'an 888 avant l'ère Chrétienne, qui eſt celui auquel j'ai marqué la ſeptième année du règne de Pygmalion; mais cette année ne peut être la date préciſe de la fondation de Carthage. Éliſſa n'aura pu jeter les fondemens de cette ville dans l'inſtant de ſon arrivée ſur la côte d'Afrique; il lui aura fallu du temps pour gagner la confiance des naturels du pays, pour négocier avec eux & obtenir de leur Prince un terrein dans le continent pour s'établir. Le temps de la ruine de Carthage étant certain, ſi les auteurs s'accordoient ſur le nombre d'années que cette ville a ſubſiſté, il ſeroit facile de fixer l'année dans laquelle elle fut bâtie; mais ces auteurs varient ſur ce nombre. Cicéron dit que Carthage a ſubſiſté environ ſix cents ans avant ſa ruine totale. Selon un calcul d'Euſèbe, Carthage eſt tombée ſous

la puiſſance des Romains ſix cents ſoixante-huit ans après ſa fondation; mais il ajoute que d'autres la font ſubſiſter ſept cents quarante-huit ans. Trogue-Pompée dit qu'elle a été bâtie ſoixante-douze ans avant la ville de Rome, & Velleius-Paterculus ſoixante-cinq ans avant la même époque. Enfin les exemplaires imprimés de Solin, conformes en cet endroit à deux ou trois manuſcrits de la Bibliothèque du Roi, qui ont été vérifiés par Saumaiſe, portent que cette ville a été bâtie ſept cents trente-ſept ans avant ſa ruine. Scipion-Émilien l'Africain ayant triomphé de Carthage l'an 146 avant l'ère vulgaire, cette ville auroit été bâtie, ſelon l'Orateur Romain, environ ſept cents quarante-ſix ans avant cette ère; ſelon Euſèbe, elle a dû être fondée l'an 894 ou 814 avant la même ère; le calcul de Trogue-Pompée nous donne l'an 825, & celui de Velleius-Paterculus l'an 818. De ces différentes époques, la première d'Euſèbe fait remonter trop haut la fondation de Carthage, & les autres la font deſcendre trop bas. Celle de Solin, fixée à l'an 883 avant Jéſus-Chriſt, eſt la ſeule qui puiſſe être ſuivie, parce qu'elle ſeule s'accorde avec les annales Phéniciennes dont on ne peut conteſter la vérité. Éliſſa étant partie de Tyr, ſuivant ces mêmes annales, l'an 888, il réſultera que cette Princeſſe ſera reſtée cinq ans avec les compagnons de ſa fortune, dans l'île où elle avoit débarqué, qu'elle employa à obtenir des naturels du pays la permiſſion de s'établir dans le continent; ce qui n'eſt aucunement contraire à la vraiſemblance.

Tant qu'Éliſſa vécut, elle exerça l'autorité ſouveraine dans la colonie qu'elle avoit établie. Au premier nom qu'elle avoit porté, lorſqu'elle demeuroit en Phénicie, on en ajouta un ſecond, celui de *Didon*, ſous lequel elle eſt plus connue dans les auteurs Latins: ce nom ne lui a été donné qu'à cauſe de ſes aventures. Bochart penſe qu'elle fut ainſi appelée à cauſe de ſon voyage & de ſon ſéjour hors de ſa patrie; c'eſt-à-dire la *voyageuſe*, l'*errante* ou l'*étrangère*: c'eſt l'interprétation que donne à ce nom l'auteur du grand Dictionnaire étymologique, qui dit que la fondatrice de Carthage, qui dans ſon pays s'appeloit

Élissa, a été depuis nommée *Didon* dans la langue phénicienne, à cause de son long voyage de Tyr à Carthage. Phavorin adopte cette étymologie, en expliquant *Dodo* ou *Dido* par le mot Πλανῆτις, *errante* ou *voyageuse*. La racine de ce nom phénicien seroit donc נדד *Nadad, vagatus est, erravit,* d'où l'on auroit formé דיד *Did, vagatio;* comme de נשג *Nasag, attigit, consecutus est*, on a fait שיג *Sig, insectatio.*

On ignore combien de temps Didon a régné à Carthage où elle est morte en se brûlant elle-même sur un bûcher. Virgile attribue cette mort au désespoir de Didon de se voir séparée d'Énée qu'elle avoit reçu dans sa ville : mais cette fiction du Poëte Latin est détruite par l'anachronisme qu'elle renferme ; car du départ d'Énée de la ville de Troie à la fondation de Carthage, il y a au moins trois cents ans. Il résulte du moins de cette fiction que c'étoit la tradition à Carthage, que Didon étoit morte sur un bûcher qu'elle s'étoit elle-même préparé. Cette tradition est adoptée par Trogue-Pompée ; mais cet auteur assigne une autre cause du parti que cette Princesse prit de finir ainsi ses jours. Il dit qu'Iarbas, roi de Mauritanie, voyant l'état florissant de la nouvelle ville, fit venir dix de ses principaux habitans, à qui il communiqua le dessein qu'il avoit d'épouser Didon, & qu'il chargea de faire la proposition de ce mariage à leur Reine, ajoutant que si elle n'y consentoit point, il lui déclareroit la guerre. Ces gens de retour à Carthage, n'osèrent rendre compte à Didon de ce qui leur avoit été dit par le roi de Mauritanie ; ils lui firent entendre que ce Prince leur avoit demandé quelques Carthaginois qui vinssent s'établir dans ses États, pour adoucir les mœurs de ses sujets & pour les civiliser ; & ils ajoutèrent qu'on ne pouvoit le satisfaire sur cette demande, parce qu'il ne se trouveroit personne qui voulût aller demeurer chez un peuple barbare, presqu'aussi féroce que les bêtes. Didon croyant qu'Iarbas ne leur avoit point fait d'autre proposition, trouva mauvais qu'ils ne fussent point disposés à s'y prêter ; elle les reprit de ce qu'ils préféroient une vie douce & agréable au salut de leur patrie, à laquelle ils étoient même obligés de se

Justin. XVIII.

ſacrifier, lorſque ſon bien l'exigeoit; alors ils lui parlèrent ouvertement, & lui ayant expoſé que le Prince à la Cour duquel ils étoient allés, la demandoit en mariage, & qu'il la menaçoit de la guerre ſi elle refuſoit; ils ajoutèrent que ſi elle conſultoit le bien de ſa ville, elle ne pouvoit ſe diſpenſer de faire ce qu'elle exigeoit des autres. Didon frappée de cette réponſe, fondit en larmes; & après avoir long-temps appelé d'une voix lamentable Acerba ſon mari, elle leur dit qu'elle iroit où les deſtins de ſa ville l'appeloient, & elle leur demanda un délai de trois mois; elle employa ce temps à préparer un bûcher dans la partie la plus éloignée de la ville; elle immola pluſieurs victimes, comme pour appaiſer les manes de ſon mari, avant que de contracter un nouvel engagement. Les trois mois expirans, elle s'arma d'un poignard, monta ſur ce bûcher, & adreſſant la parole aux Carthaginois, elle leur dit qu'elle alloit rejoindre ſon mari, comme ils l'avoient exigé d'elle; elle s'enfonça le poignard dans le ſein, & mourut ainſi. Après ſa mort, on lui déféra les honneurs divins dans la ville dont elle étoit la fondatrice.

Néron ſe flatta pendant quelque temps de devenir poſſeſſeur des richeſſes immenſes que cette Princeſſe avoit apportées de Phénicie. Un Carthaginois nommé *Céſellius-Baſſus*, homme d'un eſprit peu raſſis, & qui avoit vu toutes ces richeſſes en ſonge, vint à Rome, où il obtint une audience de l'Empereur. Il lui dit que l'on avoit découvert dans un champ qui lui appartenoit, une vaſte caverne où étoit une quantité immenſe d'or en lingots; il ajouta que cet or avoit été dépoſé dans ce lieu par Didon, qui n'avoit point voulu le partager entre les compagnons de ſa fuite, de peur que ces richeſſes ne les amoliſſent, ou que les Rois voiſins, déjà jaloux de la proſpérité de ſa nouvelle colonie, ne lui fiſſent la guerre pour s'en emparer. Le crédule Néron compta ſur cet or, comme s'il en eût été déjà en poſſeſſion; & ſans avoir examiné ſi ce qui lui avoit été dit par le Carthaginois avoit quelque réalité, il le laiſſa divulguer, & le divulgua lui-même; il conſuma en folles dépenſes tout ce qu'il avoit dans ſes coffres, & fit même des

Tacit. Annal. XVI, 1.

des largesses anticipées de cet or qu'il n'avoit point encore, de sorte que l'espérance de ces richesses devint une des causes de la misère publique. Il avoit envoyé une flotte pour rapporter tout ce trésor à Rome ; mais les recherches furent inutiles. On fouilla le champ de Césellius-Bassus & tous ceux des environs ; les soldats & les paysans furent long-temps employés à ce travail qui ne produisit rien. Le donneur d'avis confus & craignant la colère du Prince, se donna lui-même la mort. D'autres ont dit qu'il fut arrêté & mis en prison, ensuite relâché, & qu'il ne lui en avoit coûté que la confiscation de ses biens.

Les Tyriens transplantés à Carthage, y conservèrent la religion, les loix & les usages de leur première patrie. Leur langue, comme celle des peuples venus du même pays, fut la même ; mais elle s'altéra insensiblement par le commerce & le mélange avec les naturels du pays. Ces altérations néanmoins, quelles qu'elles aient été, ne l'ont point rendue entièrement méconnoissable, & n'ont point empêché qu'on n'en sentît la grande affinité avec celle qui se parloit en Phénicie. Le nom donné par les Latins à la langue & au peuple de Carthage, *Pœni*, *Punicus sermo*, n'étoit qu'une corruption de celui que les Grecs donnoient à la langue & au peuple des Phéniciens de la Syrie. *Pœni*, dit S.t Jérôme, *sermone corrupto, quasi Phœni appellantur, quorum lingua linguæ Hebrææ magnâ ex parte confinis est.* Car les Latins ont souvent rendu le Φ des Grecs par la lettre P. Ainsi Φοινίκειον χρῶμα des Grecs est dans la langue latine *Puniceus color.*

Sallust. Bell. Jugurth.

S. Hieron. Com. lib. V, in Jerem. c. 5.

Ces Carthaginois conservèrent toujours des relations avec leur métropole, & les Tyriens les considérèrent de même, comme un essaim sorti de chez eux. Lorsque Cambyse voulut porter la guerre à Carthage, les Tyriens refusèrent de monter les vaisseaux qu'il avoit préparés pour cette expédition ; ils représentèrent à ce Prince qu'il y avoit entre Tyr & Carthage une alliance cimentée par les sermens les plus solennels, & que d'ailleurs ils se rendroient coupables d'impiété, s'ils faisoient la guerre à leurs propres enfans. Cambyse ne crut point

Herodot. III.

devoir les forcer, & la guerre qu'il projetoit, n'eut point lieu. Les Carthaginois, de leur côté, envoyoient tous les ans à Tyr la dixme de leurs profits & les prémices des dépouilles de leurs ennemis. La statue d'airain d'Apollon, d'une grandeur presque colossale, qu'ils avoient prise auprès de la ville de Géla en Sicile, fut portée par eux à Tyr, où elle étoit encore quand Alexandre vint en faire le siége. Cartalon fut député à Tyr, pour y porter la dixme du butin que Maleus son père avoit fait en Sicile. Cette dixme fut long-temps payée avec assez d'exactitude; mais lorsque les Carthaginois furent devenus plus puissans & plus riches, l'avarice leur fit diminuer la somme. Cette diminution eut lieu jusqu'au siége de leur ville par Agathocles, tyran de Sicile, vers l'an 310 avant l'ère vulgaire. Les malheurs qu'ils éprouvèrent alors, leur en firent attribuer la cause à la colère d'Hercule de Tyr qu'ils crurent s'être attirée par cette soustraction. Pour l'appaiser, ils rétablirent les choses sur l'ancien pied; & pour le dédommager du passé, ils lui consacrèrent des statues d'or, & lui offrirent d'autres dons précieux. Lorsqu'Alexandre étoit dans le voisinage de Tyr, & qu'il pensoit à en faire le siége, les envoyés de Carthage y arrivèrent pour faire les offrandes & les sacrifices ordinaires au nom de leur république; ils exhortèrent les Tyriens à se défendre courageusement, & leur promirent de leur amener bientôt du secours: mais étant revenus peu de temps après, ils leur déclarèrent qu'ayant eux-mêmes à se défendre contre l'ennemi qui étoit campé sous les murailles de leur ville, ils ne pouvoient les secourir; tout ce qu'ils purent faire, fut d'emmener les femmes & les enfans des Tyriens, pour décharger leur ville. L'an 162 avant l'ère Chrétienne, on vit à l'embouchure du Tibre près de Rome, un vaisseau de Carthage, qui alloit à Tyr y porter les offrandes de cette république, sur lequel Démétrius-Soter, fils de Séleucus, étant parti furtivement de Rome où il étoit en ôtage, s'embarqua pour retourner en Syrie prendre possession des États de son père. Polybe de qui nous tenons ce fait, ajoute que c'étoit la coutume des Carthaginois, d'envoyer

Diodor. XIII, p. 390.

Justin. l. XVIII.

Diodor. XX, p. 759.

Quint. Curt. l. IV, c. 2.

Diod. XVII.

Polyb. l. ex. CXIV, p. 944.

à Tyr des prémices qu'ils offroient aux Dieux de cette ville, & que pour les porter, ils choisissoient les meilleurs de leurs vaisseaux.

La colonie amenée de Tyr par Élissa ou Didon, sous le règne de Pygmalion son frère, n'est point la première qui se soit établie en Afrique. Quand cette Princesse y aborda, elle trouva d'autres Phéniciens qui y avoient déjà des établissemens. Trogue-Pompée & Procope disent qu'elle fut aidée & encouragée par des Phéniciens, qui regardèrent ceux qu'elle avoit amenés comme leurs parens, & principalement par ceux d'Utique, qui étoient dans le voisinage du lieu où elle se fixa. Cette ville d'Utique regardée par tous les auteurs comme une colonie Phénicienne, étoit ancienne, comme son nom le désigne; car עתיקא *atika,* dans la langue des Phéniciens, signifie *ancienne,* & vient de עתק *atak, præcessit, ætate provectus est.* Peut-être ne prit-elle ce nom que depuis la fondation de Carthage, & pour se distinguer de cette ville, à laquelle on avoit donné un nom qui signifioit *une ville nouvelle.* Quoi qu'il en soit, elle se glorifioit de son ancienneté, & à ce titre elle se préféroit à Carthage,

Justin. XVIII.

> *Proxima Sidoniis Utica est effusa maniplis,*
> *Prisca situ, veterisque ante arces condita Byrsæ,*

dit Silius-Italicus. Les histoires de Phénicie avoient conservé l'époque de sa fondation, qu'elles plaçoient deux cents quatre-vingt-sept ans avant celle de Carthage. Cette dernière ville ayant commencé d'être bâtie, comme je l'ai observé ci-devant, l'an 883 avant Jésus-Christ, la fondation d'Utique doit remonter à l'an 1170 avant la même ère. Si l'on en croit Velleius-Paterculus, peu de temps auparavant, les Phéniciens avoient envoyé jusqu'à l'extrémité de l'Espagne, une colonie qui s'étoit fixée à Gadès, où ils avoient bâti en l'honneur d'Hercule un temple qui au temps de Diodore de Sicile étoit universellement respecté, & dans lequel on pratiquoit tous les rites du culte Phénicien. Philostrate rapporte que l'on voyoit dans ce temple un olivier d'or d'un travail admirable,

Sil. Ital. III.

Arist. Mirab. auscult. Tom. I, p. 1163.

Vell. Paterc. I, init.

Diodor. V, p. 208.

Philostr. vit. Apoll. V, pag. 211.

dont les fruits ressemblans à des olives, étoient d'émeraudes, & que cet arbre y avoit été offert à Hercule le Tyrien par Pygmalion.

Antérieurement à ces établissemens, des Phéniciens étoient entrés en Afrique & y avoient fixé leur demeure. Quelques auteurs, comme je l'ai dit dans quelqu'un des Mémoires précédens, y font arriver Cadmus avant qu'il allât en Grèce; & Procope qui écrivoit sous l'empire de Justinien, vers l'an 540 de l'ère Chrétienne, dit que dans la province d'Afrique nommée *Tingitane*, on voyoit encore de son temps, auprès d'une fontaine, deux colonnes de pierres blanches, sur lesquelles on lisoit des inscriptions en caractères phéniciens, dont le sens étoit: *Nous sommes ceux qui avons fui devant le brigand Josué fils de Nun.* Cette époque seroit celle de l'entrée des Israëlites dans le pays de Canaan, & de la sortie de Cadmus, que j'ai prouvé ailleurs devoir être placée vers le même temps. Quoique l'autorité de Procope soit contestée sur cet article par plusieurs critiques, il n'en est pas moins certain que cette province de l'Afrique & quelques contrées voisines ont été habitées par des Cananéens ou peuples venus de la Phénicie. Pomponius-Méla, originaire de la ville de Tingis, nommée aujourd'hui *Tanger*, nous assure qu'elle avoit été peuplée par des Phéniciens. Les Historiens & les Géographes s'accordent sur l'origine de plusieurs villes de la Libye ou Afrique propre, de la Byzacène, & des provinces Tripolitaine & Tingitane: tous conviennent que ces villes étoient des colonies venues de Tyr ou de Sidon; & ces colonies remontoient au temps marqué sur les colonnes dont Procope a parlé, c'est-à-dire vers l'an 1450 avant l'ère Chrétienne, temps auquel les Israëlites conduits par Josué entrèrent dans la Terre promise; & c'est l'époque que leur donne Eusèbe dans sa Chronique, où il dit que les Cananéens chassés par les Israëlites, étoient venus s'établir en Afrique, dans la province qui fut depuis nommée *Tripoli*, à cause des trois villes qu'ils y bâtirent. Le souvenir de cette transmigration des Cananéens en Afrique, s'étoit conservé même chez les

Proc. histor. Vand. II.

Pomp. Mela, II, 6.

Eus. Chron. I, p. 11.

Grecs; ils disoient que Cadmus ayant quitté son pays, avoit abordé à la côte d'Afrique, & qu'après avoir heureusement terminé quelques guerres contre les naturels du pays, il y avoit bâti quelques villes.

Nonn. Dionys. XIII. v. 364 & 369.

Ces différentes colonies étoient nommées *Phéniciennes* par les Grecs & par les Latins: c'est le nom que Diodore de Sicile & Appien d'Alexandrie leur donnent dans leurs histoires, sans distinction de temps. Salluste nomme de même *Phéniciennes* les villes d'Hippone, d'Adrumet, de Leptis, & plusieurs autres bâties sur la côte de la mer. Pomponius-Méla cité ci-devant, regarde comme Phéniciens d'origine les habitans de Tingis ou Tanger. Étienne de Byzance parlant de plusieurs villes situées sur la même côte, remarque que leurs habitans étoient originaires de Phénicie. Les peuples des provinces où ces Phéniciens s'étoient établis, avec lesquels ces derniers s'étoient unis, mêlés & confondus par des mariages & des alliances, portent dans les historiens & dans les géographes Grecs & Latins, le nom de *Libyphéniciens*, comme les peuples de Syrie, qui voisins de Tyr & de Sidon, avoient contracté des alliances avec les habitans de ces villes & des autres de la Phénicie, sont appelés *Syrophéniciens*. Les premières colonies établies en Afrique dans les temps les plus reculés, & qui étoient Cananéennes d'origine, ne mettoient entre elles & celles qui étoient venues depuis aucune différence, & les traitoient non-seulement de compatriotes, venant d'un pays qu'elles avoient autrefois habité, mais les regardoient encore comme leurs parens, ayant les mêmes auteurs & étant issues de la même souche. Ces colonies postérieures, que les Grecs & les Latins nomment *Phéniciennes*, se disoient Cananéennes dans leur langue; ainsi quand on demandoit à ceux d'Hippone & des villes voisines, que Salluste & les autres auteurs appellent *Phéniciens*, qui ils étoient, ils répondoient encore du temps de S.t Augustin dont j'ai eu occasion de citer plusieurs fois le texte, qu'ils étoient Cananéens. Les Carthaginois reconnus aussi Phéniciens, se prétendoient de même descendus des Cananéens, & c'est

Diod. V, pag. 208. Appian. Libyc.

Sallust. Bell. Jug.

S. Aug. exp. inch. in ep. ad Rom.

pourquoi ils avoient donné à leur ville le nom d' הדרי ענק *hhadré Anak, demeure des Énakims.* Or personne ne doute que ces Énakims ne fussent des Cananéens : les noms de *Phéniciens* & de *Cananéens* désignoient donc le même peuple, & il n'y avoit point d'autre différence, sinon que le premier étoit employé par les Grecs & les Latins, au lieu que le second étoit celui que se donnoient elles-mêmes ces colonies venues de Tyr & de Sidon. J'ai déjà fait observer que comme le nom de *Phéniciens* ne se trouve point dans les langues orientales, celui de *Cananéens* n'a point été employé par les auteurs Grecs ni Latins, & que ceux que dans l'Orient on nommoit *Canani* ou *Cananéens*, sont les mêmes qui par les Grecs & les Latins sont nommés Φοίνικες & *Phœnices*, ou *Phéniciens.*

Pygmalion, roi de Tyr, dont le crime avoit occasionné la fondation de Carthage, survécut quarante ans à l'assassinat qu'il avoit commis, & mourut âgé de cinquante-six ans, après un règne de quarante-sept ans, l'an 848 avant l'ère vulgaire. Il laissa un fils nommé *Paphus* ou *Paphos:* ce nom paroît être le même que celui d'*Epaphus*, prononcé par les Égyptiens *Ephiphi*, qui étoit le nom qu'ils donnoient au onzième mois de leur année, répondant au Nizan des Hébreux, & qui concourt avec une partie de nos mois de mars & d'avril. Paphus fut maître de l'île de Chypre, comme l'avoit été son père, & il y bâtit, selon Étienne de Byzance, une ville à laquelle il donna son nom.

Nous ignorons les noms des Princes qui régnèrent à Tyr depuis Paphos jusqu'à Élulée qui étoit sur le trône quand Salmanazar fit la conquète du royaume d'Israël. Ce roi d'Assyrie, qui avoit pris Samarie l'an 721 avant l'ère vulgaire, entra l'année suivante en Phénicie; il y fut excité par les Cypriots. Ces peuples s'étoient soustraits de la domination Phénicienne; mais vaincus & obligés de rentrer dans le devoir par Élulée qui avoit porté la guerre dans leur île, ils eurent recours à Salmanazar. Ce Prince marcha vers la ville de Tyr, avec toutes ses forces. A son approche, Sidon, Acé nommée depuis *Ptolémaïs*, & d'autres villes, qui jusqu'alors

avoient été ſoumiſes aux Tyriens, ſecouèrent le joug & ſe donnèrent à Salmanazar. Parmi ces villes, on lit dans Josèphe le nom de Palætyr ou de l'ancienne Tyr; mais étant conſtant, comme je l'ai obſervé dans un autre Mémoire, que la ville bloquée par Salmanazar, priſe depuis & ruinée par Nabuchodonoſor, étoit dans le continent, c'eſt-à-dire celle qui a porté le nom de Palætyr, je ſoupçonne que le texte de Josèphe eſt fautif en cet endroit, & qu'au nom de cette dernière ville il en faut ſubſtituer quelqu'autre. Périzonius l'a penſé de même, & il croit qu'au lieu de Palætyr il faut lire Béryte; mais il ne donne point de raiſon qui puiſſe nous déterminer à nommer cette ville plutôt qu'une autre. Les villes qui ſe ſoumirent à Salmanazar lui fournirent ſoixante vaiſſeaux & huit cents rameurs, avec leſquels ce Prince voulut attaquer les Tyriens du côté de la mer, pendant que ſes troupes de terre l'attaqueroient du côté du continent. Les Tyriens n'avoient dans leur port que douze vaiſſeaux bien armés; malgré cette infériorité, ils osèrent attaquer la flotte de Salmanazar & la détruiſirent preſque entièrement. Ce Prince ne crut point devoir ſe commettre de nouveau avec les Tyriens ſur la mer, mais il n'abandonna point le projet de réduire leur ville; il bloqua Tyr avec une partie de ſes troupes de terre, & après avoir donné tous les ordres néceſſaires, il partit avec l'autre pour retourner à Babylone. La communication avec la mer reſtant libre, les aſſiégés ne manquèrent point des proviſions dont ils avoient beſoin; mais les aſſiégeans ayant coupé tous les aqueducs, rompu tous les conduits qui portoient de l'eau dans la ville, & mis des gardes aux fontaines qu'ils avoient été obligés de conſerver pour eux-mêmes, les aſſiégés eurent beaucoup à ſouffrir de la diſette d'eau; ils y remédièrent en creuſant des puits, & ſoutinrent ainſi le blocus pendant cinq ans. Ils en furent délivrés par la mort de Salmanazar, l'an 714 avant l'ère Chrétienne.

Perizon. orig. Babyl. p. 82.

Son fils, qui lui ſuccéda, ayant d'autres vues, rappela ſes troupes, & rendit à Tyr ſa liberté. Élulée, ſous lequel Tyr fut ainſi bloquée, régna trente-ſix ans.

La victoire remportée par les Tyriens ſur l'armée navale du roi d'Aſſyrie, & leur généreuſe réſiſtance augmentèrent beaucoup la réputation qu'ils avoient déjà acquiſe. Cette proſpérité enfla leurs cœurs; ils ſe préférèrent à tous les autres peuples, & ſur-tout aux Iſraëlites qu'ils traitèrent avec mépris, en inſultant à leurs malheurs. Cet orgueil leur attira des maux que Dieu leur fit prédire par ſes Prophètes. Iſaïe leur annonça de ſa part, que leurs plus vaillans hommes ſeroient réduits en pouſſière; que leurs habitans ſeroient tranſportés bien loin dans des terres étrangères; que le jugement que Dieu exerceroit contre eux, pour humilier & confondre leur orgueil, ſeroit tel que tous ceux qui en entendroient parler, ſécheroient de douleur & d'effroi; & que le triſte état auquel ils ſeroient réduits, dureroit ſoixante-dix ans. Jérémie leur dit que Dieu lui avoit ordonné de prendre de ſa main une coupe remplie du vin de ſa fureur, & d'en faire boire à tous les peuples voiſins de la Judée, & entr'autres aux rois de Tyr & de Sidon. Il ajoute que Dieu lui avoit commandé d'envoyer des liens & des chaînes à ces mêmes Rois, & de leur dire de ſa part, qu'il avoit livré leur pays à Nabuchodonoſor ſon ſerviteur, que leurs peuples lui ſeroient ſoumis, & que s'ils refuſoient de plier ſous ſon joug, il les viſiteroit par l'épée, par la famine & par la peſte, juſqu'à ce qu'il les eût entièrement exterminés. Mais Ézéchiel entre dans un détail encore plus circonſtancié. Parce que Tyr s'étoit réjouie de la ruine de Jéruſalem, & qu'elle avoit inſulté au malheur de cette ville, il lui prédit que Dieu viendra contre elle; qu'il fera monter contre elle pluſieurs peuples, comme la mer fait monter ſes flots; que ces peuples abattront les murailles de Tyr, qu'ils renverſeront ſes tours, qu'ils en racleront juſqu'à la pouſſière, qu'ils rendront cette ville comme une pierre luiſante & toute nue; qu'elle ſera livrée en proie aux nations; que ſes filles qui ſeront dans les champs, ſeront paſſées au fil de l'épée; que Nabuchodonoſor viendra du Septentrion avec des chevaux, des chariots de guerre, une cavalerie & une infanterie nombreuſes, compoſées de divers peuples; qu'il

Iſaïe, XXIII.

Jerem. XXV, 15, 22.

Id. XXVII.

qu'il environnera cette ville de forts & de terraſſes, qu'il lèvera le bouclier contre elle, qu'il dreſſera contre ſes murs ſes mantelets & ſes béliers, qu'il détruira les tours par la force de ſes armes; que la multitude de ſes chevaux couvrira la ville d'un nuage de pouſſière; que le bruit de ſa cavalerie & le mouvement des roues de ſes chariots feront trembler ſes murailles, lorſqu'il entrera comme par la brèche d'une ville priſe; que le peuple ſera paſſé au fil de l'épée; que les belles ſtatues ſeront renverſées, les richeſſes pillées, les murailles abattues & les maiſons raſées; que les pierres, les bois, la pouſſière même des bâtimens ſeront jetés au milieu des eaux; que cette ville ſera comme une pierre liſſe, qu'elle deviendra un lieu qui ne ſera plus propre qu'à ſécher des filets, qu'elle ne ſera jamais rebâtie; que le Seigneur la mettra au fond de la terre avec ceux qui ſont deſcendus dans le tombeau, pour être toujours inhabitée comme les ſolitudes de pluſieurs ſiècles; enfin qu'elle ſera réduite à rien, qu'elle ne ſera plus, & qu'en la cherchant on ne la trouvera plus. Le détail dans lequel eſt entré ce Prophète, ne peut être appliqué qu'à une ville voiſine de la mer, mais ſituée dans le continent. Je l'ai prouvé dans un des Mémoires précédens.

Ces malheurs annoncés à Tyr, ne fondirent point tout-à-coup ſur cette ville ſuperbe, elle conſerva ſa puiſſance encore quelque temps, & elle continua de s'enrichir par le commerce. De toutes les nations de l'Orient, il n'y avoit encore que les Phéniciens qui entendiſſent la navigation. Nécao ou Néco, qui monta ſur le trône de l'Égypte l'an 617 avant Jéſus-Chriſt, avoit, pour exécuter le projet d'un commerce étendu, entrepris de joindre le Nil à la Mer rouge; mais obligé de renoncer à ce travail, il voulut eſſayer ſi en partant de la Mer rouge, il ne ſeroit point poſſible de faire le tour de l'Afrique. L'Égypte ne lui fourniſſant point des mariniers aſſez habiles, il en emprunta des Phéniciens, qui accoutumés à la mer, ne firent aucune difficulté d'entreprendre cette courſe. Ils s'embarquèrent ſur les vaiſſeaux préparés par le roi d'Égypte, & partant de la Mer rouge, ils firent le tour de

l'Afrique dont ils découvrirent les côtes, allèrent dans l'Océan jusqu'à Gadès, aujourd'hui le détroit de Gibraltar, d'où ils entrèrent dans la Méditerranée pour revenir en Égypte. Ils n'employèrent à ce voyage que trois ans; temps qui n'est point trop long pour des siècles où la bouſſole n'étant point encore connue, on n'oſoit s'expoſer en pleine mer, ni s'éloigner trop des côtes, dans la crainte de s'égarer. On ignore ſi les Égyptiens ou les Phéniciens profitèrent de cette découverte pour l'augmentation de leur commerce, parce que l'hiſtoire ne nous a tranſmis le nom d'aucun navigateur qui ait ſuivi cette route, juſqu'à Vaſquez de Gama, qui l'an de Jéſus-Chriſt 1497 découvrit le cap de Bonne-eſpérance.

Peu de temps avant l'entrepriſe formée par Nécao, Nabopolaſſar révolté contre Chyniladanus, roi de Babylone & d'Aſſyrie, s'étoit emparé d'une partie de ſes États, & s'étoit fait proclamer roi de Babylone. Ce fut ſous ce Prince que les prédictions faites contre Tyr, commencèrent de s'accomplir. La Phénicie, qui paroiſſoit s'être affranchie du joug des Aſſyriens ſous le règne de Salmanazar, tomba ſous la puiſſance des Chaldéens. Nous ne pouvons dire par quelle voie, parce que les monumens ne nous le diſent point; mais nous apprenons de Béroſe, que Nabopolaſſar, dont le règne commença l'an 626 avant l'ère vulgaire, étoit maître de l'Égypte, de la Paleſtine, de la Phénicie & de la Celéſyrie. Ces contrées avoient encore leurs Rois; mais ils étoient vaſſaux & tributaires de l'empire Babylonien, & ils avoient au-deſſus d'eux un Satrape ou Officier général qui y commandoit au nom du roi de Babylone. Cette dignité avoit été conférée à Pharaon-Neco, roi d'Égypte; car c'eſt le titre que lui donnoit Béroſe dans ſon hiſtoire de Babylone. Le Prince Égyptien manquant à la confiance qu'avoit eue en lui celui de Babylone, & voulant s'affranchir de la ſervitude, ſe crut aſſez fort pour porter ſes armes dans la Chaldée, & pour faire la guerre aux Babyloniens qui venoient de détruire l'empire d'Aſſyrie; il ſe mit à la tête d'une puiſſante armée, & prit la route par la Judée; il y fut arrêté par Joſias, roi

[illegible] l. cont. [illegible] 9.

de Juda, qui lui diſputa le paſſage dans la vallée de Megiddo, auprès d'une ville du même nom, de la tribu de Manaſſé. Le ſuccès de la bataille qui ſe donna en cet endroit, ne fut point favorable à Joſias; ce Prince y fut entièrement défait, & reçut dans le combat une bleſſure dont il mourut peu de jours après. Néco enflé de cette victoire, continua ſa route vers l'Euphrate, & arriva auprès d'une ville appelée *Carchémis* ou *Carchamis*, que l'on croit être *Cercuſium* ou *Circeſium* dans le voiſinage du confluent du Chaboras & de l'Euphrate; il y fut arrêté par les troupes Babyloniennes. Nabopolaſſar inſtruit de la marche du roi d'Égypte, n'étoit point en état, à cauſe de ſon grand âge & de ſes infirmités, de ſe mettre à la tête de ſon armée, il en avoit donné le commandement à Nabuchodonoſor ſon fils qu'il avoit en même temps aſſocié à ſon trône. Ce nouveau Prince livra bataille au roi d'Égypte, le vainquit & l'obligea de retourner dans ſes États.

II. Paralip. XXXV, 20.

Jerem. XLVI, 2. Joſ. Antiq. X, 6.

Nabuchodonoſor, après cette victoire, ſoumit toutes les provinces que l'exemple du roi d'Égypte avoit entraînées dans la révolte. Au mois d'octobre de l'an 606 avant l'ère Chrétienne, il vint devant Jéruſalem qu'il emporta après un mois de ſiége, continua la guerre contre les Égyptiens, & mit ſous l'obéiſſance de Babylone tout ce qui étoit depuis l'Euphrate juſqu'au fleuve de l'Égypte, c'eſt-à-dire juſqu'au torrent qui coulant dans le déſert, ſéparoit la Paleſtine de l'Égypte. Les Phéniciens ſouffrirent beaucoup de cette expédition, & ne furent pas moins maltraités que leurs voiſins; car Beroſe dit que Nabuchodonoſor obligé de retourner à Babylone, pour y prendre poſſeſſion du trône que ſon père avoit laiſſé vacant par ſa mort, l'an 605 avant l'ère Chrétienne, laiſſa à la garde de quelques-uns de ſes Officiers, les captifs qu'il avoit faits non-ſeulement en Égypte, en Judée & en Syrie, mais auſſi en Phénicie, avec ordre de les faire paſſer dans la Babylonie, où il leur donna des établiſſemens. Les révoltes fréquentes des peuples qui ne pouvoient ſouffrir le joug Chaldéen, rappelèrent ſouvent Nabuchodonoſor dans ces quartiers. Ce Prince y revint l'an 598 avant l'ère vulgaire,

IV. Reg. 24, 7.

Ap. Joſ. cont. Ap. I, 19.

pour dissiper la ligue que les Ammonites, les Moabites, les Iduméens, les Phéniciens & les nations voisines avoient formée avec Sédécias, roi de Juda. En 590, il mit le siége devant Jérusalem; il le leva pour marcher contre les Égyptiens & dissiper leur armée que Pharaon Hophra ou Apries avoit amenée au secours de Sédécias. Cet Apries, qui étoit monté sur le trône d'Égypte en 594, avoit dans les premières années de son règne, fait la guerre contre les Phéniciens, pris Sidon & subjugué les autres villes; & les ayant vaincus, ainsi que les Cypriots, dans un combat naval, il étoit retourné en Égypte chargé de butin: mais ce Prince n'ayant osé attendre Nabuchodonosor, retira ses troupes & retourna dans ses États. Nabuchodonosor recommença alors le siége de Jérusalem, & le continua jusqu'à ce qu'il s'en fût rendu maître. Le temple & la ville ayant été totalement ruinés & détruits en 588, ce Prince retourna à Babylone, & en revint deux ans après, en 586, & forma le siége de Tyr, où régnoit alors Ithobale ou Ethbaal. La résistance courageuse des assiégés prolongea ce siége qui dura treize ans entiers, la ville n'ayant pu être prise qu'en 573. Elle fut rasée & réduite en un monceau de pierres, suivant la prédiction d'Ézéchiel. Ceux qui purent échapper au carnage, se réfugièrent avec leurs meilleurs effets, à Tyr l'insulaire qui avoit été bâtie par Hiram contemporain de Salomon, & se soumirent à Nabuchodonosor qui les reçut à condition qu'ils se reconnoîtroient vassaux de l'empire de Babylone, & qu'ils recevroient un Roi de sa main.

Jerem. XXVII.

Herod. II, p. 173. Diod. I, p. 43.

Ithobale, qui avoit défendu la ville & avoit été tué sur la fin du siége, n'avoit point été remplacé. Nabuchodonosor lui donna pour successeur Baal qui pouvoit être de la famille royale. Ce nouveau Prince occupa le trône de Tyr dix ans, & mourut l'an 563 avant l'ère vulgaire, la même année que Nabuchodonosor recouvra la raison qu'il avoit perdue depuis l'an 569. Sous le règne de Baal, les Tyriens reprirent leur commerce que les guerres précédentes avoient interrompu ou du moins fort ralenti; ils le firent avec tant d'application & avec un si heureux succès, que la nouvelle Tyr, située

dans l'île, devint en assez peu de temps aussi riche & aussi puissante que l'avoit été l'ancienne qui venoit d'être détruite dans le continent.

Après la mort de Baal, la dignité royale fut éteinte à Tyr, & vraisemblablement dans toute la Phénicie. Les Babyloniens, pour tenir cette province dans une plus grande dépendance, voulurent qu'elle ne fût plus gouvernée que par des Magistrats amovibles à leur gré, & qui ne prissent que le titre de Suffètes ou Juges. שׁפּטים *Schophethim*, dans le langage phénicien, nom que portoient les principaux magistrats de Carthage, depuis la mort d'Élissa ou Didon, & qui avoit été donné à ceux qui avoient gouverné les Israëlites depuis la mort de Josué jusqu'à l'établissement de la royauté chez eux; ce nom, dis-je, désigne *des Juges*, & vient de שׁפט *schaphath, judicavit, juger.* Le premier qui fut revêtu de ce titre, est nommé dans les annales Phéniciennes, *Ecnibal,* & y est dit fils de Bassach. Scaliger a cru que le nom de ce Juge en phénicien, étoit כני־בעל *Knibal* ou *Knibaal;* & il prétend que le premier mot, כני *Kni,* n'est que l'abréviation du nom national des Phéniciens : ce mot en effet n'est pas différent de כנעני *Kanani* ou *Knani (Cananéen),* ni de Χνᾶ, qu'on trouve dans le traducteur de Sanchoniaton & dans Étienne de Byzance, & que l'on convient être une abréviation du nom *Cananéen.* Suivant cette conjecture assez fondée, le nom de ce premier Juge, seroit *le Cananéen Baal.* Ce Juge ne le fut que deux mois.

Il eut pour successeur Chelbès, fils d'Abdée, qui exerça les fonctions de la judicature dix mois, & finit l'an 562 avant Jésus-Christ. Cette année fut aussi la dernière de la vie & du règne de Nabuchodonosor. En ne faisant attention qu'aux lettres dont le nom de ce Juge Phénicien est composé, on pouvoit le prononcer *Caleb*, comme celui du fils de Jéphoné, ou *Chelb* dont le traducteur aura fait *Chelbes.* Ce nom, dans la langue phénicienne, devoit signifier *le gardien, le conservateur,* de כלב *Calab, custodivit, asservavit.*

Évilmérodach, qui venoit de succéder à Nabuchodonosor

ſur le trône de Babylone, nomma pour juge de Tyr Abbar, dont le nom dans la langue du pays pouvoit ſignifier *le fort, le puiſſant, le courageux;* d'אָבַר *Abar, prævaluit, firmavit;* d'où אַבִּיר *Abbir, fortis, potens, animoſus, audax.* Cet Abbar eſt qualifié Grand-prêtre, mais les annales Phéniciennes ne nomment point la Divinité dont il exerçoit la ſouveraine ſacrificature. Quelle que fût cette Divinité, ce titre donné à Abbar prouve qu'il étoit d'une famille diſtinguée de Phénicie & même de celle qui avoit occupé le trône, car la dignité de Grand-prêtre étoit ordinairement poſſédée par quelqu'un de la famille royale. Ethbaal, beau-père d'Achab, étoit prêtre d'Aſtarté lorſqu'il monta ſur le trône; Sichée ou Sicharbas, fils de Matgénus, mari de Didon, étoit grand-prêtre d'Hercule, & Trogue-Pompée obſerve que c'étoit la ſeconde dignité du royaume. Abbar ne jugea que trois mois.

Évilmérodach lui ſubſtitua Matgénus, dont le nom étoit le même que celui du père de Pygmalion, qui, ſelon Bochart, ſe prononçoit en phénicien מִתְגָאוֹן *Mitgaon,* & ſignifioit un *homme d'un mérite extraordinaire & ſupérieur.*

Matgénus, Mutgonus ou Mitgaon fut remplacé par Balator, dont Scaliger a ſoupçonné que le nom écrit en phénicien étoit בְּעַל־עֲטַר *Baal* ou *Bal athor,* ce qui ſignifieroit *Baal couronné* ou *couronné par Baal:* car le verbe עָטַר *athar* ſignifie *couronner, ceindre d'un diadème.* La manière dont s'eſt exprimé le traducteur Grec des annales Phéniciennes, favoriſe cette conjecture. En parlant de Balator, il dit qu'il a régné ἐβασίλευσε, terme qu'il paroît avoir employé à deſſein pour le diſtinguer des autres; car voulant exprimer la dignité de ceux qui l'avoient précédé, & celle du Juge qui l'a ſuivi immédiatement, il ne s'eſt ſervi que du mot de Κριταὶ, *Juges,* d'où l'on peut conclure raiſonnablement que le roi de Babylone, qui étoit alors Nériglіſſar, lui avoit permis de porter le diadème & de prendre la qualité de Roi, qu'il ne conſerva qu'un an.

Celui qui vint après lui n'eut que le titre de Juge; il ſe nommoit Géraſtrate & étoit fils d'Abdélème. Son nom phénicien étoit, ſelon Scaliger, גֵּר־עַשְׁתֹּרֶת *Ger aſtoreth* ou

Gérastarte, c'est-à-dire *l'étranger consacré au culte d'Astarté, le ministre* ou *serviteur d'Astarté, qui avoit demeuré ailleurs, & qui étoit venu d'un autre pays;* car en phénicien גר *Gher* signifie *peregrinus, advena.* Ces trois derniers, Mutgonus, Balator & Gérastrate, ne jouirent de l'autorité précaire qu'ils avoient reçue de la cour de Babylone que sept ans; & les trois qui les avoit précédés, Ecnibal, Chelbes & Abbar, que treize mois, ce qui ne fait, pour les six ensemble, que huit ans & trois mois. Ce court espace de temps feroit présumer que les rois de Babylone, non contens de ne conférer à ces Magistrats qu'une autorité dépendante, s'étoient aussi réservé la liberté de les destituer à leur volonté.

Gérastrate, le dernier de ces Juges, étant mort l'an 554 avant l'ère Chrétienne, les Tyriens envoyèrent à Babylone demander un Gouverneur. Nabonadius, que l'Écriture nomme Balthazar, & qui avoit succédé l'année précédente à Laborosoarchod, fils de Nériglissar, leur donna Merbal, dont le nom composé signifie *le seigneur Baal* ou *Bal.* Ce Prince porta le titre de Roi, comme l'avoient eu Baal & Balator, car les annales Phéniciennes disoient, non qu'il avoit jugé, mais qu'il avoit régné quatre ans à Tyr.

Sa mort étant arrivée dans les premiers mois de l'année 550 avant Jésus-Christ, les Tyriens députèrent encore à Babylone, & ils en ramenèrent Hiram son frère, qui régna vingt ans. Ce Prince porta le diadème, & il eut le titre de Roi comme son prédécesseur; mais il fut le dernier que les Tyriens reçurent des rois de Babylone, car la quatorzième année de son règne la Phénicie passa sous la domination des Perses. Cette révolution arriva l'an 537 avant l'ère Chrétienne, lorsque Cyrus, par la mort de Cyaxare II, nommé dans l'Écriture Darius le Mède, devint souverain de tout l'empire des Perses.

A compter depuis la prise de Tyr par Nabuchodonosor en 573, jusqu'au commencement de l'empire de Cyrus en 537 avant l'ère Chrétienne, qui concourt avec la quatorzième année d'Hiram, le nombre des années des juges & des rois de

Tyr, détaillées dans les annales Phéniciennes, donne trente-six ans & trois mois; mais les Phéniciens ne furent pas soumis pendant tout ce temps aux descendans & successeurs de Nabuchodonosor, il faut en retrancher celui qui s'est écoulé depuis la destruction de l'empire des Chaldéens par la prise de Babylone, & la mort de Nabonadius ou Balthazar en 539, jusqu'à l'empire de Cyrus en 537. Pendant ce court espace de temps la Phénicie dut dépendre de Cyaxare II, que Cyrus son neveu avoit établi à Babylone.

Le nombre de trente-six ans & trois mois que je donne, suivant les annales Phéniciennes citées par Josèphe, aux juges & aux rois de Tyr qui tenoient leur autorité des Babyloniens, ne paroît point s'accorder avec la somme totale recueillie par l'historien Juif, & qu'il dit être de cinquante-quatre ans & trois mois: cette contradiction n'est qu'apparente, & elle disparoît quand on observe que cet historien a compris dans cette somme totale, non-seulement les années des rois & des juges de Tyr jusqu'au règne de Cyrus, mais aussi celles qu'a duré le siége de Tyr, & celles d'Hiram en entier. Le siége de Tyr par Nabuchodonosor, a duré treize ans, & Hiram a régné six ans depuis l'avènement de Cyrus au trône de Perse. Ces deux nombres réunis donnent dix-neuf ans, qui ajoutés aux trente-six & trois mois que j'ai donnés, selon les annales de Phénicie, aux juges & rois de Tyr depuis le commencement du règne de Baal jusqu'à la quatorzième année d'Hiram, forment effectivement cinquante-quatre ans & trois mois.

Mais l'historien Juif s'est trompé en mettant le commencement du siége de Tyr à la septième année du règne de Nabuchodonosor; car en partant de cette année jusqu'à la fin du règne d'Hiram, qui est le dernier terme du calcul donné par Josèphe, il auroit dû compter soixante-sept années qui se sont effectivement écoulées depuis la septième année du règne de Nabuchodonosor jusqu'à la mort d'Hiram, comme il résulte du calcul des règnes Chaldéens, tel qu'on le lit dans le canon de Ptolémée, conforme à cet égard à celui

du

de l'Écriture. Le règne de Nabuchodonoſor, depuis la mort de Nabopolaſſar ſon père, a été de quarante-trois ans: Évilmerodach a régné deux ans; Nerigliſſar quatre, y compris les neuf mois de Laboroſoarchod; Nabonide, qui eſt le Balthazar de l'Écriture, dix-ſept; Cyaxare II, autrement Darius le Mède, deux; & Hiram ſix depuis que Cyrus eut réuni dans ſa perſonne tout l'empire de Perſe. Ces différens règnes réunis donnent ſoixante-quatorze ans; deſquels, ſi l'on ôte les ſept premières années du règne de Nabuchodonoſor, pour lui faire commencer le ſiége de Tyr dans ſa ſeptième année, il reſte ſoixante-ſept ans qui, ſuivant l'époque aſſignée par Josèphe en cet endroit, ſe ſeroient écoulés depuis le commencement de ce ſiége juſqu'à la fin du règne d'Hiram; or cela contredit les calculs de cet hiſtorien, qui ne compte, comme on l'a vu ci-devant, que cinquante-quatre ans & trois mois. La déſignation de la ſeptième année du règne de Nabuchodonoſor, eſt donc une de ces inattentions de l'hiſtorien Juif, dont on trouve plus d'un exemple dans ſa chronologie, ou plutôt une faute occaſionnée dans ſon texte par la négligence des copiſtes. Pour concilier cet hiſtorien avec lui-même & avec les annales Phéniciennes, ſur la fidélité deſquelles il inſiſte ſouvent, il faut ſubſtituer à cette ſeptième année la dix-neuvième du règne de Nabuchodonoſor, à compter du temps de la mort de ſon père, qui eſt l'époque réelle du commencement du ſiége de Tyr, ſuivant ce qu'on lit dans Josèphe même.

Pendant que les Phéniciens furent ſous la domination des rois de Chaldée, ils s'agrandirent conſidérablement. Tant que les royaumes de Juda & d'Iſraël avoient ſubſiſté, la Phénicie ne s'étoit étendue que depuis Orthoſie juſqu'au mont Carmel; mais ces royaumes ayant été détruits, & leurs habitans diſperſés & emmenés en captivité, les Phéniciens s'emparèrent de tout le terrein que les Juifs avoient laiſſé vacant dans leur voiſinage, & ils s'y maintinrent lors même que ce peuple eut obtenu la permiſſion de revenir dans ſa patrie. Les Philiſtins ſe ſaiſirent de même des villes & des terres vacantes qui les

avoiſinoient ; mais ces derniers s'unirent & s'incorporèrent tellement avec les Phéniciens, qu'ils ne furent plus réputés qu'un ſeul & même peuple avec eux. Lorſque la Syrie & la Paleſtine tombèrent ſous la domination des Perſes, la Phénicie étoit étendue non-ſeulement juſqu'à la montagne du Carmel, mais encore tout le long de la côte de la mer, depuis cette montagne juſqu'à la frontière de l'Égypte ; & toute cette côte, ſous l'empire des Perſes, porta le nom de Phénicie.

Nota. *Le Mémoire ſuivant eſt un de ceux que M. l'abbé Mignot a laiſſés en mourant, & dont la Compagnie a entendu la lecture. On s'aperçoit aiſément qu'il laiſſe une lacune que l'Auteur avoit ſans doute remplie, au moins par un Mémoire qui ne s'eſt point trouvé.*

SEIZIÈME MÉMOIRE SUR LES PHÉNICIENS.

Suite du gouvernement de la Phénicie, & de ses différentes révolutions.

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 18 Déc. 1772.

TIGRANE, roi d'Arménie, accepta le choix que les Syriens, las du gouvernement des Séleucides, avoient fait de lui pour régner sur eux. Il vint en Syrie l'an 83 avant l'ère Chrétienne, prendre possession de la couronne qui lui avoit été déférée; chassa Antiochus-Eusèbe, fils du Cyzicénien, de la portion de la Syrie où il régnoit encore, & le força de se réfugier en Cilicie, où il mena le reste de ses jours une vie obscure & cachée. Antiochus surnommé *Dionysius*, fils de Grypus, qui étoit établi à Damas, & maître de la plus grande partie de la Célésyrie, fut aussi contraint de s'expatrier. On ignore ce que devint Philippe, qui étoit aussi fils de Grypus, & qui avoit conservé une partie des domaines de sa famille; mais on présume qu'il périt dans quelque action contre le roi d'Arménie. Quant à Sélène, veuve de Grypus, & femme en secondes nôces d'Antiochus-Eusèbe, elle conserva, sous la dépendance de Tigrane, Ptolémaïs, avec une partie de la Phénicie & quelques villes de la Célésyrie; mais cette femme ambitieuse, qui n'étoit point satisfaite de ce que Tigrane lui avoit laissé, attira dans son parti quelques villes, & envoya ses émissaires dans d'autres, pour les soulever contre ce Prince. Tigrane informé de ses intrigues, accourut en Phénicie, mit le siége devant Ptolémaïs, prit cette place, fit Sélène prisonnière l'an 70 avant Jésus-Christ, & l'emmena à Séleucie en Babylonie, où il la fit mourir. Sélène laissa deux fils qu'elle avoit eus d'Antiochus-Eusèbe son second

Appian. Syr. p. 118. Justin. XL.

Græc. Euseb. Scalig.

Joseph. Antiq. XIII, 24. Plut. in Lucullo.

mari; Antiochus surnommé *l'Asiatique*, parce qu'il avoit été élevé en Asie, on le verra reparoître sur le trône de Syrie; & Séleucus dit *Cybiosacte (a)*. Cet Antiochus, le dernier de la race des Séleucides, fut marié à Cléopatre, reine d'Égypte, fille de Ptolémée-Auletès; & cette Princesse, qui ne put souffrir ses débauches, le fit étrangler peu de temps après son mariage.

Strab. XVII, p. 547.

Tigrane, après sa conquête, retourna à Tigranocerte. A peine étoit-il rentré dans cette capitale de ses États, que Lucullus, vainqueur de Mithridate, le fit sommer de livrer aux Romains ce Prince qui s'étoit retiré en Arménie. Tigrane aima mieux s'exposer à la guerre dont le Général Romain le menaçoit, que de remettre son beau-père entre les mains de ses ennemis: mais quoiqu'il eût trois cents soixante mille hommes, le succès ne lui fut point favorable; il fut battu & perdit sa capitale. Obligé de former une nouvelle armée, il rappela de Syrie Mégadate à qui il avoit donné le gouvernement de cette province, avec ordre de lui amener tout ce qu'il avoit de troupes. Antiochus surnommé *l'Asiatique*, profita de cette conjoncture pour rentrer en Syrie; il se mit en possession de quelques pays, sans aucune opposition de la part de Tigrane, trop occupé alors à se défendre contre les Romains, & sans obstacle de la part de Lucullus que la mutinerie de ses troupes empêcha d'agir. Antiochus se maintint jusqu'à l'arrivée de Pompée en Asie. Ce Général envoyé par la République, pour commander les troupes à la place de Lucullus, marcha aussitôt contre Tigrane, qui persuadé qu'il ne devoit quelques avantages qu'il avoit remportés, qu'à la révolte des troupes contre Lucullus, prévint Pompée à qui il se rendit. Par le traité qui fut fait l'an 66 avant l'ère Chrétienne, il convint de rendre aux Romains toutes les conquêtes qu'il avoit faites, & de se contenter de son royaume de l'Arménie majeure. La Syrie & la Phénicie, dont il avoit été le maitre

Appian. in Syr. Justin. XL.

Vel. in Pomp. App. Mithrid. Dio, lib. XXXVI, p. 7.

(a) C'est-à-dire, suivant l'interprétation de Casaubon, le marchand de poisson salé. *Casaub. Comm. & Castig. in XVII. Strab. p. 219.*

pendant dix-huit ans, paſsèrent ſous la domination des Romains. Antiochus l'Aſiatique, qui depuis quatre ans régnoit paiſiblement ſur une partie de ces provinces, s'adreſſa au général Romain, pour être confirmé dans la poſſeſſion du trône de ſes pères; mais Pompée rejeta ſa demande, ſous le prétexte qu'un Prince qui s'étoit caché pendant la guerre, & qui n'avoit point eu le courage de défendre ſes droits contre un uſurpateur, ne méritoit pas de régner: il lui laiſſa cependant la Comagène, province ſituée au nord des frontières de la Syrie. Ce Prince, de la maiſon des Séleucides, fut obligé de ſe contenter de cette portion, & d'évacuer entièrement la Syrie, dont Pompée ſe rendit maître par lui-même & par ſes Lieutenans l'an 65 avant Jéſus-Chriſt.

Juſtin. XL, Appian. Syr.

Nor. Ep. Syro-Mac. p. 127.

Pendant les troubles qui avoient agité la Syrie, ſur la fin de la monarchie des Séleucides, il s'étoit formé pluſieurs petites principautés indépendantes les unes des autres. La plupart des Princes qui s'y étoient établis, & leurs ſucceſſeurs, vexoient horriblement leurs ſujets, & faiſoient des ravages preſque continuels ſur les terres de leurs voiſins. Les peuples mécontens de leur gouvernement, profitèrent de la préſence de Pompée qui étoit revenu l'an 64 du Pont & de la Cappadoce, où il étoit allé réduire quelques places; ils lui portèrent leurs plaintes. Ce Général fit venir ces Princes, examina en leur préſence les chefs d'accuſations intentées contre eux; il en confirma quelques-uns dans leurs États, à condition qu'ils payeroient un tribut aux Romains; il en dépoſa d'autres, & fit mourir ceux qui furent convaincus de plus grands crimes: du nombre de ces derniers fut Denys, tyran de Tripoli dans la Phénicie, à qui il fit trancher la tête. L'année ſuivante, le Général Romain ayant pris Jéruſalem, & rendu les Juifs tributaires, reſſerra la Judée dans ſes anciennes limites, & obligea les Juifs d'évacuer toutes les villes dont ils s'étoient emparés dans la Phénicie & dans la Céléſyrie. Celles de la première de ces provinces, étoient Azot, Jamnia, Gaza, Joppé & la tour de Straton. Ces villes étoient ruinées ou en mauvais état; ſix ans après, Aulus-Gabinius, préſident

Joſeph. Antiq. XIV, 5.

Id. ibid. 8; & de Bello, I, 5.

de Syrie, faisant le tour de cette province, ordonna de les rebâtir toutes. A celles qui viennent d'être nommées, Josèphe ajoute Anthédon & Apollonias.

Joseph. Antiq. [illegible] 19; de [illegible] I, 6.

La Syrie, dont la Phénicie faisoit partie, continua d'être gouvernée par des Présidens envoyés de Rome. A Gabinius succéda dans cette charge Crassus, qui s'étant engagé mal-à-propos dans une guerre contre les Parthes, y périt avec la plus grande partie de son armée. Cassius en rassembla les débris, avec lesquels il repoussa les Parthes, qui croyant la Syrie sans défense, étoient venus pour en faire la conquête. Après cet avantage, Cassius se rendit à Tyr, & continua de gouverner la Syrie jusqu'à l'arrivée de M. Calpurnius-Bibulus qui avoit été nommé pour le remplacer. Celui-ci eut pour successeur, l'an 49 avant Jésus-Christ, Quintus-Métellus-Scipion dont l'administration fut extrêmement onéreuse à la Phénicie comme à toute la Syrie. Ce Président étoit beau-père de Pompée à qui il avoit donné Cornélie sa fille en mariage; & pour soutenir son gendre dans la guerre contre César avec lequel il venoit de se brouiller, il pilla la province & se rendit odieux à tous les habitans par les vexations qu'il exerça contre eux. L'année suivante, se donna la fameuse bataille de Pharsale dans les plaines de Thessalie. Pompée vaincu voulut se réfugier en Égypte; mais au lieu du secours qu'il espéroit y trouver, il y fut assassiné dans la chaloupe qui lui avoit été envoyée pour l'amener à l'audience de Ptolémée. Cornélie sa femme & Sextus son fils se sauvèrent d'abord à Tyr, d'où ils passèrent dans l'île de Chypre & de-là en Afrique. César qui poursuivoit Pompée, apprit en arrivant à Alexandrie la mort de ce rival. Les charmes de Cléopatre firent impression sur lui, & il se déclara pour cette Princesse contre Ptolémée son frere, qui vouloit l'exclure du trône, auquel Ptolémée-Aulétès leur père commun les avoit appelés conjointement par son testament. Le parti que César prit pour cette Princesse lui attira une guerre, dans laquelle il auroit succombé sans le secours des troupes des villes libres de la Phénicie & de la Syrie, qui lui fut amené par Mithridate de Pergame. Avec

ces troupes César battit Ptolémée, qui en voulant se sauver fut noyé dans le Nil; & après avoir réglé les affaires de l'Égypte il revint en Syrie, où, pour se venger de la ville de Tyr qui avoit reçu la femme & le fils de Pompée, il pilla les temples & en enleva toutes les offrandes. En partant de Syrie, il nomma Sextus-César son cousin Président de cette province.

Dio. Cass. XLII.

Un chevalier Romain nommé Cécilius-Bassus, qui s'étoit trouvé dans l'armée de Pompée à la bataille de Pharsale, s'étoit retiré à Tyr, où il se faisoit passer pour Marchand; sous ce déguisement il se fit un parti considérable, dans lequel il engagea beaucoup de soldats Romains qui étoient en garnison dans cette ville. Ses intrigues ayant été découvertes, il reçut ordre de comparoître devant le président de Syrie, auquel il répondit que les soldats qu'il avoit engagés étoient destinés à servir sous Mithridate de Pergame, à qui César, pour reconnoître le service qu'il lui avoit rendu en Égypte, avoit donné le Bosphore, & il ajouta qu'il partiroit lui-même avec ces troupes. Le Président, trompé par cette réponse, le renvoya comme innocent; mais à peine Bassus fut-il en liberté qu'il se saisit de la ville de Tyr, & faisant courir le bruit que César avoit été battu & tué en Afrique, il prit le titre de président de Syrie, qu'il dit lui avoir été donné par le Sénat. Cette imposture trouva croyance dans l'esprit du plus grand nombre, de manière que Bassus n'eut point de peine à former une armée considérable, avec laquelle il osa attaquer Sextus-César l'an 46. Mais ayant été battu il fut obligé de rentrer à Tyr, où, pendant qu'il se rétablissoit de ses blessures, il s'occupa des moyens de faire périr Sextus-César; il y réussit en le faisant assassiner par ses propres soldats. Le plus grand nombre des soldats de Sextus se joignit à Bassus, & les autres, qui détestoient son crime, se retirèrent dans la Cilicie; avec ce renfort Bassus, se disant toujours gouverneur de Syrie, alla vers Apamée, se rendit maître de cette ville, y établit sa résidence & s'y maintint jusqu'en l'année 43.

Idem, XLIII, p. 342. App. de Bell. civ. II. Liv. ep. CXIV. Joseph. Antiq. XIII, 17; de Bell. I, 8.

Jules-César avoit été assassiné dans le Sénat le 5 de mars de l'année précédente; les guerres dont sa mort fut suivie,

affligèrent long-temps les provinces de l'Empire & la Phénicie en particulier. César avoit adopté Caïus-Octavius, fils de Caïus-Octavius & d'Atia, fille de Julie sa sœur, qui depuis son adoption avoit pris les noms de Caïus-Julius-César-Octavianus, & qui fut dans la suite décoré par le Sénat du titre d'Auguste. Le nom de Jules-César lui attira tous les soldats & les partisans de son père par adoption. Il ne tarda point à se brouiller avec Marc-Antoine, collègue de Jules-César dans le Consulat; mais s'étant réconcilié avec lui l'an 43, on vit se former le Triumvirat, par lequel tout l'Empire fut partagé entre Octavien, Antoine & Lépidus. Cassius, l'un des assassins de Jules-César, étoit venu en Syrie; la réputation qu'il s'étoit acquise dans cette province, lorsqu'après la défaite de Crassus il avoit recueilli les débris de son armée & arrêté les progrès des Parthes, fit déclarer en sa faveur les troupes qui étoient commandées par Statius-Murcus, celles de Marcius-Crispus, & même celles avec lesquelles Cécilius-Bassus s'étoit rendu maître d'Apamée, de sorte qu'en peu de temps il se vit à la tête de huit légions; ce nombre fut bientôt augmenté, car étant en Phénicie & ayant passé de-là en Judée, il enveloppa quatre autres légions qu'il y rencontra & qu'il obligea de prendre son parti. Ces légions, commandées par A. Alliénus, étoient envoyées d'Égypte, par Cléopatre, au secours de P. Cornélius-Dolabella, à qui le gouvernement de la Syrie avoit été donné par César. Dolabella étoit alors à Laodicée de Syrie, où les habitans l'avoient invité de venir après le refus qu'Antioche avoit fait de lui ouvrir ses portes; mais à peine y étoit-il arrivé que Cassius l'y investit par terre, pendant que Statius-Murcus le bloquoit par mer; la ville fut prise, & Dolabella, avec les autres chefs de son parti, ne trouva point d'autre moyen d'éviter de tomber entre les mains de ses vainqueurs que celui de se donner la mort; leurs troupes furent incorporées dans celles de Cassius. Après la prise de cette ville, tous les Princes & les Grands s'empressèrent de venir complimenter ce Général & de lui offrir des présens. De ce nombre fut Hérodes, fils d'Antipater, qui invita Cassius & tous ceux qui

qui étoient avec lui à ſouper, & les traita ſplendidement à Tyr, où ils devoient coucher. Hérode n'étoit point encore roi de Judée, mais Jules-César étant en Syrie lui avoit donné le gouvernement de la Galilée, Sextus-César l'avoit fait gouverneur de la Céléſyrie, & Caſſius, à qui il s'étoit rendu agréable par la promptitude avec laquelle il lui avoit apporté ſa part des contributions, l'avoit confirmé dans ces deux gouvernemens.

Joſ. Ant. XIV, 17 & 18.

Caſſius faiſoit preſſer inutilement Cléopatre, qui régnoit en Égypte, de lui envoyer du ſecours; & ayant appris qu'elle avoit fait équiper une flotte qu'elle deſtinoit pour les Triumvirs, il ſe détermina à lui faire la guerre; il étoit déjà en marche quand il reçut des envoyés de Brutus. Ce chef des aſſaſſins de Céſar le preſſoit de venir en Macédoine avec le plus de troupes qu'il pourroit contre les Triumvirs; cette députation lui fit rebrouſſer chemin, mais avant que de partir il lui fallut amaſſer de l'argent; la voie des contributions n'étoit plus pratiquable; la province étoit épuiſée par celles qu'il avoit été obligé d'y lever depuis qu'il y étoit, & l'exaction en avoit été ſi rigoureuſe qu'il avoit fait vendre à l'encan les habitans des villes qui n'avoient point été en état de payer leur contingent; il fut donc contraint de former de ſon gouvernement autant de petites principautés qu'il vendit à l'enchère; ce fut par cette voie que l'on vit à Tyr un nouveau Roi nommé Marion, qui s'étant déclaré pour Antigone, fils d'Ariſtobule, prit dans la Galilée pluſieurs places, preſque auſſitôt repriſes par Hérode. Lorſque Caſſius eut ainſi ramaſſé ce qu'il put d'argent, il quitta la Syrie & alla joindre Brutus en Macédoine, où la bataille ſe donna auprès de la ville de Philippes, l'an 42 avant Jéſus-Chriſt. Après un combat des plus opiniâtres, Brutus & Caſſius furent vaincus par Octavien & Antoine, & pour éviter de tomber entre leurs mains ils ſe donnèrent la mort. Octavien retourna enſuite à Rome & Antoine paſſa en Orient.

Id. ibid. 18; de Bell. I, 9.

Joſ. ibid. 13.

Hérode, qui n'avoit en vue que ſa fortune & qui s'attachoit toujours au parti le plus puiſſant, alla au-devant d'Antoine,

dont il fut bien reçu. Cléopatre alla aussi trouver ce Général à Tarse, en Cilicie, & fit naître dans son cœur une passion qu'il ne put éteindre & qui devint la cause de sa ruine. Antoine se hâta de passer en Syrie. Lorsqu'il fut à Antioche il fit Phazaël & Hérode Tétrarques, & leur donna l'administration de toutes les affaires de la Judée; de-là il se rendit à Tyr, où Cléopatre, qui l'avoit toujours accompagné, le quitta pour retourner dans ses États: Antoine l'y suivit peu après, & en partant pour l'Égypte, il donna le gouvernement de Syrie à Saxa. Pendant le court séjour qu'il avoit fait dans cette province, il avoit déposé tous les tyrans que Cassius y avoit établis pour en tirer de l'argent.

Le pays, qui avoit été déjà abîmé par les exactions de Q. Métellus-Scipion, & par les contributions que Cassius y avoit levées avec une rigueur barbare, ne reçut aucun soulagement de la part d'Antoine; les vexations toujours continuées excitèrent un soulèvement général qui commença chez les Aradiens. Les habitans d'Arade assommèrent ceux qui avoient été envoyés chez eux pour lever les taxes exorbitantes auxquelles ils avoient été imposés, & leur exemple fut suivi par d'autres. La révolte étant devenue générale, ils appelèrent à leur secours les Parthes, qui entrèrent en Syrie avec une armée considérable commandée par Pacorus, fils d'Orodes leur Roi, & par Labiénus, ancien Lieutenant de Pompée, l'an 41 avant J. C. Ils battirent Saxa qu'Antoine y avoit laissé pour défendre le pays, & l'obligerent à se retirer dans la Cilicie, où Labiénus le poursuivit & le tua. Cette victoire rendit les Parthes maitres de toute la Syrie & de la Phénicie jusqu'à Tyr, que les restes de l'armée de Saxa, qui s'y étoient retirés, les empêchèrent de prendre; mais l'année suivante ils emportèrent Sidon & Ptolémaïs, & laissèrent Barzapharne pour gouverner le pays qu'ils avoient conquis & pour le défendre.

[illegible] XXIII. Appian. Parth.

La nouvelle de cette invasion rappela Antoine de l'Égypte, où pendant tout l'hiver il ne s'étoit occupé que de ses plaisirs avec Cléopatre; il vint à Tyr dans le dessein d'y rétablir ses affaires, mais trouvant tous les environs occupés par les Parthes,

& ayant reçu des lettres de Fulvie sa femme & de Lucius-Antonius son frère, qu'Octavien avoit chassés d'Italie, il prit le parti de laisser les Parthes dans la Syrie, & de retourner en Italie pour y venger ses injures particulières. En y arrivant il apprit que sa femme étoit morte à Sicyone, ce qui le détermina à écouter le conseil que lui donnèrent ses amis, de se réconcilier avec Octavien. Il épousa Octavie, veuve de Marcellus & sœur d'Octavien, & dans le nouveau partage des provinces de l'Empire qui suivit ce mariage, il eut tout ce qui étoit au-delà de la mer Adriatique. Après cette réconciliation, Antoine envoya Ventidius contre les Parthes; ce Général les chassa en peu de temps de tout ce qu'ils occupoient dans la Syrie & dans la Phénicie; tout rentra dans l'obéissance, à l'exception des Aradiens, qui craignant qu'on ne les punît d'avoir massacré les Collecteurs des taxes, refusèrent de se soumettre, mais quelque temps après ils furent réduits par la force. Antoine étoit encore à Rome, où Hérode vint le trouver l'an 39, & obtint par son crédit la couronne de Judée. Le voyage de ce nouveau Roi ne fut que de trois mois; il revint à Ptolémaïs vers la fin de l'été, & il eut encore le temps de réduire la ville de Joppé avec le secours de Ventidius.

Plut. in Anton. Appian. Parth. Id. de Bell. civ. V.

Dio. Cass.

Antoine, jaloux de la gloire que ce Général s'étoit acquise dans la guerre contre les Parthes, lui ôta le gouvernement de la Syrie, qu'il donna à Sosius, & le même motif lui fit encore déposséder ce dernier pour mettre Plancus à sa place. Il voulut même se charger en personne de la guerre contre les Parthes, mais sa passion pour Cléopatre, qu'il ne pouvoit quitter, lui attira des malheurs qui déshonorèrent les armes Romaines. A peine fut-il de retour en Syrie qu'il y fit venir cette Princesse, & au lieu de s'occuper des préparatifs de la guerre qu'il vouloit continuer, il passa tout le temps avec elle, & lorsqu'il fallut se mettre à la tête des troupes, il précipita tout pour revenir auprès d'elle. Les Parthes surent profiter des conjonctures, & lui tuèrent en diverses rencontres plus de monde que Crassus n'en avoit perdu à la bataille de Carres. Après cette malheureuse expédition, qui est de l'an 35 avant Jésus-Christ,

Plut. in Anton. Antoine revint en Syrie, & ſe retira à Leucocomé, château dans la Phénicie entre Sidon & Béryte; il manda à Cléopatre de venir ſ'y trouver, & après y avoir demeuré quelque temps avec elle, il la reconduiſit en Égypte, où il paſſa l'hiver dans les plaiſirs. Obligé de revenir en Syrie l'année d'après, il y fut ſuivi par cette Reine, qui profitant de ſa foibleſſe lui demandoit toujours de nouveaux domaines qu'elle étoit ſûre d'obtenir. Antoine lui avoit déjà donné la Cyrénaïque, l'île de Cypre, l'Iturée, la Céléſyrie & la Phénicie; elle obtint encore de lui cette année quelques portions du royaume de Malchus du côté de l'Égypte, & le territoire de Jéricho avec les jardins où croiſſoit le baume, qui produiſoit alors un revenu très-conſidérable; ces jardins appartenoient à Hérode, Antoine l'en dépoſſéda pour les donner à cette femme ambitieuſe.

Joſ. Ant. XV, 4. de Bell. I, 13. Plut. in Anton. Dio. Caſſius, XLIX.

Il ne reſtoit plus alors que deux des Triumvirs qui avoient partagé entre eux les provinces de l'empire Romain. Lépidus, dont Octavien avoit débauché l'armée, avoit été forcé, dès l'an 36, de ſe contenter de vivre en ſimple particulier pour conſerver ſa vie; & la diſcorde ne fut pas long-temps à ſe mettre entre les deux autres. Le prétexte de leur rupture fut la conduite qu'Antoine tenoit envers Octavie ſa femme, ſœur d'Octavien. Sa paſſion pour Cléopatre lui avoit fait abandonner Octavie, quoiqu'elle ſurpaſsât Cléopatre en beauté, & Octavie s'étant embarquée pour aller le joindre, il lui avoit fait dire à Athènes de ne pas aller plus avant, mais la cauſe réelle de cette rupture étoit l'ambition de l'un & de l'autre, qui ne pouvoient ſouffrir de concurrent dans l'autorité. La guerre ſe déclara entre eux, & elle fut terminée par un combat naval qui ſe donna le 2 de ſeptembre de l'an 31 avant Jéſus-Chriſt, à la vue d'Actium, petite ville au midi du golfe Ambracien en Épire. La victoire, après avoir été long temps diſputée, ſe déclara enfin pour Octavien. Cléopatre, qui avoit amené à Antoine ſoixante vaiſſeaux, s'enfuit à Alexandrie, où elle fut ſuivie par Antoine. Octavien victorieux retourna en Italie, d'où il repartit l'année ſuivante. Hérode, qui avoit

abandonné Antoine lorſqu'il avoit vu ſes affaires déſeſpérées, alla au-devant d'Octavien à Rhodes, où il obtint la confirmation du royaume de Judée, & lorſqu'Octavien fut arrivé en Syrie, il alla le trouver à Ptolémaïs, le traita magnifiquement & toute ſon armée, & lui fournit tout ce qui lui étoit néceſſaire pour ſon paſſage en Égypte. Péluze ſe rendit à Octavien, qui alla enſuite à Alexandrie qu'Antoine tenta inutilement de défendre. Ce Triumvir, ſur la fauſſe nouvelle que Cléopatre avoit fait courir qu'elle étoit morte, ſe perça de ſon propre poignard & mourut de ſa bleſſure le 1.er d'août de l'an 30 avant J. C. Cléopatre, qui craignoit de ſervir au triomphe d'Auguſte, ſe fit piquer par un aſpic; à ſa mort l'Égypte tomba ſous la puiſſance d'Octavien, qui la réduiſit en province Romaine & la fit gouverner par un Préfet. Hérode ayant appris qu'après la mort d'Antoine Octavien étoit maître de toute l'Égypte, ſe hâta de venir lui faire ſa cour; il l'accompagna depuis l'Egypte juſqu'à Antioche. Octavien lui rendit le territoire de Jéricho & les jardins où croiſſoit le baume. Il lui donna auſſi Gadara, Hippon & Samarie dans l'intérieur du pays, avec pluſieurs villes qui juſqu'alors avoient été réputées faire partie de la Phénicie. Ces villes étoient Gaza, Anthédon, Joppé & la Tour-de-Straton. Hérode, pour faire honneur à Auguſte, rebâtit la dernière & lui donna le nom de Céſarée. Dans le partage qu'Octavien fit avec le Sénat des provinces de l'Empire, ce Prince ſe réſerva la Syrie qu'il gouverna par ſes Préfets, dont le premier fut Meſſala-Corvinus. La ſoumiſſion de cette province ne détruiſit point la liberté dont pluſieurs de ſes villes jouiſſoient; elles conſervèrent leur autonomie, c'eſt-à-dire le droit d'avoir des Magiſtrats choiſis entre leurs citoyens & celui de ſe gouverner par leurs propres loix; de ce nombre furent Tyr & Sydon en Phénicie; mais Auguſte, dans le voyage qu'il fit en Syrie l'an 20, priva ces deux villes de ce droit, pour les punir de quelques mauvais traitemens qu'elles avoient faits à des citoyens Romains, & de quelques ſéditions qui s'étoient élevées chez elles.

Joſ. Ant. XV, 11; de Bell. I, 15.

Dio. p. 525.

L'hiſtoire de la Phénicie ne nous fournit rien depuis cette

époque jusqu'à la mort d'Auguste, le 19 du mois d'août de l'an 14 de l'ère Chrétienne, la quarante-quatrième année de son empire, à compter depuis la bataille d'Actium. Il paroît que cette province fut tranquille pendant tout ce temps; elle jouit de la même tranquillité sous Tibère, Caïus-Caligula, Claude & même sous Néron ses successeurs: mais dans cet intervalle, arriva pour la Religion cette heureuse révolution qui ayant commencé par la Judée, se répandit d'abord dans la Phénicie qui en étoit voisine. Jésus-Christ, né à Bethléem l'an vingt-septième de l'empire d'Auguste, commença de prêcher sa doctrine la seizième année de Tibère, l'an 30 de l'ère vulgaire, & alla lui-même l'annoncer dans le pays de Tyr & de Sidon. Après sa mort, quelques-uns de ses Disciples dispersés par la persécution que les Juifs excitèrent contre eux, se retirèrent dans la Phénicie, où ils prêchèrent la doctrine de leur Maître. Deux ans après la mort de Jésus-Christ, on trouve des Disciples dans le canton de Saronos qui s'étendoit depuis Césarée jusqu'à Joppé; & dans cette dernière ville, St Pierre, à la prière des Fidèles, ressuscita une femme nommée *Tabithe*, dont ils pleuroient la perte, à cause des aumônes qu'elle leur avoit faites. Cet Apôtre, dans la même année, baptisa Corneille, Centurion dans la cohorte Italique, qui faisoit sa résidence à Césarée. Le nombre des Chrétiens se multiplia dans cette province. Quand St Paul, accompagné de Barnabé passa l'an 51 par la Phénicie, pour se rendre à Jérusalem, & y examiner avec quelques autres Apôtres la question des observances légales, ils y furent bien reçus par tous les frères, qui témoignèrent leur joie de la conversion des Gentils que Dieu opéroit par leur ministère. Sept ans après, le même Apôtre vint à Tyr, où il passa sept jours avec les Chrétiens qu'il y trouva. Ces Chrétiens lui prédirent les maux qui l'attendoient à Jérusalem, où il vouloit se rendre pour la fête de la Pentecôte, & ils le prièrent de n'y point aller: mais Paul que le St Esprit appeloit ailleurs, ne se rendit point à leurs instances, & continua sa route. En partant, il fut conduit hors de la ville par tous les Chrétiens

Act. IX, 37.

Ibid. XV, 3.

Ibid. XXI, 4.

avec leurs femmes & leurs enfans. Il arriva à Ptolémaïs, autre ville de la Phénicie, où il demeura un jour avec les Fidèles; & de-là se rendit à Césarée, où il passa plusieurs jours, logeant chez Philippe l'un des premiers Diacres. Pendant qu'il y étoit, Agabus, qui l'an 43 de l'ère Chrétienne avoit annoncé une grande famine par toute la terre, qu'on éprouva effectivement l'année suivante, sous l'empire de Claude, lui prédit qu'il seroit pris à Jérusalem par les Juifs & même livré aux Gentils. Les Chrétiens de cette ville le conjurèrent, comme avoient fait ceux de Tyr, de n'y point aller. Paul, quoiqu'attendri par leurs larmes, continua son voyage, prêt à souffrir non-seulement la prison, mais la mort même, pour le nom de Jésus-Christ. Il alla à Jérusalem où il fut effectivement pris dans le Temple, comme il lui avoit été prédit. Les Juifs ayant voulu l'assassiner, Claudius-Lysias, Tribun d'une cohorte Romaine, qui étoit en garnison dans cette ville, le fit conduire à Césarée, où Félix, gouverneur de la Judée, le retint prisonnier pendant deux ans, mais avec une grande liberté, qui lui laissa le moyen de confirmer les Chrétiens dans la foi, & d'en attirer d'autres à la connoissance de l'Évangile. Festus, qui succéda à Félix, voulant envoyer Paul à Jérusalem, pour le livrer aux Juifs, cet Apôtre appela à l'empereur Néron qui régnoit alors. Il fut envoyé à Rome, comme il l'avoit demandé, & embarqué sur un vaisseau d'Adramytte, ville de Mysie. Le Centurion nommé *Jules*, à la garde duquel il fut confié, le traita avec humanité; & lorsqu'ils furent devant Sidon, il lui permit de descendre du vaisseau, d'entrer dans la ville & d'y voir ses amis, c'est-à-dire les Fidèles. La nouvelle Religion prêchée par cet Apôtre & par ses collègues, fut persécutée par Néron; mais il ne paroît pas que les ordres sévères qu'il expédia contre ceux qui la professoient, aient passé dans l'Orient, ni qu'ils y aient été exécutés. A l'abri de la paix dont elle jouit dans cette partie de l'Empire Romain, le Christianisme s'accrut & se fortifia dans la Phénicie. Les Chrétiens jouirent encore de la tranquillité sous les règnes de Galba, d'Othon & de Vitellius.

Act. XXVII, 1.

Il n'en étoit pas ainsi des Juifs voisins des Phéniciens. Le temps de leur ruine, annoncée par Jésus-Christ, approchoit, & les troubles qui s'étoient élevés parmi eux, l'accéléroient. Devenus odieux à tous leurs voisins idolâtres, ils étoient exposés à des insultes presque continuelles de leur part, & sur-tout de celle des habitans de la Phénicie. Quelques-uns des habitans de Jamnia, pour faire leur cour à l'empereur Caïus, qu'ils savoient avoir la folie de vouloir être adoré comme un Dieu, dressèrent à ce Prince un autel de briques; les Juifs abattirent cet autel sur le champ; les Gentils en portèrent leurs plaintes à Capitan, receveur des deniers de Jamnia, qui ne cherchoit que des occasions de mortifier les Juifs: ce Receveur en écrivit à Caïus, qui manda à Pétronius, gouverneur de Syrie, de mettre sa statue, revêtue d'or & d'une grandeur colossale, dans le sanctuaire de Jérusalem, & de faire appeler ce temple, *le temple de Caïus l'illustre & le nouveau Jupiter.* Pétronius voulant obéir à cet ordre, manda les plus habiles statuaires de la Phénicie, à qui il ordonna de faire à Sidon une statue telle que Caïus la vouloit: cependant sur les représentations qui lui furent faites par les Juifs, il prit le parti d'écrire de nouveau à cet Empereur, qui changea d'abord de dessein; mais ce Prince le reprit presque aussitôt, & au lieu de la statue que l'on avoit commencée à Sidon, il en fit faire une autre colossale de cuivre doré, qu'il comptoit placer à Jérusalem, lorsqu'il y passeroit pour aller en Égypte, comme il l'avoit projeté. Cet Empereur ayant été assassiné le 4 de janvier de l'an 41, il ne put exécuter son dessein. Claude, qui lui succéda, traita les Juifs plus favorablement; il donna un édit qui leur laissoit la liberté de vivre suivant leurs loix; mais cette liberté fut violée à Dor ou Dora en Phénicie. Quelques jeunes gens de cette ville placèrent dans la synagogue des Juifs une statue de l'empereur Claude: cette action qui pouvoit avoir des suites fâcheuses, fut desapprouvée par les principaux de la ville; & sur les représentations faites à Pétrone, gouverneur de Syrie, par Hérode Jule-Agrippa, petit-fils du Grand Hérode, à qui Claude venoit de

Phil. p. 1020.

Jos. Antiq. XIX, 5.

de donner le royaume de Judée, ils furent obligés de livrer les coupables.

Ce nouveau roi des Juifs, dans un court règne de trois ans, épuisa la Judée par ses dépenses excessives. Au nombre de ces dépenses, on met celles qu'il fit à Béryte en Phénicie, où il fit construire un théâtre & plusieurs autres édifices somptueux; & lorsqu'ils furent achevés, il alla y faire représenter des jeux magnifiques l'an 43; & l'année suivante, qui fut la dernière de sa vie, il en fit célébrer d'autres en l'honneur de Claude, à Césarée, où toutes les personnes considérables du pays se trouvèrent. Il s'y rendit aussi des députés de Tyr & de Sidon, qui vinrent lui demander la paix, & lui faire satisfaction sur quelque offense dont il se plaignoit. La famine qui se faisoit alors sentir par toute la terre, & qui avoit été prédite par Agabus, les contraignoit à cette démarche. Les Tyriens & les Sidoniens, dont le pays ne subsistoit que des grains qu'ils pouvoient tirer de la Judée, furent alors obligés de se réconcilier avec le Roi, pour obtenir de lui la permission d'acheter du blé dans ses États. Agrippa qui avoit indiqué le second jour des jeux pour leur donner audience, vint de grand matin au théâtre, & s'assit sur son trône, vêtu d'une robe tissue d'argent & d'un travail admirable. Pendant qu'il leur parloit, le peuple & les flatteurs crièrent que c'étoit la voix d'un dieu & non celle d'un homme; à l'instant il fut frappé, dit l'auteur du livre des Actes, par l'Ange du Seigneur; il mourut cinq jours après, consumé par de cruelles douleurs dans les entrailles, & rongé de vers.

Joseph. Ant. XIX, c. 2.

Act.

Après sa mort, la Judée ne fut pas tranquille, & l'on y vit commencer les troubles qui amenèrent la ruine totale de la nation, à laquelle les Phéniciens contribuèrent aussi. Hérode en rebâtissant la Tour de Straton, sous le nom de *Césarée*, y avoit mis des statues & bâti des temples comme dans une ville de payens; & aux Phéniciens ses anciens habitans, il avoit joint un grand nombre de Juifs qui y étoient devenus les plus riches & les plus forts. La jalousie y faisoit naître des querelles fréquentes que l'autorité des Gouverneurs avoit assez

Joseph. Antiq. XX, 6; de Bell. II, 23.

de peine à appaiſer. Un jour de l'année 57 de l'ère Chrétienne, les Juifs ayant provoqué les Phéniciens qui demeuroient avec eux dans cette ville, il ſe donna un combat où pluſieurs furent bleſſés & tués. Les Juifs avoient l'avantage quand Claudius-Felix, gouverneur de Judée, parut & leur ordonna de ſe retirer. Ses ordres n'étant point écoutés, il fit avancer ſes ſoldats qui en tuèrent un grand nombre, pillèrent pluſieurs maiſons, & auroient fait de plus grands déſordres, ſi les principaux des Juifs ne fuſſent venus demander quartier à Félix, qui pour prévenir de pareils troubles, envoya les plus conſidérables de l'un & de l'autre parti, demander un règlement à Néron; ce Prince peu favorable aux Juifs, les priva du droit de bourgeoiſie dont ils jouiſſoient à Céſarée. Ce règlement devint la ſource de la guerre; car les Juifs de Céſarée irrités ne ceſsèrent d'exciter des ſéditions, juſqu'à ce qu'ils euſſent porté leur nation à une révolte générale. Pendant ces troubles, Agrippa II du nom, fils du précédent, & à qui Néron, outre les États que ſon père avoit reçus de Claude, avoit donné la plus grande partie de la Galilée, ruinoit ſes ſujets par des profuſions inutiles, qu'à l'exemple de ſon père, il faiſoit aux habitans de Béryte en Phénicie.

La guerre commença l'an 66 par Céſarée, où les troubles n'avoient point diſcontinué depuis le règlement fait par Néron. Les Juifs de cette ville, incommodés dans leur ſynagogue par un bâtiment qu'un Phénicien élevoit tout auprès, offrirent une ſomme d'argent à Geſſius-Florus qui étoit alors leur Gouverneur, pour les débarraſſer de ce bâtiment. Florus reçut leur argent, leur promit de faire ce qu'ils demandoient, & partit pour Sebaſte, ſans avoir donné aucun ordre à ce ſujet. Dès le lendemain de ſon départ, un Phénicien envoyé par les autres, vint immoler des oiſeaux à ſes idoles, à la porte même de la ſynagogue. Les Juifs qui ne purent ſouffrir cette inſulte, ſe ſoulevèrent, & il y eut un combat entre eux & les Phéniciens. Les premiers étant dans cette occaſion les plus foibles, ſe retirèrent à trois lieues, d'où ils envoyèrent réclamer la protection de Florus; mais ce Gouverneur ſe moqua

J. ſ. de Bell. II, c. 51

d'eux & fit mettre leurs députés en priſon. Cette conduite du Gouverneur, & d'autres violences qu'il avoit exercées à Jéruſalem, excitèrent le ſoulèvement général de la nation. Il y eut alors plus de vingt mille Juifs tués à Céſarée. Ce carnage irrita tellement ce peuple, qu'il pilla & brûla les villes & les villages de ſes voiſins, & entre autres Anthédon & Gaza en Phénicie; les environs de Ptolémaïs & de Céſarée furent auſſi ravagés: mais tous ces pillages n'étant que l'effet d'une fureur paſſagère, ces villes furent bientôt rétablies, & ſe vengèrent des Juifs par d'autres cruautés; on en tua un grand nombre à Tyr & à Ptolémaïs, mais à Sidon il ne leur fut fait aucun mal.

Joſ. de Bell. II, c. 33.

Tout étant ainſi en combuſtion, Néron envoya Veſpaſien en Judée. Ce Général arriva à Tyr l'an 67, & ſe rendit de-là à Ptolémaïs, où Tite ſon fils lui amena d'Alexandrie deux légions, qui jointes à celles qu'il avoit déjà, lui formèrent une armée de ſoixante mille hommes. Il commença la guerre par le ſiége de Jotapata qui n'étoit point éloignée de Ptolémaïs, & qui étoit défendue par Joſèphe l'hiſtorien. Cette place fut priſe au bout de ſept ſemaines, & il y eut plus de quarante mille Juifs de tués. Veſpaſien revint enſuite à Ptolémaïs, & alla de-là à Céſarée faire repoſer ſes troupes; ce qui ne l'empêcha point de faire marcher un corps à Joppé ſur le bord de la mer, que divers Juifs chaſſés de leur pays rebâtiſſoient, & d'où ils faiſoient des courſes dans le voiſinage. Ces Juifs ne pouvant défendre la ville, ſe jetèrent dans leurs barques, où ils furent accueillis d'une ſi violente tempête que plus de quatre mille périrent dans les flots. La ville fut ruinée de nouveau, mais les Romains y mirent quelques troupes. La même année Veſpaſien prit encore Jamnia & Azot, dont les Juifs étoient maîtres. L'année ſuivante ce Général fit occuper par ſes troupes toutes les avenues de Jéruſalem, & partit de Céſarée le 5 de juin de l'an 69; mais il ne fit point en perſonne le ſiége de la capitale des Juifs. Proclamé Empereur à Alexandrie le 1.er de juillet, & deux jours après par l'armée qu'il commandoit, avant que de partir pour Rome il tint une grande aſſemblée

Id. ibid. III, 29.

Id. ibid. V, 37.

à Béryte, où il rendit la liberté à Josèphe, qui avoit été fait prisonnier, & en partant il laissa l'élite de ses troupes à Tite son fils, pour faire le siége de Jérusalem.

Tite prit cette ville le 7 de septembre de l'an 70 de l'ère Chrétienne. Ensuite il alla visiter différentes villes de la Syrie, & se rendit le 17 de novembre à Béryte, où il célébra l'anniversaire de la naissance de l'Empereur son père. Les Juifs, soumis aux Romains par cette nouvelle conquète de leur pays, portèrent toujours depuis impatiemment le joug qui leur avoit été imposé, & se révoltèrent fréquemment. Il n'y avoit que quarante-cinq ans que leur ville avoit été prise lorsque, sous Trajan, ils exercèrent les plus horribles cruautés contre les habitans des lieux où ils demeuroient: réprimés par ce Prince, ils recommencèrent sous Adrien son successeur. Pendant tout le temps que ce Prince séjourna dans l'Orient, ils n'osèrent se déclarer ouvertement; mais lorsqu'il s'en fut éloigné, ils ravagèrent toute la Palestine & la Syrie même, ayant à leur tète Barkokébas; de sorte qu'Adrien fut obligé d'envoyer contre eux une armée dont il donna le commandement à Jules-Sévère. Dans cette guerre, qui dura environ trois ans, il y eut près de cinq cents quatre-vingts mille Juifs tués, & un nombre incroyable de prisonniers de tout âge, de tout sexe & de toute condition qui furent vendus à l'encan au Térébinthe, dans le voisinage d'Hébron, & dans une autre foire qu'Adrien avoit établie à Gaza.

Dio. LXIX.

Chron. Alex. p. 596.

Vers le même temps l'empereur Adrien donna à la ville de Tyr le titre de métropole; ce fut, selon Suidas, l'orateur Paul, natif de Tyr, qui ayant été chargé par ses concitoyens d'une députation vers ce Prince, obtint de lui cette prérogative. Adrien put être déterminé à l'accorder par la haine qu'il portoit à la ville d'Antioche, alors métropole de toute la Syrie, dans laquelle la Phénicie étoit encore comprise. Les habitans de cette ville, naturellement railleurs, se moquoient publiquement de son caractère grave & sévère; pour les humilier, il dégrada leur ville en communiquant à une autre la dignité dont ils se glorifioient; mais le titre qu'il donna alors à Tyr ne fut qu'un

Suidas, voce Παῦλος.

[illegible]

titre d'honneur, car la Phénicie ne fut point soustraite au gouvernement de Syrie; elle en dépendoit encore lorsqu'en l'année 193, C. Pescennius Niger, Gouverneur de cette province, fut proclamé Empereur. Ce nouveau Prince, irrité de ce que les Tyriens n'avoient point pris son parti, & qu'ils s'étoient déclarés pour Sévère, qui avoit été proclamé dans le même temps en Illyrie, fit marcher contre eux une troupe de Maures qui pillèrent leur ville & y mirent le feu. Mais Niger ayant été défait & tué l'an 195, Tyr se rétablit, & elle fut dédommagée du mauvais traitement qu'elle avoit reçu de Niger par l'empereur Sévère, qui pour reconnoître son attachement à l'Empire, lui donna le droit Italique; ensuite au titre honoraire de métropole, qui lui avoit été conféré par Adrien, il ajouta tous les droits & toutes les prérogatives de cette dignité, en la déclarant métropole de toute la Phénicie, qu'il détacha du gouvernement de Syrie pour en faire une province particulière indépendante de la métropole d'Antioche, sous le nom de *Phénicie de Syrie*, & il lui donna un Gouverneur particulier: il comprit dans cette nouvelle province les villes de Damas, d'Émèse & de Palmyre, avec leurs territoires. On trouve, l'an 198 ou 199, un Q. Vénidius-Rufus avec la qualité de Propréteur & de Président de la province de la Syrie de Phénicie, qui par les ordres de l'empereur Septime-Sévère fit réparer les chemins de cette province & rétablir les colonnes qu'il étoit d'usage de mettre à chaque mille. Sous Macrin, dont le règne commença l'an 217, Marius-Secundus étoit Président de la Phénicie; & sous Dioclétien, Crispin avoit la même charge avec la même dénomination. Quelques loix du code Théodosien nous apprennent que l'on donna depuis à cet officier le nom de Consulaire. Sous le règne de Théodose, ou sous celui d'Arcade son fils, cette province fut partagée en deux, la première fut appelée *Phénicie maritime*, & l'autre *Phénicie du Liban*. La Phénicie maritime, ou simplement Phénicie, avoit pour métropole Tyr, de laquelle dépendoient les villes de Sidon, de Ptolémaïs, de Béryte, de Byblos, de Tripolis, d'Arca, d'Orthosie, de Botrys, d'Arade, d'Antarade,

Digest. L, tit. XV, l. 1.

Nor. ep. Syr. Maced. Dissert. IV, p. 355.

L. XII, leg. 52, de Decur. & 83, l. VII, de fil. militar. appar. leg. 9 & 11.

de Porphyrium, de Panéas ou Césarée de Philippe, & de Sycaminum. La métropole de la Phénicie du Liban étoit Damas, & elle avoit sous elle Laodicée du Liban, Abila, Héliopolis, Jabruda, Palmyre, Émèse, Danaba, Alaïs, Évaria ou Justinianople, Comoara, Corada & Sarracéné ou la ville des Sarasins qui appartenoit plutôt à l'Arabie qu'à la Phénicie. Les villes de Césarée, Dora, Antipatris, Maiuma, Joppé, Ascalon, Gaza, Raphia & Anthédon, qui avoient fait partie de la Phénicie sous l'empire des Perses, sous celui des Grecs & même au commencement de celui des Romains, ne furent point comprises dans ces provinces; elles faisoient partie de la Palestine, à laquelle elles avoient été unies depuis qu'Auguste les avoit détachées de la Syrie pour les donner à Hérode, roi de Judée. Le Gouverneur de la première de ces provinces porta le titre de Consulaire, & l'on donna à celui de la seconde le nom de Président. Vers le milieu du ve siècle Eustathe, évêque de Beryte, obtint de l'empereur Théodose II une loi qui érigeoit sa ville en métropole. Quoique ce ne fût qu'un simple titre d'honneur que le Prince eut eu intention d'accorder, cet Évêque voulut jouir des droits métropolitains, au préjudice de Photius, qui étoit alors métropolitain de Tyr. La contestation entre ces deux Évêques fut portée au concile de Calcédoine, où elle fut décidée en faveur de l'évêque de Tyr contre celui de Béryte, à qui il fut défendu de rien prétendre au-dessus des autres Évêques de la province, dont l'ordination continueroit d'appartenir à celui de Tyr, comme métropolitain de la première Phénicie.

La Phénicie a donné deux Empereurs à Rome; le premier, nommé Antonin & surnommé Élagabale, proclamé le 16 de mai de l'an 218, étoit né à Émèse, ville comprise depuis dans la Phénicie du Liban. Ce Prince demeura toujours fort attaché au culte du Soleil, adoré dans le lieu de sa naissance sous le nom d'*Elagabal*. Cet attachement lui fit prendre pour surnom le nom de ce Dieu, dont il se dit le Grand Prêtre sur la plupart de ses médailles. Il le fit apporter d'Émèse à Rome, où il lui fit construire un temple magnifique; & ayant aussi fait venir

de Carthage l'idole d'Uranie ou Vénus-céleste, autre divinité Phénicienne d'origine, il fit célébrer le mariage de ces deux Divinités à Rome & dans toute l'Italie, & obligea tous les sujets de l'Empire à leur faire des présens de nôces. On l'accuse aussi de leur avoir sacrifié des enfans de qualité pour faire des opérations magiques. Le second fut Sévère, surnommé Alexandre, cousin & successeur du précédent, mais d'un caractère bien différent, puisqu'il passe pour l'un des Princes les plus sages & les plus réglés qu'on ait vus sur le trône. Il étoit né à Arcé ou Arca, ville de Phénicie, dans un temple dédié à Alexandre, le jour que l'on célébroit la fête ou l'anniversaire de ce héros, ce qui lui fit donner le surnom d'Alexandre, lorsqu'il fut fait César en 221. Il fut élevé à l'Empire l'année suivante, à la place d'Élagabale, tué dans son camp le 11 de mars de l'an 222. Une des trente-deux légions Romaines avoit, sous le règne de ce Prince, son quartier dans la Phénicie.

Dio. LV, p. 564.

Les persécutions contre les Chrétiens, provoquées par les fureurs des Juifs & des Gentils, & autorisées par les édits des Empereurs, ayant fait plusieurs Martyrs dans la Syrie & dans la Palestine, il est difficile de croire que les églises qui avoient été fondées de très-bonne heure dans la Phénicie en aient été exemptes. Ces églises étoient déjà fort célèbres dans le second siècle, puisqu'il s'y tint des Conciles pour examiner la question agitée sous le pontificat de Victor, vers l'an 196, sur le jour auquel il falloit célébrer la fête de Pâques. Théophile, évêque de Césarée, & les évêques de Tyr & de Ptolémaïs, avec plusieurs autres, y déclarèrent que la coutume de célèbrer cette fête le Dimanche étoit une tradition apostolique. La persécution se fit sentir dans ces églises sous l'empire de Dèce. Origène, prêtre de l'église de Césarée, devenu célèbre par sa vie, son esprit & sa science, & encore plus par les disputes que ses Écrits ont fait naître, confessa la foi qu'il prêchoit. Les Juges, qui ne se proposoient que de le vaincre, évitèrent avec soin de lui ôter la vie; ils lui firent souffrir la prison, ils le jetèrent dans le cachot, le chargèrent de chaînes, l'enfermèrent plusieurs jours dans des ceps de bois où il avoit

Eusеb. histor. Eccles. V, 23, 25.

Id. ibid. VI, c. 39.

les pieds étendus avec violence jusqu'au quatrième trou, le menacèrent du feu, & lui firent endurer divers autres tourmens qu'il soutint avec une constance digne de la foi qu'il professoit. Il avoit pour compagnon de ses souffrances le saint évêque de Jérusalem, qui mourut dans la prison sur la fin du règne de Dèce. Origène sortit alors de prison, & mourut lui-même trois ou quatre ans après à Tyr, où il fut enterré. Sous Valérien, Césarée vit encore couronner quelques-uns de ses habitans, & entre autres Prisque, Male & Alexandre, qui furent exposés aux bêtes. A Ptolémaïde, Paul & Julienne sa sœur souffrirent aussi le martyre sous l'empire d'Aurélien. La persécution ordonnée par Dioclétien emporta un plus grand nombre de Chrétiens; parmi ceux qui confessèrent la foi aux dépens de leur vie, on compte Denys de Tripoli, Alexandre de Gaza. Cette persécution continuant sous le règne de l'empereur Maximien-Galère & le César Maximin, les temples des Chrétiens furent renversés pour la plupart, & entre autres celui de Tyr, dont la place fut remplie d'immondices. Paulin, devenu Évêque de cette ville, nettoya ce lieu sous Constantin, y fit bâtir une autre église, à la dédicace de laquelle l'historien Eusèbe, évêque de Césarée, prononça un long discours. Parmi les Chrétiens un grand nombre périt par divers supplices, d'autres furent exilés dans des îles désertes, & beaucoup condamnés au travail des mines.

Euseb. hist. Eccl. VII, c. 12.

Constantin, devenu Empereur l'an 306, fit cesser la persécution, rendit la paix à l'Église & favorisa les Chrétiens. L'an 312 il fit, conjointement avec Licinius alors son collègue, un édit par lequel il donnoit non-seulement aux Chrétiens la liberté de professer publiquement leur religion, mais permettoit aussi à quiconque le voudroit d'embrasser le Christianisme. Devenu maître de l'Orient par la défaite de Licinius, il ordonna que ceux qui avoient été condamnés pour la Foi à l'exil ou aux mines, seroient rétablis dans leur premier état, que leurs biens leur seroient restitués & qu'ils rentreroient, s'ils le vouloient, dans les charges militaires dont ils avoient été dépouillés: il voulut aussi que les biens confisqués sur les Martyrs

Id. ibid. X, c. 5.

[illegible]

Martyrs fussent restitués à leurs héritiers naturels, ou s'ils n'en avoient point, aux Églises des lieux où ces biens étoient situés. Quoiqu'il eût envoyé dans la plupart des provinces des gouverneurs Chrétiens, & qu'il eût défendu à ceux qui ne l'étoient point, de sacrifier, de faire aucun acte extérieur d'idolâtrie, & de consacrer de nouvelles idoles, il ne voulut point que l'on forçât personne d'embrasser le Christianisme; il ordonna aux Chrétiens de porter les autres, par leurs exemples & leurs instructions, à se procurer l'avantage dont ils jouissoient eux-mêmes, & leur défendit d'employer la contrainte & la violence. Cette modération, si conforme à l'esprit du Christianisme, n'empêcha point ce Prince de fermer les temples & de défendre d'y entrer; il les dépouilla de leurs richesses qu'il distribua à ceux qui étoient dans l'indigence; il en fit enlever les statues des Dieux, & détruire ceux où se commettoient des abominations contraires à la pudeur & aux bonnes mœurs.

Eusеb. de vit. Const. lib. II, c. 44.

Ibid. c. 60.

Un de ces temples étoit dans le voisinage d'Aphaque, petite ville entre Héliopolis & Byblos. Il étoit situé dans un lieu écarté, sur la pointe d'une des montagnes du Liban. Vénus, à laquelle les gens du lieu donnoient le nom d'*Uranie* ou de *Céleste*, y étoit honorée par toutes sortes de prostitutions & de crimes si infames que ceux même des payens qui avoient quelque sentiment d'honneur & de pudeur n'osoient en approcher. Constantin, averti des désordres qui s'y commettoient, envoya des troupes qui détruisirent de fond en comble ce lieu de débauche. A Héliopolis, voisine d'Aphaque, il y en avoit un autre consacré pareillement à Vénus, mais beaucoup plus célèbre, où les Gentils, par principe de religion, prostituoient sans scrupule leurs femmes & leurs filles. Constantin fit aussi abattre ce temple, & par une loi qu'il publia, il défendit aux habitans de continuer leurs dérèglemens; il leur écrivit pour leur apprendre comment ils devoient vivre, & les exhorta à recevoir le Christianisme; il leur envoya en même temps un Évêque, des Prêtres & des Diacres, bâtit une fort grande Église dans leur ville, & envoya d'abondantes aumônes pour

Id. ibid. III, c. 55.
Sozom. II, c. 5.

Eusеb. de vit. Constant. III, c. 58.

le ſoulagement des pauvres. Tous ces ſoins de l'Empereur ne firent que ſuſpendre l'exercice du culte infame qui ſe rendoit dans cette ville à Vénus, les habitans reſtèrent fortement attachés à l'idolâtrie, & perſonne n'y pouvoit ſouffrir d'entendre parler de Jéſus-Chriſt. Sous Julien-l'apoſtat ils ſe vengèrent ſur les Chrétiens de l'abolition de leur culte; ayant pris quelques vierges Chrétiennes, ils les expoſèrent toutes nues aux yeux de tout le monde, & après les avoir raſées, ils les coupèrent en deux; quelques-uns même aſſouvirent leur rage en mangeant de leurs entrailles, barbarie qui fut auſſi pratiquée par les payens de Gaza & d'Aſcalon contre les Chrétiens de ces villes. Un Diacre nommé Cyrille, qui ſous le règne de Conſtantin avoit abattu & brûlé pluſieurs de leurs idoles, fut traité auſſi inhumainement, après l'avoir fait mourir ils lui ouvrirent le ventre & mangèrent ſon foie. Cette ville fut enfin convertie au Chriſtianiſme par l'évêque Nonne, dans le v.[e] ſiècle, mais il y reſta encore quelques payens, car Damaſcius, qui vivoit à la fin du même ſiècle, rapporte qu'il y avoit vu une race d'hommes qu'il appelle *des Bétules*, qui allumoient du feu ſur les autels des Dieux.

Theod. hiſtor. Eccleſ. IV, 19.

Sozom. V, 10. Greg. Naz. Or. IV.

Theod. hiſtor. Eccleſ. III, 3.

Apud Phot. cod. CCXLII.

Toutes les villes de la Phénicie ne témoignèrent point le même attachement à leur ancien culte; pluſieurs renversèrent leurs temples, brisèrent leurs ſtatues & embraſsèrent le Chriſtianiſme. Les habitans de Conſtantine, que le cardinal Noris juge être la ville & l'île d'Arade, abattirent tous leurs autels & toutes leurs idoles; leur zèle fut récompenſé par quelques priviléges que le Prince leur donna, & par le nom de Conſtantine qu'il fit porter à leur ville. Maïuma, port de Gaza, & qui juſqu'alors avoit été extrêmement attachée aux ſuperſtitions du paganiſme, y renonça preſque ſubitement: Conſtantin l'ayant appris en témoigna ſa joie en faiſant une ville de ce port, qui n'étoit auparavant qu'un bourg, en lui donnant le nom de ſa ſœur & la faiſant appeler *Conſtancie.* Cette faveur du Prince excita la jalouſie des habitans de Gaza, qui lorſque Julien fut monté ſur le trône, intentèrent devant lui un procès contre Maïume; le Chriſtianiſme dont cette

Sozom. I, 5. Nor. Ep. Syr. Mac. p. 363.

Euſeb. hiſtor. [illegible] Sozom. V, 3.

ville faisoit profession fut le motif du jugement que rendit ce Prince attaché à l'idolâtrie. Maïume fut privée des droits de ville & du nom de Constancie, & soumise à Gaza; depuis ce temps Maïume & Gaza ne furent plus censées qu'une même ville dans l'ordre civil, mais elle reprit son nom de Constantine, & dans l'ordre ecclésiastique elle fut toujours une ville distinguée de Gaza & elle eut ses Évêques particuliers. Les Gazéens ne bornèrent point à cela leur vengeance contre les Chrétiens; ils obtinrent de Julien la mort de S.t Hilarion & d'Hésychius son disciple, parce qu'ils avoient prêché la foi dans leur canton; l'Empereur leur permit de les chercher par toute la terre, de les faire mourir & de détruire le lieu où ils les trouveroient; ayant appris qu'ils étoient au monastère de Bruchium, auprès d'Alexandrie, ils allèrent les y chercher, mais ils ne les y trouvèrent point, parce qu'ils en étoient sortis la veille. Leur fureur s'étendit sur les Chrétiens de leur ville, ils en contraignirent plusieurs de prendre la fuite & maltraitèrent les autres; ils commirent même les cruautés les plus étranges; trois frères, nommés Eusèbe, Nestabe & Zénon, qui se tenoient cachés dans leur maison, furent pris & mis en prison. Les Payens, assemblés au théâtre, se plaignirent que sous le règne de Constance ces trois frères avoient voulu ruiner leur religion. S'animant les uns les autres, ils coururent en foule à la prison, ils en tirèrent ces Chrétiens, les traînèrent par les rues jusqu'à ce qu'ils les eussent mis en pièces, après quoi ils allèrent les brûler hors de la ville. Ces excès furent approuvés par Julien. Le Gouverneur de la ville, qui avoit fait arrêter quelques-uns des auteurs de la sédition, fut mandé par ce Prince, qui lui ôta son gouvernement & l'envoya en exil. Les Gazéens, animés par cette approbation de leur conduite, exercèrent des cruautés encore plus horribles; ils ouvrirent le ventre à des Prêtres & à des vierges, mirent à nu leurs entrailles, y mêlèrent de l'orge & les firent manger à des pourceaux. La même barbarie fut exercée par ceux d'Ascalon, qui brûlèrent aussi l'église des Chrétiens comme on avoit fait à Gaza.

Sozom. V, 3.

Hieron. vit. S. Hilar.

Sozom. V, 9

Theod. histor. Eccl. III, 3. Chronic. Alex. p. 686.

Quoique le Chriſtianiſme eût fait de grands progrès dans la Phénicie, il y reſtoit encore beaucoup de Payens à la fin du IV.e ſiècle, & ceux qui avoient continué de profeſſer l'ancienne religion de leur pays y étoient plus attachés que les autres. L'empereur Arcade, à la ſollicitation de S.t Chryſoſtôme, publia le 13 de juillet de l'an 399, une loi qui fut affichée à Damas, pour la démolition des temples qui pouvoient encore reſter dans la campagne. L'archevêque de Conſtantinople joignit l'inſtruction à cette loi, & envoya en Phénicie un grand nombre de Moines y prêcher la foi; mais les difficultés qu'éprouvèrent ces nouveaux prédicateurs obligèrent ſouvent S.t Chryſoſtôme de leur écrire pour ſoutenir & animer leur zèle. Ce ſecours leur étoit néceſſaire à cauſe des perſécutions auxquelles ils étoient expoſés. Pendant que S.t Chryſoſtôme travailloit ainſi à la converſion des Payens de la Phénicie, Porphyre fut ordonné évêque de Gaza l'an 395. Il n'y avoit alors qu'environ trois cents Chrétiens dans cette ville, en y comprenant les femmes & les enfans. Ce nouvel Évêque, aux inſtructions continuelles, crut devoir joindre l'autorité du Prince; il obtint, par le crédit de S.t Chryſoſtôme, un ordre pour la démolition du temple de Marnas & des autres Dieux. Cet ordre fut exécuté & le nombre des Payens diminua conſidérablement, de ſorte qu'à la mort de S.t Porphyre, en 420 ou environ, il n'en reſtoit preſque plus.

Sous l'empire de Conſtance, vers l'an 349, les Payens de la ville de Béryte avoient auſſi embraſſé la foi, mais leur converſion ne fut pas durable; Béryte ayant été agitée par un grand tremblement de terre, qui renverſa la plus grande partie des édifices, les Payens coururent à l'égliſe, où ils déclarèrent qu'ils vouloient être Chrétiens; ils furent admis & baptiſés; mais quelque temps après ils ſe ſéparèrent des autres Chrétiens, & retournant à leur idolâtrie, ils ſe firent un lieu de prières où ils reçurent ceux qui voulurent ſe joindre à eux, & mêlèrent avec leurs ſuperſtitions les cérémonies qu'ils avoient vu pratiquer dans l'égliſe.

Cedren. pag. [illegible]

Le ſaint ſolitaire Hilarion, qui pendant qu'il demeuroit dans

la vaste solitude entre Gaza & la Palestine, avoit converti à la Foi les habitans de Béthélie, bourg voisin de Gaza, y avoit aussi amené un grand nombre de Sarasins. Pline & Ptolémée sont les premiers auteurs chez lesquels on trouve des Arabes désignés par ce nom, qui depuis a été donné à tous ceux de cette nation; mais dans les commencemens il n'étoit approprié qu'à quelques tribus particulières, dont quelques-unes avoient leur demeure dans l'Arabie-pétrée, & d'autres s'étoient établies dans la Mésopotamie. Quelques-uns dérivent ce nom du mot סרק *sarak*, qui signifie *voleur;* mais d'autres, avec plus de vraisemblance, le font venir du mot arabe שרק *shark, le lever du Soleil, l'Orient,* qui est la partie où Moyse a placé les descendans de Joktan, c'est-à-dire les Arabes. L'histoire ne nomme les Sarasins pour la première fois que sous l'empire de Marc-Aurèle, & ils battirent les troupes Romaines sous Commode son successeur, vers l'an 192 de l'ère Chrétienne. Ceux d'entre eux qui demeuroient dans la Mésopotamie, & qui étoient gouvernés par un Phylarque nommé *Barsemé*, avoient pris le parti de Pescennius-Niger, gouverneur de Syrie, qui avoit été proclamé Empereur en Orient dans le même temps que Sévère l'avoit été en Illyrie. Ce dernier passant par la Mésopotamie au retour du pays des Parthes, l'an 199, voulant les en punir mit le siége devant Atra qui leur appartenoit, mais ayant perdu beaucoup de monde dans l'attaque, il fut obligé de se retirer; ayant fait reposer ses troupes quelque temps, & fait une grande provision de vivres & de machines, il revint devant Atra. Le succès de ce second siége ne fut pas plus heureux; pendant les vingt jours qu'il dura il perdit la meilleure partie de son armée par les attaques des Sarasins qui couroient aux environs, par les traits lancés de la ville, par quantité de petits animaux vénimeux que les assiégés jetoient, avec du feu de naphte, sur ceux qui approchoient des murailles, & par la chaleur excessive qui se faisoit sentir alors: ces pertes, jointes à celle de toutes ses machines qui furent brûlées par les assiégés, mirent Sévère dans la nécessité de lever le siége. Ces Sarasins soit de l'Arabie, soit

Sozom. V, 15; VI, 38.

Amm. Marc. XIV.

Dio. LXXV. *Herodian.* III.

de la Mésopotamie qui se déclaroient, suivant leurs intérêts, tantôt pour les Romains & tantôt pour les Perses, faisoient de fréquentes incursions sur les terres de leurs voisins & incommodèrent souvent la Phénicie. Valens eut une guerre à soutenir contre eux, & les mauvais succès qu'il éprouva l'obligèrent de leur demander la paix; elle lui fut accordée, mais elle ne dura qu'autant que vécut le Phylarque ou Prince avec qui elle avoit été conclue; Mavia, veuve du prince Sarasin, recommença la guerre, fit de grandes courses dans la Palestine & dans la Phénicie, défit le Général des armées Romaines, & força l'Empereur de lui demander aussi la paix, à laquelle elle consentit en 377 au plus tard, à condition qu'on lui donneroit pour Évêque de sa nation un solitaire Sarasin nommé Moïse, qui demeuroit dans des déserts voisins des pays où elle régnoit, entre l'Égypte & la Palestine. S.[t] Jérôme parle d'une autre irruption des Sarasins que l'on ne peut placer que vers l'an 411; ce Père dit qu'ils se répandirent alors comme un torrent, & qu'ils ravagèrent les frontières de l'Égypte, de la Palestine & de la Phénicie. L'historien Théophane fait mention d'autres courses de Sarasins dans les mêmes pays au commencement du VI.[e] siècle; il avoient à leur tête Badicarim, frère d'Agare ou Abgare, vassal des Perses. Leurs courses étoient si rapides que quelque diligence que fit le général Romain pour les poursuivre, il ne put jamais les joindre; de sorte que l'empereur Anastase, qui régnoit alors, fut obligé de traiter de la paix, qui fut conclue l'an 502; & depuis ce temps la Palestine, l'Arabie & la Phénicie jouirent d'un entier repos.

Sozom. VI, 38.

S. Hieronym. ep. 82.

Theoph. pag. 123.
Phot. cod. 111.

Dans le VII.[e] siècle ces provinces furent enlevées à l'Empire par les Arabes, chez lesquels Mahomet venoit d'établir sa nouvelle religion. Abu-Bekr son successeur sous le titre de Calife, suivant le projet formé par Mahomet d'étendre sa doctrine par la voie des armes, envoya une armée commandée par Yézid-Ebn-Abu-Sophian, l'an 633 de l'ère Chrétienne. Ce Général arrivé auprès de Gaza y trouva Sergius, Général des troupes de l'empereur Héraclius, les attaqua & leur tua environ douze cents hommes. Ce premier combat fut suivi

de plusieurs escarmouches, dans lesquelles les Musulmans eurent toujours l'avantage. Ces succès n'empêchèrent point le Calife d'ôter le commandement à Abu-Sophian, & de lui substituer Abu-Obéidah; mais ce dernier s'étant laissé battre par les troupes de l'Empereur, le Calife rappela Khaled-Ebn-Walid de l'Irak, où il l'avoit envoyé, & lui donna le commandement général des troupes. Ce nouveau Général commença ses opérations par le siége de Bostra, ville forte, très-peuplée & florissante, limitrophe de l'Arabie. Cette ville fut prise en très-peu de temps, par la trahison du Gouverneur nommé Romain, qui ayant, outre les habitans, douze mille hommes de cavalerie, auroit pu facilement la défendre. Pendant que cette ville étoit assiégée, Khaled faisoit aussi faire le siége de Gaza par Amrou: les Musulmans trouvèrent plus de résistance devant cette place; mais les Gazéens ayant été entièrement défaits dans une sortie & leur Gouverneur ayant été tué, ils se rendirent maîtres de la ville. Arracha, Sachnah, Tadmor ou Palmyre, Hauran & Damas tombèrent l'année suivante sous leur domination. Abubekr étant mort cette année 634, les Musulmans élurent pour lui succéder Omar, qui ôta le commandement général des troupes à Khaled & le donna à Abu-Obéidah, qu'il estimoit davantage à cause de sa douceur & de sa modestie. Le premier, quoique d'un caractère fier & violent, ne fit aucune difficulté d'obéir à celui que le nouveau Calife avoit mis à sa place. La prise de Damas facilitoit celles de toutes les villes de la Syrie & de la Phénicie. Abu-Obéidah ayant donné quelque temps de repos à ses troupes, fatiguées de la prise de plusieurs villes & de quelques combats qu'elles avoient livrées aux troupes de l'empereur Héraclius, les fit marcher du côté de Tripoli. Il arriva dans ce canton à la fête de Pâques, temps auquel les habitans de Tripoli & des lieux voisins se rendoient en grand nombre à un monastère célèbre nommé *Abilkodos* ou du Saint-Père, & où se tenoit une foire très-considérable & très-riche; Abu-Obéidah y envoya cinq cents Arabes, qui ayant été soutenus par un autre corps sous les ordres de Khaled, massacrèrent

tous ceux qui étoient venus à cette foire, du nombre desquels fut le gouverneur de Tripoli. Après cette expédition Abu-Obéidah vouloit marcher vers Alep, pour s'emparer de cette ville & aller ensuite faire le siége d'Antioche, mais les ordres du Calife l'obligèrent de tourner du côté d'Hémèse; il fit toutes les dispositions pour le siége de cette place, mais il ne le forma point, parce que les habitans lui demandèrent une trève d'un an, lui promettant de se soumettre lorsque les Musulmans se seroient rendus maîtres d'Al-Hadir, de Baalbek & de Kinnisrin. Ces places furent prises peu de temps après & dans la même année, dans laquelle les Chrétiens perdirent cent mille hommes, tant tués que prisonniers: & l'an 636 Hémèse fut obligée de se rendre au général Musulman, qui s'étoit aussi emparé d'Arrestan, de Hama & de Schizar. L'empereur Héraclius, effrayé de la rapidité des conquêtes des Arabes, voulut faire un dernier effort; il rassembla les troupes de l'Europe & de l'Asie, & en donna le commandement à un Officier nommé Manuel. Ce Commandant marcha vers Yarmouk, où les Arabes, informés de sa marche, s'étoient retirés sur les bords d'une rivière du même nom. Après plusieurs conférences inutiles les deux armées en vinrent aux mains; le combat dura deux jours sans que la victoire fût décidée; les jours suivans il se livra divers combats, toujours au désavantage des Chrétiens qui furent entièrement défaits. Cette victoire fut suivie de la prise de Jérusalem, après laquelle le calife Omar partagea la Syrie en deux gouvernemens. Il donna tout ce qui étoit entre Hauran & Alep à Abu-Obéidah, & Yézid-Ebn-Abu-Sophian eut pour son département la Palestine & les côtes de la mer. Tout ce qui fut compris dans ces deux gouvernemens n'étoit point encore soumis à la domination des Arabes, le Calife ordonna à ces deux Gouverneurs d'en achever la conquête.

Yézid, suivant cet ordre, marcha vers Césarée; mais la trouvant abondamment pourvue de toute sorte de munitions, il n'osa l'attaquer & alla rejoindre Abu-Obéidah qui marchoit vers Alep. Cette ville se défendit avec vigueur pendant quatre

mois

mois, mais enfin quelques Arabes ayant escaladé le château pendant la nuit & en ayant ouvert les portes, tous les autres y entrèrent & se répandirent dans la ville, où ils ne firent quartier qu'à ceux qui voulurent embrasser leur religion. De ce nombre fut Youkinna, gouverneur d'Alep, qui depuis ce moment servit les Arabes avec autant d'ardeur qu'il les avoit combattus. Ce fut par ses ruses & par ses perfidies que ses nouveaux maîtres s'emparèrent du château d'Azas, & des villes d'Antioche, d'Hiérapolis, de Tripoli & de Tyr. Les Arabes, commandés par Amrou, marchèrent ensuite à Césarée. Le jeune empereur Constantin, qui avoit rassemblé dans cette ville quarante mille hommes, en sortit à leur approche; les deux armées en vinrent aux mains, la plupart des soldats de Constantin prirent la fuite, ce qui l'obligea de rentrer dans Césarée & d'abandonner son camp à l'ennemi. Ce jeune Prince, désespérant de pouvoir conserver cette ville, s'embarqua la nuit pour retourner à Constantinople. Césarée se rendit, & son exemple fut suivi par toutes les autres villes qui tenoient encore pour l'Empereur; Ramlah, Acca ou Ptolémaïs, Joppé, Ascalon, Gaza, Sichem ou Naplous & Tibérias se soumirent volontairement, & peu de temps après Béryte, Sidon, Jabalah & Laodicée, de sorte qu'il ne resta plus rien dans la Syrie qui ne fût assujetti aux Arabes, qui n'avoient employé, pour la conquête d'un pays si vaste & si peuplé, que six ans à compter de leur première expédition sous le califat d'Abubekr, l'an 633, jusqu'en 639 sous celui d'Omar. Les Arabes, maîtres de toute la Syrie, ne l'étoient point cependant encore de l'île d'Arade, sur la côte de la Phénicie; mais Moaviah, le premier Calife de la maison des Ommiades qui fut élevé sur le trône après la mort d'Othman, força, l'an 648, les habitans à se rendre; ils eurent la liberté de se retirer où ils voudroient. Le Calife fit mettre le feu à leur ville, il en détruisit les murailles, & cette ville est depuis demeurée déserte. Moavia avoit établi le siége du califat à Damas, où tous ceux de sa famille qui lui succédèrent tinrent leur cour. Abul-Abbas-Saffah, le premier des Abbassides, qui

monta ſur le trône l'an 723 de l'ère Chrétienne, la transféra à Cufah, dans l'Irak Babylonienne, ſur la rive droite de l'Euphrate. Abu-Giafar-al-manſor, ſon frère & ſon ſucceſſeur, ayant bâti ſur le bord du Tigre une nouvelle ville qui fut nommée *Bagdad,* en fit la capitale des Muſulmans, titre qu'elle conſerva juſqu'à la deſtruction de cet empire par les Tartares ou Mogols, l'an de l'ère Chrétienne 1258. Mais les Muſulmans avoient perdu avant ce temps la Syrie & la Phénicie. Ahmed-ben-Tholoun, de race Turque & dont le père avoit été eſclave du calife Mamoun, fut fait gouverneur de l'Égypte par Motaz, le treizième calife Abbaſſide, l'an 868. Ce Gouverneur profitant de la foibleſſe du gouvernement des Abbaſſides, devint ſi puiſſant ſous les règnes de Mohtadi & de Motamed, ſucceſſeurs de Motaz, qu'il ſe rendit maître non-ſeulement de l'Égypte, mais encore de la Syrie; il n'y laiſſa au calife de Bagdad d'autre marque d'autorité que celle de frapper la monnoie à ſon coin, & de faire faire la prière en ſon nom dans les Moſquées. Mouaffek, qui fut calife après Motamed, n'oſant entreprendre de réduire Ahmed par la force, le fit excommunier publiquement comme un rebelle, dans toutes les moſquées de ſa domination; Ahmed ſe vengea en rendant la pareille à Mouaffek, & le faiſant auſſi excommunier en Égypte & en Syrie. Cet uſurpateur mourut l'an 883, & laiſſa les provinces dont il s'étoit rendu maître à Hamarouiah ſon fils, qui régna juſqu'en 895, & eut pour ſucceſſeurs ſes deux fils Geiſch & Haroun, & enſuite Senan ou Sinan qui étoit frère d'Hamed-Ebn-Tholoun. Cette dynaſtie, qui ne dura que trente-ſix ans, fut appelée des *Tholounides,* à cauſe de Tholoun, père de celui qui en avoit été le fondateur; elle fut éteinte l'an 904 ou 905, ſous le califat de Moktafi; l'Égypte & les villes de Syrie rentrèrent alors ſous l'obéiſſance des califes de Bagdad.

Ces Califes n'en jouirent pas long-temps; environ trente ans après, c'eſt-à-dire l'an 934 ou 935, Mohammed ſurnommé Ykhſchid, à qui le calife Radhi billah avoit donné le gouvernement de ces deux provinces, s'en rendit le maître; l'année ſuivante il ſe fit confirmer par le Calife dans ſon

usurpation, & laissa ses États à ses deux fils Aboul-casem & Aboul-hassan, qui régnèrent l'un après l'autre, & qui eurent pour successeur Kafour, esclave d'Ykhschid, & qui avoit été Régent du royaume sous les deux Princes précédens. Cette dynastie, que l'on appelle des *Ykhschidites,* du surnom de son fondateur, signifiant *le Roi des Rois,* & qu'il avoit pris parce qu'il prétendoit descendre des rois de Farganah, dans la Trans-Oxane, auxquels on donnoit ce titre, ne dura que trente-quatre ans & quelques jours.

La mort de Kafour, le dernier de cette dynastie, fut suivie de troubles, dont Moez-Lédin-illah, qui régnoit en Afrique, profita pour se rendre maître du pays. Giauhar, Grec de nation, qui avoit été esclave de Mansour-Billah son père, & qu'il avoit élevé aux premières charges de la milice, entra en Égypte, à la tête d'une armée considérable, & la soumit sans beaucoup de peine. Moez quitta alors Mahadie où il tenoit sa Cour, & la transporta en Égypte, où il fit achever la ville du Caire que Giauhar son Général avoit commencée par ses ordres. Ce Prince établi en Égypte, fit supprimer dans les prières publiques le nom de Mothi l'Abbasside, calife de Bagdad, & y substitua le sien qui fut proclamé dans toutes les mosquées de l'Égypte, de la Syrie & de l'Arabie, à l'exception de celles de la Mecque. Il fut le fondateur d'une dynastie qui ayant commencé l'an 971 de l'ère Chrétienne, n'a fini qu'en 1171, & à laquelle on a donné le nom de *Fathimites,* parce que son auteur prétendoit descendre de Fathimah fille de Mahomet, & d'Ali à qui elle avoit été mariée. Les Princes de cette dynastie étoient maîtres de toute la Phénicie, depuis Laodicée jusqu'à l'Égypte, lorsque les Francs entrèrent en Syrie à la fin du XIe siècle; mais une partie de la Syrie leur avoit été enlevée par les Turcs qui avoient formé différens royaumes dans ce pays. Mostaali-Billah, le sixième Calife Fathimite, ayant appris l'arrivée des Francs à Antioche, se flatta qu'avec leur secours il pourroit réduire ces Princes & recouvrer tout ce qu'ils lui avoient enlevé: il leur envoya des Ambassadeurs pour faire alliance

Willelm. Tyr. IV, 24.

avec eux, & promit de les aider à prendre Antioche qu'ils assiégeoient; mais cette ambassade ne produisit aucun effet. Les envoyés du Calife furent effrayés de la multitude des Francs, de leur bravoure & de la nature de leurs armes; & soupçonnant qu'après s'être emparés de la place, ces peuples entreroient dans les États de leur maître, ils se retirèrent sans avoir rien conclu. En effet, après la prise d'Antioche, les Francs continuèrent leur chemin vers Jérusalem qui étoit l'objet principal de leur expédition, & prirent cette ville l'an 1098; mais s'étant avancés du côté d'Ascalon, ils y furent battus par Saad-eddoulet, Général des armées de Mostaali. Sous le califat d'Amr-Bihkam-Illah qui avoit succédé à Mostaali son père, mort l'an 1101, les Francs prirent plusieurs villes de la Phénicie, Acca ou Ptolémaïs, Seid ou Sidon, Tripoli, Sour ou Tyr, & quelques autres; & sous Dhaher-Billah, le neuvième Calife de cette même dynastie, ils se rendirent maîtres d'Ascalon qui étoit la place d'armes des Califes Fathimites d'Égypte. La prise de cette dernière ville, l'an 1153, fit perdre à ces Califes tout ce quils possédoient dans la Phénicie, depuis Laodicée jusqu'à l'Égypte; mais la plupart des places de ce pays leur furent enlevées peu de temps après, par Saladin, qui établit une nouvelle dynastie en Égypte, l'an 1171, après la mort d'Adhed-ledin-illah, le onzième & dernier Calife Fathimite. Les successeurs de Saladin furent nommés *Agoubites*, du surnom que portoit Nodgemeddin, père de Salaheddin ou Saladin. Ce fut sous le règne du huitième Sultan de cette dynastie, nommé *Malek-el-Moadham*, que se donna la funeste bataille de Mansourah où S.t Louis fut fait prisonnier. Le Sultan ayant voulu traiter seul avec le roi de France, sans la participation des Mamelucks, ceux-ci irrités vinrent l'attaquer le sabre à la main. Moadham blessé se sauva dans une tour de bois à laquelle les Mamelucks mirent le feu. Le Sultan se jeta à la mer, & fut accablé par les flèches que l'on tira sur lui. Après sa mort, les Mamelucks mirent sur le trône Scladgred-Dor mère d'El-Moadham; mais mécontens de son gouvernement, ils la déposèrent presque aussitôt.

Ces Mamelucks, dont le nom ſignifie en arabe des *captifs* ou des *eſclaves,* étoient des Captchaqs qui avoient été faits eſclaves par les Mogols, lorſque ſous la conduite de Batou-Khan, petit-fils de Genguiz-Kan, ils conquirent le Captchaq, & que des marchands Syriens avoient achetés d'eux. Le ſeptième ſultan d'Égyte, de la dynaſtie des Ayoubites, nommé *Malek-el-Saleh-Nodgemeddin-Ayoub,* père d'El-Moadham, en acheta un grand nombre qu'il fit élever avec beaucoup de ſoin à Raoudah ſur le bord de la mer; & lorſqu'ils furent dans un âge convenable, il les forma dans tous les exercices de la guerre, en fit ſa garde, donna à quelques-uns d'entre eux le commandement de ſes troupes, & en éleva d'autres aux premières dignités de ſa Cour. Ces eſclaves ne ſe contentèrent point des honneurs & des biens dont ils avoient été comblés; ils gouvernèrent l'empire à leur volonté, s'emparèrent du trône de leur maître, & formèrent en Égypte une nouvelle dynaſtie, qui étant montée ſur le trône l'an 1254, le conſerva juſqu'en 1382. On les appela *Baharites* ou *Marins,* parce que les premiers avoient été élevés ſur le bord de la mer. Moez-Zeddin-Ibegh fut le premier de cette dynaſtie. Les Sultans de cette dynaſtie chaſſèrent les Francs de tous les poſtes de la Phénicie où ils s'étoient maintenus, ou qu'ils avoient repris ſur Saladin & ſur ſes ſucceſſeurs.

Cette dynaſtie fut détrônée de la même manière qu'elle avoit elle-même détrôné les Ayoubites. Un eſclave Circaſſien, nommé *Barkok,* fut amené en Égypte avec pluſieurs autres. Devenu libre & mis au nombre des Mamelucks, il fut élevé à quelque dignité de l'empire, & s'empara du trône qui étoit alors occupé par El-Aſchraf-Hadgi, le dernier des Mamelucks-Baharites. Il fut cependant obligé d'en deſcendre pour quelque temps. El-Aſchraf qui y étoit remonté, le fit enfermer à Krak où il vouloit le faire mourir: mais Barkok s'étant ſauvé à Damas, ſut engager les armées de Syrie dans ſon parti, battit El-Aſchraf-Hadgi & remonta ſur le trône, où il eut des ſucceſſeurs de la même nation que lui; ce qui a fait donner à la dynaſtie dont il fut le fondateur, le

nom de *Circassienne*. Cette dynastie, qui a commencé l'an de l'ère Chrétienne 1382, outre l'Égypte, posséda, comme la précédente, la Phénicie & plusieurs places en Syrie; mais elle ne conserva ces provinces que par les soumissions que Malek-el-Nasser-Pharadge, fils de Barkok & son successeur, fit à Tamerlan que rien n'arrêtoit dans ses conquêtes. Pharadge craignant que ce Prince ne tournât ses armes vers l'Égypte, fit publier son nom dans toutes les mosquées de l'Égypte & de la Syrie, & lui envoya une ambassade pour lui demander son amitié que Tamerlan lui accorda. Depuis ce temps-là, les Circassiens jouirent tranquillement de leurs États qui leur furent enlevés au commencement du XVI.e siècle. L'an 1516, Selim I.er du nom, fils de Bajazet II, & neuvième Sultan de la dynastie des Ottomans, attaqua les terres de Sesseddin-Cansou-Algouri, le vingt-huitième Sultan Circassien. Ce Sultan vint au-devant de Selim, lui donna bataille, mais l'ayant perdue & se retirant avec des troupes encore considérables, il fut écrasé sous les pieds des chevaux des fuyards. Cette victoire remportée par Selim lui donna entrée dans la Syrie & la Phénicie qu'il conquit sans peine. L'année suivante Selim passa en Égypte, prit la ville du Caire & défit deux fois Al-Aschraf-Touman-bai, qui avoit été élu Sultan par les Mamelucks après la mort de Cansou. Ce Sultan ne put éviter de tomber entre les mains de son vainqueur, qui, après lui avoir reproché que contre le droit des gens il avoit fait tuer deux fois des Ambassadeurs qu'il lui avoit envoyés, le fit pendre à une des portes du Caire. Ainsi fut détruite la dynastie des Mamelucks-Circassiens; & toutes les provinces qu'elle possédoit, au nombre desquelles étoit la Phénicie, passèrent sous la domination des Ottomans, qui les possèdent encore actuellement, & qui les gouvernent par des Sangiakbegs ou seigneurs de Bannières, ressortissans à un Béglerbek ou Bacha.

MÉMOIRE *

Dans lequel on établit que les LIVRES ZENDS, *déposés à la Bibliothèque du Roi le 15 mars 1762, sont les ouvrages de* ZOROASTRE, *ou que du moins ils sont aussi anciens que ce Législateur.*

Par M. ANQUETIL DU PERRON.

PREMIÈRE PARTIE.

L'ANTIQUITÉ nous montre peu de personnages aussi célèbres, & en même temps connus aussi peu exactement que l'est Zoroastre. Les pays auxquels il a donné des loix ont souffert, depuis plus de deux mille deux cents ans, des révolutions qui en ont changé la face. Sa doctrine a formé plusieurs des premiers Philosophes de l'Antiquité; dans les mains des hérétiques, elle a donné naissance à des sectes fameuses qui ont long-temps déchiré le Christianisme: & cette doctrine, & les Livres qui la renfermoient, sont encore un problème pour plusieurs Savans.

Lû en 1769.

Après ce nombre de siècles, cette suite variée d'évènemens, on ne s'attendroit pas à voir paroître les ouvrages du Législateur des Perses. Cependant un peuple à peine connu prétend posséder ce précieux trésor; il assure que les *Livres zends* sont sortis de la main du Prophète dont il suit, dont il a toujours suivi la Loi. Cet objet mérite certainement de piquer la curiosité. Quelle que soit la nature de ces Livres, s'ils sont de Zoroastre, il est peu de monumens aussi importans, tant à cause de leur ancienneté que pour les effets qu'ils ont produits.

* Ce Mémoire a paru en 1769, dans le Journal des Savans (Mai & Juin 1.er volume); on le donne ici avec des additions & des changemens, devenus nécessaires depuis la publication du *Zend-avesta*, & des Mémoires de l'Auteur relatifs à cet ouvrage.

Ici l'esprit judicieux doit se défier des apparences qui pourroient le prévenir ou pour ou contre un ouvrage également rare & singulier, & le premier pas à faire est d'examiner avec désintéressement si cet ouvrage vient réellement du Législateur auquel on l'attribue. Je dis avec désintéressement, car dans un examen de cette nature il est difficile de faire taire tous les préjugés. Un Livre heurte notre manière de penser & d'écrire, il détruit l'idée que nous avons conçue de tel personnage sur de faux exposés, le peu de vérités qu'il renferme est comme absorbé dans une multitude de répétitions, de ce que l'on appelle *des petitesses d'esprit,* qu'une prétendue critique refuse de reconnoître pour les productions d'un homme de génie; dès-là il ne mérite pas même d'attirer notre attention. Malheur à celui qui passera les mers pour nous faire un pareil présent! A son retour on le plaindra, & l'on rira de son ingénuité, s'il prétend que les ouvrages qu'il présente sont authentiques, s'il n'est pas le premier à en soutenir hautement la supposition.

Je sais que ce dernier parti est le plus court & souvent le plus sûr; il épargne bien des peines & bien des recherches. On peut s'attendre à être reçu favorablement, lorsque l'on confirme les hommes dans la possession où ils croient être de certaines vérités, qu'on entretient leur paresse qui craint le travail des nouvelles études, & qu'on flatte la vanité qui leur fait regarder le genre humain comme enrichi des connoissances qu'ils lui ont communiquées.

Ces considérations ne sont pas de nature à faire sur moi la plus légère impression. Les Livres *zends* peuvent être fades, ridicules, aussi ennuyeux que le *Sad der;* s'il est prouvé d'ailleurs qu'ils sont de Zoroastre, ces imperfections ne m'empêcheront pas de les lui attribuer. Je sais que l'Alkoran, dans son genre, n'est pas mieux raisonné; que des livres liturgiques n'ont rien d'attrayant pour les personnes qui prétendent à l'esprit; & que dans un recueil de cérémonies, d'usages & de préceptes moraux & religieux, on doit plus chercher les choses que les mots & l'ordre philosophique.

Je suis donc fort éloigné de traiter avec l'abbé Renaudot *(a)* & M. Étienne-Évode Assemani, le *Sad der* de livre sale & dégoûtant, *sordidissimus*. J'envisage de sang froid les longues litanies des Livres *zends*. Je ne suis pas rebuté par des pratiques qui peuvent paroître ridicules à des yeux étrangers; & tout homme qui ne se laissera pas prévenir, en sera autant que moi, sur-tout lorsqu'il saura qu'une nation nombreuse, que les premiers Sages de cette nation les ont observées, qu'elles sont encore en vigueur parmi les restes dispersés de ce peuple, & lorsqu'il sera persuadé que Zoroastre est l'auteur des ouvrages qui les prescrivent. L'esprit resserré dans les bornes étroites de l'étude morte du cabinet, a besoin d'être étendu, &, s'il m'est permis de le dire, dépaïsé par le spectacle varié que présente l'Univers dans les voyages de long cours.

Collect. Liturg. t. II, p. 272. Act. Mart. Or. p. 40, n. 17.

Le vrai caractère de Zoroastre une fois saisi, les Livres qu'on lui attribue, n'ont plus rien qui doive étonner. On y voit un Législateur, un auteur de Religion, un enthousiaste qui parle moins à l'esprit qu'aux sens & à l'imagination. Le peuple a conservé ces ouvrages qui sont à sa portée; les Prêtres les ont retenus; ils font partie du corps extérieur de la Religion. Les traités dans lesquels Zoroastre développoit les principes de son système, peu intéressans pour le gros de la nation, n'auront fixé l'attention que de quelques-uns de ses disciples. C'est par ce côté plus philosophique que les Grecs & les Latins le connoissent; & nous tenons d'eux l'idée que nous nous en sommes formée.

Mais ces réflexions ne peuvent avoir de force qu'autant qu'il est prouvé que les Livres *zends* sont du Législateur des Perses. Tâchons de discuter cette question avec l'exactitude

---

(a) M. Fréret, plus philosophe en ce point que M. l'abbé Renaudot, avoit lû le *Sad der* dans l'ouvrage du D. Hyde sur la Religion des Perses, & n'y avoit vu que des loix justes, faites pour le bien de la société, pour celui du Parse lui-même; mais mêlées, ainsi que dans plusieurs autres Religions, de pratiques superstitieuses liées à la foiblesse de l'homme. C'étoit en partie ce livre qui lui avoit fourni le tableau fidèle & intéressant qu'il trace de la Religion Parse. *Mémoires de l'Acad. des Bell. Lett. tome XVI, pag. 281, 282.*

que la matière ſemble demander. On ſe rappelle ſans doute qu'il s'agit d'ouvrages qui doivent préſenter l'aſſemblage ou du moins le fond des idées théologiques reçues dans la plus grande partie de l'Aſie cinq cents cinquante ou cinq cents trente ans avant l'ère Chrétienne.

J'obſerve d'abord que les Livres *zends* pourroient avoir quelque rapport avec ceux des Juifs, ſans qu'on eût raiſon d'en rien conclure contre leur authenticité. Zoroaſtre a-t-il emprunté de ce peuple ce qu'il dit du premier Etre, de la formation de l'Univers, de la corruption & de la réparation de la Nature, de la parole d'Ormuzd, &c? Ou-bien ces vérités ſe ſont-elles conſervées à l'orient comme à l'occident de l'Euphrate? Ce point de diſcuſſion n'eſt pas néceſſairement lié avec ce qui fait l'objet de ce Mémoire; car ſi Zoroaſtre eſt l'auteur des Livres *zends*, ces ouvrages doivent avoir été compoſés avant le règne de Xerxès, fils de Darius; & les Juifs étoient alors connus en Perſe. On pourroit même tirer de cet emprunt une preuve en faveur de l'ancienneté de ces monumens. Il ſeroit naturel de les rapporter au temps où les rois de Perſe avoient reconnu la puiſſance du Dieu d'Iſraël, & contribuoient au rétabliſſement de ſon Temple.

Je ne puis cependant m'empêcher de faire ici pluſieurs réflexions, qui ſemblent détruire ce commerce que l'on voudroit ſuppoſer entre Zoroaſtre & les Juifs.

1.° La Religion de ce Légiſlateur, ſi l'on en croit les Livres qui portent ſon nom, ne contenoit dans le fond rien de nouveau. Ses principaux dogmes remontoient au temps de Djemſchid, Prince de la première dynaſtie des Perſes, & exiſtoient par conſéquent long-temps avant que les Iſraëlites euſſent été tranſportés dans la Médie. On peut voir ſur ce ſujet l'expoſition que j'ai donnée du ſyſtème théologique des Perſes.

[illegible]

2.° Les Livres *zends* n'ont jamais porté le nom de *Livres d'Abraham*, comme le prétend M. Hyde, trompé par ce qu'il avoit lu dans quelques écrivains Orientaux; on n'y trouve rien qui ſoit tiré des Pſeaumes, comme l'avance le docteur

Pocock; enfin il n'y eſt pas dit un mot des Juifs ni de leurs Patriarches. Le *Boun-deheſch pehlvi*, dont l'original eſt attribué à Zoroaſtre, fait bien mention du pays de *Sour* en général, & des fleuves qui l'arroſent, mais ſans rien ajouter qui déſigne le royaume des Hébreux. Il faut donc, ſi Zoroaſtre a puiſé dans les Livres des Juifs, qu'il ne ſoit reſté de ſes ouvrages que ceux qui ne préſentent aucune trace de ce peuple, ou bien que dans les vingt-un Traités que les *Ravaëts* lui attribuent, il ait eu l'attention de ne jamais parler des Juifs, auxquels il auroit pourtant été redevable d'une partie de ſes dogmes.

Spec. hiſt. Arab. p. 148.

Zend-aveſta, t. II, p. 337, 338, 369, & n. 1.

Voy. à la fin de ce Mémoire.

Mais cette dernière ſuppoſition eſt contraire au plan que ſuit l'auteur des Livres *zends*. Si Zoroaſtre a eu quelque liaiſon avec les Juifs, lorſque la puiſſance de leur Dieu étoit reconnue par les monarques Perſes, c'étoit le moyen de plaire à ces Princes, que de faire mention de ce peuple. Pour rendre ſa Religion plus reſpectable, ce Légiſlateur rappelle ſouvent les anciens Rois qui en ont pratiqué les points fondamentaux, & le perſonnage célèbre, *Hom*, dont il feint d'avoir pris les leçons. Pourquoi n'auroit-il pas de même parlé avec éloge d'Abraham, de Moyſe & des Prophètes? Dans toute autre circonſtance, Zoroaſtre pouvoit au moins citer la ſeconde captivité, comme une victoire remportée par les ſerviteurs d'Ormuzd ſur ceux des Dieux étrangers.

Zend-aveſta, t. I, 2.e part. p. 107.

3.° Hermippus, au rapport de Josèphe & d'Origène (ce dernier ne parle que par ouï-dire), prétendoit que Pythagore avoit puiſé chez les Juifs une partie de ſa philoſophie *(b)*. Vraiſemblablement cet Écrivain en auroit dit autant de

Cont. Apion. l. I, p. 1046, edit. Genev. 1611.

Cont. Celſ. l. I, pag. 13, edit. Hoeſch. 1605.

(b) Lactance ſemble inſinuer le contraire, lorſqu'il avance que Pythagore n'a pas été en Judée. *Soleo*, dit-il, *mirari, quòd cum Pythagoras & poſtea Plato... ad... Perſas uſque penetraſſent... ad Judæam tantùm non acceſſerint.* Divin. Inſtit. *lib. IV, c. 2, pag. 175, 176, edit. Cantab. 1685.* Mais on peut oppoſer à Lactance Diogène, cité par Porphyre *(in vit. Pythag. p. 185, edit. Cantab. 1655)*, qui rapporte que ce Philoſophe avoit voyagé chez les Hébreux. D'ailleurs il eſt facile de concilier Hermippus avec Lactance, en ſuppoſant qu'à Babylone ou en Égypte Pythagore aura pu rencontrer des Juifs qu'il aura conſultés, & dont pluſieurs dogmes lui auront paru dignes d'entrer dans ſa Philoſophie.

Zoroaſtre, lui qui avoit donné des notices détaillées de ſes ouvrages, ſi ce que ces ouvrages renfermoient, par exemple le ſyſtème théologique, tel que le préſente Théopompe, lui avoit paru pris des Livres des Juifs, & ſi l'hiſtoire du temps avoit fait naître ce Légiſlateur en Judée, ou l'avoit repréſenté comme un diſciple des Prophètes d'Iſraël: c'eſt pourtant ce qu'Hermippus n'a point dit. Pline, qui le cite, n'auroit pas omis un fait de cette nature. Origène auroit répondu à Celſe, qui lui objectoit les dogmes des Perſes, que ſelon Hermippus ces dogmes avoient été tirés de ceux des Juifs.

Hiſt. Natur. l. XXX, c. 1, p. 732, edit. 1599.

Contr. Celſ. l. VI, p. 299, 300.

4.° L'hiſtoire nous montre quelquefois des peuples conquérans, qui en s'établiſſant dans les pays qu'ils ont ſoumis, en adoptent la religion. Les Tartares devenus maîtres de la Chine, ont reconnu les loix de cet empire. On voit les Huns & les Vandales ravager l'empire Grec & ſe faire Chrétiens. Mais que des priſonniers tranſportés dans une province de Perſe, aient donné naiſſance à la Religion de cet empire, & que leurs Livres, leurs dogmes aient été adoptés par ceux qui les tenoient captifs, je ne crois pas qu'on puiſſe citer pluſieurs exemples d'un pareil évènement. La lenteur des progrès du Chriſtianiſme dans ces contrées, malgré le nombre de Miſſionnaires qui y prêchent depuis long-temps l'Évangile, dépoſe en faveur de ce que j'avance. On peut ajouter que les Juifs naturellement rebelles à leur propre loi, étoient plus portés à ſe conformer aux cultes étrangers & idolâtriques, qu'à enſeigner le leur aux nations parmi leſquelles ils vivoient *(c)*.

Mais, je le repète, ſi les Livres *zends* ont été faits ſur ceux des Hébreux, & que l'on rapporte cet évènement à l'une des deux captivités, il en réſulte toujours qu'ils ſont au moins auſſi anciens que Zoroaſtre; j'ajoute qu'ils ſont réellement de ce Légiſlateur, & je vais établir mon opinion par différentes

(c) On peut voir, ſur le caractère des Juifs, la Diſſertation dans laquelle M. Lenfant examine ſi Pythagore & Platon ont eu connoiſſance des Livres de Moyſe & de ceux des Prophètes. *Biblioth. German. tom. II, p. 130—145*; le *Traité* de Vandale, *de orig. & progreſſ. Idolat.* & Mut. Panſa, *de oſculo ſeu conſenſu Ethnicæ & Chriſt. Philoſoph.* Marpurgi, 1605.

preuves qu'il est bon de peser ensemble : dans une matière de cette nature, sur laquelle l'Antiquité donne peu de lumière, les fortes soutiennent les foibles.

Avant que d'entrer dans le détail de ce qui concerne les Livres *zends*, il est à propos d'examiner en général si Zoroastre a laissé des Écrits. Cette question une fois éclaircie, est un pas vers l'authenticité des ouvrages qui lui sont maintenant attribués.

M. Huet a prétendu que Zoroastre n'étoit autre chose que Moïse travesti ; & quelques Savans soutiennent avec lui que l'on doit regarder comme supposés tous les ouvrages décorés du nom de ce Législateur. La première assertion me paroît être une simple fantaisie de Savant ; & il suffit d'ouvrir les livres des Anciens pour voir que la seconde est purement gratuite.

Diss. recueil. par Tillad. t. I, p. 468.

Brucker, hist. Philos. tom. I, p. 153, 154, edit. 1742.

Demonst. Evan. propos. 4, c. 5, pag. 78, edit. 1669.

D'abord que répondre au témoignage formel d'Hermippus? Cet historien paroît deux cents quarante ou deux cents cinquante ans après Zoroastre, temps auquel la mémoire d'un personnage aussi célèbre devoit encore être présente à toute la Perse. Les Savans qui avoient accompagné Alexandre dans ses expéditions, venoient de faire connoître aux Grecs la Religion de cet Empire. Y a-t-il apparence que dans de pareilles circonstances un Écrivain qu'on nous donne pour si exact (*diligentissimè scripsit*, dit Pline), eût cité des ouvrages sous le nom de Zoroastre, qu'il eût insisté sur chacun de ces ouvrages en particulier, si ces ouvrages n'eussent pas été réellement de ce Législateur, s'il n'eût pas laissé d'écrits? & l'on ne peut appliquer à tout Livre revêtu du nom de Zoroastre ce que Porphyre disoit d'une production des Gnostiques : ce Philosophe prétendoit bien avoir prouvé la supposition du livre particulier (τὸ βιβλίον), que ces sectaires présentoient comme sorti des mains de Zoroastre; mais il n'attaquoit pas en général tous les ouvrages attribués à ce Législateur.

Plin. loc. cit.

Voss. de hist. Gr. lib. I, p. 100, 102, 103, edit. 1651.

Joseph. l. I, cont. Apion. p. 1046.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 721-723, & note (n).

In vit. Plotin. c. 16, ap. Fabr. Biblioth. Græc. t. IV, 2.e part. p. 118, 119.

Je joins à Hermippus & à Pline qui le cite, Dion-Chrysostôme, qui rapporte la manière sublime dont Zoroastre avoit célébré le char du maître de la Nature; & Suidas, qui indique

Orat. Boryst. edit. Morel. p. 448.

Sub voce Ζωροάστρης.

les différentes matières qui étoient traitées dans les Livres de ce Législateur. L'autorité d'Eusèbe, si profond dans les antiquités de tous les peuples, n'est pas moins forte que celle des Auteurs que je viens de citer; ce savant Évêque nous fait connoître le recueil des Livres liturgiques des Perses, & désigne sans doute sous ce nom les ouvrages de Zoroastre, puisqu'il paroît, par Dion-Chrysostôme, que les hymnes chantés par les Mages dans la célébration de leurs mystères, venoient de celui qu'ils reconnoissoient pour leur maître.

Præpar. Evang. p[illegible] 42, edit. [illegible]

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 603, 636.

On ne peut donc disconvenir que plusieurs siècles avant & après l'ère Chrétienne les Livres sacrés des Perses, les ouvrages même de Zoroastre, ne trouvent des témoins respectables de leur existence, comme sortis des mains du Législateur dont ils portoient le nom.

Ce point établi, il est question de montrer que plusieurs de ces ouvrages subsistent encore, & que ce sont les Livres *zends*, savoir, le *VENDIDAD*, l'*IZESCHNÉ*, le *VISPERED*, les *NÉAESCHS*, les *AFERGANS*, les *IESCHTS* & le *SI-ROUZÉ*.

V. le Zend-av. t. I, 1.re part. p. [illegible]LXXIX; 2.e partie, & tome II.

D'abord je ne crois pas qu'on soit tenté de mettre ces Livres au nombre des productions des Gnostiques, ni des Juifs-Hellénistes. En effet, rien ne paroît moins fondé que l'opinion qui les leur attribueroit.

Quoi! parce que dans les premiers siècles de l'Église des faussaires ont donné sous des noms célèbres des ouvrages de leur façon, a-t-on droit de rapporter à la même source les monumens des Nations les plus anciennes? Sur ce principe il faudra attribuer aux Manichéens qui ont pénétré jusque dans l'Inde, les *Vedes* & les autres ouvrages Indiens dans lesquels on pourra trouver quelque trait analogue au Christianisme. Il me semble, au contraire, qu'en bonne critique on doit examiner, 1.° si les Livres *zends* sont marqués au coin de ceux des Gnostiques & des autres faussaires de cette espèce. 2.° Quel avantage ces sectaires pouvoient retirer de pareilles productions? Or la suite de ce Mémoire sera voir que les anciens Livres des Perses n'ont d'autre analogie avec ceux

des Gnoſtiques que quelques rapports de dogmes *(d)*; & la même choſe peut ſe dire des ouvrages de Platon & de tout autre Philoſophe, dont ces ſectaires ont mêlé les opinions avec ce qu'ils tenoient eux-mêmes du Chriſtianiſme.

D'ailleurs je conçois que des Juifs peuvent ſuppoſer d'anciens ouvrages différens de leurs Livres ſacrés, pour relever aux yeux des Payens l'ancienneté de leur nation & de leur Culte; qu'un zèle peu éclairé portera des Chrétiens à produire, ſous le nom de la Sibylle, de prétendus oracles qui prédiſent la venue du Meſſie; que ceux qui profeſſent une Religion perſécutée dans l'empire Romain, ne ſeront pas fâchés de trouver la ruine de cet Empire annoncée dans une prédiction attribuée à Hyſtaſpes; enfin que des ſectaires ſeront les premiers à forger des livres apocryphes, à les faire paroître ſous le nom des Apôtres ou des premiers docteurs Chrétiens, pour appuyer leurs erreurs de quelque autorité reſpectable. Ces fraudes ont un objet réel : mais je ne vois pas également pourquoi ces fauſſaires auroient compoſé de nombreux volumes à l'uſage des Perſes ſeuls, qui en ont formé leurs Livres liturgiques, dans leſquels il n'eſt parlé directement ni indirectement ni des Juifs, ni des Chrétiens, & qui ne renferment que les dogmes théologiques reconnus par les Grecs & par les Latins pour avoir toujours été particuliers aux Mages.

Sibyl. de Blond. liv. I.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lett. tome XXXVII, p. 718, n. (f).

De plus, il faut ſuppoſer, pour cette hypothèſe, que dans un temps où l'empire des Perſes étoit encore floriſſant, & lorſque leur Monarque, animé par les chefs de la Religion du pays, proſcrivoit le Chriſtianiſme, des Livres faits par des ſectaires Chrétiens ou par quelque Juif obſcur d'Alexandrie, ont été adoptés par le corps de la nation Perſe comme ſortis des mains de Zoroaſtre; que perſonne n'a découvert ni relevé l'impoſture; que les originaux de ces ouvrages, compoſés apparemment en grec, ſe ſont perdus, & que les traductions

Id. p. 680, 681.

(d) Voyez les *Excerpta ex ſcriptis Theodoti*, à la fin des ouvrages de S.t Clément d'Alexandrie, & dans la Bibliothèque grecque de Fabricius, *Tome V, p. 140, n.° 10; p. 144, n.° 14; p. 160, n.° 47; p. 176, n.° 81.*

Perſes ont ſeules réſiſté au temps: ſuppoſitions qui répugnent à toute vraiſemblance. Mais quand on les admettroit, il s'enſuivroit toujours que les Mages, en adoptant ces productions étrangères, y ont reconnu le fond de leurs dogmes; & dès-lors on doit toujours les regarder comme repréſentant fidèlement la théologie des Perſes ſur la fin du règne des Parthes & ſous la dynaſtie des Saſanides.

L'opinion qui placeroit l'époque des Livres *zends* après la dynaſtie des Saſanides, c'eſt-à-dire dans le VIIe ou VIIIe ſiècle de l'ère Chrétienne, eſt combattue par les raiſons que j'aurai occaſion de développer dans la ſuite de ce Mémoire. Ainſi je paſſe, ſans m'y arrêter, au ſyſtème particulier de M. Brucker, ou plutôt à ſes conjectures : *Quæ quidem*, dit ce Savant, *pro conjecturis tantum vendimus, ſed talibus, quæ ratione non deſtituuntur.*

Hiſt. Philoſoph. t. I, p. 153.

M. Brucker ne croit pas le *Zend-aveſta* antérieur au ſiècle d'Euſèbe *(e)*: « Ce fut plutôt, dit ce Savant, vers le temps » où les Juifs & les Chrétiens étoient répandus parmi les Perſes, » & que leurs Livres ſacrés étoient lûs par les Mages, que les » Miniſtres de la Religion de Zoroaſtre composèrent cet » ouvrage. Ils eurent l'attention & l'adreſſe de l'écrire dans une » langue inconnue & ancienne, & dans des caractères pareil- » lement inconnus nommés *zends*, ayant ſoin de ne pas le » communiquer indiſtinctement au ſimple peuple, dont la plus » grande partie ſe contentoit de l'abrégé nommé *Sad der*. Ils » comptoient par-là donner à ce Livre une grande autorité,

(e) Neque tamen ſupra Euſebii ætatem referendum putamus, ſed circa ea tempora, quibus Judæi & Chriſtiani inter Perſas habitaverunt, iidemque Libri ſacri his lecti ſunt, a ſacrorum Zoroaſtreorum antiſtibus ita cautè & non ſine ingenii aſtutiâ effictum, ut & linguâ incognitâ veteri, & charactere quoque ignoto, quem Zendicum vocant, exararetur, & non temerè cuiquam ex vulgo proderetur, pleriſque compendio libri Sad der contentis. Ut ita libro auctoritas accederet, & impoſtura & ſuppoſitio detegi non poſſet. Hiſt. Philoſ. tom. I, p. 153.

Nihil itaque a vero admodum abſimile ſtatuit, qui contendit ad fraudem Judæis & Chriſtianis (fortè etiam Mahumedanis) faciendam, a ſacerdotibus Magianis, validè ejus collabeſcentis ruinis ſe opponentibus, librum, [illegible] antiquitatis fuco & externo charactere oppoſitum fuiſſe. Ibid. p. 154.

S.

& que l'imposture ne pourroit pas être découverte.... Ce n'est « donc pas, ajoute M. Brucker, avancer une chose absolument « hors de vraisemblance, que de dire que les Prêtres Perses, dans « le dessein de s'opposer fortement à la ruine du Magisme, « composèrent ce Livre (le *Zend-avesta*), auquel ils donnèrent « un vernis d'antiquité, & qu'ils écrivirent dans des caractères « étrangers, pour en imposer plus aisément aux Juifs, aux « Chrétiens, & peut-être même aux Musulmans. »

Les raisons qui établissent l'authenticité des Livres *zends*, détruisent en même temps cette hypothèse *(f)*. Avant que de les exposer, je crois devoir déclarer que je n'entends, par l'authenticité des Livres *zends*, que celle du texte même, c'est-à-dire *que le texte, dans les Livres zends, présente les propres paroles de Zoroastre.* La distribution actuelle des différens morceaux dont ces Livres sont formés, souffre plus de difficulté. On peut proposer à ce sujet deux sentimens. Selon le premier, qui est suivi par le plus grand nombre des Parses, qui ne présente rien d'extraordinaire, & que les preuves détaillées dans ce Mémoire semblent appuyer, cette distribution vient de Zoroastre, parce que les Prêtres la tiennent de père en fils des Disciples de leur Législateur. Le second sentiment paroîtra plus critique à certains esprits : il consiste à dire que quelques Docteurs Parses ont rassemblé plusieurs morceaux *zends* qui faisoient partie des ouvrages de leur Législateur,

(f) Je ne puis m'empêcher de remarquer la prévention de M. Huet contre les Livres *zends*. Ce Savant ne les connoît que de nom *(insincerum & librum Zind, mihi de nomine solùm cognitum.* Demonst. Ev. p. 78), & décide nettement que c'est un ouvrage apocryphe, quoiqu'il le croie très-ancien. Il n'est que trop commun de voir les Savans hasarder de pareils jugemens, lorsqu'on leur présente quelque chose de nouveau ou de contraire à leurs opinions. Si le fait confirme leur sentiment, ils ont la gloire d'avoir découvert l'imposture & savent bien le publier ; s'il en découvre la fausseté, quel lecteur ira chercher dans un gros ouvrage une phrase jetée comme au hasard & leur en faire un crime ! Le sentiment de M. *Buddeus* est plus modéré : *De libris*, dit cet habile Critique *(Histor. Eccles. vet. Testam. tom. II, p. 1057), qui apud Orientales sub Zoroastris nomine extant, speciatim de Zend-va-esta judicium ferre paulò difficilius, cum eorum accurata ad nos nondum pervenerit notitia.*

qu'ils les ont divisés en chapitres, & qu'il en est résulté ce que l'on nomme le *Zend-avesta.* De cette manière les répétitions & les insertions s'expliquent naturellement; & cette idée s'accorde assez avec ce que porte le *Ravaët* du Destour Barzou.

Voy. ci-ap. 2.e part. Réponse à la 1.re Object.

Quelque sentiment que l'on embrasse sur cette question, les Livres *zends* pourront toujours être attribués à Zoroastre. L'Alkoran est généralement regardé comme l'ouvrage de Mahomet, quoiqu'il ait été rédigé par Abou-bekr son successeur; sans parler des altérations que ce Livre a pu recevoir de la part de ceux que le Khalife Othman chargea dans la suite de revoir l'original d'Abou-bekr.

Tel est le point de vue sous lequel j'envisage dans ce Mémoire les Livres *zends,* dont je vais établir l'authenticité. Les preuves sur lesquelles elle est fondée sont de deux espèces, intrinsèques, si je puis m'exprimer ainsi, & extrinsèques. J'appelle preuves intrinsèques celles qui sont puisées dans ces Livres même, prises de leur nature, du ton de vérité qu'ils présentent. Les preuves extrinsèques regardent en général tout ouvrage produit par les Parses comme sorti des mains de leur Législateur. Je commence par ces dernières preuves.

Zend-avesta, t. I, 1.re part. p. CCCXVIII.

Les Parses, descendans de ceux qui, après la mort d'Iezdjerd, se retirèrent dans les montagnes du Kirman & dans l'Inde, attribuent les Livres *zends* à Zoroastre, qu'ils regardent comme leur Législateur. Examinons de sang-froid de quelle valeur peut être le témoignage de ce peuple. Semblables aux Chaldéens dont parle Diodore de Sicile, les Parses reçoivent de leur père le dépôt de la Science, & se font une religion de le transmettre à leur postérité tels qu'ils l'ont reçu. Le zèle avec lequel ils gardent ce précieux trésor, les rend sourds à toute proposition de réforme. Si un savant Destour, tel que Darab, veut retrancher du texte *zend* qui a cours chez les Parses de l'Inde, des répétitions qui paroissent venir de l'ignorance des copistes, cette entreprise éprouve de la part de la Nation une contradiction opiniâtre, qui s'oppose à tout changement, même dans les traductions & les commentaires *pehlvis.* C'est à une tradition

Diodor. lib. II, pag. 115, edit. 1604.

Zend-avesta, t. I, 1.re part. p. CCCXXVI, CCCXXVII.

non interrompue que l'on doit l'authenticité & l'intégrité de leurs Livres, plutôt qu'à l'examen raiſonné de ce qu'ils contiennent. Voilà les Parſes qui préſentent les ouvrages de Zoroaſtre. Peut-on leur refuſer le caractère d'hommes de bonne foi? Or cette bonne foi, & l'attachement invincible qu'ils ont à la Loi de leurs pères, méritent quelque conſidération, ſur-tout ſi l'on fait attention à la nature des Livres qu'ils regardent comme l'héritage le plus précieux qu'ils aient reçu de leurs ancêtres. C'eſt la voix d'un peuple entier qui nous offre les monumens de ſa foi, des Livres liturgiques, dont les pratiques religieuſes & les uſages civils ſont pour ainſi dire le témoin & le commentaire. En ſecond lieu, ces Livres forment le Bréviaire des Prêtres Parſes, ils les liſent continuellement; il n'eſt pas rare de rencontrer des Mobeds qui les récitent de mémoire : ils ſont la baſe de l'Office divin & de la plupart des prières des ſimples Parſes.

Il faut convenir, je le répète, que les ouvrages attribués à Zoroaſtre, conſidérés ſous ce point de vue, c'eſt-à-dire comme Livres liturgiques & faiſant partie du corps, de l'extérieur de la Religion des Parſes par une récitation journalière, que ces ouvrages trouvent dans des témoins de bonne foi & zèlés, des garans reſpectables de leur authenticité.

Mais, dira-t-on avec M. Brucker, c'eſt peut-être pour donner une plus haute idée de la Religion qu'ils profeſſent, que les Parſes font Zoroaſtre auteur de leurs Livres ſacrés.

Les *peut-être*, ſur-tout en matière de fait, ne ſont pour l'ordinaire que le dernier retranchement d'un doute qui craint & refuſe d'être éclairci. Ma réponſe à cette objection ſera fondée ſur l'examen des différentes époques de la Religion des Perſes.

Djemſchid, ſelon les Livres *zends, pehlvis* & *perſans*, eſt un des premiers rois de Perſe. Les mêmes ouvrages font mention de Hom, Légiſlateur célèbre du temps de Vivenghâm, père de Djemſchid, un ſiècle ou deux après le Déluge. Le palais que Hom habitoit étoit ſur l'Albordj, montagne de Géorgie, & les caractères que les Livres *zends* donnent à ce perſonnage

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. t. XXXVII, p. 661, 662, 749.

Mém. de l'Ac. des Bel. Lettr. t. XXXVII, p. 749. Zend-av. t. II, p. 301-303, 324, 335. Idem, t. I, 2.e part. p. 271. Mém. de l'Academ. tome cité p. 662.

me portent à croire, comme je l'ai dit ailleurs, que c'est l'ancien Zoroastre, dont parlent les Auteurs grecs & latins. Les Parses ne lui attribuent pas d'ouvrages; ils le regardent seulement comme un de leurs Génies tutélaires.

Pour ce qui est de Djemschid, on lit dans les Livres *zends*, qu'Ormuzd au commencement lui proposa sa Loi; mais ce Prince, effrayé sans doute par la multitude des cérémonies, se contenta, ainsi que plusieurs de ses descendans, de pratiquer l'essentiel de cette Loi. Voilà ce que j'appelle le premier âge de la Loi des Perses, celui des *Poëriodékéschans,* c'est-à-dire *des hommes de la première Loi.*

Id. p. 663, 717 & suiv.

Le second répond au temps de Gustasp, descendant de Djemschid, & qui vivoit dans le VI.e siècle avant l'ère Chrétienne. C'est alors que la Loi est annoncée publiquement, & qu'elle donne du corps, par un Culte extérieur, aux dogmes que la tradition avoit conservés. Zoroastre, qui en est l'apôtre, nous présente Hom comme le maître qui l'instruit, c'est-à-dire celui dont il a recueilli les Loix ou les traditions. Par-là il donne plus de poids à la doctrine qu'il prêche, il en assure même la succession constante depuis les premiers temps de la monarchie Perse jusqu'à Gustasp.

Zend-av. t. I, 2.e part. p. 68, 107.

Les Parses distinguent dans ce second âge de leur Religion trois époques, qu'ils appellent des états d'anéantissement.

Le premier sous Alexandre, trois cents trente ans avant J. C. Les conquètes de ce Héros, au rapport des Parses, nuisirent pour quelque temps à la réforme de Zoroastre.

Le second état d'anéantissement de la Religion Perse répond au III.e siècle de l'ère Chrétienne. Ardeschir-Babekan, chef de la dynastie des Sasanides, étant monté sur le trône de Perse, voulut rendre à la Loi de ses pères l'éclat dont elle jouissoit avant l'invasion d'Alexandre & le règne des Aschkanides. « Ahriman, dit l'auteur du *Viraf-namah (g),* avoit répandu

(g) Ceci est tiré du *Viraf-namah pehlvi & persan. Voy. le* Zend-avesta, *tome I, 2.e part. N. page IX, n.° VII, 1; page XXXII, n.° XIII, 2; & tome II, page 22, n. 2.*

ſes doutes ſur la terre. Une multitude d'uſages introduits arbi- « trairement défiguroient l'extérieur de la Loi; on en conteſtoit « la divinité; & l'état de l'homme après la mort paſſoit pour « une pieuſe fiction. »

Ardeſchir, pour diſſiper les doutes, convoqua les Mobeds & les Deſtours de ſon Empire. Ils s'aſſemblèrent au nombre de quarante mille à la porte du temple du feu *Farpa*, & après s'être préparés par la prière au choix qu'ils alloient faire, de ſept Mobeds diſtingués par leur ſainteté ils en élurent un, nommé *Neſchapour*, qui fut enſuite appelé *Viraſp* (par corruption *Viraf)*, c'eſt-à-dire *intelligence excellente*, & le chargèrent d'aller conſulter l'Etre ſuprême.

Zend-av. t. II, p. 22, n. 2.

Pour s'acquitter dignement de cette commiſſion Viraſp ſe purifia, récita les paroles ordonnées par la Loi, vida trois fois la coupe de Guſtaſp que l'on avoit remplie de vin, & s'endormit ſur un tapis. Son ame, ajoute l'Écrivain *pehlvi*, parcourut pendant ſept jours le Ciel & l'Enfer, rentra le huitième dans ſon corps, & Viraſp ſe réveilla. Les Mobeds, en le gardant, étoient occupés à réciter, en préſence du Feu, le *Zend-aveſta* (le *Vendidad*, l'*Izeſchné)* & les *Ieſchts*.

Viraſp ſe levant demanda à manger, & raconta enſuite ce qu'il avoit vu pendant ſon extaſe. Le ſéjour des Bienheureux lui avoit préſenté les récompenſes accordées aux bonnes œuvres. Entre le Ciel & l'Enfer il avoit vu un lieu nommé *Hameſtan*, deſtiné pour ceux dont les bonnes actions égalent les mauvaiſes; & toutes les eſpèces de péchés lui avoient paru recevoir en Enfer un châtiment particulier *(h)*.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 667.

Le prétendu Prophète termina ſon récit par ces paroles: « Séroſch (le Génie qui le conduiſoit) me tira de ce lieu ténébreux, & me mena à la lumière première. Là Ormuzd «

Zend-av. t. II, pag. 233—238.

(h) Zoroaſtre, ſi l'on en croit l'auteur du *Zerduſt-namah*, avoit vu à peu-près les mêmes objets *(Zend-av. tome I, 2.e part. p. 22—24)*. Dans Platon, Hérus, fils d'Arménius, appelé *Zoroaſtre* par S.t Clément d'Alexandrie *(Strom. lib. V, p. 598, edit. 1641)*, paroît jouer le même rôle. *De Republ. lib. X; Oper. tom. II, p. 614 & ſuiv. edit. Serr. Mém. de l'Ac. des Bell. Lett. tome XXXVII, p. 752.*

» me dit : apprenez à ceux qui ſont inſtruits que Dieu vous a
» parlé ainſi ; j'habite un lieu brillant & étendu ; je répands la
» lumière & ne montre pas mon corps ; on entend ma voix
» ſans me connoître ; tel eſt Ormuzd.

» Le Dieu juſte Juge, élevé au-deſſus de tous les Etres céleſtes,
» me dit : annoncez ceci au monde des vrais Croyans, vous
» Arda-Viraſp, il n'y a qu'une voie pure ; les autres voies, celle
» même des *Poériodékéſchans* (depuis la miſſion de Zoroaſtre),
» ne ſont pas des voies. Suivez-là cette unique voie pure, & que
» ni les biens ni les maux ne vous en détournent. Quelque choſe
» qui vous arrive, ſoyez pur de penſée, de parole & d'action,
» & je ſerai avec vous. Suivez la Loi excellente que Sapetman
» Zoroaſtre & Guſtaſp ont reçue de moi. Faites-là pratiquer
» dans le Monde, cette Loi pure ; éloignez-vous de celle qui y
» eſt contraire ; & ſachez que le bœuf, le cheval, l'or, l'argent,
» l'homme, tout deviendra pouſſière & ſe mêlera à la pouſſière.
» Mais celui qui m'honore dans le Monde, qui fait le bien,
» qui eſt juſte comme vous, Arda-Viraſp, ſera grand devant
» moi. C'eſt pour la pureté de vos actions, l'exactitude avec
» laquelle vous obſervez la Loi, l'*Izeſchné* que vous récitez avec
» zèle à l'honneur des Amſchaſpands, (c'eſt pour tout cela) que
» je vous connois.

Mém. de l'Acad. tome cité p. 663.

» Dès que j'eus entendu ces paroles, ajouta Viraſp, j'adreſſai
» ma prière au juſte Juge Ormuzd, enſuite Séroſch pur &
» victorieux me fit paſſer le pont *Tchinevad*, & de-là mon ame
eſt deſcendue ſur ce tapis. »

Id. p. 666.

Les Mobeds, perſuadés de la vérité de ce que diſoit Viraſp, ou feignant de l'être, ſe réunirent dans l'obſervation régulière de la Loi de Zoroaſtre.

Ces prétendues viſions ne ramenèrent pourtant pas tous les incrédules. Ils ſe multiplièrent au point que ſous le règne de Sapour, fils & ſucceſſeur d'Ardeſchir, Aderbad-Mahreſpand, trentième deſcendant de Zoroaſtre, fut obligé de recourir à un nouveau prodige pour diſſiper les doutes dont la Loi étoit obſcurcie. L'Hiſtoire rapporte qu'on lui verſa ſur le corps des métaux fondus ſans qu'il en reçût aucune atteinte ; & le peuple,

[illegible] p. 76. [illegible] [illegible] p. [illegible] [illegible] p. [illegible]

entraîné par ce ſecond miracle, ſe ſoumit avec ferveur à la Religion de ſes pères.

Cette ferveur n'empêcha pas Manès (*Mani* chez les Orientaux) de former quelques années après en Perſe une ſecte nombreuſe. Les Mages qui étoient attachés à la Religion de Zoroaſtre s'opposèrent aux nouveautés qu'il vouloit introduire, & il périt ſous le règne de Behram, fils d'Ormuzd.

Dans le VIe ſiècle de l'ère Chrétienne, Kobad étant ſur le trône de Perſe, Mazdek excita de nouveaux troubles, ſous prétexte de rendre les biens communs & de les répartir également entre tous les Perſes. Khoſro Anoſcheh rouan le fit mettre à mort.

D'Herbel. Biblioth. Orient. p. 565.

Le troiſième état d'anéantiſſement de la Loi de Zoroaſtre eſt celui auquel les Mahométans l'ont réduite, lors de la deſtruction de l'empire Perſe ſous le dernier Iezdedjerd. Depuis ce temps l'hiſtoire de cette Religion ne préſente aucun perſonnage qui ait attiré la vénération générale des Parſes du Kirman & de l'Inde.

Je reprends l'objection. C'eſt peut-être pour donner une plus haute idée de la Religion qu'ils profeſſent, que les Parſes font Zoroaſtre auteur de leurs Livres ſacrés.

Je réponds 1.° que les Parſes, dans les diſpoſitions qu'on leur ſuppoſe, devroient plutôt faire remonter ces Livres juſqu'à Hom, Légiſlateur au moins contemporain du père de Djemſchid. 2.° Si les Livres *zends* ne viennent pas de Zoroaſtre, on ne peut raiſonnablement les attribuer qu'à quelque perſonnage fameux de la Religion Perſe, poſtérieur à ce Légiſlateur, & l'on ſait que le règne des Aſchkanides n'en offre aucun de ce genre.

Ci-d. p. 179.

D'ailleurs 1.° les Livres *zends* font mention des Rois, des Héros, des perſonnages célèbres qui ont paru en Perſe juſqu'à Guſtaſp, & l'on ne trouve dans ces Livres aucune trace des règnes des Aſchkanides, tandis que les ouvrages *parſis* & autres, faits depuis le IVe ſiècle de l'ère Chrétienne, rappellent les Princes, les Prêtres célèbres de la dynaſtie des Saſanides.

Cette réflexion ſera développée à la fin de la première partie de ce Mémoire.

C.-d. p. 180. Cap. 2.e part. 1.er Object.

2.° Le règne des Aſchkanides eſt repréſenté, dans les Livres des Parſes, comme un règne de troubles; ſi les Docteurs veulent y faire revivre la ſcience, c'eſt ſans ſuccès; ce zèle ne produit que de *mauvais ouvrages, kitab khoar maieh.*

3.° Ceux qui, ſous le règne d'Ardeſchir, conteſtoient la divinité de la Loi de Zoroaſtre, n'auroient pas manqué de dévoiler la vraie époque des Livres qui portoient le nom de ce Légiſlateur, s'il y avoit eu alors quelque doute à ce ſujet; & cependant il n'eſt dit nulle part qu'on ait reproché aux partiſans de l'ancien Culte de s'autoriſer de Livres fauſſement attribués à Zoroaſtre. C'étoit le Culte qu'on attaquoit, & non l'authenticité des Livres ſur leſquels il étoit fondé.

Mém. de l'Ac. des Bel. Lettr. tome XXXV, p. 164, 165; t. XXXVII, p. 574.

C.-d. p. 181.

4.° Ardeſchir-Babekan, deſtructeur de l'empire Aſchkanide, & qui ſe regardoit comme le vrai ſucceſſeur des anciens rois de Perſe, les Perſes eux-mêmes, quand le Monarque auroit eu des raiſons pour autoriſer la fourberie des Prêtres, les Perſes, par rivalité de nation, auroient été les premiers à proſcrire des Livres controuvés ſous les princes Aſchkanides, des Livres qu'on auroit oſé décorer du nom de ceux que les Perſes leurs pères avoient pu conſerver : car les Perſes, comme je l'ai montré ailleurs, depuis Alexandre juſqu'à Ardeſchir-Babekan, ont toujours fait un corps de nation avec des Rois particuliers *(i)*. Cependant nous voyons les Prêtres lire les Livres *zends* en préſence d'Ardeſchir, du peuple. Sous Sapour le reſpect pour ces Livres augmente, & n'a pas ceſſé depuis dans la Nation, malgré la deſtruction de l'empire Perſe.

Il ſuit, je crois, de ces réflexions, qu'on ne peut ſuppoſer

(i) Strabon parlant des palais des rois de Perſe, dit : Ταῦτα μὲν τὰ κατὰ τὴν τῶν Περσῶν ἀρχήν. οἱ δ᾽ ὕστερον ἄλλοις, καὶ ἄλλοις ἐχρήσαντο, ὡς εἰκὸς [illegible] ποιν, ἅτε καὶ τῆς Περσίδος ἠλαττωμένης ὑπὸ τῶν Μακεδόνων, καὶ ἔτι μᾶλλον ὑπὸ τῶν Παρθυαίων. καὶ γὰρ εἰ βασιλεύονται μέχρι νῦν ἴδιον βασιλέα ἔχοντες οἱ Πέρσαι, τῇ γε δυνάμει πλεῖστον ἀπολείπονται, καὶ τῷ Παρθυαίων ὑπακούουσι βασιλεῖ. *Geogr. lib. XV, p. 728.*

que les Livres *zends* aient été composés sous la dynastie des Aschkanides.

A qui donc les attribuer, si on refuse d'en reconnoître Zoroastre pour l'auteur? Ce ne peut être qu'à quelqu'un des personnages qui, depuis les Aschkanides, se sont rendus fameux chez les Perses, par le bien ou par le mal qu'ils ont fait dans la Religion.

L'Histoire nous présente quatre personnages de ce genre sous la dynastie des Sasanides; savoir, Virasp, Aderbad Mahrespand, Manès & Mazdek.

D'abord je ne crois pas qu'on se décide pour les deux derniers. Est-il naturel d'attribuer les Livres d'une Religion à des gens qui meurent comme sectaires, par les ordres de deux Princes partisans zélés de cette même Religion? De plus, leurs noms ne se trouvent ni dans les Livres *zends,* ni dans les prières *parsies*, quoique ces prières rappellent tous ceux qui se sont distingués dans le culte de la Loi. J'ajoute une réflexion. Le système de Manès est visiblement tiré de celui de Zoroastre, dont il diffère néanmoins en plusieurs points, & particulièrement dans ceux qui lui sont communs avec le Christianisme, & avec le Chaldéisme altéré tel qu'il l'étoit du temps de cet Hérésiarque: ce qui semble prouver que Manès n'a pas composé les Livres *zends*, & que ces ouvrages existoient de son temps.

On ne seroit pas plus fondé à les attribuer à Virasp ou à Aderbad Mahrespand. Le premier, selon les Parses, n'a pas laissé d'Écrits, & l'on ne connoît du second que le *Patet* qui porte son nom. D'ailleurs comment ces deux Prophètes des Parses auroient-ils composé les Livres *zends!* Ces ouvrages existoient de leur temps & même avant eux, puisque tandis que Virasp étoit en extase, les Mobeds récitoient le *Zend-avesta*, les *Ieschts* avec les cérémonies que les Parses pratiquent maintenant; puisque Virasp lui-même avoit célébré plusieurs fois l'*Izeschné* avec zèle, avant que d'être chargé d'aller consulter l'Etre suprême: ce qui montre en même-temps que les Parses, avant ce Prophète, avoient une forme de Culte déterminée.

Zend-avesta, t. II, p. 28.

Ci-d. p. 181, 182.

J'ajoute que les Livres *zends* ne font aucune mention de Virafp ni d'Aderbad Mahrefpand, & que ces perfonnages font nommés dans les prières *parfies* compofées depuis le IV.e fiècle. On devroit encore trouver extraordinaire que Virafp, ou tout autre Perfe, eut écrit dans une langue morte telle qu'étoit alors la langue *zende*, tandis que peu d'années après Aderbad Mahrefpand inftruifoit les Perfes en *parfi* mêlé de *pehlvi*, & que le premier de ces idiomes commençoit à être en Perfe d'un ufage prefque général. Si l'on attribue à Virafp la rédaction des Livres *zends*, pourquoi les Livres modernes ne lui font-ils pas honneur de ce travail, comme ils donnent le *Patet* à Aderbad Mahrefpand?

Zend av. t. II, p. 53.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lett. tome XXXI, p. 428. 431.

Puis donc que les Livres *zends* ne peuvent être attribués à aucun des quatre perfonnages qui, depuis Zoroaftre, fe font rendus fameux dans la Religion des Perfes par le caractère de Prophète ou par celui de fectaire, & que d'ailleurs il n'y a pas d'apparence qu'on les faffe remonter jufqu'au temps de *Hom*, on doit reconnoître que Zoroaftre lui-même les a compofés.

C'eft fans doute de la vérité inconteftable de ce fait, que vient l'unanimité des Parfes & même des Mahométans fur l'auteur des Livres *zends*.

D'abord on n'exigera pas que des étrangers nous donnent en détail les noms de tous les écrits de Zoroaftre, ni qu'ils rapportent des paffages entiers qui prouvent l'exiftence de chaque Ouvrage en particulier. Où font les anciens monumens qui préfentent de pareils garans? Trouve-t-on dans les auteurs Grecs ou Latins les noms ou les notices détaillées des Livres des Juifs? Les anciens Livres des Chinois, les *Kims*, tirent d'eux-mêmes & du témoignage des Écrivains de la Nation, la preuve de leur authenticité.

Tout ce qu'on peut raifonnablement demander, c'eft de voir les Mahométans, Arabes & Perfans, appeler unanimement le *Zend-avefta* l'ouvrage du Légiflateur des Perfes. Et cette preuve ne paroîtra pas indifférente, quand on fera réflexion 1.° que le mot *Zend-avefta* défigne vifiblement des Livres écrits en *zend*. 2.° Qu'il n'exifte maintenant en cette langue que les

Ouvrages attribués à Zoroaſtre; que les Écrivains Mahométans ne diſent rien qui porte à croire que de leur temps il exiſtât aucun autre Livre écrit en *zend*, & que par conſéquent nommer le *Zend-aveſta*, c'eſt nommer les Livres de Zoroaſtre. Mais les Mahométans vont plus loin : quelques-uns citent des portions du *Zend-aveſta*, nomment des Traités qui y ont rapport, nous font connoître ſur quoi rouloit cet ouvrage.

Mohammed abou Djaafar ebn Djerir el Ttabari, hiſtorien Arabe du IX.ᵉ ſiècle de l'ère Chrétienne, fait mention des douze mille peaux ſur leſquelles étoit écrit le Livre de Zoroaſtre. Dans le X.ᵉ ſiècle *(i)* Maſooudi, qui rapporte auſſi cette circonſtance, donne la généalogie de ce Légiſlateur, à deux perſonnages près, comme elle eſt dans le *Boun-dehesch*, lui attribue l'*Eſta*, le *Zend*, parle du *Pa zend*, & dit que les Livres de Zoroaſtre traitoient de ce qui eſt ordonné ou défendu, & du ſervice de Dieu.

Hyde, de Relig. vet. Perſ. p. 319.

Mſſ. Arab. de la Bibl. du Roi, n.° 599, f.° 55. Mſſ. Perſ. n.° 95, fol. 93, v.° Zend-av. t. II, p. 419.

Ferdouſi, célèbre poëte Perſan, dans le X.ᵉ ſiècle de l'ère Chrétienne; l'auteur du *Tebkat naſſeri*, dans le XIIIᵉ; celui du *Tavarikh Maadjem*, dans le XIVᵉ; Mirkond, ſur la fin du XVᵉ *(k)*; ſon abréviateur, dans le XVIᵉ; vers le milieu du XVII.ᵉ Tavakkol, auteur du *Tavarikh Schah-namah;* tous ces Écrivains s'accordent à donner aux Livres de Zoroaſtre le nom de *Zend* ou *Zend-aveſta*.

Id. t. I, 1.ʳᵉ part. p. DXXXV, DXXXVI. Hyde, de Rel. v. Perſ. p. 322. Voy. les mſſ. Perſ. de la Bibl. du Roi, n.° 61; & n.° 95, fol. 93, verſ.

Dans le *Farhang Djehanguiri*, dictionnaire Perſan auquel

(i) Joſué Bar Bahlul, auteur Syrien du X.ᵉ ſiècle *(Aſſeman. Bibl. Orient. tom. III, pag. 257, n. 2)*, dans ſon dictionnaire Syriaque-arabe, tiré, ſelon Ebed Jéſu, de beaucoup d'ouvrages différens, donne le nom d'*Aveſta (Abeſtogo)* aux ouvrages de Zoroaſtre. *Hyde, de Rel. v. Perſ. p. 337.*

(k) Zerduſt.... tchoun bezorg ſchod be djebeli az djebal Ardebil bala raſt ve az andja ferou amad o ketabi dar daſt daſcht o migoſt ke in ketab az ſekef khaneh keh bar in koh aſt nazel ſchod ve an noskehra Zend nam nehad o tchoun hameh kaſ maani Zend fehem namikardand ſcharehi bedan neviſchteh be Pazend moſoum kardanid. « Lorſque Zoroaſtre fut grand, il monta ſur « une des montagnes d'Arbebil; il en « deſcendit enſuite tenant en main un « Livre : il diſoit que ce Livre étoit « deſcendu (du Ciel, paſſant) par le « toit (d'une ou) de la maiſon qui « étoit ſur cette montagne, & donna à « ce *nosk* le nom de *Zend*. Et comme « tout le monde ne comprenoit pas le « ſens du *Zend*, il en fit une explica- « tion, qu'il déſigna ſous le nom de « *Pa zend*. » Rozzot-euſſafa, *1.ᵉʳ Dafter, art.* Guſtaſp.

Zend-avesta, t. I, 1.re part. page DXXXII. *Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome* XXXI, *p.* 350, *n.* (9).

des Mahométans ont travaillé avec le Destour Ardeschir (aux mots *Zend*, *Pa zend* & *Iardah)*, les poëtes Persans Hakim Khakani, Nasser Khosro, Hakim Anweri & Kosroani font mention du *Zend*, du *Zend-asta* ou *Zend-vestan;* Nasser Khosro & Hakim Anweri, du *Pa zend;* Khosroani, de l'*Iardah*, commentaire du *Zend*, selon le même Dictionnaire.

Zend-av. t. II, p. 339, 352, *n.* 1. *Mémoires de l'Académie des Bell. Lett. tome* XXVII, *p.* 576, 577, 651.

Dans le XII.e siècle l'auteur du *Modjmel el Tavarikh* nous dit *(fol. 60, recto)* que Zoroastre présenta le *Bestak* ou *Esta* à Gustasp; cet Écrivain cite Hamzah d'Ispahan, qui rapporte l'origine du monde & celle du genre humain *d'après un Livre fait sur l'Abesta de Zoroastre, qui est (le fondement de) la Loi des Parses.* Dans le même siècle Schahristani, auteur Arabe, attribue le *Zend-avesta* à Zoroastre, & nous apprend que, selon cet ouvrage, le monde est divisé en deux parties, *mino* & *gheti*, c'est-à-dire *le (monde) céleste & le monde (terrestre);* que selon la doctrine de Zoroastre tout dans ce monde est *bakhschesch* ou *konesch*, *bonne volonté (disposition donnée)* ou *action*, c'est-à-dire *puissance* ou *acte.* Il nomme les trois mesures d'actions, si souvent rappelées dans les Livres des Parses, *mineschné, gobeschné, koneschné; penser, parler, agir.*

Hyde, de Relig. vet. Pers. p. 301.

Zend-avesta, t. I, 1.re part. p. DXXXII.

Le *Farhang Djehanguiri*, cité plus haut, & le *Farhang Berhan-katée*, rédigé par un Mahométan, parlent clairement du *Zend-avesta* ou de l'*Esta*, ouvrage de Zoroastre, Livre des Mages qui traite du culte du Feu. Ces deux Dictionnaires disent (au mot *nosk)* que le *Zend* avoit été divisé par ce Législateur en vingt-un *nosks* ou parties. Le *Djehanguiri* (aux mots *Barsom* & *Aschtad)*, nomme positivement les *nosks Vendidad, Iescht, Aschtad;* le *Berhan-katée* a des articles pour ces trois *nosks*, pour le *nosk Hadokht* & pour le *Sïah.*

[illegible]

Dakiki, poëte Persan plus ancien que Ferdousi, attribue (dans le *Loghot Halimi)* le *Zend* à Zerdust; & dans le *Djehanguiri* (au mot *Khordeh)*, il fait mention du *Khordeh* (qui ne diffère pas de l'*Izeschné)* & de l'*Iardah.* Hakim Souzeni, poëte Persan, (dans le même Dictionnaire, au mot *Khescht)*, cite le *Khescht*, douzième *nosk* de l'*Avesta.*

[illegible]

Enfin, & dans le X.e siecle, comme je l'ai déjà remarqué,

le poëte Ferdousi, cité dans le *Farhang Djehanguiri* (au mot *Barsom*), fait mention du *Baj* (le *Vadj*), espèce de silence religieux; du *Barsom*, instrument de religion dont il est souvent parlé dans les Livres *zends;* du *Zamzam* (ou *Vadj*), prière qui fait partie des *Nerengs*, de la liturgie Parse.

Voy. ces mots à la Table des mat. du Zend-avesta.

On voit que remontant aux siècles où les Lettres florissoient dans l'Orient, le IX.e & le X.e de l'ère Chrétienne, deux ou trois cents ans après la destruction de l'empire Perse, lorsque la dispersion des disciples de Zoroastre, & l'état d'abaissement où ils se trouvoient, donnoient plus de facilité pour acquérir & consulter leurs Livres, connoître leur Religion, & qu'on possédoit les annales de la Perse en *pehlvi*, ouvrage sans doute bien antérieur à cette époque; c'est depuis ce temps jusqu'au siècle actuel, qu'une chaîne d'écrivains Mahométans, Arabes & Persans, historiens, poëtes, auteurs d'ouvrages qui traitent des différentes Religions, de dictionnaires, nous donnent sur le *Zend-avesta,* sur les Livres de Zoroastre, les détails que l'on vient de voir. Une partie de ces détails se trouve dans des écrivains (Ferdousi, Mirkond), qui au règne de Gustasp nous parlent de la réforme de Zoroastre, auteur des Livres *zends,* qui font mention des rois Aschkanides, qui nous donnent l'histoire d'Ardeschir Babekan, chef de la dynastie des Sasanides, & qui par conséquent, si le *Zend-avesta* avoit été fabriqué sous le nom de Zoroastre, du temps des Aschkanides ou d'Ardeschir Babekan, n'auroient pas manqué, comme Mahométans & comme historiens, de le remarquer. Cependant, loin de rien dire de semblable, ils font Zoroastre auteur du *Zend.* Ceci prouve que le bruit public en Orient attribuoit le *Zend-avesta* au Législateur des Perses; & ce bruit étoit fondé sur le témoignage constant des Parses.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lett. tome XXXI, p. 379, n. (3), D'Herb. Bib. Or. p. 867.

Nous voyons en effet que le *Zend-avesta*, l'*Izeschné,* les *Ieschts* sont nommés dans le *Virasp-namah pehlvi,* ouvrage que plusieurs Parses rapportent presque au temps où a vécu ce Prophète de leur loi. Dans le même siècle, le *Patet* d'Aderbad Mahrespand commence & finit par des prières tirées des Livres *zends.*

Ci-d. p. 181, 182.

Depuis leur dispersion, les Parses séparés les uns des autres par de vastes étendues de pays, se sont quelquefois trouvés divisés sur des articles particuliers de la Loi; mais ces dissentions n'ont jamais eu pour objet l'authenticité de leurs Livres sacrés. L'histoire nous apprend qu'environ cent seize ans après la mort d'Iezdedjerd, une troupe de Perses se retira dans l'Inde, à peu près l'an 767 de l'ère Chrétienne, portant avec elle les livres de sa Loi écrits en *zend*. Le Kohestan, les montagnes du Kirman furent l'asile d'une autre partie considérable de ce peuple fugitif; & lorsque le Destour Ardeschir apporta, il y a quatre cents ans, plus ou moins, du Sistan dans l'Inde, la *Traduction pehlvie* du *Vendidad*, il n'est dit nulle part que l'original *zend* ait été trouvé différent de celui qui y étoit déjà.

Zend avesta, t. I, 1.re part. p. CCCXVIII.

Idem, page CCCXXIII.

Plusieurs années après, Tchengâh schah, Parse célèbre de Nauçari, écrit aux Destours du Kirman, & ne les consulte que sur différens points de la Loi qui étoient négligés dans le Guzarate. Les *Ravaëts* qui existent maintenant, remontent à près de trois cents ans, & ne font mention d'aucune contestation dont l'authenticité des Livres *zends* ait été le sujet. On voit bien les Destours du Kirman apprendre aux Parses de l'Inde, que Zoroastre avoit composé d'autres ouvrages que ceux qu'ils possédoient; mais jamais ces derniers ne sont contestés.

Ibid.

Idem, tome I, 2.e partie, N. p. XXXVIII. Mém. de l'Ac. des Bel. Lett. t. XXXVII, p. 610. A la fin de ce Mém. Liste des Nosks, &c.

Depuis, il a paru dans l'Inde, de temps à autre, différens Destours envoyés d'Iezd. Leurs Livres sacrés; savoir, le *Vendidad*, l'*Izeschné*, le *Vispered*, les *Ieschts*, les *Néaeschs* & le *Si-rouzé*, se sont toujours trouvés les mêmes que ceux des Parses de l'Inde; lesquels, pour la plus grande partie, ont été traduits, il y a plus de trois cents ans, en Samskrétan, par des Destours dont les descendans sont connus à Nauçari & à Surate.

Zend-avesta, t. I, 2.e part. N. page IV, n.o II; p. V, n.o III.

Idem, t. II, p. 55.

Enfin le Destour Djamasp ne trouva à corriger, il y a près de cinquante ans, que les abus dans les cérémonies légales, & quelques altérations dans la Traduction *pehlvie* du *Vendidad*. Le Texte *zend* de cet ouvrage, qui avant lui étoit entre les mains des Parses de l'Inde, est encore suivi par le

Id. t. I, 1.re part. p. CCCXXVI.

plus grand nombre des Destours du Guzarate, & est le même, à quelques répétitions & transpositions près, que celui qu'il a laissé dans cette contrée. J'ai l'un & l'autre sous les yeux.

Zend-avesta, t. I, 2.e part. N. p. IV, n.° 11; 1.re part. page DXXX, n.° 10.

Assurément des disputes aussi vives que celles qui s'élevèrent, il y a cinquante à soixante ans, entre les Parses de l'Inde, au sujet du *Penom* & du *No rouz*, disputes auxquelles les Destours du Kirman prirent part, n'auroient pas manqué de faire éclater des reproches sur les Livres des deux partis, si ces Livres n'avoient pas été constamment les mêmes & de temps immémorial. Que l'on pèse avec soin cette unanimité entre des personnes éloignées & divisées par des querelles de Religion, & l'on trouvera qu'elle est d'un grand poids en faveur du fait pour lequel elle dépose. Le Pentateuque Samaritain confirme celui des Juifs.

Idem, p. CCCXXVI, CCCXXVII.

Il semble, après les preuves que je viens de développer, qu'on n'ait à desirer que de trouver dans les Livres *zends* eux-mêmes, des marques de leur authenticité. Ces ouvrages en fournissent de plusieurs espèces que je vais présenter sous le jour dont elles me paroissent susceptibles.

Les Livres attribués maintenant à Zoroastre, sont écrits en *zend*, & contiennent des dogmes théologiques, des préceptes relatifs à la morale & aux cérémonies légales, & des traits d'Histoire. Considérons chacun de ces objets en particulier.

Les langues se présentent d'abord : c'est le *Zend* pour l'original, le *Pehlvi* & le *Parsi* pour les traductions. Je ne m'étendrai pas ici sur la nature de ces langues; cette matière est discutée dans deux Dissertations qui ont paru dans le XXXI.e volume des Mémoires de l'Académie. Je remarque seulement ce qui a rapport au point dont il s'agit.

Le *Zend*, comme je le prouve dans la première de ces Dissertations, est un idiome très-ancien. Il remonte plus de quatre cents ans au-delà de l'ère Chrétienne. Les auteurs qui servent à prouver l'ancienneté du *Zend*, précèdent cette ère de plusieurs siècles. Mais tandis que le *Zend* dominoit dans la haute Asie, le *Pehlvi* & le *Parsi* étoient aussi en usage dans

Mém. de l'Ac. des Bell. Lett. tome XXXI, p. 365. Id. p. 407—409, 416—431.

une grande partie de la Perſe. Des témoins antérieurs au Chriſtianiſme, nous montrent le *Parſi* dans cet empire avant Jéſus-Chriſt. Dans le II.e ſiècle de l'ère Chrétienne, il paroît ſur les monumens de Religion, & on le voit dans le V.e prendre la place des autres langues uſitées juſqu'alors en Perſe.

Zend avesta, t. I, 2.e part. pag. 19, 20, 21, 22; & n. 1; pag. 25, 55.

Je fais maintenant une obſervation. Les Livres *zends* ont été compoſés dans l'Aderbedjan, patrie de Zoroaſtre *(l)*, ou dans le Schirvan, ou dans les montagnes de Balkhan, ou bien enfin dans la Perſe vers le Khoroſan. Si on les fait ſortir du Khoroſan quelques ſiècles après Jéſus-Chriſt, ou depuis l'invaſion des Mahométans, la langue dans laquelle ils ont été écrits, le *Zend*, devoit être alors dans cette contrée une langue morte, puiſque, comme je l'ai fait voir dans la ſeconde des Diſſertations dont j'ai parlé plus haut, depuis le milieu de la dynaſtie des Kéaniens juſqu'au ſiècle préſent, le *Pehlvi* & le *Parſi* y ont ſucceſſivement régné.

In vit. Apollon. l. I, c. 19, edit. Lipſ. 1709, [illegible] Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXI, p. 359 362, 365 — 370. [illegible] l'Ar- [illegible] l'ouvrage de M. [illegible] dans [illegible]

La même choſe peut ſe dire de l'Aderbedjan & du Schirvan. Il paroît par Philoſtrate, qu'au commencement du III.e ſiècle, la langue des Arméniens étoit différente de celle des Mèdes & des Perſes; & les rapports que l'on remarque entre le *Zend*, le Géorgien & l'Arménien, fourniſſent, il eſt vrai, des reſſemblances frappantes, mais ne prouvent pas que ces trois langues ſoient maintenant les mêmes. Cependant comme les langues Arménienne & Géorgienne, dans l'état où elles ſont actuellement, ne diffèrent pas eſſentiellement de ce qu'elles étoient dans le V.e ſiècle, ſi l'époque des Livres *zends* étoit poſtérieure aux conquêtes des Mahométans, ou ne les précédoit que d'un ou de deux ſiècles, la langue dans laquelle ils ſont écrits, devroit être de l'Arménien ou du Géorgien pur, ce qui n'eſt pas.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. t. XXXVII, p. 699 &c.

De plus, comment les Chrétiens de ces contrées, toujours en guerre avec les Perſes qui les tyranniſoient, ne leur ont-ils

(l) On voit dans le *Rezzat eulfesa* (*Ci-d. p. 187, note k*), que Zoroaſtre avoit compoſé les Livres *zends*, ou du moins une partie, ſur une des montagnes d'Ardebil. Cette ville de l'Aderbedjan eſt à l'eſt-nord-eſt de Tauris.

pas

pas reproché cette fourberie qu'ils étoient à portée de découvrir, si l'on suppose ces Livres écrits dans la langue vivante de leur pays? Nous ne voyons pourtant dans les *Actes des Martyrs de Perse* aucun trait qui ait rapport à cette accusation, quoique les Mages de leur côté s'élèvent contre l'usage que les Chrétiens, à ce qu'ils prétendoient, faisoient des saintes Écritures.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 686.

Manès & Mazdek avoient un beau prétexte de réforme, & n'auroient pas manqué de dévoiler l'origine de ces ouvrages supposés. Il me semble voir les Mahométans, qui pouvoient lire ces Livres, reprocher une imposture aussi grossière aux Perses qu'ils vouloient trouver idolâtres, pour couvrir leur invasion du manteau de la Religion. Cependant l'histoire du temps ne nous apprend rien de semblable.

Vie de Mahom. par Gagn. t. I, p. 134. Alcor. Maracc. page 541.

Il faut donc soutenir que les Livres *zends* ont été écrits dans une langue morte; & alors quelle intention donner à celui qui aura conçu ce bel ouvrage? Dans le III.e siècle, Aderbad Mahrespand écrit en *Parsi* mêlé de *Pehlvi;* & dans le même temps, un inconnu, ou Virasp, Aderbad lui-même, si l'on veut, va chercher pour composer les Loix de la Perse, une langue absolument surannée.

J'ajoute que le *Zend* n'étant plus alors d'usage, la connoissance n'avoit pu s'en conserver que par des Livres écrits en cette langue; & où sont-ils ces ouvrages différens des Livres *zends* actuels? On n'en trouve ni en Perse ni dans l'Aderbedjan. Jamais Chrétien, soit Grec, soit Latin, jamais Mahométan, dans aucun siècle, n'en a parlé, n'en a même soupçonné l'existence.

L'imposteur, dira-t-on, vouloit par-là relever le mérite de ses ouvrages, & voiler ses mystères: mais il devoit donc choisir une langue absolument ignorée; & il en prend une que les Savans au moins entendoient, puisqu'en Perse ses Livres sont traduits en *Pehlvi,* & long-temps après en *Samskrétan* dans l'Inde.

Ces réflexions ont toute leur force, si l'on veut que l'auteur des Livres *zends* ait été quelque Perse habile, mais inconnu, qui au temps des Aschkanides ou des Sasanides, pour remplacer

les vrais Livres de Zoroaſtre, que le malheur des temps avoit fait diſparoître de la Perſe, ait compoſé ſous le nom de ce Légiſlateur, & dans une langue morte, des Livres propres à repréſenter ſon ſyſtème théologique & cérémonial; elles auroient toute leur force, même quand on ſuppoſeroit que ce Perſe les eût formés de phraſes, de morceaux tirés des propres ouvrages de Zoroaſtre.

D'un autre côté, ſi le deſſein de ce Perſe étoit de fournir, par une fraude pieuſe, à ſes compatriotes, des armes contre les Juifs, les Chrétiens & les Mahométans, le moyen que la prudence lui préſentoit, étoit de plier ſon ſyſtème aux circonſtances, & non pas d'enſeigner ce que les Perſes avoient toujours cru & pratiqué, ce que leurs ennemis leur reprochoient. Les Livres *zends* n'offrent pourtant pas autre choſe. C'eſt une nouvelle preuve de leur authenticité, qui demande à être expoſée avec quelque étendue.

Ci-d. p. 191.

Les cérémonies légales, des préceptes de morale, pluſieurs dogmes & quelques traits d'hiſtoire forment, comme je l'ai déjà dit, le fond des Livres *zends.* C'eſt auſſi ſur quoi il eſt queſtion de ſavoir s'ils ſont d'accord avec les auteurs Grecs & Latins qui parlent de Zoroaſtre ou des Mages ſes diſciples. Des faits poſtérieurs à l'époque de ce Légiſlateur, & qui ſe trouveroient dans les Livres qu'on lui attribue, ſeroient une marque non ſuſpecte de nouveauté; mais auſſi, j'oſe l'aſſurer, c'eſt preſque la ſeule choſe qui mérite de fixer l'attention d'un Critique déſintéreſſé. Car quand ces Livres renfermeroient des dogmes & des uſages adoptés dans la ſuite par des peuples voiſins de la Perſe, on ne ſeroit pas fondé à en rien conclure contre leur authenticité.

Tout le monde ſait que l'Orient a été le berceau de la Philoſophie Grecque & Latine. Pythagore, Démocrite & Platon avoient eu pour maîtres les Mages de Perſe & les Prêtres d'Egypte. Ainſi ces rapports d'opinions, loin d'affoiblir l'authenticité des Livres *zends*, devroient au contraire l'étayer, puiſque les deux premiers Philoſophes que je viens de citer, ont vécu dans des temps peu éloignés de l'époque du

Clem. Alex. [illegible]

Légiſlateur Perſe, & que même Pythagore, ſi l'on s'en rapporte à ceux qui ont écrit ſa vie, a été ſon diſciple.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 719, 720.

Ce ſeroit m'écarter de mon ſujet, que d'inſiſter ſur l'origine de la Philoſophie Grecque. S.t Clément d'Alexandrie a épuiſé cette matière dans ſes *Stromates.* Il y prouve, par le témoignage des Philoſophes eux-mêmes, qu'elle devoit ſes plus beaux traits à ceux que les Grecs appeloient *Barbares*, les Orientaux; & le génie curieux & inquiet des habitans de la Grèce rend la choſe vraiſemblable.

Diod. Sicil. Bibliot. lib. II, p. 115, 116.

Mais je veux pour un moment que les Philoſophes Grecs ne doivent rien aux Sages de l'Orient. On trouve dans les écrits de ces Sages pluſieurs dogmes qui paroiſſent les mêmes que ceux des Grecs. Que ſuit-il de-là? Que les Orientaux ont emprunté des Grecs? Pourquoi vouloir toujours que deux choſes qui ſe reſſemblent, viennent l'une de l'autre? Les Juifs & les Grecs n'ont pas occupé la vingtième partie de la terre; le brillant de leur empire ne remplit pas la dixième partie des ſiècles qui ſe ſont écoulés depuis que le monde exiſte; & nous prétendons que leurs loix, leurs uſages ont ſubjugué l'Univers. Nous décidons tranquillement dans le cabinet. Tel uſage rapporté ſéchement, tel dogme dépouillé de ce qui l'accompagne, tel portrait décharné, nous le comparons, le compas à la main, avec un autre que nous croyons du même genre. Malheureuſement le livre qui le préſente, n'eſt pas animé, ne parle pas, pour nous arrêter dans les conſéquences que nous tirons. Souvent nous nous trouverions bien loin du réſultat de nos calculs hiſtoriques & moraux, ſi nous étions ſur les lieux pour voir nous-mêmes les objets.

La Nature eſt un livre vivant, dans lequel l'Érudit & le Philoſophe doivent lire auſſi-bien que le Phyſicien; ſans cela ils s'expoſent à prendre de belles chimères pour le vrai. Les Juifs avoient de la Divinité les idées les plus ſublimes, la Grèce a donné naiſſance à de grands Philoſophes; donc dans tous les lieux où l'on trouvera une doctrine ſaine ou relevée, on doit y reconnoître la main des Savans de ces deux nations. On les fait, ſans preuves, voyager dans des pays qu'ils

connoiſſoient à peine de nom; ou bien il n'en coûte pas davantage pour envoyer par un *peut-être* les Indiens, les Perſes, les Tartares puiſer chez eux une ſageſſe qui fait enſuite changer de face à des nations immenſes.

Mais c'eſt bien peu connoître la nature de l'eſprit humain. Nos études ſont cauſe que nous nous trompons dans les jugemens que nous portons des autres hommes : parce que nous raiſonnons, que nous examinons, nous voulons qu'ils en faſſent autant. Cependant telle vérité nous frappe, & un autre l'écoutera ſans s'y arrêter. J'ai converſé pluſieurs fois avec des Indiens & avec des Parſes attachés à des uſages que nous trouverions ridicules, & en même temps rigides obſervateurs de la juſtice, & capables de gouverner un Empire. Lorſque je voulois leur montrer la fauſſeté de leurs opinions, le premier mouvement les portoit à rire du feu avec lequel je m'élevois contre des dogmes & des pratiques qui ne les empêchoient pas d'être bons pères, bons maris, bons citoyens. Puis, après m'avoir écouté tranquillement, ils n'oppoſoient à mes raiſons que l'uſage, la tradition, & étoient auſſi contens d'eux-mêmes, que s'ils avoient foudroyé mes argumens. Voilà le gros du genre humain & même des perſonnes de bon ſens. Ne nous imaginons donc pas que les philoſophes Grecs, que les docteurs Juifs aient fait, il y a deux mille ans, de plus grands progrès en Aſie, que nos Miſſionnaires n'en ſont aujourd'hui dans ces contrées. Du reſte, quand nous rencontrons des rapports d'opinions, tâchons de nous perſuader que ce n'eſt pas une preuve de l'emprunt des idées, mais qu'à deux mille ans, comme à deux mille lieues de diſtance, les mêmes objets conſidérés par des génies de même trempe, ont pu faire naître les mêmes réflexions.

Je dis donc que des dogmes renfermés dans les Livres *zends*, & que l'on retrouveroit en Grèce ou ailleurs, dans des temps poſtérieurs à l'époque de ces Livres, ne formeroient pas un préjugé légitime contre leur ancienneté, & cela pour deux raiſons.

1.° Les opinions, ſur tout en matière de Religion, ne

voyagent pas si facilement; elles ne germent pas aussi aisément qu'on se l'imagine dans des terreins étrangers, à moins qu'elles ne les trouvent préparés. 2.° Rien n'est plus commun que de voir des choses qui se ressemblent, sans que l'une ait donné naissance à l'autre.

Mais les Livres *zends* ne sont pas dans le cas dont il s'agit. Les Auteurs anciens viennent au contraire déposer en leur faveur, en attribuant aux Mages & aux Perses les principaux traits qui caractérisent ces Ouvrages. J'ai cité dans l'*Exposition des usages civils & religieux des Parses*, dans le *Précis raisonné du système théologique, cérémonial & moral* des Livres *zends*, & dans l'*Exposition du système théologique* de ces Livres, la plupart des passages des Anciens sur lesquels ces rapports sont fondés. Je crois devoir les présenter ici, ces rapports, dans un ordre chronologique, pour que d'un coup-d'œil on voie, du siècle qui a suivi Zoroastre, à celui de Photius, une suite de témoignages étrangers appuyer les dogmes fondamentaux, & même plusieurs des usages consignés dans les Livres *zends* & reçus par les Parses.

Zend-av. t. II, p. 528-618.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lett. tome XXXVII, p. 571-709.

Quatre cents cinquante ans, plus ou moins, avant l'ère Chrétienne, Hérodote nous fait connoître une partie des dogmes, des loix cérémoniales & des coutumes qui sont maintenant en vigueur chez les Parses: comme, par exemple, d'appeler Dieu ou Génie le tour du ciel; d'offrir des sacrifices au feu, à l'eau, à Mithra; de ne pas souiller les fleuves par ce qui sort du corps de l'homme; de donner un mérite supérieur à l'action par laquelle on tue les reptiles, les serpens & les autres productions d'Ahriman. Cet Historien indique l'impureté propre au cadavre de l'homme & à celui du chien, lorsqu'il parle de la défense faite aux Mages de tuer de leurs mains l'un ou l'autre de ces êtres. Cette *Théogonie* que le Mage chante dans les sacrifices, est l'*Iescht*, le *Daroun*.

L. I, p. 62—65, edit. Steph. 1592. Zend-av. t. II, Tabl. des Mat. aux mots Asman, Ciel. *Mémoires de l'Académie des Bell. Lett. tome XXXVII, p. 705.*

Les Mages, qui du temps de Xénophon, célébroient les Dieux par des hymnes dès l'aube du jour, sont les Mobeds qui au *Gah Havan* & même dès celui d'*Oschen* récitent le *Vendidad*, l'*Iescht* d'Ormuzd, le *Néaesch* du Feu.

Cyrop. l. VIII, p. 161, edit. 1569. Zend-av. t. I, 2.e part. p. 75; t. II, p. 143. 220.

Plutarc. de Isid. & Osir. Oper. t. II, p. 369. edit. 1624. Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXIV, p. 401-403. Diog. Laërt. in Proœm. ad init. Philipp. p. 3, ed. Lond. 1664.

Théopompe décrit d'après les Mages, ce qui s'est passé lors de la création de l'Univers, la guerre continuelle que se font les deux Principes secondaires, & la durée de trois mille ans donnée alternativement au règne de chacun de ces Principes. Il parle du Dieu suprême qui, après avoir tout réglé, laisse agir ces deux Principes, & se repose pour un temps, comme un homme qui dort; de la destruction totale de l'empire d'Ahriman, de la résurrection générale, & du bonheur dont après cet évènement tous les hommes doivent jouir éternellement. Ce sont-là autant de traits précieux qu'on doit être surpris de trouver dans un écrivain Grec, moins de deux cents ans après Zoroastre.

Diog. Laërt. loc. cit. Wolf. Anecd. Græc. t. III, p. 259. Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 585.

Diog. Laërt. loc. cit.

Hermippus & Eudémus s'accordoient avec Théopompe dans ce qu'ils disoient du système des Mages. Mais Eudémus désignoit encore plus clairement le premier Etre. Il disoit, au rapport de Damascius, dans son Livre des Principes, que selon une partie des Mages, le *Temps* étoit le Principe du Dieu bon & du Démon mauvais. Voilà le *Temps sans bornes* (l'Éternel) des Livres *zends,* origine d'Ormuzd & d'Ahriman.

Lorque Hécatée *(m)* disoit que, selon les Mages, les Dieux étoient engendrés, il vouloit sans doute parler d'Ormuzd & d'Ahriman sortis du Temps sans bornes, & des Génies produits par ces deux Agens.

Id. ibid. cit. p. 2. Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 714-715.

Selon Clitarque, les Mages invoquoient les Dieux, comme ayant seuls le privilége d'en être écoutés. Ils s'occupoient de la nature & de l'origine de ces Dieux; savoir du Feu, de la Terre, de l'Eau. Ils rejetoient les statues par lesquelles on prétendoit représenter la Divinité; ils parloient de la justice, croyoient qu'il étoit défendu de brûler les corps, & disoient que les Dieux leur apparoissoient. Que l'on ouvre les Livres *zends* & *pehlvis*, on y verra la dignité de l'état des Prêtres, la production & les perfections des Génies du second & du

(m) Hécatée d'Abdère, qui avoit accompagné Alexandre dans ses expéditions. Ménage, dans ses notes sur Diogène-Laërce *(edit. Lond. p. 4)*, croit qu'il est question d'Hécatée de Milet : alors il faudroit le placer avant Hérodote, à peu-près vers la LXIV.ᵉ Olympiade.

troiſième ordre; un Culte qui a pour objet Dieu, ſes Miniſtres, les élémens, ſans repréſentations ſubſidiaires; la droiture recommandée avant toute choſe; le ſupplice qui attend ceux qui ſouillent le feu, en brûlant les corps morts; enfin la communication dont le premier Etre & les Izeds ſes miniſtres favoriſent celui qui prononce ſaintement l'*Aveſta*.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 717.

On reconnoît dans pluſieurs dogmes des Chaldéens, le fond du ſyſtème de Zoroaſtre, qui, ſelon Ammien-Marcellin, avoit étudié leurs myſtères. Un oracle d'Apollon, cité par Porphyre, nous apprend qu'ils honoroient *purement* un *Dieu né de lui-même (éternel):* voilà le *Temps ſans bornes* des Livres *zends.* Leurs Sages croyoient, ainſi que Zoroaſtre, l'immortalité de l'ame *(n)*, que rien ne périroit dans la Nature. Les étoiles chez eux étoient des Divinités chargées du gouvernement du monde entier; & les Livres attribués à Zoroaſtre nous montrent la Nature entière ſous l'influence des Génies des aſtres.

Hiſt. l. XXIII, p. 253, edit. Vaeſ. 1636.

Euſeb. Præp. Evang. l. IX, c. 10, p. 413.

Diodor. Sic. Biblioth. l. II, p. 116.

Strabon ajoute quelques détails à ce que Hérodote rapporte des uſages & des cérémonies religieuſes des Perſes. De ſon temps, celui qui ſouffloit le feu avec la bouche, ou y mettoit quelque choſe de mort, étoit puni du dernier ſupplice. Il étoit ordonné de prier près des fleuves, & l'on devoit prendre garde de laiſſer couler dans l'eau le ſang de la victime. Les cérémonies religieuſes commençoient, comme à préſent, par des prières adreſſées au feu. Le peuple & le Prêtre partageoient, après le ſacrifice, les viandes qui avoient été offertes; quelques-uns mettoient un peu de graiſſe dans le feu. La même choſe ſe pratique encore dans l'office du *Daroun.* La deſcription que fait Strabon d'un Prêtre Perſe officiant, &

Geogr. l. XV, p. 732, edit. 1620.

Zend-aveſta, t. II, p. 576.

(n) Ἐγὼ ᾗ Χαλδαίυς ᾗ Ἰνδῶν τὺς Μαγοὺς πρῶτυς οἶδα εἰπόντας, ὡς ἀθάνατος ἐςὶν ἀνθρώπου ψυχή. *Pauſan. Meſſeniac. pag. 277, edit 1613.* On retrouve auſſi chez les Aſſyriens, dont le pays confinoit à la patrie de Zoroaſtre, pluſieurs objets de culte, qui ſont les mêmes que chez les Perſes, tels que Uranie *(Herodot. l. I, p. 62)*, l'Air *(Jul. Firmic de Err. Prof. Relig. ad calc. op. S. Cypr. edit. Rigal. 1666, p. 3)*, le Soleil, la Terre *(Macrob. Saturnal. cap. 23, pag. 253, 255, edit. Pontan. 1597)*, Mars *(Chronic. Alex. p. 89, edit. Raderi, 1615)*.

chantant pendant une heure, dans un Pyrée de Cappadoce, retrace ce qu'on voit actuellement chez les Parses, dans la célébration de l'*Izeschné.* Ce Géographe va même jusqu'à nommer trois Divinités Perses, *Anaïtis*, *Oman* & *Anandrate.* Il place les deux dernières sur le même autel; & en effet *Heomô* (*Hom*) & *Enegré*, dont les noms, comme je l'ai remarqué ailleurs, ressemblent fort à ceux d'*Oman* & d'*Anandrate*, sont des Génies que les Parses nomment *Hamkars* (c'est-à-dire *Coopérateurs*), & qu'ils invoquent conjointement par la même prière.

Zend-avesta, t. II, Tab. des Mat. au mot Izeschné.

Geogr. lib. cit. 512. Mém. l'Académie s Bell. Lettr. ne XXXVII, ge 599, & s.

Quand Plutarque auroit eu connoissance des Livres *zends*, eut-il parlé plus exactement des combats d'Ormuzd & d'Ahriman, de la production & du nombre des bons & des mauvais Génies, des suites de l'animosité d'Ahriman, & de la ruine de son empire par les maux même qu'il a introduits dans le monde? Ce qu'il rapporte de l'herbe *omomi*, se trouve à peu-près dans l'*Izeschné*, Livre *zend*, & prouve qu'au moins cette portion de la Liturgie existoit de son temps, telle qu'elle est aujourd'hui. L'histoire du Pahlvan (Héros) Guerschasp confirme ce que dit Plutarque de la peine infligée à celui qui menaçoit le Feu.

t. XXXIV, 380-401. ver. tom. II, 369.

Zend-avesta, I, 2.e part. 155-158. p. 24, n. 2.

arc. de l'un. Op. t. II, 950.

Cicéron rapporte l'usage de laisser manger les corps par les bêtes carnacières; Pline, celui de ne pas cracher dans l'eau.

nd av. t. II, 588, n. 1. 1, Tusul. Quæst. Hist. l. XXX, 2, p. 734. Bayß. 48.

Dion-Chrysostôme paroît indiquer l'*Iescht* d'Ormuzd & celui du Soleil, lorsqu'il parle de la manière dont Zoroastre, supérieur en cela à Hésiode & à Homère, célébroit le char de Jupiter, & s'exprimoit sur celui de l'Astre du jour. Les montagnes où il dit que Zoroastre se retira, ressemblent assez à l'Albordj (de Géorgie), sur lequel ce Législateur nous apprend qu'il a consulté Ormuzd. Cette montagne est au nord de la Perse; & Porphyre rapporte, d'après Eubulus, que Zoroastre consacra un antre à Mithra dans des montagnes voisines de cet empire.

nd-avesta, 2.e part. 22, & n. 1. p. 2. de Nymph. p. 253, 4.

Pausanias, en voyageur exact, décrit les Pyrées de Lydie tels que sont aujourd'hui les lieux où les Parses gardent le feu

p. 341.

feu ſacré. Ces paroles barbares *(o)* que les Grecs n'entendoient pas, & que les Mages chantoient, liſant dans un livre, ſont l'*Izeſchné*, ou le *Néaeſch* du Feu en *Zend.*

Si du temps de Diogène-Laërce, la croyance des Perſes avoit été différente de celle des anciens Mages, ſans doute que cet Écrivain l'auroit remarqué, lui qui avoit lû Dinon, Théopompe, Eudémus & les autres auteurs qui parloient expreſſément des Mages & de Zoroaſtre.

Dans les Oracles attribués fauſſement à ce Légiſlateur, & que je ne regarde ici que comme un précis de Philoſophie Orientale, nous voyons la *Monade* ſuprême, premier Principe, Père par excellence, & ſource de la *Dyade.* Le grand Ouvrier qui a fabriqué le monde, y paroît ſous l'emblème d'une maſſe de feu. Il a chargé la Dyade du gouvernement de l'Univers.

Stanley, hiſt. Philoſ. p. 1178 & ſequent. interpret. lat. Lipſ. 1711.

Maxime de Tyr ſemble déſigner les paroles que les Parſes adreſſent au Feu dans le *Néaeſch Ateſch*, lorſqu'il dit que les Perſes, en y mettant ce qui étoit propre à l'entretenir, lui diſoient: *Mangez, Seigneur Feu;* πῦρ δέσποτα ἔσθιε.

Differt. 38, pag. 381, edit. Heinſ. 1614. Zend-aveſta, t. I, 2.e part. p. 235, 236. 243.

Porphyre nous montre chez les Mages le corps d'Ormuzd ſemblable à la lumière, & ſon ame ſemblable à la vérité. Cet Écrivain rapporte que Pythagore inſtruit par les Mages, recommandoit ſur-tout le zèle pour la vérité, n'y ayant que ce zèle qui pût faire que l'homme approchât beaucoup de la Divinité. Les Livres *zends* propoſent de même la parole d'Ormuzd, la vérité, comme devant être la règle de nos penſées, de nos paroles & de nos actions. Porphyre préſente le précis du ſyſtème des Livres *zends*, lorſqu'il nous apprend que Zabratus (Zoroaſtre) purifia Pythagore des ſouillures de ſa vie paſſée, qu'il lui parla du Principe des êtres, & lui apprit ce dont tout homme ſage devoit être exempt.

De vit. Pythag. p. 198, 199.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 602.

Porph. lib. cit. p. 185.

Bardeſanes, écrivain Syrien, rapporte que les Mèdes nourriſſoient des chiens auxquels ils préſentoient les moribonds:

Dans Euſeb. Præpar. Evang. l. VI, p. 277. Zend-av. t. II, p. 582, n. 1.

(o) Δεύτερα δὲ ἐπίκλησιν ὅπου δὴ θεῶν ἐπᾴδει βάρβαρα καὶ οὐδαμῶς συνετὰ Ἕλλησιν· ἐπᾴδει δὲ ἐπιλεγόμενος ἐκ βιβλίου. ἄνευ δὲ δὴ πυρὸς ἀνάγκη πᾶσα ἀφθῆναι τὰ ξύλα, καὶ περιφανῆ φλόγα ἐξ αὐτῶν ἐκλάμψαι. *Lib. V, p. 341, edit. 1613.*

voilà le *Sag-did* si souvent recommandé dans les Livres *zends* & *pehlvis*.

In Octav. c. 26, pag. 246, edit. Oxon. 1672. Plin. Hist. Nat. lib. XXX, c. 1, p. 732. De Idol. vanit. p. 206.

Minutius-Félix nous apprend de quelle manière Hostane (Perse célèbre qui avoit enseigné la Magie aux Grecs) s'exprimoit au sujet du Dieu suprême, des Anges ses ministres, & des Démons ennemis du genre humain : selon S.[t] Cyprien, il disoit qu'on ne pouvoit voir la forme du vrai Dieu. C'est aussi sur ces matières que roulent les ouvrages que les Parses attribuent à Zoroastre.

Lib. cit. l. 1, cap. 10. Mém. de l'Académie des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 603 & n. (t).

Eusèbe rapporte les paroles d'un ouvrage liturgique des Perses, dans lequel l'Etre suprême paroît avec les attributs que lui donne l'*Iescht* d'Ormuzd ; & il ajoute que le Perse Ostane s'exprimoit de même sur la nature de ce Principe.

Lib. II, cont. Jovinian. Op. t. IV, Append. pag. 206, edit. Bened. Zend av. t. II, p. 556, & n. 1.

S.[t] Jérôme qui écrivoit, ainsi que Porphyre, d'après Eubulus, nous fait connoître les trois classes qui forment la Hiérarchie Parse.

Ibid. l. XXIII, p. 2[illegible]. Zend av. t. II, pag. 22, 23. 3[illegible], 384, &c. & la Tab. des Matier. les mots Feu & Nour.

Ammien-Marcellin fait mention des prières des Mages, de leurs libations. Au rapport de cet Historien, ils prétendoient avoir conservé dans leurs Pyrées un feu tombé du Ciel, & dont une partie avoit autrefois, à ce qu'ils disoient, marché *(præisse*, ou *avoit été portée)* devant les rois de l'Asie. Voilà le feu *Farpa*, celui de Ké Khosro, celui de Gustasp, le *Nour* (c'est-à-dire *la lumière, l'éclat*) des *Kéans*, donné d'abord à Djemschid, & partagé ensuite, selon les Parses, entre Feridoun, Ké Khosro & Ké Gustasp. L'exactitude scrupuleuse avec laquelle les Perses observoient le *Vadj (silence de Religion)*, a fait dire au même Ammien-Marcellin, qu'ils adoroient le silence comme un Dieu.

Lib. XXI, pag. 19[illegible], lib. XXIII, pag. 2[illegible]. [illegible] p. [illegible]. Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. [illegible]. Ibid. p. 690—692.

Dans les *Actes des Martyrs de Perse*, les Mages nous font connoître les objets & les motifs de leur propre Culte, plusieurs de leurs pratiques religieuses, de leurs dogmes, tels qu'ils sont dans les Livres *zends* ; & les rois de Perse eux-mêmes indiquent le Père des Dieux subalternes, ils nous présentent Ormuzd & Ahriman sous les caractères que leur donnent les mêmes Livres.

Agathias fait mention d'une fête qui se célèbre encore chez les Parses; c'est le jour où l'on tue les reptiles & les autres productions d'Ahriman. Les Parses portent actuellement les morts hors des villes, ainsi que faisoient les Perses du temps de cet historien, & regardent comme bienheureux celui dont le corps est dévoré par les oiseaux carnaciers. Agathias nous apprend encore que les Perses croyoient que Zoroastre avoit paru sous Hystaspes; & les Livres *zends* répètent souvent l'éloge de Gustasp *(Veschtaspé* en *Zend),* le représentent comme vivant.

Hist. lib. II, pag. 59, edit. Vulcan. 1594. Zend av. t. II, p. 578 & n. 1; p. 588 & n. 1. Act. Mart. Or. p. 79. Mém. de l'Ac. des Bell. Lett. tome XXVII, page 725, & n. (p).

Damascius qui nous a conservé la croyance des Mages du temps d'Eudémus, ne leur oppose pas celle des Perses du VIe siècle.

Enfin Photius peut servir de témoin pour le siècle auquel il écrivoit, le IXe, & pour le Ve, puisqu'il cite Théodore de Mopsueste, qui exposoit la doctrine de Zarazdes (Zoroastre) sur le Principe de tout, *Zarouam*, le Destin, *(Zérouané* en *zend,* le Temps), origine d'Ormuzd & d'Ahriman, & sur le mélange du sang (c'est-à-dire des opérations, des productions) de ces deux Agens.

Bibliot. p. 199, ed. Steph. 1611. Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXVII. p. 583 & n. (d); p. 584.

Qu'on me montre maintenant un Peuple subsistant dont la Loi, les usages, les Livres trouvent chez des étrangers, chez ses ennemis, des témoignages plus précis, plus formels & en plus grand nombre.

Pour bien sentir la force de cette preuve, il est à propos de considérer quels sont les Écrivains dont le témoignage paroît si favorable aux Livres des Parses, le temps auquel ils ont écrit, & les pays dont ils parlent.

Les uns écrivent peu de temps après la réforme de Zoroastre, lorsque toute la Perse ne l'avoit pas encore adoptée : aussi distinguent-ils les Mages du reste de la Nation; les Loix, de la pratique actuelle. Hérodote rapportant certains usages des Perses, ajoute sur les uns, qu'ils les observoient de son temps; sur les autres, qu'il est du moins sûr que les Mages les suivent. Selon le même Historien, les Perses n'avoient point coutume d'élever à leurs Dieux de statues, de temples, ni d'autels. Les Perses, dans

Lib. cit. p. 63—65.

Id. p. 62.

Zend av. t. II, p. 568-571.
Diog. Laërc. in Proœm. p. 2.
Geogr. lib. XV, p. 732.
Clem. Alexand. in Protr. p. 43.
Strab. lib. cit. p. 733.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 750, n. (e), p. 706, n. (x).
Clem. Alexand. loc. cit.
Mémoires de l'Ac. tome cité, p. 714, 715.
Plin. Hist. Nat. lib. X, c. 49, p. 252.
Clem. Alexand. loc. cit.

Geogr. l. XV, p. 732, 733.
Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 714.

leurs *Derimehrs* ou Temples, n'ont encore aucune figure de Dieux. Cet usage est conforme à ce que Clitarque, qui vivoit sous Alexandre, & Strabon nous apprennent, le premier, des Mages; le second, des Perses de son temps. Ainsi l'on peut conclure de-là que l'exemple d'Artaxerxès-Mnemon, qui éleva des statues de forme humaine à Anaïtis dans plusieurs provinces de la Perse, & celui des Mages, qui, en Cappadoce ou ailleurs, en consacrèrent à Oman, sans doute parce qu'ils savoient qu'originairement ce Génie (Hom) n'étoit qu'un homme; que ces exemples, quoique suivis depuis, si l'on en croit Bérose, n'ont pas fait loi dans la nation Perse. J'ai montré ailleurs comment on peut entendre ce qu'Hérodote dit des temples chez les Perses; & les observations que j'ai faites à ce sujet peuvent s'appliquer à ce que rapportoit Dinon, père de Clitarque : selon cet Écrivain les Mages sacrifioient en plein air, parce qu'ils pensoient que le feu & l'eau étoient les véritables simulacres des Dieux. Quant aux autels, Strabon dit, ainsi qu'Hérodote, que les Perses n'en élevoient pas à leurs Dieux; cependant, parlant des Mages de Cappadoce, il décrit les autels qu'il avoit vus dans leurs temples, & son récit s'accorde avec ce que Pausanias rapporte des Pyrées de Lydie. La contradiction, comme je l'ai dit ailleurs, est aisée à lever. Les Parses n'ont pas maintenant d'autres autels que les grands vases de cuivre qui contiennent la cendre sur laquelle est le feu sacré. Les Perses, qui rendoient un culte public à cet élément, devoient au moins en avoir de pareils; & vraisemblablement Hérodote & Strabon nous disent que ce Peuple n'élevoit pas d'autels à ses Dieux, parce qu'ils entendent par des autels des massifs de pierre ou de mastic, semblables à ceux que Strabon lui-même avoit vus chez les Mages de Cappadoce, qui suivoient en cela l'usage des peuples parmi lesquels ils vivoient.

Quand une Religion est adoptée par un Prince puissant & absolu, elle devient bientôt celle de ses sujets; alors elle perce dans les pays voisins, & les Livres dans lesquels elle est consignée tardent peu à y être connus. Trente-cinq ou

quarante ans après la mort de Zoroaſtre, commence la chaîne des perſonnages qui parlent aux Grecs de ce Légiſlateur.

Zend-aveſta, tome I, 2.ᵉ part. p. 61.

Le Mage Hoſtane, ſous Xerxès, leur fait connoître la Magie de Zoroaſtre, c'eſt-à-dire ce que ce Légiſlateur penſoit de Dieu, de ſes Miniſtres, &c. Platon, dans ſon premier Alcibiade, fait mention de cette même Magie.

Plin. Hiſt. Nat. l. XXX, c. 1, p. 732. Oper. t. II, p. 122.

Quatre cents ans, plus ou moins, avant l'ère Chrétienne, Théopompe explique les principaux dogmes du Légiſlateur Perſe. Dans la ſuite Eubulus apprend aux Grecs des particularités de ſa vie, de ſa miſſion, de la Hiérarchie qu'il avoit établie; & quelque temps après, Hermippus donne la notice de ſes Livres.

Voſſ. de Hiſt. Græc. p. 459.

Il paroît que du temps de Strabon (ſous le règne des Aſchkanides) la réforme de Zoroaſtre avoit ſoumis toute la Perſe, quoiqu'avec bien des abus ſi l'on en croit les Parſes. La peine de mort décernée contre ceux qui ſouffloient le feu avec la bouche, marque une Religion décidée & dominante. C'eſt à peu-près vers ce temps (depuis le 1.ᵉʳ ſiècle de l'ère Chrétienne) que l'on peut dire que les Livres de Zoroaſtre & ſa Religion ont été connus dans l'Empire Romain. Les Myſtères de Mithra commençoient auſſi à y être admis. Les Orateurs & les Philoſophes nous parlent alors du Légiſlateur des Perſes & de ſes ouvrages: beaucoup de perſonnes étoient inſtruites de ce qu'ils contenoient. On racontoit des traits de cet homme ſingulier; & dans les ſiècles ſuivans les dogmes de ce Légiſlateur ſont rapportés, non pas comme particuliers aux Perſes d'alors, mais comme la doctrine conſtante de la nation Perſe.

Ci-d. p. 199.

Cette progreſſion, qui établit l'authenticité des Ouvrages de Zoroaſtre, peut répandre quelque jour ſur le temps auquel ce perſonnage a vécu. Que l'on examine l'hiſtoire de la plupart des Religions, & l'on remarquera dans leurs progrès une marche à peu-près ſemblable.

Voyons enſuite quels ſont les Écrivains qui nous parlent des Mages & de Zoroaſtre. Nous n'avons pas les Auteurs qui avoient traité cette matière à fond, tels que ceux qui, ſuivant Alexandre dans ſes expéditions, avoient pris en Perſe

Diog. in Proœm. ad vit. Philoſ. p. 2, 3.

les connoiſſances qu'ils ont enſuite communiquées aux Grecs. Les ouvrages de Théopompe, d'Eubulus, d'Hermippus, cités avec éloge par pluſieurs anciens Écrivains, n'exiſtent plus. Nous ne connoiſſons le Traité dans lequel Théodore de Mopſueſte expoſoit la doctrine de Zoroaſtre, que par Photius. Enfin il ne nous reſte ſur ces matières que des ouvrages dans leſquels on parle en peu de mots des Perſes & de leur Religion. Examinons ces ouvrages, & nous verrons que ceux qui les ont compoſés, remarquent ordinairement ce qui eſt de leur genre, ce qui a dû les frapper.

L'Hiſtorien & le Géographe (Hérodote & Strabon) s'attachent aux uſages, aux cérémonies, & rapportent quelques dogmes; le Géographe, ſans examen particulier. Le voyageur (Pauſanias) nous donne des deſcriptions de lieux. Le Philoſophe & le Littérateur (Plutarque, Diogène-Laërce, Damaſcius, Photius) nous inſtruiſent de l'origine des Etres ſelon les Mages, de la formation de l'Univers, de ſon gouvernement, de la cauſe du bien & du mal. L'Orateur (Dion Chryſoſtôme) relève l'éloquence ſublime de Zoroaſtre. Le Théologien (Euſèbe, Minutius-Félix) rapporte les attributs de la Divinité, parle des Génies ſubalternes, bons & mauvais. Il eſt queſtion dans les ouvrages d'une Religion perſécutée par les Perſes *(les Actes des Martyrs)*, de la croyance des Mages, de leurs Dieux, de leur Culte, de leurs pratiques religieuſes.

Peut-on raiſonnablement demander plus de détails à des Écrivains qui traitent en général d'une Religion étrangère, & dont pluſieurs ſemblent n'en parler qu'en paſſant. Ce que ces Auteurs rapportent touchant les Perſes, devoit paſſer de leur temps pour bien certain; ce qu'ils ont conſervé des écrits faits ſur cette matière, leur avoit ſans doute paru fort intéreſſant: autrement ils ne l'auroient pas traité plus favorablement que quantité d'autres points importans qu'ils n'ont pas cru dignes de leurs remarques. D'après ces réflexions, on conçoit aiſément pourquoi les Grecs & les Latins ont paſſé ſous ſilence le *premier Taureau*, qui, ſelon la Théologie des Parſes, a donné naiſſance au genre humain, à tous les animaux & à tous les végétaux.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXI, p. 641, 645, 652-655.

Si les extraits échappés au temps ſont relatifs au caractère de ceux qui les ont faits, ils ne répondent pas moins au génie des peuples pour leſquels ces Auteurs travailloient.

Depuis nos voyages aux Indes orientales, perſonne n'a traduit les Livres ſacrés des Indiens, les *Vedes.* Peut-être n'en pourrions-nous pas ſupporter la lecture. Nous nous contentons de deux ou trois traits frappans, qui jouent dans notre imagination avec la bigarure des habillemens & des uſages de ces contrées. Les Grecs n'étoient pas plus difficiles que nous: des notions générales, accompagnées de quelques faits particuliers, ſuffiſoient pour leur donner des peuples étrangers une connoiſſance ſuperficielle qui les amuſoit & ménageoit leur pareſſe.

J'ajoute aux différentes preuves qui établiſſent dans ce Mémoire, l'authenticité des Livres *zends,* celle que l'on peut tirer des monumens de Mithra. Il paroît par Plutarque, que ce furent les Pirates vaincus par Pompée, qui firent connoître aux Romains le culte de ce Dieu; & S.[t] Jérôme nous apprend que l'antre qui lui étoit conſacré à Rome, fut détruit l'an de Jéſus-Chriſt 378. Si l'on refuſe de rapporter l'époque de ces bas-reliefs à des temps peu éloignés de celui de la défaite & de la diſperſion des Pirates, il paroît du moins qu'on ne peut la placer plus bas que le II.[e] ou le III.[e] ſiècle de l'ère Chrétienne; & alors que conclure de l'*Ieſcht* de Mithra & des autres morceaux *Zends* qui expliquent naturellement ces bas-reliefs? J'ai montré plus haut qu'on ne pouvoit attribuer le *Zend-aveſta* à aucun Perſe de la dynaſtie des Aſchkanides, ni de celle des Saſanides. Fera-t-on après cela difficulté de reconnoître les morceaux *Zends* qui parlent de Mithra, pour l'ouvrage du Légiſlateur qui le premier a conſacré un antre à ce Génie?

In vit. Pomp. Op. t. I, p. 631. Epiſt. 57.[a] ad Lætam. Op. t. IV, Append. p. 591.

Zend-av. t. II, p. 204-232. Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXI, p. 420-426; tome XXIV, p. 381, 382; tome XXXVII, p. 693-709. Ci d. p. 183—186.

Enfin refuſera-t-on de lui attribuer des Ouvrages qui préſentent ce que les Auteurs anciens, depuis le V.[e] ſiècle avant Jéſus-Chriſt juſqu'au IX.[e] de l'ère Chrétienne, nous donnent comme enſeigné conſtamment par les Mages, & tiré de leurs Livres?

Je conçois que certains Critiques pourroient bien répondre que les Parſes ont pillé les livres des Grecs, ou forgé des ouvrages d'après des monumens détruits; mais comme cette réponſe ne feroit que le fruit d'une prévention à l'épreuve des meilleures raiſons, je paſſe, ſans m'y arrêter, aux traits d'hiſtoire renfermés dans les Livres *zends*. Ils me paroiſſent de nature à fixer inconteſtablement le temps auquel ces ouvrages ont été compoſés.

D'abord le *Zend-aveſta* ne parle d'aucun Roi poſtérieur à Guſtaſp, d'aucun particulier né depuis Zoroaſtre. Quels ſont les perſonnages célèbres dont ils font mention ? Ce ſont Kaïomorts, Meſchia, Hoſchingh, Djemſchid & ſon père Vivenghâm, Treteno (Feridoun) & Athvian ſon père, Minotcher, Tehmaſp, Zou, Ké Kâous, Ké Khoſro, Ké Guſtaſp & ſes enfans; Zoroaſtre & ſon père Poroſchaſp, Arâſcht (ou Araſp) ſon oncle, quelques-uns de ſes aïeux, Médiomah ſon couſin, ſa femme Hoüo; ſes trois fils, Orouertour, Éſedevaſter, Khorſchidtcher; Djamaſp Miniſtre de Guſtaſp, & ſon frère Freſchoſter, le Brahme Tchengréghâtchah; les Pahlvans (héros) qui ont vécu ſous les anciens Rois de Perſe, tels que Sâm, Guerſchaſp & ſon frère. Pluſieurs de ces perſonnages ont précédé Guſtaſp & Zoroaſtre; les autres ont vécu de leur temps.

Voy. dans le Zend-av. t. II, ces noms à la Tab. des Mat.

Mais ſi les Livres *zends* ont été compoſés long-temps après la mort de Zoroaſtre, on doit y trouver les noms des Perſes qui depuis ce Légiſlateur ſe ſont rendus célèbres par leur zèle pour ſa réforme : par exemple, l'auteur de l'*Ieſcht Farvardin* rappelant les ames de tous les ſerviteurs d'Ormuzd, depuis le premier homme, Kaïomorts, ne devoit en omettre aucun. Ceux qu'il auroit paſſés ſous ſilence, ſeroient devenus, au moment de la prière, autant d'ennemis à craindre; & l'omiſſion auroit été d'autant moins excuſable qu'elle ſeroit tombée ſur des Princes ou ſur de prétendus Prophètes dont la mémoire pouvoit être chère & récente. Auſſi dans les *Nérengs* & les autres prières Parſies poſtérieures au IVe ſiècle, eſt-il fait mention des perſonnages, Princes ou ſimples particuliers, qui

Ibid. p. 53.

qui depuis Guſtaſp ont été l'appui de la Religion, tels qu'Ardeſchir Babekan, Noſchirvan adel, Viraſp, Aderbad Mahreſpand, &c.

En ſecond lieu, les invaſions des Arabes & des Touranians ſont ſouvent rappelées dans les Livres *zends*. Zohâc (en zend *Azdahak (p)*, Taſi, c'eſt-à-dire l'Arabe, Afraſiab & Ardjaſp, Rois des Touranians, ſont repréſentés comme les ennemis irréconciliables des Iranians. C'eſt du Nord *(Avakhteré nimeh)* que viennent les mauvais Génies qui déſolent le Monde. A ces derniers traits, on peut ſe rappeler l'invaſion des Scythes ſous Cyaxare, la guerre de Cyrus contre les Maſſagètes, l'expédition de Darius contre les Scythes, & la ſeconde irruption de ce peuple dans les pays ſoumis aux Perſes.

Zend-av. t. II, Tab. des Mat. aux mots Afraſiab, Ardjaſp, Touran *&* Iran.

Mais ſi les Livres *zends* ſont poſtérieurs à Xerxès, pourquoi ce Prince n'y paroît-il pas? Pourquoi la dernière défaite d'Ardjaſp par Eſpendiar qui rendit le Touran tributaire, n'y eſt-elle pas citée? Pourquoi les Grecs n'y ſont-ils pas nommés? Leurs guerres avec les Perſes les avoient trop bien fait connoître chez ce peuple, pour que l'Auteur des Livres *zends* gardât ſur leur compte un ſilence abſolu.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 744.

Je dirai la même choſe d'Alexandre dont le règne a été ſi fatal à l'empire Perſe, des Grecs ſes ſucceſſeurs, & des Romains célèbres en Orient ſous la dynaſtie des Parthes, & ſur-tout très-connus dans la Médie; & cette obſervation paroît d'autant plus juſte que les Livres Parſes poſtérieurs à l'établiſſement du Mahométiſme, font mention du Héros Macédonien, des Grecs ſes ſucceſſeurs ſous le nom de *Roumis*, des Arabes deſtructeurs de l'Empire Perſe.

V. le Zend-av. t. I, 2.e part. N. n.o X, p. XVIII, XIX; tome II. pag. 338. Ci-après, part. II, 1.er Object.

Veut-on que Guſtaſp ait été un Roi ou un Satrape particulier de la Bactriane, & que l'auteur des Livres *zends*, vivant ſous ce Prince, ſe ſoit trouvé trop éloigné des Grecs & des Romains, pour avoir eu connoiſſance de ces peuples, la même réflexion eſt dans toute ſa force. Les Grecs, depuis Xerxès,

(p) Moïſe de Chorène fait mention de cet Azdahak. *Voy. les Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. tome XXXV, pag. 162—164.*

Bayer. Histor. Regnor. Græc. Bactrian.

ont parcouru les provinces les plus orientales de la Perse; ils ont régné depuis Alexandre dans la Bactriane : ainsi ce n'a pu être que dans des temps antérieurs à ces deux Princes, que le nom des Grecs ait été inconnu dans quelque partie de ce vaste empire; & c'est en conséquence à ces temps, c'est-à-dire au VI.[e] siècle avant Jésus-Christ, qu'il faut rapporter les Livres *zends.*

Il résulte, je crois, des preuves, tant générales que particulières, détaillées dans ce Mémoire, que les Livres *zends* sont les propres ouvrages de Zoroastre, ou que du moins ils sont aussi anciens que ce Législateur. On ne peut refuser de se rendre à cette conséquence, sans être obligé d'admettre l'une ou l'autre des deux hypothèses suivantes.

Ci-d. p. 185 — 18[illegible].

Sous le règne des Aschkanides, lorsque la Perse avoit adopté la réforme de Zoroastre, & que ses Livres devenus la Loi de cet Empire, étoient connus des étrangers, des Grecs même, un imposteur a composé & produit, sous le nom de ce Législateur, les Livres *zends.* Ces Livres regardés par la nation comme les propres ouvrages de Zoroastre, ont fait disparoître ceux qui étoient réellement sortis de ses mains, sans que ni dans le temps où ils ont été fabriqués, ni depuis, personne chez les Perses, chez les étrangers, ait relevé la nouveauté de ces productions attribuées faussement au Législateur des Perses.

Ci-d. p. 185, [illegible]. 189. [illegible]. [illegible], [illegible]. 200; & p. 21[illegible].

Ou bien, sous le règne des Sasanides, dans un temps où les Chrétiens combattoient la Religion des Perses, ou lorsque les Mahométans leurs ennemis déclarés attaquoient leur Culte & leur Empire, tandis qu'on les traitoit d'Idolâtres, sur l'idée générale qu'on s'étoit formée de leur Religion, & que les vrais ouvrages de Zoroastre, monumens de cette Religion, étoient répandus en Perse, dans l'Empire Romain, un inconnu a composé en entier, ou formé de phrases, de morceaux tirés des propres Livres de Zoroastre, le *Zend avesta* qu'il a donné pour l'ouvrage même de ce Législateur.

Ci-d. p. 197 — 20[illegible].

Loin de se rapprocher des ennemis de sa Religion, ce faussaire a rassemblé dans son ouvrage exactement ce que les

Grecs & les Latins, depuis Hérodote jusqu'à Photius, pendant un espace de treize cents ans, nous disent des Perses, des Mages, ce qu'ils rapportent de leurs dogmes, de leurs cérémonies; c'est-à-dire qu'il a répété ce qui étoit écrit, connu, ce qui rendoit les Perses odieux à leurs ennemis.

De plus, il a eu l'attention de ne rapporter dans un assez grand nombre de volumes, aucun trait d'histoire, de ne nommer aucun Roi, aucune puissance ennemie, aucun Prêtre postérieur à Gustap & à Zoroastre; ou du moins le hasard a fait disparoître les morceaux où il pouvoit en faire mention.

Ci-d. p. 208—210.

Ce fourbe a choisi, on ne sait pourquoi, une langue morte, & entendue pourtant des Prêtres Parses (& sans doute des autres Savans du pays) qui traduisent bientôt ses Livres en langue vulgaire (en *Pehlvi*).

Ci-d. p. 191—193.

Les sectaires Perses, tels que Manès & Mazdek, qui étoient en état de découvrir la fourberie, ne l'ont pas même soupçonnée. Les Chrétiens persécutés par les Perses, & attentifs sans doute à leur conduite, sur-tout depuis les stratagèmes inventés par les Mages pour perdre l'Évêque Maruthas, ne leur ont pas reproché cette nouvelle imposture : les Mahométans ne l'ont pas relevée.

Ci-d. p. 192, 193.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 681-682.

Enfin le faussaire a si bien réussi que ses écrits ont depuis passé, chez les Perses & chez les Mahométans, pour les vrais ouvrages de Zoroastre; & les livres qui avoient perpétué la connoissance de la langue *zende*, ceux qui depuis Zoroastre jusqu'aux III.e & IV.e siècles de l'ère Chrétienne, avoient porté le nom de ce Législateur, ont disparu entièrement; il n'est pas même resté de traces de leur existence, quoiqu'ils continssent exactement les mêmes dogmes que ceux de l'imposteur.

Ci-d. p. 186—191. 193; ci-ap. p. 215.

Si l'on trouve le projet vraisemblable, & l'exécution de ce projet possible, le monstre d'Horace,

> *Humano capiti cervicem pictor equinam*
> *Jungere si velit, & varias inducere plumas,*

De arte Poët. v. 1—4.

Undique collatis membris, ut turpiter atrum
Desinat in piscem mulier formosa supernè,

ne doit rien présenter de ridicule, & le Pyrrhonisme triomphera sans peine de l'évidence.

SECONDE PARTIE.

Réponse aux Objections.

LES différentes preuves que j'ai développées dans la première partie de ce Mémoire, établissent, je crois, assez positivement l'authenticité des Livres attribués à Zoroastre; mais elles ne lèvent pas tous les doutes qui peuvent naître sur la nature de ces ouvrages. Mon dessein en conséquence, dans cette seconde partie, est de résoudre les difficultés relatives à ce sujet, auxquelles je n'aurois pu m'arrêter sans trop interrompre le fil de mes raisonnemens.

Hist. crit. Phil. Append. p. 67, Lips. 1767.

M. Brucker, dans le Supplément qu'il a donné à son Histoire critique de la Philosophie, a cru devoir insister sur ce qu'il avoit dit dans le premier volume de son ouvrage, de l'Auteur des Livres que M. Hyde attribue à Zoroastre. Il trouve que le savant Anglois, & ceux qui s'en sont rapportés à son témoignage, trop prévenus en faveur de la Littérature étrangère, n'ont pas examiné ces ouvrages en Critiques. Mais depuis que les Livres *zends* ont été déposés à la Bibliothèque du Roi, M. Brucker pense que cette matière peut être traitée d'une manière plus satisfaisante, & qu'en particulier la Religion des Parses peut être présentée sous un nouveau jour: ce Savant paroît même le souhaiter. Je ne sais si j'aurai répondu à ses vœux par la *Traduction* que j'ai donnée *du Zend-avesta*, & par les Mémoires sur les anciennes Langues de la Perse, le Système théologique des Livres *zends*, & sur l'Époque de Zoroastre, que j'ai lûs à l'Académie. Il me semble au moins que l'authenticité des Livres *zends* est discutée dans la première partie de celui-ci, d'une manière que M. Brucker ne pourroit taxer d'enthousiasme.

Mém. de l'Ac. [illegible]

La Relation très-abrégée de mon voyage, que j'ai publiée à mon retour de l'Inde, n'étoit pas un ouvrage propre à lever les doutes du ſavant Allemand. Ce morceau lui a malgré cela paru intéreſſant, & il a cru devoir propoſer les difficultés que la lecture de cette Relation lui a fournies contre les Livres même dont elle fait mention.

Journ. des Sav. 1762, Juin, 2.e vol. & Juill.

Je puis dire que ces difficultés ſont déjà réſolues dans la première partie de ce Mémoire. Cependant la célébrité de M. Brucker, & la manière obligeante dont il parle de mes travaux, exige de moi que je les diſcute chacune en particulier.

Les deux premières difficultés de M. Brucker n'en font proprement qu'une, qui regarde les dogmes, les uſages, les cérémonies religieuſes, & a particulièrement rapport aux attributs de Dieu, tels qu'ils ſont énoncés dans l'*Ieſcht* d'Ormuzd, & au dogme de la réſurrection. Ce Savant eſt ſurpris de voir que la doctrine des Livres *zends* diffère de ce qu'il a dit du ſyſtème de Zoroaſtre. Il croit qu'elle ſent un peu les écoles Mahométanes, & prétend que c'eſt pour cela qu'elle eſt conçue en des termes métaphyſiques éloignés du caractère de la Philoſophie orientale; de-là il conclut que les Parſes l'ont priſe, cette doctrine, des Mahométans & des Juifs. Leur but, en l'adoptant *(q)*, étoit d'éviter le reproche fondamental que leur faiſoient les Mahométans, qui les accuſoient d'admettre en Dieu un mélange d'impureté & de ténèbres.

Dans la troiſième objection M. Brucker avance que les Grecs, ſur-tout ſous Alexandre & ſous ſes ſucceſſeurs, auroient dû connoître les Livres *zends*, ſi ces ouvrages euſſent alors exiſté. Il prétend enſuite *(r)* qu'ils ont également ignoré l'exiſtence de ces Livres & les myſtères qu'ils renferment, & que ces

(q) *Ut primarium invidiæ Muhammedicæ obſtaculum, quod impuritatem & tenebras eos in Deo ponere objiciebat, evitarent.* Lib. cit. pag. 68.

(r) *Aſt tacent omnes, hoſque libros eorumque myſteria ignorant, quæ demùm poſt tot ſæcula, per ſcriptores Arabes Perſaſque fugitivos, innotuerunt. Vel ſi rebus Perſarum adhuc florentibus extitiſſe dicendum, quod in dubio relinquimus, ultrà ſæculum tertium non ponendi ſunt, quo, ſub regno Saporis, Aderbad trigeſimus a Zoroaſtre Perſarum Theologus, Legis reſtauratæ famâ floruit.* Ibid. pag. 68, 69.

ouvrages n'ont été connus que long-temps après, par le moyen des Écrivains Arabes & des Parſes. Si l'on veut, ajoute ce Savant, que les Livres *zends* aient exiſté lors même que l'Empire des Perſes étoit encore floriſſant, on ne peut du moins en placer l'époque plus haut que le III.[e] ſiècle, temps auquel (ſous le règne de Sapour) Aderbad s'eſt rendu célèbre, en rendant à la Loi de Zoroaſtre ſon premier éclat.

4.° Si les Livres qu'on attribue à Zoroaſtre euſſent exiſté dans les premiers ſiècles de l'ère Chrétienne, les Gnoſtiques, ajoute M. Brucker, & les autres ſectaires, qui en Perſe & dans les pays voiſins, tirèrent une multitude d'erreurs du ſyſtème de Zoroaſtre, en auroient appelé à ces Écrits, au lieu d'en faire paroître de faux ſous le nom du Légiſlateur des Perſes.

Lib. cit. p. 69.

Telles ſont les principales raiſons qui empêchent M. Brucker de reconnoître les Livres *zends* pour les ouvrages de Zoroaſtre. Ce Savant propoſe enſuite l'opinion qu'il avoit déjà avancée dans le premier volume de ſon Hiſtoire critique de la Philoſophie; il l'étaye des raiſons qu'il a développées dans les deux premières objections, & s'exprime avec une modeſtie très-propre à la faire recevoir : « On doit donc, dit-il, tolérer & ne pas regarder de mauvais œil le ſentiment des autres Savans qui..... *(f)* » Je crois que le vrai Savant eſt fort éloigné de regarder de mauvais œil ceux qui dans des matières de critique ou d'érudition penſent différemment de lui. Mais auſſi l'amour de la vérité doit empêcher de céder à l'autorité, lorſqu'elle ne paroît pas fondée en raiſon.

Ci-d. p. 176, 177.

Pour revenir à M. Brucker, ſes difficultés (ſur-tout les deux premières) ſont, comme je l'ai dit, réſolues dans la première partie de ce Mémoire. Les Grecs & les Latins nous apprennent que les Perſes croyoient & pratiquoient, avant la naiſſance du Mahométiſme, ce que les Perſes croient & pratiquent actuellement; & ſi ce peuple a emprunté des Juifs le fond de ſes dogmes, cet emprunt n'a pu ſe faire que dans un temps peu

(f) Ferenda itaque nec obliquo oculo intuenda eſt ſententia virorum aliorum [illegible], quæ Hiſtoriæ Zoroaſtrianæ Religionis magis conveniens ſtatuit. . . . . [illegible] pag. 69.

éloigné de l'époque de Zoroastre. Pour ce qui est de l'*Ormuzd-lescht*, ce morceau rend, il est vrai, noblement les attributs de Dieu, & l'on trouvera chez les Indiens des idées aussi grandes que celles qu'il présente; mais on ne voit dans cet ouvrage, ni même dans l'extrait que cite M. Brucker, aucune expression qui, comme l'ἀμερὴς d'Eusèbe, sente la philosophie du moyen âge.

Præpar. Evang. lib. I, cap. 10, p. 42. Liste des Ouvrages attr. à Zoroast. dans le Journ. des Sav. 1762, Juillet, n.° III. Mém. de l'Académie des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 605.

Je réponds à la troisième objection de M. Brucker, que plusieurs Grecs, Hermippus, par exemple, Dion-Chrysostôme, Eusèbe, ont connu les ouvrages de Zoroastre, les Livres sacrés des Perses; & que les raisons détaillées dans la première partie de ce Mémoire, prouvent que ces Livres sacrés étoient les Livres *zends*. On sait d'ailleurs que les Orientaux ont toujours été jaloux du secret de leur Religion, & très-peu communicatifs. La dispersion des Perses, après la destruction de leur Empire, a donc été le moyen le plus propre à répandre en Asie la connoissance de leurs Livres. Pour ce qui est d'Aderbad, j'ai montré dans la première partie de ce Mémoire, qu'on ne pouvoit le regarder comme l'auteur des Livres *zends*.

Ci-d. p. 185, 186.

La quatrième objection de M. Brucker me paroît prouver le contraire de ce qu'il prétend. Les Hérétiques n'auront osé supposer des Livres sous le nom de Zoroastre, que parce qu'il étoit de notoriété publique que ce Législateur avoit laissé des ouvrages, & que les Perses possédoient ce riche trésor: & alors n'est-il pas naturel de penser que des Livres qui de tout temps ont porté le nom de Zoroastre, qui présentent la doctrine avouée par les Perses du temps des Gnostiques, que ce sont ces Livres (les Livres *zends*) qui ont fourni aux Hérétiques le prétexte d'en supposer sous le nom du personnage auquel on les attribuoit, de plus favorables aux systèmes qu'ils vouloient introduire.

Ci-d. p. 173.

Je ne m'arrête pas plus long-temps aux difficultés que propose M. Brucker; elles ne peuvent faire impression sur l'esprit de celui qui aura lû avec attention la première partie de ce Mémoire. Mais pour mettre cette matière dans le plus grand

jour, & prévenir, s'il eſt poſſible, juſqu'aux doutes qui pourroient encore reſter ſur l'authenticité des Livres *zends*, je vais réſoudre pluſieurs objections que je me ſuis faites à moi-même, après les avoir traduits. Elles ſont, pour la plupart, priſes de la nature même de ces ouvrages.

I.re Objection.

Zend-aveſta, tome I, 2.e part. N. page XXV, n.° XII.

Les Parſes, dans leur *Ravaëts*, nous apprennent que les Livres de Zoroaſtre ont péri ſous Alexandre. *Maintenant*, eſt-il dit dans la lettre des Deſtours de Perſe, au Deſtour Barzou (après la notice du *Hadokht*), *les Nosks* (t) *n'étant pas reſtés dans leur entier, on ne peut pas faire ieſcht (comme il faut). Cela (cette perte vient) de ce qu'Alexandre le Roumi (le Grec) ayant fait écrire en lettres Roumies (traduire en grec) ce qui dans les 21 (Nosks) de l'Aveſta étoit (ſur l') Aſtronomie & (la) Médecine, fit enſuite brûler les livres de l'Aveſta; ce qui eſt cauſe que l'ame d'Alexandre brûle dans l'Enfer. Après ce (temps de) malheur & (d') oppreſſion, les Deſtours (tinrent) conſeil enſemble; chacun raſſembla ce que ſa mémoire avoit retenu de l'Aveſta, & l'on écrivit exactement (on rétablit) le Livre des Ieſchts, le Viſpered, le Vendidad, le Ferouëſch, le petit Aveſta (l'Izeſchné), le Daroun, les Afergans, une partie du Vardjerguerd & le Boun-deheſch. Si tous (les Nosks) ne furent pas (alors) écrits & dans leur entier, cela vint de ce qu'on ne les avoit pas bien retenus de mémoire, & qu'ils avoient diſparu*

Ibid. ibidem, page XXXV, n.° XV, & tome II, à la Tab. des Mat.

(t) *Elhal tcheun noskha dereuſt dar maneh naman kh namitevan ieſcht azira keh Eskander Roumi biſt o iek Aveſta antcheh nodjoumat o ttababat boud be-khatt Roum ſavad pardaſchtand o baz ketabha Aveſtara beſokhtand keh reuan Eskander bedouzakh beſozad o baad ez mehnat o Deſtouran bahamm maſchverati har kaſ az Aveſta tcheʒi bekhatter daſchtand [illegible] namoudeh ketab Ieſchta o Viſpered o Vandidad o Ferohweſch o kholdeh Aveſta o Daroun ve Afringan ve tcheh Vardjergued o Boundeheſchné dereuſt neviſchteh tatmeh keh na neviſchtand az an ſabab boud ke dareuſt be khatter nadaſchtand ve az mian eſtadeh omidvari be dergah Ormuzd ve Amſchasſandan tchenin aſt keh beʒoudi Vardjavand o Paſchoutan ve Heſcheder paedaneh din raſand o baz din behi az ſar nour o nak gurad o behan o behdinan kherram o kheſchhal kardand o badan o darvand niſt o ſama kardand ami.* Gr. Ravaët de la Biblioth. du Roi, *pag. 8, 292—293.*

(après

(après l'exécution des ordres d'Alexandre). Nous espérons de la protection d'Ormuzd & des Amschaspands, que (le Roi Behram) Vardjavand, Pachoutan & Hoscheder paroîtront bientôt (&) viendront (au secours) de la Loi, & que cette Loi excellente recouvrera son éclat & sa pureté; qu'ils mettront dans la joie, dans les plaisirs, les purs, les Behdinans, & anéantiront, feront disparoître les méchans & les Darvands.

Ce que la lettre des Destours de Perse dit de la perte des *Nosks* de l'*Avesta*, est confirmé par l'auteur de l'*Histoire de la retraite des Parses dans l'Inde*, & par ce qu'on lit dans le *Modjmel el Tavarikh.* L'auteur de cet ouvrage, parlant des variétés qu'offre le récit des Écrivains qui traitent des anciennes histoires, rejette sur l'invasion d'Alexandre, l'espèce d'obscurité qui couvre l'histoire des Perses. *Lorsqu'Alexandre le Roumi (u)*, dit-il, *se fut emparé de l'Iran, animé* (ou *par envie) contre les Docteurs de la Loi & les Mobeds de cette contrée, il fit assembler tous les Savans avec leurs livres, ordonna de traduire ce qu'il voulut (ce qui lui plut davantage), l'envoya en Grèce à Aristote, fit brûler tout ce qu'il y avoit de livres des Perses, & ordonna de mettre à mort tous les Mobeds & les Docteurs: de manière qu'il ne resta personne qui possédât la science dans un degré convenable, ou qui eût conservé les monumens historiques. Tous les mémoires (renseignemens) & toutes les sciences*

Zend-avesta. t. I, 2.e part. N. page XXXIV, n.° 8, tome II, p. 339-340. Mem. de l'Ac. des B. L. Lettr. tome XXXVII, p. 576.

*(u) Tcheun Eskander Roumi zemin Iran beguerest oura hasad khast bar eoulma o mobedan Irân pas hamah hakimanra ba ketabha djamaa kard ve antche khoast tardjemah farmoud o be Iunan ferestad Arestattalis ve hartcheh az ketab Parsian boud sokht ve hamah mobedan ve aalemanra besarmoud koschtan o kas namand keh eelmi bevadjeb bedanesti ia tarikhi negah daschti ve hamah akhbar o eeloum mansoukh gascht o na tchiz ve ander rouzgar Aschganian kamter pardakhtand az ezzterab o andeki pardakhtand be eelem djostan o tchand ketab khoarmâieh tassnif sakhtand pas tchoun Ardeschir Babak barkhast tarikh * farmoud nehadan az padeschahi kheisch o raghab boud be eelm djostan baz mobedan djamaa schodand o besiar ketabha besakhtand o baad ezan molouk benei Sasan haman ttarik negah daschtand o dour usiter az hamah tavârikh Sasanian ast.* Modjmel el Tavarikh, *ms. Pers. Bib. Reg. n.° 62, fol. 9, rect—vers.*

* Ou-bien *il ordonna de calculer* (de compter les années) *au commencement de son règne* (il commença à son règne une nouvelle époque). . . . *& ses successeurs firent de même.* S'il est ici question d'une nouvelle ere qui ait commencé au concours des deux *Nerouzs*, le règne de Noschirvan sera tombé dans l'intercalation d'*Ardibehescht*. Voy. les *Mémoires de l'Acad. des Belles Lettr. tome XXXVII, p. 738, note (c).*

restèrent ainsi abolis, anéantis. Sous les Aschkanides, les troubles furent cause que l'on réussit peu dans la recherche de la science. Combien de mauvais ouvrages ne fit-on pas alors! Dans la suite, 'Ardeschir Babekan étant sur (le trône de Perse) ordonna de dresser l'histoire de son règne, & montra un desir ardent de faire revivre la science. Les Mobeds s'assemblèrent donc & composèrent beaucoup de livres. Après lui, les Rois Sasanides suivirent la même conduite. Ainsi l'histoire des Sasanides est (doit être) la plus exacte des histoires.

C'est donc au règne des Sasanides que l'on doit rapporter l'époque des Livres *zends;* & dès-là cette haute antiquité qu'on voudroit leur donner, n'est qu'une chimère réfutée par les Parses eux-mêmes.

Réponse.

Je réponds que le fait qui sert de base à l'objection, regarde également tous les ouvrages que les Auteurs Grecs & Latins attribuent à Zoroastre; que ce fait n'est pas prouvé, & que d'ailleurs, pris dans le seul sens que la critique puisse admettre, il n'est pas directement contraire à ce que j'ai avancé dans la première partie de ce Mémoire.

D'abord les Livres dont parle l'auteur du *Modjmel el Tavarikh*, sont connus: ce sont le *Virasp-namah*, selon plusieurs Parses, le *Patet* d'Aderbad, des *Nérengs* ou prières, &c.

Cidp. 189. 185.

Mais pour revenir à ce que l'on dit d'Alexandre, je remarque 1.° que parmi les Auteurs Grecs ou Latins qui parlent de Zoroastre & d'Alexandre, il ne s'en trouve aucun qui nous apprenne que ce Héros ait fait brûler les écrits du Législateur Perse, quoique plusieurs de ces Écrivains nous aient fait connoître ses fureurs. Ils parlent bien de l'incendie de Persépolis, ou du moins du palais que les Rois de Perse avoient dans cette ville; & comme Persépolis, ou le palais des Rois de Perse, devoit renfermer beaucoup de Prêtres & de Savans, des Livres de toute espèce, & sur-tout ceux de Zoroastre, peut être le fait rapporté dans le *Ravaët* du Destour Barzou, n'est-il que cet incendie, que les Docteurs Parses,

Strab. Geogr. l. [illegible] *p. 730.* [illegible] *p. 721.*

pressés sur la perte de plusieurs des anciens monumens de leur Religion, auront amplifié, pour couvrir la négligence qu'on pouvoit leur reprocher. Mais il est visible que cet évènement ne peut autoriser la conclusion que l'on tire des paroles du *Ravaët* du Destour Barzou. J'ajoute que dans le II.e siècle de l'ère Chrétienne, les Catholiques n'objectoient pas cet incendie général aux Hérétiques qui prétendoient avoir les écrits du Législateur des Perses.

2.° Les Parses, dans ce qu'ils disent des *Nosks*, ne s'accordent pas toujours avec eux-mêmes. Les Destours, en donnant la notice du *Veschtasp* (onzième *Nosk* de l'*Avesta*, de soixante chapitres), ajoutent ces paroles: *Après l'invasion d'Alexandre, il ne s'en trouva que dix (*ou *huit) chapitres.* On pourroit conclure de cette phrase, que les *Nosks*, sur lesquels les Docteurs Parses ne font pas une pareille remarque, restèrent dans leur entier, ou bien elle porte à croire que ces *Nosks* disparurent absolument; & cependant les Parses n'ont maintenant que des portions du *Nosk Hâdokht*, sur lequel les Destours de Perse ne remarquent rien de semblable à ce qu'ils disent du *Veschtasp*. Lorsque le Commentaire *pehlvi* du *Vendidad*, & les Docteurs Parses, dans leurs écrits particuliers, citent l'*Asparom* (dix-septième Nosk), que le *Ravaët du Recueil Pehlvi* rappelle le *Sefand* (treizième Nosk), & que les Mahométans font mention du *Khescht* (douzième Nosk), ils n'en parlent pas comme de Livres qui n'existent plus. D'ailleurs le mot *iaftand, il (s'en) trouva, ils trouvèrent,* ne désigne pas une restitution de mémoire.

Voy. ci-après, la Liste des 21 Nosks de l'Avesta.

3.° Conçoit-on aisément qu'un Conquérant qui passe comme un torrent dans le pays qu'il soumet, songe à se rendre maître de toutes les copies d'un ouvrage aussi considérable que le *Zend-avesta*, répandues dans un Empire aussi vaste que la Perse, ou du moins qu'il puisse exécuter ce projet?

Je crois donc que l'on peut seulement conclure du fait rapporté dans le *Ravaët* du Destour Barzou;

1.° Que plusieurs des ouvrages philosophiques de Zoroastre ont été traduits en grec du temps d'Alexandre; ce qui n'offre

rien que de vraiſemblable. En effet, l'expédition de ce Prince contre les Perſes, ſemble être l'époque principale de la célébrité du Légiſlateur Perſe chez les Grecs.

2.° Que l'exemplaire des Livres de Zoroaſtre gardé à Perſépolis, a pu périr dans les flammes; que dans le trouble d'une invaſion telle que celle d'Alexandre, quelques-uns des ouvrages du Légiſlateur Perſe auront diſparu, & que parmi ceux qui ſe ſont conſervés, les Livres que les Parſes poſsèdent maintenant, ſont les plus authentiques, parce que les raiſons qui les ont fait employer dans la Liturgie, ont dû porter les Prêtres à les garder avec plus de ſoin, & même à les apprendre par cœur.

M[illegible] mſ. [illegible] n.° 599, [illegible] 53.

[illegible] Liſte des 21 Nosks, [illegible] Setout-ieſcht.

Et ce dernier fait n'a rien de fort étonnant; il diffère peu de ce qu'on lit dans S.t Clément d'Alexandrie, au ſujet des Prêtres Égyptiens dépoſitaires des Livres attribués à Mercure Triſmegiſte. J'ai vu moi-même pluſieurs Deſtours me réciter de mémoire, ſans en paſſer un mot, le *Vendidad* & l'*Izeſchné* tout entiers. La récitation de ces Livres fait le meilleur revenu des Mobeds. Pour aller plus vîte & multiplier ces prières dans un même jour, ils les apprennent par cœur: le même motif, deux cents ans après Zoroaſtre, pouvoit agir ſur ſes Diſciples. Voilà pourquoi, ſuppoſé même (ce qui n'eſt pas prouvé) que tous les Ouvrages de Zoroaſtre aient péri ſous Alexandre, ceux qui nous reſtent ont pu être rétablis de mémoire; à peu près comme il ſeroit facile de rétablir, après un incendie général, une partie de la Bible, par exemple, les Pſeaumes, par les morceaux inſérés dans le Bréviaire & que les Prêtres auroient retenus.

Stromat. l. VI, p. [illegible]

Zend-aveſta, t. I, 2.e part. p. 74, 75; t. II, p. 372, 373.

[illegible] p. 176.

Il n'en étoit pas de même des Livres de Mathématiques, de Médecine & d'Hiſtoire, qui étoient moins lûs, & que l'intérêt perſonnel, du moins chez les Prêtres, n'engageoit ni à conſerver ni à apprendre par cœur. Auſſi ces Livres (ſi on en excepte le *Boun-deheſch pehlvi)* ne ſe trouvent-ils, au rapport des Parſes, ni au Kirman ni dans l'Inde. Les Juifs ont auſſi perdu l'*Hiſtoire des guerres du Seigneur*, les *Livres de Gad, de Nathan*, & les ouvrages que Salomon avoit compoſés ſur l'Hiſtoire Naturelle.

[illegible]

Mais si les Livres de Zoroastre, qui traitoient des Sciences & des Arts, ont été traduits par l'ordre d'Alexandre, on voit aussitôt que, répandus en Grèce, ils auront donné naissance à la haute réputation que ce Législateur avoit chez les étrangers.

Le fait rapporté dans les *Ravaëts,* réduit aux termes que l'Histoire peut avouer, ne prouve donc pas que tous les Ouvrages de Zoroastre aient disparu lors de l'invasion d'Alexandre: il explique seulement,

1.° Pourquoi les Grecs & les Latins représentent Zoroastre comme un Philosophe sublime, un prodige de science, & donnent peu de détails sur le Culte qu'il a établi. 2.° Comment les Parses n'ont conservé que quelques Traités de Religion, & aucun ouvrage *Zend* qui, pour les connoissances Physiques, Astronomiques, &c. réponde à la célébrité de leur Législateur chez les étrangers.

Mais pourquoi, dira-t-on, les noms des Livres *zends* qui existent actuellement, diffèrent-ils de ceux des *Nosks* que les *Ravaëts* attribuent à Zoroastre?

Je réponds 1.° que parmi les noms des différens ouvrages qui forment maintenant les Livres *zends,* on retrouve ceux du *Sétout-Iescht,* du *Vendidad* & du *Hâdokht.*

2.° Tout chef de Religion établit au moins un commencement de Liturgie, que ses Disciples étendent dans la suite. Comme les Livres de l'*Avesta* étoient longs & nombreux, Zoroastre ou ses successeurs en choisirent vraisemblablement différens morceaux qu'ils destinèrent à telle prière, à tel Office particulier.

Le *Vendidad* fut employé tout entier, parce « qu'il offroit le fond de la Loi, en présentant le combat continuel d'Ahriman « contre Ormuzd & ses créatures, les moyens de résister à ses « attaques, & la destruction future de son empire, fruits de la « mission de Zoroastre. »

Zend-av. t. I, 2.e part. p. 262.
Mem. de l'Ac. des B. Lettr. tome XXXI, p. 435.

On peut voir, dans le Mémoire cité en marge, pourquoi les autres morceaux *Zends* qui existent maintenant, ont été employés dans la Liturgie. Il y a apparence que ces morceaux

des Livres *zends*, indépendamment du nom du *Nosk* auquel ils appartenoient, étoient encore connus ſous des titres particuliers, à peu-près comme dans la Bible on peut diviſer la Geneſe en différens ſujets, tels que ſont la Création, le Déluge, la vocation d'Abraham, &c. ou comme nous donnons le nom de tel Office à un certain nombre de pſeaumes & de leçons tirées de l'Écriture ſainte: c'eſt-à-dire que les noms de ces portions de *Nosks* avoient rapport aux matières dont elles traitoient, ou aux cérémonies, aux Offices dans leſquels on les liſoit.

Zend-av. t. II, p. 56, 232.

Les Livres Parſes nous apprennent que l'*Afergan Gâhanbar* & l'*Ieſcht Séroſch Hàdokht* faiſoient partie du *Nosk Hàdokht*, le vingt-unième; & que le *Sétout-Ieſcht*, portion de l'*Izeſchné*, étoit un morceau du *Sétout-Ieſcht*, premier *Nosk*. Vraiſemblablement ces *Ieſchts*, ainſi que les *Néaeſchs*, les autres *Ieſchts* & l'*Izeſchné* (le petit *Aveſta)*, dont les matières répondent à celles du *Sétout-Ieſcht*, premier *Nosk*, du *Sétout-guer*, deuxième *Nosk*, du *Veheſcht manſré*, troiſième *Nosk*, & du *Douazdah Hamaſt*, cinquième *Nosk*, tiroient leurs noms de ce qu'ils étoient les prières de la Liturgie les plus uſitées & les plus efficaces, la parole par excellence. Le mot *Néaeſch* déſigne proprement une prière humble & ſoumiſe: on nomme *Ieſcht* celle qui eſt accompagnée d'une bénédiction efficace; & *Izeſchné*, la prière dans laquelle on relève la grandeur de celui à qui elle eſt adreſſée.

Id. t. I, 2.e part. p. 252-260.

Id. tome II, p. 8, 143.

Id. t. I, 2.e part. p. 73, 84.

Le commencement du *Viſpered*, qui parle des chefs de l'Eau, de la Terre, du Ciel, aura donné naiſſance au nom de cet Ouvrage, que je crois pris du *Baghàntaſt*, quinzième *Nosk*, ou du *Reteſchtaé*, huitième *Nosk*, ou du *Bereſch*, neuvième *Nosks*. *Viſpered* ſignifie *tous les chefs*.

Id. p. 75.

Le *Féroueſchi* ou *Farvardin-Ieſcht*, qui me paroît tiré du *Veheſcht manſré*, troiſième *Nosk*, aura été ainſi nommé parce qu'il fait mention de tous les *Férôüers* (les ames) des ſectateurs de la Loi.

Id. tome II, p. 247.

Le *Daroun*, portion de l'*Izeſchné*, tire ſon nom des pains *Darouns* employés dans cet Office.

Id. p. 573; & t. I, 2.e part. p. 257-260.

Le nom des *Afergans*, qui ſont pris en partie du *Hâdokht*, vingt-unième *Nosk*, & peut-être du *Veſchtaſp*, onzième *Nosk*, a rapport aux bénédictions, ſouhaits & remercîmens exprimés dans ces petits ouvrages.

Zend-av. t. II, p. 56—62, 92—94.

Enfin le *Si-rouzé* eſt formé de morceaux *zends* qui préſentent les principaux attributs des Génies qui préſident aux trente jours du mois, & *ſi rouzé* ſignifie *trente jours*.

Id. p. 316—336.

IIe Objection.

Un Philoſophe habile dans la connoiſſance de la Nature, & dont la ſageſſe a fait l'admiration de l'Antiquité, pouvoit-il entrer dans les détails minutieux que renferment les Livres *zends*, détails indignes de l'eſprit le plus borné; tels que ſont ceux qui regardent les purifications, les différentes eſpèces de chiens, de feux, &c? On a peine à croire que de pareils ouvrages ſoient ſortis des mains de Zoroaſtre.

Zend-aveſta, t. II, aux mots Purifications, Chiens, Feu.

Réponse.

Il n'eſt pas queſtion dans l'objection du ſtyle des Livres *zends;* car il ſeroit facile de montrer que celui des Orientaux, tant anciens que modernes, eſt abſolument le même, lorſqu'ils écrivent ſur la Morale, ſur les pratiques religieuſes, ſur la Liturgie. L'objection regarde le fond des choſes, & l'on peut y répondre de deux manières.

Zoroaſtre, dira-t-on, auteur ou réformateur de Religion, a dû par ce ſeul titre paſſer chez les Perſes ſes ſectateurs, pour un homme fameux; & les Mahométans qui ont pris dans leurs Livres les traits avec leſquels ils nous peignent ce perſonnage, ſont de ſimples échos dont la voix n'ajoute rien à celle de ſes Diſciples.

De plus, une connoiſſance ſuperficielle des Simples & des Aſtres ſuffit, dans ces contrées oiſives, pour donner la plus haute réputation à un homme dont à peine on parleroit en Europe; & Zoroaſtre a paſſé pour s'être appliqué à la Médecine & à l'Aſtronomie.

La célébrité de Zoroaſtre chez les Grecs, vient à peu-près

de la même source. Osthane leur fait connoître ce Législateur, en leur enseignant la Magie, c'est-à-dire le culte pur des Dieux : & ce qui leur parut plus qu'humain, ce fut sans doute cette morale saine, ces idées sublimes de la Divinité, conçues & développées dans un temps où les vices les plus grossiers avoient ailleurs des autels. C'étoit un mérite dans Zoroastre, mais qui n'étoit pas nécessairement lié avec les autres connoissances qu'on lui suppose.

Les Philosophes Grecs qui voyagèrent en Perse, s'attachèrent à ce qu'ils trouvèrent de beau dans la doctrine des Mages, & représentèrent à leur retour, comme un homme supérieur dans tous les genres de connoissances, celui dont ils avoient consulté les disciples. Tel est le langage intéressé que parle l'admiration pour les étrangers. Bientôt on lui supposa des ouvrages sur toutes les matières. Les Écrivains le citerent pour se faire lire. Ces éloges pompeux, transmis d'âge en âge, crûrent en s'éloignant de leur source, & firent passer pour un prodige de science celui dont le mérite a été d'avoir pensé sur quelques objets, à la vérité importans, plus sainement que le gros de son siècle, & d'avoir, à l'aide de l'enthousiasme, fixé par l'extérieur d'une Religion, la croyance d'un peuple nombreux.

Il suit de ces réflexions, que Zoroastre n'ayant pas été un aussi grand génie qu'on se l'imagine, peut fort bien être regardé comme l'auteur des Livres *zends*.

Mais je ne puis admettre les raisons qui mènent à cette conséquence. D'abord les différentes matières qui étoient traitées dans les *Nosks* que les Parses attribuent à Zoroastre, soutiennent très-bien l'idée que les Anciens nous donnent de ce personnage; & cependant les ouvrages que l'on croit indignes de lui, faisoient partie de ces *Nosks*. On voit encore par les questions que ce Législateur fait à Ormuzd, au commencement du quarante-troisième *Ha* de l'*Izeschné*, qu'il s'étoit occupé de l'origine des êtres. Zoroastre, dans le reste de ce *Ha*, consulte Ormuzd sur sa Loi, sur quelques points de morale, sur le Chef, le premier des méchans, & le prix de

le

[illegible]

[illegible]

le protéger contre le Principe du mal. Ormuzd, dans le *Hâ* suivant, ne répond directement qu'à ces derniers articles: mais au moins les premières questions font-elles voir que Zoroastre avoit médité sur l'origine & l'arrangement de l'Univers; & le rédacteur du *Boun-dehesch* nous apprend que les ouvrages de ce Législateur traitoient de ces différens sujets, lorsqu'il s'exprime ainsi: *Il est dit dans la Loi au sujet de la Terre..... des montagnes.... des Zarés... des cinq espèces d'animaux.... des hommes... de la génération.... des feux... des arbres, &c.*

Zend-avesta, tome I, 2.e part. p. 193, 195.

Id. tome II, p. 363, 364, 368, 371, 376, 381, 382, 403.

Je dis de plus que Zoroastre, en qualité de Législateur, de réformateur de Religion, pouvoit très-bien, même avec la profondeur de connoissance que lui donne l'Antiquité, composer pour le peuple des ouvrages tels que ceux qu'on lui attribue en Perse & dans l'Inde; & voici en conséquence comment je réponds à l'objection.

En fait de Religion, il n'y a rien de minutieux. Un Souverain Pontife des Romains pratiquoit les cérémonies les plus ridicules, souvent même les augmentoit, & n'en étoit pas moins homme de génie. Pythagore puisoit des lumières chez les Prêtres Égyptiens, qui faisoient peut-être de longs commentaires sur le culte d'Anubis & sur celui d'Apis. Si nous lisions le rituel des Indiens, nous y verrions des usages aussi puériles à nos yeux, & dont les instituteurs sont regardés par ce peuple comme des espèces de Dieux. Voilà des traits qui paroissent contradictoires; deux réflexions vont nous aider à les concilier.

1.° L'expérience nous apprend que l'étendue & la profondeur du génie ne sont pas toujours liées avec la force d'esprit. 2.° Ces hommes singuliers, pour gagner la multitude, se prêtoient à plusieurs pratiques reçues, ils en établissoient d'autres, quelquefois ridicules, lesquelles en éprouvant l'obéissance, la fidélité, assuroient leur autorité, ou qui perpétuoient les dogmes qu'ils enseignoient: par exemple, le respect pour le chien, adopté par Zoroastre, est de la première antiquité, comme il seroit facile de le montrer. Les hommes ont été Chasseurs, avant que d'être Conquérans; & les Rois de Perse

Diod. Sic. l. I, p. 8.

Geogr. lib. XV, p. 730.

se faisoient honneur de ce titre. Onesicrite cité par Strabon, rapporte que dans l'inscription qu'on lisoit sur le tombeau de Darius, ce Prince disoit de lui-même, qu'il avoit été le meilleur Chasseur de son temps : κυνηγῶν ἐκράτει. Le respect pour le chien est en partie fondé sur les qualités de cet animal. Dans le *Vendidad*, il est représenté comme l'ennemi personnel du voleur & du loup qu'il attaque presque en naissant. On ne doit donc pas être surpris de voir le respect pour cet animal tenir aux idées théologiques du Législateur des Perses : le témoignage des Anciens confirme en cela les Livres *zends*. Il en est de même de la plupart des pratiques que prescrit Zoroastre. On peut voir la raison théologique & morale de ces pratiques dans l'ouvrage cité en marge. Et il faut que ce Législateur ait bien connu la nature de l'esprit humain : car dans les ouvrages même qu'il paroît avoir recommandés à ses disciples, parce qu'il les croyoit plus à leur portée, & plus propres à former une Liturgie, les dogmes & la morale sont ce qui occupe le moins les Parses; tandis que ces pratiques, ces détails que nous trouvons ridicules, exercent chez eux les meilleurs esprits.

Zend-avesta, t. I, 2.e part. [illegible] t. II, p. 598. [illegible] t. [illegible] p. 592-618.

III.e OBJECTION.

[illegible]

DEUX endroits du *Zend-avesta*, l'un pris de l'*Izeschné*, l'autre du *Vispered*, porteroient à croire que ces deux ouvrages sont postérieurs à Zoroastre. Voici le premier : *Comme Ormuzd a découvert à Zoroastre tout (ce qui regarde) la résurrection, tout ce qui doit arriver, selon que Zoroastre l'a demandé à Ormuzd; comme Zoroastre a parlé du Chef des Dews, de tout (ce qui regarde) la résurrection, de tout ce qui doit arriver, selon que Zoroastre l'a demandé à Ormuzd : de même moi, Mazdeiesnan (Disciple) de Zoroastre, je parle du Chef des Dews, selon ce qu'en a dit le pur Zoroastre.*

[illegible]

Le second passage est conçu en ces termes : *Les choses que l'on invoque, mises sur (la table sacrée), comme le pur Ormuzd leur fait [illegible], comme le pur Zoroastre leur fait réponse, moi qui suis Disciple, je leur fais réponse.*

Voilà un troiſième interlocuteur, Perſe, qui parle d'Ormuzd & de Zoroaſtre, qui ſait ce qu'ils ont fait. Ne ſemble-t-il pas que les ouvrages dans leſquels paroît ce perſonnage étranger viennent d'une main différente de celle de Zoroaſtre, & poſtérieure à ce Légiſlateur?

RÉPONSE.

1.° Le paſſage de l'*Izeſchné* que l'on objecte ici, dit formellement que Zoroaſtre a parlé du Chef des mauvais Génies; & en effet, dans l'*alinea* précédent, le Légiſlateur s'exprime ainſi: *Je parle du Chef des Dews, (je le fais connoître) ce méchant, cet impur, qui eſt ſans loi & la ſource du mal.... (je parle) des Dews & de ceux qui les adorent...* La difficulté ne peut donc avoir lieu que pour le paſſage cité, ou pour les *Hâs* ſuivans.

Zend-aveſta, t. I, 2.e part. p. 126.

2.° Comme dans le reſte des Ouvrages *zends,* c'eſt toujours Zoroaſtre qui parle, ou fait parler Ormuzd, les Izeds, je pourrois répondre que les deux paſſages dont il eſt ici queſtion ont été ajoutés après coup; & cette réponſe ſeroit fondée ſur ce que les Traités dans leſquels ils ſe trouvent ne ſont pas des *Nosks* entiers, mais de ſimples portions de *Nosks*, dont la diſtribution actuelle n'eſt pas abſolument reconnue pour être inconteſtablement de Zoroaſtre.

Ci-d. p. 177, 178. 216. 222.

Mais ſans m'arrêter à cette première réponſe, je dis que pour réſoudre la difficulté propoſée, il ſuffit de faire connoître la nature des Ouvrages de Zoroaſtre.

D'abord c'eſt un fait conſtant que les copies du *Vendidad ſâdé*, de l'*Izeſchné* & du *Viſpered, zend* & *pehlvi*, faites dans le Kirman ou dans l'Inde, préſentent toutes ces deux paſſages; & cependant les Parſes diſent unanimement que les Livres où ils ſe trouvent ſont de Zoroaſtre. On ne lit rien dans les Ouvrages de leurs Docteurs qui porte à croire que ces paſſages aient été ajoutés au texte original. La raiſon du ſilence qu'ils gardent à ce ſujet me paroît ſimple, ils ne s'arrêtent guère qu'au caractère de Zoroaſtre qui les regarde particulièrement, celui de Légiſlateur. En cette qualité, Zoroaſtre ne s'eſt pas contenté de donner des Loix de morale & de diſcipline; il

a formé ou du moins ébauché une Liturgie, & preſcrit à ſes Diſciples ce qu'ils devoient y pratiquer. Il falloit donc que les morceaux de ſes Ouvrages deſtinés aux Offices, fuſſent conçus de manière qu'ils puſſent auſſi-bien s'appliquer aux ſimples Perſes & aux Prêtres qu'au Légiſlateur lui-même : c'eſt ce qu'on voit dans une partie de l'*Izeſchné* & du *Viſpered.* Mais il y a des endroits de la Liturgie dans leſquels, pour communiquer l'efficace attachée à ſa dignité, le Prêtre doit prier, offrir, bénir en ſon propre nom, quoique ce ſoit toujours en conſéquence du pouvoir qu'il a reçu de l'Être qu'il adore, & des inſtructions du Chef de ſa Loi.

Tels ſont les deux paſſages dont il eſt queſtion. Ils ſont au commencement du *Vendidad ſadé* & de l'*Izeſchné*, & précèdent, dans le premier Ouvrage, le *Vendidad* proprement dit. Le Prêtre officiant y remplit les deux fonctions qui caractériſent ſon miniſtère. Dans le premier paſſage, il inſtruit & révèle les myſtères d'Ormuzd; dans le ſecond, il bénit & conſacre la matière du ſacrifice, ſur lequel poſe toute la Religion Perſe. Il faut donc qu'il les récite en ſon propre nom de *Djouti* & de *Mazdéïeſnan de Zoroaſtre*, c'eſt-à-dire de Prêtre officiant & de ſerviteur d'Ormuzd, ſelon la Loi de Zoroaſtre.

De plus, ces deux paſſages peuvent être regardés comme deux formules, par leſquelles le Prêtre annonce qu'il s'approprie tout ce qu'il va lire, & que c'eſt lui qui, en qualité de *Djouti*, bénit l'eau *Zour*, le *Hom*; le pain *Daroun*, &c. quoiqu'il ne faſſe que réciter les paroles de Zoroaſtre.

Telles ſont les raiſons pour leſquelles ce Légiſlateur fait parler le Prêtre Perſe en ſon propre nom, au commencement du *Vendidad ſadé* & de l'*Izeſchné* (x).

(x) Je ne m'arrêterai pas à l'objection que l'on voudroit tirer de C[illegible], qui dit, [illegible] *tome III*, [illegible] les [illegible] Ce Voyageur ne parle pas, dans cet endroit, du *Zend-aveſta* : plus haut il avoue qu'*il n'a jamais pu en avoir* [illegible]. Si le Livre qu'on lui a montré étoit écrit en langue *Zende*, c'étoit ſans doute quelque recueil formé de pièces parties

IVe OBJECTION.

ABULFARADJ & Salomon, Évêque de Baſſora, nous apprennent que Zoroaſtre a prédit la naiſſance du Meſſie. Si les Livres *zends* ſont ceux que les Orientaux attribuent généralement à ce Légiſlateur, cette prédiction doit s'y trouver; & ſi elle y eſt, c'eſt une preuve que ces Ouvrages ſont poſtérieurs à Zoroaſtre, parce que ce Légiſlateur n'a pas eu le don de Prophétie.

Dynaſt. V, edit. Pocock. p. 83; interp. p. 54.
Aſſeman. Biblioth. Oriental. t. III, 1.re part. pag. 309. & n. 2, 3; p. 316.

RÉPONSE.

JE pourrois dire d'abord qu'Abulfaradj étoit Chrétien, & n'en regardoit pas moins Zoroaſtre comme Prophète: Balaam a prédit le Meſſie. Pluſieurs Pères des premiers ſiècles, au nombre deſquels eſt S.t Auguſtin *(y)*, penſoient la même choſe des Sibylles: « C'eſt, dit Beauſobre,.... l'opinion générale des Chrétiens, que les Gentils ont eu l'eſprit de Prophétie, & les Juifs eux-mêmes ne l'ont pas nié. »

Num. 24, 17.

Hiſt. du Manicheiſ. t. I, p. 311, 312.
Prid. Hiſt. des Juifs, Trad. ed. 1728, t. VI, p. 185. 193.

Mais pour ne m'arrêter qu'à des points inconteſtables, je dis qu'en effet il y a des Prophéties dans les Livres *zends*: & l'on ne doit pas en être ſurpris; il ſuffit d'ouvrir les auteurs Grecs pour voir que les Mages ſe mêloient de prédire l'avenir. Tout homme qui établit une Religion fait auſſi le Devin; le haſard peut confirmer ſes prédictions, ou fournir des évènemens auxquels on les appliquera, ſur-tout lorſque le temps n'eſt pas plus déterminé que dans celles de Zoroaſtre.

Diog. Laërc. in Proem. p. 2.

Sur quoi roulent les prédictions de ce Légiſlateur? Toutes

& de morceaux *Zends*, comme les Parſes en ont encore : les ouvrages diſparates qu'il renfermoit confirment ce que je dis. D'ailleurs Chardin *(p. 129)*, ajoute que ce *grand Livre des Parſes* parloit beaucoup du règne d'Iezdedjerd; & l'on peut actuellement ſe convaincre que le nom de ce Prince ne ſe trouve pas dans les Livres *zends*

(y) Nam omninò non eſt cui alteri, præter Dominum Chriſtum, dicat genus humanum.

Te duce, ſi qua manent ſceleris veſtigia noſtri,
irrita perpetuâ ſolvent formidine terras.

Quod ex Cumæo, id eſt, Sybillino carmine ſe faſſus eſt tranſtuliſſe Virgilius; quoniam fortaſſis illa Vates aliquid de unico Salvatore in ſpiritu audierat, quod neceſſe habuit confiteri Epiſt. 258 ad Marcian. edit. Bened. t. II, p. 884.

les Religions, celle même des Indiens, attendent à la fin du monde des Rois ou des Prophètes qui doivent les répandre sur toute la Terre. Voilà l'objet des Prophéties de Zoroastre. Les Livres *zends* ne font presque que les indiquer; mais elles sont plus détaillées dans les Livres *pehlvis* & *parsis*.

Ci-d. p. 217. Zend-av. t. I, 2.e part. p. 46. Mém. de l'Ac. des Bell. Lett. tome XXXVII, p. 669-671.

Ces évènemens seront produits, selon Zoroastre, par trois Prophètes, *Oschedcr bami*, *Oschedermah*, & *Sosiosch*, qui, dans le dernier mille de la durée du monde, naîtront, l'un après l'autre, de trois filles ou femmes différentes. Sous Sosiosch arrivera la fin du monde.

Hist. du Manichéis. tome I, p. 323.

Telles sont les Prophéties que l'on a pu appliquer à J. C. quoiqu'elles aient pour terme les derniers temps, & qu'elles regardent en général tout homme singulier restaurateur de la Loi des Perses. L'erreur est venue de l'intention de ceux qui lisoient ces Prophéties.

V.e Objection.

Zend avesta, t. I, 2.e part. p. 264; t. II, p. 351.

Dans les Livres des Parses, c'est la couleuvre qui produit l'hiver; Ahriman paroît sous la forme de cet animal, & désole l'Univers. Ce symbole n'a-t-il pas été pris de la Genèse?

Réponse.

Ci-d. p. 172.

D'abord (z) cet emprunt ne détruiroit pas l'authenticité des Livres *zends*, comme je l'ai prouvé dans la première partie de ce Mémoire.

Lib. I, p. 65.

De plus, nous voyons dans Hérodote que les Mages

(z) M. Brucker (*Hist. crit. Phil. supplem. pag. 75*), & M. le comte d'Oettingen, cité par ce Savant (*ibid. n. x*), croient que dans l'extrait de l'*Ormuzd Iescht*, inséré dans le Journal des Savans (Juill. 1762), ces paroles, [illegible] *ni de l'arc, ni du tabar, ni de la flèche, ni du poignard, ni de l'épée, ni* [illegible], sont celles du Prophète [illegible] *à sagitta volante in die, à negotio perambulante in tenebris, ab incursu & dæmonio meridiano*. La traduction littérale (*Zend-av. t. II, p. 140*), est un peu différente de l'endroit cité. Mais quand le passage de l'*Ormuzd-Iescht* & celui du Pseaume se ressembleroient entièrement, cela ne prouveroit aucun emprunt. Ces deux passages présentent seulement des expressions figurées, [illegible] dans le premier Poëte Arabe ou Persan.

croyoient faire une œuvre méritoire en tuant les ferpens, & cela, fans doute, parce qu'ils les regardoient comme des productions du mauvais Principe. Il étoit donc naturel que Zoroaftre fe fervit de cet animal pour repréfenter les fureurs d'Ahriman. On trouve le même emblème dans Phérécyde, qui écrivoit plus de cinq cents ans avant l'ère Chrétienne.

Origen. cont. Celf. liv. VI, p. 312.

Le Mazendran, province de la Perfe, remplie d'infectes, de ferpens & d'autres reptiles, eft pour cette raifon appelé, dans les Livres des Parfes, le féjour des Dews.

Voyag. de Tavernier, in-4°, t. I, p. 356. Voyag. de Thevenot, in-4°, t. II, p. 147.

En effet, rien ne caractérife mieux le Chef des ennemis du genre humain, que la fineffe du ferpent, fa marche tortueufe & la foupleffe avec laquelle il fe gliffe & furprend.

Zend-av. t. II, p. 217, 289.

Mais fi Zoroaftre a tiré fes emblèmes de l'Écriture, pourquoi donne-t-il le corps du fanglier à Mithra & à Behram, Génies d'Ormuzd? Dans les Livres faints, cet animal dévore la vigne du Seigneur.

Pfeau. 80, 14.

VI.e OBJECTION.

CE plan de Religion, fondé fur la corruption de la Nature, & fur fa réparation procurée par un Légiflateur envoyé exprès d'Ormuzd, ne fent-il pas un peu le Chriftianifme?

Zend-av. t. II, p. 616.

RÉPONSE.

JE ne dirai pas avec M. Huet, que Pythagore étoit regardé par fes Difciples comme une efpèce de Médiateur entre Dieu & les hommes; que, felon Julien, c'étoit un dogme reçu chez les Grecs & chez les Romains, que la miffion d'Efculape avoit eu pour objet les maladies de l'ame, ainfi que celles du corps; je me contente de remarquer:

Quæft. Alnet. p. 256.

Apud Cyrill. cont. Julianum, l. VI, t. VI, p. 200, édit. 1638.

1.° Que tout impofteur qui s'érige en Prophète, fe dit envoyé pour diffiper l'erreur, corriger les abus, enfeigner la voie droite. Les hommes ne feroient pas grand cas du Médecin, fi on ne leur perfuadoit auparavant qu'ils font dangereufement malades:

2.° Théopompe que j'ai cité dans la première partie de ce Mémoire, paroît quatre cents ans avant l'ère Chrétienne;

Ci-d. p. 197, 198, 205.

& il nous montre la corruption de la Nature dans le mélange du bien & du mal, dans ce conflit d'opérations entre le Principe du bien & le Principe du mal, que présente le ſyſtème des Mages. Enſuite les cérémonies légales & les autres pratiques dont il eſt fait mention dans pluſieurs Écrivains antérieurs au Chriſtianiſme, ſemblent indiquer elles-mêmes, par le rapport qu'elles ont à ce ſyſtème, la fin pour laquelle elles avoient été inſtituées. C'eſt la *juſtice* dont Clitarque nous apprend que les Mages s'occupoient.

Diog. Laërt. in Proem. p. 2.

En effet, qu'on applique aux Perſes ce que Zoroaſtre fit à l'égard de Pythagore, ce que les Parſes rapportent des Brahmes de l'Inde, & l'on ſaiſira toute l'étendue de ſon ſyſtème.

Zend-aveſta, t. I, 2.e part. p. 51, 52.

Tchengréghâtchah, un des principaux Chefs des Brahmes de l'Inde, s'étant rendu à la Cour du roi Guſtaſp, y eut avec Zoroaſtre une conférence, après laquelle il embraſſa ſa Loi & reçut de lui un exemplaire du *Zend-aveſta.* Des Brahmes qui l'avoient accompagné dans l'Iran, ceux qui le reconnoiſſoient pour leur maître, ſuivant ſon exemple, confeſsèrent leurs péchés, demandèrent à Dieu la pureté du corps, celle de l'ame, & ſe ſoumirent à la Loi de Zoroaſtre. Voilà ce que nous apprend le *Tchengréghâtch-namah.*

On lit dans Porphyre, que Pythagore ſe trouvant à Babylone, alla trouver Zabratus (Zoroaſtre) *par qui il fut purifié des ſouillures de ſa vie (a) paſſée* (par les ablutions légales & par l'aveu de ſes péchés), *& de qui il apprit de quoi les hommes ſages & vertueux devoient être exempts* (par les prières, par l'étude & la pratique de la Loi, par les bonnes œuvres & par la pureté du cœur), *ce qui concernoit la Nature & quels étoient les principes de l'Univers* (l'origine de tout, le *Temps*

(a) Καὶ πρὸς Ζαβράτῳ ἀφίκετο, παρ' [illegible] *Porphyr. de vit. Pythag. pag. 185. Apul. Florid. l. II. pag. [illegible], edit. 1601. Buddeus, de* [illegible] *Pythag. Platonicâ, in Analect. Hist. Philos. pag. 383, 403. Et Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 720.*

ſans

ſans bornes, les Principes & le mélange du bien & du mal, l'obligation impoſée à l'homme purifié de rétablir l'ordre, de ſoutenir, en perſévérant dans le bien, la Nature attaquée par le mauvais Principe).

Voilà la réparation enſeignée par le Légiſlateur des Perſes. Soit que Zoroaſtre inſtruiſe Pythagore, Tchengréghâtchah; les Brahmes de l'Inde, ou que dans les Livres *zends* il parle à la Perſe entière, il preſcrit les mêmes devoirs, propoſe le même plan de Religion. Comment donc pourroit-on conclure de ce plan que les Livres *zends* n'ont pas été compoſés par ce Légiſlateur? Les Grecs & les Latins nous apprennent que ſes Diſciples retracèrent dans leur conduite la ſainteté de ſes préceptes; & leur témoignage ſert de réponſe à ce qu'on lit dans quelques anciens Ecrivains, qui accuſent les Mages d'avoir enſeigné que le mariage du père avec la fille, du fils avec la mère étoit légitime.

Strab. Geogr. l. XV, p. 735. Clem. Alexand. Strom. lib. III, p. 431. Phot. Bibliot. p. 430. Plutarc. t. I, p. 1023.

Vraiſemblablement le commerce inceſtueux d'Artaxerxès-Mnemon avec ſa fille Atoſſa, aura donné lieu à cette accuſation générale. Mais la faute du Prince doit-elle être imputée à toute la Nation, aux Prêtres même, ſur-tout quand elle eſt condamnée par les Loix du Royaume? Lorſque Pariſatis, mère d'Artaxerxès, veut engager ce Prince à épouſer Atoſſa, loin de citer l'uſage reçu chez les Perſes, elle lui dit que *Dieu l'a établi (b) à leur égard la Loi, la règle, le juge de ce qui eſt honnête ou honteux.* L'action que conſeilloit Pariſatis n'étoit donc autoriſée ni par les anciennes Loix de la Nation, ni par la Religion du pays.

Nous liſons dans Agathias, que le même Artaxerxès repouſſa avec colère cette Princeſſe qui lui déclaroit ſa paſſion, qu'il la repouſſa, dis-je, comme voulant commettre une action contraire *à la Religion (c), aux Loix de ſes pères, & à ce qui ſe pratiquoit parmi les hommes.* Ce dernier paſſage eſt poſitif.

(b) Χαίρειν ἐάσαντα δόξας Ἑλλήνων καὶ νόμους· Πέρσαις δὲ νόμον αὐτὸν ὑπὸ τοῦ θεοῦ καὶ δικαιωτὴν αἰσχρῶν καὶ καλῶν ἀποδεδειγμένον. *Plutarc. in Artax. Op. t. I, p. 1023.*

(c) Ὡς οὐχ ὅσιον ὂν τουτόγε, οὐδὲ πάτριον, οὐδὲ τῷ βίῳ ξυνειθισμένον. *Agath. Hiſt. lib. II, pag. 58.*

Zend-avesta, t. II, p. 612.

Les alliances entre cousins-germains sont souvent recommandées dans les Livres *zends* comme un point de Religion, & les Perses étoient connus pour se livrer à toutes les espèces de plaisirs. Il n'en falloit pas davantage à des Étrangers, peu intéressés d'ailleurs à vérifier le fait, pour dire que leurs Loix, que leurs Prêtres autorisoient l'inceste *(d)*.

Hist. des Juifs, Trad. Fr. t. II, p. 60.

Trad. Franç. t. IV, p. 68.

La même accusation a été renouvelée par M. Prideaux; mais les Auteurs de l'Histoire Universelle, écrite en Anglois, remarquent « que pour une imputation aussi grave il faut » d'autres autorités que celles des Grecs, qui se sont si souvent trompés à d'autres égards. »

Je ne puis m'empêcher de faire à ce sujet quelques réflexions. D'abord je conviens que Zoroastre, malgré toutes les qualités que lui donne l'Antiquité, étoit capable de grands crimes: si l'on en croit le *Schah-namah*, le *Rozzot eussafa*, &c. les dernières années de sa vie ne répondirent guère aux belles maximes par lesquelles il avoit débuté.

Zend-avesta, tome I, 2.e part. p. 54—58.

Ci ap. p. 236.

Je veux encore que le portrait des Mages, tracé par les Anciens, soit outré; mais au moins, pour insister sur une accusation telle que celle dont il s'agit, devroit-on produire leurs Écrits. M. Hyde a traduit du Persan moderne en Latin le *Sad der:* cet ouvrage passe pour contenir l'abrégé de la doctrine de Zoroastre, sur-tout relativement à la morale & aux cérémonies légales. Il est entre les mains de tout le monde. N'est-il pas étonnant que, sans se donner la peine de le lire ou de l'entendre, on prétende que Zoroastre ait permis l'inceste? Je pense pourtant que la lecture des Livres même de ce Législateur, sur-tout après les preuves que j'ai données de l'authenticité de ces Ouvrages, fera cesser une imputation aussi grave & aussi mal fondée.

VII.e Objection.

Dans les Livres *zends*, c'est la Parole qui crée tout ce

(d) M. Beausobre fait sur cette accusation une réflexion qui mérite d'être lûe. *Hist. du Manich. tome I, page 184.*

qui existe, & cette Parole est dès le commencement avec Ormuzd, qui la prononce continuellement. Ces traits paroissent empruntés du Christianisme, ou-bien il faut dire qu'ils auront été ajoutés après coup dans les Livres *zends*. S.[t] Justin nous apprend que le Diable, dans le sacrifice de Mithra, a imité celui de J. C.

Zend-avesta, tome I, 2.e part. p. 138-143; t. II, p. 157. Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. t. XXXVII, p. 618-621.

RÉPONSE.

Je réponds d'abord que les premiers Pères de l'Église ont cru voir ce dogme dans des Ouvrages antérieurs au Christianisme. Selon S.[t] Justin, S.[t] Clément d'Alexandrie & d'autres Pères des premiers siècles, Platon a eu connoissance du Verbe & de la Trinité; & où ce Philosophe avoit-il puisé cette connoissance? « Je sais bien, dit Beausobre, que les Pères ont cru & ont dit qu'Orphée, Pythagore, Platon avoient emprunté des Hébreux les vérités dont ils ont enrichi leurs Ouvrages; mais ce sentiment n'est-il pas plutôt fondé sur la prévention, que sur un juste examen du fait? »

Hist. du Manichéis. tome I, p. 313.

La réflexion de ce Savant me paroît juste: les Livres de Moyse & ceux des Prophètes ne sont assez clairs ni sur le Verbe, ni sur la Trinité, pour que des Étrangers, des Payens aient pu y découvrir ces vérités.

Comment donc Platon a-t-il pu se former une idée du Verbe? Cette question m'engageroit dans de trop grands détails, si je voulois la discuter avec soin; d'autant que, comme le remarque judicieusement M. Mosheim, dans l'Ouvrage cité en note *(e)*, les endroits où Platon parle des trois Principes des êtres, sont si obscurs, qu'il n'est pas facile de savoir bien positivement ce qu'il a pensé à ce sujet. Il me suffit de montrer ici de quelle manière Zoroastre a envisagé la parole du Maître de la Nature.

Ce Législateur se donne pour le Ministre que le Dieu

(e) Voy. les *Quest. Alnet.* de M. Huet, *p. 117, &c.* les *Lettr. Crit.* de Le Clerc, *Epist. 7.ª, p. 239 & suiv.* les Recherches de Berkeley sur l'eau de Godron, *Tr. Fr p. 299;* & sur-tout les notes de Mosheim sur le *Système intellectuel* de Cudworth, *tome I, pag. 678 & suiv.*

qu'il annonce a chargé de sa Loi, c'est-à-dire, de sa parole écrite. Cette parole écrite est l'expression de la parole originale qu'Ormuzd prononce continuellement; ce Principe du bien vit de l'*Avesta*. C'est aussi en prononçant sa propre parole, que le *Temps sans bornes* a produit Ormuzd. La parole est ici distinguée d'Ormuzd & du *Temps sans bornes;* elle a des opérations qui lui sont propres, celle de créer & celle d'instruire. On peut voir sur cette matière le Mémoire cité en marge.

Zend av. t. II, p. 595-603. Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. t. XXXVII, p. 618-621. 623. 661.

Zoroastre, pour donner à ses écrits un ton de divinité, a dû les incorporer, pour ainsi dire, à la parole immédiate d'Ormuzd, & distinguer en même temps la parole, de celui qui la prononce, puisque la Loi est distinguée d'Ormuzd. Le caractère de ce Réformateur, celui de sa Philosophie, rend vraisemblable ce que j'avance.

Porphyr. in vit. Plot. c. 3.

Un homme qui, au rapport de Dion-Chrysostôme, chantoit avec tant de grandeur le fort, le parfait char de Jupiter, qui nous donne, dans le passage d'Eusèbe, des idées si sublimes de la Divinité; l'Instituteur d'un Ordre de Prêtres dépositaires de tout ce qui regardoit la connoissance des Dieux & dont la science étoit fondée sur la justice, la piété, lesquels, selon Porphyre, voyoient le corps d'Ormuzd dans la lumière, & son ame dans la vérité; de Prêtres uniquement occupés de la Divinité, si l'on en croit Suidas: on conçoit aisément qu'un tel homme avoit l'esprit assez élevé pour pouvoir distinguer la parole d'Ormuzd, d'Ormuzd lui-même; sur-tout si l'on ajoute qu'il avoit consulté des Traditions attribuées à Hom, personnage très-ancien, & qu'il vouloit par ces idées sublimes, donner un nouveau relief à la Loi qu'il prêchoit aux Perses.

Ci-d. p. 200, 202.

Apul. Apol. 1, p. 473. Ci-d. p. 232. 201.

Zend-avesta, tom. I, 2.e part. p. 107. Ci-d. p. 179.

Pour ce qui est des interpolations qui ont pu se faire dans les Livres *zends*, après tout ce que j'ai dit de l'authenticité de ces Ouvrages, la meilleure manière dont je puisse répondre à cette objection, est de renvoyer aux Livres même. Celui qui aura la patience de les lire, y verra un tout aussi homogène que la nature de pareils Ouvrages peut le comporter.

Il est maintenant facile de répondre à l'objection tirée de

S.[t] Juſtin. On doit diſtinguer deux choſes dans le paſſage de ce Père, le fait qu'il rapporte, & la manière dont il explique ce fait. Son témoignage dans le premier cas ne peut ſouffrir de difficulté. Après avoir parlé de la conſécration & de la diſtribution du Pain & du Calice, le S.[t] Martyr ajoute : *les méchans Démons (f) imitant ces (cérémonies) ont appris (aux hommes) à les obſerver dans les myſtères de Mithra.* Il eſt donc certain que du temps de S.[t] Juſtin, les Prêtres de Mithra offroient dans leurs ſacrifices du pain, du vin & de l'eau. L'oblation du pain, dans ces ſacrifices, eſt encore atteſtée par Tertullien *(g)*.

S.[t] Juſtin prétend que c'étoit par imitation du ſacrifice des Chrétiens. Voilà une explication dont il eſt très-permis de lui conteſter la vérité. En effet, eſt-il naturel qu'un ſiècle ou deux après l'établiſſement du Chriſtianiſme, les Perſes aient pris d'une Religion naiſſante le fond de leurs ſacrifices ? Les Prêtres de Mithra, nouvellement reçus chez les Romains, ne devoient-ils pas ſe rapprocher d'eux, en imitant leur Culte, plutôt que d'aller puiſer dans une Religion proſcrite ? Mais ils n'avoient reçu leurs uſages ni des Payens, ni des Chrétiens. Sectateurs de la Religion de Zoroaſtre, ils pratiquoient ce que les Parſes pratiquent aujourd'hui, ce que leurs pères pratiquoient dans le premier ſiècle de l'ère Chrétienne. La cérémonie du *Hom*, rapportée par Plutarque, paroît avoir quelque reſſemblance avec la bénédiction du Calice. Dira-t-on que dès le premier ſiècle de l'ère Chrétienne les Perſes aient emprunté des Chrétiens la partie principale de leur Liturgie ? Les offrandes de pain, de farine, de riz, de vin & d'eau ſont encore en uſage dans l'Orient. On les voit dans l'Antiquité la plus reculée. Lorſque les traces de la Religion de Noé étoient récentes, Melchiſédec, Prêtre du Très-haut & Roi de Salem,

Mém. de l'Ac. des Bel. Lettr. tome XXXIV, p. 383.

Zend-av. t. II, p. 534, 535.

Geneſ. c. XIV, verſ. 18.

(f) Ὅπερ καὶ ἐν τοῖς τοῦ Μίθρα μυστηρίοις παρέδωκαν γίνεσθαι μιμησάμενοι οἱ πονηροὶ δαίμονες. *Apol. II, pag. 98, edit. 1615.*

(g) Et ſi adhuc memini, Mithra ſignat illic in frontibus milites ſuos : Celebrat & panis oblationem, & imaginem reſurrectionis inducit..... De Proſcript. Heretic. *pag. 216, edit. 1675.*

offre du pain & du vin après la victoire remportée par Abraham, comme les Parses offrent le *Daroun* les jours de fête & de réjouissance.

Zend-avesta, tome I, 2.e part. pag. 40. 90; t. II, p. 575. 576.

Peut-être trouvera-t-on que je me suis trop étendu sur les preuves de l'authenticité des Livres *zends :* mais je prie le Lecteur de faire réflexion qu'il est question d'Ouvrages respectables par leur ancienneté, des Loix d'une Nation autrefois puissante & nombreuse, d'une Religion dont les dogmes, bien ou mal entendus, ont germé dans tout l'Orient, dont on reconnoîtra plusieurs pratiques dans l'Inde, en Tartarie, & qui enfin a pénétré jusqu'à la Chine avec les Perses qui, dans le VII.e siècle, s'y retirèrent à la suite du fils d'Iezdedjerd.

Peut-on trop insister sur des Livres de cette importance? S'ils sont réellement de Zoroastre, quelqu'ennuyeuse qu'en soit la lecture, l'amateur éclairé de l'Antiquité, celui qui cherche ce qui a été, & non ce qui a dû ou pu être, ne se fera pas une peine de les étudier.

Au reste, quand toutes les raisons détaillées dans ce Mémoire ne paroîtroient pas prouver absolument que les Livres *zends* fussent de Zoroastre, ces Ouvrages n'en seroient pas moins précieux, parce que ces raisons établissent incontestablement :

1.° Que du-moins on doit les rapporter au temps de Darius fils d'Hystaspes ;

2.° Qu'ils font partie des anciens Livres des Perses ;

3.° Qu'ils présentent autant que des Livres Liturgiques peuvent le faire, la doctrine des Mages, c'est-à-dire, leur Système théologique, physique, cérémonial & moral.

Je finis ce Mémoire par quelques réflexions qui me paroissent intéresser la vérité de l'Histoire.

La Philosophie de Zoroastre, dira-t-on, & sa réforme sont trop spirituelles & trop sublimes, pour être attribuées à un homme conduit par les seules lumieres de la raison.

Mais le portrait que j'ai fait du Législateur des Perses, ce que j'ai dit de sa Philosophie, étant appuyé sur des faits, il

ne ſuffit pas d'y oppoſer de ſimples raiſonnemens : ce ſont ces faits que l'on doit commencer par détruire. D'ailleurs, pourquoi la réforme de Zoroaſtre n'auroit-elle pas pu rappeler la Perſe au culte d'un Dieu unique & ſpirituel, tandis que le Mahométiſme, fondé par un des plus grands Impoſteurs qui aient paru ſur la terre, a établi ces vérités *(h)* dans l'ancien Empire de Cyrus, & bien au de-là?

Plus on étudiera l'Antiquité dans les monumens authentiques échappés au temps, plus on trouvera chez tous les Peuples d'unanimité dans l'adoration d'un Etre ſuprême, principe & ordonnateur de l'Univers.

Liſte des vingt-un NOSKS (c'eſt-à-dire *Portions*) *de l'*AVESTA.

ON trouve dans les *Ravaëts* des Parſes pluſieurs Liſtes des *Nosks* de l'*Aveſta*, les unes avec des Notices, les autres ſans Notices.

Zend-aveſta, t. I, 2.e part. N. p. XXV, n.° XII; pag. XXVII, XXXVIII, XXXVI.

La première partie du *grand Ravaët* de la Bibliothèque du Roi, renferme trois de ces Liſtes; la première, accompagnée de Notices, eſt priſe d'une lettre écrite, vers le milieu du ſiècle dernier, par les Deſtours de Perſe, au Deſtour Barzou & aux autres Parſes de l'Inde; la ſeconde, tirée du *Ravaët de Kameh Behreh*, eſt ſelon le nombre des mots de l'*Iethâ ahou veriô*, & ſans Notices; la troiſième Liſte eſt avec des Notices, & fait partie du *Ravaët de Neriman Hoſching.*

Grand Ravaët, p. 5—8.

Idem, p. 71. Zend-aveſta, tome I, 2.e part. p. 140, n. 1.

Grand Ravaët, p. 71—75.

Ces trois Liſtes reparoiſſent dans la ſeconde partie du *grand Ravaët*; la première, comme tirée du *Ravaët de Barzou;* la ſeconde, avec des Notices (c'eſt celle que préſente le *vieux Ravaët* de la Bibliothèque du Roi); la troiſième, avec des Notices qui ne ſont que l'abrégé ou le ſommaire de celles de la première partie. Ces Liſtes ſont précédées dans cette

Id. p. 290—293.

Id. p. 285—288.

Id. p. 288—290.

(h) La miſſion de Mahomet conſiſtoit à établir la Loi de Dieu, & à abolir les Loix anciennes, c'eſt-à-dire à extirper l'Idolâtrie. Vie de Mahom. par Gagnier, *tome I, p. 104, 105.*

ſeconde partie, du *grand Ravaët*, d'une autre Liſte, ſelon le nombre des mots de l'*Iethâ ahou veriô*, & ſans Notices, tirée du *Ravaët de Bahman Poundji.*

Grand Ravaët, p. 285.

Les différences que préſentent ces Liſtes, ne viennent proprement que des Copiſtes. Par exemple, les Notices du *Ravaët de Barzou* ſont quelquefois un peu plus courtes que celles du *Ravaët de Kameh Behreh*, parce que l'Auteur, à ce qu'il paroît, n'a pas toujours pu lire l'original; au contraire, ſi dans le *Ravaët de Neriman Hoſching*, elles ſont quelquefois un peu plus longues, c'eſt que le Copiſte ajoute des explications. Ainſi c'eſt dans tous ces *Ravaëts* la même Liſte, ce ſont les mêmes Notices, quoiqu'avec quelques variétés.

J'ai cru devoir traduire la Liſte du *Ravaët de Kameh Bereh*, parce qu'elle ſe trouve dans les deux Recueils que je viens de citer. J'ai ſuivi la leçon du *vieux Ravaët*, comme plus ancienne *(i)*. J'ai traduit le plus littéralement qu'il m'a été poſſible; & pour plus grande exactitude, j'ai marqué en note les variantes que fourniſſent dans les noms les Liſtes du *grand Ravaët;* j'ai mis de même en note, aux Notices, les additions du *Ravaët de Neriman Hoſchingh*, & les différences du *Ravaët de Barzou*, qui paroiſſent ne pas être de ſimples fautes de Copiſtes.

Vieux Ravaët, fol. 84, verſ-86, verſ.

« *AU NOM DE DIEU MISÉRICORDIEUX, JUSTE JUGE.* »

« LE premier Livre (Nosk de l'AVESTA) ſe nomme SETOUD-» IESCHT (c'eſt-à-dire le Nosk *de la louange, de la prière (k).* Cet

(i) On trouvera à la fin de ce Mémoire (* *) le texte Perſan avec les variantes du *grand Ravaët.* Je ne puis aſſez recommander l'étude d'une langue (le Perſan) ſans laquelle on ne levera jamais le voile qui couvre les antiquités Aſiatiques.

(k) Bi ... att pehlvi tchenan ravaſchné aſt keh dar Ietha ahou verio biſt o iek vadjeh aſt iaani biſt o iek ſokhan o dar tahat har ſokhan tchandan maani aſt o niz aazizan ra niz maaloum aſt Aveſta biſt o iek Neskh aſt Neskh awel .... *naameh Setoudeſcht aſt iaani ſepas kardan Iezdan o ſokhan ketab dar beſergwari Iezdan o Fereſchtegan ferond amadeh*

Cet Ouvrage eſt de trente-trois Sſourats, c'eſt-à-dire de « trente-trois chapitres. (Dieu) *(l)* a envoyé ce Livre ici bas; « il traite de ſa nature & de celle des Anges. *(m)* (Dieu) « a ordonné à tous les hommes de lire ce Livre & de l'ap- « prendre par cœur. Raſſemblé en un (ſeul volume), c'eſt un des « vingt-un Nosks de l'Aveſta; on le récite à deux parties *(n)*. «

Le ſecond (Nosk) ſe nomme SETOUDGUER *(o)* (c'eſt- « à-dire le Nosk *de la prière, de la louange)*. (Ce Livre) eſt « de vingt-deux chapitres que le (Dieu) grand, ſaint & élevé « a envoyés ici bas; il (traite) de la prière, de la pureté des « œuvres, des quêtes (faites pour les pauvres), *(p)* de l'union « à procurer (*ou* qui doit régner) entre les parens *(q)*. «

---

amadeh o farizzeh kard bar djomleh khalkra keh ta in ketabra azbarkonand vé inra be dou djeneſ bar khanand vé har Deſtour pak nireng keh Aveſta ve Zend dorouſt danad tchoun be ſeh bar dorouſt bekhanad Fereſchteh peſch o feroud aïand o dar in ſchak niſt. « Il eſt dit, » dans le Pehlvi, que dans l'*Iethâ* » *ahou veriô* il y a vingt-un mots: & » de combien de manières n'explique- » t-on pas chaque mot! Vous devez » encore ſavoir, grands (Behdinans), » que l'*Aveſta* eſt de vingt-un Nosks. » Le premier Nosk ſe nomme *Sétoud-* » *ieſcht*, c'eſt-à-dire (le Nosk avec » lequel) on prie, on loue Dieu. Le » ſujet de ce Livre, envoyé ici-bas, » eſt de relever la grandeur de Dieu » & des Anges. Dieu a ordonné à » tous les hommes d'apprendre ce » Livre par cœur, & de le réciter à » deux parties. Lorſqu'un Deſtour » pur ſelon la Loi, & qui ſait bien » l'*Aveſta* en *Zend*, le lit comme il » faut trois fois, les Anges deſcendent » & paroiſſent devant lui: il n'y a pas de doute ſur cela. » *Ravaët de Neriman Hoſching*, dans le *gr. Rav. p. 71.*

(l) Cette phraſe, dans le Rav. de Barzou, ne ſe trouve à aucun *Nosk*.

(m) La ſuite, juſqu'au ſecond *Nosk*, manque dans le Rav. Barz. *Grand Rav. p. 5.*

(n) Be dou djeneſ, de deux manières, c'eſt-à-dire l'un faiſant la baſſe, l'autre le deſſus, mais ſans accords, car les Orientaux n'en ont aucune idée; ou-bien, chantant & liſant; ou, aſſis & debout.

J'ai été forcé de mettre en parenthèſes, comme j'ai fait dans la traduction du *Zend-aveſta*, les mots que j'ai cru devoir ajouter pour éclaircir le texte Perſan.

Dans le *Ravaët* de *Bahman Poundjih*, le *Setoudguer* eſt le premier *Nosk;* le *Vereſchteh mantſreh*, le ſecond; & ainſi de ſuite.

(o) Aſtoudguer. Rav. Nerim. Hoſch. *dans le gr. Rav. 2.ᵉ part. p. 288.* Le *Setoudguer* eſt cité dans le *Ravaët* du *Recueil Pehlvi*, dans le *Bahman-ieſcht Pehlvi*, & dans les *Déciſions ſur les obligations légales. Zend-av. tome I, 2.ᵉ part. N. pag. XVIII. XXI.*

(p) Le reſte manque dans le *Rav. Barz. Gr. Rav. p. 5.*

(q) O ſokhaneſch dar naſſihet khalk aſt. « Le ſujet de ce (Nosk eſt l'inſtruction du peuple. » *Rav. Nerim. Hoſch.* dans le *gr. Rav. p. 72.*

» Le troiſième (Nosk) ſe nomme VEHESCHT MANTSRÉ » (c'eſt-à-dire, *la céleſte parole).* Ce (Livre) eſt de vingt-deux „ chapitres *(r)* que le (Dieu) grand, ſaint & élevé a envoyés „ ici bas. Il (traite) de la foi, *(ſ)* de l'attention dans (l'ob- „ ſervation de) la Loi, & ſur les diſpoſitions de ſon cœur. Il „ eſt fait mention dans ce Livre des qualités de Zoroaſtre, „ du Peuple pur & des actions pures qui ont précédé ce „ (Légiſlateur). Le ſujet (la matière) de ce Livre s'étend „ de cette manière juſqu'à la réſurrection.

» Le quatrième (Nosk) ſe nomme *Bagh* (c'eſt-à-dire *heureux*, » *lumière* ou *jardin).* Ce Livre, compoſé de vingt-un chapitres, „ roule *(t)* ſur ce que renferme la Loi, & ſur ſon (vrai) ſens „ (donné) par le (Dieu) grand, ſaint & élevé; ſur ce que „ Dieu a ordonné aux hommes au ſujet de l'obéiſſance, de la „ fidélité (à la Loi), de la juſtice (qu'elle ordonne) & de la „ pureté dans les actions, dans le bien; ſur (le moyen) de fermer „ le chemin à Satan (le lier, l'arrêter), & d'aller en corps „ dans les demeures dernières, c'eſt-à-dire dans l'autre monde.

» Le cinquième (Nosk) ſe nomme DOUAZDAH HÂMAST *(u)* » (c'eſt-à-dire *les douze hâmaſt, ſecours* ou *choſes produites*

(r) O maanieſch dar ekrar âvardan din aſt dar iman. . . . . « Il roule ſur la confeſſion de la Loi, ſur la foi » . . . . *Rav. Nerim. Heſch.* dans le *gr. Rav. p. 72.*

(ſ) O dar din neaïet. . . . « Et de l'eſprit de la Loi » . . . . *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. p. 5.*

(t) Dar parhezgari antcheh dar din aſt. . . . . « Sur l'attention à obſerver exactement ce qui eſt dans la Loi » . . . *Rav. Nerim. Heſch.* dans le *gr. Rav. p. 72.*

Taſſir in dar din o neaïet vé antcheh vadjeb kard Khodai bar mardoman dar ttaaat e parhezgari e bar baſtan rah . . . akheret. « Il roule ſur la Loi, ſur les » diſpoſitions de l'ame, & ſur ce que » Dieu a ordonné aux hommes au ſujet de l'obéiſſance, de la fidélité « (à la Loi), ſur (le moyen de) « fermer le chemin . . . . . dernières. » *Rav. Baz.* dans le *gr. Rav. p. 5.*

(u) Damdad, ſelon le *Rav.* de *Bahm. Poundj.* Ce mot eſt une altération de *dar amdad*, c'eſt-à-dire *ſur le ſecours*, ou de *darman dad*, *qui donne du ſecours.* Le *Damdad* eſt cité dans le *Rav. du Rec. Pehlvi*, & dans les *Déciſions, &c.* & le *Douazdah Hamaſp*, dans le *Bahman - Ieſcht Pehlv. Zend-av. tome I, 2.e part. N. pag. XVIII. XXI. XIX.* Selon le Deſtour Darab, ce *Nosk* eſt d'une grande efficace pour les femmes qui le liſent quarante jours après leurs couches, ou dans les intervalles de leurs temps critiques.

ensemble). Le sujet *(x)* de ce Livre regarde le secours. Il est « de trente-deux chapitres que le (Dieu) grand, saint & élevé a « envoyés ici bas. Ce (Nosk) parle du Peuple méchant, du monde « supérieur, du monde inférieur, de la nature de tous ces êtres, « de tout ce que le Dieu *(y)* saint & suprême *(z)* a fait dans le « Ciel, sur la terre, (comme *ou* dans) l'eau, les arbres, le « feu, l'homme, les quadrupèdes, les animaux qui paissent, « ceux qui volent; de ce qu'il a créé pour leur utilité, leur « sûreté *(a)*, & d'autres choses semblables. (Ce Nosk traite) « encore de la résurrection, c'est-à-dire, du rétablissement des « morts, de la voie large (*ou* du Pont Tchinevad), de celle « qui rassemble (la création *ou* la résurrection), de celle qui « disperse (la mort); de ce qui arrivera à la résurrection « à ceux qui font le bien, & à ceux qui font le mal, lorsque « toutes les œuvres bonnes & mauvaises seront pesées. «

Le sixième (Nosk) se nomme NADER *(b)* (c'est-à-dire « *l'excellent, le rare).* Ce (Livre) est de trente-cinq chapitres « que (Dieu) a envoyés ici bas. Il traite de l'Astronomie *(c)* « & de l'aspect & de la vie (l'action) du Ciel, de la nature « des Astres, (c'est-à-dire qu'il explique) quels sont les Astres « bienfaisans, quels sont les malfaisans; il (montre) les règles « de cette science, ce que chacun doit faire en conséquence, « (*ou* ce que chacun fera dans le monde); tout ce que les « hommes disent *(d)* de ce qui se passe en haut, & autres choses « semblables, ils *(e)* l'ont tiré d'un Livre appelé en Arabe «

(x) Cette phrase manque dans le Rav. Barz. *Gr. Rav. p. 6.*

(y) Ormuzd paeda kard..... parend h..... « Qu'Ormuzd a fait paroître...., ceux qui volent. » *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. p. 6.*

(z) Iad kard, c'est-à-dire *a pensé, imaginé, s'est rappelé.*

(a) Aalamat an... vé har aameli keh dar neiki.... « Leur instruction.... selon chaque œuvre pure ».... *Rav. Barz.* loc. cit.

(b) Nadour. Rav. Bahm. Poundj.

(c) O ttab: « Et de la Médecine ». *Rav. Barz.* loc. cit. *Taffiresch dar maani aalem noudjoum ast.* « Le sujet de ce (Livre) est d'expliquer la science de l'Astrono- « mie. » *Rav. Nerim. Hosch.* dans le *gr. Rav. p. 72.*

(d) Ce reste de phrase manque dans le Rav. Barz. *gr. Rav. p. 6*, & se trouve dans la leçon de la seconde part. du *gr. Rav. p. 290.*

(e) Vé in ketabra djouda kardand az... « Et ils ont tiré ce Livre de ».... *Rav.*

» *Bouſttal*, & qui traite de l'Aſtronomie; en Perſan, le nom
» de ce Livre eſt *(f) Favameshian*, ce qui ſignifie que par cette
» ſcience, on connoît très-bien les évènemens futurs *(g)*.

» Le ſeptième (Nosk) s'appelle PADJEM *(h)* (c'eſt-à-dire,
» peut-être, *petit d'animal* ou *rétribution)*. Ce Livre eſt de vingt-
» deux chapitres que le (Dieu) grand, ſaint & élevé a envoyés
» ici bas. (Il eſt queſtion dans ce Nosk) des quadrupèdes. (Il
» apprend) ſur les actions permiſes, quels ſont les (animaux)
» qu'il eſt permis ou défendu de manger; quand il s'agit de tuer
» des (animaux), *(i)* quel eſt celui qu'il faut tuer pour le
» Gahanbar; ce qu'il eſt ordonné de faire dans le Gahanbar;
» quel eſt l'homme qui doit (y) réciter les Hâs, à combien doit
» monter la dépenſe du Gahanbar *(k)*; ce qu'il faut donner
» aux Herbeds, aux Chefs, aux Deſtours, à celui qui n'a aucun
» doute (ſur la Loi), qui eſt pur de parole, d'action, de
» cœur, à celui qui récite (la prière du) Gahanbar, &
» eſt inſtruit (dans la Loi *(l)*: tout cela ſe trouve dans ce
» Livre. Il eſt ordonné à tous les hommes de l'apprendre, &
» de (célébrer) tous (les Gahanbars), juſques (& compris)
» les Farvardians (les cinq derniers jours de l'année). Que

Barz. dans le *gr. Rav. p. 6*. Selon le Deſtour Darab, *de ce Livre eſt tiré l'ouvrage appelé en Arabe* Bouſttal...

(f) Favameshan iaani az o motakheranra taalim boud. Favameshan, c'eſt-à-dire par ce (Livre) on apprend ce qui doit arriver. Rav. Barz. *dans le gr. Rav. pag. 6. 290. Favamdjeſan.* Rav. Nerim. Hoſch. *dans le gr. Rav. p. 72.*

(g) Ou *dans les derniers temps les hommes s'appliqueront beaucoup à cette ſcience.*

(h) Pazoun. Rav. Bahm. Poundj. C'eſt peut-être du *Pazoun* qu'il eſt queſtion dans l'endroit où le *Rav. du Rec. Pehlv. (page 114)*, parle des *Izeſchnés* efficaces & de ceux qui ne le ſont pas. *Zend-av. t. I, 2.e part. N. p. XVII, n.° VII.*

(i) Tchoun ſchaiad keſcht...... Gahanbar... kard o khartch Gahanbar keh tchand mozd aſt.... o Deſtouran baïad dadan o ſſeſet djamee aſchodad ta bâkerat tſavab ïabad az Beheſcht. « Quand il s'agit d'en tuer.... faire dans le *Gahanbar*; à combien doit « monter la dépenſe du *Gahanbar*; ce « qu'il faut donner... aux Deſtours; « l'éloge (du don) de l'habit *Aſcho-dad* « pour qu'à la fin on en reçoive ré- « compenſe dans le *Beheſcht.* » Rav. Barz. *dans le gr. Rav. p. 6.*

(k) Ou, *de quel mérite il eſt de faire la dépenſe du Gahanbar*; ou, *quelle eſt la rétribution dûe à celui qui récite les Hâs, ou à celui qui ſe charge de la dépenſe du Gahanbar.*

(l) Kaſani keh Gahanbar khanand o danatcheh. Ou, *qui doit officier dans le Gahanbar & quel eſt l'intelligent.*

celui qui eſt inſtruit, faſſe cette œuvre méritoire; qu'il faſſe « auprès des hommes le *Djadengoi* (la quête) pour les purs, « & donne une robe en *Aſcho-dad*, pour qu'à la fin il en « reçoive la récompenſe dans le Ciel; & cette robe *Aſcho-* « *dad*, on doit la donner à ſes proches & à ceux qui ſont « purs. «

Zend-av. t. II, p. 576. 585.

Le huitième (Nosk) ſe nomme RETESCHTAI (c'eſt-à-dire « le Nosk *des Militaires, des Chefs (m)*. Ce (Livre) eſt de « cinquante chapitres. Lorſqu'après Alexandre on (le) chercha, « on n'en trouva que treize chapitres. Il traite du comman- « dement (de l'autorité) du Roi, de *(n)* l'obéiſſance (des « ſujets), *(o)* des Juges, de ce qu'il (leur) convient de « demander, de commander, de la modération (retenue qu'ils « doivent avoir); de l'établiſſement des villes, des grandes « choſes que (Dieu) a créées & faites, *(p)* (telles que ſont) « les différentes eſpèces de volatiles & de *(q)* beſtiaux, les « poiſſons d'Ormuzd, les oiſeaux d'Ormuzd; des productions « impures d'Ahriman, comme auſſi des montagnes, de la mer, « de la terre & autres choſes ſemblables. «

Le neuvième (Nosk) s'appelle BERESCHCT (c'eſt- « à-dire *exécution des ordres* ou *ſupériorité)*. Ce Livre eſt de « ſoixante chapitres. Après (l'invaſion d') Alexandre, il ne s'en « trouva que douze. Cet (ouvrage) parle des Rois, des Juges; « il examine leurs actions, *(r)* leurs volontés, les rapports du « troupeau au Paſteur, du Roi à ſon royaume, du diſtrict «

(m) Reteſchtaed. Rav. Bahm. Poundj. Il n'eſt pas dit, dans le *Rav. Barz.* que pendant l'invaſion d'Alexandre il ſe ſoit perdu aucun chapitre des huitième, neuvième & dixième *Nosks.*

(n) Farmanbardari kezzat vé antcheh lazem aſt. « De l'obéiſſance dûe aux Juges, de ce qu'il convient de »... *Rav. Nerim. Hoſch.* dans le *gr. Rav. p. 72.*

(o) La ſuite, juſqu'à *de l'établiſſement des villes*, manque dans le Rav. Barz. *Gr. Rav. p. 6.*

(p) O parendeh.... Et des volatiles.... Rav. Barz. *loc. cit.*

(q) Gousfand o mahi vé antcheh keh Ormuzdi aſt an dam (ala dam, Gr. Rav. *p. 291) Ahriman.....* « Les beſtiaux, les poiſſons, ce qui eſt « d'Ormuzd, le peuple d'Ahriman. »... *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. p. 6.*

(r) Ces deux mots manquent dans le Rav. Barz. *Gr. Rav. p. 6.*

» (du Juge) au Juge *(s)*, & tout ce qui eſt de cette nature :
» il traite auſſi des œuvres qui ſont ordonnées aux différens
» états, *(t)* des arts & métiers, de ce qui les regarde ; des
» choſes qui ſues par les hommes, leur donnent du profit, les
» rendent heureux ; *(u)* des péchés des hommes, de la fourberie,
» du menſonge & autres choſes ſemblables.

» Le dixième (Nosk) s'appelle KESESROB (c'eſt-à-dire,
» peut-être, *l'agréable parole (x)*. Ce Livre eſt de ſoixante
» chapitres. Après l'invaſion deſtructive d'Alexandre, il ne s'en
» trouva que quinze. Ce (Nosk traite) *(y)* de l'eſprit, de la
» ſcience, de l'intelligence, du caractère, de la poſſeſſion de
» l'intelligence, c'eſt-à-dire de l'intelligence que l'on a en naiſſant,
» & de l'intelligence, de la ſcience que l'on acquiert par l'inſ-
» truction ; & cette ſcience regarde la pureté & la droiture
» dans les paroles, ce qui rend l'homme de méchant, juſte, *(z)*
» de pur qu'il étoit, impur. Ce (Livre) *(a)* renferme cette
» ſcience douce, noble & élevée, & (apprend) que celui qui
» eſt (bien) près du Roi & du Peuple, ſera grand & conſidéré,
» s'il fait des œuvres telles, que les hommes en retirent de

(s) Ou *comment le Paſteur doit ſe conduire à l'égard de ſon troupeau, le Roi dans ſon royaume, le Juge dans (ſa place) de Juge.*

(t) Ve ekhtiar dar ſſefetha. .... « Il en fait la deſcription. » ... *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. p. 6.* Rav. Nerim. Hoſch. *dans le gr. Rav. p. 73.*

(u) Be djez gonahahamardoman. « Ce qui rend les hommes ſans péché. » Ibid.

(x) Kaſchniz (c'eſt-à-dire *du moyen de vivre dans les plaiſirs*). Rav. Barz. *dans le gr. Rav. p. 6. Kaſchketer,* même *Rav.* dans le *gr. Rav. p. 291. Kaſchkeſireh*, Rav. Nerim. Hoſch. *dans le gr. Rav. p. 73. Keſchreb*, dans le même *Rav. p. 289.*

(y) Dar fazzel danai o akel ttabii az aakel ekteſabi .... akel keh taalim biamouzand o eelm... « Sur l'excellence de la ſcience, l'intelligence de ca- « ractère, de la poſſeſſion de l'intelli- « gence. » .... *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav.* p. 6. *Dar fazzel o danai o akel ttabii (o ttabii,* Rav. Nerim. Hoſch. *dans la 2.ᵉ part. du gr. Rav. p. 289)... biamouzand vé an keh mardomra az palidi pak konad aalem dar paki.* « Sur l'eſprit, la ſcience, l'intelligence, le « caractère.... que l'on acquiert par « l'inſtruction : & celui qui rend « l'homme pur d'impur qu'il étoit, fait « ce qui regarde la pureté. » .... *Rav. Nerim. Hoſch.* dans le *gr. Rav. p. 73.*

(z) Ve az palidi be paki o raſti. « Et d'impur, pur & juſte. » *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. p. 6.*

(a) Ou *cet (homme) a cette ſcience douce, noble & élevée, il fait que...*

l'utilité *(b)*, & comment celui qui prononce le menſonge, «
ſera *(c)* près du Roi & du Peuple. «

Le onzième (Nosk) ſe nomme VESCHTASP VESCHTASP *(d)*. «
Ce (Livre) eſt de ſoixante chapitres. Après l'invaſion deſ- «
tructive d'Alexandre, il ne s'en trouva que dix *(e)*. Cet «
(ouvrage) fait l'éloge *(f)* du règne de Veſchtaſp (Guſtaſp); «
au ſujet de la Loi de Zoroaſtre, (il rapporte) que ce (Prince) «
a eu le courage de lire la Loi, la ſavoir, *(g)* de faire fleurir «
dans le monde devant les Juſtes la Loi de Zoroaſtre. «

Le douzième (Nosk) ſe nomme KHESCHT (c'eſt-à-dire «
brique, ou *petite lance*, ou *labourage*) *(h)*. Ce (Livre) eſt de «
vingt-deux chapitres *(i)* que (Dieu) a envoyés ici bas; «
il eſt diviſé en ſix parties (*ou* ſujets). «

La *première* (traite) de la connoiſſance de Dieu grand, «
magnifique, de la foi *(k)* à tout (ce qu'a dit) Zoroaſtre, (de «
la ſoumiſſion) aux œuvres qu'il a preſcrites dans le Livre de «
la Loi; *(l)* & ſi enfin on ne peut faire ces (œuvres), «
(il ordonne) de demander ſur le champ le ſecours de Dieu. «

(b) Ou *ce qui arrivera à celui qui étant grand eſt conſidéré du Roi & du peuple, fait des œuvres utiles aux hommes; & à celui qui prononce le menſonge auprès du Roi & du peuple.* Ou, *que celui qui eſt grand... doit faire des œuvres utiles aux hommes.*

(c) Le reſte manque dans le Rav. Barz. *Gr. Rav. p. 6.*

(d) Veſchtaſp, Rav. Barz. *dans le gr. Rav. p. 6. Veſchtaſp ſchah*, Rav. Nerim. Hoſch. *dans le gr. Rav. p. 73. Guſchtaſpad*, Rav. Bahm. Poundj.

(e) Huit. Rav. Barz. *loc. cit.*

(f) Ou *parle de la ſoumiſſion du Roi Guſtaſp à la Loi de Zoroaſtre, qu'il a été le premier à lire...* ou, *qu'il a lû... & reçu devant les Juſtes la Loi de Zoroaſtre.*

Dar bareh ſchah Guſchtaſp rava kardan din aſt o dar din Zerateſcht.... « Sur ce que le grand Roi Guſtaſp a fait fleurir la Loi, & au ſujet de « la Loi de Zoroaſtre. »... *Rav. Nerim. Hoſch.* dans le *gr. Rav. p. 73.*

(g) Dar djehan ravaha peiſch guereſt o din Zertoſcht. « A fait fleurir dans le monde, a embraſſé d'abord « (le premier) la Loi de Zoroaſtre. » *Rav. Barz. gr. Rav. p. 6.*

(h) Dad (c'eſt-à-dire *juſte* ou *il a donné*). Rav. Bahm. Poundj.

(i) Pargard. Rav. Barz. *dans le gr. Rav. p. 6.*

(k) Peïghambar Zertoſcht... « Au Prophète Zoroaſtre. »... *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. p. 6.* La ſuite, juſqu'à la *ſeconde partie*, manque dans le Rav. Nerim. Hoſch. *Gr. Rav. p. 73.*

(l) Ou *de ſe ſoumettre ſans retarder & ſur le champ aux œuvres, &c.* Ceci, juſqu'à la ſeconde partie, manque dans le Rav. de Barzou. *Gr. Rav. p. 6.*

» (Il eſt queſtion dans) la *ſeconde partie*, de l'obéiſſance
» (dûe) aux Rois, de (l'obſervation de) la Loi dans la vérité,
» (de l'obligation) de ſe ſoumettre aux (Rois & à la Loi)
» dans ce qu'ils ordonnent *(m)* ou défendent, & d'éloigner ſa
» main des œuvres mauvaiſes.

» La *troiſième partie* (parle) des biens promis à ceux qui
» agiſſent purement, de ce qui les attend ainſi que les pécheurs,
» de la punition de ceux-ci, (après laquelle) ils ſortiront de
» l'Enfer.

» La *quatrième partie* (a pour objet) la conſtruction du
» monde, (le devoir) de labourer, ſemer, & de planter des
» arbres, *(n)* comme le dattier & autres choſes ſemblables:
» de-là vient le tourment, (les maladies) ou la force de
» l'homme & des quadrupèdes. (On voit dans la *quatrième*
» *partie) (o)* qu'il faut obéir à cette claſſe (d'hommes) qui
» eſt particulièrement conſacrée à la pureté & à l'(obſervation)
» exacte de la Loi, & ce qui a rapport à cette matière; que les
» Deſtours de la Loi doivent pratiquer la juſtice.

» La *cinquième partie* (traite) des états honorables de l'homme,
» qui ſont au nombre de quatre *(p)*. D'abord (le *Kheſcht)*
» relève au-deſſus (de tout) les Rois, les autres Juges & les
» Docteurs de la Loi. Le ſecond état, (celui des Militaires),
» conſiſte à garder les villes & à anéantir l'ennemi. Le Livre qui
» traite du troiſième état, fait l'éloge des Laboureurs, & parle
» de l'établiſſement des villes. Le quatrième état montre l'homme
» de commerce, d'arts, ceux qui tiennent *bazar* (marché), ou
» qui *(q)* perçoivent les impôts, (il les montre) dans l'adverſité
» & dans la proſpérité: ils doivent donner la dîme au Deſtour
» & au Roi, (leur) faire néaeſch étant debout, faire les libéralités

(m) Le reſte, juſqu'à la troiſième partie, manque dans le Rav. Barz. *Gr. Rav. p. 6.*

(n) *Comme* &c. juſqu'à *la force*, manque dans le *Rav. de Barzu.* Gr. Rav. *p. 7.*

(o) *Farmanbardari konad vé antchéh be din Deſtouran kar konad.* « Qu'il faut obéir, & ce qu'il faut faire a l'égard des Deſtours de la « Loi. » *Rav. Barz.* loc. cit.

(p) Ce qui ſuit fait apparemment la ſixième partie.

(q) *Baz dargan.* Rav. Barz. dans le *gr. Rav. p. 7. Baz darendgan. p. 291.*

dont

dont nous venons de parler *(r)*; & s'ils ſe conduiſent ainſi, «
ils recevront à la fin une grande récompenſe. «

Le treizième (Nosk) ſe nomme SEFAND (c'eſt-à-dire «
excellent) (ſ). Ce Livre eſt de ſoixante chapitres, que (Dieu) «
a envoyés ici bas; il (roule) ſur la ſcience néceſſaire aux «
hommes, & ſur la connoiſſance détaillée de cette ſcience; ſur «
ceux qui deſirant ardemment de faire des œuvres pures, *(t)* «
s'adreſſent aux Docteurs de la Loi, & en retirent de l'avantage. «
Qu'on ſe ſouvienne *(u)* que c'eſt d'eux que vient le bonheur «
de la vie. Rappelons-nous ce Livre dans quelque état *(x)* que «
nous nous trouvions, nous qui ſommes Diſciples du Prophète «
Zoroaſtre. C'eſt le ſort fixé par l'Etre ſuprème *(y)*, que, ſoit «
que les hommes du monde proférent le menſonge, ou que «
les hommes du monde vivent purement, les miracles que «
Zoroaſtre a faits pendant dix ans, (celui-là les faſſe) qui «
recitera ce Nosk à ſept voix *(z)*. «

Le quatorzième (Nosk) ſe nomme DJERESCHT, (c'eſt-à-dire «
il fait) (a). Ce (Livre) eſt de vingt-deux chapitres *(b)* que «

(r) Ou *prier debout & faire les bonnes œuvres dont nous avons parlé.*

Néaeſch ta dar âkherat mozdhai aazzim ïabad. « *Néaeſch*, pour qu'à la » fin ils reçoivent une grande récompenſe. » *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. page 7.*

(ſ) Tchedereſt (origine ou *ce qui convient);* Rav. Bahm. Poundj. Le *Seſand* ou *Sepand*, eſt cité dans le *Rav. du Rec. Pehlvi. Zend-av. t. I, 2.e part. N. p. XVIII.*

(t) Peſch piroüi eelma. Rav. Barz. *dans le gr. Rav. p. 7; pas, p. 291.*

(u) Ou, *Il y eſt dit que ..... dar iad kard an kardoun keh ......* Rav. Barz. dans le *gr. Rav. p. 7 & 291.*

(x) Dar chval badi. « Lorſque » nous nous trouvons dans un état malheureux. » *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. p. 7.*

(y) Cette phraſe manque dans le *Rav. Barz.*

Ou, *il eſt parlé dans ce Livre de l'état des Behdins depuis le Prophète Zoroaſtre, de la portion (du peuple) de l'Etre ſuprême, des menteurs .....* ou *ceux qui ſont la portion de l'Etre ſuprème ...... feront les miracles .....*

(z) Be haſt avaz; ou, *ſept fois.*

(a) Sapenteh. Rav. Bahm. Poundj. Le *Djereſcht* eſt cité dans le *Rav. du Rec. Pehlv. Zend-av. T. I, 2.e part. N. p. XVIII.*

(b) Taſſireſch dar afrineſch aalem âdam aſt dar rouz azeli ta âkherin rouz keiamat baſchad pedid amadan dar ſchekem mader keh tchera baazzi dar ſchekem bemirand o baazzi bezaiand..... « Le ſujet de ce (Livre) eſt la création du monde, de l'homme, depuis le « premier jour juſqu'au dernier, la ré- « ſurrection. On y voit (l'enfant) «

» (Dieu) a envoyés ici bas. Il fait connoître les cauſes de (ce » qui regarde) l'homme. Il montre l'enfant dans le ventre de » ſa mère, & ce qu'il doit être lorſqu'il en ſera ſorti; que les uns » ſeront Prophètes, d'autres Rois, ceux-là peuple, & autres » choſes ſemblables.

» Le quinzième (Nosk) ſe nomme BAGHANTAST (c'eſt-à-dire » l'*Ieſcht des Bienheureux) (c)*. (Ce Livre) eſt de dix-ſept chapitres. » Il contient l'éloge du peuple de (Dieu) grand, ſaint, élevé, » & des Anges *(d)*, de l'homme qui s'approche de Dieu & le » remercie de ſes bienfaits. Que celui qui exécute ſes ordres, » s'applique ſur-tout à le remercier de ſes bienfaits, pour qu'à » la fin il en ſoit récompenſé; qu'il reſſemble aux Anges : c'eſt *(e)* » la meilleure manière de ſe reſſouvenir du Dieu ſuprême *(f)*.

» Le ſeizième (Nosk) ſe nomme NIAREM (c'eſt-à-dire, peut- » être, *je ne cherche pas* mon bien particulier) *(g)*. Ce (Livre) eſt » de cinquante-quatre chapitres. *(h)* (Il traite) des biens & de

» dans le ventre de la mère, pourquoi » les uns meurent dans le ventre (de leur mère), les autres naiſſent..... » *Rav. Nerim. Hoſch.* dans le *gr. Rav. 2.e part p. 289.*

(c) Baghan-Ieſcht. Rav. Barz. dans le *gr. Rav. p. 7.* Nerim. Hoſch. dans le *gr. Rav. p. 74.*

Bean-Ieſcht Rav. Bahm. Poundj.

(d) Ferеſchtegan mokereb ve ſchoker naamatha az antcheh vadjeb konad dardin ..... ve in khaſſ bar zekere Ized « Des Anges qui l'approchent, de » celui qui le remercie de ſes bienfaits. Ce qu'il preſcrit comme né- » ceſſaire dans la Loi .... & il ſera grand dans le ſouvenir de Dieu. » *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. p. 7.*

(e) Ou il ſera grand dans le ſouvenir du Dieu ſuprême. Ou, dans ce que (Dieu) ordonne, il veut ſur tout qu'on le remercie..... il y eſt ſur-tout parlé du Dieu ſuprême.

(f) Fereſchtegan mokerebe ve..... vadjeb konad dar..... dar ſchegol.... magher ba Ized taaala o bandegan aazizterin keh har iek tcheh zaman paeda ſchavand o tcheh kar konand ta keamat. « Des Anges qui l'approchent..... ce qu'il ordonne dans « la Loi..... reſſemblent... il y eſt « ſur-tout parlé de l'Etre ſuprême & « de ſes ſerviteurs diſtingués, dans « quel temps chacun d'eux ſera pro- « duit, & les œuvres qu'ils feront « juſqu'à la réſurrection. » *Rav. Nerim. Hoſch.* dans le *gr. Rav. p. 74 & 289.*

(g) Niadam (c'eſt-à-dire *j'ai mis, fait, origine, commencement*). Rav. Poundj. Ce *Nosk* ne me paroît pas différent du *Nehatoum* dont parle le *Rav.* du *Rec. Pehlv.*

(h) O taſſireſch dar ehkam biaaha o peiman ve vadjrha iaani ſetouha az djehete khalk keh tchegouneh konand « Sur les loix des ventes, des conventions, « des réponſes; c'eſt-à-dire comment « on doit porter (ſur ces matières) des « arrets pour le peuple. » *Rav. Nerim. Hoſch.* dans le *gr. Rav. 2.e part. p. 289.*

la manière de les employer, *(i)* des maisons. (On y lit) que « celui qui fait le bien, appartient au Dieu suprême, & sera « délivré (préservé) de l'Enfer; qu'il faut servir Dieu & lui « être soumis; comment doit se conduire celui qui voyage *(k)*, « celui qui sert l'homme. (Ce Nosk) fait encore mention de « ce qui est dans la pensée de l'homme, de ce qui est dans son « corps. «

Le dix-septième (Nosk) se nomme ASPAROM (c'est-à-dire « *les volumes, le Livre par excellence,* ou *le lever de l'aurore,* ou *le ciel,* « ou *parfait,* ou *herbe, feuille) (l).* Ce (Livre) est de soixante- « quatre chapitres *(m)* que (Dieu) a envoyés ici bas. Il (traite) « des œuvres (surnaturelles produites) par les Nérengs *(n).* « Par ce livre on connoît l'homme de la Loi, qui sera à l'épreuve « (des tentations), & celui qui possédera de grands biens. Il « ordonne des punitions pour le juste dans ce monde, pour qu'à « la fin il soit délivré. Par ce (Nosk) on sait si l'on fait bien « ou si l'on fait mal. Il (parle) de la loi des héritages, de « l'étendue de la bonne foi *(o)* dans ce qu'on séme & dans ce « qu'on moissonne. Sur le thème de la naissance, il prescrit *(p)* ce « qu'il y a à remarquer, ce qu'il y a à retenir à ce sujet, & « ce qu'il est ordonné de faire au moment de la naissance. «

Le dix-huitième (Nosk) se nomme DAVASEROUDJED « (c'est-à-dire *qui donne le dernier remède, secours,* ou *qui en* «

(i) Ces mots : *des maisons ; appartient au Dieu suprême* , manquent dans le Ravaët de Barz. *Gr. Rav. p. 7.*

(k) Ou *Comment il faut faire le voyage (de ce monde).* La suite, jusqu'à *ce qui est dans la pensée .....* manque dans le Rav. de Barz. *Gr. Rav. p. 7.*

(l) Davaseroudjeid. Rav. Bahm. Poundj. L'*Asparom* est cité dans les *Scharehs* Pehlv. du *Vendidad, fargard 5*[e], dans le *Rav.* du *Rec. Pehlv.* & dans *les Décisions*, &c. *Zend-avesta, tome I, 2.*[e] *part. N. pag.* XVIII. XXI.

(m) Soixante chapitres. Rav. Barz. *dans le gr. Rav. p. 7.*

(n) O ttabii. « Et de la Médecine (naturelle & surnaturelle). » *Rav. Nerim. Hosch.* dans le *grand Rav. 2.*[e] *part. p. 289.*

(o) O dar tchizi.... « Et dans ce qu'on .... » *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. p. 7.*

(p) Le reste de ce membre de phrase manque dans le Rav. Barz. *Gr. Rav. p. 7 ;* se trouve dans le même Rav. *p. 292.*

» *parle) (q).* Ce (Livre) eſt de ſoixante-cinq chapitres
» (qui parlent) *(r) (ſ)* de la connoiſſance des hommes & des
» animaux, de ce qu'on doit leur donner, & font l'énumé-
» ration *(t)* de cela pour chacun de ces (êtres). Ce (Nosk)
» ordonne (de les délivrer) *(u)* du mal, de la crainte, (de
» faire en ſorte) que les chemins ne ſoient pas rompus, que les
» paſſagers ne ſoient pas effrayés, que les priſonniers ne ſoient
» ni chagrinés, ni tourmentés *(x)*, & autres choſes ſemblables.

» Le dix-neuvième (Nosk) ſe nomme ASKAREM (c'eſt-
» à-dire *je découvre, déclare, publie, inſtruis publiquement) (y).* Ce
» (Livre) eſt de cinquante-deux chapitres *(z); (a)* (il parle)
» des jugemens, des ordres, *(b)* de (l'obligation de) chercher
» (apprendre) la meilleure ordonnance des Loix, de la con-
» noiſſance des bornes (des règles), (de l'obligation) de penſer
» à cela dans toutes les autres choſes.

» Le vingtième (Nosk) ſe nomme VENDIDAD (c'eſt-à-dire

(q) Davaſrdeh (c'eſt-à-dire *qui parle des remedes, des moyens, des ſecours*). Rav. Barz. *dans le gr. Rav* p. 7. *Heſparam.* Rav. Bahm. Poundj. *Davaſerandjed.* Rav. Nerim. Hoſch. *dans le gr. Rav. p. 74.*

(r) Dar bab Khetiou lats iaani peivand kardan be iekdiguer kheiſchan o nazdikan o dar dan.... « Du *Khe-* » *tioudats*, c'eſt-à-dire d'unir enſemble » par le mariage les parens & les proches; de la connoiſſance. » ..... *Rav. Nerim. Hoſch.* dans le *gr. Rav. p. 74.*

(ſ) Dar ravaïan mardeman. « De ce qui convient à l'égard des hommes. » *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. p. 7.*

(t) Ou *Vaade ân.* « Selon qu'on leur a promis. »

(u) Dozdeh. « Du voleur. » *Rav. Barz.* loc. cit.

(x) Azordan zandan. « Chagriner la priſon. »

(y) Sakdam. Rav. Bahm. Poundj.

(z) Pargardeh. Rav. Barz. *dans le gr. Rav. p. 7.*

(a) Taffireſch dar boudan farſcheker d kerdari ta riſtekhez tan peſin keh mardemanra zendeh kardamdan o Ahriman Devan niſt ſchodan o tcheguenegui ân dar keſſat ve hokoumat..... « Il roule ſur la production des êtres juſqu'à ce « que les morts ſe lèvent, que les corps « (ſoient) de nouveau, (temps au- « quel) les hommes ſeront rendus à « la vie, & Ahriman, les Dews ne « ſeront plus, & ſur la manière dont « (cela ſe ſera); ſur les jugemens, les « ordres. » ..... *Rav. Nerim. Hoſch.* dans le *gr. Rav. p. 74.*

(b) O tartib ehkam o djenbeſch o maarefat. « Et de (l'obligation de ſavoir) l'ordonnance des Loix, & « leurs differentes acceptions, combi- « naiſons, de la connoiſſance. » ..... *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. p. 8.*

donné pour éloigner le Dew) (c). Ce (Livre) eſt de vingt-deux « chapitres *(d)*; (il apprend) à l'homme à ſe garantir des « œuvres mauvaiſes, d'Iblis (Ahriman), de l'impureté, de la « ſodomie, des actions violentes *(e)*. Tous ceux qui tournent le « viſage vers ces objets, ſont pécheurs & prévaricateurs. *(f)* « Nous n'entrerons pas dans le détail des péchés, de ce qui eſt « pur, de ce qui eſt mal & ſouillure, ni dans l'explication de « ces choſes *(g) (h)*. «

Le vingt-unième (Nosk) ſe nomme HÂDOKHT (c'eſt-à- « dire *les Hâs puiſſans) (i)*. Ce Livre eſt de trente chapitres; » (il traite) de la manière de faire, & toujours *(k)*, beaucoup « de miracles, des œuvres pures, des choſes admirables *(l)*. «

(c) Djed dew dad. Rav. Bahm. Poundj. Rav. Nerim. Hoſch. *dans le gr. Rav. 2.ᵉ part. p. 290.*

(d) Vingt-deux Pargard. Rav. Barz. *dans le gr. Rav. p. 8.*

(e) Ou, *de la ſoif ardente, de la chaleur des paſſions, des Enchanteurs, des Idoles. Az Iblis hereh ſahareh velaeteh....* « D'Iblis, de l'impureté, des Enchanteurs du pays. » *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. p. 8.* Rav. Nerim. Hoſch. *dans le gr. Rav. p. 74.*

Peut-être *Herreh (Hereh* dans le *Rav. de Barz.)* eſt-il le Dew du *Her neſa*; & *Sahabbeh* ou *Sahih*, le Dew *Sedj* ou le Dew *Djeh.* Voy. ces mots à la *Table des matières* du *Zend-aveſta, tome II.*

(f) Ces mots *nous n'entrerons pas... péchés,* ne ſont pas dans le Rav. de Barz. *gr. Rav. p. 8.*

(g) Iaani az palidi o badi o kaſſ az bezorgan o didan zan daſchtan o metſel inha keh tcheh zian o nokſſan be khalk raſid « C'eſt-à-dire (que ce Livre » apprend aux hommes à ſe garantir) » de ce qui eſt impur, du mal, & » (qu'il exige cela) particulièrement » des Grands; (comme) de ne pas voir » la femme *Daſchtan*, & autres choſes » ſemblables, par leſquelles les fléaux & les malheurs arrivent ſur les « peuples. » *Rav. Nerim. Hoſch.* dans le *gr. Rav. p. 74, 75.*

(h) Ve in ketal Vanidad az biſt o iek nosk Aveſta az Nosk ketab biſtom aſt keh elhal ma o ſchouma bar an izeſchné mikonim o tchoun baadez nekbat Eskander ketabhara baz djoſtand az har noski djoz vei iaftand hitch nosk be tamami naïaftand djoz Vendidad keh taman ïaftand. « Et ce Livre (le) *Vendidad*, eſt le vingtième des vingt-un Nosks « de l'*Aveſta.* C'eſt avec ce (Nosk) que « moi & vous nous faiſons *izeſchné.* « Lorſqu'après l'invaſion deſtructive « d'Alexandre on chercha les Livres « (de la Loi), de tous les Nosks que « l'on trouva, on n'en trouva aucun « d'entier, ſi ce n'eſt le *Vendidad* que « l'on trouva entier. » *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. p. 8.*

(i) Hâdokht douazdah hamaſpeh. Rav. Bahm. Poundj. L'*Ieſcht*, dans ce *Rav.* eſt le vingt-unième *Nosk.* Le *Hâdokht* eſt cité dans le *Bahman Ieſcht Pehlvi. Zend-aveſta, tome I, 2.ᵉ part. N. p. XIX.*

(k) Toujours manque dans le Rav. de Barz. *gr. Rav. p. 8.*

(l) Ou *des vers*, ou, de ſavoir *la meſure des mots* du *Vendidad.*

» Celui qui lira ce Livre en faiſant leſcht *(m)*, (par lui) le
» maudit Iblis (Ahriman) ſera de nouveau maudit, & ſera anéanti *(n)*. Ce que Dieu fait eſt vrai. »

Page 343. M. HYDE, dans ſon ſavant Ouvrage ſur la Religion des Perſes, nous a donné une liſte des *Nosks* de l'Aveſta, ſans indiquer toutes les ſources d'où il a tiré les noms qui forment cette liſte, quoique la nouveauté & l'importance de la matière demandaſſent cette exactitude.

J'ai vérifié ceux que le *Farhang Djehanguiri* lui a fournis, & je ſuis obligé de dire que ce Savant n'a pas toujours pris le ſens de ce Dictionnaire.

M. Hyde commence par dire que, ſi ſa mémoire ne le trompe pas, il a lû quelque part que le *Zend* étoit diviſé en vingt-deux parties *(o)*; mais il eſt conſtant que les Parſes ne font mention que de vingt-un Nosks ou portions de

---

(m) Iblis maloun az vei dour ſchavad ve in kas benazdik Ized nazdik ſchavad gounahaſch pak ſchavad o dar in ketab Iblis maloun beleaanat miſchavad o makſoud az in nebiſchteh ân keh in feraanra tchenin maaloum aſt keh in ketab ha dar an ajaneb aſt ve an Aazizan neviſchteh boudand keh dar mian ma kaſi khatt pehlvi namitevanad khandan maani in neskhha dar pehlviſt o kaſi keh khatt pehlvi nadanad Deſtour o keh maadjezat din natevanad namoudan. « Par (la lecture de) ce Livre » le maudit Iblis (Ahriman) ſera loin » de lui, cet homme ſera (placé) » près de Dieu, il ſera purifié de » ſes péchés; par (la lecture de) ce » Livre le maudit Iblis ſera de nou» veau maudit. Voici pourquoi nous » vous avons écrit ceci. Pauvres » (Behdinans) nous ſavons que ces » Livres (le *Vendidad* & le *Hadokht*) » ſont de vos côtés (dans l'Inde); » mais vous nous avez écrit, grands » (Behdinans): parmi nous il n'y a perſonne qui puiſſe lire le Pehlvi. « L'interpretation de ces Nosks eſt en « Pehlvi, & un Deſtour qui ne ſait « pas le Pehlvi ne peut rien faire de « grand dans la Loi. » *Rav. Nerim.* « *Heſch.* dans le *gr. Rav. p. 75.* Celui de la 2.e part. du *gr. Rav. p. 290*, ajoute: *Ve antcheh dar bareh Zend in neskhha nebiſchteh ſched.* « Quant au Zend, nous (vous) en avons écrit « (marqué) les Nosks. »

Dar in ketab Iblis..... « Par ce Livre Iblis. » ... *Rav. Barz.* dans le *gr. Rav. p. 8.*

(n) Suit, dans le *Rav. Barz. (gr. Rav. p. 8)*, ce qui a été rapporté *ci-d. p. 216, & n. (t).*

(o) Libri Zend *partes (ſi recte memini) alicubi dicuntur eſſe 22. Harum aliquot partium nomina partim in dicto libro* Pharh. Gj. (Djehanguiri), *& partim alibi invenimus, quæ ſequuntur: de reliquis ulterius diſquirendum.* Hyd. *de Rel. vet. Perſ. p. 343, edit. 1760.*

l'*Avesta*; & le *Pharhang Djehanguiri*, aux articles des *Nosks* que M. Hyde en a tirés, le dit expreſſément.

Les n.[os] 1 & 2 *(p)* de la Liſte de M. Hyde, ne ſont pas exacts: j'ai fait voir dans mes deux Mémoires ſur les anciennes Langues de la Perſe, ce que c'eſt que le *Zend*, le *Zend-aveſta*, le *Pazend.*

Mém. de l'Ac. des Bell. Lett. tome XXXI, p. 349-357. 394-398.

Le Farhang Djéhanguiri ne dit pas que ces deux derniers mots ſoient des noms de Nosks. *Zend-aveſta*, ſelon cet Ouvrage (au mot *Zend*), *eſt la même choſe que Zend; Pazend* (au mot *Pazend*), *eſt l'explication du Zend,... Livre de Zoroaſtre* (diviſé en vingt-un *Nosks*, comme il eſt dit au mot *Nosk*). Au reſte, on doit juger du ſecours que l'on peut tirer des Dictionnaires Orientaux, pour la connoiſſance exacte des Livres ſacrés des Parſes, par la manière dont le *Farhang Berhan katée* s'exprime ſur le *Pazend. Pazend*, dit l'Auteur de ce Dictionnaire *(q)*, *eſt l'explication du Zend, & Zend eſt le Livre de Zoroaſtre; & l'on dit auſſi dans le ſens contraire: le Zend eſt l'explication du Pazend. Pluſieurs diſent que le Zend & le Pazend ſont deux Livres compoſés par Ibrahim Zerduſcht, ſur la manière de ſervir (honorer) le Feu; d'autres diſent que le (Pazend) eſt la traduction du Zend; c'eſt auſſi un jeu*, (ou *ce mot ſignifie jeu) en Perſan.*

Ce que M. Hyde dit de l'Office du Mariage dans le n.° 1, n'eſt pas plus exact que ſa définition du *Zend-aveſta* & du *Pazend.* Ce morceau appelé *Neka*, eſt en Pehlvi mêlé de *Zend* & de Parſi. Il ſe trouve dans le volume des Ieſchts écrit en caractères *Zends*, & ne fait pas partie du *Zend-aveſta.*

Zend av. t. II, p. 95.

(p) 1.° *Liber* Zend-aveſtâ, *ſcilicet ejus pars, quæ eſt* Officium precum, *ſeu* Liturgia *Eccleſiæ Magorum in* veteri lingua. *At in eo* Officium nuptiarum *videtur citerioribus temporibus additum, quia frequens ibi* Zeratushthræ *mentio fit.*

2.° *Liber* Pâzend, *q. d.* Pes, *ſeu* fulcrum τȣ Zend, *ſcilicet ulteriore commentatione ejus doctrinam explicans & ſuſtentans.* lib. cit. *pag.* 243.

(q) Au mot *Pazend. Pazend... taffſir zend baſchad o Zend ketab Zerdoſcht aſt o bar aakſ in ham gofteh and iaani Zend taffſir Pazend aſt o baazzi diguer gouïand Zend o Pazend dou ketab and az taſſnifat Ibrahim Zerdoſcht dar âin âteſch paraſti o digueri migouïad keh tardjemah ketab Zend aſt o bazi farſi ham amadeh aſt.*

Mais l'original *Zend* de cette prière, depouillée de ce qu'elle a actuellement de moderne, pouvoit très-bien être de Zoroastre, quoiqu'il y soit souvent parlé de lui. On sait que les Législateurs & les Philosophes se citent volontiers.

Les Livres dont les n.os 3 & 4 *(r)* font mention, ne sont pas des *Nosks* de l'*Avesta*. *Iardah*, dit le *Farhang Djehanguiri (s)*, *est une explication du Zend.*

Iekbaran, est le nom d'un Livre qui traite de la Loi & des pratiques religieuses des Mages.

N.° 5 *(t)*. Selon le *Farhang Djehanguiri*, 5.° *Khordeh (u) est le nom d'un des vingt-un Nosks de l'Avesta.* Le *Farhang Berhan katée* ajoute: *plusieurs (x) disent que le Khordeh est une traduction du Livre Zend, appelée Pazend.*

Les n.os 6, 7, 8 & 9 *(y)* désignent le même Ouvrage. Si M. Hyde a su l'ancien Persan, il n'est pas concevable qu'il ait pu faire du *Vendidad* quatre Nosks différens, qu'il ait distingué *Vendîd-va-zend* de *Zend-vendîd.* Dans le *Berhan katée Vendidad est le nom (z) d'un des Nosks du Livre Zend.* Cet article n'est pas dans mon exemplaire du *Djehanguiri.*

N.os 10, 11 *(a)*. Je ne sais d'où M. Hyde a tiré le *Tengh.* Dans les différens sens que le *Farhang Djehanguiri* donne à

(r) 3.° *Liber* Yârdah, *seu* Ayarda *qui est commentarius in* Zend: *uti etiam sequens.*

4.° *Liber* Ikbaren. Lib. cit. *p. 344.*

(s) Au mot *Aïardah. Aïardah... scharch Zend boud.*

Au mot *Aïekbavan* (ou *baran*). *Aiekbaran nam Ketab ist dar din o mazhab moghan.*

(t) 5.° *Liber* Churda, *id est* Pars minutior: *dicitur commentarius in alias aliquas partes.* Lib. cit. *p. 344.*

(u) Au mot *Khordeh.. Pandjom nam noskist az djomleh bist o iek nosk Zend astad.*

(x) Au mot *Khordeh... O baazzi gouiand Khordeh tardjemah ketab Zendast keh anra Pazend khanand.*

(y) 6.° *Liber* Vendidâd, *qui prægrandis est.*

7.° *Liber* Vend-vendîd, *seu* Venduvendîd.

8.° *Liber* Zend-vendîd, *seu* Zenduvendîd.

9.° *Liber* Vendîd-va-zend, *seu* Vendîduzend. Lib. cit. *p. 344.*

(z) Au mot *Vendidad. Vendidad... nam noski ast az noskha ketab Zend.*

(a) 10.° *Liber* Tengh. *Eodem nomine gaudet cum aliquo Manetis libro de quo supra.*

11.° *Liber* Mùsht, *seu* pugnus. Lib. cit. *p. 344.*

ce mot, il n'eſt fait aucune mention des Livres de l'*Aveſta.* Ce Savant auroit-il été trompé par le *Tengue*, ou *Ertengue*, ou *Arjingue*, livre attribué à Manès, ſelon le troiſième ſens du *Tingue* dans le *Djehanguiri!* *Moſcht* eſt le mot *Ieſcht* que M. Hyde a mal lû, comme il paroit par le paſſage du *Farhang Djehanguiri* que traduit ce Docteur à la page 350 de ſon Ouvrage. Le *Djehanguiri*, au mot *Barſom*, porte : *pour lire le Nosk Ieſcht, on prend en main un Barſom de vingt-quatre (branches).* M. Hyde a lû le *tome (Nosk) Moſcht*, prenant l'*ï* pour un *mim.*

N.ºs 12 & 13 *(b).* Dans le *Djehanguiri*, le mot *Kheſcht a trois ſignifications (c). La première eſt connue* (brique); 2.° *c'eſt le nom du douzième des vingt-un Nosks du Zend....*

Le mot Aſchtad (d) eſt, 3.° le nom d'un des vingt-un Nosks du Zend.

N.° 14 *(e).* Le mot *Sïah* a ſept ſens différens dans le *Farhang Berhan katée.* Selon le ſeptième *(f), Sïah, eſt le nom d'un Livre compoſé par Zoroaſtre; & ce Livre eſt auſſi appelé Zamzam.* Ce ſeptième ſens n'eſt pas dans mon exemplaire du *Djehanguiri.*

N.° 15 *(g). Hâdokht (h),* ſelon le *Farang Berhan katée*, *eſt le nom d'un des vingt-un Nosks du Livre Zend & Pazend; c'eſt-à-dire le nom d'une partie, car Nosk ſignifie partie.* Cet article n'eſt pas dans mon exemplaire du *Djehanguiri.*

(b) 12.° *Liber* Chiſt, *ſeu* later: *ſic vocatur τ8* Zend *pars 12ª.*
13.° *Liber* Ashtàd. Libro cit. *p. 344.*

(c) Au mot *Kheſcht. Kheſcht... ſe maani darad awel maarouf aſt douïoum ram nosk douazdehem aſt az djomleh biſt o iek nosk Zend.*

(d) Au mot *Aſchtad. Aſchtad... (maani) ſeïoum nam noskiſt az djomleh biſt o iek nosk Zend.*

(e) 14.° *Liber* Siyâh, *id eſt* Niger: *aliàs dictus* Zémzem, *id eſt muſſitatio, quippè qui Magorum muſſitationem cum ejus temporibus & formulis docet.* Lib. cit. *p. 344.*

(f) Au mot *Sïah. Siah... o nam ketabi ham haſt az maſſnefat Zerdoſcht ve anra zamzam niz khanand.*

(g) 15.° *Liber* Zend-hàdukht. Lib. cit. *p. 345.*

(h) Au mot *Hâdokht. Hâdokht.. nam noski aſt az djomleh biſt o iek nosk ketab Zend o Pazend iaani nam kaſmi aſt tchih nosk be maani kaſm amadeh aſt.*

N.° 16 *(i)*. Plusieurs Nosks parlent de Zoroastre d'une manière particulière; mais il n'est dit nulle part que le *Zerdust-namah* soit de ce Législateur. L'Auteur de ce petit Poëme nous apprend dans le second *Cardé*, que l'original qu'il a mis en vers, étoit en Pehlvi, & l'*Avesta* est en *Zend*. L'erreur de M. Hyde venoit de ce qu'il prenoit le Pehlvi pour la langue des Livres de Zoroastre. Au reste, je conviens que Zoroastre a pu faire lui-même sa vie, & même composer l'original du *Zerdust-namah*: cet Ouvrage ne fait pas mention de ses dernières années.

Zend-avesta, t. I, 2.e part. p. 6, n. 1.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXI, p. 350, 351.

N.° 17 *(k)*. L'*Izeschné* n'est pas un *Nosk*, mais une portion de *Nosk*.

N.° 18 *(l)*. On trouve bien dans les Livres *zends* un *Afrin de Sapetman Zoroastre*; mais ce n'est pas-là l'Ouvrage dont M. Hyde veut parler. Ce que ce Savant donne ici pour un *Nosk* particulier, est un recueil que l'on suppose formé des *Nosks* de l'*Avesta* qui traitoient spécialement de la Loi de Zoroastre, de sa mission, de son histoire. Car il est visible qu'il a emprunté sa Notice de Henry Lord, qui s'exprime ainsi en parlant de ce qu'il appelle le Livre de Zoroastre: « Ils (les Parses) assurent donc que ce Livre étoit composé » de trois traités différens, dont le premier enseignoit ce que » nous appelons Astrologie judiciaire, par le moyen de laquelle » on prédit les choses à venir, & qu'ils appellent *Astoodeger*.

Zend-av. t. II, p. 92—94.

Hist. de la Rel. des anc. Pers. Traduct. fr. p. 175, 176.

» Le second traitoit de la Physique, c'est-à-dire des choses » naturelles & de leurs causes, des maladies de l'homme & de » leur guérison.

» Le troisième s'appeloit *Zertoost*, parce qu'il contenoit toute » leur Loi & toutes les choses qui appartiennent à la Religion.

Id. p. 177. » Ces traités étoient encore divisés par chapitres; celui des

---

(i) 16.° *Liber* Zerâtusht-nâmah, [illegible] Lib. cit. p. 344.

(k) 17.° Yesht [illegible] Divinas. Voyez la note * qui est au bas de la page. *Lib. cit. p. 344.*

(l) 18.° *Liber* [illegible] Lib. cit. p. [illegible]

(Sages ou Mages) en contenoit ſept, celui des Médecins « en contenoit auſſi ſept, & celui des... gens d'Égliſe autant. »

N.os 19 & 20 (m). Je n'ai vu nulle part ni l'*Uſtâdgher*, ni le *Bizishk-namah*. Peut-être l'*Uſtâdgher* eſt-il le *Setoudguer* (*Aſtoudguer*, ſelon le *Ravaët de Neriman Hoſchingh*), deuxième *Nosk* de l'*Aveſta*. Ou plutôt l'*Uſtâdgher* de M. Hyde n'eſt que l'*Aſtoodeger* de Henri Lord; c'eſt-à-dire que ce Docteur a pris pour un *Nosk* un recueil de ſept *Nosks*, qui étoient cenſés traiter de l'Aſtrologie: & comme Henri Lord ne donne pas le nom du troiſième recueil compoſé de ſept Nosks, qui avoient pour objet la Phyſique, la Médecine, le Docteur Anglois a cru pouvoir l'appeler *Bizishk-namah*, & le produire comme un *Nosk* particulier.

Ci-d. p. 241; note ...

Loc. cit.

Ce Savant finit en diſant *que Zoroaſtre n'ayant jamais rien écrit en vers, tous ces Livres ſont en proſe*; & comme ce Docteur n'avoit lû ni pu lire aucun Livre *Zend*, on ſent ce que doit valoir ſon témoignage ſur cette matière.

Zend-aveſta, t. I, 1.re part. p. ccccLXXXIX-ccccXCIV.

Il ſuit des obſervations précédentes, que M. Hyde voulant compléter vingt-deux Nosks qu'il ne connoiſſoit pas, a répété le même *Nosk* pluſieurs fois, comme je l'ai dit ailleurs; qu'il a mis des Livres modernes au nombre des anciens, & même pris le commentaire pour le texte. Encore n'a-t-il pu donner que vingt noms, dont ſept déſignent des *Nosks* ou des portions de *Nosks*; ſavoir le *Khordeh* (n), le *Vendidad*, le *Kheſcht* &

Mém. de l'Ac. des Bell. Lett. tome XXXI, p. 395.

(m) 19.° *Liber* Uſtâdgher, *id eſt* Magiſter, *ſeu* Coryphæus *in aliquâ arte. De judiciariâ Aſtrologiâ agit.*

20.° *Liber* Bizishk-nâma, *id eſt* Medicorum liber, *ſcilicet ejus munus docens & herbarum vires exponens.*

Hi omnes (etſi qui ſunt alii) & quidquid ex eis citatur habentur Mazdiyaienân, quod verbum Dei eſt, *ut in* Sadder, *c. 12; & omnes ſcripti ſunt proſâ, nam* Zerdusht *nunquam ſcripſit aliquid carmine.* Lib. cit. *p. 345.*

(n) Le *Khordeh* me paroît être le petit *Aveſta* ou l'*Izeſchné*, (*ci-d. page 216*). Il y a apparence que l'*Aſchtad* eſt l'*Ieſcht d'Aſchtad* (*Zend-aveſta, tome II, p. 299 — 301*). Le *Siah*, dans le *Farhang Berhan katée*, eſt appelé *Zam zam*, & ſelon le *Farhang Djehanguiri* (aux mots *Barſom* & *Zam zam*) *Zam zemah deaaira gouiand keh Parſian dar ſetaeſch Ized ſobhana o taala ve ateſch dar hengam badan ſchoſtan o parſiſch o kherdam khordan o djamee eele at nakhaſt bar zaban ranand.* C'eſt-à-dire,

l'*Aschtâd*, connus par les Auteurs des *Farhangs Djehanguiri* & *Berhan katée*; le *Hâdokht* & le *Sïah* cités par le *Farhang Beran katée*, & l'*Izeschné*. M. Hyde a oublié l'*Iescht* dont le *Farhang Djehanguiri* fait mention au mot *Barsom*: à moins que ce ne soit l'*Izeschné*, parce qu'on le célèbre avec un *Barsom* de vingt-quatre branches, ou le Nosk que M. Hyde désigne au n.° premier par le mot *Zend-avesta*. Dans le *Berhan katée*, *Iescht* (o) est le nom *d'un Nosk du Livre Zend & Pazend*.

Zend-avesta, t. I, 2.e part. p. 75.

On ne peut donc regarder comme authentique la liste des *Nosks* de l'*Avesta* que présente l'Ouvrage du savant Anglois.

Celle que j'ai donnée porte tous les dehors d'une autorité respectable. Elle est prise de deux Manuscrits, dont l'un (le *vieux Ravaët*) contient des copies de Lettres des Destours de Perse, faites vers la fin du XVIe siècle & au commencement du XVIIe; le second (le *grand Ravaët*) est le recueil le plus considérable en ce genre que l'on connoisse dans l'Inde. De plus, cette liste est la même, à quelque différence près, que celle que renferme la Lettre des Destours de Perse au Destour Barzou; & cette Lettre présente le témoignage réuni de la Perse & de l'Inde; elle est signée du *Destouran Destour*, c'est-à-dire du Chef des Destours, & écrite au nom des Destours d'Iezd, d'Ispahan & du Kirman, aux Destours & aux Parses de l'Inde, résidans dans la province de Guzarate, à Surate, à Barotch & à Naucari.

Id. 2.e part. N. pag. XXXVI, XXXVII.

Id. p. XXV, n.° XII.

Idem, t. II, p. 605-606.

Idem, Table des mots.

---

on appelle Zam zemeh (ou *Zam zam*) *les prières* (les *prières*, *Vadjs*, &c.) *que les Parses, lorsqu'ils adorent Dieu* [illegible] *le Feu, dans le temps qu'ils se lavent le corps, qu'ils s'acquittent des devoirs de leur Religion, qu'ils prennent leurs repas, enfin dans toutes les pratiques de leur Loi, prononcent* [illegible]. Si cette définition ne désigne [illegible] & même [illegible] au commencement [illegible] II du *Zend-avesta*, elle [illegible] au moins le *Siah*, nommé *Zam zam*, du *Vadjerguerd* ou du *Nerenguestan* (*Zend. p. 216. Zend-avesta, tome I, 2.e part. N. p. XXXIX, n.° XVI; 1.re part. p. CCCXXVI, DXII*). Aussi dans le *Farhang Berhan katée* est-il simplement nommé *un des Livres composés par Zoroastre* (c'est-à-dire fait de Pièces tirées de ses Ouvrages), & non un *Nosk* du *Zend*.

(o) Au mot *Iescht*. *Iescht* . . . . *nam naska* [illegible] *ketab Zend o Pazend* . . . .

Je ne crains donc pas de dire que, ſelon tous les Parſes de Perſe & de l'Inde, Zoroaſtre avoit composé vingt-un Traités (*), dont il n'eſt reſté d'entier que le *Vendidad*; & que les autres morceaux *Zends* indiqués à la fin de la liſte du *Ravaët* du Deſtour Barzou, ne ſont que des portions de quelques-uns de ces Traités.

Ci-d. p. 253, note (h).

(*)

ON eſt dans l'uſage de regarder comme fabuleux ce qui a rapport à Zoroaſtre, & il y a apparence que les vingt-un volumes que ſes Diſciples lui attribuent, ne ſeront pas traités plus favorablement. Sans prétendre que le témoignage des Parſes ſoit toujours marqué au coin du vrai, je riſque quelques réflexions qui ne paroîtront peut-être pas indifférentes.

D'abord on ne ſera pas ſurpris de voir Zoroaſtre composer un ſi grand nombre d'Ouvrages, lorſqu'on ſaura que, ſelon les Parſes, le roi Guſtaſp aidé des Savans de ſes États, a fait douze mille *Nosks* ſur différens ſujets; que les Perſans ont deux Poëmes de plus de cent vingt mille vers chacun, le *Schah-namah* & le *Barzou-namah*, dont le premier n'eſt pas entier. De plus l'Antiquité a donné beaucoup d'Ouvrages à Zoroaſtre: Pline le cite ſur l'Agriculture & ſur les Pierres précieuſes; ſelon Suidas, qui avoit ſous les yeux des Ouvrages qui n'exiſtent plus, on lui attribuoit quatre Livres ſur la Nature, un ſur les Pierres précieuſes, & cinq d'Aſtrologie. Si l'on joint à ces ouvrages ceux de Théologie & de Morale, on ſera aiſément les vingt-un Volumes des Parſes.

Zend-avesta, t. I, 2.e part. N. pag. XXXVI, l. Rav. fol. 106, verſ.
Zend-av. 1.re part. p. DXXXV, n.° 59: pag. DXXXVI, n.° 63.
Hiſt. Natur. lib. XVIII, c. 24, p. 468; lib. XXXVII, cap. 9, p. 896.
Mém. de l'Acad. des Belles-Lettr. tome XXXVII.

Les Mahométans viennent à l'appui des Parſes; Abou Mohammed Muſtafa, dans la vie de Guſtaſp, rapporte que Zoroaſtre partagea ſes Ouvrages en douze tomes, & chaque tome, fait de peaux de taureau, étoit la charge d'un veau. Le Ttabari marque le nombre de peaux, lorſqu'il dit, au rapport de Boundari, que Zoroaſtre écrivoit ſes ouvrages ſur douze mille peaux de vache *(p)*. Et ce récit eſt confirmé par Maſoudi, par le *Tavarikh Maadjem* & par le *Rozzot euſſafa*, article *Guſtaſp*.

Hyde, de Rel. vet. Perſ. p. 317.
Id. p. 318.
Ci-d. p. 187.

Je prends ces douze mille peaux pour douze mille feuillets faits

(p) M. Fabricius (*Biblioth. Græc. tome I, p. 252*), ſe trompe lorſqu'il dit qu'il faut lire 12 au lieu de 1200 (liſez 12000). Voici les paroles de l'Auteur Arabe: *Kataba fi djeld arbaï aaſcher alf bakkeret.* « Il les écrivit ſur douze mille peaux de bœufs » (ou de vaches). »

de peaux ; car un veau n'auroit pas pu porter mille grandes peaux de vache ; & l'on ne doit pas trouver étonnant que Zoroaſtre, né en Médie, écrive ſur des peaux ; les Parthes, du temps de Pline, écrivoient encore ſur des étoffes : *Nuper & in Euphrate*, dit cet Auteur, *naſcens circa Babylonem papyrum intellectum eſt eundem uſum habere cartæ. Et tamen adhuc malunt Parthi veſtibus litteras intexere.*

Hiſt. Nat. lib. XIII, c. 11, p. 325.

La diſtribution ordinaire des gros *in-folio* étant de cinq à ſix cents feuillets, ces douze mille peaux feront vingt-quatre volumes, à cinq cents feuillets le volume ; vingt, à ſix cents feuillets ; vingt-un, à environ cinq cents ſoixante-onze feuillets : & les Ravaëts comptent vingt-un *Nosks*.

De plus, cinq cents ſoixante-onze peaux font onze cents quarante-deux pages, qui, à cinquante beits ou diſtiques la page, comme dans le *Schah-namah*, donnent cent quatorze mille deux cents vers pour un volume, & deux millions trois cents quatre-vingt-dix-huit mille deux cents vers pour vingt-un volumes. Voilà peut-être les deux millions de vers compoſés par Zoroaſtre, & dont Hermippus, au rapport de Pline, avoit donné les notices.

Mais quels étoient ces vers ? Je pourrois d'abord les prendre pour de vrais vers, parce que la Poëſie eſt extrêmement familière aux Orientaux & ſur-tout aux Perſans ; mais je crois qu'il faut entendre par ces deux millions de vers de Zoroaſtre, les *Beits*, pris dans le ſens qu'on leur donne ſouvent en Orient.

Le *Beit* eſt un diſtique ou ſimplement une quantité fixe de ſyllabes & de lettres. Dans ce ſecond ſens, il eſt ordinairement compoſé de quarante lettres. Selon la fineſſe du caractère, un *Beit* fait une ligne, ou deux *Beits* font trois lignes. Pour évaluer l'étendue d'un Ouvrage en proſe ou en vers, on compte les lettres d'une ligne, les lignes d'une page, les pages du livre, & l'on dit : il y a tant de *Beits*. La même choſe à peu près ſe faiſoit chez les Grecs & chez les Latins. De cette façon l'Auteur d'un ouvrage de quinze ou vingt volumes *in-folio* paſſeroit en Orient pour avoir compoſé plus de deux millions de vers.

Anciennement les Latins entendoient par *verſus* une ligne quelconque en proſe ou en poëſie, parce qu'ils comparoient la marche de l'écriture à celle des ſillons tracés dans un champ. *Verſus autem vulgo vocati*, dit Iſidore, *quia ſic ſcribebant antiqui ſicut aratur terra. A ſiniſtra enim ad dexteram primum deducebant ſtilum : deinde convertebantur ab inferiore, & rurſum ad dexteram verſus : quos & hodie ruſtici verſus vocant.* Je remarque en paſſant, que le ſtile ou le pinceau paroiſſent avoir réglé la marche de l'écriture : le premier oblige en quelque ſorte d'écrire de gauche à droite, avec le ſecond on va plus volontiers de droite à gauche.

En Europe, lorſqu'un Ouvrage n'a rien qui le faſſe particulièrement rechercher, le format du livre & l'impreſſion en fixent en général le prix. En Orient on compte les *Beits*, dont le prix, ſelon le mérite du livre, l'état dans lequel il eſt, & la perfection de l'écriture, eſt, par exemple dans l'Inde, d'une roupie ou deux le mille.

(* *)

Vieux Ravaët, fol. 84, verſo.

Gr. Rav. p. 285.

Be nam Ized meherban dadguer.

KETAB *awel* az in nameſch SETOUDIESCHT aſt ve in ketab ſi o ſe ſſourat aſt iaani ſi o ſe kardeh ferou fereſtadan in ketab dar ſſefet kheiſch o fereſchtegan o farizzeh kard bar djomleh *(q)* khalkra in ketab khandan ve inra az bar konand o tchoun inra djamee konand ve in az djomleh biſt o iek Nosk Aveſta iek Nosk aſt ve inra bedou djeneſ bar khanand.

O *douioum* nameſch SETOUDGUER aſt ve in biſt o dou kardeh aſt keh ferou fereſtad Bari ſobhanah o taala dar namaz o neikoï aamel o djadengouï o *(r)* ſſeleh dehend kheiſchanra.

Seïoum nameſch VEHESCHT *(ſ)* MANTSRÉ aſt ve an biſt o dou kardeh aſt keh ferou fereſtad bari ſobhanah o taala dar iman o parhezgarï dar din o dar naïet o ſſefet Zerateſcht dar in ketab iad kard o neikoï khalk o karhâi neiko peiſch az Zerateſcht o keſſeh in ketab ta keiamat tchenin boud.

Tchaharom nameſch BAGH aſt ve in ketab biſt o iek pareh kardaſt ve tafſir in dar antche dar din aſt o ſchareh Bari ſobhanah o taala ve antcheh vadjeb kard khodai bar mardoman dar ttaat o parhezgarï o dar ſcharieet o neikoï dar karhâe ve kheir o baſtan rah Schaettan barkheiſchtan nazdik ſchodan beſerai âkheret iaani baân djehan.

Id p. 286.

Pandjom nameſch DOUAZDAH HÂMAST aſt ve taſſir in ketab dar amdad aſt ve in ketab ſi o dou kardeh aſt keh Bari ſobhanah o taala ferou fereſtad dar zeker badi khalk o aalem eelouï o aalem ſafli o ſſefet djamee an ve antcheh Hak ſobhanah o taala ïad kard dar âſman o zemin o âb ve orouer ve âteſch o mardom o tchaharpaï o djerendeh *(t)* o farvzendeh ve ântcheh I iafiid dar menfaat ve âlat an ve mettel in diguer keiamat iaani riſtakheiz o ſſeratt o guerd karden o parakandeh kardan o tchegouneguï ehval keiamat az neik kerdaran o bad kerdaran beiang har aamel keh dar neik o bad konand.

Vieux Ravaët, fol. 85, rect.

(q) *Khalkra [illegible] az bar konand o tchoun.* Gr. Ravaët, p. 285.

(r) *O vaſſelat.* Ibid.

(ſ) *Mantſreh.* Ibid.

(t) *O ſarendeh.* Id. p. 286.

Schaſchom nameſch NADER aſt ve an ſi o pandj ſſourat aſt keh ferou ſereſtadeh aſt dar noudjoum ve heiat ve heivat ſaik o ſſeret kavakeb keh kodam ſaad aſt o kodam nahaſ o tarib in eeloum o ſaal har iek ve ântcheh dar eeloui ſokhan gouiand ve antcheh bedin mand ve inra djouda kardand az ketabi nameſch dar aarab oura *Bouſttal* gouiand o dar eelm noudjoum o be parſi nam ân ketab *(u) Favameshian* o maani an o motakheranra betaaſim in noo beiſchter iad kardeh and.

Haſtem nameſch PADJEM aſt ve in ketab biſt o dou kardeh aſt keh ferou ſereſtad Bari ſobhanah o taala dar tchaharpaï keh tchoun helal kard keh kodam helal aſt o kodam haram keh tchoun bekoſchand kodam aſt keh tchoun bebaïad koſcht be ſouï gahanbar ve ântcheh dar gahanbar tchoun baïad kard ve an kaſ keh ha guirad khartch gahanbar keh tchand mozd aſt o tchoun herbedan o radan o deſtouran baïad dadan o kaſanira keh biſchak baſchad o keh begoftar o be aamel o naïet neiko o kaſani keh gahanbar khanand o danatcheh o dar in ketab aſt ve in bar hamah khalk aſt vadjeb keh inra bïamouzand ve hamehra ham ta aïam farvardian ve har kaſ keh daneſch dared tſavab in bedjouïad ve az mardom djadengouï konad be ſouï arzanian tchoun djameh aſchodad ta âkheret tſavab ïabad az beheſcht ve in djameh aſchodad be kheiſchan ve arzanian baïad dad.

Haſchtem nameſch RETESCHTAI aſt ve in pendjah kardeh aſt o tchoun baad az Eskander ttalab daſchtand ſiſdah kardeh peiſch naïaftand ve in dar amer padeſchah o ſarmanbardari o kazzat *(x)* antcheh lazem aiad dar ttalab daſchtan ve hokma o zahedan dar eemarat ſcheherha biafrid o aaziz kard bezandeh o gouſſand ſardeh o mahi antcheh Ormuzdi aſt o morghan Ormuzdi ala dam Ahremani ve hamtchenin koh o daria o zemin ve emtſal in.

Nohom nameſch BERESCH aſt ve in ketab ſchaſſt kardeh aſt o baad az Eskander douazdah kardeh peiſch baz naïaftand ve in dar akhlar molouk o *(y)* kezza ve taſhaſſ aamel eſchan o rezzaï eſchan o tchegouneguï raaiet beraaaï o padeſchah be padeſchahï o kezzat be kezzi ve antcheh bedin mand o karhaï keh har komira tchoun ſ[illegible]adeh and ve ekhtiar dar *(z)* ſanaatha o tchegouneguï ân ve antcheh m[illegible]doman danand ve az an ſteſch boud *(a)* be kher o g[illegible] mardoman o be kheanat o dourough goſian ve âmtcheh bedin mand.

(x) [illegible] Ou. Rav. p. 286.
(y) [illegible]
(z) [illegible]

(a) [illegible] Ibid.
(b) [illegible] Id. p. [illegible]

Dehom

Dehom (b) KESESROB aſt o nameſch ve in ketab ſchaſſt kardeh aſt o baad az nekbat Eskander panzdah baz naïaftand ve in fazzel o danaï o aakel o ttabaaï az aakel ekteſabi iaani aakel maderzad ve aakel o taalim *(c)* biamouzand ve aalem o dar pak o raſt goï o tchizi keh mardomra az badi ba neiki âverad ve *(d)* az paki o palidi ve in eelm mahalla bezorg darad ve ankeh be nazdik padeſchah o raaïet *(e)* hermat o ſchakoh zïadat ſchavad ve hamtchenin tchizhâi keh mardomra az an menfaat baſchad ve ântche dorough gouïand tchegouneh baſchad be nazdik moulouk o raaïet.

Iazdehom (f) VESCHTASP VESCHTASP aſt ve an ſchaſt ſſourat aſt o baad az nekbat Eskander deh kardeh baz naïaftand o dar kaboul padeſchahï Guſchtaſp aſt o dar din Zertoſcht keh be khandan din *(g)* daneſchtan o dar djehan rava kardan *(h)* vehân peiſch guereſt din Zertoſcht.

Douazdehom nameſch KHESCHT aſt ve in biſt o dou kardeh aſt keh ferou fereſtad o dar ſchaſch *(i)* vedjard *awel* dar maarefat Khodai aaez ve djal ve iman behar Zertoſcht *(k)* o karhâï ke dar ketab din farmoudeh boud ve akheran nehi kardim dar ham vakt ve iari khaſtan *vedjard douioum* dar ttaaat molouk o raſti din kaboul farmanha o nehi eſchan o daſt bedaſchtan az karhâi bad *vedjard ſëioum* dar vaadeh neikokaran tſavab eſchan ve djeremkaran ve aakoubat o beraſtan az douzakh *vedjard tchaharom* dar eemarat dounia ve zeraaat o peiraſtan derakht tchoun ſadjer khorma ve ântche bedin manand o randj o kowat mardom o tchaharpaï az an boud o farmanbardari konand ân komra keh parhezgari manſoub baſchand ve antcheh bedin manand *(l)* o ſcharieet din diſtouran konand *vedjard pandjoum* dar martabat mardom ve an tchahar martabat aſt *awel* beſorg daſchtan padeſchah o diguer kezzat ve eelmaï din o martabat *douïoun* negah daſchtan ſcheherhâ ve niſt kardan doſchman martabat *ſëioum* ketab aſt o tſana borzigueran ve eemarat ſcheherhâ *martabat tchaharom* ahel tedjarat o peſchehveran o bazar o baz *(m)* darendgani be feſad o keiam nomaïand o deh iek deſtouran o padeſchah bebaïad dadan

Vieux Ravaet, fol. 86, recto.

(b) Kaſchkeſireh. Gr. Rav. p. 287; (& 1.[re] part. p. 71, avec *Keſſrob* & *Kaſchniz*, en note).

(c) O biamouzand aalem dar paki. Gr. Rav. p. 287.

(d) Az palidi ba paki. Ibid.

(e) O. Ibid.

(f) Veſchtaſp o Veſchtaſp ſchah. Ibid.

(g) O. Ibid.

(h) Ve hâ. Ibid.

(i) Djozv ou *Vedjozv.* Ibid.

(k) Le reſte, juſqu'au 2.[e] *Vedjard*, manque dans le *gr. Rav.* Ibid.

(l) O beſcharieet din Deſtouran kar konand. Ibid.

(m) Darendgan. Ibid.

o be pai darand neaeſch ve kheirat keh goftehim o tchoun tchenin konand dar âkherat mojdhâi aazzim iaband.

Sizdehom nameſch SEFAND aſt ve an ſchaſt kardeh aſt keh ferou fereſtad dar eelm mardoman keh bedan mohtadj and o be maarfathai an *(n)* dar kaſan keh hariſſ boudand o bar aamel neiko o paſ roui eelmai ahel din konand ve az eſchan faedah guirand o dar iad kard an keh faedah az rouzgar az eſchan aſt ve in ketab ïad kardim dar ehval *(o)* bedin mardom az Zertoſcht peiambar ve ântcheh heſſat Bari taala aſt o bar dorough goftan khalk aalem o dar neikoï hal mardoman aaalem ve ântcheh dar maadjezat Zertoſcht pedid âmad dar deh ſal behaft âvaz keh khanand.

Tchahardehom nameſch DJERESCHT aſt ve in biſt o dou kardeh aſt ferou fereſtad be daneſtan ſababhaï mardoman keh pedid kard khalkra dar ſchekem mader o baad az ſchekemi ântcheh âïad keh baazzi peiambar o baazzi padeſchah o baazzi raaïet ve ântcheh bedin manand.

Cr. Rav. p. 288.

Panzdehom nameſch *(p)* BAGHANTAST aſt afdeh kardeh aſt dar meddah khalk Bari ſobhanah taala o *(q)* fereſchtegan o mokreb o ve ſchoker neaamatha o ve ântcheh vadjeb konad *(r)* dar in ziadat konad ſchoker neaamat o ta baz ïabad dar âkherat ve ſchogol fereſchtegan ve in kaſſ aſt mazker be Ized taala.

Schanſdehom nameſch NÏAREM aſt ve an pendjah o tchahar kardeh aſt dar ehkam malha o *(ſ)* dar birounha avardan o khanha ve antche helal kard az khodai taala o reſtegari ïaſian az douzakh o khademat kardan o bandegui o tchegounegui rah gouzarian ve har keh khademat konad ve ïad konad mardra ve antcheh dar meneſch mardom aſt ve ântcheh dar tan mardom aſt.

Hafdehom nameſch ASP[illegible]ROM aſt ve in ſchaſſt o tchahar kardeh aſt keh ferou fereſtad dar nirandjat ân keh dar ketab ahel din ve emtchan ahel *(t)* khartch *(ou* tcherkh) bedanand be doroufti o aakoubat farmaïand dar dounia ta dar âkheret reſtegari ïaband ve ântcheh helal konand ve antcheh haram konand bedanand ve ehkam miratsha ve hedoud iman dar tchizi keh bekarand *(u)* o bedravand o dar tadbir meloud ve ântcheh vadjeb konad dar hafezz ve ântcheh vadjeb konad dar ïadkard ve ântcheh dar vakt valadat tchoun baïad kard ſcheraiett.

Vieux Ravaët, fol. 86, verſ.

Hadjdehom nameſch DAVASEROUDJED *(x)* ve in ſchaſſt o pandj

(n) *Kaſan keh hariſſ boudand bar aamel.* Gr. Rav. p. 287.

(o) *Bedin.* Ibid.

(p) *Baghan teſcht.* Idem, pag. 288 & 291.

(q) *Fereſchtegan mokreb.* Id. p. 288.

(r) *Dar din.* Ibid.

(ſ) *Dar biroun avardan khanha.* Ibid.

(t) *Khartch.* Ibid.

(u) *Ve antcheh bekarand.* Ibid.

(x) *Davaſeroudjed.* Ibid. *Davaſeroudjed*, P. 71, avec *Davaſpeh* en note.

kardeh aſt dar dan mardoman o tchaharpaïan ve ântcheh vadjeb konad keh bedehend ve aad ân dar har ieki az an vadjeb konad az *(y)* dardi o tarſ o bouridan rahha o tarſidan rahgouzari ve âzordan zandan ve ântcheh bedin manand.

Nouzdehom ASKAREM nameſch aſt o pendjah o dou kardeh aſt o dar *(z)* kezza ve hokoumat ve tartib ehkam djoſtan o maarefat hadhâ o keïas ân dar diguer tchizha.

Biſtom nameſch *(a)* VENDIDAD aſt ve an biſt o dou kardeh aſt dar hozer kardan mardom az karha bad ve az Iblis *(b)* ve harreh o ſahabbeh labeteh ve ântcheh paſ roui eſchan konand djeremgar ſchavand o djermeſch na goſteh im dar djomleh tchiz o paki o dar djomleh ſcher o palidi o ſchareh ân.

Biſt o iekom nameſch HÂDOKHT aſt ve in ketab ſi kardeh aſt dar tchegounegui baham âvardan o *(c)* dam beſiari maadjezat o neikoï o nazzamhae vei o har keh in ketab baieſcht baham khanad Iblis malooun *(d)* belaanat miſchavad o niſt ſchavad ve Allah eelm baſſavab.

(y) Dozdi. Gr. Rav. p. 288.

(z) Kezzat. Ibid.

(a) Djed Dew dad. P. 71, en note.

(b) Herreh o ſahreh velaeteh. Gr. Rav. p. 288.

(c) Dam manque dans le *grand Rav.* Ibid.

(d) Az vei dour ſchavad o in kaſ be nazdik Ized baiegah o gounahkaſch pak ſchavad o dar in ketab Iblis malooun be laanat miſchavad o niſt ſchavad. Ibid.

ERRATA

Pour le Tome XXXVIIe, pages 571—714.

PAGE 576, ligne 29, au lieu de Ce dernier Écrivain repréſente les ſciences, &c. *liſez* On voit dans le *Modjmel el Tavarikh* les ſciences abolies en Perſe par les conquêtes d'Alexandre, mal cultivées ſous le règne tumultueux des Aſchkanides.

P. 614, note (d), 2.e col. dern. lig. liſez de la note 3.e & que le Rédacteur de la notice du *Nosk Askarem.*

P. 628, en marge, à côté de l'avant-dernière ligne, liſez *ibid. & p. 579.*

P. 641, lig. 18, au lieu de qu'il reſtoit... *liſez* qu'il reſteroit pendant trois mille ans.

P. 648, lig. 11 & 12, liſez le *Djan,* par ſa nature.

P. 649, lig. 25, ôtez la virgule après *Meeds.*

P. 651, à côté de la 29.e lig. mettez en marge, *Maſoudi fait mention du* Ribas, *fol. 49, V.°*

Page 659, note (l) 1.re col. dern. ligne, liſez *venues du germe.*

P. 660, note, 2.e col. dern. lig. liſez *eſpèces... venues... de Kaïomorts...* dans Maſcoudi (fol. 50, R.°) *Hoſching* eſt *fils de Farval* (Farvak), *fils de Fars*, *fils de Sanabil* (Siahmak), *fils de Kaïmorts;* & (eod. fol. V.°) *Tadj* eſt *fils de Farval*, *fils de Sanamil*, *fils de Farts* (Meſchia), *fils de Kaïmorts.*

P. 661, lig. 23, mettez en marge, *ci-d. p. 620.*

P. 667, lig. 21, liſez nous rendront tous les deux malheureux.

P. 672, lig. 29, liſez *le Barſom lié) (nn),* & mettez en note : *(nn)* Il eſt viſible, par ce paſſage du *Bound-deheſch*, que les premiers Dews ne ſeront pas anéantis. Celui de l'*Izeſchné,* que j'ai rapporté à la *p. 615*, fait mention de la Loi établie (reconnue) dans les demeures des Darvands; ce qui paroît indiquer la converſion de tous les Dews, contre l'opinion du Rédacteur de la Notice du *Nosk Askarem,* qui porte qu'après la réſurrection, les Dews d'Ahriman ſeront anéantis.

P. 675, note (o), 1.re col. lig. 5, liſez *p. 36,* ou plutôt *ϛρογγύλοις.*

P. 686, lig. 21, liſez mécontentement que ce Monarque avoit contre les Chrétiens.

P. 688, der. lig. liſez expreſſions dont.

P. 699, lig. 8, liſez fondemens au moins vraiſemblables.

P. 706, lig. 12, liſez a préſidé & qui préſide.

P. 707, note (y), col. 1, lig. 20, liſez par les Iranians, ſuivit de près.

Ibid. lig. 25, ajoutez Rozz. euſſafa, art. *Guſtaſp.*

P. 711, avant-dern. lig. au lieu de il cite Elmacine, *liſez* il cite un Écrivain Arabe (Schahriſtani ou Abulfeda) qui le prend.

Ibid. en marge, lig. 7, liſez *1114, Interpret. lat. edit. 1711.*

P. 714, lig. 34, liſez chez les Parſes, *au lieu de* chez les Perſes.

P. 717, à côté de la lig. 23, mettez en marge *Zend-av. T. I, II.e part. Not. p. XXXVI.*

P. 721, en marge, lig. 5, ajoutez après Guſtaſp, Tavarikh Maadjem, n.° 95, fol. 93, V.°

P. 739, note, col. 2.e lig. 3, liſez omis une intercalation, par exemple celle de 684, ou intercalé....

P. 740, lig. 10, liſez remontant de l'année 529.

P. 741, lig. 2, liſez celle des Perſes retirés à la Chine.

ESSAI HISTORIQUE
SUR L'ÉTUDE DE LA PHILOSOPHIE CHEZ LES ANCIENS CHINOIS.

Par M. DE GUIGNES.

PLUSIEURS Nations anciennes se sont disputé la gloire de s'être livrées les premières à l'étude de la Philosophie; nous voyons dans Diogène-Laërce, que les Grecs étoient incertains du temps où les premiers Philosophes avoient vécu, & du pays dans lequel ils avoient pris naissance. Les uns faisoient honneur des principes de la Philosophie aux Phéniciens ou aux Égyptiens; d'autres les attribuoient aux Chaldéens, aux Assyriens, aux Perses, aux Indiens; quelques-uns même aux Celtes. On ne s'accorde pas davantage sur le temps des premiers Philosophes, & on fait remonter l'époque de leur naissance à des milliers d'années. Suivant Hermodore, Zoroastre vivoit cinq mille ans avant la guerre de Troie; & les Égyptiens plaçoient Vulcain qui leur avoit donné les premiers principes de la Philosophie, plus de quarante mille ans avant Alexandre le Grand.

Déc. 1770.

Les Chinois ne croient pas, à la vérité, qu'on ait cultivé ailleurs que chez eux la Philosophie; mais ils placent à des temps si reculés leurs premiers Philosophes, & l'histoire qu'ils en font est si obscure & si incertaine qu'il est nécessaire d'en examiner la solidité. Comme les Missionnaires ne nous ont donné que très-peu de connoissance sur ce sujet, & qu'ils ne parlent, pour ainsi dire, que de Confucius & de sa doctrine, je me propose de rassembler dans ces recherches, ce qui concerne les Philosophes qui ont précédé Confucius, & de parler plus amplement de *Lao-tse* qu'ils se contentent de nommer. L'époque de ce Philosophe souffre plus de difficultés qu'ils ne nous en laissent apercevoir. Tous le font contemporain

de Confucius, mais un peu plus âgé. Ils ont adopté à cet égard le sentiment de quelque historien Chinois, sans prévenir qu'on étoit partagé à la Chine sur cette époque. Pour faire connoître exactement l'histoire d'une nation, on ne doit pas se contenter d'un seul historien, & l'on doit avertir que les sentimens ne sont pas unanimes à l'égard de certains évènemens & de certaines époques.

J'examine d'autant plus volontiers l'histoire de ces premiers Philosophes Chinois, qu'elle paroît tenir davantage à celle des plus anciens Philosophes de la partie occidentale de l'Asie, c'est-à-dire à celle des Égyptiens, & même à celle des Grecs qui ont emprunté toutes leurs sciences de l'Égypte. On remarque dans les écrits des Chinois, les mêmes idées que dans ceux des philosophes Grecs, & sur-tout de Pythagore.

Je ne prétends pas les faire connoître à fond, ni développer tous leurs principes; ce travail exigeroit une lecture approfondie de tous les anciens livres, très-obscurs par eux-mêmes; je veux seulement donner un essai sur cette matière. Ce n'est qu'en posant ainsi quelques fondemens, que les connoissances parviennent, à pas lents, à un certain degré de perfection. Il faut se ressouvenir que cette partie de la Littérature, je veux dire celle des Chinois, n'ayant pas encore été cultivée, je ne puis dès le premier pas, la porter au point où se trouve actuellement la Littérature Grecque ou Romaine. Les lectures & les réflexions de ceux qui nous ont précédés, nous servent & nous deviennent, pour ainsi dire, propres; je n'ai pas ici cet avantage.

Ces recherches formeront deux Mémoires: dans le premier, je traiterai de l'École des Lettrés; dans le second, de celle de *Lao-tse.* Les Chinois donnent à ces écoles le nom de *kia* qui signifie *famille, maison:* ainsi ils disent *Ju-kia*, école des Lettrés; *Tao-kia,* école de Lao-tse ou du *Tao*, &c.

PREMIER MÉMOIRE.

École des Lettrés.

LES Chinois, s'il faut les en croire, se sont appliqués de très-bonne heure, on pourroit même dire de tout temps, à l'étude de la Philosophie; mais cette science a eu chez eux, comme par-tout ailleurs, ses révolutions. Depuis quelques siècles, elle est très-cultivée; elle l'étoit moins auparavant; vers le commencement de l'ère Chétienne, elle n'étoit qu'au berceau, quoique dans le v.e siècle avant Jésus-Christ, la Chine ait été remplie de Philosophes. De tout temps, moins occupés de l'étude de la Nature & de la Physique, ces Philosophes se sont presque uniquement livrés à la Morale; aussi n'ont-ils jamais fait de grands progrès dans les connoissances physiques. Comme il est, pour ainsi dire, impossible que tant de Philosophes se réunissent tous à un même sentiment, & que quelques-uns n'aient pas cherché à innover dans la doctrine des anciens maîtres, la Chine, comme la Grèce, a eu différentes écoles, souvent très-opposées entre elles, & qui quelquefois ont abusé du crédit qu'elles avoient auprès des Souverains, pour persécuter ceux qui n'adoptoient pas la même doctrine, & cela avec d'autant plus d'acharnement que quelques-unes de ces écoles, qui n'avoient d'abord pour objet que la Philosophie, sont insensiblement devenues sectes de Religion.

La première de ces écoles, celle dont il s'agit uniquement dans ce Mémoire, est appelée *Ju-kia*, c'est-à-dire *École des Lettrés.* Elle s'est maintenue jusqu'à présent dans une grande considération, & la religion de l'empire fait partie de sa doctrine. Suivant Ma-tuon-lin & tous les écrivains Chinois, cette doctrine a toujours été la même depuis le commencement de l'empire. Yao, Chun, Yu, Tching-tang, Ven-vang, Vou-vang, empereurs de la Chine & en même temps Philosophes, la suivoient & l'ont enseignée à leurs sujets. Sous les Tcheou, c'est-à-dire sous la troisième dynastie, dont

Sect. 208, p. 1 & suiv.

Chou-king, p. 18—166.

Vou-vang fils de Ven-vang est le fondateur, il y avoit un des principaux Officiers de l'empire, qui portoit le titre de *se-tou:* il étoit chargé d'instruire les peuples. On voit dans le Chou-king, que cet Officier devoit enseigner les Loix, les instructions laissées par les Anciens, & avoir soin que les peuples suivent leur religion. L'établissement de cette charge remonte, à ce que l'on prétend, au règne d'Yu, deux mille deux cents sept ans avant Jésus-Christ. C'est par le canal de ces Officiers que la Religion & la Philosophie ont été transmises à la postérité. Le célèbre Tcheou-kong, frère de Vou-vang, qui nous a laissé dans le Chou-king de très-belles maximes, doit être regardé comme un sage Législateur & un grand Philosophe. Mais pendant les guerres qui survinrent quelques siècles après Vou-vang, cette doctrine & l'étude de la Philosophie furent entièrement négligées; les Philosophes méprisés avoient pris le parti de se retirer dans les campagnes; les mœurs étoient entièrement corrompues; les guerres civiles avoient porté la désolation dans tous les petits États dont la Chine étoit alors composée. L'an 550 avant Jésus-Christ, naquit *Tchong-ni*, autrement appelé *Kong-fou-tse*, que nous nommons *Confucius.* Ce Philosophe recueillit les King ou au moins ce qui en restoit, rétablit l'école des Lettrés, en enseignant par-tout la doctrine renfermée dans ces anciens livres. Il trouva de grands obstacles; néanmoins il eut beaucoup de disciples; & depuis ce temps, ce Philosophe a été tellement en honneur à la Chine, qu'on lui rend une espèce de culte, & qu'on le regarde comme le Législateur de l'empire.

Cette école cependant a souffert encore des révolutions. Quelque temps après Confucius, l'empire fut plongé dans de nouveaux troubles : l'empereur Chi-hoang-ti soumit toute la Chine & rétablit la paix; mais ce Prince trop attaché à l'école de Lao-tse, dans laquelle on ne regarde point les King de l'école des Lettrés comme des livres sacrés, fit brûler tous ces livres, persécuter & même mourir un grand nombre de Savans qui s'empressoient de les cacher, pour les conserver.

Cette

Cette persécution finit avec le règne de ce Prince, & son fils ne fit que paroître sur le trône. Les premiers Princes de la dynastie des Han qui succédèrent, firent rechercher les exemplaires de ces King qui avoient pu échapper à l'incendie. On en recouvra quelques-uns, & on commença de nouveau à s'appliquer à l'étude de la Philosophie, principalement de la Morale: on composa plusieurs petits Traités relatifs à cet objet. On ne fit pas cependant encore de grands progrès dans la Philosophie, & ce ne fut que sous la dynastie des Song, dans les Xe & XIe siècles de J. C, que les philosophes Chinois enfantèrent des systèmes sur la physique de l'Univers, & qu'ils se livrèrent à une espèce de scholastique. Peut-être en sont-ils redevables au commerce qu'ils avoient depuis long-temps avec les Arabes, qui étoient tout remplis de la philosophie d'Aristote. Depuis ce temps les philosophes de la Chine se sont plus livrés à la dispute, ont été partagés entre eux, & de la Physique ainsi que de la Morale ils ont passé à la Religion. Ils ont voulu remonter à l'origine des choses, au premier Être, à la Divinité. Ils ont publié un prodigieux nombre d'écrits sur toutes ces matières; aussi ne doit-on pas juger de la doctrine des Anciens par celle de ces Modernes. Mon dessein n'est pas de faire connoître ceux-ci: il ne doit être question, dans ce Mémoire, que des Anciens qui vivoient avant Confucius ou de son temps, & des écrits qui ont été composés par ses premiers Disciples.

J'ai déjà dit que les King étoient les Livres fondamentaux de cette École. On sait qu'ils sont au nombre de cinq, l'Y-king, le Chou-king, le Chi-king, le Li-ki & le Tchun-tsieou. Celui-ci est un ouvrage historique composé par Confucius, & il doit être regardé comme une continuation du Chou-king. A ces cinq livres on en ajoute quatre autres d'une autorité inférieure, qu'on appelle les *Se-chou* ou les *quatre Livres.* Trois sont attribués à Confucius, savoir le *Ta-hio*, le *Tchong-yong* & le *Lun-yu;* mais il faut observer qu'ils n'ont été publiés que par ses Disciples. Ainsi le *Ta-hio* l'a été par Tseng-tse, le second de ses Disciples. Tse-se-tse, petit-fils de Confucius, a rédigé

& publié le Tchong-yong, qui n'eſt pas venu juſqu'à nous tout entier. J'ignore qui a publié le Lun-yu, qui renferme des maximes de Confucius & de ſes Diſciples. Quant au quatrième, intitulé *Meng-tſe,* il a été composé également par un de ſes Diſciples, & il eſt appelé *Meng-tſe,* du nom de ſon auteur.

Indépendamment de ces ouvrages, il en ſubſiſte encore d'autres qui n'ont pas la même autorité, quoiqu'ils aient été composés peu après Confucius & avant l'incendie des livres. Tels ſont ceux du philoſophe *Tſeng-tſe,* en deux chapitres. J'ai parlé plus haut de ce perſonnage. Ceux du philoſophe *Tſe-ſe-tſe,* petit-fils de Confucius, en ſept chapitres; ceux de *Sun-tſe,* en douze; & ceux de *Tong-tſe,* en un. Les deux premiers Philoſophes étoient du royaume de Lou, patrie de Confucius. Un livre intitulé *Kia-yu,* qui renferme des entretiens de Confucius & de ſes Diſciples. Un autre intitulé *Hiao-king,* qui traite de l'obéiſſance filiale : on l'attribue à Confucius. Tous ces ouvrages, qui ſont peu conſidérables par leur étendue, ſont très-eſtimés. Voilà les anciens monumens de cette École, ſur leſquels l'École actuelle des Lettrés a appuyé tous les ſyſtèmes de Religion, de Morale & de Phyſique qu'elle a propoſés depuis le rétabliſſement de la Philoſophie ſous les Song, dans le xe ſiècle après J. C. Mais, je le répète, il ne s'agit ici que de l'ancienne École, ainſi je ne parle pas d'une foule de Commentaires qui ont été publiés ſur ces anciens Livres; on peut dire qu'il y en a autant que nous en avons pour l'Écriture Sainte.

A juger de la doctrine de l'École des Lettrés par les King, on voit qu'elle admettoit un Etre ſouverain appelé *Chang-ti,* c'eſt-à-dire *ſouverain Seigneur.* On le nommoit encore ſimplement *Ti* ou *Seigneur, Hoang-tien,* auguſte Ciel, ou *Tien,* le *Ciel.* C'eſt un uſage dans toute l'Aſie de déſigner ſouvent le Souverain par le lieu de ſa demeure. Dans le Chou-king il n'eſt fait mention que du Chang-ti, comme père de toutes choſes; mais on n'y parle point de ſon origine. On lui attribue une ſouveraine intelligence. On le regarde comme le père des

hommes, qu'il punit ou qu'il récompense selon leurs actions. On lui fait des sacrifices dans des temples, mais plus anciennement on les lui faisoit simplement sur les montagnes. Ce culte sur les hauts lieux a subsisté assez long-temps à la Chine comme dans le reste de l'Orient; ce n'est, à ce qu'il paroît, que sous la troisième dynastie que l'on commença à avoir des temples, ou au moins des temples couverts.

A cet Etre souverain on joint des Esprits tutélaires des montagnes, des rivières & de toutes les parties de l'Univers. On les nomme *Chin* & *Kuei*, ou *Kuei-chin.* On leur rendoit un culte. Les anciens Philosophes, & Confucius lui-même, ne paroissent pas s'être occupés du soin d'examiner la nature & l'origine ni du Chang-ti ni de ces Esprits; ou au moins, persuadés que le peuple n'avoit pas besoin de ces questions, ils ont évité de s'expliquer sur ce sujet dans leurs ouvrages. Voici cependant quelques passages du Tchong-yong, ouvrage de Confucius, rédigé par Tse-se-tse. Je ne copie point la traduction qui en a été faite par le P. Couplet. Il faut avouer que la méthode de ce Traducteur n'est nullement propre à nous donner une idée de ces anciens livres, ni même à nous engager à les lire. A peine peut-on y reconnoître le texte, qui est enveloppé dans de longues & ennuyeuses paraphrases : ce n'est proprement que la traduction d'un Commentaire : on pourra en juger en la comparant avec celle que je joins ici. Six petites lignes chinoises occupent dans l'ouvrage du P. Couplet une page *in-folio.* Voici le texte tel que je l'ai traduit. « Les Esprits ont une puissance; qu'elle est étendue! en les voyant « on ne les aperçoit point, en les entendant on ne les comprend « point. Ils donnent des corps aux choses, & celles-ci ne « peuvent plus se diviser. Ils veulent que les hommes soient « sages, purs & habillés décemment pour faire les sacrifices. Ils « sont comme une vaste mer, soit qu'on les considère en haut, « ou à droite ou à gauche. Le Chi-king dit, on ne peut connoître « si les Esprits sont présens (aux sacrifices) il ne faut donc point « les mépriser. Leur ténuité est certaine, leur réalité ne peut être « cachée, cela est ainsi. »

Couplet, p. 50, & suiv.

Curieux de connoître ces esprits, j'ai demandé au P. Amiot, Missionnaire à Pé-king, quelques éclaircissemens à ce sujet. J'ai fait imprimer, à la suite du Chou-king, ce qu'il m'a répondu; mais indépendamment de sa lettre, il m'a envoyé une partie d'un livre Chinois ou d'un Recueil d'antiquités que l'empereur Kien-long fait imprimer actuellement. Les feuilles que j'ai entre les mains contiennent les figures de plusieurs Esprits, particuliers à la nation Chinoise; elles sont accompagnées des explications nécessaires en Chinois. On y fait connoître les lieux où résident ces Esprits & le sujet pour lequel on les invoque. Parmi ces figures il y en a qui ont la tête d'homme ou de femme avec un corps d'animal, comme de bélier, de cheval ou de serpent; d'autres ont plusieurs têtes, avec un ou plusieurs corps; quelques-uns sont de purs animaux. Mais ces détails appartiennent plus à la Religion qu'à la Philosophie, ainsi je ne m'y arrête pas davantage. Je dirai seulement que tous ces Esprits ou Génies, ou plutôt les détails qui les concernent, sont tirés d'un livre intitulé *Chan-hai-king*, c'est-à-dire *Livre des montagnes & des mers.* Les Chinois pensent que cet ouvrage est de la plus haute antiquité, puisque, suivant les uns, il a été composé par l'empereur Yu, qui vivoit deux mille deux cents sept ans avant J. C. D'autres l'attribuent à un Sage nommé Pe-y, qui florissoit dans le même temps. Cet ouvrage est rempli de fables, & il ne peut avoir été composé que dans des temps plus modernes.

Les Chinois ont regardé les Ancètres comme des intercesseurs & des protecteurs auprès du Chang-ti. Ils prétendent qu'ils voient & entendent tout ce qui se passe chez leurs descendans. Ainsi ils admettent l'immortalité de l'ame, & rendent des honneurs & un culte à ces Ancêtres. On voit dans les ouvrages de Confucius, qu'on les traitoit comme quand ils étoient vivans: on faisoit voir leurs habits, leurs ornemens & tout ce qui venoit d'eux; on leur présentoit à manger, c'étoit le plus grand témoignage de la piété filiale; chaque famille se réunissoit pour ces cérémonies. Ce culte tient beaucoup de celui des Égyptiens qui avoient un très-grand

Couplet, p. 57 & suiv.

respect pour leurs ancêtres, & qui faisoient des repas en présence de leurs images.

Quant à la Morale, ces Philosophes la réduisent toute entière à la pratique de ces deux vertus : *Gin*, terme qui signifie la *piété* envers la Divinité, envers les parens, & la bonté envers tous les hommes; *Y*, c'est-à-dire la *justice* ou l'*équité* qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui est dû. Voilà tout ce que les King enseignent, & ce que Confucius n'a jamais cessé d'enseigner, persuadé que l'on pouvoit, par une saine doctrine & par de bons exemples, ramener les hommes, même les plus méchans, à la pratique de la vertu.

La conduite que tint ce Philosophe, conforme à cette manière de penser, lui attira souvent des railleries piquantes. Se trouvant un jour qu'il voyageoit, sur le bord d'une rivière, & ne sachant en quel endroit la traverser à gué, il envoya son disciple Tse-loui, pour s'en informer. Celui-ci s'adressa à deux hommes qui travailloient à la terre. Le premier demanda qui étoit celui qu'il voyoit dans un chariot. *C'est Confucius*, dit Tse-loui. *Ce Grand homme*, répartit alors le paysan qui étoit un Philosophe, *ne doit pas ignorer la route qu'il doit tenir.* Il vouloit faire entendre par-là que Confucius devoit abandonner les leçons publiques qu'il faisoit, pour mener une vie retirée. L'autre paysan, également Philosophe, sachant que c'étoit Confucius, parla en ces termes à Tse-loui : *Le monde entier court vers sa ruine, & personne n'a le courage de l'en garantir. Toi qui sers un Philosophe toujours engagé dans le commerce des méchans, pourquoi ne suis-tu pas notre exemple, pour te préserver de la malignité d'un siècle si corrompu!* Il continua ensuite à semer son grain.

Martini, p. 144 & suiv.

Confucius informé de ces discours par Tse-loui, lui dit : *Puisque je suis homme, je dois plutôt vivre avec les hommes qu'au milieu des bêtes; je ferai tout ce qui dépend de moi pour leur inspirer l'amour de la vertu, c'est d'elle seule qu'ils doivent tout attendre. S'ils en suivoient les maximes, ils n'auroient plus besoin ni de mes leçons, ni d'aucun autre précepte.*

Confucius regardoit les Philosophes dont je viens de parler,

comme indignes de porter ce nom, & comme des gens trop attachés à leurs propres intérêts & trop peu ſenſibles au bonheur des hommes. *Comment*, diſoit-il, *peut-on ſe flatter du rétabliſſement de l'ordre & de la diſcipline, s'il n'y a que des méchans auprès des Souverains! Au lieu de prendre lâchement la fuite, le Sage doit s'occuper à inſtruire les hommes, & à rétablir la paix entre les Princes, les Miniſtres & les peuples.*

C'eſt ainſi que la plupart des Philoſophes de ce temps ſe moquoient de la morale & de la conduite de Confucius. Un autre Philoſophe *(a)* qui contrefaiſoit le fou, rencontrant un jour Confucius, lui chanta ces paroles en paſſant : *O phénix, phénix, que la vertu eſt devenue méconnoiſſable! On ne peut encore trouver à redire à ce que tu as fait juſqu'à préſent; mais prends garde de te démentir dans la ſuite, & ſors promptement de la Cour: ceux qui y cherchent de grands honneurs, ſont expoſés à de grandes diſgrâces.* Il prit auſſitôt la fuite, ne voulant pas s'entretenir avec Confucius qui s'approchoit pour lui parler. Il eſt réſulté de cette conduite de la plupart des philoſophes Chinois, que dans le deſſein de fuir la corruption des mœurs, & ne vivant que pour eux-mêmes, ils ont été preſque ignorés dans la ſuite, & que la morale de Confucius a enfin triomphé, quoique long-temps après. Ce Philoſophe eſt regardé comme le reſtaurateur des loix, ou plutôt comme le Légiſlateur de la nation. Mais ſa morale eſt puiſée toute entière dans de plus anciens ouvrages; je veux dire dans le Chou-king, où l'on voit que l'empereur Vou-vang & ſon frère Tcheou-kong ſont, comme je l'ai déjà obſervé, les Légiſlateurs de la Chine.

Martini, p. 144.

Comme les Miſſionnaires ont beaucoup parlé de Confucius, je ne m'étendrai point ſur ce qui le concerne; je dirai ſeulement qu'il avoit trois mille diſciples qui vivoient en commun, que l'un d'eux étoit à la tête de cette ſociété & avoit

---

(a) Le P. Martini, dans l'ouvrage de qui les noms Chinois ſont entièrement [illegible]connoiſſables, à cauſe des finales latines qu'il y a ajoutées, le nomme [illegible].

ſoin de toute l'adminiſtration domeſtique, que ſoixante-douze ſe diſtinguoient par leur érudition, & que douze étoient ſi conſommés dans toutes ſortes de connoiſſances, qu'on les appeloit par excellence *les douze Philoſophes.*

Les guerres civiles qui diviſoient alors la Chine, & le déſordre qu'elles occaſionnoient, obligèrent enfin Confucius de ſe retirer dans le pays de Lou ſa patrie, où il ſe bornoit à inſtruire ſes diſciples & ceux qui vouloient l'entendre. Les Philoſophes des autres écoles, également mépriſés, avoient pris le parti de la retraite, & fuyoient la ſociété des hommes, conformément à leur doctrine. Confucius, comme nous l'avons déjà vu, ſoutenoit qu'étant homme, il devoit vivre avec les hommes, plutôt qu'avec les bêtes, & faire tous ſes efforts pour les corriger de leurs vices. Auſſi les autres Philoſophes, retirés dans les montagnes où ils vivoient ſeuls, occupés de l'agriculture & de la méditation, le mépriſoient-ils; quelques-uns même affectoient d'avoir perdu l'eſprit, afin qu'on ne leur reprochât point les vices qui régnoient; tous inſultoient à Confucius, pour l'engager à ne pas donner de leçons publiques, & à vivre dans la retraite hors de tous les dangers du monde. Meng-tſe, un des plus célèbres diſciples de Confucius, & qui a compoſé un petit ouvrage très-eſtimé, dont j'ai déjà parlé, a combattu après ſon maître cette manière de penſer ſi injurieuſe à l'humanité & ſi contraire à la Philoſophie. Ne pas daigner inſtruire les hommes, fuir leur ſociété pour vivre dans les bois & dans les déſerts, ſous prétexte qu'on ne peut les ramener au bien; une telle conduite a toujours répugné à Confucius & à ſes Diſciples.

Comme il nous reſte quelques anciens monumens de l'école des Lettrés, il ne ſuffit pas de les avoir indiqués, il faut encore les faire connoître, & développer, autant qu'il eſt poſſible, la doctrine qui y eſt contenue. Ces monumens paroiſſent ne nous préſenter que le Pythagoriſme. Eſt-ce le haſard qui a produit cette conformité de ſentimens entre cette école & celle de Pythagore? On ſait que celui-ci tenoit toute ſa doctrine des Égyptiens.

On trouve dans le Chou-king, un chapitre qui nous donne une idée de la philoſophie de ces temps anciens; il eſt intitulé *Hong-fan*, c'eſt-à-dire la *ſublime règle.* On le ſuppoſe de la plus haute antiquité, puiſqu'on prétend que le ſouverain Seigneur du Ciel le donna à Yu, pour le récompenſer de ſes vertus. Ainſi la Philoſophie eſt un préſent de la Divinité. Yu vivoit vers l'an 2205 avant Jéſus-Chriſt. On ne dit pas comment ce chapitre ſe conſerva juſqu'à l'an 1122 avant Jéſus-Chriſt, que Ki-tſe, prince de la dynaſtie de Chang, le donna à Vou-vang, fondateur de celle de Tcheou. Pluſieurs Miſſionnaires, le P. Gaubil lui-même, ont parlé avec un certain mépris de ce chapitre du Chou-king, à cauſe de la difficulté que l'on éprouve pour l'entendre, & à cauſe des principes de Phyſique & de Morale qu'il renferme. Je ſuis bien éloigné de penſer ainſi, puiſqu'il peut ſervir à établir des rapports de conformité entre la doctrine des anciens Chinois & celle des Égyptiens & de l'école de Pythagore.

Ce préſent du Ciel que reçut Yu, étoit, dit-on, une eſpèce de carte ou table appelée *Lo-chu*, c'eſt-à-dire *Écriture* ſortie du fleuve *Lo.* Il y avoit ſur cette table, des globules noirs & d'autres blancs, formant différens nombres. Les blancs, par nombre impair, étoient 1, 3, 5, 7, 9; les noirs, par nombre pair, étoient 2, 4, 6, 8. On bâtit ſur ces nombres le ſyſtème entier de l'Univers & l'harmonie qui règne dans le phyſique comme dans le moral. C'eſt ſous ce point de vue que Ki-tſe fait enviſager cette table énigmatique à Vou-vang; & tous les philoſophes Chinois qui ſont venus après lui, ont adopté ce même ſyſtème des nombres. Le nombre 5 eſt au centre, & les huit autres ſont autour. On fait répondre ces huit nombres aux huit *Koua* inventés par *Fo-hi.* Ceux-ci ſont une autre progreſſion numérique; & à ces huit nombres ou à ces huit *Koua* on a attaché les élémens de tout ce qui exiſte.

I. Le nombre 1, nommé *Kan* dans les *Koua*, répond à l'*eau*; & on lui fait correſpondre le nombre 1 du *Hong-fan*, ſur lequel on range les cinq élémens, qui ſont l'*eau*, le *feu*, le

le *bois*, le *métal* & la *terre*. Suivant Diodore de Sicile, les Égyptiens admettoient également cinq élémens, comme on le verra plus bas; mais ils ne sont pas les mêmes. Ces cinq élémens des Chinois sont en même temps les cinq planètes; savoir, *Saturne* ou la *terre*, *Jupiter* ou le *bois*, *Mars* ou le *feu*, *Vénus* ou le *métal*, *Mercure* ou l'*eau*. La Musique entre également dans ces rapports; & le ton nommé *yu*, que l'on fait répondre aujourd'hui à notre *mi*, est celui qui appartient à ce nombre. Les fils qui composent la corde de soie destinée à exprimer ce ton, doivent être au nombre de quarante-huit. C'est de ce ton que dépendent les instrumens de peau, tels que les tambours, &c.

II. Le nombre 2 dans les *Koua* est *Kuen* ou la *Terre* qui est soumise au Ciel. Chez les Pythagoriciens, la Dyade, indépendamment de plusieurs autres noms, portoit encore ceux d'*Isis*, de *Cérès Déesse de la Terre*. Dans le Hong-fan, ce même nombre 2 représente ce que les Chinois appellent les cinq occupations ou états, qui sont la figure extérieure du corps, la parole, la vue, l'ouïe & la pensée; & l'on y donne des préceptes de morale relatifs à ces cinq objets. Dans la Musique, on fait répondre à ce nombre le son que produisent les instrumens faits de terre cuite; mais il n'y a pas de ton proprement dit.

III. Le nombre 3 dans les *Koua* est *Tchin*, le *Tonnerre* ou la *Puissance*. Les Chinois, de même que les Pythagoriciens, disent des choses singulières sur ce nombre. Il est le premier qui réunit les deux termes, le pair & l'impair, c'est-à-dire 1 & 2. Les Pythagoriciens l'appellent *mens*, *scientia*, *sapientia*, *pax*, *concordia*. Dans le Hong-fan, on range sous ce même nombre les huit règles de gouvernement, qui sont 1.° les vivres, 2.° les biens, 3.° les sacrifices & les cérémonies, 4.° 5.° & 6.° les trois sortes de Ministres chargés de l'administration, 7.° la reception des étrangers, enfin 8.° la guerre. Ils disent que la grande unité comprend trois, & que trois sont un. Dans la musique, le ton *kio* ou le *si* répond à ce nombre, & sa proportion arithmétique est 64. Le son des

inſtrumens à vent ou des roſeaux, comme les flûtes, les orgues, &c. procède de ce ton.

IV. Le nombre 4 dans les *Koua* eſt *Sun*, le *vent*. Je me borne à dire ici que les Pythagoriciens, parmi les différentes propriétés de ce nombre, comprennent celle du vent, *natura Æoli;* ce qui eſt exactement la même idée que celle des Chinois. Ceux-ci, dans le Hong-fan, font correſpondre les cinq périodes ou révolutions, qui ſont l'année, le mois ou la lune, le ſoleil ou le jour, les étoiles & les planètes, & le calcul aſtronomique. Ainſi l'origine de l'Aſtronomie eſt rapportée à ce nombre. Dans la Muſique, le ſon du bois ou de certains inſtrumens de bois, eſt auſſi dépendant de ce nombre.

V. Le nombre 5 chez les Chinois ne répond à aucun *Koua*, mais on le place au centre de tous, & on le regarde comme le *Tai-ki*, le premier Principe, ou le Maître & le Directeur de toutes choſes. Dans le Hong-fan, ce nombre eſt déſigné par le mot *Hoang-ki* qui ſignifie le *terme*, le *pôle* ou le *pivot auguſte:* c'eſt le ſouverain Maître de toutes choſes, qui doit être le modèle de tous; il eſt l'auguſte milieu & la règle immuable, le Chang-ti dans le ciel, & l'Empereur ſur la terre: de-là on tire des préceptes ſur la conduite des Rois. Dans le ſyſtème de Pythagore, ce nombre renferme tous les nombres; le pair & l'impair, les nombres deux & trois. Ils l'appellent *Natura*, *Axis ſtabilis*, *Providentia*, *Præſes circulorum:* ces attributs ſont exactement la traduction des mots *Hoang-ki* & *Tai-ki*, l'*auguſte Pôle*, le *grand Pôle*. Dans la muſique Chinoiſe, ce nombre eſt le ton appelé *kong*, qui eſt au centre des quatre autres. On le fait répondre à notre *ſol*, & on lui donne pour proportion le nombre 81. Il eſt la baſe fondamentale de la Muſique, comme le Souverain eſt la baſe fondamentale de l'Etat. Aucun ſon d'inſtrument ne répond à ce nombre.

VI. Le nombre 6 eſt dans les Koua, *Kien*, le *Ciel* ou l'*Eſprit du Ciel*, la *Puiſſance*, la *Perfection*. Chez les Pythagoriciens, on le nomme *perfectio partium*, *mundus*, *harmonia*, la diſtribution du temps. Dans le Hong-fan, on lui fait

répondre les trois vertus qui ſont la *droiture*, la *ſévérité* & l'*indulgence* que le Souverain & tous les hommes doivent avoir. Dans la Muſique, le ſon que produit la pierre, correſpond à ce nombre. Les Chinois ont des inſtrumens faits de pierre ſonore, auxquels ils attribuent de grandes vertus, relativement aux mœurs.

VII. Le nombre 7 dans les *Koua* eſt *Toui* ou l'*eau pure.* On lui fait correſpondre dans le Hong-fan, l'examen des doutes & les préceptes de la Divination qui faiſoient partie de la Religion. Les Chinois ſont fort adonnés aux ſorts; & Confucius lui-même, en commentant ces Koua, indique les moyens de s'en ſervir pour découvrir les choſes cachées. On peut conſulter ſur ce ſujet la notice de l'Y-king, qui eſt à la ſuite du Chou-king. Dans le ſyſtème de Pythagore, ce même nombre déſigne ce que l'on demande à force de prières, *judicium, fortuna, occaſio;* ce qui conduit à la fin des choſes. Dans la muſique chinoiſe le ton *chang* ou notre *la* répond à ce nombre, & ſa proportion eſt 72. On y rapporte également les ſons que produiſent les inſtrumens de métal, tel que celui de la cloche, inſtrument de toute antiquité à la Chine. De plus, les anciens Chinois penſoient que le nombre *ſept* a quelque choſe d'auguſte & de reſpectable, & c'eſt de-là qu'eſt venu l'uſage de faire des ſacrifices funéraires le ſeptième jour de la mort d'un homme, & on croit que l'ame du défunt vient ce jour-là dans la famille. Chez les Pythagoriciens le même nombre étoit regardé comme reſpectable, σεβασμοῦ ἄξιος. Pythagore penſoit que ce nombre convenoit ſur-tout aux ſacrifices.

Scaliг, p. 728.

VIII. Le nombre 8 dans les *Koua* eſt *Ken,* c'eſt-à-dire les montagnes ou la ſtabilité, ce qui ſe rapporte au ſyſtème de Pythagore dans lequel ce nombre eſt regardé comme le premier cube, d'où lui vient les noms de *ſecuritas, firmamentum.* Dans le Hong-fan on lui fait correſpondre les apparences qui indiquent, ou les phénomènes qui ſont au nombre de ſix; ſavoir, la pluie, le temps ſerein, le chaud, le froid, le vent & les ſaiſons. Les Chinois prétendoient alors que ſuivant l'état

du temps, comme temps pluvieux, temps chaud, &c. il régnoit parmi les hommes tel vice ou telle vertu. Ainſi la trop grande pluie déſignoit la corruption des mœurs & la domination des vices. Dans la Muſique on fait correſpondre à ce nombre le ſon des calebaſſes dont on a fait des inſtrumens.

IX. Enfin le nombre 9 dans les *Koua* eſt *Li* ou le *feu pur*, & dans la table du Hong-fan on lui fait correſpondre les cinq félicités, qui ſont une *longue vie*, les *richeſſes*, la *tranquillité*, l'*amour de la vertu* & une *fin heureuſe*, auxquelles on oppoſe les cinq choſes contraires. Parmi les différentes propriétés que les Pythagoriciens attribuent à ce nombre, une des plus remarquables, & qui prouve le rapport de l'ancienne école Chinoiſe avec celle de Pythagore, eſt que ce Philoſophe appelle ce nombre *Vulcain;* & comme chez les Chinois ce même nombre déſigne les cinq félicités, de même chez Pythagore les termes de *concordia*, de *quies*, de *ad finem perducens* ſont des attributs du nombre 9. Dans la muſique Chinoiſe le ton *tching* ou *tché*, qui eſt le *ré*, répond à ce nombre, ainſi que le ſon qui procède de la ſoie, c'eſt-à-dire des inſtrumens à cordes, parce que ces cordes ſont de ſoie. Il s'agit ici de la cythare & de la lyre, ſur leſquelles les Chinois débitent autant de merveilles que les Égyptiens, & après eux les Grecs, en débitoient ſur ces mêmes inſtrumens. La proportion de ce ton chez les Chinois eſt 54.

X. Chez les Chinois le nombre 10 eſt le complément de tous les précédens, & déſigne toute perfection. De même chez les Pythagoriciens ce nombre, qui renferme tous les autres, étoit le ſymbole de la *Nature*, du *Monde*, du *Fatum* & de toute perfection.

On voit dans tout ce que je viens de rapporter de l'ancienne philoſophie Chinoiſe, le fond du ſyſtême que Pythagore reçut des Égyptiens, je veux dire cet accord des nombres & de la Muſique avec les différentes parties de l'Univers & même avec la Morale. Comme les Égyptiens, les Chinois prétendoient alors & prétendent encore que les différens tons & intonations, le grave, le moyen & l'aigu, répondent aux

différentes saisons de l'année. On trouve dans les Commentaires faits pour éclaircir ces anciens Livres, des Tables de ces rapports: j'en joins ici une; mais il est nécessaire de se rappeler qu'outre les cinq tons dont je viens de parler, qui sont *si, mi, la, ré, sol,* ils avoient, comme je l'ai dit encore, douze *liu* ou *lu*, dont six appartenoient au premier Principe nommé *Yang*, & six autres au premier Principe nommé *Yn.* Ils faisoient correspondre ces douze *lu* aux douze mois de l'année.

Le 1.er, nommé *Hoang-tchong* ou *si*, répond à la 11.e Lune, selon le système établi actuellement; au moins c'est ainsi que je le trouve dans le livre intitulé *Lo-king-tou:* probablement dans l'origine il a dû répondre à la 1.re Lune.

Le 2.e, nommé *Ta-lu* ou *mi*, répond à la 12.e Lune.

Le 3.e, nommé *Tai-tsou* ou *la*, répond à la 1.re Lune.

Le 4.e, nommé *Kia-tchong* ou *ré*, répond à la 2.e Lune.

Le 5.e, nommé *Kou-si* ou *sol*, répond à la 3.e Lune.

Le 6.e, nommé *Tchong-lu* ou *ut*, répond à la 4.e Lune.

Voilà les six *lu* qui dépendent du *Yang* ou du Principe mâle; les six qui dépendent du *Yn* ou du Principe féminin sont les autres. Mais comme les Chinois n'avoient que cinq tons, qui sont *yn* ou le *mi*, *kio* ou le *si*, *kong* ou le *sol*, *chang* ou le *la*, & *tche* ou le *ré*, pour former ces douze *lu*, qui sont les sons fournis par une progression triple, ils en ont ajouté deux autres, l'*ut* qu'ils ont nommé *Pien-kong*, & le *fa* qu'ils ont appelé *Pien-tché (b)*. Cette addition est fort ancienne, puisqu'on l'attribue à Vou-vang, qui régnoit onze cents vingt-deux ans avant J. C. Je reviens aux si *lu* mineurs.

Le 7.e ou le 1.er des mineurs est le *Joui-pin*, qui répond au *fa* & à la 5.e Lune.

(b) *Pien-kong* signifie changer le ton nommé *kong* ou *sol*. *Pien-tching* signifie changer le ton *tching* ou *ré*. On prononce aussi *tché*.

Le 8.e, *Lin-tchong* ou *si-bémol*, répond à la 6.e Lune.
Le 9.e, *Y-tsé* ou *mi-bémol*, répond à la 7.e Lune.
Le 10.e, *Nan-lu* ou *la-bémol*, répond à la 8.e Lune.
Le 11.e, *Vou-ye* ou *ré-bémol*, répond à la 9.e Lune.
Le 12.e, *Yn-tchong* ou *sol-bémol*, répond à la 10.e Lune.

Parmi ces douze *lu* il y en avoit quelques-uns qui favorisoient trop les passions, & pour cette raison on les excluoit des cérémonies religieuses. Les anciens Chinois, de même que ceux d'à-présent, envisageoient la musique & la danse plutôt du côté de la morale que du divertissement & des plaisirs : c'étoit, disent-ils, pour unir l'homme au Ciel & le rendre plus parfait. On voit par le Chou-king que l'on mettoit en chant la promesse qu'un homme faisoit de se corriger, qu'on lui chantoit cet air, & qu'il y avoit ordre de le punir si, après un certain temps, il ne changeoit pas de conduite. Parmi les tons dont je viens de parler, les uns étoient affectés aux cérémonies que l'on faisoit au Ciel, d'autres à celles de la Terre, aux Ancêtres, aux Esprits, &c. Ils mettoient à l'égard de tous ces tons, beaucoup de mystères dont il est inutile de parler ici. Ils ont fait sur ces *lu* des calculs & établi des progressions que M. l'abbé Roussier a fait voir être les mêmes que celles qui résultoient du système de l'ancienne musique des Grecs & de Pythagore. Il faut consulter à cet égard son ouvrage.

La Musique étoit la base de toutes les Sciences, & sur-tout de la Morale & du Gouvernement : qui dit un Musicien, dit un Philosophe qui connoît tout le système de l'Univers avec lequel il fait faire accorder les tons de la Musique, relativement aux saisons, à la température de l'air & au cours des astres ; ainsi il doit être Astronome, Géomètre, &c. Il est Moraliste, parce qu'il ne doit s'occuper qu'à enseigner la vertu aux hommes & à les éloigner du vice. Il est Poete, parce qu'il doit composer des paroles en vers qui soient relatives à ses chants. Il doit être Historien, parce qu'il doit prendre dans les

monumens historiques le sujet de ses chants, parce qu'il doit célébrer les actions des grands hommes qui sont morts & celles de ses contemporains pour les transmettre à la postérité. « Le Ciel en faisant naître l'homme a mis dans son cœur les fondemens de toutes les vertus, la musique les met au grand « jour, elle doit manifester ce qui se passe dans le cœur. La « musique voluptueuse ne produit que trop d'effets sur le cœur « des hommes; dès qu'elle se fait entendre toutes les passions « se réveillent, alors on ne cherche plus que les moyens de les « satisfaire, & l'on ne desire plus qu'une telle musique. La « musique sage, au contraire, s'accorde avec les cœurs qui sont « portés à la vertu, elle les entretient dans la sagesse. » Telle est l'idée qu'on s'étoit formée d'un musicien du temps de Confucius; ce sont-là les paroles de ses Disciples. Tel fut Homère, dont les ouvrages sont pour nous un des plus riches trésors de connoissances sur les antiquités: tels étoient sans doute les musiciens de l'Égypte, qui a été l'école des Grecs. Les Juifs célébroient les grands évènemens par des cantiques destinés à en conserver la mémoire & à rappeler les merveilles que Dieu avoit opérées; ainsi ces cantiques étoient historiques & moraux: on les chantoit dans les fètes & dans les assemblées.

Dans les temps antérieurs à Confucius, on ne faisoit aucune cérémonie qu'elle ne fût accompagnée de musique, aussi y avoit-il des maîtres qui l'enseignoient. Cette Science étoit la base de l'éducation; & elle exigeoit, comme nous l'avons vu, la connoissance de toutes les autres. On disoit alors que la corruption de la musique entraînoit celle des mœurs. La danse qui l'accompagnoit, & qui donnoit de l'agilité au corps, préparoit en même temps aux évolutions militaires, d'autant plus que ces danses représentoient des combats. Les idées des Chinois sont bien changées à cet égard; ils regrettent ces anciens usages, dont ils parlent avec éloge; ils prétendent que cette musique vertueuse est entièrement oubliée; ils s'efforcent d'entendre les anciens textes qui en parlent. Je me borne à suivre ici les commentaires & les explications que j'ai trouvées dans le Lou-king-tou; & comme ils partent toujours du même

principe & du même esprit, ils sont en cela d'accord avec les Égyptiens, qui avoient appliqué le système de l'harmonie à toutes les parties de l'Univers: c'est le seul point que je me propose d'établir. Ils ne sont pas moins d'accord avec ces mêmes Égyptiens, relativement à ce qu'ils disent des nombres, ce qui prouve que toute cette ancienne philosophie Chinoise a beaucoup de rapport avec celle de l'Égypte.

Je me suis beaucoup servi dans ce que j'ai dit ici de la musique Chinoise, d'un ouvrage qui vient de paroître, & qui a pour titre: *Mémoire sur la Musique des Anciens, où l'on expose le principe des proportions authentiques dites de Pythagore, & de divers systèmes de Musique chez les Grecs, les Chinois & les Égyptiens, &c.* par M. l'abbé Roussier. Cet excellent ouvrage m'a mis à portée d'entendre différens passages chinois qui se rencontrent dans les livres que j'ai entre les mains. L'auteur a eu sous les yeux un ouvrage composé en chinois, & traduit par le P. Amiot, qui contient tout ce que les Chinois savent de leur ancienne musique. M. l'abbé Roussier, après un examen attentif du système de l'ancienne musique Chinoise, conclut qu'il est exactement l'ancien système Grec & de Pythagore, pris du même fonds & de la même série.

Mais revenons aux nombres. Les Chinois admettent donc & admettoient anciennement un premier Principe nommé *Tai-ki*, ou le *grand Terme*, qui est l'origine de toutes choses.

De ce premier Principe ils font sortir deux Principes secondaires; l'un nommé *Yang*, qui est le ciel, le feu, le jour, le parfait, le mâle; l'autre appelé *Yn*, est la terre, la lune, l'obscurité, la femelle, l'imparfait. Il est parlé de ces deux Principes dans le Chou-king, mais plus encore dans l'Y-king. Ces deux Principes ont tous les attributs que les Égyptiens donnent à Osiris & à Isis. Chez les Chinois, ces deux Principes, Yang & Yn, ont produit 4, le grand & le petit Yang, le grand & le petit Yn, qui ne sont que des modifications de l'un & de l'autre; quatre enfin ont produit 8, qui sont les huit premiers *Koua* de l'Y-king. De là les nombres 16, 32, 64 nombre complet de ces Koua, sur l'explication desquels

desquels les Chinois anciens & modernes se sont fort étendus. Ces *Koua* ou premiers élémens sont exprimés dans l'Y-king par une ligne pleine qui représente le *Yang*, & par une ligne coupée qui représente le *Yn*. Placées différemment ensemble, c'est-à-dire une pleine & une coupée dessus ou dessous, elles forment quatre; ensuite combinées par trois, elles forment huit; & chacun de ces Koua de trois lignes, doublés & multipliés par huit, forment 64. On peut les voir dans le Chou-king, *planche IV*. Ce détail montre de très-grands rapports avec la manière de raisonner de Pythagore; c'est tout ce que je veux faire apercevoir.

Ces nombres & ces figures étoient & sont encore d'un grand usage dans l'art de la Divination. Iamblic l'atteste, quant aux nombres, pour les Pythagoriciens; le Chou-king & les Commentaires de l'Y-king composés par Ven-vang, par Tcheou-kong, & après ceux-ci par Confucius, nous en fournissent une preuve incontestable pour les Chinois. Mais ils en admettoient de deux sortes; l'une sacrée & religieuse, conséquemment autorisée par les loix; & une autre qui étoit dangereuse & condamnée, qui tenoit des prestiges & des enchantemens, & tendoit apparemment à une mauvaise fin.

Indépendamment de ces nombres, les Chinois employoient encore une plante nommée *chi*, & l'écaille de tortue. Il en est souvent fait mention dans le Chou-king & dans les autres anciens livres. On sait que les Pythagoriciens se servoient également de certaines plantes pour le même usage.

On pourroit encore trouver d'autres points de ressemblance entre la doctrine de ces Philosophes, & celle de l'ancienne école des Lettrés Chinois. Les Pythagoriciens admettoient un Dieu suprème, auteur de toutes choses, exempt de toute passion & souverainement intelligent, qui, suivant Iamblic, étoit répandu par toute la Nature dont il étoit l'ame. Chez les Chinois, le *Chang-ti*, ou le souverain Maître, paroît répondre par ses attributs à cette Divinité. Une foule de passages du Chou-king servent à prouver que les Chinois le regardoient comme le Maître absolu & le Modérateur de

Stanley, p. 765.

toutes choſes, doué d'une parfaite intelligence, puniſſant les crimes & récompenſant la vertu. Je l'ai déjà dit plus haut : il paroît qu'ils donnoient à l'ame, *mens*, le nom de *Tao*, & que par ce terme ils entendoient encore le Dieu ſuprême. Le Chou-king dit : *Le cœur de l'homme eſt plein d'écueils, le cœur de Tao eſt ſimple & délié.* En ce point ils ſe rapprochent de la doctrine de l'école de Lao-tſe, dont je parlerai dans la ſuite.

Chou-king, p. 27.

Les Pythagoriciens admettoient après ce grand Dieu, des Dieux inférieurs, *Dii, Dæmones & Heroes,* auxquels ils rendoient un culte religieux, & qu'ils conſultoient. De même les Chinois admettoient & admettent encore des *Chin* ou Génies ſupérieurs qui peuvent répondre aux Dieux des Pythagoriciens ; des *Kuei* ou Génies inférieurs que je compare aux Démons. Enfin on ſait quel reſpect ils ont rendu de tout temps aux Ancêtres & aux grands hommes, qui ſeront dans le point de comparaiſon que je fais, les Héros. Ils leur adreſſoient des prières, les invoquoient & les regardoient comme leurs protecteurs. On peut conſulter ſur ce ſujet le Chou-king & le poëme compoſé par l'empereur Kien-long. Les Génies préſidoient à toutes les parties de la Nature, aux rivières, aux montagnes, aux lacs, à l'agriculture & aux autres inventions des hommes. Dans le Chou-king, Vou-vang ſe mettant en campagne, pour faire la conquête de l'empire, adreſſe cette prière à l'auguſte Ciel & aux Eſprits : *O vous Eſprits, ſoyez-moi propices ; & qu'il ne m'arrive rien qui puiſſe vous déplaire ni vous couvrir de honte.*

Page 160.

Les anciens Chinois faiſoient beaucoup uſage des ſorts, comme je l'ai déjà obſervé ; on en trouve une foule d'exemples dans le Chou-king ; & Confucius n'a pas craint de s'exprimer ainſi : *Un vrai Sage doit connoître d'avance les choſes qui doivent arriver. Lorſqu'une nouvelle dynaſtie eſt ſur le point de s'établir, il arrive des préſages heureux ; lorſque l'ancienne eſt ſur le point de périr, il en arrive de malheureux. On les connoît par l'herbe* chi, *par la tortue & par le preſſentiment. Lorſque le bonheur ou le malheur doivent arriver, l'homme de probité & le méchant les*

[illegible]

prévoient, mais le vrai Sage eſt comme un Eſprit. Il y a dans le texte *Chin* qui ſignifie *Eſprit* ou *Génie;* & les Commentaires l'expliquent par *Kuei-chin*, qui ſont ces Génies dont j'ai déjà parlé. J'ai auſſi fait mention de l'écaille de tortue & de l'herbe *chi* employées dans la divination. On dit que cette herbe merveilleuſe égaloit les arbres en hauteur, & qu'elle ſubſiſtoit mille ans.

Je crois avoir ſuffiſamment prouvé dans ce Mémoire, que l'école des Lettrés de la Chine avoit une très-grande conformité de doctrine avec celle de Pythagore qui avoit puiſé toutes ſes connoiſſances dans l'Égypte. Il ne nous reſte rien ſur la Philoſophie dans l'hiſtoire des deux premières dynaſties Chinoiſes; & ce n'eſt qu'après l'établiſſement de la troiſième, arrivé l'an 1122 avant Jéſus-Chriſt, que l'on commence à en trouver des traces, mais plus vers le temps de Confucius. Il eſt très-vraiſemblable que ce n'eſt que vers le ſeptième ou huitième ſiècle avant l'ère Chrétienne, que les Chinois ont commencé à faire refleurir parmi eux les Sciences. On ne peut diſconvenir que toutes leurs idées ne ſe rapprochent beaucoup de celles des Égyptiens.

ESSAI HISTORIQUE
SUR L'ÉTUDE DE LA PHILOSOPHIE CHEZ LES ANCIENS CHINOIS.

Par M. DE GUIGNES.

SECOND MÉMOIRE.

École du Tao.

Avril 1771.

J'AI eſſayé de faire connoître dans un premier Mémoire, l'ancienne École des Lettrés Chinois, & les monumens échappés à l'incendie des livres; je ne donnerois qu'une idée très-imparfaite & inſuffiſante des anciens Philoſophes de la Chine, ſi je ne faiſois pas les mêmes tentatives ſur l'École appelée *Tao-kia,* ou l'école du *Tao,* qui le diſpute pour l'ancienneté à celle des Lettrés, & qui comme elle a ſes anciens monumens, ou du moins les ſuppoſe de la plus haute antiquité: elle n'a donc pas moins de prétentions que l'École des Lettrés. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que *Lao-tſe,* le fondateur ou le reſtaurateur de cette École, vivoit avant Confucius. Avec le ſecours des hiſtoriens Chinois, je vais eſſayer de faire connoître ce Philoſophe & ceux qui l'ont précédé dans la même doctrine; car il ne s'agit point ici des Philoſophes poſtérieurs à Lao-tſe.

Hoang-fou-mi qui vivoit ſous la dynaſtie des Tçin, dans le IV.e ſiècle, a compoſé une hiſtoire des anciens Philoſophes de la Chine, ſous le titre de *Kao-ſe-tchuen;* elle eſt diviſée en trois parties. L'auteur y remonte juſqu'au temps d'*Yao,* & donne pour les temps antérieurs à *Lao-tſe,* l'hiſtoire très-abrégée de quinze Philoſophes. Le premier dont il parle, eſt nommé *Pi-y* qui vivoit du temps d'Yao; mais ſuivant cet Écrivain, l'étude de la Philoſophie remonte encore plus haut,

puiſque *Po-y* étoit diſciple d'un autre Philoſophe appelé *Vang-ni*, qui l'étoit de *Nie-kiue* diſciple de *Hiu-yeou*.

On dit que tous ces Philoſophes vivoient dans la retraite & au milieu des déſerts, où ils étoient uniquement occupés à méditer ſur le *Tao* ou la Divinité ſuprême. On parle encore d'un autre Philoſophe nommé *Tchao-fou*, qui paſſoit ſa vie perché ſur un arbre, comme un oiſeau dans ſon nid. Les Philoſophes de l'école des Lettrés, comme nous l'avons vu dans le Mémoire précédent, plaignoient les hommes d'être ſi corrompus, & s'efforçoient par de bons exemples & par leurs diſcours de les ramener à la pratique de la vertu. Ceux de l'école de Lao-tſe, également perſuadés de la méchanceté des hommes, mais prévenus qu'ils étoient incorrigibles, ſe concentroient en eux-mêmes, fuyoient la ſociété, pour n'être occupés que de leur propre bonheur qu'ils cherchoient dans une vie dure & frugale.

Tout ce que l'on dit de ces Philoſophes contemporains d'Yao & de Chun, n'eſt qu'un tiſſu de fables, d'autant plus que les écrivains qui parlent de cette École, paroiſſent avoir été portés plus que les autres à ſuppoſer & à inventer des faits propres à faire remonter leur doctrine à une haute antiquité.

Après ces cinq Philoſophes, *Hoang-fou-mi* n'en indique plus aucun juſqu'au temps de la dynaſtie des Tcheou, qui a commencé l'an 1122 avant Jéſus-Chriſt; ce qui ſembleroit faire croire que l'étude du Tao auroit été négligée ſous les deux premières dynaſties, c'eſt-à-dire pendant celle de Hia & celle de Chang; ou plutôt on ſe perſuadera, en mettant au rang des fables ce que l'on dit de ces Philoſophes ſi anciens, que cette doctrine n'a commencé que ſous cette troiſième dynaſtie. Un autre hiſtorien nommé *Kai-kong*, qui vivoit auſſi ſous les Tçin, & qui a compoſé ſous le titre de *Chin-ſien-tchouen* une hiſtoire des anciens Philoſophes, remonte beaucoup plus haut que *Hoang-fou-mi*, & paroit vouloir donner une ſuite non interrompue de ces Philoſophes; mais il ne préſente également qu'un tiſſu de fables. Il fait remonter l'origine & l'étude de la Philoſophie juſqu'aux premiers ſiècles du monde.

Dès le commencement du règne des Empereurs qu'on nomme les *San-hoang*, Princes fabuleux qu'on suppose avoir vécu immédiatement après le débrouillement du cahos, il y avoit, dit-il, un Philosophe nommé *Hiuen-tchong-fa-se;* vers la fin du règne de ces mêmes Princes fleurissoit le philosophe *Kin-kouan-ti-kiun;* ensuite,

Page 2.

Sous	Fo-hi,	le philosophe	Yo-hoa-tse.
Sous	Chin-nong,	le philosophe	Kieou-ling-lao-tse.
Sous	Tcho-yong,	le philosophe	Kouang-cheou-tse.
Sous	Hoang-ti,	le philosophe	Kouang-tching-tse.
Sous	Tchuen-hio,	le philosophe	Che-tcing-tse.
Sous	Ti-ko,	le philosophe	Lou-tou-tse.
Sous	Yao,	le philosophe	Vou-tching-tse.
Sous	Chun,	le philosophe	Yun-cheou-tse.
Sous	Yu,	le philosophe	Tchin-hing-tse.

De-là l'auteur passe tout-d'un-coup au règne de Tching-tang, vers l'an 1754 avant J. C. Sous ce Prince, qui est le fondateur de la seconde dynastie, fleurissoit le philosophe Sie-tse-tse; & enfin sous Vou-vang, fondateur de la troisième dynastie, qui vivoit avant l'an 1122 avant J. C. il place le philosophe Ven-ye; mais il suppose qu'ils sont tous les mêmes que Lao-tse, qu'il fait paroître par cette raison en plusieurs endroits. Ainsi comment ajouter foi à ces contes? Au reste, tous ces Philosophes ne sont connus que de nom, & ceux dont on dit quelque chose de plus, seroient des hommes fort extraordinaires. Par exemple, le même auteur fait mention de *Pong-tsu*, descendant de l'empereur *Tchuen-hio*, & dit que vers la fin de la dynastie des Chang il étoit âgé de sept cents soixante-sept ans sans avoir jamais vieilli. Il paroît que Confucius étoit dans les mêmes idées sur la longue vie de ces personnages, puisque dans son Lun-yu il s'exprime ainsi: *Je raconte, mais je ne fais pas une loi. J'aime l'antiquité; je me réunis secrètement & j'imite le vieillard Pong.* Je serois tenté de croire que ces anciens Philosophes n'étoient pas si opposés entre eux que leurs successeurs l'ont été depuis. Il est vrai que

IV.e part. p. 1.

Confucius ne donne pas à *Pong-tſu* ſept cents ans de vie; mais on voit bien qu'il ne parle dans ce texte que relativement au grand âge qu'on attribuoit à ce Philoſophe. D'ailleurs auroit-il voulu prendre pour modèle un Philoſophe qui eût été dans des ſentimens oppoſés aux ſiens? Tous ces perſonnages de l'école de Lao-tſe ſont qualifiés du titre de *Chin-ſien*, c'eſt-à-dire d'*Eſprits immortels;* & on dit qu'ils parvenoient à l'immortalité par le moyen d'une boule divine, *Chin-tan*, c'eſt la pierre philoſophale. Un autre Philoſophe nommé *Pe-che*, contemporain du précédent, étoit âgé, dit-on, de deux mille ans lorſqu'il alla voir celui-ci.

J'ai dit plus haut que ſous Hoang-ti vivoit un Philoſophe nommé *Kouang-tching-tſe*, dont notre auteur parle dans un article ſéparé: c'eſt par ce Philoſophe, plus ancien que Lao-tſe, qu'il commence ſon ouvrage; il le qualifie, ainſi que pluſieurs autres Philoſophes, de *Sien-gin* ou d'*immortel*, & dit qu'il demeuroit dans une caverne de la montagne Kong-tong; car tous ces Philoſophes étoient de véritables ſolitaires. L'empereur Hoang-ti, informé de ſa réputation, alla le conſulter ſur ce que c'étoit que le Tao. Le Philoſophe, plein de vanité & de mépris pour tous les hommes qu'il avoit abandonnés, reçut aſſez mal ce Prince, & ſe contenta de lui dire: *Vous qui gouvernez l'Empire, ſachez que ſi les animaux n'ont point d'aſile ils s'en vont ailleurs; que ſi les plantes & les arbres ne ſont point arroſés ils périſſent; comment puis-je vous enſeigner ce que c'eſt que le Tao.* Ces Philoſophes, malgré l'éloignement qu'ils affectoient d'avoir pour tous les hommes, n'étoient pas fâchés d'en recevoir des hommages: ce n'étoit qu'une fauſſe modeſtie qui cachoit un orgueil inſupportable. Hoang-ti ſe retira & revint au bout de trois mois: alors ſe proſternant devant le Philoſophe & frappant de ſon front la terre, il fit la même queſtion, & Kouang-tching-tſe lui répondit: « Le Tao eſt très-obſcur « & très-caché, on ne peut le voir ni l'entendre; il eſt toujours « dans le repos & dans la pureté; il ne travaille point quoiqu'il « ait un corps, il ne s'agite point quoiqu'il ſoit très-ſubtil; il « prévoit tout à l'intérieur, il eſt très-caché à l'extérieur; il ſait

» tout ce qui doit être détruit. Je reste seul dans ce lieu afin
» d'y vivre en paix. J'ai déjà vécu douze cents ans & je n'ai
» point vieilli. Celui qui suit ma doctrine est élevé & devient
» *Hoang* (auguste), celui qui s'en écarte est abaissé & ne devient
que terre, &c. »

On attribue au personnage dont je viens de parler, c'est-à-dire à Kouang-tching-tse, un livre qui est intitulé *Yn-fou-king*, dont il ne reste que quelques fragmens que les Chinois de l'école de Confucius regardent comme supposés, mais que ceux de l'école de Lao-tse admettent comme vrais & authentiques, prétendant qu'ils ont été donnés à Hoang-ti par ce Philosophe. D'après cette supposition, ces fragmens seroient les plus anciens monumens de cette espèce qu'il y ait au monde : ils sont imprimés dans un recueil que j'ai fait venir de la Chine, & qui renferme tous les anciens livres admis par l'école du Tao. Le Yn-fou-king, sur lequel on a fait beaucoup de commentaires, est à la tête de la première partie, qui contient les livres de la doctrine intérieure, car ceux de cette École admettent deux espèces de doctrine, l'une intérieure, réservée aux Sages & aux initiés, l'autre extérieure ou vulgaire.

Dans la seconde partie du même recueil, qui comprend les livres de cette dernière doctrine, on a imprimé un autre Traité qui est aussi attribué au même Kouang-tching-tse : Il est intitulé *[illegible]*. L'auteur commence par le cahos & par l'origine de toutes choses, & ensuite il traite de la pierre philosophale, ou plutôt de la composition d'une espèce de boule qui procure l'immortalité à ceux qui en font usage. Cette science est fort en vogue parmi ces Philosophes.

L'empereur Hoang-ti, qui vivoit plus de deux mille sept cents quatre ans avant J. C. & qui avoit consulté Kouang-tching-tse comme nous venons de le voir, doit être mis, suivant le même historien que j'ai cité, au rang des auteurs de cette École, puisqu'il composa, à ce que l'on prétend, un livre intitulé *[illegible]*, dans lequel il traite de cette *Kin-tan* ou boule d'or qui rendoit immortel. Cette boule étoit une espèce de pilule composée de différentes drogues. L'historien

L'hiſtorien Kai-kong parle d'un Philoſophe nommé *Goei-pe-yang*, poſtérieur à Lao-tſe, qui ſe retira dans les montagnes avec quelques Diſciples pour compoſer cette pilule. Il voulut l'éprouver ſur un chien, mais comme la compoſition étoit manquée, l'animal mourut ſur le champ; ſi elle eût été parfaite, le chien devoit avoir la faculté de voler dans l'air; c'étoit-là ce que le Philoſophe cherchoit pour lui-même. Cette extravagante doctrine a eu cours dans tout l'Orient, & il en reſte des veſtiges dans les romans des Orientaux. Les Arabes racontent qu'Avicenne & d'autres grands Philoſophes, à la faveur de certaines compoſitions de drogues, avoient trouvé le moyen de vivre pluſieurs années ſans boire ni manger, & de paſſer tout ce temps renfermés dans des cavernes, où ils ne s'occupoient que de l'étude & de la méditation. On leur attribue des choſes fort extraordinaires & ſurnaturelles.

Sect. I, p. 12.

L'hiſtorien Hoang-fou-mi, que j'ai cité plus haut, paſſe tout d'un coup du temps de Hoang-ti à celui de la troiſième dynaſtie nommée *Tcheou*, qui commença à régner l'an 1122 avant J. C. & il indique quelques autres Philoſophes qui ont vécu pendant le règne de cette dynaſtie, avant Lao-tſe, ou qui ont été ſes contemporains, mais dont il ne reſte aucun ouvrage. Ces Philoſophes ſe contentoient de vivre pour eux-mêmes, dans la retraite au milieu des déſerts.

Le premier dont il fait mention eſt nommé *Po-kieou-kong*, natif du royaume de *Ou*, pays ſitué dans la province qu'on appelle aujourd'hui *Kiang-nan*. Un autre Philoſophe, nommé *Ki-tſe*, étant venu le voir & lui ayant demandé ſon nom & celui de ſa famille, il ſe contenta de lui répondre qu'il étoit philoſophe.

Le ſecond que nomme Hoang-fou-mi eſt Kiang-chang-tchang-gin, natif du royaume de *Tſou*, ſitué, comme le pays de *Ou*, dans une partie de la province de Kiang-nan. On le nomme *Kiang-chang* parce qu'il demeuroit ſur les bords du fleuve Kiang. Il vivoit ſous le règne de Ping-vang, qui a commencé à monter ſur le trône l'an 770, & qui a fini l'an 720 avant J. C.

Le troisième est Siao-tchin-tsie, né dans le pays de *Tsi*, qui faisoit partie de la province de Chang-tong. Il vivoit sous le règne d'Huon-kong, roi de Tsi, mort l'an 644 avant J. C.

Le quatrième, nommé *Hien-kao*, est né dans le pays de Tching, sous le règne de Mou-kong, roi de Tching, mort l'an 606 avant J. C. À l'occasion des guerres qui arrivèrent dans ce pays, ce Philosophe se retira chez les barbares Orientaux, d'où il ne revint pas.

Le cinquième, nommé *Chang-yong*, étoit contemporain de Lao-tse & originaire du pays de *Hiu*, dans le Ho-nan.

Ma-tuon-lin, dans son ouvrage intitulé *Ven-hien-tong-kao*, en parlant des ouvrages qui concernent l'école de Lao-tse ou du Tao, indique un autre Philosophe plus ancien que celui-ci; il le nomme *Yo-hiong* ou *Tcho-yong*, que l'on appelle communément *Yo-tse*. Ce Philosophe descendoit, à ce que l'on prétend, de l'empereur Tchuen-hio, qui est mort deux mille cinq cents dix ans avant J. C. Il étoit contemporain de Ven-vang, père de Vou-vang, fondateur de la troisième dynastie, ainsi il a vécu un peu avant l'an 1122 avant J. C. Il est l'ancêtre des rois de Tsou, dans le Kiang-nan. Un historien cité par Ma-tuon-lin rapporte que Ven-vang, en voyant ce Philosophe qui étoit alors âgé de quatre-vingt-dix ans, lui dit: *Hélas, vous êtes présentement dans un grand âge! Prince*, lui répondit le Philosophe, *si vous voulez que j'embrasse le parti de la guerre, je suis certainement trop âgé; mais si vous me destinez au gouvernement des affaires, mes années sont encore peu nombreuses.* Ven-vang l'approuva & le fit son Ministre. Il reste de ce philosophe Yo-tse un ouvrage qui porte son nom, ou au moins on le lui attribue: on prétend qu'il étoit en vingt-quatre paragraphes, mais il n'en subsiste plus que quatorze. Quelques-uns pensent que cet ouvrage n'appartient point à l'école du Tao, & en effet il ne se trouve point dans le recueil des livres de cette École que j'ai sous les yeux.

Tous ces anciens ouvrages de l'école du Tao que je viens de citer, n'ont pas certainement l'antiquité qu'on leur attribue, les Chinois eux-mêmes n'en sont pas persuadés, & il y a

beaucoup d'apparence qu'ils ont été inventés & supposés dans des temps postérieurs à Lao-tse & à Confucius, & peut-être au renouvellement des Lettres à la Chine, vers le temps de l'ère Chrétienne. Les sectateurs du Tao n'auront pas voulu le céder aux Lettrés. Ceux-ci présentoient leurs anciens King, tels que l'Y-king, le Chou-king, &c. dont ils vantoient l'ancienneté; ceux-là ont supposé des livres & des auteurs qu'ils placent dans la plus haute antiquité. C'est ainsi qu'on attribue à Mercure-Trismégiste plusieurs ouvrages sur la Philosophie; les partisans du grand-œuvre le regardent comme leur chef: de même chez les sectateurs du Tao, également occupés du grand-œuvre, on a eu de semblables idées & de pareilles prétentions. On voit par-là que l'étude de l'Alchimie est fort ancienne à la Chine; mais on seroit tenté de croire que les Philosophes de ce pays ont eu connoissance de ceux de l'Occident, & qu'ils en ont emprunté les principes. On verra dans la suite de ce Mémoire qu'ils avoient voyagé dans des pays éloignés, situés à l'occident de la Chine. Il paroît que les Égyptiens étoient fort adonnés à ce genre de Philosophie, & ceux qui parmi eux étoient initiés aux différens mystères, cachoient au vulgaire leurs connoissances. On peut leur attribuer ces idées que les sectateurs du Tao ont de se rendre immortels, ou au moins de prolonger pendant un temps très-considérable leur vie, à la faveur d'un breuvage qu'ils appellent *Tchang-seng-yo*, c'est-à-dire *médecine qui prolonge la vie*. C'est en composant ce breuvage d'immortalité qu'ils sont parvenus à acquérir un grand crédit auprès de plusieurs Empereurs.

Les Égyptiens avoient les mêmes prétentions. Suivant Diodore de Sicile, Isis avoit inventé plusieurs remèdes salutaires; il ajoute qu'elle avoit composé un breuvage d'immortalité, & qu'elle en avoit fait prendre à son fils Horus qui étoit mort, & que par ce moyen elle le rendit immortel. Les initiés aux mystères de cette Déesse pouvoient s'occuper de ces recherches, comme les sectateurs du Tao l'ont fait. Je ne crois pas cependant qu'avant Lao-tse on s'y soit livré à la Chine;

Lib. II.

mais il eſt certain que ceux qui ſont venus après lui, pour ſe rendre plus importans, ont enchéri ſur toutes ces folies.

Les Philoſophes de l'école du Tao n'ont pas rougi d'écrire des Traités concernant les moyens de parvenir à l'immortalité par des breuvages. L'un d'eux, nommé *Pao-pou-tſe*, qui vivoit ſous les Han, oſe ſoutenir, relativement aux principes de cette École, qu'on peut devenir immortel, mais que cet art eſt très-difficile à acquérir: il fait une longue énumération des péchés qui peuvent être un obſtacle à une pareille acquiſition; ainſi il ſuppoſe qu'il faut mener une vie pure & exemplaire. Il parle d'une herbe nommée *Tchi*, qui eſt néceſſaire dans la compoſition du breuvage; mais il dit qu'il faut être favoriſé du ciel pour la trouver; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'il maltraite en même temps les charlatans qui promettent à cet égard ce qu'ils ne peuvent tenir. Il expoſe ſous quelle figure Lao-tſe & les autres Immortels apparoiſſent dans le monde, & prévient du danger qu'il y auroit de ne pas les bien diſtinguer. C'eſt ainſi qu'on a dégradé la Philoſophie. Mais c'étoit un moyen de jouir d'une grande conſidération auprès des ignorans, & les Philoſophes ne ſont pas communément exempts de cette eſpèce d'ambition.

Tout ce que j'ai dit précédemment, ne doit être regardé que comme l'hiſtoire incertaine & fabuleuſe de l'école du Tao, puiſque Lao-tſe eſt celui que les partiſans de cette doctrine regardent comme leur Chef & le Fondateur de leur école. Cependant l'hiſtoire de ce Philoſophe n'eſt pas encore trop connue ni dégagée de fables. Je ne ſais ſi avant Lao-tſe les philoſophes Chinois de cette école étoient diſtingués de ceux de l'école des Lettrés, puiſque dans quelques chapitres du Chou-king, livre ſacré de cette dernière école, il y eſt fait mention du Tao comme du premier Principe. Mais venons à l'hiſtoire de Lao-tſe qui dans l'école du Tao joue le même rôle que Confucius dans celle des Lettrés.

Hoang-fou-mi, que j'ai ſouvent copié dans ce Mémoire, rapporte peu de détails concernant Lao-tſe, quoique cet Hiſtorien ſoit aſſez ancien. Probablement on a ſucceſſivement

chargé l'hiſtoire de ce Philoſophe, d'une partie des fables que l'on débite actuellement à ſon égard.

Lao-tſe, que l'on nomme encore *Li-ulh* & *Pe-yang*, étoit du pays de Tchin ſitué dans le Ho-nan. On dit qu'il naquit ſous la ſeconde dynaſtie impériale qui ceſſa de régner l'an 1122 avant Jéſus-Chriſt; qu'il eut un emploi ſous la dynaſtie ſuivante, nommée *Tcheou;* qu'il le garda pendant quatre-vingts ans, ou, ſelon le Se-ki cité en cet endroit par Hoang-fou-mi, pendant deux cents ans. Suivant le même Se-ki, on l'appela après ſa mort *Yn-kiun-tſe:* il dit qu'on le nommoit encore *Tan.* On prétend que Confucius étant allé dans le pays de Tcheou, vit Lao-tſe, le regarda comme un Sage accompli, *Chin-gin*, & le prit pour modèle. Dans ce cas, comme je l'ai déjà remarqué, la doctrine de ces deux Chefs d'école ne devoit pas être alors auſſi oppoſée qu'elle l'eſt actuellement. Hoang-fou-mi ajoute que Lao-tſe voyant la vertu dégénérer de plus en plus chez les Tcheou, prit le parti d'abandonner leur pays. Il monta ſur un char tiré par un bœuf noir, & s'en alla dans le Ta-tſin. On appeloit ainſi, du temps de cet hiſtorien, les pays ſoumis à la domination Romaine. Lao-tſe y étoit attendu par un autre Philoſophe nommé *Hi:* c'eſt lui que l'on appelle encore *Kouan-yun-tſe.* Celui-ci avoit prévu l'arrivée du philoſophe Chinois. C'eſt alors que Lao-tſe compoſa ſon livre intitulé *Tao-te-king*, qui renferme cinq mille mots. *Lao-tſe* ſignifie le *Philoſophe âgé*, parce qu'il a vécu long-temps.

On voit par ce récit tiré d'Hoang-fou-mi, que les époques ſont difficiles ou plutôt impoſſibles à concilier. Si Lao-tſe eſt né du temps de la ſeconde dynaſtie, qui a ceſſé de régner l'an 1122, ce n'eſt qu'à la faveur de pluſieurs centaines d'années qu'il peut avoir été le contemporain & le maître de Confucius qui eſt né environ cinq cents ans après l'extinction de cette ſeconde dynaſtie. Ainſi l'on ne peut concilier ces deux époques. Si ce Philoſophe a voyagé dans l'Occident & dans le Ta-tſin, comme le dit Hoang-fou-mi, & s'il y a compoſé ſon livre, il ne doit pas être ſurprenant de trouver dans ſes idées un fond de reſſemblance avec la

doctrine des philosophes Grecs. Tous les historiens conviennent de ce voyage en Occident.

Le second historien, nommé *Kai-kong*, dont j'ai emprunté également des détails, au lieu de *Li-ulh*, le nomme *Ulh*, & le fait naître dans le royaume de Tsou situé dans le Kiang-nan; ainsi il seroit né dans les provinces méridionales de la Chine. Cet historien débite beauoup plus de fables que Hoang-fou-mi. Il dit que la mère de Lao-tse devint grosse à l'occasion d'une grande étoile qui lui apparut, & qu'ayant dans ce moment jeté la vue sur un arbre nommé *Li*, elle donna pour nom de famille à son fils celui de cet arbre.

Suivant le même historien, d'autres disent que Lao-tse est né avant le Ciel & la Terre; qu'on le nomma le plus pur Esprit du Ciel; que sa mère le porta dans son sein pendant soixante-douze ans; que pour le mettre au monde, il fallut lui ouvrir le côté gauche; que comme cet enfant avoit la tète blanche en naissant, on le nomma *Lao-tse*, c'est-à-dire le *Vieillard*. Sa mère n'avoit eu de commerce avec aucun homme. On ajoute que cet enfant parla aussitôt qu'il vit le jour. Nous avons vu plus haut que le même historien faisoit vivre Lao-tse dès le temps des San-hoang; ce qui se rapporte à ce qu'il dit ici, que ce Philosophe est né avant le Ciel & la Terre. Les San-hoang sont les plus anciens Princes qui aient régné à la Chine, & leur histoire n'est qu'un tissu de fables. Lao-tse parut en différens temps, & porta différens noms. Ces différentes apparitions ou renaissances ne sont autre chose que le système de la Métempsycose admis par cette École. Ainsi c'est à tort qu'on m'a objecté, lorsque j'ai proposé mes premières idées sur l'origine des Chinois, que ce système n'avoit été connu que du temps des Han, dans le I.er siècle de l'ère Chrétienne. Il y étoit connu & admis plus de six cents ans auparavant, non par les Philosophes de l'école de Confucius, mais par ceux de Lao-tse, puisqu'on disoit que celui-ci avoit été autrefois Hoang-ti, ensuite d'autres personnages.

Le même historien rapporte, comme le précédent, que

Lao-tſe alla voyager dans l'Occident, qu'il traverſa le mont Kuen-lun, & que le philoſophe Kouan-yun-tſe le regardoit comme un *homme divin, Chin-gin.* Ce Kouan-yun-tſe étoit lui-même un de ces perſonnages que les Chinois de cette École mettent au rang des Immortels. On lui attribue un livre qui porte ſon nom, & qui eſt diviſé en neuf ſections ou chapitres. Cet ouvrage a été perdu long-temps, & il l'étoit encore pendant le règne des dynaſties de Soui & de Tang, dans les VIIe & VIIIe ſiècles de l'ère Chrétienne. Ainſi il auroit été inconnu pendant environ deux mille ans. Un philoſophe Chinois l'a retrouvé, mais on ne dit point d'où il le tenoit. On peut juger par-là de l'authenticité de cet ouvrage qui a été ſi long-temps ignoré. Sa découverte eſt plus que ſuſpecte, & il eſt viſible qu'on a voulu en impoſer à cet égard. Beaucoup de livres de cette École ſont dans le même cas.

Ven-hien-tong-kao, liv. CCXI.

Ce que je viens de rapporter de Lao-tſe, d'après deux anciens hiſtoriens Chinois, ne nous inſtruit guère du temps où il a vécu, ni de ce qui le concerne. On voit ſeulement qu'il a dû fleurir ſous la troiſième dynaſtie. Ma-tuon-lin, dans ſa Bibliothèque Chinoiſe, le fait paroître vers la quarante-deuxième année du règne de Ping-vang, c'eſt-à-dire vers l'an 729 avant Jéſus-Chriſt, & le fait aller chez le philoſophe Kouan-yun-tſe, ſans indiquer cependant le pays de celui-ci. Il réſulte de-là que Confucius n'a pu voir Lao-tſe, puiſque le premier n'eſt venu au monde que vers l'an 550 avant Jéſus-Chriſt. Comme nous n'avons point l'époque de la naiſſance ni celle de la mort de Lao-tſe, nous ne pouvons que nous renfermer en général dans le VIIIe & dans le VIIe ſiècle avant l'ère Chrétienne, pour le temps où il a paru; & cette époque priſe ainſi en général, concourt aſſez avec le voyage d'Abaris, philoſophe Scythe qui vint en Grèce vers la IIIe Olympiade, c'eſt-à dire vers l'an 769 avant Jéſus-Chriſt. Ce que Suidas dit de ce Philoſophe, n'eſt pas éloigné des merveilles que l'on attribue au philoſophe Chinois. Abaris, ſelon cet auteur, a compoſé pluſieurs ouvrages; ſavoir, des Oracles Scythiques, une Théogonie & quelques autres

Liv. CCXI.

Écrits. On dit qu'il fit ses voyages monté sur une flèche qu'Apollon lui avoit donnée: c'est ainsi qu'il alla de la Scythie chez les Hyperboréens. Cette fable est digne des sectateurs de Lao-tse, auxquels il ne coûtoit rien de voler dans les airs, comme nous l'avons vu plus haut. Diodore de Sicile parle d'un Aristée qui se lia avec Bacchus: celui-ci l'initia dans ses mystères, & lui communiqua ses secrets. Ensuite Aristée se retira sur le mont Hæmus, devint invisible & fut regardé comme un Dieu. Tels sont également les traits que l'on raconte de quelques Philosophes de l'école de Lao-tse, qui devenoient des Immortels.

Liv. IV.

On attribue à Lao-tse un ouvrage intitulé *Tao-te-king*, dont j'ai déjà parlé; & il ne paroît pas que chez les Chinois on ait aucun doute sur ce sujet. C'est le principal des Livres sacrés de l'école de ce Philosophe. On en a compté jusqu'au nombre des mots ou caractères qui montent à cinq mille sept cent quarante-huit: cet ouvrage est en quatre-vingt-un paragraphes. Il y en a un exemplaire à la Bibliothèque du Roi, & j'en ai un dans le recueil des livres de cette École: il suit immédiatement l'ouvrage de Kouang-tching-tse dont j'ai parlé plus haut.

Comme ce livre est le plus important de tous ceux qui ont été publiés, & qu'il renferme toute l'ancienne doctrine de l'école du Tao, je crois devoir m'y arrêter plus long-temps que sur les autres, afin de le faire connoître. Il porte, comme je l'ai dit, le titre de *Tao-te-king*, c'est-à-dire le *livre de la puissance du Tao.* Il a été composé par *Tai-chang*, ce qui signifie le *très-sublime:* c'est ainsi que Lao-tse est nommé par ses disciples. Les quatre-vingt-un paragraphes qu'il renferme, sont autant de principes ou de maximes exposées en peu de mots, puisque chacun de ces paragraphes n'est formé que de trois, quatre ou cinq lignes; ainsi cet ouvrage n'est pas d'une grande étendue. On pourroit ne le regarder que comme un recueil de définitions ou des pensées détachées de Lao-tse sur différens sujets. Le stile de cet ouvrage sent tellement l'antiquité, dit le P. de Premare, que Se-ma kouang, historien célèbre

célèbre à la Chine, en parlant de sa précision, le préfère aux King des Chinois. *Il n'y a rien*, dit cet Écrivain, *dans les cinq King qui ressemble à la brièveté de Lao-tse.*

En effet, cette précision jointe aux difficultés de l'ancien style chinois, rend ce livre très-obscur & presque inintelligible; aussi les Chinois ont-ils fait beaucoup de commentaires pour en développer le sens, & pour en expliquer certains termes qui dans cette École sont pris dans une acception différente de l'usage ordinaire.

Le *Tao* est la seule Divinité dont il y soit fait mention. Lao-tse dit que ce *Tao* n'a point de nom, qu'on ne peut le connoître; qu'il est le principe du Ciel & de la Terre, la mère de tous les Etres; qu'il est incompréhensible & très-intelligent. *Parag. 1.*

Ailleurs il dit que ce *Tao* a produit *un*, qu'*un* a produit *deux*, que *deux* ont produit *trois*, & que ces *trois* ont produit toutes choses. Quoique mon édition soit sans commentaire, cependant on a quelquefois ajouté un mot pour expliquer certains caractères; ainsi le terme *un* est expliqué par l'*eau*, celui de *deux* est expliqué par le *feu*, & celui de *trois* par le *bois*; ce qui signifie que le Tao a produit l'eau, celle-ci le feu, & ce dernier le bois. *Parag. 42.*

« Il y a un cahos, dit Lao-tse, qui précède la naissance du Ciel & de la Terre; le repos, le silence. Il est fixe & ne change « pas ses révolutions; il marche & ne se ralentit pas; il est la « mère du monde. J'ignore son véritable nom. Ceux qui veulent « le désigner l'appellent *le très-grand, le passager, l'unique, l'opposé.* « C'est pourquoi le Tao est grand, le Ciel est grand, la Terre « est grande & le Roi est grand. Dans l'Univers il y a quatre « *grands*, le Roi en est un. La Terre est la règle de l'homme, « le Ciel est la règle de la Terre, le Tao est la règle du Ciel, « la règle du Tao c'est lui-même. » *Parag. 25.*

« Celui qui veut s'unir à ce Tao, ajoute-t-il, est nommé *Ching*, c'est le vrai sage. Il doit être sans passions, rejeter tous « les biens & toutes les dignités, ne pas être même sensible à la « bonté que les hommes veulent avoir pour lui, ni à la piété « filiale que ses enfans lui témoigneroient: il ne doit être occupé « *Parag. 19.*

Parag. 2. » que du néant, obſerver la loi du ſilence, ne pas blâmer ce » qui exiſte, vivre comme s'il ne vivoit pas, être touché de

Parag. 5. » compaſſion à l'égard des autres.

Parag. 46. » Il n'y a pas de plus grand malheur que d'ignorer ce qui eſt » ſuffiſant : connoître la véritable ſuffiſance eſt une abondance » perpétuelle.

Parag. 70. » Le vrai Sage doit redouter les choſes précieuſes & ne ſe vêtir que de laine. »

Lao-tſe admet des Divinités ſubalternes ou des Génies & l'immortalité de l'ame. Il donne des préceptes de conduite pour tous les hommes ; ces préceptes y ſont expoſés d'une manière énigmatique. En voici quelques-uns par leſquels je termine cette notice.

Parag. 33. « Celui qui connoît les hommes eſt ſavant, celui qui ſe » connoît lui-même eſt encore plus intelligent. Celui qui remporte » la victoire ſur les autres eſt robuſte, celui qui la remporte ſur » lui-même eſt plus fort. Celui qui connoît ce qui eſt ſuffiſant » eſt riche; celui qui ſait ſe contraindre dans ſes actions a de » la force d'eſprit, il ne perd pas ce qu'il a; celui qui ſe poſsède » lui-même & qui pendant long-temps eſt comme mort, vit long-temps. »

On voit par ce paragraphe, que j'ai traduit tout entier, que Lao-tſe recommande à ſes Diſciples cette apathie par laquelle on étoit détaché de tout.

Parag. 39. « Le Ciel parvient à l'unité, dit-il ailleurs, par la pureté; » la Terre parvient à l'unité par la tranquillité; l'eſprit parvient » à l'unité par l'intelligence; le vide parvient à l'unité par la » plénitude; les choſes parviennent à l'unité par la production; les Souverains parviennent à l'unité par la juſtice. » Si les choſes ne ſont pas telles, continue Lao-tſe en les reprenant l'une après l'autre, tout eſt détruit. Il recommande, comme la baſe de toute élévation, l'humilité & le mépris de toutes les richeſſes.

Parag. 14. « Ce qu'on examine & qu'on ne voit pas eſt nommé Ỳ (a).

(a) Ỳ ſignifie content, tranquille, grand, plein, beau, &c.

Ce qu'on écoute & qu'on n'entend pas est nommé *Hi (b).* «
Ce qu'on touche & qu'on ne sent pas est nommé *Vî (c).* «
Ces trois choses ne peuvent être pénétrées, c'est pourquoi elles «
sont fort obscures & elles ne forment qu'un; au-dessus d'elles «
il n'y a point de clarté, & au-dessous point d'obscurité; elles «
sont enchaînées l'une à l'autre, elles ne peuvent être nommées «
& elles reviennent au non-être: c'est ce qu'on appelle *forme* «
de ce qui n'est pas forme, figure de ce qui n'est pas figure; c'est ce «
qu'on appelle *une profonde obscurité.* Celui qui vient au-devant «
ne voit pas sa tète, celui qui la suit ne voit pas ce qui est «
derrière. Il est l'ancien Tao qui dirige le présent; celui qui «
peut connoître cet ancien Principe est ce qu'on appelle «
Tao-ki. »

Dans mon texte, le premier mot *Ỳ* est expliqué par *vif-argent,* celui de *Hi* par *plomb,* & celui de *Vî* par le mot *terre.* Qu'entend-on par tout cela? ce sont des énigmes que j'abandonne; je ne les ai transcrites ici que pour faire connoître le style de l'auteur & sa manière d'enseigner. Je reviens à ses autres ouvrages.

Indépendamment de cet ouvrage de Lao-tse, on lui en attribue encore quelques autres dont l'authenticité n'est pas bien établie. Il y a lieu de croire qu'ils ont été composés dans ses principes, dans des temps postérieurs, & publiés sous son nom par quelques Philosophes de cette École. Ils sont très-obscurs & très-difficiles, ainsi que tous ceux qui sont rassemblés dans le Recueil que j'ai, & qui contiennent toute la doctrine de ces Philosophes. Plusieurs ont rapport à la Philosophie occulte, à la boule d'or & au breuvage d'immortalité. Comme je ne veux point m'arrêter ici sur tout ce qui a été fait vers le temps de l'ère Chrétienne, & encore moins sur ce qui est postérieur à cette époque; je me borne aux ouvrages de Lao-tse. Ainsi le premier après le *Tao-te-king* est intitulé *Tsing-tsing-king,* c'est-à-dire le *Livre de la parfaite pureté.* Lao-tse y parle des

Recueil, p. 27.

(b) *Hi, rare,* peu estimable.

(c) *Vî,* modique, vil.

perfections du *Tao : Le grand TAO*, dit-il, *n'a point de corps, il a produit & il entretient le Ciel & la Terre. Le grand Tao n'a point de mouvement, & c'eſt lui cependant qui fait marcher le Soleil & la Lune. Le grand Tao n'a point de nom, & c'eſt lui qui fait croître & qui nourrit toutes choſes. J'ignore ſon véritable nom. Le vrai ſectateur du Tao*, dit-il plus bas, *doit s'attacher à acquérir toutes ſes perfections, &c. ce n'eſt que par-là qu'il peut devenir un Chin ou un Génie.*

Le ſecond, qui ſe trouve dans mon recueil, n'eſt guère plus conſidérable que celui dont je viens de parler. Il eſt intitulé *Ting-kuon-king.* Il traite de la même matière, & de l'immortalité à laquelle on peut parvenir.

Le troiſième eſt intitulé *Tou-gin-king,* ou plutôt *Tai-chang-tong-huen-ling-pao-vou-leang-tou-gin-chang-pin-mao-king;* c'eſt-à-dire, le *livre très-profond de l'impénétrable Tai-chang ou premier Principe, & de ſes précieuſes révolutions ſur leſquelles les hommes doivent méditer.* Il y eſt queſtion de la philoſophie & de la théologie de cette École. On y voit les nombres rapportés aux différentes parties de l'Univers. Ce ſyſtème, comme nous l'avons obſervé, eſt celui de l'école de Confucius, & Pythagore l'avoit introduit chez les Grecs. Il eſt parlé encore dans cet ouvrage, d'une multitude de Génies, de pluſieurs Cieux qui ont chacun leur *Ti* ou *maître*, de lieux extraordinaires & merveilleux où réſident des Génies de toutes les eſpèces : ce n'eſt qu'un tiſſu de fables théologiques, phyſiques & morales.

Cet ouvrage eſt ſuivi de quelques autres petits traités ſur le même ſujet. Chacun d'eux n'a pas plus d'une page d'étendue, & ne préſente que des réflexions détachées, qu'on attribue à Lao-tſe, & à Yo-hoang, perſonnage fabuleux, que l'on regarde comme un *Ti* ou Divinité. Je ne dois pas oublier de nommer ici quelques autres Philoſophes qui ayant été les premiers diſciples de Lao-tſe, ont publié des écrits reſpectés dans cette École ; tels ſont Ven-tſe, Lie-tſe, Tchoang-tſe, Ho-kuan-tſe & Kang-tſang-tſe. Tous vivoient ſous la dynaſtie de Tcheou, du temps de Lao-tſe, ou immédiatement après

lui. Leurs écrits ne ſont connus que ſous les noms de ces Philoſophes.

Dans cette école de Philoſophie, qui étoit en même temps une ſecte de religion, les Philoſophes, en ſe livrant à la recherche des moyens de parvenir à l'immortalité, par la pilule & par le breuvage dont j'ai parlé plus haut, en s'attribuant le pouvoir de faire des choſes ſurnaturelles, comme de diſpoſer du tonnerre, de la pluie & des vents par le ſecours de la Chimie & de la Magie, ont acquis une très-grande conſidération auprès de certains Princes & parmi le peuple. Chi-hoang-ti, qui fit brûler les livres de l'école des Lettrés, étoit attaché à celle de Lao-tſe, & les partiſans de cette doctrine ne contribuèrent pas peu à l'engager à cette action qui l'a déshonoré dans l'eſprit des Chinois. Ils admettent encore un grand nombre de Génies auxquels ils rendent un culte; ils ont diviniſé pluſieurs anciens Rois auxquels ils ont donné le titre de *Chang-ti.* Si toutes les merveilles qu'ils prétendent pouvoir opérer, leur ont attiré le reſpect d'un grand nombre d'hommes, ces mêmes preſtiges les ont enfin rendus mépriſables aux yeux des gens éclairés. L'école de Confucius a prévalu; ſa doctrine eſt devenue la religion de l'empire, pendant que celle de Lao-tſe a été abandonnée à la populace, toujours portée à la ſuperſtition. Cette doctrine s'eſt inſenſiblement corrompue & altérée, & eſt devenue encore plus mauvaiſe qu'elle ne l'étoit originairement.

Duhalde, t. II, p. 606.

Nous avons vu combien depuis Lao-tſe on a ſuppoſé de livres, pour autoriſer toutes ces opérations ſurnaturelles. On a été auſſi jaloux à la Chine que dans les pays occidentaux, de faire remonter l'origine de la Chimie & du Grand-œuvre aux ſiècles les plus reculés; on a également ſuppoſé, de part & d'autre, que les plus grands perſonnages de l'Antiquité s'y étoient livrés: ainſi ces folies ne ſont pas particulières aux Philoſophes de l'école de Lao-tſe. L'étude de la Magie confondue avec celle de la Philoſophie, a été de tout temps, comme je l'ai déjà obſervé, en vogue dans l'Orient. On peut conſulter ce que dit Pline de la Magie & de ceux qui s'y

C. p. XXX. appliquoient. Il en attribue l'origine à la Médecine : *natam primùm e Medicinâ nemo dubitat, ac specie salutari irrepsisse, &c.* C'est en effet à l'aide de la connoissance des drogues & des plantes, & du pouvoir que ces sectateurs de Lao-tse s'attribuoient de guérir les maladies, qu'ils se sont introduits auprès des Princes, & que par la guérison des maladies ils ont tenté de rendre l'homme immortel.

Mém. de l'Ac. tome [illegible], p. 25 de l'Hist. [illegible]

M. Bonami a composé un Mémoire sur le rapport de la Magie avec la Théologie payenne : on y retrouve tout le système des Philosophes de l'école de Lao-tse. La Magie Theurgique étoit, suivant ceux qui s'y appliquoient, un art divin, qui n'avoit pour but que de perfectionner l'esprit & de rendre l'ame plus pure. Ceux qui étoient assez heureux pour parvenir à l'Autopsie, état où l'on avoit un commerce intime avec les Divinités, se croyoient revêtus de toute la puissance de ces mêmes Divinités. C'est exactement le sentiment de Lao-tse, qui appelle l'homme parvenu à ce haut degré, un *Ching.* Dans la suite, ses sectateurs sont tombés dans ce que l'on a appelé chez les Grecs la *Magie Goëtique* ou la *Sorcellerie.* La Magie Theurgique étoit l'ancienne philosophie de l'Orient ; les Égyptiens & les Chaldéens y étoient fort adonnés. A la Chine, Confucius entreprit de réformer la Philosophie, & de la rendre plus utile à l'homme, en la dégageant de toute cette Theurgie. Les Philosophes qui se croyoient plus parfaits que les autres, contens de leur propre sagesse, ne cherchoient point à en inspirer le goût aux autres hommes qu'ils regardoient avec trop de mépris. Confucius s'occupa du soin de réformer les mœurs, & voulut vivre dans la société, afin, par son exemple, de l'amener au bien. L'école de Lao-tse conserva les anciennes idées, & les chargea de nouvelles qui la rendirent méprisable.

Les Pythagoriciens, de qui cette École paroît avoir emprunté en partie sa doctrine, employoient, au rapport de Pline, des herbes pour diverses opérations qui tenoient de la Magie. L'amour de la retraite, & cette vie austère que les philosophes Chinois menoient dans les déserts, comme nous

l'avons vu, étoient également enſeignés par les Pythagoriciens, qui uniquement occupés d'acquérir la vertu, ſe privoient de tous les biens, recommandoient le ſilence, & ſe ſéparoient de la ſociété. Enfin on attribue à Pythagore pluſieurs miracles; on peut conſulter à ce ſujet Porphire & Jamblic : ainſi toutes les merveilles que les ſectateurs de l'École Chinoiſe prétendoient opérer, leur doctrine & tous leurs principes leur ſont communs avec les Pythagoriciens.

Stanley, Hist. Phil. p. 606.

D'après ce que je viens de dire, la doctrine de Pythagore paroît avoir formé deux écoles à la Chine : celle des Lettrés Chinois, qui s'enveloppant du merveilleux de la muſique & des nombres, n'ont pris pour la morale que ce qui étoit à la portée de tous les hommes; celle de Lao-tſe dont les ſectateurs ont adopté la magie, & n'ont pas daigné ſe prêter à l'inſtruction des autres hommes, ſe contentant d'être ſeuls vertueux, ou au moins de le paroître aux yeux de leurs contemporains. Ces deux Écoles exiſtent encore à préſent à la Chine : celle des Lettrés domine dans l'empire; celle de Lao-tſe eſt mépriſée. Il eſt ſorti de l'une & de l'autre une infinité d'ouvrages; mais comme ils ſont poſtérieurs au temps dans lequel j'ai cru devoir renfermer mes recherches, je n'en ai fait aucune mention dans ces Mémoires.

RÉFLEXIONS *SUR UN LIVRE INDIEN* *INTITULÉ* BAGAVADAM,

Un des dix-huit Pouranam *ou Livres ſacrés des Indiens, dont la traduction a été envoyée en 1769 à M. Bertin, Miniſtre & Secrétaire d'État.*

Par M. DE GUIGNES.

Mai 1772.

LES Indiens poſsèdent pluſieurs ouvrages concernant leur Religion, qu'ils regardent comme des livres ſacrés, & auxquels ils attribuent une très-grande antiquité. S'il faut les en croire, ces livres ont été composés il y a plus de cinq à ſix mille ans. Les voyageurs Européens qui en ont eu quelque connoiſſance, ont adopté ces prétentions des Indiens, & nous les ont tranſmiſes comme des vérités ſur leſquelles on ne devoit avoir aucun doute. De-là on a imaginé le ſyſtème, que toutes les autres nations étoient redevables de leurs arts & de leurs ſciences aux habitans de l'Inde. Ainſi les Égyptiens, les Phéniciens, les Chaldéens, les Grecs, les Chinois même, ont été inſtruits dans l'Inde; & ce pays eſt le berceau du genre humain. Telles ſont les idées que l'on nous propoſe d'après des époques dont il falloit auparavant conſtater la certitude.

M. Bertin, Miniſtre & Secrétaire d'État, a reçu en 1769, la traduction d'un de ces livres Indiens. Cet ouvrage intitulé *Bagavadam*, c'eſt-à-dire *Hiſtoire divine*, eſt un des dix-huit *Pouranam* ou Hiſtoire ſacrée des Indiens. Meridas Poullé, Indien d'origine, & interprète en chef du Conſeil ſupérieur de Pondicheri, l'a traduit en françois, & l'a dédié à M. Bertin, comme à ſon Protecteur & à celui de ſa nation. Ce *Bagavadam* eſt, dit le Traducteur dans ſa préface, un des dix-huit livres ſacrés & canoniques des Indiens : il a été composé par *Viassen*, fils de Brahma, le même qui a mis en ordre les quatre Vedam.

Il eſt

Il eſt d'une autorité inconteſtable chez les *Vaiſſchtnaver* ou ceux qui regardent Viſchnou comme l'Etre ſuprême. Cette traduction françoiſe eſt faite d'après une autre traduction qui eſt en Tamoul. La langue du texte original eſt le Samſcretan ou langue ſacrée des Indiens. Voici ce que l'on rapporte d'après les traditions, ou plutôt la croyance des Indiens, pour établir l'antiquité de ce livre.

Dans le premier chapitre, Juden, qui inſtruit pluſieurs Philoſophes, dit que Viaſſer ou Viaſſen ſon père avoit recueilli toutes les hiſtoires ſacrées; ainſi on doit ſuppoſer, dans le principe des Indiens, que cet ouvrage eſt de la plus haute antiquité, puiſque ce Viaſſer étoit fils de Brahma, & que le Bagavadam fut publié en même temps que les Vedam qui paſſent pour être très-anciens.

Plus bas il eſt dit que le Grand Viaſſen mit par écrit le Bagavadam, & qu'il le donna enſuite à ſon fils Souguen, pour être la ſource de la béatitude. Souguen l'enſeigna au roi Paricchitou qui ſe retira auprès de la rivière Guenga où il acquit cette béatitude. Il eſt dit encore que Viaſſen étoit fils de Brahma & de Matchaguendy, fille de Pariſſen, qui étoit née d'un poiſſon. Viaſſen né lui-même par une influence particulière de Viſchnou, ſe rendit dans le déſert nommé *Badari câſsîram,* qui eſt auprès de la rivière *Saraſbadi*, où il s'occupa à connoître la Divinité. Il mit par écrit les quatre Vedam, & ajouta à ces livres celui qui eſt nommé *Baradam,* comme pour être un cinquième Vedam.

Il fit lire le premier Vedam, nommé *Roucou,* par *Baylen;* le ſecond, nommé *Yeſrou,* par *Vayſſam-baijen;* le troiſième, nommé *Samam*, par *Saymien;* & le quatrième, nommé *Adarvanam*, par *Soumanden.* Nous connoiſſons ces livres ſous les noms de *Roukou-vedam*, d'*Ezour-vedam*, de *Sama-vedam* & d'*Adarvana-vedam.* Il enſeigna le cinquième ou le *Baradam*, & les dix-huit *Pouranam (a),* à Juden, celui qui parle dans le

(a) Ces dix-huit *Pouranam* ou Hiſtoires ſaintes ſont 1.° le *Brahmam,* 2.° le *Badmam*, 3.° le *Vayſtnouvam*, 4.° le *Lingam*, 5.° le *Caroudam*,

Bagavadam. Voilà, dit ce perſonnage, comment ces livres ont été publiés dans le monde.

Un jour que Viaſſen réfléchiſſoit ſur ſon Baradam, qu'il avoit compoſé en faveur de la caſte des Choutrer ou Soutrer, auxquels il étoit défendu de lire les quatre Vedam, j'ai omis, dit-il en lui-même, d'y traiter de la vie & des actions de Viſchnou. Comme il en étoit affligé, Naraden, un des fils de Brahma, l'exhorta à compoſer cette hiſtoire, & celle des Bagavader, c'eſt-à-dire des dévots à Viſchnou. Viaſſen fit donc le Bagavadam qu'il enſeigna à ſon fils Souguen, & celui-ci au roi Paricchitou, petit-fils du fameux roi Darma-Raja, Prince très-puiſſant, qui vivoit à la fin du troiſième âge. Le quatrième âge, nommé *Caliyougam*, alloit commencer.

Voilà l'époque que les Indiens aſſignent à cet ouvrage & aux quatre Vedam. Ainſi en recherchant en quel temps le Bagavadam a été compoſé, ce ſera travailler également à déterminer l'époque des Vedes, puiſque l'on ſuppoſe dans l'Inde, que ces ouvrages ont paru dans le même temps. Cette époque, ſuivant les Indiens, remonte fort haut, puiſque l'année 1768 de notre ère répond à l'an 4886 du Caliyougam. Or ces livres ayant été compoſés ou recueillis à la fin de l'âge antérieur, & au commencement du Caliyougam, il réſulte qu'ils ont plus de quatre mille huit cents quatre-vingt-ſix ans d'ancienneté, & qu'ils ſont antérieurs à l'ère Chrétienne d'environ trois

---

P. 322. 6.° le *Naradam*, 7.° le *Bagavadam*, 8.° l'*Acneam*, 9.° le *Scandam*, 10.° le *Cayvartam*, 11.° le *Marcandeam*, 12.° le *Vamanam*, 13.° le *Varagam*, 14.° le *Courmam*, 15.° le *Brahmandam*, 16.° le *Baudigam*, 17.° le *Vayviangam* 18.° le *Matcham*. Ceux qui entendent lire ces livres ſont inſtruits à fond de toutes les ſciences divines & humaines, & tous leurs péchés leur ſont pardonnés.

Voici ce que l'on dit de l'origine des *Vedams*:

Dans le cœur du Dieu *Sourien* ou le Soleil, ſe produit *Nadam* ou le ſon; *Nadam* a produit *Ongaram* (le ſon *o)*, celui-ci a produit *Agaram* (le ſon *a)*, *Ougaram* (le ſon *ou)*, & *Magaram* (le ſon *ma)*, qui tous ont produit les ſept *Viacreuds* (inflexions de ſons & prononciations). Leur couleur ſont les formes de *Vedam*. Brahma les unit à ſes quatre viſages. Viaſſen les diviſa en quatre *Vedam*, & les nomma *Roucou*, *Samam*, *Eſreu* & *Adarvanam*. &c. Il les donna aux perſonnages dont j'ai parlé.

mille cent ſeize ans; ce qui remonte vers le temps du Déluge.

Si l'on adopte cette époque, ces livres ſeront les plus anciens monumens qui ſoient au monde. Mais doit-on, ſans aucun examen, ajouter foi à ces traditions? Toute l'Inde, à la vérité, les admet; & l'âge nommé *Caliyougam*, qui ſuivit la compoſition de ces livres, eſt une époque encore uſitée. Comment détruire des idées ſi généralement reçues par un peuple très-nombreux? Juſqu'à préſent l'on n'a eu ſous les yeux aucun de ces livres, ou ceux qui les ont eus, ne les ont pas examinés avec aſſez d'attention. Le Bagavadam fournit lui-même des armes contre cette haute antiquité. Mais avant que d'en venir à cet examen, il n'eſt pas inutile de ſe rappeler que l'époque du Caliyougam, ou du quatrième âge, remonte vers le temps du Déluge. Les Indiens ont-ils eu communication des livres de Moyſe, pour fixer le renouvellement du monde à cette époque? Eſt-ce le haſard qui a produit cette rencontre? ou bien enfin eſt-ce une tradition qu'ils ont emportée avec eux, lorſque dans le temps de la diſperſion des peuples ils ont paſſé dans les Indes? Après l'examen de pluſieurs de ces traditions, qui ſont rapportées dans le Bagavadam, & qui ſont noyées dans les fables les plus abſurdes que l'on puiſſe imaginer, je ne puis faire remonter ſi haut l'origine de ces livres ni de ces traditions.

Dans le cinquième chapitre du Bagavadam, l'auteur, quel qu'il ſoit, entreprend de donner une idée de l'étendue de l'Univers. Dans cette deſcription auſſi obſcure que fabuleuſe, il indique un grand nombre de montagnes qui nous ſont inconnues, & dont l'étendue eſt prodigieuſement exagérée. Quoique ces détails nous faſſent connoître l'ignorance des Indiens, on me permettra d'en citer ici quelques lambeaux, d'autant plus qu'ils me conduiſent à des inductions qui ſont relatives à l'antiquité de ces livres.

Souguen parla ainſi au roi Paricchitou qui vouloit connoître la meſure & l'étendue de l'Univers: « Il y a au milieu du monde la grande île nommée *Jambam* ou *Jambou*, qui a de longueur «

» cent mille *yoſſinci* & autant de largeur. Un *yoſſinci* eſt une
» marche de quatre heures de chemin. Au milieu de cette île
» eſt la montagne *Merou*, haute de cent mille *yoſſinci*, profonde
» de dix mille, & large de trente-deux mille. Au nord de cette
» montagne, il y en a deux autres; l'une nommée *Nilavarnam*,
» & l'autre *Velleyvarnam*, qui font une chaîne de l'Eſt à l'Oueſt,
» juſqu'à la Mer ſalée. Au bout de cette chaîne, il y a deux autres
» montagnes; celle qui eſt appelée *Suedam*, & qui eſt haute de
» dix mille *yoſſinci*; celle de *Sroungam*, haute de ſoixante-dix
» mille. Entre ces montagnes, il y a trois royaumes, nommés
» *Ramaniagam*, *Iranamayam* & *Quimbouroucham*. Il y a un autre
» pays nommé *Ilavroudam*, entre les deux montagnes de *Merou*
& de *Mahendram* ». Je ne puis me réſoudre à copier la ſuite de cette deſcription pleine de fables & de contes puériles; & je m'arrête au nom d'*Yranamayam*, qui me paroît déſigner le pays d'Iran, le même que la Perſe. Cette conjecture peut être appuyée par ce que l'auteur dit enſuite. Il parle des montagnes de Merou & de Mahendram. Merou eſt le nom d'une montagne fameuſe dans l'Inde: Ptolémée en parle ſous le même nom. Il y avoit auſſi une ville de Merou qui étoit ſituée dans la province de Khoraſan. Mahendram dont on parle ici, pourroit être le Mazendran, autre province de Perſe, voiſine de la mer Caſpienne. Dans ce cas, le royaume de Ramaniagam ne peut être que celui des Romains. Alors le Bagavadam, recueilli, dit-on, ainſi que les Vedam, il y a quatre mille huit cents quatre-vingt-ſix ans, doit être bien poſtérieur à cette époque; & on ne peut raiſonnablement fixer le temps de ſa compoſition, que vers celui où les Romains, après avoir ſoumis l'Italie, commencèrent à paſſer en Aſie, & à s'y faire connoître par des conquêtes.

Les partiſans des antiquités Indiennes n'admettront point ſans doute cette conjecture; elle paroîtra trop haſardée; & je n'en ferois aucun uſage, ſi je n'avois que ce genre de preuves: mais voici un fait tiré du même livre, qui prouve inconteſtablement qu'il eſt moderne & poſtérieur au paſſage & aux conquêtes même des Romains en Aſie.

Dans le douzième chapitre du Bagavadam, l'auteur, après avoir instruit le roi Paricchitou, de tous les évènemens passés, lui prédit tous ceux qui doivent arriver dans la suite : il fait en conséquence une énumération des différens Princes qui doivent lui succéder, & des révolutions auxquelles leur règne doit être exposé. Ce petit morceau, quoique très-imparfait, mérite de trouver place ici, puisque nous n'avons encore aucun détail si étendu sur les anciens rois de l'Inde. Cette liste de rois Indiens peut servir à éclaircir l'histoire de ce pays, ou plutôt à la former.

J'ajouterai à la fin quelques réflexions qui tendront à établir la nouveauté du Bagavadam, &, s'il se peut, à fixer quelques époques.

CHRONIQUE DES ROIS DE L'INDE.

PARICCHITOU instruit de toutes les histoires passées, pria Soguen de lui dire ce qui devoit arriver dans la suite. Soguen parla ainsi :

1.° Prince, votre petit-fils sera père de *Pragatraden,* père de *Pourangean,* père de *Pratiodanan.*

Ces cinq personnes règneront pendant........ 138 ans.

2.° *Sroungean* leur succédera, & sera assassiné par son propre Ministre. Celui-ci aura son fils pour successeur.

Cinq Rois de cette famille règneront pendant... 150 ans.

3.° *Jechêmavarmen,* un de vos descendans, détruira la race du Ministre, & aura pour successeur son fils *Jechetraden,* père de *Vidissaren,* père d'*Assadasatren,* père de *Derpaguen,* père d'*Anganean,* père de *Nanden,* père de *Magânandy.*

Tous ces Princes règneront pendant......... 360 ans.

4.° *Magânandy* sera père de *Mayaguerpen,* qui sera roi du pays de *Nandy-chatram. Magadarmen* son co-héritier le soumettra, & laissera ensuite le trône à *Magabarmen.* Les enfans de celui-ci, *Soumalien* & d'autres au nombre de sept, règneront pendant......... 100 ans.

5.° Alors les Rois, déchus de leur rang, tomberont dans la classe des *Soutrer,* & *Sandragouten,* de la race des *Brahmaner,* sera maître du pays

nommé *Naady-ſadaman ;* il aura pour fils *Sagaſanguen*, père de *Daſſogan.* Neuf Princes de cette race feront ſur le trône pendant.... 332 ans.

6.° Alors il naîtra, dans la ville de *Sarounguibarapouran*, un Roi nommé *Acnimitren*, père de *Souſſevittam*, père de *Patraguen*, père de *Pouninden*, père de *Gochten*, père de *Viſſamitren*, père de *Bagavanden*, père de *Devaboumy.* Tous ces Princes règneront pendant... 100 ans.

7.° *Devaboumy* domptera *Cannouven* & pluſieurs autres Rois, & laiſſera le trône à *Vaſſoudeven*, dont les deſcendans, au nombre de neuf, règneront pendant........................ 345 ans.

8.° Il y aura alors une infinité de Rois ſur la terre, & on s'égorgera pour monter ſur le trône.

9.° Enſuite un Roi nommé *Sougarmen* tuera ſon père & ſon frère aîné pour régner, & ſes deſcendans ſeront Rois pendant.... 456 ans.

10.° Enſuite il y aura ſept Rois de la race de *Yadavou.*
Dix de la race de *Cartaben.*
Seize de la race de *Ganga.*

11.° De plus il y aura huit diverſes eſpèces de *Toulouker* (de Turcs), quatorze eſpèces de *Veder* (Barbares ou Chaſſeurs) qui règneront dans quelques parties de la Terre.

Outre ceux-ci, quatorze eſpèces de *Miletcher* (les Maures) & autres eſpèces de *Veder* qui auront le ſurnom de *Poulinderparper*, & ſeront maîtres d'une partie de la Terre pendant............ 1990 ans.

12.° Ces Rois ſeront méchans & cruels. D'autres Princes auſſi méchans qu'eux leur ſuccéderont, & leur race règnera pendant 1300 ans.

13.° *Nanden* les ſoumettra, & ſera mis ſur le trône dans la ville de *Guiſaguila.* Ses deſcendans règneront pendant........... 106 ans.

14.° L'un d'eux, nommé *Aſſonandy*, aura treize fils, qui ſeront Rois du pays de *Balaqui* & de *Coſſalam.*

Les Rois de la race de *Vidour*, qui ſont *Veder* (c'eſt-à-dire habitans des bois), règneront dans le pays de *Nichadam.*

Ceux de la race de *Vatchiren* rétabliront la dévotion de *Viſchnou*, refroidie parmi les *Brahmaner*, & gouverneront le pays qui eſt ſitué au bord du *Ganga.*

(1) Dans l'âge du monde nommé *Caliyougam*, qui va ſuivre l'âge appelé *Douvabarayougam* qui eſt ſur le point de finir, les Rois ſeront de la caſte des *Soutrer.* Les pays de *Caſſimiran* & de *Sindou* ſeront

gouvernés par les *Miletcher* (les Maures) : ces barbares seront méchans, sans politesse & sans modération ; ils feront mourir sans pitié les femmes, les enfans & les Brahmes ; les hommes se livreront à toutes les passions. A la fin du *Caliyougam*, Vischnou, sous une nouvelle métamorphose, reparoîtra sous le nom de *Caliqui*, monté sur un cheval nommé *Outtama*, il détruira tous les *Miletcher*, & le premier âge, nommé *Creda yougam* reviendra de nouveau.

Telle est la prophétie que Soguen fait à Paricchitou de tout ce qui doit arriver dans le quatrième âge. Dans l'année 1768 on étoit, comme je l'ai dit plus haut, en 4886 de cet âge. En rassemblant toutes les années indiquées pour le règne des différentes races, il en résulte un total de cinq mille trois cents soixante-dix-sept ans de durée. Mais toutes ces races ont-elles été successives ou collatérales? c'est ce qu'il n'est pas aisé de décider, l'auteur ne s'exprimant pas assez clairement sur ce sujet. D'un autre côté il est constant que ce calcul ne peut pas être exact, & qu'il est extraordinairement exagéré en quelques endroits. Tels sont les dix-neuf cents quatre-vingt-dix ans attribués au règne de Toulouker ou des Turks, & les treize cents ans à celui de Miletcher, à moins que régnans en différens pays & par familles différentes, l'auteur n'ait réuni leurs différens règnes en une seule masse. Cette durée de dix-neuf cents quatre-vingt-dix ans ne peut être admise autrement ; c'est ce qu'il faut établir, & cette discussion servira à faire voir, ce qui est le principal objet de ces réflexions, que le Bagavadam & les autres livres sacrés des Indiens ne sont pas aussi anciens qu'on veut le croire.

1.° L'auteur du Bagavadam fait mention dans cette liste de Rois de diverses espèces de Turks qui doivent soumettre les Indes & y régner pendant long-temps. Or les Turks n'ont commencé à paroître en Tartarie que vers l'an 553 de J. C. & les Ghaznévides, les premiers d'entre eux qui soumirent une partie des Indes, n'ont commencé qu'en 975 de J. C. Les Ghourides leur ont succédé dans le même pays & ont pénétré plus avant ; ils étoient maîtres de Ghazna, du Moultan & de Dehli. Les Mogols, aujourd'hui possesseurs de l'empire

des Indes, ne viennent qu'après les Ghourides. Il résulte de-là que, puisqu'il est fait mention des Turks dans le Bagavadam, cet ouvrage doit être composé postérieurement à la naissance des Turks en Tartarie & à leur établissement dans l'Inde: & si nous étendons ces réflexions sur les règnes des rois de l'Inde, nous devons conclure encore que les dix-neuf cents quatre-vingt-dix ans de règne attribués aux Turks ne peuvent avoir lieu, & que l'auteur ou s'est trompé ou a voulu donner à sa nation une antiquité imaginaire. Les Turks n'ayant commencé à paroître en Tartarie qu'en 553 de J. C. il ne peut y avoir, depuis cet établissement jusqu'à la présente année 1771, que douze cents dix-huit ans, & beaucoup moins encore si l'on part de l'établissement des Ghaznévides, en 975 de J. C. Ainsi l'on ne peut donner à la durée du régne des Turcs dix-neuf cents quatre-vingt-dix ans.

Arrêtons-nous encore un moment sur la chronologie des rois de l'Inde. J'ai dit plus haut qu'elle remontoit vers l'an 3116 avant J. C. j'y comprenois alors les dix-neuf cents quatre-vingt-dix ans du règne des Turks, & les treize cents ans des Miletcher dont je parlerai dans la suite. La première époque de dix-neuf cents quatre-vingt-dix ans étant fausse, & ne devant avoir son commencement qu'après l'an 553 de J. C. année du premier établissement des Turks en Tartarie, il ne reste plus, en remontant de cette époque & en réunissant les sommes des différens règnes que j'ai rapportées plus haut, il ne reste plus, dis-je, en remontant que dix-neuf cents quatre-vingt-un ans, sur lesquels il faut retrancher au moins cinq cents cinquante-trois ans de l'ère Chrétienne; alors l'époque du règne de Paricchitou, qui paroît être un des premiers rois de l'Inde, ne doit tomber que vers l'an 1428 avant J. C. mais elle doit descendre encore plus bas, puisque les Turks, en 553 de J. C. n'avoient fait aucune conquête dans les Indes, & que leurs premiers établissemens dans ce pays sont postérieurs à l'an 975 de J. C. ce qui fait environ quatre cents ans de moins; ainsi cette antiquité ne remonteroit pas à plus de mille ans avant J. C.

2.° Ce

2.° Ce que le même auteur du Bagavadam ajoute plus bas, est une confirmation de ce que je viens d'avancer. Quoique ces preuves soient sans replique, puisqu'elles sont appuyées sur les faits, je crois ne devoir négliger aucun des moyens que l'ouvrage me fournit de lui-même. L'auteur fait mention des Miletcher, qui doivent posséder le pays de Cassimiram & de Sindou pendant treize cents ans. Les Miletcher sont les Maures ou les Arabes, qui véritablement ont fait de grandes conquêtes dans les Indes, & sur-tout vers le fleuve Indus, où est le pays de Sindou. Le traducteur Méridas-Poullé a senti en cet endroit l'objection que l'on pouvoit faire contre l'ancienneté de ces livres, puisqu'il a mis en note : *Cette prophétie qui se trouve vérifiée, fait voir que ce livre n'est pas aussi ancien qu'on veut le faire croire, ou il faut supposer qu'elle a été ajoutée après coup.* Cette observation est juste, puisque les Arabes n'ont pénétré dans l'Inde qu'après l'an 621. Il auroit pu l'appliquer également aux Turks qui sont, dans l'Inde, postérieurs aux Arabes. Ceux-ci, depuis leurs établissemens dans ce pays, en ont possédé différentes provinces en même temps que les Turks en occupoient d'autres, ainsi il faut placer collatéralement leurs règnes; & les dix-neuf cents quatre-vingt-dix ans des Turks & les treize cents ans des Arabes doivent rouler ensemble & non pas être placés successivement.

Les Maures ou les Arabes n'ayant pénétré dans les Indes qu'après l'an 621, les treize cents ans de puissance qu'on leur attribue ne doivent commencer qu'après cette époque, & de-là résulte nécessairement à peu-près la même diminution dans les cinq mille trois cents soixante-dix-sept ans attribués pour durée totale à cet empire des Indes. Ces treize cents ans ajoutés à six cents vingt-un, nous conduiroient à l'an 1920 de J. C. ce qui démontre qu'il y a erreur dans ces calculs, ou que l'auteur aura voulu, par une espèce de prophétie, annoncer que le règne des Arabes dureroit treize cents ans.

3.° Il seroit important de rencontrer, dans cette table chronologique, quelque Prince dont on pût fixer la date par des synchronismes; nous remonterions par-là jusqu'à l'origine

& au commencement de l'empire des Indes. Quoique cette table ne paroisse pas nous présenter aucun moyen à cet égard, & qu'elle semble même nous donner de faux calculs, je crois apercevoir un Prince dont il est aisé de déterminer le temps, & par conséquent nous pouvons parvenir à avoir quelque connoissance plus précise de cette histoire de l'Inde. Ce Prince est celui que l'auteur du Bagavadam nomme *Sandragouten.* Je crois que ce nom est le même que celui de *Sandrocottus*, dont il est parlé dans Diodore de Sicile, dans Strabon, dans Arrien, & dans plusieurs autres Écrivains.

Après la mort d'Alexandre, ce Sandrocottus, à la tête d'une armée nombreuse, avoit chassé les Macédoniens des provinces qu'Alexandre avoit conquises dans les Indes, & s'étoit rendu maître absolu de tous ces pays. Séleucus-Nicator, l'an 303 avant J. C. résolut de lui faire la guerre, dans le dessein de reprendre les provinces qui étoient au-delà de l'Indus; mais voyant que Sandrocottus avoit une armée de six cents mille hommes & un nombre prodigieux d'éléphans, il n'osa l'attaquer & fit la paix avec lui, content d'en tirer seulement cinq cents éléphans. Sandrocottus vivoit donc environ trois cents trois ans avant J. C. Voyons si les dates fixées par l'auteur Indien pour Sandragouten, nous ramènent aux environs de cette époque. Il donne 1.° trois cents trente-deux ans à la branche de Sandragouten, 2.° cent ans à une autre branche, 3.° trois cents quarante-cinq à une troisième, 4.° quatre cents cinquante-six ans à une quatrième, 5.° il parle de quelques branches sans fixer leur durée, & sans avertir si elles sont collatérales ou non; ensuite viennent les Turks, dont j'ai fixé le commencement à Ghazna, vers l'an 975 de J. C. En réunissant toutes ces sommes elles produisent douze cents trente-trois ans entre Sandragouten & l'établissement des Turks; si l'on en ôte neuf cents soixante-quinze ans qui se sont écoulés depuis l'ère Chrétienne jusqu'aux conquêtes des Turks dans l'Inde, il restera deux cents cinquante-huit ans avant J. C. terme qui doit être le temps où vivoit ce Sandragouten du Bagavadam; la différence entre lui & le Sandrocottus des Grecs n'est que

d'une quarantaine d'années, différence qui ne doit faire naître aucune difficulté, puiſque nous n'avons pas l'année préciſe du commencement ni celle de la fin du règne de ce Prince, & qu'il ne s'agit ici que d'une année priſe vaguement dans tout le courant de ſa vie. Ce rapport, joint à la reſſemblance du nom, doit nous déterminer à prendre ce Sandragouten pour le Sandrocottus des Grecs, qui vivoit vers l'an 303 avant Jéſus-Chriſt.

Lorſque le conquérant Macédonien entra dans les Indes, il y trouva pluſieurs Rois; Taxile qui régnoit au-delà de l'Indus, & qui laiſſa en mourant, ſes États à ſon fils, nommé *Mophis;* Porus, qui étoit voiſin de Taxile, mais plus avant dans le pays. Dans le voiſinage de Porus, il y avoit un roi nommé *Embiſarus.* Diodore de Sicile parle encore de deux autres Rois; l'un nommé *Phageus,* & l'autre *Xandramen,* qui régnoit ſur les Tabréſiens & ſur les Gandarides; il avoit vingt mille chevaux & deux cents mille hommes de pied. Parmi les Princes de la branche antérieure à celle de Sandragouten, comme on le voit dans la liſte du Bagavadam, quelques-uns ont leur nom terminé en *barmen* & en *darmen;* cette dernière finale eſt celle du mot Xandramen.

Diod. l. XVII.

L'expédition d'Alexandre dans les Indes, eſt de l'an 328 avant J. C. celle de Séleucus-Nicator eſt de l'an 303. En remontant de cette dernière époque, Paricchitou régnoit environ ſept cents quarante-huit ans avant Sandragouten, ſuivant le calcul de l'auteur du Bagavadam; ainſi l'époque du règne de Paricchitou tomberoit vers l'an 1051 avant J. C. calcul qui ne s'éloigne pas de celui que j'ai conclu plus haut, en remontant de l'établiſſement des Turks: ainſi cet empire des Indes n'a dû commencer qu'environ mille à onze cents ans avant J. C.

4.° Le Bagavadam avant Paricchitou, rapporte une ſuite de générations fort incertaines & accompagnées de traits fabuleux: tous les Princes qu'il nomme, régnoient dans l'âge précédent, plus de trois mille ans avant J. C. Dans pluſieurs de ces généalogies, il y en a d'omiſes; & l'auteur ſe contente

de dire, que de tel à tel Prince il y a vingt-ſix générations, qui toutes deſcendent de deux Chefs. Ces Indiens ont une branche de Rois, qui tire, ſuivant eux, ſon origine du Soleil *(2)*, & une autre de la Lune *(3)*. Darmaraja, autrement nommé *Darmen*, régnoit à la fin du troiſième âge: ce Prince étoit très-puiſſant; il abdiqua la royauté pour aller mener une vie religieuſe dans les déſerts. Son petit-fils Paricchitou, dont il a été ſi ſouvent queſtion, lui ſuccéda; il ſoumit tous les pays ſitués au-delà du Ganga. Sa Cour, nommée *Aſtnabouram*, étoit placée près du même fleuve: les Princes, qui régnoient dans les pays que l'on nomme *Navagandam*, c'eſt-à-dire les *neuf portions*, lui firent hommage. Il épouſa une de ſes parentes, appelée *Vihady*, dont il eut un fils nommé *Genamégean*. Paricchitou fut maudit par un Solitaire qu'il avoit inſulté.

Dans la chronique que j'ai citée plus haut, l'auteur ne fait pas connoître tous les ſucceſſeurs de la branche de Paricchitou, de cinq il n'en indique que trois: il n'a pas parlé de Genamégean qui lui ſuccéda immédiatement, comme il le dit ailleurs. Le fils de celui-ci eſt nommé Sagatranigen, père d'Aſſamedaſſen père d'Aſvacroucchen. Ces noms ne ſont pas ceux qui ſont indiqués dans la petite chronique, & l'on ne peut aſſurer s'ils appartiennent aux mêmes Princes. L'auteur ajoute qu'il y a, depuis ce dernier juſqu'au commencement du Calyougam, ou du quatrième âge, vingt-cinq générations; que le dernier ſera Pragachatren, dont la race, après ce quatrième âge, ſera reproduite. Il eſt difficile, parmi tant de traditions, de découvrir la vérité. On aperçoit que l'auteur a voulu donner aux rois de l'Inde une origine très-ancienne, en multipliant ainſi les générations, dont il place la tête dans des temps inconnus & à d'autres âges. Je crois devoir me renfermer dans l'âge actuel, nommé *Calyougam*, dont en 1768 on comptoit quatre mille huit cents quatre-vingt-ſix ans, & ſuivre la table chronologique des Princes qui ont régné dans ce dernier âge, qui, ſelon notre auteur Indien, a commencé après un déluge. Ce qu'il dit de cet événement, mérite d'être

rapporté en entier: on pourroit en conclure que ces traditions Indiennes sont empruntées des livres des Chrétiens, ou de ceux des Juifs. Les Chrétiens ont pénétré dans l'Inde dès les premiers siècles du Christianisme. Il seroit trop long de rassembler ici tous les traits épars dans le Bagavadam, qui paroissent avoir été tirés de ces livres; je me borne uniquement au récit que ces Indiens font du Déluge.

(4) Satiaviraden, qui vivoit dans le sixième Manou, régnoit dans le pays de Dravadam ou le Malabar; pendant qu'un jour il faisoit sa prière sur le bord d'un fleuve, Vischnou lui apparut sous la figure d'un poisson, & lui apprit que le monde alloit finir par les eaux. « Dans sept jours d'ici, lui dit-il, le Dina Calpam va finir, & il doit se faire une révolution « dans l'Univers; la mer doit tout submerger. J'ai dessein de « vous sauver, vous & les *setta Richi* (c'est-à-dire les sept « Patriarches) préparez-vous à cet évènement. Je vous enverrai « un bâtiment, dans lequel vous ramasserez une quantité de « toutes sortes de semences, de fruits & de racines: renfermez- « vous tous les huit dans le bâtiment qui vous portera sur l'eau. « Pendant ce temps le Soleil ni la Lune n'éclaireront pas le « monde; vous serez dans les ténèbres. Je vous protégerai « contre tous les dangers, tant des tempêtes que des grands « poissons. Un monstrueux serpent se jettera sur vous pour « renverser le bâtiment, ne craignez rien; prenez-le hardiment « & le liez à ma corne, que vous attacherez au mât du bâtiment. » C'est pour vous conserver la vie jusqu'au réveil de Brahma, « que je prends la forme d'un poisson. »

Satiaviraden rassembla toutes les provisions nécessaires, tant pour sa propre subsistance que pour une nouvelle production dans le renouvellement du monde.

A la fin du septième jour, les cataractes des cieux furent ouvertes; les nuées déchargèrent une pluie si abondante, que la mer & la terre se trouvèrent de niveau. Le bâtiment fut porté au-dessus des eaux, & ce qui avoit été prédit arriva. Vischnou donna ensuite des instructions à ces huit personnages; elles sont dans le livre nommé *Matchiam*, un des dix-huit

Pouranam. Le même Vifchnou reprit le Vedam qui avoit été enlevé par le géant Aicriben, & Brahma fe réveilla.

Les huit perfonnes defcendirent du vaiffeau, adorèrent Vifchnou, & Brahma recommença à peupler le monde. Satiaviraden, devenant fils du Soleil, fut fait Manou du feptième âge, qui eft l'âge préfent : ce Satiaviraden eft encore nommé *Siratadeven* & *Vaivaffouden* ; il étoit fils de Sourien ou du Soleil, fils de Caffiaben, fils de Mariffen, fils de Brahma. Il eut onze enfans, qui font les ancêtres de divers Rois & de différentes familles d'Indiens ; c'eft ce qui forme la race du Soleil : on leur attribue des milliers d'années de durée. La race de la Lune a pour ancêtre Sandren, fils du patriarche Atry : c'eft de cette race que defcendoit Paricchitou, Prince du feptième Manou, qui eft celui d'à préfent. Les Indiens prétendent qu'il doit y en avoir quatorze ; leur durée eft de mille Mahayougam, qui font un jour & une nuit de Brahma, que l'on nomme *Dina Calpam*, ou fiècle d'un jour. Le Mahayougam eft compofé de douze mille ans divins, qui, multipliés par trois cents foixante, font trente-fix millions fept cents vingt mille ans. Mais c'eft peut-être nous arrêter trop long-temps fur des calculs auffi fabuleux que ceux-ci ; & pour revenir au récit que ces Indiens font du Déluge, on fera tenté de croire qu'il a été pris de nos livres : on en doutera encore moins, quand on obfervera que quelques évènemens dont il eft queftion dans cet ouvrage, font de beaucoup poftérieurs à l'ère Chrétienne, quoiqu'on les donne pour très-anciens.

J'ai placé à la fin de ce Mémoire, quelques notes fur les différens âges appelés *Manou*, & fur la généalogie des ancètres de Paricchitou ; fi elles ne tendent pas à éclaircir l'Hiftoire, elles ferviront du moins à faire connoître combien les Indiens font portés à admettre les fables les plus extravagantes, & combien nous devons ufer de précaution avant que d'adopter leurs idées fur l'hiftoire de leur pays & fur leurs antiquités.

On a dû obferver dans ce livre, que quelques noms de nombre étoient latins ; tel eft celui de *Nava*, qui fignifie *neuf*, dans le mot *Nava gandam*, qui eft un nom de pays : celui

de *Setta*, qui signifie *sept;* dans celui de *Setta-Richi*, ou les *sept Patriarches*. *Nava* & *Setta* sont incontestablement latins, & l'on en doutera d'autant moins, qu'une infinité de Voyageurs ont déjà remarqué que dans les langues Indiennes, & même dans le Samscretan, langue savante de ces peuples, il y avoit beaucoup de mots latins & grecs. Je conclus de-là que lorsque ces mots sont employés dans les livres Indiens, ils doivent être postérieurs aux établissemens des Grecs & des Romains dans les Indes, ou au moins à leurs communications avec les peuples de l'Inde.

Il ne faut donc pas croire que ces peuples ne sont redevables qu'à eux-mêmes de toutes leurs connoissances. Ces vestiges de mots étrangers, grecs & latins, sont une preuve que les Grecs, qui, après la mort d'Alexandre, fondèrent le royaume de Bactriane, furent de quelque utilité aux Indiens. En effet, après la destruction de ce royaume, ils se répandirent le long de l'Indus, où ils régnèrent encore long-temps: de plus, ils commercèrent dans toutes les Indes; les Romains suivirent leur exemple. Les Arabes, dans le temps de leur plus grande puissance, y portèrent, comme je l'ai dit ailleurs, la philosophie d'Aristote; ainsi il ne faut pas se perdre dans les conjectures, ni remonter jusqu'au temps du Déluge & à la confusion des langues, pour expliquer par quelle raison on trouve des mots latins & grecs dans les langues Indiennes. De même, avant que d'établir l'antiquité de ces peuples, avant que d'admettre les traditions rapportées dans leurs livres, il faut les examiner, & tâcher d'en démêler la vérité autant qu'il est possible, & non pas les recevoir comme font quelques Écrivains, qui souvent manquant de secours & de connoissances, ou qui, en se prévenant en faveur des Indiens, ont établi des prétentions chimériques d'antiquité.

NOTES

Tirées du BAGAVADAM, *chapitre 3.*

(1) Le mouvement d'une petite parcelle de rayon du Soleil s'appelle *Paramânou*, le double de ce mouvement s'appelle *Anou*, le triple, *Trisserénou* : six *Trisserénou* font un *Touddy*, cent *Touddy* font un *Vedey*, trois *Vedey* forment un *Lavam*, trois *Lavam* font un *Nimicham*, trois *Nimicham* font un *Echanam*, cinq de ceux-ci font un *Casley*, dix *Casley* font un *Lagou*, cinq *Lagou* font un *Najiguey* (vingt-quatre minutes), deux *Najiguey* font un *Mougoustam*, trois & trois quarts d'un *Mougoustam* font un *Samam* ou *Jamam*, & huit *Samam* font un jour; quinze jours font un *Paccham*, deux *Paccham* ou trente jours font un mois aux hommes, qui n'est qu'un jour aux *Pedar*, (divinités de la maison, ames des parens & des ancetres) deux mois se nomment *Roudou*, trois *Roudou* s'appellent *Ayanam*, & deux *Ayanam* un an, qui n'est qu'un jour aux Dieux; cent ans font l'âge de l'homme. Le Soleil emploie ce temps à parcourir les douze signes du Zodiaque. Trois cents soixante ans des hommes font un an aux Dieux; quatre mille ans divins est ce qu'on nomme *Creda yougam* (premier âge du monde composé de quatorze cents quarante mille ans communs de trois cents soixante jours); huit cents ans divins s'écoulent ensuite sous le nom d'*années d'intervalles entre deux âges*.

Le second âge du monde, composé de trois mille ans divins, est appelé *Treda yougam*, & l'intervalle qui le suit est de six cents ans.

Le troisième âge, composé de deux mille ans divins, est nommé *D[illegible] yougam*, & l'intervalle qui le suit est de quatre cents ans.

Le quatrième âge est *Caly yougam*, il est composé de mille ans divins, & a pour intervalle deux cents ans.

Le premier âge, *Creda*, étoit absolument parfait, la vertu dominoit alors & marchoit à quatre pieds; dans le second elle s'affoiblit & ne marcha qu'à trois pieds; dans le troisième elle ne marcha qu'à deux, & dans le quatrième elle n'en a plus qu'un.

Ces quatre âges ensemble sont appelés *Chedir yougam* ou *Maha-yougam* (composé de douze mille ans divins). Une révolution de mille *Maha-yougam* fait un jour (c'est-à-dire douze heures de temps) à Brahma, à la fin duquel il se repose. Pendant son sommeil tout l'Univers est submergé dans l'eau. Quatorze *Manou* périssent successivement avant le repos de Brahma, ainsi chaque *Manou* subsistera environ soixante-onze *Mahayougam*.

ROIS

ROIS DE LA RACE DU SOLEIL.

(2) BRAHMA, dont les descendans sont

MARISSEN.

CASSIABEN.

SOURIEN *ou* le Soleil.

SRATADEVEN, autrement *Vaivassouden* ou *Satiaviraden*, roi de *Dravadam* ou de *Malabar*. Il eut plusieurs enfans.

1. SOUDOUMMINEN, père de { Il étoit devenu fille & devint amoureuse de *Bouden*, fils de *Sandren*, dont elle eut

POUROURVEN, premier roi de la race de *Sandren* ou de la Lune. Le pays où il régna est *Pradeschtanam (a)*.

2. JECHOUVAKOU.
3. PROUCHTEN. Celui-ci fut le père des *Soutrer*, 4.e tribu.
4. CAROUCHTEN, frère de *Prouchten*, fut père des Rois qui furent puissans sous le nom de *Carouchtagaguer*. Ils devinrent ensuite Dieux & Précepteurs dans les pays du Nord.
5. DROUCHTEN, frère du précédent, fut le père d'une race de *Brahmaner*, sous le nom de *Dalischtam*.
6. NIRCOUNDEN eut pour descendans, de père en fils,

1. BOUDATCHEDY.
2. VASSOU.
3. PRIGUEN.
4. YOGAVANDEN.
5. YOGAVANDY, qui épousa le grand *Souderissanem*.

ARICCHANDEN, fils de *Vaivassouden*; ses descendans, de père en fils, sont

1. SANDRAGENEN.
2. DECCHAN.
3. VITTOUVANGASSEN.
4. INDRAGENEN.
5. VIDICOTREN.
6. SATIASROUDEN.
7. OUCRAGENEN.
8. ACNY, père d'une race de *Brahmaner* nommée *Acnyvassianam*.

(a) *Soudoumminen* redevenu homme eut *Ourvalen* & *Veniaten*, qui furent Rois du pays du Sud.

DRICHTEN, fils de *Vaivaſſouden,* père de *Naboumen,* ancêtre de la caſte *Vaſſier;* il eut pour fils *Belavanden,* dont les deſcendans, de père en fils, ſont

1. VARTCHAPROUDY.
2. PRANGUECHEN.
3. CANENDREN.
4. SACCHAREN.
5. VINGUISSEN.
6. RAMBEN.
7. CARANDAMEN.
8. VICCHEDEN.
9. MAROUTOU. Ce Prince étoit très-puiſſant & avoit des tréſors immenſes.
10. TEMEN.
11. RASSAVARTEN.
12. BANDEN.
13. TROUNAVINDOU & une fille nommée *Haijlleij,* qui épouſa *Vaſſirvaſſeu,* père de *Couberen,* auſſi nommé *Aylbelen.*
14. VISSALEN, qui fut fameux & bâtit une ville nommée *Viſſaly.*
15. SAMASANDREN.
16. DOUMIRACCHEN.
17. OURCALEN.
18. SAGADEVEN.
19. SAMADATEN.
20. SOUMADI.
21. GENAMEGEAN.

Tous ces Princes furent célèbres, & connus ſous le nom de *Vayſaly.*

Deſcendans de Sanguiady, *un des fils de* Vaivaſſoudamanou.

Ce Prince eut pour enfans *Sandanapariſſi, Anarten* & *Pariſſechen.*

ANARTEN eut pour deſcendans, de père en fils,

1. RAIVADEN.
2. NABAGUEN.
3. NABAGUEN.
4. AMBARICHEN, qui eut trois fils,
5. VEROUBAGUEN, *Sedeumanden* & *Samben.*
6. PRACHADOUSSEVEN étoit fils du premier.
7. RADIRADEN, père d'une race de *Brahmaner.*

Jechouvâlou, fils de *Vaivaſſouden,* eut cent fils, dont *Vigouchy, Nimi* & *Danden* furent les plus celebres.

Le premier fut roi d'*Ariavartam.* Le ſecond du pays d'*Imber.* Le troiſième de celui de *Vindiam.*	Tous trois au Nord.

Vingt-cinq furent rois du pays de l'Eſt, vingt-cinq de l'Oueſt, & les autres de differens pays.

VIGOUCHY succéda à son père, & eut pour fils

POURANGEAN, qui vainquit les Géans. Ses descendans, de père en fils, sont

1. GENEN.
2. PROUDOU.
3. VISSOUGRINDY.
4. SANDREN.
5. OUVANASSIVEN.
6. SABASTY, qui bâtit une ville de son nom.
7. PRAGASDASVEN.
8. COUVALEYASSOUVEN, surnommé *Toundoumaren.*

Des enfans de ce dernier il n'en resta que trois,

9. PATRASSOUVEN, *Troudassouven* & *Cabilassouven.*

SOUVANESSOUVEN, un Roi de cette race, fut père de

MANDADA, père de *Pourougoutchen*, d'*Ambarichen* & de *Moussigounden.* Le premier fut grand conquérant; il fut père de *Sragasattien*, père d'*Anarannien.*

TRISSANGOU, Roi fameux, fut de cette race; il eut pour fils

ARITCHANDREN, dont les descendans, de père en fils, sont

1. SOGUIDASCEN.
2. ARIDEN.
3. SAMBEN.
4. SOUDIVEN.
5. BARADEN.
6. BAGOUGUEN.
7. SAGAREN, qui soumit un grand nombre de pays.
8. ASSAMENGEN.
9. ANGUISMANDEN. Il succéda à *Sagaren.*
10. TILIBEN.
11. BAGUIRADEN.
12. VISSOURADEN.
13. BAGAVEN.
14. SINDOUDIBEN.
15. ROUDOUBAROUNEN, compagnon du fameux roi *Nalen.*
16. ASSOUMAGUEN.
17. RIGAVEN, surnommé *Naricavassen.*

Le roi *Parasramen* faisoit alors mourir les Rois & leurs enfans.

18. VISVAGUEN.
19. CATTOUVANGUEN.
20. TIRCAVAGUEN.
21. RAGOU.
22. PRIDISVAVEN.
22. ASSEN.
23. DASSARADEN. Il fut roi d'*Ayoti*, dans le royaume de Siam.
24. RAMEN, eut deux fils,
25. COUSSEN & LAVEN.
26. ADIDY.
27. NICHTEN.
28. NABEN.
29. POUNDARIGUEN.
30. JECHIMADAUNIEN, à la vingt-unième génération.

MAROUTCHOUDEN vivant alors, ses successeurs sont

1. PRADOUSRAVEN.
2. SANDY.
3. AMBAROUCHTENEN.
4. QUISSOUVANDEN.
5. VIVAVASSOU.
6. PRAGARPALEN. Il combattit contre le père de Pariechitou, nommé *Tridaren*.
7. PREGATROUNEN.
8. RICHEN.
9. VARSAVIOUGUEN.
10. PRIDIVIOUGUEN.
11. PANOU.
12. SAGADEVEN.
13. PRAROUDASVEN.
14. MOUDEN.

Vingt-cinq générations.

SOUMOUTREN est le dernier de la race de *Vigouchi*, fils aîné de *Jechouvakou*.

NIMI, second fils de *Jechouvakou*, eut pour descendans

1. GENAGUEN.
2. SODASVEN.
3. VARTANEN.
4. SOUGADEVEN.
5. DEVARADEN.
6. PRAGATROUVEN.
7. GENAGUEN.
8. DARMATROUVASSEN.
9. CANDICCAYEN.

Trente générations après cette race finit.

DENDEN, troisième fils de *Jechouvakou*, n'a point eu de lignée.

ROIS DE LA RACE DE LA LUNE,

Tirée du neuvième chapitre du Bagavadam.

(3) SANDREN, fils du patriarche *Atry*, ayant enlevé *Tarev*, femme de son précepteur *Brahspady*, en eut un fils nommé *Bouden* ou *Mercure*. Les descendans de *Bouden* sont 1. *Pourourven*, qui fut un grand Roi; 2. *Ayou* & cinq autres enfans; 3. *Nagouchen*, celèbre dans le monde, & qui eut une lignée de quarante-six générations.

Nagouchen eut cinq fils, *Yady*, *Eyady*, *Sanguiady*, *Niady* & *Croudy*. Le premier fut Religieux. Le second conquit le pays du Nord, où il fut Roi; il donna les pays du Sud & ceux de l'Est & de l'Ouest à ses trois frères: de sa femme *Deyvany* il eut *Yadaven* & *Dourouvassen*, & d'une esclave de sa femme il eut *Drouguen* & *Pourancy*.

On lui donne encore un fils nommé *Bourou* ou *Pourou*, qui lui succéda dans la royauté. Les descendans de *Pourou* sont *[illegible]*, *Paravitouraerguen*, *Pridriven*, *Manassouvi*, *Sarouffouden*, *[illegible]*.

Soutien, Vegougueven, Sanguady, Yaguy, Gavoutraſſien, Roudecchen, Cadecchen & autres.

Les deſcendans de *Roudechen* ſont *Andigaren, Soumady, Rammien, Nilen, Douchtanden, Sarvademanen* ſurnommé *Baraden*, ancêtre d'une race de ce nom dont deſcendoit *Paricchitou.*

Baraden conquit tout l'Univers & vainquit les Géans. Il eut trois fils qui furent tués par leurs propres mères. Alors les Dieux lui firent adopter un enfant nommé *Vitten*, qui fut placé ſur le trône ſous le nom de *Baratouvaſſen.* Celui-ci fut père de *Mannien*, père de *Pragaquien.*

Randideven étoit de cette race; il fut père de *Progocchataren*, père d'*Aſty*, qui bâtit la ville *Aſtynabouram. Aſty* fut père d'*Aſſameden*, père de *Pragadechten* & de *Pouſſaſſouven*, père de *Cambilen*, qui bâtit une ville de ſon nom. C'eſt cette race qu'on appelle *Panjalam.*

Mourcalen étoit frère aîné de *Cambilen.* Ses deſcendans ſont *Divodaſſen*, une fille nommée *Agaly*, femme de *Gaudamen*, dont vint *Sadananden*, père de *Sattiacrouti*, père de *Satouvanden*, père de *Croubaſſari* & d'une fille appelée *Croubi*, qui épouſa *Tronen. Dourpaden* naquit de la race de *Dilodaſſen;* il fut père de *Douchtatouymen* & d'une fille appelée *Trovadey.*

Sangavarounen, troiſième fils d'*Aſſameden*, eut de *Dabady*, fille de *Sourien* ou le Soleil, *Gourourajen;* ſon royaume étoit nommé *Gourouechtram.* Il eut quatre fils, *Paritchitou, Anjoudanaven, Silaven* & *Nicharden.* Le premier ſe fit Religieux. Le ſecond fut père de *Siaven*, père de *Credy*, père d'*Oubariſſavaſſou*, père de *Pragatrouden* & de *Matcharajen.* Les deux femmes du premier croyant manger une mangue, mangèrent chacune une moitié d'enfant, qui furent enterrés à leur naiſſance; une Géante, nommée *Sirée*, les déterra & les unit; c'eſt *Saniſanden*, roi du pays de *Crivrouſſam.* Les deſcendans de celui-ci ſont *Sagadeven, Sabaly, Croudaſarven.*

Genaven, troiſième fils de *Gourourajen*, eut pour deſcendans *Souraden, Vidouraden, Sarvabaiimen, Geagenen, Trady, Arouben, Crodunen, Devadidy, Rouguen, Bimagenen, Pridiben;* ce dernier fut père de *Devaby, Sandanen* & *Baguiliguen. Baguiliden* eut pour fils *Somadatten*, père de *Bouri*, de *Seraven* & de *Salouven.*

Mahabichtemen, devenu amoureux de *Guenga*, fut maudit par *Brahma*, & dans une ſeconde génération il fut nommé *Sandanen* (c'eſt le précédent Roi). Il fut père de *Bichtemen:* enſuite ayant épouſé *Sattiavady*, fille de *Daſſarajen*, il eut *Sitrangaden* & *Viſſitravirien. Sattiavady* eut en particulier commerce avec le patriarche *Paraſſen*,

dont elle eut *Vedaviassen*, auteur des dix-huit *Pouranam*, & je suis son fils, dit *Souguen*.

Vissitravirien eut deux femmes, *Ambiguey* & *Ambaliguey*; elles eurent commerce avec *Viassen*, & eurent *Droudaracchaden* & *Pandou*. Une de leurs esclaves eut du même *Viassen*, *Vedouren*.

Droudaracchaden fut père de *Triodaren*.

Pandou ou *Pandouraja* fut maudit par un pénitent & changé en bête *(b)*. Ses deux femmes, *Coundy* & *Matry*, eurent commerce avec *Sourien* (le Soleil), avec *Yamen* (Dieu de la mort), avec *Vayou* (le Vent), & avec *Indren* (président des Dieux). La première mit au monde *Carnen*, ensuite *Darmen*, *Vimen*, *Artchounen*. La seconde eut *Nagoulen* & *Sagadeven*. Ces cinq personnages n'eurent entre eux qu'une seule femme, *Drovadey*, qui leur étoit commune; de-là vint *Pridyvendayen*, *Sroudagenen*, *Sroudaquirty*, *Sadaniguen* & *Sroudavarmen*.

De *Darmen* vint *Devaguen* & *Vimen*, qui fut père de *Cadorcassen* & de *Sarvagueden*.

Artchounen, le troisième fils, fut père d'*Ilavanden*, de *Pourandaren* & d'*Abimannen*.

Le quatrième fils, nommé *Nagoulen*, fut père de *Vissayen* & de *Nirmatren*.

Le cinquième fils, nommé *Sagadeven*, fut père de *Virassoucotren*.

Abimannen fut votre père (c'est-à-dire de *Paricchitou*); celui-ci eut un fils nommé *Genamegean* & trois autres fils. *Genamegean* sera père de *Sagatranigan*, qui sera père d'*Assamedassen*, père d'*Asvacroucken*. Votre famille se multipliera jusqu'à vingt-six générations, jusqu'au commencement du *Caliyougam*; le dernier sera *Pragacchetren*, qui reproduira sa race.

Il est encore fait mention de quelques autres rois de l'Inde, qu'il est difficile de concilier avec ces Tables, ainsi je les mets à part.

Drouven, Roi très-vertueux qui vécut vingt-six mille ans, eut pour descendans *Ourcalen*, *Vartcharen*, *Poucheparassen*, *Angamaharajen*, *Venam*, qui fut déposé.

Pradou ou *Vischnou*, incarné sous le nom de *Raja Ricchi*, eut *Sidasvam* pour fils.

(b) Ailleurs il est dit qu'il fut tué au pied de la montagne [illegible]. Sa veuve [illegible] ou *County* se retira avec ses enfans à [illegible], où régnoit son [illegible] [illegible], qui éleva les neveux. [illegible], fils de celui-ci, en fut jaloux & les fit éloigner. Il étoit contemporain de *Darmaraja*.

Il est fait mention dans l'histoire Grecque d'un *Pandion*, roi de l'Inde, ce pourroit être le même que *Pandou*.

Priaviraden, fils aîné de *Souyambou*, abdiqua la couronne; il vécut des milliers d'années, & remonta sur le trône à la sollicitation de Brahma. Il fut père d'*Acnydrouven*, roi de *Jambam*. Celui-ci eut neuf fils, qui gouvernèrent les neuf parties *(nava candam)*, & eut pour descendans *Naby*, *Richaben*, *Baraden (c)*, dont le royaume est nommé *Baradagandam*, & qui fit la distribution de ses États; *Soumadi*, qui régna des milliers d'années & fut changé en cerf; *Devaciten*, *Devatouyminen*, *Gean*, *Sitraden*, père de plusieurs Rois; *Viragenen* son fils. Tous ces Princes ont régné avant *Paricchitou*.

(4) Dans le chapitre 8 du *Bagavadam*, Soguen fait un détail des époques & des révolutions de l'Univers, arrivées dans ce dernier renouvellement du monde appelé *Manouvandaram*. Il parle ainsi à Paricchitou :

Il y a quatorze *Manou*, dont six sont déjà passés; on est à présent au septième.

Le premier *Manou* fut *Souyambou manou*, qui eut deux femmes, *Aghdy* & *Devaghdy;* celle-ci mit au monde *Vischnou*, sous le nom de *Caliber*. Voilà le premier *Manouvandaram* ou la première époque.

La seconde fut celle où *Souvarôssichan*, fils d'*Acny cotren*, fut Roi. Le géant *Virossinen* se mit sur le trône de *Devendren*. *Douchiden* & ses compagnons devinrent Dieux. *Ourtchatamben* & ses compagnons furent mis au rang des sept *Richis* ou Patriarches; & *Vischnou*, devenu fils de *Douchiden*, enseigna la vérité aux quarante-huit mille *Richis*.

La troisième époque *Outamen*, fils de *Priaviraden*, fut *Manou* ou Roi. *Brahonaden* & les autres fils de *Vassisten* furent Patriarches. *Satiasitèn* fut élu *Devendren*. *Satiapatren* & ses compagnons furent Dieux. *Vischnou* se fit fils de *Darmen* & de *Sounecrou Dadevy*, sous le nom de *Satiagenen*, & punit les méchans Géans.

La quatrième *Toumassen*, frère du précédent *Outamen*, devint *Manou*. Ses enfans, *Kedou*, *Proudou*, *Raquien* & autres, furent Rois sous leur père; *Satiaguen*, *Arriviren* & autres furent Dieux; *Crissiguen* fut *Devendren*; *Sodren*, *Damen* & autres furent Patriarches. Dans cette époque *Vischnou*, devenu fils d'*Arimeden* & d'*Arinydevy*, tua la Salamandre ou le *Caymen*, qui attaqua un Éléphant. Souguen raconte cette histoire à Paricchitou, qui vouloit l'entendre; mais je la passe ici sous silence.

Le frère de *Tamassen* ou du précédent *Manou*, fut le cinquième *Manou*, on le nommoit *Rayvadaguen*. Ses fils, *Belan*, *Vindien*,

---

(c) Parmi les Rois de la race de la Lune, il est parlé d'un *Baraaen*.

Artchounen & autres, furent Rois; *Irannia Romen*, *Ourtouvapaden* & autres furent Patriarches; *Vidasiren* fut placé sur le trône de *Devendren;* *Boudaden* & autres devinrent Dieux. *Vischnou* se fit fils de *Soupren* & de *Viroundey,* sous le nom de *Vaigouden,* d'où vient le nom de *Vaigoundam,* donné à son Paradis.

Le sixième *Manou* fut *Sacchasen;* ses enfans, *Pourouchen, Soudouymen*, *Minen* & autres, furent Rois; *Mandramayen* fut *Devendren;* *Attien, Riguen* & autres furent Dieux; *Vichaguen, Viraguen* & autres furent Patriarches. *Vischnou* fut fils de *Vay* & de *Samboudy,* sous le nom d'*Assiden;* il créa alors l'*amourdam* ou nectar; Souguen en raconte le sujet.

Le septième *Manou* est appelé *Vayvassouden* ou *Sirataderen;* c'est celui d'à-présent : on le nomme encore *Satiaviraden*, sous lequel arriva le Déluge. *Jechouvâkou* & les autres onze fils de ce *Manou* furent Rois; *Cassiaben* & ses compagnons en sont les Patriarches. *Vischnou* se fit fils de *Cassiaben* & d'*Adidy,* sous le nom de *Vamen* (père de tous les Dieux subalternes). Souguen annonce les *Manou* qui doivent succéder.

Le huitième *Manou* sera *Souriasavarnen;* ses enfans seront Rois. *Vischnou* se métamorphosera sous le nom de *Sarvabaoumen,* & le géant *Beli* sera mis sur le trône de *Devendren,* Prince des Dieux.

Decchasavarnen, fils de *Varounen*, sera le neuvième *Manou; Arpouden* sera *Devendren; Vischnou* sera fils d'*Ayouchamanden* & d'*Amboudarey.*

B[illegible]savarnen sera le dixième *Manou; Vischnou* paroîtra sous le nom de *Vichavartchanen.* Il y aura d'autres Dieux, d'autres Patriarches & d'autres Rois.

Darmassavarny sera le onzième *Manou; Vischnou* sera fils d'*Arien,* sous le nom de *Darmasarien.*

Patrassavarni sera le douzième, & *Vischnou* sera fils de *Souncrouden.*

V[illegible]savarny sera le treizième; ses enfans, *Vissitragenen* & *Sitragenen*, &c. seront Rois & Dieux; en même temps *Nirmatren*, *Darissinen*, &c. seront Patriarches; *Divassadi* sera *Devendren; Vischnou* sera fils de *Devacotren* & de *Pridi,* sous le nom d'*Yogavibam.*

Ir[illegible]savarni sera le quatorzième *Manou; Ourouguebiren* & autres de ses enfans seront Rois; *Pavoutren, Sachen*, &c. seront Dieux; *Souci* sera *Devendren; Aeni, Baguen*, &c. seront Patriarches; *Vischnou* sera fils de *[illegible]* & de *Vidanci*, sous le nom de *Pragarpanen.*

RECHERCHES

RECHERCHES SUR L'ORIGINE ET LA NATURE DE L'HELLÉNISME, OU DE LA RELIGION DE LA GRÈCE.

Septième Mémoire.

Les Théophanies Phéniciennes.

Par M. l'Abbé FOUCHER.

ON a dû comprendre par les Mémoires précédens, que la Mythologie Phénicienne a tout autant influé dans la Théologie des Grecs, que la Mythologie Égyptienne. Rappelons-nous que pendant que les Égyptiens venoient établir des colonies dans la Grèce, & peut-être même avant cette époque, les Phéniciens avec leurs vaisseaux visitoient tous les ports de cette contrée, & abordoient dans toutes les îles. Les Savans découvrent encore une origine Phénicienne à la plupart des villes maritimes & des promontoires de la Grèce. De toute antiquité, les Phéniciens commerçoient avec les Grecs, & par conséquent leur communiquoient leurs dogmes & leurs fables. Févr. 1770.

Il y a plus. Cadmus, Chef de la dernière colonie étrangère, quoiqu'originaire d'Égypte, venoit cependant de Tyr; & tous ses compagnons étoient Tyriens, ainsi qu'Hérodote nous l'apprend. Or Cadmus étoit fort occupé des cérémonies religieuses: ce fut lui qui le premier introduisit en Grèce les mystères de Dionysus ou Bacchus, & qui renouvela, dans la personne de son petit-fils, les manifestations de cet ancien Dieu. Mélampus qui donna la dernière forme à la mythologie Grecque, avoit, selon le même historien, puisé sa doctrine

Herod. l. II.

dans les instructions des Tyriens, compagnons du fondateur de Thèbes. Cette colonie auroit-elle pu enrichir la Grèce, des lettres & des arts de Phénicie, sans lui donner ses idées religieuses?

Les faits déposent de ce qu'on en doit penser. Les Grecs devoient aux Phéniciens une partie de leurs Dieux. En vain chercheroit-on Saturne dans la liste des Divinités Égyptiennes. On y trouveroit encore moins sa cruauté envers son père & ses enfans, & ses combats contre Jupiter. On découvre plus aisément l'origine de ce Dieu dans le Moloc Phénicien & dans les fables Atlantiques.

La Vénus Grecque ressemble bien plus à l'amante d'Adonis qu'à l'épouse d'Osiris. Les Grecs même plaçoient dans la Syrie les aventures de leur Déesse, & convenoient qu'ils en devoient la connoissance & le culte à l'île de Chypre si voisine de la Phénicie.

Dionysus lui-même, qui semble calqué sur Osiris, a cependant, comme Dieu de la vigne, un trait frappant de conformité avec une Divinité Phénicienne, ainsi que je l'ai remarqué dans le Mémoire précédent.

Mais au moins on ne pourra nier que les Grecs n'aient pris des Phéniciens leurs Dieux marins. Les Égyptiens qui abhorroient la mer, ne mettoient dans cet élément que Typhon & sa noire cohorte; & Typhon n'étoit pas un objet d'adoration pour eux. Il n'y avoit qu'un peuple dévoué à la marine, qui pût s'aviser de peupler la mer de Divinités bienfaisantes, & de représenter ses Dieux sous la forme d'un poisson. Hérodote assure que *Poseïdon* ou *Neptune* étoit un Dieu Lybien, & non pas Égyptien. Il ne se trompe pas beaucoup dans sa conjecture; car on sait que les côtes d'Afrique étoient parsemées de colonies Phéniciennes.

Herod. l. II.

C'est donc dans la Phénicie, comme dans l'Égypte, que nous devons chercher l'origine de l'Hellenisme; & si les Grecs ont adopté le dogme des Théophanies, ils le tenoient également des Égyptiens & des Phéniciens. On convient

aſſez que la religion de ces deux peuples devoit être originairement la même. Les évènemens, les mœurs, la différence des gouvernemens & des occupations, ont dû produire des variations d'idées, de la diverſité dans les fables. Mais ſi les Égyptiens ont reconnu les Théophanies, j'oſe dire qu'à plus forte raiſon les Phéniciens les devoient reconnoître auſſi. Tâchons de déterminer leur manière de penſer ſur cet objet important: c'eſt le but de ce Mémoire.

Je ſais que leur théologie paſſe pour très-obſcure: leur hiſtoire même ne nous eſt guère connue; cependant il n'y en a point qui pût être auſſi intéreſſante que celle d'un peuple à qui toutes les nations de l'Occident doivent les arts, les ſciences & preſque la ſociabilité. Ce n'eſt pas la faute des Anciens. Hiéronymus le Rhodien & d'autres écrivains avoient recueilli avec ſoin tout ce qui concerne les Phéniciens, la ſuite de leurs Rois, leurs guerres, leurs expéditions maritimes, leur commerce, leurs colonies & leur religion; mais tous ces ouvrages ſont perdus, & nous ſommes réduits à quelques fragmens épars, à l'aide deſquels nos Savans modernes ont tâché de débrouiller l'hiſtoire & les idées religieuſes de cette nation.

On n'auroit rien à regretter, ſi les Auteurs ſacrés contemporains des Phéniciens, étoient entrés dans un plus grand détail à leur ſujet. Ils nous indiquent, il eſt vrai, les noms de leurs principaux Dieux, mais ils n'en déterminent point la nature. Je ſuis perſuadé néanmoins qu'en les étudiant avec attention, on en tireroit plus de lumières qu'on n'a fait juſqu'à préſent; & c'eſt à quoi je me ſuis principalement attaché. Je mettrai à profit les travaux de ceux qui m'ont précédé, mais j'enviſagerai ſouvent les objets ſous un autre aſpect; & par ce moyen je me flatte que ce Mémoire ne ſera rien moins qu'une redite.

J'ai ſur-tout les plus grandes obligations à M. l'abbé Mignot. Il a bien voulu me communiquer les Mémoires ſur les Phéniciens qu'ils a lûs à l'Académie, & dont pluſieurs traitent de la religion de ce peuple. Je ne connois aucun ouvrage

où le système Phénicien soit mieux analysé. Ses recherches m'épargnent un travail infini. Mais quoiqu'en général nos idées soient à peu-près les mêmes, je prendrai la liberté de le contredire quelquefois. Ce n'est que par ces disputes amiables que la vérité s'éclaircit & triomphe. Nos lecteurs avertis que nous ne sommes pas toujours d'accord, comparent nos Mémoires respectifs, & se décident en connoissance de cause.

Je diviserai ce Mémoire en quatre parties. Je remonterai dans la première jusqu'à l'origine de l'idolâtrie Phénicienne; j'en fixerai la date, & je montrerai ce qu'elle avoit de commun avec l'idolâtrie des autres nations dans les temps les plus reculés.

Dans la seconde partie, je tâcherai d'expliquer la nature particulière de l'idolâtrie Phénicienne, relativement aux Dieux considérés dans leur état essentiel, c'est-à-dire comme Gouverneurs de l'Univers.

J'examinerai dans la troisième, si les Phéniciens ont admis des Dieux-hommes; quels étoient ces anciens hommes dont ils ont fait des Dieux; & si dans cette déification ils ont procédé par la voie de l'Apothéose, ou par celle de la Théophanie.

Enfin je considérerai dans la quatrième, les nouvelles Théophanies admises par les Phéniciens & d'autres Orientaux; & par-là je déterminerai de plus en plus la nature des anciennes Théophanies.

PREMIÈRE PARTIE.

Origine de l'Idolâtrie Phénicienne.

Tous les peuples de la Terre ont conservé pendant quelque temps la religion de Noé leur père commun, & ne s'en sont écartés que peu-à-peu, & presque sans s'en apercevoir. On n'abandonne pas aisément des principes sucés avec le lait, à moins que quelque cause extraordinaire n'oblige en quelque sorte d'y renoncer.

Nous ne voyons rien dans les premiers ſiècles après le Déluge, qui puiſſe avoir opéré ce changement ſubit dans les idées religieuſes. Les premiers deſcendans de Noé, frappés encore du terrible évènement dont ils étoient en quelque ſorte témoins, ne purent en perdre ſitôt le ſouvenir.

Mais les hommes ſont naturellement ſuperſtitieux. Sous prétexte de perfectionner la Religion, on voulut y joindre les ſpéculations de quelques contemplatifs, & des cérémonies plus capables que les anciennes de concilier la faveur du Ciel. Peu-à-peu on perdit de vue les grands principes de la Religion primitive; on y ſubſtitua des puérilités; & c'eſt ainſi qu'elle dégénéra par degrés, au point de devenir méconnoiſſable, ſans qu'il y ait jamais eu perſonne qui de propos délibéré ait conçu le projet de la changer.

Les Chaldéens furent les premiers auteurs de l'altération; & c'eſt pour cette raiſon que Dieu voulant s'attacher un peuple qui conſervât la pureté du culte, fit ſortir Abraham du milieu d'eux. Quoique Moyſe n'exprime pas ce motif, on ne peut néanmoins le révoquer en doute, puiſqu'il eſt certifié par Joſué. *Vos pères*, dit-il aux Iſraëlites, *Tharé père d'Abraham & de Nachor, ont autrefois habité au-delà du fleuve, & ils ont adoré des Dieux étrangers; mais j'ai retiré Abraham votre père de ce pays, &c.* La même choſe eſt atteſtée par Achior, dans ſon diſcours à Holopherne. Ainſi il doit paſſer pour conſtant que les Chaldéens étoient pervertis dès le temps d'Abraham.

Joſ. XXIV, 2.

Judith. V, 7, &c.

On ne peut guère douter que ces Dieux étrangers, admis par les Chaldéens, ne fuſſent le Soleil, la Lune & les étoiles. *Contemplant la forme de l'Univers, dont ils admiroient l'ordre & la beauté, ils furent ſaiſis d'étonnement à la vue du Soleil & de la Lune; ils regardèrent ces deux aſtres comme des Divinités principales & éternelles. Ce ſont*, dirent-ils, *les Dieux qui gouvernent le monde, qui entretiennent la viciſſitude des ſaiſons, dont le retour fixe fait l'harmonie de l'Univers.*

Diod. de Sic. l. I, init.

C'eſt ainſi que Diodore de Sicile fait raiſonner les Égyptiens; & ſes paroles peignent encore mieux la diſpoſition des Chaldéens, les plus grands & les plus anciens contemplateurs

des aſtres. Telle eſt l'origine de l'Idolâtrie dans le monde; l'eſtime & l'admiration du Soleil & de la Lune. On les regardoit comme les miniſtres du Très-Haut, l'écoulement de ſa ſubſtance, le tabernacle de ſon habitation, le canal de ſes bienfaits & les gouverneurs du monde. En conſéquence, on crut leur devoir des honneurs religieux, ou plutôt joindre leur culte à celui du Dieu ſuprême, qu'on regardoit toujours comme le formateur de l'Univers & l'auteur de toutes choſes.

A ces nouveaux Dieux, les Chaldéens joignirent de petites ſtatues conſacrées, auxquelles ils attribuoient une efficace merveilleuſe, & dans leſquelles ils s'imaginoient que la Divinité venoit faire ſa réſidence. L'Écriture ſainte les déſigne ſous le nom général de *Theraphim.* Les Savans ont beaucoup raiſonné ſur la forme de ces petites figures, & ſur l'uſage qu'on en faiſoit. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que dans ces premiers temps, on croyoit pouvoir allier le culte qu'on leur rendoit, avec celui du Dieu ſuprême. Nous en avons un exemple frappant dans Laban, beau-père de Jacob, qui faiſoit beaucoup de cas de ces *Élohim,* & qui néanmoins adoroit *Jehovah* le Dieu de ſes pères, & juroit en ſon nom.

Gen. XXXI.

Josèphe & d'autres écrivains attribuent cette innovation au fameux Ninus. Ils racontent en détail les diſputes d'Abraham avec les novateurs, & les perſécutions qu'il éprouva de leur part. Je ne crois pas devoir m'y arrêter, parce que Moyſe n'en dit rien.

Abraham, après avoir ſéjourné quelque temps dans la Méſopotamie, où les nouvelles erreurs n'avoient pas encore pénétré, reçut ordre de paſſer dans la terre de Chanaan, comme dans un lieu de ſûreté.

En effet, le Patriarche fut très-bien reçu dans ce pays; on l'y reſpecta même, lorſqu'il y fut connu: on le regardoit comme un Prophète, & comme un homme ſingulièrement chéri de Dieu. *Vous êtes parmi nous un prince d'Élohim,* lui diſoient les Hethéens. Il fit des alliances & des traités avec eux: le nom de Dieu y étoit employé, ſelon la religieuſe pratique des anciens temps; & l'on ne voit pas que de part & d'autre

[illegible] XXIII, 6.

on invoquât des Dieux différens *(a)*. L'auteur de la Genèse, qui ne dissimule point les vices des peuples de Phénicie, (des habitans de Sodome par exemple), auroit-il tû les vices de leur religion, s'il y en eût eu pour-lors? Le même Moyse ne releve-t-il pas en détail les erreurs énormes dont elle fut infectée depuis?

On doit juger de la religion des peuples de Phénicie par celle d'Abimélech l'un de leurs Princes. Or Abimélech avoit le même Dieu qu'Abraham. C'est Dieu qui révèle au roi de Gérare, que l'étranger étoit un Prophète: c'est lui qui lui pardonne le crime involontaire qu'il avoit été sur le point de commettre: c'est lui à qui Abraham offre des sacrifices pour le salut du Prince & de sa maison; sacrifices auxquels il n'est pas douteux qu'Abimélech ne se soit uni. Ce Prince paroît avoir une ame religieuse, & même être initié dans les visions divines. *Adonaï*, dit-il à Dieu qui le menaçoit de mort, *punirez-vous un peuple innocent!....* *Je sais*, lui dit Dieu, *que vous avez agi avec un cœur simple, c'est pour cela que je vous ai préservé de pécher contre moi.*

Gen. XX.

Ibid.

Mais ce qui tranche toute difficulté à cet égard, c'est la conduite que tint le Patriarche envers Melchisédech. Ce roi de Salem étoit en même temps Grand-prêtre du Dieu *Très-haut (El-Elion)*, c'est-à-dire qu'il étoit le Souverain Pontife de tout le pays. Abraham, quoique Prêtre dans sa famille, le reconnut en cette qualité, se soumit à lui, lui offrit la dixme des dépouilles prises sur les ennemis des Phéniciens; & Melchisédech le bénit au nom du Dieu *Très-haut, maître du Ciel & de la Terre.* Dira-t-on que ce Pontife, que S.t Paul nous donne pour la vive figure de Jésus-Christ, étoit un Prêtre des faux Dieux? que ce Sacerdoce auguste, supérieur à celui d'Aaron, étoit souillé dans son objet & dans ses cérémonies? Le culte Phénicien étoit donc encore dans toute sa pureté,

Id. XIV.

(a) *Abimélech, accompagné de Phicol, Général de son armée, dit à Abraham: Dieu (Elohim) est avec vous dans tout ce que vous faites; jurez-moi donc par Elohim que vous accomplirez tout ce que vous m'aurez promis.* Gen. XXI, 22, 23.

& le père des Croyans l'atteste authentiquement, en y participant dans la circonstance la plus frappante; car il faut remarquer que l'assemblée étoit nombreuse. Non-seulement les Phéniciens alliés d'Abraham, mais encore le roi de Sodome, les Princes de cette vallée, & leurs sujets sauvés de la captivité, assistèrent au sacrifice national; & Abraham jura au roi de Sodome, *par le Dieu Très-haut, maître du Ciel & de la Terre*, c'est-à-dire par le Dieu qu'ils venoient tous d'invoquer par le ministère du pontife Melchisédech, qu'il ne retiendroit pas un seul fil des dépouilles arrachées à l'ennemi commun.

Le Patriarche ayant été obligé d'aller en Égypte, parce qu'il y avoit une disette dans la terre de Canaan, les Égyptiens communiquèrent librement avec lui, & Dieu révéla à Pharaon que Sara étoit la femme de l'étranger, & non simplement sa sœur. On voit par-là que les Égyptiens, non plus que les Phéniciens, n'avoient pas encore dégénéré de la Religion primitive. Il n'en étoit plus de même du temps de Joseph, où les Égyptiens regardoient les Hébreux comme une Nation impure. C'est que le roi Syphis, antérieur à Joseph, mais postérieur à Abraham, avoit introduit des superstitions dans le culte égyptien.

Gen. XII.

Il est vrai qu'Abraham voulant marier son fils, défendit sévèrement à son Intendant de confiance de lui amener une fille de la race de Canaan, & lui fit promettre avec serment qu'il en iroit chercher une dans la portion de sa famille qui étoit restée en Mésopotamie. Cette opposition du saint Patriarche pour une alliance de cette nature, ne prouve point du tout que la manière de penser des Cananéens fût défectueuse; mais Dieu lui avoit révélé que ce peuple seroit rejeté pour ses crimes & son apostasie. Eut il été décent qu'il eut uni son fils, l'unique héritier des promesses, avec une race maudite?

C'est dans cette vue prophétique qu'Isaac défendit à son fils Jacob de prendre une femme de ce pays, & lui ordonna d'aller dans la famille de sa mère. Si la Religion actuelle des Phéniciens eût été le motif de cette défense, Isaac n'auroit pas

[illegible]

pas souffert qu'Ésaü prît pour femmes deux filles Héthéennes. Il est vrai que Rébecca ne les aimoit point : *La vie m'est à charge*, disoit-elle à son mari, *à cause de ces filles de Heth. Si Jacob se marie avec une fille de ce pays-ci, je ne pourrai pas y survivre.* M. l'abbé Mignot croit voir dans ces paroles l'idolâtrie des Héthéens. Mais pourquoi Rébecca n'auroit-elle pas allégué cette raison tranchante? Je crois que ces femmes étoient hautaines, contrariantes; qu'elles aimoient le luxe & la parure, & qu'elles n'avoient rien de cette piété tendre & de cette antique simplicité qui étoit l'apanage de la famille d'Abraham. Cette différence de mœurs & de caractères ne pouvoit que répandre l'amertume dans l'ame de Rébecca. Je le répète: Isaac n'auroit pas souffert qu'Ésaü s'alliât avec des Idolâtres, ou du moins que ses belles-filles eussent persévéré dans ce culte profane.

Gen. XXVII, 46.

Eh, pourquoi voudroit-on que les Héthéens eussent une autre Religion que celle d'Abimélech *(b)*, roi de Gérare, si pénétré de la crainte de Dieu, qu'il frissonnoit à la seule pensée qu'un de ses sujets auroit pu commettre un adultère sans le savoir? Ce Prince vint quelque temps après, accompagné de ses deux Ministres, pour faire une étroite alliance avec Isaac. *Nous avons vu*, dirent-ils, *que Jehovah étoit avec vous, que vous êtes le béni de Jehovah: c'est pourquoi nous avons dit, allons faire alliance avec lui & confirmons-la par le serment.* Abimélech & son peuple n'avoient donc point d'autre Dieu & d'autre Seigneur que celui qui combloit Isaac de ses grâces; & c'étoit par ce Dieu unique que, de part & d'autre, on rendoit les Traités inviolables.

Ibid. XXVI, 10.

Ibid. 26 & 5.

La famille de Nachor n'avoit pas non plus d'autre Dieu que le Dieu d'Abraham; on ne peut en douter en lisant la négociation d'Éliézer pour obtenir Rébecca. Ce serviteur zélé raconte à Bathuel & à Laban son fils les merveilles que *Jehovah*

Ibid. XXIV.

(b) Cet Abimélech étoit apparemment le fils de celui qui avoit enlevé Sara. *Abimélech* signifie *père-roi*. Il ne seroit pas surprenant que les rois de Gérare se fussent approprié ce nom respectable, comme les rois d'Égypte celui de Pharaon.

avoit opérées en faveur de son maître, & la manière toute miraculeuse dont Dieu avoit dirigé son voyage. A ce récit Bathuel & Laban, qui avoient déjà reconnu Éliézer pour un homme béni de *Jehovah*, s'écrièrent que la volonté de *Jehovah* étoit manifeste, & qu'ils n'avoient rien à y opposer.

Gen. XXIV, v. 31, 50.

Rébecca devenue belle-fille d'Abraham, n'eut pas besoin de réformer sa croyance; nouvelle Sara dans la maison de son beau-père, elle fit bien voir qu'elle avoit sucé avec le lait les sentimens religieux dont elle étoit animée. Il paroît même que Dieu se révéloit à elle de préférence à son mari; car ce fut à Rébecca, & non à Isaac, que Dieu découvrit le grand mystère de l'élection de Jacob. Cette femme, pleine de foi, ne perdit jamais de vue cette disposition de la Providence. Ce fut elle qui inspira à son fils bien-aimé le dessein d'enlever à son frère la bénédiction dûe à la primogéniture; & comme Jacob hésitoit, dans la crainte d'encourir la malédiction de son père, sa mère le rassura en lui disant : *que cette malédiction tombe sur moi, mon fils, mais faites ce que je vous dis.* Elle étoit bien sûre du succès. Isaac ne connut le mystère qu'après l'evènement; les yeux de son ame furent ouverts: admirant la profondeur des desseins de Dieu, il sacrifia son inclination naturelle.

Ibid. XXV.

Ibid. XXVII, 13.

Ibid. 33.

Rébecca n'eut pas de peine à lui faire comprendre que l'héritier des promesses ne devoit pas s'allier dans une nation dévouée à la malédiction. Jacob fut envoyé en Mésopotamie. Sa mère croyoit sans doute que la foi s'étoit conservée pure dans sa famille. Elle se trompoit; les nouveautés Chaldéennes s'y étoient glissées, & Laban son frère en étoit infecté; non qu'il eût abandonné le Dieu de ses pères, mais il y joignoit le culte, au moins très-superstitieux, de certaines statues appelées *Téraphims.* Ayant atteint Jacob qui s'enfuyoit vers le pays de Canaan, il se plaignit amèrement de ce qu'il avoit enlevé ses filles & ses petits-enfans sans lui donner le temps de les embrasser, & ajouta avec chaleur qu'il avoit même volé ses *Téraphims.* Jacob, ne sachant pas que ses femmes étoient coupables de ce vol, nia le fait hardiment; & Laban, fort

Ibid. XXXI.

attaché à ces petites idoles, fit des perquisitions très-inutiles dans les bagages de son gendre.

Cependant il n'avoit pas d'autre Dieu que celui de Jacob, on le voit par l'alliance qu'ils contractèrent ensemble en se séparant, & qui fut confirmée par serment : *Que le Dieu d'Abraham,* dit Laban, *& le Dieu de Nachor, le Dieu de leur père soit notre juge. Or Jacob jura par celui que craignoit Isaac son père. Per timorem patris sui Isaac.*

Gen. XXXI, 53.

Ce verset a besoin de quelque explication. 1.° Laban ne jure point par les *Téraphims*, mais par un Dieu unique & souverain. 2.° Ce Dieu est en même temps le Dieu d'Abraham & le Dieu de Nachor. Ce ne sont pas deux Dieux différens dans l'idée même de Laban.

3.° Nous voyons cependant que tous deux s'approprient ce Dieu unique, eu égard aux révélations & aux faveurs que chacun en avoit reçues; & par cette raison Dieu étoit bien plus particulièrement le Dieu de la race d'Abraham que des autres familles; & cela étoit avoué de tous ceux qui connoissoient la protection singulière dont Dieu honoroit cette race. Aussi l'Auteur sacré, après avoir dit simplement que Dieu apparut la nuit à Laban, pour lui défendre de faire aucun mal à son gendre, lui fait dire ensuite à Jacob : *J'ai assez de force pour vous faire du mal; mais le Dieu de votre père me dit hier, prenez bien garde de rien dire d'offensant à Jacob.* Et Jacob, en répondant, adopte cette appropriation : *Si le Dieu de mon père, le Dieu d'Abraham & qu'Isaac révère, n'avoit été pour moi, vous me renverriez à présent dénué de tout; mais Dieu a regardé mon affliction & le travail de mes mains, & il vous a arrêté cette nuit par ses menaces.* C'est que dans cette occasion Dieu s'étoit ouvertement déclaré pour la famille d'Abraham & d'Isaac, contre la famille de Nachor; & c'est ce dont Laban lui-même est forcé de convenir.

Ibid. 29.

Ibid. 42.

Au reste, nous avons des exemples incontestables qui prouvent que c'est dans ce sens qu'il faut entendre ce langage de l'Écriture. Dieu dit à Moyse : *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob.* Moyse & toute la nation des Hébreux

n'ayoient pas un autre Dieu. Élizée ayant frappé les eaux du Jourdain avec le manteau d'Élie, & voyant qu'elles ne se partageoient pas en deux, s'écrie : *Où est donc maintenant le Dieu d'Élie!* Est-ce que le Dieu d'Élie n'étoit pas aussi le Dieu d'Élizée ?

IV. Reg. II, 14.

4.° Jacob étoit assurément très-opposé au culte des *Téraphims ;* cependant on ne voit pas que la différence de sentimens ait causé aucune altercation entre le beau-père & le gendre, pendant vingt ans ou environ que celui-ci demeura en Mésopotamie. Laban jouissoit chez lui de toute l'autorité de chef de famille, qui étoit très-grande alors, & ne paroissoit pas d'humeur à se laisser conduire. Jacob se contentoit donc d'instruire les siens, & de ne prendre aucune part à ce culte superstitieux. Mais il n'y a pas de doute qu'il ne s'unît à toute la maison dans les fêtes religieuses, dans les sacrifices que l'on offroit au *Dieu Très-haut*, & dont Laban, comme Prêtre, étoit le Ministre. Dans le fond Jacob & Laban avoient la même Religion, quoique ce dernier l'altérât par des opinions & des pratiques condamnables. Un Chrétien dont la foi est pure & sublime, ne rompt point de communion avec des Chrétiens peu instruits, quand même ils seroient infectés d'opinions dangereuses, attachés à des dévotions puériles, que l'on ne peut disculper de superstition, quoiqu'on soit obligé de les tolérer pour le bien de la paix.

Mais Jacob devenu chef de famille, ne pouvoit plus fermer les yeux sur ce qui pouvoit altérer la pureté du culte de Dieu parmi les siens. Il ne savoit pas que Rachel eût enlevé les *Téraphims* de son père ; il pouvoit croire que fidèle à ses instructions, elle n'avoit plus d'attache à ces espèces de Dieux étrangers : mais lorsqu'il s'aperçut que sa maison en étoit remplie, il ordonna à ses gens de s'en défaire & de se purifier, pour se préparer au sacrifice solennel qu'il alloit offrir à Béthel, en action de grâces de son retour. Ses gens lui obéirent ponctuellement ; ils lui remirent ces petites idoles avec les pendans d'oreilles dont elles étoient ornées ; & Jacob enterra le tout sous un térébinthe, derrière la ville de Sichem.

Gen. XXXV, 2, 4.

Comme cela ſe paſſoit peu après la dévaſtation de cette ville, on croit aſſez communément que ces idoles faiſoient partie des dépouilles que les enfans de Jacob en emportèrent; mais cette ſuppoſition me paroît gratuite. Si Rachel elle-même avoit dérobé les *Teraphims* de ſon père, il n'eſt pas douteux que ſes gens, moins inſtruits, n'en euſſent apporté de la Méſopotamie. D'ailleurs, lorſque les enfans de Jacob parurent conſentir à donner Dina leur ſœur au fils du roi de Sichem, ils ne proposèrent point à ces Princes de renoncer au culte des idoles, & de n'adorer que le Dieu d'Abraham, mais ſeulement de ſe ſoumettre, avec tout leur peuple, à la loi de la Circonciſion; ce qui prouveroit qu'il n'y avoit rien de défectueux dans leur croyance ſpéculative. Ainſi l'on eſt bien fondé à croire que du temps de Jacob, les Phéniciens n'étoient pas encore tombés dans l'idolâtrie.

Gen. XXXIV.

Je ne doute point que la demeure des Patriarches dans leur pays, n'ait beaucoup contribué à les en préſerver. Ils voyoient au milieu d'eux, des étrangers reſpectables qui, bien loin de leur faire aucun tort, ne cherchoient qu'à leur rendre ſervice. Cette famille devenue très-puiſſante par le grand nombre de ſes ſerviteurs & de ſes troupeaux, auroit pu bâtir une ville, s'emparer d'un canton & ſe rendre redoutable à ſes voiſins; elle n'en eut pas la penſée. Se regardant toujours comme étrangère, elle habitoit ſous des tentes, dans des terreins vagues, ſur leſquels les Princes du pays n'avoient aucune prétention. Avoit-elle quelque choſe à leur demander, c'étoit par la voie de la ſupplication, & elle ne vouloit rien recevoir qu'en payant exactement. Son opulence ne donnoit point de jalouſie, parce qu'elle étoit viſiblement l'effet d'une protection ſingulière de Dieu. Les Phéniciens ne pouvoient ſe laſſer d'admirer la piété & la ſimplicité de mœurs qui régnoient dans cette famille: trop heureux s'ils euſſent pu l'imiter! Mais on voit que dès ce temps-là ils étoient déjà ſingulièrement dépravés. Au reſte, ils regardoient Abraham, Iſaac & Jacob comme des amis de Dieu, des favoris du *Très-haut,* des Prophètes. Ils n'ignoroient pas que ces grands hommes avoient

un commerce intime avec le Ciel, qu'ils étoient souvent honorés des visites angéliques, que leur foi étoit récompensée par des prodiges. Abraham, Isaac & Jacob vivoient familièrement avec eux. Ayant le même langage, ou à peu-près, ils ne pouvoient manquer de leur parler de Dieu, de sa puissance, de sa providence, de sa bonté pour les hommes. Les entretiens des anciens peuples étoient montés sur un ton religieux: on voyoit Dieu par-tout, en tout, & même dans les évènemens les plus naturels. Par quelle raison les Phéniciens se seroient-ils écartés de la pure religion de Noé, lorsque tout ce qu'ils avoient sous les yeux ne servoit qu'à les y confirmer?

Je ne voudrois pourtant pas assurer que leur foi ne se soit pas affoiblie pendant la vie de Jacob. Ses enfans qui n'avoient pas hérité de la sainteté de leurs pères, étoient plus craints par les Phéniciens qu'ils n'en étoient aimés. Mais comme je ne vois rien qui nous indique cette corruption de la religion Phénicienne, on ne risque rien d'en placer le commencement à la retraite de Jacob & de sa famille en Égypte. Alors les Phéniciens destitués de ce qui pouvoit les retenir, purent prèter l'oreille aux insinuations des Chaldéens & des Égyptiens, avec qui l'on ne peut douter qu'ils n'eussent des communications. Mais s'ils commencèrent plus tard à se pervertir, ils avancèrent à pas de géant, & passèrent bientôt au-delà des leçons de leurs maîtres. Quoi qu'il en soit, ce fut à peu-près pendant le séjour des Hébreux en Égypte, que l'idolâtrie s'introduisit en Phénicie, & s'établit d'une manière stable dans tout l'Orient. Jetons un coup d'œil sur cette grande révolution. C'est un effet qui provient de la même cause. Le systême religieux de tous ces peuples étoit le même, à quelques nuances près: il faut l'envisager en gros, pour le suivre dans ses divisions.

Lorsque Joseph fut emmené en Égypte, il y trouva sans doute l'ancienne Religion altérée par les spéculations du roi Syphis, mais non pas au point qu'on y méconnût le Dieu seul Créateur du Ciel & de la Terre. On continuoit de l'adorer avec les cérémonies & les formules de prières transmises par

les anciens Patriarches. Les opinions étoient erronées : on avoit un profond respect pour le Soleil, la Lune & les Génies célestes : chacun, selon son caprice, les honoroit d'un culte particulier ; mais le culte public étoit intact.

Il faut bien le supposer, ou soutenir que Joseph ne prioit Dieu que dans son oratoire, & condamnoit hautement toute la religion Égyptienne : car on ne se persuadera jamais que ce Patriarche si saint & si favorisé de révélations divines, ait été capable de prendre part à des cultes idolâtriques. Mais il n'est nullement vraisemblable que Joseph, premier Ministre d'État, gendre du Prêtre d'Héliopolis, ait rompu toute communication religieuse avec la nation qu'il gouvernoit. Nous en voyons une preuve dans les funérailles de Jacob, où l'on observa le rit Égyptien. Cette cérémonie n'étoit pas purement civile : on ne peut guère douter que le nom de Dieu n'y fût invoqué, & qu'on ne lui offrît quelques sacrifices. Dans cette occasion mémorable, Joseph, outre sa famille, étoit accompagné de ce qu'il y avoit de plus grand dans l'Égypte.

Gen. L.

Nous voyons d'ailleurs que le Dieu de Joseph étoit reconnu par Pharaon pour le suprême dispensateur de tous les évènemens. Lorsque Joseph fut introduit devant ce Prince qui cherchoit un interprète de ses songes, il lui dit : *Ce sera Dieu, & non pas moi, qui rendra au Roi une réponse favorable.* Et encore : *Dieu* (Elohim) *a montré à Pharaon ce qu'il fera dans la suite.*

Ibid. XLI, 16, 25.

Joseph ayant ensuite donné au Roi un conseil salutaire, pour prévenir les années de stérilité, Pharaon dit à ses Ministres : *Où pourrions-nous trouver un homme comme celui-ci, qui fût aussi rempli de l'esprit de Dieu !*

Ibid. 38.

Pharaon ajoute : *Puisque Dieu* (Elohim) *vous a fait voir tout ce que vous nous avez dit, &c.* Si Pharaon & Joseph n'eussent pas eu le même Dieu, le Prince auroit dû dire à Joseph : Puisque *votre* Dieu vous a fait voir tout ce que vous nous avez dit ; & non pas, *puisque Dieu.* Si la pluralité des Dieux eût été dès-lors établie, le roi d'Égypte n'auroit pas ignoré que Joseph n'ayant point invoqué le Dieu Égyptien,

Ibid. 39.

ne pouvoit en avoir reçu des révélations: par conséquent, le Dieu dont parle Pharaon, n'est point Osiris, ni aucun des Génies particuliers; mais le Dieu de Joseph, ou plutôt celui que tout l'Univers adoroit encore comme le Très-haut, le Tout-puissant, l'Ordonnateur suprême de tous les évènemens.

Cet état mitoyen où l'Égypte flottoit, sans être parfaitement orthodoxe, ni totalement idolâtre, nous peint la religion de presque tout l'Orient. J'en trouve la preuve dans un endroit du livre de Job que j'ai souvent cité, & que je crois devoir encore transcrire ici. Job rendant compte de sa conduite passée, met le péché suivant entre ceux qui peuvent rendre l'homme coupable. *Si j'ai*, dit-il, *adoré le Soleil dans son grand éclat, & la Lune, lorsqu'elle avançoit avec majesté; si mon cœur a été alors séduit en secret, & si j'ai porté ma main à ma bouche pour la baiser; ce seroit-là un crime capital, car j'aurois renoncé le Dieu très-haut.*

Job. XXXI, 26, 27, 28.

Il résulte de ce texte, 1.° qu'au temps de Job, qui répond, selon quelques Interprètes, à celui dont nous nous occupons, il y avoit en Arabie beaucoup de personnes, & même des plus distinguées, qui rejetoient les innovations Chaldéennes, & qui faisoient profession de maintenir le culte exclusif du Dieu très-haut.

2.° Que le nombre de ceux qui s'étoient laissé gagner, étoit très-grand, & sans doute le plus considérable; que leur exemple étoit séducteur, & qu'il étoit difficile en voyant avec quel éclat & quelle majesté le Soleil & la Lune s'avançoient dans le ciel, de ne leur pas donner quelque marque de vénération: c'étoit alors une tentation à laquelle il y avoit du mérite à résister. Quoi, disoient les hommes de ce temps-là, le Soleil qui nous éclaire, ne nous verroit point! cet astre qui règle les saisons, qui donne à nos corps une chaleur salutaire, qui répand la vie & la fécondité dans la Nature, seroit destitué de pouvoir & de vertu! Cette Lune dont la lumière paisible tempère l'ardeur éblouissante de l'astre du jour, qui nous met en état de faire pendant la nuit, des voyages impratiquables pendant la grande chaleur, ne seroit pas une Divinité

Divinité tendre qui vient ſuppléer à nos beſoins! N'eſt-il pas viſible que le Très-haut a placé ces deux êtres bienfaiſans au-deſſus de nos têtes, pour régner dans le Ciel & gouverner la Terre? Il y auroit de l'ingratitude à ne leur pas témoigner notre reconnoiſſance.

Mais, repliquoient les orthodoxes, ne voyez-vous pas que prodiguer des adorations à ces belles créatures, c'eſt renoncer au *Très-haut!* Le culte que nous lui devons, eſt tellement excluſif que le partager, c'eſt l'anéantir. Job ne développe pas ce raiſonnement, parce qu'il parloit à des amis éclairés, qui en ſentoient toute la force. Ils avoient, comme lui, conſervé la foi d'Iſmaël & d'Abraham.

Mais les novateurs chicanoient ſur la juſteſſe de la conſéquence. Nous n'oublierons jamais, diſoient-ils, le culte que nous devons au Très-haut, & nous le lui rendrons fidèlement, à l'exemple de nos pères. Nous ſavons qu'il eſt le ſuprême Auteur de toutes choſes, que c'eſt de lui que nous viennent tous les biens; mais pourquoi n'honorerions-nous pas les canaux par leſquels il nous tranſmet ſes bienfaits? Dieu, concentré en lui-même, ne ſe rend viſible que par l'éclat du Ciel où il réſide. Le Soleil eſt ſon trône, & le trône de Dieu eſt digne de reſpect. Il a confié le gouvernement du monde aux Génies qui ſont ſes enfans, & c'eſt par eux qu'il nous fait parvenir ſes ordres. Si nous honorons les enfans & les miniſtres des Rois, qui ſont des hommes comme nous, à combien plus forte raiſon devons-nous honorer les enfans & les Miniſtres du *Très-haut!*

C'eſt ainſi que les novateurs ſe défendoient; & l'on s'aperçoit aiſément que le mal prenoit ſon origine dans la trop haute idée qu'ils avoient de l'excellence des Aſtres. Moyſe coupe court à de pareilles ſubtilités par ces paroles tranchantes: *Prenez garde qu'élevant vos yeux au Ciel, & voyant le Soleil, la Lune & tous les Aſtres, vous ne tombiez dans l'illuſion & dans l'erreur, & que vous ne rendiez un culte à ces objets que* Jehovah, *votre* Elohim, *a faits pour le ſervice de toutes les Nations qui ſont ſous le Ciel. Shemesh,* nom propre du Soleil en hébreu,

Deuter. IV, 18.

ſignifie à la lettre *un ſerviteur ;* & c'eſt à ce ſens que Moyſe fait alluſion. Un Iſraëlite, en prononçant le nom du Soleil, étoit prémuni contre le culte profane de cet aſtre : car ſi le Soleil & la Lune ne ſont que les ſerviteurs des hommes, on ne peut ſans baſſeſſe leur rendre des honneurs. Ils ſont miniſtres de Dieu, ſans doute ; mais leur miniſtère eſt ſervile : & qui jamais peut être tenté d'adorer un eſclave?

Le raiſonnement de Job fut juſtifié par l'évènement. Le milieu que les novateurs ſe flattoient de tenir n'étoit pas tenable. Trop fortement occupés des nouveaux Dieux ſubalternes qu'ils s'étoient formés, ils oublièrent bientôt le premier Auteur de toutes choſes. Dieu devint à leur égard comme ces Monarques inviſibles de l'Orient, qui renfermés dans leur palais, s'occupoient de leurs plaiſirs, ne donnant tout au plus qu'un ſoin général à leurs vaſtes États, & laiſſant à leurs Miniſtres les détails qu'ils croyoient au-deſſous de leur grandeur. Qui pouvoit entreprendre de pénétrer juſqu'au Souverain? Il n'étoit pas même donné à tous les ſujets d'aborder les Miniſtres du premier rang.

Ce fut ſur ce modèle que les novateurs ſe formèrent l'idée du Dieu ſuprême. Quoi, diſoient-ils, le Monarque de l'Univers étendroit ſa Providence ſur les plus minces évènemens ! il s'appeſantiroit ſur de petits détails, dont les hommes un peu au-deſſus des autres auroient honte de s'occuper ! Non, non : élevé au-deſſus de tous les Cieux, il y jouit d'une immuable & paiſible félicité, dont rien ne peut le diſtraire. Croirons-nous qu'attentif aux actions des foibles mortels, & perçant juſqu'au plus ſecret de leurs penſées, il les ſuit à chaque pas, pour tenir un regiſtre exact de chaque mouvement de leur cœur ! Ses ſoins minutieux s'étendront-ils ſur les animaux, ſur chaque inſecte, ſur chaque plante? Un grain de pouſſière, un brin de paille, une goutte d'eau ne ſeront-ils dérangés que par ſon ordre exprès?

Mais, d'ailleurs, s'il ſe mêle immédiatement de tout, comment pourra-t-on juſtifier ſa Providence? Les biens & les maux en tout genre ſont confondus : le déſordre domine

dans l'Univers. Dieu prend-il plaisir à gâter lui-même son propre ouvrage? S'il pouvoit empêcher le mal qu'il souffre, ce seroit manque de bonté: si le mal arrive malgré lui, c'est faute de pouvoir. Mais la bonté & la puissance de Dieu sont sans bornes.

Tels devoient être les raisonnemens des anciens peuples *(c)*, lorsqu'ils se mirent à philosopher : raisonnemens populaires qui viennent naturellement à l'esprit de quiconque se mêle un peu de penser, & contre lesquels la raison seule seroit un foible rempart, si la révélation, en nous élevant au-dessus de la sphère des choses terrestres, ne nous faisoit entrevoir un ordre plus sublime & plus profond des desseins de Dieu. Mais la révélation ne parloit plus qu'obscurément aux peuples que Dieu avoit abandonnés à eux-mêmes, & par conséquent les raisonnemens que j'ai touchés devoient leur paroître des démonstrations.

On n'en concluoit pas néanmoins que Dieu, après avoir formé le Monde, le laissât aller au hasard. Bien loin de tomber dans l'irréligion, les peuples devinrent plus superstitieux que jamais. On supposa qu'après la première formation de l'Univers, Dieu s'étoit retiré dans son secret, & qu'il avoit confié le soin de son ouvrage aux Génies ses Lieutenans, dont les chefs, sans troubler son repos, lui rendoient de temps en temps un compte sommaire de ce qui se passoit de plus important. Représentons-nous ce roi de Perse que Daniel nomme Darius-Médus, qui devenu maître de Babylone & de tous les royaumes de l'Orient, *établit*, pour gouverner ses vastes États, *six vingt Satrapes, auxquels il donna l'autorité dans toutes les provinces de son empire. Il mit au-dessus d'eux trois Princes dont Daniel étoit un, afin que ces Satrapes leur rendissent compte, & que le*

Dan. VI, 1, 2.

(c) C'est ainsi, en effet, que les impies raisonnoient du temps de Job : *Dieu n'est-il pas assis au plus haut des Cieux ! regardez les Étoiles, & voyez combien elles sont élevées. Qu'est-ce que Dieu peut connoître de si loin ! comment jugeroit-il à travers une telle obscurité ! Les nuées qui le cachent l'empêchent de voir ce qui se passe parmi nous : il ne sort point de l'enceinte du Ciel.* Job. XXII, 12, 13, 14.

Roi ne fût pas fatigué de ce détail. Tel eſt à peu-près le plan ſur lequel les anciens peuples voulurent régler le gouvernement de l'Univers. On partagea les Génies *(d)* en une infinité de claſſes ſubordonnées les unes aux autres, proportionnellement à leur capacité & au pouvoir dont ils étoient revêtus. Les moindres Génies étoient prépoſés aux menus détails & bornés à de très-petits diſtricts, ſous la direction d'autres Génies ſupérieurs, qui remontant d'ordres en ordres, parvenoient enfin à ces Intelligences éminentes qui ne quittoient jamais le trône du *Très-haut,* & qui dénonçoient aux autres les volontés du Maître ſuprême.

Il y a beaucoup de vrai dans ce que je mets dans la bouche des novateurs. Il eſt certain que le nombre des Génies eſt innombrable. Daniel, pour en donner une idée, parle de milliers, de dixaines de milliers, de centaines de milliers; & Jéſus-Chriſt d'un grand nombre de légions d'Anges. Il eſt certain que ces Génies ne ſont pas tous égaux, que tous n'ont pas la même puiſſance & la même capacité, que les uns ſont ſubordonnés aux autres, & que tous reſſortiſſent à quelques-uns de plus éminens, qui ſont comme le conſeil ſtable du *Très-haut.* Il eſt encore certain que Dieu emploie ces Génies dans le gouvernement du monde; que quelques-uns d'entre eux paroiſſent attachés à certains diſtricts, & d'autres plus indépendans, & toujours prêts à ſe porter dans l'inſtant où des ordres particuliers les envoient.

VII, 10.

Matth. XXVI, 53.

Cette conformité apparente du ſyſtème païen avec les traditions primitives, eſt capable de faire illuſion. On ſeroit tenté d'excuſer le culte que les Nations prodiguoient à des Intelligences ſi puiſſantes; mais deux obſervations vont faire ſentir la différence du ſyſtème orthodoxe & du ſyſtème païen,

(d) Je prends le mot *Génies* dans le ſens le plus étendu, pour tous les Eſprits inviſibles, ſupérieurs à l'homme. Je ſais que les philoſophes Platoniciens reſtreignoient volontiers le mot de *Δαίμων*, auquel celui de *Génie* répond, aux Eſprits des ordres inférieurs; & nous en uſons ſouvent de même à l'égard du mot *Anges*, parce que le terme générique déſigne quelquefois l'eſpèce la plus infime. J'avertis que je prends toujours ces termes dans le ſens le plus général.

& l'on verra comment des vérités de fait, atteſtées par la tradition du genre humain, ont pu jeter les hommes dans les erreurs les plus monſtrueuſes.

I. Les anciens peuples ſe firent une idée trop ſublime de l'excellence & de la puiſſance des Génies. On ſavoit bien qu'ils tenoient de Dieu leur exiſtence; mais on crut qu'ils en étoient iſſus par voie de génération. On prit à la lettre le titre de *fils du Très-haut* que toute l'antiquité leur donnoit. En les regardant comme des êtres divins, c'étoit à cauſe d'eux-mêmes qu'on les reſpectoit & qu'on les honoroit, & non pas ſimplement à cauſe de l'autorité précaire que le *Très-haut* leur avoit confiée.

II. On les ſuppoſoit chargés du gouvernement du monde, à la décharge du Dieu ſuprême, à qui l'on vouloit fort ridiculement épargner cette prétendue fatigue. On le reléguoit dans le plus haut des Cieux, afin qu'il ne ſe mêlât en aucune ſorte de la conduite de ſon ouvrage. Dès-lors les Génies ſont des Maîtres & non des Miniſtres: aſſez ſemblables à ces Vice-rois que des Monarques prépoſent à des pays fort éloignés, & à qui ils ſont obligés de donner des pouvoirs illimités, pour ordonner & faire exécuter ſur le champ ce qu'ils jugeront le plus avantageux aux intérêts du maître & de la province.

Mais dans ce ſyſtème, tout commerce des hommes avec Dieu eſt intercepté: le *Très-haut* ne ſait point ce qui ſe paſſe ſur la Terre: ce n'eſt pas lui qui nous envoie les biens & les maux. Comment nos cris perceront-ils juſqu'à lui? A quoi bon lui adreſſer des prières qu'il n'entend point, lui rendre des honneurs qu'il ignore, appaiſer par des ſacrifices celui qui ne peut nous ſavoir gré de nos bonnes actions, ni déſapprouver les mauvaiſes? *Qui eſt le Tout-puiſſant, pour que nous le ſervions! Que gagnerons-nous à le prier!* C'eſt ainſi que les impies parloient du temps de Job.

Job. XXI, 15.

Cette conſéquence étoit palpable, & les anciens peuples la tirèrent ſans héſiter. Il oublièrent le Dieu ſuprême qui leur devenoit inutile, & qui ne fut plus qu'un objet de ſpéculation ſtérile pour ceux qui ſe piquoient de s'élever au-deſſus des

idées vulgaires. On se borna donc au culte des Génies; eux seuls reçurent les vœux, les prières, les actions de grâces, les adorations & les sacrifices des mortels: à eux seuls on érigea des statues, des temples & des autels: eux seuls eurent des Prêtres consacrés à leur service. De simples ministres, ils devinrent maîtres & despotes; & les hommes pensèrent assez bassement pour se croire indignes d'approcher du Dieu souverain, & pour se déclarer les esclaves de ceux qui n'étoient comme eux que de simples créatures.

Cependant on conservoit les anciennes formules de prières; on n'oublia pas les noms du vrai Dieu; on continua de célébrer les fêtes consacrées en son honneur: mais on changea d'objet; les Génies furent décorés de ces noms augustes, & reçurent les honneurs qu'on rendoit auparavant à l'Auteur unique de toutes choses. Ainsi les hommes changèrent insensiblement de religion, presque sans s'en apercevoir eux-mêmes.

Telle est la nature du Polythéisme, en tant qu'il est commun à toutes les nations payennes. Il consiste essentiellement à transférer à la créature le culte qui n'est dû qu'au Dieu créateur: c'est-là le vice radical dont il est infecté, & dont toutes les subtilités inventées depuis par ses apologistes, ne pourront jamais le justifier. Je crois en avoir saisi la véritable origine. Dire avec de prétendus Philosophes, que les premiers hommes dans l'état de Nature, étoient destitués de tout sentiment de Religion, qu'ils n'ont imaginé des Agens invisibles qu'à la vue des effets dont ils ne soupçonnoient pas les causes, que la crainte a seule introduit la croyance des Dieux, & que le Polythéisme est la première religion du monde, c'est avancer une absurdité palpable, que la raison & les monumens historiques s'accordent à proscrire.

Il n'en est pas de la connoissance de la Religion, comme des connoissances purement humaines: ces deux sortes de connoissances ont eu une marche fort différente. Les premiers hommes pouvoient être grossiers dans les arts & dans les sciences. Si la réflexion & l'expérience leur ont fait faire de ce côté-là des progrès sensibles, c'est que les arts & les sciences

humaines dépendent de l'exercice de la raiſon. La Religion au contraire, quoique conforme à la raiſon, dans ſes principes eſſentiels, ne peut devoir ſon exiſtence à une raiſon auſſi bornée que la nôtre : c'eſt une ſcience de révélation plutôt que de raiſonnement. Dieu l'a inſpirée aux premiers hommes, parce qu'ils ne pouvoient ſe la donner, & qu'elle leur étoit néceſſaire; & les hommes la conſervèrent ſaine & pure, tant qu'ils ſe continrent avec ſimplicité dans les bornes de la révélation. Mais tout fut perdu, dès que devenus raiſonneurs, ils voulurent ajuſter leur croyance avec leurs lumières philoſophiques. Les opinions religieuſes dégénérèrent & ſe corrompirent de plus en plus, à meſure que la raiſon ſe perfectionnoit dans un autre ordre; & à la honte de l'eſprit humain, la religion n'étoit nulle part plus abſurde & plus révoltante que dans les nations où les ſciences & les arts brilloient d'un plus grand éclat.

Jetons un coup-d'œil ſur la diſpoſition des eſprits, après que le changement dans les idées religieuſes eut été conſommé. Pendant que le peuple, qui ne raiſonne pas, s'abandonnoit à la folle joie & aux diſſolutions des fêtes conſacrées aux nouveaux Dieux, les Philoſophes s'applaudiſſoient d'un ſyſtème qui leur dévoiloit, à ce qu'ils croyoient, tous les myſtères de la Nature. Nous ne ſommes plus ſurpris, diſoient-ils, du mélange des biens & des maux, & des déſordres qui ſemblent menacer l'Univers d'une ruine totale. Les Génies qui le gouvernent, quoiqu'intelligens, quoique puiſſans, n'ont ni l'intelligence ni la puiſſance de leur auteur. Leurs vues ſont bornées; aucun d'eux n'embraſſe ſuffiſamment le total du ſyſtème : tout dépend néanmoins de leur concert; & ce concert peut-il être parfait entre ces Génies dont les claſſes inférieures ne renferment guère que de ſimples manœuvres? Les Chefs même ne ſont-ils pas ſujets à des mépriſes? ne peuvent-ils pas être diviſés dans leurs projets? le deſir de dominer ne peut-il pas former des partis & des factions? (Dans le ſyſtème payen, les Dieux ne ſont rien moins qu'impeccables).

Or, pendant ces temps de négligence & de dissention, la Nature brute reprend ses forces; n'étant plus suffisamment réprimée, elle n'agit plus qu'à l'aveugle. En vain les Génies tâchent de remédier aux désordres, il reste toujours quelque brèche par où les maux trouvent entrée. A force de secousses, la machine ébranlée succombera & sera ensévelie dans ses ruines, si le Créateur ne juge à propos d'y mettre ordre par lui-même.

C'est ainsi que nos Philosophes prétendoient justifier la Providence. A qui vous en prenez-vous de vos malheurs? disoient-ils. Le *Très-haut* étoit-il obligé, pour vous les épargner, de se charger d'un soin qui auroit troublé son bonheur? Pouvoit-il mieux faire que de vous confier à ses propres enfans, & de vous recommander à leur vigilance? Mais quelque zèle qui les anime, ils ne peuvent ni tout prévoir ni tout empêcher. S'il en est quelques-uns dont vous ayez un juste sujet de vous plaindre, on vous les abandonne. Vengez-vous d'eux par vos imprécations. Personne ne peut vous en savoir mauvais gré.

Voilà toute la consolation que le nouveau système pouvoit fournir aux malheureux mortels. S.t Paul avoit bien raison de peindre les Idolâtres dans un état de désespoir perpétuel: *desperantes se.* Il n'y avoit que la stupidité ou la distraction qui pût les empêcher de s'y plonger. Quelle différence d'un Juste qui souffre sous les yeux de son Dieu! Il sait que son Maître est attentif à ses peines; que rien ne lui arrive que ce qui a été déterminé par une Sagesse infinie; que le Père céleste ne le châtie que par bonté, pour le purifier de plus en plus, & le rendre digne de lui; qu'il peut d'un seul mot le préserver de ces maux ou l'en délivrer; & que s'il ne le fait pas, il l'en dédommagera avec usure dans le siècle à venir. Ces grands motifs soutiennent l'homme de bien au milieu des malheurs les plus accablans, & produisent en lui cette patience invincible que les vains raisonnemens des Stoïciens ne pourront jamais inspirer.

Qu'on me permette d'ajouter encore quelques traits au portrait

portrait du Polythéiſme naiſſant. Ces généralités, où je me livre peut-être un peu trop, ne m'écartent pas tant qu'on pourroit croire, du ſyſtème Phénicien, objet de ce Mémoire.

Comme tous les peuples avoient été principalement ſéduits par le ſpectacle que le Ciel leur préſentoit, ils s'accordèrent tous à regarder le Soleil comme le grand Roi de l'Univers; la Lune, les Planètes & les Conſtellations comme ſon cortège & les Grands de ſa Cour. Ce furent-là les grands Dieux, les Dieux céleſtes & les modérateurs du monde. Les autres Génies qui n'étoient point fixés à des lieux particuliers, ſervoient de Miniſtres aux Dieux du premier rang, pour porter leurs ordres & les faire exécuter.

Mais tous les peuples ne s'accordoient pas ſur la nature de ces Dieux céleſtes. Le Soleil, par exemple, étoit-il un Dieu proprement dit, ou ſeulement l'habitation d'un ou de pluſieurs Dieux? Cette queſtion diviſa les anciens peuples; il ſe forma deux ſyſtèmes aſſez différens, dont chacun eut des partiſans nombreux.

Les Perſes & quelques autres nations ſuivirent le premier ſyſtème, & diviniſèrent en rigueur le Soleil, les Aſtres & les Élémens; ils regardoient la Divinité comme un océan de lumière & d'un feu pur & inaltérable, & penſoient que l'Univers n'étoit animé & vivifié que par une émanation abondante de ce feu divin que Dieu avoit répandu dans la matière; & c'eſt ainſi qu'ils concevoient que Dieu eſt par-tout & qu'il fait tout dans le monde.

Dans ce ſyſtème, chaque portion de feu eſt un être particulier, une perſonne iſolée, douée d'intelligence & d'un pouvoir plus ou moins grand, ſelon que cette portion de feu eſt plus ou moins conſidérable; & comme le Soleil eſt inconteſtablement le plus grand amas de feu qui ſoit dans l'Univers, le Soleil devoit être le premier & le plus puiſſant des Dieux particuliers. Il en faut dire autant, à proportion, de la Lune & des autres aſtres. J'ai expliqué ce ſyſtème dans les Mémoires ſur la religion des Perſes.

Je ne ſuis pas ſurpris qu'il n'ait pas été du goût des Égyptiens,

des Phéniciens & des autres peuples plus occidentaux; il quelque chose de dur, & l'imagination ne s'y prête pas aisément. Pourrois-je me résoudre à regarder cette portion de feu qui me fait éprouver les plus cuisantes douleurs, comme une personne vivante, qui me voit, qui m'entend? Est-ce à lui que j'adresserai mes vœux & mes prières? Ces globes lumineux qui roulent sur ma tête, sont-ils bien propres à s'entretenir avec moi? s'approcheront-ils pour m'écouter? & que leur dirai-je, lorsqu'ils n'éclairent pas le canton que j'habite? Mais d'ailleurs que puis-je leur demander? Le Soleil arrêtera-t-il sa course ou la précipitera-t-il, selon que j'ai besoin de la lumière ou des ténèbres? retiendra-t-il ses rayons pour rafraîchir l'air que je respire, ou les prodiguera-t-il pour l'échauffer? Il est évident que ce Dieu n'est occupé que du bien général, & que très-indifférent sur les inconvéniens particuliers qui peuvent résulter d'une opération toujours uniforme, il ne se détourneroit pas d'un pas pour me faire plaisir. Mais, que dis-je, un Dieu, n'est-il pas plutôt un vil esclave, qui retenu par une chaîne de fer, est contraint de circuler éternellement dans la route qui lui est tracée, sans pouvoir s'en écarter d'un seul point? Je ne conçois point un Dieu sans liberté; & s'il en est de tels, ce ne sont pas les miens. Il me faut des Dieux plus accessibles, plus humains, qui soient attentifs à mes besoins, & qui touchés de mes prières, soient toujours prêts d'accourir à mon secours.

Croiroit-on que je ne fais que copier les raisonnemens que le bon sens seul inspiroit à deux des rois Incas? Ils s'y livroient, malgré leurs préventions, malgré les loix fondamentales de leur gouvernement, & même contre leurs intérêts. Quelle impression de pareils motifs, qui se présentent naturellement à l'esprit, ne dûrent-ils pas faire sur les anciens peuples, maîtres encore de leurs opinions, & libres de se décider dans le choix d'un système?

En conséquence, la plupart des nations s'accordèrent à ne regarder les Dieux que comme des Génies isolés, qui pouvoient se transporter à leur gré dans tous les lieux de l'Univers,

ſe raſſembler pour le conſeil, & ſe ſéparer pour l'exécution. Les aſtres & les élémens n'étoient donc pas proprement des Dieux, mais la demeure des Dieux, le ſiége de leur empire. On diſtingua les gouvernemens & les Gouverneurs; & le Soleil-dieu fut plutôt le Dieu du Soleil, que le Soleil même. Mais il n'eſt pas douteux que les Génies les plus élevés ne fuſſent prépoſés aux diſtricts les plus importans; & comme le Soleil eſt le grand reſſort de la Nature, & que de la juſte proportion de ſa poſition & de ſes mouvemens, dépend la conſervation ou la ruine de l'Univers, le Gouverneur ou les Gouverneurs de cet aſtre devoient être les premiers des Génies, & les plus éminens en intelligence & en pouvoir.

A force d'humaniſer les Dieux, pour les rendre plus acceſſibles aux hommes, on ſe les figura comme on voulut; on leur donna toutes les qualités qu'on leur deſiroit relativement à nos beſoins & à nos inclinations. On les imagina revêtus d'un corps humain, quoique ſubtil; on leur prêta, ſans exception, toutes les paſſions qui nous agitent; & le caprice qui créoit ces chimères, ne connut aucunes bornes.

Ces excès n'eurent vraiſemblablement pas lieu dans le premier établiſſement du Polythéiſme. Mais voici une ſingularité qui mérite d'être obſervée, parce qu'elle remonte à la plus haute antiquité; c'eſt que chaque nation voulut avoir ſon Dieu particulier.

On comprit aiſément que tous les Génies, occupés du ſoin de l'Univers, ne pouvoient pas être attentifs aux beſoins de chaque peuple, & moins encore de chaque homme. Falloit-il s'adreſſer à tous ces Génies en général, qui n'étoient point connus de ceux qui les auroient invoqués, & qui pour la plupart ne les connoiſſoient guère? On ſuppoſa donc que ces Génies, outre les diſtricts qu'ils avoient dans le monde, s'étoient encore partagé les peuples, pour en prendre ſoin, & pour recevoir d'eux les honneurs qui leur étoient dûs. Pour les fixer dans leur réſidence, on leur conſacra des temples, des autels & des ſtatues, où l'on croyoit qu'ils ſe rendoient

présens, au moins en certaines occasions *(e)*. C'est ce qu'on appela les *Elohim ;* terme qui signifie proprement un Dieu tutélaire, & l'objet immédiat & principal de l'adoration.

Ainsi chaque nation avoit son *Elohim* dont la domination étoit circonscrite dans les limites du pays occupé par le peuple. Chaque *Elohim* étoit censé propriétaire de son district, Roi dans le canton qui lui appartenoit : les habitans étoient ses sujets, & ne tenoient que de lui ce qu'ils sembloient avoir en propre.

Cette distinction de Dieux nationaux acheva de rompre tous les liens de confraternité entre les peuples. L'unité d'un même culte les réunissoit souvent ; & tous se croyoient obligés d'obéir à la volonté du Maître commun, lorsqu'elle leur étoit manifestée. Mais lorsque chaque nation eut son Dieu particulier, on ne se crut assujetti qu'aux ordres de son *Elohim* propre, annoncés par ses Prêtres, & l'on ne fit aucun cas de ceux que les *Elohim* voisins pouvoient donner. Lorsque Moyse dénonça à Pharaon que *Jehovah*, l'*Elohim* d'Israël avoit ordonné

(e) On ne conçoit pas trop comment un Génie qui n'a point de commerce immédiat avec nous, peut nous entendre, & comment il peut connoître nos pensées & nos desirs, sur-tout lorsque nous ne les manifestons pas au dehors. Nous prions cependant les Anges & les Saints, même au fond de notre cœur, parce que nous supposons avec raison que Dieu, qui sait tout & qui voit tout, fait connoître aux Esprits Bienheureux ce qu'il juge à propos qu'ils sachent de nos dispositions présentes. Mais comment un païen, qui reléguoit le Dieu suprême bien au-delà de l'Univers, pouvoit-il se flatter que ses Dieux l'entendoient, & qu'ils pénétroient le fond de son cœur & de ses pensées ? Le systême païen est donc destructif de toute religion : car toute religion suppose un commerce perpétuel de Dieu avec l'Homme : elle suppose un Etre supérieur à nous, à qui rien n'est caché, & qui n'a besoin que de lui-même pour tout voir & pour tout savoir.

Les Païens, pour remédier à cet inconvénient, qu'ils ne pouvoient s'empêcher de sentir, se servoient de certaines formules, propres, à ce qu'ils pensoient, à évoquer les Génies & à les faire venir à eux. Ils leur répétoient à plusieurs reprises leurs vœux & leurs prières, afin que si les Dieux n'entendoient pas d'abord, ils pussent au moins à la fin entendre quelque chose : & c'est à quoi Notre Seigneur Jesus Christ fait allusion, lorsqu'il dit à ses Apôtres : *N'affectez pas de parler beaucoup dans vos prières, comme font les Païens, qui s'imaginent qu'en multipliant les paroles ils seront exaucés. Ne vous rendez donc pas semblables à eux, parce que votre Père sait de quoi vous avez besoin avant même que vous le lui demandiez.* Matth. VI, 7, 8.

à son peuple, d'aller célébrer dans le désert une fête en son honneur, ce Prince lui répondit: *Qui est* Jehovah, *pour que j'écoute sa voix & que je laisse sortir Israël! Je ne connois point* Jehovah, *& je ne laisserai point sortir Israël.* Exod. V, 1, 2.

C'est par ce faux principe, adopté parmi les nations, que Jepthé prouvoit l'injustice du roi des Ammonites. « Nous n'avons, disoit-il, jamais rien envahi du pays d'Ammon. « Ce que nous possédons en-deçà du Jourdain, a été conquis « sur les Amorrhéens qui nous firent la guerre pour nous fermer le passage. *Jehovah*, notre *Elohim*, nous donna la victoire « & nous livra leurs terres, sur lesquelles vous n'avez aucun « droit. *Si vous possédez légitimement ce que Chamos votre Elohim* « *vous a donné, nous avons le même droit sur ce que Jehovah notre* « *Elohim nous a acquis par ses victoires.* » Ce raisonnement étoit un bon argument *ad hominem.* Il faut croire que Jephté ne le regardoit pas autrement. Mais on voit toujours par-là quelle étoit la doctrine universellement reçue *(f).* Judic. XI, 15—24.

Le préjugé étoit tellement enraciné que Dieu, pour perpétuer la vraie Religion dans le peuple qu'il avoit choisi, eut la condescendance de se déclarer son Dieu spécial, sous le nom sublime de *Jehovah (g);* de fixer sa demeure au milieu de lui, sur les ailes des *Chérubins* qui couvroient l'Arche d'alliance;

(f) Jérémie semble faire allusion à ce trait de Jephté lorsqu'il dit *(XLIX, 1, 2): Israël n'a-t il point d'enfans! n'a-t-il point d'héritiers! Pourquoi donc Melchom s'est-il emparé de Gad comme de son héritage! pourquoi son peuple a-t-il établi sa demeure dans les villes de cette Tribu!* Le territoire d'une nation étoit censé appartenir en propre à l'*Elohim* national, & cet *Elohim* devenoit aussi propriétaire du pays conquis par son peuple. C'est ainsi que tout le monde s'exprimoit alors, & Jérémie s'assujettit à ce langage commun. Il avoit dit, dans le chapitre précédent *(7), Chamos sera emmené captif, & avec lui ses Prêtres & ses Princes.* C'est toujours *dato non concesso.*

(g) Étoit-ce pour la première fois que Dieu s'étoit manifesté sous le nom de *Jehovah!* Dieu semble l'assurer lui-même lorsqu'il dit à Moyse *(Exod. II, 2, 3), Je suis* JEHOVAH. *J'ai apparu à Abraham, à Isaac & à Jacob comme le Dieu Tout-puissant* (El Shadaï), *mais je ne me suis point fait connoître à eux sous le nom de* JEHOVAH *qui m'est propre.* Le contraire néanmoins paroît démontré par toute la suite de la Genèse. Cela forme une grande difficulté, dont la discussion passeroit les bornes d'une simple note. Je me propose d'examiner cette question dans quelqu'autre Memoire.

de ſe rendre ſon Prince & ſon Souverain même temporel: car le gouvernement des Hébreux étoit théocratique, & toutes les nations avoient la même prétention.

Les peuples étrangers regardoient *Jehovah* comme le Dieu tutélaire des Iſraëlites. Ils ne diſconvenoient pas que ce ne fût un Dieu puiſſant, un Dieu reſpectable; mais ce n'étoit, à ce qu'ils croyoient, qu'un Génie particulier, l'*Elohim* des Hébreux, & non celui d'aucun autre peuple. Les Hébreux groſſiers n'en avoient pas même une opinion plus relevée; & c'eſt pour les en corriger, que leurs Chefs & leurs Prophètes ne ceſſoient de leur inculquer que *Jehovah* étoit le plus grand & le plus puiſſant des Dieux; qu'aucun autre ne lui étoit comparable; qu'il étoit même le Dieu des Dieux, puiſqu'il avoit créé le ciel, la terre, le ſoleil, les aſtres & toutes les Intelligences prépoſées à leur conduite; que tous les Génies ſe proſternoient devant lui, & ſe croyoient trop heureux de recevoir ſes ordres & de les exécuter; qu'en un mot il étoit le ſeul Dieu, & que les autres n'étoient rien. Il y auroit bien des choſes intéreſſantes à dire ſur ce ſujet; mais je dois me ſouvenir que je traite ici des idées religieuſes des Phéniciens, & non de celles des Hébreux.

Quoique chaque nation eût ſon *Elohim* particulier, on reſpectoit les *Elohim* des nations voiſines. Quelqu'un voyageoit-il dans un pays étranger, il ne manquoit pas d'honorer l'*Elohim* national, & d'obéir à ſes loix, afin de jouir, par ſa faveur, des droits de l'hoſpitalité. Quelqu'un renonçoit-il à ſa patrie, pour en adopter une autre, dès-lors il ſe croyoit obligé de changer d'*Elohim*. *Va-t-en*, diſoient les ennemis de David, *& ſers les Dieux étrangers*. Ces Iſraëlites groſſiers jugeoient de David par eux-mêmes. Ils ne concevoient pas qu'un Iſraëlite pût s'agréger aux Philiſtins, ſans adopter leurs Dieux, de même que les étrangers qui s'aggrégeoient aux Iſraëlites, adoptoient *Jehovah (h)*.

1. Reg. XXVI, 19.

(h) On raiſonnoit alors ſur les *Elohim*, comme nous raiſonnons aujourd'hui ſur les Monarques étrangers. Nous ſommes obligés de nous

Noëmi, cette femme d'ailleurs si respectable, ne paroît pas trop éloignée de cette manière de penser. Chassée de son pays par la famine, elle alla s'établir chez les Moabites avec son mari & ses deux fils qui s'y marièrent, & qui selon les apparences se conformèrent aux loix civiles & religieuses du canton. C'est peut-être en punition de leur infidélité, qu'ils y furent enlevés par une mort prématurée. Noëmi veuve & sans enfans, & qui dans le cœur avoit conservé beaucoup d'attachement pour le Dieu de son peuple, prit la résolution de retourner dans sa patrie. Ses belles-filles vouloient la suivre, & il y eut entr'elles un combat de tendresse dont le récit est touchant. L'une d'elles, nommée *Orpha*, s'étant laissé persuader, Noëmi dit à Ruth, qui s'obstinoit à demeurer: *Voilà votre belle-sœur qui est retournée à son peuple & à ses Dieux; allez vous-en avec elle. Ruth lui répondit: ne vous opposez point à mon dessein, car en quelque lieu que vous alliez j'irai avec vous, & par-tout où vous demeurerez j'y demeurerai aussi; votre peuple sera mon peuple, & votre* Elohim *sera mon* Elohim. Il paroissoit tout simple à ces bonnes gens qu'une Moabite restant parmi son peuple en adorât les Dieux, & que celle qui se faisoit Israëlite n'adorât plus que *Jehovah.* Noëmi & Ruth acquirent sans doute plus de lumières par leur union avec Booz & sa famille.

Ruth. I, 15, 16.

Dans les premiers temps, chaque nation avoit son *Elohim*, & n'en avoit qu'un: c'est qu'alors une ville & son territoire formoient une nation. Mais lorsque ces petites nations se confédéroient, comme les Satrapies des Philistins & les petits États de la Grèce, ou qu'elles étoient réunies sous un Roi, comme en Égypte, en Assyrie, en Phrygie, on comptoit plusieurs *Elohim* qui s'intéressoient au bien général de l'Etat. Alors même chacun de ces *Elohim* étoit spécialement affecté

soumettre à leur ordres lorsque nous sommes dans leurs États, & nous les respectons toujours lors même que nous leur résistons. Je dois obéir à mon Prince légitime, quoiqu'il me donne des ordres contraires aux volontés connues d'un Roi voisin plus grand sans comparaison & plus puissant que lui. L'analogie est d'autant plus juste, que les *Elohim* étoient regardés comme de véritables Souverains, dont les Princes n'étoient que les Lieutenans.

à un certain canton, où il recevoit des honneurs particuliers, à l'excluſion des autres : c'eſt ce qu'il ſeroit aiſé de prouver par rapport à l'Égypte, à la Phénicie & à la Grèce. Dans la ſuite, la multiplicité des *Elohim* devint un objet de faſte. Pendant que les peuples barbares ſe contentoient d'un petit nombre de Dieux, les Grecs & les Romains les amonceloient, pour ainſi dire, chez eux, pour faire croire que toutes les Divinités briguoient l'honneur de ſervir à leur gloire & à leur proſpérité.

Les nations pouvoient acquérir de nouveaux *Elohim* par voie de conquête. S'emparoit-on d'un pays voiſin, bien loin d'en inſulter les Dieux, on tâchoit de les retenir par des careſſes & des honneurs. Ne ſoyez pas fâchés, leur diſoit-on, de nous voir dans votre domaine. C'eſt à tort que vous nous avez cru vos ennemis; nous ſurpaſſons en piété vos anciens ſujets; vous ne vous trouverez point mal de nous compter parmi vos adorateurs. Nous ne renoncerons pas à notre ancien Dieu qui nous a donné la victoire; mais vivez bien avec lui, & comptez qu'en lui rendant les honneurs qui lui ſont dûs, nous ne négligerons pas les vôtres.

Conformément à cette manière de penſer, les Anciens, en entrant à main armée dans un pays ennemi, commençoient par offrir des ſacrifices aux Génies de la contrée, pour tâcher de ſe les rendre favorables. C'eſt cette diſpoſition que Virgile peint ſi bien dans ſon Héros, par rapport à Junon & aux autres Dieux qui avoient renverſé le royaume de Troie *(i)*. Ne doutons point encore que ce ne ſoit par une ſuite de ce préjugé général, que les Iſraëlites, après avoir conquis le pays

(i) Virgile ſuivoit en cela le ſyſtème religieux de Rome. *Verrius-Flaccus*, dit Pline *(lib. XXVIII, c. 2)*, *ponit auctores, quibus credat, in oppugnationibus, ante omnia ſolitum a Romanis ſacerdotibus evocari Deum, cujus in tutelâ oppidum eſſet, promittique illi eumdem aut ampliorem apud Romanos cultum.*

Conſtat omnes urbes in alicujus Dei eſſe tutelâ, moremque Romanorum arcanum & multis ignotum, fuiſſe ut, cum obſiderent urbem hoſtium, eamque jam capi poſſe confiderent, certo carmine evocarent tutelares Deos, quòd aliter urbem capi poſſe non crederent. Macrob. Saturn. lib. III, cap. 9.

de

de Chanaan, ſe portoient avec tant d'ardeur au culte des Dieux qu'on y adoroit. Quelque puiſſant que ſoit *Jehovah*, diſoient les Iſraëlites groſſiers, il ne l'eſt pas encore aſſez pour exterminer entièrement les anciens habitans de la terre qu'il nous a donnée, & pour en chaſſer les Dieux. Ces Dieux conſervent donc encore un grand pouvoir dans leur ancien domaine, & il eſt de notre devoir & de notre intérêt de ménager des potentats ſi redoutables, & de nous concilier leurs bonnes grâces en leur rendant le culte qu'ils exigent de leurs adorateurs. Mais un parallèle ſi mépriſant étoit un blaſphème: le vrai Dieu ne ſouffroit ni rival, ni concurrent: il prenoit la qualité de Dieu jaloux, & vouloit qu'on fût tout à lui ſans partage: lui joindre d'autres Divinités c'étoit renoncer à ſon culte, &, par les plus terribles châtimens, il forçoit ſon peuple à n'adorer que lui.

Joſ. XXIV.

Lorſque deux Nations ſe faiſoient la guerre, & ſur-tout ſi la guerre étoit longue & acharnée, on ſuppoſoit que chaque Dieu combattoit pour ſa Nation, & qu'il déployoit toute ſa puiſſance pour lui procurer la victoire. La rivalité de parti engendroit ſouvent entre les Dieux mêmes, des conteſtations, des jalouſies & des haines. Cette ſuppoſition devoit naturellement venir à l'eſprit des païens, & l'on auroit tort d'imputer au ſeul délire de l'imagination d'Homère, la deſcription des combats des Dieux Grecs contre les Dieux Troyens.

Cependant au milieu même des horreurs de la guerre, les peuples ne manquoient point de reſpect pour les Dieux ennemis, quelque mal qu'ils cruſſent en recevoir, à moins qu'ils n'y fuſſent forcés pour leur propre défenſe. C'eſt ce qu'Homère a parfaitement dépeint dans les combats de ſes Héros contre Vénus, contre Mars, contre Apollon. La guerre finie, ces fiers guerriers devenoient les plus ſoumis adorateurs des Dieux qu'ils avoient maltraités.

Mais ils aimoient encore mieux les enlever que de les combattre. Les Grecs ſe flattèrent d'une victoire aſſurée lorſqu'ils ſe virent maîtres du *Palladium*. C'étoit un *Elohim* auquel la conſervation de Troie étoit attachée. On diſoit alors

que le Dieu étoit volontairement paſſé dans le parti ennemi. Avec quelle joie ne recevoit-on pas un ſi noble transfuge, & dans quel découragement ne tomboit pas le parti abandonné!

Nous voyons dans la Paleſtine, à peu-près dans le même temps, un exemple plus ſérieux & plus certain de cette diſpoſition des peuples. Les Iſraëlites perdent une grande bataille contre les Philiſtins, l'Arche du Seigneur eſt priſe, ſes Prêtres tués; qui n'auroit cru que Dieu irrité contre ſon peuple, l'avoit abandonné pour régner ſur un peuple plus fidèle? Les Iſraëlites en frémirent, & les Philiſtins en triomphèrent. Bien loin d'outrager l'Arche du Seigneur, ils la tranſportèrent avec reſpect dans une de leurs villes, & la placèrent dans le temple de *Dagon*, à côté de leur *Elohim.* Dans la penſée des Philiſtins, c'étoit lui faire le plus grand honneur poſſible. Ils l'aſſocioient à leurs propres Dieux en la mettant de niveau avec un des principaux, & en ſe préparant à leur offrir conjointement les mêmes vœux & les mêmes ſacrifices.

I. Reg. V, VI.

Dieu irrité de cette profanation, s'en vengea d'une manière digne de lui : le lendemain on trouva Dagon proſterné le viſage contre terre devant l'Arche, comme s'il eût voulu l'adorer. On le releva; mais l'humiliation fut plus forte le jour d'après : le corps de l'*Elohim* étoit encore proſterné devant l'Arche; la tête & les mains, ſéparées du tronc, avoient roulé juſque ſur le ſeuil du temple. En même temps Dieu appeſantit ſa main ſur Azot & ſur les environs; les rats déſolèrent toute la contrée, & les habitans, frappés de plaies ſecrètes & honteuſes, périrent en grand nombre d'une mort cruelle.

On ne trouva point d'autre remède à cette calamité, que de tranſporter l'Arche de ville en ville, pour voir s'il n'y auroit point quelque contrée où elle ſe montreroit moins terrible; mais en vain. Les Philiſtins, après ſept mois d'une fâcheuſe expérience, comprirent enfin que *Jehovah* ne vouloit point abſolument augmenter le nombre de leurs *Elohim.* Par l'avis de leurs Prêtres, ils ſe déterminèrent à renvoyer l'Arche avec des préſens, en lui laiſſant le choix du lieu où elle voudroit

ſe rendre, & l'évènement leur apprit que *Jehovah* vouloit toujours être l'*Elohim* d'Iſraël. *Rendez gloire à l'*Elohim *d'Iſraël*, diſoient les prêtres Philiſtins, *pour voir s'il retirera ſa main de deſſus vous, de deſſus vos* Elohim *& de deſſus votre terre. Pourquoi appeſantiſſez-vous vos cœurs, comme ont fait l'Égypte & Pharaon! ne renvoya-t-il pas les Iſraëlites après avoir été frappé, & ne les laiſſa-t-il pas aller!*

1. Reg. VI, 5, 6.

J'inſiſte ſur ce trait d'hiſtoire, parce que je n'en trouve point où la doctrine des anciens peuples ſoit mieux caractériſée.

1.° Les Philiſtins ne regardoient d'abord *Jehovah* que comme un ſimple Génie, de la nature des autres Génies, mais Génie très-formidable. *Lorſqu'ils eurent appris que l'Arche de* Jehovah *étoit arrivée dans le camp d'Iſraël, ils eurent peur & dirent: Dieu eſt venu dans leur camp; malheur à nous! car les Hébreux n'étoient pas dans une ſi grande joie ces jours paſſés; malheur à nous! qui nous ſauvera des mains d'un Dieu ſi puiſſant! c'eſt lui qui a frappé l'Égypte de toutes ſortes de plaies dans le déſert.* Cependant il ne perdirent point courage: *Prenez courage, Philiſtins*, ſe dirent-ils entr'eux, *& comportez-vous en gens de cœur, de peur que nous ne devenions les eſclaves des Hébreux, comme ils ont été les nôtres.* C'eſt qu'ils croyoient que la puiſſance de *Jehovah*, quelque grande qu'elle fût, n'étoit pas abſolument irréſiſtible, & qu'ils pourroient la ſurmonter par leur valeur & par la protection de leurs Dieux.

Ibid. IV, 6, 7, 8, 9.

2.° Ils comprirent enſuite que *Jehovah* étoit le plus puiſſant des Dieux, & que tous les *Elohim* réunis ne pouvoient tenir contre lui. Il avoit vaincu ceux d'Égypte & du pays de Chanaan, & il étoit plus clair que le jour que les Dieux de la Paleſtine étoient hors d'état de lui réſiſter.

3.° Cette conſidération porta d'abord les Philiſtins à faire tous leurs efforts pour s'attacher un ſi grand Dieu. Ils pouſsèrent la patience juſqu'à ſouffrir pendant ſept mois des traitemens inouïs. Mais enfin perdant toute eſpérance de le gagner, ils lui laiſsèrent la liberté de tranſporter où il voudroit le ſymbole de ſa préſence.

Nous ſommes ſurpris qu'après une telle épreuve les Philiſtins

n'aient pas rénoncé à leurs fausses Divinités, pour adorer exclusivement le Dieu d'Israël. Cet aveuglement, dit-on, est-il concevable? mais au moins, ajoute-t-on, comment dans la suite ont-ils pu se résoudre à faire la guerre aux Israëlites, qui, sous la protection d'un Dieu si puissant, sembloient devoir être invincibles?

C'est qu'on ne fait pas attention que les Philistins, malgré la puissance reconnue de *Jehovah*, ne le regardoient point comme le Dieu suprême, mais uniquement comme le Dieu particulier des Israëlites. Ils auroient bien voulu le gagner; mais, disoient-ils, il ne veut point de nous ni d'aucun autre peuple, & toutes ses prétentions se bornent à régner sur les Hébreux. Il falloit bien, en vertu du préjugé général, qu'ils se contentassent de leurs Dieux tels qu'ils étoient; ils pouvoient dire tout au plus : *Heureux le peuple dont* Jehovah *veut bien être l'*Elohim.

Ps. 143.

D'ailleurs les Israëlites, malgré la protection de *Jehovah*, avoient souvent été vaincus par les Philistins même, & réduits sous le plus dur esclavage. *Jehovah*, disoient ceux-ci, n'étoit donc pas toujours si puissant, ou-bien il ne vouloit pas toujours faire usage de son pouvoir. On se figuroit ce Dieu comme un Dieu farouche, intraitable, d'une sévérité excessive, même envers ses adorateurs. Nous pouvons nous en reposer sur eux, disoient les Philistins & les autres peuples, les Israëlites ne s'accoutumeront jamais aux loix trop rigides de leur Dieu, &, dans sa colère, il les livrera entre nos mains. Balaam n'avoit pas imaginé d'autre moyen de vaincre les Israëlites, qu'en les faisant tomber dans des prévarications contre la loi de *Jehovah*. Ce fut par son conseil que Balac, roi de Moab, fit passer dans leur camp une multitude de femmes, qui les entraînèrent dans la débauche & dans l'idolâtrie.

Num. XXXI, 15, 16.

Les Chananéens avoient raisonné comme les Philistins raisonnèrent dans la suite. *Tous les rois des Amorrhéens & tous les rois de Chanaan, ayant appris que Jehovah avoit desséché les eaux du Jourdain, leur cœur fut abattu, &c.* Ils n'avoient pas ignoré le passage de la mer Rouge; ils en furent effrayés:

Jos. v, 1.

mais ils se rassurèrent, lorsqu'ils virent que les Hébreux s'étoient écartés dans le désert. On fut quarante ans sans en entendre parler. On pouvoit croire que la puissance de *Jehovah* avoit été liée par d'autres Dieux, ou que les Hébreux l'avoient irrité par leurs mutineries.

L'alarme augmenta lorsqu'on les vit maîtres du pays d'au-delà du Jourdain, & Rahab confia ce secret aux espions qu'elle avoit cachés. Il ne restoit plus d'autre barrière que le fleuve. Il est vrai qu'étant alors extrêmement enflé, les Chananéens se flattoient qu'ils auroient le temps de se rassembler en forces, pour s'opposer à l'ennemi; mais le passage miraculeux acheva de les déconcerter. Pouvoient-ils résister à un Dieu pour qui nul obstacle n'étoit insurmontable? Ne valoit-il pas mieux se rendre à discrétion? Ce fut le raisonnement des Gabaonites. On sait la ruse qu'ils imaginèrent & le succès qu'elle eut. Mais ils ne purent obtenir d'être agrégés au peuple Hébreu; & peut-être ne le desiroient-ils pas eux-mêmes, car il ne paroît pas qu'ils pensassent à renoncer à leurs Dieux, pour adopter celui d'Israël.

Josué, II, 9, 10, 11.

Les autres Chananéens, irrités de la défection des Gabaonites, s'assemblèrent pour les en punir; mais ils ne firent qu'aggraver leurs malheurs. Ils furent taillés en pièces; & Dieu déploya plus que jamais sa toute-puissance, en arrêtant le cours du Soleil & de la Lune, principales Divinités du pays.

Cependant les Chananéens, quoiqu'au désespoir, ne pensèrent seulement pas à se reconcilier avec un Dieu si redoutable, parce qu'ils ne le regardoient pas comme le Dieu suprême, le Dieu de l'univers, mais comme un Dieu particulier, l'*Elohim* des Hébreux & non des autres peuples. Ils raisonnoient des Dieux comme des Princes, à qui un cours rapide de prospérités n'assure pas l'invincibilité absolue. Ils se flattoient que leurs Dieux se défendroient mieux dans leur propre domaine, & qu'en réunissant leurs efforts, ils arrêteroient la violence de ce torrent. Car enfin pouvoient-ils dire : Les Hébreux ont quelquefois éprouvé des disgrâces; ils n'ont osé attaquer ni les

Moabites, ni les Ammonites, ni les Iduméens: le roi de Haï les a battus d'abord; & s'ils ont pris sa ville, c'est plutôt par ruse que par force.

Les Chananéens commencèrent à se rassurer, lorsqu'ils virent que les Israëlites n'osoient pousser leurs conquêtes dans le pays des Sidoniens & des Philistins; & sur-tout lorsque la bonace succédant à la tempête, ils trouvèrent le moyen de se maintenir indépendans en différens cantons, de l'aveu même des Hébreux, qui las d'exterminer, consentirent à conserver le reste des anciens habitans, & à vivre pêle-mêle avec eux.

Mais quelle confiance ces peuples ne dûrent-ils pas concevoir, lorsque, dans la suite, ils virent leurs ennemis successivement asservis sous le joug des Moabites, des Ammonites, des Philistins, & même de Jabin prince Chananéen? Ils s'imaginèrent que l'équilibre étoit rétabli entre les Puissances célestes, & que peut-être un jour *Baal* l'emporteroit sur *Jehovah*. Comment les Chananéens auroient-ils été tentés d'abandonner leurs Dieux nationaux, lorsque leurs ennemis eux-mêmes accouroient en foule pour se ranger au culte de ces fausses Divinités?

Le scandale étoit tel que Moyse & les autres Chefs d'Israël l'exposoient à Dieu comme le motif le plus capable de le toucher. « Que diront les nations, si vous abandonnez votre » peuple? Ils en prendront sujet d'exalter la gloire & la puissance » de leurs Dieux aux dépens du Dieu d'Israël; & quand même » il seroit notoire que vous seul l'avez écrasé dans votre fureur, » on prétendra toujours que vous ne vous en êtes défait, que » parce que vous n'étiez pas en état d'exécuter ce que vous lui aviez promis. »

V. Nombres, XIV, 14.

La manière de penser des anciens peuples sur les Dieux nationaux, n'est donc plus équivoque. Ils ne disoient point: Notre Dieu est le seul, & le vôtre n'est rien. Tous étoient Dieux, & nul n'étoit le Dieu suprême. Chacun d'eux avoit son district, son territoire, son peuple. *Jehovah*, l'*Elohim* d'Israël, étoit l'un des principaux: on ne contestoit ni son existence, ni sa puissance; on croyoit même devoir lui rendre

des hommages en quelques occaſions, mais on ne lui accordoit pas l'adoration excluſive.

Nous trouvons deux exemples ſinguliers de cette diſpoſition des anciens peuples.

Jonas, pour éviter d'aller à Ninive où Dieu l'envoyoit, s'embarque ſur un vaiſſeau prêt à faire voile pour Tharſis. Une tempête furieuſe s'élève tout-à-coup; chacun des paſſagers invoque ſon Dieu; on éveille Jonas qui dans ce danger commun dormoit d'un profond ſommeil. *Levez-vous,* lui dit-on, *invoquez votre Dieu: peut-être que ce Dieu nous ſera propice.* En effet, les autres qu'ils avoient invoqués, ne leur avoient été d'aucun ſecours; & ils voyoient bien que Jonas étant un étranger inconnu, devoit avoir un autre *Elohim.* Il fut obligé d'avouer qu'il étoit Hébreu; qu'il révéroit *Jehovah, l'Elohim du ciel, qui a fait la mer & la terre;* qu'il s'étoit embarqué pour ne pas exécuter ſes ordres; que pour le punir, ce Dieu avoit ſuſcité la tempête; & que s'ils le jetoient à la mer, elle ceſſeroit auſſitôt.

Jonas, I.

Les paſſagers furent ſaiſis de terreur; & pleins de ſentimens de compaſſion, ils firent force de rames, pour éviter d'en venir à cette cruelle extrémité; mais la tempête redoublant de violence, ils furent obligés d'acquieſcer. *Jehovah,* dirent-ils, *ne nous imputez pas la mort de cet homme; c'eſt vous qui le voulez.* Quoique *Jehovah* ne fût pas leur Dieu, ils ne pouvoient adreſſer leurs excuſes à d'autre, puiſqu'il s'agiſſoit de faire périr un de ſes ſujets.

A peine la mer eut-elle reçu Jonas, qu'elle devint calme; & ce prodige convainquit les paſſagers que le Dieu de cet homme avoit véritablement excité la tempête, & que ce Dieu étoit tout-puiſſant ſur la terre & ſur la mer, comme Jonas le leur avoit dit. En conſéquence, ils conçurent pour lui une frayeur reſpectueuſe, & firent vœu de lui offrir des ſacrifices; ce qui n'empêcha pas, ſans doute, que chacun d'eux ne continuât d'honorer ſon *Elohim* national.

Salmanazar, après avoir pris Samarie, tranſporta dans ſes États la plus grande partie des Iſraëlites, & peupla le pays

d'un grand nombre de familles qu'il tira d'autres provinces conquifes. Ces nouveaux habitans honoroient les anciens Dieux de leur patrie, & ne rendoient aucun culte au Dieu d'Ifraël; mais fe voyant attaqués par une multitude de lions qui les dévoroient, ils comprirent que *Jehovah* vouloit être adoré par ceux qui demeuroient dans une terre qui lui étoit propre. *On en porta la nouvelle au roi d'Affyrie* (c'étoit Affaraddon fucceffeur de Sennacherib), *& on lui dit: Les peuples que vous avez fait paffer dans la Samarie, & que vous avez établis dans fes villes, ignorent la manière dont le Dieu de ce pays-là veut être adoré... Le roi d'Affyrie leur donna cet ordre: Envoyez dans la Samarie quelqu'un des Prêtres que vous avez emmenés captifs; qu'il y retourne, & qu'il demeure avec ces peuples, afin de leur apprendre le culte qui doit être rendu au Dieu du pays.*

IV. Rois, XVII, 25, &c.

C'eft ce qui fut exécuté; & cet amas de peuples différens honora *Jehovah* felon le rit prefcrit par Moyfe, fans ceffer de rendre un culte à leurs Dieux nationaux. Mais peu à peu le culte du vrai Dieu prévalut, & enfin devint l'unique, ce qui forma la fecte des Samaritains. On voit par-là que dans tout l'Orient, on avoit pour maxime, qu'il falloit adorer le Dieu territorial; & en fecond lieu, que les nations étrangères n'avoient aucune répugnance de rendre leurs hommages religieux au Dieu d'Ifraël, pourvu que ce culte ne fût pas exclufif.

Dans la fuite, le nom de *Jehovah* acquit encore une plus grande célébrité. Tous les peuples avec qui les Hébreux avoient quelque relation, faifoient profeffion de le refpecter & de rechercher fon appui. Les Princes les plus idolâtres l'invoquoient, lui offroient des facrifices, & confacroient des fommes confidérables à l'entretien de fon culte. On eft étonné de voir fur quel ton fublime Nabuchodonofor & Cyrus parlent de *Jehovah* dans leurs édits; le refpect qu'ils prefcrivent à leurs fujets pour le Dieu des Juifs; la manière dont ils exaltent fa majefté, fa puiffance, fes bienfaits: c'eft *le Dieu du Ciel, le Dieu des armées* céleftes, *le Dieu des Dieux*. Que leur manquoit-il donc pour être du nombre de fes véritables adorateurs? le voici: c'eft que ce Dieu, dans leur penfée,

pensée, étoit l'*Elohim* spécial des Hébreux, & non le leur; c'étoit par bienveillance pour son peuple qu'il leur avoit départi ses faveurs. Ils auroient desiré que leurs États fussent soumis à un tel Dieu; mais ils ne croyoient pas que cela fût possible. Leurs Dieux étoient déterminés par le sort; il falloit donc, disoient-ils, leur demeurer assujettis. C'est en suivant ce vain préjugé qu'ils restèrent attachés à leurs Dieux, & qu'ils persévérèrent dans l'idolâtrie. Le temps n'étoit pas venu où les nations en corps devoient *connoître, comme Israël l'avoit connu, qu'il n'y a point d'autre Dieu que Jehovah.*

Ecclesiastiq. XXXVI, 5.

Ce n'est pas que dans les temps antérieurs, Dieu n'ait découvert cette grande vérité à quelques particuliers d'entre les payens. Nous voyons dans l'ancien Testament, des familles entières, qui méprisant leurs Dieux & leurs idoles, s'attachoient au seul Dieu vivant & véritable, & se soumettoient même à la Loi qu'il avoit donnée à Moyse. D'autres, sans quitter leur pays & leurs loix civiles, n'adoroient que le Dieu d'Israël. Nous en avons un illustre exemple dans Naaman le Syrien, qui après avoir été guéri de la lèpre par Élisée, reconnut qu'*il n'y avoit point d'autre Dieu sur la terre que dans Israël.* Il emporta même *de la terre du pays, la charge de deux mulets*, pour en construire un autel. *Car,* dit-il au Prophète, *votre serviteur n'offrira plus d'holocaustes ou de victimes aux Dieux étrangers, mais seulement à Jehovah.* Avant sa guérison, il regardoit le Dieu d'Israël comme un Dieu puissant & respectable. *Je croyois,* disoit-il, *que le Prophète viendroit me trouver, & que je tenant debout, il invoqueroit le nom de Jehovah son Elohim, qu'il toucheroit ma lèpre de sa main, & qu'il me guériroit.* Le miracle de sa guérison acheva de lui ouvrir les yeux.

IV. Reg. V, 15, 17.

Ibid. v. 11.

M. l'abbé Mignot met au nombre de ces Gentils convertis, Hiram, roi de Tyr, l'ami de David & de Salomon. En effet, Salomon ayant conçu le dessein d'ériger à Dieu un temple superbe, s'adressa à Hiram, pour le prier de concourir à ce projet, & de lui fournir les matériaux nécessaires. Hiram reçut cette proposition *avec grande joie*, & dit: *Béni soit aujourd'hui Jehovah, qui a donné à David un fils très-sage, pour gouverner*

III. Reg. V, 7.

un ſi grand peuple. Il n'eſt pas douteux que ce Prince n'eût conçu une grande idée de *Jehovah;* peut-être même le mettoit-il au-deſſus de tous les autres Dieux. Mais en avoit-il fait ſon *Elohim* excluſif? n'adoroit-il plus les *Elohim* de Phénicie? Si *Jehovah* eſt un Dieu puiſſant, c'eſt à lui qu'il faut rendre grâce de tous les biens que reçoit ſon peuple, parce que c'eſt de lui qu'il les tient: mais les Tyriens qui ne l'adoroient pas, rapportoient à leurs *Elohim* les faveurs qu'ils recevoient du Ciel. Il y a beaucoup d'apparence qu'Hiram ne penſoit pas plus ſainement ſur ce point, que Nabuchodonoſor & Cyrus.

Il eſt temps de terminer ce tableau général de l'origine, du progrès & de la nature de l'ancienne idolâtrie. J'ai cru devoir le tracer d'après nos Livres ſaints, dont l'autorité, même en parlant humainement, doit l'emporter infiniment ſur celle des auteurs profanes, tous moins inſtruits & dont aucun n'eſt contemporain. Nous avons vu l'idolâtrie, cette maladie contagieuſe de l'eſprit humain, naître dans la Chaldée pendant la jeuneſſe d'Abraham, & ſe répandre dans l'Orient de proche en proche; nous avons vu les peuples flotter quelque temps entre l'erreur & la vérité. Les Phéniciens furent préſervés de cette contagion, par une faveur particulière de Dieu, tant qu'Abraham, Iſaac & Jacob demeurèrent parmi eux; mais lorſqu'ils furent deſtitués de leur exemple & de leurs inſtructions, ils furent entraînés par le torrent. Moyſe qui juſqu'alors nous avoit dépeint leur religion ſous des traits conformes à celle des Patriarches, nous les repréſente, à la ſortie de l'Égypte, comme plongés dans une idolâtrie ſi monſtrueuſe qu'elle ne pouvoit manquer d'attirer ſur eux les coups terribles de la vengeance divine. Ainſi c'eſt pendant le cours de la captivité que s'opéra dans la Phénicie cette grande révolution. L'idolatrie étoit la même pour le fond dans tous les pays: mais les nations, en quittant le vrai chemin, ne prirent pas toutes les mêmes ſentiers; & celles qui ſe livrèrent plus que les autres aux raiſonnemens d'une fauſſe ſageſſe, durent ajouter aux erreurs communes des erreurs particulières: c'eſt ce qui donna naiſſance aux ſyſtèmes qui caractériſent la religion

des différens peuples. Nous allons examiner la nature de celui des Phéniciens.

SECONDE PARTIE.

Nature de l'idolâtrie Phénicienne.

ON ne peut douter que tous les peuples de l'Orient n'adoraſſent le Soleil, la Lune & les Aſtres. La Nature nous porte à regarder en haut, pour rendre hommage au ſouverain Seigneur de toutes choſes. Dans tous les temps, dans toutes les Nations on a levé les yeux & les mains vers le Ciel pour implorer le ſecours de la divine Providence.

Mais on a beau vouloir percer les voûtes profondes du Ciel, Dieu ne s'y manifeſte pas ſenſiblement : la foi ſeule nous fait pénétrer juſqu'à l'Inviſible. Par conſéquent, lorſque les hommes oublièrent le Dieu ſuprême, ou qu'ils le crurent inacceſſible aux foibles mortels, ils dûrent s'arrêter aux globes lumineux qu'ils voyoient rouler dans les plaines céleſtes; cet objet ſeul frappoit leurs regards.

Quoi de plus grand, en effet, & de plus admirable que le Soleil, ſource de la lumière & de la chaleur, dont le cours invariable dans ſes changemens, règle les jours, les mois, les ſaiſons & les années! Il n'eſt pas néceſſaire d'être Phyſicien pour reconnoître que cet Aſtre eſt l'ame de la Nature, & la cauſe immédiate de toutes les productions de la Terre.

Quoi de plus majeſtueux que le Ciel dans une belle nuit, lorſqu'il étale à nos yeux une multitude infinie de petits Soleils étincelans, qui brillent de leur propre lumière, & qui, fidèles à conſerver le poſte que l'Auteur de la Nature leur a fixé, gardent une uniformité parfaite dans leurs mouvemens, ſans jamais s'approcher ni s'éloigner les uns des autres!

Ces Aſtres paroiſſent moins utiles à la Terre que ceux dont la courſe, quoique très-régulière, paroît plus vagabonde; qui tantôt s'approchent de nous, & tantôt s'en éloignent, & qui

répondant diverſement aux Étoiles fixes, ſemblent prendre les ſignes du Zodiaque pour leurs habitations ſucceſſives.

Ce fut à ces grands objets que les anciens peuples bornèrent leur culte. *Les hommes qui n'ont point la connoiſſance de Dieu,* dit l'auteur de la Sageſſe, *ne ſont que vanité. Ils n'ont pu comprendre par les biens viſibles le ſouverain Etre & l'Auteur de toutes choſes: ils n'ont point reconnu le Créateur par la conſidération de ſes ouvrages. Ils ſe ſont imaginés que le feu, le vent, l'air ſubtil, la multitude des étoiles, l'abîme des eaux, le ſoleil & la lune ſont les Dieux qui gouvernent l'Univers.* Encore l'Écrivain ſacré reconnoît-il que cette première idolâtrie, quoique très-condamnable en elle-même, étoit néanmoins plus excuſable que celle qui lui ſuccéda, & dont il fait le détail dans la ſuite du chapitre, parce qu'au moins c'étoient de belles créatures & des cauſes puiſſantes à qui l'on rendoit des reſpects exceſſifs.

Sag. XIII, 1, 2.

Il n'eſt pas douteux que les Phéniciens n'aient adopté cette erreur générale, & que le culte des Aſtres ne formât le fond & l'eſſentiel de leur religion. Lorſque Moyſe diſoit aux Iſraëlites, comme je l'ai rapporté dans la première partie de ce Mémoire, de prendre garde de tomber dans l'illuſion en voyant le Soleil & tous les Aſtres, il vouloit ſans doute déraciner les impreſſions qui pouvoient leur reſter de l'idolâtrie Égyptienne. Mais il faut convenir que ſi le ſyſtème Phénicien eut été différent à cet égard, la précaution n'eut pas été fort néceſſaire. Les Hébreux ne devant plus retourner en Égypte, il n'étoit pas à craindre qu'ils y fuſſent ſéduits de nouveau. Donc ſi le danger ſubſiſtoit, c'eſt que les Hébreux devoient trouver les mêmes pratiques dans la terre de Chanaan. Ainſi c'étoit encore plus contre l'idolâtrie Phénicienne que contre l'Égyptienne que Moyſe prémuniſſoit ſon peuple.

Deuter. IV, 19.

Le Légiſlateur s'exprime encore plus clairement dans un autre endroit. *Si l'on trouve parmi vous*, dit-il, *dans une des villes que Jehovah votre Elohim vous doit donner, un homme ou une femme qui commettent le mal devant Jehovah votre Elohim, & qui violent ſon alliance, en ſervant les Dieux étrangers, ſavoir le ſoleil, la lune & toute l'armée du ciel, contre le commandement*

Deut. XVII, 2, 3.

que je vous ai fait.... vous amènerez à la porte de votre ville l'homme ou la femme qui auront fait une action si détestable, & ils seront lapidés.

Voilà la séduction à laquelle les Israëlites devoient être exposés dans la terre de Chanaan. Ils seront tentés d'offrir de l'encens aux Dieux du pays. Et quels sont ces Dieux? Moyse le déclare; le soleil, la lune & toute l'armée du ciel. Voilà donc, en dernière analyse, quels étoient les Dieux des Phéniciens, quels que fussent leurs noms & leurs symboles.

Ce que Moyse avoit prévu ne manqua pas d'arriver. Après la mort de Josué, *les Israëlites épousèrent des Chananéennes, & donnèrent leurs filles aux Chananéens. Ils servirent leurs Dieux, & oubliant Jehovah leur Elohim, ils adorèrent Baalim & Asheroth (k).*

Judic. III, 6, 7.

Il est dit ailleurs qu'*ils commirent le mal devant le Seigneur, en servant Baalim & Ashtaroth, les Elohim de Syrie & les Elohim de Sidon, les Elohim des Moabites, ceux des Ammonites & ceux des Philistins.*

Ibid. X, 6.

Le Livre des Juges n'entre pas dans un plus grand détail; mais il nous apprend toujours que l'idolâtrie dans laquelle les Israëlites tomboient si facilement, n'étoit qu'une copie de celle des Chananéens & des autres peuples limitrophes que je comprends sous la dénomination générale de Phéniciens; & par conséquent qu'il faut juger de la religion Phénicienne par

---

(k) Lorsqu'il est dit que les Israëlites oublièrent *Jehovah* leur *Elohim*, cette expression n'indique qu'une indifférence pour lui & une négligence coupable dans son culte, & non point un oubli total. La promptitude avec laquelle ils revenoient à lui dans les calamités qu'il leur envoyoit, prouve qu'ils le regardoient toujours comme leur *Elohim* national. Mais pensant qu'il n'étoit qu'un Dieu particulier, & non le Dieu suprême, ils croyoient pouvoir allier son culte avec celui des Dieux du pays où ils habitoient, ce qui étoit une véritable apostasie. Ce désordre étoit une suite nécessaire des mariages prohibés par la loi. Car comment des enfans pouvoient-ils à la longue se dispenser d'adorer les Dieux de leur père. Dans le fait, un grand nombre d'Israëlites ne rendoient guère de culte qu'aux Dieux Chananéens. Pour sacrifier à *Jehovah*, il falloit se transporter à Siloh, dont on étoit quelquefois fort éloigné. Les autels de *Baal* étoient au contraire répandus par-tout. Dans la disposition des esprits, il étoit bien difficile de ne pas prendre part aux sacrifices qu'on voyoit offrir de tous côtés.

les cultes profanes que nous voyons adoptés par les Iſraëlites infidèles : cette règle de critique ne peut nous tromper.

On voit par les textes cités, que le Livre des Juges confond tous les dieux Phéniciens ſous les noms de *Baal* & d'*Asherah*, parce qu'en effet ils ſe reſſembloient tellement qu'on pouvoit les réduire tous à ces deux divinités. Il y avoit cependant entre eux quelques différences, & c'eſt apparemment par cette raiſon, & pour une plus grande exactitude, que les Livres ſaints les nomment ſouvent au pluriel *Baalim* & *Asheroth* ou *Ashtaroth*, les *Baal* & les *Asherah (l)*. Voyons donc par d'autres endroits plus précis, ce que c'étoit que *Baal* & *Asherah*.

De Dis Syris, Syntag. II, c. II.

(l) Je crois, avec Selden & d'autres habiles interprètes, que *Asheroth* & *Ashtaroth* expriment la même Divinité. Cela me paroît prouvé par les deux textes du livre des Juges, où il eſt dit indifféremment que les Iſraëlites *adorèrent Baalim & Asheroth* (האשרות) & *servirent Baalim & Ashtaroth* (העשתרות). Ce ſont deux mots pluriels féminins qui ont quelque reſſemblance, & qui pourroient bien être le même mot, prononcé & écrit un peu différemment par diverſes peuplades de la Phénicie ; car *Asheroth* ne diffère d'*Ashtaroth* que par le changement de l'*aleph* en *aïn*, ce qui n'eſt pas rare, & par l'addition d'un *tau* au milieu du dernier.

Le Père Houbigant, dans ſa Bible, traduit l'hébreu *Asheroth* par *Ashtaroth*, & prétend qu'il y a faute de copiſte dans le texte. Il le prouve par la verſion ſyriaque, où l'*Asheroth* du livre des Juges eſt rendu par *Ashtaroth*. Mais outre qu'il ne faut avoir recours qu'à la dernière extrémité à ces prétendues altérations du texte, il eſt difficile que des copiſtes accoutumés à écrire *Ashtaroth*, ſe ſoient aviſés d'y ſubſtituer *Asheroth*, qui ne ſe trouve qu'une ſeule fois dans la Bible. La leçon de la verſion Syriaque prouve ſeulement que les Syriens prononçoient toujours *Ashtaroth*, d'où vient *Aſtarté* qui, chez les Grecs, étoit le nom de la grande Déeſſe de Syrie. Mais il ne s'enſuit point du tout que les peuples de Chanaan n'uſaſſent pas du mot *Asheroth*, qui n'eſt qu'une prononciation plus douce d'*Ashtaroth*, en retranchant le *tau* du milieu, & changeant le rude *aïn* en un ſimple *aleph*.

Il eſt à remarquer que quoique le mot *Ashtaroth* ſoit répété ſouvent dans la Bible, jamais, quand il s'agit d'un Dieu, on ne le trouve au ſingulier, qui devroit être *Ashtarah* ; à moins que ce ne ſoit *Ashtoreth* qu'on trouve dans le III.ᵉ livre des Rois *(XI, 5)*, & dans le IV.ᵉ *(XXIII, 13)* ; au lieu que *Asherah*, ſingulier d'*Asheroth*, ſe trouve fréquemment dans les livres des Rois & des Paralipomènes ; & alors il figure toujours avec *Baal*, comme *Asheroth* ou *Ashtaroth* avec *Baalim* ; ce qui prouve que les Hébreux, en adoptant le nom pluriel de la Déeſſe de Syrie, ne la nommoient au ſingulier que ſelon l'idiome Chananéen.

Il eſt vrai que les Septante rendent toujours *Asherah* par ἄλσος, *lucus* ; mais la mépriſe eſt viſible, car ni les Phéniciens, ni les Iſraëlites n'adoroient les bois ſacrés, mais uniquement la Divinité qui réſidoit dans le temple

L'auteur du IV.[e] livre des Rois, après avoir raconté la destruction du royaume d'Iſraël, fait l'énumération des crimes par leſquels les dix Tribus avoient irrité le Seigneur, *en ſuivant l'exemple des nations dont elles étoient environnées.... ils ſe firent deux veaux jetés en fonte, dreſsèrent des ſtatues à Asherah, adorèrent toute la milice du ciel, & ſervirent Baal.*

IV. Rois, XVII, 15, 16.

Manaſſé, roi de Juda, *imitant les abominations des peuples que le Seigneur avoit exterminés à l'entrée des enfans d'Iſraël, rétablit les hauts lieux qu'Ézéchias avoit détruits, dreſſa des autels à Baal, fit planter de grands bois, comme avoit fait Achab, roi d'Iſraël; il adora tous les aſtres du ciel & leur ſacrifia..... il dreſſa des autels à toute la milice du ciel, dans les deux parvis du temple du Seigneur... il mit auſſi dans le temple du Seigneur, la ſtatue d'Asherah.*

Ibid. XXI, 2, 3, 5, 7.

Le roi Joſias répara ce ſcandale: il ordonna au pontife Helcias & aux autres Prêtres, *de jeter hors du temple du Seigneur tous les vaſes qui avoient ſervi à Baal, à Asherah & à toute la milice du ciel... il extermina... ceux qui offroient de l'encens à Baal, au ſoleil, à la lune, aux ſignes & à toute l'armée du ciel.....*

Ibid. XXIII, 4, 5, 11.

---

environné de ces bois. C'eſt la raiſon pour laquelle le Père Houbigant s'eſt cru obligé de changer en *Ashtaroth* l'*Asheroth* du troiſième chapitre du livre des Juges. Mais, comme on vient de le voir, rien n'oblige à recourir à un changement pareil, qu'il faut toujours éviter autant que l'on peut.

Ce qui a trompé les Septante, c'eſt qu'étant eſſentiel au culte d'*Asherah* que ſon temple fût placé au milieu d'un bois ſacré, le temple, l'idole & le bois étoient regardés comme un tout, & l'on diſoit *planter Asherah* ou *déraciner Asherah*, pour ſignifier établir ou détruire le culte d'*Asherah*, qui ne devoit être honorée que dans un bois. Les Septante ayant donc vu qu'*Asherah* ſe prenoit quelquefois pour le bois ſacré, ont cru qu'*Asherah* ne ſignifioit qu'un bois. S'ils y avoient fait plus d'attention, ils auroient vu que ce mot eſt le nom propre de la Déeſſe du bois.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que la Divinité adorée dans le bois étoit une Divinité femelle, Déeſſe titulaire des femmes, & au culte de qui les femmes étoient ſpécialement prépoſées. C'étoit cette Déeſſe que les femmes nommoient *la Reine du Ciel*, c'eſt ce que nous verrons dans le cours de ce Mémoire; & cela m'autoriſe ſuffiſamment à donner à cette Déeſſe le nom d'*Asherah;* car il ſeroit plus que ſurprenant que *Baal* étant ſouvent nommé au ſingulier dans la Bible, on n'y trouvât aucun mot ſingulier qui répondît au pluriel *Ashtaroth* ou *Asheroth*.

il ôta aussi les chevaux que les rois de Juda avoient consacrés au soleil... & il brûla les chariots de cet astre (m).

Les Prophètes font aussi des allusions continuelles au culte que les Israëlites, à l'imitation des Phéniciens, rendoient au soleil, à la lune & aux astres. *Les enfans amassent le bois, les pères allument le feu, & les femmes pétrissent la pâte, pour faire des gâteaux à la Reine du ciel.* Cette *Reine du ciel* étoit la déesse *Asherah*, comme on le verra bientôt.

Jerem. VII, 18.

En ce temps-là, dit le Seigneur, *les os des rois de Juda, les os de ses Princes, les os des Prêtres, les os des Prophètes seront jetés hors de leurs sépulcres, & on les exposera au soleil, à la lune & à toute la milice du ciel, qu'ils ont aimés, qu'ils ont honorés, qu'ils ont suivis, qu'ils ont recherchés, qu'ils ont adorés.*

Ibid. VIII, 1, 2.

Jérémie voulant engager les Juifs, qui malgré lui s'étoient retirés en Égypte, à retourner dans la Judée, les femmes s'élevèrent avec fureur, & lui dirent: *Nous ne recevrons point de votre bouche les paroles de Jehovah; mais nous exécuterons les vœux que notre bouche a prononcés en offrant de l'encens à la Reine du ciel, & en lui faisant des libations, comme nous avons fait, nous & nos pères, nos Rois & nos Princes, dans les villes de Juda & dans les places de Jérusalem; car alors nous avons eu tout en abondance, nous avons été heureux & nous n'avons souffert aucun mal. Mais depuis le temps que nous avons cessé de brûler de l'encens à la Reine du ciel, & de lui faire des libations, nous avons été réduits à la dernière indigence, & nous avons été consumés par l'épée & par la famine. Que si nous faisons des encensemens & des libations à la Reine du ciel, si nous lui pétrissons des gâteaux, si nous lui présentons nos oblations, est-ce sans l'aveu de nos maris!*

Ibid. XLIV, 16, 17, 18, 19.

Il est inutile d'accumuler d'autres textes; ceux que je viens de rapporter, sont plus que suffisans pour le but que je me propose.

(m) Dans la plus haute antiquité, on croyoit que le Soleil étoit porté sur un char & traîné par des chevaux de feu, & c'est ainsi qu'on le représentoit dans les monumens. Les Grecs étoient dans la même opinion, & la tenoient des Phéniciens.

Il en résulte, en premier lieu, que les Phéniciens étoient adorateurs des astres, & spécialement du soleil & de la lune. Je ne dis pas que les astres, tels que nous les voyons dans le ciel, renfermassent toutes les notions que les Phéniciens avoient de leurs Dieux; je dis seulement qu'ils y entroient pour beaucoup, & que le culte de ces peuples se référoit aux astres: c'est ce dont les textes rapportés ci-dessus, ne nous permettent pas de douter; & sur ce point général, je ne crains point d'avoir des contradicteurs.

II. Il est singulier que les Livres saints nous représentent toujours la collection des astres sous l'image d'une milice ou d'une armée. Cette comparaison étoit sans doute familière aux Phéniciens. Ils concevoient les astres comme une armée immense, rangée dans le plus bel ordre, & combattant continuellement, sous l'inspection de ses Chefs, contre les Principes vicieux qui tendent à corrompre la Nature.

Il y a du vrai dans cette idée; mais il s'agit de savoir si cette armée n'a point au-dessus d'elle un Maître invisible, un Chef absolu, aux ordres de qui elle soit soumise. Les Phéniciens en bornant leur culte à cette milice, la croyoient indépendante & souveraine; mais les Hébreux s'élevant au-dessus de ces idées grossières, ne reconnoissoient pour Dieu que *celui par la parole de qui les Cieux ont été créés, & qui a formé toute leur armée par le souffle de sa bouche.* Pour se distinguer des Idolâtres par une profession de foi courte & précise, ils désignoient le vrai Dieu sous la dénomination de *Seigneur Dieu des armées, Jehovah, Sabaoth.* C'est comme s'ils eussent dit aux Idolâtres: Vous adorez les Puissances célestes, & nous, nous n'adorons que celui qui les a faites, celui aux ordres de qui elles sont soumises comme la moindre de ses créatures, en un mot le Dieu qu'elles adorent humblement, & devant la majesté de qui elles sont pénétrées de frayeur.

Ps. XXXII.

De-là cette expression si commune dans l'Écriture: *Le Dieu des Dieux a parlé, le Dieu des Dieux a fait éclater sa puissance: c'est le grand Roi au-dessus de tous les Dieux. Vous voyez,* dit Moyse aux Israëlites, *que le Ciel & le Ciel des Cieux, la Terre*

Deuteron. X, 14, 17.

& tout ce qu'elle renferme, appartiennent à Jehovah *votre* Elohim..... *car* Jehovah, *votre* Elohim, *est l'*Elohim *des* Elohim, *& le maître des maîtres: il est l'*Elohim *grand, puissant & terrible (n).*

Job. XXXVIII, 7.

Aussi, dit Job, *les Astres du matin le louent d'un commun*

(n) Cette qualité de *Dieu des Dieux*, si commune dans l'Écriture, peut former une difficulté qui mérite explication. N'est-ce pas convenir, dira-t-on, que les Dieux des Nations sont de véritables Dieux, quoiqu'inférieurs & subalternes, & que par conséquent ils méritoient l'adoration & les honneurs divins, au moins de la part des peuples dont *Jehovah* n'étoit pas l'*Elohim!* Peut-on se former une autre idée, lorsqu'on entend dire à Moyse *(Deuter. III, 24): Quel est le Dieu, soit dans le Ciel, soit sur la Terre, qui pût faire des œuvres semblables aux vôtres, ou dont la force puisse être comparée à votre force!* Et peu après *(Ibid. IV, 7): Quelle est la Nation, quelque puissante qu'elle soit, qui ait des Dieux qui s'approchent d'elle comme* Jehovah, *notre* Elohim, *s'approche de nous lorsque nous l'invoquons!* On voit ici une comparaison de *Jehovah* aux autres Dieux. *Jehovah* l'emporte sans doute, mais enfin les autres sont aussi des Dieux, quoique moins puissans. Et comment accorder tous ces endroits avec tant d'autres où Moyse, David, Salomon & les Prophètes déclarent formellement que les Dieux des Nations ne sont rien, que les idoles sont une abomination, & que *Jehovah* est l'unique *Elohim* du Ciel & de la Terre! Voilà l'objection.

Pour la résoudre il faut se rappeler que les Israélites grossiers, qui formoient presque le corps de la Nation, d'accord avec les peuples voisins, ne regardoient *Jehovah* que comme un *Elohim* particulier, plus puissant il est vrai que les autres, mais enfin de même nature qu'eux. Un Israëlite qui, pensant ainsi, n'auroit adoré constamment que *Jehovah*, n'auroit point été dans le for extérieur répréhensible en vertu des loix de Moyse, & peut-être n'auroit pas été exclu des bénédictions temporelles promises aux observateurs du culte prescrit au peuple Hébreu. Mais outre que cette idée est basse & déshonorante pour le vrai Dieu, par l'indigne parallèle qu'on faisoit de lui avec les fausses Divinités, on sent qu'elle doit infailliblement conduire à l'idolâtrie. En effet, si *Jehovah* & *Baal* sont égaux ou à peu-près, le choix est assez indifférent, & pourquoi ne les pas adorer tous les deux! deux protecteurs valent mieux qu'un seul. Il étoit donc essentiel de corriger cette fausse idée, dont on ne voyoit que trop les effets funestes.

Pour en venir à bout, le plus court n'étoit pas de la heurter de front, en disant sans cesse que *Jehovah* étoit le seul *Elohim* dans l'Univers. Le préjugé étoit trop enraciné pour être si aisément détruit : le consentement général en imposoit à la multitude des Israëlites, qui ne pouvoient se persuader que tout le monde se trompât si grossierement. Pour se mettre à leur portée, les Ecrivains sacrés usoient de condescendance, pour les élever ensuite à des idées plus dignes. Vous prétendez, leur disoient-ils, que les Dieux des peuples sont de véritables Dieux; on le veut pour un moment. Mais peut-on faire la moindre comparaison de ces foibles Dieux avec le vôtre! *Jehovah* vous a prouvé, par les œuvres qu'il a faites au

accord, & tous les enfans de Dieu pouſſent des cris de joie à la vue de ſes ouvrages. Et voilà pourquoi les divins Cantiques invitent ſi ſouvent le Soleil, la Lune, les Étoiles, le feu, les vents, les eaux, les Anges & tous les Eſprits céleſtes à ſe joindre aux hommes pour louer & bénir leur commun auteur.

---

milieu de vous, qu'il eſt infiniment plus grand, plus puiſſant & plus redoutable que les autres Dieux; & qu'aucun d'entr'eux, ni même tous enſemble, ne ſont point en état de lui réſiſter. N'eſt-ce pas dans le Ciel, dans l'Air & dans les Élémens qu'il a fait éclater ſes prodiges! Si donc les Puiſſances céleſtes ſont encore des Dieux, *Jehovah* eſt le Dieu des Dieux, le maître des maîtres, le Seigneur des Seigneurs. Et pendant que ce grand Dieu veut bien être votre *Elohim*, votre Chef, votre Roi, feriez-vous aſſez ingrats pour vous attacher à ſes ſerviteurs, à ſes eſclaves! Quel avantage eſpérez-vous de cet indigne choix! Un Dieu ſubalterne n'auroit de pouvoir qu'autant que *Jehovah* lui permettroit d'en uſer; & ſûrement il ne le permettroit pas ſi, contre ſes défenſes expreſſes, vous vous adreſſiez à d'autres qu'à lui; car votre Dieu eſt un Dieu jaloux, qui ne ſouffre ni rival ni aſſocié.

Les Écrivains ſacrés, en parlant ainſi, entroient parfaitement dans le plan de Dieu, qui a jugé à propos de ſe peindre dans l'Ancien Teſtament ſous deux rapports différens, 1.° comme l'Etre ſuprême, l'Etre des Etres, le Créateur & le conſervateur de toutes choſes: 2.° comme le Dieu ſpécial des Hébreux.

Sous le premier rapport, *Jehovah* n'eſt pas plus le Dieu des Hébreux que des autres peuples, parce que toutes les Nations lui ſont également aſſujetties; mais ſous le ſecond rapport, *Jehovah* étoit l'*Elohim* des ſeuls Hébreux.

Sous le premier rapport, les Dieux des Nations ne ſont rien, parce que tout ce qui n'eſt pas Dieu eſt créature, & que toute créature, quelqu'excellente qu'elle ſoit, eſt un néant vis-à-vis du Créateur. Mais ſous le ſecond rapport, *Jehovah* n'étoit pas le Dieu unique, puiſque les Nations avoient d'autres *Elohim*.

En conſidérant Dieu ſous le premier rapport, on doit dire que les Nations qui ne le connoiſſoient pas, & qui lui ſubſtituoient des Dieux fantaſtiques, étoient très-coupables. Mais ſous le ſecond rapport, les Hébreux qui quittoient *Jehovah* pour s'attacher aux Dieux des Nations, étoient tout autrement criminels. De-là le reproche que Moyſe leur fait *(Deuter. XXIX, 26): Ils ont ſervi des Dieux étrangers, des Dieux qui ne leur étoient point connus, & dont ils n'étoient point le partage.* Mais ſi les Nations étoient le partage de ces autres Dieux, il en réſultoit une eſpèce de rivalité entre *Jehovah* & les *Elohim* étrangers, à laquelle l'Eſprit de Dieu veut bien ſe prêter, parce que dans cette ſuppoſition même la ſuréminence de l'*Elohim* d'Iſraël étoit palpable. Mais ce ſecond rapport conduiſoit au premier naturellement; & les Prophètes ont grand ſoin de l'inculquer. *Eſt-il quelque Nation*, dit Jérémie *(II, 10, 11), qui ait changé ſes Dieux, qui certainement ne ſont point des Dieux! & cependant mon peuple a changé ſa gloire en des idoles qui ne peuvent lui être utiles à rien.*

De-là naquit, parmi les Hébreux, une troiſième formule pour caractériſer le vrai Dieu ; ils l'appelèrent le Dieu du Ciel, *Jehovah-Eloihashamaïm.* Cette formule prit le deſſus vers le temps de la captivité, & l'ancienne, *Dieu des armées,* fut moins uſitée. On trouvoit apparemment la dernière plus énergique, & peut-être auſſi que les peuples plus Orientaux n'étoient pas habitués, comme les Phéniciens, à regarder l'amas des Aſtres comme une armée rangée en bataille. Les édits de Cyrus, de Darius & d'Artaxerxès ne déſignent point le Dieu des Juiſs par le titre de *Dieu des armées,* mais par celui de *Dieu du Ciel.*

II. Paralip. XXXVI. 23. I. Esdr. I, 2. — VI, 3.

Dans le fond ces trois formules ont à peu-près le même ſens, & par conſéquent il faut entendre des *armées céleſtes,* ces armées dont *Jehovah* eſt le Dieu.

Je ſais qu'on donne ordinairement à cette formule une ſignification plus reſſerrée. On n'y voit Dieu que comme l'arbitre ſouverain des combats & de la victoire. Ce ſens eſt beau & fondé dans les Livres ſaints. Lorſque David diſoit à Goliath : *Je viens à toi au nom du Seigneur des armées, du Dieu des armées d'Iſraël,* il s'agiſſoit aſſurément d'armées terreſtres. Il en eſt de même dans une multitude d'autres occaſions, où l'on avoit recours à Dieu à la vue des armées formidables des ennemis; Dieu étoit tellement alors, dans ce ſens, *le Dieu des armées,* que ſouvent il donnoit la victoire aux Iſraëlites ſans qu'ils y coopéraſſent en rien.

Mais d'autres fois il faut voir quelque choſe de plus grand dans cette expreſſion. Par exemple, lorſqu'un Prophète, nommé *Michée,* diſoit à Achab : *J'ai vu Jehovah aſſis ſur ſon trône, & autour de lui toute l'armée du Ciel, à droite & à gauche;* lorſque Nabuchodonoſor diſoit dans ſon dernier edit : *Le Très-haut fait tout ce qui lui plait, ſoit dans les armées céleſtes, ſoit parmi les habitans de la terre;* lorſque Nehémie s'écrioit dans une priere publique & ſolennelle : *C'eſt vous qui êtes le ſeul Seigneur, qui avez fait le Ciel, & le Ciel des Cieux, & toute l'armée céleſte... c'eſt vous que l'armée du Ciel adore,* ils conſidéroient aſſurément *Jehovah* comme le Dieu des *armées du*

III. Reis, XXII. 19.

Dan. IV, 32.

II. Eſd. IX, 6.

Ciel. Il en eſt de même dans une infinité d'endroits où cette formule caractériſtique du vrai Dieu eſt employée, quoiqu'il ne ſoit queſtion ni de guerre ni de combats. Pourquoi Dieu prendroit-il alors le titre de *Dieu d'armées* qui n'exiſtoient point? au lieu qu'il eſt toujours le Dieu de la milice du Ciel. Le peuple Hébreu, par ſon inſtitution, n'étoit pas, comme les Lacédémoniens, un peuple de ſoldats; il ne faiſoit la guerre que par néceſſité, & pour parvenir à la paix ſon élément naturel.

Au reſte, ces deux ſens ne ſont point contraires l'un à l'autre. On verra même, ſi l'on y fait réflexion, que *Jehovah* n'étoit le Dieu des armées humaines, que parce qu'il étoit le Dieu des armées céleſtes. Dans le ſyſtème Phénicien, chaque *Elohim* étoit le Dieu de ſon armée nationale, & nullement celui de l'armée ennemie. Tantôt vainqueur, tantôt vaincu, il ſubiſſoit, comme les mortels, le ſort journalier des armes; par conſéquent on ne pouvoit regarder un *Elohim* comme l'arbitre ſouverain de la victoire, à moins qu'il ne fût le Seigneur & le Maître abſolu des *Elohim* particuliers: ainſi le ſens plus littéral & plus reſſerré de la formule *Dieu des armées*, en ſuppoſe un autre plus ſublime & plus étendu.

III. Si les Phéniciens diviniſoient ce qu'ils appeloient *l'armée du Ciel*, à plus forte raiſon regardoient-ils le Soleil comme un grand Dieu. La qualité de Chef & de Roi de cette armée, ne pouvoit être refuſée à cet aſtre dont l'éclat fait diſparoître la ſplendeur des autres, & dont les influences ſont infiniment plus fortes & plus ſenſibles que celles de toutes les étoiles réunies enſemble.

Quoique la Lune ſoit fort inférieure au Soleil, elle tient néanmoins, par ſon utilité & par ſa grandeur apparente, que les anciens peuples prenoient pour une réalité, un rang trop conſidérable dans le ciel, pour n'en pas partager la royauté. Les Phéniciens lui donnoient le ſexe féminin, & en faiſoient la femme du Soleil. La diſtinction des Dieux en divinités mâles & femelles, ſource de toutes les fables impures du Paganiſme, eſt de la plus haute antiquité. Nous l'avons vue en Égypte dans les temps les plus reculés.

IV. Dans les textes rapportés ci-dessus, il est dit indifféremment, tantôt que les Israëlites, à l'exemple des Phéniciens, adoroient le Soleil, la Lune & tous les astres; & tantôt qu'ils adoroient *Baal, Asherah* & toute la milice du Ciel; d'où l'on conclut, ainsi que d'autres endroits encore, que *Baal* étoit le Soleil, & *Asherah* la Lune. J'ignore quel nom les Phéniciens donnoient au Soleil dans le langage ordinaire. Les Égyptiens le nommoient *Phré*, les Hébreux *Shemesh*, & peut-être avoit-il le même nom en Phénicie. Mais il n'est pas douteux que les habitans de cette contrée, à l'exemple des Égyptiens, ne lui donnassent dans le langage religieux des noms honorifiques; & dès-lors il me paroît clair que *Baal* étoit le plus ordinaire & le plus usité.

Ce nom étoit sur-tout employé dans le pays de Chanaan & dans celui de Tyr & de Sidon *(o)*; on l'alongeoit pour désigner les lieux où il étoit honoré, ou-bien les qualités qu'on lui attribuoit, *Beelphégor, Beelzébut, Beelshamen.* Les Ammonites, les Moabites, les Syriens & autres peuples limitrophes donnoient au Soleil d'autres noms, mais qui reviennent au même pour le sens: *Molok, Milcom, Chamos, Anamelek, Adramelek,* &c. *Roi, Prince, Chef.* Tous ces Dieux étoient de vrais *Baal,* quoique diversifiés par leurs emblèmes & par les rites de leur culte. C'est pourquoi l'Écriture sainte les confond souvent sous le nom général de *Baal;* & pour avoir égard aux légères différences que leurs adorateurs mettoient entr'eux, les désigne tous sous le nom pluriel *Baalim*, les *Baal.*

(o) *Baal* étoit le Dieu tutélaire de Sidon, & *Melcart* le Dieu tutélaire de Tyr. Y avoit-il quelque différence entre ces Dieux! on n'en sait rien. *Melcart* est visiblement un *Melech* ou *Melcom*, & signifie Roi de la ville. Les Grecs confondant le *Djom* égyptien & le *Melcart* phénicien, en firent leur Ἡρακλῆς ou *Hercule.* Nous apprenons d'Hérodote *(lib. II)*, que les Tyriens lui avoient de toute antiquité bâti dans leur ville un temple superbe, & qu'ils lui en consacrèrent un autre dans l'île de Thasos. Les Phéniciens portèrent dans leurs colonies le culte de *Melcart* avec celui de *Baal.* On reconnoît ce dernier dans les noms Carthaginois *Annibal, Asdrubal* & autres semblables; & celui de *Melcart*, dans *Amilcar, Bomilcar, &c.*

Tous les Savans conviennent que ces Dieux Phéniciens & Syriens étoient le Soleil, la principale Divinité de ces contrées & celle qui abſorboit preſque tous les honneurs religieux. Et quel autre nom plus convenable ces peuples pouvoient-ils donner au Soleil, pour exprimer ſa qualité de roi du Ciel & de Chef des armées céleſtes? On a remarqué avec raiſon que le mot grec Ἥλιος, qui ſignifie le Soleil, a trop de rapport avec *El, Elohim* pour n'en être pas tiré. *El, Elohim* ſignifient Dieu; ainſi tous ces noms indiquent le Soleil qui, dans le ſyſtème religieux de ces peuples, étoit le Seigneur, le Roi & le Dieu par excellence.

Baal eſt un nom très-majeſtueux & très-digne d'être le nom du vrai Dieu, le véritable Seigneur & le maître des maîtres. On ne peut guère douter qu'on ne l'employât dans les premiers temps à l'égard du ſouverain Créateur de l'Univers. Mais l'appropriation qu'on en fit au Soleil & aux infames ſtatues qui le repréſentoient, le rendit ſi odieux, qu'un bon Iſraëlite devoit s'abſtenir de déſigner le vrai Dieu ſous ce nom profané : *Jehovah* & *Baal* étoient toujours en oppoſition. Cependant il paroît qu'un nombre d'Iſraëlites, à force d'entendre exalter *Baal*, avoient pris l'habitude de donner ſon nom au Dieu d'Iſraël. Leur intention n'étoit pas mauvaiſe; ils vouloient dire que *Jehovah* étoit le véritable & le ſeul *Baal*. Mais il étoit à craindre qu'on n'en conclût que *Jehovah* & *Baal* étoient la même choſe dans le fond, & que ſous différentes dénominations & différentes cérémonies tous les peuples adoroient le même Dieu. Ce ſyſtème commode étoit même devenu fort en vogue à Jéruſalem ſous les derniers rois de Juda. Le Prophète en traitant avec douceur ces Iſraëlites, orthodoxes dans le fond mais abuſés, leur prédit qu'ils ne ſe ſerviront plus de cette expreſſion bonne en elle-même, mais dangereuſe par les conſéquences. *Ce ſera alors, dit le Seigneur, qu'elle m'appellera ſon époux, & qu'elle ne m'appellera plus* Baali; *j'ôterai de ſa bouche le nom de* Baal, *& elle ne ſe ſouviendra plus de ce nom.*

Oſée, II, 16, 17.

V. Si le Soleil eſt *Baal* dans la religion Phénicienne, on

ne peut douter que la Lune ou la Reine du Ciel ne soit *Asherah*. Dans les livres de l'Ancien Testament, le Roi & la Reine du Ciel, *Baal* & *Asherah*, *Baalim & Asheroth* ou *Astharoth* sont toujours mis en parallèle. Donc *Asherah* est la Lune, comme *Baal* est le Soleil.

C'est donc la même Divinité qui, dans Jérémie, est appelée *la Reine du Ciel*, & *Asherah* dans les livres des Rois. En effet elles ont l'une & l'autre le même caractère, savoir, d'être l'objet spécial de la dévotion des femmes. Celles-ci avoient le soin de pétrir la farine & de cuire les gâteaux qu'on offroit à la Reine du Ciel; & nous avons vu que lorsque les Juifs réfugiés en Égypte se révoltèrent contre Jérémie, les femmes furent les premières à éclater, en notifiant au Prophète qu'elles alloient reprendre le culte de *la Reine du Ciel*, qu'elles se repentoient d'avoir interrompu.

Dans les livres des Rois, *Asherah* est également représentée comme la Déesse spéciale des femmes. Aussi Salomon perverti par les siennes n'eut garde de la négliger, elle est même nommée la première parmi les fausses Divinités à qui ce Prince offrit de l'encens: *Il servoit Astharoth*, Elohim *des Sidoniens; Moloch, l'abomination des Ammonites; & Chamos*, Elohim *des Moabites*.

III. Rois, XI, 5, 7.

Maacha, mère d'Aza, étoit grande Prêtresse de la Déesse. Son fils ne crut pas que la qualité de mère du Roi dût lui donner le droit de continuer ses profanations. *Il la priva de toute autorité, afin qu'elle n'eût plus l'intendance des sacrifices d'Asherah & du bois qu'elle lui avoit consacré. Il détruisit la Caverne où elle étoit honorée, brisa l'Idole abominable, & la brûla dans le torrent de Cédron.*

Ibid. XV, 13.

Jézabel étoit assurément très-dévouée à *Baal*, le Dieu de son pays; mais laissant à Achab le soin de veiller au culte du Dieu, elle avoit pris pour son partage celui d'*Asherah*, dont elle étoit grande Prêtresse, & au service de qui elle avoit quatre cents Prophètes qu'elle nourrissoit de sa table. Élie avoit demandé que ces quatre cents Prophètes fussent convoqués au Carmel avec les quatre cents cinquante de *Baal*;

Ibid. XVIII, 19.

Baal; & Achab y avoit consenti. Cependant ils n'y vinrent pas, parce qu'apparemment Jézabel ne fut pas si complaisante que son mari. Mais leur absence ne nuisit en rien au triomphe complet du Prophète. La confusion de *Baal* & de ses Prêtres, retomboit à plein sur *Asherah.* Elle est appelée ici & ailleurs la Déesse des bois ou du bois, parce que son temple devoit toujours être environné d'un bois touffu *(p).*

VI. C'étoit dans ce bois, & selon les apparences dans quelque souterrain du temple, qu'on célébroit les mystères secrets auxquels on n'admettoit que les initiés. L'Écriture sainte nous fait entendre qu'il s'y passoit des choses étranges. Il y avoit une secte d'*efféminés, qui commettoient toutes les actions détestables de ces peuples que le Seigneur avoit détruits à la vue des enfans d'Israël.* Aza fit main-basse sur ces infames; mais plusieurs échappèrent à ses recherches. Josaphat, fils d'Aza, leur porta de plus rudes coups encore. Dans la suite ils se relevèrent avec le culte d'Asherah; car il est dit que Josias *détruisit les édifices qu'on avoit construits dans l'enceinte de la maison de* Jehovah *pour les hommes efféminés, & où logeoient aussi les femmes chargées de tisser des étoffes pour les tentes d'Asherah.* Voilà le fruit du partage des Dieux en Divinités mâles & femelles. En se figurant le Soleil comme un homme & la Lune comme une femme, on débitoit des allégories licencieuses sur leur conjonction, & sur la manière dont chacun d'eux coopéroit aux productions de la Terre. La vue de leurs statues, analogues sans doute à ces honteuses mysticités, allumoient la lubricité dans le cœur de leurs adorateurs des deux sexes. On ne croyoit pas les pouvoir mieux honorer dans leur goût, qu'en exprimant par un langage d'action, les qualités qui les caractérisoient. Peut-être y avoit-il quelque chose de pis encore.

III. Rois, XIV, 24; XV, 12, 13.

Ibid. XXII, 47.

IV. Rois, XXIII, 7.

(p) Les Grecs, qui l'entendoient souvent désigner sous cette qualité par les Phéniciens, en firent leur Ἄρτεμις ou *Hécate* terrestre, & les Latins leur *Diana.* Ils crurent que la Déesse *du bois* avoit l'intendance des forêts, & par conséquent qu'elle étoit une chasseuse. Je doute fort que les Phéniciens lui aient jamais donné cet apanage.

Les efféminés, dont il eſt parlé, reſſemblent bien aux Prêtres de Cybèle. Les grands myſtères d'Asherah, ainſi que ceux d'Iſis & de Cybèle, rappeloient la mort & la renaiſſance d'*Oſiris*, d'*Athys* & d'*Adonis* ou *Thammuz;* & dans ces repréſentations, les femmes jouoient le principal rôle. *L'Eſprit me mena*, dit Ézéchiel, *à la porte de la maiſon du Seigneur qui regarde le côté du ſeptentrion, & je vis des femmes aſſiſes en ce lieu qui pleuroient Thammuz.* Qu'on ne diſe pas que ces excès fuſſent une invention des Iſraëlites pervertis, qui ſemblables aux nouveaux proſélytes, auroient pouſſé plus loin que leurs maîtres les leçons qu'ils en recevoient. Il eſt expreſſément dit qu'ils ne faiſoient en cela que copier *les actions abominables des peuples que le Seigneur avoit exterminés à leur entrée dans la terre de Chanaan.* On voit par-là que les Phéniciens, ainſi que les Égyptiens & les autres peuples de l'Aſie, prétendoient raiſonner profondément ſur les principes de fécondité répandus dans toute la Nature, quoiqu'ils n'en euſſent d'autre notion que celle qu'ils tiroient de la génération animale. Ainſi, dans leur ſyſtème, *Baal, Moloch, Chamos* n'étoient autre choſe que la ſource de la force virile; & *Asherah*, la ſource de la force féminine, comme en Égypte, *Oſiris* & *Iſis*, & dans la baſſe Aſie, *Priape* ou *Athys* & *Cybèle.* Et comme la vertu active ne ſe manifeſte nulle part davantage que dans le Soleil, & la vertu paſſive, que dans la Lune, de-là vient que ces deux Aſtres étoient les principaux objets de la vénération, & que les ſtatues de ces Divinités exprimoient, par leur forme, les caractères ſous leſquels on les conſidéroit principalement. Faut-il s'étonner ſi les aſſiſtans étant occupés de ces idées obſcènes, les fêtes ſoient devenues une école ou plutôt une ſcène de l'impudicité la plus brutale?

Ezech. VIII, 14.

Les Grecs reçurent leurs myſtères des Égyptiens, des Phéniciens & des Phrygiens. On prétend qu'en Grèce il ne ſe paſſoit rien, dans ce ſecret impénétrable, qui ne fût conforme aux bonnes mœurs. Tant mieux pour les Grecs. Mais ſouvenons-nous que s'ils ont formé leur *Héra*, leur *Déméter*, leur

Artémis, ſur le modèle d'*Iſis*, d'*Asherah* & de *Cybèle*, ils ont auſſi formé ſur le même modèle leur *Aphrodite*, Déeſſe de la proſtitution.

VII. *Baal* avoit auſſi ſes fêtes, dont les Écrivains ſacrés témoignent encore plus d'horreur que des fêtes d'*Asherah*. Si dans celles-ci la porte étoit ouverte à la licence, la cruauté la plus révoltante dominoit dans les autres: on immoloit des hommes, on faiſoit brûler des enfans. Cela prouve que les Phéniciens étoient d'un caractère naturellement dur & féroce. Hérodote ne trouva aucune trace de cette pratique en Égypte, pendant le ſéjour qu'il y fit, & paroît convaincu qu'elle n'avoit jamais eu lieu dans ce pays. On en trouve des exemples chez les Indiens, chez les Celtes, & chez d'autres peuples. Mais elle n'étoit nulle part auſſi commune, auſſi conſtante & auſſi autoriſée qu'en Phénicie. Les Tyriens & les Sidoniens la portèrent par-tout au moyen de leurs colonies; & Carthage, la plus célèbre de toutes, la conſerva fidèlement tant qu'elle ſubſiſta.

Liv. II.

De toutes les abominations Chananéennes, il n'y en a point contre laquelle Moyſe ait prémuni les Iſraëlites avec plus de ſoin. Mais ſes exhortations ne furent pas plus efficaces ſur ce point que ſur tant d'autres. Les Iſraëlites *répandirent le ſang innocent, le ſang de leurs fils & de leurs filles, aux idoles de Chanaan*, & ce crime leur eſt reproché par les Prophètes & les autres Écrivains ſacrés avec une juſte indignation. Il faut cependant remarquer que ſouvent on ne faiſoit que paſſer les enfans par la flamme, & cela, diſoit-on, *pour les purifier.* Les brûler vifs auroit été une étrange purification.

Levitiq. XX, 2, 3, 4, 5. Deuter. XII, 30, 31. Pſ. 105.

Mais à quel Dieu offroit-on ces déplorables victimes? Moyſe & les livres de l'Ancien Teſtament nomment ordinairement *Moloch*, Dieu des Ammonites. Mais nous venons de voir que les Chananéens les offroient à toutes leurs idoles, & les Sidoniens à leur *Baal.* C'eſt que *Moloch* étoit un des *Baal*, ou plutôt que ces deux fauſſes Divinités ſe reſſembloient beaucoup. *Ils ont bâti à Baal*, dit Jérémie, *des hauts lieux qui ſont dans la vallée du fils d'Ennon, pour faire paſſer par le feu*

Jérém. XXXII, 35.

leurs fils & leurs filles en l'honneur de Moloch. Il paroîtroit par-là que *Moloch* & *Baal* n'étoient pas fort différens l'un de l'autre.

On peut ſuppoſer néanmoins que les Ammonites étoient plus attachés que les peuples voiſins à cette ſorte de ſacrifices, que peut-être même ils en furent les inventeurs. Dès-lors *Moloch* paſſa pour le Dieu le plus avide de ſang humain. Mais lorſque les Chananéens & les autres Phéniciens eurent adopté les maximes & la pratique des Ammonites, leurs *Baal* devinrent des *Moloch,* c'eſt-à-dire qu'on leur prêta le goût & les inclinations qui caractériſoient le Dieu Ammonite.

Un auteur moderne nous a donné, d'après les Rabbins, la deſcription de la ſtatue de Moloch. Quoique cette autorité ne ſoit pas fort impoſante, la deſcription me paroît ſi conforme à la nature du ſujet & à la manière de penſer des anciens peuples, que je ne ferai pas de difficulté de l'inſérer ici.

La ſtatue de Moloch étoit creuſe, & partagée de haut en bas en ſept chambres. La plus élevée étoit deſtinée à recevoir la farine pure qu'on offroit au Dieu; la ſuivante étoit pour les tourterelles; la troiſième, pour les brebis; la quatrième, pour les béliers; la cinquième, pour les veaux; la ſixième, pour les bœufs; enfin on ouvroit la ſeptième, pour les enfans qu'on faiſoit brûler en l'honneur de Moloch. La tête de l'idole étoit une tête de taureau, & ſes mains étendues ſembloient demander des offrandes. Pendant que l'enfant renfermé dans la ſeptième chambre étoit conſumé par le feu, on danſoit & l'on faiſoit retentir l'air du ſon des inſtrumens, afin que les cris de ces malheureuſes victimes ne fuſſent point entendus (q).

Outre ces inhumanités qui révoltent la nature, le culte de *Baal* & de *Moloch* étoit toujours ſanguinaire. Dans le

---

(q) *Fuit autem Moloch imago concava habens ſeptem conclavia. Unum aperiebant ſimilæ offerendæ: aliud turturibus: tertium ovi: quartum arieti: quintum vitulo: ſextum bovi. Qui vero volebat offerre filium, huic aperiebatur ſeptimum conclave, & facies huius idoli erat ut facies vituli. Manus planè diſpoſitæ ad recipiendum ab aſtantibus. Et ſaltabant interim, quo puer in idolo ſuccenſo igne cremabatur, percutientes tympana ne pueri ejulatus audiretur.* Paulus Fagius, in Chaldæam paraphraſin Levitici; apud Seldenum, ſyntagm. 1, pag. 96.

combat d'Élie contre les prêtres de *Baal,* ceux-ci voyant que leur Dieu ne faiſoit pas deſcendre le feu du ciel, *ſe faiſoient des inciſions, ſelon leur coutume, avec des couteaux & des lancettes, juſqu'à ce qu'ils fuſſent couverts de leur ſang.*

III. Rois, XVIII, 28.

C'étoit leur coutume, mais elle n'étoit pas nouvelle, puiſque Moyſe l'avoit déjà proſcrite. Voilà encore un nouveau trait de conformité des prêtres Phéniciens avec ceux de Cybèle. C'eſt toujours le même eſprit de religion dans toute la baſſe Aſie.

Levit. XIX, 28.

Mais comment les Phéniciens avoient-ils pu établir ou adopter une pratique ſi déteſtable ? par quelles raiſons ſe perſuadèrent-ils que la Divinité pouvoit ſe plaire à voir couler le ſang des hommes ſur ſes autels ? On cherche ces raiſons dans de petits évènemens de l'hiſtoire de Phénicie rapportés par Sanchoniaton: d'autres penſent que c'étoit une imitation du ſacrifice d'Abraham qui fut près d'immoler ſon fils, & qui l'auroit immolé ſi Dieu, content de ſon obéiſſance, ne lui eut défendu de paſſer outre. Sans m'arrêter à diſcuter ces prétendues origines, je dis qu'il en faut trouver une plus générale. Cette opinion n'étoit pas particulière aux Phéniciens : on la trouve chez pluſieurs Nations qui ne pouvoient la tenir d'un peuple qu'elles ne connoiſſoient point, & qui connoiſſoient encore moins les petits évènemens de la Phénicie. Je crois qu'il ne faut chercher cette origine que dans la pratique univerſelle des ſacrifices ſanglans.

Ces ſacrifices remontent à l'origine du monde. On les voit uſités avant le Déluge; & Noé, au ſortir de l'Arche, conſacra le monde ſauvé des eaux par l'oblation ſolennelle d'un ſacrifice de cette nature.

Jamais inſtitution ne fut plus fidèlement conſervée. Dans tous les ſiècles, dans toutes les Nations, dans les contrées les plus éloignées du berceau du genre humain, comme dans celles qui en étoient les plus proches, les hommes ſans concert, ſans loi écrite, ſe ſont accordés à regarder les ſacrifices ſanglans comme le plus parfait hommage qu'on pût rendre à la Divinité, comme celui qui lui étoit le plus agréable, & le ſeul qui pût appaiſer ſa colère allumée par nos crimes.

Moyſe n'eſt point l'auteur de cette inſtitution, elle étoit en uſage long-temps avant lui : les plus ſaints Patriarches l'avoient ſoigneuſement obſervée, & Moyſe ne voulut que la rappeler à ſa pureté primitive, en proſcrivant les abus qui de ſon temps la profanoient déjà chez la plupart des peuples.

On nous a appris dès notre bas âge que Dieu avoit preſcrit aux hommes cette manière de l'honorer : on nous montre ſa loi dans les Livres ſaints, on nous inſtruit des raiſons ſublimes ſur leſquelles elle eſt fondée. Accoutumés à regarder cette pratique ſous ce point de vue, il eſt rare que nous ſoyons frappés de ce qu'elle a de choquant.

Mais ſuppoſons que ſans être inſtruits de cet établiſſement, nous euſſions paru tout-à-coup au milieu de tous les peuples du monde occupés ſans relâche à maſſacrer des animaux: qu'aurions-nous penſé ſi nous euſſions été capables de conſidérer ce ſpectacle avec des yeux philoſophes ? Tranſportés dans le plus auguſte temple de l'Univers, nous aurions vu des flots de ſang couler, des chairs brûlant ſur un autel répandre l'odeur la plus déſagréable; des Prêtres égorger ſans pitié des animaux utiles, & plonger leurs bras dans les entrailles fumantes de ces innocentes victimes. Eh quoi, aurions-nous dit, eſt-ce donc ainſi qu'on prétend honorer l'Etre ſuprême? Qu'on lui préſente les prémices des moiſſons & des fruits, qu'on brûle dans ſes temples les parfums les plus délicieux, à la bonne heure; mais le Dieu créateur ne demande point qu'on détruiſe ſes ouvrages: la bonté par excellence ne ſe plaît point dans le carnage: un Dieu inviſible ſe nourrit-il de chairs palpitantes ? boit-il le ſang des boucs & des taureaux ? reſpire-t-il avec plaiſir une fumée noire qui nous infecte?

C'eſt ainſi que quelques Légiſlateurs, dans la Grèce, ont tenté de raiſonner. Dans les derniers temps du Paganiſme les nouveaux Platoniciens parlèrent plus affirmativement, & décidèrent qu'il n'y avoit que les Dieux corporels, c'eſt-à-dire la plus baſſe eſpèce des Démons, à qui l'on dût offrir des ſacrifices ſanglans. On les laiſſa dire, & l'on conſerva ſans héſiter cette pratique immémoriale.

Mais comment, je le répète, a-t-elle pu tomber dans l'eſprit des hommes? comment une idée ſi bizarre en apparence n'a-t-elle point trouvé de contradicteurs? comment ne s'en eſt-on pas dégoûté peu-à-peu? Cette perſévérance incroyable prouve qu'elle n'étoit point d'inſtitution humaine, que perſonne ne l'avoit imaginée, & que Dieu ſeul en étoit l'auteur. Tout le monde en étoit convaincu, & l'on ne ſe trompoit pas, quoiqu'à l'exception des Hébreux, perſonne n'eût une connoiſſance diſtincte du précepte. La notification en avoit été faite ſolennellement aux premiers pères du genre humain *(r)*, & renouvelée de la manière la plus préciſe à Noé, dernier père commun de tous les hommes. Ses deſcendans ne l'ont jamais oublié, quoiqu'ils euſſent perdu la trace de ſon origine, & encore plus de ſes motifs.

(r) Le précepte fut ſans doute intimé à Adam après ſon péché. Mais il paroît que Caïn le révoquoit en doute, & qu'il eut ſur ce ſujet une diſpute ſérieuſe avec Abel. On ne conçoit pas, en effet, que deux frères voulant rendre à Dieu dans le même moment un hommage ſolennel, ne réuniſſent pas leurs offrandes, & que chacun d'eux, à la vue l'un de l'autre, faſſe ſon ſacrifice particulier. Ne pouvant ſe concilier, ils remirent à Dieu la déciſion; & Dieu par un ſigne manifeſte, approuva le ſacrifice d'Abel, & rejeta celui de Caïn. Ce n'eſt pas que celui-ci eût rien de mauvais, puiſque Moyſe ordonna dans la ſuite l'offrande des fruits & des moiſſons; mais c'étoit proprement le ſacrifice de l'état d'innocence, au lieu que celui d'Abel étoit le ſacrifice de l'homme pécheur. Caïn diſoit peut-être : Mon père a tranſgreſſé la loi du Seigneur, il a mérité la mort; qu'il ſubſtitue donc à ſa place un vil animal, puiſque Dieu veut bien s'en contenter. Mais nous n'avons aucune part à ſa prévarication, puiſque nous n'étions pas encore nés : l'immolation d'une victime ne paroît pas digne du Dieu que nous adorons. Abel raiſonnoit ſur d'autres principes : il voyoit dans l'animal immolé la repréſentation du grand ſacrifice du Rédempteur promis, dont Caïn ne croyoit pas avoir beſoin. *C'eſt par la Foi*, dit S.[t] Paul *(Hebr. XI, 4), qu'Abel offrit à Dieu une plus excellente hoſtie que Caïn.* Le *pluribus hoſtiis* de la Vulgate ne préſente aucun ſens : il falloit traduire *potioribus*.

Si l'Auteur du Poëme de *la mort d'Abel* avoit ſaiſi l'idée de cette diſpute des deux frères, il auroit rendu ſublime & majeſtueux un Poëme qui n'eſt qu'élégant & tendre. Que de belles choſes il pouvoit dire ſur la nature du ſacrifice, ſur la chute & la dépravation de la nature humaine, ſur la promeſſe d'un Réparateur! Avec quel art Caïn auroit-il expoſé les raiſons qui ſemblent réprouver les ſacrifices ſanglans, & quelle force on pouvoit mettre dans les réponſes d'Abel! Milton n'auroit pas laiſſé échapper ces grands traits.

En effet, ſi l'on obſerva la lettre de la Loi, on en perdit bientôt l'eſprit. On crut que la Divinité ſe plaiſoit réellement à ces ſacrifices, & que par eux-mêmes ils étoient véritablement expiatoires. Les Hébreux, comme les autres, ſe laiſsèrent entraîner à ce préjugé. Malgré les reproches des Prophètes, ils ne pouvoient concevoir que les holocauſtes ne fuſſent qu'un ombre, une figure, une image d'une victime ſans tache, dont le ſang ſeul pouvoit nous réconcilier avec Dieu.

Ce préjugé généralement établi, conduiſit à des excès monſtrueux. On raiſonna, & l'on dit: ſi l'immolation d'un animal plaît à la Divinité, l'immolation d'un homme doit lui plaire infiniment davantage: ſi le ſang d'un vil agneau peut appaiſer ſa colère, le ſang d'un homme eſt plus propre à produire cet effet. Car enfin, ce n'eſt pas contre l'animal innocent que Dieu eſt irrité, mais contre l'homme pécheur. Si donc Dieu agrée que l'homme pécheur ſubſtitue une victime à ſa place, il eſt encore plus raiſonnable que la victime ſubſtituée ſoit de même nature.

En conſéquence on immola d'abord les ſcélérats que les loix condamnoient à la mort, & les Prêtres ſervirent de bourreaux. Pour rendre grâces aux Dieux d'une victoire remportée, on leur offrit les captifs les plus qualifiés.

Mais ces victimes ne coûtoient rien à la Nation: il n'étoit pas beſoin de ſurmonter le cri de la Nature. Il falloit, diſoit-on, pour les grandes calamités des ſacrifices plus méritoires. Le fanatiſme engagea les pères & les mères à préſenter leurs tendres enfans pour être brûlés en l'honneur de *Moloch* ou de quelqu'autre Dieu pareil; & l'on vit un roi de Moab, aſſiégé dans ſa capitale par les armées d'Iſraël & de Juda, & réduit à l'extrémité, immoler de ſes propres mains & offrir en holocauſte à *Chamos*, ſon fils aîné, qui devoit porter la couronne après lui.

IV. Rois, III, 27.

Ces conſéquences ſuivoient naturellement du principe, ou plutôt de la fauſſe maxime de religion dont les Phéniciens étoient imbus. Heureux qui dans ce cas ne raiſonne point! il vaut mieux être inconſéquent.

Je

Je n'ai encore établi que deux points généraux de la doctrine Phénicienne; le premier, que le Soleil, la Lune & les Astres étoient les principales Divinités de la Nation: le second, que le Soleil, dans le langage religieux, étoit désigné par les noms de *Baal, Moloch, Chamos,* & autres noms, qui tous, au moins les deux premiers, signifient *Seigneur, Chef, Roi;* & la Lune par le nom d'*Asherah,* & peut-être par d'autres noms analogues. Je crois que ces deux points sont bien constatés.

Mais on auroit tort d'en conclure que *Baal,* dans la pensée des Phéniciens, ne fût que le Soleil, & qu'*Asherah* ne fût que la Lune. Si ces deux Divinités sont souvent prises dans l'Écriture pour les deux grands Astres, ils en sont aussi quelquefois distingués. Nous lisons, par exemple, que Josias *extermina les Prêtres des idoles, & ceux qui offroient de l'encens à Baal, au Soleil, à la Lune, aux signes célestes & à toute l'armée du Ciel. Baal* n'est donc pas tout-à-fait la même chose que le Soleil, & par conséquent *Asherah* diffère en quelque chose de la Lune.

IV. Rois, XXIII, 5.

D'ailleurs c'est une maxime fondamentale dans la Théologie de la plupart des nations Orientales, comme on l'a vu dans la première partie de ce Mémoire, que chaque peuple avoit son *Elohim* particulier. *Moloch* étoit l'*Elohim* des Ammonites; *Chamos*, des Moabites; *Dagon*, *Beelzebut* & autres, des Philistins; *Baal*, des Sidoniens, &c. Et si tous ces Dieux sont quelquefois désignés sous le titre général de *Baalim,* c'est que parmi les Divinités étrangères à qui les Israëlites infidèles offroient de l'encens, *Baal* tenoit le rang le plus distingué. Si c'eût été *Moloch*, les Israëlites les auroient désignées toutes par le titre général de *Molochim.*

Il en est de même d'*Asherah*, sous le nom de qui les Sidoniens adoroient la Lune. Cet Astre avoit un autre nom dans le langage religieux des autres peuples. Mais toutes ces *Asherah* étoient des *Elohim* femelles, que les Nations distinguoient avec soin.

Ils croyoient donc que tous ces Dieux & toutes ces Déesses étoient autant d'Etres distincts, qui bien loin d'avoir une

seule & même substance, se querelloient souvent & se battoient à toute outrance pour l'intérêt de leurs adorateurs. Ils croyoient que parmi les *Elohim*, il y en avoit de plus puissans les uns que les autres. Ils ne confondoient donc pas leurs *Elohim* avec le Soleil & la Lune considérés comme Astres. Car ils n'étoient pas assez imbécilles pour s'imaginer que le Soleil & la Lune des Phéniciens fussent différens du Soleil & de la Lune qui éclairoient les Philistins, les Ammonites, les Moabites; ou que le Soleil d'un pays fût supérieur à celui d'un autre.

Les Sidoniens n'adoroient ni *Moloch*, ni *Chamos*, ni *Dagon*; mais ils pouvoient supposer que leur Dieu *Baal* vivoit en bonne intelligence avec les trois autres. Les Ammonites, les Moabites & les Philistins pouvoient, de leur côté, avoir la même pensée que les Sidoniens. Il n'en étoit pas de même de *Jéhovah*, l'ennemi déclaré de *Baal*, de *Moloch*, de *Chamos* & de *Dagon*, & qui lui-même se donnoit pour tel. Les Phéniciens le regardoient comme un Dieu insociable, mais en même temps comme une Divinité très-puissante, & redoutable même à leurs propres Dieux. Il avoit profondément humilié *Dagon*, & traité ses sujets avec une autorité despotique: il avoit arrêté le cours du Soleil & de la Lune. Qu'étoit-il donc dans la pensée des Phéniciens? Étoit-il le Soleil même ou le Dieu du Soleil? S'il étoit le Soleil, *Baal* ne l'étoit donc pas; car le Soleil ne peut pas être ennemi de lui-même. S'il étoit le maître du Soleil, le Soleil n'est plus une Divinité, & ni *Baal*, ni *Moloch*, ni *Chamos*, ni *Dagon* ne sont des Dieux.

Pour nous tirer de cette perplexité, & pour donner quelque suite aux idées des Phéniciens, rappellons-nous les deux systèmes généraux qui partageoient les peuples de l'Orient.

Les Perses adoroient les Astres pour eux-mêmes. C'étoit la substance du Ciel, du Soleil, de la Lune, des Planètes & des Élémens, ou plutôt l'esprit vital qui les animoit, qu'ils croyoient Dieu. Aussi, dans le vaste empire de la Perse, aucune province n'avoit son *Elohim* qui lui fût propre. Par-tout on adoroit le même Soleil, la même Lune, les mêmes Planètes. Un Perse, en quelque pays qu'il se transportât, trouvoit

ſon *Elohim* par-tout, parce que par-tout il trouvoit le Ciel & les Élémens.

Par conſéquent tous les peuples qui, comme les Phéniciens, diſtinguoient les *Elohim*, ne plaçoient point la Divinité dans la ſubſtance même de l'Aſtre, mais dans le Génie qui le gouvernoit. Donc s'ils adoroient le Soleil, la Lune & toute l'armée du Ciel, comme on n'en peut douter, ils ne les adoroient que comme le ſéjour de leur *Elohim* & comme le ſiége de ſon empire. Ils adoroient moins le Soleil que leur Dieu dans le Soleil. Ainſi, en un ſens, *Baal* étoit le Soleil, & ſous un autre aſpect il étoit quelqu'autre choſe. Il n'y a ici qu'une contradiction apparente, qui ſe lève aiſément par cette petite diſtinction.

Cela poſé, nous n'aurons aucune peine à comprendre la multiplicité des *Elohim* dans la Phénicie & dans les pays voiſins; car dans le ſyſtème des *Génies-gouverneurs*, on en crée un auſſi grand nombre qu'on le juge à propos. Le gouvernement du Soleil & de la Lune, diſoit-on, eſt trop important pour n'être confié qu'à un Dieu & à une Déeſſe. Ainſi, dans cette multitude de *Génies-gouverneurs*, chaque peuple pouvoit en choiſir un qui lui fût ſpécialement affecté; ou plutôt l'on pouvoit ſuppoſer que ces Génies s'étoient partagé les Nations ſur leſquelles ils vouloient régner. Comme il n'étoient pas égaux par le rang & par l'autorité, un peuple pouvoit avoir un *Elohim* plus puiſſant que celui du peuple voiſin. Ces Génies pouvoient fort bien n'être pas tous d'accord entr'eux, être diviſés de vues & d'intérêts, être d'une humeur plus ſociable les uns que les autres. Quelques ſuppoſitions qu'on pût faire ſur ce ſujet, il en réſulte toujours que les partiſans de ce ſyſtème adoroient tous le Soleil, & néanmoins avoient des *Elohim* différens.

Les Égyptiens penſoient à peu-près de même. Nous avons vu, dans le Mémoire précédent, que tous ou preſque tous leurs Dieux étoient ſolaires, & leurs Déeſſes lunaires; c'eſt-à-dire que leurs Divinités ſe rapportoient au gouvernement du Soleil & de la Lune. Ils croyoient qu'un ſeul Génie ne

ſuffiſoit pas pour régler le cours & l'influence de ces Aſtres dans toutes les poſitions ſucceſſives. Il y avoit un Dieu du Soleil du printemps, un Dieu du Soleil d'été, un autre de l'automne, un autre de l'hiver; un Dieu du Soleil ſur l'horizon, un autre pour le Soleil ſous l'horizon, un autre pour l'horizon même. On pouvoit étendre ou reſſerrer à volonté le nombre de ces Génies-gouverneurs : il paroît que les Phéniciens ſe mettoient fort à l'aiſe, & que, ſans entrer dans les ſubtilités Égyptiennes, ils ſe créoient des Dieux ſolaires autant qu'ils croyoient en avoir beſoin; au moins je ne vois aucune trace du contraire.

Mais de-là il réſulte une difficulté aſſez conſidérable. Pourquoi, dira-t-on, les Dieux des Phéniciens & des Aſiatiques étoient-ils tous ſolaires, & toutes les Déeſſes lunaires? Ces peuples adoroient les Planètes & les Conſtellations : ils adoroient la Terre & les Élémens. Ils devoient donc reconnoître des Dieux de chaque planète, de chaque conſtellation ; des Dieux de la terre, de la mer, des montagnes, du feu, de l'eau, de l'air, &c. & ces Dieux, gouverneurs des différentes portions de la Nature, auroient même plus aiſément fourni à la diverſité des *Elohim.*

Je réponds que les Phéniciens & les autres peuples le ſuppoſoient en effet. Ils reconnoiſſoient des Dieux ſpécialement affectés au ciel, à l'air, à la terre, à la mer, &c. Mais tous ces Dieux n'étoient pas tellement bornés à leur diſtrict particulier, qu'ils n'influaſſent plus ou moins dans le gouvernement général. Ils avoient le droit, au moins les principaux, de ſe rendre à l'aſſemblée générale, où l'on délibéroit ſur les affaires importantes. Car ſi chaque Génie eût été maître arbitraire de ſon diſtrict, & qu'il n'eût pas dirigé ſes opérations ſur un plan convenu, le déſordre n'auroit pas tardé à ſe répandre dans le monde, & la machine auroit été bientôt détruite. Les diviſions trop fréquentes entre les Dieux tendoient à produire ce mauvais effet, & c'étoit pour y remédier que le chef des Génies convoquoit le conſeil.

Ainſi les Génies, quoiqu'attachés à des diſtricts particuliers,

possédoient néanmoins solidairement l'empire de l'Univers, & chacun d'eux avoit pouvoir dans toute la Nature. Ils formoient un sénat dont chaque membre, sans être absolu nulle part, influoit par-tout. Il falloit bien le supposer; car une Nation n'ayant originairement qu'un *Elohim*, & le peuple s'adressant à lui pour tous ses besoins & dans toutes les circonstances, quels secours en auroit-il espéré, si ce Dieu n'avoit aucune autorité hors de son district spécial?

C'étoit aussi la manière de penser des Égyptiens. Nous avons vu qu'on prenoit *Osiris* pour le Soleil, pour l'étoile Sirius, pour le Nil, & en général pour le principe de la vertu masculine dans le monde planétaire. On prenoit de même *Isis* pour la Lune, pour l'Air, pour la Terre, & en général pour le principe de la vertu féminine. Ainsi Osiris & Isis, quoique spécialement attachés aux départemens du Soleil & de la Lune, exerçoient une autorité réelle dans le monde entier. Ne soyons pas surpris de trouver les mêmes idées dans Homère & dans la mythologie Grecque. Les Grecs avoient été instruits par les Égyptiens & les Phéniciens, & la doctrine connue des disciples nous assure de celle des maîtres.

Un Génie n'étant donc fixé irrévocablement dans aucun endroit, pouvoit se transporter à son gré par-tout où il croyoit sa présence nécessaire : il parcouroit la terre, la mer, les constellations, les planètes; mais il affectionnoit spécialement le séjour du Soleil & de la Lune, parce que ces deux Astres sont les principaux ressorts du monde, & le lieu d'où les influences du Ciel partent immédiatement pour venir sur la Terre. Voilà pourquoi tous les Dieux des Phéniciens, des Égyptiens & des autres Asiatiques, sont tous solaires ou lunaires. Ces peuples aimoient à s'adresser à leurs *Elohim* dans le plus majestueux de leurs palais, & dans le lieu d'où ils pouvoient plus aisément & plus efficacement répandre leurs bienfaits sur leurs adorateurs *(f)*.

(f) Il est singulier que les Planètes n'eussent point de nom propre en Égypte & en Phénicie, & qu'on n'ait point fixé de Génie attaché au

Élie fait allusion à cette doctrine Phénicienne dans la sanglante ironie que j'ai rapportée dans un des Mémoires précédens. Les prêtres de *Baal* levoient les yeux & les mains vers le Soleil, qui pour lors étoit en son midi & n'étoit obscurci par aucun nuage. *Criez plus haut,* leur disoit Élie; *Baal est un Dieu; mais peut-être qu'il s'entretient avec quelqu'un, ou qu'il poursuit quelque ennemi. Peut-être est-il en voyage; peut-être dort-il: il faut le réveiller.* L'ironie n'auroit eu ni sel, ni même d'application si, dans la pensée des idolâtres, *Baal* n'eut été que la substance même du Soleil. Mais s'il est un Génie mobile, la raillerie est assommante pour ses adorateurs. C'est comme si le Prophète leur eut dit: Pourquoi regardez-vous fixement le Soleil? Etes-vous assurés que *Baal* y soit aujourd'hui? Peut-être combat-il contre quelqu'autre Génie son ennemi: peut-être voyage-t-il dans les autres planètes, dans les constellations, sur la terre ou dans la mer: peut-être fatigué de tant de courses, s'est-il jeté dans les bras du sommeil pour réparer ses forces. C'est ainsi qu'Homère dépeint ses Dieux; & cette conformité prouve de plus en plus que les Phéniciens avoient adopté le systême des Génies-gouverneurs. J'ai développé, dans la première partie de ce Mémoire, les raisons qui les y avoient déterminés: il seroit inutile de les répéter ici. Je vais continuer d'approfondir la nature des *Elohim.*

III. Rois, XVIII, 27.

Ce n'est pas encore assez de dire que l'*Elohim* d'une Nation étoit un des Génies-gouverneurs du monde; car pour l'adopter pour Roi & pour Dieu, il falloit le connoître, en avoir au moins quelque notion confuse. Mais les peuples qui croyoient en général que le Monde étoit gouverné par un très-grand nombre de Génies, n'avoient aucun moyen de les distinguer

gouvernement de chacun des ces Astres. C'est que chaque Nation étoit jalouse d'avoir un *Elohim* solaire. Le Génie d'une simple Planète leur eut paru un Dieu trop mesquin. Ces Astres ne servoient que de cortége & de satellites au Roi & à la Reine du Ciel, & suivoient les ordres des Génies solaires & lunaires. Dans la suite les Planetes parurent des Êtres d'une plus haute considération, & mériterent de porter les noms des principaux Dieux, Saturne, Jupiter, Mars, Vénus & Mercure.

les uns des autres, & de ſavoir à quel Génie chacun d'eux devoit être aſſujetti. Les Sidoniens donnoient à leur Dieu le nom de *Baal,* les Ammonites celui de *Moloch.* Mais ces noms étant génériques, ne déſignent rien en particulier; & ſi ces Dieux ne ſont leur réſidence que dans le Ciel, dans le Soleil, ou dans quelqu'autre endroit de l'Univers qui n'appartienne pas plus à une Nation qu'à une autre, on ne voit pas ſur quel fondement un Sidonien auroit plutôt invoqué *Baal* que *Moloch,* & un Ammontie plutôt *Moloch* que *Baal.* Il étoit donc indiſpenſable que le Dieu qui vouloit être propre à une Nation, lui donnât acte de ſa préſence en venant réſider au milieu d'elle dans un temple, & ſur-tout dans la ſtatue deſtinée à lui ſervir de demeure. Dans cette ſuppoſition, un Sidonien ou un Ammonite n'étoit plus embarraſſé du choix entre les Génies-gouverneurs: il s'adreſſoit à celui d'entr'eux qui, quoique Roi du Soleil, venoit habiter auſſi dans la ſtatue qu'on lui avoit élevée. C'étoit-là le Dieu propre à la Nation.

On ſavoit qu'on peut s'adreſſer à Dieu dans tous les inſtans de la vie, parce que, malgré les ténèbres du paganiſme, on étoit perſuadé que la Providence divine dirige toutes choſes, & même les évènemens les plus ordinaires & les plus naturels. Il falloit donc que le Dieu en qui l'on avoit confiance, fût à portée d'entendre à tous momens les vœux de ceux qui l'invoquoient. Mais ſi le Génie divin n'eſt pas auprès de moi, où le trouverai-je? Quand il ſeroit dans le Soleil, il ne me voit ni ne m'entend pendant toute la durée de la nuit; & d'ailleurs il y a bien loin du Soleil juſqu'à moi. Peut-être que diſtrait ſur mes beſoins, il s'occupe d'affaires plus importantes, qui ne lui permettent pas de faire attention à mes prières, & moins encore aux deſirs ſecrets de mon cœur.

Ce raiſonnement, dont le vrai ſaiſit, ne pouvoit échapper à ceux qui n'avoient pas oublié les plus ſimples notions de la Religion. Il falloit en conclure que Dieu eſt par-tout, ou plutôt que tout ſe meut, vit & ſubſiſte en lui; que par conſéquent il voit tout, entend tout; que rien ne lui échappe; que les ténèbres ſont pour lui une vive lumière. Mais les Nations

ayant déjà relégué ce Dieu souverain bien au-delà des bornes de l'empyrée, ils ne pouvoient se dispenser de transmettre à leurs Dieux factices quelque chose de la prérogative incommunicable de l'Etre suprème. Ils conclurent que pour conserver le commerce non interrompu qui doit être entre les hommes & la Divinité, il falloit que leur Dieu résidât en personne au milieu d'eux, afin qu'on pût l'aborder à toute heure. Et voilà ce que les peuples entendoient par un *Elohim.* La supposition d'un Génie particulier dévoué à une Nation, n'en donne pas une idée complète: sa présence dans un temple ou dans une statue achève de le caractériser.

Mais cette présence du Dieu souffroit beaucoup de difficulté. Le Génie étoit-il en même temps dans le Soleil, dans l'air & dans la statue? C'eût été le supposer immense, & les Idolâtres, qui pensoient que leurs Dieux se transportoient dans un clin d'œil d'un bout de l'Univers à l'autre, n'ont jamais imaginé qu'il fut à la fois dans tous les lieux qu'il parcouroit. Il devoit donc arriver souvent qu'un Idolâtre entrant dans le temple de son Dieu, n'y trouvât qu'une statue inanimée qui ne pouvoit ni le voir ni l'entendre. On pouvoit dire néanmoins que le Dieu n'en étoit jamais absent pour long-temps; qu'attiré par l'odeur des sacrifices, il revenoit promptement dans son poste; & qu'il étoit difficile qu'il n'entendît pas une partie de ce qu'on lui demandoit, & ne devinât le reste.

Cependant comme il y avoit plusieurs statues du même Dieu, & que son culte étoit souvent adopté par des Nations étrangères, comment ce Dieu pouvoit-il correspondre à tant de lieux? D'ailleurs comme on l'invoquoit dans le secret de sa maison, dans les lieux les plus écartés, & souvent par des prières mentales ignorées des personnes même présentes, il devoit souvent arriver que le Dieu ne fut pas à portée d'en rien entendre. Au reste, je crois que les Idolâtres s'occupoient peu de ces difficultés, & que s'ils les entrevoyoient, ils laissoient à leurs Divinités le soin de s'en démeler comme elles pourroient.

Pour s'assurer de plus en plus du caractère des *Elohim* Phéniciens,

Phéniciens, il faut les rapprocher du ſeul & véritable *Elohim.* Quelle idée en avoient les Iſraëlites? quelle idée en avoient les Phéniciens? Ceux-ci penſoient aſſurément que l'*Elohim* d'Iſraël étoit de la même nature que les leurs, & que l'Arche d'alliance étoit *Jehovah*, comme leurs idoles étoient *Dagon*, *Baal*, *Asherah*, *Moloch*. *Elohim eſt venu dans leur camp*, diſoient les Philiſtins, lorſqu'ils ſurent que les Iſraëlites avoient fait venir l'Arche, *malheur à nous: qui nous ſauvera de la main de cet Elohim puiſſant!* Et lorſqu'ils eurent pris l'Arche, ils crurent avoir *Jehovah* en leur poſſeſſion, & la traitèrent comme ſi c'eut été le Dieu de leurs ennemis.

1. Rois, IV, 7.

Les Hébreux pouvoient ſe paſſer plus aiſément que les autres peuples d'un *Elohim* viſible: car adorant le Dieu d'Abraham, c'eſt-à-dire le ſeul Dieu vivant & véritable, qui eſt par-tout, qui voit tout, qui entend tout, ils n'avoient pas beſoin de ſe tranſporter nulle part pour s'adreſſer à lui. Mais une Religion ſans objet extérieur eſt bien ſpirituelle pour la multitude, & même pour quelque homme que ce ſoit. On a beſoin de fixer ſes yeux ſur quelqu'endroit où l'on ait ſujet de croire que Dieu ſe plaît à manifeſter ſa préſence plus que dans tout autre. C'eſt cet endroit fixe que les Juifs appellent le *Shechinah*, c'eſt-à-dire le ſymbole de la préſence de Dieu.

Le *Shechinah* naturel eſt le Ciel. De tout temps on a levé les yeux & les mains vers le Ciel pour adorer Dieu & pour l'invoquer. Mais la vue du Ciel eſt commune à tous les peuples, & chacun d'eux ayant un *Elohim* propre, voulut avoir auſſi un *Shechinah* particulier qui fût à ſa portée. Dieu eut la condeſcendance d'en accorder un au peuple qu'il s'étoit choiſi. Si les Iſraëlites avoient tant d'ardeur à courir après les Dieux étrangers, avec quelle fureur s'y ſeroient-ils portés, s'ils n'avoient eu parmi eux aucun ſigne ſenſible de la préſence de leur Dieu, & s'ils avoient été privés d'un avantage que les autres peuples s'arrogeoient?

Dieu s'étant déclaré l'*Elohim* propre des Hébreux, leur Roi, leur Légiſlateur, leur ſouverain Magiſtrat, voulut habiter au milieu d'eux. L'Arche d'alliance, ſurmontée du propitiatoire

& des chérubins, étoit le trône ſur lequel il réſidoit d'une manière ſpéciale. Un Hébreu devoit l'adorer en tout temps & en tout lieu, parce qu'il eſt par-tout; mais c'étoit principalement en préſence de l'Arche qu'il devoit rendre ſes hommages à l'*Elohim* d'Iſraël. Ézéchias ayant reçu une lettre de Sennacherib pleine de blaſphèmes contre Dieu, ne ſe contenta pas de prier *Jehovah* de venger l'outrage fait à ſa majeſté: il alla au temple, étendit cette lettre devant le Seigneur, comme pour le forcer de la lire, & de ſortir enfin d'un ſilence qui, ce ſemble, faiſoit tort à ſa gloire.

IV. Rois, XIX, 14.

C'eſt préciſément parce que Dieu eſt par-tout, qu'il peut choiſir un lieu pour y manifeſter ſa préſence. C'eſt ici, dit le Seigneur aux enfans d'Iſraël, que vous viendrez vous préſenter devant moi, pour m'adorer & m'offrir vos ſacrifices: c'eſt ici que je vous donnerai audience, que je recevrai vos requêtes, que j'écouterai vos ſupplications, que je vous pardonnerai les péchés dont vous me ferez l'humble aveu, que je répondrai par mes oracles à vos doutes. *Eſt-il donc croyable*, dit Salomon, dans l'admirable prière qu'il prononça à la dédicace du temple, *que* Jehovah *habite véritablement ſur la terre! Si les cieux & le ciel des cieux ne peuvent vous contenir, combien moins cette maiſon que j'ai bâtie en votre honneur vous renfermeroit-elle! Mais vous y ſerez*, continue ce Prince, *pour y recevoir nos vœux & nos prières.* Quelle ſublimité d'idées! On admire quelques traits échappés aux Philoſophes ſur la Divinité: mais y en a-t-il un ſeul qui peigne la grandeur de Dieu avec cette énergie? S'ils font Dieu grand, c'eſt aux dépens de ſon affabilité & de ſa providence. L'Écriture ne déſunit jamais ces deux extrêmes. *Qui eſt ſemblable à notre Dieu qui habite au-deſſus de tous les Cieux, & qui conſidère tout ce qu'il y a de plus bas dans le Ciel & ſur la Terre!*

III. Rois, VIII, 27.

Pſ. 112.

La plupart des Iſraëlites étoient loin de ces nobles ſentimens. Ils croyoient que *Jehovah* étoit contenu dans l'Arche & dans les chérubins, & qu'il ne faiſoit qu'un tout avec cette maſſe. Lorſque Jéroboam eut érigé les veaux d'or, *il vous ſeroit trop pénible*, dit-il au peuple, *d'aller adorer à Jéruſalem: Iſraël, voilà*

III. Rois, XII, 28.

vos Elohim *qui vous ont tiré de l'Égypte.* C'eſt comme s'il leur eut dit : *Jehovah* qui habite dans l'Arche & dans les chérubins, habitera de même dans les deux taureaux d'or que je lui élève. Vous le trouverez ici comme à Jéruſalem. Il veut être au milieu de ſon peuple; & déſormais Éphraïm & Juda n'étant plus la même nation, il faut qu'il les honore également de ſa préſence.

Cependant il eſt ſurprenaut que, malgré leur groſſièreté, les Iſraëlites aient pu tomber dans cette mépriſe. Moyſe & les Prophètes leur diſoient ſans ceſſe que *Jehovah* étoit au-deſſus des Chérubins, qu'il étoit porté ſur leurs ailes : les pſeaumes qu'on chantoit dans toutes les ſolennités retentiſſent de cette formule qui caractèriſe le vrai *Shechinah*, *qui ſedes ſuper Cherubim.* Dieu n'étoit donc point dans l'Arche ni dans les Chérubins; & ces figures ſymboliques étoient la repréſentation non de Dieu, qui avoit ſévèrement défendu qu'on le repréſentât ſous aucune figure, mais des Eſprits céleſtes honorés de l'emploi de ſoutenir ſon trône, & de le tranſporter par-tout où il vouloit ſignaler ſa puiſſance.

V. Ezech. I & X.

J'avois formé le deſſein, dit encore Salomon, *de bâtir un temple pour y faire repoſer l'Arche de l'alliance de* Jehovah, *qui eſt le marche-pied de notre Elohim.* L'Arche n'étoit donc pas la demeure de Dieu, mais ſeulement ſon marche-pied, & la tête de *Jehovah* s'élevoit au-deſſus de tous les Cieux; grande & belle image de l'immenſité divine.

I. Paralipom. XXVIII, 2.

Nous trouvons la même image dans le prophète Iſaïe. *Le Ciel eſt mon trône, & la Terre eſt l'eſcabeau qui ſoutient mes pieds.* Ici *Jehovah* eſt conſidéré comme le maître ſouverain de l'Univers entier. Mais lorſqu'on le regarde comme l'*Elohim* d'Iſraël, c'eſt l'Arche qui lui ſert de marche-pied, & dont il eſt dit : *Proſternez-vous devant ſon marche-pied, parce qu'il eſt ſaint.*

LXVI, 1.

Pſeaume 98.

Mais de quelque manière que les Hébreux conçuſſent la préſence de *Jehovah* dans le tabernacle & dans le temple, il eſt certain qu'elle étoit réelle & perſonnelle. Or les Phéniciens ne ſe croyant point inférieurs aux Iſraëlites, s'arrogeoient le

même privilége, & prétendoient que *Baal* réſidoit auſſi réellement dans ſes ſtatues & dans ſes temples que *Jehovah* dans le ſien & dans ſon arche *(t)*. Ainſi un *Elohim* dans ſon idée complète, & dans le ſens des anciens peuples, renferme non-ſeulement un Dieu propre & national, mais encore un monument ſenſible où le Dieu réſide perſonnellement au milieu de ſon peuple.

Après cela pourroit-on penſer que les Nations ne regardaſſent les idoles que comme de ſimples repréſentations emblématiques de leurs Divinités? L'idole eſt ſans doute une image du Dieu; mais dans l'eſprit de ſes adorateurs, l'image contenoit la réalité, par l'union du Génie qui l'habitoit. De l'une & de l'autre ſe formoit une véritable perſonne, à peu-près comme il s'en forme une par l'union du corps & de l'ame. Auſſi c'étoit l'idole même que l'on adoroit, à qui l'on offroit de l'encens & des victimes, à qui l'on parloit, à qui l'on demandoit des grâces, devant qui l'on ſe proſternoit avec un religieux tremblement. On diſoit au bois, *vous êtes mon père;* & à la pierre, *c'eſt vous qui m'avez donné la vie.* C'eſt que l'on croyoit que le Génie divin y réſidoit, pour y ſavourer l'odeur des ſacrifices, & pour entendre les vœux & les prières qu'on lui adreſſoit. Un Sculpteur qui fabriquoit une idole faiſoit donc véritablement un Dieu, comme un père qui donne la naiſſance à ſon fils, fait véritablement un homme; car la ſtatue

Jerem. II, 27.

(t) Quelle Nation, dit Moyſe *(Deuter. IV, 7), a des* Elohim *qui ſe communiquent à elle, comme* Jehovah *notre* Elohim *ſe communique à nous par ſon intime préſence.* C'eſt ici un de ces argumens *ad hominem* ſi communs dans l'Ecriture ſainte, parce qu'ils ſont les plus perſuaſifs. En ſuppoſant ce que les payens diſoient de la préſence de leurs Dieux dans les ſtatues, l'avantage eſt encore de notre côté; 1.° parce que leurs Dieux ſont dans une impuiſſance abſolue de donner aucune marque de leur préſence, au lieu que *Jehovah* la manifeſtoit ſouvent par une nuée, par un feu deſcendu du ciel, & par d'autres ſignes indubitables. 2.° Le Génie ne pouvoit être que de temps à autre dans ſa ſtatue, parce qu'il en avoit d'autres qu'il devoit animer à leur tour, & que des affaires importantes l'appeloient dans le Soleil & en d'autres lieux de l'Univers: au lieu que la réſidence de *Jehovah* dans ſon ſanctuaire étoit perpétuelle, & que pour s'y rendre il n'avoit pas beſoin de changer de lieu.

devenoit infailliblement, par sa consécration, le corps du Génie divin.

Cette supposition, je l'avoue, est le comble de l'absurdité. Comment pouvoit-on imaginer qu'un Dieu, très-supérieur à l'homme, eût un corps dont les yeux ne voient point, dont les oreilles n'entendent point, dont les narines ne flairent point, dont le palais ne savoure point, dont la langue ne parle point, dont les pieds ne marchent point, dont les mains ne sont capables d'aucune action? Un Dieu auroit-il un corps qui ne peut se défendre non-seulement contre les attaques de ceux qui veulent l'outrager, mais aussi contre les accidens naturels, contre la pluie, contre les vents, contre la foudre, contre la rouille, contre les vers? Les Écrivains sacrés se sont appliqués à développer fort au long & avec la plus grande force tous les raisonnemens dont je ne donne ici qu'un précis. Je remplirois plusieurs pages si je voulois copier tout ce qui se trouve à ce sujet dans Isaïe, dans Jérémie, dans les Pseaumes, dans le livre de la Sagesse & ailleurs. Ce seroit un travail inutile. Quiconque a lû les livres de l'Ancien Testament se rappellera aisément les endroits que j'indique *(u)*.

Les Écrivains sacrés étoient obligés d'insister souvent & fortement sur ce point, parce que c'étoit la grande controverse du temps; que la plupart des Israëlites se portoient au culte des Dieux Phéniciens & Syriens, & qu'il falloit empêcher le reste de la Nation de se laisser entraîner au torrent. Or il est évident que ces Auteurs imputoient aux Idolâtres de croire que les statues étoient des Dieux proprement dits; sans quoi leurs raisonnemens n'ont ni force, ni même de sens. Car si, dans la pensée des Idolâtres, l'idole n'eût été qu'une image vide, & destinée uniquement à rappeler la pensée d'un Dieu qui ne résidoit que dans le Ciel, la statue n'est point un Dieu; ce n'est point à elle, mais seulement au Génie céleste que les hommages s'adressent, & tout ce qu'on allègue de son

---

(u) Voy. sur-tout Isaïe, *ch. XLIV;* la lettre de Jérémie dans Baruch; les Pseaumes CXIII & CXXXIV; la Sagesse, *ch. XIII.*

inaction tombe à faux. Mais on ne pourroit disculper ainsi le culte idolâtrique, sans taxer les Écrivains sacrés d'ignorance ou d'imposture. Contre une pareille témérité, je ne daignerois pas faire valoir l'autorité dont ils sont revêtus : je ne les cite que comme des témoins, mais des témoins contemporains, & qui certainement avoient de l'esprit & du discernement. Vivant au milieu des Idolâtres, ils ne pouvoient ignorer leur manière de penser : ils pouvoient encore moins se méprendre sur les opinions des Israëlites pervertis, avec qui ils conféroient souvent, & dont ils ramenoient plusieurs au vrai culte. On ne mérite pas d'être écouté, lorsqu'on se croit plus en état que ces grands hommes de décider de ce que pensoient les peuples il y a deux ou trois mille ans. On ne le mérite guère davantage, lorsqu'on allègue que le dogme de la présence du Dieu dans l'idole n'a jamais pu être adopté de personne. Jamais l'absurdité d'une opinion, & sur-tout d'une opinion religieuse, ne prouvera qu'elle n'ait pas été soutenue : le fanatisme ne raisonne point.

Veut-on quelque chose de plus encore ? le voici : c'est l'aveu des Idolâtres même. Scandalisés, malgré leurs préventions, de l'inaction & de l'insensibilité des idoles, ils se persuadoient qu'en quelques occasions les Dieux, dans leurs statues, donnoient des signes de connoissance & d'activité, & que par conséquent il ne tenoit qu'à eux d'en donner davantage. *Bel* dévoroit toutes les nuits les viandes qu'on lui avoit offertes : une statue avoit tourné les yeux : une autre avoit laissé couler des larmes : une autre avoit proféré quelques mots : une autre avoit fait un geste menaçant :

> *Diva solo fixos oculos aversa tenebat,*

dit Virgile ; & encore

> *Nec dubiis ea signa dedit Tritonia monstris.*
> *Vix positum castris simulacrum : arsere coruscæ*
> *Luminibus flammæ arrectis, salsusque per artus*
> *Sudor iit : terque ipsa solo (mirabile dictu)*
> *Emicuit, parmamque ferens hastamque trementem.*

Il eſt vrai que ce dernier prodige étoit controuvé par l'impoſteur Sinon. Mais les Troyens, accoutumés à des fables de cette nature, ne trouvoient rien dans celle-ci qui pût la leur rendre ſuſpecte. Les livres des Payens ſont remplis de pareilles misères ; & ces hiſtoriettes racontées avec emphaſe, étoient reçues avidement par des eſprits crédules, & fortifioient puiſſamment le reſpect & la crainte des Dieux : elles prouvent en même temps, plus qu'on ne peut dire, que les inventeurs & les dupes concouroient à l'envi à établir l'animation des idoles.

Ce ſeroit une délicateſſe bien mal entendue, de vouloir ſauver à des peuples plongés dans les ténèbres du Polythéiſme, des excès dont nous ne pouvons abſoudre des milliers de Chrétiens groſſiers. Malgré la lumière de l'Évangile, la ſuperſtition n'a fait ſouvent que changer d'objet : on a mis les ames des Saints dans les ſtatues, où les Payens plaçoient des Dieux : on leur a prêté les mêmes ſignes de connoiſſance : on leur a fait tourner les yeux, répandre des larmes & des gouttes de ſang, témoigner de la joie & de la triſteſſe, de la pitié & de l'indignation. Le peuple n'eſt-il pas porté à croire que dans certaines ſtatues, que leur antiquité rend vénérables, quoique d'une groſſièreté rebutante, réſide une vertu intérieure, dont les autres ſtatues du même Saint, quoique d'un travail exquis, ſont abſolument deſtituées?

C'eſt une choſe digne de remarque que ni dans le Paganiſme, ni parmi les Chrétiens, on n'a guère rendu d'honneurs ſuperſtitieux aux ſimples tableaux. Ils l'emportent néanmoins ſur les ſtatues, en ce qu'ils nous offrent les objets comme la Nature nous les fait apercevoir. De plus, ils nous rendent non-ſeulement les perſonnages, mais encore leurs actions, ce qui ne peut s'exécuter qu'imparfaitement par des ſtatues. Mais malgré le preſtige de l'art & des couleurs, perſonne n'eſt tenté de ſoupçonner rien de réel dans une peinture : on ſait trop bien que ce n'eſt qu'une ſuperficie colorée, appliquée ſur la toile, la pierre ou le bois. Une ſtatue, au contraire, eſt plus propre à faire illuſion. Son contour, ſemblable à celui des objets

qu'elle repréſente, ne nous laiſſe rien apercevoir de ce qui remplit ſa capacité; & comme nous ne voyons pas davantage le dedans du corps de l'homme & des animaux au travers de la peau qui les couvre, nous ſoupçonnons dans l'intérieur de la ſtatue quelque choſe d'analogue aux ſentimens que les hommes & les animaux éprouvent; & la ſuperſtition nous perſuade qu'un Eſprit eſt deſcendu dans ce corps ſolide pour nous voir & pour nous entendre. Cette préférence des ſtatues aux tableaux ne peut être fondée que ſur cette prévention; & c'eſt une nouvelle preuve que les idoles étoient pour leurs adorateurs, non pas une ſimple repréſentation, comme la peinture, mais une véritable Divinité, par la préſence intime d'un Eſprit céleſte.

Il ne faut pas croire néanmoins que toutes les ſtatues du même Dieu fuſſent réputées également divines. On donnoit la préférence à celle qui avoit ſervi de modèle aux autres, & qu'on regardoit comme le véritable *Elohim* de la nation. Tout le pays de Sidon étoit rempli de ſtatues de *Baal:* on en trouvoit dans toutes les colonies Sidoniennes & Tyriennes; & les rois d'Iſraël & de Juda, qui ne pouvoient ſe rendre aiſément à Sidon, en avoient érigé un grand nombre dans leurs royaumes. Mais je ſuis perſuadé qu'on avoit infiniment plus de vénération pour l'antique *Baal* réſidant dans le temple de la métropole, & que ſes partiſans y venoient avec empreſſement rendre leurs reſpects au prototype.

IV. Rois, 1.

Ochoſias, roi d'Iſraël, avoit ſûrement chez lui des ſtatues de *Beelzebub*, dieu d'Accaron; cela ne l'empêcha pas d'envoyer des Ambaſſadeurs dans cette ville des Philiſtins, pour conſulter ſur ſa maladie, l'*Elohim* du lieu dans ſa principale demeure.

On avoit à Rome des ſtatues de *Cybèle;* mais on ne fut content que lorſqu'on eut fait venir de Peſſinonte la ſtatue originale de la Déeſſe; & on la reçut avec des démonſtrations ſingulières de reſpect, quoique ce ne fût qu'une pierre brute.

Toute la Grèce étoit remplie de ſtatues d'*Apollon*, dont pluſieurs avoient de la célébrité: mais on diſtinguoit entre elles

elles celle de Délos & celle de Delphes; la première à cause de son antiquité, la seconde à cause de l'oracle. On ne croyoit pas avoir rempli tout ce qu'on devoit à ce Dieu, si l'on n'alloit pas le visiter à Delphes & à Délos.

Lorsqu'on pouvoit s'emparer d'une idole étrangère, on la gardoit soigneusement, & souvent on l'enchaînoit, de peur qu'il ne lui prît fantaisie de s'en retourner dans sa première contrée. On avoit beaucoup plus de dévotion à l'original qu'à la copie.

Cette distinction entre les idoles du même Dieu, n'est nullement contraire à ce que j'ai dit de leur animation. Rappelons-nous que, dans la pensée des Idolâtres, le Dieu ne résidoit pas perpétuellement dans ses statues; mais il se rendoit plus volontiers, plus souvent, & faisoit une plus longue demeure dans certaines statues que dans d'autres, où il ne venoit qu'en passant: on étoit plus sûr de le trouver dans les statues privilégiées.

On peut demander ici quelle étoit la forme des statues Phéniciennes. Nous avons déjà vu que celle de Moloch portoit une tête de taureau: celle de *Baal* n'en différoit peut-être pas beaucoup. Nous savons d'ailleurs que *Dagon* & *Derceto* ou *Astarté*, étoient homme & femme depuis la ceinture jusqu'en haut, & poisson de la ceinture en bas.

On pourroit conjecturer que les idoles d'Assyrie étoient de même un composé de membres d'hommes & de toutes sortes d'animaux, d'après un texte de Jérémie où il est dit: *La sécheresse tombera sur ses eaux* (de Babylone), *& leur lit sera desséché, parce que c'est un pays d'idoles, & qui se glorifie en des monstres. C'est pourquoi les bêtes sauvages des forêts, avec celles des îles y habiteront. Elle servira de retraite aux autruches.* Les idoles de Babylone étoient donc monstrueuses: cette ville est abandonnée aux bêtes de toute espèce qu'elle avoit adorées. Le dragon vivant, empoisonné par Daniel, appuie cette conjecture.

L, 38, 39.

Les idoles Égyptiennes étoient dans la même analogie. Rarement en voyoit-on dont la forme fût purement humaine.

Les membres des animaux y dominoient; & les ſtatues des Dieux étoient un compoſé bizarre de tout ce qui a vie ſur la terre, dans l'air & dans les eaux. Les ſtatues des Grecs tinrent quelque choſe de ce caractère, après l'arrivée des colonies Egyptiennes & Phéniciennes; mais les Grecs s'en dégoûtèrent bientôt, & ne donnèrent conſtamment à leurs Dieux que la figure humaine.

La ſingularité des figures Aſiatiques montre aſſez qu'on n'a point voulu repréſenter de ſimples hommes. Si tel eût été le but des inventeurs, il eut été facile de faire une ſtatue d'homme ou de femme, avec quelques accompagnemens qui puſſent rappeler la mémoire de leurs actions; mais il eſt manifeſte qu'en faiſant un compoſé monſtrueux qui n'exiſte point dans la Nature, ils ne vouloient qu'exprimer par des emblèmes les attributs de la Divinité.

Quelle eſt l'origine d'une pratique qui nous paroît ſi peu raiſonnable? Elle ſe perd dans la nuit des ſiècles, & nous n'en trouvons le premier établiſſement dans aucune contrée. Les Savans ſe ſont épuiſés pour en trouver les raiſons, & preſque tous les vont chercher dans l'Égypte, comme ſi tous les peuples, dont pluſieurs ne connoiſſoient guère cette contrée, euſſent eu pour maxime qu'ils ne devoient penſer que d'après les Égyptiens. Je ſuis perſuadé au contraire que lorſqu'il s'agit d'un uſage établi de temps immémorial dans toutes les nations, il faut en chercher des raiſons communes à toutes & à chacune d'entre elles. J'oſe propoſer une conjecture que je ſoumets au jugement de l'Académie.

Exod. XXV, 18, 19, 20.

Dieu ordonna à Moyſe de faire *deux Cherubim d'or.... qui ſortiſſent des deux côtés du Propitiatoire.* Moyſe ne s'explique pas davantage lorſqu'il rapporte l'exécution de l'ordre: Beſeleel, dit-il, chargé de cette fabrication, *fit auſſi deux Cherubim d'or... qui ſortoient des deux côtés du propitiatoire.* Il eſt tout-à-fait ſingulier que toutes les parties du Tabernacle étant décrites dans un ſi grand détail qu'on pourroit le conſtruire ſur cette deſcription, Moyſe ſoit ſi concis ſur l'article des *Cherubim*, & ne diſe rien qui puiſſe faire conjecturer quelle

Ibid. XXXVII, 7, 8, 9.

étoit leur figure; elle étoit apparemment si connue qu'il suffisoit de la nommer pour se faire entendre. Moyse ajoute seulement que *les Cherubim tenant leurs ailes étendues & élevées, en couvroient le Propitiatoire, & se regardoient l'un l'autre aussi-bien que le Propitiatoire;* ce qui ne donne pas des idées bien distinctes de cette figure symbolique.

Exod. XXXVII, 7, 8, 9.

Ézéchiel entre dans un plus grand détail. Dieu lui apparut à plusieurs reprises, sur un trône éclatant environné de flammes & porté par quatre *Cherubim. C'étoit,* dit-il, *les mêmes que j'avois vus au-dessous du Dieu d'Israël près du fleuve Chobar, & je reconnus que c'étoient des Cherubim.* C'est pour le prouver qu'il en fait une description exacte. Je conclus encore de-là que cette figure étoit fort connue des Israëlites. Le peuple l'avoit vue souvent dans les divers transports de l'Arche; & le Prophète, qui étoit de l'ordre des Prêtres, pouvoit en avoir une connoissance plus récente & plus précise. Ainsi les *Cherubim* de l'Arche avoient la même forme que ceux qu'Ézéchiel aperçut dans la vision, à cela près que ceux-ci étoient des figures animées, & que ceux de Moyse étoient d'or massif.

Ezech. X, 20.

Au milieu du feu, dit Ézéchiel, *paroissoit la ressemblance de quatre animaux qui étoient de cette sorte. Leur corps avoit la forme humaine, & chacun d'eux avoit quatre faces & quatre ailes. Ils se tenoient droits sur leurs pieds. La plante de leurs pieds étoit comme la plante d'un pied de veau... Des mains d'hommes sortoient de dessous leurs ailes... Ils avoient quatre faces & quatre ailes, & leurs ailes se touchoient l'une à l'autre... Pour ce qui est de la figure de leurs faces, ils avoient tous quatre une face d'homme: tous quatre à droite une face de lion; tous quatre à gauche une face de bœuf, & tous quatre une face d'aigle (x).*

Ibid. I, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

(x) Il est évident, par cette description, qu'Ézéchiel donne quatre têtes au *Cherubim.* Spencer est tombé dans une méprise grossière, lorsqu'il prétend que le *Chérubim* n'avoit qu'une tête, celle de l'homme, & que le reste de son corps étoit un composé des membres des quatre animaux. Le mélange auroit été incomplet, s'il n'y eût pas eu quatre têtes différentes.

Le *Cherubim* tenoit beaucoup du bœuf, qui est désigné par le mot *cherub.* Ézéchiel *(X, 14)*, dit que *la première tête du Cherubim étoit celle d'un cherub; la seconde, d'un homme; la troisième, d'un lion; la quatrième,*

Les *Cherubim* d'Ézéchiel avoient la même fonction que ceux de l'Arche, c'eſt-à-dire qu'ils ſoutenoient le trône de l'Éternel. C'étoit une image des Génies, & même des principaux d'entre eux. Ils étoient repréſentés par tout ce qui a vie ſur la terre, & qui eſt l'objet principal de la Providence divine; & comme la Providence a ſur-tout l'homme en vue, la première tète étoit celle de l'homme, & le *Cherubim* avoit un corps & des mains d'homme : le bœuf eſt pour tous les animaux domeſtiques : le lion, pour tous les animaux ſauvages; & l'aigle, pour tous les oiſeaux.

Si les *Cherubim* étoient connus avant Moyſe, on pourroit ſuppoſer que les Patriarches en avoient fait le même uſage que lui. Dieu leur apparoiſſoit quelquefois au milieu du feu ou d'une autre manière miraculeuſe. Mais ces apparitions n'étant pas de l'ordre ordinaire, les familles qui s'aſſembloient régulièrement dans des temps marqués, pour les ſacrifices ſolennels, n'étoient pas honorées de cette viſite immédiate. Pour y ſuppléer, ils expoſoient les *Cherubim* à la vue de l'aſſemblée, & proſternés humblement, ils ſupplioient le Très-haut de ſe rendre préſent d'une manière ſpéciale ſur ſon trône inviſible, dont les *Cherubim* étoient l'image. C'étoit un *Shechinah* factice, qui ne bleſſoit point la majeſté de Dieu : car on n'adoroit point les *Cherubim*, & tous les hommages ſe rapportoient uniquement à Dieu, qui venoit réſider au-deſſus de leurs têtes.

Rien n'empèche qu'on ne faſſe remonter l'inſtitution de ce

---

d'un aigle. Quand un corps a quatre têtes, on peut les compter dans l'ordre que l'on veut. Dans le chapitre I.er le Prophète prenoit la tete humaine pour la premiere & la principale tete du *Cherubim*; & c'eſt à cette deſcription qu'il faut s'en tenir. Le corps du *Cherubim* étant un corps d'homme, la tête humaine devoit étre au-deſſus de la poitrine; la tete de lion répondoit à l'épaule droite; celle du bœuf, à l'épaule gauche; & celle d'aigle, au dos, d'où ſortoient auſſi les quatre ailes. Ainſi quand Moyſe dit que les deux *Cherubim* avoient le viſage tourné l'un vers l'autre, & regardoient le Propitiatoire, il déſigne la tête d'homme; & cela devoit etre ainſi. Car quoique les animaux, & meme les Etres inanimés, ſoient invités, dans les ſaints Cantiques, à louer & à benir le Créateur, il n'en eſt pas moins vrai que l'homme eſt le principal & même, en un ſens, le ſeul adorateur de Dieu.

Shechinah jusqu'aux premiers pères du genre humain; car il est dit dans la Genèse, que Dieu, après les avoir fait sortir du jardin d'Éden, *mit vers l'Orient des Cherubim qui agitoient des épées de feu, pour garder le chemin qui conduisoit à l'arbre de vie.*

Gen. III, 24.

Il n'y a point de raison de penser que Moyse, en cet endroit, ait pris le terme de *Cherubim* dans un autre sens qu'il le prend lui-même dans la description du Tabernacle, & qu'il est pris dans tous les endroits de l'Écriture où il en est parlé. Il est donc tout simple de croire qu'Adam, au sortir d'Éden, eut la même vision qu'Ézéchiel eut depuis, & que Dieu lui apparut monté sur son char de gloire. Ce sont-là les épées de feu qui paroissoient agitées en tout sens; car du feu qui environnoit le trône divin, partoient continuellement des jets de flammes étincelantes. Mais en même temps il fut dit à nos premiers pères, que ce trône, quelque terrible qu'il fût, n'étoit point inaccessible aux hommes pénitens. Ce seroit donc pour conserver la mémoire de cette vision, que nos premiers pères auroient, avec l'approbation de Dieu, construit des figures de *Cherubim*, pour représenter le char de l'Éternel, dans l'espérance que touché de leurs larmes & de leur repentance, il descendroit invisiblement sur ce mémorial de *propitiation (y)*, pour y recevoir leurs hommages & leurs prières.

Cette institution passa d'Adam à Noé, & de Noé à tous les peuples. Mais lorsque les principes de la Religion s'altérèrent, on perdit bientôt l'intelligence du monument. Les hommes ayant relégué le Dieu Souverain au-delà des bornes du monde, il ne fut plus question de lui construire un char symbolique. Les Génies célestes lui ayant été substitués, les figures qui les représentoient, étoient devenues des images de Dieux, dans lesquelles on croyoit qu'ils venoient s'enfermer. On n'adora plus Dieu au-dessus des *Cherubim*, mais dans les *Cherubim*, & les *Cherubim* devinrent des idoles.

(y) Propitiation est le mot propre, puisque le couvercle de l'Arche, des deux côtés duquel partoient les deux *Cherubim*, s'appeloit le *Propitiatoire*.

On ne se fit pas même scrupule d'altérer le monument. Il étoit trop gênant de construire toujours ce groupe à quatre têtes suivant les proportions que nous lisons dans Ézéchiel. On sépara les symboles en tout ou en partie; on fabriqua des statues d'hommes avec des têtes de bœuf ou de lion, & souvent on se contentoit d'une figure toute humaine, ou d'un taureau jeté en fonte. Cette dernière avoit prévalu en Égypte. On pourroit dire que ces idoles n'étoient que des *Cherubim* tronqués *(z)*.

On alla plus loin, & l'on osa substituer des animaux étrangers au groupe sacré. Ces figures, disoit-on, ne sont propres au culte divin que parce qu'elles représentent les attributs de la Divinité. Si donc, disoit-on, nous trouvons dans d'autres animaux, des analogies à la nature & aux attributs de Dieu, nous devons les ajouter aux symboles reçus. En conséquence de ce beau raisonnement, on adora des figures de chats, de serpens, de crocodiles; & les Philistins donnèrent à leurs Dieux une queue de poisson.

On ne se contenta pas même de ces représentations altérées, on adora les animaux même qui formoient une figure tout autrement régulière que celles que l'art grossier de ces anciens temps pouvoit construire avec la pierre, le bois & les métaux. Au moins on avoit la consolation d'avoir des Dieux vivans, & l'on pouvoit croire que si les Génies pouvoient s'unir intimement avec une statue sans mouvement & sans action, ils s'unissoient encore plus volontiers à des statues vivantes dont ils faisoient mouvoir les membres à leur fantaisie. Les Indiens, soit à l'imitation des Égyptiens, soit d'eux-mêmes, ont de toute antiquité adoré les génisses. Les Phéniciens

---

(z) S.t Jean, qui dans l'Apocalypse fait souvent allusion à la vision d'Ézéchiel, place les quatre animaux à la tête des adorateurs de Dieu, mais il les représente séparés. C'est un homme, un taureau, un lion, un aigle, & cela n'a plus aucun mystère. Depuis l'Incarnation les *Cherubim* ne sont plus le char de Dieu : Jésus-Christ est le seul & véritable *Shekinah*, parce qu'*en lui habite corporellement la plénitude de la Divinité*. Les Esprits célestes les plus éminens, dont les fonctions ont cessé, sont les premiers à se prosterner devant le trône de l'*Agneau*.

avoient auſſi leurs animaux ſacrés; & je ne doute point que ce ne fût à leur imitation que les Iſraëlites ſchiſmatiques nourriſſoient à Bethaven un troupeau de vaches ſacrées, en l'honneur des veaux d'or érigés dans ces deux villes. Les Prophètes leur reprochent cette profanation dont Jéroboam n'étoit pas l'auteur.

V. Oſée, X, 5. Amos, IV, 1.

Moyſe ne crut pas que tous ces abus fuſſent une raiſon d'abolir le monument de la préſence de Dieu, conſacré par la tradition de tous les Patriarches; mais il le rétablit dans ſa pureté *(a)*, & pour couper la racine au mauvais uſage qu'on

(a) Il faut bien que cette inſtitution ſoit de la plus haute antiquité, car il eſt inconcevable que Moyſe eut inſtitué tout à neuf un monument dont les Idolâtres avoient abuſé, & dont il étoit ſi facile d'abuſer encore. Spencer, & les Savans qui penſent comme lui, ſe trompent groſſièrement lorſqu'ils aſſurent que le divin Légiſlateur, par condeſcendance pour la foibleſſe de ſon peuple, avoit pris beaucoup de pratiques inventées par les Idolâtres. Mais, dit-on, on trouve dans les Religions étrangères des traits analogues aux loix de Moyſe. Mauvais raiſonnement. Remontez plus haut, & vous verrez que ces pratiques avoient été établies par les anciens Patriarches, pères communs de tous les peuples, & que Moyſe n'a fait que les rappeler à leur pureté primitive. Par-tout ailleurs il affecte de s'éloigner des nouveaux uſages, même dans les choſes qui paroiſſent les plus indifférentes, afin de mettre la plus grande ſéparation poſſible entre le peuple d'Iſraël & les autres Nations.

On vient de donner au public une traduction des ouvrages de M. Forbes ſur la Religion, où l'on trouve de grandes & belles vues pour l'intelligence des Livres Saints. Cet Auteur *(Réflex. ſur la Relig. natur. & révél. pag. 206 & ſuiv. Voy. auſſi la Lettre à un Évêque)* parlant d'après le fameux Hutchinſon ſon compatriote, s'étend fort au long ſur les *Cherubim*, dont il décrit très-exactement la figure & l'uſage dans l'ancien culte. Il prouve auſſi très-bien que ce Mémorial de propitiation ne doit pas ſon origine à Moyſe, & qu'il remonte juſqu'à notre premier père; que ce fut Dieu lui-même qui le lui montra dans la viſion qu'il eut au ſortir d'Éden; que les Patriarches conſervèrent ce Mémorial, qu'on gardoit dans une tente ou dans un tabernacle portatif; que c'étoit devant ce Mémorial qu'on adoroit Dieu dans les aſſemblées religieuſes; que les Nations l'ayant défiguré par des additions & des retranchemens de caprice, Moyſe l'avoit rétabli dans ſon intégrité.

Juſqu'ici je retrouve toutes mes idées dans M. Forbes. Mais l'auteur Anglois va plus loin. Il prétend que les *Cherubim* étoient la repréſentation de Dieu même; que c'étoit dans eux que Dieu réſidoit; & que par conſéquent ils étoient l'objet immédiat de l'adoration & du culte. Je ne crois pas qu'on puiſſe rien avancer de plus abſurde. 1.° Il eſt évident, par la viſion d'Ézéchiel, que les *Cherubim* ne ſont point *Jehovah*, mais les miniſtres céleſtes honorés de l'emploi de porter le trône ſur lequel *Jehovah* eſt aſſis. Ils

en pouvoit faire, il déclara très-expreſſément que *Jehovah* n'habitoit point dans les *Cherubim*, mais au-deſſus d'eux; & que par conſéquent ils n'étoient que l'image du char ou du trône ſur lequel il étoit inviſiblement porté. Moyſe défendit de plus, ſous les peines les plus ſévères, non-ſeulement d'adorer les Dieux étrangers, mais de ſe faire des figures taillées, & de ſuivre dans le culte de *Jehovah les rites des nations.* *Vous ne vous ferez aucune figure taillée, aucune image de ce qui eſt en haut dans les cieux, ou en bas ſur la terre, ou dans les* *eaux*

Deuter. V, 8.

---

n'ordonnent rien; mais ils exécutent avec promptitude & concorde tout ce que Dieu ordonne. Or les *Cherubim* de l'Arche étoient l'image des *Cherubim* inviſibles & vivans. Ils repréſentoient donc non la nature ou la perſonne de Dieu, mais uniquement celle de ſes Miniſtres céleſtes : ils rappeloient à l'eſprit le trône ſur lequel Dieu réſidoit inviſiblement au-deſſus de l'Arche. Auſſi Moyſe & les Écrivains ſacrés répètent perpétuellement que Dieu eſt au-deſſus des *Cherubim.* S'il eſt au-deſſus, il n'eſt jamais dedans. *Si les pieds du Très-haut repoſent ſur l'Arche*, ſelon l'expreſſion de l'Écriture, *ſa tête s'élève au-deſſus des Cieux.* Par conſéquent on n'adoroit point Dieu dans les *Cherubim*, mais entre les *Cherubim* & au-deſſus des *Cherubim.*

2.° Moyſe défend, ſous les plus grandes peines, de repréſenter Dieu par des ſtatues, & par les images des objets qui ſont dans le ciel, ſur la terre ou dans les eaux. Donc les *Cherubim* ne ſont pas l'image de Dieu : autrement Moyſe ſe contrediroit groſſièrement, & ſeroit le premier & le plus inſigne prévaricateur de ſa propre ordonnance.

Mais comment le *Cherubim* pouvoit-il être l'image de Dieu! Le voici, ſelon M. Forbes. La tête du bœuf, chez les Anciens, étoit l'emblème du feu : la tête du lion, l'emblème de la lumière : & la tête de l'aigle, l'emblème de l'air. Or le feu eſt l'emblème du Père éternel, *Deus ignis conſumens eſt :* la lumière eſt l'emblème du Verbe; & l'air ou le vent, l'emblème du Saint-Eſprit. De plus, dans le *Cherubim*, la tête du lion jointe à celle de l'homme eſt l'emblème du Verbe incarné. Et c'eſt ainſi, ſelon M. Forbes, que les *Cherubim* étoient l'image de la Trinité & de l'Incarnation.

Bien des gens regarderont ces emblèmes comme des rêveries; mais en les paſſant à M. Forbes, il s'enſuivra toujours que les Iſraëlites auroient adoré Dieu, non dans ſes emblèmes directs, mais dans les emblèmes de ſes emblèmes; & que les *Cherubim* auroient été des ſtatues de même nature que les idoles des Payens, qui n'étoient que des emblèmes des Puiſſances céleſtes, c'eſt-à-dire des Élémens, le feu, la lumière & l'air. Les Iſraëlites auroient donc été des idolâtres proprement dits. Si l'on veut que les *Cherubim* ſoient les emblèmes des Élémens ſoumis aux ordres du Dieu ſouverain, j'en conclurois, au contraire, qu'ils n'étoient point l'image de Dieu, mais uniquement de ſes Miniſtres.

Je m'étonne que le Traducteur, qui certainement eſt un très-habile homme, & qui chicane ſouvent ſon Auteur ſur des minuties, & quelquefois peut-être mal-à-propos, ne l'ait pas relevé ſur des erreurs auſſi manifeſtes qu'intolerables.

eaux qui lui ſont inférieures. Car, dit-il ailleurs, lorſque *le Seigneur vous parla du milieu du feu, vous entendites le ſon de ſes paroles; mais vous ne vites aucune image qui le repréſentât, vous n'entendites que la voix.*

Deuter. IV, 12.

C'eſt dans ce crime que les Iſraëlites tombèrent dans le déſert, lorſqu'ils adorèrent le veau d'or: crime qui fut renouvelé depuis par Jéroboam. Ils ne prétendoient point adorer les dieux d'Égypte, mais le Dieu *qui les en avoit tirés, Jehovah* par conſéquent.

On pourroit m'oppoſer que pluſieurs nations anciennes ne conſervèrent point les *Cherubim,* comme je le ſuppoſe; que le *Skechinah* des Perſes étoit le ſoleil & le feu; & que parmi les peuples barbares, les uns adoroient une colonne, d'autres une pierre brute, d'autres une épée, d'autres une lance.

Je réponds que les Perſes ayant abandonné le ſyſtème des Génies-gouverneurs, & placé la Divinité dans les aſtres & dans les grands agens de la Nature, ils ont dû négliger les *Cherubim.* On peut néanmoins prouver qu'ils les avoient eus autrefois, & qu'ils n'en avoient pas entièrement perdu le ſouvenir. Zoroaſtre, dans le célèbre paſſage cité par Euſèbe, commence par dire que *Dieu a une tête d'épervier,* ἱερακος; c'eſt-à-dire, comme je l'ai expliqué ailleurs, que dans les repréſentations emblématiques, on peignoit Dieu avec une tête d'oiſeau de proie, dont la vue perçante pouvoit ſignifier que rien n'échappe à la connoiſſance de Dieu. Or le *Cherubim* avoit une tête d'aigle; & ce ſymbole étoit tellement reſpecté des Grecs inſtruits par les Phéniciens, que l'aigle étoit chez eux l'oiſeau de Jupiter. Le nom même d'ἱέραξ, ſi ſemblable à ἱερὸς, marque qu'ils le croyoient un oiſeau ſacré.

Voyez le 3.e Mémoire ſur la 2.e époque de la Rel. des Perſes, tome XXVII, p. 347 & ſuiv.

De plus, dans les peintures ſymboliques que les Perſes aimoient beaucoup, Mithra étoit repréſenté avec une tête de lion, & monté ſur un taureau. Voilà encore deux têtes de *Cherubim;* & comme Mithra étoit auſſi quelquefois repréſenté comme un jeune homme, nous trouvons dans les monumens religieux de la Perſe, les quatre têtes des *Cherubim.*

Voyez le 4.e Mém. t. XXIX, pag. 123.

Quant aux peuples barbares, il n'eſt pas ſurprenant qu'en

s'éloignant du berceau du genre humain, ils aient oublié les *Cherubim.* Ils oublièrent bien d'autres choſes, puiſque quelques-uns d'entre eux tombèrent dans un état de ſauvages. Ayant perdu les arts, comment s'y ſeroient-ils pris pour fabriquer des *Cherubim!* Mais ils n'avoient pas oublié que Dieu avoit permis aux hommes de rappeler ſa préſence, dans les aſſemblées religieuſes, par un *Shechinah* viſible. Ne pouvant faire autrement, ils conſacrèrent des pierres & des colonnes; & ceux qui aimoient la guerre, conſacrèrent des épées & des lances, ſymbole du Dieu des armées.

C'eſt par la même analogie qu'il faut expliquer les dieux Fétiches des Africains. On ſait que dans l'intérieur de l'Afrique, les peuples n'ont point d'idoles fixes: chaque nation ou chaque particulier ſe fait un Dieu de ce qui lui plaît. On choiſit la mer, un fleuve, une montagne, un arbre, un animal; & ces objets, divins pour la nation ou pour le particulier, ſont des objets ordinaires pour la nation ou la maiſon voiſine qui ont pris un autre objet de leur culte. Ces peuples barbares ont aſſurément oublié les *Cherubim* depuis bien des ſiècles; mais ils ſont perſuadés, ſans ſavoir pourquoi, que Dieu permet aux hommes d'avoir ce qu'on appelle un *Shechinah,* c'eſt-à-dire un ſymbole de ſa préſence, & de ſe tourner vers cet objet lorſqu'ils s'adreſſent à lui; & comme ils n'ont point de *Shechinah* fixé par les loix, & qu'ils ſont trop groſſiers pour imaginer des ſymboles fondés ſur des raiſons myſtiques, ils croient que le choix en eſt abandonné à leur caprice, & ſe perſuadent que le Génie qu'ils adorent, veut bien ſe rendre dans l'objet qu'ils ont adopté.

Je reviens aux Phéniciens que j'ai perdus un moment de vue. Je ne dois pas omettre leur attachement à la Magie, aux Eſprits de Python & même à la Nécromantie.

Il eſt dit de Manaſſé, qu'il ſe rendit criminel aux yeux du Seigneur, en imitant les abominations des peuples que Dieu avoit chaſſés à l'arrivée des Iſraëlites: or parmi ces crimes dont l'Écriture fait une longue énumération, on lit qu'il fit paſſer ſes enfans par le feu dans la vallée des fils

d'Ennon; qu'*il observoit les temps;* qu'*il prenoit les augures;* qu'*il s'adonnoit à la Magie;* qu'*il établit des Pythons, des Devins & des Enchanteurs.*

Il falloit que cet art maudit fût bien ancien & bien enraciné dans la Phénicie, puisque Moyse a soin de prémunir les Israëlites contre la séduction à laquelle ils alloient être exposés. *Lorsque vous serez entrés*, dit-il, *dans le pays que Jehovah votre Elohim vous donnera, gardez-vous d'imiter les abominations de ces peuples; & qu'il ne se trouve personne parmi vous qui prétende purifier son fils & sa fille en les faisant passer par le feu; ou qui consulte les Devins; ou qui observe les songes & les augures; ou qui use de maléfices, de sortilége & d'enchantemens; ou qui consulte ceux qui ont un Esprit de Python; ou qui interroge les morts pour apprendre d'eux ce qu'il veut savoir. Car Jehovah a en abomination toutes ces choses; & il exterminera tous ces peuples à votre entrée, à cause de ces crimes qu'ils ont commis.*

Deuter. XVIII, 9, 10, 11, 12.

Moyse s'élève encore, en plusieurs autres endroits, contre ces pratiques sacriléges; ce qui prouve qu'elles étoient de même très-communes en Egypte & dans les pays voisins, sans quoi les Israëlites n'auroient rien compris dans les avis de leur Législateur.

Les Israëlites trouvèrent en effet dans la terre de Chanaan un grand nombre de gens qui prétendoient avoir un Esprit de Python. Saül, dans le cours de son règne, les chassa & les extermina; cependant on lui trouva encore la veille de sa défaite & de sa mort, une Pythonisse cachée, à qui ce Prince eut recours pour satisfaire sa curiosité criminelle. Cette femme prétendoit évoquer les ames des morts, & les obliger de répondre à ses demandes.

L'histoire de l'apparition de Samuel donne lieu à des questions fort intéressantes. Peut-on dire que l'art des évocations ne fût qu'imposture & tours d'adresse? On étendroit la question aux oracles rendus par les Dieux du Paganisme, à leurs apparitions, aux prodiges qu'on leur attribue. En tout cela n'y avoit-il jamais rien de surnaturel, & tout doit-il être mis sur le compte de la fourberie des Prêtres & de la crédulité

des peuples? On demanderoit encore quels étoient les Génies à qui les nations abusées offroient de l'encens. Étoit-ce aux Esprits célestes, ministres du vrai Dieu, ou bien aux Anges rébelles qui par la permission divine conservent encore une grande autorité dans le monde planétaire? Car il est sûr que les bons Anges ne peuvent se prêter à ce culte détestable, & que les Démons seuls peuvent s'y plaire & le favoriser. Mais cette matière est trop étendue pour que j'ose y toucher, même en passant. Je renvoie aux ouvrages qui en ont traité.

Je ne ferai point non plus mention de quelques usages superstitieux des Phéniciens, assez conformes à ceux des Égyptiens, quoiqu'ils en diffèrent à quelques égards. On trouvera ce détail dans les Mémoires de M. l'abbé Mignot, dont celui-ci n'est que le supplément. Je ne me suis attaché qu'à rendre l'esprit de la religion Phénicienne; & par la même raison, je ne me suis pas donné la peine de rapporter une liste exacte des noms de tous les Dieux Phéniciens & Syriens, ni d'en rechercher les étymologies. On pourra consulter sur ce sujet les Mémoires que je viens d'indiquer, & l'ouvrage de Selden, *de Diis Syris.*

Mais pour mettre les derniers traits au tableau de la religion Phénicienne, il me reste un point fort intéressant à discuter. Les Phéniciens ont-ils adoré des hommes? ces hommes étoient-ils des Dieux humanisés ou des hommes divinisés? quels étoient ces hommes? en quel temps, en quel pays ont-ils vécu? Questions vraiment importantes, & qui tiennent intimement à la nature de la religion dont je traite. Je les examinerai dans la troisième partie de ce Mémoire.

TROISIÈME PARTIE.

Des Hommes adorés comme Dieux par les Phéniciens.

LES Phéniciens, adorateurs des astres & des Génies-gouverneurs du monde, adoroient-ils aussi des hommes? Des mortels, vivans ou morts, entrent-ils dans la liste de leurs

Dieux? C'eſt ce qu'il faut d'abord examiner. Si le culte Phénicien ſe bornoit à la milice du ciel, aux élémens, aux forces de la Nature, toute recherche ultérieure eſt ſuperflue; mais s'il eſt bien prouvé, comme je le penſe, que les Phéniciens ont auſſi diviniſé des hommes, il faudra bien rechercher quels étoient les hommes qu'ils ont cru dignes d'un tel honneur.

PREMIÈRE QUESTION.

Les Phéniciens ont-ils adoré des hommes!

SUR cette queſtion générale, la plupart des Savans modernes ont pris le parti de l'affirmative; & je n'héſite point à me ranger de leur côté. Ce n'eſt pas que leur ſentiment ne ſoit en butte à des difficultés conſidérables. M. Fréret les a pouſſées avec force dans ſa *Défenſe de l'ancienne Chronologie;* & le ſuffrage de ce docte & ſubtil Académicien ſeroit bien capable de tenir la balance en ſuſpens. Comme il eſt rare que, même en ſe trompant, il ſe trompât en tout, je ne m'écarterai de ſes idées qu'avec ménagement: en le réfutant, je compoſerai avec lui. On verra bientôt que c'eſt par néceſſité & non par complaiſance.

2.e part. ſect. II, §. IX, X.

Si l'on trouvoit dans les Livres ſaints, des traces certaines d'un culte rendu à des hommes dans le pays qu'habitoient les Hébreux, la queſtion ſeroit bientôt décidée, ou, pour mieux dire, elle n'auroit jamais été propoſée par M. Fréret. Mais j'avoue de bonne foi que la lumière qui m'a guidé dans les deux premières parties de ce Mémoire, m'abandonne aujourd'hui. Les livres de l'ancien Teſtament ne nous diſent rien ſur ce ſujet, au moins pour le temps qui précède le règne d'Ézéchias; & c'eſt préciſément de leur ſilence que M. Fréret tire le plus fort de ſes argumens. Je ſais qu'on allègue quelques textes en faveur de l'opinion ordinaire. Comme ils ne me paroiſſent pas concluans, je commencerai par les écarter, de peur de bâtir ſur des fondemens ruineux.

On ſe fonde 1.° ſur la défenſe que fait Moyſe de conſulter ceux & celles qui prétendroient avoir un Eſprit de Python, & le pouvoir d'évoquer les morts. Nous avons vu dans la ſeconde partie de ce Mémoire, à quel point les Phéniciens étoient adonnés à cette curioſité criminelle, & l'hiſtoire de la Pythoniſſe en eſt un exemple remarquable. On conclut de-là que les Phéniciens regardoient les ames des morts comme des Divinités capables de rendre des oracles, d'annoncer l'avenir, & d'apprendre des vérités utiles, que la ſagacité des mortels ne ſeroit pas en état de découvrir.

Je réponds d'abord que cet argument ne prouve rien, parce qu'il prouveroit trop. Il s'enſuivroit en effet que les Phéniciens & les autres nations auroient regardé les ames de tous les morts comme autant de Divinités, ce qui les eût multipliées à l'infini.

Tout ce qu'on peut tirer de cette perſuaſion générale des anciens peuples, c'eſt que tout le monde, & les Hébreux comme les autres, étoient intimement convaincus de l'immortalité de l'ame; 2.° que l'on reſpectoit les manes, & qu'on les croyoit, depuis qu'ils étoient débarraſſés des liens groſſiers du corps, élevés à un état de puiſſance & d'intelligence ſupérieur à celui des mortels. Ce reſpect porta quelques peuples, & ſur-tout les barbares, à offrir aux ames ſéparées, des eſpèces de ſacrifices; mais en général on les ſuppoſoit dans un état de gène & de ſouffrance, bien différent du bonheur des Dieux. Telle eſt l'idée que préſente l'évocation des manes avec leſquels Ulyſſe converſa, & le voyage d'Énée dans les enfers.

Comment les Grecs eux-mêmes auroient-ils pris pour des Dieux les ames des morts, puiſqu'ils les plaçoient dans les *concavités* de la terre, & que c'étoit de-là qu'elles ſortoient à la voix du Magicien? Un Dieu eſt eſſentiellement un Eſprit céleſte, ou par ſa nature ou par aſſociation. Lorſque le ſyſtème de l'apothéoſe eut pris faveur, on ſuppoſa, à la vérité, que les ames des morts pouvoient devenir des Dieux; mais à l'exception de certaines ames privilegiées, à qui les Dieux accordoient cette faveur, toutes les autres reſtoient dans les

enfers; & les enchantemens du Magicien, auxquels les véritables Dieux ne pouvoient être asservis, avoient dans l'opinion publique, la vertu d'agir sur les ames ordinaires, & de les forcer à paroître devant lui, pour répondre à ses questions.

Les Phéniciens pensoient de la même manière sur le séjour des ames. Lorsque la Pythonisse eut vu l'ombre de Samuel, qu'elle ne connoissoit pas, elle jeta un grand cri, & dit: *J'ai vu un* Elohim *qui sortoit de la terre.* C'est que Samuel se présenta à elle avec une majesté qu'elle ne croyoit convenir qu'à un Génie céleste; & ce qui lui causoit cette extrême surprise, c'étoit de voir sortir des lieux souterrains une ame que, dans toute autre circonstance, elle auroit prise pour un Génie descendu du Ciel. Je n'examine point si la Pythonisse & ses pareilles avoient quelquefois conversé avec les ames des morts; mais il est clair, par son récit, qu'elle croyoit que ces ames ne paroissoient qu'avec un visage pâle, sec, triste & abject, tel, en un mot, que nous imaginons les fantômes. Je laisse à juger si les Phéniciens, imbus de cette opinion, avoient envie de prendre pour des Dieux ces spectres décharnés.

I. Rois, XXVIII, 13.

On lit dans Isaïe, *lorsqu'ils vous diront: venez consulter les Magiciens & les Devins qui murmurent & parlent tout bas* (c'est-à-dire ceux qui prétendent évoquer les morts), *répondez-leur: chaque peuple ne consulte-t-il pas son* Elohim? *& va-t-on parler aux morts de ce qui regarde les vivans!* Le Prophète suggère ici une réponse modérée à ces importunes sollicitations. La Nécromantie ne faisoit point partie de la Religion publique; & les plus sages parmi les Païens, les Phéniciens comme les autres, désapprouvoient cette pratique ténébreuse. Il est dans l'ordre que chacun ait recours à l'oracle de l'*Elohim* de sa Nation, & n'aille pas troubler le repos des morts, qui ne s'occupent pas de nos affaires. Les ames des morts n'étoient donc pas des *Elohim* dans l'opinion des Phéniciens.

VIII, 19.

On allègue, en second lieu, ce verset du pseaume CV. « Ils se sont fait initier à Beelphégor, & ils ont mangé du sacrifice «

des morts.» *Initiati ſunt Beelphegor, & comederunt ſacrificia mortuorum.*

Ces paroles ſeroient tranchantes s'il s'agiſſoit ici de ſacrifices offerts aux morts, ainſi que quelques traducteurs l'ont rendu. Mais il me paroît certain que ces ſacrifices des morts ne ſont autre choſe que ceux dont il eſt parlé quelques verſets après: *Et immolaverunt filios ſuos & filias ſuas Dæmoniis; & effuderunt ſanguinem innoxium, ſanguinem filiorum ſuorum & filiarum ſuarum quas ſacrificaverunt ſculptilibus Chanaan.* Voilà les morts dont il étoit queſtion. Les aſſiſtans goûtoient-ils à ces victimes déteſtables, ainſi que cela ſe pratiquoit chez quelques nations barbares? je n'en ſais rien. On pouvoit immoler en même temps d'autres victimes, auxquelles les aſſiſtans participoient, & que, vu la circonſtance, on appeloit le *ſacrifice des morts.*

On cite, en troiſième lieu, ces paroles du livre de la Sageſſe: *Un père affligé de la mort précipitée d'un fils unique, fit faire l'image de celui qui lui avoit été ſitôt enlevé: ce père adora comme dieu celui qui, comme homme, étoit mort un peu auparavant, & lui établit parmi ſes ſerviteurs un culte & des ſacrifices.*

Sap. XIV, 15.

Il n'eſt pas douteux qu'il ne s'agiſſe ici d'un culte divin, inſtitué pour des hommes morts; & ſi ce livre a été compoſé par le Prince dont il porte le nom, il ſeroit clair que dès ce temps-là les Phéniciens étoient dans l'habitude de diviniſer les hommes. Mais quoique cet ouvrage ait été mis au nombre des livres canoniques, on n'eſt nullement obligé de croire qu'il ſoit de Salomon. On n'y trouve en beaucoup d'endroits ni les penſées, ni le ſtyle, ni la manière & la tournure des livres qui ſont conſtamment de ce Prince. Auſſi les plus habiles critiques n'héſitent pas à dire, d'après les anciens Pères, & ſpécialement S.t Jérôme, que cet ouvrage a été compoſé, ainſi que l'Eccléſiaſtique, par un Juif Helléniſte, ſous le règne des ſucceſſeurs d'Alexandre. L'original eſt en grec & non en hébreu, & la ſynagogue ne l'a jamais reconnu. Cependant malgré le titre de *Sageſſe de Salomon*, je ſuis bien éloigné de penſer que l'auteur ait voulu en impoſer au public. Je ne dois point

point entrer ici dans cette discussion. Je me contenterai de proposer mes conjectures dans une note, que l'on consultera si on le juge à propos *(b)*.

La preuve que l'on voudroit tirer de cet endroit est donc tout-à-fait caduque. Après les conquêtes d'Alexandre, la religion Grecque étoit très-connue & très-répandue dans l'Orient ; & l'on sait qu'elle consistoit en grande partie dans le culte des hommes déifiés. C'est cette idolâtrie que l'auteur dépeint & réfute. On ne peut même lire avec attention le passage cité, sans y voir une allusion marquée à Cadmus, qui voulut faire reconnoître Dieu le fils de sa fille *Sémélé*. Cet enfant, suivant une tradition fort autorisée parmi les Grecs, mourut presqu'en naissant. Mais on n'en peut pas conclure

(b) Il y a dans ce livre, quatre chapitres, savoir les VI, VII, VIII & IX, qui me paroissent sortis de la plume de Salomon. C'est absolument son ton, son style, ses pensées : on croit lire les Proverbes ou l'Ecclésiaste. Ils sont d'une grande beauté; mais c'est une beauté hébraïque toute simple & toute unie, qui ne tient rien de l'enflure & de l'afféterie que S.t Jérôme reproche à l'auteur du livre : *& ipse stylus græcam eloquentiam redolet. (Præf. in lib. Salom.)* Il est dit de Salomon qu'*il composa trois mille Paraboles & mille cinq Cantiques (III. Rois, IV, 32)*, & nous n'avons de ce Prince que le livre des Proverbes, l'Ecclésiaste & le Cantique des Cantiques. Le reste étoit dispersé en plusieurs manuscrits séparés, dont la plupart ont été perdus. Les Commissaires que le roi Ézéchias chargea de recueillir le livre des Proverbes, ajoutèrent à leur édition plusieurs fragmens de divers ouvrages qu'ils avoient recouvrés. *(Voy. Prov. XXV & suiv.)* Les quatre chapitres que je viens d'indiquer sont absolument dans le même goût. Salomon y raconte sa naissance, son éducation, les grâces & la sagesse qu'il avoit reçues de Dieu, la construction du Temple, & finit par une belle prière. Ainsi l'on peut regarder ces quatre chapitres comme un de ces fragmens précieux que peu de gens connoissoient. Un Juif Hellénisté le traduisit en grec; & pour le conserver plus sûrement, il mit à la tête une magnifique préface, où il établit l'immortalité de l'ame avec une clarté qu'on ne trouve point dans les livres de l'Ancien Testament, & spécialement dans ceux de Salomon. Ensuite, à l'occasion du dernier verset du fragment, il entreprend d'exposer les merveilles de la Providence de Dieu sur son peuple. Ce discours ou dissertation est un ouvrage à part, qui n'a aucun rapport avec les neuf premiers chapitres. Je ne doute pas que lorsque ce livre parut, tout le monde ne fût au fait du dessein de l'auteur, qui peut-être en avoit rendu compte dans un avertissement pareil à celui que nous lisons à la tête de l'Ecclésiastique, & que les copistes auront négligé. C'étoit donc avec grande raison que l'auteur intitula son livre *la sagesse de Salomon*, puisque le fragment en faisoit l'essentiel, & que le reste n'étoit qu'un accompagnement.

que les anciens Phéniciens euſſent les mêmes opinions, & qu'ils admiſſent les théophanies & les apothéoſes.

On dira peut-être que l'auteur de la Sageſſe remonte à l'origine de l'idolâtrie, & qu'ainſi il faut reconnoître dans ſes peintures les anciens Idolâtres comme les nouveaux.

J'en conviens; mais il faut ſuivre auſſi les gradations par leſquelles il les fait paſſer. Il expoſe d'abord la plus ancienne idolâtrie, qui plaçoit la Divinité dans les Aſtres & dans les grands agens de la Nature, ce qui n'exclut point le ſyſtème des Génies-gouverneurs. De-là il vient au culte des ſtatues, dont il montre l'abſurdité par les raiſonnemens qu'il emprunte des Prophètes. Ce ſujet occupe la plus grande partie du chapitre XIII, & la première moitié du chapitre XIV. Il y attaque ſans doute le culte des ſtatues en général; mais il ne dit rien qui puiſſe faire conjecturer que les anciennes idoles fuſſent repréſentatives d'hommes & de femmes. Et comment l'auroit-il penſé, puiſque ces ſtatues, compoſé bizarre des membres de toutes ſortes d'animaux, étoient viſiblement allégoriques? Il ne vient aux ſtatues purement humaines qu'au verſet 17 du chapitre XIV. Après avoir rapporté la déification d'un enfant enlevé dans ſon bas âge, il dit: *Les hommes ne pouvant honorer ceux qui étoient éloignés, ſe firent apporter leurs ſtatues, & proposèrent à la vue de tout le monde l'image du Roi qu'ils vouloient honorer d'un culte religieux.... L'adreſſe admirable des Sculpteurs augmenta beaucoup ce culte dans l'eſprit des ignorans. Chacun d'eux voulant plaire à celui qui l'employoit, épuiſa ſon art pour faire une figure parfaitement achevée; & le peuple ſtupide, ſéduit par la beauté de l'ouvrage, commença à prendre pour un Dieu celui qu'un peu auparavant il avoit honoré comme un homme.*

V. 17, 18, 19, 20.

Voilà des ſtatues d'une nouvelle eſpèce, dont l'invention étoit due aux Grecs: car les Grecs furent les premiers qui ſurent donner de l'élégance aux ſtatues, & qui les firent reſſemblantes aux originaux. L'art de la Sculpture leur doit en quelque ſorte la naiſſance; & cet art ne fut trouvé que

dans les beaux ſiècles de la Grèce, & par conſéquent aſſez tard. Les anciennes ſtatues, dans tous les pays, étoient groſſières & ſans goût: on en peut juger par les ſtatues des Égyptiens, qui d'ailleurs étoient de grands artiſtes.

C'eſt donc en vain que nous chercherions dans l'Ancien Teſtament des traces d'un culte rendu très-anciennement par les Phéniciens à des hommes diviniſés. Et voilà d'où part M. Fréret.

Si les Phéniciens, dit-il, euſſent été adonnés à ce culte impie, les Iſraëlites infidèles, qui ſe portoient avec fureur à toute eſpèce d'idolâtrie, n'auroient pas manqué de l'adopter auſſi; & l'Écriture, qui raconte en détail les abominations qu'ils avoient imitées d'après les nations Phéniciennes, n'auroit pas oublié celle-ci, qui certainement eſt encore plus criminelle & plus déshonorante que les autres. On reprocheroit donc aux Iſraëlites que non contens d'adorer le Soleil, la Lune & toute la milice du Ciel, ils offroient des ſacrifices à des hommes étrangers, dont les corps pourriſſoient dans le tombeau, & qui ne s'étoient ſignalés pendant leur vie que par une conduite licencieuſe & cruelle.

D'ailleurs ſi les Hébreux avoient pris du goût pour l'*Antropolâtrie*, auroient-ils négligé les anciens Patriarches, dont la mémoire leur étoit ſi précieuſe? n'auroient-ils pas donné la préférence aux grands perſonnages de leur Nation dont ils ſe glorifioient de tenir la naiſſance? n'auroient-ils pas regardé comme des Génies deſcendus du ciel ſur la terre les deux prophètes Élie & Éliſée, qui ſembloient avoir la Nature à leurs ordres, le premier ſur-tout qui, dégagé des loix du trépas, avoit été enlevé au Ciel dans un char de feu? Car il ne faut pas croire que les Hébreux infidèles, en adoptant les cultes étrangers, abjuraſſent abſolument le leur propre: leur folie étoit d'adorer en même temps *Baal* & *Jehovah*. En devenant idolâtres, ils ne renonçoient pas à leur qualité d'Iſraëlites, & vantoient leurs ancêtres comme les autres peuples vantoient les leurs: ils faiſoient circoncire leurs enfans, & obſervoient

les loix de Moyſe, celles au moins qui concernent l'ordre civil *(c)*.

Si donc les Iſraëlites ne furent jamais tentés d'adorer les grands hommes de leur Nation, ni de les mettre au-deſſus de la condition humaine, pouvoient-ils regarder comme des Dieux les héros étrangers qu'ils ne connoiſſoient point, & dont les actions, quoiqu'exaltées par leurs partiſans, n'avoient rien de comparable aux actions des héros Hébreux? Il faudroit donc les ſuppoſer dénués de tout amour propre, & de cette attache au point d'honneur qui paroît eſſentielle à tout peuple qui ne veut pas ſe confondre avec les autres. Mais s'ils n'ont adoré ni les héros Hébreux, ni les héros Phéniciens, c'eſt aſſurément parce qu'on n'avoit pas encore imaginé de rendre un culte à des hommes morts.

Suppoſons néanmoins, contre toute apparence, que les Phéniciens & les autres Orientaux euſſent dès-lors connu cette eſpèce d'idolâtrie, & que les Iſraëlites en fuſſent infectés, comment les Prophètes n'y font-ils aucune attention? Ils déploient toute leur éloquence & la force du raiſonnement contre les idoles : ce ſont des corps ſans ame, des maſſes peſantes incapables de mouvement, & dont les organes apparens ne ſont que pour l'oſtentation. Elles ne voient point, elles n'entendent point, elles ne marchent point, elles ne peuvent ſe défendre ni ſe préſerver d'aucun accident. Mais que n'avoient-ils pas à dire ſi les ſtatues repréſentoient des hommes morts? Quelle abſurdité de reconnoître pour Dieux de foibles mortels, ſujets comme les autres à tous les accidens, à toutes les misères de l'humanité, & qui n'avoient pu ſe garantir du trépas! Et quels hommes encore! Quels défauts, quels vices ne pouvoit-on pas leur reprocher? Qu'on en juge par la manière dont les Pères de l'Égliſe ont réfuté le paganiſme de leur temps. Ils le couvrirent de turpitude au point d'en

(c) Le reſpect pour le divin Légiſlateur porta les Iſraëlites infideles à offrir de l'encens au ſerpent d'airain. Ezechias, pour arrêter cette profanation, fut obligé de faire briſer ce monument reſpectable. *IV. Rois, XVIII, 4.*

ſaire rougir les Païens même. Croira-t-on que les Prophètes n'euſſent pas ſaiſi des raiſonnemens ſi ſimples & qui ſautent aux yeux? S'ils ne les ont pas employés, c'eſt qu'on ne s'aviſe pas de réfuter des erreurs qui n'exiſtent point.

Telles ſont les objections de M. Fréret, que certainement je n'ai pas affoiblies. Le ſavant Académicien en conclut que ni les Chaldéens, ni les Égyptiens, ni les Phéniciens, ni aucun des Orientaux n'ont jamais adoré des hommes.

Défenſe de la Chron. 2.e part. ſect. II, §. IX & X, p. 330 & ſuiv.

Mais la concluſion n'eſt-elle point trop générale? Les ſyſtèmes excluſifs ſont rarement conformes à l'exacte vérité. Le ſyſtème oppoſé me paroît appuyé ſur des fondemens au moins auſſi ſolides, comme je vais le montrer dans un moment, quoiqu'on en tire peut-être auſſi des concluſions trop étendues. Tâchons de prendre un milieu qui puiſſe tout concilier, en réuniſſant ce qu'il y a de vrai dans les deux hypothèſes.

I. Il me paroît certain que les ſtatues qui ſervoient d'*Elohim* aux Nations orientales n'étoient nullement des images d'hommes. On vouloit repréſenter par des emblèmes le Soleil, la Lune & toute la milice du Ciel; ou plutôt les Génies-gouverneurs des Aſtres qui venoient, à ce que l'on croyoit, réſider dans les ſtatues, pour y recevoir les reſpects & les vœux des peuples. C'eſt ce que j'ai établi dans la ſeconde partie de ce Mémoire, & je ne crois pas que l'on puiſſe ſe refuſer à la lumière que tant de textes réunis répandent ſur ce point. J'en ajoute ici deux autres, pour confirmer de plus en plus ce que j'ai avancé.

1.° Ézéchiel tranſporté dans une viſion au temple de Jéruſalem, voit en entrant par la porte méridionale, en face de la porte ſeptentrionale du parvis intérieur, *l'idole de Jalouſie provoquant à jalouſie;* & le Seigneur lui dit: *Fils de l'homme, levez les yeux vers le ſeptentrion; & ayant levé les yeux de ce côté-là, je vis,* dit-il, *au ſeptentrion de la porte de l'autel, cette idole de Jalouſie qui étoit à l'entrée.* Il n'eſt pas douteux que cette ſtatue ne fût celle de *Baal,* le rival perpétuel de *Jehovah* dans la nation Iſraëlite. Mais cette ſtatue étoit en même temps la ſtatue du Soleil; & ſa poſition le démontre. Tournant le dos

Ezech. VIII, 3, 5.

au ſeptentrion & le viſage au midi, elle étoit pendant toute la journée frappée des rayons du Soleil, mais ſur-tout à l'heure de midi, afin qu'elle en fût en quelque ſorte pénétrée, & que le Génie du Soleil fût comme forcé de venir l'animer. Couverte de lames d'or, elle réfléchiſſoit des rayons étincelans dont on avoit peine à ſoutenir l'éclat; & ſes adorateurs, ſaiſis de reſpect, ſe proſternoient devant ce qu'ils croyoient être la vivante image du Roi du Ciel.

2.° Ces ſtatues *Elohim* des Phéniciens réuniſſoient en un ſeul groupe les membres de divers animaux. Ézéchiel, dans le même chapitre, m'en fournit une nouvelle preuve. L'Eſprit me dit: *Fils de l'homme, percez la muraille; & ayant percé la muraille, je vis une porte. Il me dit, entrez & voyez les abominations que ces gens-ci font en ce lieu. J'entrai & je vis des choſes abominables, des images de reptiles & de toutes ſortes d'animaux; & toutes les idoles de la maiſon d'Iſraël étoient peintes* (ou ſculptées) *ſur la muraille.* Les idoles de la maiſon d'Iſraël & les idoles Phéniciennes ſont la même choſe. Ces idoles préſentoient donc la figure de tous les animaux dont parle le Prophète. Mais eſt-ce ainſi qu'on repréſente un homme? Un taureau, un ſerpent, un oiſeau, un poiſſon ſont-ils propres à rappeler le ſouvenir d'un Dieu qu'on croit avoir daigné vivre avec les hommes ſous une forme ſemblable à la leur? Le bon ſens dicte que pour peindre un homme, il faut faire une figure humaine. Les Grecs le comprirent ſi bien qu'ils renoncèrent de bonne heure aux ſtatues monſtrueuſes des Orientaux, parce qu'en effet ils adoroient des hommes. Ils diſoient bien que les Dieux étoient deſcendus du Ciel pour les venir viſiter; mais c'étoit directement à ces hommes, prétendus Dieux, que ſe terminoit leur culte. Les Pères de l'Égliſe avoient donc grande raiſon, en attaquant l'Helléniſme, d'inſiſter ſur ce point: ils frappoient au but. Par conſéquent ſi les Prophètes n'indiquent pas même ce raiſonnement, c'eſt qu'il auroit porté à faux, parce que les idoles orientales ne repréſentoient que les Aſtres & les Génies-gouverneurs.

Ezech. VIII, 8, 9, 10.

Je ne prétends pas néanmoins que les Orientaux n'aient

jamais fabriqué de ſtatues humaines pour ſervir de monumens à des faits hiſtoriques. Phéron, ſucceſſeur de Séſoſtris, lui fit ériger, à lui & à la Reine ſa femme, des ſtatues coloſſales dans le veſtibule du temple de Vulcain; & c'étoient ſans doute des ſtatues humaines; mais il n'eſt dit nulle part qu'on leur offrît des victimes & de l'encens. Il en eſt de même des figures en bas-relief qu'on a trouvées ſur des rochers dans la haute Aſie, & qu'on prétend être de la plus haute antiquité.

Herod. l. II.

On voyoit auſſi, au rapport de Lucien, dans le ſanctuaire du temple d'Hiérapolis en Syrie, trois ſtatues, dont celle du milieu repréſentoit un homme avec une colombe d'or ſur la tête: la ſeconde, une femme; & la troiſième, un jeune homme. M. l'abbé Mignot conjecture, avec beaucoup de fondement, que la première étoit celle de Noé, nommé *Deucalion* par Lucien: la ſeconde, celle d'Aſtharté ſa femme; & la troiſième, celle de Chronos ou de Cham ſon fils. Ce ſeroit donc un monument du monde ſauvé des eaux. Mais ce monument étoit-il de la haute antiquité? & s'il l'étoit, ces trois ſtatues étoient-elles les véritables *Elohim* du lieu & les Dieux propres d'Hiérapolis, qui certainement avoient le Soleil pour Divinité tutélaire? C'eſt ſur quoi il ſeroit difficile de porter un jugement certain. Ainſi je perſiſte à dire que les idoles Phéniciennes, & en général les idoles Orientales, n'étoient point repréſentatives d'hommes & de femmes; & c'eſt le premier article que j'accorde à M. Fréret.

De Deâ Syrâ.

II. Je me joins encore au ſavant Académicien pour ſoutenir que l'*Apothéoſe* étoit abſolument inconnue en Orient. Par l'apothéoſe un homme devient ce qu'il n'avoit jamais été, c'eſt-à-dire un Dieu: n'étant que mortel, il devient d'une nature immortelle: en un mot, c'eſt un nouveau Dieu que les anciens Dieux veulent bien aſſocier à leur collége, en le rendant participant de leurs honneurs & de leur puiſſance. Et comme dans la ſuite des temps il s'élève toujours de certains hommes ſupérieurs aux hommes du commun, une première apothéoſe eſt infailliblement ſuivie d'une multitude d'autres; de ſorte qu'au bout de quelques ſiècles une Nation doit ſe

trouver ſurchargée de Dieux d'une nouvelle eſpèce. L'exemple des Grecs en eſt une preuve palpable. Cependant nous ne voyons pas que le nombre des Dieux Phéniciens ait augmenté: ce ſont toujours les mêmes depuis Joſué juſqu'à la captivité de Babylone: toujours le Soleil, la Lune & toute la milice du Ciel: toujours *Baal* & *Asherah*, *Dagon* & *Dercéto*, *Moloch*, *Chamos*, *Adad*, *Thammus*.

Ici les raiſonnemens de M. Fréret ont toute leur force. Si les Phéniciens avoient été dans l'uſage de ſe donner ainſi de nouveaux Dieux, les Iſraëlites, leurs imitateurs éternels, n'auroient pas manqué de les adopter, & ſûrement nous en découvririons quelques traces. Mais comment les Iſraëlites auroient-ils admis la déification de certains princes ou héros Phéniciens, ſans avoir jamais penſé qu'ils pouvoient faire le même honneur à leurs ancêtres, aux héros de leur propre Nation, infiniment plus recommandables que tous ceux des Nations étrangères? Un pareil oubli eſt contraire à la Nature.

D'ailleurs j'ai montré, dans le Mémoire précédent, que l'apothéoſe étoit abſolument démentie par tous les principes de la religion Égyptienne. Celle de Phénicie lui reſſemble trop pour en différer dans ce point eſſentiel; & les raiſons que j'ai propoſées en faveur des Égyptiens, militent également pour les Phéniciens & pour tous les peuples de la haute Aſie.

III. Mais les Égyptiens en rejetant l'*apothéoſe* admettoient les *théophanies*: en étoit-il de même des Phéniciens? C'eſt ici que je commence à m'écarter des idées de M. Fréret.

Je dis d'abord que les *théophanies* n'ont pas le même inconvénient que l'*apothéoſe* : car les théophanies, quelque multipliées qu'elles ſoient, n'augmentent point le nombre des Dieux. Qu'un Eſprit céleſte, touché d'affection pour les hommes, prenne un corps humain, ou réel ou apparent, pour converſer avec eux, cet état accidentel ne change rien à ſa nature intrinsèque. Ce n'eſt point un nouveau Dieu; & lorſqu'il a quitté ſa dépouille mortelle, il reſte tel qu'il étoit auparavant, ſans avoir ni rien gagné, ni rien perdu : c'eſt toujours le même *Baal*, le même *Dagon*, la même *Asherah*, les

les mêmes Divinités ſolaires ou lunaires. Par conſéquent le culte doit toujours être le même, à l'exception d'un ſentiment de reconnoiſſance de la part de la Nation que le Dieu a daigné viſiter d'une manière viſible. Je dis *de la part* ſeulement *de cette Nation;* car les peuples voiſins n'ayant pas reçu la même faveur, ne pouvoient en partager la gratitude.

La nature des Dieux Phéniciens les rendoit tout-à-fait propres aux théophanies. Nous avons vu que les Phéniciens plaçoient la Divinité moins dans les Aſtres mêmes que dans les Génies-gouverneurs, & que ces Génies n'étoient pas tellement attachés au département qui leur étoit confié, qu'ils ne puſſent s'en abſenter pour quelque temps. On croyoit qu'ils venoient habiter dans les ſtatues qu'on leur avoit conſacrées. Étoit-il plus indigne d'eux d'animer un corps humain qu'un corps de pierre ou de bois? Selon les Égyptiens le Dieu ſe rendoit quelquefois préſent dans le corps d'un vil animal: ſa préſence dans un corps d'homme avoit-elle quelque choſe de plus déshonorant? Enfin tout reſpire les théophanies dans la religion Égyptienne: il ſeroit plus que ſingulier que les Phéniciens les euſſent rejetées.

IV. Mais dans le fait les admettoient-ils? Pour répondre à cette queſtion, rappelons-nous que, ſelon l'ancienne tradition conſervée dans toutes les Nations, & ſpécialement dans celles qui ſe ſont le moins éloignées du berceau du genre humain, Dieu ſe communiquoit ſouvent, ſoit par lui-même, ſoit par ſes Anges, à nos premiers pères, & que tous les peuples ont été favoriſés de ces viſites céleſtes tant qu'ils ont conſervé le culte du Dieu Très-haut. Tout le monde en étoit perſuadé, & l'on n'avoit pas tort: les livres de Moyſe rendent un témoignage éclatant à cette vérité.

Cela poſé, les Phéniciens n'auront certainement pas été privés de cet avantage, puiſqu'ils ont eu celui de conſerver la véritable religion plus long-temps que les autres peuples, comme nous l'avons vu dans la première partie de ce Mémoire. Dieu converſoit en ſonge avec les Abimélech, rois de Gérare: & qui pourroit douter que Melchiſédech, ce grand

Pontiſe du Dieu Très-haut, n'ait eu de fréquentes communications avec le Ciel? Ces exemples prouvent qu'il pouvoit y en avoir beaucoup d'autres qui ne nous ſont pas connues.

D'ailleurs les Phéniciens vivoient familièrement avec Abraham, Iſaac & Jacob, & les reſpectoient comme des hommes ſingulièrement bénis de Dieu. Or la vie de ces Patriarches eſt remplie des viſites dont Dieu daignoit les honorer, ſoit immédiatement par lui-même, ſoit médiatement par ſes Anges. La mémoire de ces merveilles ſe perpétua dans le pays; & les Phéniciens pouvoient ſe vanter en quelque ſorte, parmi les étrangers, que leur contrée étoit le théâtre du commerce de Dieu avec les hommes.

Ils n'oublièrent pas de raconter ces hiſtoires merveilleuſes aux peuples barbares qu'ils entreprirent de civiliſer, & ſur-tout aux Grecs, peuple avide de nouveautés & de prodiges. Qu'avoient-ils, en effet, de plus intéreſſant à leur dire? Souvenons-nous que Cadmus, chef de la dernière colonie établie dans la Grèce, venoit de Tyr; que tous ſes compagnons étoient Tyriens; & que ce fut ſur l'inſtruction de ces Tyriens que Melampus forma le corps de la mythologie Grecque.

Herod. l. II.

Les Phéniciens ne ſemèrent pas en terre ingrate: les Grecs reçurent les théophanies avec une eſpèce de fureur: ils voyoient les Dieux par-tout, comme Homère en fait foi. Or dans cette multitude d'apparitions ſi fréquentes, on en trouve pluſieurs de l'Ancien Teſtament, altérées ſans doute (cela ne pouvoit être autrement) mais néanmoins très-reconnoiſſables. Lorſqu'on entend dire à Homère que les Dieux *prennent ſouvent la forme d'étrangers, & parcourent les villes & les provinces pour être témoins des violences qu'on y commet,* qui ne voit dans cette maxime une alluſion marquée à la punition de Sodome. On la trouve auſſi dans la belle fable de Philémon & de Baucis, qu'Ovide a miſe en vers, & qu'il avoit trouvée ſans doute dans quelques mythologues Grecs *(d)*. Mais qui pourroit

Odyſſ. l.

Metamorph. l. VIII, …

(d) Dans l'Hiſtoire & dans la Fable il n'y a que deux Genies celeſtes qui, ſous une forme humaine, ſe rendent dans une ville plongée dans

méconnoître la promesse d'un fils fait à Abraham dans l'histoire du vieil Hyriée, rapportée par Palæphate, dans son livre des *Histoires incroyables*[a], & par Ovide, dans ses *Fastes*[b]. Ces deux histoires ont un si grand rapport, qu'il est visible que la seconde a été copiée sur la première. M. l'abbé Mignot en fait une comparaison détaillée, dans son *VIII.e Mémoire sur les Phéniciens*, & rend très-doctement raison des altérations. Je renvoie à cet endroit de son Mémoire.

[a] *Chap. V.*
[b] *Lib. V.*

En général toutes les apparitions des Dieux dans la Grèce sont dans la même analogie que celles-ci. Les Dieux se déguisent en hommes pour aider les gens de bien, les consoler, leur donner de bons conseils & les tirer du péril; ou-bien pour éprouver les scélérats, & leur faire subir la peine qu'ils méritent. Tous ces traits désignent un enseignement Phénicien, car les Égyptiens n'étoient pas au fait de ces histoires particulières. Par conséquent l'on ne peut douter que les Phéniciens n'aient admis les théophanies, au moins les *théophanies passagères*, c'est-à-dire la manifestation de Dieu ou des Génies célestes sous un corps d'emprunt.

V. Les *théophanies permanentes*, c'est-à-dire celles où un Génie céleste prendroit un corps qui lui fût propre, souffrent plus de difficulté. Les Hébreux fidèles n'en admettoient point; mais les Nations étrangères n'étoient pas si scrupuleuses. On savoit, par la Tradition, qu'il y en auroit un jour; & sans examiner quel étoit le temps destiné à l'accomplissement de la promesse, on crut que ce ne pouvoit être ni trop tôt ni trop fréquemment. On disoit que puisque les Dieux, par bonté

le crime, pour voir par eux-mêmes ce qui s'y passe, & pour la punir comme elle le mérite. C'étoit une ville étrangère à la Grèce. Ovide la place en Phrygie, pour la mettre quelque part. Les Dieux sont rebutés par tous les habitans, & ne trouvent d'hospitalité que dans la maison d'un vieillard & de sa femme. Il n'est point fait mention de leurs enfans, quoiqu'il soit étrange que ces bonnes gens fussent privés de cette consolation. Le lendemain les Dieux obligent leurs hôtes de s'éloigner avec eux. Ils les conduisent sur une montagne, d'où ils leur font voir la ville abominable changée en un lac profond. C'est visiblement l'histoire de la ruine de Sodome, mais adoucie. Le pinceau d'Ovide, fait pour les images douces, n'étoit pas propre à rendre les traits terribles de la véritable histoire.

pour les mortels, vouloient bien paroître ſouvent avec un corps d'emprunt, il étoit à croire qu'ils pouſſoient auſſi quelquefois la condeſcendance juſqu'à prendre un véritable corps, pour vivre avec les hommes & converſer familièrement avec eux. Tous les peuples avoient tiré cette conſéquence ; & comment les Phéniciens ſe ſeroient-ils préſervés de cette contagion?

Lorſque Cadmus & ſes Tyriens arrivèrent dans la Grèce, ils trouvèrent cette doctrine très-accréditée par les colonies venues d'Égypte. Non-ſeulement on admettoit les anciennes théophanies, mais on les avoit renouvelées. Tout étoit plein de Jupiters, de Mars, de Neptunes & d'Apollons. Cadmus ſe prêta volontiers à l'illuſion : il reconnut ces Dieux nouvellement manifeſtés ; & quoique l'un d'entre eux, ſous le nom de Jupiter, eut ſéduit ſa fille Sémélé, il ne l'en honora pas moins. Il fit plus : il voulut faire reconnoître l'enfant qui naquit pour une nouvelle manifeſtation d'Oſiris, ſous le nom de *Dionyſus.* Leucothoé ſa fille & le petit Mélicerte furent auſſi reconnus pour des Dieux ; & les Grecs diviniſèrent preſque toute ſa famille excepté lui. Cela prouve que tous ces Tyriens avoient au moins une grande propenſion pour les théophanies récentes.

Néanmoins j'ai peine à croire que cette opinion régnât dans la Phénicie même. Je n'y vois point de traces d'aucun culte rendu à des Princes vivans ou morts depuis peu de temps. Les Hébreux infidèles auroient adopté ce culte, & les Auteurs ſacrés n'auroient pas manqué de le leur reprocher. Il eſt d'ailleurs inconcevable, comme je l'ai déjà obſervé, que ſi les Hébreux infidèles avoient eu la complaiſance d'adorer des héros Phéniciens dont la mémoire eut été récente, ils n'euſſent pas fait le même honneur à Abraham, à Moyſe & aux autres grands hommes de leur Nation. Si donc la penſée ne leur en eſt pas venue, c'eſt une preuve certaine qu'aucun des peuples qui habitoient la Phénicie, ne s'aviſa de ſuppoſer de pareilles théophanies.

Je les trouve cependant en Égypte vers le même temps, & je n'en ſuis pas ſurpris. L'Égypte étoit un grand royaume

gouverné par des Rois assez absolus. Ce pays étoit même partagé en deux puissantes dynasties, celle des Égyptiens & celle des Pasteurs. Les guerres survenues entre les deux Nations donnant lieu à de grands évènemens, il étoit assez naturel de penser, vu la disposition des esprits, que les Princes qui se signaloient par de grands exploits, étoient plus que des hommes. Quelle idée, par exemple, ne devoit-on pas avoir d'un Sésostris?

Il n'en étoit pas de même en Phénicie. Cette contrée renfermoit une multitude singulière de petits royaumes indépendans les uns des autres, dont les Princes étoient moins des Rois que des chefs de Républiques. La concorde régnoit entre ces petits États; & les circonstances ne permettoient pas aux gens de mérite de développer ces talens supérieurs qui transportent d'admiration ceux qui en sont les témoins & qui en profitent.

D'ailleurs si quelqu'une de ces petites Républiques se fut avisé de diviniser quelqu'un de ses chefs, la rivalité qui subsistoit entre elles n'auroit pas manqué d'inspirer aux autres de s'opposer fortement à l'innovation. Mais ceux d'entre les Phéniciens qui s'établirent dans la Grèce, ne furent point arrêtés par ces motifs. Ils y trouvèrent les nouvelles théophanies déjà établies par les colonies Égyptiennes: ils se dirent que si les Dieux avoient autrefois régné visiblement sur la Terre, ils pouvoient y revenir encore, pour civiliser une Nation barbare tout-à-fait digne de leur compassion. Enfin, soit persuasion, soit politique, ils embrassèrent le système courant, & contribuèrent de leur part à peupler l'Olympe de nouveaux habitans.

VI. Je suis persuadé que si les Phéniciens ne connoissoient point de théophanies récentes, ils en admettoient d'anciennes. J'entends par-là le règne des Dieux sur la Terre, si célèbre en Égypte & ailleurs. Dans tous les pays on a regardé les premiers hommes comme une espèce fort différente de la nôtre: & cette prévention, dont j'ai expliqué fort au long les motifs dans le Mémoire précédent, fit croire aux Égyptiens, & à beaucoup d'autres peuples, que ces personnages si renommés

étoient des Génies céleſtes qui, revêtus d'un corps humain, avoient les premiers peuplé la Terre. « La réputation de ces » hommes illuſtres, dit très-bien M. l'abbé Mignot, s'étant accrue » par l'éloignement des temps, on ſe perſuada qu'ils avoient été » d'une nature ſupérieure à celle du commun des mortels; & » les honneurs que l'on étoit dans l'habitude de rendre à » leur mémoire, furent inſenſiblement convertis en honneurs religieux. »

IX.e Mém. ſur les Phénic.

Nous avons déjà vu, dans le Mémoire précédent, que le règne des Dieux, dans le ſyſtème Égyptien, juſqu'à *Oſiris* eſt fort confus, & qu'il ſeroit difficile d'en faire aucune application aux Patriarches antidiluviens. Mais nous avons trouvé, dans la vie d'Oſiris, une peinture emblématique très-ſuivie d'un monde détruit, & enſuite renouvelé. Dans la perſonne d'*Oſiris*, nous avons remarqué tous les caractères d'un Dieu ſolaire auſſi ancien que le monde, & en même-temps tous les caractères de Noé, le dernier homme de l'ancien monde & le premier du nouveau. Dans *Iſis*, femme d'*Oſiris*, nous avons vu moins la femme propre de Noé que ſon épouſe myſtique, c'eſt-à-dire la Nature ou la Terre. D'où nous avons conclu que pour entendre cette mythologie, il falloit employer les explications phyſiques, aſtronomiques, allégoriques, auſſi-bien que les hiſtoriques; & que cette réunion pouvoit ſeule en donner une intelligence ſatisfaiſante.

Voilà le point d'où il faut partir. Les Phéniciens connoiſſoient-ils la fable d'*Oſiris*! Oui ſans doute, mais ſous d'autres noms & d'autres ſymboles qui reviennent au même. Ézéchiel tranſporté en viſion dans le temple de Jéruſalem, vit *à l'entrée de la porte de la maiſon du Seigneur, qui regarde le ſeptentrion, des femmes aſſiſes en ce lieu qui pleuroient Thammus.* Voilà le vrai caractère des fêtes d'*Oſiris*. D'abord on le pleuroit comme mort à l'exemple d'*Iſis*; & enſuite on ſe livroit à une joie effrénée en l'honneur de ſa régénération. Tous les Auteurs anciens nous dépeignent ſous ces traits la fête annuelle de *Thammus* ou d'*Adonis*: d'où nous devons conclure que *Thammus* eſt *Oſiris*, c'eſt-à-dire un Dieu ſolaire

Ezech. VIII, 14.

manifesté sous la forme de l'homme qui a vu les deux mondes.

Les Phéniciens lui donnoient pour femme *Astharté*, la même qu'*Isis*. Or *Astharté* ou *Asherah* est la Lune, ou plutôt le principe de la vertu féminine dans la Nature. D'où il suit que pour entendre la fable Phénicienne, ainsi que l'Égyptienne, il faut joindre également les explications allégoriques avec les historiques.

Mais quelque système que l'on suive à cet égard, on ne peut nier que les Orientaux, en célébrant cette fête, ne prissent Osiris, Thammuz, Athis pour un homme, ou plutôt pour un jeune Prince tendrement aimé de son épouse, blessé mortellement par un ennemi furieux, & ramené à grand peine à la vie, mais dans un état qui lui ôtoit l'espoir d'une nouvelle postérité.

La fête de Thammuz n'étoit nulle part célébrée plus solennellement qu'à Hiérapolis en Syrie. Le temple étoit bâti sur une ouverture souterraine, par où l'on prétendoit que les eaux de l'inondation générale s'étoient écoulées. Deux fois l'année les femmes alloient à la mer puiser de l'eau qu'elles répandoient ensuite dans le temple, & qui se perdoit par cette ouverture. On disoit que Deucalion avoit lui-même institué cette fête. On se rappellera à ce sujet les trois statues qu'on voyoit dans le sanctuaire du temple, & dont celle du milieu, surmontée d'une colombe, désignoit visiblement Noé, le véritable *Thammuz*.

Lucian. de Deâ Syrâ.

Supposé même que dans l'origine cette fable fût purement allégorique, elle devint bientôt historique dans l'esprit des peuples, & *Thammuz*, ainsi que sa femme *Astharté*, furent d'anciens habitans de la terre. Ce fut sous ces traits que les Grecs reçurent cette histoire de la bouche des Phéniciens. Mais leur oreille ne s'accommodant pas de la prononciation dure du mot *Thammuz*, ils lui substituèrent celui d'*Adonis*, tiré du mot *Adonaï*, que les Phéniciens lui donnoient aussi par erreur. Dans la célébration des fêtes commémoratives, on s'élevoit souvent au vrai Dieu par l'exclamation *Adonaï*,

& dans la ſuite on crut que l'exclamation s'adreſſoit à *Thammuz*.

Quoi qu'il en ſoit, on voit par le paſſage d'Ézéchiel, que les femmes Iſraëlites célébroient cette fête avec une grande dévotion, parce qu'elle faiſoit partie des myſtères de la Déeſſe *Asherah;* & ſûrement ce n'étoit pas du temps d'Ézéchiel que ce culte avoit commencé. Les Iſraëlites infidèles ſe prêtoient donc à la mythologie Phénicienne, & adoroient comme eux des hommes diviniſés, ou plutôt d'anciens Dieux manifeſtés ſur la terre ſous une forme humaine. Cependant cette particularité ne nous eſt découverte que par un petit mot d'Ézéchiel, ſans qu'aucun autre des Écrivains ſacrés en ait fait mention. Et cela prouve que les argumens négatifs fondés ſur le ſilence des Auteurs contemporains, ne ſont pas toujours auſſi démonſtratifs qu'ils le paroiſſent d'abord.

J'ai cru néanmoins que je devois avoir égard à ceux de M. Fréret, & en conſéquence modifier mes aſſertions. Je conviens avec lui que ni les Phéniciens, ni les Iſraëlites infidèles ne reconnoiſſoient point de *théophanies* récentes; mais les anciennes étoient ſans conſéquence. La jalouſie nationale ne pouvoit y mettre obſtacle. Les Patriarches antidiluviens, ni même Noé, n'étoient point des Phéniciens: ils appartenoient à tous les peuples, qui les réclamoient pour leurs ancêtres. Or les Iſraëlites ſéduits pouvoient fort bien croire que ces anciens hommes étoient d'une nature fort ſupérieure à la nôtre, & que par conſéquent c'étoient des Génies qui, deſcendus du Ciel, avoient paru ſur la Terre. Abraham, Moyſe, Joſué n'étoient venus que long-temps après, & ne s'étoient donnés que pour de ſimples hommes. Les Iſraëlites ne trouvoient donc rien dans les diſcours des prêtres Phéniciens qui pût les induire à regarder comme des *théophanies* l'apparition des grands hommes de leur propre Nation: ce qui réſoud la grande objection de M. Fréret.

Il y a plus: les Iſraëlites pouvoient le plus ſouvent prendre part à l'idolatrie des Chananéens, ſans ſe douter ſeulement qu'elles euſſent aucun rapport à d'anciens hommes diviniſés. Les

Les théophanies reçues influoient peu dans le culte, qui continua toujours, en Phénicie, de se rapporter directement aux Astres, ou plutôt aux Génies-gouverneurs du monde. Car, comme M. l'abbé Mignot le remarque très-bien, « ces hommes qu'on supposoit descendus des Astres & des Élémens, « & dans lesquels ils étoient retournés après leur vie mortelle, « n'eurent point d'autres honneurs que ceux que l'on rendoit « à ces Dieux naturels. Quelques cérémonies ajoutées servirent « seulement à marquer ce qu'ils avoient été ici bas. Ce ne furent, « dans la première origine, que des mémoriaux des principales « actions de leur vie. La suite des temps & les fables dont leur « histoire fut surchargée multiplièrent tellement ces cérémonies, « qu'il est presque impossible de démêler leur véritable objet. »

X.e Mém. sur les Phén. vers la fin.

Cette observation est confirmée par l'aveu de Philon de Biblos, traducteur du prétendu Sanchoniaton. *Le fils de Thabion, le premier Iérophante des anciens Phéniciens, tourna en allégories toutes ces choses* (c'est-à-dire l'histoire des Dieux), *en les confondant avec les opérations de la Nature, & confia cette méthode aux Prophètes des orgies, des sacrifices & des mystères; & ceux-ci enchérissant encore sur cette invention, la transmirent à leurs successeurs & aux initiés. L'un d'entre eux fut un certain Isiris, inventeur des trois lettres & frère de Chna, qui le premier fut nommé Phœnix (e).*

Apud Euséb. Præpar. Evang. lib. I, cap. X.

Quel étoit ce fils de Thabion? peu importe. Mais on voit toujours, par cet aveu de Philon de Biblos, que de toute ancienneté les prêtres Phéniciens, sans nier que les Dieux eussent paru sur la Terre, ne vouloient pas que, dans le culte qu'on leur rendoit, on s'occupât beaucoup de cet état accidentel qui avoit duré si peu, & qui n'étoit pas propre à les relever aux yeux de leurs adorateurs. Ces Prêtres desiroient, au contraire, qu'on s'élevât jusqu'à l'état essentiel des Dieux.

(e) Ταῦτα πάντα ὁ Θαβίωνος παῖς, πρῶτος τῶν ἀπ' αἰῶνος γεγονότων Φοινίκων Ἱεροφάντης, ἀλληγορήσας, τοῖς τε φυσικοῖς καὶ κοσμικοῖς πάθεσιν ἀναμίξας, παρέδωκε τοῖς ὀργιῶσι, καὶ τελετῶν κατάρχουσι Προφήταις· Οἱ δὲ τὸν τῦφον αὔξειν ἐκ παντὸς ἐπινοοῦντες, τοῖς αὐτῶν διαδόχοις παρέδωσαν καὶ τοῖς ἐπεισάκτοις· Ὧν εἷς ἦν Ἴσιρις τῶν τριῶν γραμμάτων εὑρετής, ἀδελφὸς Χνᾶ τοῦ πρώτου μετονομασθέντος Φοίνικος.

Tel étoit aussi l'esprit des Égyptiens, & c'est ce qui les distingue essentiellement des Grecs. Ceux-ci, fortement occupés de leurs prétendues théophanies, dont ils pensoient avoir été les témoins oculaires, ne considéroient guère leurs Divinités que sous ce rapport qui les flattoit. Ainsi l'on peut dire que pendant que les Égyptiens & les Phéniciens faisoient profession de n'adorer que les Astres & les Génies invisibles, les Grecs n'adoroient que des hommes, & des hommes vils & méprisables.

SECONDE QUESTION.

Quels hommes ont été regardés comme des Dieux par les Phéniciens?

SI les Phéniciens croyoient que les Dieux avoient habité sur la Terre sous une forme humaine, quels étoient ces hommes qu'on prenoit pour des Dieux descendus du Ciel? Seconde question, plus curieuse que facile à décider.

Il semble d'abord qu'il ne sera pas difficile de la résoudre, au moyen du long fragment de Sanchoniaton traduit par Philon de Biblos, & qu'Eusèbe nous a conservé. En effet l'auteur Phénicien, remontant jusqu'à l'origine du monde, nous donne une suite des hommes depuis nos deux premiers parens jusqu'à *Kna* ou *Chanaan.* On y voit les inventeurs des Arts, & même les Géans antidiluviens avec ce caractère de férocité que toutes les nations leur attribuoient.

Præp. Evang. lib. I, cap. [illegible]

Il sembleroit qu'après les Écrivains sacrés, aucun Auteur ne mérite plus de créance. Il vivoit, dit-on, avant la guerre de Troie: il avoit écrit toute l'histoire de Phénicie jusqu'à son temps en neuf livres, & l'avoit dédiée à son prince *Abibal,* roi de Béryte: il l'avoit composée sur les monumens conservés dans les temples, sur les livres de *Taaut* qu'il avoit consultés, & sur les Mémoires qui lui avoient été fournis par *Jérombal,* prêtre de *Jevo.* C'est ce dont le traducteur Philon de Biblos nous assure, dans la préface qu'on lit à la tête du fragment.

Plusieurs de nos Savans modernes sont, pour ainsi dire, en extase devant un morceau où ils croient puiser des connoissances profondes, & nous ont donné d'amples commentaires pour en éclaircir les obscurités, & pour le concilier avec les autres monumens de l'antiquité, tant sacrés que profanes.

Il est vrai que malgré tant de doctes explications, les ténèbres dont cette histoire est enveloppée sont encore très-épaisses. Mais ce n'est pas là le plus grand obstacle à l'usage que l'on en pourroit faire. L'authenticité même du fragment est contestée, & des Savans du premier ordre, fondés sur des raisons au moins spécieuses, le rejettent avec un souverain mépris. Ils prétendent que jamais il n'y eut de Sanchoniaton, jamais d'histoire Phénicienne écrite avant la guerre de Troie, & que le fragment ne peut être que la production d'un imposteur.

Leur premier soupçon tombe d'abord sur Porphyre. Cet ennemi du Christianisme, Phénicien lui-même, composa, dit-on, ce morceau d'histoire sous le nom d'un ancien auteur de sa Nation, pour l'opposer aux livres de l'Ancien Testament, qu'il prenoit à tâche de décréditer. On ajoute qu'Eusèbe ne se défiant point de l'artifice, adopta le fragment, qui lui paroissoit propre à dévoiler la turpitude de la religion Païenne, & à prouver que les Grecs n'avoient pas inventé la leur, comme ils s'en vantoient. C'étoit le but qu'Eusèbe se proposoit, ainsi que lui-même nous en assure.

Præp. Evang. lib. I, cap. X.

Mais cette conjecture, quoiqu'assez spécieuse, ne peut être admise s'il est vrai qu'Athénée ait parlé de Sanchoniaton comme d'un auteur Phénicien; car Athénée étoit antérieur à Porphyre. On connoissoit donc avant Porphyre l'ouvrage Phénicien, ou plutôt la traduction grecque, qu'on ne peut attribuer qu'à Philon de Biblos, plus ancien qu'Athénée *(f)*.

Athen. Deipnosoph. l. IV, vers la fin.

(f) Voici l'endroit d'Athénée : un des convives dit à un autre, nommé Ulpien : *Rassasie-toi du χεβιολατον.* C'est un mets qu'on ne trouve ainsi nommé dans aucun auteur ancien, si ce n'est peut-être, παρὰ τοῖς τὰ φοινικὰ συγγεγραφόσι, Σανιαιθῶνι καὶ Μαχῶ τοῖς σοῖς πολίταις. On pretend qu'il y a faute dans le texte, & qu'il faut lire τὰ φοινικικὰ au lieu de τὰ φοινικὰ; &

Mais Philon de Biblos ne pourroit-il pas lui-même être soupçonné d'imposture? On doit se défier des Écrivains de parti, & Philon l'étoit au suprême degré. Partisan d'Évhémère jusqu'à l'enthousiasme, ennemi déclaré des Allégoristes, n'auroit-il point imaginé de débiter, sous le nom d'un auteur inconnu de tout le monde, ce qui pouvoit accréditer son système? Cette espèce de fraude étoit fort à la mode dans ces temps-là; & Philon est d'autant plus suspect sur ce point qu'il déclare très-disertement, dans la préface de sa traduction, qu'il en vouloit tirer cet avantage.

Je ne veux point entrer trop avant dans cette contestation: je ne ferois que répéter assez inutilement ce qui n'est ignoré d'aucun homme de Lettres. M. l'abbé Mignot nous a exposé depuis peu, avec beaucoup de clarté, tout ce que l'on peut alléguer au soutien du fameux fragment. Il ne me seroit peut-être pas difficile de répondre à ses raisons, & de rétablir les objections qu'il croit avoir détruites: mais j'aime mieux tenter une voie de conciliation. Je pense qu'il y a un milieu à prendre entre ceux qui dépriment trop le fragment & ceux qui lui donnent trop d'autorité. Quelques observations que je vais proposer mettront l'Académie en état de juger si j'ai saisi le vrai. Ce moyen est peut-être le seul qui nous reste, pour établir quelque chose de certain sur les antiquités Phéniciennes.

Raisons contre le Fragment.

I. L'HISTOIRE dont nous avons le fragment a-t-elle été originairement composée par un auteur Phénicien antérieur à la guerre de Troie? c'est de quoi l'on ne donne aucune preuve. L'autorité de Porphyre, qui l'assure, est nulle sur ce point; & celle de Philon de Biblos n'est pas d'un plus grand poids.

Σαγχωνιάθων au lieu de *Σαγχουνιάθων* Cela n'est pas fort convaincant; & quoi qu'on en dise, il est fort singulier qu'un ouvrage ignoré de tous les Savans, dans les premiers temps du Christianisme, n'ait été connu que d'un Litterateur assez frivole.

On ſent parfaitement que cet Écrivain, qui prétendoit établir l'Évhémériſme par les antiquités Phéniciennes, a dû placer ſon auteur dans les temps les plus reculés. Si Sanchoniaton eût été un hiſtorien moderne, ſon ſuffrage n'étoit pas capable d'en impoſer. La dédicace à un roi de Béryte peut avoir été controuvée par les mêmes motifs. Il étoit aiſé à Philon de Biblos d'avancer que Sanchoniaton avoit compulſé les archives publiques, lû les livres de *Taaut*, conſulté *Ierombal*, prêtre de *Jévo*. Si ce ſont des menſonges, on n'eſt pas en peine d'en découvrir le but.

L'*Iérombal*, *prêtre de Jévo*, a frappé M. Huet: il a cru que *Jévo* eſt *Jéhovah*, & qu'*Iérombal* eſt *Jérobaal*, le même que Gédéon, qui s'étant fait faire une éphod, pouvoit bien être regardé comme un prêtre de *Jéhovah*. Mais il feroit ſingulier que Sanchoniaton eut de préférence demandé des Mémoires à *Jérobaal*, qui ne portoit ce nom qu'à cauſe du zèle avec lequel il avoit outragé & renverſé les ſtatues de *Baal*, le grand Dieu de la Phénicie. Au reſte s'il l'a conſulté, il a bien peu profité de ſes lumières. La Genèſe nous donne une idée nette de la formation du monde: on y voit clairement le chaos ſe débrouiller ſucceſſivement ſous la main de Dieu, & les créatures obéir ponctuellement à la voix du Créateur. Dans l'auteur Phénicien, le débrouillement du chaos eſt auſſi embrouillé que le chaos même: Dieu n'y eſt pour rien, & l'*Eſprit* aveugle, qui met la matière en mouvement, *ne connoît pas lui-même ſes productions (g)*. Dans la Genèſe on trouve une hiſtoire ſuivie, quoiqu'abrégée, des anciens hommes: les deux principales familles antidiluviennes y ſont clairement diſtinguées, & leur généalogie très-bien expliquée. On y voit l'origine des Géans, ſi fameux dans l'antiquité; la deſtruction de l'ancien monde, dont on trouve les veſtiges dans la tradition de tous les peuples; & le ſecond monde, peuplé de nouveau par une famille unique ſauvée de l'inondation générale. On chercheroit en vain la plupart de ces objets dans Sanchoniaton, comme

(g) Αὐτὸ (πνεῦμα) δὲ οὐκ ἐγίνωσκε τὴν αὐτοῦ κτίσιν.

je le dirai bientôt. Il eſt évident que cet auteur, quel qu'il ſoit, n'a point eu connoiſſance des premiers chapitres de la Genèſe, ou qu'il ne les a connus que pour s'en écarter; & par conſéquent les inſtructions du prêtre *Iérombal* doivent être regardées comme un non-avenu.

On nous dit que cette hiſtoire Phénicienne étoit compoſée de neuf livres. Un ſimple fragment du premier livre nous conduit depuis le commencement du monde juſqu'au règne de *Chna*, ſurnommé *Phœnix.* Que contient donc le reſte? L'auteur expliquoit-il en détail l'invaſion des Paſteurs en Égypte, leurs guerres contre les Égyptiens, l'établiſſement des Philiſtins dans la Paleſtine, la retraite d'une partie des Paſteurs en Phénicie, le long ſéjour qu'y firent Abraham, Iſaac & Jacob, les conquêtes de Joſué, & les guerres des Chananéens contre les Iſraëlites; la fondation des principales villes du pays, leur commerce, leurs navigations? Si tous ces grands objets n'étoient pas traités par Sanchoniaton, de quoi donc a-t-il pu remplir neuf livres, qui n'alloient pas juſqu'au temps de la guerre de Troie? Mais ſi ces objets étoient traités, ce devoit être l'hiſtoire la plus intéreſſante, & même la plus piquante. Or conçoit-on qu'un ouvrage ſi curieux n'ait été ni recherché ni connu? qu'il ait échappé à S.t Juſtin, qui étoit de Phénicie; à Tatien, qui étoit d'Aſſyrie; & à l'hiſtorien Josèphe, qui avoit raſſemblé avec ſoin les auteurs qui avoient écrit touchant les Phéniciens? Il eſt évident, par la manière dont Euſèbe en parle, qu'il n'en connoiſſoit que le fragment, & qu'il l'avoit tiré de Porpyre. Le reſte de l'hiſtoire méritoit pourtant bien ſon attention dans une *Préparation évangélique:* car il devoit en réſulter des preuves propres à confirmer puiſſamment le récit des livres de l'Ancien Teſtament, & peut-être des objections contre la véracité de ces mêmes livres: de ſorte que les Chrétiens & les Payens étoient également intéreſſés à le lire & à s'en ſervir. Mais ſi l'ouvrage n'exiſtoit déjà plus en entier au temps d'Euſèbe, par quelle fatalité avoit-il péri peut-être en moins de deux ſiècles? Par conſéquent il eſt plus que probable que jamais ce livre n'a paru dans le

monde, & qu'on n'en a jamais connu que le fragment, qui vu sa briéveté & son obscurité, n'étoit pas propre à faire sensation parmi les gens de Lettres.

Ce début ne donne pas d'abord une grande opinion ni du livre, ni de la sincérité du traducteur: voyons si le fond de l'ouvrage nous en dédommagera. L'auteur, qu'on nous dit si ancien & si bien instruit, ignoroit néanmoins l'histoire anti-diluvienne, & même les traditions de son pays. A *Protogónos* & *Eon*, nos premiers parens, il donne un seul fils & une seule fille nommés *Genos* & *Genea*, dans qui on reconnoît *Caïn* & sa femme *(h)*. L'auteur suit à la vérité assez exactement leur descendance, dans laquelle on trouve les inventeurs des Arts, que la Genèse nous apprend avoir été de la race de *Caïn*. Mais je demande si les anciens Phéniciens pouvoient ignorer que d'Adam & d'Ève étoient sorties deux races principales, celle de *Caïn* & celle de *Seth!* Est-il probable qu'ils eussent eu tant de soin de mettre dans leurs archives la suite d'une race périe depuis si long-temps, & qu'ils eussent oublié la race de *Seth*, dont ils descendoient eux-mêmes ainsi que tous les peuples du monde?

Ils ne l'ignoroient pas, répond M. l'abbé Mignot; mais ils vouloient faire croire qu'ils étoient issus de *Caïn*, fils aîné d'Adam, & de ses enfans inventeurs des Arts, afin de se donner un relief, & de s'arroger sur les autres peuples les droits de la primogéniture. Mais en ce cas-là Sanchoniaton est bien mal-adroit: car il fait entendre assez clairement que les Phéniciens descendoient de *Kna* ou Chanaan, surnommé Phœnix. Or Chanaan, petit-fils de Noé, descendoit d'Adam par Seth, & non par Caïn.

Selon Sanchoniaton, *Isiris*, qui est *Misraïm*, & *Kna* son frère étoient fils de *Cronos*, & celui-ci fils d'*Ouranos*. Or *Ouranos* n'est point mis dans la suite généalogique de *Genos* & *Genea:*

(h) Je suis ici, comme dans tout le reste, l'explication de M. l'abbé Mignot, parce qu'elle me paroît la mieux fondée & la plus suivie de toutes celles qu'on a données jusqu'à présent.

Sanchoniaton ne nomme point ses ancêtres, & se contente de dire que vers ce temps-là, c'est-à-dire du temps d'*Amynus* & de *Magus*, qui répondent aux derniers descendans de Caïn, vivoit *Ouranos;* & *Ouranos* ne peut être que Noé, comme il paroît par le temps où l'auteur le place, & par le caractère qu'il lui donne en le surnommant Ἐπίγειος, *l'homme de la terre, le cultivateur.* Il ne prétendoit donc point que ceux de sa Nation fussent issus de *Genos* & de *Genea*, ou-bien il se contredit grossièrement.

D'ailleurs les Phéniciens ne pouvoient se croire issus de *Genos* & de *Genea*, c'est-à-dire de Caïn, s'ils savoient que tous ses descendans & même tous les hommes avoient été engloutis dans les eaux du Déluge, à l'exception de la famille d'*Ouranos*, c'est-à-dire de Noé. Il est vrai que Sanchoniaton ignoroit ou faisoit semblant d'ignorer ce grand évènement, car il n'en dit pas le moindre mot. S'il l'a voulu cacher, c'est une mauvaise foi insigne qui le rend indigne de toute croyance. Et pourquoi l'auroit-il voulu taire? craignoit-il de déprimer ses Dieux en les faisant périr dans le Déluge? Mais les Égyptiens, mais les Chaldéens, mais les Grecs, mais toutes les Nations croyoient le Déluge, & n'en réputoient pas moins les hommes antidiluviens infiniment supérieurs à la race humaine. Il ignoroit donc cet évènement. Or conçoit-on qu'un historien assez habile pour suivre exactement la descendance de Caïn de père en fils jusqu'au temps de Noé, n'ait eu aucune notion de la manière dont cette race périt? Il avoit consulté toutes les sources de l'histoire, & il étoit moins instruit que Bérose le Chaldéen, qui rapporte le fait du Déluge & la descendance d'Adam jusqu'à Noé, avec une exactitude si frappante que s'il n'avoit pas substitué d'autres noms à ceux qu'on lit dans la Genèse, on diroit qu'il auroit copié Moyse.

Apud Joseph.

Il y a plus: il faudroit dire que Sanchoniaton étoit le seul Phénicien qui ne sût pas cette catastrophe, dont tous les historiens de Phénicie, & spécialement Hiéronymus l'Égyptien, ont fait mention au rapport de Josèphe.

Antiq. l. I, c. III, n. 6.

Tous les monumens de Phénicie attestent le Déluge. La fête

fête de *Thammuz* en eſt viſiblement un mémorial, & ſur-tout celle dont j'ai déjà parlé, qui ſe célébroit ſolennellement à Hiérapolis en Syrie. Lucien dit que des trois ſtatues qu'on voyoit dans le ſanctuaire, celle du milieu repréſentoit Deucalion, non celui de Grèce, mais celui de Scythie. D'autres auteurs parlent auſſi de ce Deucalion oriental. Or pourquoi les Grecs donnoient-ils ce nom au perſonnage étranger, ſi ce n'eſt à cauſe du Déluge? car le Deucalion Grec n'eſt connu que relativement à l'inondation à laquelle il ſurvécut.

De Deâ Syrâ.

Les Grecs reconnoiſſoient donc un autre Déluge que celui d'Ogygès & de leur Deucalion. Il eſt vrai qu'aimant à rapporter tout à leur pays, ils confondoient ces inondations particulières avec une autre inondation générale & bien plus ancienne. Mais ce qui prouve que malgré cette confuſion ils avoient des notions de celle-ci, c'eſt qu'ils donnoient aux inondations de leur pays des caractères qui ne peuvent y convenir, mais qui conviennent parfaitement au Déluge univerſel. Or les Grecs ne pouvoient guère connoître cet évènement, au moins dans un certain détail, que par le rapport des Égyptiens & des Phéniciens.

Je ne fais qu'indiquer ces preuves, parce que M. l'abbé Mignot les développe parfaitement dans ſon VIII.e Mémoire ſur les Phéniciens; ſa prévention en faveur du Sanchoniaton ne l'empêche pas de s'élever avec force contre le ſilence inexcuſable de cet écrivain.

Que n'aurois-je point à dire encore, ſi je voulois relever plus en détail les bévues & les inepties qu'on remarque preſque dans chaque ligne du fameux fragment? Quiconque aura lû l'ouvrage de Dodwel, ou même ce que feu M. de la Barre en a écrit dans ſes Mémoires ſur la religion de la Grèce, ſera convaincu que je le ménage beaucoup. Mais ce que j'en dis ſuffit, ce me ſemble, pour montrer qu'un ancien auteur Phénicien, antérieur à la guerre de Troie, n'auroit pu joindre tant d'ignorance avec tant de mauvaiſe foi; & que par conſéquent le fragment doit être mis ſur le compte d'un écrivain plus moderne, qu'on puiſſe ſans ſcrupule ſoupçonner de ces

Rec. de l'Acad. t. XVI, p. 34 & ſuiv.

deux défauts. Il se décèle lui-même sous le faux nom de traducteur, puisque, de l'aveu même de ses partisans, il parle souvent en son nom sans daigner en avertir.

Raisons pour le Fragment.

II. Mais si Philon de Byblos est un imposteur, l'est-il au point d'avoir entièrement tiré de sa tête tout ce qu'il nous débite sous le nom de Sanchoniaton? Ne peut-on faire aucun usage du fragment pour éclaircir la doctrine des Phéniciens? Cette conclusion me paroît outrée. L'auteur, quoique mal instruit, n'a certainement pas inventé tout ce qu'il dit : les traits qu'il mêle dans son récit décèlent un homme qui savoit quelque chose des antiquités Phéniciennes.

Philon de Byblos pouvoit entendre l'ancienne langue de son pays : il aura lû quelques Mémoires conservés par les prêtres de Byblos, il y aura trouvé les noms de Taaut & de Sanchoniaton: il y aura vu quelques listes des hommes antidiluviens, & des premiers hommes qui ont peuplé le monde après le Déluge; & prenant de ces monumens ce qu'il en aura pu concevoir, mettant à l'écart tout ce qui lui paroissoit inutile ou peu conforme à ses vues, il aura rédigé le reste dans un certain ordre; & pour accréditer son ouvrage, il l'aura donné sous un nom respecté peut-être en Phénicie. En ce cas-là Philon de Byblos pourroit être cité en témoignage sur la manière de penser des Phéniciens, lorsqu'on aura d'ailleurs de bonnes raisons de croire qu'il ne leur en impose pas. Entrons en quelque détail.

Je crois, par exemple, qu'il rapporte assez exactement la cosmogonie Phénicienne; & ce qui me le persuade, c'est qu'en la comparant avec celle d'Hésiode, je trouve qu'elles sont toutes deux dans le même goût. Le Poëte n'a fait que la développer & la surcharger d'entités & de Divinités fantastiques. Dans l'une & dans l'autre, la matière est le seul Etre infini & éternel, la matrice de tous les Etres particuliers, des Dieux, des hommes & des animaux. Mais la matière existoit

ſans ordre & dans une horrible confuſion, juſqu'à ce qu'une ame renfermée dans ſes entrailles, & qui juſqu'alors étoit reſtée profondément aſſoupie, ſe réveilla, on ne ſait pourquoi, & cauſa par ſon agitation interne une fermentation générale dans toute la maſſe. Philon de Byblos l'appelle le *vent Colpia;* Héſiode, l'*amour,* non l'Amour fils de Vénus, mais un amour primitif, l'ame de la matière. Selon l'un & l'autre cette ame aveugle, dénuée d'intelligence & de vues, n'agiſſoit que par inſtinct: *Elle aimoit ſes productions ſans les connoître.*

C'eſt ainſi, ſelon nos deux auteurs, que le chaos ſe débrouilla. Peu à peu les Élémens ſe ſéparèrent, pour prendre la place qui leur convenoit: ce qu'il y avoit de plus ſubtil s'éleva en haut, & forma l'air, le Soleil, la Lune & les Étoiles. Les parties les plus lourdes ſe précipitèrent en bas.

Cependant il s'étoit formé diverſes ſortes d'animaux qui, cachés ſous la forme d'un œuf, dormoient profondément. La chaleur du Soleil les fit éclore, & le tonnerre les réveilla. Levant alors les yeux au Ciel, ils adorèrent les Aſtres. Les uns s'élevèrent dans l'air: d'autres ſe jetèrent dans la mer, dans les lacs & dans les rivières: d'autres enfin rampèrent ſur la terre.

Le monde eſt donc conſtruit par haſard, ſans que qui que ce ſoit en ait formé le projet & en ait dirigé l'exécution. On ne voit point ici d'Intelligence diſtinguée de la matière, qui ſupérieure à elle, lui donne des ordres & s'en faſſe obéir.

Or il n'y a que les Phéniciens qui aient pu enſeigner aux Grecs ce ſyſtème d'Athéiſme, comme Euſèbe le qualifie avec raiſon. Voilà les leçons que le divin Mélampus reçut des Tyriens compagnons de Cadmus, & qu'il tranſmit par ſucceſſion juſqu'à Héſiode & Homère. Suivant les apparences les Égyptiens n'avoient rien enſeigné de pareil dans la Grèce. Leur ſyſtème de coſmogonie ou de théogonie (ce qui eſt la même choſe) avec des défauts très-eſſentiels, avoit quelque choſe de plus relevé, comme je l'ai montré dans le Mémoire précédent. Nous y avons vu un Dieu inviſible, nommé par les uns *Phtas*, & *Cneph* par les autres, exiſtant de toute éternité

Præpar. Evang. lib. I, cap. X.

hors du cahos, & conſtruiſant, dans un point quelconque de la ſucceſſion des temps, un monde digne de ſa ſageſſe. Pour exécuter ſon plan, il détache de lui une foule d'Eſprits céleſtes qui s'introduiſant dans la maſſe informe de la matière, la travaillent, l'arrangent & lui ſervent d'ame & de vie. Au moins, dans ce ſyſtème, on trouve un Dieu ſupérieur au monde; & ce monde eſt le fruit d'une intelligence parfaite, qui agit avec jugement & réflexion, & dont les vues ſont dignes de toute louange. C'eſt pourquoi les Égyptiens repréſentoient le dieu *Phtas* avec un œuf dans la bouche, pour faire entendre, par cet emblème, que le Dieu ſuprême eſt le fabricateur de l'Univers.

Si les Égyptiens débitèrent cette doctrine dans la Grèce, elle fut peu compriſe par les Grecs de ce temps-là, dont l'intelligence bornée s'accommodoit mieux de la coſmogonie groſſière des compagnons de Cadmus. Pour reſſuſciter l'enſeignement primitif des Égyptiens, Thalès alla le puiſer à ſa ſource dans l'entretien des prêtres d'Égypte, d'où il rapporta que l'*eau eſt le principe de toutes choſes; & que Dieu eſt cette Intelligence qui de l'eau forma toutes choſes (i).* Vérité qui eut encore beſoin dans la ſuite d'être plus clairement développée par Anaxagore *(k).*

Mais peut-être que ce ſyſtème étoit encore trop ſublime pour le commun des Égyptiens. Diſons plutôt que c'étoit la doctrine des plus ſavans Prêtres, tant d'Égypte que de Phénicie, & que Philon de Byblos ne nous a tranſmis que le ſyſtème vulgaire des Phéniciens, parce qu'il n'étoit peut-être pas capable lui-même de s'élever plus haut. Il n'y a pas d'apparence que les peuplades qui vinrent d'Égypte & de Phénicie dans la Grèce, fuſſent compoſées des hommes les plus inſtruits des deux nations. Peut-être n'ont-ils enſeigné, les uns & les autres, que ce qu'Héſiode a recueilli dans ſa Théogonie.

(i) Thales Mileſius, qui primus de talibus rebus quæſivit, aquam dixit eſſe initium rerum; Deum autem, eam mentem, quæ ex aquâ cuncta fingeret. Cic. de Nat. Deor. l. 1, c. X.

(k) Anaxagoras, qui accepit ab Anaximene diſciplinam, primus omnium rerum deſcriptionem, & modum, mentis infinitæ vi ac ratione deſignari, & confici voluit. Ibid. c. XI.

En continuant l'examen du fragment, on y reconnoîtroit d'autres traits qui ſont vraiment Phéniciens. M. l'abbé Mignot eſt entré ſur ce ſujet en quelques détails. Je renvoie à ſes Mémoires. Je me contenterai de conſidérer en gros le portrait que Philon de Byblos nous trace d'*Ouranos* & de *Cronos* ſon fils, dont il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût conſervé les noms Phéniciens. Le caractère de ces deux êtres importans, eſt ſi conforme en général à l'idée que les Grecs s'en ſont formée, qu'on ne peut douter que ceux-ci ne l'euſſent reçue des Phéniciens: car les premiers Grecs étoient trop ſauvages pour s'être forgé à plaiſir des divinités monſtrueuſes qui ne peuvent être le fruit que d'un délire réfléchi. Ils les exclurent même en quelque ſorte de leur culte, en faveur de Jupiter qu'ils ſupposèrent fils de *Cronos,* & qui étoit un dieu Égyptien connu ſous le nom d'*Amoun.* Car il eſt à remarquer que l'hiſtoire d'*Ouranos* & de *Cronos* n'eſt point dans la mythologie Égyptienne, & que celle de *Jupiter* ou *Zeus* n'eſt point dans la mythologie Phénicienne. Il eſt vrai que Philon de Byblos parle d'un *Zeus-Demaros* fils de *Cronos;* mais cet homme qu'il lui plaît de nommer *Zeus,* eſt un mince perſonnage dont il ne dit qu'un mot, & qui ne répond nullement à la grande idée que les Grecs s'étoient formée du plus grand de leurs Dieux. Il y a beaucoup d'apparence que les Grecs adoptant tout ce qui leur étoit débité par des gens plus habiles qu'eux, firent un mélange aſſez bizarre de la doctrine Égyptienne & de la Phénicienne, & composèrent l'ordre & la filiation des Dieux ſelon leur caprice, plutôt que ſur l'enſeignement d'aucune des deux nations.

Ce qui prouve encore que l'hiſtoire d'*Ouranos* & de *Cronos* eſt d'origine Phénicienne, c'eſt qu'elle s'accorde aſſez bien avec ce que les Théogonies des Atlantes rapportent de ces Dieux. Dans toutes ces Théogonies, Cronos eſt un perſonnage odieux & même déteſtable.

Les Théogonies des Atlantes nous ont été conſervées par Diodore de Sicile dans ſon troiſième livre. Ce ne ſont pas des pièces d'une grande autorité. On s'aperçoit aſſez, en les

lisant, qu'elles ont été recueillies par des Grecs habitans de la Cyrénaïque & partisans déclarés du système d'Évhémère. Ces Théogonies se contredisent grossièrement les unes les autres; & les rédacteurs n'ont pas même eu l'adresse de déguiser les noms & les caractères des Dieux dont ils font l'histoire, pour les habiller au moins à l'Africaine. Ces Dieux sont tout aussi Grecs que ceux d'Homère & d'Hésiode.

Cependant, au travers de ce fatras, on ne laisse pas de démêler un goût Phénicien; car les côtes d'Afrique étoient remplies de colonies Phéniciennes. Les auteurs ont au moins la bonne foi de convenir que les grands évènemens de la Mythologie ne s'étoient point passés dans la Grèce. Au reste, ces dieux Africains sont représentés comme des scélérats, sans loi, sans mœurs, brutaux, cruels, incestueux. Le seul *Dionysus* paroît un peu moins que les autres indigne de l'immortalité.

Quelque peu satisfaisant que soit le récit de Philon de Byblos, il seroit encore à souhaiter qu'il fût plus étendu, & qu'il embrassât toutes les parties de la mythologie Phénicienne adoptée par les Grecs. Mais ce maigre Écrivain n'a pas voulu se donner la peine, ou peut-être n'étoit pas en état de faire de plus amples recherches. Pourquoi ne dit-il pas un mot de la longue & cruelle guerre des Dieux contre les Titans & les Géans, dont les compagnons de Cadmus firent le détail au divin Melampus? Pourquoi ne fait-il pas mention de la fable de *Thammuz* ou *Adonis*, qui certainement est Phénicienne? Ce *Thammuz* paroît être le même que *Cronos*, puisque tous deux ont *Astharté* pour femme; & le même que l'*Osiris* d'Égypte, puisqu'ils ont le même caractère, que leurs aventures sont dans le même goût, & qu'on observoit les mêmes rites dans leur fête commémorative. Comment cette fête si connue a-t-elle échappé à celui qui se donne pour l'historien de la Phénicie? Il ne mérite pas qu'on l'interroge davantage : passons à des questions plus sérieuses.

Herod. l. II.

Ces Dieux Phéniciens sont-ils des hommes qui aient autrefois existé, ou seulement des êtres allégoriques? Ici les Savans prennent des partis extrêmes. Les uns veulent tout

expliquer par l'hiſtoire: les évènemens les plus extraordinaires & les plus merveilleux ne ſont que des faits aſſez communs, exagérés par des imaginations fortes, & qu'il faut toujours ramener au ſimple. Les autres rejettent toute explication hiſtorique, & ne voient dans la vie des anciens Dieux que les révolutions du Ciel & de la Terre, les influences du Soleil & de la Lune, les qualités des élémens repréſentées par des emblèmes, & des images d'actions humaines.

Chaque ſecte réuſſit aſſez bien à prouver ſa thèſe, mais ſuccombe aux difficultés. Après avoir entendu les plaidoyers de part & d'autre, on croiroit que les deux partis ont raiſon, & l'on reſte indéterminé.

Mais s'ils ont tous les deux raiſon, comme l'on n'en peut guère douter, tous les deux ont donc tort auſſi; & c'eſt à les concilier que nous devons mettre toute notre application.

Je me flatte de l'avoir tenté avec quelque ſuccès à l'égard des dieux Grecs & des dieux Égyptiens. Ceux de Phénicie ne me donneront pas plus d'embarras.

Ces Dieux ont été des hommes: car la Mythologie les place ſur la terre, indique les lieux qu'ils ont habités, ceux qu'ils ont parcourus; elle parle de leur naiſſance & de leur mort, & leur attribue des actions humaines & très-humaines.

Les temps où les Phéniciens les plaçoient, étant très-reculés, correſpondent néceſſairement aux ſiècles antédiluviens. C'eſt-là que, pour parler le langage de la Fable, on trouve les plus anciens Dieux, les Titans & les Géans.

On voit enſuite un bouleverſement général dans le monde englouti dans les eaux. Tout paroît perdu, & celui qui étoit l'eſpérance du genre humain, eſt mortellement bleſſé. Il renaît cependant contre toute attente, & ſon épouſe déſolée le reçoit entre ſes bras avec la plus vive allégreſſe. Qui pourroit méconnoître ici Noé & ſes premiers enfans? J'ai développé dans le Mémoire précédent le parallèle de *Noé* & d'*Oſiris;* mais *Oſiris* eſt le même que *Thammuz.*

D'un autre côté, on penſoit que ces hommes étoient Dieux,

même de leur vivant; car c'eſt dans le cours de leur vie mortelle qu'on leur attribue des actions divines. On les croyoit donc des Dieux auſſi anciens que le monde, qui par des vues qu'eux ſeuls ſavoient, étoient venus habiter viſiblement ſur la terre. Comme hommes, ils n'agiſſoient que foiblement; mais comme Dieux, ils agiſſoient fortement dans le Ciel & dans toute la Nature. Leurs actions humaines ſont racontées ſimplement: mais le langage humain ne pouvant jamais bien rendre les actions divines, on crut, ſur-tout en Orient, ne les pouvoir exprimer que par des emblêmes & des allégories; & comme une ſeule allégorie ne ſuffiſoit pas, chaque peuple, chaque canton les varioit ſelon ſon goût & ſon génie.

L'uſage des repréſentations allégoriques en Orient, remonte à la plus haute antiquité; & Philon de Byblos rend hommage à cette vérité, en rapportant l'emblême ingénieux ſous lequel *Taaut*, à ce qu'il prétend, dépeignoit *Cronos.* « Il avoit, dit » *Taaut,* deux yeux ſur le front, & deux autres derrière la tête, » dont l'un de chaque côté étoit ouvert, pendant que l'autre » ſembloit ſe fermer. Il avoit de même deux ailes ſur chaque » épaule, dont l'une étoit abaiſſée & l'autre déployée. Le ſymbole » des yeux ſignifioit que Cronos veilloit en dormant, & dormoit » en veillant; & celui des ailes, que Cronos voloit en ſe repoſant, » & ſe repoſoit en volant. *Taaut* donnoit encore à Cronos deux » autres ailes attachées à ſa tête, dont l'une exprimoit la puiſſance » dominante de l'Eſprit divin, & l'autre l'étendue de ſon in- » telligence. Quant aux autres Dieux, *Taaut* ne leur attribuoit » que deux ailes ſeulement aux épaules, attendu qu'ils n'en avoient beſoin que pour ſuivre Cronos ».

Il ſeroit à deſirer que Philon de Byblos nous eût conſervé les ſymboles ſous leſquels le prétendu *Taaut* avoit peint Dagon & les autres Dieux, & même les *caractères ſacrés* par leſquels il déſignoit les élémens & leur nature. Tenons-lui toujours compte du portrait de Cronos. Ce n'eſt pas celui d'un ſimple mortel, mais d'un Dieu & même du plus grand des Dieux. *Cronos* l'étoit il devenu après ſa mort? Mais qui pouvoit l'élever à ce rang ſublime? Une ſimple aſſociation au collège des anciens

anciens Dieux, n'en auroit jamais fait qu'un Dieu très-inférieur. On croyoit donc qu'il étoit Dieu par nature, & par conséquent qu'il l'avoit toujours été.

Il faut encore observer que le même Dieu pouvant être considéré sous des aspects différens, il en doit résulter des emblêmes qui paroissent se contrarier. Le Soleil, par exemple, Dieu du jour & de la chaleur, peut être représenté sous les images les plus riantes. C'est l'époux chéri de la Nature; c'est un jeune homme qui réunit toutes les grâces en sa personne: il embellit notre séjour, il y répand à pleines mains les fleurs & les fruits; il y fait régner l'aménité, les mœurs, le bonheur, l'âge d'or en un mot. Mais le Soleil brûlant desséche toutes les productions, rend la terre stérile, & répand par-tout la famine, la peste & le désespoir, source funeste de tous les crimes. Le Soleil est la mesure & la règle du temps; le Génie ou quelqu'un des principaux Génies qui gouvernent le Soleil, peut donc être pris pour le Dieu du temps ou pour le Temps même. Mais le Temps est un Dieu bizarre, inconstant, inexorable. Après des jours, des années, des siècles fortunés, il fait succéder les maux & la désolation; il se plaît à renverser l'édifice qu'il avoit élevé; il détruit ses productions & dévore impitoyablement ses propres enfans.

Supposons maintenant que ce Génie soit réputé avoir habité la terre sous une figure humaine, la vie de cet homme singulier sera un composé d'actions humaines & d'actions divines: on mettra sur son compte tout ce que le Dieu a jamais fait, & l'homme paroîtra avoir vécu dans tous les temps & dans tous les lieux; on oubliera la différence des emblêmes & de l'histoire, & les allégories prises dans la suite pour des faits historiques, formeront le roman le plus absurde & le plus contradictoire.

Tel fut *Cronos* à l'égard des Phéniciens; & voilà pourquoi ce Dieu est à la fois le Dieu le plus aimable, le Prince le plus juste, le plus vertueux, & en même temps le Dieu & le Prince le plus cruel, le plus dur & le plus impie envers son père & ses enfans. Les Phéniciens, dans leurs voyages,

amusoient de ces histoires ou de ces contes, les peuples crédules chez lesquels ils abordoient. Les Grecs reçurent *Cronos* & son double caractère; mais plus frappés du côté odieux que du côté favorable, ils s'en dégoûtèrent bientôt, pour lui substituer le *Jupiter* Égyptien; ce qui fit dire que *Jupiter* avoit chassé son père du Ciel, & l'avoit relégué dans le Tartare, c'est-à-dire dans les régions occidentales, que l'on croyoit plus ténébreuses que celles de l'orient. En effet, le culte de *Cronos* y fut reçu avec joie : les peuples de l'Hespérie ne virent ce Dieu que du beau côté, & vraisemblablement prirent un de leurs Chefs, qui les gouvernoit plutôt en père qu'en Roi, pour une nouvelle manifestation du vieux Saturne.

D'autres fois l'allégorie se marie si parfaitement avec l'histoire, que la même fable paroît s'expliquer également bien d'un homme ou d'un astre. C'est ce qu'on trouve dans la manière dont les Égyptiens & les Phéniciens racontoient le Déluge. Cet évènement est un fait très-historique. On célèbre un homme qui a vu les deux mondes, le restaurateur du genre humain. Un monstre désigné par un sanglier ou par Typhon, l'a blessé grièvement : il est réputé mort; & puis, contre toute apparence, il revient à la vie. Noé joua dans cette occasion un rôle trop important pour avoir été oublié; il est donc *Osiris* & *Thammuz*.

Cependant le Soleil est aussi l'objet de la fable. Le Ciel couvert des nuages les plus épais, sembloit, aussi-bien que la Terre, être englouti dans les eaux. Il paroissoit dans un état de mort; & la Terre ou la Nature, personnifiée dans *Isis* ou *Astharté*, privée de la vue & des influences de son époux, étoit plongée dans l'amertume & dans la douleur. Au bout d'un temps, le ciel s'éclaircit, & les rayons du Soleil trouvant dans les airs un passage facile, répandent de nouveau sur la Terre la lumière & la chaleur. Voilà la Nature qui recouvre son époux, comme revenu de la mort à la vie, & qui fait éclater les transports de son allégresse : le Soleil est donc *Osiris* & *Thammuz*.

Cette fable s'expliquant également bien de l'astre & de

l'homme, laquelle des deux explications choisirons-nous? Ne choisissons point, mais admettons-les toutes les deux. L'explication astronomique ne suffiroit pas, parce que l'homme a trop de part dans l'évènement pour ne pas entrer dans le narré. L'explication historique seroit de même insuffisante, parce qu'elle ne correspond pas à tous les traits du tableau. J'ai fait sentir dans le Mémoire précédent, que le personnage d'*Isis* & d'*Astharté* n'est nullement rempli par l'épouse personnelle de Noé. Il y faut voir la Terre, ou plutôt la Nature entière, qui ne peut avoir d'autre époux que le Soleil. *Thammuz* est donc le Soleil; *Thammuz* est Noé. Cependant la fable ne parle que d'un *Thammuz* ou d'un *Osiris*. Mais si nous supposons qu'un Génie solaire ait paru sur la terre sous la figure de Noé, il n'y a plus de contradiction: & c'est-là précisément ce que les Phéniciens & les Égyptiens supposoient.

La même fable nous présente, dans *Isis* comme dans *Astharté*, deux caractères qui semblent inalliables; l'amour conjugal dans un degré héroïque, & l'impudicité la moins palliée. La douleur inconsolable de ces Déesses lorsqu'elles croient avoir perdu leur époux, leurs travaux infatigables pour le chercher, leurs transports lorsqu'il est revenu à la vie, nous dépeignent l'amour le plus tendre & le plus chaste. Mais *Isis*, avec un maintien assez prude, laisse voir un foible si décidé pour *Typhon*, le meurtrier de son mari, qu'*Horus* son fils ne peut s'empêcher de l'en punir. Pour *Astharté*, c'est une femme sans pudeur. Nous avons vu le culte infame que les Phéniciens & les Israëlites lui rendoient dans ses bois sacrés. On lui rendoit des hommages de la même nature à Babylone, le jour de la fête annuelle qu'on célébroit en son honneur. Rappelons-nous la description qu'en fait le prophète Baruch, & qu'Hérodote sembleroit avoir copiée, tant elle est ressemblante. La grande Déesse de Phrygie a le même caractère. L'île de Chypre étoit aussi spécialement consacrée à l'infame *Astharté*: & c'est de tous ces endroits que la Grèce reçut son *Aphrodite*, femme de Vulcain, que les Dieux surprirent avec *Mars*.

Je soutiens que l'allégorie perce ici de toutes parts. Une

femme mortelle ne peut être l'original d'une Divinité adoptée par toutes les Nations. C'eſt la Terre, c'eſt la Lune, ou plutôt la Nature entière enviſagée comme principe paſſif, qui ne rebute aucun agent, & qu'une paſſion indomptable porte tantôt à des amours honnêtes, & tantôt à d'autres qui ne le ſont pas. Qu'une femme célèbre par ſa beauté, & qui pouvoit en impoſer par ſon rang & par ſa puiſſance, ait voulu dans quelques endroits faire reſpecter ſes déſordres, elle ſe ſera fait reconnoître pour une *Iſis,* pour une *Aſtharté,* pour une *Cybèle,* pour une *Aphrodite* nouvellement deſcendue du Ciel. Mais cette femme ne pouvoit être qu'une copie, & pour un canton particulier. Ce n'étoit point l'antique Vénus, mère de l'Amour dans le Ciel & ſur la Terre.

Je ne pouſſerai pas plus loin ces applications, pour ne pas trop anticiper ſur ce que j'en dois dire dans la ſuite. J'ai ſeulement voulu montrer que les Allégories dominent dans la Mythologie, & ſur-tout dans la mythologie Orientale, & qu'il faut la regarder comme une ſuite d'images des opérations de la Nature. Ce voile cache une multitude de Génies inviſibles, qui ſont l'ame de l'Univers & des parties qui le compoſent. S'il s'y trouve des faits hiſtoriques, comme on n'en peut douter; ſi des hommes figurent dans ces récits, leurs actions rentrent dans le plan général du tableau, parce que ce ſont moins des hommes que des maſques, ſous leſquels on croyoit que les Génies avoient voulu paroître ſur la Terre. Ne ſoyons donc plus ſurpris ſi les Phéniciens, dans le culte public, avoient peu d'égard à ces états paſſagers qui ne ſubſiſtoient plus, & s'ils ne s'occupoient guère que des attributs eſſentiels & permanens de leurs Dieux.

IX.ᵉ Mém. ſur les Phén.

M. l'abbé Mignot a bien raiſon de dire que la déification des hommes n'a pu s'établir, dans la nation Phénicienne, que dans des temps très-poſtérieurs, c'eſt-à-dire lorſque les anciens hommes, vus dans une grande diſtance, parurent au-deſſus de l'humanité. On mit du merveilleux & du myſtique dans les actions criminelles qu'on racontoit d'eux, parce que l'on penſoit que c'étoient les actions des Dieux; & ſous ce rapport

on cherchoit à les justifier. Mais si l'on eût cru que ces actions ne fussent que des actions purement humaines, jamais on ne se seroit persuadé que ces hommes détestables eussent mérité pour récompense d'être associés, après leur mort, au collége des Génies immortels.

En raisonnant ainsi, M. l'abbé Mignot ne craint point de donner un démenti formel au prétendu Sanchôniaton, ou plutôt à Philon de Byblos son traducteur. Car cet Écrivain dit positivement, à plusieurs reprises, que ces hommes furent mis au nombre des Dieux par les contemporains qui leur survécurent. Or, dit le savant Académicien, des contemporains n'ont pu concevoir une si haute vénération pour des gens dont la scélératesse ne pouvoit leur inspirer que du mépris & de l'horreur. Croira-t-on que *Cronos,* après avoir chassé son père du trône, après l'avoir outragé de la manière la plus indigne. & l'avoir persécuté jusqu'à sa mort, se soit porté à faire son apothéose, & à lui offrir ses propres enfans en holocauste? Croira-t-on que *Cronos,* plus détestable qu'*Ouranos,* ait été traité à son tour par ses enfans d'une manière plus honorable encore qu'*Ouranos* ne l'avoit été par son fils?

Philon de Byblos va jusqu'à dire que le Ciel, les Astres, la Terre prirent les noms de ces hommes apothéosés, lorsque leurs ames y furent transportées après leur mort: comme si ces Etres naturels avoient eu besoin de cette espèce de consécration pour être adorés par les peuples. Il oublioit sans doute que, de son aveu, les hommes avoient adoré ce qu'on appelle les Dieux naturels avant que d'adorer leurs semblables. De telles inepties ne peuvent être mises sur le compte d'un très-ancien auteur Phénicien. Si Philon de Byblos avoit devant les yeux des Mémoires originaux, il ne les a pas suivis, & il les a souvent gâtés en substituant ses propres pensées & ses opinions particulières, comme tous les Savans en conviennent. Laissons donc à l'écart cet Écrivain partial, & tâchons de mieux saisir l'intention des Phéniciens & des autres peuples qui se sont avisés de prendre des hommes pour des Dieux. Je m'en

rapporte à M. l'abbé Mignot lui-même, quelque déclaré qu'il ſoit pour les Évhéméristes. Voici ſes paroles.

IX.e Mém. ſur les Phén.

« Ces ſortes d'apothéoſes, dit-il, étoient fondées, comme » je l'ai remarqué dans d'autres Mémoires, ſur la doctrine de » l'animation des aſtres, admiſe de très-bonne heure dans tout » l'Orient, d'où elle paſſa enſuite aux Grecs & à d'autres peuples. » On croyoit non-ſeulement que Dieu avoit placé dans les » aſtres & dans les élémens, différens Génies, différentes In- » telligences chargées de gouverner le monde ſous ſes ordres: » on étoit de plus perſuadé que de ces Intelligences, quelques- » unes quittoient le lieu de leur ſéjour, & qu'elles deſcendoient » ſur la terre, où elles prenoient un corps ſujet à toutes les » misères & à toutes les infirmités humaines, pour inſtruire les » hommes, leur donner de bonnes loix, & leur procurer les » néceſſités & les commodités de la vie. Lorſque cet objet » étoit rempli, ces Intelligences laiſſant ici-bas le corps qu'elles » y avoient pris, retournoient dans l'aſtre ou dans l'élément d'où elles étoient venues. »

M. l'abbé Mignot eſt tellement convaincu de la vérité de cette explication, qu'il l'a répétée encore dans le Mémoire ſuivant. « Quelque nombreux, dit-il, que paroiſſent ces Dieux, » ils ne multiplièrent point les objets du culte qui avoit précédé » leur apothéoſe. Les hommes, dans les premiers temps, ne » croyoient point que les corps de ceux dont les talens étoient » ſupérieurs aux autres, fuſſent animés par des ames communes & » ordinaires. Ils ſe perſuadoient que les Génies ou Intelligences, » que Dieu avoit produits pour réſider dans les aſtres & diriger » leurs mouvemens ſelon ſes ordres, quittoient quelquefois leur » demeure, par affection pour le genre humain, deſcendoient » en ce bas monde, prenoient un corps par la voie de la » génération ordinaire, & ſe ſoumettoient à toutes les misères » de l'humanité, pour être utiles aux hommes, les inſtruire & » leur donner des loix. Lorſque leur carrière étoit finie, ces » Génies retournoient dans l'aſtre ou dans l'élément qu'ils » avoient quitté pour venir ſur la terre. J'ai fait voir, ajoute

X.e Mém. ſur les Phén.

M. l'abbé Mignot, que c'étoit aussi la manière de penser des « Indiens, &c. »

Voilà deux textes que je copie avec complaisance, charmé de trouver mes idées dans les écrits d'un confrère que j'estime & que je respecte. On ne peut expliquer avec plus de netteté la nature des *théophanies.* Je suis seulement surpris que, laissant le nom qui leur convient, il leur donne celui d'*apothéoses.* Ces deux expressions ont des significations très-opposées. La *théophanie* est la manifestation d'un Dieu déjà subsistant; & l'*apothéose* est l'élévation d'un pur homme à la nature, au rang & à la puissance des Dieux. La *théophanie* n'augmente pas le nombre des Divinités; mais par l'*apothéose* il se fait un nouveau Dieu, que les anciens s'associent en l'agrégeant à leur collége. C'est ainsi qu'Homère concevoit l'apothéose d'Hercule, que j'ai décrite d'après ce Poëte dans l'un des Mémoires précédens.

III.e Mém. sur la Rel. de la Gr. t. XXXV.

L'Apothéose n'étoit point connue des anciens peuples; c'est une invention des Grecs, pour honorer la mémoire des Héros qu'on n'avoit pas eu sujet de regarder comme Dieux pendant leur vie. Aussi cette consécration n'en faisoit jamais que des Demi-dieux, que l'on n'honoroit guère à l'égal des anciens.

Évhémère saisissant cette portion de la doctrine de son pays, rejeta les *Théophanies*, & prétendit que ce qu'il appeloit *Dieux animés*, n'étoit que de simples hommes apothéosés; c'est-à-dire, des mortels devenus Dieux après leur mort, par la sotte crédulité de leurs contemporains. Si M. l'abbé Mignot avoit fait cette distinction, il ne donneroit pas tant d'éloges à la personne & au système d'Évhémère, dont il renverse en peu de lignes les principes fondamentaux.

Au reste, Évhémère ne fit point changer d'idées aux Grecs; & la *Théophanie* fut toujours ambitionnée par les Princes, qui, à l'exemple d'Alexandre le Grand, faisoient peu de cas de l'*Apothéose.* Lorsque Mithridate eut fait égorger en une nuit cent mille Romains dans l'Asie, ses partisans publièrent que Bacchus étoit descendu du Ciel, & qu'il s'étoit manifesté dans la personne du roi de Pont. Aussitôt on éleva de toutes parts des temples & des autels, & des colléges de Prêtres

firent couler le ſang des victimes en l'honneur du retour de l'ancien Bacchus. La défaîte & la mort de Mithridate anéantirent les honneurs & le Dieu.

Quoique les opinions des Grecs euſſent pénétré dans l'Aſie, depuis les conquêtes d'Alexandre, il ne paroît pas néanmoins que l'auteur du Livre de la Sageſſe ait eu connoiſſance de l'Apothéoſe; car dans les deux exemples qu'il rapporte d'hommes divinisés, il ne s'agit que de Théophanies.

Sag. XIV, 15. *Un père affligé de la mort précipitée d'un fils unique, fit faire l'image de celui qui lui avoit été ravi ſitôt. Il commença à adorer comme Dieu, celui qui comme homme étoit mort un peu auparavant, & lui établit parmi ſes ſerviteurs un culte & des ſacrifices.*

L'Apothéoſe étant chez les Grecs la récompenſe des vertus & des exploits, ne pouvoit convenir à un enfant qui n'avoit encore ni vice ni vertu; mais le père, à l'exemple de Cadmus, déclare que ſon fils étoit la manifeſtation d'un Dieu qui s'étoit retiré dans le Ciel, parce que la Terre n'étoit pas digne de poſſéder un tel tréſor. Voici le ſecond exemple.

Ibid. 17, 20. *Le peuple ne pouvant honorer ceux qui étoient éloignés, fit apporter leur image qu'on expoſa en public... pour la révérer avec une ſoumiſſion religieuſe... ainſi l'on commença de prendre pour un Dieu, celui qu'auparavant on avoit honoré comme un homme.*

Il s'agit ici de l'adoration d'un homme vivant, qui par conſéquent étoit réputé Dieu dans le moment actuel. Ainſi dans l'opinion du peuple, le Prince étoit une Théophanie, c'eſt-à-dire un Dieu manifeſté. L'Apothéoſe ne pouvoit avoir lieu qu'après la mort.

QUATRIÈME PARTIE.

Nouvelles Théophanies Aſſyriennes, Chaldéennes, Égyptiennes & Phéniciennes.

LES Théophanies que nous avons découvertes dans la religion Phénicienne, remontent juſqu'aux temps les plus anciens. Les hommes à qui l'on rendoit des honneurs divins,

divins, ne pouvoient être que les pères du genre humain, c'eſt-à-dire les Patriarches antidiluviens, ou ceux qui repeuplèrent le monde après le Déluge. J'ai prouvé que les Phéniciens devenus de très-bonne heure un peuple ſavant, n'avoient pas, comme les anciens Grecs, l'imbécillité de prendre un de leurs contemporains pour un Dieu. Mais on n'y regardoit pas de ſi près à l'égard des premiers ancêtres des nations; on ne les connoiſſoit que par une tradition confuſe, plus remplie d'emblèmes que de traits hiſtoriques. L'extrême vénération qu'on avoit pour leur mémoire, les faiſoit paroître au-deſſus de l'humanité.

Je dis la même choſe des Syriens, des Aſſyriens & des autres peuples de l'Orient, dont la religion étoit foncièrement la même que celle des Phéniciens.

Mais ſous le règne de Manaſſé, roi de Juda, juſqu'à la fin de la captivité de Babylone, la manie de diviniſer les hommes, revint plus en vogue que jamais. Les rois d'Orient enivrés de leur grandeur & de leur puiſſance, dédaignèrent d'être des hommes, & voulurent être des Dieux. Pendant le cours de moins d'un ſiècle, cette frénéſie s'empara de tous les grands Potentats. Nous en trouvons des exemples dans l'Aſſyrie, dans la Chaldée, dans l'Égypte & juſque dans la Phénicie. Ce phénomène hiſtorique bien approfondi, nous développera de plus en plus la nature des déifications orientales, principal objet de ce Mémoire.

Comment les Orientaux concevoient-ils qu'un homme peut être un Dieu? S'imaginoient-ils qu'après ſa mort, ſon ame changeant de nature, devenoit tout-à-coup une Divinité? C'eſt le ſyſtème adopté par les Évhéméristes. Je penſe au contraire qu'on regardoit ce mortel, non comme un homme, mais comme un ancien Dieu deſcendu du Ciel ſous une forme humaine; & je crois avoir établi mon ſentiment ſur des preuves ſans replique.

Mais s'il nous reſte encore des doutes, venons à des temps plus connus, & voyons quelles étoient les idées des Orientaux, lorſqu'ils vouloient diviniſer leurs Monarques. Il eſt clair qu'on

les assimiloit aux anciens Dieux, & que par conséquent on procédoit à leur déification comme on avoit procédé à la déification des anciens hommes. Car les Orientaux, constans dans leurs maximes, n'étoient pas sujets, comme les Grecs, à varier dans leur système religieux. Or les Rois divinisés dans le siècle dont je parle, se prétendoient Dieux de leur vivant, & se faisoient rendre tous les honneurs divins. Bien-loin d'être mis au rang des Dieux après leur mort, ils étoient détestés par les peuples, victimes de leur tyrannie. Par conséquent, en les proclamant Dieux de leur vivant, on avoit l'idée d'une *Théophanie*, & l'on ne pensa jamais à faire leur *Apothéose*. Entrons dans le détail.

Théophanies Assyriennes.

Le premier de ces prétendus Dieux, est un roi d'Assyrie nommé *Nabuchodonosor* dans le livre de Judith. Si l'on place sous le long règne de Manassé, le grand évènement raconté dans ce livre, Nabuchodonosor, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre roi de Babylone de même nom, ne peut être qu'Assaraddon fils de Sennacherib, ou Saosduchin fils d'Assaraddon. C'est le sentiment des plus habiles critiques, tant Catholiques que Protestans. Je m'en tiens, avec M. Prideaux, à Saosduchin.

Ce Prince, enflé de la victoire qu'il remporta sur un roi des Mèdes nommé *Arphaxad*, & qui peut-être est le même que Dejocès, résolut de faire rentrer sous le joug la Syrie & toutes les provinces adjacentes que Teglat-Phalasar avoit rendues tributaires du royaume d'Assyrie, & qui s'étoient révoltées. Saosduchin comptant sur les troupes auxiliaires qu'elles devoient lui fournir, leur avoit envoyé des Ambassadeurs pour en faire la requisition; mais les députés avoient été mal reçus & traités avec mépris. Les Princes de Syrie s'imaginoient sans doute, que l'Assyrien succomberoit sous les efforts des Medes, & vouloient profiter de l'occasion, pour recouvrer leur ancienne independance. Leurs esperances

Judith. I, 11.

furent trompées: Saosduchin, devenu plus puissant que jamais, envoya contre eux une armée formidable, qui ne trouva de résistance que devant la petite ville de Béthulie.

Jusqu'ici la conduite du roi d'Assyrie n'a rien que de fort naturel; mais il y joignit des prétentions si folles qu'on a peine à comprendre que qui que ce soit ait pu les former. Il est dit que *le Général de son armée détruisoit les villes de Syrie, coupoit leurs bois par le pied* (& sans doute renversoit les Élohims auxquels ces bois étoient consacrés), *parce que le roi Nabuchodonosor lui avoit commandé d'exterminer tous les Dieux de la terre, voulant être seul appelé Dieu par toutes les nations qu'Holopherne assujettiroit à son empire.*

Judith. III, 9, 10, 11, 12, 13.

Holopherne dit lui-même peu après, & le répète deux fois: *Que toutes les nations sachent que Nabuchodonosor est le Dieu de la terre, & qu'il n'y en a point d'autre que lui.*

Ibid. V, 29; VI, 2.

Que Saosduchin ait prétendu être un Dieu, c'est une fantaisie qui a passé par la tête de plus d'un Prince; mais il étoit inouï jusqu'alors, qu'un conquérant eût exterminé les Dieux des nations vaincues, proscrit leur culte, & défendu de reconnoître d'autre Dieu que lui-même. Le seul Dieu vivant & véritable est en droit de donner de pareils ordres. Il les donna en effet contre les Dieux des Chananéens, parce qu'ayant accordé leur pays à son peuple, il convenoit que la terre dont il se déclaroit Roi, fût purgée de tout culte profane; mais il ne commanda point aux Israëlites, de forcer les autres peuples à suivre cette loi. Aussi ne voyons-nous pas que David & Salomon qui s'étoient assujetti presque toute la Syrie, aient tenté d'y faire recevoir le culte de Jehovah. Cette contrée conserva ses *Elohim.*

J'ajoute que la tolérance étoit une suite nécessaire du Polythéisme; car dès qu'on suppose que le Dieu suprême ne se mêle point immédiatement du gouvernement de l'Univers, & qu'il en a laissé le soin aux Génies célestes, chaque Génie mérite d'être respecté, même par les peuples dont il n'est pas le Dieu tutélaire. Tâchons de découvrir la raison secrète des procédés violens de Saosduchin.

Les anciens Rois ne penſoient guère à faire des conquêtes. Contens de régner ſur une tribu, qu'ils regardoient comme leur propre famille, ils ne prétendoient point envahir les tribus étrangères. S'ils faiſoient la guerre, c'étoit pour ſe venger d'une injure reçue, ou pour s'enrichir. Après avoir dévaſté le pays ennemi, ils emmenoient des priſonniers, enlevoient des troupeaux & des métaux précieux. L'orage paſſé, le peuple vaincu reſtoit auſſi libre qu'auparavant.

Mais les Rois devenus puiſſans par l'adjonction de différentes tribus, goûtèrent le plaiſir d'étendre au loin leur domination, & de faire ſentir leur ſupériorité aux Nations même dont ils n'étoient pas les ſouverains. Ils leur laiſſoient leurs Princes naturels, leur religion, leurs loix, leurs uſages, & ſe contentoient de leur impoſer un tribut annuel, & de les aſtreindre à marcher à leur ſecours. C'eſt ainſi qu'Achaz étoit tributaire de Theglath-Phalaſar, & Ézéchias de Sennachérib. Pharaon-Nécao, après avoir vaincu Joſias, ſe contenta d'enmener captif Joachaz, fils aîné de ce Prince, qu'on avoit établi Roi à Jéruſalem, & de mettre à ſa place Éliacim ſon frère puîné; & dans la ſuite le grand Nabuchodonoſor ayant forcé Joachin ou Jéchonias à ſe rendre, l'emmena à Babylone, & mit ſur le trône Mathanias, oncle du Roi dépoſſédé. Les hiſtoires profanes offrent mille exemples des principautés dépendantes d'une grande monarchie.

Ces Rois tributaires ſouffrant impatiemment le joug, s'uniſſoient ſouvent à quelque Roi puiſſant, capable de tenir tête à leur oppreſſeur; tels étoient les rois d'Égypte à l'égard des rois d'Aſſyrie. D'autres fois ils faiſoient des ligues entre eux pour ſe ſoutenir mutuellement; & c'eſt ce qui arriva aux princes de Syrie, lorſqu'ils virent Saoſduchin engagé dans la guerre contre les Mèdes. Mais ce Prince en étant ſorti glorieuſement, réſolut de mettre fin à tant de révoltes réitérées, & de prendre des meſures efficaces pour étouffer à jamais l'eſprit de rébellion.

Tout peuple mettoit ſa confiance dans ſon *Elohim:* il étoit reçu que chaque *Elohim* étoit le ſeul propriétaire territorial;

que les habitans étoient ses sujets & ne dépendoient que de lui. En conséquence de cette maxime, les peuples cédant à des oppressions passagères, auroient cru manquer à leur véritable maître, s'ils n'avoient pas tenté, en toute occasion, de se remettre en liberté.

Pour détruire à jamais ce prétexte spécieux, Saosduchin leur dénonce qu'il n'est pas moins Dieu que ceux qu'ils adoroient; que c'est à ceux-ci qu'il déclare la guerre en sa qualité de Dieu; & que s'il vient à bout de les exterminer ou de les réduire à l'esclavage, il prétend être l'unique *Elohim*, & par ce moyen le maître légitime & absolu de tout le pays.

Il auroit réussi peut-être s'il n'avoit pas eu la folle présomption de comprendre *Jehovah* parmi les Divinités dont il vouloit abolir le culte. Dieu insulté dans sa majesté suprême, ne laissa pas cette insolence impunie. Il abattit l'orgueil de cet impie, en se jouant de ses efforts: une femme anéantit la formidable armée des Assyriens; & par ce coup inattendu, toute la Syrie recouvra sa liberté, & ne la dût qu'au Dieu des Juifs.

L'étrange système de Saosduchin n'étoit pas tout-à-fait de son invention: il le tenoit de Sennachérib son grand-père, & ne fit que le perfectionner.

J'ai déjà dit que Theglath-Phalasar, après avoir détruit le royaume de Syrie, avoit rendu tributaires tous les Princes de cette contrée, & ceux de la Palestine jusqu'aux frontières d'Égypte.

Osée, roi d'Israël, ayant refusé de payer le tribut, & tramant une ligue avec Sua, roi d'Égypte, Salmanazar, successeur de Theglath-Phalasar, vint fondre inopinément dans ses États, prit Samarie, & transporta la plupart des habitans du royaume d'Israël dans le pays des Mèdes.

Salmanazar étant mort, on crut qu'on auroit moins à craindre de Sennachérib son successeur. On fit une ligue dont le roi d'Égypte étoit le protecteur & l'instigateur, & dans laquelle Ézéchias, nouvellement roi de Juda, entra assez

légèrement, avant de s'être assuré si c'étoit la volonté du Seigneur.

IV. Rois, XVIII, XXIX. Isaïe, XXXVI, XXXVII. II. Paralipom. XXXII.

A cette nouvelle, Sennachérib se rendit en Syrie à la tête d'une armée innombrable, emporta toutes les villes qui firent quelque résistance, & n'épargna ni les temples ni les statues, parce qu'il avoit remarqué que les habitans n'attendoient de secours que de leurs Dieux. Il n'eut pas de moindres succès dans la Judée : il en prit toutes les villes, à la réserve de Jérusalem, dont il se préparoit à faire le siége lorsqu'il apprit que Tharaca, roi d'Éthiopie, s'avançoit pour l'attaquer. Sennachérib alla au-devant de lui, & revint victorieux assiéger Ézéchias dans sa capitale.

Les prétentions de ce Prince sont expliquées très-nettement dans le discours de Rabsacès, l'un des Généraux qu'il envoya pour investir la place. Cet homme savoit parler hébreu; & s'il n'étoit pas un Juif apostat, il paroît au moins parfaitement instruit de ce qui concernoit la Nation. Il demanda une conférence avec les assiégés, dans la vue de gagner le peuple par ses discours artificieux ; car c'est plus au peuple qu'il s'adressoit qu'aux Officiers d'Ézéchias. Après s'être moqué de la confiance que les Juifs avoient eu dans le secours d'Égypte, il ajouta : *Si vous me dites, nous ne mettons notre confiance que dans* Jehovah, *notre* Elohim; *n'est-ce pas cet* Elohim *dont Ézéchias a détruit les hauts lieux & les autels, en disant vous n'adorerez qu'à Jérusalem.* Rabsacès savoit que les Juifs étoient singulièrement attachés à ces *hauts lieux*, & que la destruction qu'en avoit fait Ézéchias, quoique conforme à la loi, avoit été désapprouvée par la plus grande partie de la Nation. Il n'étoit pas mal-adroit de peindre Ézéchias comme ennemi du culte de son propre Dieu. C'est dans ce sens que Rabsacès ajoute, au nom du roi d'Assyrie : *Mais est-ce sans l'ordre de* Jehovah *que je suis venu dans cette terre pour la perdre ! C'est* Jehovah *qui m'a dit : marchez contre ce pays & détruisez-le.*

Le fait pouvoit être vrai. C'étoit Dieu lui-même qui conduisoit Sennachérib pour châtier les péchés du peuple, & pour punir Ézéchias de son imprudence. Des Prophètes en

avoient assuré, de la part du Seigneur, le roi d'Assyrie; & peut-être que si ce Prince se fût borné à remettre la Judée dans la vassalité, Ézéchias auroit eu ordre d'y condescendre. Mais Sennachérib, pour s'assurer de la fidélité de la Nation, vouloit traiter *Jehovah* comme il avoit traité les Dieux Syriens. Rabsacès ne tarda pas à lever le masque: *Qu'Ézéchias*, dit-il, *ne vous trompe point en vous persuadant de mettre votre confiance dans* Jehovah, *& en vous disant* Jehovah *nous délivrera. . . . . Les Dieux des Nations ont-ils délivré des mains du roi d'Assyrie les Nations où ils étoient adorés! Où sont les Dieux d'Emath & d'Arphad! Où sont les Dieux de Sepharvaïm, d'Ana & d'Ava! Ceux de Samarie l'ont-ils délivrée de mes mains! . . . Comment osez-vous croire que* Jehovah *délivrera Jérusalem!*

Sennachérib confirma les blasphèmes de son Envoyé, dans une lettre qu'il écrivit au roi de Juda. Ézéchias la présenta toute ouverte devant l'Arche, en adressant à Dieu la prière la plus touchante. En effet, l'honneur de Dieu étoit manifestement compromis, par l'indigne comparaison qu'on faisoit de lui avec les faux Dieux. On sait comment il vengea cet outrage, & à quel point de gloire sa protection déclarée éleva Ézéchias aux yeux de tout l'Univers.

Maintenant si nous considérons la conduite de Sennachérib du côté de la politique, elle étoit visiblement défectueuse. Un simple mortel peut-il s'attaquer à des Dieux reconnus tels par lui-même? C'est une impiété manifeste & révoltante. D'ailleurs ne voyoit-il pas qu'il mettoit le désespoir & la rage dans le cœur des Nations subjuguées? Vous nous ôtez nos Dieux, pouvoient-elles lui dire, & vous ne nous en donnez point d'autres! voulez-vous donc que nous soyons sans Dieux, sans culte, sans religion?

Saosduchin, en adoptant les vues de son grand-père, voulut, ce semble, répondre à cette objection. Je ne suis point un impie: je suis un Dieu. Il est permis aux Dieux, comme aux Rois, de se faire la guerre. J'ai vaincu les vôtres: ils sont mes esclaves. Je vous défends de leur rendre aucun culte. Mais vous ne serez point sans Dieu; je veux bien être votre

Elohim & votre maître : c'est à moi seul désormais que vous devez adresser vos vœux.

La politique de Saosduchin étoit plus impie que celle de Sennachérib; mais au moins elle étoit conséquente.

Au reste, il ne faut pas croire que ce Prince voulut être le Dieu de toute la terre habitable. Ses prétentions se bornoient aux contrées de la Syrie & de la Palestine. Je suis même persuadé qu'il n'auroit osé se proclamer Dieu dans Ninive, où sans doute il adoroit les Dieux d'Assyrie.

Les Grands qu'il admit *dans le mystère de son Conseil*, n'auroient pas voulu le reconnoître en cette qualité; mais ils trouvoient très-bon qu'il fût le Dieu des Nations vaincues, & ne voyoient dans l'élévation du Prince que l'agrandissement & l'affermissement de la monarchie.

Après la mort de Saosduchin, personne ne fut tenté de lui offrir un grain d'encens. En le proclamant Dieu pendant sa vie, on prétendoit donc le donner pour un Dieu manifesté, & jamais on ne s'avisa de faire son apothéose.

Je passe aux théophanies Chaldéennes.

Théophanies Chaldéennes.

L'EMPIRE de Babylone se forma des débris de celui d'Assyrie : Nabopolassar en fut le fondateur. Son fils Nabuchodonosor montra de bonne heure ce qu'il devoit être un jour. Associé au trône, il battit les Égyptiens, reprit Carkamis sur l'Euphrate, & soumit à plusieurs reprises les Syriens, les Phéniciens & les Juifs, qui, sous la protection de l'Égypte, avoient en quelque sorte recouvré leur liberté.

Ces peuples s'étant soulevés de nouveau, Nabuchodonosor devenu seul roi de Babylone, fondit sur eux sans leur donner le temps de se préparer, força Jéchonias à se rendre, l'emmena chargé de chaînes à Babylone, lui substitua son oncle Mathanias; & pour affoiblir le royaume de Juda, qu'il regardoit comme le centre de toutes les ligues, transporta à Babylone

Babylone les richesses de Jérusalem, & tout ce qu'il y avoit de plus noble & de plus habile parmi ses habitans *(l)*.

Le nouveau roi de Juda ne put être retenu ni par la reconnoissance, ni par la politique, ni même par les ordres de Dieu, qui lui furent clairement dénoncés *(m)*. Dix ans après il tenta, de concert avec l'Égypte, de se remettre en liberté. Il eut bientôt sujet de s'en repentir. Nabuchodonosor, après un siége opiniâtre, prit Jérusalem, qu'il ruina de fond en comble, brûla le temple, dont il enleva toutes les richesses *(n)*,

(l) Daniel & ses trois compagnons avoient déjà été transportés à Babylone dans la première expédition de Nabuchodonosor, sous le règne de Joakin, père de Jéchonias; & c'est à cette première transmigration que commence la captivité.

(m) Dès le commencement de son règne les Ambassadeurs des rois des Moabites, des Ammonites, des Iduméens, de Tyr & de Sidon se rendirent à Jérusalem sous prétexte de le féliciter, mais en effet pour conclure une ligue contre Nabuchodonosor; mais la ligue n'éclata que lorsqu'on se fut assuré du secours de Pharaon-Hophra ou Apriès, roi d'Égypte. *Jér. XXVII.*

(n) Il conserva les vases d'or & d'argent, qu'il mit en dépôt dans le temple de Bel, & qui furent rendus avec la fidélité la plus scrupuleuse à Zorobabel, par l'ordre de Cyrus. Mais que devint l'Arche, le mémorial sacré de la présence de Dieu, que les Juifs auroient rachetée au prix de tous leurs biens si on eut voulu la leur vendre! Cyrus ne la leur rendit pas, parce qu'elle n'avoit jamais été transportée à Babylone. Par quel prodige étoit-elle donc devenue invisible! Nabuchodonosor, si bien instruit des affaires des Juifs, n'en ignoroit certainement pas l'existence, & devoit, ce semble, être fort empressé de s'emparer d'un monument si riche & si précieux, qui auroit été le plus superbe trophée de sa victoire. Mais Dieu ne pouvoit permettre que l'image de son trône devînt la risée des idolâtres. Auroit-il pu se dispenser de faire dans le temple de Bel ce qu'il avoit fait dans le temple de Dagon! Il faut donc dire que Dieu avoit enlevé lui-même son Arche, que l'on ne put jamais retrouver, quelque perquisition que l'on en fît; ou-bien que Nabuchodonosor, qui respectoit le Dieu des Juifs, & qui craignoit d'attirer sur lui l'effet de ses vengeances, permit à Jérémie de la séquestrer. Quoi qu'il en soit, elle fut perdue pour jamais; & les Juifs, après le retour de la captivité, n'osèrent en fabriquer une nouvelle. Il auroit fallu pour cela un ordre spécial de Dieu; & ni les chefs de la Nation, ni les trois Prophètes Aggée, Zacharie & Malachie n'avoient reçu cette mission. Il convenoit que le *schekinah* visible disparut à l'approche du Messie, qui devoit apprendre aux hommes à adorer Dieu *en esprit & en vérité*. Cependant M. Forbes ne craint point d'avancer que les Juifs étoient répréhensibles de n'avoir pas rétabli ce monument, qui étoit la moelle du culte religieux, & qu'il faut imputer cette omission à leur ignorance ou à leur négligence. Je dis, au contraire, que c'eût été de leur part une irrévérence & un attentat criminel. Il est inconcevable que le Traducteur n'ait pas relevé cette énorme bévue. *Voy. M. Forbes, pag. 253 & suiv.*

fit mourir le traître Sédécias, & transporta tout le peuple à Babylone, ne laissant que quelques familles pauvres, afin que le pays ne fût pas absolument désert *(o)*.

Il ne restoit plus à Nabuchodonosor, pour être le maître absolu du pays compris entre l'Euphrate, la mer Rouge & la Méditerranée, que de s'emparer du royaume de Tyr, qui étoit entré dans la ligue. C'étoit un très-petit pays; mais la puissance de Tyr étoit telle que Salmanazar, après l'avoir assiégée pendant cinq ans, fut obligé de se retirer; & depuis ce temps-là les rois d'Assyrie n'osèrent l'attaquer. Nabuchodonosor ne trouva pas l'entreprise au-dessus de son courage & de ses forces. Il en vint à bout; mais le siége de la capitale lui coûta treize années entières, tant les habitans lui opposèrent de bravoure & d'habileté.

Nabuchodonosor est incontestablement un des plus grands Princes qui jamais aient régné. Il sembloit né pour commander à toute la Terre. Pourvu de toutes les qualités brillantes qui font les conquérans, il ne fit jamais la guerre que par des raisons d'État, & ne cherchoit point à donner de l'inquiétude à ses voisins pour avoir le plaisir de reprendre les armes. Il employa la longue paix qui suivit ses exploits à rétablir l'ordre dans la monarchie. Pendant un si long règne il ne paroît pas avoir éprouvé aucune révolte, aucune mutinerie. Craint, respecté, admiré de tous ses sujets qu'il rendoit heureux, il jouit toute sa vie de leur attachement & de leur amour. Il embellit sa capitale par des ouvrages qui firent l'étonnement & l'admiration de tous les siècles. Il y fit fleurir les beaux Arts & les Sciences, & se plaisoit à converser avec les Savans. Mais curieux de pénétrer dans les questions qui concernent la

---

(o) Ce reste de Juifs abandonna bientôt le pays pour se retirer en Égypte, malgré les remontrances de Jérémie. Ils y périrent misérablement, de la main même des ennemis auxquels ils vouloient se soustraire. Car Nabuchodonosor, après avoir achevé la conquête de la Phénicie par la prise de Tyr, & voulant mettre l'Égypte hors d'état de lui susciter de nouveaux embarras, y fit entrer un corps d'armée qui, pendant trois ans, ravagea ce royaume, pilla les villes, & le réduisit à un point de foiblesse dont il ne s'est jamais relevé.

Divinité, ſans prendre d'autre guide que ſes propres lumières, très-foibles ſur cet article capital, il s'égara, comme nous l'allons voir bientôt.

Ce n'eſt pas que ce Prince fut irréligieux. Quoiqu'il ſemblât faire la guerre à Dieu, en détruiſant ſon peuple, ſon temple & ſon culte, il étoit bien éloigné des ſentimens impies de Sennachérib & de Saoſduchin : il reſpectoit le Dieu des Juifs, que Daniel lui avoit déjà fait connoître *(p)*; mais il ne le regardoit que comme un Dieu particulier & national. L'Écriture ne lui reproche point d'avoir proféré des blaſphèmes contre *Jehovah.* Il ſavoit que ce Dieu, irrité contre ſon peuple, en avoit irrévocablement juré la perte; & les transfuges qui venoient en grand nombre ſe rendre à lui, l'inſtruiſoient des prédictions de Jérémie. Il conçut tant de vénération pour le Prophète que, ſur ſon refus d'aller à Babylone, où il auroit été comblé d'honneurs & de biens, il lui laiſſa pleine liberté de faire tout ce qu'il jugeroit à propos. Ainſi Nabuchodonoſor, en ſatisfaiſant ſa vengeance, ſon ambition & ſes intérêts, n'étoit point obligé d'outrager la majeſté Divine, & même avoit la gloire d'exécuter ſes ordres *(q)*.

Dieu prit plaiſir, ſi l'on peut s'exprimer de la ſorte, à dompter cet eſprit ſuperbe. D'abord le Prince eut pendant ſon ſommeil une viſion effrayante, qui le jeta dans une agitation d'autant plus terrible, qu'aſſuré que le ſonge lui venoit du Ciel, il l'avoit entièrement oublié. Ne trouvant perſonne parmi les Mages & les Devins qui pût le lui rappeler, il les condamnoit tous à mort, comme des impoſteurs qui ſe vantoient à tort d'avoir commerce avec les Dieux; & les quatre jeunes Hébreux auroient été enveloppés dans cette proſcription générale, ſi Dieu n'eût révélé ce ſecret à Daniel. Celui-ci ayant expoſé au Roi la viſion dont il avoit perdu le ſouvenir & qu'il ſe

(p) Il avoit déjà eu le premier ſonge prophétique dont nous parlerons bientôt.

(q) Dieu paroît ſenſible en quelque ſorte aux ſervices que Nabuchodonoſor lui avoit rendus, ſur-tout au ſiége de Tyr; & pour le dédommager de ſes peines, lui promet les dépouilles de l'Égypte. *Ezech. XXIX, 18.*

rappela parfaitement, & lui en ayant donné l'interprétation, *Nabuchodonosor,* hors de lui-même, *se prosterna le visage contre terre, adora Daniel, & commanda que l'on apportât des oblations & de l'encens, pour lui faire un sacrifice.*

Dan. II, 46.

Remarquons en passant quelle idée les Orientaux se formoient de la déification d'un homme. Ils ne croyoient point qu'un mortel fut tout-à-coup changé en Dieu; mais ils pensoient qu'un Esprit céleste étoit descendu sur la terre revêtu d'un corps humain. C'est avec de tels yeux que Nabuchodonosor envisageoit Daniel. Le Prophète le détrompa, en l'assurant que les lumières vraiment divines dont son esprit étoit éclairé dans ce moment, ne venoient point d'une sagesse qu'il eût en propre, mais uniquement de la révélation du Dieu du Ciel, qui vouloit faire connoître au Roi ce qui devoit arriver dans la suite des siècles. Alors Nabuchodonoser s'écria: *Votre Dieu est véritablement le Dieu des Dieux & le Seigneur des Rois.*

Ibid. 28, 30.

Ibid. 47.

Pensant ainsi du Dieu des Juifs, il n'avoit garde de lui manquer de respect. Mais croyant que ce Dieu n'étoit pas l'unique, & qu'il y en avoit une infinité d'autres qui, quoique moins puissans que lui, étoient cependant d'une substance divine, il lui vint dans l'esprit qu'il étoit peut-être lui-même un de ces Génies célestes envoyés du Ciel pour régner visiblement sur la Terre. Une suite de prospérités non interrompue lui enfla le cœur. Ce Prince sentoit sa supériorité au-dessus de tous les hommes de son temps. Il croyoit ne devoir qu'à lui-même la sagesse de ses projets & la profondeur de ses vues: il en conclut qu'il n'étoit pas un homme ordinaire, mais un Dieu.

Plein de cette idée, il entreprit ce qu'aucun Roi n'avoit jamais tenté, de se faire adorer par ses sujets même, dans la capitale de ses États. Il fit élever dans un champ vaste, une statue d'or de soixante coudées de hauteur & de six de largeur; il assembla tous les Grands & tous les Officiers de son royaume & de ses armées pour en faire la dédicace, & un héraut crioit: *Vous tous, de quelque langue & de quelque pays que vous soyez,*

Dan. III.

aussitôt que vous entendrez le son des instrumens, prosternez-vous & adorez la statue que le roi Nabuchodonosor a dressée, sous peine d'être jetés au milieu des flammes de la fournaise.

Mais quel étoit le Dieu que cette statue représentoit? Les uns disent qu'elle étoit l'image du Soleil, le grand Dieu de l'Orient; d'autres que c'étoit Bel, ou quelqu'un des principaux Dieux de Babylone; & peut-être que les assistans éprouvoient la même perplexité, car il ne paroît pas que Nabuchodonosor eût confié son secret à personne: il vouloit qu'on le devinât: il se flattoit qu'on le forceroit à parler, ou qu'interprétant sa pensée, le peuple feroit violence à son apparente modestie, pour lui faire accepter les honneurs auxquels il aspiroit. D'un autre côté il se préparoit des échappatoires spécieux, en cas que le mécontentement fût trop général.

Sur un sujet qu'aucun Commentateur n'a parfaitement éclairci, je crois qu'il m'est permis de proposer mes conjectures. Le Prophète qui nous raconte cette histoire intéressante, ne nous apprend point quel étoit le dessein du roi de Babylone. Le projet de Nabuchodonosor n'ayant pas réussi, comme on va le voir, ne fut jamais ouvertement avoué: Daniel a cru devoir respecter le secret de ce Prince. Mais je pense qu'en rassemblant les circonstances de l'évènement, il ne sera pas difficile de deviner ce que le Prophète ne dit pas clairement. L'explication que je vais proposer paroîtra peut-être plus que vraisemblable.

D'abord il me paroit certain que Nabuchodonosor craignoit un soulèvement. Les satellites répandus autour de l'assemblée, cette fournaise ardente destinée à dévorer le premier qui oseroit témoigner la moindre répugnance, faisoient assez entendre que le Roi vouloit introduire une nouveauté singulière, un culte jusqu'alors inusité. Il ne s'agissoit donc pas de l'image du Soleil, ni de tout autre Dieu national. Personne ne faisant difficulté de les adorer dans les temples, par quel caprice auroit-on refusé de les adorer dans sa superbe statue que le Roi leur auroit consacrée? Si les Sculpteurs en fabriquoient tous les jours pour satisfaire à la dévotion des particuliers,

le Souverain avoit encore plus de droit d'en propoſer à la vénération publique, une plus propre que toutes les autres à rendre la grandeur & la majeſté du Dieu.

On dira peut-être que Babylone contenoit, outre les Chaldéens, une multitude de peuples étrangers ; & que chacun de ces peuples ayant ſon *Elohim* particulier, le Roi pouvoit craindre qu'ils ne fuſſent pas diſpoſés à reconnoître d'autres Divinités.

Je réponds que tous ces peuples, à l'exception des Juifs, ne ſe faiſoient aucun ſcrupule d'adorer les Dieux étrangers, lorſqu'ils ſe trouvoient dans les pays qui leur étoient conſacrés, & même que la plupart des Iſraëlites n'avoient que trop de propenſion à ſuivre ſur ce point la doctrine généralement adoptée.

Je remarque encore que cette aſſemblée n'étoit pas une multitude confuſe, du milieu de laquelle il s'élève quelquefois des cris tumultueux. Quoique très-nombreuſe, elle ne comprenoit que *les Satrapes, les Magiſtrats, les Juges, les Officiers de l'armée, les Intendans, ceux qui préſidoient à la conduite des affaires, & tous les Gouverneurs des provinces.* La multitude ſe tenoit dans le lointain. Or il ne ſe trouva de Juifs, parmi ces perſonnes d'élite, que les trois compagnons de Daniel, qui ſans doute étoit abſent, pour quelque raiſon qui ne nous eſt pas connue ; & ces trois Juifs *avoient l'intendance des travaux de la province de Babylone.* Nabuchodonoſor ſoupçonnoit ſi peu ces Officiers, qu'il avoit comblé de ſes faveurs, que quand on les lui dénonça comme déſobéiſſans, il eut peine à le croire, & leur demanda avec douceur ſi le fait étoit véritable : il leur promit même de fermer les yeux ſur le paſſé, s'ils ſe ſoumettoient à ſes ordres au premier ſignal des inſtrumens. Il eſt vrai que ces trois Iſraëlites ayant, avec reſpect & fermeté, refuſé d'obéir, ayant même fait entendre qu'ils ne déſeſpéroient pas que leur Dieu ne les tirât de ce péril, il fut tranſporté de colère, juſqu'à dire qu'aucun Dieu ne pourroit les arracher de ſes mains ; & c'eſt pour oppoſer à la puiſſance de ce Dieu un obſtacle inſurmontable, qu'il commanda qu'on rendît le feu ſept fois

Dan. III, 2, 3.

Ibid. 12.

Ibid. 14, 15.

Ibid. 16, 17, 18, 19.

plus ardent qu'il n'étoit. Ce n'eſt pas que Nabuchodonoſor trouvât mauvais que ces Officiers adoraſſent le Dieu de leur pays ; mais comme *Jéhovah* n'étoit à ſes yeux qu'un Dieu particulier, il lui ſembloit étrange qu'ils refuſaſſent de joindre à ſon culte celui d'autres Dieux, & regardoit ce défaut de complaiſance comme un outrage fait à ſa majeſté royale.

Il eſt donc clair que le Roi n'avoit à craindre que de la part des Grands de la nation, accrédités dans la capitale & dans les provinces, & dont le mécontentement pouvoit entraîner une révolte générale. Le deſſein du Roi étoit aſſez viſible, & lui-même deſiroit qu'on l'entrevît. L'inſpection ſeule de la figure fortifioit les ſoupçons. Elle n'offroit rien de ſymbolique, rien de ce mélange de membres de divers animaux dont les images des Dieux étoient formées dans l'Orient : c'étoit une ſtatue purement humaine, qui ne pouvoit repréſenter qu'un homme ; & quel homme ? ſi ce n'étoit le plus grand Roi de la terre.

Or, encore un coup, cette entrepriſe pouvoit choquer les Grands du royaume. Quoi donc, pouvoient dire les vieux Satrapes, Nabuchodonoſor n'eſt que d'hier ſur le trône, & déjà il nous mépriſe au point de ne vouloir pas être un homme comme nous ! Non content de commander à ce qu'il y a de plus noble & de plus brave, il veut nous ôter la ſatisfaction d'être de même nature que lui ! Nous avons vu ſon père ſimple Satrape & notre égal : c'eſt à notre choix qu'il dut le trône où nous l'élevames, & où nous l'avons maintenu au prix de notre ſang contre la puiſſance formidable des rois de Ninive ; & le fils pour récompenſe veut nous réduire à la plus vile abjection !

Nabuchodonoſor avoit trop de ſagacité pour ne pas prévoir des réflexions qui ſe préſentent ſi naturellement à l'eſprit. Auſſi procéda-t-il dans cette affaire avec une adreſſe qu'on n'a pas aſſez aperçue. Il ne dit point de qui le coloſſe eſt l'image ; il annonce ſeulement qu'il en veut faire une dédicace ſolennelle. S'élève-t-il un murmure trop éclatant pour être diſſimulé ou puni, le Prince n'eſt pas déconcerté. Qui vous a dit que je voulois qu'on adorât ma ſtatue comme celle de nos Dieux ?

Où ſont les Prêtres, les victimes, l'autel? Je ne demande pour ma ſtatue que les mêmes honneurs que vous me rendez tous les jours en vous proſternant devant moi. Je ne puis être préſent par-tout dans la vaſte étendue de mon empire, & les provinces éloignées ne peuvent me rendre qu'en préſence de mon image, les hommages qu'elles me doivent. Il eſt de l'honneur de la monarchie que le Monarque ſoit honoré; & c'eſt à vous à montrer l'exemple.

Mais Nabuchodonoſor ſe flattoit qu'il n'auroit pas beſoin de recourir à ce ſubterfuge. Il comptoit ſur l'aſcendant qu'il avoit pris ſur la nation; & la vue de la fournaiſe étoit un argument ſans replique, qui lui répondoit de la ſoumiſſion du mutin le plus intrépide. Ce premier pas franchi, le reſte alloit de ſuite, & le Roi étoit proclamé Dieu dans ſa capitale.

Qui ſe ſeroit attendu que trois étrangers qui ſembloient anéantis dans la fournaiſe, diſſiperoient un projet ſi bien concerté? Nabuchodonoſor les vit ſe promener tranquillement au milieu des flammes, & près d'eux un quatrième perſonnage rayonnant de gloire, que le Prince reconnut pour *un des enfans de Dieu.* Toute la Cour fut témoin de cet admirable ſpectacle. On invite les trois Hébreux à ſortir de la fournaiſe: tout le monde s'empreſſe autour d'eux. *Le feu,* diſoit-on, *n'a eu aucun pouvoir ſur leur corps; pas un ſeul cheveu de leur tête n'a été brûlé; il n'en paroît aucune trace ſur leurs habits, ni ſur leur chauſſure: l'odeur du feu n'a pas même pénétré juſqu'à eux.*

Dan. III, 92.

Ibid. 94.

Ibid. 95.

Alors *Nabuchodonoſor s'écria: Béni ſoit leur Dieu... qui a envoyé ſon Ange pour délivrer ſes ſerviteurs, parce qu'ils ont mieux aimé livrer leur corps que d'adorer aucun autre Dieu que le leur.*

Il eſt ſurprenant qu'une telle leçon n'ait pas ramené ce malheureux Prince à des ſentimens abſolument conformes à la vérité. Quels étoient donc les prétextes capables de le ſéduire? Il en avoit ſans doute; car il n'étoit pas irréligieux, encore moins un inſenſé. Le Dieu des Hébreux, pouvoit-il dire, eſt, il eſt vrai, le plus grand de tous les Dieux; car *il n'y en a point d'autre qui puiſſe ſauver de cette manière,* & qui ait le droit d'exiger de ſon peuple un culte excluſif. Mais enfin il n'eſt

Ibid. 96.

n'eſt pas le ſeul Dieu : l'Univers eſt rempli d'Intelligences céleſtes qui, ſans être égales à lui, partagent ſa nature & ſa puiſſance. Seroit-ce trop préſumer que de me croire l'une d'entre elles ? Je ne me perſuaderai jamais que je ne ſois pas au-deſſus de l'humanité.

Cet orgueil nous révolte avec raiſon. Mais, d'un autre côté, ces ſentimens ſont ſi naturels aux Princes, que Nabuchodonoſor, pour les avoir éprouvés, ne doit pas nous paroître un monſtre. Quel eſt le Roi qui, du haut de ſon trône, ne ſoit pas tenté de regarder avec quelque mépris des ſujets rampans à ſes pieds ? On convient bien qu'on eſt pétri du même limon, qu'on naît & qu'on meurt comme les autres hommes ; mais ne s'attribue-t-on pas une nature digne du rang où l'on eſt élevé, un ſang plus noble que celui du commun des mortels ? Si l'on ſent en ſoi un fonds de vertu & de généroſité ; ſi l'on a des vues étendues & ſublimes, de la prudence & de la ſagacité, ſe perſuade-t-on aiſément qu'on n'ait pas une ame d'une trempe ſupérieure aux ames ordinaires ? Malheureuſement la foule des ſerviles adulateurs entretient & augmente cette ſecrète enflure ; & nos orateurs Chrétiens ne ſe ſont pas toujours préſervés de cette contagion *(r)*. Doit-on trouver fort étrange qu'un Prince idolâtre, & le plus grand Prince du monde, ait pouſſé cette vanité plus loin, lorſque ſa religion, bien-loin de la réprimer, la fortifioit par les principes & par les exemples ?

Nabuchodonoſor occupé de ces penſées, fut averti par un ſonge prophétique de l'humiliation qui lui étoit préparée. Daniel lui en fit l'application en gémiſſant ; car on voit que le Prophète reſpectoit & chériſſoit ce Prince. Nabuchodonoſor fut ſans doute frappé, & peut-être que ſon ame agitée éprouva

Dan. IV.

(r) Un de nos Orateurs voulant peindre la mort d'un Prince, objet de l'amour & des regrets de la Nation, oſe dire : *Ce n'eſt plus un enfant d'Adam qui ſe plaint : ce n'eſt plus une victime que la mort immole : c'eſt un ami de Dieu ; c'eſt un Eſprit céleſte qui quitte l'enveloppe ſous laquelle il étoit caché, pour redevenir un habitant des Cieux.* Si l'auteur avoit vécu dans les ſiècles du paganiſme, le Prince eût été Apollon ou Mercure.

plus d'un combat; mais un an s'étoit paſſé ſans que rien annonçât l'effet de la menace. Un jour qu'*il ſe promenoit dans le palais de Babylone, il commença à dire : N'eſt-ce pas-là cette grande Babylone dont j'ai fait le ſiége de mon empire, & que j'ai bâtie dans la ſplendeur de ma puiſſance & dans l'éclat de ma gloire!* En ce moment la grandeur de ſes exploits, la ſageſſe de ſes loix & de ſon gouvernement, l'admiration publique dont il jouiſſoit ſans contradiction, ſe préſentèrent à ſes yeux & groſſirent ſon être. Il en conclut qu'il ne devoit ſa grandeur qu'à lui-même; qu'il ne tenoit que de lui ſeul l'intelligence & le pouvoir qui le rendoient ſupérieur à tous ſes contemporains; & que s'il régnoit ſur eux, c'eſt qu'il étoit fait pour régner.

Dan. IV, 26, 27.

Ibid. 28, 29.

A peine eut-il prononcé ces paroles, qu'une voix ſe fit entendre du Ciel: *Votre royaume va vous être ôté: on va vous chaſſer de la compagnie des hommes: vous habiterez avec les bêtes de la campagne; & ſept ans ſe paſſeront ſur vous, juſqu'à ce que vous reconnoiſſiez que le Très-haut a un pouvoir abſolu ſur tous les royaumes de la terre, & qu'il les donne à qui il lui plaît.* L'arrêt fut exécuté à l'heure même.

Quelles furent les penſées de ce Prince, lorſque rendu à la raiſon, il jetoit les yeux ſur l'état dont il venoit de ſortir? Qu'eſt devenue pendant ſept années cette intelligence, cette ſageſſe dont je me glorifiois? Livré par inſtinct aux inclinations les plus baſſes & les plus féroces, je n'étois diſtingué des plus vils animaux que par la figure. Cette puiſſance, qui me paroiſſoit l'apanage d'une nature céleſte & divine, m'a été enlevée tout-à-coup, & je ne dois ſon retour qu'à l'amour de mes ſujets qui, tant que je reſpirois encore, n'ont pas voulu ſouffrir qu'un héritier prît ma place: ou plutôt je le dois au Très-haut *qui vit éternellement, parce que ſa puiſſance eſt une puiſſance éternelle, & que ſon règne s'étend de génération en génération. Tous les habitans de la Terre ſont devant lui comme un néant: il fait tout ce qui lui plaît, ſoit dans les armées céleſtes, ſoit parmi les habitans de la Terre..... Il diſtribue les royaumes à ſon gré, & établit Roi, quand il le veut, le dernier des hommes,* en lui donnant les talens & les qualités qui lui manquent.

Ibid. 31, 32.

Ibid. 24.

Nabuchodonoſor perſiſta dans ces ſentimens. Il n'eut pas le temps de ramener ſes ſujets, qu'il avoit lui-même pliés à la ſervitude; & ſes ſucceſſeurs ne voulurent rien rabattre de ſes premières prétentions. Il eſt vrai que le plus ſouvent le Prince, Dieu pendant ſa vie, n'étoit après ſa mort qu'un objet de mépris & d'horreur. Tels furent Evilmérodach, Nérigliſſor ſon beau-frère, Laboroſoarchod, fils de Nérigliſſor, & enfin Balthaſar qui, après le règne momentané de ſes trois prédéceſſeurs, monta ſur le trône de Nabuchodonoſor ſon grand-père *(ſ)*.

Les hiſtoriens profanes, ainſi que les auteurs ſacrés, s'accordent à nous le dépeindre comme un monſtre d'impudicité, de barbarie & d'impiété. S'il ſe croyoit Dieu, ce n'étoit pas par une ſuite de réflexions qu'il eût faites ſur les qualités éminentes de ſa perſonne. Le petit-fils de Nabuchodonoſor n'avoit qu'un orgueil ſot & brutal. Il ſe croyoit Dieu, parce que tout le monde le lui diſoit, & que c'étoit une maxime d'État dont il n'étoit pas homme à diſcuter les fondemens. Mais en revanche, il uſoit impudemment des priviléges d'un Dieu du paganiſme.

Daniel décrit ce qui ſe paſſa dans le feſtin que ce Prince donna à toute ſa cour, la nuit même que Babylone fut priſe par les Mèdes & les Perſes. *Balthaſar étant déjà plein de vin*, dit le Prophète, *commanda qu'on apportât les vaſes d'or & d'argent que Nabuchodonoſor avoit enlevés du temple de Jéruſalem, afin que le Roi bût dedans avec les Grands de ſa cour, ſes femmes & ſes concubines.* L'ordre du Roi fut exécuté: il but dans ces vaſes lui & ſa cour, & en buvant *ils louoient leurs Dieux d'or & d'argent, d'airain & de fer, de bois & de pierre.* Ce n'eſt pas que Balthaſar & ceux de ſa cour ne ſuſſent que *Jehovah* étoit Dieu, & même un grand Dieu; mais dans ce moment

Dan. c. 5.

Ibid. 2, 3, 4.

(ſ) Xénophon parle beaucoup de ce dernier roi de Babylone, & ſemble le peindre avec le pinceau de Daniel; mais il ne le nomme jamais par ſon nom. Il eſt *Nabonide* dans Béroſe, & *Labynet* dans Hérodote. *Voy. Joſ. cont. App. & Hérodote, liv. 1.*

d'ivresse & de débauche, il plut à ces lâches courtisans de traiter *Jehovah* en Dieu captif.

Je ne doute guère que Balthasar n'ait aussi voulu paroître comme un Dieu dans cette fête solennelle. Il falloit des vases sacrés; mais on n'osa faire apporter ceux des Dieux Chaldéens. On crut qu'on devoit moins d'égards au Dieu des Juifs, vaincu, à ce que l'on croyoit, par les Dieux & par les Rois de Babylone. Daniel insinue que telle étoit la disposition de Balthasar, lorsqu'il lui dit qu'à l'exemple de Nabuchodonosor son grand-père, *il s'étoit élevé contre le dominateur du Ciel,* & n'avoit pas reconnu, comme lui, *que le Très-haut a un souverain pouvoir sur les royaumes des hommes, & qu'il établit sur le trône qui il lui plait.* Le grand crime de Nabuchodonosor étoit de se croire d'une nature divine, & Balthasar devoit encore avoir moins de retenue que lui.

Dan. cap. V, 21, 22, 23.

Mais ce que Daniel ne dit pas en termes exprès, Isaïe nous l'assure de manière à lever toute équivoque. Ce Prophète, deux cents ans avant l'évènement, voit le siége de Babylone, formé par l'armée combinée des Mèdes & des Perses, aussi clairement que s'il en avoit été témoin oculaire. De-là passant à la prise de cette ville, il voit son Roi mis à mort & privé de la sépulture. *Tous les Rois*, lui dit-on, *sont morts avec gloire, & chacun d'eux a son tombeau. Mais pour toi, tu as été jeté loin de celui qui t'étoit destiné..... Tu ne seras point réuni dans le sépulcre aux Rois* tes prédécesseurs. Il est certain que Balthasar étoit roi de Babylone lorsque cette ville fut prise par Cyrus; & d'ailleurs il est le seul roi Babylonien à qui l'on ait fait cet outrage. C'est donc de lui dont Isaïe peint les sentimens dans ce chapitre.

Isa. XIII.

Isa. XIV, 18, 19, 20.

Se transportant en esprit dans ce moment décisif, le Prophète met dans la bouche des Israëlites, à la veille de leur délivrance, *un discours figuré contre le roi de Babylone.* Je passe le commencement, & je viens à cette sublime image où les morts sont représentés accourans au-devant de ce malheureux Prince. *L'abyme s'est ému à cause de toi: il a envoyé les morts à ta rencontre. Tous les Princes de la Terre, tous les Rois des Nations*

Ibid. 4.

Ibid. 9—15.

se sont levés de leurs siéges. Ils t'ont adressé la parole, & t'ont dit: te voilà donc réduit à la même foiblesse que nous, & rien ne te distingue plus des autres hommes. Malgré ton orgueil, te voilà descendu dans les enfers: la pourriture sera ta couche, & les vers ton vètement. Comment es-tu tombé du Ciel, astre lumineux, ô fils de l'Aurore!...... Tu disois en ton cœur: je monterai au Ciel: j'établirai mon trône au-dessus des astres de Dieu: je m'assoirai sur la montagne des assemblées aux côtés de l'Aquilon: je me placerai au-dessus des nuées les plus élevées: je serai semblable au Très-haut. Mais tu as été précipité dans les enfers jusqu'au plus profond de ses abymes.

Tels étoient les sentimens de ce Prince pendant sa vie. S'il ne se fût cru qu'un homme, & qu'il n'eût espéré de devenir Dieu qu'après sa mort, se seroit-il dit un astre lumineux, un fils de l'Aurore, un Génie descendu du Ciel? Il se flattoit, non d'être transformé en Dieu au bout de sa carrière mortelle, mais de recouvrer sa gloire naturelle, qu'il avoit quittée pour quelques momens. S'il cédoit le premier rang au Très-haut, à *Jehovah*, c'étoit pour être au moins assis à sa droite au-dessus des astres, c'est-à-dire au-dessus de tous les autres Dieux. On ne voit point ici la description d'une apothéose: c'est la peinture d'une théophanie.

Dans ce cantique, Isaïe ne fait aucune attention au caractère particulier de Balthasar: il ne le considère que comme roi de Babylone. C'est la royauté & la puissance de cette ville superbe réunie dans la personne de son dernier Roi, dont il dépeint la chute terrible. On peut donc conjecturer, avec beaucoup de fondement, que cette prétention à la divinité n'étoit pas une fantaisie personnelle de Balthasar. Il se disoit Dieu, parce que tous ses prédécesseurs se le disoient aussi, & que la divinité du Roi régnant étoit passée en maxime d'État.

Nous en voyons une nouvelle preuve dans la personne de Darius-Médus, qui succéda à Balthasar. Quel étoit ce nouveau Roi? Les Savans ne s'accordent pas sur ce point de critique. L'hypothèse établie sur la narration de Xénophon, me paroît plus que vraisemblable; & je supposerai, sans que cela me

Voy. Prideaux, 1.re part. l. II.

ſoit abſolument néceſſaire, que Darius-Médus eſt le même que Cyaxare II, roi des Mèdes & oncle de Cyrus.

Ce Prince, d'un caractère foible & timide, avoit néanmoins le bon eſprit de connoître le mérite de Daniel, dont le dernier feſtin de Balthaſar avoit extrêmement rehauſſé la réputation. Darius-Medus l'avoit conſtitué l'un de ſes trois principaux Miniſtres, & ſe diſpoſoit à le faire ſon Lieutenant général dans tout l'Empire. Les Princes & les Satrapes piqués de jalouſie, & ne trouvant pas dans la conduite de Daniel de quoi fonder une accuſation ſpécieuſe, réſolurent de chercher dans la loi de ſon Dieu une occaſion de le perdre. S'étant donc rendus en corps vers le Roi, ils lui dirent: *Tous les Princes du royaume, les principaux Officiers, les Satrapes, les Sénateurs & les Gouverneurs ſont d'avis qu'on rende un édit royal & une loi inviolable*, qui ordonne *que tout homme qui durant l'eſpace de trente jours demandera quoi que ce ſoit à quelque Dieu ou à quelque homme* que ce puiſſe être, *ſinon à vous ſeul, ô Roi, ſoit jeté dans la foſſe des lions. Confirmez donc maintenant cet avis, ô Roi, & rendez cet édit, afin qu'il demeure ferme, comme ayant été établi par les Mèdes & par les Perſes, ſans qu'il puiſſe être révoqué.*

Dan. VI, 7, 8.

Darius qui ne ſoupçonnoit aucun artifice dans cette demande, & qui ne voyoit dans le projet de l'édit qu'un moyen d'affermir ſolidement ſon autorité dans le pays conquis, conſentit à ce qu'on vouloit. On ſait que Daniel, ſans eſſayer même de ſe cacher, ouvrit à ſon ordinaire, trois fois par jour, la fenêtre de ſon appartement tournée du côté de Jéruſalem, & rendit à Dieu *ſes actions de grâces;* que des témoins apoſtés le prirent aiſément ſur le fait, & coururent le déférer au Roi; que ce Prince combattit juſqu'au ſoir pour délivrer ſon Miniſtre; qu'il ne céda qu'à la violence des Grands du royaume, qui eurent l'audace de le menacer lui-même. Dieu délivra ſon Prophète par le miracle le plus éclatant; & le Roi reprenant ſon autorité, fit jeter dans la foſſe les accuſateurs de Daniel, ſans qu'aucun des Grands & des Satrapes osât ſeulement en murmurer. Il fit plus; il ordonna par un édit

ſolennel, que *dans tout* ſon *empire on révérât le Dieu de Daniel avec crainte & tremblement. Car,* ajoute-t-il, *c'eſt lui qui eſt le Dieu vivant, l'Éternel qui vit dans tous les ſiècles, &c.* Dan. VI, 26.

Ce trait d'hiſtoire me fournit des obſervations importantes.

L'édit arraché à Darius-Medus, le conſtituoit Dieu de ſon vivant. Les trente jours pendant leſquels il étoit défendu de demander aucune grâce à qui que ce fût, ſoit Dieu, ſoit homme, excepté au Roi ſeul, étoit une priſe de poſſeſſion du pouvoir ſouverain, ſoit dans le Ciel, ſoit ſur la Terre. Pendant ces trente jours, tous les pouvoirs ſubalternes ceſſoient; on ne pouvoit recourir pour rien aux Satrapes, aux Gouverneurs, aux Miniſtres; il falloit s'adreſſer au Roi lui-même. Il en étoit de même des Dieux, dont l'interdiction momentanée étoit une reconnoiſſance de la ſupériorité du Roi ſur eux. Tous les temples étoient fermés; & c'étoit au Roi qu'il falloit demander la vie, la ſanté, la guériſon, les biens de la fortune, la pluie, la chaleur, le beau temps *(t)*. Voilà pourquoi Balthaſar ne doutoit pas qu'en reprenant un jour le rang dû à ſa divinité ſuprême, il ne fût en quelque ſorte égal au Très-haut, & qu'il ne placât ſon trône au-deſſus de tous les aſtres du Ciel.

Cette impiété étoit inconnue par-tout ailleurs. Les Princes les plus ſuperbes, Nabuchodonoſor lui-même, ſe croyoient trop heureux qu'on voulût bien les prendre pour quelqu'un des Dieux ſubalternes; mais l'orgueil des rois de Babylone, parvenu bientôt au dernier période, étoit une vive image de celui dont le Chef des Anges apoſtats étoit animé, lorſqu'il oſa ſe révolter contre Dieu. Les traits qu'emploie Iſaïe, peignent également Balthaſar & Satan.

Ce n'étoit pas dans de pareilles diſpoſitions que Darius

(t) Je doute fort que ce règlement fût exécuté à la lettre. On ne préſentoit point de requêtes aux Satrapes; mais c'étoit vraiſemblablement par leur canal qu'on obtenoit ce qu'on demandoit au Roi pour la forme. On ne rendoit des honneurs religieux qu'au Prince; mais permis à tout homme de s'adreſſer en ſecret aux Dieux qu'il regardoit comme tels, & de n'avoir confiance que dans leur ſecours.

consentit à se décorer de ce titre superbe; vraisemblablement il n'en sentoit pas toute l'énergie: il ne se prêta que par complaisance pour les Grands du royaume. Loin d'être choqué de la résistance de Daniel, il tâchoit même de le rassurer. *Votre Dieu*, lui disoit-il, *que vous adorez sans cesse, vous délivrera;* car le Prophète l'avoit souvent entretenu de la grandeur & de la puissance de *Jehovah.* Aussi quand ce Prince vit le lendemain que son espérance n'étoit pas trompée, il se dépouilla avec joie d'une qualité qui ne lui convenoit en nulle façon, pour la transporter au Dieu de Daniel, qui seul en étoit digne.

Dan. VI, 16.

Mais comment les Mèdes & les Perses, imbus des principes de Zoroastre si contraires à l'Antropolâtrie, purent-ils adopter un projet destructif de leur religion? Certainement ils ne l'imaginèrent pas eux-mêmes; il fallut que les Satrapes Babyloniens le leur suggérassent. Ce fut un piége qu'on leur tendit, & dans lequel il étoit difficile de ne pas donner. C'est ce qu'il faut développer.

Après la prise de Babylone & le carnage qui se fit dans la nuit même, les Babyloniens se soumirent de leur plein gré. Darius-Medus ou Cyaxare fut proclamé Roi ou successeur de Balthasar, du consentement du peuple & des Grands, parmi lesquels étoient de puissans Seigneurs, qui s'étant soulevés contre le dernier Roi, s'étoient joints aux Medes & aux Perses. On ne vouloit point que la prise de la ville passât pour une conquête: on affectoit de publier que Cyaxare étoit le libérateur des Babyloniens, qui par reconnoissance s'étoient soumis à lui, après la mort du Tyran. Cyaxare lui-même, semblable à ces princes Tartares qui après avoir subjugué la Chine, sont devenus tout Chinois, étoit plus flatté du titre de roi de Babylone que de celui de roi des Mèdes. Il paroissoit donc essentiel, pour l'affermir dans sa nouvelle domination, de l'investir de tous les droits & de tous les titres des Rois ses prédécesseurs. Or, disoit-on, tous ces Rois, à leur avènement au trône, ont publié & fait exécuter l'édit des trente jours; & cet usage venoit apparemment de la dédicace de la statue de

de Nabuchodonosor, dont la solennité devoit avoir cette durée. On ajoutoit que si Darius négligeoit cette auguste cérémonie, il étoit à craindre qu'il ne devînt méprisable aux yeux de ses nouveaux sujets, qui le croyant fort inférieur aux Rois précédens, pourroient le juger indigne de porter la plus noble couronne de l'Univers. Ce raisonnement fit impression sur les Officiers de Cyaxare; & la haine contre Daniel, qui leur étoit commune avec les Satrapes de Babylone, acheva de les persuader. On porta de concert le projet au Roi; on ne lui découvrit que le côté politique, & l'on eut grand soin de lui cacher le motif secret.

Cyrus n'étoit pas alors à Babylone. A la tête de son armée victorieuse, il achevoit de soumettre les provinces plus éloignées, & laissoit son oncle se repaître des vains honneurs de la royauté. Bientôt devenu son successeur & son unique héritier, il dédaigna le titre de roi de Babylone & de roi des Mèdes, & se crut assez honoré de celui de roi des Perses. Jaloux de la gloire de sa nation, il abandonna le séjour de Babylone & d'Ecbatanes, & mit à Suze le siége royal de l'Empire.

Les Babyloniens outrés de voir leur royaume devenu simple province de la Perse, & traité en pays de conquête, en conçurent un violent dépit. N'osant manifester leur ressentiment pendant la vie de Cyrus, ni même pendant celle de son fils, ils éclatèrent sous le règne de Darius fils d'Hystape, qui n'étant pas du sang de Cyrus, ne leur sembloit pas si redoutable. Je ne dois pas entrer dans l'histoire de leur révolte & de leur punition. Cette catastrophe acheva la ruine de Babylone, qui, conformément aux prédictions des Prophètes, ne tarda pas à disparoître en quelque sorte de dessus la face de la terre.

Cyrus & ses successeurs ne s'arrogèrent point les titres impies des rois d'Assyrie & de Babylone; & si quelques-uns d'eux en furent tentés, la religion de Zoroastre dont ils faisoient profession, mit à leurs desirs des bornes qu'ils ne purent ou qu'ils n'osèrent franchir.

Alexandre devenu maître de ce vaste empire, essaya de faire revivre les Théophanies en sa personne; la mort mit bientôt

fin à sa folie. Les rois Séleucides, & spécialement Antiochus-Épiphanes, aspiroient secrètement aux honneurs divins; mais le peu de mérite de la plupart d'entr'eux, & les troubles perpétuels dont leur règne fut agité, ne leur permirent pas d'étaler au grand jour ce que la vanité leur suggéroit. Les hautes provinces de l'Asie leur furent enlevées par les Parthes dont la puissance passa ensuite dans une nouvelle dynastie des Perses. C'est ainsi que le dogme des Théophanies fut aboli pour jamais en Orient. Revenons maintenant sur nos pas, pour le trouver en Égypte & dans la Phénicie, avant même que Nabuchodonosor l'eût établi dans Babylone.

Théophanies Égyptiennes.

Il paroît qu'Apriès, appelé dans l'Écriture *Pharaon-Hephra*, fut un des Princes de ce temps qui prétendit à la divinité. Dieu lui parle ainsi dans Ézéchiel: *Je viens à vous, Pharaon roi d'Egypte, énorme dragon qui êtes couché au milieu de vos fleuves, & qui dites: Le fleuve est à moi; c'est moi-même qui me suis créé.... C'est pourquoi*, dit Jehovah,... *le pays d'Egypte sera désolé... & ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, parce que vous avez dit: Le fleuve est à moi, & c'est moi qui l'ai fait.*

Ezech. XXIX, 3, &c.

Il est évident que quiconque pense ainsi de soi-même, se croit un Dieu, & même un Dieu des plus importans. On se tromperoit, si l'on ne voyoit dans le texte d'Ézéchiel que la peinture d'un violent orgueil assez commun aux Rois de la terre. Les Prophètes qui souvent invectivent contre la vanité des Princes, ne disent pas de tous, qu'ils se soient attribué la nature divine. Au reste, Hérodote sera garant de mon interprétation. Il nous apprend qu'Apriès poussoit l'arrogance jusqu'à dire que *les Dieux n'avoient pas le pouvoir de le détrôner.* Il se croyoit donc au moins égal aux Dieux de son pays, & par conséquent Dieu lui-même, ou l'un des principaux Dieux de l'Égypte.

Lib. II.

Les anciens Rois étoient plus modestes: contens d'être les

pasteurs & les pères de leurs peuples, ils n'avoient point d'autre ambition que d'être heureux eux-mêmes au milieu d'une nombreuse famille qui les combloit de bénédictions. Mais lorsque l'esprit de conquête les eut gagnés, lorsqu'ils virent sous leurs pieds des nations étrangères qu'on ne pouvoit retenir dans la servitude que par la dureté, ils s'enivrèrent de la gloire de leurs exploits & des louanges de leurs adulateurs. Ils faisoient sans doute le même raisonnement qui dans la suite parut péremptoire à Caligula. « Les bœufs, les béliers, les boucs, disoit ce Prince insensé, ont pour chefs & conducteurs, non des animaux semblables à eux, mais des hommes d'une nature infiniment supérieure. La même proportion doit se trouver dans la société humaine. Ceux qui sont préposés au gouvernement des créatures raisonnables, ne peuvent être de simples hommes; il faut que ce soient des Dieux. »

Philon. Ambass. vers l'Empereur Caius, c. VI.

Théophanies Phéniciennes.

Peu de Rois dans ce siècle se préservèrent de la contagion. Le roi de Tyr en fut atteint comme les autres: ce Prince se nommoit *Itobal*, & fut tué à la prise de sa capitale dont le siége avoit duré treize ans. On peut juger par-là de sa valeur & de sa capacité. Il lui falloit en effet des talens supérieurs, pour arrêter pendant un temps si considérable les forces victorieuses de Nabuchodonosor, à qui rien ne pouvoit résister. Les Chaldéens souffrirent devant Tyr des fatigues inconcevables, jusque-là que *toute tête en étoit devenue chauve, & toute épaule pelée*, selon l'expression d'Ézéchiel. La mort du Roi décida du sort de la ville.

V. Joseph. Antiquit. l. X, chap. XI; & sa def. cont. App. l. I.

Ézéch. XXIX, 18.

Le Prophète, ou plutôt Dieu lui-même, fait l'éloge des grandes qualités de ce Prince. *Vous étiez*, lui dit-il, *le sceau de la ressemblance de Dieu; vous étiez plein de sagesse & parfait en beauté... vous étiez un Chérubin consacré par l'onction... vous étiez parfait dans vos voies, depuis le jour de votre création jusqu'à ce que l'iniquité ait été trouvée en vous. Dans la multiplication de votre commerce, vos entrailles ont été remplies*

Ibid. XXVIII, 12, &c.

d'iniquité. . . Votre cœur s'eſt élevé dans votre éclat : vous avez perdu la ſageſſe en contemplant votre beauté.

Ces traits & d'autres pareils, que je ſupprime pour abréger, montrent qu'Itobal étoit un Prince d'un mérite ſingulier. Je me le figure comme un autre Salomon, décoré de cette ſageſſe philoſophique qui ſied ſi bien aux Rois, ſans les rendre toujours meilleurs. Peut-être même étoit-il, juſqu'à un certain point, éclairé des lumières de la véritable religion, dont il étoit à portée d'être inſtruit, & pour laquelle les rois de Tyr ont ſouvent témoigné leur vénération. Plein d'idées grandes & ſublimes, il ſentoit trop ſa ſupériorité au-deſſus des autres hommes ; & des ſuccès éclatans ayant couronné ſes entrepriſes, il ſe laiſſa perſuader par ſes flatteurs, & ſe perſuada lui-même qu'il n'avoit pas une ame de la même trempe que celle des autres mortels, & que s'il n'étoit pas égal à *Jehovah*, il étoit au moins un des Génies céleſtes, un des enfans du Très-haut, deſcendu des régions ſupérieures, pour gouverner les peuples & répandre ſes bienfaits ſur la terre.

Ez. XXVIII, 2, &c.

Votre cœur s'eſt élevé, lui dit le Seigneur ; *vous avez dit en vous-même : Je ſuis Elohim, je ſuis aſſis ſur une chaire d'Elohim au milieu de la mer, quoique vous ne ſoyez qu'un homme formé de terre, & non l'Elohim fort ; mais votre cœur s'eſt élevé, comme ſi c'étoit le cœur d'un Elohim. Vous croyez être plus ſage que Daniel, & qu'aucun ſecret ne vous eſt caché. Vous vous êtes rendu puiſſant par votre ſageſſe & par votre prudence ; vous avez amaſſé de l'or & de l'argent dans vos tréſors ; vous avez accru votre pouvoir par votre commerce, & votre cœur s'eſt élevé dans votre force. C'eſt pourquoi voici ce que dit Jehovah-Elohim : Parce que votre cœur s'eſt élevé comme le cœur d'un Elohim, je ferai venir contre vous des étrangers, les plus violens d'entre les peuples : ils viendront, l'épée à la main, fondre ſur l'éclat de votre ſageſſe, & ils ſouilleront votre beauté. Ils vous feront deſcendre dans la foſſe, & vous mourrez de la mort de ceux qui ſont tués au milieu de la mer. Lorſque vous ſerez devant vos meurtriers & ſous la main de ceux qui vous ôteront la vie, direz-vous encore ! Je ſuis un Elohim, vous qui n'êtes qu'un homme, & non pas un Elohim.*

Vous mourrez de la mort des incirconcis & de la main des étrangers. C'est-moi qui l'annonce, dit Jehovah-Elohim.

C'est ainsi que Dieu traçoit lui-même à son Prophète, le caractère & les pensées d'Itobal, & lui mettoit devant les yeux tout ce qui devoit arriver à ce Prince, lorsqu'il étoit à peine monté sur le trône. L'évènement vérifia de point en point la prédiction.

Mais observons la différence des tableaux que deux Prophètes nous présentent. L'un & l'autre nous dépeignent un Prince enivré d'orgueil, & qui se croit un Dieu. Mais Balthasar n'a qu'un orgueil brutal; il ne s'apercevra qu'il n'est qu'un homme, que lorsqu'il se verra dans l'assemblée des morts, qui par des railleries piquantes le réveilleront d'un sommeil léthargique. L'orgueil d'Itobal est l'orgueil d'un philosophe. Il se détrompera lui-même; & s'il a mis son bonheur à s'élever au-dessus de sa sphère, il n'aura pas la satisfaction de mourir dans cette douce erreur. Je suis descendu des régions célestes, disoit-il peut-être, pour élever la puissance de Tyr au-dessus de tous les empires. Lorsque j'aurai exécuté ce grand projet, je quitterai de moi-même cette dépouille mortelle dont j'ai bien voulu me revêtir pour un temps, & j'irai reprendre le rang qui m'est dû parmi les Génies gouverneurs du monde.

Ce malheureux Prince ouvrit les yeux sans doute, mais trop tard, lorsqu'il vit ses ressources épuisées, ses murailles renversées, ses Capitaines & ses soldats massacrés, & le fer ennemi déjà levé sur sa tête, sans que ni son intelligence ni sa puissance divine le pussent préserver d'une mort inévitable.

Depuis la prise de Tyr par Nabuchodonosor, & ensuite par Alexandre, les Princes de Syrie & de Phénicie ne furent ni assez puissans, ni assez recommandables pour oser aspirer aux prérogatives de la Divinité. Mais les peuples imbus des mêmes idées, étoient toujours prêts à reconnoître pour un Dieu vivant tout Prince qui se distingueroit des autres par des qualités éminentes. On le voit par un trait d'histoire rapporté dans les Actes des Apôtres.

Act. des Apôt. XII, 19, &c.

Hérode (Josèphe le nomme (u) Agrippa) *quitta la Judée, & s'en alla à Césarée où il demeura. Or il étoit irrité contre les Tyriens & les Sidoniens, qui d'un commun accord le vinrent trouver; & ayant gagné Blastus son Chambellan, ils demandèrent la paix, parce que leur pays tiroit sa subsistance des États du Roi. Hérode leur ayant donné jour, parut vêtu de ses habits royaux, & assis sur son trône, il harangua en leur présence; & le peuple, dans ses acclamations, s'écrioit: c'est-là le discours d'un Dieu, & non pas d'un homme. Au même instant un Ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avoit pas rendu gloire à Dieu; & il mourut rongé des vers.*

Antiq. Judaïq. l. XIX, c. 7.

Josèphe raconte le même évènement, en y ajoutant quelques circonstances qui n'y changent rien au fond. L'essentiel est que l'historien s'accorde avec l'auteur des Actes sur la vanité du prince Juif, & sur le châtiment miraculeux qui lui fut infligé sur le champ.

« Agrippa, dit-il, vint de grand matin au théâtre (à Césarée) » avec un habit dont le fond étoit d'argent travaillé avec art. » Ce vêtement répandit une si vive lumière, lorsque le Soleil » l'eut frappé de ses rayons, que les assistans ne pouvoient » regarder le Roi qu'avec un sentiment de respect mêlé de » crainte. Alors ces lâches flatteurs dont les discours empoi- » sonnent le cœur des Princes, se mirent à crier: que jusqu'alors » ils n'avoient considéré leur Roi que comme un homme; mais » qu'on voyoit bien qu'il n'étoit pas d'une condition mortelle; » qu'il falloit le révérer comme un Dieu, & lui demander » les faveurs qu'on demande aux Dieux. Agrippa, continue » Josèphe, souffrit cette impiété, qu'il auroit dû punir rigou- » reusement. Aussitôt il aperçut au-dessus de sa tête le hibou » fatal, présage de son malheur comme il l'avoit autrefois été de » sa bonne fortune. Alors il jeta un profond soupir, & sentit » au même instant ses entrailles cruellement déchirées. Voilà,

(u) Ce Prince étoit petit-fils du grand Hérode, dont les descendans se faisoient honneur de porter le nom. Des surnoms les distinguoient les uns des autres.

dit-il à ses amis, celui que vous disiez immortel : voilà la « conviction de votre mensonge ».

J'ai peine à croire que le prince Juif se crut en effet un Dieu. Mais il fut flatté de l'opinion qu'on avoit de lui : il respira l'encens avec plaisir ; & sans former peut-être un jugement décidé, il aimoit à croire qu'on ne se trompoit pas tout-à-fait, & qu'effectivement il y avoit en lui quelque chose au-dessus de l'humain.

Les Actes des Apôtres nous montrent encore, en deux occasions, quelle étoit la disposition persévérante des peuples de Syrie & de Phénicie, non-seulement à l'égard des Princes & des Rois, mais même à l'égard des particuliers qui, par des prodiges vrais ou supposés, paroissoient des hommes divins. *Il y avoit* (à Samarie) *un homme appelé Simon qui, par ses opérations magiques, avoit séduit le peuple, se donnant pour quelque chose de grand : de sorte qu'ils l'écoutoient tous, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, & disoient : celui-ci est la grande vertu de Dieu.*

Act. Apost. c. VIII, v. 9, 10.

Remarquons que Simon étoit, aux yeux des Samaritains séduits, non pas un homme qui par ses actions mériteroit un jour d'être élevé au rang des Dieux ; mais un Dieu actuel, ou plutôt la grande vertu de Dieu qui se manifestoit à eux sous une apparence humaine.

D'autres peuples d'Asie s'exprimoient d'une manière plus conforme à la religion payenne. Paul ayant guéri d'une seule parole un homme perclus de ses jambes dès le sein de sa mère, à la vue des habitans de Lystre qui l'écoutoient, ceux-ci élevèrent la voix, & dirent en langue Lycaonienne : *Des Dieux sous la forme d'hommes sont descendus vers nous. Ils appeloient Barnabé Jupiter, & Paul Mercure, parce que c'étoit lui qui portoit la parole.* Il n'est pas possible de mieux caractériser une théophanie.

Ibid. c. XIV, 20, 21.

Il résulte des quatre parties de ce Mémoire, 1.° que l'antropolâtrie étoit très-connue & très-commune en Orient, & que par conséquent M. Fréret s'est trompé, lorsqu'il a soutenu

avec tant d'aſſurance, que les Orientaux n'avoient jamais admis le culte des hommes.

2.° Que ce culte ne s'adreſſoit qu'aux hommes vivans, & jamais aux hommes morts. On raiſonnoit conſéquemment; car un ancien Dieu, qui par bonté vient habiter parmi les hommes dans un corps humain, mérite leurs adorations. Mais l'homme mort, le Dieu reſte ce qu'il étoit avant l'apparition.

3.° Que la doctrine de l'*apothéoſe* étoit abſolument ignorée en Orient; & ſur ce point M. Fréret a toute raiſon. Mais il devoit reconnoître en même temps que la doctrine des *théophanies* étoit la doctrine générale des Orientaux.

RECHERCHES

RECHERCHES SUR L'ORIGINE ET LA NATURE DE L'HELLÉNISME, OU DE LA RELIGION DE LA GRÈCE.

Huitième Mémoire.

Théophanies Indiennes, Péruviennes, Ausoniennes & Celtiques.

Par M. l'Abbé FOUCHER.

APRÈS avoir trouvé l'origine des Théophanies de la Grèce dans celles de l'Égypte & de la Phénicie, il semble que nous devrions consommer notre ouvrage, en déterminant l'origine, la nature & les attributs des Dieux de la Grèce considérés en eux-mêmes.

Mais j'ai dit que les *Théophanies* étoient reconnues dans presque toutes les nations du monde. Quelques traits achèveront un tableau qui mérite notre attention. Qu'on me permette donc encore cet écart, si c'en est un; je n'en abuserai pas: c'est le dernier Mémoire que je donnerai sur ce sujet.

Je n'entreprendrai point de traiter à fond des religions dont je parlerai; je ne les considérerai que du côté des *Théophanies.*

En remontant de la Chaldée & de l'Assyrie vers l'orient, nous trouvons la Perse, la Médie & la Bactriane. Ces nations avoient-elles des Théophanies dans les temps reculés? je n'en sais rien. Mais si elles les avoient admises autrefois, elles les oublièrent d'assez bonne heure, & sans doute à la persuasion de Zoroastre. On ne peut douter que le réformateur de la

religion des Perſes, n'ait introduit de grands changemens dans la religion reçue, lorſque réprouvant les doctrines populaires, il établit un ſyſtème plus philoſophique.

Théophanies Indiennes.

LES Indiens plus orientaux, conſervèrent fidèlement l'ancien ſyſtème des Théophanies. Leur religion eſt même fondée ſur les fréquentes apparitions du dieu *Wiſchnow.* Ses adorateurs prétendent qu'il s'eſt ſouvent manifeſté ſur la terre, non-ſeulement ſous la forme de divers animaux, mais qu'il a vécu familièrement avec ſes compatriotes, ſous la forme de quelques hommes dont on ne peut nier l'exiſtence.

Le premier de ces perſonnages eſt *Brahma*, dont les *Brachmanes* ou *Brahmines* ont tiré leur nom, & qui paſſe pour le premier inſtituteur de la ſecte. Les Brahmines l'adorent comme un Dieu, & prétendent être ſortis de ſa tête; c'eſt-à-dire, ſelon M. l'abbé Mignot, *en réduiſant le ſtyle figuré au ſimple, qu'ils ont été formés par ſes inſtructions.*

Mém. de l'Ac. tome XXXI, p. 96.

Le ſecond de ces hommes eſt *Budda* ou *Butta (a)*, dont on place la naiſſance mille ans ou environ avant l'ère Chrétienne. Ce Philoſophe eſt regardé comme le véritable auteur de la philoſophie Indienne; c'eſt-à-dire qu'il y mit la dernière main. Les Indiens l'adorent comme un Dieu, prétendant que ce n'eſt autre choſe que leur Dieu *Wiſchnow* qui s'eſt rendu viſible pour les inſtruire. Sa doctrine ayant pénétré à la Chine, vers le commencement de l'ère vulgaire, il y fut reconnu pour un Dieu, ſous le nom de *Foto* ou de *Fo.*

On prétend que ce Philoſophe étant près de mourir, déclara que tout ce qu'il avoit enſeigné pendant ſa vie, n'étoit qu'une doctrine externe, enveloppée de ſymboles, & propre à l'inſtruction du peuple; mais que, ſelon ſa doctrine interne qu'il croyoit ſeule véritable, le principe & la fin de toutes choſes

---

(a) Son vrai nom étoit *Drama-Raje.* On lui donna celui de *Budda*, qui ſignifie *le Sage.*

étoit le néant ou le vide, de qui tout eſt émané, & où tout doit retourner.

M. l'abbé Mignot, prouve très-bien, ce me ſemble, que ce néant ou ce vide ne doit pas être pris, ſelon notre préciſion philoſophique, pour un néant abſolu, mais pour l'immenſité de Dieu, dans laquelle Budda prétendoit que tous les êtres ſe confondront un jour, en perdant les formes particulières qui les différencient.

Quoi qu'il en ſoit, « la déclaration de *Budda* donna naiſſance à deux ſectes: la première, de ceux qui attachés à ce que leur « Maître avoit enſeigné pendant ſa vie, retinrent encore cette « doctrine externe & populaire, dont la métempſycoſe faiſoit « partie, ainſi que le culte des idoles: les *Brahmines* ſont leurs « ſucceſſeurs. La ſeconde eſt de ceux qui s'en tenant aux der- « nières paroles de *Budda*, rejettent la doctrine externe, ne ſe « croient point obligés d'adorer les Dieux populaires, & ſe « flattent d'être réunis à la Divinité auſſitôt après leur mort. Ces « derniers ſont appelés *Samanéens*, » gens livrés à la plus profonde méditation, au dénuement le plus complet, aux mortifications les plus effrayantes, & réputés ſaints & parfaits.

M. l'ab. Mign. Mém. de l'Ac. tome XXXI. p. 330.

Comme on admet dans cette dernière ſecte, après les épreuves requiſes, les Indiens de tout état & de toute condition, elle eſt un objet de haine & de mépris pour les *Brahmines* qui forment une *caſte* ou tribu particulière, & même la plus noble de toutes les *caſtes*. Un de leurs Chefs, nommé *Vegouddova*, excita une violente perſécution contre les *Samanéens*, & fut regardé, parmi les *Brahmines*, comme le dieu *Wiſchnow* lui-même, qui venoit en perſonne exterminer ſes ennemis. Ainſi *Vegouddova* eſt la troiſième manifeſtation de *Wiſchnow* ſous une forme humaine.

Cette perſécution diſperſa les *Samanéens* dans les contrées limitrophes de l'Inde, où l'on trouve encore aujourd'hui des traces de leur doctrine, & où les plus diſtingués d'entr'eux furent regardés comme des manifeſtations du dieu *Wiſchnow* ou *Fo*.

Mais aucun ne fut plus célèbre que *Sommona-Codom* qui ſe

retira dans les Indes au-delà du Gange, vers l'an 550 avant l'ère Chrétienne. On prétend que son nom étoit *Codom*, & *Sommona* le nom de la secte dont il faisoit profession. Les Siamois le révèrent comme un Dieu, & le confondent avec *Budda*. Ainsi *Sommona-Codom* étoit pour eux une apparition du dieu *Wischnow*. Mais, à les entendre, ce n'est pas pour une seule fois que ce Dieu est venu les visiter : *Sommona-Codom* a paru chez eux en différens siècles marqués dans leur ère, & ils en attendent toujours de nouvelles manifestations.

Les Indiens sont tellement persuadés que *Wischnow* aime à converser avec les hommes, comme un de leurs semblables, que lorsqu'ils entendent parler de quelque instituteur d'une religion, ils le prennent pour une manifestation de leur Dieu, qui ne bornant pas ses faveurs aux seuls habitans de l'Inde, veut bien les répandre dans d'autres contrées. On croit trouver, dans leur mythologie, des traces de l'apparition de Zoroastre & de Manès; mais on ne peut guère douter qu'ils n'aient eu quelque connoissance de Moyse & de Jésus-Christ, dont ils ne font qu'un seul personnage sous le nom de *Chrischnen* ou *Chrischnow*, & qu'ils prennent pour une des manifestations de *Wischnow*. Dans ce qu'ils en racontent, les évènemens de la vie du législateur des Juifs & du législateur des Chrétiens sont si bien marqués, qu'il est impossible de les méconnoître.

[illegible] XXXI, p. 209.

On voit par ce détail que dans la religion Indienne tout rappelle aux Théophanies. Je ne fais mention que de celles du dieu *Wischnow*, parce que ce sont les plus généralement reconnues. Ce Dieu est le principal objet du culte des Indiens, qui le regardent comme une Divinité propice & bienfaisante, & chargée spécialement par le souverain Auteur de toutes choses, de veiller à la conservation & au bonheur des hommes.

Quelques Écrivains peu attentifs, en ont conclu que *Wischnow* étoit pour les Indiens le premier & le plus grand des Dieux. Mais ils se trompent assurément. *Wischnow*, *Brahma*, *Routren* & quelques autres ne sont que des principaux Dieux secondaires, les uns bons & les autres mauvais, à qui l'Être

ſuprême a confié divers départemens & différentes fonctions dans la formation & dans le gouvernement de l'Univers.

Quant à l'Etre ſuprême, les Indiens en ont les notions les plus ſublimes. « Il eſt, diſent-ils, inviſible, incompréhenſible, ſans figure ou forme extérieure. Perſonne ne l'a jamais vu; « le temps ne l'a point compris: ſon eſſence remplit tout, & « toutes choſes tirent de lui leur origine. Toute puiſſance, toute « ſageſſe, toute ſcience, toute ſainteté & toute vérité ſont en « lui: il eſt infiniment bon, juſte & miſéricordieux. L'Etre des « Etres, diſent-ils encore, eſt le ſeul Dieu éternel, immenſe, « préſent en tous lieux, qui n'a ni commencement ni fin, & « qui contient toutes choſes. Il eſt le ſeul Seigneur de l'Univers, « & il le ſera pendant toute l'éternité. »

La Croze, hiſt. du Chriſtian. des Indes, p. 452 & 457.

« Des ſentimens ſi purs & ſi conformes à ce que la raiſon & la révélation nous apprennent, auroient dû être un obſtacle « invincible à l'introduction de l'idolâtrie dans l'Inde; mais, « comme le remarque M. l'abbé Mignot, par un contraſte dont « l'hiſtoire de l'eſprit humain fournit plus d'un exemple, ce ſont « ces mêmes idées qui ont précipité les Indiens dans l'erreur. « Ils en ont conclu que Dieu étoit trop élevé au-deſſus de « l'homme, pour que l'homme oſât ou pût même s'adreſſer « immédiatement à lui. »

Mém. de l'Ac. tome XXXI, p. 226.

Cette obſervation, ſur laquelle j'ai ſouvent inſiſté, eſt de la dernière importance. Si l'idolâtrie remonte ſi haut dans l'hiſtoire des peuples, ce n'eſt pas que les hommes d'alors fuſſent trop groſſiers pour avoir une notion du ſouverain Etre. Au contraire ils outroient, s'il eſt permis de parler ainſi, l'idée qu'ils ſe formoient de ſa grandeur & de ſa majeſté: ils ne pouvoient concevoir qu'il pût, ſans s'avilir, étendre ſon attention ſur les évènemens de ce bas monde, au moins dans un certain détail. Ils croyoient qu'il devoit s'en repoſer ſur des Miniſtres. D'un autre côté, lorſqu'ils tournoient la vue ſur eux-mêmes, ils ſe trouvoient ſi petits & ſi corrompus qu'ils n'auroient oſé lever les yeux ſur une ſainteté dont l'éclat les éblouiſſoit. Ils ſavoient par tradition que l'homme étoit dégradé, & que l'accès au trône de Dieu ne pouvoit leur être

ouvert que par un Dieu médiateur. Ils crurent le trouver dans les Génies céleſtes, dont les divers Ordres leur ſerviroient comme de degrés pour monter juſqu'au Ciel. Mais une fois bornés au culte de ces faux Médiateurs, ils oublièrent le Maître commun, & tombèrent ſucceſſivement dans des opinions monſtrueuſes. Voilà la clef du Polythéiſme.

Tous les peuples partirent d'un principe d'autant plus dangereux, qu'à certains égards il eſt fondé ſur des vérités conſtantes. Il eſt certain qu'entre Dieu & les hommes, il exiſte un multitude de Génies ſupérieurs à l'homme & inférieurs à Dieu; mais comme ces Génies ne nous ſont connus que par les effets qu'ils opèrent parmi nous, chaque peuple raiſonna ſur leur nature ſelon ſes diſpoſitions particulières, en augmenta ou en diminua le nombre à ſon gré, les repréſenta par des allégories qui ne pouvoient être les mêmes dans chaque pays; & les hiſtoires des Dieux formèrent autant de romans qu'il y eut de narrateurs & d'écrivains.

Celui qui fut ſuivi par les Indiens n'avoit rien d'ingénieux ni d'agréable: leurs peintures allégoriques ſont auſſi révoltantes que les ſtatues qui repréſentent leurs Divinités. L'imagination de ce peuple étoit forte, ſans être ni féconde, ni brillante. En fouillant dans leur Mythologie, j'y trouverois des Divinités mâles & femelles qui, revêtus d'un corps humain, vivent familièrement avec les hommes, ſont agités des mêmes paſſions, & s'en laiſſent dominer comme eux: j'y verrois des *Apis* multipliés à l'excès, & des vaches transformées en Déeſſes. Mais à quoi bon chercher péniblement les Théophanies, dans une religion qui les propoſe ſans détour & de la manière la plus dogmatique ?

Ce dogme a pénétré dans les contrées orientales & ſeptentrionales où la religion de *Fo* eſt admiſe. Tout le monde a entendu parler du *Dalaïma*, appelé communément le *grand Lama*. Les peuples du Thibet l'adorent dans ſon temple, & lui rendent ſans exception tous les honneurs divins, parce qu'ils le prennent pour le dieu *Fo* lui-même, manifeſté en ſa perſonne d'une manière conſtante. Car on leur fait croire

que le *Dalaïma* ne meurt jamais; & pour entretenir cette erreur, les *Bonzes* ont toujours en réſerve quelque jeune *Lama*, de figure approchante de l'ancien, pour le lui ſubſtituer dans le beſoin.

Il réſulte de tout ceci que quoique les Indiens, ainſi que tous les autres peuples, aient adoré le Soleil, la Lune & les Aſtres, ils n'ont jamais pris ces corps brillans pour la ſubſtance même de leurs Dieux, mais pour le lieu de leur ſéjour & de leur empire. Ils concevoient ces Dieux comme des Génies mobiles, qui ſans être attachés immuablement à aucun diſtrict particulier, ſe tranſportoient à leur gré dans toutes les parties de l'Univers pour exercer leur puiſſance : c'eſt ce qu'ils croyoient ſpécialement de leur Dieu *Wiſchnow*. Or il n'y a que les *Génies mobiles* qui ſoient propres aux Théophanies, comme je l'ai ſouvent obſervé, étant impoſſible, même aux gens les plus groſſiers, de s'imaginer que le Soleil paroiſſe ſur la terre revêtu d'un corps humain.

Cependant, quoique partiſans zélés des Théophanies, les Indiens avoient une idée aſſez nette de l'Apothéoſe, que certainement ils n'avoient pas empruntée des Grecs. On trouve dans leur Mythologie des Génies, inférieurs à la vérité, qu'on ſuppoſe avoir d'abord été de purs hommes, & s'être élevés par leurs vertus au rang ſupérieur. C'eſt que les Indiens ont une haute idée de l'ame, de ſon immatérialité & de ſon origine toute céleſte. Ils la croient une émanation de la ſubſtance de Dieu, & par conſéquent de même nature que les Dieux. Auſſi penſent-ils qu'un jour elle ſe réunira à ſon Principe. Dans le ſyſtème des *Brachmanes*, cette *réfuſion* n'a lieu pour l'ordinaire qu'au bout de pluſieurs périodes, pendant leſquelles l'ame circule en différens corps, ſoit d'hommes, ſoit d'animaux, pour expier les ſouillures d'une vie précédente, ou pour achever de ſe purifier. On ſait combien le dogme de la Métempſycoſe eſt ancien dans le monde.

Mais les Samanéens, qui rejettent ce dogme populaire, croient qu'à force de pénitences & de méditations, leur ame parvient à ſe confondre avec la ſubſtance divine, & que dès

Mém. de l'Ac. tome XXXI, p. 520 & ſuiv.

leur vivant même ils deviennent des Dieux proprement dits. Il semble que nos derniers mystiques aient copié leurs sentimens & leurs expressions.

Tout ce que j'ai dit de la religion des Indiens, est tiré des savans Mémoires que M. l'abbé Mignot nous a donnés sur cette matière. J'y renvoie ceux qui voudront s'en instruire à fond. Ils y trouveront les preuves de tout ce que j'ai avancé.

Mém. de l'Ac. tome XXXI.

Je finis par observer avec lui, que dans la doctrine Indienne le cours des siècles sera d'une période de plusieurs milliers d'années. « Lorsque ce temps sera expiré, toutes choses cesseront » d'être: le Soleil qui n'éclaire maintenant le monde & qui ne » l'échauffe que par quelques-uns de ses rayons, les lancera alors » par des milliers de milliers, & ils produiront une telle chaleur » que tout sera brûlé: la mer se séchera; les montagnes seront » réduites en poussière; tout sera consumé par le feu; & *Brahma* mourant, tout sera anéanti. »

Ibid. p. 259. V. aussi Abrah. Roger. p. 183.

Il est inutile d'examiner si les Indiens tenoient des Chaldéens cette conflagration du monde; ou les Chaldéens, des Indiens. Ce dogme appartient à toutes les nations. On le trouve partout, en Orient & en Occident; chez les Perses, chez les Phéniciens, chez les Grecs, chez les Celtes. Cette uniformité de croyance sur un point qui ne donne aucune prise au raisonnement, montre qu'on le tenoit d'une très-ancienne tradition, & de l'enseignement d'un père commun, qui ne peut être autre que Noé.

Théophanies Péruviennes.

Je n'entreprendrai pas ici de discuter les religions Américaines: une seule attirera mon attention; c'est la religion du Pérou. *Manco-capac* qui l'établit dans cette contrée, parut tout-à-coup au milieu des Péruviens, quatre cents ans ou environ, avant l'arrivée des Espagnols. Sa doctrine toute orientale pourroit prouver qu'il venoit des Indes ou du Japon.

Il enseignoit l'existence d'un seul Dieu invisible, éternel, tout puissant, auteur & source de toutes choses, & méritant de

la

la part des hommes la plus profonde vénération; mais vénération purement intérieure, conformément à sa nature toute spirituelle, qui le rend inaccessible à des êtres qui n'aperçoivent que par les sens. On le nommoit *Pacha-macac.*

Mais ce Dieu avoit établi, comme ses Lieutenans, deux Dieux visibles pour gouverner le monde sous son autorité; savoir le Soleil & la Lune. Ces Dieux agissant sur nos sens, méritent de notre part les invocations, les sacrifices & tous les hommages extérieurs. Ils sont nos Divinités immédiates, par le moyen desquelles nous pouvons nous élever jusqu'à l'Invisible.

Jusqu'ici la doctrine de *Manco-capac* paroît respirer le pur Magisme. Le Soleil & la Lune semblent des Dieux proprement dits, & leur substance paroît divine; & comme ils sont les principales émanations de l'Etre suprême, celui-ci ne peut être qu'un océan d'éther pur, d'un feu subtil, d'une lumière immatérielle, dont l'esprit vital qui anime l'Univers, n'est qu'une parcelle détachée.

Mais l'étranger démentit bientôt ce système philosophique, en donnant au Soleil le sexe viril, & le féminin à la Lune, doctrine dont les Perses avoient horreur. Il prétendit que lui & sa femme avoient été procréés de l'union des deux Astres; & dès-lors le *Soleil-Dieu* & la *Déesse-Lune* ne sont plus simplement des Astres, mais les Génies célestes qui les gouvernent. De ces Génies sont engendrés deux autres Génies inférieurs, que les premiers, touchés de l'état déplorable des habitans du Pérou, envoient parmi eux sous la figure d'un homme & d'une femme, pour les instruire.

C'est ainsi que les Péruviens l'entendirent; & en conséquence ils regardèrent *Manco-capac* & sa femme non comme un homme & une femme ordinaires, mais comme des Esprits célestes revêtus d'un corps grossier, & leur rendirent les honneurs divins. Toute leur race fut déclarée race divine, & tous les Incas, mâles ou femelles, furent pris pour des Théophanies, c'est-à-dire pour des Dieux manifestés sur la terre.

Théophanies Ausoniennes.

Rapprochons-nous maintenant de la Grèce, & voyons quelles étoient les idées religieuses des anciens habitans de l'Ausonie ou du Latium. On nous dit que Κρόνος ou *Saturne*, chassé du Ciel par Jupiter, tomba dans cette contrée, qu'il y régna glorieusement, & que le temps de son règne fut le siècle d'or.

Primus ab æthereo venit Saturnus Olympo,
Arma Jovis fugiens, & regnis exul ademptis.

De civ. Dei, l. 7, c. 37.

S.[t] Augustin conclut de cette ancienne tradition, que Saturne étoit un homme qui, dans les anciens temps, avoit régné dans un canton de l'Ausonie; & renvoie à l'explication qu'Évhémère avoit donnée de cet évènement.

A la bonne heure: mais il s'agit de savoir quelle idée se formoient de cet étranger les sauvages errans au milieu desquels il venoit chercher un asyle. Si le fait est vrai, ils l'auront regardé comme un personnage bien supérieur aux autres hommes, puisqu'ils se soumirent à lui, l'élurent pour Roi, & lui obéirent avec une docilité qu'aucun autre n'avoit encore obtenue d'eux. Il faudroit supposer que cet étranger leur débita la prétendue disgrâce qu'il venoit d'essuyer, afin d'exciter dans leurs cœurs ces mouvemens de générosité qu'on ne refuse guère aux illustres malheureux. Il leur disoit donc que surpris par un fils indigne, il avoit été forcé de lui céder le trône pour un temps; mais que soutenu par les plus grands & les plus anciens Dieux, il devoit un jour reprendre sa place; & qu'il différoit volontiers sa juste vengeance, pour régner visiblement sur des hommes vertueux. Si l'imposteur, pour s'accréditer dans leur esprit, leur a tenu ce discours, ils l'ont dû prendre non pas pour un homme, mais pour un Dieu qui venoit les visiter sous une forme humaine; & dès-lors Saturne étoit pour eux une Théophanie.

Supposer, avec Évhémère, que les habitans du Latium, après avoir pris Saturne pour un pur homme pendant sa vie,

ſe ſoient aviſés d'en faire un nouveau Dieu après ſa mort, c'eſt leur prêter gratuitement des idées contradictoires. Car ſi l'on croit que Saturne eſt père de Jupiter, & qu'il ait régné dans le Ciel avant que de régner dans l'Auſonie, on doit penſer qu'il étoit déjà Dieu, même de ſon vivant. Et d'ailleurs comment un pur homme, agrégé par grâce à la cour céleſte, ſeroit-il devenu tout-à-coup, dans l'eſprit du peuple, le père de Jupiter même, & un Dieu diſgracié? Voilà les abſurdités où l'on tombe, lorſqu'on veut prêter aux Nations groſſières le ſyſtème rafiné de l'Apothéoſe, qui ne fut inventé que lorſqu'on eut honte des anciennes Théophanies.

Laiſſons-là ces fables inſipides, & revenons au vrai. Saturne eſt un Dieu étranger, un Dieu Phénicien. L'arrivée de cette Divinité dans le Latium n'eſt autre choſe que l'admiſſion de ſon culte. Lorſque les Phéniciens, pour l'avantage de leur commerce, voulurent faire un établiſſement ſur les côtes de ce pays, ils y trouvèrent un peuple ſauvage, mais doux: ils entreprirent de le civiliſer, & en vinrent à bout. Ils leur firent recevoir leur Dieu *Kronos*, ſur lequel ils débitoient des fables allégoriques qui furent priſes pour des hiſtoires. On publia des loix dont l'obſervation répandit la joie & l'abondance dans toute la contrée; & c'étoit au nom de *Kronos* ou *Saturne* qu'on les publioit. Il ſe peut encore que le Chef de la colonie, Prêtre en même temps du Dieu, ſe donnât à ces gens crédules, & fût pris par eux pour le Dieu lui-même qui daignoit les viſiter. Je ne m'étendrai pas ſur les Dieux *Janus*, *Faunus*, *Picus*, qui n'étoient que des Saturnes ſous différens emblèmes. Il eſt d'ailleurs très-poſſible que le peuple ayant pris goût à cette première Théophanie, d'autres impoſteurs aient eſſayé de la renouveler en des temps différens.

On pourra m'objecter la déification de Romulus, qui remonte à plus de ſept cents ans avant l'ère Chrétienne, & qui, de la manière dont elle eſt racontée par les écrivains de Rome, n'étoit qu'une ſimple Apothéoſe. Les Sénateurs, nous diſent-ils, ne pouvant plus ſupporter la tyrannie de Romulus, s'en défirent ſécrètement, & cachèrent ſon corps.

Mais comme ils virent que le peuple murmuroit, & menaçoit de faire des perquisitions, un d'entre eux nommé Proculus s'avança vers la multitude, & dit : que sa douleur profonde ne lui permettant pas de goûter les douceurs du sommeil, il avoit vu, vers l'aube du matin, l'ombre de Romulus paroître devant lui. *Bannissez la tristesse*, m'a dit le Roi, *mon sort ne demande point de larmes. Les Dieux auteurs de ma naissance m'ont enlevé de dessus la terre pour me faire régner avec eux. Désormais ce sera du haut du Ciel que je protégerai la ville que j'ai fondée.*

Sans adopter le pyrrhonisme qu'on a voulu répandre sur les premiers siècles de l'histoire Romaine, ne pourrois-je pas supposer que les historiens subséquens ont un peu ajusté le récit à leurs préjugés actuels? Les Romains pleins d'amour pour la liberté, ne pouvoient souffrir les Théophanies. La seule idée d'un homme puissant, qui voudroit se faire adorer comme un Dieu, les faisoit frémir. Ils étoient plus faciles sur l'Apothéose: un citoyen qui n'étoit devenu Dieu que depuis sa mort, ne pouvoit plus attenter à la liberté de sa patrie : c'étoit un titre sans conséquence. Réformons donc un peu le récit de la mort de Romulus. Ce Prince se donnoit pour un Dieu manifesté sur la terre; & le peuple étoit prêt de lui déférer une autorité sans bornes. Le Sénat qui n'étoit pas sa dupe, lui ravit ses prétentions & la vie; & Proculus, pour appaiser la multitude, assura que le Roi, après avoir passé tant d'années parmi les hommes, avoit enfin quitté sa dépouille mortelle, pour aller reprendre sa première place parmi les Dieux. Ce changement presque imperceptible dans ce trait d'histoire, l'assortit mieux aux dispositions des anciens habitans de l'Italie.

Je dis que telles étoient leurs véritables dispositions; & j'en juge ainsi par un trait de la vie de Pythagore. Ce Philosophe, comme l'on sait, ne vint en Italie qu'après la mort de Romulus, & même après celle de Numa. Les peuples, dans l'admiration de sa doctrine & de ses actions, ne pouvoient se persuader qu'il ne fut qu'un homme. « Quelques-uns, dit » Iamblique, le prenoient pour Apollon Pythien : d'autres, pour

Vie de Pythag. [illegible]

Apollon-Hyperboréen. D'autres disoient que c'étoit un des « Génies habitans de la Lune. D'autres enfin, qu'il étoit un « des Dieux de l'Olympe, qui dans le dessein de faire du bien « aux hommes, paroissoit sous une forme humaine, pour éclairer « les mortels, & leur donner la connoissance salutaire de la « Philosophie. »

Si les habitans d'Italie pensoient ainsi à l'égard de Pythagore, on peut bien croire qu'étant encore plus grossiers un siècle auparavant, ils devoient prendre Romulus pour le Dieu de la guerre descendu du Ciel. Ils l'honorèrent depuis sous l'emblème d'une pique; & l'on sait que cet emblème étoit le mémorial de la présence de Dieu dans la nation Celtique. Cette Nation mérite une attention particulière, & je vais entrer dans un examen plus approfondi de ses dogmes religieux.

Théophanies Celtiques.

PAR les Celtes, je n'entends pas seulement les peuples de ce nom renfermés dans les Gaules; mais toute la nation Celtique qui, venue de Scythie, se répandit par le nord dans presque toutes les contrées de l'Europe. M. Pelloutier lui donne cette étendue, & prétend même la trouver dans la basse Asie, la Thrace, la Thessalie & la Grèce proprement dite. Sans entrer dans cette question, qui pourroit souffrir quelque difficulté, il est certain que tous ces peuples avoient, à quelques différences près, les mêmes idées religieuses.

Hist. des Celtes.

Cela posé, nous ne devons pas douter que la religion Celtique n'ait influé pour beaucoup dans la formation de la religion Grecque. Car quoique les anciens Grecs aient adopté avec beaucoup de docilité l'enseignement des Phéniciens & des Égyptiens, ils n'abjurèrent point leurs anciens sentimens, mais tâchèrent de les concilier avec les nouveautés qu'on leur apportoit de l'Orient.

D'ailleurs Hérodote nous apprend, comme nous l'avons déjà vu, que les Grecs eurent pour maîtres immédiats, non

Lib. II. V. le 2.e Mém. sur l'Hemisf. tome XXXIV.

les Égyptiens, mais les Pélasgues, qui s'abouchèrent avec ces nouveaux venus, & eurent avec eux plusieurs conférences sur les matières de religion. Les Pélasgues avoient cette matière fort à cœur, puisque ce ne fut pas sans quelque difficulté qu'ils admirent la doctrine Égyptienne. Il est donc à croire qu'en instruisant les anciens habitans de la Grèce, ils auront mêlé les idées qui leur étoient propres, à celles qu'ils avoient reçues des Égyptiens. Aussi Hérodote reconnoît que les Grecs, & spécialement les Athéniens, avoient dans leur culte des traits qu'ils tenoient non des Égyptiens, mais des Pélasgues.

Or les Pélasgues étoient une nation venue de Thessalie & de Thrace, qui s'étoit répandue dans la Grèce, non pour la conquérir, mais pour l'habiter. C'étoit donc une nation Celtique, ou du moins une nation dont la religion différoit peu de celle des Celtes.

Enfin il est notoire que les opinions religieuses des Phrygiens & des autres tribus de la basse Asie, ont été reçues en grande partie par les Grecs des îles & du continent. Si donc ces anciens Asiatiques étoient Celtes d'origine, on ne peut douter que la religion Celtique ne soit une de ces religions-mères qui, conjointement avec les religions Égyptienne & Phénicienne, a formé la religion Grecque.

Cette considération m'obligeroit à traiter de la religion des Celtes avec autant d'étendue que j'ai traité de celles de l'Égypte & de la Phénicie, si je ne trouvois ce travail très-bien exécuté dans l'histoire des Celtes de M. Pelloutier, & dans l'Introduction à l'histoire de Danemarck, par M. Mallet *(b)*. Ne pouvant rien ajouter aux profondes recherches de ces deux savans hommes, je me borne à profiter de leurs découvertes. Je présenterai, d'après eux, une esquisse de la religion Celtique,

---

(b) M. Pelloutier, dans son Histoire civile & religieuse des Celtes, en deux volumes in-12, embrasse la nation Celtique dans toute son étendue. M. Mallet se borne aux Celtes du nord de l'Europe, c'est-à-dire aux Scandinaves, sur lesquels il donne des éclaircissemens très-utiles, qu'on chercheroit en vain dans l'ouvrage de M. Pelloutier. Au reste, ces deux Auteurs ont les mêmes vues, & raisonnent sur les mêmes principes.

& j'y trouverai des Théophanies auxquelles ces Auteurs estimables n'ont pas fait assez d'attention.

Rien de plus simple que les fondemens de cette religion. Elle enseignoit *un Dieu suprême auquel tout est soumis (c).* Elle l'appeloit *l'Auteur de tout ce qui existe, l'Éternel, l'Ancien, l'Etre vivant & terrible, l'Immuable.* Elle lui attribuoit *une puissance infinie, une science sans bornes, une justice incorruptible (d).*

Tant que les Celtes demeurèrent séparés des autres peuples, ils n'eurent ni temples ni statues. Ils sacrifioient en plein air, & sur-tout dans les forêts épaisses & ténébreuses, où la Divinité sembloit régner en silence, & se rendre sensible par le respect qu'elle inspiroit. Ils regardoient comme une impiété de la représenter sous une figure humaine, & de lui supposer un sexe *(e).* De-là le zèle des anciens Celtes contre l'idolâtrie. Ils renversoient les temples & brisoient les statues des Dieux, ce qui les faisoit regarder comme des impies & des sacriléges par les Grecs & par les Romains, quoiqu'ils ne le fussent pas davantage que les Perses, avec qui ce zèle leur étoit commun.

Cicéron, dans son plaidoyer pour M. Fontéius, ancien gouverneur de la Gaule, pousse vivement cette accusation, & certainement contre ses propres lumières. Car il savoit très-bien qu'on pouvoit rejeter les Dieux des Grecs & des Romains sans être Athée. Mais il s'agissoit d'anéantir la force du témoignage des Gaulois accusateurs de Fontéius. Quelle foi pouvoit-on ajouter au serment des ennemis des Dieux, des destructeurs de leurs temples? Déclamation oratoire qui ne pouvoit faire impression que sur des esprits imbus de préjugés populaires.

Les tabernacles, ensuite les temples, n'ont été établis que pour préserver des injures de l'air les représentations symboliques

(c) *Regnator omnium Deus: cætera subjecta atque parentia.* Tac. de mor. German. c. 35.

(d) Ces expressions sont tirées de la mythologie Islandoise, connue sous le nom de l'*Edda.*

(e) *Cæterùm nec cohibere parietibus Deos, neque in ullam humani oris speciem assimilare ex magnitudine celestium arbitrantur. Lucos ac nemora consecrant, Deorumque nominibus appellant secretum illud quod solâ reverentiâ vident.* Tac. de mor. German. c. 9.

de la Divinité, en Affyrie, en Phénicie, en Égypte & en Grèce; ou bien les mémoriaux de la préfence de Dieu, tels que les *Cherubim* chez les Hébreux, & le feu facré chez les Perfes. Les Scythes & les Celtes qui ne refpiroient que la guerre, n'ayant pour mémorial religieux qu'une pique ou une épée, n'avoient pas befoin d'un temple pour un emblème de fi peu de valeur, qu'on pouvoit placer d'un moment à l'autre.

Introd. à l'hift. de Dannemar. p. 47.

« Plus on remonte vers l'époque de la création (ou, pour » mieux dire, du Déluge), dit très-bien M. Mallet, & plus on » trouve de traces de conformité dans les idées religieufes des » diverfes nations de la terre. Mais à mefure qu'on les voit fe » difperfer, pour former des établiffemens éloignés les uns des » autres, ils paroiffent auffi s'écarter de ces premières idées » communes, & faire prendre de nouvelles formes à la Religion. » Les peuples qui fe fixèrent dans les pays méridionaux, furent » les premiers qui l'altérèrent, & qui la défigurèrent le plus » dans la fuite. Ils dûrent à leur climat une imagination vive, » féconde, inquiète, qui les rendoit avides des nouveautés & » du merveilleux. De-là les délires des Égyptiens, des Syriens, » des Grecs, & ce chaos d'extravagances, quelquefois ingé- » nieufes, connu fous le nom de *Mythologie*, au travers duquel on découvre à peine les veftiges de l'ancienne Théologie »; au lieu que les peuples feptentrionaux, dont l'imagination étoit auffi glacée que le climat, dûrent conferver plus long-temps leur première fimplicité.

Ils la perdirent néanmoins par degrés, lorfqu'ils voulurent philofopher à leur manière fur l'origine de l'Univers, & fur l'influence de la providence de Dieu dans les chofes de ce bas monde.

Ils convenoient bien que le Dieu fuprême avoit formé le monde, mais ils ne comprenoient pas qu'il eût tiré du néant la matière dont il eft compofé. *Dans l'aurore des fiècles*, dit l'auteur du poëme intitulé *la Volufpa*, *il n'y avoit ni mer, ni rivages, ni zéphyrs rafraîchiffans: on ne voyoit point de Terre en bas, ni de Ciel en haut; tout n'étoit qu'un vafte abîme fans herbes*

A la fin de [illegible]

&

& ſans ſemences; le Soleil n'avoit point de palais, les étoiles ne connoiſſoient point leurs demeures, la Lune ignoroit ſon pouvoir, &c. En un mot, les Celtes admettoient le chaos préexiſtant, tel à peu-près que les autres peuples ſe le figuroient.

Lorſque le Dieu ſuprême eut façonné ce chaos, pour en former le monde, il fit ſortir de ſon ſein deux principaux Génies, ſur leſquels il ſe déchargea du ſoin d'arranger l'Univers, & enſuite de le gouverner. L'un préſidoit au Ciel, & l'autre à la Terre; & comme le Ciel & la Terre concourent également, chacun à ſa manière, à la formation & à la génération des animaux & des plantes, les Celtes conçurent le premier comme un homme, c'eſt-à-dire comme le principe de la vertu maſculine; & le ſecond comme une femme, c'eſt-à-dire comme le principe de la vertu féminine, & commencèrent à les repréſenter ſous les emblèmes qui caractériſent l'un ou l'autre ſexe. Et cela montre combien cette mauvaiſe analogie eſt ancienne, puiſque preſque toutes les nations l'ont adoptée, ſans qu'on puiſſe dire qu'elles ſe la ſoient communiquée les unes aux autres.

Le premier fruit de l'union du Ciel & de la Terre, fut le dieu *Thor:* c'eſt un Dieu mitoyen qui préſide au monde planétaire, au Soleil, à la Lune, à l'atmoſphère, aux météores & à tout ce qui ſe paſſe dans l'air qui nous environne; c'étoit proprement le Dieu du tonnerre; & voilà tout ce que l'imagination froide des Celtes leur ſuggéra d'abord. Dans la ſuite, ils donnèrent d'autres enfans aux deux grands Génies du Ciel & de la Terre, ſavoir douze Dieux & douze Déeſſes qui partageoient leurs ſoins, ſans compter une infinité d'autres Génies encore plus ſubalternes, & les ames de tous les hommes qu'ils croyoient d'une origine divine, &, comme telles, immortelles & indeſtructibles. On ſait qu'aucun peuple de la terre n'a conſervé avec plus de zèle que les Celtes, le dogme primitif de l'immortalité de l'ame *(f)*.

(f) Non diffitentur (Slavi) unum Deum in Cœlis, cæteris (Diis) imperitantem: illum præpotentem cœleſtia tantùm curare: hos verò, diſtributis officiis, obſequentes, de ſanguine ejus proceſſiſſe; & unumquemque eò præſtantiorem, quò

On voit déjà par cet exposé, que de bonne heure les Celtes avoient presque oublié le Dieu suprême : ainsi que les autres peuples, ils avoient tourné toute leur attention vers de prétendus Dieux secondaires, plus accessibles, ce semble, aux vœux des mortels. Ils croyoient l'Etre souverain trop élevé au-dessus d'eux, pour s'occuper de leurs besoins, & d'un détail d'évènemens sur lesquels il ne pouvoit influer, à ce qu'il leur sembloit, sans troubler sa félicité.

Ils firent plus : comme ils ne pouvoient perdre entièrement l'idée du suprême Auteur de toutes choses, ils transférèrent au Dieu du ciel, les noms & les caractères de celui dont ils le croyoient issu ; & c'est la profanation dont tous les peuples se rendirent coupables, comme j'ai déjà eu occasion de le remarquer. Je trouve chez les Celtes deux noms du Dieu souverain ; savoir, *Teuth* ou *Tis*, & *Goodan* ou *Woodan*, & par une prononciation encore plus adoucie, *Odin*. La première étoit en usage dans les Gaules, dans l'Espagne, dans l'Italie, dans la Phrygie & dans la Thrace ; & la seconde avoit plus de cours en Germanie & dans les pays septentrionaux qui s'approprièrent le nom d'*Odin*. *Goodan* vient de *Good* qui signifie *bon* ou *le bon* par excellence, d'où par contraction on a fait *God* ; terme consacré dans les nations Germaniques, pour être le nom de Dieu. Nos ancêtres aimoient à considérer l'Etre suprême sous le caractère de *bonté* qui nous le rend plus aimable & plus intéressant qu'aucun de ses autres attributs *(g)*.

Ces noms qui convenoient si bien au Dieu souverain, furent donnés par les Celtes au Chef des Génies, au Dieu secondaire du ciel ; & la confusion qui en résulta, répand sur leur théologie, ainsi que sur celle des autres peuples avec qui

proximiorem illi Deo Deorum. (Helmoldus, chron. Slav. c. 84) Quoiqu'il y eut quelque différence entre la religion des Sarmates & celle des Celtes, elles étoient pour l'essentiel absolument la même.

(g) De-là cette locution si commune, qui est parvenue jusqu'à nous, *le bon Dieu*. Encore aujourd'hui le peuple n'ose pas trop dire *Dieu* tout court. Il croit qu'il est plus religieux de dire, *le bon Dieu*.

cette erreur leur fut commune, un voile presque impénétrable: car désignant par le même nom deux êtres très-différens, on ne sait duquel des deux ils veulent parler. Eh! comment le saurions-nous, puisque le plus souvent ils ne s'entendoient pas trop eux-mêmes? Homère, dans ses tableaux, fait quelquefois *Jupiter* si grand qu'on voit bien qu'il s'élève au-dessus du fils de Saturne: mais il ne soutient pas ce vol rapide, & ne fait plus que ramper, lorsqu'aux traits sublimes de son *Jupiter* il joint des traits grossiers qui ne le rendent qu'un Chef de Génies très-vicieux & très-méprisable. Je ne doute pas qu'il n'en fût de même chez les Perses par rapport à *Oromaze;* chez les Phéniciens, par rapport à *Baal* ou *Moloch;* & chez les Égyptiens, par rapport à *Phthas* ou *Cneph.*

Les Celtes tombèrent dans la même absurdité. On trouve dans l'*Edda* des peintures d'*Odin* qui ne peuvent convenir qu'à l'Etre suprême; mais le plus souvent ce n'est qu'un Dieu sanguinaire & brutal. *C'est*, dit l'Edda, *le Dieu terrible & sévère, le père du carnage, le dépopulateur, l'incendiaire, l'agile, le bruyant, celui qui donne la victoire, qui ranime le courage des combattans, qui nomme ceux qui doivent être tués.* Les guerriers faisoient vœu de lui envoyer un certain nombre d'ames qu'ils lui consacroient. Ces ames étoient le partage d'*Odin.* Il les recevoit dans le *Valhalla* sa demeure ordinaire, où il récompensoit ceux des deux partis qui étoient morts les armes à la main: il faisoit tous les jours avec eux de grands festins, où l'on se nourrissoit d'un sanglier toujours renaissant, & où l'on s'enivroit d'hydromel, que les héros buvoient à longs traits dans le crâne de leurs ennemis. Les nations payennes ont toujours donné à leurs Dieux les passions dont elles étoient possédées. Le caractère de *Jupiter* & d'*Odin*, peignent les mœurs de ceux qui les adoroient.

Introd. p. 53.

Qui ne seroit surpris en lisant dans l'*Edda*, que *Odin vit & gouverne pendant les siècles; qu'il dirige tout ce qui est haut & tout ce qui est bas, ce qui est grand & ce qui est petit; qu'il a fait le ciel & l'air & l'homme qui doit toujours vivre: & qu'avant que le ciel & la terre fussent, il étoit déjà avec les Géans!* Le

Ibid. p. 54.

début eſt noble; mais quelle chute! Il eſt vrai qu'on en trouve ſouvent de pareilles dans Homère.

Une ſeconde preuve qu'*Odin* ou *Teut* n'étoit ordinairement pour les Celtes qu'un Dieu particulier, c'eſt qu'il ne pouvoit rien faire ſans le concours du Génie femelle de la Terre. Ils partageoient enſemble l'empire de l'Univers, & le Roi du Ciel n'avoit ſur la Reine de la Terre, d'autre ſupériorité que celle que la Nature attache à la qualité de mari. Tous deux avoient engendré *Thor* leur premier né, les douze Dieux & les douze Déeſſes ſubalternes, la multitude de Génies inviſibles dont le ciel, l'air & la terre ſont peuplés, enfin les hommes, les animaux & les plantes.

Une troiſième preuve, c'eſt qu'*Odin*, dans le ſyſtème Celtique, n'eſt point maître abſolu dans l'Univers. Il a en tête un adverſaire nommé *Loke*, que les Celtes mettent au rang des Dieux, quoiqu'ils ne lui rendent point d'honneurs. *C'eſt*, dit l'Edda, *le calomniateur des Dieux, le grand Artiſan des tromperies, l'opprobre des Dieux & des hommes.* Il eſt beau de ſa figure, mais ſon eſprit eſt méchant & ſes inclinations inconſtantes. Il a pluſieurs enfans de *Signie* ſa femme, & ſur-tout trois monſtres; ſavoir, le loup *Fenris*, le ſerpent *Midgard*, & *Hela* ou la mort. Toute ſon occupation eſt de détruire les ouvrages d'*Odin*, & de ſurprendre les Dieux. C'eſt ſur-tout contre *Thor* qu'il déploie ſes efforts & ſes artifices. Ce Dieu l'a vaincu, & le tient enfermé dans une étroite priſon, d'où il ne ſortira qu'à la fin des ſiècles.

Introd. p. 62.

Les Celtes ne diſoient rien de l'origine de *Loke;* ils le confondoient ſans doute avec l'ame vicieuſe de la matière, qu'*Odin* n'avoit pu anéantir: mais ſûrement *Loke* ne ſortoit pas d'*Odin* & ne dépendoit pas de lui.

Qui ne ſeroit frappé de la conformité de cette doctrine Celtique avec celle des Perſes & des Égyptiens? *Odin* eſt viſiblement *Oromaze* & *Oſiris*, *Thor* eſt *Mithra* & *Horus*, & *Loke* eſt *Arimane* & *Typhon;* & cela prouve qu'originairement tous ces peuples avoient la même façon de penſer.

Une quatrième preuve qu'*Odin* n'étoit pas communément

pris par les Celtes pour le Dieu ſuprême, c'eſt que ce Dieu & tous les autres qui ſont iſſus de lui, périront un jour avec le monde actuel. Je copie d'après M. Mallet, les principaux traits avec leſquels l'Edda peint ce grand évènement.

« Les monſtres rompront leurs chaînes & s'échapperont; le grand Dragon ſe roulera dans l'Océan, & par ſon mou- « vement inondera la terre; la terre ſera ébranlée, les arbres « ſeront déracinés, les rochers ſe heurteront. Le loup *Fenris* « déchaîné ouvrira ſa gueule énorme qui touche à la terre & « au ciel: le feu ſortira de ſes yeux & de ſes naſeaux; il dévorera « le Soleil, & le grand Dragon qui le ſuit, vomira ſur les eaux « & dans les airs des torrens de venin. Dans cette confuſion, « les étoiles s'enfuiront, le ciel ſera déchiré, & l'armée des « mauvais Génies & des Géans, conduite par *Sortur* & ſuivie « de *Loke*, entrera pour attaquer les Dieux. *Heimdal* leur « huiſſier ſe lève & fait raiſonner ſa trompette bruyante: les Dieux « ſe réveillent & ſe raſſemblent; ils s'arment & ſe rangent en « bataille. *Odin* ſe revêt de ſon caſque d'or & de ſa cuiraſſe reſ- « plendiſſante: il prend en main ſon large cimetère: il attaque « le loup *Fenris;* il en eſt dévoré; & *Fenris* périt au même inſtant. « *Thor* eſt étouffé dans les flots de venin que le Dragon vomit « en mourant. *Loke* & *Heimdal* ſe tuent l'un & l'autre. Le feu « conſume tout & la flamme s'élève juſqu'au ciel. Mais bientôt « une nouvelle terre ſort du ſein des flots, ornée de vertes prai- « ries: les champs y produiſent ſans culture; les calamités y ſont « inconnues; un palais couvert d'or y eſt élevé plus brillant « que le Soleil. C'eſt-là que les Juſtes habiteront & ſe réjouiront « pendant tous les ſiècles. *Alors le Puiſſant, le Vaillant, celui qui* « *gouverne tout, ſort des demeures d'en haut, pour rendre la juſtice* « *divine:* il prononce ſes arrêts, & établit les ſacrés deſtins qui « dureront toujours. »

Introd. p. 71

Rien n'eſt plus ſurprenant que cette annonce de la deſtruction du monde actuel, pour faire place à de nouveaux cieux & à une nouvelle terre; de la deſtitution des Génies gouverneurs de l'Univers; de la deſcente d'un Juge divin qui vient rétablir tout dans l'ordre, qui doit précipiter les méchans, les parjures,

les assassins, les adultères dans un torrent de soufre enflammé, où un dragon noir vole autour d'eux & les dévore sans cesse, & qui enfin fera jouir d'une félicité éternelle & pure, non ceux qui sont morts les armes à la main, mais les justes & les gens de bien; non dans un Valhalla souterrain, mais dans un palais couvert d'or, plus éclatant que le Soleil.

On seroit tenté de croire que l'auteur Chrétien qui nous a donné un abrégé de l'ancienne *Edda (h)*, l'auroit un peu ajustée sur les prophéties du nouveau Testament; mais, comme l'observe M. Mallet, la *Voluspa*, poëme bien plus ancien *(i)*, & qui n'est pas suspect d'interpolation, contient absolument les mêmes traits. D'ailleurs les Celtes n'étoient pas les seuls partisans de ce dogme. Nous venons de le trouver dans la théologie Indienne; nous l'avons vu, il y a quelques années, dans celle des Perses: toutes les nations orientales en retentissoient; les Grecs même ne l'ignoroient pas; & les Stoïciens, sur-tout ceux d'Italie, l'enseignoient ouvertement, & pouvoient le tenir des Tyrrhéniens & des Latins, peuplade originairement Celtique *(k)*. Seroit-il possible qu'une prophétie adoptée dans tous les temps, dans toutes les nations, & confirmée authentiquement par les paroles de Jésus-Christ

(h) Il y a deux *Edda*, une plus ancienne composée vers l'an 1114, par *Semund Sigfusson*, curé d'Islande; & une nouvelle, plus intelligible, composée cent ans après, par *Snorro Sturlæson*, Juge suprême de cette île. Les deux Auteurs n'ont rien dit de leur chef. Leur ouvrage n'est qu'un recueil des principaux traits des fables Islandoises, tirés des anciennes poësies de la nation, à l'usage des Scaldes, qui vouloient s'exercer dans le même genre. C'étoient des Dictionnaires poëtiques. Il ne reste de l'ancienne *Edda* que trois morceaux de poësie, entre autres le poëme de la *Voluspa*. La nouvelle *Edda* est un abrégé de l'ancienne, un résumé d'histoire poëtique. Les extravagances qu'on y lit montrent assez que l'auteur ne pensoit qu'à rendre exactement les anciennes fables de sa Nation, & nullement à les christianiser.

(i) Ce Poëme fait partie de l'ancienne *Edda*. Mais comme l'*Edda* n'étoit qu'une compilation d'anciens cantiques qu'on chantoit dans la Scandinavie, on ne peut imaginer que l'auteur de ce recueil ait composé toutes les pièces de poësie qu'il inséra dans son ouvrage. Ç'auroit été une étrange occupation pour un Curé. La *Voluspa* pouvoit être un morceau fort ancien. Les Scandinaves, avides de poësie, l'avoient retenue de mémoire, & la faisoient apprendre à leurs enfans.

(k) Senèque le Tragique, dans la tragédie d'Hercule, fait la description

& des Apôtres, ne vînt pas de l'ancienne tradition du genre humain? On a coutume de l'attribuer à Hénoch; mais au moins il n'est pas douteux qu'elle n'ait été renouvelée après le Déluge, par Noé, second père commun de tous les hommes *(l)*.

---

de l'embrasement du monde. On y lit, entre autre, ces deux vers :

Atque omnes pariter
Deos perdet mors aliqua.

Voyez une note fort curieuse sur l'*Edda*, où M. Mallet rassemble un grand nombre de passages des Anciens sur cet évènement, & les compare avec les textes de l'Évangile, des lettres des Apôtres & de l'Apocalypse. *EDDA, à la suite de l'Introduction, pag. 114 & suiv.*

(l) On n'est pas surpris que Jésus-Christ s'annonce, devant le conseil des Juifs, comme celui qui doit venir juger l'Univers à la fin des siècles : *Vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté, & venant sur les nuées du Ciel (Marc, XIV, 62)*, & qu'il fasse intimer de nouveau cette grande vérité à ses Disciples par des Anges, après être monté au Ciel en leur présence : *Ce Jésus qui, en se séparant de vous, s'est élevé dans le Ciel, viendra de la même manière que vous l'y avez vu monter (Act. I, 11)*. Mais il paroît singulier que les Apôtres débutent par ce dogme, lorsqu'ils annoncent Jésus-Christ aux Gentils. *C'est lui qui a été établi de Dieu pour être le Juge des vivans & des morts (Act. X, 42)*, dit S.t Pierre au Centenier Corneille; S.t Paul prêchant dans l'Aréopage, dit aux Athéniens : *Dieu a arrêté un jour où il doit juger le monde selon sa justice, par celui qu'il a destiné (Act. XVII, 31)*. N'y avoit-il rien, dira-t-on, de plus pressé à dire aux Gentils! Savoient-ils assez que Dieu dût juger les hommes à la fin des siècles, pour qu'ils fussent en peine de savoir par le ministère de qui il les jugeroit! Combien de vérités intermédiaires étoit-il nécessaire d'établir, pour préparer les Gentils à cette dernière! Mais on se trompe. Le jugement dernier étoit très-connu des Gentils : ils étoient fort occupés de ce Dieu vengeur qui devoit, après l'embrasement du monde actuel, juger les Génies & les hommes, punir les prévaricateurs, & récompenser les bons dans un monde nouveau. Il étoit donc essentiel, en leur annonçant Jésus-Christ, de leur dire que celui qui d'abord avoit paru sur la terre en toute humilité & *mansuétude*, pour sauver les hommes & les retirer de leurs erreurs, viendroit un jour dans l'éclat de sa majesté pour les juger, & que c'étoit-là ce Dieu qu'ils attendoient tous.

Cet accord de tous les peuples sur un point si important est admirable. Quelle est l'origine d'une persuasion si ferme & si générale, qui ne pouvoit être fondée ni sur l'expérience, ni sur le raisonnement! Comment s'est-elle répandue sans communication sur toute la face de la Terre! Si ce n'est qu'une vaine imagination, comment s'est-elle présentée à l'esprit de tous les hommes à la fois! & comment cette imagination se trouveroit-elle si conforme à la vérité! Il faut se boucher les yeux, pour ne pas voir ici l'enseignement d'un père commun qui a vu les deux mondes, & qui aura dénoncé si clairement à ses enfans le sort du second, que cette révélation n'a pu recevoir d'obscurcissement dans la suite de tant de siècles.

Ce qu'il y a de plus surprenant,

Il résulte de ces quatre preuves, qu'*Odin* ou *Teut*, dans la théologie Celtique, n'est ordinairement qu'un Dieu particulier, un chef de Génies, & non le Dieu souverain, auteur & source de tous les êtres. Disons maintenant quelque chose du Génie de la Terre que les Celtes lui donnoient pour femme.

Ils l'appeloient *Frigga*, ou *Frea*, ou *Freya*, ou *Goya*. Quelques nations Scythes la nommoient *Apia;* les Thraces, *Bendis;* les peuples de la basse Asie, *Ouphi*. Elle répond à l'*Isis* des Égyptiens, à l'*Astharté* des Phéniciens, à la *Rhéa* & à l'*Aphrodite* des Grecs, & à l'*Ops* des Latins. Tacite dit que dans le nord de la Germanie, on adoroit la déesse *Herthus*, c'est-à-dire *la Terre:* c'est évidemment notre déesse *Frigga* ou *Frea (m)*. Quoique la Terre fût son siége ordinaire, parce que la Terre paroît presque entièrement passive, son empire s'étendoit jusque dans la Lune qui ne paroît pas plus active que la Terre. Par cette Déesse, tous les peuples entendoient la force féminine qui, ainsi que la force masculine, est répandue

c'est que les Nations renfermoient dans la proscription générale les Dieux même qu'elles adoroient. Nulle exception pour les plus grands d'entre eux : Witslnow, Oromaze, Baal, Osiris, Jupiter, Odin doivent périr comme les autres. C'étoit avouer qu'on n'adoroit que les Génies révoltés contre le souverain Dieu de l'Univers, & qu'aucun d'eux n'étoit le Dieu médiateur qui devoit racheter le genre humain. Car il étoit visible que le Dieu vengeur viendroit un jour punir ceux qui n'auroient pas profité de sa première visite. Les peuples attendoient donc un autre Médiateur, tout autrement saint que tous ces faux Médiateurs dont ils se contentoient en attendant le véritable.

C'est cette attente qui a donné lieu à tant de fausses Prophéties. Car comment auroit-on pu s'imaginer qu'un Dieu pût quitter le séjour de la félicité, pour participer aux misères humaines, sinon en vertu d'une tradition constante, par laquelle on savoit que l'homme est dégradé & corrompu, & qu'il ne peut avoir d'accès auprès du Très-haut que par les mérites d'un Homme-Dieu! On a sans doute étrangement abusé de ce dogme : il a occasionné des méprises déplorables. Mais de quoi n'abuse-t-on pas! l'abus même suppose ce dont on abuse. Cependant ces dogmes, aussi anciens que le monde, contiennent en abrégé toute la révélation Chrétienne; & ces grandes vérités sont consignées non-seulement dans des livres qui méritent toute croyance & tout respect, mais encore dans les archives du monde entier.

(m) *Frea* ou *Frau*, en tudesque, signifie une *femme*. Ainsi la Déesse *Frea* ou *Frigga* étoit la *femme* ou la *Dame* par excellence.

dans

dans l'Univers, pour donner lieu à toutes les générations; & de ces deux principes, l'un étoit regardé comme un Génie mâle, & l'autre comme un Génie femelle. Chez les Celtes, comme chez les Phéniciens, les Égyptiens & les Grecs, ce Génie femelle étoit la Déesse de l'amour & de la volupté. Elle présidoit aux mariages & aux accouchemens: les amans l'invoquoient comme les maris. Les Payens en donnant aux Dieux, au premier d'entre eux comme aux subalternes, les passions des hommes, ne refusoient pas aux Déesses, & sur-tout à la mère commune des Dieux & des hommes, toutes les passions des femmes *(n)*.

Je ne dirai rien de *Thor,* le premier-né d'*Odin* & de *Frigga,* ni des douze Dieux & des douze Déesses subalternes que les Celtes imaginèrent pour soulager *Odin, Frigga* & *Thor* dans leurs pénibles fonctions. Ce détail mythologique m'écarteroit trop de mon but, & je renvoie aux deux auteurs qui me servent ici de guides. J'observerai seulement avec eux, que plus on remonte dans l'antiquité, & moins le catalogue des Dieux est chargé; c'étoit une suite de la simplicité des premiers temps: ce ne fut que dans la suite qu'on les multiplia; & les Grecs en portèrent le nombre à un point excessif. Ils avoient néanmoins la vanité de croire que les autres nations avoient adopté leurs Dieux. Mais leur embarras étoit extrême quand ils en venoient à l'application. Ils trouvoient dans *Odin* ou *Teut, Saturne, Jupiter, Mars, Neptune, Pluton,* & ne savoient auquel se déterminer, parce qu'en effet les Celtes réunissoient dans *Odin* toutes les fonctions que les Grecs partageoient entre

(n) « Le grand temple d'Upsal, » dit M. Mallet *(Introd. p. 80)*, étoit » particulièrement consacré aux trois » grandes Divinités, dont les statues » étoient caractérisées par un symbole » propre à chacune d'elles. *Odin* avoit » une épée à la main. *Thor,* à la gauche » d'*Odin,* avoit une couronne sur la » tête, un sceptre dans une main & » une massue dans l'autre. *Frigga,* à la gauche de *Thor,* étoit représentée » avec les deux sexes, & divers autres » attributs qui faisoient reconnoître la » Déesse de la volupté. On invoquoit » *Odin* comme le Dieu des combats » & de la victoire: *Thor,* comme le » Dieu des saisons, dispensateur de la » pluie, de la sécheresse & de la fertilité: *Frigga,* comme la Déesse des » plaisirs, de l'amour & du mariage. »

plusieurs divinités. Il en est de même de *Frigga*, qui correspond à *Rhéa*, *Ops* & *Cybèle*, à *Junon*, *Cerès*, *Proserpine*, *Diane*, *Vénus*; & de *Thor*, chargé seul des fonctions de *Vulcain*, d'*Apollon* & de *Mercure*.

Mais en quelque nombre que fussent les Dieux des Celtes; il est évident qu'on les prenoit, non pour des portions, mais pour les Génies gouverneurs de l'Univers. Si les Celtes avoient un profond respect pour le Ciel, pour la Terre, pour le Soleil & les Étoiles, c'est qu'ils regardoient ces parties de la Nature comme le séjour & le trône de leurs Dieux. *Odin*, *Frigga*, *Thor* & les autres divinités inférieures, sont des Génies mobiles, qui, sans être immuablement attachés à certains districts, en sortent quand ils le jugent à propos, & se transportent par-tout où leur présence est utile & nécessaire. Ils s'assemblent & confèrent entre eux sur le bien général dont ils sont tous chargés par indivis: ils agissent d'ailleurs comme des hommes; ils raisonnent comme eux, & sont agités des mêmes passions.

Des Génies de cette nature étant très-propres aux *Théophanies*, il seroit surprenant que les Celtes fussent les seuls que les Dieux n'eussent pas visités sous une forme humaine. Voyons s'ils ont en effet tiré cette conséquence. Je ne m'arrêterai pas à chercher dans leur mythologie quelques Théophanies obscures qu'on pourroit me contester; je vais tout d'un coup à la principale, c'est-à-dire à celle d'*Odin*, qui bien constatée, nous en découvrira plusieurs autres.

Voy. Introduct. pag. 36 & suiv.

Vers l'an 70 avant l'ère Chrétienne, on vit arriver dans le nord de l'Europe, un aventurier qui, sous le nom d'*Odin*, se fit reconnoître, de gré ou de force, Roi & Dieu, dans toute la Scandinavie & dans plusieurs grandes provinces de la Germanie. Il venoit, à ce que l'on croit, du pays des Ases situé entre le Pont-Euxin & la mer Caspienne. Mithridate fuyant les Romains, s'étoit retiré en cette contrée, dans l'espérance d'y rétablir ses affaires. Il n'en eut pas le temps. La prompte arrivée des Romains déconcerta toutes ses mesures; & ceux des Scythes qui ne voulurent pas se soumettre au vainqueur, furent obligés de se retirer dans des régions

plus éloignées. *Odin* fut de ce nombre, & tourna vers la Russie *(o)*.

Son véritable nom étoit *Sigge* fils de *Fridulphe;* mais peut-être étoit-il déjà connu dans sa patrie sous le nom d'*Odin*, dont il étoit le Prêtre. Il étoit assez ordinaire parmi les nations barbares, que le Prêtre prît le nom du Dieu qu'il servoit, ou plutôt qu'on le lui donnât, sur-tout lorsqu'avec un extérieur imposant il savoit contrefaire l'homme inspiré : on lui portoit autant de respect qu'au Dieu même, parce qu'on pensoit que le Dieu habitoit en lui. La suite fera voir que *Frigge* possédoit ce talent dans un degré supérieur.

Il faisoit ses fonctions dans la ville d'*Asgard (p)*, ville devenue célèbre dans les chroniques Islandoises, & qui dans la langue Scytique signifie le *séjour des Dieux:* car dans cette langue, *As* signifie *Seigneur* ou *Dieu (q);* & les *Ases* portoient peut-être ce nom, parce qu'ils prétendoient descendre de *As* ou du dieu *Odin*, comme les *Teutons* du dieu *Teut.*

Quoi qu'il en soit, *Frigge* accompagné d'une nombreuse famille, & suivi d'une petite armée de ses compatriotes, s'empara d'abord d'un canton de la Russie où il établit un de ses fils pour Roi. De-là passant en Saxe, il fit en peu de temps la conquête de toute la Germanie septentrionale, qu'il partagea de même entre deux de ses enfans. Ensuite il entra dans

---

(o) Eccard, dans son Traité *de origine Germanorum*, prétend, au rapport de M. Mallet *(Edda, p. 4)*, qu'Odin ne venoit point de la Scythie Asiatique, mais de la Vandalie, aujourd'hui la Poméranie. Je ne sais pas sur quelle raison ce Savant appuie son opinion; mais elle est contraire à la tradition conservée dans les anciennes chroniques Islandoises. Au reste, cela m'est assez égal pour le but que je me propose.

(p) Cette ville étoit située entre la mer Noire & la mer Caspienne, dans le pays qu'on nomme aujourd'hui la Géorgie. Strabon *(lib. 11)*, place dans le même pays une ville d'*As-bourg*. Il y a grande apparence que la ville d'*Asoph* tire son nom de la même origine: car *As-gard*, *As-bourg* & *As-hof* signifient *ville* ou *demeure de Dieu* ou *des Dieux*. Pline *(lib. VI, cap. 17)*, parle des *Aséens*, peuples des environs du mont Taurus. Ptolémée les appelle *Asiotes;* & Étienne de Byzance, *Aspurgiens.*

(q) *Atis*, Dieu de la Phrygie, paroît un composé de deux noms, *As* & *Tis*, Seigneur-Dieu.

la Scandinavie par le pays des Cimbres, & s'empara de cette vaſte contrée ſans y trouver preſque aucune réſiſtance *(r)*.

Frigge étoit terrible dans les combats : ſa valeur perſonnelle & ſon habileté dans l'art militaire, triomphoient aiſément des foibles efforts qu'on oſoit lui oppoſer. Sa préſence glaçoit d'effroi ſes ennemis, parce qu'on le croyoit Magicien. On diſoit qu'il enchantoit les combattans & leurs armes ; & ſes ſuccès dûs à cette croyance, la confirmoient encore : mais bientôt on le crut Dieu ſur ſa parole. *Frigge* en effet publioit par-tout qu'il n'étoit point un homme comme les autres ; qu'il étoit le grand dieu *Odin*, qui touché des misères des peuples ſeptentrionaux, avoit quitté ſon palais d'*Aſgard*, pour venir avec les Dieux ſes enfans, repandre ſes bienfaits ſur des hommes vertueux qui l'honoroient ſans le connoître. Un Prince nommé *Gylſe*, qui régnoit en Suède, frappé du merveilleux qui éclatoit dans cet étranger, mit ſa couronne à ſes pieds, & l'adora comme une Divinité deſcendue du ciel. Yngue, un des fils d'Odin, monta ſur le trône de Gylſe ; & l'on prétend que les anciens rois de Suède en ſont deſcendus. Odin, content de conſerver une autorité générale dans ſon vaſte empire, régna plutôt en Légiſlateur qu'en Conquérant. Ce n'étoit point un tyran farouche qui ſe plût à répandre le ſang. C'étoit à deſſein qu'il ne ſe rendoit guère acceſſible à ſes nouveaux ſujets ; il ne cherchoit qu'à perpétuer dans leur eſprit les ſentimens d'admiration dont ſa vue ſeule les frappoit. On n'approchoit de lui qu'avec cette frayeur reſpectueuſe que l'on doit à un Dieu grand & terrible, mais bienfaiſant. Il exigeoit tous les honneurs divins, & les faiſoit rendre à ſa femme, à qui il avoit fait prendre le nom de *Frigga*.

Ce Prince profita de la pente que ces peuples à demi-ſauvages avoient à la ſuperſtition, pour les tromper plus ſûrement. On étoit perſuadé qu'il pouvoit parcourir le monde en un

---

(r) Cela n'eſt pas ſurprenant. La grande émigration des *Cimbres* & des *Teutons*, arrivée peu de temps auparavant, avoit dépeuplé cette contrée. On place cet évènement ſous l'an 111 avant J. C.

clin-d'œil, diſpoſer de l'air & des tempêtes, ſe transformer en toutes ſortes de figures, prédire l'avenir, ôter à ſes ennemis la force & la ſanté, découvrir les tréſors cachés.

Un port auguſte & majeſtueux, ſoutenu de l'éloquence, lui donnoit un aſcendant irréſiſtible dans les aſſemblées. Il avoit le talent de la poëſie & de la muſique; & les Scandinaves paſſionnés pour ces deux arts, lui attribuent toutes les merveilles que les Grecs racontoient d'Orphée. Ses ſujets lui dûrent les Lettres qu'ils ne connoiſſoient point. Il leur donna l'écriture *runique;* & pour la leur rendre plus reſpectable, il leur fit croire que c'étoit l'écriture des Génies, & le vrai moyen d'entretenir commerce avec eux.

Commandant à des peuples robuſtes, qui ne connoiſſoient point les délices de la vie, il tourna toutes leurs penſées du côté des armes, & leur enſeigna que la valeur étoit la vertu ſuprême; qu'une vie heureuſe dans le ſéjour des Dieux, étoit réſervée à ceux qui mouroient dans les combats, au lieu que les lâches, & ceux qui ſe laiſſoient conſumer par la maladie & par la vieilleſſe, ne devoient attendre après la mort, que des priſons ténébreuſes. Toute la nation Celtique étoit intimément perſuadée de l'immortalité de l'ame. Ce dogme de la religion primitive n'avoit encore reçu aucune altération parmi des hommes que les délices n'avoient pas amollis. Ce ſentiment, qu'*Odin* fortifia dans le cœur des Celtes, étoit la ſource de leur intrépidité, & les faiſoit courir avec joie au-devant d'une mort glorieuſe :

> . . . . *inde ruendi*
> *In ferrum mens prona viris, animæque capaces*
> *Mortis, & ignavum rediture parcere vitæ.*

Lucanus, l. I, v. 763.

La vue d'une mort prochaine ne put déterminer *Odin* à dépoſer le maſque. Se ſentant défaillir, il raſſembla ſa famille & ſes compagnons de fortune, ſe fit en leur préſence neuf bleſſures avec ſon épée; leur déclara que le temps de ſa viſite étant terminé, il ne leur laiſſeroit que ſa dépouille mortelle; qu'il alloit retourner en Scythie, pour y reprendre ſon ancienne

place avec les autres Dieux, & pour préparer un festin éternel à ceux qui mourroient les armes à la main.

Telle fut la fin d'un des plus fameux séducteurs. On le voit marcher sur les traces de ceux qui l'avoient précédé dans cette malheureuse carrière. Il ne prétend point devenir Dieu après sa mort: il ne dit point que les Génies célestes, pour récompenser ses vertus & ses travaux, l'associeront à leur puissance & à leur félicité; mais il assure qu'avant que de naître, il étoit le grand dieu *Odin*, ce Roi du Ciel que toutes les nations Celtiques adoroient; que poussé de commisération pour les hommes, il avoit daigné les visiter, en se revêtant d'un corps mortel; que cette enveloppe grossière ne diminuoit rien de sa dignité; & que visible ou invisible, on lui devoit les mêmes honneurs; que sa mort enfin, sans altérer son existence, ne faisoit que le soustraire à la vue des hommes, & qu'il resteroit tel qu'il avoit toujours été. Le caractère & les prétentions d'*Odin* ne sont pas équivoques; & cet exemple connu nous doit faire juger du caractère & des prétentions de cette foule d'imposteurs qui se sont fait adorer sous le nom des anciens Dieux qu'on adoroit avant eux. Ils n'étoient donc pas, dans l'opinion des peuples, des hommes *divinisés*, comme le soutient Évhémère, mais des Dieux *humanisés*, s'il m'est permis de parler ainsi. En un mot, les peuples croyoient voir une *Théophanie*, & ne prétendoient point faire une *Apothéose*.

Il seroit difficile qu'*Odin* eût si parfaitement réussi dans le rôle qu'il entreprit de jouer, si la doctrine des *Théophanies* eût été inconnue jusqu'alors parmi les Celtes. Quelque grossier que soit un peuple, il ne croira jamais sur sa parole, un homme qui s'avisera de s'annoncer pour un Dieu, s'il n'a pas quelque notion au moins de la possibilité de ces manifestations divines. Les Scandinaves, issus de la Scythie orientale, croyoient que c'étoit le séjour des Dieux, & qu'ils y conversoient familièrement avec les hommes. Imbus de ce préjugé, il n'est pas surprenant que le Prêtre d'*Odin* venant de ce pays, Prêtre distingué par ses qualités & son enthousiasme, ait été pris pour le Dieu lui-même.

Il eſt donc très-vraiſemblable qu'*Odin* a eu des précurſeurs dans les nations Celtiques. Le plus fameux de tous eſt *Zamolxis,* ſur lequel les Grecs ont débité beaucoup de fables. C'étoit un Prêtre du pays des Gètes, légiſlateur de ſa Nation, dont la réputation étoit venue juſqu'en Grèce; & comme les Grecs avoient la vanité de penſer qu'on ne pouvoit puiſer la ſageſſe que chez eux, ils prétendoient que *Zamolxis* avoit été diſciple de Pythagore, quoique, de l'aveu d'Hérodote, il fût plus ancien que ce Philoſophe.

Lib. IV.

Mais en même temps *Zamolxis* étoit le Dieu des Gètes, ce qui ne ſe peut guère concevoir qu'en ſuppoſant, avec M. Pelloutier, que *Zamolxis* étoit un des noms du Dieu du Ciel, & qu'on donnoit ce nom au Prêtre qui préſidoit à ſon culte. Or parmi tous ces *Zamolxis*, il put s'en trouver un ſupérieur à tous les autres, qui, ſous le nom du Dieu avec lequel il s'identifioit, fit recevoir des loix; & c'eſt ce *Zamolxis* dont la ſageſſe étoit célèbre, même parmi les Grecs.

Cette conjecture de M. Pelloutier eſt puiſſamment confirmée par le paſſage de Strabon dont il s'appuie. *Zamolxis,* dit cet ancien Géographe, *fut d'abord créé Prêtre du grand Dieu des Gètes, & enſuite en porta le nom* (ſans doute lorſqu'on crut que le Dieu habitoit en lui); *& depuis le temps de Zamolxis,* ajoute Strabon, *il s'eſt toujours trouvé quelque Pontife qui ſe diſant animé de l'eſprit du Dieu, & ſervant de conſeil au Roi, étoit honoré par les Gètes du nom même de la Divinité.*

Lib. IV.

Hérodote paroît douter ſi cet ancien *Zamolxis* étoit *un homme ou quelque Dieu du pays des Gètes.* S'il y avoit fait plus d'attention, il auroit conclu que *Zamolxis* étoit l'un & l'autre à la fois. En effet, l'hiſtorien convient que les Gètes *ſe croyant immortels, ſe perſuadoient qu'en mourant ils alloient trouver* ZAMOLXIS. Il ajoute que *dans les repas qu'il donnoit fréquemment aux principaux de la Nation, il les aſſuroit que ni lui, ni eux, ni leurs deſcendans ne mourroient point, mais qu'ils iroient dans un endroit où ils vivroient éternellement dans la jouiſſance de toutes ſortes de biens.* On dit que pour confirmer cette promeſſe, il s'enferma dans un lieu ſouterrain qu'il avoit fait préparer;

Herodot. ibid.

Ibid.

qu'il y resta pendant trois ans comme dans un tombeau; qu'il fut pleuré comme mort par les Gètes, & que la quatrième année, après s'être montré en public, il disparut.

On reconnoît ici le caractère du Dieu des Celtes. Il ne recommande que le mépris de la vie, & le bonheur de mourir les armes à la main; & les braves affrontent la mort, dans l'assurance d'être reçus avec honneur dans le *Valhala* par *Zamolxis* ou par *Odin*, & d'y gouter tous les plaisirs de la bonne chère. Ces deux personnages sont calqués sur le même modèle, quoiqu'ils aient vécu dans des pays & des temps fort éloignés.

Si nous étions plus instruits de l'histoire des Celtes, nous pourrions découvrir dans leurs Annales des apparitions de Dieux auxquels on ajoutoit foi. Un trait échappé nous apprend quelles étoient sur ce point les dispositions & la facilité des peuples. Pendant la guerre de Vitellius contre Othon, lorsque les Gaules s'ébranloient pour secouer le joug des Romains, un certain Maricus, de la tribu des Boïens, osa s'ériger en libérateur de sa patrie & en Dieu vengeur: *Assertor Galliarum & Deus (nomen id sibi indiderat).* Suivi d'une armée de huit mille hommes, il entraînoit déjà dans son parti les extrémités du pays des Éduéens, lorsque cette cité prévoyant les conséquences, envoya au plus vîte contre lui une troupe de leur milice, à laquelle Vitellius joignit quelques cohortes. Cette petite armée dissipa sans peine ce ramas de fanatiques, *fanaticam multitudinem disjecit.* Maricus fut pris, & peu après exposé aux bêtes dans le cirque. Mais, chose étonnante! les bêtes ne lui firent aucun mal, & le peuple stupide étoit près de crier miracle *(stolidum vulgus inviolabilem credebat).* Vitellius, en faisant tuer l'imposteur, mit fin au charme prétendu. Je ne doute point que Maricus ne fût un Prêtre du Dieu *Teut*, un Druïde accrédité. S'il eût réussi dans son entreprise, les Gaulois, en le proclamant Roi, l'auroient reconnu pour un second *Odin*, pour le successeur du héros dont la mémoire étoit encore vivante parmi les nations Celtiques.

Tacit. Hist. l. II, n.° 61.

Mais si les Celtes déféroient tant de prérogatives aux Prêtres,

Prêtres, ils en accordoient de plus grandes encore aux Prêtresses, qu'ils consultoient & qu'ils écoutoient comme des oracles. En général les femmes étant plus susceptibles d'enthousiasme que les hommes, on les croyoit plus propres à être animées & mues par l'esprit divin. On a donc tout sujet de penser que les plus distinguées de ces Prophétesses prétendues étoient regardées comme des manifestations de la grande Déesse *Frigga*, ou de quelques-unes des Déesses inférieures.

On nous parle d'une Prêtresse *Vola*, très-fameuse chez les Scandinaves, auteur du poëme de la *Voluspa*, qui subsiste encore, & dont la nouvelle *Edda* n'est guère que le commentaire. Mais on ne sait en quel temps placer cette Sibylle. *Velleda* nous est plus connue. Elle parut lors de la révolte de *Civilis*, lorsque Galba, Othon, Vitellius & Vespasien se disputoient l'Empire; & contribua plus que qui que ce soit à faire soulever la Germanie contre les Romains. Elle avoit dans ce pays une autorité presque souveraine. *Ea Virgo*, dit Tacite, *nationis Bructeræ late imperitabat, vetere apud Germanos more quo plerasque fœminarum fatidicas, & augente superstitione arbitrentur Deas. Tuncque Velledæ autoritas adolevit; nam prosperas Germanis res & excidium legionum prædixerat.* Une simple possession momentanée ne transformoit pas en Divinité un Prêtre & une Prêtresse, quoiqu'on crût que, dans ces momens d'enthousiasme, le Dieu parloit par leur bouche. Calchas, dans Homère, & la Prêtresse de Delphes n'étoient que des *Fatidiques*, pour me servir de l'expression de Tacite. *Velleda* ambitionnoit un plus haut rang: elle assuroit qu'une des Déesses de la Nation s'étoit manifestée en sa personne, & on la crut. C'étoit elle qui décidoit de tout : Civilis n'étoit que son Lieutenant. *Legati ad Civilem & Velledam missi*, dit encore Tacite, *cuncta ex voluntate Agrippinensium perpetravere. Sed coram adire, alloquique Velledam negatum. Arcebantur aspectu quo venerationis plus inesset. Ipsa edita in turre: delectus e propinquis, consulta responsaque, ut internuncius numinis, portabat.*

Ann. IV, 60.

Ibid. 65.

Tacite, dans les mœurs des Germains, parle encore de *Velleda*, & toujours sur le même ton. *Vidimus sub divo Vespasiano*

N.° 8.

Velledam, diu apud plerosque Numinis loco habitam. Sed & olim Auriniam, & complures alias venerati sunt, non adulatione, nec tamquam facerent Deas. Ici Tacite oppose la fausseté des Romains à la franchise des peuples de Germanie. Les premiers, par pure adulation & sans en rien croire, divinisoient les Empereurs & les Impératrices : les Germains agissoient par persuasion. Les premiers *faisoient des Déesses :* ceux-ci avoient la simplicité d'en reconnoître.

La créance que l'on donnoit à ces imposteurs des deux sexes, acheva de dégrader & de corrompre ce qui restoit de vraie religion dans l'esprit des Celtes & des autres peuples qui furent la dupe de pareils charlatans. On avoit, il est vrai, déjà rélégué le Dieu suprême hors des bornes de l'Univers; on n'adoroit plus que les Génies préposés sous ses ordres au gouvernement du monde : mais au moins on avoit une grande idée de ces Génies; on leur supposoit des sentimens nobles & dignes du rang qu'ils occupoient; on osoit même les décorer de la puissance & des attributs du Dieu suprême. On leur supposoit un corps, il est vrai, parce qu'on avoit peine à concevoir une substance purement spirituelle; mais au moins c'étoit un corps subtil, tout céleste, tout aérien. Si l'on vint jusqu'à les partager en Dieux & en Déesses, on n'imaginoit pas qu'il y eût dans leur union rien d'impur & de honteux. Mais dès qu'une fois on se persuada que ces Génies se rendoient visibles sur la terre, revêtus d'un corps animal; dès qu'on les confondit avec tels hommes & telles femmes qu'on avoit sous les yeux, la Divinité fut absolument dégradée : car ces hommes & ces femmes, avec quelques qualités brillantes, étoient souvent des monstres de scélératesse & d'impudicité; & lors même que leur conduite sembloit plus décente, ils ne pouvoient tellement déguiser leurs passions & leurs foiblesses, que les gens un peu attentifs ne s'en aperçussent. On les voyoit agités, comme les autres hommes, par la colère, par le desir de la vengeance, par l'amour de la volupté. On pouvoit leur reprocher des mensonges, des fourberies, des injustices, des cruautés; & dès-lors quelle idée pouvoit-on se former des

Dieux? On conclut qu'ils étoient tels dans le Ciel qu'ils avoient paru ſur la terre. On pouvoit craindre de pareils Dieux, parce qu'étant plus puiſſans que les hommes, ils pouvoient leur faire beaucoup de mal: on pouvoit leur demander les grâces dont ils étoient les diſpenſateurs; mais pouvoit-on les eſtimer & les reſpecter? pouvoit-on penſer que les actions dont ils avoient montré l'exemple, puſſent leur déplaire & mériter leur indignation? *Odin*, dans le nord, n'avoit guère prêché d'autres vertus à ſes ſujets qu'une valeur brutale qui ne connoît aucun danger, & qui court à la mort avec joie: il ne leur promettoit d'autre bonheur après cette vie, que celui de continuer leurs combats ſans craindre d'y périr, & de paſſer le reſte du temps dans les feſtins *(ſ)*.

Auſſi *Odin* ne fut plus pour les Celtes le grand Dieu formateur de l'Univers, mais le Dieu du *Valhalla*, le Roi des héros tués à la guerre. Il eſt même au-deſſous du *Zeus* des Grecs & du *Jupiter* des Latins, & ne répond guère qu'à l'*Adès* des premiers, & au *Dis* ou *Pluton* des derniers *(t)*.

Comment *Odin* & les Dieux de ſa race, ainſi avilis, ne ſeroient-ils pas devenus un objet de mépris pour ceux d'entre les Celtes qui ſavoient un peu réfléchir? M. Mallet en a recueilli, dans les anciennes Chroniques, des traits remarquables: je copie les plus ſinguliers.

Un brave nommé Biarcon s'écrie, dans ſon ardeur guerrière: *Où eſt donc à préſent celui qu'on nomme* Odin, *ce guerrier ſi bien armé, qui n'a qu'un œil pour ſe conduire! Ah, ſi je pouvois le voir, cet époux de Frigga ſi redouté! C'eſt en vain qu'il eſt couvert d'un bouclier reſplendiſſant: en vain il eſt monté ſur un grand cheval: il ne ſortiroit pas ſans quelque bleſſure de ſa maiſon de Lethra. Il eſt permis d'attaquer & de combattre un Dieu guerrier.* Ne

Introd. p. 135.

(ſ) Odin préſidoit à ces feſtins; & la ſeule prérogative qu'on lui donne, c'eſt qu'il ne ſe nourriſſoit que de vin, pendant que les Héros étoient réduits au ſanglier & à l'hydromel.

(t) Dis, qui chez les Latins étoit le Dieu des Enfers, pourroit bien n'être qu'une manière de prononcer le *Tis*, Dieu des Celtes, le même qu'*Odin*. Leur mot *Deus*, ainſi que le *Theos* des Grecs, pourroit bien auſſi venir de la même ſource.

croit-on pas entendre les rodomontades des héros d'Homère qui défioient les Dieux au combat? Ils faiſoient plus : ils les attaquoient, les bleſſoient, & les obligeoient à ſe retirer honteuſement; & ſur ce point les braves de Scandinavie ne leur étoient point inférieurs. Un prince Danois, nommé *Hother*, réſiſta, dit-on, aux forces réunies d'*Odin* & de *Thor*, ſuivis de pluſieurs eſcadrons de Dieux. *La victoire ſeroit pourtant reſtée aux Dieux ſi Hother n'eût rompu pluſieurs fois leurs rangs, en leur oppoſant tout ce que les forces humaines ont de redoutable. Il rendit inutile la maſſue de* Thor, *en la coupant par le manche. Abattus par ce coup imprévu, les Dieux furent forcés de prendre la fuite.* Mars & Vénus bleſſés par Diomède ne nous offrent rien de plus merveilleux.

Introd. p. 139.

Rolf, roi de Danemarck, invité à ſacrifier à *Odin*, répondit qu'il mépriſoit ce mauvais Génie, & que jamais il ne le redouteroit.

Ibid. p. 96, 97.

Je veux bien que tu ſaches, diſoit un brave à ſon ami, *que je ne crois ni aux Idoles, ni aux eſprits. J'ai voyagé en pluſieurs lieux : j'ai rencontré des Géans : jamais ils ne m'ont vaincu. Je ne crois qu'à ma force & à mon courage.*

Sous le règne d'Olaüs Frygueſon, un homme fut condamné à l'exil pour avoir chanté dans la place publique des vers dont le ſens étoit : *Je ne veux point outrager les Dieux ; mais la Déeſſe Freya ne m'inſpire guère de reſpect : elle & Odin ſont des Divinités chimériques.* Le mépris pour les Dieux conduiſoit naturellement à l'Athéiſme ceux qui, trop éclairés pour ne pas ſentir l'abſurdité des Divinités populaires, n'avoient pas aſſez de lumières pour s'élever juſqu'au ſuprême Auteur de toutes choſes. Et voilà le piége où ſont tombés ceux des Grecs qui les premiers ont enſeigné l'Athéiſme par ſyſtème, après que des particuliers l'eurent embraſſé par libertinage. Mais les ſectes les plus anciennes & les plus renommées ne donnèrent pas dans cet excès. Pleins de mépris pour les Dieux du peuple, ſans oſer le dire ouvertement, ils tâchèrent de ſe frayer une route vers la vraie ſageſſe, & de ſe former des idées dignes du ſouverain Être. Avec quel ſuccès? ce n'eſt pas ici le lieu

de l'examiner. Mais je ne sais si les plus habiles, avec leurs méditations & la sagacité de leur génie, furent aussi loin sur ce point important que quelques-uns de nos anciens Scandinaves, qui n'avoient d'autre secours qu'un bon sens brut & sans étude.

Je supplie & je conjure celui qui a fait le Soleil, de rendre ton entreprise heureuse, disoit un nommé *Giest* à son neveu qui s'embarquoit pour le Groenland.

Introd. p. 97. 95.

Un guerrier célèbre nommé *Thorstein* disoit, en parlant de son père : *Il recevra sa récompense de celui qui a fait le Ciel & l'Univers, quel qu'il puisse être.* Une autre fois ayant fait un vœu au Dieu qui a fait le Soleil, il ajouta que *sa puissance devoit être extrême pour avoir produit un tel ouvrage.* On remarque que toute la famille de ce guerrier faisoit profession de ne croire qu'au suprême Auteur du Soleil.

Torchill, Juge suprême d'Islande, & respecté de tous ses compatriotes, se voyant près de sa fin, se fit étendre le visage tourné vers le Soleil ; & après être resté quelques momens dans une espèce d'extase, il mourut en recommandant son ame à celui qui avoit créé le Soleil & les Étoiles.

Harald aux beaux cheveux, roi de Norwège, étant encore jeune, osa dire dans une assemblée générale : *Je jure & proteste que je n'offrirai jamais de sacrifice à aucun de ces Dieux que le peuple adore, mais à celui-là seul qui a construit ce monde & tout ce qu'il renferme.*

Ces beaux sentimens méritent d'être conservés, parce qu'ils nous montrent que l'idée du vrai Dieu est tellement empreinte dans l'esprit & dans le cœur de tous les hommes, que rien n'est capable de l'effacer entièrement. Elle peut bien être obscurcie par l'ignorance, les superstitions, les faux systèmes, les passions; mais elle subsiste toujours dans le fond de l'ame, & perce quelquefois l'enveloppe qui la couvre avec la rapidité & le brillant d'un éclair. C'est dans ces traits échappés que Tertullien reconnoissoit *le témoignage d'une ame naturellement Chrétienne.*

PREMIER MÉMOIRE SUR LA MARINE DES ANCIENS.

Par M. LE ROY.

INTRODUCTION.

23 Février 1770.

LE ſpectacle le plus digne peut-être de fixer l'attention de l'homme de Lettres qui s'occupe à remonter juſqu'aux principes des Arts, eſt un Vaiſſeau déployant ſes voiles & ſe frayant une route ſur la vaſte étendue des mers. Quelle a été l'origine d'une machine ſi compliquée & ſi merveilleuſe? quels furent les premiers navires dont on fit uſage? quand, pour les mouvoir, l'homme eſſaya-t-il de ſe ſervir de ſes forces ou de celles des vents? dans quels ſiècles enfin a-t-on fait & perfectionné ce nombre immenſe de découvertes qui compoſent aujourd'hui la ſcience de la Marine? c'eſt, j'oſe le dire, ce qu'on ne ſait encore que très-imparfaitement.

La partie de l'hiſtoire de cette Science, qui ſe rapporte à la Marine ancienne, & que nous nous propoſons d'éclaircir, eſt particulièrement couverte de ténèbres; cependant ſi elle nous étoit plus connue, quelle lumière ne répandroit-elle pas ſur beaucoup d'arts qui nous ont été tranſmis par les Anciens? Qui ſait même ſi elle ne contribueroit pas plus qu'on ne l'a penſé juſqu'ici, aux progrès de la Marine moderne?

L'invention de la poudre & de la bouſſole, la nouvelle route des grandes Indes, la découverte du nouveau Monde, celle des Longitudes à laquelle nous touchons, ſemblent à la vérité mettre un intervalle immenſe entre la marine ancienne & la marine moderne; mais ſouvenons-nous de ces vaiſſeaux dont les Anciens compoſoient en peu de mois, des flottes qui portoient tant de milliers d'hommes: croira-t-on que leur forme, ſi elle nous étoit mieux connue, n'influeroit en rien

ſur celle de quelques-uns de nos bâtimens? Si nous les couvrons de voiles, ſi nous tirons le plus grand parti du vent, cette force, nous ſommes obligés d'en convenir, manque quelquefois, & ſouvent elle eſt défavorable : la force motrice des hommes au contraire eſt toujours ſubſiſtante ; devons-nous ne l'employer preſque jamais qu'à diriger la marche du navire? doit-elle être inutile pour le mouvoir, & dans le vaiſſeau du négociant qui avec un petit nombre de matelots affronte les tempêtes de l'Océan, & dans celui qui chargé de troupes fait ſur des mers plus calmes d'aſſez courts trajets?

Les Grecs, au temps de la guerre du Péloponèſe, avoient, comme je le ferai voir, des trirèmes qui ne portoient pas plus de deux cents hommes: elles ne tiroient pas quatre pieds d'eau; elles étoient ſi légères qu'on les faiſoit paſſer par-deſſus des iſthmes : la célérité de leur courſe à la rame ſurpaſſoit tellement celle de nos galères, qu'elles faiſoient quelquefois cinquante lieues par jour; & elles l'emportoient par cette propriété, au rapport de Zozime, ſur tous les autres navires des Anciens, qui n'avoient pas, comme elles, pluſieurs rangs de rames. Or, je le demande, la connoiſſance de pareils navires ſeroit-elle entièrement inutile à ces nations plus nombreuſes qu'exercées dans la marine, à qui la force motrice des hommes ne manquera jamais; mais qui, faute d'un aſſez grand nombre de matelots habiles, ne peuvent pas toujours faire uſage de celle du vent?

C'eſt ſans doute pour ne s'être pas aſſez appliqués à reconnoître dans l'hiſtoire ces propriétés des navires anciens, que quelques Écrivains célèbres ont avancé que ſi nous parvenions à en retrouver la forme, ils ne ſeroient pour nous qu'un objet de curioſité. En précipitant ainſi leur jugement, non-ſeulement ils ſe ſont privés des lumières qu'un examen plus profond des auteurs anciens leur auroit pu fournir ſur cette matière, mais ils ont encore éloigné de s'y appliquer, tous les Savans qui dans leurs travaux ont pour unique but l'utilité.

D'autres Écrivains, entraînés par ce penchant qui trop ſouvent nous porte à ne juger de ce qui eſt poſſible, que par

la facilité ou la peine que nous avons à le concevoir, ont jeté des doutes sur ce que les Anciens affirment de leur marine. Ils prétendent que les lumieres de la raison ne nous permettent pas de croire ce qu'ils en ont écrit. Que de choses cependant racontées par eux, nous avons regardées comme fabuleuses, & dont quelques génies également heureux & hardis ont montré la réalité! Leurs différentes manières de peindre retrouvées par M. le comte de Caylus, & le miroir d'Archimède exécuté par M. de Buffon, en sont des exemples bien frappans.

Ceux des Auteurs modernes qui ont traité de la marine ancienne, & qui en ont eu des idées plus justes, peuvent être divisés en deux classes. Les uns très-versés dans les Lettres, n'ont pas mis dans leurs ouvrages cette clarté lumineuse qu'auroit pu leur fournir la théorie de la marine moderne; d'autres, plus Géomètres que Lettrés, n'ont pas assez consulté les Écrits originaux des Anciens.

Telle est la cause du peu de vraisemblance qu'on remarque en général dans les systèmes qui ont été proposés sur l'arrangement des rameurs dans les trirèmes, par des hommes d'ailleurs assez éclairés. Comme ils manquoient de quelques-unes des connoissances nécessaires pour résoudre ce fameux Problème, & qu'ils ne s'appliquoient pas assez à examiner l'état de la Marine sous différentes époques, ils ont essayé de rapprocher des passages de quelques Écrivains de l'antiquité, qui ne devoient pas être comparés, & ils les ont souvent interprétés d'une manière très-opposée au véritable sens qu'ils présentent.

Je ne parlerai point ici de leurs différentes opinions; j'aurai occasion de les examiner ailleurs. Je me contenterai de dire qu'elles sont si variées qu'il est difficile d'en avoir sur cet objet de vraisemblables dont on ne trouve quelques traces dans leurs Écrits; mais on sait qu'il y a bien loin d'une vérité à peine entrevue, & confondue dans la foule des conjectures hasardées, à une vérité développée & mise dans tout son jour.

En travaillant sur une matiere traitée depuis si long temps, sans qu'on soit encore parvenu à l'éclaircir, j'ai cru devoir, autant qu'il me seroit possible, me défendre de l'influence

que

que l'opinion des Écrivains qui ont mérité l'estime du public, a presque nécessairement sur nous; & c'est dans cette disposition que j'ai consulté & que j'ai lû d'abord les Auteurs anciens, sans m'occuper de toutes les explications & des commentaires qu'on y a joints.

J'ai essayé aussi de ranger dans différentes classes le nombre assez considérable de matériaux que mes recherches m'ont donné occasion de recueillir. L'Histoire, ainsi que la Nature, nous offre souvent un amas de faits isolés & stériles : elle nous en présente aussi quelquefois de plus précieux, mais en petit nombre, d'où sort, comme d'une source féconde, un grand nombre de vérités : ce sont ceux-là que je me suis particulièrement appliqué à approfondir & à discuter; le temps que j'ai employé à voyager dans les mers du Levant, sur des bâtimens à rames de toute espèce, & d'autres circonstances particulières m'ayant mis d'ailleurs à portée d'acquérir sur cette matière, des connoissances assez variées par leur nature.

Le but principal que je me suis proposé dans mes recherches sur la Marine ancienne, étant d'observer, autant qu'il m'a été possible, les degrés insensibles par lesquels les hommes ont passé des idées les plus simples qu'ils ont eues sur les corps flottans, à la composition des plus grands navires, on voit que je n'ai dû entrer dans aucun détail sur le vaisseau que Noé construisit d'après le plan que Dieu lui en avoit tracé, parce que loin de tenir à l'origine de la Marine, il en étoit au contraire, à quelques égards, le chef-d'œuvre, & que les hommes en conservèrent si peu d'idée, que long-temps après, ainsi que l'affirme toute l'Antiquité, ils n'exécutèrent que des radeaux.

PREMIER MÉMOIRE.

De la Marine des Phéniciens & des Égyptiens.

LES tentatives heureuses faites par différens peuples, & qui ont donné naissance à la Navigation, sont, comme on le sait, assez variées; mais celles qui paroissent avoir conduit les

Anciens, de la manière la plus immédiate, à la construction de leurs vaisseaux, & qui sont particulièrement l'objet de mes recherches, semblent être incontestablement dûes aux Phéniciens.

Des ouragans (dit Sanchoniaton) *ayant fondu tout-à-coup sur les arbres de la forêt de Tyr, ils prirent feu, & la flamme dévora la forêt.* Ῥαγδαίων δὲ γενομένων ὄμβρων καὶ πνευμάτων, παρατριβέντα τὰ ἐν τῇ Τύρῳ δένδρα, πῦρ ἀνάψαι, καὶ τὴν αὐτόθι ὕλην καταφλέξαι.

Ce que Sanchoniaton raconte de l'évènement si effrayant pour les premiers hommes, qui fut l'époque de l'origine des Arts, nous paroît d'autant plus vraisemblable que son récit est confirmé par un Auteur célèbre de l'Antiquité, qui s'étoit appliqué à remonter jusqu'aux premières idées que les hommes en avoient eues. Vitruve en place aussi la naissance, comme l'auteur Phénicien, à l'incendie d'une forêt, dont les arbres prirent feu par le frottement de leurs branches violemment agitées par une tempête *(a)*. Sanchoniaton continuant son récit, ajoute : *Ousous ayant pris un tronc d'arbre & l'ayant ébranché, il osa le premier aller en mer.* Δένδρου δὲ λαβόμενον τὸν Οὔσωον καὶ ἀποκλαδεύσαντα, πρῶτον τολμῆσαι εἰς θάλασσαν ἐμβῆναι. Ce passage qui nous donne l'idée la plus simple de l'origine de la Marine, n'a pas échappé à un Auteur connu par ses recherches profondes sur l'Antiquité: mais il y ajoute une circonstance qui n'est pas dans le texte; il dit que l'arbre étoit à *demi-brûlé,* & il en conclut que c'étoit sur des corps creux que les hommes navigèrent d'abord. J'ai conçu sur l'origine de la Marine des idées très-différentes. En observant avec attention la marche lente & successive des hommes dans leurs découvertes, j'ai cru reconnoître que moins ils avoient de capacité, & plus ils prodiguoient la matière dans leurs ouvrages. Je pense donc que les corps sur lesquels les premiers

Orig. des Loix.

(a) Homines veteri more, ut feræ, in sylvis, & speluncis, & nemoribus nascebantur, ciboque agresti vescendo, vitam exigebant. Interea quodam in loco ab tempestatibus, & ventis densæ crebritatibus arbores agitatæ, & inter se terentes ramos, ignem excitaverunt. Vitr. lib. II, cap. I.

navigateurs hasardèrent d'aller en mer, étoient pleins, & d'un bois dont la pesanteur spécifique étoit bien moins considérable que celle de l'eau. Telle est, en effet, la nature du pin, du sapin & de l'aune, que les Anciens employoient dans leur marine. En prenant donc à la lettre le récit de Sanchoniaton, je pense qu'Ousous étoit placé sur l'arbre qu'il avoit ébranché, comme un matelot échappé du naufrage l'est sur un mât qu'il a saisi.

Cette tentative d'Ousous conduisoit naturellement à l'idée du radeau : aussi Chrysor l'imagina-t-il peu de temps après. Des arbres couchés les uns contre les autres en formoient vraisemblablement la base; ils devoient être retenus par d'autres arbres attachés dessus & en travers, & quelques perches peut-être en composoient tout le bordage. J'en ai représenté la face *(planche 1.ere fig. 1)*, & le profil *(fig. 2)*.

Si l'idée que je viens de donner du radeau de Chrysor suit bien immédiatement de la tentative d'Ousous, si elle dut se présenter naturellement à l'esprit des premiers hommes, si elle est conforme aux loix de la Mécanique, on doit la retrouver dans le radeau perfectionné des Phéniciens, ou dans celui des peuples qui tenoient d'eux leur marine. Ainsi nous pouvons, avec quelque vraisemblance, nous flatter d'en reconnoître la disposition dans le radeau d'Ulysse décrit par Homère, & on l'y reconnoît en effet de la manière la plus frappante. *Ulysse*, dit Homère, parlant du radeau qu'il construisit dans l'île de Calypso, *abattit vingt arbres en tout pour le former. Il dressa leur face à la règle & à l'équerre, & les rendit parfaitement lisses.... Il les perça tous avec des tarières, & les unit par des chevilles & par des liens.* Homère ajoute :

Hom. Odyss. l. V, v. 244.

Ἴκρια (b) δὲ στήσας, ἀραρὼν θαμέσι σταμίνεσσι (c),
ποίει ἀτὰρ μακρῇσιν ἐπηγκενίδεσσι (d) τελεύτα.

V. 252, 253.

(b) J'ai traduit ce mot par *les planches qui couvroient le radeau*, & non pas, comme Mme Dacier, par *celles qui formoient son bordage*, parce que c'est dans le sens dans lequel je l'ai pris qu'Homère l'emploie, lorsqu'il dit que les compagnons d'Ulysse, quand il partit de l'île des Phéaciens, lui

Ulysse posa les planches, & les attacha aux bois longs qu'il avoit mis d'espace en espace (en travers) *sur le radeau, & il l'acheva avec des ais fort longs* (qui en formoient le bordage). C'est ainsi que j'ai cru devoir rendre le sens de ces vers, que Mme Dacier explique d'une manière tout-à-fait différente *(e)*.

Si j'ai traduit, comme Suidas, le mot σταμίνεσσι... par *des bois longs*, si je l'ai pris dans le même sens que Mme Dacier, j'ai supposé ces bois situés tout différemment qu'elle ne l'imaginoit, & qu'on ne l'avoit pensé avant moi. Rangés, selon l'opinion de Mme Dacier, debout autour du radeau, ils n'auroient été d'aucune utilité pour assujettir les sapins équarris qui en formoient la base. Il semble aussi qu'il auroit été nécessaire qu'Ulysse eût posé sur la tête de ces soliveaux

---

dressèrent un lit ἐπ' ἰκριόφιν, *sur les planches du navire.* Or il falloit, pour que le lit d'Ulysse fût placé sur les ἴκρια, que ces planches formassent un plan uni & parallèle à l'horizon, & qu'elles couvrissent en tout ou en partie le navire: & ce lit n'auroit pu être placé sur les ἴκρια, si ces planches avoient formé le bordage, comme le suppose Mme Dacier.

(c) Σταμίνεσσι. Hésychius le définit ainsi: Παραστάται, καὶ τὰ ἐπὶ τῆς σχεδίας ὀρθὰ ξύλα, πρὸς ἃ αἱ σανίδες προσηλοῦνται. *Soutiens & bois droits sur un radeau auquel sont clouées les planches.*

Il semble que par ces mots, τὰ ἐπὶ τῆς σχεδίας, Hésychius détermine que les σταμῖνες étoient couchés sur le radeau, comme je l'ai conçu; car s'il avoit voulu dire, ainsi que l'a pensé Mme Dacier, qu'ils étoient autour du radeau, il auroit dit: τὰ περὶ τὴν σχεδίαν.

Le sens dans lequel je prends σταμῖνες, est encore confirmé par la définition qu'en donne Suidas. On y lit σταμίνεσι τῆς ὑπηρεσίας ξύλοις: *lignis* [illegible] (varangues) [illegible] *statumina secant.* Or les varangues étant engagées dans la quille du vaisseau, & en formant le fond ou le plat, elles s'étendoient en travers du vaisseau, & comme je suppose qu'étoient placés les σταμῖνες dans le radeau d'Ulysse.

(d) Ἐπηγκενίδεσσι. Suidas définit ἐπηγκενὶς μακρὰ σανίς, *longue planche;* & c'est la définition qu'en donnent tous les Lexicographes. Les premières planches dont Homère fait mention dans les deux vers que nous avons rapportés, étant celles qui couvroient le radeau, les secondes, les longues planches dont il parle, ne pouvoient couvrir que les côtés de ce radeau & former le bordage. Et, en effet, le côté du radeau étant souvent plongé dans la mer, il falloit que les planches qui le couvroient fussent longues & toutes d'une pièce, s'il étoit possible, afin d'empêcher l'eau de pénétrer dans la masse du radeau.

(e) Mme Dacier traduit ainsi ces vers: *Ulysse environna son radeau de planches, qu'il attacha à des soliveaux qu'il mit debout d'espace en espace; il le finit en le couvrant d'ais fort épais & bien joints.*

d'autres pièces de bois, ſemblables aux baux de nos navires, & dont Homère ne parle pas, afin de ſoutenir les ais qui couvroient le radeau ; & ces ais s'étendant ſur un vide immenſe & continu, y auroient formé un véritable pont; ce qui eſt contraire à ce que Thucydide affirme, qu'alors les navires n'en avoient point.

La ſituation que je donne à ces bois longs, à ces ſoliveaux, me paroît donc & plus conforme au texte d'Homère, & plus conforme aux loix de la mécanique; ces bois couchés en travers ſur le radeau, & rangés dans l'ordre naturel qu'on donne à des bois aſſemblés avec d'autres, auroient ſervi à lier fortement les ſapins équarris qui en formoient la baſe. Ils auroient encore offert à leurs extrémités & à leurs faces ſupérieures des points d'appui très-propres pour y fixer le bordage & les planches qui formoient le deſſus de ce radeau. Enfin ces planches ne couvrant que des vides fort petits & ſéparés, Thucydide n'auroit pu leur donner le nom de *pont.* On voit par l'idée que je viens de donner du radeau d'Ulyſſe, repréſenté *(fig. 3),* que ſi on le dépouille de tout ce qu'il avoit acquis, avec le temps, de perfection par la main des hommes, ſi on ſubſtitue aux bois quarrés qui le formoient, les bois ronds dont ils avoient été tirés, on y retrouvera, comme je l'ai avancé, le radeau imaginé par Chryſor.

A l'imitation de ce premier Navigateur, les Phéniciens, enflammés par ce génie ardent qui fait en peu de ſiècles une nation illuſtre de quelques hordes de ſauvages, inventèrent de nouveaux arts pendant le cours d'un aſſez petit nombre de générations; & les Dioſcures ayant conſtruit un navire, leurs deſcendans osèrent les premiers naviger avec une flotte compoſée de radeaux & de navires. Une entrepriſe auſſi hardie méritoit un ſuccès plus heureux : peu inſtruits dans l'art de diriger la route de ces divers bâtimens, leur flotte fut jetée contre le mont Caſſius.

Euſ. p. 24. l. XV.

Id. ibid.

Ce malheur ne les découragea pas; ils ſe livrèrent bientôt après à de nouvelles entrepriſes. On ſait ce qu'ils publioient des voyages de Cronus. Si nous en croyons les Perſes, ils firent

de grands voyages dès le commencement de leur établiſſement dans la contrée qu'ils habitoient, & ils allèrent juſqu'à Argos enlever la fille d'Inachus.

Les bâtimens qui compoſoient leur première flotte, ſont diſtingués dans le fragment de Sanchoniaton, par les noms de σχεδία, *radeau*, & de πλοῖον, *navire;* mais ces différens noms, ſelon nous, ne peuvent pas déſigner des différences conſidérables dans leur ſtructure, puiſque Pline affirme que dans l'origine de la Marine, on ne navigeoit que ſur des radeaux *(f)*.

Le radeau, d'après l'idée que nous nous en formons par ceux que nous voyons deſcendre ſur nos fleuves & ſur nos rivières, eſt ſi imparfait, que portés à rejeter le récit de Pline, nous ne pouvons nous imaginer qu'il ait été pendant un aſſez grand nombre de ſiècles, l'eſpèce de navire dont les Anciens faiſoient le plus d'uſage, ou même le ſeul qui leur fût connu; mais conſidérons avec attention, le radeau Phénicien dont nous avons déjà développé la ſtructure, & nous reconnoîtrons qu'il étoit diſpoſé originairement d'une manière très-heureuſe, & qui pouvoit facilement être perfectionnée. En effet, le fond de ce radeau étant une maſſe pleine, & les bois quarrés arrangés deſſus, d'eſpace en eſpace, étant recouverts de planches de toutes parts, il en réſultoit qu'il renfermoit dans ſa maſſe un aſſez grand nombre de vides impénétrables à l'eau, où les navigateurs pouvoient renfermer leurs vivres & leurs marchandiſes. Cet avantage étoit ſi frappant que les Phéniciens ne dûrent pas tarder à le reconnoître & à chercher le moyen de le rendre plus ſenſible. Ainſi en augmentant les vides dans leurs radeaux, & diminuant d'autant l'épaiſſeur des bois dont il étoit formé, ils les rendoient beaucoup moins lourds; & en les éloignant ainſi par degrés de la ſtructure primitive du radeau, qui n'offre qu'une maſſe pleine & peſante, ils les faiſoient paſſer inſenſiblement à l'état du vaiſſeau,

---

(f) Nave primus in Græciam ex Ægypto Danaus advenit: ante ratibus navigabatur. Plin. lib. VII, cap. LVI.

qui a la propriété contraire d'être un corps creux & léger, qu'on rend, autant qu'il eſt poſſible, impénétrable à l'eau.

Le nom qui ſembloit donc convenir le mieux à ces radeaux perfectionnés, étoit celui de ψευδόσχεδια ou de ψευδόναος, parce qu'ils participoient des qualités du radeau & de celles du navire. J'ai repréſenté un de ces radeaux *(fig. 4)*, & il me ſemble pouvoir donner, avec aſſez de vraiſemblance, l'idée de l'eſpèce de vaiſſeau marchand appelé *Gaulus*, imaginé par les Phéniciens, & dont les proportions étoient très-raccourcies.

Les bois dont ces navires étoient formés, étoient légers, comme je l'ai dit, & ils n'en étoient que plus faciles à travailler avec les outils d'airain dont les Anciens firent uſage juſqu'au ſiècle d'Homère: il y a lieu de le croire au moins, puiſque la hache à deux tranchans dont parle ce Poëte, & que Calypſo donna à Ulyſſe, pour faire ſon vaiſſeau, n'étoit que de cette matière.

Des perches, des avirons mal formés & mal aſſujettis, étoient ſans doute les ſeuls ſecours dont les Phéniciens s'aidaſſent alors pour conduire leurs navires; ils n'avoient pas encore trouvé l'ancre, & il leur étoit moins néceſſaire, puiſque s'éloignant rarement des côtes, ils attachoient leurs vaiſſeaux au rivage. L'obſervation du ciel leur étoit de même preſque inutile pour diriger leur route, & le fond de leurs navires étant une maſſe de bois lourde, ils n'avoient preſque pas beſoin de leſt.

Les navires des Phéniciens tirant leur origine du radeau, leur carène étoit plate par-deſſous: nous avons d'autant plus lieu de le croire, qu'Homère qui décrit avec aſſez de détail les vaiſſeaux des Grecs dans ſes deux poëmes, ne fait aucune mention de la quille. Les Anciens d'ailleurs tirant ſouvent leurs vaiſſeaux à terre, les enfermant dans leurs camps, les faiſant paſſer par-deſſus des iſthmes, il ſemble qu'il étoit comme néceſſaire que leur carène fût plate, pour qu'on pût les approcher le plus près qu'il étoit poſſible du rivage, & qu'on eût la facilité de les traîner ſur des rouleaux.

A ces obſervations générales, qui montrent que les navires des Anciens avoient leur carène plate, j'en ajouterai de particulières par rapport au vaiſſeau de charge des Phéniciens. Homère en compare le fond, pour la force & pour le contour, au radeau d'Ulyſſe; ce qui ſemble prouver d'une manière aſſez claire, que le deſſous de ſa carène étoit plat; & Tacite l'affirme dans le *chapitre VI du II.ᵉ livre* de ſes Annales.

Si les Anciens ſe ſont haſardés en mer, dans les ſiècles qui tiennent à l'origine des arts, ſur des corps flottans d'une nature différente de celle du radeau, ſur l'arbre creuſé qu'ils appeloient *monoxyle,* ſur les barques faites avec des bois plians & recouverts de cuir, ſur celles qui étoient découvertes & formées de planches réunies, ce ne furent pas ces frêles barques qui les conduiſirent à la compoſition de leurs vaiſſeaux, comme l'ont penſé quelques Auteurs modernes; il y a lieu de croire qu'ils ne s'en ſervoient que pour faire de courts trajets pendant le calme, ſur la mer ou ſur les fleuves, & que pour leurs grandes expéditions ils employoient le radeau, ainſi que Pline l'affirme.

Comparons en effet les riſques que courroient dans une mer orageuſe, une de ces barques découvertes & le radeau. La rencontre d'une roche, une ſeule vague pourroient précipiter au fond de la mer, la barque & les hommes qui auroient eu la témérité de s'y embarquer; mais ils échapperont à la mort ſur un radeau couvert de mille vagues, s'ils ne l'abandonnent pas; ils ne craindront ni le rivage ni les écueils. Une vague enlève Ulyſſe de ſon radeau, il le regagne à la nage & continue ſa navigation. La tempête excitée par Neptune, ſépare les pièces de bois qui le compoſent, il en ſaiſit une & vogue encore deſſus pendant quelque temps. Il ſemble par le récit d'Homère, que de tous les bâtimens, le radeau étoit le plus propre à dérober Ulyſſe à la colère du Dieu des mers qui le pourſuivoit.

Tandis que les Phéniciens perfectionnoient leur marine, avant même, ſelon quelques Auteurs, qu'ils en euſſent les premières idées, ce que les ténèbres qui couvrent l'hiſtoire des premiers ſiècles du monde ne nous permettent pas de décider,

les

les habitans des côtes orientales du golfe Arabique y acquirent aussi des connoissances. Les Babyloniens racontoient qu'Oanès vint des bords de la Mer rouge, en remontant l'Euphrate, leur donner des loix. On voit aussi dans la Genèse, que dès le temps de Jacob, les Madianites & les Israëlites commerçoient avec les Égyptiens; mais il paroît cependant que ces derniers peuples étoient bien moins versés dans la marine que les Phéniciens. Il faut nous rapprocher du siècle de Sésostris, pour voir cette science faire des progrès assez marqués en Égypte.

Ch. XXXVII, v. 25 & 26.

Avant le règne de ce Conquérant, Érythras se rendit si redoutable sur la Mer rouge, qu'il défendit, selon Philostrate, par une loi expresse, aux habitans de l'Égypte d'y naviger avec plus d'un vaisseau. Ils éludèrent d'abord la loi avec adresse; Sésostris les en affranchit entièrement & les vengea. Il arma une flotte de quatre cents navires dans le golfe Arabique; il se rendit maître par leur moyen, de toutes les îles de la Mer rouge jusqu'aux Indes, & arriva, dit Hérodote, à une mer qui n'étoit pas navigable, à cause des bas-fonds dont elle étoit remplie.

Herod. n. 102, l. II, p. 126.

D. l. 1.er

Herod. ubi sup.

Une si vaste expédition devoit influer & influa en effet sur la marine. Les Egyptiens, portés par leur génie à former les entreprises les plus hardies, très-éclairés dans un grand nombre d'arts qui tiennent à la marine, exercés à tailler, à mouvoir, à transporter des masses énormes de granit & de marbre, ne devoient pas se borner long-temps à n'être que les imitateurs des Phéniciens, & ils se signalèrent en effet dans l'expédition de Sésostris, par l'invention du vaisseau long.

Quoiqu'Hérodote & Diodore de Sicile, en relevant la grandeur de l'expédition de Sésostris, ne nous donnent aucunes lumières sur les proportions du vaisseau long, je tâcherai cependant ici d'en donner une idée. Le règne de ce Prince fut en quelque sorte tout-à-la-fois l'époque de l'origine de la marine en Égypte, & le terme de la plus grande perfection où elle fut portée pendant plusieurs siècles. Ainsi les vaisseaux

de guerre qu'il employa, ne devoient pas différer de celui sur lequel Danaüs passa en Grèce. Apollodore appelle ce dernier *Pentecontore*, de même que le navire Argo; je puis donc conjecturer de-là, avec quelques Savans, que ces deux navires avoient cinquante rames, vingt-cinq de chaque côté; qu'ils avoient de long cinquante coudées, & qu'ils étoient d'une proportion encore plus alongée que nos galères. Telle est l'idée que je me suis formée en général, d'après ces deux navires, du vaisseau long des Egyptiens.

Apollod. l. I.er

Mém. de l'Acad. t. V, [illegible] p. 88.

Mém. de l'Acad. t. IX, [illegible] 69.

La forme de ce navire, infiniment plus alongée que celle du vaisseau de charge Phénicien, le rendoit aussi bien plus propre à diviser l'eau avec vîtesse, & rendoit son sillage plus rapide.

A cette propriété du vaisseau long, nous voyons que les Égyptiens ajoutèrent celle de le rendre le plus léger qu'il étoit possible, en réduisant le fond de ce navire, & les divisions qui séparoient sa cale, à l'épaisseur d'une planche. Je l'ai représenté *fig. 5 & 6.*

Les vides contenus dans la masse du vaisseau long, avoient assez de capacité pour qu'on y pût renfermer les choses les plus précieuses de l'embarquement; mais ils n'étoient pas assez considérables pour qu'on y pût ménager de petites retraites pour les hommes, comme dans nos navires. Homère nous en donne la preuve, lorsqu'il parle du départ d'Ulysse de l'île des Phéaciens. Il dit que les *compagnons* de ce Héros embarquèrent *dans le creux du navire*, ἐν νηῒ γλαφυρῇ, les dons précieux qu'il avoit reçus, & les vivres nécessaires pour le voyage; mais il ajoute que ce fut *sur les planches du vaisseau creux*, νηὸς ἐπ' ἰκριόφιν γλαφυρῆς, qu'on lui dressa son lit.

Odyss. l. IV, v. 71.

Ibid. v. 74.

La manière dont je suppose que la capacité du vaisseau long étoit partagée, semble pouvoir être justifiée par l'usage où sont encore aujourd'hui les Chinois de diviser celle de leurs navires (g) de la même manière: car, comme M. de Guignes

(g) Je tiens cette particularité de M. Chambers, célèbre Architecte Anglois, qui a été deux fois à la Chine.

l'a prouvé, il n'y a aucun peuple sur la terre dont les ouvrages aient plus de rapport avec ceux des anciens Égyptiens.

La construction du vaisseau long développée, on voit disparoître toutes les difficultés que présente la marine ancienne avant les beaux siècles de la Grèce; car Thucydide dit positivement que les vaisseaux employés à la guerre de Troie, n'avoient point de pont: ainsi il faut regarder tous ceux qui furent construits avant cette époque, ou comme des radeaux dont la marche ne pouvoit être que très-lente, ou comme des barques découvertes qu'une seule vague pouvoit submerger.

On entrevoit encore par la structure du vaisseau long, pourquoi les Anciens se piquoient peu d'en rendre les bords solides, souvent ils ne les faisoient que de claies d'osier couvertes de cuir, parce que l'eau qui couvroit le dessus du navire, s'écouloit facilement par ces claies, ou par les trous qui y étoient ménagés. Strabon rapporte que les bords des barques que les Sabéens construisoient, étoient faits de cette manière; & ce n'est pas le seul exemple qu'on en trouve dans l'antiquité.

L. 1er, p. 85, Amst. 1707.

Nous venons d'expliquer quelles étoient les proportions & la disposition des parties de l'intérieur du vaisseau long; parlons de la manière dont les Égyptiens lui imprimoient le mouvement. Si, comme quelques historiens le racontent, il y a lieu de croire qu'ils connoissoient l'usage des voiles avant les Grecs, puisqu'ils en attribuoient l'invention à Isis, nous devons penser au moins que du temps de Sésostris, ils étoient trop peu instruits dans l'art de les tendre & de les manœuvrer, pour en tirer un grand parti pour la célérité de leurs expéditions. La force motrice des hommes étoit sans doute presque la seule qu'ils employassent; & ce ne fut que dans les siècles qui s'écoulèrent depuis Sésostris jusqu'à la fin de l'empire Égyptien, que cette nation, les Phéniciens & les Grecs acquirent assez de lumières dans l'art de se servir des voiles. Ainsi c'est dans cet espace de temps que le vaisseau long, ou le pentecontore qui en étoit la copie, acquit toute sa perfection.

Formons-nous une idée des propriétés qu'il pouvoit alors avoir à la mer. Avec ce nouveau secours, il profitoit du

vent, quand il étoit favorable, pour accélérer sa course. S'il étoit écarté de sa route par la tempête, il la regagnoit par l'effort de ses rameurs, quand l'orage étoit dissipé. Comme il étoit très-léger, & qu'il ne tiroit pas beaucoup d'eau, il ne devoit presque jamais échouer que dans des lieux si peu profonds, que l'équipage pouvoit toujours se sauver à terre & y tirer le navire; & si l'eau entroit par-dessus ses bords, elle ne pouvoit pénétrer dans l'intérieur, ni séjourner sur le dessus du bâtiment.

Le vaisseau long avoit encore un avantage infiniment précieux, & malheureusement inconnu jusqu'à présent des navigateurs modernes; je veux parler de la manière dont sa cale étoit divisée. Séparée comme elle l'étoit par un grand nombre de vides qui n'avoient entre eux aucune communication, les accidens qui l'endommageoient n'entraînoient presque jamais la perte du navire, comme elle l'entraîne dans les nôtres; & l'eau ne pénétrant que dans quelques-uns des vides, il étoit facile de les épuiser & de remettre le navire à flot. Combien d'hommes ont péri sur un grand nombre de nos bâtimens qui ne surpassoient pas en grandeur les vaisseaux Égyptiens, & qui auroient échappé à la mort si la cale de leur navire avoit été séparée par des cloisons en plusieurs espaces vides, comme celle du vaisseau long!

Tout ce que nous venons de dire des propriétés du vaisseau long perfectionné, rend à nos yeux vraisemblable ce que les Anciens ont raconté de leurs voyages, qu'on a trop légèrement regardés comme fabuleux. Nous apprenons de Diodore de Sicile, que les Phéniciens ne se contentèrent pas, peu de temps après la guerre de Troie, de trafiquer dans toutes les parties de la Méditerranée, & d'établir sur ses bords des colonies, dans les lieux les plus éloignés de Tyr. Il raconte même que franchissant les colonnes d'Hercule, ou le détroit de Gibraltar, ils se hasardèrent dans les vastes mers de l'Océan. Ils y parcoururent un espace assez considérable des côtes occidentales de l'Europe & de celles de l'Afrique.

L. V, n.° 345, Amst. 1745.

Au temps de la grande puissance des Hébreux, Salomon

leur ouvrit un nouveau champ de gloire; il fit construire à Asiongaber, au fond du golfe Arabique, une flotte considérable, & il les chargea de la conduire à Ophir & à Tarsis, & d'en rapporter ces trésors immenses qu'il en tiroit. Enfin, vers l'an 600 avant notre ère, ils osèrent entreprendre par ordre de Néchos, au rapport d'Hérodote, de faire le tour de l'Afrique, & étant partis de la mer Rouge, ils rentrèrent dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar, & arrivèrent à l'embouchure du Nil la troisième année de leur départ.

Hérod. l. IV, édit d'Henri Etienne, pag. 232.

La marine des Phéniciens & des Égyptiens ne nous offre plus rien d'aussi intéressant après cette époque. Quoiqu'ils aient combattu depuis sur des flottes très-considérables, quoique les Égyptiens aient exécuté, sous les Ptolémées, des navires d'une grandeur prodigieuse, ils ne furent plus, ainsi que les Phéniciens, que les imitateurs des Grecs dans l'art de les construire & de les diriger. Terminant donc ici ce que j'ai à dire sur ces deux peuples, je vais donner une idée du plan que je me suis tracé en traitant de la marine des autres Nations.

Je me propose, en écrivant de la marine des Grecs, de présenter le tableau des connoissances qu'ils acquirent dans cette science, depuis le temps où ils commencèrent à s'y signaler par des marques de génie jusqu'à la fin de la guerre du Péloponnèse. J'exposerai, après cette époque, le développement de tout le système des vaisseaux à plusieurs rangs de rames; je ferai voir que les navires les plus considérables de ce genre, doivent leur origine à une seconde espèce de trirèmes imaginées par les Syracusains, que l'on a mal-à-propos confondues avec les premières; & je montrerai que les Grecs appliquèrent à la composition de ces navires cet esprit d'ordre, de division & de méthode qui prouve d'une manière frappante, que la structure ingénieuse de leurs vaisseaux doit bien plutôt être attribuée aux réflexions profondes des Philosophes, qu'à quelques combinaisons heureuses données par le hasard.

Je suivrai les progrès de la Marine ancienne en Afrique, depuis la fondation de Carthage jusqu'à la première guerre

Punique. On verra, dans le Mémoire où j'en traiterai, que les Carthaginois, très-supérieurs aux Romains par les connoissances qu'ils avoient dans cette science, y étoient cependant moins habiles que les Grecs, & particulièrement que les Rhodiens, qui leur donnèrent, ainsi qu'aux Romains d'utiles leçons dans cette guerre. J'y ferai aussi observer dans quel temps ces derniers commencèrent à égaler & même surpasser les Carthaginois dans la connoissance de la marine Grecque, & dans quel temps aussi ils en abandonnèrent tout le système, pour en embrasser un nouveau qui tenoit de plus près à notre Marine moderne.

En considérant la Marine des différens peuples qui y ont eu le plus de lumières dans l'Antiquité, on ne peut s'empêcher de reconnoître la grande supériorité que les Grecs ont eue à cet égard sur tous ceux qui les ont précédés ou suivis, ni se défendre d'en rechercher les causes. Peut-être devons-nous l'attribuer à la vive émulation qui régnoit entre toutes les parties dont cette Nation étoit composée. La capitale d'un Empire est souvent la seule ville où les hommes extraordinaires puissent s'éclairer & se couvrir de gloire. Une Nation composée de petits États qui contiennent chacun une ville célèbre, leur présente quelquefois vingt foyers de lumière où le flambeau du génie peut s'allumer. Peut-être aussi les travaux particuliers & simultanés des peuples qui composent une Nation illustre, ont-ils, pour perfectionner les Arts, dans un intervalle de temps assez court, la même influence que les travaux successifs d'un grand peuple éclairé, pendant la durée de plusieurs siècles.

SECOND MÉMOIRE SUR LA MARINE DES ANCIENS.

Par M. LE ROY.

De la Marine des Grecs.

28 Août 1770.

DANS le premier Mémoire que j'ai lû à l'Académie, j'ai traité de la Marine des Phéniciens & des Égyptiens; j'ai fait voir comment, en perfectionnant par degrés leurs radeaux, ils parvinrent à en faire des navires assez parfaits, & qui avoient cette propriété admirable que les Navigateurs ne risquoient presque jamais d'y périr.

Le sujet de ce second Mémoire n'est pas moins intéressant. Je me propose d'y dévoiler tout le système des vaisseaux à plusieurs rangs de rames; de ces navires si légers d'abord, que les Grecs exécutoient avec leurs flottes les manœuvres les plus hardies; de ces navires qui devinrent ensuite si prodigieux par leur grandeur, que les descriptions qu'en ont données les Historiens les plus dignes de foi, ont été traitées de fables par quelques Écrivains modernes; de ces navires enfin qui ont fait l'objet des recherches des plus savans critiques depuis le renouvellement des Lettres.

Les trières faisant ici l'objet principal de mes recherches, je passerai très-rapidement sur tout ce qui concerne la marine des Grecs avant la guerre de Troie, & pendant les cinq premiers siècles qui la suivirent. Dans tout cet intervalle de temps, elle ne différa presque point de celle des Phéniciens & des Égyptiens. On sait que le vaisseau sur lequel Danaüs passa d'Égypte en Grèce, avoit été le modèle de ceux des Argonautes.

Ceux de la flotte que Minos mit en mer, pour réprimer les pirates, étoient du même genre, & les plus grands de

ces navires n'avoient que cinquante rameurs & autant de rames.

Homère, dans le dénombrement qu'il fait des vaisseaux employés à la guerre de Troie, dit, il est vrai, que dans cette expédition ceux des Béotiens portoient jusqu'à cent vingt hommes; mais on voit par un grand nombre de passages de l'Iliade & de l'Odyssée, qu'alors les plus grands navires des Grecs n'avoient que le nombre de rameurs & de rames exprimé par le nom de *pentecontores* qu'ils leur donnoient.

Bornés long-temps à n'être qu'imitateurs, à n'exécuter que de ces espèces de navires qui ne différoient pas du vaisseau long des Phéniciens & des Égyptiens, les Grecs donnèrent enfin des marques de leur génie. Vers la XXe Olympiade, ils se signalèrent par une découverte qui changea pour plusieurs siècles tout le système de la Marine ancienne. Ce fut alors qu'Aminoclès de Corynthe exécuta, pour les Samiens, les premières trières dont l'Antiquité fasse mention.

Thucyd. l. Ier, p. 10, B. édit. de Henri Etien. 1538.

Soit que les hommes naturellement attachés à leurs anciens usages, les quittent difficilement pour en prendre de nouveaux; soit que les navigateurs ne se trouvassent pas aussi en sûreté sur les trières imaginées par Aminoclès, que sur les vaisseaux longs ou les pentecontores; soit enfin que la construction de ces nouvelles galères demandât ou plus d'adresse, ou plus de richesse que n'en avoient alors la plupart des peuples de la Grèce; il est certain que pendant long-temps ils n'exécutèrent que peu de trières, quoiqu'ils missent en mer des flottes assez considérables.

Ibid. p. 11, A.

En effet, dans les deux siècles écoulés depuis l'invention des trières, nous voyons les Corcyréens soutenir un combat naval contre les Corinthiens; les Ioniens disputent à Cyrus l'empire de la mer; Polycrates, tyran de Samos, arme un grand nombre de vaisseaux, & fait la conquête de l'île de Rhénie, qu'il consacre à Apollon; & une colonie de Phocéens qui s'établit à Marseille, gagne une bataille navale sur les Carthaginois. Mais les trières, comme on l'a dit, furent de peu d'usage & en très-petit nombre dans ces combats, & Thucydide

Ibid.

Ibid.

Thucydide nous apprend qu'elles ne commencèrent à devenir communes que peu de temps après la guerre des Perses & la mort de Darius.

La terreur qui frappa la Grèce au premier bruit qui s'y répandit de l'armée formidable que Xerxès préparoit pour la ravager, porta tous les peuples qui étoient un peu versés dans la Marine, à construire de ces nouveaux vaisseaux de guerre. Les Éginètes, les Corinthiens, les Chalcidéens en mirent un assez grand nombre en mer; & les Athéniens, les surpassant tous, en armèrent plus de cent. Les trières alors étoient encore si imparfaites que, selon Thucydide, elles n'étoient couvertes qu'à la poupe & à la proue. Pline nous apprend que les Thasiens furent les premiers qui eurent la gloire de faire des vaisseaux pontés *(a)*. Athènes suivit leur exemple peu de temps après la bataille de Salamine; Plutarque au moins nous donne tout lieu de le conjecturer, en parlant des premières expéditions de Cimon, fils de Miltiade. Il raconte que ce Général augmenta sur ses trières l'espace propre à recevoir les soldats; & qu'il y construisit un pont, afin qu'elles fussent plus redoutables quand elles se présenteroient à l'ennemi. Depuis Cimon jusqu'à la fin de la guerre du Péloponnèse, les trières n'acquirent plus que de ces degrés de perfection insensibles, qui sont l'ouvrage du temps & des génies médiocres, & dont l'histoire dédaigne de faire mention.

Herod. l. VII, p. 464. n.° 1, l. 1.

T. I, l. XXIV, p. 8.

Le but principal que les Grecs se proposèrent dans la construction de ces navires, fut de rendre leur sillage très-rapide, quand ils étoient mûs par l'action seule des rameurs, parce qu'ils en contenoient un nombre très-considérable par rapport à leur capacité; & ils les rendirent en effet supérieurs, par la célérité de leur marche, à tous les autres vaisseaux. Nous l'apprenons de Zosime: *Les liburnes*, dit-il, *ne sont pas moins promptes à la course que les vaisseaux à cinquante rames; mais leur sillage est cependant moins rapide que n'étoit celui des*

(a) *Thasii tectas longas invenerunt; antea ex prorâ tantùm & puppi pugnabatur.* Plin. lib. VII, c. 56, p. 402.

trières (b). Par cette qualité importante que les Grecs donnèrent à leurs trières, ils ſe rendoient maîtres d'attaquer leur ennemi avec avantage s'ils lui étoient ſupérieurs, ou de l'éviter s'ils n'eſpéroient pas de le vaincre. Combien n'avons-nous donc pas d'intérêt à découvrir, s'il eſt poſſible, comment ils y employoient la force motrice des hommes!

Un problème de Marine très - important à réſoudre eſt celui-ci : *Quel eſt le navire qui avec le moins de volume & de poids, contiendroit le plus grand nombre de rameurs, employés avec tout l'avantage poſſible!* Oſerons - nous nous flatter que notre galère, aſſez ſemblable au liburne, en ſoit la ſolution? Non, ſans doute, & Zoſime nous donne tout lieu de croire qu'on la trouveroit plutôt dans la trière. Faiſons donc de nouveaux efforts pour acquérir une connoiſſance plus exacte de ce navire, & de ceux du même genre; & avant de propoſer notre opinion ſur la manière dont les rameurs y étoient rangés, jetons un coup-d'œil rapide ſur les conjectures qui ont été publiées à ce ſujet : celles de ces conjectures qui ont mérité l'attention des Savans ſe réduiſent à trois.

Isaïf. Stewchius.

Les auteurs de la première ſuppoſent trois rangs de rames dans les navires du genre des trières, qui répondoient aux trois différens ordres de rameurs; mais ils penſent qu'ils étoient diſtribués ſelon la longueur du navire, & non pas élevés tous les uns au-deſſus des autres, comme on les voit à quelques figures de navires repréſentées à la colonne Trajane. Ils avancent encore, que c'étoit du nombre de rames contenues dans chaque rang, que chaque navire du genre des trières avoit reçu ſon nom. Ils diſent, par exemple, que la monère étoit ainſi appelée parce qu'elle avoit une rame dans chacun de ſes rangs; la dière, parce qu'elle en avoit deux; la trière, parce qu'elle en avoit trois; & ainſi de ſuite.

Les partiſans de la ſeconde croient, au contraire, que dans ces navires il y avoit autant de rangs de rames élevés les uns

---

(b) Πῶς λιβυρνικὰ τὰ πλοῖα ταχυναυτεῖ πεντηκοντόρων οὐχ ἧττον, κατὰ πολὺ δὲ τῶν τριηρικῶν ἐλαττούμενα. *Scheff. liv. II, chap. 2, p. 97. Zoſ. lib. V.*

au-dessus des autres, que d'unités exprimées dans les nombres qui entrent dans la composition de leurs noms; de sorte que, selon eux, la monère ou l'unirème n'avoit qu'un de ces rangs; la dière ou la birème, deux; la trière ou la trirème, trois; & enfin la tessaracontore ou la quarantirème, quarante.

Ceux qui se déclarent pour la troisième conjecture, qui tient des deux premières, soutiennent enfin que ces navires n'ont jamais eu qu'un petit nombre de rangs de rames; & que les nombres qui font partie de leurs noms désignent des rameurs, & non pas des rames ou des rangs de rames. Voyons comment ces différentes hypothèses quadrent & avec ce que les Anciens nous apprennent de leurs navires, & avec les loix de la Mécanique.

Tous les Auteurs de Lexicons en général disent, ainsi que l'ancien scholiaste d'Aristophane, en parlant des différens ordres de rameurs employés dans les trières, que ceux qui occupoient la partie la plus basse du navire s'appeloient *Thalamites;* qu'on nommoit *Thranites* ceux qui occupoient la plus haute, & *Zygites* ceux qui étoient au milieu. Thucydide raconte qu'on donnoit une paye plus forte aux Thranites, parce qu'ils mouvoient les plus longues rames. Et le Scholiaste que nous venons de citer, nous instruit qu'au contraire on ne donnoit que de petits gages aux Thalamiens ou Thalamites, parce qu'ils se servoient de rames fort courtes qu'ils manioient avec facilité. Xénophon nous apprend encore que quand la flotte de Conon fut surprise par Lysandre, à Lampsaque, quelques-unes des galères de cette flotte n'avoient qu'un rang de rameurs, d'autres deux seulement, & qu'il y en avoit qui étoient entièrement dégarnies. Lucain parlant du vaisseau de Brutus, dit que les plus longues rames atteignoient la mer de fort loin; & Arien, en parlant d'un autre navire, dit que les plus basses rames s'élevoient peu au-dessus de la surface de la mer. Silius Italicus raconte que le feu ayant pris à un navire, les rameurs rangés dans la partie la plus élevée abandonnèrent leurs rames avant que ceux qui étoient situés dans la partie la plus basse en fussent instruits.

Thucyd. l. VI, n. 31.

Ces preuves si frappantes, & d'autres plus fortes peut-être que je rapporterai ou qu'on peut recueillir, n'ont pu convaincre ceux qui ont intérêt de les rejeter, & qui, partisans de la première conjecture, nient que les trières eussent plusieurs rangs de rames élevés les uns au-dessus des autres. Dans les passages les plus contraires à leur système, ils croient en voir la confirmation, & ils altèrent tellement le sens naturel qu'ils présentent, qu'ils parviennent à les expliquer en leur faveur. Mais ce qu'ils ne peuvent interpréter de même, ce sont ces monumens que l'Antiquité nous a conservés, & qui sont écrits dans une langue plus claire, plus énergique, moins favorable aux hypothèses mal conçues; ce sont les figures de la colonne Trajane, celles qu'on a gravées d'après les tableaux trouvés à Herculanum, l'estampe ancienne qui représente les Dromones. Dans toutes ces figures, on voit en général la *multiplicité* des rangs de rames, exprimée d'une manière à ne nous laisser aucun doute sur ce sujet.

Voy. ces fig. Antiquit. expliq. t. IV, p. 242, 244 & 246.

Ajoutons contre les partisans de la première conjecture, qu'elle n'est, en quelque sorte, fondée que sur l'autorité assez peu respectable du second scholiaste d'Aristophane, qui dit que les Thranites étoient à la poupe, les Thalamites à la proue, & les Zygites dans le milieu. Voici ce qu'on trouve sur ce Scholiaste dans l'*Antiquité expliquée* du Père Montfaucon: « Scaliger, dit-il, Palmérius, Schoeffer & plusieurs autres savans » hommes conviennent que ce Scholiaste est d'un temps fort » bas, & qu'il parloit selon ses idées: il est invinciblement réfuté » par l'ancien Scholiaste du même Poëte, dont nous avons » rapporté les paroles ci-dessus, qui dit que les Thalamites se » tenoient au plus bas du vaisseau, les Zygites au milieu, & » les Thranites au plus haut: & comme celui-ci parle conformément au témoignage de toute l'Antiquité, & de tous les » célèbres Écrivains dont nous avons rapporté les passages, on ne doit avoir aucun égard à ce qu'a dit l'autre *(c)*. »

To. IV. p. 227.

(c) Le Père de Languedoc, de la Compagnie de Jésus, a publié une Dissertation sur les trirèmes ou vaisseaux de guerre des Anciens, dans

Si, d'une autre part, ceux qui, embraſſant la ſeconde conjecture, ſoutiennent que les navires des Anciens ont eu juſqu'à quarante rangs de rames les uns au-deſſus des autres, ont à quelques égards les paſſages & les monumens que nous avons cités en leur faveur; ils ont contre eux les loix inaltérables de la mécanique, qui nous forcent de proportionner les puiſſances qui meuvent les corps à leur maſſe, & à la célérité du mouvement que nous voulons leur imprimer. Qu'on établiſſe des rames au plus haut pont du *Royal-Louis*, à trente ou quarante pieds au-deſſus du niveau de la mer; qu'on leur donne environ deux cents pieds, comme Voſſius a prouvé qu'elles devroient les avoir *(d)*; & qu'on propoſe, je ne dis pas à un marin, je dis à un homme de ſens, de les faire mouvoir par un ſeul rameur, & il rira ſans doute de la propoſition. C'eſt cependant d'après une ſuppoſition ſi contraire aux loix de la mécanique, que Schoeffer *(e)* & Scaliger ont établi leur conjecture.

Si on ne peut faire le même reproche à Paulmier *(f)* & à Fabretti *(g)*, leur ſyſtème d'ailleurs, qui préſente de grandes difficultés, a été ſolidement réfuté par Voſſius, & ſes argumens

laquelle il adopte la première conjecture que nous venons de réfuter, & il fonde preſqu'entièrement ſon opinion ſur le paſſage du ſecond ſcholiaſte d'Ariſtophane que voici : Ἦσαν δὲ τρεῖς τάξεις τῶν ἐρετῶν· καὶ ἡ μὲν κάτω Θαλαμῖται· ἡ δὲ μέση Ζυγῖται· ἡ δὲ ἄνω Θρανῖται· Θρανίτης οὖν ὁ πρὸς τὴν πρύμναν· Ζυγίτης ὁ μέσος· Θαλαμίτης ὁ πρὸς πρῶραν. Voy. l'édit. d'Alde Manuce de 1498, ou Diſſert. du P. Languedoc ſur les trirèmes, *p. 18.* Paris, 1721, *p. 17.*

Le P. Languedoc traduit ce paſſage ainſi : *Il y avoit trois ordres de rameurs; les Thalamites au bas du vaiſſeau, les Zygites au milieu, & les Thranites en haut. Les Thranites ſont donc à la poupe, les Zygites au milieu, les Thalamites à la proue.*

Je n'entrerai dans aucune diſcuſſion ſur ce paſſage, dont tant d'Auteurs ont déjà parlé : je dirai ſeulement, ou qu'il doit être ſuſceptible d'une autre traduction, ou qu'il doit être rejeté, comme on a vu que c'eſt l'opinion d'un grand nombre de très-ſavans Critiques.

(d) Voyez la Diſſert. de Voſſius ſur les trirèmes & les liburnes. *Recueil des Antiquités Romaines de Græv. tome XII, p. 710.*

(e) Voyez Schoeffer, *de Militiâ navali veterum.*

(f) Voy. la Diſſert. de Paulmier, qui ſe trouve dans ſes Obſervations ſur le fragment de Memnon.

(g) Voyez l'opinion de Fabretti, développée dans ce qu'il a écrit ſur la colonne Trajane, *p. 124.*

n'ont pas moins de force contre le Père la Maugeraye, qui depuis s'est rangé de leur parti *(h)*. Il est difficile d'imaginer en effet, comme le prétend ce dernier Auteur, qu'on n'ait mis, dans le vaisseau de Philopator, que quelques pouces d'intervalle entre les rangs de rames; & que celles des Thalamites, qui étoient courtes, légères & faisoient peu de mouvement, eussent cinq hommes pour les mouvoir, comme celles des Thranites, qui étoient longues, pesantes, & parcouroient un très-grand espace. On n'a pas moins de peine à concevoir que dans ce vaisseau, le plus grand de tous ceux que les Anciens aient faits, ils n'aient mis que dix rames à chaque rang, tandis qu'ils en mettoient quinze, vingt & vingt-cinq de chaque côté dans leurs plus petits navires de guerre. On ne peut croire enfin qu'ils aient construit jusqu'à quarante bancs à chacun des gradins de ce même vaisseau, & qu'ils y aient distribué les rameurs d'une manière si compliquée & si embarrassante, puisqu'ils pouvoient les y ranger d'une façon beaucoup plus simple, & bien plus conforme aux loix de la mécanique.

On voit, par tout ce que nous venons de dire, qu'on doit rejeter, comme dépouillées de vraisemblance & comme contraires aux Écrits & aux monumens les plus authentiques des Anciens, toutes les hypothèses qui ne supposent pas dans leurs navires des rangs de rames élevés les uns au-dessus des autres. Et on voit, d'une autre part, qu'on doit rejeter également, comme contraires aux loix de la mécanique, toutes celles qui en supposent autant qu'il y a d'unités dans les nombres qui font partie de leurs noms, ou quarante dans le vaisseau de Philopator.

Voy. Diss. sur les trirèmes.

Les conjectures de Vossius & de Rivius *(i)*, renfermées entre ces deux termes, sont sans doute les plus vraisemblables. Le dernier suppose que les navires du genre des trières, avoient

---

(h) Voy. sa Dissert. *Hist. Rom. des RR. PP. Catrou & Rouillé, tome VII, p. 500.*

(i) Voyez l'opinion de Rivius, Dissert. du P. la Maugeraye. *Hist. Rom. vol. VII, p. 533.*

pris leurs noms du nombre de rameurs rangés ſur leurs rames les plus élevées. Mais on fait contre ce ſyſtème une objection à laquelle on n'a jamais bien repliqué. On prouve que toute la longueur de la rame du vaiſſeau de Philopator auroit à peine ſuffi pour contenir les quarante rameurs qu'elle devoit avoir. Voſſius va plus loin que Rivius. Il ſuppoſe que les navires des Anciens ont pris leurs noms, non pas des rameurs appliqués ſeulement à mouvoir une rame, mais de ceux qui étoient répartis ſur pluſieurs rames.

En expoſant mon opinion ſur ces navires, laquelle, à quelques égards, a du rapport avec celle de Voſſius, je vais faire voir d'abord, que les Grecs déſignoient toujours leurs navires, d'une manière plus ou moins générale, par le nombre de rameurs qu'ils contenoient. Si le navire étoit peu conſidérable, ſon nom l'exprimoit; le nom de *pentecontore*, par exemple, marquoit qu'il en avoit cinquante. S'il étoit plus grand, ils ſe contentoient de l'indiquer par le nombre de rameurs aſſis ſur chaque gradin; ou, ce qui revient au même, par le nombre de rangs ou de files que formoient d'un ſeul côté, dans toute la longueur du navire, les rameurs rangés ſur ces gradins. Je montrerai enſuite, que les files de rameurs dans les trières, ont toujours été égales en nombre aux rangs de rames, depuis le temps où vivoit Aminoclès juſqu'à la fin de la guerre du Péloponnèſe; & je prouverai enfin qu'après cette époque, les navires ſont devenus ſi grands qu'on a imaginé, pour l'arrangement des rameurs, un nouveau ſyſtème, qui étoit tel, que pluſieurs files de rameurs répondoient à un ſeul rang de rames.

Pour prouver ce que nous avançons, voyons d'abord l'idée que nous devons nous former des premiers navires des Grecs. Héſychius nous fait entendre qu'ils tiroient leurs noms du nombre de rameurs qu'ils contenoient. Il appelle les triacontores, πλοῖα ὑπὸ τριάκοντα κωπηλατούμενα, *vaiſſeaux mûs par trente rameurs.* La définition d'Héſychius ne peut être priſe dans un autre ſens, parce que κωπηλατέω ſignifiant *je rame*, il exprime une action dont les rames ſont incapables par elles-mêmes, & que les hommes ſeuls peuvent exécuter.

Héſych. au mot Τριακόντοροι.

La dernière partie des mots *monère, dière, trière*, prouve de la même manière, qu'ils désignoient des nombres de rameurs ou des files de rameurs, & non pas des rames ou des rangs de rames; car ἤρης est dérivé du verbe ἐρέσσω, *je rame.* Or on voit encore ici que l'action de ramer ne peut être attribuée qu'à l'homme qui pousse la rame, & non pas à la rame même.

Notre opinion est confirmée par la définition que Suidas donne de la διήρης. Il dit qu'elle a reçu ce nom, ὑπὸ δύο ἐρετῶν ἐλαυνομένη, *parce qu'elle est mûe par deux rameurs.* Pausanias nous fournit une nouvelle preuve de ce que nous avançons. Après avoir dit que la galère de Délos surpassoit en grandeur toutes celles qu'il avoit vues, il ajoute: καθῆκον ἐς ἐννέα ἐρέτας ἀπὸ τῶν καταστρωμάτων; *elle est disposée pour recevoir neuf rameurs depuis le pont jusqu'en bas.*

L. I, n.° 29, pag. 55.

On voit que par les nombres de rameurs dont ces Auteurs parlent, ils n'ont pu désigner tous ceux qui étoient d'un seul côté dans l'ennère & dans la dière, parce qu'il seroit également absurde de supposer que le plus grand de tous les navires que Pausanias eût vu, n'eût eu que dix-huit rameurs en tout, & que la dière n'en eût eu que quatre.

Ces nombres ne peuvent donc désigner que deux ou neuf rameurs rangés dans un ordre quelconque qui se répétoit un très-grand nombre de fois; & comme dans quelque ordre que ces rameurs fussent rangés sur les gradins de ces navires, cet ordre étoit répété un très-grand nombre de fois, nous croyons pouvoir en conclure que c'est des rameurs rangés sur un seul gradin que Pausanias & Suidas ont voulu parler. Ainsi, selon le premier, l'ennère étoit donc le navire qui avoit sur chaque gradin neuf rameurs en tout, depuis le plus haut banc du gradin, qui étoit au niveau du pont, jusqu'au plus bas où étoient assis les Thalamites; & selon Suidas, la dière étoit de même le navire qui avoit deux rameurs sur chaque gradin.

Les gradins des navires du genre des trières, étant placés exactement les uns à la suite des autres, il en résulte que les

rameurs

rameurs rangés ſur tous ces gradins, formoient dans toute la longueur du navire, d'un ſeul côté, autant de files qu'il y avoit d'hommes ſur chaque gradin. Si, par exemple, il y avoit vingt gradins de chaque côté de la dière, les deux rameurs placés ſur chaque gradin, conſidérés dans toute la longueur du navire, formoient deux files, chacune de vingt rameurs. Il en eſt ainſi des rameurs compris dans toute la longueur d'un côté d'une galère; ils forment autant de files qu'il y a de rameurs ſur chaque banc, de ſorte que les Anciens pouvoient déſigner également leurs vaiſſeaux, ou par le nombre de rameurs raſſemblés ſur un ſeul gradin, ou par le nombre de files de rameurs contenues ſur tous les gradins compris d'un ſeul côté, dans toute la longueur du navire; & ils paroiſſent en effet les avoir encore déſignés de cette dernière manière. Virgile, en décrivant dans l'Énéide la galère de Gias, nous apprend d'abord qu'elle avoit trois de ces files, *triplici verſu.* Memnon, pour nous donner une idée de la grandeur prodigieuſe d'une octirème, dit que *dans chacune de ſes files on comptoit cent rameurs :* Ἐν ταύτῃ ἑκατὸν μὲν ἄνδρες ἕκαστον στοῖχον ἤρεττον. Le Scholiaſte d'Ælien, ou l'Auteur anonyme qui ſe trouve à la fin de ſes Tactiques, nous en fournit une nouvelle preuve. Il dit: Ἡ τριακόντορος, καὶ τεσσαρακόντορος καὶ πεντεκόντορος, λέγεται, κατὰ τὸ πλῆθος τῶν κωπῶν (k) ἡ μονήρης, καὶ διήρης, καὶ ἐφεξῆς, κατὰ τοὺς στίχους τοὺς κατὰ τὸ ὕψος ἐπ' ἀλλήλους (l); *Le triacontore, le teſſaracontore & le pentecontore ſont ainſi appelés du nombre de leurs rameurs. La monère, la dière & les autres*

Scheffer, l. II, ch. 2, p. 96.

(k) Κωπῶν. Dans l'*Antiquité expliquée* du Père Montfaucon, ce mot eſt traduit en latin par *remorum*, des *rames*, & en françois par *des rameurs.* Quoique la première traduction puiſſe être adoptée, en ne conſidérant que le mot *κωπῶν*; cependant j'ai préféré la ſeconde, parce que la première contiendroit une abſurdité révoltante, au ſentiment des marins les plus éclairés. En effet, il s'enſuivroit que le vaiſſeau de Ptolémée-Philopator auroit eu quarante rangs de rames les uns au-deſſus des autres, ce qui paroît impoſſible en mécanique, quoique quelques Auteurs qui ont écrit ſur la Marine ancienne, ſe ſoient efforcés d'en prouver la poſſibilité. *Voy. l'Antiquité expliquée, tome IV, II.e part. p. 225.*

(l) Voyez l'Antiquité expliquée, *tome IV, p. 225.* Schoeffer. Voyez la Diſſertation du P. Languedoc ſur les trirèmes, *page 40.*

de ce genre, ont pris leurs noms du nombre de rangs de rameurs élevés les uns au-dessus des autres.

Cette dernière manière de définir les navires des Anciens, par le nombre de files de rameurs qu'ils avoient de chaque côté, m'ayant paru la plus propre à faire concevoir combien ce nombre de rameurs étoit grand, je l'ai préférée à la première par cette raison, & j'en ferai toujours usage dans la suite *(m)*. Je dirai donc : la monère des Anciens étoit le navire qui avoit de chaque côté une seule file de rameurs, qui s'étendoit dans toute sa longueur. On voit la tête de cette file *(planche I.re, fig. 1)*, & son profil *(fig. 2)*. Je dirai de même : la dière avoit deux de ces files de chaque côté; la trière, trois; la pentère, cinq ; & la tessaracontore, quarante. Voyons comment ces files étoient distribuées dans ces différens navires.

De l'arrangement des files de rameurs, dans les premières Trières imaginées par les Corinthiens.

Si Virgile, dans le v.e livre de l'Énéïde, s'est permis de supposer l'invention des trières plus ancienne qu'elle ne l'étoit, il y a tout lieu de croire au moins qu'il a tâché de donner aux Romains une idée exacte de l'état de ces navires dans leur origine. Afin donc qu'ils ne s'y méprissent pas (eux qui de son temps plaçoient dans leurs navires toutes les files de rameurs à la même hauteur), il dit, en parlant de la galère de Gias : *Trois files de rameurs, rangées dans un ordre qui va en s'élevant, poussent trois rangs de rames.*

Virg. Æneïd. lib. V, v. 119.

. . . Triplici pubes quam Dardana versu
Impellunt, terno consurgunt ordine remi.

(m) J'ai préféré ici en général le mot de *file* à celui de *rang*, & je me suis conformé en cela à l'usage des guerriers. *File*, en termes de guerre, est une ligne de soldats placés l'un devant l'autre, qui composent la hauteur d'un bataillon : & j'entends ici, par le mot de *file*, une ligne de rameurs placés l'un devant l'autre, qui s'étendent dans toute la longueur du navire. J'ai cru d'ailleurs, pour plus de clarté, devoir distinguer dans ce Mémoire par deux mots différens les rangées d'hommes des rangées de rames. Je désigne les premières par le mot de *file*, & j'indique les deuxièmes (les rangées de rames) par celui de *rang*, qui est le seul qu'on puisse employer.

Le Poëte, selon nous, a donc tâché d'exprimer dans ces vers, non-seulement le nombre de files de rameurs que la galère de Gias avoit de chaque côté, mais l'ordre primitif dans lequel elles étoient rangées; ordre qui étoit tel que chacune des trois files étoit élevée à une hauteur différente, qu'elles mouvoient chacune un rang de rames, & qu'il y avoit autant de rameurs que de rames.

Cette disposition peu avantageuse des files de rameurs étoit cependant encore en usage dans la Grèce quatre siècles avant notre ère. Thucydide, parlant d'une entreprise de la flotte du Péloponnèse sur le Pyrée, qui, après un combat, étoit rentrée dans un des ports de Corinthe, dit: Ἐδόκει δὲ λαβόντα τῶν ναυτῶν ἕκαστον τὴν κώπην.... ἰέναι ἐκ Κορίνθου, ἐπὶ τὴν πρὸς Ἀθήνας θάλασσαν. *On résolut que chacun des matelots prenant sa rame..... allât de Corinthe jusqu'à la mer qui regarde Athènes.* Thucydide, dans ce passage, dit donc clairement que chaque rameur avoit sa rame. Il le donne encore assez à entendre ailleurs, en disant qu'on donnoit des gratifications (aux Thranites), *qui étant placés sur le tillac, avoient de plus longues rames.* Or ils n'auroient mérité aucune récompense, si leur nombre avoit été proportionné à la longueur de leurs rames. Il n'y avoit donc dans ces trières, de chaque côté, qu'une file de Thranites, une file de Zygites au-dessous, & une file de Thalamites qui occupoient la partie la plus basse du navire.

Thucyd. l. II, p. 165. B.

Idem, l. VI, p. 431. B. D.

Les *figures 3 & 4, planche 1.re* offrent deux coupes de ces premières trières que nous venons de décrire, l'une prise sur la longueur du navire, l'autre sur la largeur. On voit dans l'une & dans l'autre de ces figures, que les trois files de rameurs étoient élevées toutes les unes au-dessus des autres. Je me suis contenté, dans la *figure 4*, de représenter les rameurs d'un seul côté de la trière; de l'autre, j'ai seulement indiqué leur place par des chiffres, & c'est ainsi que je les indiquerai le plus souvent dans la suite.

Après avoir fait voir quelle étoit la disposition respective des files de rameurs dans les premières trières, voyons en

quel ordre on les rangea dans celles qu'on exécuta après la guerre du Péloponnèse.

De l'arrangement des files de rameurs dans les Trières, imaginées par les Syracusains.

LES peuples les plus éclairés, comme les hommes les plus célèbres, semblent n'avoir qu'une certaine mesure de génie. Ils s'épuisent souvent dans les essais qu'ils font pour perfectionner une science ou un art; & persuadés que par leurs premiers efforts ils les ont portés au plus haut degré de perfection, ils cessent de travailler à leurs progrès, quand la science ou l'art sortent à peine de l'enfance. Le point où s'arrêtèrent les Athéniens dans la Marine, vers la fin de la guerre du Péloponnèse, eux qui étoient alors les plus instruits de tous les Grecs dans cette science, semble en être une preuve frappante: ils se bornèrent, comme on l'a vu, à n'exécuter que des trières, dont chaque rame étoit mue par un seul homme. Il étoit réservé à une colonie de Corinthiens (aux Syracusains) de découvrir le système si ingénieux de ces vaisseaux à plusieurs rangs de rames.

Thucyd. l. VII, p. 497. C.

Les Syracusains étoient si peu versés dans la Marine quand les Athéniens, commandés par Alcibiade & par Nicias, allèrent leur faire la guerre, que Gylippe & Harmocrate, qui les flattèrent du succès s'ils osoient se mettre en mer, ne parvinrent que difficilement à les y déterminer. Ils répondirent à la haute opinion que ces deux grands hommes avoient conçue de leur courage. Avec des galères moins parfaites, à quelques égards, que celles de leurs ennemis, plus pesantes, mais mieux disposées pour le choc, ils remportèrent sur eux de si grandes victoires, qu'ils sauvèrent leur ville, & portèrent les plus sensibles coups à la gloire & à la puissance d'Athènes.

Ibid. p. 529. A.

Le desir de conserver leur liberté, avoit fait faire aux Syracusains les premiers pas dans la Marine; ils ne tardèrent pas, sous le règne de Denys, à s'y distinguer par les plus

grandes découvertes. Ce Prince, le premier de ce nom, voulant porter la guerre à Carthage, appela de toutes parts, à Syracuſe, les hommes les plus verſés dans la Marine. Attirés par ſes promeſſes, on en vit venir dans cette ville un nombre prodigieux de l'Italie & de la Grèce; & non-ſeulement tous ceux qui étoient répandus dans les villes de ſa domination, s'y rendirent, mais il en vint même beaucoup de celles qui étoient au pouvoir de ſes ennemis. Syracuſe, dit Diodore de Sicile, fut alors changée, en quelque ſorte, en un vaſte atelier, dont il animoit chaque jour les ouvriers par ſa préſence, par ſes paroles & par ſes dons. De ſi grands motifs d'émulation produiſirent ſur eux les effets que Denys avoit lieu d'en attendre: ſecondant ſes deſſeins avec zèle, non-ſeulement, dit Diodore, ils conſtruiſirent des trières, mais ils firent encore des pentères, *l'uſage de ces navires pentériques étant inconnu avant ce temps;* οὐδέπω κατ' ἐκείνους τοὺς χρόνους σκάφους πεντηρικοῦ νεναυπηγημένου. Mais ce qu'il eſt très-important de remarquer, eſt ce que Diodore ajoute plus bas, pour donner une idée, & plus claire & plus relevée, des découvertes que les Syracuſains firent alors dans l'art de conſtruire leurs navires. Il dit, parlant de Denys: *il commença à conſtruire des trières & des pentères, ayant le premier imaginé cette conſtruction de vaiſſeaux.* Ἤρξατο δὲ ναυπηγεῖσθαι τε τριήρεις καὶ πεντηρικὰ σκάφη, πρῶτος ταύτην τὴν κατασκευὴν τῶν νεῶν ἐπινοήσας. Ainſi nous voyons, par le récit de Diodore, non-ſeulement que les Syracuſains imaginèrent les pentères, mais encore qu'ils inventèrent une nouvelle eſpèce de trières.

Diod. l. XIV, n. 269. p. 675.

Ibid.

Peu après cette époque très-frappante de l'invention des pentères & de la perfection des trières, on vit la marine des Grecs changer tout-à-coup de face & faire les progrès les plus rapides. Xénagoras, Syracuſain, imagina l'exère. L'art de multiplier les files des rameurs dans les navires, devint ſi facile, que Mneſigeton, ſelon Pline, inventa à lui ſeul l'eptère, l'octère, l'ennère & la décère. Sous Alexandre on exécuta des dodékaères: au temps même où Démétrius-Poliorcète régnoit ſur la Macédoine, lorſque la Marine grecque fut

Plin. l. VII, c. 56.

Ibid.

portée à son plus haut degré de gloire, on vit ce Prince construire, pour une vaste expédition qu'il méditoit, des dékapentères & des dékaexères, qui furent les premiers navires de ce genre qu'on exécuta *(n)*. Et ce que Plutarque affirme, & qui doit nous donner la plus haute idée des lumières & du génie de Démétrius, c'est que ces navires, d'une grandeur prodigieuse, se manœuvroient cependant avec une extrême facilité. Si les Grecs enfin se bornèrent jusqu'à Denys, pendant près de trois cents années, à n'exécuter que des trières, depuis que ce Prince eut imaginé les pentères, & pendant la durée d'un seul siècle, ils firent des vaisseaux à six, à dix, à quinze & à seize files de rameurs de chaque côté. Un changement si subit dut avoir une cause remarquable, & nous allons essayer de la découvrir.

Pl. vie de Dém. p. 910. B.

Tant que les Grecs ne mirent de chaque côté de leurs navires que trois files de rameurs, ils purent les placer toutes à des hauteurs différentes, & leur donner à chacune un rang de rames à mouvoir. Il suffisoit qu'ils composassent, comme Thucydide nous apprend qu'ils le faisoient, la file des Thranites de l'élite de leurs rameurs; & que pour les encourager à faire les plus grands efforts, ils les récompensassent par une paye plus forte. Mais lorsque sous Alexandre, sous Démétrius, ils mirent dans ces navires jusqu'à douze, quinze & seize de ces files de chaque côté, alors ils ne purent plus les ranger les unes au-dessus des autres, & rendre par-là dans leurs navires le nombre des rangs de rames égal à celui des files de rameurs, parce qu'il seroit absurde de supposer qu'un seul homme eût été capable d'imprimer à une des rames les plus élevées, le mouvement qu'elle devoit avoir. Quand Denys même osa le premier mettre cinq de ces files de chaque côté dans ses navires, il ne paroît pas vraisemblable qu'il les ait élevées toutes les unes au-dessus des autres: car s'il y a tout lieu

(n) Οὐδεὶς γὰρ εἶδεν ἀνθρώπων οὔτε πεντεκαιδεκήρη ναῦν πρότερον, οὔτε ἑκκαιδεκήρη. Aucun homme (dit Plutarque) n'ayant vu auparavant des *dékapentères* ni des *dékahexères*.

de préſumer, par ce que Thucydide nous apprend des trières, que la force du Thranite lui ſuffiſoit à peine pour faire uſage de ſa rame, il paroît prouvé qu'il n'auroit pu la mouvoir avec aſſez de célérité, ſi elle avoit été environ une fois plus peſante, plus longue & plus élevée, comme elle l'auroit été dans des pentères qui auroient eu cinq rangs de rames.

Les Syracuſains, en compoſant des pentères *(o)*, ſe trouvèrent donc en quelque ſorte forcés de faire répondre pluſieurs files de rameurs à un ſeul rang de rames, & ce premier pas dut naturellement les conduire à compoſer leurs trières & leurs teſsères ſur ce même principe. La *figure 5* repréſente une de ces nouvelles trières qui n'avoient que deux rangs de rames: les *figures 6, 7* & *8*, offrent différens deſſins de pentères qui purent être exécutées alors par les Syracuſains; & les *figures 9* & *10*, deux coupes priſes ſur la largeur de différentes teſsères compoſées ſelon le nouveau ſyſtème de trières imaginé par Denys.

Les Auteurs anciens, il eſt vrai, qui ont écrit avant le règne d'Auguſte, ſous lequel on abandonna l'uſage des trières, ne nous diſent pas que les rames des Thranites fuſſent mues par plus d'un rameur; mais on voit qu'il y en avoit inconteſtablement pluſieurs ſur chacune des rames les plus élevées des dromones, eſpèce de navires exécutés ſous les Empereurs grecs, & qui étoient mis dans la claſſe des trières. Car on lit dans les tactiques de Léon, que ſur quelques-unes de ces galères qui avoient deux rangs de rames, on mettoit

Antiq. expliq. t. IV, p. 237; ou les Tact. de Léon, ch. XIX, n.° 7.

(o) Diod. lib. XIV, n.° 269. Pline, dans le paſſage qui ſuit, attribue l'invention de la pentère aux Salaminiens. *Biremen Damaſtes Erythræos feciſſe: triremen Thucydides Aminoclem Corinthium: quadriremen Ariſtoteles Carthaginenſes: quinqueremen inſtituit Neſichthon Salaminius.* Pl. l. VII, c. 56. Nous ſoupçonnons que cette pentère, dont Pline parle dans ce paſſage, eſt la même que celle qui fut imaginée par les Syracuſains, comme l'affirme Diodore. Nous en dirons autant de la teſsère, dont Pline attribue l'invention aux Carthaginois. Elle ſuivoit ſi immédiatement du ſyſtème imaginé par les Syracuſains, que l'invention ſemble leur en appartenir. Il paroît au moins certain qu'elle n'a dû être exécutée qu'après les trières & les pentères nouvelles.

deux cents hommes qui faifoient tout-à-la-fois les fonctions de foldats & de rameurs; mais de ces rameurs, cinquante feulement étoient diftribués fur les rames d'en bas, & cent cinquante mouvoient les plus élevées: d'où l'on voit que le nombre des Thranites étant triple de celui des Thalamites, il devoit y avoir trois Thranites fur chacune des grandes rames.

Les nouvelles trières exécutées par les Syracufains, étoient difpofées fi ingénieufement, les rameurs y étoient diftribués d'une manière fi conforme aux loix de la mécanique, leur nombre augmentant en raifon du poids, de la longueur, de l'élévation des rames, qu'elles femblent être bien plutôt le fruit des fpéculations des Géomètres, que des tentatives peu éclairées des Praticiens. En effet, dans les anciennes trières conftruites avec bien moins d'art, les plus hautes rames n'étant jamais mues que par un feul homme, & fa force étant bornée, elle ne permettoit pas de paffer un certain terme dans la longueur, la groffeur, le poids, l'élévation qu'on donnoit à ces rames; au lieu que dans les nouvelles, rien ne fixoit en quelque forte ni le nombre des rangs de rames qu'on pouvoit leur donner, ni leur longueur, parce qu'on pouvoit toujours diftribuer fur ces rames affez d'hommes pour les mouvoir.

Ce nouveau fyftème de trières devenoit donc plus fécond (fi on peut fe fervir de ce terme), plus propre à conduire à la compofition des plus grands navires que le premier. On voit en effet qu'en prenant pour bafe la monère qui n'avoit qu'une file de rameurs, & fuivant, en plaçant d'autres files au-deffus, deux progreffions arithmétiques différentes; favoir, l'une dont la différence étoit l'unité *(fig. 11, pl. 1.re)*, l'autre dont la différence étoit le binome *(fig. 13)*; on avoit un grand nombre de navires que nous favons avoir été exécutés par les Anciens. Ainfi, felon la première de ces progreffions *(fig. 11)*, le fecond terme, qui étoit deux, donnoit, avec le premier, la *trière* ou trois files de rameurs; en ajoutant un troifième terme, on avoit fix de ces files ou

Pl. VII, [illegible]

ou l'*exère* de Xénagoras; & le quatrième en donnoit dix ou la *décère.*

Pour faire mieux concevoir l'arrangement des files de rameurs, représenté par ces progressions, j'ai fait voir dans la *fig. 12,* les rameurs même assis sur leurs gradins, & rangés selon l'une de ces progressions.

En suivant la seconde progression *(fig. 13)* qui croissoit dans un plus grand rapport, le second terme composé de trois unités, donnoit, avec le premier, quatre files de rameurs ou la tessère; le troisième donnoit l'ennère ou neuf files de chaque côté, & on avoit au quatrième la dékaexère. Enfin, en prenant d'autres termes pour base de ces progressions, ou en les unissant ensemble, on trouvoit encore, d'une manière très-naturelle, les arrangemens de files de rameurs propres pour tous les navires que nous savons que les Anciens ont exécutés, même pour celui de Philopator qui avoit quarante de ces files de chaque côté.

Pour donner une idée encore plus claire de ce système, nous avons représenté dans la *planche III,* la suite des navires que produisent ces deux progressions arithmétiques, & qui servirent à les composer, depuis la monère jusqu'à la dékaexère, ou au navire qui avoit de chaque côté seize files de rameurs.

Ainsi l'on voit, *fig. 1,* la coupe transversale de la monère; & *fig. 2,* son profil.

Les *fig. 3 & 4* représentent des coupes prises sur la largeur de la trière & de la tessère; & comme leur profil ne différoit presque pas, puisqu'elles avoient chacune deux rangs de rames, celui qu'on voit *fig. 5,* peut représenter le côté de l'un & de l'autre de ces navires.

Les *fig. 6 & 7* montrent les coupes transversales de l'exère & de l'ennère, & on voit leur profil, qui ne différoit que par un peu plus ou un peu moins de longueur *(fig. 8).*

La *figure 10* représente la coupe transversale de la décère; & les *figures 9 & 13,* le profil & la coupe de la dékaexère. Enfin celles qui sont marquées des chiffres *11 & 12,* sont

voir, de profil & de face, le développement des gradins de ce dernier navire; & on voit assez d'un coup-d'œil, que l'ordre dans lequel nous avons rangé les rameurs, dans ces navires, est très-possible.

Ce seroit peut-être ici le lieu de rechercher plus en détail quelle pouvoit être la disposition respective des bancs du même gradin, & des gradins entr'eux, dans les différentes espèces de navires que nous avons décrites; de déterminer leurs dimensions différentes & leurs distances; de faire voir que, lorsque les bords de ces navires se projetoient en dehors, les rames des Thranites pouvoient, sans être très-longues, laisser un bel espace au-dessous d'elles pour placer celles des Zygites & des Thalamites. Mais ces discussions, dans lesquelles j'entrerai dans la suite, devenant nécessairement longues & d'un ton différent de celui qui règne en général dans ce Mémoire, j'ai cru devoir les en détacher.

La dékaexère de Démétrius, le plus surprenant de tous les vaisseaux que nous avons décrits, doit, selon nous, être regardée comme le dernier terme de la grandeur à laquelle les Grecs ont porté leurs vaisseaux de guerre; ainsi que le *Royal-Louis*, le *Royal-George*, le *Royal-Philippe* sont le dernier terme auquel les modernes ont porté leurs navires propres pour les combats. A l'égard de ces vaisseaux énormes de Hiéron & des Ptolémées, construits par ostentation, inutiles à la guerre, ils ne furent que des objets de curiosité; & leur description n'entre pas nécessairement dans le plan de ce Mémoire, qui a pour objet la Marine militaire des Grecs, dans laquelle on n'a jamais employé de plus grands navires que la dékaexère, ou le navire à seize files de rameurs de chaque côté, inventé par Démétrius. Terminant donc ici ce que nous avons à dire de l'arrangement des rameurs dans ces navires, nous passerons à quelques réflexions sur leurs propriétés.

On voit, par différens passages d'Herodote, de Thucydide (p),

(p) Cet Auteur parlant de Pericles, dit : [illegible]

de Xénophon, que les trières employées dans la guerre des Perses, & dans celle du Péloponnèse, portoient souvent plus de deux cents hommes; & on peut conjecturer, avec quelque vraisemblance, que les plus petites avoient quatre-vingt-dix rameurs, les moyennes cent vingt, & les plus grandes cent cinquante.

Quoiqu'elles continssent ce nombre de rameurs, il falloit cependant qu'elles fussent assez légères, puisque dans la guerre du Péloponnèse, les Lacédémoniens voulant surprendre les Athéniens, & les attaquer par terre & par mer, ordonnèrent à leurs alliés de se trouver avec les deux tiers de leurs forces à Corinthe, & d'y préparer des machines pour transporter leurs vaisseaux, du golfe qui porte le nom de cette ville, dans la mer d'Athènes.

Dans une autre occasion, les Commandans de la flotte du Péloponnèse firent passer leurs navires par-dessus la presqu'île de Leucade, de crainte qu'ils ne rencontrassent, en la doublant, celle des Athéniens.

Il falloit aussi que ces trières tirassent fort peu d'eau, puisqu'au port de Pile, les Lacédémoniens, battus par la flotte d'Athènes, ayant abandonné leurs galères pour se réfugier à terre, comme ils virent que les Athéniens vouloient s'en emparer, ils rentrèrent dans l'eau, ils les saisirent, & les défendirent avec tant de courage que leurs ennemis ne purent venir à bout de leur dessein.

Par les détails de la route que fit Mindare avec la flotte du Péloponnèse, en allant de Chio à Rhétie sur l'Hélespont, on voit qu'il fit environ cinquante lieues par jour. Théopompe, corsaire Milésien, ne fit pas moins de diligence; dépêché par Lysandre, pour annoncer aux Lacédémoniens le gain de cette

---

Ἀθηναίων τετρακισχιλίους. *Thucyd. lib. II, p. 135,* D.

Il fit voile (dit Thucydide parlant de Périclès) *avec cent galères vers le Péloponnèse, ayant quatre mille hommes pesamment armés sur ces vaisseaux.*

Il suit de ce passage, qu'il y avoit quarante hommes pesamment armés sur chacun de ces navires, qui, avec les Archers, ne faisoient jamais le quart des rameurs; d'où on peut, avec quelque raison, inférer qu'il y avoit au moins cent cinquante de ces rameurs dans chaque galère.

fameuſe bataille qui termina la guerre du Péloponnèſe, il alla en trois jours de Lampſaque à l'un de leurs ports, & fit dans ce trajet plus de cent cinquante lieues.

Il ſuit de ces remarques, & d'un grand nombre d'autres de la même nature, qu'on peut faire ſur la légèreté de ces trières, ſur le peu d'eau qu'elles tiroient, ſur leur longueur prodigieuſe & leur peu de largeur, ſur le grand nombre de rameurs qu'elles contenoient & leur extrême habileté, ſur le peu de parti que les Anciens tiroient des voiles dans leurs vaiſſeaux de guerre; ſur l'uſage même où ils étoient de les laiſſer dans quelques occaſions à terre, pour diminuer le poids de leurs trières, que le ſillage de ces bâtimens à la rame étoit fort rapide. Il nous paroît encore très-vraiſemblable qu'elles ſurpaſſoient de beaucoup par cette propriété, comme l'affirme Zoſime, tous les autres bâtimens des Anciens; & nous avons même tout lieu de préſumer qu'elles faiſoient leurs courſes avec bien plus de célérité que nos galères. Qui ſait donc ſi ces trières mieux connues, ne nous éclaireroient pas ſur les moyens de perfectionner conſidérablement à cet égard nos bâtimens à rames? Qui ſait ſi une connoiſſance aſſez exacte des pentères, des exères, de ces navires admirables de Démétrius, ne nous conduiroit pas à en imaginer de nouveaux, de plus propres que tous ceux que nous avons, à tranſporter un nombre prodigieux d'hommes, à employer leur force motrice pour accélérer la marche du navire quand le vent eſt favorable, pour s'oppoſer à ſon action quand il eſt contraire, pour y ſuppléer quand il manque? Les plus grands, les plus petits navires des Anciens avoient donc, comme nous l'avons fait voir, des propriétés que n'ont pas les nôtres. Oſons le dire enfin, ſi nous ſommes aſſez heureux pour répandre quelques lumières ſur un des points les plus importans de l'Hiſtoire, nous eſpérons qu'avec le temps nos recherches pourroient encore avoir un autre avantage, celui de contribuer aux progrès de la Marine, cette ſcience ſi vaſte & qui fait tant d'honneur à l'eſprit humain.

TROISIÈME MÉMOIRE SUR LA MARINE ANCIENNE.

Par M. LE ROY.

De la Marine des Égyptiens ſous les Ptolémées.

J'AI traité dans les deux Mémoires qui précèdent celui-ci, de l'origine de la Marine dans la Phénicie & dans l'Égypte. J'ai fait voir avec combien de génie, de ſagacité & de lumières, les Grecs, pendant la durée de près de cinq ſiècles, inventèrent & perfectionnèrent leurs navires à pluſieurs rangs de rames.

Un tableau nouveau s'offrira ici à nos regards. Nous verrons les Égyptiens, ſous les Ptolémées, reprendre le goût qu'ils avoient eu dans une époque plus reculée, pour exécuter des ouvrages ſurprenans; nous les verrons, d'après les modèles que les Grecs leur avoient tracés, faire des vaiſſeaux d'une grandeur ſi prodigieuſe, qu'ils contenoient pluſieurs milliers de rameurs & de ſoldats.

Ces navires, il eſt vrai, difficiles à mouvoir à cauſe de leur maſſe énorme, conſtruits plus par oſtentation que pour faire la force des armées navales, n'étoient preſque d'aucun uſage à la guerre; les Marins en tirèrent cependant quelque fruit: ils reconnurent le terme où ils devoient s'arrêter pour les dimenſions de leurs plus grands vaiſſeaux, & les Mécaniciens qui les exécutèrent, dûrent trouver dans leur génie des reſſources qui tournèrent au profit de la Marine. Combien d'inventions dans les Arts, combien de découvertes dans les Sciences ne devons-nous pas, non-ſeulement à ces génies heureux qui ont exécuté des choſes extraordinaires, mais même à ceux qui ont tenté de s'avancer au-delà du terme où la raiſon preſcrit à l'eſprit humain de s'arrêter!

Plut. vie de Démét.

Ces navires, considérés sous un autre point de vue, sont encore bien dignes de piquer notre curiosité. Ils nous présentent le tableau de ce que la Marine ancienne offre de plus ingénieux & de plus difficile à expliquer dans l'arrangement des rames & des rameurs. En effet, si les conjectures les plus hasardées, proposées à ce sujet par quelques Auteurs, n'ont pas paru dépouillées de vraisemblance, lorsqu'ils n'ont parlé que des plus petites trières, ils n'ont pas été aussi heureux quand ils ont traité de ces vaisseaux prodigieux construits sous les Ptolémées : car, *ou ils écartent la difficulté, en jetant des doutes sur ce que les Auteurs anciens les plus dignes de foi, nous en racontent; ou ils supposent, avec peu de vraisemblance, que les rameurs y étoient rangés différemment que dans les petits navires; ou enfin ils donnent des explications si forcées, qu'on ne peut raisonnablement les adopter.*

Je soumettrai à cette dernière & difficile épreuve l'explication que j'ai donnée de l'arrangement des rames & des rameurs dans les trières; & je vais faire voir que tout ce que j'ai dit des plus petits de ces navires, en traitant de la marine des Grecs, est également applicable aux plus grands vaisseaux de ce genre exécutés par les Ptolémées.

Le premier & le plus célèbre de ces Princes, est celui qui reçut le surnom de Soter. A sa voix, on vit les plus savans hommes de la Grèce se rendre en foule à Alexandrie. Il y fonda pour eux une Académie, & commença à former cette Bibliothèque qui devint ensuite si célèbre. Recueillant le prix de ses soins, il vit bientôt fleurir en Égypte toutes les Sciences qui tiennent uniquement aux spéculations du Cabinet : la marche de celles qui embrassent beaucoup d'arts & qui en dépendent, est plus lente, & la Marine, sous ce Prince puissant & éclairé, ne fit pas des progrès aussi rapides. Pline dit, à la vérité, dans un passage peu conforme à ce que nous apprennent Plutarque & Calixène, & que la plupart des Savans ont rejeté, que Ptolémée-Soter fit faire

des navires à quinze files de rameurs *(a)*; mais ſi ce Prince fit en effet exécuter des navires ſi conſidérables, il y a lieu de croire qu'ils étoient conſtruits avec peu d'art : & on voit, par l'hiſtoire de la guerre qu'il ſoutint en Chypre contre Antigonus & ſon fils Démétrius, que les Égyptiens étoient alors bien moins inſtruits que les Grecs dans la Marine.

Diodore de Sicile, dans l'hiſtoire de cette guerre, parle d'une manœuvre de Démétrius, qui peut nous donner quelques lumières ſur la grandeur des navires qui compoſoient alors les armées navales, & ſur la forme de leur carène; il dit que ce Général habile, ayant établi ſon camp ſur le rivage de la ville de Carpaſie, *il fit tirer ſes vaiſſeaux à terre, & les environna d'une paliſſade & d'un foſſé profond.* Καὶ νεωλκήσας τὰ σκάφη, χάρακι καὶ τάφρῳ βαθείᾳ τὴν παρεμβολὴν ὠχύρωσεν.

L. XX, n. 783.

Idem, ibidem, p. 440, 65.

Cette *manœuvre* de Démétrius eſt d'autant plus remarquable, que ſa flotte étoit compoſée d'un grand nombre de quinquirèmes, d'exères & de ſeptirèmes, & elle ſert à confirmer ce que j'ai avancé ſur l'arrangement des rames & des rameurs dans ces navires. En effet, ſelon mon opinion, les ſept files de rameurs d'une ſeptirème pouvant ne répondre qu'à deux ou trois rangs de rames peu élevés les uns au-deſſus des autres, il en réſulte que ce navire ayant peu de poids, on pouvoit le mouvoir avec facilité.

Dans le ſyſtème de ceux qui ſuppoſent au contraire ſept rangs de rames à une ſeptirème, ce navire auroit eu une

---

(a) Voici le paſſage : *Alexandrum magnum ferunt inſtituiſſe ad duodecim ordines ; Philoſtephanus Ptolemæum Soterem ad quindecim ; Demetrium Antigoni ad triginta ; Ptolemæum Philadelphum ad quadraginta ; Ptolemæum Philopatorem, qui Tryphon cognominatus eſt, ad quinquaginta. (Plin. lib VII, c. 56).* Nous obſerverons, ſur ce paſſage de Pline, que Plutarque ne donne que quinze à ſeize files de rameurs aux plus grands navires que fit Démétrius; qu'Athénée n'en donne que trente aux plus conſidérables de ceux que fit Philadelphe, & qu'il ne donne que quarante de ces files au fameux vaiſſeau de Philopator : & enfin qu'aucun Auteur, excepté Pline, n'a dit que Ptolémée-Soter ait exécuté des navires à quinze files de rameurs de chaque côté.

ſi grande hauteur, qu'on n'auroit pu qu'avec une peine extrème en ébranler la maſſe énorme. Ainſi, ſi les galères de Démétrius avoient été conſtruites de cette dernière manière, ou il n'auroit pu exécuter la belle manœuvre qu'il fit pour mettre ſes navires en ſûreté, ou, s'il l'avoit exécutée, elle auroit paru ſi extraordinaire & ſi difficile, que Diodore de Sicile n'auroit vraiſemblablement pas négligé d'en parler avec ſurpriſe & avec éloge.

Cette manœuvre de Démétrius nous donne encore lieu de ſoupçonner que les vaiſſeaux qu'il employa alors, avoient (comme les Anciens *(b)* l'ont ſouvent pratiqué) leur carène plate par-deſſous, afin que les navires, poſés ſur des rouleaux, puſſent facilement être traînés à terre.

Le malheur que Ptolémée éprouva ſur mer, dans cette guerre contre Démétrius, fut peut-être ce qui porta Philadelphe ſon ſucceſſeur, à tourner ſes vues du côté de la Marine.

Afin de protéger le commerce, & de faire reſpecter ſa puiſſance ſur mer, ce Prince fit équiper deux flottes, l'une dans le golſe Arabique, l'autre ſur la Méditerranée: cette dernière étoit la plus conſidérable. Athénée, parlant des vaiſſeaux dont elle étoit compoſée, dit: Τὰ γοῦν μέγιστα τῶν τῶν πλοίων παρ᾽ αὐτῷ τριακοντήρεις δύο, εἰκοσήρης μία; *entre les plus grands de ces navires on comptoit deux trentirèmes & une vingtirème.* Il ajoute: il y en avoit quatre de quatorze files de rameurs, deux de douze, quatorze de onze, trente de neuf, trente-ſept de ſept, cinq de ſix & dix-ſept quinquérèmes. Il dit encore qu'il y avoit dans cette flotte une fois autant de trirèmes & de quadrirèmes, & une quantité ſi conſidérable de navires plus petits, qui alloient en Lycie ou dans d'autres villes de ſa domination, qu'on en comptoit juſqu'à quatre mille.

Athén. liv. V, page 203. D. édit. de Caſaub. de 1598.

Bornant mes obſervations, dans ce Mémoire, à ce que la

(b) Voyez ce que j'ai dit à ce ſujet dans mon premier Mémoire ſur la Marine.

Marine

Marine des Égyptiens offre de plus frappant, je ne parlerai que de ces trois vaiſſeaux extraordinaires qui ſurpaſſoient en grandeur ceux d'Alexandre & de Démétrius; & pour faire mieux concevoir comment les rameurs y étoient rangés, je rappellerai à ce ſujet ce que j'ai dit dans le ſecond Mémoire que j'ai lû à l'Académie. J'y ai prouvé, en traitant de la Marine des Grecs, que par le mot μονήρης, ils déſignoient le navire qui avoit de chaque côté une ſeule file de rameurs dans toute ſa longueur; que par ceux de διήρης & de τριήρης, ils indiquoient de la même manière, que les navires de ce genre avoient deux ou trois de ces files de chaque côté; & enfin que par les noms d'εἰκοσήρης, de τριακοντήρης & τεσσαρακοντήρης, ils exprimoient encore de même, que le vaiſſeau avoit de chaque côté vingt, trente ou quarante de ces files de rameurs.

Dans le plus petit de ces vaiſſeaux extraordinaires, dans celui qui avoit vingt files, ces files, ſelon nous, pouvoient être rangées ſelon une progreſſion arithmétique, dont le premier terme, repréſenté par les Thalamites, fût deux, & dont la différence fût auſſi de deux. Alors au banc le plus bas de chaque gradin il y auroit eu deux rameurs, quatre au ſecond banc en montant, ſix au troiſième, & huit au plus élevé, ſur lequel étoient les Thranites. Par cette diſpoſition, il y auroit eu en tout quatre bancs à chaque gradin pour recevoir les vingt files de rameurs qui étoient de chaque côté du navire, & ſon côté auroit préſenté quatre rangs de rames. A l'égard du nombre de rameurs contenus dans chaque file, nous eſtimons qu'il pouvoit être porté juſqu'à trente-cinq, ce qui donnoit quatorze cents rameurs pour tout le navire.

Dans les vaiſſeaux encore plus conſidérables que Philadelphe fit exécuter, & qui avoient trente files de rameurs de chaque côté, ces rameurs pouvoient être rangés très-différemment. Ils pouvoient être diſpoſés de manière que le flanc du navire préſentât cinq rangs de rames; mais nous croyons que Philadelphe préféra, comme le plus conforme aux loix de la mécanique, l'arrangement des rameurs qui ne donne que quatre rangs de rames. Ces rameurs pouvoient donc être rangés

ſur leurs gradins, dans la trentirème de Philadelphe, ſelon une progreſſion arithmétique, dont le premier terme fût trois, & la différence trois; de ſorte qu'il y auroit eu au banc le plus bas de chaque gradin, où étoient les Thalamites, trois rameurs, ſix au ſecond banc en montant, neuf au troiſième, & enfin douze au banc des Thranites, qui étoit le plus élevé; & en ſuppoſant chaque file de quarante rameurs, le navire en auroit contenu deux mille quatre cents.

Philadelphe, qui fit conſtruire ces vaiſſeaux prodigieux, étoit d'ailleurs ſi puiſſant ſur mer, que ſa faveur fut recherchée par les Lacédémoniens & les Athéniens. Dans la guerre que ces derniers ſoutinrent contre Antigonus-Gonatas, ils implorèrent ſon ſecours, & il leur envoya une flotte ſous la conduite de Patrocle.

Il ſe rendit auſſi très-redoutable à ſes voiſins. Antiochus-Soter l'éprouva. Pendant qu'il ſe préparoit à lui faire la guerre, Ptolémée le prévint, en envoyant faire des deſcentes dans les provinces maritimes de la Syrie, & ſes ſoldats y firent de tels ravages qu'Antiochus fut forcé de reſter dans ſes États.

Philadelphe ne borna pas ſes ſoins à faire fleurir la Marine; il augmenta auſſi conſidérablement la population de l'Égypte, en y bâtiſſant un grand nombre de villes, & en accordant des priviléges conſidérables à ceux qui venoient s'y établir. Il préparoit ainſi les Égyptiens à s'élever à ce haut degré de gloire où ils parvinrent ſous Évergète.

A ce Prince qui illuſtra le nom de Ptolémée, ſuccéda Philopator qui le déshonora. Auſſi foible que méchant, abandonné à la molleſſe, ſes troupes, en petit nombre, perdirent, au commencement de ſon règne, toute idée de diſcipline militaire.

Il étoit plus redoutable par ſes forces ſur mer. En effet, quoiqu'au commencement de la guerre qu'il ſoutint contre Antiochus, ce Prince lui eût enlevé quarante vaiſſeaux de guerre, dont il confia le commandement à Diogénète; Ptolémée cependant lui oppoſa peu de temps après une

nouvelle flotte compoſée de trente vaiſſeaux pontés, & de plus de quatre cents vaiſſeaux de charge: & on voit que dans la fameuſe bataille où il fut vaincu par Antiochus, ſon armée navale diſputa plus long-temps la victoire que ſon armée de terre. Mais ce qui rend particulièrement le nom de ce Prince remarquable dans la Marine, eſt qu'il fit exécuter le plus grand de tous les vaiſſeaux de guerre dont l'hiſtoire faſſe mention. Athénée nous a conſervé la belle deſcription qu'en donne Callixène. Pour mettre plus d'ordre & de clarté dans nos recherches, nous allons examiner ſucceſſivement, ſur cette deſcription, & dans trois articles différens, quelle étoit la grandeur des dimenſions de ce vaiſſeau, quelle étoit la longueur de ſes gouvernails, ainſi que celle de ſes rames, & les concluſions qu'on en peut tirer par rapport à l'arrangement des rames & des rameurs; & enfin comment, dans ſa vaſte capacité, il pouvoit recevoir le nombre incroyable d'hommes qu'il contenoit.

Polyb. l. v.

ARTICLE I.

Des dimenſions du vaiſſeau de Philopator.

CALLIXÈNE dit, & ſon récit eſt conforme à ce qu'on trouve dans Plutarque *(c)*: Τὴν τεσσαρακοντήρη ναῦν κατεσκεύασεν ὁ Φιλοπάτωρ, τὸ μῆκος ἔχουσαν διακοσίων ὀγδοήκοντα πηχῶν, ὀκτὼ

Athen. lib. v, p. 203. E.

(c) La ſeule différence qu'on remarque entre le récit de Plutarque & celui de Callixène, eſt que la deſcription de ce dernier eſt plus étendue, & contient quelques détails qu'on ne trouve pas dans l'autre. Plutarque, après avoir parlé avec éloge des vaiſſeaux de Démétrius, qui avoient quinze & ſeize files de rameurs, dit: Ἀλλ' ὕστερον τεσσαρακοντήρη Πτολεμαῖος ὁ Φιλοπάτωρ ἐναυπηγήσατο, μῆκος διακοσίων ὀγδοήκοντα πηχῶν, ὕψος δὲ, ἕως ἀκροστολίου, πεντήκοντα, δυοῖν δεόντων· ναύτας δὲ χωρὶς ἐρετῶν ἐξηρτυμένην τετρακοσίοις, ἐρέταις δὲ τετρακισχιλίοις· χωρὶς δὲ τούτων, ὁπλίτας δεχομένην ἐπί τε τῶν παρόδων καὶ τοῦ καταστρώματος, ὀλίγῳ τρισχιλίων ἀποδέοντας. *Plut. vie de Démétr. p. 910. B.* « Ptolémée-Philopator enfin, dit Plutarque, fit conſtruire une quarantirème; elle avoit deux cents quatre-vingts coudées de longueur; la hauteur, juſqu'à l'acroſtolion, étoit de quarante-huit coudées, & il y avoit quatre cents matelots, indépendamment des rameurs; & ces rameurs étoient au nombre de quatre mille. Les ſoldats qui étoient ſur les chemins (pratiqués le long du navire) & ſur les ponts, montoient preſque au nombre de trois mille. »

δὲ καὶ τριάκοντα ἀπὸ παρόδου ἐπὶ πάροδον. Philopator fit construire un navire qui, de chaque côté, avoit quarante files de rameurs: on lui donna deux cents quatre-vingts coudées de longueur, & trente-huit de largeur entre l'un & l'autre des chemins (qui défendoient ses bords). J'ai représenté ce vaisseau, & le développement de quelques-unes de ses parties, dans la *planche IV.*

Sur la première partie de la description de Callixène, nous tâcherons d'abord de reconnoître quelle est la coudée dont il parle. S'il avoit entendu parler d'une coudée grecque, toutes les mesures qu'il donne auroient été indéterminées, puisque la grandeur de la coudée étoit très-différente dans les divers États de la Grèce. Nous devons donc présumer que cet Auteur voulant s'exprimer d'une manière exacte, en décrivant un vaisseau construit en Égypte, a entendu parler de la coudée Égyptienne, de cette même coudée qui servit à régler la proportion de toutes ses parties, & sur la grandeur de laquelle il étoit impossible de se méprendre. Il y a lieu de croire même que les principales dimensions de ce navire surprenant, étoient aussi connues que celles de plusieurs ouvrages célèbres dans l'Antiquité, & que Callixène n'a fait que rapporter ce qu'il avoit appris à ce sujet, & ce qu'on publioit en Égypte.

La coudée dont parle Callixène, devant être regardée comme la coudée Égyptienne, on voit combien les Auteurs de notre nation se sont mépris en l'évaluant vaguement à un pied & demi. J'ai prouvé dans mon ouvrage sur la Grèce, que la coudée Égyptienne avoit vingt pouces six lignes & demie de notre pied; d'où il suit que le navire de Philopator, dont la longueur étoit de deux cents quatre-vingts coudées, au lieu de n'avoir eu dans cette dimension que quatre cents vingt pieds de France comme on l'a pensé, en auroit eu environ quatre cents quatre-vingts; & que sa largeur de trente-huit coudées, auroit été de soixante-quatre pieds deux pouces, & non pas de cinquante-sept pieds seulement.

Cette nouvelle évaluation que nous donnons de la coudée dont parle Callixène, jette un nouveau jour ſur ſon récit & le rend bien plus vraiſemblable. Le vaiſſeau de Philopator devenant par-là plus grand en général, il en paroît plus propre à recevoir la quantité prodigieuſe d'hommes qu'Athénée nous apprend qu'il contenoit. Les rames des Thranites, dont Callixène donne auſſi la meſure en coudées, ayant plus de longueur, elles pouvoient être mues par un plus grand nombre de rameurs; & leur centre de mouvement étant plus élevé au-deſſus du niveau de la mer, l'eſpace deſtiné pour recevoir les rangs de rames inférieurs, devenoit néceſſairement plus grand, & le jeu des rames plus facile.

Après avoir reconnu que les deux cents quatre-vingts coudées que le vaiſſeau de Philopator avoit de longueur, répondent à quatre cents quatre-vingts pieds de France, voyons de quels points extrêmes du vaiſſeau cette meſure pouvoit être priſe. Callixène ne s'explique pas à ce ſujet; mais il nous donne lieu de préſumer que cette meſure ne pouvoit ſe rapporter à la partie ſupérieure du navire; car dans la ſuite de la deſcription qu'il en fait, il dit *(d) : Il avoit douze ponts ou étages de ſix cents coudées de circuit chacun, & bien décorés.* Or, ces ponts ou étages ne pouvoient avoir guère plus de quatorze coudées de largeur dans la partie la plus élevée du navire, puiſque toute ſa largeur n'étoit que de trente-huit coudées, & qu'il en falloit retrancher au moins vingt-quatre pour l'eſpace occupé par les Thranites. On voit donc qu'il ſuit néceſſairement du peu de largeur de ces étages & de l'étendue immenſe de leur circuit, qui étoit de ſix cents coudées, qu'ils en avoient plus de deux cents quatre-vingts de longueur.

Ce ne peut donc être à ces étages, ni vraiſemblablement pas même en général aux parties élevées à l'extérieur ou dans l'intérieur du navire, qui préſentoient des contours indéterminés,

---

(d) Ὑποζώματα δὲ ἐλάμβανε δώδεκα ἑξακοσίων δὲ ἦν ἕκαστον πηχῶν· εὔρυθμος δὲ ἦν καθ' ὑπερβολήν. *Athen. lib. V, 204.*

qu'Athénée aſſigne la grande dimenſion de ce vaiſſeau ; & nous avons tout lieu de croire qu'il la rapporte à la partie la plus baſſe du navire, celle qui portoit ſur terre quand on le conſtruiſit, qui en étoit le fondement & la baſe, & qui offroit à ſes extrémités des points très-propres pour y établir une meſure fixe & bien déterminée.

Callixène ne donnant au vaiſſeau de Philopator que trente-huit coudées de largeur, nous croyons être autoriſés à penſer que l'eſpace occupé par les chemins qui défendoient ſes bords, n'y étoit pas compris, & qu'ils étoient pratiqués ſur cette projection qu'on remarque au-dehors des navires anciens, dans un grand nombre de figures qui les repréſentent.

Les dimenſions que Callixène nous donne de la hauteur du vaiſſeau de Philopator, ſont encore plus indéterminées que celles de la longueur & de la largeur de ce navire que nous avons rapportées. Il dit : Ὕψος δὲ ἕως ἀκροστολίου τεσσαράκοντα ὀκτὼ πηχῶν· ἀπὸ δὲ τῶν πρυμνητικῶν ἀφλάστων ἐπὶ τὸ τῇ θαλάσσῃ μέρος αὐτῆς, τρεῖς πρὸς τοῖς πεντήκοντα πήχεις. *L'acroſtolion s'élevoit à quarante-huit coudées à la proue; & l'aphlaſton à la poupe, à cinquante trois, à compter du niveau de la mer.* Pollux dit qu'on mettoit l'*aphlaſton*, qu'on a auſſi appelé l'*apluſtre*, au plus haut des poupes; & c'eſt l'idée que nous donne Caſaubon dans ſes notes ſur Athénée.

Athen. lib. V, p. 203. F.

Antiq. expliq. t. VII, p. 213.

L'acroſtolion terminoit de même la proue, il étoit au-deſſus de l'éperon : ainſi l'aphlaſton & l'acroſtolion étoient deux ornemens qui couronnoient avec grâce les deux extrémités du vaiſſeau *(e)*. Quelques Auteurs *(f)* regardent ces meſures comme devant être priſes depuis la partie la plus baſſe du vaiſſeau, juſqu'au haut des tours élevées à la poupe ou à la proue; mais le paſſage d'Athénée, comme on l'a vu, ne peut recevoir cette explication.

(e) Caſaubon, ſur ces mots, ἀπὸ τῶν πρυμνητικῶν ἄφλαστων, dit ἀφλάστων : *Puppis ſummum ornamentum, apluſtre* vel *apluſtrum.*

(f) Voyez la Diſſertation ſur les trirèmes, publiée à la fin de l'hiſtoire Romaine des P P. Rouillé & Catrou, *tome VII, p. 553.*

ARTICLE II.

De la longueur des gouvernails & de celle des rames dans le vaisseau de Philopator, & de l'arrangement des rames & des rameurs dans ce vaisseau.

CALLIXÈNE, parlant des gouvernails & des rames du vaisseau de Philopator, dit: Πηδάλια δ' εἶχε τέτταρα, τριάκοντα πήχη, κώπας δ' Θρανιτικὰς ὀκτὼ καὶ τριάκοντα πηχῶν τὰς μεγίστας. *Le vaisseau de Philopator avoit quatre gouvernails, chacun de trente coudées : les plus grandes rames des Thranites avoient trente-huit coudées.* Elles n'étoient cependant pas, ajoute Callixène, difficiles à mouvoir, parce qu'on avoit chargé de plomb & rendu fort pesante toute la partie intérieure de la rame.

Athen. lib. V, p. 203. F.

Dans les galères anciennes de différentes grandeurs, les gouvernails avoient aussi une forme différente; les plus petits avoient leur manche en ligne droite dans la direction du gouvernail; aux plus grands (comme *fig. 3*) ce manche formoit un angle droit avec le reste du gouvernail. Ceux du vaisseau de Philopator étoient sans doute de cette dernière espèce: les trente coudées que Callixène leur donne, répondoient à cinquante-un pieds de France. On voit à l'inspection des figures de plusieurs vaisseaux anciens, que le centre de mouvement des gouvernails, est en général sur la même ligne horizontale que ceux des rames des Thranites. Nous allons essayer de déterminer combien cette ligne s'élevoit au-dessus du niveau de la mer, dans le vaisseau de Philopator.

Les rames, dans ce vaisseau prodigieux, auxquelles Callixène donne trente-huit coudées, avoient soixante-quatre pieds quatre pouces de France. Par des preuves de détail assez longues, & que par cette raison je rejette dans une note, je crois avoir suffisamment montré, que des soixante-quatre pieds quatre pouces, qui formoient toute la longueur

de ces rames *(g)*, la partie qui baignoit dans la mer pouvoit n'être que de quatre pieds & demi; que le manche pouvoit en avoir plus de dix-ſept; que ſon extrémité ſupérieure, à cauſe de la courbure des gradins, pouvoit s'élever à près de

---

(g) On diſtingue deux parties dans une rame : celle qui eſt hors du navire & qui entre dans l'eau, ſe nomme *le plat de la rame;* celle qui ſe projette au dedans, ſe nomme *le manche.* Ce manche, dans les galères & dans d'autres bâtimens à rames, a au moins le quart de la longueur de toute la rame, & au plus le tiers de cette longueur. Les plus grandes rames du vaiſſeau de Philopator avoient ſoixante-quatre pieds quatre pouces. Le manche de ces rames devoit donc avoir au moins ſeize pieds, & au plus vingt-un. Si on lui en donne dix-ſept, & qu'on ſuppoſe que la rame plonge de quatre pieds dix pouces dans la mer, la partie du plat de la rame, compriſe entre ſon centre de mouvement & la ſerſace de l'eau, ſera de quarante-deux pieds & demi; & cette longueur ſera à celle du manche de la rame, dans le rapport de cinq à deux. Ainſi je pourrai dire (en formant la proportion qui ſuit), quarante-deux pieds & demi, longueur du plat de la rame compriſe entre ſon centre de mouvement & le niveau de la mer, eſt à dix-ſept pieds, longueur du manche de la rame, comme vingt pieds, élévation du centre de mouvement de la rame, eſt à l'élévation de l'extrémité du manche de la rame au-deſſus de ſon centre de mouvement. Ce quatrième terme donne pour cette élévation huit pieds. Or on voit, par la *fig. 2, pl. IV*, que le rameur qui tenoit le bout de la rame, & que nous devons ſuppoſer un très-grand homme, pouvoit, à cauſe de la courbure qu'on donne au pont dans tous les navires, avoir les pieds à plus d'un pied au-deſſus du centre de mouvement de cette rame, & qu'il pouvoit encore, dans les plus grands mouvemens de la rame, quand elle plongeoit de près de cinq pieds dans la mer, en tenir l'extrémité du manche. Nous eſtimons que le rang de rames des Thalamites, qui étoit le plus bas, étoit élevé de trois pieds au-deſſus du niveau de la mer. Cette hauteur eſt peu conſidérable à la vérité; mais elle doit paroître ſuffiſante, ſur-tout quand on ſe rappelle que ſouvent les Anciens, quand la mer étoit agitée, ne faiſoient uſage que des rangs de rames les plus élevés, & ſupprimoient ceux qui étoient dans la partie la plus baſſe du navire. Il ſuit de-là qu'il y avoit dix-ſept pieds d'intervalle entre le rang de rames le plus bas & le plus élevé de ce navire.

A l'égard du nombre de rameurs qui pouvoient être diſtribués ſur le manche des plus hautes rames, on obſerve que celui qui eſt aſſis le plus près du centre de mouvement de la rame, en doit être cependant à quelque diſtance. J'ai jugé que cet éloignement pouvoit être de deux pieds, & j'ai réparti les quinze pieds du manche qui reſtent, à douze rameurs, chaque rameur occupant pour ſa place quinze pouces : eſpace que pluſieurs de ceux qui ont écrit ſur la Marine, ont regardé comme ſuffiſant.

J'ajouterai, par rapport aux gradins, que le vaiſſeau de Philopator ayant de longueur, à la hauteur de ces gradins, plus de quatre cents quatre-vingts pieds, les quarante-neuf intervalles des cinquante gradins, pouvoient avoir juſqu'à quatre cents cinquante-ſept pieds; ce qui donnoit d'éloignement, pour chaque gradin, neuf pieds quatre pouces.

ſept pieds au-deſſus du pont des Thranites, & être encore à la main d'un homme très-grand; que les centres de mouvement de ces rames (ainſi que ceux des gouvernails) étoient à peu-près ſur une même ligne, élevée à environ vingt pieds au-deſſus du niveau de la mer; qu'on pouvoit ranger commodément douze rameurs ſur chacune des rames les plus élevées de ce navire; qu'il pouvoit y avoir dix-ſept pieds d'intervalle entre le rang que formoient ces rames, & les plus baſſes miſes en mouvement par les Thalamites; & enfin, que les gradins ſur leſquels les rameurs étoient rangés, étoient éloignés entr'eux de plus de neuf pieds. On voit le côté de ce navire, *pl. IV, fig. 1;* & la coupe, *fig. 2.*

Si on regarde donc les douze rameurs de chaque rame des Thranites, dans le vaiſſeau de Philopator, comme le dernier terme d'une progreſſion arithmétique croiſſante, de deux unités à chaque terme, ces cinq termes 4, 6, 8, 10 & 12, peuvent repréſenter les quarante files de rameurs, rangées ſur cinq rangs de rames, qui avoient fait donner à ce vaiſſeau le nom de *teſſaracontore:* & ſi, en donnant un peu plus de longueur au manche de la rame, on ſuppoſoit qu'il eût contenu treize rameurs, ces quatre termes 7, 9, 11 & 13, peuvent encore repréſenter les quarante files de rameurs qui avoient fait donner à ce vaiſſeau le nom de *teſſaracontore* ou de *quarantirème.* Il pouvoit donc, comme on le voit, avoir quatre ou cinq rangs de rames. C'eſt la première de ces progreſſions que j'ai repréſentée *figure 4;* & je penſe que ce fut celle que Philopator adopta, parce que ce Prince, au rapport des Hiſtoriens, ayant montré bien moins de lumières que d'oſtentation dans la conſtruction de ce navire, nous devons juger qu'il chercha particulièrement à ſurpaſſer les plus grands vaiſſeaux de Philadelphe, en donnant au ſien un rang de rames de plus.

J'ai repréſenté *(fig. 5),* les quarante rameurs vus de face, contenus ſur chacun des gradins du vaiſſeau de Philopator, & pouſſant leur rame; & j'ai montré une partie de ces

rameurs de profil *(fig. 6)*. Dans cette figure j'ai fait voir les rameurs s'élançant pour suivre la rame dans ses plus grands mouvemens, pour montrer qu'ils avoient assez d'espace pour exécuter toutes leurs manœuvres avec facilité.

J'ai mis des intervalles différens entre les rangs de rames supérieurs & ceux qui étoient les plus bas, afin que ces intervalles fussent mieux proportionnés au nombre des rameurs des différens étages, & aux mouvemens plus ou moins grands qu'ils étoient obligés de faire.

ARTICLE III.

Du nombre de Rameurs, de Soldats & d'hommes de toute espèce que le navire de Philopator contenoit.

CALLIXÈNE achevant la description du navire de Philopator, dit : = ἀνεπλήρου δὲ τὰ προσδεόμενα τῆς νεὼς μέρη. γενομένης δὲ ἀναπείρας ἐδέξατο ἐρέτας πλείους τῶν τετρακισχιλίων· εἰς δὲ τὰς ὑπηρεσίας τετρακοσίους· εἰς δὲ τὸ κατάστρωμα ἐπιβάτας τρισχιλίους ἀπὸ δέοντας ἑκατὸν καὶ πεντήκοντα. καὶ χωρὶς ὑπὸ τὰ ζύγια πλῆθος ἀνθρώπων ἕτερον ἐπισιτισμούς τε οὐκ ὀλίγον. *Quand tout fut achevé, pour essayer le navire en mer, il fallut quatre mille rameurs & quatre cents matelots; deux mille huit cents cinquante soldats étoient employés à garnir ses bords, & il contenoit de plus un grand nombre d'hommes destinés à l'administration des vivres.* On voit dans la *figure 1*, qui représente le flanc de ce vaisseau, cinquante rames à chaque rang, qui répondent à autant de gradins. Chaque gradin contenoit quarante rameurs; ainsi il y en avoit de chaque côté deux mille, & quatre mille en tout dans le vaisseau. J'ai donné assez de largeur aux chemins qui régnoient le long des bords du navire, pour y ranger le grand nombre de soldats qui servoient à le défendre; & on voit *(fig. 2)*, que dans les douze étages qui partageoient la hauteur de toute sa capacité, on pouvoit facilement loger le reste des hommes dont Callixène parle, & y placer tous les vivres nécessaires pour les nourrir.

Ce navire avoit deux poupes & deux proues, ornées de figures d'animaux qui avoient douze coudées, & sept éperons. Il étoit d'une grandeur si prodigieuse, que dans la machine qu'on fit pour le mettre en mer, il entra plus de bois qu'il n'en auroit fallu pour construire cinquante quinquérèmes, & la cérémonie s'en fit au son des instrumens & aux acclamations du peuple.

Athen. lib. V, p. 204.

Si Philopator s'efforça de surpasser tous ses prédécesseurs par la grandeur de ce vaisseau, il ne négligea pas de l'embellir. On avoit peint jusqu'à ses rames, sur lesquelles on avoit représenté des feuilles de lierre & des thyrses. Ce navire cependant ne pouvoit, pour la magnificence, être comparé au thalamègue que Philopator fit construire pour naviger sur le Nil. Athénée en donne une description qu'on ne peut lire sans étonnement. Je ne la rapporterai point ici, parce que je n'en pourrois tirer aucune lumière sur l'objet principal de mes recherches: l'arrangement des rames & des rameurs dans les trirèmes. En suivant donc ces recherches, je vais montrer rapidement, que les objections les plus fortes qu'on a faites contre différentes conjectures proposées à ce sujet, & qui sont restées sans replique, n'ont aucun lieu par rapport à celle que je propose.

On a prouvé, à ceux qui ont prétendu que le vaisseau de Philopator avoit quarante rangs de rames les uns au-dessus des autres, que ces rangs auroient été si proches, que les distinctions n'en auroient été qu'imaginaires; que d'ailleurs, les rames de ces différens rangs, se seroient infailliblement choquées quand ce navire étoit en marche; & enfin que le centre de mouvement des plus grandes rames auroit été si élevé, & que leur manche auroit eu si peu de longueur, que les rameurs n'auroient pu leur imprimer le mouvement qu'elles devoient avoir.

On a montré à ceux qui, comme Rivius, ont soutenu que ce vaisseau tiroit son nom de *quarantirème* du nombre d'hommes rangés sur les rames les plus élevées, que, malgré toutes les suppositions gratuites qu'ils font pour étayer leur

ſyſtème, on n'auroit pu donner au manche de la rame aſſez de longueur pour recevoir les rameurs qu'il devoit contenir : & on a fait, contre les autres conjectures, des objections qui n'ont pas moins de force.

Je terminerai ce que j'ai à dire ſur le fameux vaiſſeau de Philopator, par quelques réflexions ſur la différence immenſe & preſque incroyable qu'on obſerve entre les premières productions des Arts, & les merveilles qu'ils produiſent avec le temps. L'homme qui forma le premier verre, pouvoit-il penſer que quelques ſiècles après lui, on obſerveroit preſque juſqu'aux élémens des corps, & qu'on découvriroit dans le ciel un nombre prodigieux de nouveaux aſtres ? Celui qui inventa la bouſſole, celui qui le premier fit enflammer de la poudre, celui qui arrangeant quelques lettres, imprima les premiers mots, le Mécanicien ingénieux qui ſubſtitua la première horloge aux clepſidres, pouvoient-ils ſe figurer tous les progrès que leurs découvertes feroient faire dans les Arts avec le temps ? Aminoclès enfin, qui inventa les premières trières, pouvoit-il s'imaginer qu'on exécuteroit dans la ſuite ces navires ſi parfaits, à ſeize files de rameurs, inventés par Démétrius, & ces vaiſſeaux plus ſurprenans par leur prodigieuſe grandeur, qu'on vit paroître en Égypte ſous Philadelphe & ſous Philopator ?

L'hiſtoire de la marine Égyptienne ne nous offre rien d'intéreſſant pendant les règnes d'Épiphane, de Philométor, de Phiſcon & d'Aulètes. Sous l'un de ces derniers Princes même, les Arts quittèrent l'Égypte : la fameuſe Cléopatre y rappela ceux qui tiennent au luxe. Jamais on ne vit tant de pompe & de magnificence qu'elle en fit paroître quand elle traverſa la mer de Pamphilie, pour aller à Tharſe trouver Marc Antoine. La poupe de ſon vaiſſeau étoit d'or, les voiles de pourpre, & les rames garnies d'argent. Un pavillon d'un riche tiſſu s'élevoit au-deſſus de ſon trône placé ſur le tillac. On y voyoit cette Reine habillée en Vénus, & environnée des plus belles filles de ſa Cour, qui repréſentoient les Néréides & les Graces. Elle remonta le Cycnus au bruit de divers

inſtrumens, dont les ſons répétés au loin dans l'air, marquoient la meſure que les rameurs ſuivoient en frappant le fleuve de leurs rames.

Cléopatre ſignala la fin de ſon règne par une entrepriſe extraordinaire, & qui montre combien les Égyptiens étoient encore exercés dans la mécanique. Pour fuir Auguſte, dit Plutarque, elle ordonna de traîner les vaiſſeaux de ſa flotte ſur l'iſthme qui ſépare la Méditerranée de la Mer rouge, ſon deſſein étant de s'embarquer ſur ce golfe avec tous ſes amis & tous ſes tréſors. Mais avant d'avoir mis fin à l'exécution de ce hardi projet, elle eut la douleur de voir brûler ſa flotte. Cléopatre terminant la liſte des rois d'Égypte de la race des Ptolémées, nous terminerons ici ce que nous avions à dire ſur la marine Égyptienne.

Fin du Tome trente-huitième.